REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Hmed

REVUE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

TOME II

Deuxième année — 1900-1901

163831
15/8/21

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(*LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS*)
17, RUE CUJAS, 17

Bruxelles : SCHEPENS. — **Leipzig** : BROCKHAUS. — **Londres** : NUTT.
Madrid : SUAREZ. — **New-York** : LEMCKE et BUECHNER. — **Turin** : BOCCA frères
Saint-Pétersbourg : ZINSERLING.

1900
Tous droits réservés.

D
I
R 27
t.2

LIBRARY
JAN 2 9 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

Les Idées charitables à Paris au XVIIe et au XVIIIe siècles d'après les règlements des compagnies paroissiales

Au XVIe siècle s'est produit en France un grand élan de charité. C'est à cette époque que les œuvres d'assistance se multiplient; c'est à cette époque aussi qu'elles se spécialisent, en quelque sorte, pour mieux répondre aux besoins de la misère et aider plus efficacement les pauvres. Dès le début du XVIIe siècle, on rencontre des Hôtels-Dieu et des Miséricordes pour les malades, des Hôpitaux-Généraux pour les mendiants, des hospices pour les enfants trouvés ou les vieillards, pour les fous ou les incurables [1]. Mais, fait singulier, si la charité privée a concouru à la fondation de tous ces établissements, il ne semble pas qu'elle se soit exercée d'autre manière. Au moins son action a-t-elle été restreinte. Il ne s'est point formé, à côté des anciennes confréries, de nouvelles sociétés de bienfaisance; ou, si ces sociétés ont existé, elles n'ont eu, semble-t-il, qu'une existence précaire et qu'une importance fort limitée. Au contraire le XVIIe siècle est l'âge d'or de la charité privée : il suffit de citer le nom de saint Vincent de Paul pour évoquer le souvenir de ce grand mouvement de pitié et d'amour. Le concile de Trente avait régénéré le catholicisme. Émues par les indicibles souffrances [2] dont le spectacle s'offrait à leurs yeux, des

1. Valran, *Misère et charité en Provence au XVIIIe siècle*. Paris, Rousseau, 1899, in-8. Cf. mon compte-rendu dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. I, p. 527-532.

2. Voici, par exemple, un tableau de la misère dans le quartier Saint-Sulpice, en 1651. Les commissaires de la compagnie de charité « y trouvèrent 866 familles qui renfermaient 2.496 bouches..... Ils en virent beaucoup qui n'avaient pas seulement de paille pour se coucher, d'autres qui languissaient dans de méchants lits

personnes pieuses s'associèrent pour alléger toutes ces douleurs. Dans presque toutes les paroisses des grandes villes, et notamment à Paris, deux compagnies de charité se fondèrent sous la présidence et la direction du curé : l'une, celle des *Dames*, avait pour objet de soigner les pauvres malades; l'autre, celle des *Messieurs*, se proposait de venir en aide aux pauvres honteux valides [1]. Ces compagnies se sont donné des règlements où sont exposés avec beaucoup de précision le but qu'elles poursuivent, et les mobiles qui les font agir. Ces règlements traduisent donc fidèlement les sentiments de l'époque où ils ont paru, et de la classe moyenne qui les a rédigés. Il nous a paru intéressant de rechercher et d'exposer, d'après ceux des compagnies parisiennes, les principes qui ont guidé la charité privée à Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle [2].

---

entre deux et trois de leurs enfants sains et malades; quelques-uns qu'ils avaient connus fort accommodés, qui, faute de haillons pour se couvrir, traînaient une vie malheureuse dans des greniers ou des caveaux, sans oser sortir, même pour assister à la messe. Ils en rencontrèrent dans le quartier des Incurables, qui passaient plusieurs jours sans manger; d'autres qui vivaient d'un peu de son cuit dans l'eau de morue, ou qui adoucissaient l'aigreur de leur pain par la chair qu'ils allaient ramasser dans les voiries ». (*Règlement de la compagnie de charité de la paroisse Saint-Sulpice*, 1652, p. 7 sqq.)

1. Hurtaut et Magny, *Diction. historique de la ville de Paris*. Paris, 1779, 4 vol. in-8; t. II, p. 276; *Encyclopédie méthod. du XVIIIe s. : Jurisprudence*, t. II, p. 529, art. *Charité*; Lenoir, *Détail sur quelques établissements de la ville de Paris, demandés par S. M. I. la Reine de Hongrie à Mr Lenoir, conseiller d'Etat, lieut. gén. de police*. Paris, 1780, in-12, p. 22. V. en outre à la Bib. Nat., Manuscrits, fonds Joly de Fleury, n° 1586, p. 104 et sqq.

2. Nombre de ces règlements sont perdus. Nous avons trouvé à la Bib. Nat. les suivants : *Paroisse Saint-Sulpice*, compagnie des P. Honteux, règlements de 1652 et de 1732; compagnie des P. Malades, règlement de 1662. — *Paroisse Saint Paul*, compagnie des P. H., règlements de 1658 et de 1684. — *Paroisse Saint-Étienne du Mont*, compagnie des P. H., 1675; règlements de l'école charitable pour l'instruction des pauvres filles, 1675; règlements de l'école des garçons, 1679. — *Paroisse Saint-Louis-en-l'Isle*, compagnie des Messieurs ou des P. H., règlement de 1685; compagnie des Dames, règlement de 1713, réédition des statuts de 1662, que nous n'avons pu retrouver. — *Paroisse de Saint-Séverin*, compagnie de charité en faveur des pauvres ménages, règlement de 1703. — *Paroisse de Saint-Gervais*, compagnie des P. H., règlements sans date (La compagnie fut fondée en 1700, les statuts ont été approuvés en 1701; le règlement a dû par conséquent paraître en 1701 ou 1702). — *Paroisse Saint-Eustache*, compagnie des P. H., règlements de 1670, 1684, 1689, 1732; compagnie des P. Malades, règlement de 1723. — *Paroisse Saint-Roch*, règlement de la compagnie de charité, 1717. — *Paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois*, règlements de la compagnie

*
* *

Une première question se pose : Pourquoi fait-on, au XVIIe et au XVIIIe siècles, la charité ? Les membres des compagnies paroissiales considèrent-ils qu'il existe entre eux et les pauvres une étroite solidarité ? Regardent-ils la misère comme une injustice, et l'assistance comme un devoir de justice sociale ? En aucune manière. Les textes sont formels, ne laissent la place à aucun doute. La charité est, à l'époque où nous nous plaçons, une obligation strictement religieuse. L'Évangile fait une loi au chrétien de pratiquer l'aumône : « Il n'y a rien de mieux établi dans la religion chrétienne, que l'obligation de faire l'aumône aux pauvres [1] ». Il n'y a pas de vertu « plus nécessaire aux chrétiens, et pour laquelle ils doivent plus soupirer, parce que cette vertu consiste à aimer Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même, et que c'est tout ce que Dieu désire de l'homme [2] ». Secourir les pauvres, c'est donc, pour les fidèles, plaire à Dieu. « Jésus-Christ s'est proposé lui-même comme l'objet de leur compassion et de leur charité ; il nous a ordonné de croire que c'est à lui-même que nous donnons tout le bien que nous faisons aux pauvres [3] ». Aussi Dieu récompense-t-il, après cette vie, ceux qui l'ont honoré dans la personne des malheureux. La charité est « par excellence la vertu du salut, parce que, sans elle, les autres vertus sont mortes et sans fruit, et que les bonnes œuvres restent sans mérite pour le Ciel [4] ». Il y a lieu par conséquent « de déplorer l'aveuglement de ce nombre infini de riches qui n'ont pas soin de racheter leurs péchés par des aumônes, et qui, refusant de satisfaire à ce devoir si essentiel de la piété chrétienne, se ferment eux-mêmes les portes du ciel et se condamnent par avance au feu éternel [5] ». D'où ces deux défi-

---

de charité, 1689 ; en 1737 la compagnie s'est dédoublée et le règlement contient les statuts de la compagnie des P. H. et ceux de la compagnie des P. Malades.

1. *Paroisse Saint-Louis-en-l'Isle*, règl. de la compagnie des P. H. (1685), avant-propos, p. I.
2. *Saint-Eustache*, règl. de 1689, p. 3.
3. *Saint-Roch*, règl. de 1717, p. 6.
4. *Saint-Eustache*, règl. de 1689, p. 3.
5. *Saint-Louis-en-l'Isle*, règl. de 1685, avant-propos, p. II.

nitions de l'objet que poursuivent les compagnies charitables : l'une, qu'on retrouve dans presque tous les règlements : « La fin principale de la compagnie sera de s'unir en esprit de charité pour honorer J.-C. en ses membres [1] » ; l'autre, plus rare : « La fin principale pour laquelle cette charitable compagnie a été établie en cette paroisse a été un pieux dessein de renouveler en quelque manière, en ces derniers temps, les saints exercices de charité que pratiquaient les apôtres et les premiers chrétiens [2] ».

Ainsi la charité des compagnies a son origine dans une pensée de dévotion religieuse, non dans un sentiment de révolte contre les misères humaines : les membres de ces sociétés poursuivent une œuvre, non de justice et d'apaisement social, mais d'édification personnelle. En soulageant les souffrances d'autrui, ils songent à leur propre salut : faire le bien, c'est gagner le paradis. La charité privée, telle qu'elle apparaît dans les règlements précités, est donc confessionnelle, et, si l'on peut dire, intéressée.

Le principe posé, plusieurs conséquences en découlent. L'aumône n'étant une bonne œuvre que lorsqu'elle a pour objet les « membres de J.-C. », il ne servirait de rien aux personnes charitables de secourir ceux qui s'écartent des voies du salut, et sont d'avance damnés. Assister les hérétiques ou les libertins serait même faire œuvre mauvaise, impie, aller contre les voies de la Providence : car la misère est, pour les mécréants, un premier châtiment ; c'est une arme dont Dieu frappe les esprits rebelles, pour les ramener à lui, ou les punir de leurs égarements. Aussi les règlements des compagnies sont-ils formels à ce sujet. Aucun secours ne sera accordé, non seulement aux *religionnaires* et aux libertins, mais encore aux débauchés, aux blasphémateurs, à ceux qui refusent de se réconcilier avec leurs ennemis, qui ne fréquentent pas suffisamment les offices, ou ne sont pas assez instruits des vérités de la

---

1. *Saint-Séverin*, règl. de la Charité en faveur des pauvres ménages, p. 1 ; *Saint-Eustache*, règl. de 1684, art. I, p. 1. — Dans le règl^t de la compagnie des P. H. de Saint-Sulpice, 1652, on trouve : « Cette compagnie ayant été constituée pour secourir les pauvres de la paroisse, en union de charité avec son pasteur, et en mémoire de la miséricorde infinie du souverain Pasteur J.-C..... » (art. I, ch. I).

2. *Saint-Paul*, 1684, p. 3. — Cf. *Saint-Gervais* : « La fin de cette assemblée sera de procurer la gloire de Dieu » (p. 1).

religion [1]. « Le soin des âmes devant être préféré à celui des corps, il ne sera donné aucun billet pour les pauvres qui auront négligé de se faire instruire et de travailler à leur salut [2]. » Parmi les malheureux, il en est qui, sans être hérétiques ou débauchés, vivent du travail qu'ils font pour des hérétiques, ou de métiers réputés infâmes. D'autres, sans être en état de péché mortel, risquent d'y tomber. Les compagnies de charité leur refusent à tous des secours; elles entendent les obliger, par tous les moyens, à quitter ces professions malhonnêtes, à rentrer dans les voies du salut. On n'assistera donc point les catholiques domestiques dans des maisons protestantes; les ouvriers qui travaillent aux costumes de théâtre, aux déguisements, sont, comme les bateleurs et les comédiens, abandonnés à eux-mêmes [3]. De même, ceux qui tiennent des hôtels garnis, sans y faire régner les lois de la morale, ne recevront aucune aumône [4]. La règle est stricte, impitoyable. C'est l'Église qui consacre les bonnes œuvres : il faut être dans l'Église pour mériter la pitié des fidèles.

Mais il est difficile de connaître les pauvres. Nul malheureux ne sera assisté s'il ne remplit ses devoirs religieux? La formule est nette; mais comment établir qu'un pauvre est digne, par sa piété et sa vie, de figurer parmi les protégés des compagnies? Dans plusieurs paroisses, le règlement édicte une première précaution : toute demande d'assistance doit être accompagnée d'un billet de confession signé du curé [5]. Mais cette mesure est insuffisante. Une enquête s'impose. L'enquêteur, ici un ecclésiastique, là un laïque, commence toujours par « le spirituel [6] ». Il s'informera soigneu-

---

1. *Par. Saint-Sulpice*, règl. de 1652, art. 24 et 25, pp. 35 et 36. — *Par. Saint-Séverin*, art. 22 et sq., p. 22 et 23. — *Par. Saint-Gervais*, art. 15, p. 6 et 7. — *Par. Saint-Eustache*, règl. de 1670, ch. IV, art. 1, p. 24, et art. XII, p. 28. — *Par. Saint-Roch*, 1717, p. 57. — *Par. Saint-Germain-l'Auxerrois*, 1737, art. 36, p. 5 et 8.

2. *Saint-Eustache*, règl. de 1730, ch. IV, art. 9, p. 26.

3. *Par. Saint-Sulpice*, 1652. Seront exclus ceux « qui demandent l'aumône aux religionnaires » (art. 24, p. 35). — *Par. Saint-Roch*, p. 60. — *Par. Saint-Germain-l'Auxerrois*, 1737, art. 36, § 5. — *Par. Saint-Eustache*, 1670, p. 23.

4. *Saint-Germain-l'Auxerrois*, 1737, *ibid.*

5. *Saint-Roch*, § 8, p. 40 et 41.

6. *Saint-Paul*, 1684, p. 13.

sement de l'état de la famille qu'il visite : il interrogera les parents sur les choses de la religion ; il leur demandera s'ils sont mariés, s'ils vont régulièrement aux offices, s'ils communient de temps en temps, s'ils ne se sont pas rendus coupables de blasphèmes, s'ils n'entretiennent pas de haine implacable contre un de leurs frères. Il examinera aussi l'éducation que reçoivent les enfants, s'assurera que les garçons vont à l'école de charité du quartier, les filles à l'école des sœurs de la paroisse, qu'ils assistent à l'office, et suivent le catéchisme. L'interrogatoire terminé, l'enquêteur se renseignera, avec tact et discrétion, auprès des voisins : il cherchera à savoir si les pauvres qu'il a vus jouissent de l'estime publique, s'ils ne troublent pas leur quartier, si leur maison est bien habitée, s'il ne court aucun bruit fâcheux sur leur dévotion ou leurs mœurs [1].

L'enquête finie, la compagnie se réunit et prononce. Si les renseignements lui paraissent favorables, elle admet le pauvre au nombre de ses assistés. Son rôle devient alors plus actif, mais il ne change pas de nature. Le membre de la compagnie qui sera chargé de *visiter* la famille, de l'aider, reste une sorte de mentor religieux et de surveillant moral. Il veillera avec la plus grande attention à ce que ses protégés pratiquent exactement ; il les interrogera sur la manière dont ils remplissent leurs devoirs ; il ne négligera aucune occasion de les instruire des vérités de la foi ; il les questionnera

1. *Saint-Louis-en-l'Isle*, règl. de 1685, p. 23 : « L'on s'informera aussi exactement et avec autant de circonspection qu'on le pourra de leurs mœurs et de leur conduite, s'ils approchent des sacrements, s'ils fréquentent la paroisse, et, en cas qu'ils aient des enfants, s'ils ont soin de les envoyer au catéchisme et à l'école ». — *Saint-Séverin* (*op. cit.*) : « Surtout il faut prendre garde s'ils fréquentent les sacrements, s'ils sont bien instruits des mystères de la religion ». Préface, p. XIX et XX. — *Saint-Sulpice* (1732) : « Les enquêteurs s'informeront si l'on fait la prière le soir et le matin, si tous ceux de la famille sont instruits sur les principaux mystères et de leurs devoirs ; s'ils sont soigneux d'aller aux instructions de la paroisse et d'y envoyer leurs enfants, et particulièrement d'être confirmés et de communier, si le père et la mère et autres en âge fréquentent les sacrements, et s'ils ont fait leurs dévotions aux dernières bonnes fêtes » (Chap. VII, art. 2, p. 28). — *Saint-Germain-l'Auxerrois*, 1737, art. 45, p. 20. — *Saint-Eustache*, règl^t de 1670, ch. III, art. 2 : « Dans la visite qu'on fera d'une famille, on sera obligé d'interroger le mari, la femme et les enfants sur les principaux mystères de la foi, sur les commandements de Dieu et de l'Église et sur les sacrements, et s'assurer s'ils savent lire et écrire, s'ils sont eux et leurs enfants confirmés, s'ils ont confesseur à la paroisse... » (p. 23).

sur leur doctrine. S'aperçoit-il que la piété du pauvre faiblit? il s'efforcera de réchauffer sa dévotion par de pieuses exhortations. Celles-ci ne produisent-elles aucun effet? il emploiera alors la menace, préviendra l'assisté que la compagnie, s'il ne se repent pas, l'abandonnera à sa misère, en attendant les peines éternelles [1]. De même, le médecin avertira les malades qu'ils doivent se confesser après sa deuxième visite, et, s'ils n'obtempèrent pas à cette invitation, il cessera de les soigner [2].

Cette préoccupation des compagnies de charité de défendre la religion et les mœurs n'est pas seulement visible dans les articles qui concernent l'assistance : les compagnies se considèrent presque toujours comme devant faire la police morale de la paroisse. Leurs membres s'engagent à dénoncer aux curés tous les scandales qu'ils viendraient à connaître ; ils s'occupent activement de découvrir et de fermer les endroits publics qui peuvent être une occasion de trouble et de débauche, les jeux, les tabacs, les cafés [3]. Et ces derniers articles achèvent de nous montrer sous son vrai jour ce qu'est le sentiment charitable au XVIIe et au XVIIIe siècles. Il est essentiellement religieux, fort peu humanitaire ; il vise à ramener, à conserver des âmes à la foi, beaucoup plus qu'à sauver les corps : c'est, non l'élan d'un cœur généreux qui se donne, mais l'effort discipliné d'un fidèle pour maintenir de tout son pouvoir la règle à laquelle il s'est lui-même soumis.

---

1. Cf. *Saint-Sulpice*, règl. de 1652 : «... La vue continuelle que l'on aura comme la fin principale de cette assemblée, ainsi que de toute aumône chrétienne, sera de ramener incessamment les pauvres à l'esprit et aux devoirs de la religion, ce qui fait presque toujours leur plus grand besoin ». (Ch. I, art. I) — *Saint-Séverin* : « Elles procureront que les pauvres de l'un et l'autre sexe dont elles prennent le soin, soient instruits des principaux mystères de la foi et des commandements de Dieu et de l'Église, et que les enfants desdits pauvres soient instruits dans les écoles des charités de la paroisse, ou autrement » (p. 16). — Sur les menaces des visiteurs, v. *Saint-Sulpice*, règl. de 1652, art. 8, p. 5 de *l'Instruction pour les visiteurs des Pauvres*. Le délai fixé est un mois.

2. *Saint-Roch*, 1717, p. 28 et 29. Cet article n'est qu'un rappel de l'ordonnance rendue par le cardinal de Noailles. Au XVIIIe siècle un édit royal donna, en théorie, une valeur absolue et générale à cette ordonnance. Cf. *Saint-Germain-l'Auxerrois*, Compagnie des P. malades, 1737, art. 36, p. 46.

3. *Par. Saint-Paul*, règl. de 1658 : « Elle [la compagnie] cherchera à empêcher les impuretés, les blasphèmes, les scandales publics, les brelans, les tabacs (p. 21) ; elle mettra des bornes aux entreprises des religionnaires (p. 22). » — *Saint-*

Mais, pour être confessionnelle, la charité des compagnies n'en est pas moins réelle. A qui s'adresse-t-elle ? Comment s'exerce-t-elle ? Quelle est son efficacité ? Telles sont les trois questions qui se posent à nous.

C'est un fait que les diverses sociétés charitables, au XVIIe et au XVIIIe siècles, se spécialisent très vite, et se refusent à secourir toutes les catégories de pauvres. Par exemple, le Bureau des Merciers, celui des Orfèvres, à en juger par les quelques mots qui leur sont consacrés, limitaient leurs aumônes aux membres de ces deux corporations. La *Compagnie des pauvres prisonniers* ne s'inquiète pas des pauvres libres. Il en est de même des compagnies paroissiales : l'assistance qu'elles prêtent aux malheureux ne s'exerce pas hors de certaines limites géographiques, celles de la paroisse. Nous ne saurions nous en étonner, puisque les compagnies sont avant tout des sociétés ecclésiastiques ; mais il ne faut pas oublier, en outre, que la paroisse constitue au XVIIe et au XVIIIe siècles une circonscription politique, en même temps qu'une division religieuse. Elle doit être envisagée comme un petit État fermé, et presque autonome, qui dispose d'une certaine fortune, de certaines ressourses, et les réserve jalousement à ses citoyens. Pour être considéré comme citoyen d'une paroisse, le pauvre doit d'abord y être né ou l'habiter depuis un certain temps : c'est l'habitat qui donne droit de cité [1]. Les textes, à cet égard, se

---

Germain-l'Auxerrois, compagnie des P. H., règl^t^ de 1737, § II. « La compagnie ne doit pas seulement s'appliquer à l'assistance des pauvres honteux ; mais encore elle travaillera autant qu'il est possible à empêcher le mal qui vient à sa connaissance dans l'étendue de la paroisse, comme les lieux de débauche, académies de jeux défendus, blasphèmes et autres désordres... » — Sur les rapports des compagnies de charité avec la compagnie du Saint-Sacrement, voir l'article, très critiqué d'ailleurs, de M. Fr. Rabbe, dans la *Revue historique* de nov.-déc. 1899.

1. *Par. Saint-Sulpice*, règl. de 1652, art. 22, p. 34 ; règl. de 1732, chap. 2, art. 2. (Le délai est porté à 3 ans). — *Par. Saint-Eustache*, règl. de 1670 (un an) (ch. IV, art. 1). — *Par. Saint-Louis-en-l'Isle*, règl. de 1685, art. 8 et 9, p. 25 et 26 (six mois). — *Par. Saint-Étienne du Mont*, règl. de 1675, art. 6, p. 7 (1 an. Exception pour les nouveaux convertis). — *Saint-Gervais*, règl. de 1700, Préface p. II (un an). — *Saint-Roch*, règl. de 1717, art. 9, p. 41 (un an. Six mois pour ceux qui sont nés dans la paroisse). — *Saint-Germain-l'Auxerrois*, règl. de 1737, P. Honteux, art. XL (un an, « à moins qu'il ne faille remédier à quelque scandale pour l'honnêteté et pour la religion, ou bien que le pauvre soit né sur la paroisse »).

montrent très sévères. Les plus faciles exigent un séjour préalable de six mois, la plupart d'un an, quelques-uns de trois années. Exception est consentie seulement en faveur de ceux qui sont nés dans la paroisse, l'ont quittée, puis y sont revenus. C'est que le droit de cité, une fois acquis, ne se perd jamais; il peut être momentanément suspendu, mais il suffit d'avoir fait partie d'un groupement, pour y garder une place et la retrouver au besoin.

Cependant le séjour dans la paroisse ne donne pas à tous le droit à l'aumône. Du moins avec le temps, une nouvelle restriction s'établit. Défense est faite, à partir de la fin du XVIIe siècle, d'assister ceux qui logent en garni, à la semaine [1]. Sans doute des considérations philanthropiques ont contribué à dicter cette mesure. Aujourd'hui encore, il n'est pas de loyer plus onéreux pour le pauvre que la chambre à la semaine et l'hôtel garni; c'est souvent une économie pour les sociétés charitables, c'est déjà un commencement de relèvement pour l'assisté, que de lui donner un intérieur, que de l'installer dans ses meubles. Cette première dépense, une fois consentie, en évite d'autres successives, et facilite le placement de l'ouvrier. L'interdiction de secours portée par les sociétés de charité contre les habitants des garnis s'explique donc, à la rigueur, par des raisons de bienfaisance. Elle est cependant, semble-t-il, inspirée presque uniquement par les théories politiques du temps. C'est une des idées les plus répandues au XVIIIe siècle que les véritables citoyens d'un État en sont les propriétaires fonciers : pour être attaché au sol, l'aimer, le défendre, il faut en posséder une partie; l'intérêt répond, au fond, du patriotisme. Il suffit d'ouvrir les œuvres des philosophes, de Voltaire à Condorcet, de parcourir l'histoire de la Révolution française et le texte de nos constitutions, pour comprendre la faveur qu'a rencontrée ce principe d'économie sociale, et les conséquences qu'il a entraînées. Il a pénétré peu à peu tous les esprits, et le code de la charité s'en est trouvé modifié. Il ne pouvait être question pour les pauvres d'être propriétaires à Paris; du moins exigea-t-on d'eux qu'ils eussent un logement fixe, qui attestât leur attachement au sol, leur inscription parmi les

---

1. Cf. *Saint-Eustache*, 1670, ch. IV, art. XI. — *Saint-Louis-en-l'Isle*, 1685, art. 8, p. 25. — *Saint-Sulpice*, 1732, ch. VII, art. 3, p. 28 et sqq.

citoyens de la paroisse. Le vagabond n'est pas susceptible, par définition, de devenir jamais utile, de rendre service à la société dont il implore l'appui : celle-ci l'écarte et le repousse.

Mais les compagnies ne secourent pas tous les misérables qui résident dans les limites de la paroisse, depuis le temps fixé. Elles excluent, du nombre de leurs protégés, certaines catégories de pauvres ; et la liste de ces exclusions devient de plus en plus longue, à mesure que nous avançons vers la Révolution. Dans la paroisse Saint-Paul, le règlement de 1658 autorisait les membres des Compagnies à assister les mendiants [1] : dans toutes les autres, cette permission est remplacée par une défense formelle [2], et même le règlement de la Compagnie des P. H. de la paroisse Saint-Paul, en 1684, modifiant celui de 1658, impose aux enquêteurs d'examiner si « ceux qui demandent l'assistance... ne sont pas mendiants [3] ». Pourquoi cette mise hors la loi des mendiants? Elle tient à plusieurs causes. Tout d'abord, le nombre des demandes étant hors de proportion avec les ressources des compagnies, celles-ci ne peuvent les accueillir toutes, et il est certain que les mendiants méritent moins l'intérêt et l'aide des personnes charitables que les pauvres honteux. De plus, il est une institution publique qui a pour objet de recueillir les mendiants : l'Hôpital général ; dès lors, pourquoi donner une aumône qui ferait double emploi ? Mais surtout, en refusant d'assister les vagabonds, les compagnies se conforment aux prescriptions de la royauté. Celle-ci a peur des misérables ; elle prend des mesures de défense contre eux. La création de l'Hôpital général, et celle de la Lieutenance générale de police, procèdent de la même pensée [4], et sont destinées à concourir au même but. Qu'on parcoure les recueils législatifs de l'ancien régime, les

---

1. *Saint-Paul*, règl. de 1658, p. 22.

2. *Saint-Sulpice*, 1652, art. 22, p. 34 (encore assez vague). — *Saint-Eustache*, 1670, ch. IV, art. XI, p. 27. — *Saint-Etienne-du-Mont*, 1675, art. 5, p. 7, et art. 7, p. 8. — *Saint-Germain-l'Aux.*, règl. des P. H., 1737, art. 13, § 1, p. 36, etc. ; P. Mal., art. 29, p. 44.

3. *Saint-Paul*, 1684, art. 3, p. 2, et art. 32, p. 16.

4. Cf. mon article sur *Les lieutenants de police et les municipalités dans le ressort du Parlement de Paris, au début du XVIIIe siècle*, dans la *Revue des Études historiques*, nouvelle série, t. I, p. 20, note 2.

volumes d'Isambert, et ceux de Peuchet [1] ; innombrables sont les édits portés contre la mendicité [2]. Le ton en est varié : tantôt le roi déclare que la religion et sa conscience l'obligent à procurer du travail à ses sujets sans emploi [3], tantôt il professe que le souci de la paix publique ne permet pas de laisser libres des hommes qui ne veulent pas s'acquitter de leurs devoirs de citoyens [4]. Mais que le préambule parle de charité ou de bon ordre, la conclusion est toujours la même : les mendiants constituent un danger social, il faut les enfermer. A secourir les mendiants, les compagnies iraient à

---

1. Isambert, *Anciennes lois françaises*, Paris, 1822-27, 29 vol. in-8 ; — Peuchet, *Collection des lois, ordonnances et règlements de police depuis le XIIIe siècle jusqu'à l'année 1818* : 2e série, *Police moderne, de 1667 à 1789*. 8 vol. in-8 (jusqu'en 1772), Paris, Lotin, 1818-1819.

2. Cf. notamment les édits de 1656, d'août 1661, des 13 avril 1685, 21 oct. 1686, 10 février 1699, 25 juillet 1700, de mars 1720, de juillet 1724, etc.

3. Édit de 1656 : « C'est pourquoi comme nous sommes redevable à la miséricorde divine de tant de grâces, et d'une visible protection qu'elle a fait paraître sur notre conduite à l'avènement et dans l'heureux cours de notre règne, par le succès de nos armes et le bonheur de nos victoires, nous croyons être obligé de lui témoigner nos reconnaissances par une royale et chrétienne application aux choses qui regardent son honneur et son service, considérans ces pauvres mendiants comme membres vivants de J.-C., et non pas comme membres inutiles de l'État, et agissant dans la conduite d'une si grande œuvre, non par ordre de police, mais par le seul motif de la charité... ». *Code de l'Hôpital Général*, p. 262. — Édit du 13 avril 1685 : « La bonté que nous avons pour tous nos sujets nous engage à procurer les moyens de gagner leur vie à ceux qui ont la volonté de s'employer aux ouvrages dont ils sont capables... » Isambert, *Lois fr.*, XIX, 504.

4. Voici, à cet égard, quelque textes : Dans l'édit du 13 avril 1685, cité ci-dessus : « ... et le bon ordre que nous désirons maintenir dans notre royaume, obligeant de contraindre à travailler ceux qui, par faiblesse et par dérèglement, ne veulent pas se servir utilement pour eux et leur patrie, des forces qu'il a plu à Dieu de leur donner... » Édit du 25 juillet 1700 : « Et comme la piété et la prudence nous obligent également d'employer toutes sortes de moyens pour les rappeler à leur devoir, soit par une juste punition de leur fainéantise s'ils y persistent, soit par un secours que nous voulons bien leur faire en cas qu'ils reprennent dans une vie innocente la culture des champs... » (Peuchet, *op. cit.*, II, 142). Cf. aussi le préambule de la Déclaration de 1724. La théorie royale est exprimée avec beaucoup de force dans un manuscrit, sans nom d'auteur, sur l'Hôpital Général. (B. Nat., Manuscrits, Fonds Joly de Fleury, no 1220) : « A l'égard des premiers, leur mendicité est un crime qu'il faut punir ; ils privent l'Etat d'un travail que tout sujet doit à la société dont il fait partie, ils ont *la témérité de vouloir former une classe particulière* et *comme un corps à part*, qui n'a pour objet que la fainéantise... » (fo 1). On remarquera que le ton des édits devient de plus en plus sévère et inquiet à mesure que l'on avance dans le XVIIIe siècle.

l'encontre des volontés royales, de même qu'en secourant les impies, elles iraient à l'encontre des lois divines. Les vagabonds ne trouvent pas d'assistance, parce qu'ils n'ont pas de patrie : ils n'appartiennent véritablement à aucune collectivité politique; mais les mendiants, comme les hérétiques, sont de véritables proscrits.

Ainsi les compagnies n'assistent que les pauvres honteux. Encore ne les assistent-elles pas tous. Certains règlements, il est vrai, par la rédaction générale de quelques articles, sembleraient conduire à une opinion contraire; mais, la page tournée, une série d'articles se succèdent, qui, tous, limitent la portée du premier. C'est ainsi qu'on n'assistera pas les pauvres que secourent déjà d'autres institutions charitables [1]. Peu importe si l'aide qu'ils reçoivent est insuffisante. Par cela même qu'ils sont secourus d'autre part, ils appartiennent à une autre société, ils ne peuvent plus faire partie de la clientèle des compagnies paroissiales. Avant tout, il convient de limiter la sphère où l'on agit, et d'éviter les doubles emplois. On n'assistera pas davantage, en plusieurs paroisses, ceux qui vivent seuls, et n'ont pas de charges de famille [2]. S'ils ne réussissent pas à subvenir à leurs besoins, c'est qu'ils ne veulent pas travailler, ou ne mènent pas une bonne vie. La famille, d'autant plus méritante qu'elle est plus nombreuse, avec son budget branlant, voilà évidemment l'objet par excellence de la charité des compagnies.

Il semblerait donc, à se conformer aux principes de la logique, que toute famille de pauvres honteux doit être assistée, et qu'elle mérite des secours d'autant plus importants, qu'elle se trouve dans une situation sociale inférieure, et que son chef gagne des salaires moins élevés. Il en va tout autrement. Les compagnies prennent

---

1. Voir notamment, *Saint-Eustache*, 1670, art. 10, p. 27. — *Saint-Gervais*, 1700, pr 17. — *Saint-Séverin*, 1703, p. 22. — *Saint-Roch*, 1717, p. 61. — *Saint-Sulpice*, 1732, p. 19. — *Saint-Sermain*, 1737, P. Honteux, art. 36, § 3, p. 13.

2. Cette prescription n'apparaît guère que vers la fin du XVIIe siècle, elle n'est pas encore générale au XVIIIe. On la trouve dans *Saint-Etienne-du-Mont*, Règl. de 1675, art. 7, p. 8. — *Par. Saint-Paul*, 1684, art. 3, p. 2. — La Compagnie de Saint-Séverin s'intitule Compagnie de charité en faveur des pauvres *ménages*. — Dans le règlement de 1730, pour la Compagnie de Saint-Eustache, l'article suivant est ajouté : « Il ne sera donné rien pour les pères, mères, veufs et sans enfants » (art. 13, p. 41).

soin de définir ce qu'elles entendent par pauvres honteux, ou de préciser, par une série de mises hors la loi, la catégorie de misérables à laquelle elles entendent réserver le bénéfice de leur munificence : « L'on réputera pauvres honteux, ceux qui ont ou des charges ou emplois honnêtes, et qui *auront tenu ou tiendront actuellement boutique* en qualité de marchands ou artisans de quelque corps de métier, et ceux qui peuvent raisonnablement avoir honte de demander publiquement leurs besoins à cause de *leur profession ou de leur naissance* [1] ». Ainsi ce qui détermine la qualité du pauvre, c'est sa profession, sa condition sociale. Les compagnies s'attachent moins dans leurs enquêtes au fait de la mendicité, qu'aux raisons que le pauvre peut avoir de ne pas vouloir mendier. Cette interprétation est-elle outrée ? En aucune manière. Dans le règlement de la compagnie de Saint-Eustache, en 1670, est inséré un article presque identique : « Entre les pauvres honteux et valides, les marchands et artisans, maîtres de leurs métiers, mariés ou veufs, seront toujours les premiers et les plus véritables objets de la compagnie [2] ». Ainsi l'on n'assistera pas les domestiques, ceux qui ne font aucun négoce. A peine secourra-t-on par exception, en certains quartiers, des pauvres dont il est difficile de définir la condition, les revendeuses, les couturiers, les fruitiers, par exemple [3] : mais, dans la plupart des paroisses, on ne viendra jamais, dès la fin du XVIIe siècle, en aide aux compagnons de métiers [4]. Pourquoi cet ostracisme ? Il tient à une double cause. D'abord le système d'assistance que les compagnies de charité emploient uniformément, à partir du XVIIIe siècle, rend malaisé, nous le verrons un peu plus loin, de secourir les compagnons ; mais il ne faut surtout pas oublier que les membres des compagnies paroissiales sont des bourgeois, des marchands, des patrons. La misère des ouvriers est digne d'intérêt sans doute; mais combien plus celle des négociants [5] ! De

1. *Saint-Louis-en-l'Isle*, règl. de 1685, art. 10.
2. *Saint-Eustache*, règl. de 1670, ch. IV, art. 2, p. 24.
3. *Saint-Eustache*, *id.*, ch. IV, art. 3, *ibid.*
4. Exception pour les malades.
5. *Saint-Germain l'Auxerrois*, 1737, P. Honteux, art. 39, p. 18. « L'objet principal de la Compagnie est d'assister les *véritables* Pauvres Honteux, marchands, artisans, chefs de famille honnêtes; néanmoins lorsque la Providence envoiera des

plus l'industrie, le commerce, au XVIIIe siècle, manquent de bras : secourir les ouvriers, c'est leur permettre de poser des conditions acceptables, de rester quelque temps sans rien faire ; c'est le règlement de Saint-Gervais qui le déclare en termes exprès : « L'assemblée n'assistera pas ordinairement les compagnons des arts et métiers, afin de *les obliger à travailler chez les maîtres*, et que le public soit servi [1]... ». C'est pour cette raison encore que les compagnies refusent en général de payer la somme nécessaire pour transformer les artisans en maîtres. Surtout, ce qui est plus grave, les enfants qu'elles mettent en apprentissage, sont, presque partout, fils ou filles de Marchands [2].

Un point donc nous semble acquis. Les compagnies de charité sont devenues de bonne heure, pour ne pas dire dès le principe, des sociétés de secours mutuel ayant un caractère confessionnel et bourgeois : elles visent à relever les membres de la classe moyenne, tombés dans la misère, non à élever à une condition supérieure les pauvres de plus basse origine. Il y a là une question de perspective qui nous déroute aujourd'hui, et qu'il était par conséquent important de signaler.

*
* *

Il nous reste un dernier point à examiner. Comment les compagnies de charité entendent-elles l'assistance ? Leurs principes, à cet égard, ont assez sensiblement varié. Au début de leur histoire, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIe siècle, elles se bornent à distribuer des aumônes en argent, des aliments, des vêtements, des médicaments [3]. Secours nécessaires évidemment, mais insuffisants,

---

aumônes plus abondantes, on en donnera encore à ceux qui sont d'une condition inférieure et qui le méritent ». Il convient de rappeler aussi qu'à l'hôpital des Petites Maisons, le règlement prescrit de préférer aux autres postulants les marchands ou leurs veuves, et généralement les personnes d'une condition supérieure.

1. *Saint-Gervais*, 1700, art. 16.

2. *Saint-Paul*, 1684, art. 4, p. 3 et *passim*. — *Saint-Gervais*, art. 16, p. 7. — *Saint-Germain-l'Aux.*, P. H., 1737, art. 47. Cet article permet seulement à la Compagnie de parfaire la somme économisée par un artisan pour devenir maître, — ce qui suppose que l'artisan n'est pas pauvre, puisqu'il a pu économiser.

3. Le règl. de la paroisse *Saint-Paul* (1684) contient à l'art. 38, p. 20, le passage suivant : Le but de la compagnie « n'a pas toujours été d'aider à de nouveaux

et même néfastes, s'ils se prolongent ; car ils ne permettent point au pauvre de gagner sa vie, et ils l'habituent à attendre sa subsistance d'autrui. Les compagnies ne payent ni les loyers, ni les dettes, s'interdisant par là même un certain nombre de « sauvetages ». En revanche, elles accordent dans certains cas un subside, pour permettre au malheureux de se rendre dans une province où il a des parents [1]. Si le pauvre reste dans cette province, la charité parisienne perd un de ses clients : s'il abuse de l'argent qu'on lui a remis, ou revient à Paris, en vertu même des règlements, il est condamné, pour quelque temps ou pour toujours, à ne plus faire appel à la bienfaisance des compagnies. Parfois on donnera à l'assisté des secours en marchandises; mais ce procédé ne sera adopté que rarement, et après un sérieux examen, « vu que la dépense en est grande, et que pour l'ordinaire, particulièrement en les mauvais temps, elle est très infructueuse [2] ». Il ne semble donc pas que les compagnies parisiennes aient eu, dès l'origine, une claire notion de ce qu'elles pouvaient et devaient faire, des remèdes les plus efficaces contre la misère. Elles redoutent de donner en une fois un secours important, grâce auquel une famille sortira de sa détresse, et préfèrent multiplier les aumônes réduites : c'est le système des « petits paquets ».

Mais, de très bonne heure, ce système est discrédité. Déjà le règlement de Saint-Sulpice, en 1652, imposait à l'enquêteur de demander au pauvre si et comment il pouvait se rétablir [3]. Le relèvement du pauvre, voilà quel devient bientôt l'objet exclusif des compagnies, à tel point qu'en 1684, le règlement de Saint-Paul interdit de secourir ceux « pour lesquels il n'y a pas lieu de rétablissement [4] ». Mais comment relever ces pauvres ? Par des petits secours ? Non. Les compagnies évidemment continuent à donner du pain à ceux qui ont faim, des habits à ceux qui ne sont pas

---

établissements [il s'agit de mettre en apprentissage les enfants], mais plutôt *d'entretenir* par *ses aumônes*, ceux que la misère rend chancelants. » Cf. règl. de *Saint-Sulpice*, 1652, *passim*.

1. *Saint-Sulpice*, 1652, art. 27, p. 37.
2. *Ibid.*, art. 34, p. 38.
3. *Ibid.*, art. 9 de l'*Instruction pour les visites des Pauvres*, p. 6.
4. *Par. Saint-Paul*, régl. de 1684, p. 14.

vêtus ; mais elles refusent de servir des pensions, parce que celles-ci « sont presque toujours des causes et des sujets de fainéantise [1] », de payer pour faire célébrer les mariages, pour subvenir aux frais des voyages. Elles estiment maintenant ces dépenses trop aléatoires. Si le pauvre peut se « rétablir » à Paris, pourquoi quitterait-il la capitale ? La défense d'acquitter les loyers et les dettes subsiste ; mais du moins est-il recommandé aux visiteurs d'aller trouver les créanciers, et de s'arranger avec eux. La véritable assistance, d'après les règlements de la fin du XVIIe et ceux du XVIIIe siècle, c'est l'assistance par le travail. Il faut procurer « aux pauvres les moyens de les occuper dans leur métier, afin de pouvoir y gagner leur vie [2] ». A cet effet, les compagnies de charité leur fourniront les outils et les marchandises dont ils ont besoin, de la soie, du cuir, de la laine ; et, par excès de précaution, pour que le pauvre ne soit pas tenté de faire un mauvais usage de la somme qui lui est allouée, les fonds seront remis à un membre « entendu » qui en fera l'emploi [3]. Les outils du pauvre ont-ils été engagés ? par une dérogation à la règle générale, on les rachètera. Même on n'attendra point, pour aider les pauvres, que ceux-ci soient tombés dans la complète misère, et aient vendu leurs meubles : c'est au contraire une économie de temps et d'argent, que d'aider qui peut encore s'aider lui-même [4].

Par leur nature même, ces secours sont essentiellement temporaires ; ils ne doivent pas en effet, sauf exception, se prolonger au delà de six mois ou d'un an. Passé ce temps, si la situation de l'assisté n'a pas subi de changement, c'est que les ressources de la compagnie sont insuffisantes, ou que lui-même s'accoutume à sa misère. Dans les deux cas, il ne rentre plus vraiment dans la clientèle des sociétés paroissiales : il convient de l'abandonner et d'avouer une erreur. De même, entre deux demandes de secours, il

---

1. *Saint-Sulpice*, 1732, art. 5, p. 8 et 9.
2. *Saint-Séverin*, 1703, p. 16 et 17.
3. C'est pour cette raison aussi que les compagnies refusent d'assister les compagnons des arts et métiers ; car ceux-ci n'ont pas le droit de vendre pour leur compte, et leurs maîtres pourraient faire saisir les marchandises qu'on leur délivrerait ; sur la valeur de cette raison, cf. *supra*, p. 18.
4. *Saint-Paul*, 1684, art. 39, p. 21.

doit exister un certain intervalle. Si le pauvre, en effet, après avoir été relevé, décline dès qu'il est rendu à lui-même, et retombe de suite dans de nouvelles difficultés, c'est qu'il est, par ses propres forces, incapable de se suffire, ou qu'il ne s'emploie pas de toute son énergie à gagner son existence et celle de sa famille. On renouvellerait donc les essais d'assistance en pure perte. La mendicité est interdite sous toutes les formes, et à tous les degrés. Compter sur autrui pour surmonter tous les obstacles, c'est véritablement mendier, et sortir de la catégorie des pauvres honteux.

D'autre part, ces secours en nature sont moins humiliants que les secours en argent; ils ménagent davantage la dignité du malheureux, et il importe, dans les œuvres d'assistance, de sauvegarder cette fierté. Ne conviendrait-il donc pas de présenter au pauvre ces aumônes comme de simples avances, des prêts qu'il pourra, qu'il devra même rembourser, quand sa situation sera moins précaire? Cette idée féconde commence à apparaître au XVIIIe siècle, sous une forme confuse, il est vrai. « Et pour rendre les pauvres plus soigneux de ménager cette assistance, on la fera sous forme de prêts dont on leur demandera compte de temps en temps [1]. » Ainsi le principe se trouve posé; peu importent le raisonnement qui a conduit à le formuler, la valeur des motifs sur lesquels on s'appuie.

Les compagnies ont donc modifié considérablement, au cours du XVIIe et du XVIIIe siècles, leur système d'assistance, et l'on est fort surpris de rencontrer dans leurs règlements quelques-uns de nos principes les plus modernes, en fait de charité. Sans doute, il ne faut pas exagérer la portée de ces innovations : elles sont encore bien timides, souvent vagues et mal comprises. Les compagnies rejettent encore, à la fin du XVIIIe siècle, nombre de pratiques qu'il y aurait eu lieu pour elles d'encourager : elles refusent de payer les dettes, les loyers des pauvres, par exemple. Elles défendent à l'assisté de changer son métier précaire pour un autre plus rémunérateur. Elles ne se sont pas affranchies de l'esprit de routine, elles visent à maintenir chacun dans sa sphère ordinaire et dans sa condition sociale. Il n'en est pas moins vrai qu'au travers des vieilles idées, on constate l'éclosion d'idées nouvelles. On voit

1. *Saint-Séverin*, 1703, p. 17.

apparaître, dans les règlements, jurant avec l'exclusivisme confessionnel et bourgeois qui se maintient rigoureux, un respect plus grand de la personne humaine, un souci croissant de la dignité individuelle, une conception plus juste de la charité et de l'aumône. Ce mouvement des esprits n'est pas provoqué par les écrits des philosophes; Rousseau n'y est pour rien; mais peut-être a-t-il contribué au succès des théories philosophiques, et notamment de celles de Rousseau. La société du XVIIIe siècle était bien faite pour comprendre et proclamer les Droits de l'Homme, puisque la partie la plus religieuse et la plus généreuse de cette société avait, depuis quelque temps déjà, commencé à les respecter chez les pauvres.

Léon CAHEN.

La première ambassade d'Antonio Rincon en Orient

(1522-1523)

Parmi les nombreux agents diplomatiques employés par François Ier, Antonio Rincon est certainement l'un des plus curieux et des plus intéressants, à la fois par l'obscurité qui entoure son origine, par le caractère aventureux de ses ambassades en Pologne et en Turquie, et par le mystère tragique de sa fin. Nous ne savons presque rien de sa vie avant son entrée au service de François Ier. Né en Espagne [1], à Medena del Campo, il dut servir dans les armées espagnoles en Italie; il prit part à la révolte des *communeros*, et il n'est pas sans intérêt de remarquer que sa ville natale fut livrée aux flammes en août 1520 par Fonseca, le chef des troupes de Charles-Quint. Lorsque la révolte eut été définitivement écrasée, il échappa à la répression en quittant l'Espagne. Il est probable qu'il vint à Fontarabie, qu'assiégeait à ce moment (automne 1521) l'amiral de France Bonnivet. Ce serait là l'origine des relations étroites qui se nouèrent entre les deux personnages. Le terme de « padrone » employé dans la lettre qui suit, les expressions de particulière gratitude dont elle est remplie, font supposer que Rincon fut introduit par Bonnivet auprès de François Ier et qu'il lui dut d'être chargé de missions importantes.

Jusqu'ici on avait cru que la première mission de Rincon n'était pas antérieure à la fin de l'année 1523 [2]. La lettre que nous publions

---

1. Cf. J. Zeller, *Quæ primæ fuerint legationes a Francisco I in Orientem missæ*, 1881 (p. 18-19).
2. J. Zeller, *op. cit.*, p. 26.

prouve que Rincon fut envoyé en Hongrie et en Pologne dès l'été de 1522, c'est-à-dire peu de temps après son entrée au service de François Ier. La situation de la France était alors critique. La défaite de Lautrec à la Bicoque (27 avril) avait été suivie de la perte de Crémone et de Gênes : les Français étaient chassés d'Italie. D'autre part, les victoires des Impériaux avaient décidé Henri VIII à quitter son attitude de médiateur, pour resserrer son alliance avec Charles Quint et rompre avec la France : le 29 mai, il avait déclaré la guerre à François Ier. A grand'peine celui-ci conservait ses alliances. Si le bâtard de Savoie, envoyé à Berne (mai-août 1522), réussit à empêcher la défection des Suisses, la mission du sieur de la Rochepot (le futur connétable de Montmorency) à Venise fut à peu près vaine (mai-juillet). Dans l'Italie du Nord, il n'y avait plus à compter sur les Vénitiens. Quant au pape Adrien VI, pontife doux et pieux, il désirait ardemment la paix pour unir les princes chrétiens contre les Turcs maîtres de Belgrade et menaçant Rhodes. A tout le moins il essayait de tenir la balance égale entre le roi de France et l'Empereur. Mais sa sympathie allait à ce dernier, son ancien élève, et François Ier ne pouvait l'ignorer. Le roi se trouvait ainsi à peu près isolé au moment où, par le Sud, les Espagnols tâchaient de reprendre Fontarabie, tandis que, par le Nord, les Anglais, aux termes du traité de Windsor (20 juin), ravageaient le Boulonnais et détruisaient Dourlans. Le cercle de fer se fermait autour de la France et semblait près de l'étouffer.

Cependant François Ier ne désespérait pas. Plus que jamais désireux de reprendre pied en Italie, tandis que quelques troupes défendaient les frontières, il faisait de grands préparatifs d'hommes et d'argent pour une expédition qu'il dirigerait l'année suivante au delà des monts. En attendant, la diplomatie n'était pas négligée. Tandis qu'il se disposait à attaquer de front la puissance impériale, par des négociations et des intrigues en Orient il préparait une diversion. C'est la première manifestation d'une politique qui deviendra traditionnelle et qui consistera à inquiéter la maison d'Autriche en jetant sur elle la Hongrie, puis la Pologne, puis la Turquie, et par des complications en Orient à dégager l'Occident menacé.

Le moment semblait favorable pour une pareille entreprise. Le

régime institué en Allemagne par Charles-Quint à son départ pour l'Espagne était loin de fonctionner d'une façon parfaite [1]. La plupart des Electeurs et des princes n'avaient aucune considération pour Ferdinand, que Charles avait laissé en qualité de lieutenant; on lui réclamait l'exécution des promesses faites par son frère. Ferdinand ne pouvait que se lamenter, et transmettre ses plaintes à l'empereur, sans agir. Heureusement l'Autriche était tranquille du côté de l'Est : le roi Louis II de Hongrie était le beau-frère de Ferdinand et de Charles; le roi de Pologne et le voyévode de Transylvanie étaient occupés, l'un contre le Russe, l'autre contre le Turc. Mais la situation pouvait aisément être changée : Louis II, prince faible et mou, était, au dire de Ferdinand lui-même, « moins obey et estimé que le moindre qui soit en sa maison ». Les grands de Hongrie et de Bohême s'agitaient et manifestaient des velléités d'indépendance. Ils étaient prêts à la révolte pourvu qu'ils se sentissent soutenus par quelque prince puissant. La voyévode de Transylvanie et surtout le roi de Pologne pouvaient remplir ce rôle. Il suffisait pour cela d'assurer leur liberté d'action, de les exciter contre la maison d'Autriche, et de les déterminer à agir, par la promesse de l'appui du roi de France. C'est à quoi devait servir l'ambassade d'Antonio Rincon.

Rincon partit de Saint-Germain-en-Laye probablement vers le mois de septembre 1522, et à travers la Suisse, le Tyrol et les territoires autrichiens, il arriva en Hongrie à Buda. Comme le roi, la cour et le conseil étaient en Bohême, il dut se contenter d'agir auprès de quelques grands personnages comme Bornamisa et l'archevêque de Gran, les indisposant contre la maison d'Autriche et les assurant de l'amitié du roi de France. Mais c'était du roi de Pologne que dépendait tout le succès de la négociation. Rincon se rendit donc à Cracovie. Le roi Sigismond se trouvait alors en Lithuanie; sans hésiter, en plein hiver, notre Espagnol se dirigea vers le Nord, et après vingt-trois jours de marche par un froid intense il atteignit à Vilna le roi de Pologne. L'ambassadeur français fut très bien accueilli, et l'entrevue qu'il eut le jour de Noël avec Sigismond,

1. Cf. Baumgarten, *Geschichte Karls V*, t. II, en particulier les chapitres intitulés : *das Reichs regiment* et *der Statthalter* (p. 198-202).

dans laquelle il exposa l'objet de sa mission, fut très cordiale. Sa venue hâta la conclusion de la trêve que les Polonais négociaient avec les Russes. Les mains libres de ce côté, Sigismond retourna à Cracovie où l'on multiplia les manifestations amicales en l'honneur de l'envoyé du roi de France. Rincon eut plusieurs entretiens avec Sigismond. Le 2 février il reçut la réponse officielle du roi. Après les remerciements accoutumés, Sigismond assurait François Ier de son dévouement; il se déclarait prêt à agir contre la maison d'Autriche, à soustraire son neveu Louis II aux intrigues autrichiennes, et à contrecarrer les négociations engagées par Ferdinand en Bohême et en Hongrie. Les promesses étaient formelles; mais Rincon n'ayant pas de pouvoir particulier pour traiter, elles ne furent sanctionnées par aucun acte diplomatique.

De Cracovie, Rincon se rendit sur les frontières de la Valachie auprès de Jean Zapolya, le voyévode de Transylvanie. Celui-ci se montra moins prodigue que les Polonais de démonstrations amicales; il était prêt à marcher contre la maison d'Autriche, mais il voulait être sûr d'être suivi par les autres seigneurs; surtout il demandait au roi de France plus que des promesses purement verbales. Il faisait preuve de décision, mais en même temps il posait nettement ses conditions. D'ailleurs toute résolution ferme fut remise après l'issue d'une diète convoquée à Buda, pour le mois d'avril 1523.

Rincon n'attendit pas l'ouverture de cette diète. Comme il était chez l'archevêque de Gran, qu'il était allé revoir pour en obtenir une déclaration formelle en faveur du roi de France, il reçut de Buda un avis de Bornamisa, lui recommandant de ne pas se montrer dans cette ville à l'occasion de la diète. Les pratiques françaises commençaient à s'ébruiter et le séjour aurait pu n'être pas sans danger pour Rincon. Au reste, le but de sa mission était atteint : il n'avait pas charge de signer un traité en forme suivant des conditions déterminées et précises; il devait seulement jeter les bases des négociations futures. Les réponses qu'il avait reçues, la lettre du roi de Pologne qu'il portait à François Ier, prouvaient qu'il y avait réussi. C'est pourquoi il se hâta de se rendre à Venise, d'où, pour la première fois depuis son départ, il donna de ses nouvelles à la cour de France. C'est de Venise que, le samedi saint 4 avril 1523, il écrivit à son protecteur l'amiral de France Bonnivet, la lettre

qu'on va lire, dans laquelle il lui racontait en détail toute sa mission [1].

ILL^mo MONSIGNÓR MONSIGNÓR MIO

Io me rrecomando tres humilmente a la bona gracia de V. S. Illma, a la qualle come mio singulár patrone desidero cum tuto il core servír. Dopo che mi parti de San Jerman in la Haya de la Mag^t X^ma et de vostra Illma S., nó o abuto comodita de scriber, equando alcuna ce fora, periculosa fuse stata ; e ben credo che V. S. Ill. nó sia stata senza admiracione del mio tanto tardár a scribér, sia certo che nó o stato a dormire, anti senpre in longhi et periculosi viagi, come il presente portadór corrier de Lion dira a V. S. Illma ; il qualle vene cum me e fin aquesta ora mai nó mi a abandonato un paso, il qual suplico a V. S. abia per rrecomandato. Dio Laudato, io són sano et salvo et a fine de tuti nostri cogitationi ; e piu breve che potero in questa mia diro quello che in questo viagio me a succeso.

Pase il paese de Allemagna [2], Tirol et Austria : senpre ebe in mio andár

---

Je me recommande très humblement à la bonne grâce de V. Ill. S. que je veux, comme mon unique protecteur, de tout mon cœur servir. Depuis mon départ de Saint-Germain-en-Laye, d'auprès Sa Maj. Très Chrét. et V. Ill. S., je n'ai pas eu la commodité d'écrire ; et quand j'en aurais eu une, elle aurait été dangereuse. Je crois fort que V. S. Ill. a dû s'étonner de mon retard à écrire ; pourtant qu'elle soit sûre que je n'ai pas dormi, mais j'ai toujours été en longs et pénibles voyages, comme le présent porteur, courrier de Lyon, pourra dire à V. S. Ill., car il est venu avec moi, et jusqu'à ce moment il ne m'a point quitté d'un pas ; et je supplie V. S. qu'elle l'ait pour recommandé. Grâce à Dieu, je suis sain et sauf, et au bout de nos desseins. Le plus brièvement que je pourrai, en cette lettre, je vous dirai ce qu'il m'est arrivé en ce voyage.

J'ai traversé l'Allemagne, le Tyrol et l'Autriche ; toujours les amis m'ont fait

---

1. Cette lettre se trouve aux Archives Nationales, carton J 964, pièce n° 20. Nous en reproduisons le texte intégralement, sans y introduire d'autre modification que les signes de ponctuation indispensables. Le vocabulaire dont se sert Rincon présente de nombreux signes qui trahissent son origine espagnole ; beaucoup de formes italiennes employées appartiennent aux dialectes du nord de l'Italie et en particulier au dialecte vénitien. Ce document d'orthographe et de syntaxe bizarres est un des premiers qui soient sortis de la plume de Rincon ; on peut suivre, dans la série des quelques lettres que nous possédons de lui, les progrès qu'il fit dans la langue italienne. Cf. l'observation de Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 161, note.

2. Probablement la Suisse septentrionale, les ligues de la Haute-Allemagne ou Hautes-Ligues.

bona ciera dali amici e donde o potuto cum la lingua fece il dovér ; pase in Ungaria e il rre e la rregina e la magior parte de suo conseglio erano in Bohemia, e tuti quelli signori ungari separati luno de laltro, che nó poca fatica e desconzo me fu, che quel gran signor vayvoda de Transilvania [1] a chi io portava litere de la Mag^t X^ma era molto lontano in confini de Turchia cum exercito proprio suo per che era pasado il Danubio un basxa turco con moltitudine de gente e lui lera andato in contra ; non me parse andár da lui ; pur con animo de liberato che o de servír la Mag^t X^ma me dispuse a cominciar la negociacion e fui atrobar quel conte Bornamisa [2] a Buda, cita testa de quell rregno, che il ditto Bornamisa stava li locotenente de suo rre, parle con lui, e dopo molte altercacioni le dete la litera de la Mag^t X^ma et acetata nó senza admiración, in fine rresto servitór et aficionato de la Mag^t X^ma parato a far ogni cosa contra la casa de Austria, avendo spalle ; me conforto andár al Ser^mo rre de Polonia, che colui era il fundamento senza il qualle nisxuno in Ungaria se moveria ; e con questo, me parti de lui.

Fui a trobar al arcevescovo de Strigonia [3], primato de Ungaria che ante era vescovo de Cinque Eclesie [4] per il qualle etiam portava litere de sua mag^t X^ma ; il qualle trove in una sua tetta ; parle larghamente con lui ; il

---

bonne chère et partout où j'ai pu, j'ai fait, avec la langue, mon devoir. Puis, je passai en Hongrie ; le roi, la reine, la plus grande partie du conseil étaient en Bohême et tous ces seigneurs hongrois séparés les uns des autres ; ce qui me fut une cause non médiocre de fatigue et de dérangement. Car ce grand seigneur, voyévode de Transylvanie, à qui je portais une lettre de Sa Maj. T. C., était très loin, aux confins de la Turquie, avec son armée, occupé à lutter contre un pacha turc qui avait passé le Danube en forces. Je ne crus pas bon d'aller vers lui. Cependant, possédé du désir de servir Sa Maj. T. C., je me disposai à commencer ma négociation ; j'allai trouver le comte Bornamisa à Bude, capitale de ce royaume ; ce Bornamisa y est lieutenant de son roi ; je m'entretins avec lui et, après de longues discussions, je lui donnai la lettre de S. M. T. C. Il la prit non sans surprise ; enfin il demeura serviteur devoué de Sa Maj. T. C., prêt à tout faire contre la maison d'Autriche, pourvu qu'il eût un appui. Il m'encouragea à me rendre auprès du Sér^me roi de Pologne, car c'était lui le fondement, sans lequel rien ne se pourrait entreprendre en Hongrie ; et, sur ce, je le quittai.

J'allai trouver l'archevêque de Strigonia, primat de Hongrie, auparavant

---

1. Jean Zapolya.
2. Bornamisa, noble hongrois, qui fut gouverneur de Possonia (Presbourg) et refusa de rendre cette ville à Ferdinand en 1527. Cf. Gayangos, *Calendars of State-Papers, Spanish, 1527-1529*, p. 279.
3. Strigonia = Gran, sur le Danube, au nord de Buda.
4. Fünfkirchen.

qualle nó se determino come laltro, forse per esér eclesiastico ; pur in sue parole io conoscete che la pratica le piasceva ; me pregho nó desistesse de mio santo proposito e che andasa del rre de Polonia ; che lui presto stava a far tute le cosse che bisognarón per suo rre e per il rregno e per la salveza de sua testa ; nó rresto senza paura ; in pero, nó li dete la litera de su Mag^t X^ma per che cusi me parse che bixsognava per a lora per no alterarlo piu.

Cum questo principio, me parti de Ungaria per andár in Polonia, e fui a una cita che se chiama Carcovia, la principal del rregno e dova la rresidencia del rre de Polonia ; ma al presente nó era la, che stava nel suo ducato de Lituania ali confini de Moscovia che el Mosco tratava tregue cum lui. Trove li in Carcovia un signor palatino locotenente del rre suo, gran segnor, e bon servitor de suo rre, favorito suo, creato cum lui de adolecencia, il qualle se a mostrato tanto servitor e aficionato de la Mag^t X^ma che nó se potria dir piu ; che come sepe che io era homo de la Mag^t X^ma me fece grandissimo honór, me dete cavalli, me dete un gentilohomo suo che me aconpagnase et servese fin a dove trovase il rre, et cusi me parti verso setentrión et camine XXIII iorni a la tramontana dove sono intensisime figidita (*sic*).

évêque des Cinq-Églises, à qui je portais aussi des lettres de Sa Maj. T. C. Je le trouvai dans une de ses maisons de campagne, parlai longuement avec lui ; mais il ne prit pas de décision, comme le précédent, peut-être parce qu'il est ecclésiastique ; à ses paroles pourtant, je compris que la « pratique » lui plaisait ; il me pria de ne point me départir de mon bienheureux projet, et d'aller auprès du roi de Pologne ; quant à lui, il était prêt à faire tout ce qui serait nécessaire pour son roi et pour le royaume et pour le salut de sa tête ; il n'était pas sans crainte. Aussi je ne lui donnai point la lettre de Sa Maj. T. C., car il me parut bon de ne pas l'effrayer davantage.

Ayant ainsi commencé, je quittai la Hongrie pour aller en Pologne, et je fus dans une ville qu'on appelle Cracovie, la plus importante du royaume : c'est là que réside le roi de Pologne ; mais en ce moment il n'y était pas, car il était allé dans son duché de Lithuanie, aux confins de la Moscovie, pour traiter d'une trêve avec le Moscovite.

Je trouvai à Cracovie un seigneur palatin, lieutenant du roi, grand seigneur, et bon serviteur de son roi, son favori, élevé avec lui depuis sa jeunesse, qui s'est montré si dévoué serviteur de Sa Maj. T. C. que je ne pourrais dire plus. Car, dès qu'il sut que j'étais homme de Sa Maj. T. C., il me rendit les plus grands honneurs, me donna des chevaux, un de ses gentilshommes pour m'accompagner et me servir jusqu'à ce que je rencontrasse le roi. C'est ainsi que je m'en allai vers le Septentrion, et pendant XXIII jours je cheminai vers le Nord, où le froid est excessif.

Arrive a Vilna, cita de Lituania dove il rre stava, e gia il ditto S. palatino avea scrito de mia venuta a mos. le vescovo de Posnonia [1] gran signor in spiritual e che tuto governa. Ante che arrivase me mandaron in contra un gentilhomo con asai bona compania. La vigilia de natalle parle a questo ditto S. Vescovo e mostro gran piascer de mia venuta e molto se mostro etiam servitor de la Mag^t X^ma, oferendo se molto caldamente. Di de natale fui invittato de questo S. Vescovo, dove no mancarono cirimonie e demostracioni amorevoli; il qual me dise che, dopo le vespere, il rre suo me volea audire; fate le vespere, il rre mando per me un gran principal homo con gran compagnia e a suo modo ben e rricamente in ordine ; intre in la sala dove il rre stava bene aconpagnato ; commo arrive, fece doi pasi e me dete la mano, puo se ando verso sua camara e me meno seco, e tuti quelli baroni fece rrestar fora, salvo quel dito S. Vescovo; fermata la camara, le dete la litera del X^mo rre nostro Signor, laqual dete al ditto Vescovo, e letta, me disse che dicese tuto quello avea in comissión ; al qualle disxi in questa forma :

« Il christianissimo y potentissimo rre de Franza e ducha de Millan, Signor de Genova, signor mio graciossissimo, manda per me a V. Serenita faternalli et amicabilli saluti, e dice che lui come una de le principal

---

J'arrivai à Vilna, ville de Lithuanie, où était le roi; et déjà led. seigneur palatin avait écrit de ma venue à Mons. l'évêque de Posnonie, grand seigneur au spirituel, qui gouverne tout; avant mon arrivée, on envoya à ma rencontre un gentilhomme avec une très bonne compagnie. La veille de Noël, je parlai audit S. Évêque : ma venue parut lui faire grand plaisir et il se montra aussi excellent serviteur de S. Maj. T. C., faisant lui-même de chaleureuses offres de services. Le jour de Noël, je fus invité chez ce seigneur évêque; les cérémonies et les démonstrations amicales ne manquèrent pas. Il me dit qu'après les vêpres son roi voulait m'entendre; les vêpres dites, il m'envoya quérir par un des grands de la cour, et, suivant leur coutume, bien et richement accoutré; j'entrai dans la salle où le roi se tenait, entouré d'une nombreuse compagnie; comme j'entrais, il fit deux pas, me donna la main, puis se dirigea vers sa chambre et m'emmena avec lui, laissant au dehors tous ses barons, à l'exception dudit S. Évêque; la porte de sa chambre fermée, je lui donnai la lettre du Roi T. C. notre maître; il la donna audit Evêque qui la lut; puis il me pria de dire le fait de ma charge. Je lui parlai de la façon suivante :

« Le très chrétien et très puissant roi de France, duc de Milan, seigneur de Gênes, mon très gracieux seigneur, envoie, par moi, à Votre Sérénité, son salut fraternel et amical et déclare que, étant un des principaux chefs de la Chrétienté, affligé du

---

1. Posnonia, aujourd'hui Posen. Cet évêque s'appelait Pierre Tomicki ou Tomicius. Cf. G. Pascal, *Jean de Lasco, baron de Pologne, évêque catholique réformateur protestant* (1490-1560), 1894 (p. 39).

teste de la christianita dolendose del periculo in che la rrespublica christiana sta e maxime il rregno de Ungaria, nó a posuto star senza procurár e pensar sopra il rremedio ; e per tal causa, su Mag^t X^ma me a mandato da Vostra Sere^ta come homo bene informato de queste coze per pregar et exortar la Serenita Vostra voglia pigliar cura e fatica a rremediar quel rre et rregno de Ungaria, pur che a nisxun toca piu che a Vostra Ser^ta per eser suo barba e vicino et in eta di simille cose governar, etiam per avisar le machinacioni et fraudi che li doi fratelli cio e Carrolo e Fernando tratan et ordinan de fár ; de che a V^ra Serenita nó solo vergogna ma dano evidente et anichilacioni de vostro stato et rregno, de che la Mag^t X^ma nó poco despiascer averia ; e qui io li declare de molti periculi che de parte de alcuni sui potenti vicini se le rrecrecián cio per Alemani et Pruteni et altri, che facili fu a creder perche erano verita, mostrandole la amicicia con questoro eser le danosa.

Apreso li disse : Sua Mag^t X^ma me comando che parlase alcuni signori de Ungaria e li confortase de sua parte voleseno in tuto aderir a la Serenita Vostra, il che facendo salvariano suo rre e rregno e fariano cosa grata a su Mag^t X^ma e salvariano sue proprie teste, lequali don Fernando vol perdér ; liqualli o travati voluntarosi de far ogni cosa posibile, de sorte che nó manea che la volunta e decreto de V. Ser^ta la qualle esendo bona a

---

péril qui menace la république chrétienne et surtout le royaume de Hongrie, il n'a pu s'empêcher d'y réfléchir et de chercher un remède. Pour ce motif, Sa Maj. T. C. m'a envoyé auprès de Votre Sérénité, comme homme bien informé de toutes ces affaires, pour prier et exhorter Votre Sérénité à vouloir prendre souci et travailler à secourir le roi de Hongrie et son royaume ; car nul plus que vous n'y est intéressé, puisque vous êtes son oncle et son voisin et en âge de pourvoir à ces sortes de choses, puisque aussi vous voyez les machinations et les fourberies que les deux frères, je veux dire Charles et Ferdinand, préparent et se disposent à faire, ce qui est pour Votre Sérénité non seulement une honte, mais un dommage évident et la ruine de votre État et de votre royaume, de qui Sa Maj. T. C. n'aurait pas peu de déplaisir. »

Et là-dessus je lui parlai de nombreux dangers qui de nouveau grandissaient du côté de quelques-uns de ses puissants voisins, Allemands, Prussiens et autres. Il le crut sans difficulté, car c'était la vérité et je lui montrai que l'amitié avec ceux-là lui était désavantageuse.

Je lui dis ensuite : Sa Maj. T. C. m'a commandé de parler à quelques seigneurs de Hongrie et de les encourager, en son nom, à vouloir favoriser en tout Votre Sérénité ; ce que faisant, ils sauveraient leur roi et le royaume, feraient chose agréable à Sa Maj. T. C., et sauveroient leur propre tête que Ferdinand veut perdre. Je les ai trouvés désireux de faire tout leur possible, si bien qu'il ne manque plus que la volonté et la décision de V. Sérénité ; et puisque vous

obiar tanto scandalo e tirania e danno de la Christianita, il Xmo y Sacratissimo rre mio dice che non e per mancar a la Serenita Vostra de honesto favór e subsidio come quello che le cose honeste et magnanime le piasceno ; il qualle trovando in Vostra Serenita quella deliberacione e volunta che se conviene verso sua Magt Xma, Su Magt Xma volle tignir Vra Serenita per fratello e vero amico e come o ditto nó e per mancar in cose che a tan alto et tan Xmo rre come come lui e rrechieden.

Apreso li dise : « La Magt Xma fa intendér a V. Serta lui nó eser causa de la guerra che al pregente se fa entre su Magt Xma y cathólico et anglico Re, ma lór eser stati li qualli tuti doi ano rroto e defraudato le lor parole e sacramenti senza rrespetto de Dio ne del mondo, che sua Magt Xma spera in Dio presto far li pentir et doler de suo error. » E questo me a parso dire per che sepe come loro aveano scrito a questo rre scusando se e dicendo che la Magt Xma era la causa de questa guerra, che a nisxun acordo volea vignir e che lui era che i facea vignir il Turco ; e si, la come in Alegmaña, dove questa nova era sparsa, io la o fatto con verita smentire.

Finito che io ebe de parlár, chiamo a se quel dito Vescovo, e parlo un poco cum lui, e po il ditto S. Vescovo me rrespose in questa forma : « La sacra rregia Magt a inteso quanto avite detto de parte de la Magt Xma consaguineo e fratello suo honoram^mo, al qual fa infinite gracie dela cura che

---

pouvez obvier à tant de scandale, tyrannie et dommage pour la chrétienté, le Très Chrétien et très saint roi de France déclare qu'il ne manquera pas de fournir à Votre Sérénité honorable faveur et secours, car il aime les choses honorables et magnanimes ; et trouvant en Votre Sérénité le dessein et la volonté de faire ce qu'il convient à l'égard du roi de France, Sa Maj. T. C. veut considérer Votre Sérénité comme frère et véritable ami ; et comme je l'ai dit, il ne manquera pas à ce qu'on peut attendre d'un si haut et si chrétien roi. »

Je lui dis ensuite : « Sa Maj. T. C. fait entendre à Votre Sérénité qu'il n'est pas la cause de la guerre qui existe à présent entre Sa Maj. T. C., le roi catholique et le roi d'Angleterre ; mais ce sont ces deux derniers qui ont rompu et trahi leur parole et leur serment, sans respect de Dieu ni du monde. Et Sa Maj. T. C. espère que Dieu les fera bientôt se repentir et s'affliger de leur faute ». Et j'ai cru bon de parler ainsi, parce que je savais qu'ils avaient écrit à ce roi pour s'excuser, et dire que Sa Maj. T. C. était la cause de cette guerre, qu'il ne voulait condescendre à aucun accord et que c'était lui qui faisait venir le Turc ; ainsi, là, comme en Allemagne, où ce bruit était répandu, je l'ai fait démentir, selon la vérité.

Mon discours fini, le roi appela auprès de lui ledit évêque, parla un instant avec lui ; puis ledit évêque me répondit de la façon suivante : « Sa S. Majesté royale a entendu ce que vous avez apporté de la part de Sa Majesté T. C., son très honoré parent et frère le roi de France, à qui il exprime sa

piglia su Magt Xma de sue cose, dice che e molto alegro de vostra venuta per eser mandato de sua Magt Xma, a chi lui a in piu honór che a nisxun altro imperatór ne rre del mondo; dice che siate il ben venuto e che, come queste cose sián de pensar sopra, vole pigliar suo conseglio, e dara orden come siate presto speditto, et dice che in questo mezo tenpo faciate bona ciera, che fate conto che site in rregno de sua Magt Xma. E cusi me parti per mi alogiamento, dove gia era un gentilomo dela casa del rre cum diece servitori, il qualle me provedeva largamente de tuto il necesario.

Tratando in sue tregue se concluderón per cinco ani, e mia vignuta nó fu picula causa ; licencio li inbasatori moscuiti li qualli erano cum seycenti cavalli ; licencio etiam il inbasator del Tartaro rrefirmata la pace perpetua ; e a gran presa senza parar un giorno, vene a Carcovia, dove in la via me furono fate diverse demostracioni de amore.

Arrivati a Carcovia erano vignuti diversi inbasciatori : un nuncio del papa, doy de rre d'Ungaria, dui de Fernando, doy del vayvoda de Moldavia, ben aconpagnati; questi signori sapraditi Vescovo de Posnonia et Palatino Çarcoviense tanto se mostravan servitori de la Magt Xma che nisuno era tanto honorato come mi, facendo me visitationi publici et secrete, feste et bancheti, e tuto quello che a honorar uno convene, senpre a la Magt Xmr oferendose ; questi dui sono quelli che governani il tuto

---

reconnaissance infinie du soin que prend Sa Maj. T. C. de ses affaires; il dit qu'il est très heureux de votre venue parce que vous êtes envoyé par Sa Maj. T. C., qu'il honore plus qu'aucun autre empereur ou roi du monde ; il dit que vous êtes le bienvenu et que, comme ces choses demandent réflexion, il veut réunir son conseil; il donnera ordre pour que vous soyez promptement dépêché ; et cependant que vous fassiez bonne chère, et que vous vous considériez comme dans le royaume de Sa Maj. T. C. Et sur ce, je m'en allai à mon logement, où se trouvait déjà un gentilhomme de la maison du roi, avec dix serviteurs, lequel me pourvut largement de tout le nécessaire.

Cependant, la trêve dont ils traitaient fut conclue pour cinq ans ; et ma venue n'y contribua pas peu ; le roi renvoya les ambassadeurs moscovites qui avaient avec eux six cents chevaux; il renvoya aussi les ambassadeurs du Tartare, après avoir confirmé la paix perpétuelle, et en toute hâte, sans s'arrêter un jour, il vint à Cracovie, et, durant le voyage, on me fit diverses démonstrations d'amitié.

Arrivés à Cracovie, nous trouvâmes divers ambassadeurs : un nonce du pape, deux du roi de Hongrie, deux de Ferdinand, deux du voyévode de Moldavie, bien accompagnés. Ces dessusdits seigneurs, l'évêque de Posen et le Palatin de Cracovie, se montrèrent tant serviteurs de Sa Maj. T. C. que nul n'était aussi honoré que moi, me rendant des visites publiques et secrètes, m'offrant fêtes et banquets, et tout ce qui peut honorer un ambassadeur, et offrant toujours leurs

e pono quel che voleno consue re emeritamente, certo sono homini che valeno.

Quatro giorni dopo che fuimo arrivati a Carcovia, il rre mando per me cum grande honór ; il qualle trove in sua camera solo cum questi doi signori sopra ditti ; e me fece grande acoglienza, e dise me che me avea fatto chiamar per intender si avea alcuna altra comisión de sua Mag^{t} X^{ma}, che si lavea dicese liberamente. Al qual io rrisposi nó avér altra comisión che quella che avea ditto, che sua Sere^{ta} se rresolvese e me mandase dar rresposta ; che ben intese alora che averia voluto piu streta pratica, io sequitai che asai era che sua Mag^{t} X^{ma} a nulo interese mosso motu proprio avea oferto suo favore et susidio al rremedio de quelli rregni, che sua Mag^{t} X^{ma} nón a costume de laxar in periculo sui boni amici intre le qualli reputa la Serenita Vostra. Molte cose se parlarono quel di e in tuto il rre se mostrava obsequentissimo a la Mag^{t} X^{ma} ; voltarono il parlare sopra il vayvoda de Transilvania, dicendo che in le cose de Ungaria questo e gran parte ; demandareno me se io volea andar de lui, io rrespose che si mi andata juvava che volintier il faria, e per quel dio me parti senza altra resolucione.

Li inbasatori de Fernando lavoravano e se desperaván per che ogni di trobavan il Re pui fredo de sua parte ; io no cesava de tratar cum quelli

---

services à Sa Maj. T. C. Ce sont ces deux personnages qui gouvernent tout, font faire au roi ce qu'ils veulent ; certainement, ce sont des hommes puissants.

Quatre jours après notre arrivée à Cracovie, le roi me manda avec grand honneur... Je le trouvai dans sa chambre, seul avec ces deux seigneurs dessus dits. Il me fit un excellent accueil et me dit qu'il m'avait fait appeler pour savoir si j'avais quelque autre commission de Sa Majesté T. C. ; si oui, que je parlasse librement. Je lui répondis que je n'avais pas d'autre commission de Sa Maj. T. C. que celle dont je l'avais entretenu ; Sa Sérénité devait prendre une résolution et m'envoyer porter sa réponse ; comme j'avais compris alors qu'il aurait voulu une « pratique » plus étroite, je continuai en l'assurant que Sa Maj. T. C. de son propre mouvement, sans être mue par aucun intérêt particulier, avait offert sa faveur et son secours pour le salut de ces royaumes, que Sa Maj. T. C. n'a pas l'habitude de laisser en péril ses bons amis, entre lesquels il compte Votre Sérénité. On traita de beaucoup de choses, ce jour-là, et, en tout, le roi se montrait très dévoué à Sa Maj. T. C. La conversation tomba sur le voyévode de Transylvanie, et l'on dit que dans les affaires de Hongrie, c'est un personnage de grande importance. On me demanda si je voulais aller auprès de lui. Je répondis que si cela leur était agréable, je le ferais volontiers ; et pour ce jour-là, je me retirai sans autre résolution.

Les ambassadeurs de Ferdinand se donnaient du mal et se désespéraient, parce que, chaque jour, ils trouvaient le roi plus froid à leur égard. Moi, je ne cessais de

doi predétti sig^ri e far il posibille per guastar la amicicia intre la case de Austria e quesio Re; e veramente si piu larga comision portava, nó dubito che la guerra a questa ora fura rrota intre loro, per che li andamenti tali conieture mostravano.

Secondo di di febraro, il rre iterum mando per me cum gran conpagnia; arribato a sua camaro, li trobe come laltra volta solo, exceto quelli doi preditti, come intre, il rre con senbiante alegro me dise averse gia rresosoluto e fatto me chiamar per far me dar la rresposta, e comando al ditto S. Vescovo che parlase Il qual cum parole asai acomodate comincio che la sustancia e talle :

« La sacra e rregia Mag^t del rre nostro signor, avendo rrisguardo a la grandeza de la Mag^t X^ma et a quella inata bonta che a mostrato verso lui tuto ben considerato, sua Serenita se a rresoluto in questa forma.

Fa infinite gracie a sua Mag^t X^ma de la cura che nó solo al ben general de la Christianita, ma in particularità del Re de Ungaria e rregni sui, e de la humanita et amor che sua Mag^t X^ma mostra aver con sua Serenita; etiam li fa gracie per li avisi dati da parte de quella li qualli ben cognosce che tuti rresultano in beneficio et honor de sua Ser^ta; e lui, no ingrato a tanta demostracione, dice, benche finqui sua Serenita abia abuto animo de far piascer a sua Mag^t X^ma, adesso con tuta deliberatione et volunta sta parato far tuto quello che sia in benefício, in honór, in piascer de sua

---

traiter avec ces deux susdits seigneurs, et je faisais mon possible pour détruire l'amitié entre la Maison d'Autriche et ce roi ; et en vérité, si ma commission avait été plus ample, je ne doute pas que la guerre à cette heure n'eût éclaté entre eux, car l'allure des négociations permettait de le présumer.

Le deuxième jour de février, le roi me manda de nouveau, avec grande compagnie ; arrivé à sa chambre, je le trouvai, comme l'autre fois, seul avec les deux seigneurs dessusdits. Dès mon entrée, le roi, l'air heureux, me dit qu'il s'était décidé et qu'il m'avait fait appeler pour me donner la réponse ; et il ordonna audit évêque de parler. Celui-ci me répondit en termes appropriés dont voici la substance.

« La sacrée et royale Majesté du roi notre seigneur ayant égard à la grandeur de la Majesté Très Chrétienne et à cette naturelle bonté qu'elle a montrée pour lui, tout bien considéré, Sa Sérénité s'est ainsi résolue.

Il remercie infiniment Sa Majesté T. C. du souci qu'elle montre non seulement pour le bien général de la chrétienté, mais en particulier pour le roi de Hongrie et son royaume, de l'humanité et de l'amour qu'elle professe pour Sa Sérénité, il la remercie aussi pour les avis qu'elle lui a transmis, toutes choses qu'il comprend bien devoir être au bénéfice et à l'honneur de Sa Sérénité. Aussi, ne voulant pas être ingrat devant tant de démonstrations, il déclare, bien que jusqu'à présent Sa Sérénité ait eu l'intention d'être agréable à Sa Majesté T. C.,

Magt Xma, oferendo la persona, il rregno, con tuta sua potencia; e sua Serenita in fine no e per mancar come vero amico et fratello, e de questo podite far certa sua Magt Xma.

Apreso etiam li da gracie per parte del Sermo Re Ludovico nepote suo Carmo, del qualle sua Serta a tenuto senpre singular cura e de soi rregni, ma che adesso esendo avisxato per pieta de sua Magt Xma de li andamenti de Fernando enemico piu presto che amico, con piu vigilancia atendera a interromper et obiar che nó posano aver loco sue cogitacioni che facille sera contrastar li maxime asistendo la volunta et favor de sua Magt Xma.

Apreso sua Serta dice che ben cognosce il vero amor che sua Magt Xma le porta, puoche nó lasa de solicitar etiam li grandi de Ungaria senza liquali no poteria vignir in efetto questó negotiacione, che encora sua Serta li solicitara acio tuto vegna in quel fin che sua Magt Xma desidera et vole, et si voi volite andar al vayvoda o ad altro in Ungaria sua Serta dice che mandara cum voi un suo nuntio acio quelli signori sapian la volunta de sua Serta eser cum quella dela Magt Xma, per li quali dara sue litere.

Apreso dice che a abuto gran piascer intender sua Magt Xma nó eser causa de la guerra che adeso se fa intre sua Magt Xma e Carrolo e Anglico Re, che de altra forma le aveano scrito loro ; sua Serenita dice che nó puo

---

maintenant il déclare qu'en toute délibération et volonté il est prêt à faire tout ce qui sera au bénéfice, à l'honneur et au gré de Sa Maj. T. C., offrant sa personne, son royaume, et toute sa puissance; Sa Sérénité enfin ne faillira pas à se montrer bon ami et frère : vous pouvez l'assurer à Sa Maj. T. C.

Ensuite, il le remercie aussi de la part du sérénissime roi Louis, son cher neveu, de qui Sa Sérénité a toujours eu grand souci, ainsi que de son royaume. Mais maintenant qu'il est averti, par la bonté de Sa Maj. T C., des démarches de Ferdinand, son ennemi plutôt que son ami, il veillera avec plus de vigilance encore à le contrecarrer et à l'empêcher de réaliser ses desseins, qu'il sera facile de contrarier surtout si Sa Maj. T. C. les assiste de sa volonté et de sa faveur.

Ensuite Sa Sérénité a dit qu'il connaît bien le véritable amour que lui porte Sa Maj. T. C., puisqu'Elle ne laisse pas de solliciter encore les grands de Hongrie, sans lesquels cette négociation ne pourrait aboutir ; Sa Sérénité les sollicitera aussi de son côté pour que tout ait le résultat que S. Maj. T. C. désire et veut ; et si vous voulez aller auprès du voyévode de Transylvanie ou d'un autre en Hongrie, Sa Sérénité promet d'envoyer avec vous un sien nonce, pour bien montrer à ces seigneurs que la volonté de Sa Sérénité est d'accord avec celle de la Maj. T. C., et pour eux, il vous donnera des lettres.

Il dit ensuite qu'il a pris grand plaisir à entendre que Sa Maj. T. C. n'est pas la cause de la guerre qui a lieu maintenant entre Sa Maj. T. C. Charles et le roi d'Angleterre, car on lui avait écrit d'une manière différente. Sa Sérénité dit qu'il ne peut que déplorer de voir la discorde entre de si puissants

se nó despiacerle per eser in discordia tan potenti principi in tenpo che tanta necesita era de unione contra tan poderoso enemico come e il Turco che lano pasato conquisto Belgrado e questo a conquistata Rrodi, principali doi porte de la Christianita; come si voglia sua Serenita ridice che in tuto quello sia posibile e per aderir e sequir la Mag^t X^ma a la qualle se oferre et humiliter recomenda; e sua Ser^ta scrive a sua Mag^t X^ma rremetendose a voi. » Io le rrendete gracie de parte de la Mag^t X^ma il meglio che sepe, e cusi me parti per me alogiamento.

Laltro giorno, questi doi signori Episcopo et Palatino veneno a mio alogiamento venendo de la mesa, dove molte cose tratamo; concludemo che io andase al vayvoda; concludesemo che il rre de Polonia mandase in Bohemia un inbasador de conto e li sedese per levar li Bohemi de la devotione de la casa de Austria per rronper si alcuna negociacione li venese; conclusemo che tratarian cum li inbasadori de Ungaria il necesario. A la fine me pregaron tuti doi volese rrecomandarli in la bona gracia de sua Mag^t X^ma. Certo a soi andamenti ben se vede che sono piu caldi che noi a questa negotiatione.

Io me parti per andar al Vayvoda de Transilvania, pase Ungaria e tuta Transilvania, fui al confin de Valaquia, dove stava questo signor vayvoda con gran exercito che si no lo avese visto nó lo averia creduto mai. Fui da lui ben visto e carezato, et aceto la litera de la Mag^t X^ma vuluntier el mostro

---

princes, alors surtout que l'union serait si nécessaire contre un ennemi aussi fort que le Turc, qui, l'an dernier, a conquis Belgrade et, cette année, Rhodes, les deux principales portes de la chrétienté. Sa Sérénité répète qu'en tout ce qui lui sera possible, il favorisera et suivra Sa Majesté T. C., à qui il s'offre et humblement se recommande; et Sa Sérénité écrit à Sa Majesté Très Chrétienne s'en remettant à vous. » Je lui rendis grâce au nom de Sa Majesté Très Chrétienne, le mieux que je pus, et ainsi m'en allai à mon logement.

Le jour suivant, ces deux seigneurs Évêque et Palatin vinrent à mon logement, venant de la messe, et nous traitâmes de beaucoup de choses. La conclusion fut que j'irais auprès du voyévode de Transylvanie, que le roi de Pologne enverrait en Bohême un ambassadeur d'importance avec charge d'arracher les Bohémiens à la dévotion de l'Autriche et de rompre toute négociation s'il s'en produisait; et que nous tenterions avec l'ambassadeur de Hongrie le nécessaire. A la fin, tous deux me prièrent de les recommander à la bonne grâce de Sa Maj. T. C. En vérité, à leurs démarches, on voit bien qu'ils sont plus ardents que nous à cette négociation.

Je partis pour aller auprès du voyévode de Transylvanie; je traversai la Hongrie, toute la Transylvanie, je fus aux confins de Valachie, où se trouvait ce seigneur avec une armée si considérable que je ne l'aurais pas cru si je ne l'avais vu. Je fus auprès de lui bien vu et bien traité; il accepta volontiers la lettre de Sa Maj. T.

me una altra litera de su rre Luise. Io le dise tute le cose che me parseno conveniente a comoverle, come fece a lora nisxuna rreposta, me dete seno che rrengraciava la Magt Xma. Stuve sete giorni cum lui ben tratato ; al fin me disse che volea responder, e disse : « Io facio infinite gracie a Su Magt Xma de la humanita et clemencià sua usata verso de me, e Dio voglia che me de gracia anti che mora servir a sua Magt Xma come tegno il desiderio ; che sia certa suo Magt Xma che in eternum fi sere servitor. Ben so e nó e cosa nova per me che la casa de Austria me vorria deffar se podese a torto et io certo de questo volintier faria ogni cosa contra esa, ma esendo io solo nó poteria inovar ne cominciar alcuna cosa, che si comenzase nó avendo altre spalle me perderia, per che li inimici sono a preso e potenti e sua Magt longe e ancore nó me dite altro de parte sua Magt Xma, se nó che nó mancara. Per tanto io me parto a Buda per far far una congregacione o dieta, li intendero como stan disposti li altri signori, etiam vedero quel che poso far.

Voi fate intender a la Magt Xma che io son suo servitór fin a la morte, e che potendo non son per mancàr a sua Magt e che son per fár quello che il Sermo rre de Polonia fara, servando senpre lo honor mio. » In quele sete giorni licencio la gente se non quelli che doveano rrestar a li confini, ali qualli dete dui pague ; lui se parti cum centi cavalli ligieri e poco tren a

---

C. et me montra une autre lettre, de son roi Louis. Je lui dis tout ce qui me parut propre à l'émouvoir ; il ne me fit aucune réponse, sinon qu'il me dit qu'il remerciait Sa Maj. T. C. Je demeurai sept jours avec lui, bien traité ; à la fin, il me dit qu'il voulait répondre et me dit : « Je remercie infiniment Sa Maj. T. C. de l'humanité et de la clémence dont elle a usé à mon égard, et Dieu veuille me faire la grâce, avant que je meure, de servir Sa Maj. T. C. comme j'en nourris le désir. Que Sa Maj. T. C. soit sûre que, à jamais, je lui serai serviteur. Je sais bien, et ce n'est pas chose nouvelle, que la maison d'Autriche voudrait me ruiner, si elle pouvait, et, sûr de cela, je ferais volontiers tout contre elle ; mais, à moi tout seul, je ne puis rien entreprendre ni rien commencer parce que si je commençais sans appui, je me perdrais, car les ennemis sont proches et puissants et Sa Majesté est éloignée ; de plus, de la part de Sa Majesté T. C., vous me dites seulement que son appui ne me fera pas défaut. Maintenant, je vais à Buda, où va se tenir une assemblée ou diète ; je m'informerai des dispositions des autres seigneurs, et je verrai ce que je puis faire.

Quant à vous, faites entendre à Sa Majesté Très Chrétienne que je suis son serviteur jusqu'à la mort, et que si je puis, je ne manquerai pas à Sa Majesté et je ferai tout ce que fera le roi de Pologne, sauvegardant toujours mon honneur. » Durant ces sept jours, il licencia ses gens, sauf ceux qui devaient demeurer aux confins. A ceux-là, il donna deux payes ; quant à lui, s'en vint avec cent chevaux-

piu andar, e drieto a lui sequivan ducenti homini darme bohemi e ducenti scopetieri.

Fui iterum atrobar larcevescovo de Strigonia al qualle dete la litera de la Magt Xma, encora una del rre de Polonia et ben che sue parole sóu tute rreligiose, desideroso de far facende contra Fernando per che se teme litera de la Magt Xma, pose sopra sua testa e dise : « Io son obidiente capellano de sua Magt Xma » questo prete e potentissimo de denari et de genti ben che non tanto come il vayvoda, che dicen che a la qua[rte parte] del regno de Ungaria de patrimonio, senza li tenuti et oficii.

Bormamisa me mando un meso, che per niente non dovese vignir a Buda, per che gia li altri signori se congregavan a la dieta e se suspetava de me benche ancora nisun sapea la pratica seno li tre sópraditi, per che esendi li molti Allemani nó me intrevenese alcun dano ; che me dovea vignir a Venetia e dar aviso a la Magt Xma, etiam al rre de Polonia et aloro scriber quello che doveano far; e cusi parse el dicto archevescovo, e cusi me parti. La dieta dovea cominciar dominica in pasione; pur la dilataron al di de Sant Jorgio XXIII de abrille. Io son gionto qui a Venetia sano et salvo et nó stanco de servir sua Magt Xma.

Io o voluto dar a V. S. Illma intera noticia del tuto, o de la magior parte de quel che o fato in questa mia vignuta, acio sapia come le cose

---

légers et un petit train, pour aller plus vite, et derrière lui suivaient deux cents hommes d'armes bohémiens et deux cents arquebusiers.

De nouveau, je vins trouver l'archevêque de Strigonia, à qui je donnai la lettre de Sa Maj. T. C., plus une du roi de Pologne, et bien que ses paroles soient toutes religieuses, désireux d'agir contre Ferdinand, parce qu'il craint la lettre de Sa Maj. T. C., il leva les bras et dit : « Je suis l'obéissant chapelain de Sa Maj. T. C. ». C'est un prêtre très puissant en gens et en deniers, moins cependant que le voyévode, dont on dit qu'il possède le quart royaume de Hongrie, en biens héréditaires, sans compter les revenus et les offices.

Bornamisa m'envoya dire par un ambassadeur, de me garder d'aller à Bude, car déjà les autres seigneurs se réunissaient pour la diète et l'on avait quelque soupçon de moi, bien que personne ne connût ma « pratique », à l'exception des trois susdits, et comme il y avait beaucoup d'Allemands je n'en pourrais éprouver que du dommage. Je devais plutôt aller à Venise, aviser Sa Maj. T. C., et aussi le roi de Pologne, et leur écrire ce qu'ils devaient faire. Ce fut aussi l'avis de l'archevêque, et ainsi je m'en allai. La diète devait commencer le dimanche de la Passion; mais on la renvoya au jour de Saint-Georges, le 22 avril. Je suis arrivé, ici à Venise, sain et sauf, non fatigué de servir Sa Majesté Très Chrétienne.

J'ai voulu donner à Votre Ill. Seigneurie la relation complète de tout ou de la plus grande partie de ce que j'ai fait dans mon ambassade, pour qu'elle sache comment vont les choses et qu'elle fasse ce qui sera le plus utile à Sa Majesté

vano e faza quello che sera piu utille a la Magt Xma e nó diro, quante fatiche et incomoditate o pasato in questo viagio, per che nó para che voglio far carestia de me ; pur sapia V. Illma S. che o patito periculi afani e necesita ; e tuto lo tegno in gloria per aver servito a sua Magt Xma et aver fatto quello che volse et dise de far. A Vra Illma S. suplico me abia per rrecomandato apreso la Magt Xma et apresso la Excellencia Vostra, che nó voglio altro mezo cum quella se nó quella medema e me comande tanto quanto debia far tanto sopra li negocii quanto sopra il eser mio.

Io no so come le cose stan de la ; pur dico che la casa de Austria e grande per tuto e nó cerca senó la destrucione de Franza. Questa pratica e rreduta al termine che V. S. Illma a intesso nó se deve de lasxar rrefredar, che veramente si piu comision avea de obligar alcuna cosa o fora venuto cum me un gentillomo frances che io diceva anti, nó dubito che larchiducato de Austria nó fusse adeso perturbato, nó voglio dir perso, per che tuti questoro ano una volunta strema de far mano, e atentano, che ano rrespetto vedendo che nó ano spale ; et del altro canto o ditto e declarato per parole, per litere a sue medemi australi la tirania con che góvernan che si se facese movimento alcuno per parte de Polonia tuta la nobilita prenderia larme contra don Fernando, per che lui a fatto per cosa ligiera [1] . . . . . a sete gentilohomini principali del paese

---

Très Chrétienne. Je ne dirai pas toutes les fatigues ni les incommodités que j'a endurées durant mon voyage, pour ne pas avoir l'air de me faire valoir. Pourtant, que votre Ill. S. sache que j'ai supporté des périls, des soucis et le besoin, et que je tiens tout cela à gloire parce que j'ai servi Sa Maj. T. C. et que j'ai fait ce qu'elle voulait et m'a dit que je fisse. Je supplie V. Ill. S. de m'avoir pour recommandé auprès de Sa Maj. T. C. et auprès de V. Excellence, car je ne veux d'autre intermédiaire avec Elle sinon Elle-même, et je me recommande autant que je dois le faire, aussi bien pour mes affaires que pour mon existence même.

Je ne sais pas comment vont les affaires par delà, pourtant je dis que la maison d'Autriche est grande partout et ne cherche que la destruction de la France. Cette « pratique » est réduite aux termes que V. S. Ill. a entendus ; il ne faut pas la laisser refroidir, car en vérité si j'avais eu en plus commission de conclure quelque chose, ou bien si avec moi était venu un gentilhomme français comme je le disais, je ne doute pas que l'archiduché d'Autriche ne fût maintenant troublé, pour ne pas dire ruiné, car tous ont une ardente volonté d'agir, s'ils se risquent à tenter l'affaire ; mais ils hésitent, se voyant sans appui. D'autre part, j'ai dit et déclaré de bouche et par lettres aux Autrichiens eux-mêmes la tyrannie avec laquelle on les gouverne, de sorte que si un mouvement se produisait partant de Pologne, toute la noblesse prendrait les armes contre don Fernand, parce qu'il a fait pour un motif futile.....

---

1. Le dernier folio de la lettre est déchiré aux endroits où il a été plié, et présente quelques lacunes qui rendent quelques phrases peu intelligibles.

cosa che iamai fu fata in Austria ..... stano soto sopra.

Monsignor, questo Re de Polonia a potentissimo e dico potentissimo per che..... e justo e homo de nó perdir le, che nó solamente e potente de se ma etiam tuti li S[ignori de Unga]ria, o la magior parte le tenen come un Dio etiam[;] il rregno de Bohemia solo..... gatoli parentati e amicicie vechie fatte per il fu inperator se deve far ogni de..... per confirmar questa amicitia, acio se declare inimico deli inimici de sua Mag^t [X^ma], gia e che ve dico che nó vedo miglior inpiastro per rresolver quella dureza della... volta che questo Re fose declarato inimico de casa de Austria calaria cum 50..... et tanti fanti quante ne volxse levar de Bohemia gia no e pericolo ne fatica.....
.....solo.....de nostra parte si manca.

Monsignor dico che se deve questa negotiacione redur a fine, e far tuto quello sia posibille, per che malto inporta e con poca fatica e poca spesa potremo rremover tuti questi rregni contra li inimici de la Mag^t X^ma e movendosi Carrolo e Fernando perderano la furia e per aventura piu.

Apreso e de considerar e rreguardar a la longa si mosi serano questoro su le arme como io stimo, facendo la Mag^t X^ma de suo canto la diligencia e oferta che convenga pasando poi Carrolo in Italia come volle far, in quindeci di podemo meter un exercito groso in Italia de Poloni et Bohemi per le terre de Venetiani a despetto de tuto il mondo ; V. S. Illma e colona

---

à sept gentilshommes, les principaux du pays, chose qui n'avait jamais été faite en Autriche.....

Monseigneur, ce roi de Pologne est très puissant, et je dis très puissant parce que..... et juste et homme à non les perdre, et parce que non seulement il est puissant par lui-même, mais aussi que tous les [seigneurs de Hongrie], ou la plus grande partie, le regardent comme un dieu même; le royaume de Bohême..... les parentés et amitiés anciennes faites par le feu empereur, on doit faire tout..... pour confirmer cette amitié, afin qu'il se déclare ennemi des ennemis de Sa Majesté [Très Chrétienne]. Déjà, je vous le dis, je ne vois pas de meilleur emplâtre pour résoudre cette dureté de la .....

Monseigneur, je dis que l'on doit mener cette négociation à son terme, et pour cela faire tout le possible, car elle a une extrême importance; et avec peu de peine et peu de frais nous pourrons soulever tous ces royaumes contre les ennemis de Sa Maj. T. C. et les soulevant, nous ferons perdre à Charles et à Ferdinand leur insolence et peut-être davantage.

Ensuite il faut considérer et voir attentivement que si on pousse ces gens-là à prendre les armes, comme c'est mon avis; si Sa Majesté T. C. fait de son côté la dilligence et les offres qu'il faut, au cas où Charles viendrait en Italie, comme il en manifeste l'intention, en quinze jours nous pourrons mettre en Italie une importante armée de Polonais et de Bohémiens, à travers le territoire de Venise,

dove tuto questo depende apreso a sua Magt Xma e che migiior intende e sa; il tuto considerato, so che fara il meglio e de la volunta de V. S. Illma comande avisar.

Io mando cum questa mia la litera del Re de Polonia per sua Magt Xma. Si se avera de proceder sua Magt Xma se dignara de le rrescriber et sua Magt Xma deve scriber rremersiando e oferendo aquelli doi signori poloni de la bona volunta et afetto che ano ala Magt Xma : luno e Rdo in Christo P. Petro episcopo Posnaniensi rregni Poloni viceconcellario, laltro spetabili ac magco Christoforo de Zsidloviez, in magna epatos (?) Domino et eredi Palatino et supremo capitanio Carcoviense. Questi doi sono questi che pono apreso il suo rre e ano gran volunta de servir sua Magt Xma e per tanto e ben che para che sua Magt Xma ne fa conto, Monsignor Illmo, pregho i Dio conserve la vita e fellice stato de V. S. Illma e ve done tuto quello che desidera ; a la qualle infinite volte me recomando. Ex Venetiis sabato Santo ai IIII de aprile 1523.

D. V. Illma y Excellma S.
aficionato servitor
Anto Rincon.

Et au dos : Allo Illo Signor Monsignor l'almiralle de Franza patron mio observamo.

---

en dépit de tout le monde. V. Ill. S. est la colonne sur qui tout repose, auprès de Sa Maj. T. C. ; mieux que personne elle le comprend et le sait; tout considéré je sais qu'elle fera le mieux, et de la volonté de V. Ill. S. je me réjouis à l'avance.

J'envoie avec cette lettre celle du roi de Pologne adressée à S. M. T. C. Si on juge bon de poursuivre, S. M. Très Chrétienne voudra bien envoyer une réponse, et S. M. doit écrire pour les remercier et leur faire des offres à ces deux seigneurs polonais pour la bonne volonté et affection qu'ils ont manifestée pour Sa M. T. C. : l'un est le R. P. en Christ Pierre, évêque de Posen, vice-chancelier du royaume de Pologne; l'autre est l'illustre et magnifique Christophe de Zsidlovicz, seigneur et je crois palatin et capitaine suprême de Cracovie. Ces deux personnages sont ceux qui résident auprès du roi, et ont une grande volonté de servir Sa Maj. T. C. Et maintenant, et dans l'espoir que Sa Maj. T. C. en tienne compte, Monseign. Ill., je prie Dieu qu'il conserve la vie et la fortune de V. Ill. S. et vous donne tout ce que désirez, à qui infiniment je me recommande. A Venise, le samedi saint, III avril 1523.

Il est à remarquer que, dans cette lettre, l'ambassadeur du roi de France ne parle des Turcs que pour les combattre. Il n'y a pas la moindre allusion au secours que le sultan pourrait fournir dans la lutte contre la maison d'Autriche. En fait de diversion, François Ier

souhaite seulement celle que pourront provoquer les puissances chrétiennes d'Orient : Hongrie, Transylvanie et Pologne unies contre Charles et contre Ferdinand. Ce n'est qu'après Pavie que l'idée d'une intervention turque combinée avec les opérations françaises se fera jour et se précisera. Rincon sera encore l'agent, sinon le promoteur de cette politique, mais seulement dans sa mission de 1526-1527. Mais ce que l'on doit constater, c'est l'emploi par les Impériaux, dès maintenant, d'un argument que l'on verra reparaître fréquemment dans la suite, et qui ne fut peut-être pas sans agir sur François Ier pour l'incliner du côté du Turc : je veux dire le reproche adressé au roi de France d'être l'allié du Sultan, d'être en partie responsable de la prise de Belgrade et de la chute de Rhodes; calomnie (à ce moment du moins) partout propagée en Allemagne, et habilement exploitée pour faire retomber sur François Ier une partie de l'indignation mêlée d'horreur dont les progrès menaçants des Turcs remplissaient les âmes chrétiennes.

Nous n'avons pas retrouvé la lettre du 2 février 1523 adressée par Sigismond à François Ier. Le sens général n'en devait pas être très différent de la réponse qu'il fit à Rincon. Nous ignorons également quels furent les sentiments du roi de France au retour de Rincon, et comment il apprécia les résultats de cette ambassade. Tout ce que nous savons, c'est qu'à la fin de cette même année 1523, Rincon fut de nouveau dépêché en Orient. La situation du roi de France avait empiré. La trahison du connétable de Bourbon avait bouleversé les préparatifs de l'expédition projetée en Italie, et arrêté à Lyon François Ier. A un moment toutes les frontières avaient été menacées par l'invasion. La diversion du côté de l'Orient était de plus en plus nécessaire. Rincon fut encore chargé de cette négociation. De cette seconde mission, nous avons la réponse de Sigismond, datée de Cracovie, le 19 janvier 1524 [1]. On y trouve des allusions très claires à la première mission de Rincon, et en même temps des engagements plus précis que dans la réponse du 2 février 1523, au sujet d'une action commune contre la maison d'Autriche. Cependant c'est seulement après la défaite de Mohacz et la mort de Louis II (1526) que les pourparlers reprirent avec plus de vigueur et

1. Dans Charrière, *op. cit.*, I, 149-151.

plus de résultats. Ce fut toujours Antonio Rincon qui les dirigea; mais ce n'est pas avec le roi de Pologne Sigismond, c'est avec l'ancien voyévode de Transylvanie, avec Jean Zapolya, élu roi de Hongrie, et avec les Turcs, qu'il réussit à conclure enfin une alliance étroite [1]. Après quelques années de tâtonnements, la politique de la France en Orient avait trouvé sa formule et son jeu régulier : une des traditions essentielles de notre diplomatie était ainsi fondée.

V.-L. Bourrilly.

---

1. Sur les diverses missions d'Antonio Rincon en Hongrie, en Pologne, en Turquie, voir les textes cités dans : Charrière, *Négociations de la France dans le Levant* (Collection des Documents inédits), t. I, 1848 ; A. Tausserat-Radel, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier ambassadeur de France* (*1540-1542*), 1899, et les études de J. Zeller, *Quæ primæ fuerint Legationes a Francisco I in Orientem missæ* (*1524-1538*), 1881 ; *La diplomatie française vers le milieu du XVI*e *siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I*er *à Venise* (*1539-1542*), 1880. Rincon fut assassiné, avec César Frégose, par les Impériaux, au début de juillet 1541 ; voir dans A. de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, 1877 (p. 149-151), le rapport du conseiller impérial Boisot sur les circonstances de cet assassinat.

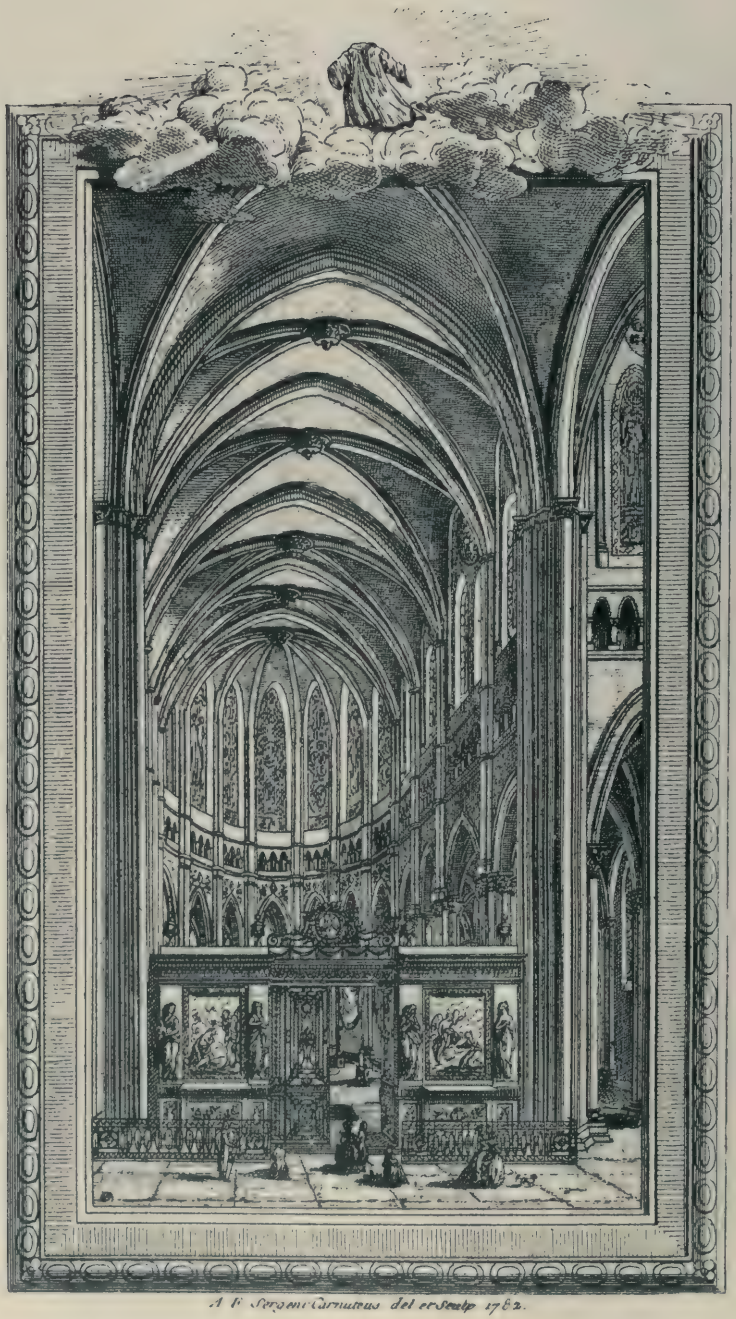

LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES EN 1782
d'après la gravure de Sergent-Marceau pour le bréviaire chartrain de cette année

CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

État actuel

Le conflit des styles dans la cathédrale de Chartres au XVIIIe siècle

L'étude des transformations du chœur de la cathédrale de Chartres au XVIIIe siècle n'offre pas seulement l'intérêt d'un chapitre assez peu connu de monographie monumentale. Elle possède encore, dans une certaine mesure, la valeur d'une contribution à l'histoire générale de l'art contemporain : à son histoire biographique, par des renseignements sur divers artistes, tels que les Slodtz, Louis-Victor Louis, Berruer, Bridan, Lemoyne, etc.; à son histoire sociale et économique, par des exemples notables et détaillés de négociations, de marchés et de travaux; enfin, à son histoire philosophique, par l'analogie de l'œuvre analysée avec celles qui furent exécutées vers la même époque dans nombre d'églises et particulièrement dans les cathédrales de Paris, d'Amiens et de Reims [1].

Le chœur de la cathédrale de Chartres, tel qu'il exista jusqu'en 1763, était le fruit de la collaboration de quatre siècles : le XIIIe avait édifié le vaisseau, enchâssé dans ses baies de merveilleuses verrières et fermé son entrée par un jubé richement ouvragé; le XVIe avait conçu le plan général et présidé à l'exécution partielle d'une clôture illustrée d'arabesques et de personnages que le XVIIe et le XVIIIe avaient achevée. Les travaux avaient pris fin en 1727, et dès lors une ceinture parfaite, tantôt massive comme entre les premières travées, tantôt ajourée comme dans le jubé et autour du sanctuaire, tendue partout de magnifiques tapisseries dont au roi seul on attribuait d'égales, isola dans l'immense église l'oratoire particulier du puissant chapitre.

A peine terminé, ce chef-d'œuvre se trouva menacé par le concours ordinaire des ravages du temps et du vandalisme des hommes. Entraînés par la hardiesse de leurs conceptions et par l'exubérance de leur imagina-

1. Les documents, dispersés aux archives départementales d'Eure-et-Loir et à la bibliothèque municipale de Chartres, sont constitués par les registres capitulaires de la cathédrale, la correspondance du chapitre et les pièces comptables de la « commission de l'œuvre ».

tion, les artistes du moyen âge ont souvent compromis par leur témérité architectonique la durée de leurs créations. Ce fut le tort des admirables « maçons » et « imagiers » qui érigèrent et historièrent le jubé de Chartres[1]. Dès le XVIIe siècle, leur œuvre semblait vouée à une ruine imminente. Cependant, des soins avisés pouvaient, sinon l'empêcher, du moins la retarder. Le chapitre, qui remédiait de son mieux aux accidents que l'âge valait au précieux édifice, dont l'existence garantissait la sienne, n'aurait sans doute rien épargné pour assurer le salut de son jubé[2]. Mais l'antique « pulpitre » se trouvait sous le coup d'un danger autrement redoutable que la désagrégation de ses matériaux. Une révolution se consommait dans l'architecture ecclésiastique : on avait dépassé le premier tiers du XVIIIe siècle ; la faveur allait de plus en plus au luxe brillant et aux grâces pimpantes. Une sorte de fièvre architecturale sévissait sur les chapitres. Celui de Notre-Dame de Paris étalait depuis 1723, dans le chœur de sa basilique, la pompe à demi païenne d'une somptueuse ordonnance, où rivalisaient la profusion des marbres, la richesse de la sculpture et l'éclat de la peinture ; celui de Saint-Merry, depuis 1709, s'était débarrassé de son jubé, et s'employait de son mieux à suivre l'exemple du clergé métropolitain ; enfin, à partir de 1741, Notre-Dame de Reims, et, à dater de 1745, Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, allaient entrer dans la même voie. Les chanoines de Chartres ne semblent pas, nous le verrons plus loin, avoir éprouvé à l'égard de leur « pulpitre » la même aversion que leurs collègues de Paris et de Reims. Non qu'il faille faire honneur de libéralisme esthétique à des clercs que les préoccupations artistiques ne tourmentaient guère. Mais, outre que, par tempérament et par habitude, ils étaient essentiellement conservateurs, ils tenaient à perpétuer les traditions du temple. Or, au jubé était adossée la *Vierge du Pilier*, palladium de la cathédrale : on ne pouvait détruire l'un sans déplacer l'autre et s'exposer à dérouter les pèlerins. Cependant, le contraste que présentait la masse sombre d'un monument contemporain de saint Louis avec les

---

1. Le jubé « est ouvragé tout autour d'histoires de l'ancien et du nouveau Testament, de figures et de compartiments en relief. Dix colonnes, taillées d'une seule pièce chacune et fort menues, garnies de leurs bases et de leurs chapiteaux et liées par des arcades avec des remplages, soutiennent la pesanteur de ce pulpitre ». (Pintard, *Histoire de Chartres jusqu'en 1700*.)

2. Depuis le XVIe siècle, il n'avait reculé devant aucune réparation urgente, et ses préposés à la conservation de l'édifice, « Messieurs les commis à l'œuvre », s'acquittaient en conscience de leur mission. Sans parler des projets de réservoirs contre l'incendie dont ils étudièrent l'installation pendant tout le XVIIe siècle, ils avaient remis en état les « grandes vistres de l'église » en 1658, la pointe des clochers en 1680 et 1691 ; bientôt il allaient, en 1750, appliquer des armatures de fer aux linteaux du porche méridional et, de 1751 à 1753, travailler à la réfection du clocher vieux.

marbres et les dorures dont s'enorgueillissaient des églises bien inférieures en renom à celle de Chartres, devait choquer les amateurs d'élégance et de nouveauté. Dès lors, c'en était fait de lui : le « bon goût » du jour le condamnait à disparaître.

L'attaque fut d'abord indirecte. En 1741, à l'occasion de la mise en place de deux portes de fer au bas du chœur, le chanoine Brillon profita de l'indifférence de ses collègues pour faire décider la suppression de deux piliers voisins, « qui lui paraissoient avoir été ajoutés et ne servir en aucune façon pour soutenir le jubé ». Non content de procéder à une démolition qui affaiblissait ce monument, il y apporta des modifications qui provoquèrent les protestations d'un de ses collègues.

Trois mois après ce premier attentat, nouveau complot, cette fois de destruction totale, mais étranger au chapitre. Le sieur *Le Chartier*, architecte, chargé, lors d'un séjour à Chartres, d'une visite de la cathédrale, déclara que le jubé « étoit un grand obstacle à la beauté du vaisseau », et « promit de faire un devis de ce qu'il en pourroit couster pour l'abattre et faire deux chapelles aux deux côtés ». Le chapitre accepta ses offres, mais ne donna pas suite au projet, et à cette première alerte succéda pour le jubé un répit de vingt ans[1].

C'est que, durant cette période, l'attention des chanoines se concentra sur un autre objet, la décoration du sanctuaire. L'affaire était d'importance. Car, tandis qu'un peu partout à l'envi les églises paraient leur vieillesse de jeunes atours, que non seulement de nobles basiliques comme Notre-Dame de Paris, de Reims et d'Amiens, mais des temples secondaires comme Saint-Merry de Paris, se fardaient de marbres, de stucs, de dorures, et s'inondaient de lumière, le sanctuaire privilégié de Marie continuait de présenter dans la pénombre de son vaisseau la simple ordonnance du XIIIe siècle et l'austère nudité d'une pierre rugueuse. Une solution s'imposait : il y allait du prestige de la cathédrale et de la réputation du chapitre, menacés l'une et l'autre du reproche de rusticité. Aussi, quand, à la séance capitulaire du 3 février 1753, un chanoine opina qu'il « seroit à propos d'aviser aux moyens pour faire décorer le sanctuaire », sa motion fut-elle votée sur-le-champ et une commission d'études constituée. Le vœu répondait d'ailleurs à des préoccupations générales, car le chapitre trouva aussitôt d'actifs auxiliaires. Ainsi, l'évêque de Fleury promit son concours et s'offrit à user de son crédit pour obtenir les marbres au tarif des fournitures royales.

1. Reg. capitul., 6 et 7 septembre 1741.

Mais la crainte des dépenses, jointe à la prudence verbeuse et paperassière des chanoines, retardèrent la solution, et ce n'est qu'un an plus tard que le chapitre se décida à faire venir un habile architecte, pour dresser un plan « *dans le dernier goust* » et digne de la beauté du temple[1]. Seulement, à qui s'adresser ? Les chanoines n'étaient guère au courant du mouvement artistique contemporain, et craignaient des méprises. On prit le parti d'envoyer le sous-doyen au grand marché artistique, à Paris. Un peu au hasard des rencontres, le brave ecclésiastique s'aboucha avec le sieur *Richard*, le proposa à ses confrères comme « un très habile architecte[2] », et le leur fit agréer[3]. Mais alors intervint un officieux, M. de Bouville, l'un des principaux agents du chapitre. De Paris il manda que Richard « n'étoit qu'un maçon », mais qu'il « avoit vu MM. *Sloz* frères, très habiles sculpteurs, lesquels proposoient le sieur *Estienne* pour dresser un plan, lequel plan levé, lesdits sieurs Sloz viendroient pour vérifier ». M. de Bouville semble avoir entretenu avec les Slodtz des relations personnelles ; d'ailleurs une connaissance, même sommaire, de l'art contemporain, suffisait pour les désigner à son attention. A cette époque en effet, Paul-Ambroise et Sébastien-Antoine Slodtz avaient la réputation non seulement d'habiles décorateurs, mais encore de spécialistes en travaux d'église[4].

Le chapitre accepta avec empressement et reconnaissance les offres de M. de Bouville, qui se chargea de l'affaire et la mena rondement. En effet, la décision du chapitre est du 29 juillet 1754 ; or, dès le 8 août, les Slodtz et Étienne sont à Chartres, occupés au lever des plans ; le 10, ils ont terminé, et, le même jour, les chanoines fixent à 45.000 livres le chiffre maximum des dépenses. Enfin, le 4 février 1755, Paul Slodtz[5] et Étienne soumettent un plan en relief du sanctuaire transformé au chapitre, qui sur-le-champ autorisa sa commission « à faire dresser un devis estimatif, à faire marché, le signer et le faire exécuter incessamment ». Mais ce beau zèle ne dura guère, et bientôt les chanoines revinrent à leurs habitudes de prudence défiante. Quand, un mois plus tard, M. de Bouville leur fit parvenir les devis, ils manifestèrent la volonté de les étudier en détail, et, mesure significative, décidèrent même « de restraindre les

1. Séance capitulaire du 2 mai 1753.

2. Dans sa monographie de Saint-Merry (*Inventaire des richesses d'art*), M. de Bouchaud attribue à un architecte de ce nom la construction de la chapelle de la Communion de cette église. Il est vrai que d'Argenville désigne Boffrand comme l'auteur.

3. Séance capitulaire du 26 juin 1754.

4. « Ils faisoient force décorations d'autels d'églises et gagnoient beaucoup d'argent... Paul Slodtz avoit surtout l'attention de se faire des amis chez les marguilliers des paroisses » (Cochin, *Mém. inéd.*, p. 129-131.) Cf. ses travaux de Saint-Sulpice, de Saint-Merry, etc.

5. Sébastien était mort en décembre 1754.

termes indéfinis de la délibération du 4 février[1] ». Inquiets sans doute, Slodtz et Étienne firent immédiatement le voyage de Chartres et présentèrent au chapitre quatre mémoires à des prix différents. Ils parvinrent à faire agréer le quatrième, au prix de 56.000 livres. Les négociations durent être laborieuses, car Slodtz s'engagea à « adjouter quelque chose pour la perfection dudit ouvrage[2] ». Cependant, ce projet, dont l'établissement n'avait pas exigé moins de vingt-huit mois, ne devait jamais recevoir d'exécution. Nous n'en connaissons même pas l'état définitif, et ce n'est que par analogie que nous pouvons nous imaginer ce qu'il pouvait être. Slodtz était amateur de marbreries bigarrées et chatoyantes, prodigue d'ornements contournés et de dorures étincelantes. Il aurait sans doute montré à Chartres l'équivalent agrandi de ce qu'il a laissé à Saint-Merry de Paris, et déguisé le noble sanctuaire en salon de parade.

Aux tentatives infructueuses de décoration succéda une œuvre de destruction qui constitue le troisième acte de cette histoire.

Ce fut d'abord une brèche à la merveilleuse vitrerie de l'église. En 1757, un anonyme offrit et obtint d'améliorer à ses dépens l'éclairage du chœur, en substituant du verre blanc aux vitraux peints du cintre des douze formes de chaque côté[3].

Puis, en 1762, ce fut le tour du jubé. Une légende, accréditée en 1839[4] et souvent rééditée depuis, présente la suppression de ce monument comme une sorte de complot machiné par le vandalisme factieux de quelques chanoines et consommé « en dix heures de nuit ». La vérité est plus complexe et moins dramatique.

A la séance capitulaire du 23 août 1762, la « Commission de l'œuvre » annonça qu'elle avait ordonné de nettoyer le jubé, mais que « la plupart des figures tomboient et qu'il y avoit du danger ». Le chapitre se montra fort perplexe, car le porche méridional causait presque autant d'inquiétudes. Il décida de consulter un architecte de Maintenon, *Brissart*, et *Guillois*, architecte du roi. En principe, il ne songeait pas à une démolition, car, un mois plus tard, il était en pourparlers avec un serrurier de Chartres qui offrait « de raccommoder comme il falloit le jubé en employant 800 livres de fer », et, l'année suivante, il demandait à Brissart et à Guillois un mémoire « sur les moyens de le réparer et sur le prix de

1. Séance capitulaire du 9 avril 1755.
2. Séance capitulaire du 25 juin 1755. Les artistes reçurent chacun 1.100 livres pour la confection du plan en relief.
3. Reg. capitul., 8 août et 10 octobre 1757.
4. Lejeune, *Les Sinistres de la cathédrale*, premier appendice (1839).

la réparation ». Mais l'architecte du roi, peu disposé à s'employer à la conservation d'un monument « gothique », persuada les chanoines que « sa destruction étoit nécessaire et utile [1] ». L'évêque, dont le consentement était indispensable, ne l'envoya de Versailles qu'après s'être assuré que le chapitre « ne s'était déterminé à la délibération qu'il avait prise au sujet de l'église, qu'après un examen bien réfléchi, et sur des raisons bien décisives [2] ». Finalement, le samedi 23 avril 1765, la démolition fut décidée pour le lundi suivant et effectuée lentement dans l'intervalle des cérémonies [3].

La suppression du jubé rouvrait pour le chapitre une ère de préoccupations architecturales. D'un côté, le souci de son prestige et de ses aises, autant que la force de l'habitude, devaient lui faire souhaiter le rétablissement d'une clôture; d'autre part, le dégagement du chœur mettait le sanctuaire en évidence, et donnait aux anciens projets de décoration un regain d'intérêt. De fait, avant la fin de l'année 1763, la question fut l'objet des délibérations du chapitre et de conférences avec l'évêque.

On reprit d'abord le plan de Slodtz et d'Étienne, et l'on chargea Guillois de l'approprier aux conditions nouvelles. Il s'en acquitta en indiquant, pour la fermeture du chœur, une grille de fer flanquée de deux statues de marbre blanc, représentant le « mistère de l'Annonciation ». Le chapitre adopta son projet et autorisa sa commission à traiter jusqu'à concurrence de 35.000 livres « pour la contribution du chapitre », celle de l'évêque étant fixée à 25.000 livres [4].

Mais le plan de Slodtz ne fut pas plus heureux la seconde fois que la première, et après plus de deux ans d'hésitations, en partie déterminées par des difficultés financières, on lui substitua un projet que présentait Louis-Victor *Louis*, « ancien pensionnaire du roi, et premier architecte du roi de Pologne », le futur auteur du théâtre de Bordeaux. Le jeune architecte s'offrit à diriger toutes les opérations, moyennant 6.000 livres comptant, un vingtième du prix des travaux estimés à 293.282 livres et le droit de désigner et de diriger les artistes. Le chapitre accepta, sous réserve

---

1. Séances capitulaires des 23 août, 23 septembre 1762; 5 février, 18 et 23 avril' 15 novembre 1763.

2. Lettre de Mgr de Fleury à son vicaire général, du 21 avril 1763. (*Arch. départ.*, G 404.)

3. Des débris des sculptures du jubé se trouvent dans la chapelle Saint-Martin de l'église souterraine, et dans le couloir de communication entre l'évêché et la cathédrale. Il serait désirable que quelques-uns de ces admirables fragments fussent exposés à la lumière.

4. Séances capitulaires des 10 décembre 1763, 27 et 29 février 1764. Le chapitre espérait obtenir les marbres à bon compte, grâce à l'intervention de la reine dont l'évêque était premier aumônier, et à la bienveillance de M. de Marigny, qui écrivit le 19 mai une lettre fort aimable à l'adresse des chanoines.

de l'examen des plans par une commission d'artistes [1], mais l'évêque refusa son adhésion et imposa des modifications. La convention définitive restreignit les travaux à la décoration du sanctuaire et à la clôture du chœur, limita les dépenses à la somme de 200.000 livres, et attribua à l'évêque, assisté d'un délégué du chapitre, le choix des artistes et la signature des contrats [2]. Cette fois, sans doute parce que la direction avait échappé aux chanoines, les négociations ne traînèrent pas, et, à la fin de janvier 1767, les marchés étaient passés aux Tuileries, chez Mgr de Fleury.

Le nouveau plan remplaçait le jubé par deux massifs en pierre de Tonnerre, adossés aux premiers piliers du chœur et réunis par une grille. Il les décorait, du côté de la nef, de panneaux de feuillages et de fleurs, de deux bas-reliefs cantonnés de statues en demi-ronde-bosse et d'un entablement surmonté de torchères aux angles. Les statues personnifiaient la Foi, l'Espérance, la Charité et la Tempérance, plus tard remplacée par l'Humilité ; les reliefs, composés chacun de deux figures, montraient, l'un l'*Annonciation de la Vierge*, l'autre le *Baptême de Jésus*. Les embellissements du sanctuaire n'en devaient pas modifier l'architecture. Ils consistaient dans l'application d'un revêtement de marbre et de stuc relevé de bois doré. La base des piliers était doublée de marbre ; les colonnes de stuc de marbre jaune de Sienne ; le bandeau, le couronnement des piliers, le haut du pourtour du sanctuaire de stuc blanc veiné ; enfin, les entre-colonnements de stuc imitant le porphyre et modelé en rideaux bordés de franges en plomb doré ; le tout était agrémenté d'ornements en bois doré, plinthes, chapiteaux, lis, guirlandes, etc. Une plate-forme surélevée de trois marches et dallée de marbres variés, portait un autel en forme de tombeau, en marbre bleu turquin et blanc veiné, avec des motifs de bronze, chiffres de Marie, lis et roses, consoles, « cassolettes », etc. Le tabernacle, en bronze, était orné de rayons, de moulures en feuilles d'eau, de têtes d'ange, etc., surmonté d'une croix et flanqué de six chandeliers en bronze doré. En arrière, s'élevait la masse imposante d'un groupe de marbre blanc, d'environ 17 pieds de haut sur 12 de large, « composé d'au moins quatre figures de 8 pieds de proportion, savoir : de la Sainte Vierge s'élevant au ciel, soutenue par des nuées et trois anges semblant l'enlever ou la soutenir ».

Des marchés furent passés par M. de Fleury et le chanoine d'Archambault avec l'architecte *Louis* pour la fourniture de tous les plans, profils,

1. 26 juin 1766.
2. 10 septembre, 26 novembre 1766.

épures et modèles, la direction des travaux et la surveillance des artistes; avec les « sculpteurs du Roy et de l'Académie royale de sculpture » *Bridan*, pour le groupe de l'Assomption, et *Berruer*, pour les sculptures de l'entrée du chœur; enfin avec le maître-sculpteur-ciseleur Louis *Prieur*, le maître marbrier sculpteur *Montlevaux*, le sculpteur-stucateur *Hermand* et le serrurier *Perez* [1]. Berruer devait avoir terminé pour Pâques 1769, et Bridan pour le 1er janvier 1771.

Berruer livra son ouvrage dans les délais prévus; mais Bridan n'acheva le sien qu'un an et demi après le terme fixé [2]. L'ensemble des travaux se trouva terminé en septembre 1772; il avait coûté 300.843 livres [3]. Le chapitre se déclara pleinement satisfait, surtout de l'œuvre de Bridan, à qui, « désirant témoigner... et donner également en public le témoignage de sa pleine satisfaction..., il assigna d'une voix unanime... une pension annuelle et viagère de 1.000 livres », reversible par moitié, en cas de prédécès, sur la tête de Mme Bridan [4].

---

1. Les contrats sont aux Archives d'Eure-et-Loir sous la cote G 405. Louis devait recevoir 11.000 livres; Berruer 12.000; Prieur 33.000 l. pour les bronzes de l'autel et de la grille du chœur; Montlevaux 18.000 pour les marbres, Hermand 42.000 l. pour les stucs; Perez 12.000 l. pour la grille du chœur. Pour l'œuvre de Bridan, le chapitre accordait 30.000 livres, mais il multipliait les précautions et exigeait que l'exécution fût précédée de quatre épreuves. L'artiste devait présenter successivement une esquisse, deux modèles de demi-grandeur, l'un en terre, l'autre en plâtre, enfin un modèle dans les proportions du marbre : la première serait examinée par l'évêque et les délégués du chapitre; le troisième, après avoir été exposé dans l'atelier du sculpteur « à la judicieuse critique », serait transporté à Chartres et exposé dans l'église « pour voir si M. Bridan aurait bien choisi les jours locaux ainsi que tous les rapports et attitudes »; le quatrième enfin serait installé sur le maître-autel, « pour qu'on pût mieux voir l'effet ». Obligation était faite au sculpteur de tenir compte « des réflexions qu'un chacun pourrait lui faire » et de se soumettre aux observations « du sieur Lemoyne, son confrère » (Lemoyne, pour son déplacement, reçut 120 livres.) Enfin, soit qu'elle fût imposée par les négociateurs désireux de s'assurer toute garantie, soit plutôt (la suite des événements autorise l'hypothèse) qu'elle fût suggérée par Bridan, une clause lui imposait la fourniture des marbres. Le chapitre prenait à son compte le transport du modèle en plâtre de Paris à Chartres, l'achat et le transport des marbres de Carare à Chartres, les échafaudages et les journées d'ouvriers à Chartres, mais laissait à notre artiste toute autre dépense.

2. Ce retard équivaut précisément au temps que le sculpteur passa en Italie à se procurer du marbre. Il choisit dans la montagne de Carrare six gros blocs cubant ensemble 48 mètres, quatre moyens et cinq petits d'un volume total de 8 mètres et les fit descendre à la ville, où il les ajusta et les dégrossit. Le tout fut emballé dans sept caisses, mené sur traîneaux jusqu'à la mer, embarqué sur deux bâtiments, transporté à Marseille et de là au port de Marly-le-Roi, enfin de Marly à Chartres « sur quatre lisses, traînées sur des madriers plats graissés de savon ». Le détail très circonstancié de l'opération se trouve dans un mémoire de Bridan et dans des pièces comptables que conservent les Archives d'Eure-et-Loir (G 406). La note des frais s'éleva à 33.056 livres, dont 18.165 pour l'achat du marbre.

3. La dépense fut couverte par l'emploi de la réserve du chapitre, par des dons et par la vente d'ornements hors d'usage, de bois de réserves et de rentes. (Cf. la comptabilité aux Archives d'Eure-et-Loir, G 412.)

4. Séance capitulaire du 2 octobre 1773.

Après vingt ans de délibérations et de démarches, nos chanoines étaient donc parvenus à regagner une partie de l'avance prise sur eux par leurs confrères de Paris, de Reims et d'Amiens. Ils avaient même profité des travaux en cours pour rendre, à la mode du jour, leur église plus claire, en la faisant badigeonner de jaune tendre [1], et en établissant de chaque côté du chœur une croisée en verre de Bohême [2].

A partir de 1773, le chœur présenta avec ses extrémité un contraste qui imposait au chapitre l'achèvement de l'entreprise. Mais les travaux précédents l'avaient ruiné, et ce n'est qu'en 1786 qu'il put songer à renouveler l'effort [3].

Il décida de continuer l'exécution du plan de Louis, mais en y apportant des modifications dont l'énoncé manifeste le contre-coup à Chartres de l'évolution contemporaine du goût. D'accord avec l'esthétique nouvelle qui prêchait une restauration de la « simplicité » et de la « noblesse » « antiques », il substitue en principe « au stuc-marbre nué de différentes couleurs et aux dorures, un demi-stuc qui aurait plus de solidité, et aux draperies des bas-reliefs ou des tableaux ». Toutefois la solution définitive fut subordonnée à l'avis des meilleurs artistes de Paris [4]. Deux chanoines firent donc le voyage de la capitale [5].

Ils s'adressèrent d'abord à *Bridan*, chez lequel ils tinrent conférence avec l'architecte *Franque* [6], puis ils visitèrent d'autres sculpteurs que nous ne connaissons pas, les architectes *Mique* et *Pâris* et le stucateur *Hermand*. Les artistes consultés s'accordèrent sur le revêtement en stuc des piliers et des arcades : mais ils varièrent sur le mode de clôture des entre-colonnements. Bridan, en sa qualité de sculpteur, déconseilla vivement la décoration par des tableaux, comme « trop légère et peu analogue à la forte majesté de l'église. » Les autres estimèrent que des tableaux, tout en convenant moins « à la mâle architecture de l'église [7] », « pourraient plaire davantage, comme représentant les objets d'une manière plus animée et plus variée [8] ».

Bridan, très actif, très entreprenant, s'était trop bien trouvé de sa pré-

---

1. L'opération, effectuée par le Milanais Borani, coûta 3.000 livres.
2. Sur la demande de Bridan et pour éclairer son groupe.
3. Séance capitulaire du 3 février 1786.
4. Séances capitulaires des 26 avril et 10 mai 1786.
5. Ils rendirent compte de leur mission le 1er juillet 1786.
6. Ancien architecte du roi, il avait décoré plusieurs églises.
7. On remarquera ces appréciations de l'architecture « gothique ».
8. Le prix d'un tableau « exécuté par les meilleurs académiciens », était estimé à 6 ou 6.000 livres et celui du cadre à 6 ou 900 livres.

cédente affaire avec le chapitre, pour ne pas tenter d'en négocier une nouvelle. Quelques jours après la visite des délégués, il envoyait à Chartres des plans, dessins et devis, offrant de se charger, au prix de 78.000 livres, non seulement de l'exécution des bas-reliefs, mais encore de la fourniture des marbres de revêtement et de dallage. Notre sculpteur avait en effet joint à l'exercice de son art le métier plus lucratif d'entrepreneur de marbrerie, et son commerce était assez prospère pour qu'il pût affirmer aux chanoines qu'aucun artiste « ne pourois les servir comme il le ferès, puisque tous s'adressoient à lui [1] ». Le chapitre trouva ses prix trop élevés et s'adressa secrètement à *Berruer*, à *Pajou* et à *Caffieri*. Bridan eut vent de ces négociations, multiplia les lettres, protesta de son désintéressement, et finit par emporter la commande, dont le marché fut signé à Paris le 19 août 1786. Il s'engageait à sculpter huit bas-reliefs dont les sujets seraient déterminés par le chapitre [2], à n'employer que du marbre exempt de défauts et à faire les figures principales de grandeur naturelle. Il traitait d'autre part à forfait pour l'encadrement des reliefs, le placage des piliers et le pavage du sol. Le tout devait être terminé en septembre 1788, pour la somme de 75.000 livres [3]. En même temps, contrat était passé avec le stucateur *Goutheinze* pour continuer dans le chœur le stucage du sanctuaire, remettre ce dernier partiellement à neuf et faire exécuter les grilles collatérales du chœur, le tout pour 21.020 livres. Enfin des stalles étaient commandées au menuisier parisien *Lemarchand*, à raison de 250 livres chaque, ainsi qu'une chaire épiscopale « absolument semblable à celle de Notre-Dame de Paris », au prix de 2.600 livres.

Tout alla bien d'abord et, en moins d'un an, Bridan eut achevé toutes ses esquisses. Mais le mois de septembre 1787 inaugura une ère de difficultés. Soit, comme il l'affirmait, qu'il eût soumissionné trop bas, soit qu'il méditât de duper le chapitre, notre sculpteur essaya de se dérober aux clauses de son traité. Il commença par proposer de substituer, pour le revêtement du chœur, le stuc au marbre, bien qu'à l'en croire celui-ci fût déjà commandé. Cette tentative éveilla sans doute les défiances du chapitre, car, à partir de ce moment, on relève dans les lettres de Bridan des protestations réitérées contre les soupçons dont il se sentait l'objet [4].

---

1. Lettre du 5 juillet 1786. (Archives d'Eure-et-Loir, G 413.)

2. Ce furent : « du côté du doyen », la *Visitation de la Vierge*, la *Nativité de Jésus*, la *Présentation de Jésus au Temple*, le *Vœu de Louis XIII*; « du côté du chantre », le *Mariage de la Vierge*, l'*Adoration des Mages*, la *Compassion de la Vierge*, le *Concile d'Ephèse*.

3. Payable 25.000 livres après la pose des marbres, et le reste en dix ans (Archives d'Eure-et-Loir, G 413.)

4. Ainsi, en décembre 1788, à la livraison des carreaux de marbre, les chanoines en firent mesurer l'épaisseur, et la trouvèrent de 15 lignes au lieu de 3 pouces. A leurs plaintes Bridan

Mais ce fut à propos de l'encadrement des bas-reliefs que s'éleva le débat capital dont la discussion traina de novembre 1788 à janvier 1789. Bridan proposait, comme pour un tableau, une bordure saillante, et la voulait de marbre bleu turquin. Les chanoines consultèrent différents artistes qui généralement se prononcèrent contre le projet de Bridan, le qualifièrent de « saloperie » et insinuèrent qu'il n'avait été conçu que parce que son exécution était moins onéreuse [1]. C'était sans doute cette raison qui avait déterminé le choix de notre sculpteur-marbrier. Cependant il se défendit de son mieux, jurant que « jamais l'intérêt ne l'avait conduit, surtout pour Messieurs du Chapitre », invoquant lui aussi l'autorité « de plusieurs architecte décorateur très abile, touce de la cadémie », récusant d'ailleurs l'opinion des architectes, vu que pour cet objet-là « c'est les sculpteurs qui doivent juger », et prévenant d'avance ses clients qu'il ne commencerait rien « qu'il n'eût une signature d'eux comme quoi ils vouloient tel marbre ». Il finit d'ailleurs par gagner son procès et par faire agréer son bleu turquin. Cependant il s'occupait des bas-reliefs, qu'il laissait ébaucher en Italie par trois praticiens de ce pays. En décembre 1788, il y en avait cinq de scellés et le dernier, le *Vœu de Louis XIII*, fut installé en 1789.

Le chapitre prit immédiatement possession du chœur transformé [2]. Mais, par une sorte d'ironie du sort, cette décoration, à laquelle il avait consacré tant de délibérations et sacrifié plus de 500.000 livres, n'était pas terminée quand il fut dissous [3].

Il eut toutefois le temps de recueillir en renommée le fruit de ses peines et de ses dépenses. Lors de l'inauguration, ce fut un long cri d'admiration, et un chanoine traduisit le sentiment général en proclamant « qu'il n'y avait rien de plus superbe dans la France et même dans l'église de Rome [4] ! » Dès le début de 1788, les chanoines s'étaient vus l'objet de sollicitations flatteuses de la part de leurs confrères de Langres et de Saint-Quentin, qui, « désirant marcher sur leurs traces », leur demandèrent communication de leurs plans et devis [5]. Il s'en fallait pourtant que les

---

répondit qu'il avait fait tailler les dalles, non dans des croûtes mais dans des blocs, et que le pavage qu'on lui payait 5.000 livres, lui revenait à 11.000. (Lettre du 30 décembre 1788, G 415.)

1. Les artistes consultés, *Célérier*, *Boullée*, *Poyet*, *Brongniard*, *Paris* et *Mique*, proposèrent, les uns du brocatelle jaune, les autres du vert.

2. Le 8 septembre, jour de la grande fête de la Vierge.

3. Les stalles ne furent achevées qu'en 1790 et mises en place que sous le Consulat. Le chapitre laissa d'ailleurs des dettes. Le 27 juin 1790, il avait payé 127.347 livres et devait encore à Goutheinze 2.400 et à Bridan 40.000 livres, que leur fit délivrer le Directoire du département en janvier et avril 1791.

4. Lettre du chanoine Bruno Rauchoup (septembre 1789).

5. Les lettres sont aux Archives d'Eure-et-Loir (G 414.)

louanges fussent unanimes. Certaines âmes pieuses gémissaient de ces embellissements qui bouleversaient une ordonnance séculaire. De leur côté, les artistes et les amateurs faisaient des réserves sur la beauté des bas-reliefs. Puis vint l'ère iconoclaste de la Révolution, qui mit en péril l'œuvre de Bridan et de Berruer. Sergent Marceau, qui disposait d'une grande influence sur ses concitoyens, proposa la suppression des bas-reliefs du chœur et des massifs de l'entrée, mais plaida la cause de l'*Assomption* de Bridan et des *Vertus* de Berruer [1]. En fait, tout se borna au martelage des fleurs de lis sur le relief représentant le Vœu de Louis XIII, et au travestissement des statues en divinités allégoriques. Mais les révolutions du goût se montrèrent moins libérales que celles de la politique : en 1866, la clôture de l'entrée du chœur fut enlevée, et ses éléments dispersés.

Exaltée par les contemporains, décriée par les générations suivantes, l'œuvre du XVIIIe siècle ne méritait « ni cet excès d'honneur ni tant d'indignité ». Les médiévistes intransigeants qui eurent le tort de la détruire partiellement, auraient dû tenir compte à ses auteurs du sentiment qu'ils avaient eu de la « forte majesté de l'église » et du respect relatif qu'ils avaient montré à l'égard de son architecture. Louis, en effet, à la différence de ses confrères de Notre-Dame, de Saint-Merry, de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc., conserva la forme des arcs en tiers-point comme le profil des piliers à colonnettes groupées, et maintint le placage dont il les revêtit dans une note assez sobre de couleur et d'ornementation. Grâce à cette modération, son ouvrage ne présente pas avec le reste de l'édifice un contraste assez prononcé pour que l'œil soit froissé et le goût révolté.

Quant aux sculptures de Bridan et de Berruer, les appréciations dont elles ont été l'objet dans notre siècle se sont ressenties de l'évolution du goût. Jugés au point de vue « gothique », elles ont été malmenées comme des intruses, et durement condamnées pour inconvenance générale et particulière. Cependant, considérées en soi et isolées du milieu, elles offrent au critique impartial, sinon un mérite transcendant, du moins un réel intérêt esthétique [2].

---

1. La grille, une partie des massifs et deux statues sont à l'Hôpital de Chartres, les reliefs dans les chapelles sous les clochers, deux reliefs de Bridan à l'évêché, etc.

2. L'*Assomption* de Bridan n'est pas exempte de défauts. On peut y censurer la lourdeur relative des nues et draperies, la perfection minutieuse de la facture exagérée aux dépens de la souplesse et de la verve, mais surtout l'inspiration qui manque non seulement de sentiment religieux, mais même d'idéal. Les anges sont d'aimables éphèbes, élégants et gracieux, mais nullement angéliques; la Vierge elle-même n'est qu'une belle fille, sans grande distinction, dont les vêtements moulent assez indécemment les formes, et dont le visage, au lieu d'un ravissement mystique, n'offre que l'expression d'une joie commune. C'est moins une assomption pour église, qu'une apothéose d'opéra. Mais, inconvenance à part, cette œuvre

La transformation du chœur de Notre-Dame de Chartres n'a donc pas été, comme on l'a trop écrit, un acte de vandalisme aveugle. Accomplie sans hostilité haineuse à l'égard de l'architecture antérieure, elle n'en a pas trop altéré les traits essentiels. Dans ce conflit de styles dont la vieille basilique fut le théâtre, l'esthétique du XVIIIe siècle a fait preuve, à l'égard de celle du moyen âge, d'un libéralisme qui n'est pas aussi exceptionnel qu'on le croit généralement.

François BENOIT.

---

profane se recommande par d'incontestables qualités d'ordonnance et de pittoresque. Le groupe pyramide bien, les mouvements sont justes, et leur résultante est bien une ascension; le modelé des chairs a du relief et l'expression de l'accent. L'ensemble est gracieux et parfaitement décoratif. Par contre, exception faite de quelques détails, les bas-reliefs du chœur n'appellent guère que des critiques : l'invention en est pauvre, la composition manque de mouvement, la physionomie de sentiment et le ciseau de liberté; le marbre est poli au point de ressembler à de la stéarine moulée. C'est du travail mécanique plutôt que de l'effort esthétique; Bridan avait entendu faire œuvre d'entrepreneur plus que d'artiste.

Quant à l'ouvrage de Berruer, il est plus difficile de l'apprécier puisque les éléments en ont été dispersés. Ses deux reliefs sont conçus dans les saines traditions de sobriété de l'art antique, trop méconnues de son temps, sans abus de plans ni d'effets de perspective. Cependant des rayons, des nuées d'où émergent des chérubins, contribuent à les dater. L'exécution en est sûre et souple, exempte des mièvreries qui affadissent le ciseau de Bridan. Les draperies sont remarquables de réalisme et d'ampleur. Les deux tableaux offrent d'ailleurs des différences de style : celui de l'Annonciation tend plutôt au naturel, à la grâce et à l'élégance; dans l'autre, la note est plus énergique, le mouvement plus accentué, l'anatomie plus accusée, le sentiment plus intense, surtout chez le Christ, dont la pose et le visage concourent à une belle expression de componction religieuse. Ce sont des qualités analogues que montrent les statues, dévorées de moisissures, qui décorent l'entrée de l'hôpital de Chartres. En somme, l'ensemble constitué par les massifs et la grille avait son prix, et, encore une fois, il nous parait regrettable qu'un excès de purisme archéologique l'ait condamné à la ruine.

Les Idées de Talleyrand sur la politique coloniale de la France au lendemain de la Révolution

Au tome premier de ses *Mémoires*, écrit sous la Restauration, Talleyrand recommande à la France une politique coloniale africaine; il veut que, maîtresse dans la Méditerranée, elle reprenne avec l'ancien monde ses vieilles relations politiques et commerciales, qu'elle renonce à porter ses vues sur l'Amérique du Nord, économiquement acquise à l'influence anglaise[1]. Il n'est pas sans intérêt de rechercher à quel moment et par quelle suite d'observations et de raisonnements Talleyrand est arrivé à ces conclusions : on peut ainsi se rendre compte de la netteté et de la continuité de ses idées sur ce sujet, de l'importance qu'il y attachait, et de l'influence qu'elles ont eue sur quelques actes de sa diplomatie.

C'est dès le lendemain de la Révolution, dans les toutes premières années de sa carrière politique, que Talleyrand a exprimé ces idées dans deux discours lus à l'Institut les 4 avril et 3 juillet 1797[2]. Ces discours sont le fruit des observations et des réflexions qu'il eut le loisir de faire pendant son exil d'Amérique (1794-1797[3]).

Le premier est intitulé : *Des relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre*. Frappé de l'activité croissante de ces relations après la guerre d'Indépendance, Talleyrand les explique par des raisons fortes et persistantes : l'inclination naturelle des deux peuples l'un pour l'autre, due à l'identité de leur langue, l'analogie de leur constitution politique et de leurs habitudes sociales ; le défaut de caractère original des Américains : ces pêcheurs, ces bûcherons que l'agriculture n'a pas encore attachés au sol natal reçoivent facilement et conservent l'empreinte anglaise[4] ;

---

1. *Mémoires*, I, 70-79.
2. Publiés au tome II (1re série) des *Mémoires de l'Institut, classe des sciences morales et politiques*, p. 80-106, 288-301.
3. Cf. *Mémoires*, I, p. 233-249, et les lettres à Mme de Staël publiées par le duc de Broglie dans la *Revue d'Histoire diplomatique*, 1890, pp. 79 et 209.
4. On reconnaît les doctrines physiocratiques : « L'agriculture, dit Talleyrand (p. 103), produit un patriote dans la bonne acception de ce mot; la pêche ne sait faire que des cosmopolites ». Cf. *Mémoires*, I, 236.

enfin, et surtout, l'intérêt matériel si puissant dans les pays neufs, qui active le commerce en multipliant les besoins. C'est l'Angleterre qui fournit à l'Amérique les produits manufacturés dont elle a besoin ; pour garder ce monopole volontaire, elle a tous les avantages, immensité de la fabrication, division du travail, développement du machinisme, abondance des capitaux, facilité du crédit. Ainsi naissent les intérêts réciproques cimentés par de longues habitudes « entre lesquelles il est à peu près impossible à une tierce nation d'intervenir[1] ». Ici s'arrête le premier discours. Talleyrand n'a rien dit de la politique coloniale de la France, mais il revient, en terminant, sur la difficulté de rompre les habitudes commerciales. On sent percer la conclusion pratique inexprimée : si les États-Unis, politiquement indépendants, n'en sont pas moins (et ils le resteront) économiquement anglais, une tierce nation — la France — fera bien de chercher ailleurs des aliments pour son commerce et des débouchés pour son industrie.

A cette conclusion purement négative, le second discours intitulé : *Des avantages à retirer de colonies nouvelles*, va ajouter quelques vues positives. Il s'attache surtout à prouver la nécessité de nouvelles colonies. Nécessité politique autant qu'économique. En 1797, il est opportun de « régler au profit du bonheur public l'agitation qui suit une révolution faite au nom de la liberté[2]. » Il faut détourner vers des pays neufs l'activité inquiète des hommes que les malheurs des temps ont aigris, de ceux chez qui ils ont suscité de dangereuses ambitions ; il faut, en un mot, amortir ce qui reste des passions révolutionnaires en trouvant une place aux mécontents. Ce développement fait presque la moitié du second discours. Sur le choix de ces colonies nouvelles, Talleyrand passe vite : « plusieurs pays conviennent », et il se contente de suggérer en terminant « quelques établissements le long de la côte d'Afrique ou plutôt dans les îles qui l'avoisinent[3] ». On voit le lien des deux discours : le premier cherchait à détourner le commerce français de l'Amérique, le second lui indique l'Afrique comme un nouveau domaine dont tout presse de s'occuper.

Les *Mémoires*, écrits vingt ans après, prouvent la continuité des vues de Talleyrand. L'auteur des discours de 1797, après tant d'événements importants où il a joué des rôles si variés, n'a pas changé d'avis sur notre politique coloniale : il reprend ses vieilles idées, et les précise sur plus d'un point. La question est plus nettement posée : « Avons-nous plus d'intérêt à rétablir nos relations anciennes avec le nouveau monde qu'à

1. P. 98.
2. P. 289.
3. P. 299.

chercher des rapports nouveaux avec l'ancien [1] ? » La réponse est la même qu'en 1797; Talleyrand est toujours convaincu de « tous les avantages qu'il y aurait pour nous à porter, aujourd'hui encore, principalement vers l'ancien monde nos vues politiques et commerciales » [2]. Le second discours indiquait à peine l'Afrique : les *Mémoires* sont plus explicites. Ils regrettent qu'au lieu de perdre une armée à Saint-Domingue, la France ne se soit pas établie sur la côte africaine de la Méditerranée [3], et cela pour plusieurs raisons : en Afrique la culture des produits tropicaux sera moins chère et plus facile qu'en Amérique; pensant à l'abolition de la traite, Talleyrand conseille, comme il l'avait fait à la fin de son second discours, d'essayer la culture de nos denrées coloniales aux lieux mêmes où naît le cultivateur [4]. Sur ces produits tropicaux : sucre, café, coton, indigo, qu'il croit aussi abondants et aussi bons dans l'Afrique du Nord qu'aux États-Unis et aux Antilles, Talleyrand se fait de belles illusions; mais il est un point sur lequel sa perspicacité accoutumée se retrouve. Il prévoit « le jour où l'Amérique deviendra assez puissante pour oser regarder comme à elle toutes ces terres jetées autour du nouveau continent, » et où il sera prudent pour la France de s'être rejetée sur l'Afrique. Ceci est écrit sous la Restauration; il est curieux de voir qu'au début de son second discours, en 1797, Talleyrand avait déjà dit, en termes d'une clairvoyance prophétique : « Les colonies américaines se sépareront un jour de leurs métropoles et par une tendance naturelle que les vices des Européens n'ont que trop accélérée, ou se réuniront entre elles ou s'attacheront au continent qui les avoisine [5]. »

Telles sont, au lendemain de la Révolution, les idées de Talleyrand sur notre politique coloniale, idées qui lui étaient chères, puisqu'il les a longtemps après reprises dans ses *Mémoires* en y insistant. Reste à chercher la source de ces idées, quels événements et quels hommes ont pu les lui inspirer.

Le voyage d'Amérique où Talleyrand observa, réfléchit et causa beaucoup, suffit à expliquer le premier discours. Tandis qu'à Mme de Staël il signalait les États-Unis comme un pays où des particuliers pouvaient spéculer sur les terres et sur l'argent, refaire leur fortune et vivre à l'abri des révolutions et des guerres civiles [6], il écrivait à lord Lansdowne ce

1. *Mémoires*, I, 74.
2. *Mémoires*, I, 72.
3. *Ibid.*, 79.
4. Cf. *ibid.*, 75 et les *Discours*, p. 300.
5. Cf. les *Mémoires*, I, 79 et les *Discours*, p. 288.
6. Cf., dans la publication déjà citée du duc de Broglie, les lettres du 12 mai et du 4 août 1794.

que deux ans après il devait répéter à l'Institut : « L'intérêt des Américains se joint à leur inclination pour assurer à l'Angleterre la jouissance de tous les avantages qu'un peuple peut retirer de l'existence d'un autre peuple [1]. » Pour la préférence qu'il donne à l'ancien monde, l'Afrique surtout, ses principaux inspirateurs paraissent avoir été Choiseul et Choiseul-Gouffier. On sait combien Talleyrand admirait Choiseul ; il l'indique dans son second discours comme ayant songé à l'Égypte en 1769 pour remplacer nos colonies d'Amérique, et l'on trouve dans les *Mémoires* de Choiseul un curieux passage que Talleyrand dut méditer. Choiseul y considère la Corse, à cause de sa position importante pour le soutien de notre commerce du Levant, comme plus utile pour nous qu'une île en Amérique « qui ne procurerait que des avantages de commerce momentanés », plus utile même que le Canada [2]. Mais plus directement encore Talleyrand paraît s'être inspiré des idées de Choiseul-Gouffier [3]. C'est une correspondance avec son ami, alors ambassadeur à Constantinople, qui l'a déterminé à croire qu'il y avait tout avantage pour la France à établir de nouvelles relations avec le monde ancien [4]. Ces idées, Choiseul-Gouffier les avait déjà exposées dans un mémoire de 1783, auquel M. Pingaud, qui l'a consulté aux Archives des Affaires Étrangères, trouve une singulière analogie avec le second discours de 1797 [5]. Sur un point secondaire, même analogie : Choiseul-Gouffier désirait que la France pût commercer librement dans la mer Noire, annexe de la Méditerranée, pour attirer à elle le commerce du Nord (produits russes et polonais) sans passer par la Baltique et la mer du Nord où les Anglais étaient maîtres [6]; c'est également une des idées favorites de Talleyrand : il l'indique dans son mémoire du 25 novembre 1792 et dans un exposé du 10 juillet 1798, où il parle de « faire le commerce du Nord par le Midi [7]. »

Toutes ces vues de Talleyrand n'ont pas été sans influence sur les actes de son ministère : les deux exercices académiques de 1797 déguisent un programme de politique coloniale. Le 16 juillet, moins de deux semaines après la lecture de son second discours, Talleyrand prenait les Affaires

1. La lettre à lord Lansdowne exprime déjà, souvent dans les mêmes termes, les idées du premier discours. Cette lettre, datée de Philadelphie 1er février 1795, a été publiée par Pallain, *Revue d'histoire diplomatique*, 1889, p. 65, et dans l'*Ambassade de Talleyrand à Londres en 1792*, p. 421.

2. *Mémoires de Choiseul*, éd. de 1790, p. 103.

3. On sait quelle amitié les unissait : « C'est l'homme que j'ai le plus aimé », dit Talleyrand de Choiseul-Gouffier (*Mémoires*, I, 35). « Il a partagé et partage encore tous les soucis, tous les plaisirs, tous les projets qui ont agité mon âme. » (*Ibid.*, p. 14).

4. *Mémoires*, I, 72.

5. Pingaud, *Choiseul-Gouffier*, p. 62.

6. *Ibid.*, p. 55.

7. Dans Pallain, *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire*, p. 248.

étrangères, et sa plus grande préoccupation allait être une entreprise sur cette terre d'Égypte à laquelle le même discours faisait une brève allusion. Sans entrer dans l'examen de la part prépondérante prise par Talleyrand à l'élaboration de l'expédition [1], rappelons quelques textes qui tiennent de plus près au sujet de cette étude. Dans les deux confidences si importantes qu'il fit à l'ambassadeur de Prusse à Paris, Sandoz, Talleyrand indique le but de cette entreprise dont il s'avoue l'auteur : il s'agit « d'étendre la sphère de nos colonies, de trouver des ressources immenses pour notre commerce [2] » et aussi « d'éloigner l'attention et les forces du gouvernement de ces idées révolutionnaires qui auraient bouleversé l'Europe [3] ». C'est bien le langage des deux discours de l'année précédente. Ces préoccupations commerciales, Talleyrand les fit partager à Bonaparte [4] : sur la domination de la France dans la Méditerranée, l'utilité de l'Égypte comme colonie, on trouve dans leur correspondance un échange de vues analogues [5]. On sait d'ailleurs la place importante que tint le commerce dans l'œuvre égyptienne de Bonaparte : une de ses lettres montre même qu'il partageait sur les denrées tropicales les illusions de Talleyrand (3 août 1798).

L'Égypte n'est pas la seule contrée sur laquelle Talleyrand ait porté ses vues : du moins, quand il la crut perdue, essaya-t-il de réparer autant que possible le désastre par une série de traités destinés à favoriser, souvent à ressusciter notre commerce dans la Méditerranée et nos relations avec l'Afrique du Nord. Dans l'espace d'un an (juin 1801-juin 1802), six traités furent ainsi conclus, qui tendaient à appliquer les idées favorites du ministre. Il est d'ailleurs probable qu'ils tombèrent vite dans l'oubli quand la France, par la volonté de Bonaparte, et malgré les conseils de son ministre, se trouva lancée dans ce que Talleyrand a si justement appelé « le gigantesque

---

1. Cf. notamment Masson, *Le département des affaires étrangères pendant la Révolution*, pp. 428-429, et Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*, II, p. 191 sqq. — Dans son livre récent sur l'*Expédition d'Égypte* (dont la *Revue* rendra compte prochainement). M. de la Jonquière insiste aussi sur cette influence de Talleyrand (I, 151 sqq.). Le mémoire présenté par le ministre au Directoire, le 14 février 1798 (p. 154), indique sommairement certaines vues développées dans les deux discours de 1797 ou dans les *Mémoires*; cf. le passage sur les produits tropicaux en Afrique et cette phrase : « tôt ou tard les peuples d'Europe perdront leurs colonies occidentales. La possession de l'Égypte suffira pour dédommager amplement la République de cette perte. »

2. Sandoz à sa cour, 22 février 1798, dans Bailleu, *Preuszen und Frankreich von 1795 bis 1806*, I, 173.

3. 19 avril 1798. *Ibid.*, pp. 185-186.

4. Je ne parle pas des préoccupations politiques : il est bien évident que pour Talleyrand, Bonaparte était alors un de ces ambitieux à qui il voulait trouver une place, et la principale force de ce gouvernement qu'il fallait empêcher de bouleverser l'Europe.

5. Lettres de Talleyrand des 23 août, 23 septembre, 1797, 16 mars, 3 août, 15 septembre 1798 (dans Pallain). — Lettres de Bonaparte (*Corresp. générale*) des 13 et 16 septembre 1797, des 8 septembre et 7 octobre 1798.

et désastreux système continental [1]. » Voici quels étaient ces traités [2].

1° Traité rétablissant les relations politiques et commerciales entre la France et Tripoli : la route de Tripolitaine en Égypte sera libre pour les caravanes (19 juin 1801).

2° Traité analogue pour l'Algérie : l'article 2 restitue à la République les concessions d'Afrique (18 décembre 1801).

3° Traité avec l'Almamy, roi des Pouls (Foulbé), pour le rétablissement de notre commerce au Sénégal, l'établissement ou la restauration de forts et de comptoirs, avec un projet de compagnie commerciale (4 février 1802).

4° Traité avec la Tunisie (23 février 1802) : la France y sera traitée sur le pied de la nation la plus favorisée ; ses marchandises entrant en Tunisie ne payeront, comme les denrées tunisiennes importées en France, qu'un droit de douane de 3 °/₀ (même tarif que pour la Tripolitaine).

5° L'article 10 du traité d'Amiens (27 mars 1802) stipule la neutralité politique et commerciale de Malte. L'article 18 en explique toute la portée : Talleyrand espérait voir cesser les vieilles hostilités des États barbaresques contre les puissances européennes, et s'ouvrir ainsi au commerce d'une manière sûre et définitive les ports africains de la Méditerranée.

6° Le traité du 25 juin 1802 avec la Turquie, pour la libre navigation de la mer Noire, est l'application des idées de Choiseul-Gouffier et de Talleyrand dont nous avons parlé plus haut.

En résumé les deux discours de 1797, rapprochés des *Mémoires* écrits sous la Restauration, montrent chez Talleyrand des projets de politique coloniale conçus à la suite de son séjour en Amérique et de ses relations avec Choiseul-Gouffier. Il a essayé de les réaliser par l'expédition d'Égypte et par les traités que nous venons de citer : il comptait sans les circonstances ; il ne prévoyait pas qu'une tentative sur l'Égypte susciterait contre nous une coalition européenne ; plus tard il espérait encore que Bonaparte s'arrêterait dans ses conquêtes, et donnerait à la France la paix continentale nécessaire à de pareilles entreprises.

Quel qu'ait été l'échec de ses projets, la grand mérite de Talleyrand est d'avoir vu, il y a cent ans, que nous n'aurions jamais une part prépondérante dans le commerce américain, et de belles colonies au nouveau monde, d'avoir si vivement désiré pour la France ce qui devait être, en effet, dans la seconde moitié du siècle sa grande œuvre coloniale : la mise en valeur de l'Afrique du Nord.

A. Cans.

1. *Mémoires*, I, 79.
2. Clerc, *Recueil des traités de la France*, I, pp. 438, 476, 478, 482, 487, 588.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIe ET XVIIe SIÈCLES

Il ne faut pas que le titre donné par **M. Victor du Bled** à son ouvrage sur la *Société française au XVIe et au XVIIe siècle*[1] fasse illusion. Par « société française » on doit entendre seulement la bonne société, « l'ensemble des personnes qui ont des loisirs, vont dans les mêmes endroits, s'habillent de la même façon, se recherchent dans le but de créer du bonheur ou des semblants de bonheur, de constituer une espèce d'assurance mutuelle contre les risques de l'ennui. » (Préface, VIII.)

Par suite, « une histoire de la société française, c'est proprement une histoire des mœurs polies de la France, de l'urbanité, des femmes et des hommes d'esprit, des salons et de la conversation, de l'amour mondain et de l'amitié. » (*Id.*, VII.)

Comme il n'existe sur ce sujet « aucun travail d'ensemble qui fasse revivre les hommes et les choses depuis le XVIe siècle », M. du Bled a entrepris de combler cette lacune, et il nous donne aujourd'hui le premier volume d'une série qui promet d'être nombreuse. (Préf., XXIII-XXV.)

L'auteur passe successivement en revue : « *La Société au XVIe siècle. Les Amadis. — L'Académie de Charles IX et de Henri III. Les femmes du XVIe siècle. — Le Roman de l'Astrée. — La Cour de Henri IV et Marguerite de Navarre. — L'hôtel de Rambouillet et la Préciosité. — La Société intime du cardinal de Richelieu. — La Société et Port-Royal.* » Ce sont des conférences mondaines, partant superficielles et légères. La forme adoptée, et qui cadre d'ailleurs fort bien avec le sujet, ne comporte ni cette tenue dans le style, ni même cette cohérence dans les développements, que l'on est en droit d'exiger d'un ouvrage historique : c'est le laisser-aller de la conversation ; et ce qui en fait proprement le charme s'évanouit dans les feuillets d'un livre. L'auteur n'a pas cherché à renouveler sa matière par des recherches originales : il s'est contenté de résumer les travaux impor-

1. VICTOR DU BLED, *La Société française du XVIe siècle au XXe siècle. — XVIe et XVIIe siècles.* 1 vol. in-12 de XXIX-318 p. Paris (Perrin), 1900.

tants. Victor Cousin, Sainte-Beuve, MM. Brunetière, Larroumet, Maulde-La-Clavière, etc., ont été mis à contribution : on retrouve là leurs appréciations, leurs formules, avec une collection d'anecdotes, en général assez caractéristiques. C'est une mosaïque qui se laisse voir sans trop de fatigue, et qui fait honneur à l'érudition, à la mémoire et à l'esprit de M. du Bled, sinon toujours à son goût[1]. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

M. Alfred Franklin poursuit, depuis un certain nombre d'années, la publication d'une collection intitulée : *La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits.* Dans une première série, complète en 23 volumes, il a traité les questions principales se rattachant à ce vaste sujet. Continuant cette œuvre de vulgarisation, il se propose, dans une deuxième série, de réimprimer, avec des introductions et des notes, des ouvrages rares ou peu connus susceptibles de nous fournir des renseignements sur la vie à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le troisième volume de cette série est intitulé : *La vie à Paris sous Louis XV devant les tribunaux*[2]. C'est la reproduction de dix-sept factums publiés en 1749 par un sieur Robert Estienne, et concernant différentes affaires plus ou moins scandaleuses et intéressantes plaidées à Paris entre 1680 et 1770 (date d'une deuxième édition augmentée). M. Franklin, qui exagère légèrement leur valeur comme document, les a munis d'une introduction contenant le résumé, peu nouveau, mais clair, de l'organisation judiciaire au milieu du XVIIIe siècle. — P. C.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

M. Amand Montier, membre de la Société de l'histoire de la Révolution, avocat et docteur en droit, ancien maire de Pont-Audemer, s'est

---

1. On trouve trop fréquemment, surtout dans les deux premières conférences, des traces de cette manie de moderniser à outrance les choses et les gens du passé, qui dépare les dernières œuvres historiques de Renan, et gâte celles de M. de Maulde : « Demi-vierges du temps passé » ; « Luther, Calvin, hostiles au féminisme littéraire ». Ailleurs, il est question des femmes de la cour des Valois, « dont *l'âme et la toilette prennent des airs d'orchidées* » (p. 69), etc.

2. 1 vol. in-12 de VIII-375 p. Paris (Plon), 1899.

attaché à étudier l'histoire de la Normandie pendant la période révolutionnaire. Son attention s'est portée particulièrement snr les Lindet, de Bernay. Il publiait, il y a un an, la correspondance du constituant Thomas Lindet avec son frère et les officiers municipaux de Bernay. Il a publié à peu près en même temps un ouvrage considérable sur *Robert Lindet*[1]. Ce n'est pas une biographie sans importance, ce n'est pas seulement une étude d'histoire locale; Robert Lindet exerça des fonctions essentielles comme membre du Comité de Salut public, et il fut ministre des finances sous le Directoire (1799). Aussi l'étude de M. Montier devra-t-elle être consultée par tous ceux qui s'intéressent particulièrement à l'histoire de la Convention Nationale. Le livre est très bien documenté; l'auteur ne se contente pas de renvoyer aux sources; il cite beaucoup de documents, il reproduit de longs fragments de discours ou mémoires de R. Lindet. C'est une œuvre tout à fait sincère, impartiale, une biographie définitive à placer à côté de celle du regretté Charavay sur La Fayette.

Nous ne retracerons pas ici, même sommairement, toute la carrière de Lindet. Disons seulement quel rôle il joua pendant la Convention. Bonaparte, n'ayant pu décider Lindet à lui offrir ses services, se vengea par un jugement contraire à la vérité historique : « C'était un homme probe, mais n'ayant aucune des connaissances nécessaires pour l'administration des finances d'un grand empire » (p. 384). Ce fut, au contraire, un merveilleux administrateur, extraordinairement actif, n'ayant rien de cette routine qui caractérise aujourd'hui pour nous l'administrateur, sans cesse l'esprit en éveil, s'adaptant aux circonstances, et leur sacrifiant plus d'une fois les principes. Pas capable d'administrer les finances d'un grand empire, lui qui sut approvisionner les armées et les grandes villes en 1793 et 1794 ? C'était une tâche singulièrement difficile et absorbante. On n'a pas encore assez étudié la question des subsistances pendant la Révolution. Entre autres causes qui ont amené la Révolution, qui ont ensuite influé sans cesse sur elle, le manque de subsistances doit être mis au premier rang. Jusqu'ici personne n'avait abordé ce vaste sujet. M. Montier l'étudie en partie dans sa biographie de Lindet. Voilà un des points capitaux de son travail. Un autre élément d'intérêt de son livre, c'est l'histoire du fédéralisme dans l'Eure et le Calvados. Lindet est envoyé en mission dans ces départements. Il les pacifie. Il use de modération. Son âme ne s'abaisse pas jusqu'à la vengeance. Suivant ses propres

---

1. Amand Montier, *Robert Lindet, notice biographique, avec une préface d'Etienne Charavay.* 1 vol. in-8 de xiv-444 pages, Paris (Alcan), 1899.

paroles, il prend « l'engagement d'exposer ses jours plutôt que de souffrir que l'heureuse pacification de ces contrées soit souillée par des vengeances » (p. 212) ; et il le tient jusqu'au bout, quitte à être dénoncé comme trop modéré. Difficultés administratives de toute sorte, manque de subsistances, insurrection des administrateurs, etc., tels sont les objets qui occupent Lindet dans cette mission importante. M. Montier nous raconte toute cette période de la vie de son héros avec beaucoup de détails puisés aux archives de l'Eure, du Calvados, aux Archives Nationales, au recueil de M. Aulard sur les représentants en mission. Lindet attacha sa fortune à celle du Comité de Salut public. Quand, après le 9 thermidor, l'ancien gouvernement fut attaqué, il joua un beau rôle. Il prit avec courage la défense de ceux de ses collègues qui étaient décrétés d'accusation, et devant la Convention il défendit la Convention. Mais la réaction était trop forte ; lui-même finit par être arrêté. M. Montier ne manque pas d'insister sur cette attitude noble et courageuse de Robert Lindet. En somme, c'est un livre capital pour l'histoire du gouvernement révolutionnaire, notamment pour l'administration des subsistances dans la grande crise de 1793-94. Il fait honneur à son auteur et montre quels trésors de savoir et d'érudition et quel sincère amour de la vérité historique on trouve encore dans les petites villes de province.

M. le Dr Guillemaut, sénateur, a entrepris d'écrire l'histoire du pays de *Louhans pendant la Révolution*[1]. Le premier volume a paru il y a quelques mois. L'auteur y retrace l'histoire de la région depuis la convocation des États Généraux jusqu'à l'établissement de la République. Il n'étudie pas seulement les événements politiques, les réformes administratives, il donne aussi une grand'place, et on ne saurait trop l'en remercier, aux faits économiques, qui n'ont pas toujours attiré, autant qu'on le souhaiterait, l'attention des historiens de la Révolution. La disette de 1789, la misère du peuple, la grand'peur, les troubles et les émeutes qu'occasionne le manque de subsistances en 1789 et 1790, la vente des biens nationaux dans le district, dès février 1791, tout cela est étudié dans le détail. Beaucoup de textes sont reproduits en très grande partie, qui rendront de réels services. On en désirerait davantage cependant pour le chapitre relatif aux biens nationaux. M. Guillemaut a bien consulté les registres des Archives départementales, et il nous donne des renseignements précis sur les ventes opérées en 1791 et 1792 ; mais M. Loutchisky, dans un opuscule en français sur la petite propriété en France et la vente des

1. Dr Lucien Guillemaut, *Histoire de la Révolution dans le Louhannais (1789-21 septembre 1790)*, 1 vol. in-8° de 543 p. Louhans, 1899.

biens nationaux et dans un gros livre in-8° en russe qui vient de paraître, M. Rouvière dans un livre sur la vente des biens nationaux dans le Gard, paru récemment, nous ont donné une série de tableaux très instructifs, et nous ont rendus très difficiles. Nous voudrions tirer de l'étude de M. Guillemaut des conclusions, sur les biens nationaux, et nous ne le pouvons pas. Nous voyons bien que des bourgeois, des notaires, des chirurgiens, des fonctionnaires, des curés, des députés, acquirent des terres; mais nous ne voyons pas du tout quelle part alla aux classes rurales, quelle aux classes bourgeoises; de sorte que ce chapitre n'a pas toute l'utilité ni toute l'importance qu'il devrait avoir. Nous devons signaler encore deux chapitres intéressants sur l'instruction publique et sur les clubs. Nous voyons notamment l'influence de Mailly dans la société jacobine des amis de la Constitution[1]. Il y a des illustrations, des portraits, une carte de la Bresse chalonnaise, reproduction de ces anciennes cartes si intéressantes et si vivantes. Bref, c'est un livre très utile à l'histoire générale de la Révolution, et qu'il ne faudra pas manquer de consulter.

C'est plutôt un recueil de documents qu'un livre, que le travail de **Mgr B. Rameau**, camérier de S. S. Léon XIII, membre titulaire de l'Académie de Mâcon, sur la *Révolution dans l'ancien diocèse de Mâcon*[2]. L'auteur a voulu faire un répertoire de faits, particulièrement des événements ecclésiastiques qui se sont produits dans chaque localité. Il y a là un grand nombre de détails tirés de pièces d'archives. Nous avons pu relever notamment beaucoup de renseignements sur la grand'peur en 1789, sur les prêtres réfractaires, sur le repentir de beaucoup d'entre eux après la Révolution, etc. Mgr B. Rameau ne s'est pas seulement proposé de faire œuvre d'historien, il a voulu encore faire œuvre d'édification, et c'est ce qui ressort nettement de sa conclusion : « En comptant les ruines que la Révolution a faites dans nos villes et dans nos campagnes, nous admirons la vitalité de l'Église... Si cette étude nous a montré tant de défaillances et d'illusions dans notre clergé, qui heureusement se ressaisit promptement à la voix de son vieil évêque Mgr Moreau, il en ressort un bien grave enseignement : la nécessité, pour le clergé surtout, de rester solidement uni à l'Église, mère et maîtresse des églises, et de se garder des nouveautés dangereuses et des sophismes de l'erreur. Il nous a semblé

1. L'auteur ne semble pas savoir que les chapitres sur la Révolution dans l'*Histoire Générale* sont de M. Aulard et non de MM. Lavisse et Rambaud (p. 371.)

2. Mgr B. Rameau, *La Révolution dans l'ancien diocèse de Mâcon*. 1 vol. in-8° de 302 p. Académie de Mâcon, Hôtel Senecé, 1900.

que, vus à cette lumière, les détails plus ou moins tronqués de cette étude pouvaient offrir quelque intérêt. » De quelque manière que l'on juge les intentions morales de l'auteur, c'est un livre que tout historien de la Constitution civile du clergé trouvera profit à consulter. — Ph. SAGNAC.

Une intéressante étude sur l'inépuisable « *Question Louis XVII* » a rempli quatre numéros (réunis ensuite en volume) d'une revue : *La Plume*, qui publie en général des ouvrages plus strictement littéraires [1]. Il est vrai que quelques écrivains ont cru devoir agrémenter cette étude d'un certain nombre de hors-d'œuvres lyriques, pittoresques ou simplement philosophiques — où s'étalent parfois des conceptions historiques assez ingénues. Cela n'ôte d'ailleurs rien au mérite des chapitres écrits par **M. O. Friedrichs**, chapitres qui constituent le fond même, la raison d'être de ce livre. M. O. Friedrichs défend la cause Naundorffienne avec un zèle d'apôtre : ses invectives contre les ministres de Louis-Philippe qu'il accuse de faux au préjudice de Naundorff, ses « révélations », ses « poignées de témoignages inédits », montrent, à défaut d'un sens très sûr de l'attitude que doit garder l'historien vis-à-vis des faits, une bonne foi et une passion pour sa thèse qui en font presque oublier la hardiesse. Les documents qu'il fournit sont d'ailleurs presque tous nouveaux, suffisamment clairs et bien groupés ; la documentation graphique est abondante et d'une exécution fort soignée. — Parmi les collaborateurs de M. O. Friedrichs, MM. Lenôtre et Provins ont apporté quelques détails intéressants sur l'enfance de Louis XVII et sur les faux dauphins Williams, Hervagault, Richemont, etc.

Enfin, M. Romaney a résumé, en deux pages substantielles, l'histoire du visionnaire Martin de Gallardon qui, en se déclarant chargé par le ciel d'affirmer l'existence de Louis XVII, donna quelque tracas à la police de la Restauration. — X.

« Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon et mère des deux princes avec qui, si tragiquement, s'est éteinte la race des Condé, n'a guère, jusqu'à présent, attiré l'attention des historiens, bien que sa physionomie, ses sentiments, ses idées, comme aussi les circonstances, rares et émouvantes, qu'elle a traversées, soient, ce semble, de nature à faire naître et exciter l'intérêt. » Cette affirmation de **M. le Comte Ducos** pourra trouver des incrédules, même après lecture du livre qu'il vient de consacrer à *la Mère du duc d'Enghien* [2]. Née en 1790, fille du

---

1. *La question Louis XVII. Étude historique sous la direction de* M. OTTO FRIEDRICHS. 1 vol gr. in-8 de 180 p. Paris (Société anonyme : « La Plume »), 1900.

2. COMTE DUCOS, *La mère du duc d'Enghien, 1750-1822*. 1 vol. in-8 de II-442 p. avec 1 portr. et 1 fac-sim. Paris (Plon), 1900.

petit-fils du Régent, Louis-Philippe, duc de Chartres, et de Henriette de Bourbon-Conti, elle fut mariée à vingt ans au duc de Bourbon, qui n'en avait que quatorze, et le duc d'Enghien vint au monde en 1772. Jusqu'en 1789, elle mena, à la Cour ou à Chantilly, la vie qui convenait à son rang. Le merveilleux était alors en vogue, avec Pasqualis, Mesmer, Saint-Martin ; la princesse se prit, pour leurs théories, d'un vif engouement, qui, changeant de nature à la suite de chagrins intimes, se transforma en une sorte de mysticisme religieux où elle était plongée lorsque survint la Révolution. Emprisonnée au fort Saint-Jean, à Marseille, en 1793, elle fut expulsée de France après le 18 fructidor, et se réfugia en Espagne. Elle était détachée du monde, et ses malheurs l'affectèrent peu ; au moment même où les révolutionnaires la persécutaient, elle les jugeait avec une indulgence qui contriste son biographe ; elle apprit avec indifférence la mort de son fils, et Napoléon, qui refusa de la laisser revenir en France, fut, de sa part, l'objet d'une vive admiration. En 1814, elle rentra à Paris, et y mourut le 10 janvier 1822. En somme sa vie ne contient rien de bien intéressant, et qui ne puisse être dit brièvement ; M. Ducos l'a néanmoins racontée en 442 pages. Ses recherches paraissent avoir été longues ; il a utilisé, nous dit-il — son texte n'a point de notes — différents ouvrages de seconde main, les archives du *Palais Soubise* (lisez : Archives Nationales), celles des Affaires Étrangères, celles de la Marine. Son ouvrage semble donc le fruit d'un travail sérieux : il est regrettable qu'il soit écrit dans un style ampoulé et verbeux. M. Ducos possède une facilité de plume qui l'a souvent conduit à allonger outre mesure ses développements, et à y introduire des réflexions et des appréciations, par exemple sur la Révolution, qui, dans un livre d'histoire, sont parfaitement déplacées.

Le chevalier **Fortuné d'Andigné**, né à Anvers en 1765, entra dans la marine à l'âge de quatorze ans, fit ses premières armes pendant la guerre d'Amérique, devint lieutenant de vaisseau, et émigra en 1791. Après un séjour à l'armée des Princes, il passa en Angleterre, puis revint débarquer en France près de Saint-Brieuc, en 1795, à une date que ses mémoires ne précisent pas. Mêlé dès lors à toutes les intrigues royalistes dans l'ouest de la France, il se mit à la tête des insurgés de son canton (pays de Segré) en novembre 1795, au moment de la prise d'armes qui suivit l'expédition de Quiberon. Il devint rapidement un des chefs les plus écoutés des chouans et joua un rôle important dans les opérations militaires et diplomatiques dont la Bretagne et la Vendée furent le théâtre de 1795 à 1800. Après un voyage à Paris, au cours duquel il eut avec Bonaparte,

le 27 décembre 1799, une entrevue assez dramatique qu'il a racontée, il se soumit, puis fut emprisonné au fort de Joux, d'où il s'évada le 15 août 1802, fut vainement recherché, et fut enfin autorisé à résider à Grenoble, sous la surveillance de la police. C'est alors (1803) qu'il écrivit la première partie de ses *Mémoires*, celle que vient de publier — M. Biré [1] : comme elle est seule à nous occuper ici, nous ne pousserons pas plus loin, aujourd'hui, le résumé de la vie de l'auteur. M. Biré exagère lorsqu'il dit que nous connaissons mal la chouannerie : les mémoires des généraux Tercier et Poirier, les souvenirs de la comtesse de la Bouëre — ces noms me viennent à l'esprit — fournissent, surtout les premiers, bon nombre de renseignements. De nos jours, la chouannerie a été étudiée dans des ouvrages volumineux, par exemple ceux de M. Chassin, que M. Biré semble ignorer, et qu'il aurait pu citer à côté de ceux de Crétineau-Joly et de M. de la Sicotière. Les mémoires de d'Andigné, par la personnalité de leur auteur, par l'ampleur et le nombre des détails, sont néanmoins d'un intérêt incontestable, et les historiens les consulteront utilement, à condition toutefois de s'en servir avec précaution. D'abord, il faut contrôler avec soin la chronologie des événements, qui est parfois incertaine. Ensuite, le lecteur impartial est, dès les premières lignes, mis en garde par le parti pris violent de l'auteur, sa haine profonde de la Révolution. Il a voulu fournir un témoignage, et, en réalité, il a écrit un réquisitoire et une apologie, apologie de temps à autre embarrassée (Voy. par exemple p. 173, 199, la justification de la prise d'armes de 1795. M. Biré, citant le passage dans son introduction, résume ainsi les arguments de d'Andigné : « C'est pour servir son pays qu'il a pris les armes »). Ces récits passionnés ont été publiés par M. Ed. Biré avec des notes passionnées et une introduction passionnée. Outre une glorification de la Vendée et des chouans qui ne surprend pas de la part de l'auteur du *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, l'introduction contient un certain nombre d'appréciations et d'affirmations qu'il y aurait intérêt à discuter. Mais cette discussion nous entraînerait beaucoup trop loin. Il nous suffit que les lecteurs soient prévenus, et se méfient. — Un dernier mot : M. Biré ne pourrait-il nous donner, en tête du tome II, quelques indications sur le manuscrit ?

Les deux premiers chapitres des *Mémoires d'un vétéran*, **J.-C. Vaxelaire** (né en 1769, soldat de 1791 à 1803), publiés par M. Gauthier-Villars [2],

---

1. *Mémoires du général d'Andigné*, publiés avec introduction et notes par Ed. Biré, t. I, 1765-1800. 1 vol. in-8 de 461 p. avec 1 portr. Paris (Plon), 1900.

2. J.-C. Vaxelaire, *Mémoires d'un vétéran de l'ancienne armée (1791-1800)*, publiés et annotés par Henry Gauthier-Villars, 1 vol. in-12 de XII-234 p. Paris (Delagrave), 1900.

ne contiennent rien qui mérite une mention. C'est le récit très sommaire, très fragmentaire, du siège de Mayence, de la guerre de Vendée et d'une partie de la campagne d'Italie de 1796. Il en est autrement des chapitres III à VI, dont la lecture a beaucoup d'intérêt, et qui nous offrent, de l'expédition d'Egypte, une relation très gauche, mais très vivante, avec des détails très curieux et parfois d'un réalisme saisissant. Si Vaxelaire avait rédigé ses souvenirs au jour le jour, ceux-ci seraient, sans conteste, un document de valeur. Mais ils n'ont été écrits qu'en 1842, c'est-à-dire quarante ans après les événements, et deux ans après le « retour des cendres », ce qui est, *a priori*, inquiétant. On peut néanmoins faire en leur faveur les remarques suivantes : 1° l'auteur a voulu laisser un enseignement utile à ses fils; il n'a pas travaillé pour la postérité; 2° c'est un soldat docile et borné, sans idées générales, sans imagination; 3° on ne trouve chez lui aucune trace d'admiration fanatique pour l'empereur, il avait peu connu Bonaparte et il en parle avec indifférence; dès 1803 il est réformé, et se retire au fond de la Bresse (ch. VII), avant le développement, dans l'armée, du culte napoléonien; 4° il commet des erreurs assez nombreuses de dates et de faits, mais les détails qu'il fournit sur la vie journalière de la troupe, son état moral et matériel, ses marches, ses combats, sont vraisemblables. Ce sont eux en effet qui l'avaient surtout frappé, et tandis que le souvenir des faits principaux et des dates s'affaiblissait dans son esprit, à supposer qu'il y eût jamais été très précis, celui des événements auxquels il avait été mêlé comme acteur, et de la part personnelle qu'il y avait prise, restait chez lui fidèle et durable. A tout prendre, ses assertions ne sont contredites en bloc, ni par les documents officiels, ni par les autres sources narratives : c'est bien l'expédition d'Egypte et la campagne de Syrie, avec la mauvaise organisation des services, les souffrances terribles imposées aux hommes, le gaspillage des vies humaines, l'indiscipline dans les rangs de la troupe, les massacres de prisonniers, la mise à sac des villes prises. — Tels sont les arguments que l'on peut invoquer en faveur de ces mémoires; à défaut d'autres mérites, ils auraient, en tout cas, celui de nous dépeindre leur auteur, et de nous fournir un *sujet* intéressant pour l'étude psychologique des armées républicaines. M. Gauthier Villars a joint à ce texte, dont il déclare avoir simplement rectifié l'orthographe, des commentaires et résumés pour lesquels il a utilisé, outre les documents officiels, le *Journal* du canonnier Bricard, l'*Histoire* de Nakoula et les *Mémoires* du colonel Vigo-Roussillon. — P. Caron.

L'intérêt de la brochure de **Wilhem Meyer** sur la *Deuxième bataille de*

Zurich [1] est très médiocre, et son récit n'apporte aucun élément nouveau à la connaissance des événements qui ont marqué la lutte de deux jours autour de Zurich des troupes françaises et des Austro-Russes. Le seul mérite de ces pages est d'avoir été écrites par un témoin oculaire qui donne quelques renseignements sur l'aspect, l'attitude et les coutumes des belligérants. Les divers uniformes sont décrits avec complaisance, les généraux, tant français qu'alliés, sont portraiturés d'une manière suffisamment vivante, l'impression des Zurichois à l'apparition des premiers Cosaques est dépeinte non sans une certaine apparence de réalité; et c'est tout. Car en ce qui concerne la bataille elle-même, les divers mouvements stratégiques et tactiques, on ne trouve rien qui n'ait déjà figuré dans une foule d'autres récits.

En tête de son ouvrage sur *Marengo* [2], l'auteur, **M. J. Campana**, reproduit une lettre du général Bonnal, où il est dit que ce travail, dont les bonnes feuilles lui ont été soumises, est « intéressant, bien ordonné, d'une lecture facile ». Ce jugement est aussi le nôtre; mais nous devons ajouter que l'étude de M. Campana manque totalement d'un autre mérite : la nouveauté. C'est une bonne composition d'un excellent élève qui s'est assimilé par un travail studieux les idées de ses professeurs, et qui les reproduit avec plus ou moins de développements, mais sans y ajouter une note personnelle. L'ouvrage est en somme un délayage de la *Manœuvre de Marengo* par le général Bonnal, autographiée à l'École supérieure de guerre en 1893, et qui, se trouvant aujourd'hui dans la plupart des bibliothèques de garnison, est pour ainsi dire tombée dans le domaine public militaire. Comme c'est aux lecteurs du même public que s'adresse surtout le travail de M. Campana, on peut dire que le besoin de son apparition ne se faisait pas sentir. Et d'ailleurs, cette même campagne de 1800 vient d'être traitée en partie, et avec une documentation autrement riche, sous les auspices de la Section historique de l'armée [3].

Au point de vue purement historique, le *Marengo* de M. Campana pourra cependant être lu avec fruit par les personnes qui en sont restées à l'histoire de Thiers, et à la légende de Bonaparte indiquant de Paris, sur la carte, le point précis où il battrait « ce pauvre Monsieur de Mélas ».

---

1. Wilhem Meyer, *Die zweite Schlacht bei Zürich*. 1 broch. de 40 p. et 1 carte. Zurich (F. Schultetz), 1900.

2. *Marengo. Étude raisonnée des opérations militaires qui ont eu pour théâtre l'Italie et l'Allemagne au printemps 1800, d'après la correspondance et les Mémoires de Napoléon*, par le lieutenant J. Campana, du 11e régiment d'artillerie. 1 vol. in-8 de 216 p. avec 19 croquis. Paris (Léautey), 1900.

3. Dans l'ouvrage de M. de Cugnac, dont nous rendrons compte prochainement.

Le plan de campagne du Premier Consul n'a été ni aussi simple, ni si prématurément arrêté que ce récit fantaisiste pourrait le faire croire ; et les nombreux extraits de la Correspondance de Napoléon que l'auteur reproduit et commente, permettent de suivre au jour le jour, et même souvent heure par heure, les fluctuations de la pensée de Bonaparte. On voit que les nouvelles reçues d'Italie ont amené à maintes reprises des modifications dans les projets d'abord arrêtés, que le point de passage des Alpes fixé primitivement au Splügen et même au Brenner a été ramené peu à peu vers l'Ouest, au Saint-Gothard, au Simplon, puis enfin au Grand-Saint-Bernard ; que la bataille de Marengo était d'autant moins prévue, que la veille, le 13 juin, on ignorait encore dans la soirée où se trouvait l'armée autrichienne, et quels étaient les desseins de son chef. — Tous ces points, du reste, les travaux du Gal Bonnal les avaient mis en lumière ; mais ces travaux n'ont pas vu le grand jour de la publicité. A leur défaut donc, et pour combler la lacune, on lira avec intérêt l'ouvrage de M. Campana, dont nous donnons, pour terminer, la division en chapitres : I. Retour de Bonaparte, et situation générale en 1800. II. Plan d'opérations de Bonaparte et réunion de l'armée de réserve. III. Passage du Rhin et des Alpes. IV. Débouché en plaine et marche sur Milan. V. Manœuvres sur les communications de l'ennemi. Milan et Ulm. VI. Opérations dans la Rivière de Gênes. VII. La manœuvre de Marengo. VIII. La bataille. IX. Exploitation de la victoire. X. Conclusions. — N. T.

M. Heigel, professeur à Munich, a publié récemment, dans la *Bibliothèque d'histoire d'Allemagne* dirigée par H. de Zwiedinck-Sudenhörst, le tome premier d'une *Histoire de l'Allemagne, de la mort de Frédéric le Grand à la chute de l'ancien Empire (1785-1806)* [1]. Le premier volume va de 1786 à la campagne de France de 1792. Le début concerne l'histoire intérieure de l'Allemagne pendant cette période, et nous n'en parlerons pas ; dans la seconde partie sont étudiés les rapports de la France et de l'Allemagne pendant les premiers temps de la Révolution : nous croyons utile de la signaler aux lecteurs de la Revue.

Le premier chapitre du livre II (p. 273-326) contient une étude sur l'esprit révolutionnaire en France et en Allemagne au début de la Révolution, et sur la propagaude, ici des illuminés, là des francs-maçons, accusés les uns et les autres d'avoir favorisé et même suscité la Révolution.

---

1. *Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs d. Grossen bis zur Auflösung des alten-Reiches von* K. Th. Heigel. Bd I : *Vom Tode Friedrichs d. Grossen bis zum Feldzug in der Champagne* (1786-1792). 1 vol. in-8 de x-574 p. Stuttgart (*Bibliothek Deutscher Geschichte* herausgegeben von H. v. S. Zwiedinck-Südenhorst, 1. g. Cottasche Buchhandlung, Nachfolger), 1899.

M. Heigel constate l'existence en Allemagne, en 1789, de tendances révolutionnaires indigènes, indépendantes des événements dont la France fut alors le théâtre, et qui, pour des raisons diverses, et surtout à cause du particularisme, en ce temps-là à son apogée, restèrent sans résultats. Néanmoins elles agitèrent assez fortement l'Allemagne, et y amenèrent des polémiques auxquelles prit part toute l'élite intellectuelle. M. Heigel a fait de ces mouvements un tableau expressif grâce surtout à de nombreux extraits, pris non pas seulement dans les mémoires et lettres des Kaunitz et des Hertzberg, mais dans une foule d'écrits, de pamphlets, de brochures, de journaux, comme la *Chronique patriotique* de Schubert et les *Staatsanzeigen* de Schlözer, extraits qu'il a soigneusement choisis et insérés dans son texte. — Dans les deux autres chapitres du livre II (p. 327-574), l'auteur traite de l'influence exercée par la Révolution sur la politique extérieure de l'Autriche et de la Prusse. On n'avait jusqu'ici rien de vraiment scientifique sur cette question, qui comprend le partage de la Pologne, et dans l'étude de laquelle les historiens les plus sérieux, Sybel, Ernest Hermann, H. Hüffer, avaient introduit des préoccupations extra-historiques, et leurs sympathies personnelles pour les *Klein*- ou pour les *Grossdeutschen*. M. Heigel s'est efforcé de retracer d'une manière objective la marche des événements ; il n'a pas essayé d'apporter à tout prix du nouveau, ce qui l'aurait conduit à défigurer la vérité ; il n'hésite pas à accepter, presque sans modifications, ce que Sybel a dit des rapports de Léopold II avec les émigrés ; heureux que Tocqueville et Taine « en aient fini avec la légende de la grande et glorieuse Révolution », il ne les suit cependant pas dans leurs exagérations ; sur certains points, il concilie les opinions de ses prédécesseurs, par exemple celles de Sybel et d'Hermann sur la politique polonaise de Léopold II. Dans ces chapitres comme dans le premier, pour donner l'idée exacte de la politique des gouvernements et de l'état de l'opinion publique, il a reproduit des textes nombreux, « qui expriment mieux que toute autre chose, dit-il, les sensations d'une époque disparue ».

Le volume suivant, consacré à la même période, traitera du commerce, de l'industrie, des sciences, lettres et arts, et de la répercussion sur eux des événements politiques. — E. Stengel.

XIXe SIÈCLE

Lorsque l'Empire eut été établi, les parents de Napoléon se précipitèrent à la curée. Parmi eux la princesse Élisa, sœur de l'empereur, se

montra particulièrement avide; elle reçut, au début de 1805, les principautés italiennes de Piombino et Lucques, avec une grosse dotation ; plus tard, en 1809, elle devint en outre grande-duchesse de Toscane, et ne fut dépossédée qu'en 1814, à la chute de son frère. C'est à raconter l'histoire de ce règne de neuf années que s'est attaché **M. E. Rodocanachi**[1], déjà connu par différents travaux sur l'histoire de l'Italie et par un ouvrage récent sur *Bonaparte et les îles Ioniennes*. Il s'est documenté aux Archives Nationales et aux Archives des Affaires étrangères à Paris, aux Archives de Lucques, de Florence et de Rome; il a consulté les journaux, les ouvrages imprimés, et avec les renseignements ainsi obtenus il a composé une monographie consciencieuse, et dont l'intérêt à la lecture se maintient toujours égal. Elle contient le tableau de Lucques et de Florence sous la domination d'Elisa, l'exposé des rapports de cette princesse avec Napoléon, et le récit des principaux incidents de son règne. On pourrait reprocher à M. Rodocanachi d'avoir omis ou négligé, peut-être à tort, certains détails, qui n'auraient pas été déplacés dans le cadre étroit de cette étude; peut-être aussi pourrait-on s'étonner du choix même du sujet, alors que M. Frédéric Masson continue avec activité la publication de son grand ouvrage sur *Napoléon et sa famille*, où le personnage et le rôle d'Élisa, mis à leur place dans l'ensemble, prendront toute leur valeur. Mais l'ouvrage de M. Masson n'est pas prêt d'être terminé[2]. Aussi faut-il savoir gré à M. Rodocanachi d'avoir donné, de cet épisode de l'histoire politique du premier Empire, un résumé méthodique, écrit avec sobriété, et qui rendra, jusqu'à nouvel ordre, des services aux historiens.

Nous avons signalé dans la *Revue* (I, 400), au moment de leur apparition, les deux premiers volumes de la réédition des *Mémoires* de **Bourrienne** par les soins de M. Désiré Lacroix. Trois autres ont paru depuis[3], et l'ouvrage est aujourd'hui complet. Le tome II s'arrêtait à 1802 ; le tome III traite du Consulat et de l'établissement de l'Empire ; dans les tomes IV et V se trouve le récit de la longue mission de Bourrienne à Hambourg (1805-1813) et de son rôle lors de la chute de Napoléon, des Cent-Jours et de la deuxième Restauration, jusqu'à la fin de 1815. Nous

---

1. Emmanuel Rodocanachi. *Élisa Napoléon (Baciocchi) en Italie, 1805-1834*. 1 vol. in-12 de VI-315 p. Paris (Flammarion), 1900.

2. Les t. III et IV, parus tout récemment, et dont nous rendrons compte dans le prochain numéro, nous mènent à l'année 1809.

3. *Mémoires de M. de Bourrienne (ministre d'État) sur Napoléon, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*. Édition nouvelle refondue et annotée par Désiré Lacroix, tt. III, IV, V, 3 vol. in-12 de 546, 565, 598 p. Paris (Garnier frères), 1899 et 1900.

avons déjà insisté sur la nécessité de consulter ces *Mémoires* avec une extrême prudence, et nous n'y revenons pas. Comme les deux autres, ces trois derniers volumes ont été publiés avec des éclaircissements et notes par M. D. Lacroix. Nous comptions trouver dans le tome V une table générale des matières, indispensable pour les recherches : nous constatons avec regret qu'il ne contient même pas une table des chapitres. — P. C.

M. Clément Rochel vient de publier les *Commentaires sur les Mémoires de Fouché*, ouvrage posthume de Proudhon [1]. On sait aujourd'hui que ces mémoires sont apocryphes, et la longue préface de M. Clément Rochel est surtout consacrée à l'histoire de leur publication. Les *Commentaires* de Proudhon ne sont que des notes, où il juge très sévèrement Napoléon, et s'occupe particulièrement de l'état moral de la cour du premier empire, pour laquelle il n'est point tendre ; ces notes prouvent une fois de plus les connaissances extrêmement étendues de Proudhon, et son intelligence universellement intéressée ; mais d'ailleurs elles ne nous révèlent rien que son œuvre n'ait fait connaître et mis en lumière. — M. Clément Rochel a fait suivre les *Commentaires sur les mémoires de Fouché* de trois autres morceaux de Proudhon : 1° le *Parallèle entre Napoléon et Wellington* ; 2° une Note sur les *Traités de 1814-1815*, qui est à comparer avec l'opuscule : *Si les traités de 1815 ont cessé d'exister?* 3° une *Histoire des campagnes de Napoléon Ier*, non utilisée par M. Rochel dans le *Napoléon Ier* de Proudhon publié antérieurement par lui, ce qui est l'indice d'une certaine négligence dans l'établissement de ces éditions posthumes de Proudhon, qu'on aimerait à savoir élaborées et mises en ordre avec un soin minutieux et un réel souci scientifique. — H. Bourgin.

Procureur de la République à Riom, **M. P. Marmoiton** a eu l'occasion de prendre connaissance des pièces, qui y sont conservées, du procès intenté par la maréchale Brune aux assassins de son mari. Il en a fait un copieux résumé qu'il a jugé bon d'imprimer, et, comme au cours de ce travail, il s'était pris pour la victime d'une sympathie très vive, il a cru « qu'il était de son devoir, avant d'aborder l'examen des débats judiciaires, de rétablir au point de vue historique la véritable physionomie du maréchal Brune », et de « réfuter les calomnies dont sa mémoire est encore l'objet » (Préface). A cet effet, il a consulté les dictionnaires, pris des renseignements dans des ouvrages comme l'*Histoire de la Révolution* de Thiers, les *Mémoires de Barras*

---

1. *Commentaires sur les mémoires de Fouché, suivis du parallèle entre Napoléon et Wellington*, manuscrits inédits publiés par Clément Rochel. 1 vol. in-8 de lvii-290 p. Paris (Ollendorf), 1900.

(les quelques références de l'ouvrage leur sont consacrées, sans indication de tome, ni de page), a composé ainsi une biographie d'une centaine de pages, l'a mise en tête de son étude sur le procès de 1821, a ajouté une table des matières, et a publié le tout sous le titre de : *Le maréchal Brune et la maréchale Brune*[1]. — Cet ouvrage témoigne de bonnes intentions, mais d'une ignorance complète des règles du travail historique. Nous ne nous attarderons pas à les rappeler ici, et lorsque nous aurons constaté que M. Marmoiton a commencé son travail avec l'intention arrêtée de « confondre les calomniateurs du maréchal », qu'il n'a pas consulté les documents originaux, inédits ou imprimés, et enfin qu'il déclame souvent au lieu d'écrire, nous en aurons assez dit pour donner l'idée de la valeur à peu près nulle et du faible intérêt de son ouvrage. Peut-être pourra-t-on, si on en a besoin, aller y chercher l'analyse du procès de 1821, qui est assez détaillée : c'est le seul service qu'il nous paraisse susceptible de rendre. — P. Caron.

Signalons le tome premier d'une nouvelle édition, avec quelques modifications, de l'ouvrage de **M. de Lettow-Vorbeck** sur *La guerre de 1806-1807*[2], entre la France et la Prusse. L'auteur a été amené par des publications récentes, notamment les *Lettres inédites de Napoléon* de M. Lecestre, à atténuer certains de ses jugements primitifs, et à en exprimer d'autres plus fortement. Ainsi il affirme avec plus d'insistance que Napoléon était décidé à faire la guerre à la Prusse dès la récusation, par Alexandre, du traité signé à Paris par d'Oubril, le 20 juillet 1806. Mais les pièces sur lesquelles il s'appuie, tirées surtout de la Correspondance de Napoléon et de la Collection de Bailleu, ne contiennent pas de preuves absolues ; leur examen peut déterminer une certitude morale, mais elles ne suffisent pas, même la note de Napoléon à Talleyrand du 12 septembre 1806 (publiée par Lecestre, I, p. 73), à créer une conviction absolue. — E. Stengel.

Le baron hollandais **Antoine de Dedem de Gelder** naquit dans l'Over-Yssel en 1784. A dix ans, il partit pour Constantinople où son père était ambassadeur, et y resta jusqu'en 1793 ; à cette date, il rentra dans son pays et fut mêlé aux événements politiques qui suivirent l'invasion française. En 1806, il devient général-major et premier chambellan de Louis,

---

1. Pierre Marmoiton, *Le maréchal Brune et la maréchale Brune*, 1 vol. in-8 de xiv-344 p. avec 7 portr. Paris (Lethielleux), 1900.

2. *Der Krieg von 1806 und 1807*, bearb. von Oskar von Lettow-Vorbeck. Bd I, *Iena und Auerstädt*. 2te vermehrste und verbesserte Auflage mit 1 Übersichts-Karte, 3 Schlachtplänen und 18 skizzen. 1 vol. in-8 de xvi-752 p. Berlin (Mittler und Söhn), 1899.

roi de Hollande, puis son ambassadeur en Westphalie, et ensuite à Naples, de 1808 à 1810. Sa mission ayant pris fin lors de l'incorporation de la Hollande à la France, il sollicita et obtint un commandement militaire. Général de brigade dans le corps d'armée du maréchal Davout, il fit avec lui la campagne de Russie. En 1813, il fut mis, à l'armée d'Allemagne, sous les ordres de Ney, combattit à Lutzen, Bautzen, Leipzig, Hanau; en 1814, il servit en Italie, dans l'armée du vice-roi. Nommé inspecteur général à la deuxième Restauration, il prit bientôt sa retraite, et mourut en 1825. — Il a écrit des *Mémoires* [1], qui ont été récemment publiés par les soins de ses descendants; en les rédigeant, il a obéi, dit-il, au désir de faire connaître beaucoup d'événements dont il a été le témoin. Il fut, en effet, en situation de beaucoup voir, et il raconte, avec agréement et netteté, bon nombre d'anecdotes, dont quelques-unes curieuses; l'exposé sommaire que nous avons fait de sa vie, en indique suffisamment la nature et l'objet [2] : vie et intrigues de cour en Westphalie et à Naples, avidité de Jérôme, despotisme de Murat, leur servilité commune envers l'Empereur; ensuite, organisation de l'armée qui envahit la Russie, bataille de la Moskowa, la retraite, bataille de Lutzen, dernière journée de Leipzig, Hanau; mentionnons aussi des détails et jugements sur plusieurs généraux, notamment Ney et Davout. Ce qui fait avant tout l'intérêt de ces récits, c'est la liberté d'esprit, de jugement de leur auteur, qui admire le génie de Napoléon, mais en note scrupuleusement les faiblesses, et n'est nullement ébloui de son éclat. Si on ajoute qu'il a écrit peu de temps après les événements, puis qu'il est mort en 1825, on pourra assigner une place honorable à ces mémoires dans la série des documents du même ordre. Malheureusement, l'éditeur a négligé de nous apprendre où est et quel est le manuscrit, comment il a été publié, intégralement ou par extraits. On n'a pas même pris la peine de faire copier au dépôt de la Guerre les états de service du général, qui auraient fourni un premier moyen de contrôle. Tant que ces indications ne nous auront pas été données, nous devrons réserver notre jugement sur cette nouvelle source narrative, quel qu'en soit d'ailleurs l'intérêt.

Il est regrettable que **M. le Capitaine Veling**, qui vient d'extraire du *Journal du Sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig* [3], des souvenirs

1. *Un général hollandais sous le Premier Empire. Mémoire du général* Bon DE DEDEM DE GELDER, 1774-1825. 1 vol. in-8 de VI-414 p. avec 1 portr. Paris (Plon), 1900.

2. Les cent premières pages contiennent des souvenirs de jeunesse sur Constantinople, la Hongrie, etc. A l'année 1793, le récit s'interrompt, et ne reprend qu'à 1808.

3. CAPITAINE VELING. *Souvenirs inédits sur Napoléon, d'après le Journal du Sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig (1807-1815)*. 1 vol. in-12 de XI-197 p. Paris (Chapelot), 1900.

inédits sur Napoléon, ne nous ait donné aucun détail sur ce journal, sur l'endroit où il l'a trouvé, et sur la manière dont il l'a publié. Chose singulière, il ne nous dit même pas si nous avons affaire à une traduction, ou si l'original est en français. C'est à nous fournir ces renseignements essentiels que l'introduction aurait dû être consacrée. Tel qu'il est, et avec les graves réserves que commande leur absence, le journal du sénateur Gross mérite d'être lu; c'est une chronique détaillée, presque au jour le jour, de la ville de Leipzig, de l'automne de 1806 à 1815, chronique rédigée par une personne en situation d'être bien informée, de tempérament placide, d'esprit terre à terre, et fort consciencieuse. Comme Leipzig a été, pendant cette période, le théâtre d'événements importants, on y trouve, à côté de détails purement locaux, des traités, des faits d'un plus haut intérêt : le morceau capital est le récit des trois entrevues que les membres du *magistrat* de Leipzig eurent avec Napoléon Ier le 2 mai à Lützen, en pleine bataille, le 3 juillet à Dresde, le 14 du même mois à Leipzig. Si ces entretiens sont reproduits avec fidélité, ils sont de curieux témoignages de la remarquable mémoire de l'Empereur, de ses connaissances variées, de cette étonnante présence d'esprit qui lui permettait de discuter avec aisance, au milieu des circonstances les plus graves, les questions les plus petites. — Mais le *Journal* du Sénateur Gross a d'autres mérites encore ; il peut être utilisé avec fruit pour l'histoire militaire et pour celle de la domination française en Allemagne. Les passages de troupes qui y eurent lieu incessamment à partir d'octobre 1806, les *raids* des troupes autrichiennes et brunswickoises au début de la campagne de 1809, s'y trouvent consignés. Il y a beaucoup à prendre dans la relation de la campagne de 1813 ; l'auteur a approché plusieurs maréchaux et généraux français, et ses impressions, qui sont celles d'un ennemi, ont, à ce point de vue, un intérêt particulier. Il en est de même de certaines remarques sur la discipline dans l'armée française, notamment dans les états-majors, sur les rapports entre les troupes françaises et les troupes étrangères englobées dans la grande Armée de 1811. Enfin, les dispositions de la population y sont indiquées ; elles étaient, en somme, tout en faveur des Alliés : il semble toutefois, même en faisant la part de l'optimisme visible de Gross, que, malgré des faits de pillage et les énormes réquisitions dont ils étaient écrasés depuis six ans, les habitants de Leipzig n'avaient pas, en 1813, contre les Français, la haine violente qu'on serait tenté de leur prêter. Quelle qu'en soit l'explication, ce fait mérite d'être signalé. — P. Caron.

On n'avait pas encore réuni dans un livre la masse éparse et considé-

rable de faits et de textes concernant l'histoire du parti républicain. M. **Georges Weill** s'est donné la peine de le faire [1] ; il faut l'en remercier. Il a dépouillé une quantité de brochures, d'ouvrages et de journaux ; il a consulté des témoins ; et il a écrit un volume très exact, très informé, de lecture facile, de style simple, agréable souvent. On apprend beaucoup, à le lire. Tel chapitre : « la littérature républicaine sous Louis-Philippe », tel récit, celui de la persécution des républicains après l'élection du 10 décembre 48, sont particulièrement instructifs, et me semblent très neufs. Je crois que tout le monde, même les personnes les mieux fournies d'anecdotes, pourra trouver dans ce livre des péripéties inédites ou oubliées du « roman » des républicains. La curiosité sympathique du public ne se lasse pas quand on lui parle des héros et des martyrs de l'idée républicaine. Le récit de leurs aventures a un charme vraiment unique, qu'accroissent encore les regrets qu'on donne volontiers au passé, et les grâces dont l'ornent notre souvenir et notre reconnaissance.

Pourtant ce livre ne paraît pas donner tout ce que promet son titre. Une suite de biographies, de portraits, un récit de complots, de persécutions, de procès, ne constituent pas l'histoire du parti républicain, mais celle de quelques républicains, et de la propagande républicaine. Quant à l'évolution des idées du parti, de ses doctrines et de son programme, aux étapes intellectuelles qu'il a franchies de 1814 à 1870, à toute son histoire intérieure, voilà ce que nous ne voyons pas assez nettement dans ce livre. Sans doute, M. Weill a fait une place aux théories et aux doctrines des chefs de parti ; mais il s'est contenté de les résumer ou de les mentionner au cours de son récit et à propos de son récit. On désirerait avoir une impression claire de ce que furent les idées essentielles du parti aux différents moments de son histoire, comment et sous quelles influences elles sont arrivées à se fixer dans un programme précis, en 1869.

Il y aurait là la matière d'un second volume, qui exigerait peut-être moins de recherches, mais un plus grand effort de synthèse et de classification. — S. Charléty.

Le premier volume du *Journal intime* de **Cuvillier-Fleury**, publié par les soins de sa fille Mme Tiby, va de 1828 à 1831, et porte comme sous-titre : *La famille d'Orléans au Palais-Royal* [2]. Nous n'avons pas à parler de l'auteur, qui est connu. On sait que, choisi par le duc d'Orléans pour

---

1. Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*. 1 vol. in-8 de 552 p. Paris (Alcan), 1900.

2. Cuvillier-Fleury, *Journal intime*. T. I. *La famille d'Orléans au Palais-Royal (1828-1831)*. Introduction par Ernest Bertin. 1 vol. in-8 de lxvii-368 p. Paris (Plon), 1900.

diriger l'éducation de ses fils, il devint un familier et un ami de la maison, reçut le duc d'Aumale à l'Académie française lorsqu'il y entra, et mourut en 1887, fidèle à des relations et des souvenirs vieux de soixante ans. Le 14 novembre 1828, il commença à consigner sur des cahiers ses observations et ses impressions quotidiennes, et s'y astreignit dès lors avec une persévérance dont le témoignage nous est aujourd'hui fourni. Ce Journal, écrit d'un style d'une correction classique, mais alerte et parfois mordant, est d'une lecture agréable. Quelle est la valeur du fond? Elle est, semble-t-il, assez grande, et pour plusieurs raisons : d'abord Cuvillier-Fleury était en situation de voir et d'entendre des choses intéressantes; ensuite il ne s'agit pas ici de mémoires composés plus ou moins longtemps après les événements, avec le cortège d'inexactitudes inévitable en pareil cas, mais d'un journal écrit au jour le jour, où sont notés les incidents de la vie courante de l'auteur, les réflexions que suggéraient à son entourage et à lui-même les hommes et les événements du temps. Comme cet entourage se composait de la famille d'Orléans, qui arriva au trône en 1830, on voit quel intérêt peut présenter ce tableau des années 1828 à 1831. Et en effet, le journal de Cuvillier-Fleury contient, à côté de bon nombre d'anecdotes, des détails d'une valeur historique réelle sur le duc d'Orléans et sa famille à la fin de la Restauration, la cour de Charles X, le Palais-Royal comme centre d'opposition à la politique des ultras [1], la faveur dont y jouissent les principes libéraux et les souvenirs de la France impériale. On y trouve l'impression de stupeur produite par la constitution du ministère Polignac, l'impression de joie causée à Neuilly par le succès de la révolution de 1830. Ensuite ce sont la proclamation de Louis-Philippe Ier, les tiraillements du début du règne, le ministère Casimir-Perier : tout ceci vu par un homme placé au centre des événements, en posture de saisir leurs raisons intimes et cachées. Aussi, malgré le parti pris visible et explicable de Cuvillier-Fleury en faveur de la famille d'Orléans, son témoignage est-il important. — La publication du Journal a été faite par M. Ernest Bertin, un ami de l'auteur. Dans une longue introduction où il étudie le texte, sa valeur et son caractère, il a rassemblé les traits les plus intéressants épars dans ce premier volume. — P. Caron.

M. Claude de Barante poursuit la publication des papiers de son grand-père, l'historien des ducs de Bourgogne. Il est arrivé au septième volume,

1. Il se peut que Cuvillier-Fleury, qui était très hostile aux Bourbons, ait été entraîné par ses sentiments personnels à exagérer ceux de la famille d'Orléans. Mais il n'y a là qu'une question de degré, et cette observation n'affaiblit pas la valeur de son témoignage..

qui est très vraisemblablement l'avant-dernier de ces importants *Souvenirs* [1]. Souvenirs : est-ce bien le titre qui convient? Non, car le baron de Barante n'ayant pu achever la rédaction de ses Mémoires, son petit-fils a eu l'heureuse idée de compléter son récit en mettant au jour sa correspondance, tant les lettres qu'il avait écrites lui-même que celles qu'il avait reçues. Sous ce rapport, peu de lectures sont aussi attachantes. On entend là converser entre eux quelques-uns des hommes les plus distingués de leur époque : c'est une sorte de journal quotidien, où l'on trouve, avec des vues quelquefois très fortes, toutes les passions et toutes les illusions d'une génération.

Ce septième volume offre un intérêt particulier. Il touche à deux périodes, coupées par une révolution qui a changé absolument la face de la France et la scène du monde. La première lettre, signée du comte Molé, est datée du 4 novembre 1841, et la dernière, qui est d'un autre académicien, le comte de Sainte-Aulaire, fut écrite la veille même du coup d'État qui fit l'empire, le 1er décembre 1851. — Jusqu'à la révolution de février, une sorte d'optimisme étrange régnait dans cette fraction du parti orléaniste. On voit bien parfois des doutes exprimés sur la politique de M. Guizot; mais ces doutes émanent d'hommes, comme M. Molé ou le chancelier Pasquier, qui étaient ses adversaires : ni l'un ni l'autre n'avaient encore oublié les terribles attaques dont l'austère doctrinaire les avait assaillis pendant les luttes de la Coalition ou bien, sous la Restauration, pendant les rivalités du centre droit et du centre gauche. Leurs voix du reste se perdaient dans le vide. Malgré la modération de leurs avertissements, ces deux prophètes de malheur n'étaient pas crus, et pas même écoutés. Ce qui dominait dans ce milieu politique, c'était une confiance absolue dans la solidité du gouvernement de Juillet. M. de Barante, écrivant à son fils le 16 décembre 1847, en fait lui-même l'aveu : « Les ministres que j'ai vus, et surtout M. Duchâtel, ont bon courage et un optimisme étonnant ». Lorsque l'agitation des banquets s'accentua et menaça de gagner la rue, leur foi dans le succès final ne fut pas entamée. « Le gouvernement, dit M. de Barante dans une lettre du 20 février 1848, est assuré d'une répression facile de l'émeute, si elle est agressive. » Même le 22 février, il n'a aucune crainte : « Au moment où je vous écris, mande-t-il à son fils, les rues sont aussi tranquilles qu'à l'ordinaire. La crise est donc terminée... Il importe que le ministère se montre ferme et hautain après cette victoire... Peut-être y aura-t-il quelques accidents, mais le caractère politique n'a plus de gravité ».

---

1. *Souvenirs du baron de Barante*, publiés par son petit-fils CLAUDE DE BARANTE, t. VII (1841-1851), 1 vol. in-8 de 561 p. Paris (Calmann Lévy), 1899.

Le surlendemain de cette victoire, c'était l'effondrement. La monarchie de Juillet disparaissait comme une tente emportée par le vent. Les événements ne ralentirent pas la correspondance; et, pour nous, elle devient de plus en plus curieuse. Elle nous montre, dans une attitude nouvelle, les grands acteurs d'hier qui sont les vaincus d'aujourd'hui. Il est impossible de ne pas être frappé par la tenue de M. Guizot dans cette ruine de son gouvernement et de sa politique. Réfugié à Londres, il tient la tête droite comme par le passé. Le duc Pasquier, qui s'était lui-même retiré à Tours, écrivait le 13 avril 1848 à M. de Barante : « Que dites-vous du soin de M. Guizot de se montrer aux grandes séances parlementaires de Londres? Quelle belle confiance en soi-même et dans la justice du public! » — Au premier moment, tous les correspondants de Barante, comme lui-même, n'ont guère qu'une idée : soutenir la République, parce qu'il faut à tout prix un gouvernement au pays, et que nul autre n'est possible. Puis, peu à peu, à mesure que l'émeute du 15 mai, les journées de Juin, les théories de Proudhon contre la propriété, jettent l'inquiétude dans les intérêts, et que, d'autre part, l'ordre semble se raffermir, d'abord avec l'épée du général Cavaignac, plus tard avec le nom de Napoléon, chacun des hommes qui écrivent à M. de Barante se laisse aller à ses impressions particulières, et envisage une solution différente. M. Guizot, qui ne siège pas à l'Assemblée, est le plus ardent à réclamer la fusion des deux branches de la maison de Bourbon, pour asseoir, sur cette réconciliation, la restauration d'une monarchie traditionnelle et constitutionnelle. M. Molé est pour la même solution; mais, faisant partie de l'Assemblée, il voit l'impossibilité de former, momentanément au moins, une majorité sur ce programme, et il incline à la prorogation des pouvoirs du Prince-président. Il faut noter en passant, sous la plume de cet ancien premier ministre de la royauté de juillet, un réquisitoire sévère contre la famille d'Orléans, dont il dénonce l'ambition comme l'obstacle à un rapprochement sincère. M. de Sainte-Aulaire, libéral sous la Restauration, et ambassadeur sous Louis-Philippe, fait son *mea culpa* de l'opposition à laquelle il s'est livré contre le pouvoir avant 1830. M. de Barante, sans aller jusque-là, préconise une présidence du prince de Joinville, qui, si la République était déchirée par les factions, serait le meilleur acheminement à la monarchie. M. Alexis de Saint-Priest, légitimiste rallié à Louis-Philippe, est peut-être le plus opposé à une alliance entre les branches de la dynastie bourbonienne.

Les conversations de ces hommes de haute valeur — les Burgraves, comme on les appelait alors, — sur des éventualités prêtes à leur échapper, sont instructives et piquantes. Elles éclairent d'un jour singulier

cette veille d'un coup d'état qui allait, pendant vingt ans, interrompre la discussion, et fonder un régime destiné à périr dans les désastres. — B. DE LACOMBE.

Il faut lire avec précaution la brochure de **M. E. Delessart** sur *l'École centrale aux Ateliers nationaux*[1]. « A un âge déjà avancé, dit l'auteur (p. 11), sans notes prises au jour le jour, à l'aide de mes seuls souvenirs ravivés par la lecture des publications périodiques de l'époque, et les documents fournis par des camarades de ma promotion, j'entreprends le récit de faits dont j'ai été le témoin oculaire. » Par un pareil aveu, le « témoin oculaire » nous met loyalement en garde contre les erreurs qu'il « a pu commettre », d'ailleurs « avec la meilleure foi du monde ». Mais, de plus, le lecteur a besoin d'être averti des préventions de M. Delessart contre les « orateurs de club », contre les partisans de Blanqui ou contre les admirateurs de Louis Blanc : « avec la meilleure foi du monde », ici encore, l'auteur se montre injuste et malveillant. Telle qu'elle est, cette brochure contient quelques impressions personnelles, qui s'accordent avec des jugements plus objectifs, sur les travaux décourageants qu'on fit accomplir aux ouvriers des ateliers nationaux, et sur les provocations par lesquelles les partis réactionnaires et le gouvernement soulevèrent leur mécontentement et enfin leur désespoir. Il faut accueillir ce témoignage, non suspect, et peut-être involontaire, d'un homme qui, le 24 juin, prit avec tant d'impassible résolution « fusil et cartouche » pour aller « défendre l'ordre, dans les rangs de la 10e Légion », contre ceux auxquels il venait de donner « la dernière paie »[2], de l'autre côté des barricades (p. 29-30). — H. BOURGIN.

M. de Belleval, en sa qualité de journaliste et de sous-préfet, a connu, bien ou mal, un assez grand nombre de personnalités politiques du second Empire et du début de la troisième République, et il a consigné ses souvenirs en d'agréables *Mémoires*[3] écrits pour son plaisir personnel d'abord, pour l'instruction de ses petits-enfants ensuite, et pour celle du public en dernier lieu. Légitimiste résolu, il traite cependant ses adversaires républicains ou bonapartistes sans haine, sans violence, avec une politesse et une bonhomie dédaigneuses. A condition de ne pas lui demander une trop grande exactitude historique et de ne voir dans ces Mémoires qu'une suite d'impressions et d'anecdotes sur beaucoup de choses et beaucoup

1. 1 broch. in-8 de 30 p. Paris (E. Bernard et Cie), 1900.
2. L'auteur était chef d'une brigade aux ateliers nationaux.
3. MARQUIS DE BELLEVAL, *Souvenirs contemporains*, 1 vol. in-8 de 432 p. Paris (Henri Vivien), 1900.

de gens, on pourra lire avec intérêt et quelque plaisir les menus détails que nous donne M. de Belleval sur la vie provinciale sous Louis-Philippe, sur la presse légitimiste à la même époque, sur le comte de Chambord et ses familiers, sur les derniers temps de la cour de Parme, sur quelques hommes du second Empire (l'abbé Coquereau, Nieuwerkerke, Émile Ollivier, etc.), enfin sur Versailles et la Commune vue de la province, tout cela assez superficiel, mais écrit avec esprit et jamais ennuyeux. — X.

Les historiens n'auront pas à chercher d'aperçus nouveaux sur le comte de Chambord ou sur Napoléon III, sur Bismarck ou sur Gambetta, dans les *Figures contemporaines* de **M. Jules Delafosse**[1]. La méthode de M. Delafosse n'est pas une méthode scientifique[2] : chacune de ses esquisses, d'ailleurs molles et sans contours, lui est un prétexte à discussions sur les maux de l'heure présente, et sur les remèdes qu'il faudrait apporter à ces maux. Une seule « figure » apparaît donc très nette, dans ce livre, c'est celle de M. Delafosse lui-même; elle est trop « contemporaine » pour qu'on puisse la juger ici. — C. S.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La lutte des classes en France[3], dit Engels dans l'édition du Vorwärts, est « la première tentative qu'ait faite **Marx** pour expliquer, à l'aide de son *mode de conception matérialiste*, un fragment de l'histoire contemporaine *en partant de la situation économique* de l'époque ». Il n'est plus permis de dissimuler que la tentative reconnue ainsi par Engels est une tentative avortée. Sans doute, Marx commence son récit par la description des positions respectives de l'aristocratie financière, de la bourgeoisie industrielle et de la petite bourgeoisie (p. 2 sqq.); il montre ensuite comment la révolution qui emporta la monarchie de Louis-Philippe fut précipitée par *deux phénomènes économiques* : 1° la maladie de la pomme de terre et les mauvaises récoltes de 1845 et 1846; 2° la crise de l'industrie et du

---

1. *Figures contemporaines*, par Jules Delafosse (Comte de Chambord, Napoléon III, Gambetta et le matérialisme politique, M. de Bismarck, Léon XIII et les directions pontificales, Au Palais-Bourbon). 1 vol. in-12 de 382 p. Paris (Calmann-Lévy), 1900.

2. La documentation de M. D. est incomplète : dans les pages qu'il consacre à Bismarck il apparaît qu'il n'a pas lu le livre de M. Charles Andler, *Le Prince de Bismarck* (Paris, G. Bellais, 1899).

3. *La lutte des classes en France (1848-1850). Le XVIII brumaire de Louis-Bonaparte*, par Karl Marx, traduit de l'allemand par Léon Remy. 1 vol. in-12 de v-362 p. Paris (Reinwald), 1900.

commerce en Angleterre à partir de 1845, dont le contre-coup se fit sentir en France, et multiplia les opposants en même temps que les faillis (p. 8 sqq.); mais, à partir de là, le fil se rompt, et, au lieu des éléments économiques et matérialistes destinés à expliquer la suite des événements, il ne reste plus que des éléments idéaux et sentimentaux, auxquels la verve intempérante de Marx mêle trop souvent, comme si, à défaut de sa raison, ils satisfaisaient du moins son humeur, les traits d'esprit et les jeux de mots. Ce n'est pas que, de temps en temps, ne réapparaisse le terrain solide, sur lequel pouvait s'édifier l'histoire : la question de l'impôt des 45 centimes, celle des ateliers nationaux (p. 22 sqq.), la question des ruraux (p. 61-62), la question du crédit et de la rente d'où dépendait la forme et l'existence même de la République (p. 124-130), d'autres encore, sont tout au moins indiquées et définies en termes précis et forts ; il eût seulement fallu, au lieu de développements capricieux et humoristiques entre lesquels disparaissent ces jalons de l'histoire *matérialiste*, des chiffres, des faits, des documents ; l'œuvre ainsi eût été moins amusante, mais plus instructive, plus démonstrative, plus utile, et d'un meilleur exemple. Elle demeure un très remarquable pamphlet, dans lequel on trouvera, à un degré que le seul Proudhon a atteint, l'impression directe des gens et des choses, et aussi l'impression de l'histoire en mouvement. Les vains essais de compromis du Gouvernement provisoire entre les classes victorieuses et entre les partis (p. 10-11) ; « cette abstraction sentimentale des antagonismes des classes, ce doux équilibre des intérêts contradictoires des classes, cette superbe fantaisie s'élevant au-dessus de la lutte des classes, la *fraternité* », un rêve de plusieurs mois (p. 19-20) ; Juin, la vraie révolution, le 10 décembre, février des ruraux, qui votent contre la république bourgeoise (p. 60 sqq.) ; le ministère Barrot, et l'administration royaliste reprenant la France, l'intervention romaine comme complément inévitable de la réaction française (p. 85) ; le 13 juin, œuvre vaine et ridicule de la petite bourgeoisie démocrate (p. 100 sqq.) ; enfin la réaction croissante, et s'exaspérant avec les victoires partielles des républicains : ce sont là autant d'analyses de psychologie politique et sociale très poussées et très brillantes, que le lecteur suit toujours, sinon avec une très grande sécurité, du moins avec un vif intérêt, et un irrésistible agrément.

Le gros livre de **M. Frank Alengry** sur la *Sociologie d'Auguste Comte*[1] est en majeure partie une analyse minutieuse et quelque peu terne de l'œuvre de Comte. Il ne semble pas que cette analyse soit ni un résumé

1. *Essai historique et critique sur la sociologie chez Auguste Comte.* 1 vol. in-8° de XVII-512 p. Paris (Alcan), 1900.

essentiel ni une critique suffisante. En se proposant comme sujet la sociologie chez Comte, M. Alengry nous présente l'œuvre et la philosophie de Comte tout entières : et les idées qu'il voulait dégager de cette œuvre vont de nouveau s'y perdre avant que le lecteur en ait fait son profit.

La partie la plus intéressante de l'œuvre de M. Alengry est son essai d'explication historique de l'évolution d'idées qui mena Comte jusqu'au *Système de politique* : il attribue surtout cette évolution à une crise sentimentale très violente que subit Comte quand il s'éprit de Mme de Vaux, et qui dura jusqu'à la fin de sa vie; cette explication psychologique est conduite par l'auteur avec assez de prudence et de fermeté, et, telle qu'il la donne, l'esprit n'y répugne point. L'ouvrage de M. Alengry eût beaucoup gagné à être très allégé, et aussi mieux composé, car il est, en quelque sorte, bâti à plusieurs étages dont les compartiments se correspondent, et qu'on éprouve quelque ennui à parcourir plusieurs fois de suite. Ces modifications n'auraient pu avoir pour effet que de mettre plus en relief les recherches, le travail et la probité de l'auteur. — Hubert Bourgin.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Dr Gilbert Ballet. **Histoire d'un visionnaire au XVIIIe siècle : Swedenborg.** 1 vol. in-12 de XII-225 p. Paris (Masson), 1899.

Parmi les mystiques du XVIIIe siècle, seul, le visionnaire suédois Emmanuel de Swedenborg a eu des disciples assez nombreux et assez enthousiastes pour constituer une petite église qui compte encore près de cent mille fidèles en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. Les Swedenborgiens français ne sont guère qu'une centaine, mais ils se réunissent par petits groupes pour lire et commenter les visions de leur maître. Dans son livre sur Swedenborg, M. Gilbert Ballet ne leur consacre que trois pages de l'introduction ; d'ailleurs ce livre est surtout une étude de psychologie morbide, et souvent le choix des faits y est subordonné aux nécessités de la documentation pathologique. A plus forte raison, l'examen des idées mêmes de Swedenborg n'est-il qu'effleuré par l'auteur qui, dès l'introduction, nous renseigne ainsi sur le caractère spécial de son ouvrage : « Nous voulons montrer moins ce qu'a pensé Swe-« denborg, que comment il l'a pensé ». Néanmoins la partie purement biographique de ce livre — partie qui comprend les deux premiers chapitres — donnera une connaissance suffisante de la vie du grand visionnaire au lecteur curieux d'histoire des petites religions qui ne voudrait pas s'engager dans la lecture du livre, définitif mais touffu, de Matter. Le plus souvent d'ailleurs, M. G. B. se borne, et nous ne pouvons que l'en louer, étant donné qu'il n'a pas prétendu faire une œuvre historique originale, à résumer les copieux chapitres de Matter en quelques pages d'une précision élégante. Dans le chapitre III que M. G. B. a consacré à une étude plus personnelle des ouvrages de Swedenborg, les quelques extraits qu'il en donne nous semblent suffisamment caractéristiques, mais par trop isolés : rien, en effet, dans le même chapitre ni dans le reste de l'ouvrage, ne nous renseigne sur l'origine des idées théologiques du visionnaire, et surtout sur ce qui, chez lui, peut être de son temps et de son

pays. Ce n'est qu'à la fin du chapitre V que nous trouvons un exposé trop bref de l'état mystique du XVIIIe siècle, une simple liste de noms, dont l'avant-dernier, celui de Fourier, est tout au moins imprévu. — La troisième partie du livre (ch. IV et V) renferme l'étude pathologique qui en est le véritable objet, et, sur ce point, nous ne pouvons qu'avouer notre incompétence. D'ailleurs, le nom de l'auteur nous est un sûr garant de la valeur scientifique des pages où il décrit et commente « les troubles psychiques et la théomanie raisonnante de Swedenborg ».

P. ALPHANDERY.

*
* *

HENRY BERTON. **L'évolution constitutionnelle du second Empire (doctrines, textes, histoire).** 1 vol. in-8 de 770 p. Paris (Alcan), 1900.

L'auteur se défend d'avoir eu l'intention d'écrire l'histoire politique du second Empire, et d'avoir écrit seulement celle de ses constitutions. Il a voulu « étudier l'histoire politique en fonction du droit constitutionnel », c'est-à-dire, prenant « le droit constitutionnel pour centre et pour noyau de l'œuvre, ramener à lui tous les faits de l'histoire politique ». Le titre qu'il a choisi lui a paru le meilleur parce que « toute l'histoire du second Empire est celle d'une évolution continue, complète, admirablement conduite, semble-t-il, suivant une courbe parfaite, par une force invincible », telle que « le retour aux mêmes institutions aboutirait, dans des conditions analogues, aux mêmes résultats ».

Je ne veux pas discuter la question de savoir si l'Empire autoritaire de 1852 devait ou non aboutir fatalement à l'Empire libéral de 1870. Mais quelques observations sont utiles : si, par exemple, la guerre d'Italie n'avait pas brouillé l'Empereur avec le clergé, je ne vois aucune raison, aucune « force invincible » capable de l'obliger à se rapprocher des libéraux. Si la guerre du Mexique avait réussi, il est probable que l'Empereur ne se fût pas décidé à s'appuyer sur le tiers parti. Ce sont, en fait, des accidents de politique extérieure qui ont modifié l'attitude politique de Napoléon III. Ses caprices intellectuels y ont peut-être aussi contribué. Mais on n'aperçoit pas trace, dans cette évolution, d'une inéluctable fatalité, à moins qu'on n'attache à ce mot une signification mystique.

Il convient de louer l'auteur (un juriste) d'avoir compris et dit que la méthode qui consiste à étudier le corps des règles officielles, leur mécanisme, sans avoir souci des usages réels, de la pratique, est insuffisante. Il a fait effort pour se dégager de la manière juridique. Dans quelle mesure y a-t-il réussi?

Le travail de M. Berton est divisé en trois parties : « L'Empire autoritaire (1852 à 1860) ; De l'Empire autoritaire à l'Empire libéral (1860-70) ; L'Empire libéral (1870) ». La première et la dernière partie sont consacrées à l'étude critique des constitutions et de leur fonctionnement : étude bien faite, très complète, très précise. Les rouages du mécanisme constitutionnel sont judicieusement exposés, sans confusion, malgré le luxe des détails. M. B. a utilisé non seulement les textes constitutionnels ou législatifs, mais tous ceux qui les éclairent et les expliquent. L'entreprise n'était pas aisée, et l'auteur l'a menée à bien avec beaucoup de dextérité. Cela est vivant et clair.

Mais M. B., s'étant proposé de décrire l'*évolution* constitutionnelle, a dû rechercher les causes de la transformation de l'Empire autoritaire en Empire libéral. C'est l'objet de la seconde partie. Il ne semble pas qu'il ait réussi à les montrer bien clairement. Il n'a pas choisi avec décision les faits caractéristiques qui ont provoqué les changements constitutionnels. D'où il résulte, en premier lieu, qu'il n'a pas osé sacrifier un grand nombre de faits dont l'action sur l'évolution constitutionnelle est insignifiante ou douteuse. Et comme, d'autre part, il se défend de présenter une histoire complète du règne, il a groupé ces faits en une suite de tableaux (état des partis en France, au Corps législatif; état d'âme de l'Empereur, de la cour, etc.), dont les traits sont empruntés à des dates différentes, et où l'on retrouve difficilement la logique irrésistible que l'auteur nous annonçait dans la marche des événements. De singuliers hors-d'œuvre (le long discours adressé par le « parti libéral » à l'Empereur, les digressions sur le système des deux Chambres, sur la décentralisation, etc.), augmentent la confusion. Sans doute, la plupart de ces développements sont intéressants; mais ils ne sont pas à leur place. Si le mouvement des idées a eu une influence sur les transformations politiques (ce qui est possible), il eût fallu discerner celles de ces idées qui ont positivement agi. Nous ne les apercevons pas. Toute cette seconde partie, qui est consacrée à l'étude de l'évolution, manque de précision et de rigueur.

C'est le principal défaut de ce livre. Il s'annonce comme un traité de science, et à le lire on s'aperçoit qu'il donne autre chose que ce qu'il promet. On sait peu de gré à l'auteur de ses digressions et de son érudition, quand on le voit renoncer à sa méthode. Qu'on lise, par exemple, la longue apologie qu'il fait de l'Empire libéral. Elle est curieuse, ingénieuse; et la naïve confidence que M. Ollivier a faite à l'auteur lui-même de ses superbes projets, ajoute encore à l'intérêt qu'elle offre. Mais l'exposé de l'évolution constitutionnelle n'y gagne rien, et le livre s'allonge sans nécessité. J'incline à penser que M. B. a été entraîné à ces

erreurs de méthode et à cette prolixité par ses habitudes de style. Il écrit de manière colorée, claire, mais sans aucune sobriété. Son éloquence naturelle est abondante, mais souvent inopportune. Il y a trop de mots dans ce livre.

Ces réserves faites, il convient de dire que les parties essentielles du travail de M. B. sont très solides. La lecture en sera utile à quiconque voudra être complètement renseigné sur l'histoire des institutions politiques du second Empire. Il témoigne d'un grand effort, parfois heureux, et d'un talent encore mal dégagé, mais réel.

S. Charléty.

*
* *

Albert Grasset, lieutenant de vaisseau. **La défense des côtes**, 1 vol. in-8 de 672 p. et 29 pl. Paris et Nancy (Berger-Levault), 1899. — A.-T. Mahan, Cne de la marine des États-Unis. **Influence de la puissance maritime dans l'histoire (1660-1783)**, traduit par E. Boisse, Cne de vaisseau. 1 vol. in-8 de 599 p. Paris (L. Henry May), 1899.

Le livre de M. A. Grasset est un des ouvrages les plus importants qu'ait fournis depuis dix ans la littérature maritime française. On y trouve : 1° une partie historique, contenant le récit des « aggressions tentées contre les côtes depuis 1853 »; elle occupe 282 pages, illustrées de 48 plans en 23 planches; 2° deux parties techniques auxquelles la partie historique sert de soutien et de point de départ. Cette dernière est la seule dont nous ayons à parler ici. Des chapitres très originaux concernent la guerre de Sécession, les guerres sino-japonaise de 1894-95 et hispano-américaine de 1898. Pour la France, on lira avec un intérêt particulier un exposé de la campagne de Crimée.

La date de 1853, prise par M. A. G. comme date initiale de son travail, n'a pas été choisie arbitrairement. Elle marque la fin de la marine à voiles et le commencement de la marine à vapeur (lancement du *Napoléon* de Dupuy-de-Lôme en 1852), c'est-à-dire une révolution capitale, qui eut comme conséquence, parmi beaucoup d'autres, de profondes transformations dans le mode d'attaque et de défense du littoral. Certains faits antérieurs n'en gardent pas moins leur valeur, et l'auteur ne s'est pas interdit, et très justement, d'emprunter aux XVIIe et XVIIIe siècles des arguments et des exemples.

L'ouvrage de M. A. G. est fait avec soin et méthode; et la documentation, sûre et complète, n'y engendre pas de confusion. C'est que l'auteur a su choisir, et qu'il a sacrifié sans hésiter un certain nombre de

détails qu'il jugeait inutiles et encombrants. Cette étude sérieuse, qui vient à son heure, montre le parti que l'on peut tirer de l'histoire dans l'examen de questions techniques de ce genre. Elle montre aussi quelle mine de renseignements précieux sont les Archives de la Marine. Nous souhaitons que M. A. G. ait des imitateurs, et que, encouragés par son exemple, érudits et travailleurs se portent plus nombreux vers l'histoire maritime, jusqu'ici un peu négligée.

C'est de l'étranger que nous vient le livre du commodore américain A T. Mahan, sur l'*Influence de la puissance maritime dans l'histoire*. Cet ouvrage, qui date déjà de dix ans, est très vite devenu classique, et a été traduit à peu près dans toutes les langues. La traduction française qui nous occupe est l'œuvre du capitaine de vaisseau E. Boisse; elle a d'abord paru dans la *Revue maritime*.

La théorie du commodore M. peut se résumer ainsi : de tout temps, la mer a exercé une influence profonde sur les nations qui en sont voisines, et la puissance maritime est un facteur essentiel, sinon le facteur prépondérant de leur histoire. Après avoir, dans son introduction, résumé à grands traits les deux plus grandes luttes qui se soient livrées pour l'empire du monde, et dont l'issue a été favorable au détenteur de la prépondérance maritime : la lutte de Rome et de Carthage, celle de Napoléon et de l'Angleterre, l'auteur fournit la confirmation de sa théorie par un exposé des guerres maritimes de 1660 à 1783.

Le choix de ces dates est justifié par des raisons de technique navale, son étude va de 1660, « date à laquelle l'ère du vaisseau à voiles avec ses traits distinctifs était déjà entamée, à 1783, fin de la guerre de l'Indépendance américaine. » La France tient une large place dans cette étude où sont successivement passées en revue : la seconde guerre anglo-hollandaise, les guerres de Louis XIV, la guerre anglo-espagnole de 1739, les guerres de la Succession d'Autriche et de Sept-Ans, la guerre maritime qui eut pour cause la Révolution américaine. La partie la plus remarquable du volume est celle dans laquelle M. M. met en évidence le rôle du bailli de Suffren, « ce grand marin qui avait fait, avec les moyens dont il disposait, autant qu'aucun autre connu dans l'histoire ».

Le livre du commodore M., écrit très simplement, est intéressant et utile. L'auteur s'est documenté avec soin : on regrette seulement qu'il ait si souvent cité l'*Histoire de la Marine française* de Lapeyrouse-Bonfils Lablénie, ouvrage qui contient des erreurs, et dont il faut toujours vérifier les assertions.

Georges Toudouze.

*
* *

M. Huisman. **Essai sur le règne du prince-évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière.** 1 vol. in-8° de 196 p. Bruxelles (Lamertin), 1899.

L'essai sur le règne du prince-évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière, est avant tout une histoire de la ville de Liège pendant les trente-huit ans que ce prince y exerça l'épiscopat (1650-1688). Ces années furent fécondes en troubles, invasions et pillages, émeutes et réactions, en malheurs de toute espèce, dont le plus important, celui auquel les Liégeois se montrèrent le plus sensible, fut la perte de leurs vieilles institutions municipales et de leurs coutumes, consommée par le règlement du 28 novembre 1684. La cause de ces vicissitudes, il faut la chercher non seulement dans le caractère à la fois faible et despotique du prince-évêque, dans les calculs ambitieux de ses conseillers favoris François et Guillaume de Fürstenberg, mais encore dans les combinaisons de la politique extérieure dont les révolutions liégeoises ne sont souvent que les contre-coups. C'est par là que le travail de M. H. intéresse l'histoire de France, car sauf à quelques rares moments, le prince, qui était en même temps archevêque et électeur de Cologne, fut allié, protégé et client du roi de France. Les sympathies de la maison de France pour celle de Bavière, l'importance de Cologne et de Liège pour les projets de Louis XIV sur l'Empire et sur les Pays-Bas espagnols, expliquent les sacrifices faits par le « grand roi » pour gagner l'électeur. Les satisfactions d'ambition ou d'amour-propre, les subsides et les bénéfices largement distribués à l'évêque et surtout à ses conseillers, le retinrent dans l'alliance française : en 1672, Maximilien-Henri ne se contenta pas de laisser librement passer par ses États nos troupes en marche vers la Hollande, il déclara lui aussi la guerre aux Provinces-Unies (27 mai 1672). Ce fut pour Liège la source de maux infinis, et pour l'électeur le point de départ d'un rapprochement avec les Habsbourg, qui dura jusqu'à la paix de Nimègue. A partir de 1676, l'alliance redevint plus intime que jamais avec la France. Louis XIV avait besoin de l'électeur pour sa politique « des réunions » en Luxembourg (1680-1684) ; l'appui de la France était indispensable à Maximilien pour rétablir son autorité sur Liège révoltée. Louis XIV prit Luxembourg (juin 1684), Maximilien rentra triomphalement dans sa ville épiscopale (octobre 1684), grâce au secours d'une armée française. L'électeur n'avait plus rien à refuser au roi de France, et lorsque celui-ci lui offrit comme coadjuteur Guillaume de Fürstenberg, son conseiller et ami de la France, Maximilien accepta (janvier 1688). Il mourut quatre mois

après (juin). On allait entrer dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg. — C'est, comme on le voit, à toute une partie de la politique de Louis XIV qu'a touché dans son *Essai* M. H. Il a mis à profit les nombreux ouvrages consacrés à cette politique : allemands, belges et français; mais il ne s'est pas dispensé pour cela de recourir aux sources : les archives de Liège, de Bruxelles, de la Haye, celles de notre ministère des Affaires étrangères, lui ont fourni des renseignements intéressants; et il a, de la sorte, réussi à faire un travail sérieux et solide.

V.-L. Bourrilly.

*
* *

Munier-Jolain. **La plaidoirie dans la langue française**. Cours libre professé à la Sorbonne, 3e année, XIXe siècle. 1 vol. in-8. Paris (Chevalier-Marescq), 1900.

Par le présent volume, M. Munier-Jolain termine la série d'études qu'il a consacrées à l'art oratoire du barreau français. De Sèze, Bellart, Bonnet, Dupin, Saint-Albin-Berville, Hennequin, Berryer, Chaix d'Est-Ange, Jules Favre, en font les frais, et tour à tour viennent payer tribut à la verve spirituelle et mordante de l'auteur. M. M.-J. excelle à placer chacun de ses personnages dans le cadre qui lui convient, et à animer le tableau par des détails pittoresques. Anecdotes piquantes, succès galants et infortunes conjugales, petits travers et volte-faces politiques, il recueille avec prédilection tous les traits de nature à rendre bien vivante la physionomie dont il égratigne les contours d'une plume toujours alerte. Le sujet lui fournit l'occasion de nous raconter un certain nombre de procès curieux, du général Moreau, de P.-L. Courier, de la Roncière, etc. Il en profite aussi pour glisser discrètement quelques causes plus lestes dont le récit a dû, j'imagine, faire sourire de jolis visages dans l'auditoire de la Sorbonne; c'était un cours libre. Il ne néglige pas, d'ailleurs, le cas échéant, de dire un mot des plaidoiries mêmes qu'il étudie, d'en donner un rapide extrait, et d'en faire remarquer la facture. — Nous ne nous engagerons certes point dans un examen doctoral des idées émises par l'auteur sur l'évolution qui conduit de la plaidoirie classique à la plaidoirie romantique. Il serait mal gracieux de commenter *ex cathedra* cette conclusion qu' « une époque se moule dans son langage, comme une jolie femme dans son corset ». Nous nous garderons bien de prêter au dessein général du livre une rigueur scientifique absolue. Pareille mésaventure est arrivée à un grave procureur de la République, de Paris, et M. M.-J. s'en divertit fort dans sa préface. Il était cependant bien visible que M. M.-J. n'a jamais prétendu écrire là un

ouvrage scientifique. Ce n'est pas un traité d'histoire : c'est — l'austère magistrat n'avait point aperçu la nuance — un recueil d'histoires, écrites avec le ton de bonne compagnie et la raillerie aimable d'un homme du monde doublé d'un homme d'esprit.

Edgard Allix.

*
* *

L. Pinvert. **Lazare de Baïf (1496?-1547)**. 1 vol. in-8° de 130 p. Paris (Fontemoing), 1900.

En étudiant Jacques Grévin, sur lequel il a publié un ouvrage excellent[1], M. Pinvert a tout naturellement été conduit à s'occuper de ceux qui préparèrent les voies au théâtre français et fournirent les premiers modèles du nouveau genre dramatique. C'est ainsi qu'il a rencontré Lazare de Baïf; et séduit par cette figure jusqu'à ce jour restée presque complètement dans l'ombre, il a entrepris de la faire revivre dans le livre qu'il nous donne aujourd'hui.

Lazare de Baïf naquit près de La Flèche vers 1496 : il appartenait donc à cette génération qui, élevée d'abord dans les fastidieuses disciplines du moyen âge, vit poindre les premières lueurs de la Renaissance, et, pleine d'enthousiasme pour la culture antique, ne craignit point de se la procurer au prix des plus rudes efforts, allant la chercher même à son lieu d'origine, dans cette Italie qui dans son sol, dans ses bibliothèques, avait gardé les débris glorieux de l'antiquité. Tels sont les frères du Bellay, Guillaume et Jean, Guillaume Pellicier, le futur évêque de Montpellier, Jacques Colin, Melin de Saint-Gelais, etc., pour ne citer que des Français. Un double trait les caractérise : d'abord, ils se sont tous formés à peu près complètement eux-mêmes, par un travail opiniâtre et continu, n'ayant trouvé, en France surtout, que de rares maîtres, obligés d'aller faire, pour ainsi dire, un stage en Italie d'où ils ont rapporté un savoir très étendu, parfois encyclopédique, et des idées très larges et très humaines; — en second lieu, ils ont été en même temps que des humanistes, des hommes d'action : ils ont composé des livres, publié des travaux d'érudition, sans pour cela négliger les affaires publiques dans les charges dont ils étaient pourvus. De là, la complexité de leur vie et le charme qui s'en dégage : car leur esprit a trouvé dans cette activité le fonds solide de réalités grâce auxquelles ils ont éprouvé et enrichi leurs connaissances; et de leurs connaissances, ils ont tiré des principes et des règles pour discipliner leur activité et la diriger aux fins voulues.

---

1. L. Pinvert, *Jacques Grévin (1538-1590)*. in-8°, 1898.

Lazare de Baïf a donc été à la fois humaniste et homme d'action. M. P. a marqué ces deux caractères, le premier plus fortement que le second. Comme humaniste, Baïf est original parce que l'un des premiers, avec Budé, il a possédé à la fois le latin et le grec, qu'il apprit à Rome de Lascaris et de Masurus. A sa connaissance de la langue latine nous devons différents traités d'érudition comme le *De re vestiaria* (1526), le *De Vasculis* (1531), le *De re navali* (1536); à sa connaissance du grec, deux traductions en vers français, de l'*Electre* de Sophocle (1537), de l'*Hécube* d'Euripide (1544). C'est par ces deux dernières œuvres que Baïf a préparé la renaissance du genre tragique. En réalité, son action comme humaniste s'est exercée moins par des œuvres que par sa vie, ses relations, ses conseils, ses encouragements : il a été en rapports avec la plupart des savants et des littérateurs du temps, érudits ou poètes; enfin il a été un des maîtres de la Pléiade, car il a découvert Daurat et groupé autour de lui son fils Antoine de Baïf, Ronsard qu'il avait emmené en Allemagne en 1560, et peut-être Joachim du Bellay neveu de Guillaume et de Jean, ses amis et correspondants. La maison de Baïf a vu s'ébaucher les théories qui se précisèrent au collège de Coqueret et deux ans après la mort de Lazare trouvèrent leur formule dans le manifeste de la Pléiade, *la Deffence et Illustration de la Langue francoyse* (1549).

La carrière politique de Lazare de Baïf, moins remplie que celle des frères du Bellay, est cependant très honorable : elle est avant tout marquée par deux ambassades, l'une à Venise (juin 1529-mars 1534), l'autre à Haguenau (mai-août 1540). De cette dernière, il y a peu de chose à dire, car elle n'eut pas de résultats et il semble même que ses qualités d'humaniste aient plutôt nui que servi à Baïf, auprès des réformés allemands vers qui il était envoyé. La scission s'était déjà produite entre l'esprit de la Réforme et l'humanisme. Oporin ne voyait que bavardages et fadaises dans les sujets dont Baïf se plaisait à s'entretenir avec les évêques : il s'agissait sans doute de littérature grecque ou latine. — L'ambassade à Venise est plus importante, et M. P. aurait peut-être pu y insister davantage, du moins sur la partie proprement diplomatique. Il était inutile de prouver par des raisonnements (p. 19-20) que Lazare de Baïf est parti pour Venise le 25 juin : nous avons un texte précis qui fixe la date d'une façon certaine (Ms. *Clairambault* 1215, f° 67, confirmé *ibid.*, f° 71 v° [1]). La situation de

1. La lettre de Jean du Bellay, de Londres 15 juin en serait une nouvelle preuve, s'il en était besoin, car elle est certainement non pas de 1527, comme l'affirme M. P, mais de 1529. Jean du Bellay est demeuré ambassadeur à Londres de novembre 1527 à janvier 1530, sauf une courte interruption de février au milieu de mai 1529. — Le même manuscrit nous fournit la date du retour de Baïf, f° 72 v° : « A Lazare de Bayf, nagueres amb^eur du Roy à Venise,

l'envoyé français était difficile, car l'Italie et Venise en particulier venaient d'être sacrifiées par François Ier au traité de Cambrai. Baïf devait donc tout d'abord raffermir et fortifier l'influence française dans l'Italie du Nord, la garantir contre l'action de deux voyages de Charles-Quint; il devait en outre centraliser les nouvelles et surveiller les rapports avec les cantons suisses, Ligues grises ou Hautes-Ligues, avec l'Allemagne, avec la Hongrie, avec le Sultan dont les expéditions venaient régulièrement battre les frontières de l'Empire et dont il aurait fallu combiner la marche avec les intrigues de notre diplomatie. Baïf semble s'être un peu perdu dans toutes ces affaires si compliquées : il a été un agent de transmission plus encore que d'information; ses dépêches sont en général brèves et sèches. Il eût été cependant possible d'en tirer un peu plus que la brillante esquisse présentée par M. P. (Ch. II).

La documentation sur laquelle repose la biographie de Lazare de Baïf est abondante et approfondie. On pourrait cependant la compléter encore : M. P. a pu se convaincre, par les recherches qu'il lui a fallu faire, combien il était difficile de s'assurer qu'on possède tous les documents concernant les sujets que l'on traite. En voici quelques-uns qui paraissent lui avoir échappé : M. Joret [1] a signalé des lettres de Baïf dans les archives de Marbourg (Hesse) qui ont trait sans doute au colloque de Haguenau; on en trouve trois à la B. N., f.fs 6639, ff. 447, 457, 507; aux Arch. Nat., le carton J 966, liasse 3, en contient six : dont l'une adressée au légat (Duprat) et datée de Venise, VII avril, a. s., doit se trouver en minute B. N., f. fs 3941; les cinq autres sont adressées au chancelier Du Bourg, et datées de : Vienne 10 avril 1537 [1538], Vallance 22 avril 1538, Montélimar 1er mai 1538, Viviers 2 mai 1538, Fréjus 5 juin 1538 : elles sont précieuses parce qu'elles nous montrent Baïf dans l'exercice de ses fonctions de maître des requêtes. Peut-être est-ce le document d'archives auquel il est fait allusion dans l'exemplaire de Gaignières (p. 67-68). — D'autre part, on peut relever certaines identifications de noms propres défectueuses : p. 22, le maréchal Trevolsio désigne non le « Grand Trivulce », Jean-Jacques, mort en 1518, mais son cousin Théodore Trivulce, aussi maréchal de France et gouverneur de Lyon; p. 39,

---

3184 l. t. 17 s. 11 d. par lettres à Paris le 18 juin 1534 pour son payement de 250 jours commencez le 1er juillet 1533, finit le 7 mars suivant qu'il a vacqué aud. Venise comme ambeur du Roy, compris son retour à Fontainebleau où il trouva lors le Roy, luy dire et exposer ce qu'il avoit fait en lad. charge... » Son successeur, Georges de Selve, évêque de Lavaur, avait été nommé le 12 décembre 1533. *Ibid.*, f° 71 v°. Il se trouvait à Venise à la fin mars, car Danès, qui l'y avait suivi, écrit de cette ville à Jacques Colin le v des Calendes d'avril. Cf. *Epistolæ clarorum virorum...*, Venetiis, 1568, p. 58 v°-60.

1. Dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, tome I (1891), p. 11.

n° 3, Jean-Joachim est un personnage moins obscur que ne le pense M. P. : car il s'agit de J.-J. de Passano, seigneur de Vaux, un Génois passé au service de la France, que Louise de Savoie et François Ier envoyèrent à différentes reprises en Angleterre, en Italie et à Constantinople; en particulier, il fit l'intérim de l'ambassade à Venise après le départ de J. de Langeac, l'évêque d'Avranches, et mit Lazare de Baïf au courant à son arrivée. Cf. B. N., f. fs 2988 ffos 64-69. P. 77, Rabelais a résidé en Piémont auprès de Guillaume du Bellay jusqu'au début de 1543, sauf une courte interruption à la fin de 1540. Célius, dont il est question p. 116, est le Dr Ulrich Chélius (appelé aussi Geiger), médecin originaire de Souabe et depuis 1532 employé par François Ier dans diverses missions en Allemagne, en particulier auprès des protestants. Mais ce sont là des vétilles, et il ne faudrait pas que ces menues critiques fissent méconnaître la valeur de l'ouvrage de M. P. : elles montrent simplement qu'il lui manque bien peu pour être tout à fait une excellente monographie.

V.-L. Bourrilly.

*
* *

M. Sambuc. **Le socialisme de Fourier**. 1 vol. in-8 de 206 p. Paris (Larose), 1899.

La thèse de M. M. Sambuc sur Fourier me paraît très contestable, car je ne puis admettre l'idée centrale qui soutient la thèse, à savoir que Fourier est un socialiste « étatiste et autoritaire » (p. 81). S'il est possible de trouver dans Fourier, et je ne songe pas à le nier, plusieurs passages dans lesquels il réclame l'intervention de l'État, et la réglementation par l'État, ce n'est jamais que sur des points de détail, et, ce qui est est plus grave, ces mesures réglementaires ne sont jamais proposées par lui que comme des mesures transitoires, préparatoires de l'état futur d' « harmonie », et que l'état futur abolirait et ne saurait tolérer. Là-dessus, aucun doute n'est possible, et il n'est en aucun cas besoin d'interprétation à laquelle on pourrait contredire, tant est claire la pensée, et ferme la doctrine. Je serais tenté, au contraire, de reprocher à M. S. ces efforts d'interprétation qui peuvent dénaturer la doctrine. Car enfin il ne suffit pas de dire que Fourier « a abusé du mot *gouvernement* » (p. 82) pour prouver son étatisme; encore faut-il ajouter ce qu'il entend par ce gouvernement, et quel usage il prétend en faire. Or, si nous allons aux sources indiquées par M. S., que trouvons-nous? Ceci, par exemple (*Unité universelle*, t. I, p. 91) : qu' « il faut demander au gouvernement la création d'une présidence du monde savant », présidence d'une sorte d'académie destinée à juger les

inventions des réformateurs, et qui, naturellement, n'aurait plus de raison d'être le jour où, l'harmonie établie, les réformateurs seraient devenus inutiles et auraient disparu ; — ceci, encore (*Nouveau Monde*, p. 154-155) : que « les changements que pourra subir le régime des amours n'auront lieu qu'après avoir été demandés par le gouvernement, le sacerdoce, les pères et les maris », légitime précaution à prendre en régime transitoire, et que l'harmonie, encore une fois, rendra vaine.

Je passe sur quelques erreurs matérielles : par exemple, p. 6, Jules Lechevalier et Transon ne connaissaient pas Fourier en 1829, et Jean Reynaud ne fut jamais son disciple; p. 8, M. Gide a raison de dire que Fourier est mort en 1837, et non pas en 1835, parce qu'en effet il est mort en 1837. Mais il y a dans la thèse de M. S. des erreurs plus graves, et, comme je n'ai pas l'intention de les signaler toutes, et que je veux seulement montrer la méthode à laquelle elles sont dues, je me permets d'attirer l'attention sur la page 96, ou je prends trois exemples significatifs. Je fais suivre le texte de M. S. des textes de Fourier auxquels il renvoie : 1° Texte de M. S. : en *Harmonie*, « des lois détermineront comment doivent être distribuées les cultures, comme si le globe entier appartenait à une compagnie d'actionnaires ». Texte de F. (*Unité universelle*, t. II, p. 94) : « Ce n'est pas ainsi que cultive l'ordre sociétaire [par culture morcelée et incohérente] : il distribue l'universalité des cultures, *comme si le globe entier* appartenait à une seule compagnie d'actionnaires; il élève chaque canton, chaque province, chaque région, à un état de perfection combinée... » — 2° Texte de M. S. : *en Harmonie*, « des lois vous obligeront à embellir non seulement l'extérieur, mais l'intérieur de vos demeures ». Texte de Fourier (*Unité universelle*, t. III, p. 299) : « *En 6e période* [*antérieure* à l'harmonie, *préparatoire et transitoire*], la distribution *garantiste*, mode composé, astreignant l'*intérieur* comme l'*extérieur* des édifices à un plan général de salubrité et d'embellissement... » — 3° Texte de M. S. : en Harmonie, « votre père ne sera pas libre de tester en votre faveur ». Texte de Fourier (*Unité universelle*, t. III, p. 288) : « Telle est la coutume des testaments civilisés : on donne tout à sa famille... Le sacerdoce a eu le bon sens de s'élever contre cet égoïsme familial... Les prétendus libéraux devaient propager cette disposition en sens amical, et amener l'usage des legs aux classes de leur ressort, aux corporations de savants et artistes, aux communes pour travaux publics et embellissements... — »

Un dernier reproche : je ne puis trouver satisfaisante la disposition des chapitres, qui se présentent sous cet ordre : Fourier et la civilisation, Fourier et les philosophes, évolution de ses idées, ses idées sur les économistes, les moralistes, le commerce, le droit à l'assistance, la répartition, le féminisme.

Hubert Bourgin.

*
* *

JOSEPH TURQUAN. **Une illuminée au XIXe siècle. La Baronne de Krüdener (1756-1824)**, d'après les témoignages des contemporains, des lettres et documents inédits. 1 vol. in-12 de 324 p. Paris (Montgrédien), 1900.

Les livres de M. Turquan doivent, *a priori*, être très répandus dans les milieux où les travaux scientifiquement faits sont jugés ennuyeux, où ne pénètrent pas les revues rédigées dans un esprit critique, où l'on n'aime, de l'histoire, que le détail sentimental et romanesque ; sans aucun doute, ils y ont des lecteurs et des lectrices passionnés, friands des anecdotes plus ou moins scandaleuses de la vie des « souveraines et grands dames », et je n'ai aucune peine à croire que le dernier en date, consacré à la baronne de Krüdener, se vendra et se vendra bien.

La méthode de M. T. est très simple : sur Mme de Krüdener, on ne possède encore, en français, que la volumineuse biographie écrite par Charles Eynard en 1849 (pas aussi introuvable que le croit M. T.), deux articles de Sainte-Beuve, un livre du Bibliophile Jacob où des documents déjà publiés sont déclarés inédits (cf. p. 153) et une invraisemblable étude de Capefigue. Tout cela, M. T. l'a eu entre les mains, l'a dépouillé, et en a tiré un livre où il n'y a, comme il le dit lui-même, « aucun fait nouveau », mais où il n'y a pas non plus, comme il le croit « un jugement nouveau [1] ». La biographie d'Eynard, écrite dans un esprit d'admiration naïve, est d'un illuminé, qui ne veut voir en Mme de Krüdener que le modèle de la vraie chrétienne, celle de M. T. est d'un sceptique, qui, pour continuer la série de ses « grandes dames » aux aventures banales, a vu surtout la « coquette », et n'a pas compris l'illuminée. Car, s'il est facile et inutile de trouver ridicule la religiosité malsaine de Mme de Krüdener, il serait plus difficile et plus utile d'expliquer cette religiosité en la rattachant au curieux mouvement de l'illuminisme allemand, si peu connu encore [2].

---

1. M. T. donne simplement plus de détails sur le salon de Mme de Staël à Paris et sur les liaisons de Mme de Krüdener, en particulier avec Garat. — Quant aux documents inédits, je n'ai guère trouvé citée qu'une lettre signalée dans un catalogue de Charavay (p. 287).

2. Les réflexions que M. T. sème dans son livre, avec prodigalité, plairont évidemment à ceux et à celles qui recherchent la psychologie de l'amour et qui aiment à s'entendre répéter des sentences de ce goût : « De même qu'il y a des hommes pour trouver du charme à des guenons, de même il est des femmes qui aiment les singes ; voyez plutôt au Jardin des Plantes ! » (p. 116). Ou encore : « Rien ne s'oublie aussi vite qu'un amour, une fois qu'il a fini de flamber » (p. 60). Ou encore : « En province surtout, il est difficile aux jeunes gens de satisfaire les besoins plus ou moins grands de leur cœur, et de faire, dans des liaisons plus banalement vulgaires que romanesques, cet apprentissage de la vie conjugale qui est,

La biographie de Mme de Krüdener est donc à faire : à ceux qui s'y essaieraient, sans parti pris d'admiration ou sans l'unique préoccupation de faire un chapitre de chronique scandaleuse, peut-être la figure de la mystique baronne apparaîtrait-elle sous un jour nouveau. Ils pourraient se demander si cette grande dame, mariée à un diplomate plus vieux qu'elle de vingt ans, sans cesse séparée de son mari, voyageant dans toute l'Europe, sans autre but, en apparence, que de rechercher des sensations nouvelles, que l'on trouve tantôt à Leipzig, et tantôt à Riga, tantôt à Paris et tantôt à Genève, n'aurait pas été un agent de renseignements du comte de Provence installé à Mitau et à Varsovie. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais voici le détail précis qui l'a fait naître et qui, s'il ne restait pas isolé, pourrait peut-être la confirmer : en 1805, la police napoléonienne arrêta un sieur *La Porterie* dont les allures étaient louches ; il voyageait sous différents noms, il avait été signalé en Courlande, il vivait de ressources inconnues ; dans les différents interrogatoires qui nous ont été conservés [1], il est question d'une somme de 1.200 livres qu'il aurait remise, au retour d'un voyage, à Mme de Krüdener alors en résidence à Genève. Interrogé sur la provenance de cette somme, il fit des réponses évasives ou contradictoires ; il prétendait que Mme de Krüdener lui avait prêté cet argent, et qu'il voyageait pour chasser ; bref, on ne put rien tirer de lui. Or la police croyait qu'il y avait certainement entre la baronne et les émigrés une correspondance régulière, car, dans le projet d'interrogatoire préparé à l'avance, on lit : « Profiter du trouble pour lui faire avouer ses liaisons avec la baronne de Krüdener ; lui demander à quel titre il lui fait porter cette somme, de qui il a tenu ces fonds... et tâcher de lui faire avouer qu'il a reçu de l'argent à Mitau, et que c'est par ordre supérieur que cette baronne a reçu les 1.200 l. pour quelque intrigue dont elle est elle-même chargée ». Mme de Krüdener fut, dès lors, le fait est à noter, surveillée par la police et il lui arriva (en 1813) d'être expulsée de Genève par ordre du gouvernement ; ce n'était certainement pas sa seule propagande religieuse et son seul mysticisme qui la faisaient ainsi considérer comme dangereuse [2].

---

paraît-il, un surnumérariat indispensable pour devenir un bon mari ! Ces femmes de province sont si arriérées dans leurs préjugés ! » (p. 62). Et voilà jugé, du même coup, le style de M. T. ; si j'ajoute qu'il parle des « yeux bleus et des cheveux blond cendré, couleurs qui ne courent pas les rues en Italie sur les visages de femmes » (p. 34), et qu'il lui arrive de citer des vers de M. Coppée, j'en aurai assez dit pour expliquer le succès de ses livres dans les milieux où l'effort intellectuel est réputé dangereux.

1. Arch. Nat., Police générale, F7 6458.

2. Eynard dit qu'elle quitta Genève pour Carlsruhe librement ; ce n'est pas exact. Les bulletins de police la signalent comme « dangereuse en sa qualité de mère d'agent russe et en

Il y aurait, en outre, dans une biographie critique, une étude à faire sur le mouvement mystique en Allemagne au début du XIXe siècle, et sur la part que Mme de Krüdener eut à ce mouvement : des Moraves et de Jung Stilling, des illuminés et d'Oberlin, M. T. ne parle pas comme il conviendrait [1] ; je veux dire qu'il n'essaie pas de comprendre et de faire comprendre l'exaltation alors générale, l'ardeur patriotique confondue avec l'ardeur religieuse, l'une créant l'autre, ou toutes deux nées en même temps, et se fortifiant au milieu des revers et des espérances de relèvement.

Enfin, sur les relations de Mme de Krüdener avec Alexandre Ier, sur ses apparentes prédictions, sur les conseils qu'elle donnait au Czar à Paris, quand il venait quotidiennement de l'Élysée à l'Hôtel Montchenu, sur la rédaction de l'acte de la « Sainte-Alliance », évidemment inspirée par elle, nous n'avons, en somme, que des données encore très vagues. Ni Charles Eynard, qui n'a écrit que sur des souvenirs imprécis et dans une intention d'édification, ni M. T., qui s'est inspiré d'Eynard, n'ont pu nous renseigner d'une manière satisfaisante : la vie de Mme de Krüdener, au moins depuis sa « conversion », reste énigmatique.

Ch. SCHMIDT.

*
* *

L. WIESENER. **Le Régent, l'abbé Dubois, et les Anglais**, d'après les sources anglaises, tome III. 1 vol. in-8 de VIII-503 p. Paris (Hachette), 1899.

M. L. Wiesener s'est attaché, on le sait, à retracer d'après les sources anglaises, l'histoire de la Régence. L'ouvrage est aujourd'hui complet : le tome troisième et dernier vient de paraître. Ce nouveau volume embrasse les événements qui s'étendent depuis la déclaration de guerre à l'Espagne jusqu'à la mort du Régent. Il présente les mêmes qualités, et aussi — nous sommes obligés de le constater — prête aux mêmes critiques que les précédents. M. W. a pu, grâce à d'abondants documents inédits, rectifier de nombreuses erreurs, communément reçues jusqu'à lui. Il a fait notamment justice des fables qui couraient sur l'expédition d'Espagne. Il est faux que le maréchal de Berwick ait dû obéir

---

celle d'étrangère attachée à cette puissance et par l'exaltation de son fanatisme ». Son fils, en effet, Paul de K., secrétaire d'ambassade, avait été arrêté à Strasbourg comme otage, et envoyé en surveillance à la citadelle d'Auxonne d'où il s'était évadé au bout de peu de temps. (Police générale, Secrétariat, registres).

1. M. T. donne cependant la preuve que l'illuminisme ne lui est pas étranger, dans le tableau qu'il trace d'une Eglise, faite de la réunion de toutes les Eglises, « basée sur la charité et donnant à la morale la sanction religieuse dont elle ne peut se passer » (p. 239-241).

à des ordres venus de Londres, que la destruction des arsenaux espagnols et l'incendie de plusieurs vaisseaux soient une mesure que le roi d'Angleterre aurait édictée pour humilier la France, et à laquelle le Régent aurait eu la faiblesse de consentir. Berwick a joui, au contraire, dans la conduite des opérations, d'une entière liberté. S'il a été accompagné, dans une partie de la campagne, par un officier anglais, c'est à la demande du duc d'Orléans, jaloux de montrer à son allié la fidélité avec laquelle il tenait ses engagements, et le colonel Stanhope, chargé de cette mission (dont il s'acquitta d'ailleurs avec beaucoup de tact), n'arriva à l'armée française que bien après la destruction des vaisseaux de Philippe V. — De même, il n'est pas exact de représenter le gouvernement français, au cours des hostilités, comme obéissant passivement aux injonctions du roi George. Le Régent a, au contraire, une politique à lui, des idées personnelles, qu'il entend appliquer. C'est ainsi qu'il se refuse pendant longtemps à provoquer un mouvement insurrectionnel en Catalogne : il voudrait limiter la guerre aux provinces basques. S'il lutte contre Philippe V, il lutte surtout contre Albéroni, il ne désire pas affaiblir l'autorité royale. — Enfin, pour nous borner à ces trois faits, M. W. a pu corriger les jugements erronnés que Lemontey avait portés sur les traités de Madrid. Il montre que l'accession de l'Angleterre à l'alliance franco-espagnole avait été prévue dès le début, et que s'il y eut faute dans la conduite des négociations, cette faute du moins n'est pas imputable à Dubois.

On peut juger, par ces quelques exemples, de l'importance du nouveau volume de M. W. ; mais, là même où il ne rectifie pas d'erreurs notables, il sera d'une lecture intéressante, et d'un commerce nécessaire pour les historiens du XVIIIe siècle, car il est plein de détails curieux et nouveaux, et projette une vive lumière sur certains faits jusqu'ici mal connus. L'histoire de l'Europe du nord a été, de la part de l'auteur, l'objet d'une attention minutieuse. Il a étudié, et reproduit dans leurs détails, toutes les négociations, si complexes et même si confuses, que les divers cabinets Européens, surtout ceux de Londres, de Paris, de Berlin, de Vienne, de Pétersbourg ont nouées ensemble. Il fait ressortir toute l'importance qu'ont eue, dans la politique générale de l'Angleterre, la question du Hanovre et la crainte de la Russie, et dans celle de la France, le souci de défendre la Suède, et de veiller sur la Pologne. On lira surtout avec fruit, dans cet ordre d'idées, les pages consacrées au traité de Berlin, et aux efforts remarquablement conduits du Régent pour pacifier l'Allemagne du Nord, et restituer aux héritiers de Gustave-Adolphe une partie de ses conquêtes perdues. Quant à l'histoire intérieure de la France, elle

n'est point négligée dans le volume de M. W., au contraire. Les documents anglais ont là, comme partout, permis d'élucider certains problèmes et de montrer, en plusieurs points, le véritable aspect des choses. Qu'on veuille s'occuper du système de Law, des luttes religieuses, de l'opposition parlementaire, il faudra désormais faire une large place aux textes et aux jugements qu'à produits notre auteur. Mais surtout nous recommandons les pages que M. W. a consacrées au chapeau du cardinal Dubois. Le récit des *campagnes* que fit l'abbé pour obtenir, après le titre d'archevêque duc de Cambrai, la pourpre romaine, est vraiment d'un haut comique. Le pauvre candidat s'épuise en efforts désespérés. Il met en mouvement et la diplomatie anglaise, et la diplomatie impériale; mais en même temps, il se fait souple, doux et benin. Survient-il quelque événement? Il en profite pour présenter ses actes, sa conduite, sous un jour nouveau, et favorable. Rien ne lui coûte, ni l'argent, ni les paroles. Protestations de dévouement rétrospectif, assurances anticipées de fidélité et de reconnaissance, il n'épargne rien. Repoussé, après quelques moments de déception, il revient à la charge, exaspéré par l'échec. Enfin, il l'emporte. Le voilà cardinal ! Ses ennemis s'apprêtent à rire à ses dépens : ils l'attendent aux harangues qu'il doit prononcer à la cour. N'est-il pas, lui, le fils d'apothicaire devenu prince d'Église, le débauché devenu cardinal, une raillerie vivante? Mais l'ancien abbé est bien habile : il déroute la malignité de tous, et après avoir forcé le consentement d'un pape, force l'admiration des courtisans moqueurs.

Malheureusement, à côté de toutes les qualités que nous avons eu plaisir à louer, nous devons signaler quelques imperfections. Et tout d'abord le procédé même d'exposition est loin de nous paraître exempt de reproche : il est éminemment fragmentaire et discursif. L'auteur a voulu suivre l'ordre chronologique. Mais l'étude est si vaste que nous passons sans cesse d'un sujet à un autre, de l'Espagne à la Suède, de Law à Lord Stair, ou au chapeau de Dubois. D'autre part, les dates mêmes ne sont pas respectées, car les divers chapitres ne se terminent pas au même moment, et plusieurs, au début, nous reportent assez loin en arrière. L'on peut caractériser ce procédé en disant qu'il consiste en une série de sauts : donc pas d'unité intime, et une impression de fatigue pour le lecteur. A côté de cette objection, s'en place une autre, peut être plus grave. M. W. a été visiblement séduit par son sujet. Il a trouvé la Régence mal connue, trop sévèrement jugée, et il s'en est constitué en même temps que l'historien, le vengeur. De là vient que, parfois, il a fait preuve envers ses héros d'une indulgence inconsciente, mais excessive. Notamment, il a voulu tenter une sorte de réhabilitation de Dubois.

Pour lui, Dubois n'a jamais été l'agent de l'Angleterre ; il a toujours été un homme, et joué un rôle absolument indépendant, et la preuve en est que, dans leurs lettres, les diplomates anglais le traitent avec une déférence qui touche au respect. Il ne faut pas se payer de mots. Dubois n'a pas reçu sans doute d'argent, ni de terres des Hanovre. Il n'a pas été ce que nous appellerions aujourd'hui un « vendu » ; mais qu'on songe à tout ce que lui a rapporté l'alliance anglaise : le pouvoir, l'archevêché de Cambrai, le cardinalat, pour ne citer que ces trois prix de son concours ? Quelle abbaye, quelle pension eût valu ces remerciements ? Et qui peut mettre en doute que, sans le cabinet de Londres, le petit abbé méprisé eût eu grand peine à exercer une véritable autorité politique, et ne fût jamais devenu le successeur de Fénelon, et l'égal de Richelieu ou de Mazarin. Mais comment le gouvernement britannique eût-il pu songer à froisser cet agent qui s'offrait de lui-même et dont il jugeait les services assez précieux pour en faire un duc et un cardinal ? Dubois a eu une politique anglaise, qu'on le veuille ou non, parce qu'il y trouva son intérêt personnel.

Cette erreur de perspective eût certainement frappé l'attention de l'auteur, si celui-ci avait, à la fin du tome III, résumant son ouvrage tout entier, tracé un portrait en pied du Régent et de l'abbé Dubois ; mais ce portrait reste à faire. M. W. s'est attaché uniquement à porter un jugement sur la politique extérieure de la Régence. Il l'approuve entièrement, car elle fut pacifique ; un système contraire eût déchaîné la guerre, et il était de l'intérêt de la France que la lutte ne recommençât pas. Sans doute la politique de la Régence ne fut pas une politique servile ; pourtant on ne peut nier qu'elle ait souvent manqué de grandeur. Qu'elle ait permis à la France de réparer ses forces, et par là, de développer sa richesse et son commerce, c'est incontestable, mais elle n'a point eu son principe dans la poursuite de ces avantages. Le Régent a servi les intérêts de la France ? Peut-être, mais indirectement, inconsciemment : il a surtout songé aux siens propres, et Dubois a fait de même. Le duc d'Orléans a constamment visé deux buts éclatants : le pouvoir absolu d'abord, l'héritage de la couronne ensuite. Comment réaliser cette ambition ? Le roi d'Espagne avait des droits supérieurs, qu'il entendait défendre. En France, le duc d'Orléans comptait peu de partisans et avait à lutter contre une opposition violente. Il se tourna du côté de l'Angleterre ; mais il était de nature indécise. Son esprit d'ailleurs vif et perçant se complaisait à échafauder de multiples combinaisons, entre lesquelles sa volonté demeurait irrésolue. Les excès de sa vie, son indolence, son scepticisme accentuèrent encore ce défaut d'énergie. L'antagonisme qu'il constatait entre ses espé-

rances et le sentiment public, la disproportion du résultat à atteindre et des moyens qu'il pourrait employer, le troublaient. Mais il eut, auprès de lui, pour le conseiller, le décider, l'exciter, quelqu'un qui fut sa véritable personnalité, c'est-à-dire Dubois. Celui-ci nourrissait comme le Régent des pensées ambitieuses, dont l'objet s'éleva à mesure qu'elles étaient satisfaites. Pour imposer son autorité à tous ces conseils, que le Régent avait institués, afin de complaire aux amis du duc de Bourgogne et aux disciples de Fénelon, plus tard pour devenir un prince de l'Église et un premier ministre, il avait besoin d'un point d'appui. Seul, il n'eût pu arriver à ses fins : sa naissance était plus que médiocre ; le Régent, qui l'aimait, ne l'estimait point assez pour exaucer tous ses désirs, et, dans la cour, il ne rencontrait que des ennemis. Avec sa lucidité d'esprit coutumière, sa faculté de décision, que n'entravaient pas les scrupules, il aperçoit la route à suivre, et il s'y engage d'autant plus volontiers, qu'à se grandir lui-même il défend les intérêts de son maître. C'est lui qui conclut l'alliance anglaise ; puis, cette alliance une fois conclue, il s'y attache ; il cherche à lui faire rendre, si l'on nous permet l'expression, tout le profit dont elle est susceptible, pour le duc d'Orléans et pour lui-même. Il peut se féliciter de son œuvre : le Régent, maître du pouvoir, s'affranchit du système de la polysynodie, revient aux saines traditions absolutistes, recourt à Law pour réorganiser les finances. Plus tard, il fera de sa fille une reine d'Espagne ; bien plus, il est en droit d'espérer que son fils sera roi de France ! Nous savons, d'autre part, tout ce que rapporta à Dubois l'amitié du cabinet de Londres. L'alliance anglaise fut donc fructueuse pour ses instigateurs : mais ils ne cherchèrent point à la mettre à l'épreuve en demandant quelque agrandissement, quelque avantage pour le royaume. Il est possible qu'ils n'eussent rien obtenu. Le mécontentement qu'avait produit en Angleterre la paix d'Utrecht, le refus de restituer Gibraltar à l'Espagne rendent cette hypothèse plausible ; mais ce n'est qu'une hypothèse. L'appui de la France était trop utile aux Hanovre pour qu'ils ne consentissent pas quelque avantage au royaume aussi bien qu'au Régent ou au ministre. Du moins eût-il fallu tenter — avec prudence et tact — l'épreuve : la vérité oblige de reconnaître qu'elle ne fut pas tentée.

Léon Cahen.

*
* *

Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon, publiés par la municipalité, d'après les manuscrits originaux (1787-an VIII). **Première partie** : Actes consulaires et Assemblées des notables, 1787-1790. 1 vol. in-8° de 322 p. Lyon (Impr. nouvelle lyonnaise), 1899.

Ce volume est l'introduction à une série d'autres volumes qui contiendront les procès-verbaux des séances des corps municipaux de Lyon pendant la période révolutionnaire. Il donne les délibérations du Consulat et celles de l'Assemblée des notables (ce sont les deux organes essentiels de la municipalité lyonnaise telle que la constituèrent les lettres patentes du 21 août 1764) du 1er janvier 1787 au 12 avril 1790. Ces documents présentent un double intérêt :

1° Ils donnent une idée assez complète des pouvoirs du Consulat, des services municipaux, et quelques renseignements sur la vie économique de Lyon à la veille de la Révolution. On y voit clairement que le Consulat n'a plus qu'une autorité insignifiante, limitée à quelques attributions de police, de voirie et d'assistance publique. Le souci qui lui incombe d'approvisionner la ville en blé, et les difficultés qu'il rencontre dans cette tâche, font soupçonner la détresse financière de la ville, et la misère des ouvriers. Mais la réalité et la brutalité des faits, c'est-à-dire le déficit croissant du budget municipal qui succombe sous le poids d'une dette de 40 millions contractée dans l'intérêt du roi, la colère populaire soulevée contre l'octroi énorme qui a souvent plus que doublé le prix des objets de consommation, colère qui se manifeste par une émeute irrésistible (juillet 1789), la misère causée par le chômage de la Fabrique de soierie, ne sont que peu apparents dans ces procès-verbaux.

2° Ils contiennent un assez grand nombre d'indications utiles sur les incidents qui ont marqué la convocation des États-Généraux, la préparation des élections, la rédaction des cahiers, les tentatives du Consulat pour y jouer le premier rôle, puis les commencements de la garde nationale à Lyon. Mais il ne faut pas s'attendre à y trouver plus qu'un écho affaibli des luttes très vives qui ont marqué à Lyon la chute de l'ancien régime municipal et la naissance du nouveau. L'échec complet du Consulat dans la prétention qu'il affichait de nommer lui-même les députés de la ville aux États-Généraux, ou de les faire nommer par les amis qu'il avait encore dans la ville, la mauvaise humeur avec laquelle il accepta sa défaite, le départ du prévôt des marchands Tolosan de Montfort dont

l'attitude politique avait rendu la situation intenable, l'essai malheureux que fit le premier échevin Imbert-Colomès pour lutter avec ses volontaires, ses « muscadins », contre l'influence du comité resté permanent des électeurs, sont à peine indiqués dans les procès-verbaux du Consulat ou des Notables. C'est dans les nombreuses brochures de polémique, dans les journaux, dans la correspondance du Consulat, qu'il faut les chercher.

Ce volume est donc moins intéressant pour l'histoire générale, que ne le laissent supposer son titre et les dates des documents qu'il renferme. Quant aux services qu'il peut rendre à l'histoire propre de Lyon, ils seraient plus grands si le texte était accompagné d'un commentaire critique. Les éditeurs, dans une note très brève, promettent qu'un « résumé historique servant d'introduction sera publié ultérieurement ». Il convient de l'attendre et de le souhaiter, bien qu'il eût été, à tous égards, mieux placé ici, en tête de ce volume, que dans n'importe quel autre. Le travailleur qui n'est pas d'avance renseigné sur le Consulat lyonnais, son mode de nomination, ses attributions, sur la compagnie du guet, les pennonages, sur les fonctionnaires de la ville, etc., se posera, à la lecture de ces textes, une foule de questions que rien ne l'aidera à résoudre. Il n'y a pas de notes explicatives au bas des pages. Quelques lignes seulement, en manière de préambule aux procès-verbaux des notables, indiquent ce qu'était ce rouage du mécanisme municipal.

Le texte est donc publié tout seul, sans un mot qui le présente au lecteur. Cela est regrettable ; mais il faut dire, à l'éloge des éditeurs, qu'il est bien publié; il a été collationné avec le plus grand soin. On a même poussé le scrupule jusqu'à conserver les fantaisies orthographiques du scribe; ce qui était inutile.

En résumé, telle qu'elle est, cette publication, malgré ses insuffisances critiques, rendra des services. La municipalité de Lyon a eu grandement raison de l'entreprendre. Les volumes qui suivront celui-ci seront d'un intérêt capital. Les procès-verbaux des corps municipaux révolutionnaires donnent une chronique quotidienne de la Révolution française à Lyon. Ils sont la source essentielle de son histoire. Souhaitons qu'un ou plusieurs index alphabétiques soient placés à la fin de la série. Les tables des matières (celle du présent volume est bien faite) ne suffisent pas pour en rendre le maniement facile.

S. Charléty.

CHRONIQUE

A PROPOS DES ARCHIVES DES COLONIES. — Dans un récent article des *Débats* (12 avril, *Questions de vieux papiers*), la prétention émise par la commission des Archives administratives de la Marine de rentrer en possession des papiers historiques régulièrement versés aux Archives Nationales, fournissait à l'auteur une occasion de parler des *Archives des colonies* si mal installées au Pavillon de Flore ; voici d'ailleurs ce qu'il disait : « Nous voudrions que ce conflit fixât, quelques instants, l'attention de M. le Ministre des colonies. Chaque matin, depuis l'incendie du Théâtre-Français, on lui prédit qu'il sera l'Erostrate du Louvre, et, la semaine dernière, M. Franck-Chauveau se faisait, devant le Sénat, l'interprète de ces alarmes. On a beaucoup parlé, à propos de l'installation des Colonies au pavillon de Flore, de poêles incendiaires et de cloisons inflammables ; mais ce que personne n'a dit, croyons-nous, c'est que le moindre incendie y trouverait un aliment de premier choix dans les papiers des archives coloniales entassés dans le comble le plus élevé du pavillon. Or, telles qu'elles sont constituées, ces archives sont, pour la majeure partie, sans intérêt pour notre administration coloniale actuelle, puisqu'elles se rapportent à des colonies qui, comme l'Inde, l'île de France, le Canada et la Louisiane, ont cessé depuis longtemps de nous appartenir. Inutiles à l'Administration, ces archives, amoncelées dans des locaux où l'on ne peut, en plein midi, pénétrer qu'avec une lumière, sont à peu près inutilisables pour les travailleurs. Nous pourrions citer tel historien qui, ayant commencé, il y a quelques années au ministère de la marine, une étude sur la conquête de l'Inde, s'est vu, le lendemain du transfert au Louvre, refuser les documents qu'il avait eus la veille entre les mains aux Archives de la rue Royale. Les historiens se joindront donc aux Amis du Louvre pour demander à M. Decrais d'envoyer les matériaux de l'histoire de Dupleix et de Montcalm rejoindre au palais Soubise les documents sur l'histoire de nos grands marins. »

— Nous avons l'intention de tenir périodiquement nos lecteurs au courant des progrès accomplis dans le classement des documents concernant l'histoire moderne et contemporaine de la France et conservés soit à Paris, soit dans les départements, soit même à l'étranger. A cet effet, nous prendrons comme point de départ l'excellent ouvrage de MM. Langlois et Stein, *Les Archives de l'Histoire de France* (1 vol. in-8. Paris, Picard). Ce volume a paru en 1891, et par conséquent on n'y trouve aucune indication sur les travaux d'inventaire, etc., accomplis pendant ces dix dernières années. Nous nous proposons de combler cette

lacune dans deux articles, qui paraîtront dans le prochain numéro de la *Revue* et dans celui qui le suivra ; le premier sera consacré aux Archives nationales (y compris les Archives de la Marine, qui y ont été versées récemment), aux Archives des Affaires étrangères et aux Archives de la Guerre ; il contiendra des renseignements précis sur l'état d'avancement actuel du classement des fonds, dans ces divers dépôts. Le second aura pour objet les Archives départementales ; il sera fait au moyen du *Nouveau tableau des fonds*, actuellement en cours d'impression et où sont mentionnés les inventaires terminés ou en voie d'exécution, imprimés ou manuscrits, sur registres ou sur fiches, existant actuellement dans les dépôts départementaux. Nous y relèverons ce qui peut intéresser l'histoire moderne et contemporaine de la France, et nous l'examinerons avec la préoccupation de dégager quelques idées générales, et de voir notamment sur quelles séries de documents pourraient dès à présent porter ces enquêtes jusqu'ici trop rares ou trop incomplètes et cependant nécessaires pour traiter des questions d'une haute importance, comme l'instruction primaire sous l'ancien régime, tout ce qui touche à l'histoire économique et sociale de la Révolution, etc., etc.

Cette mise au point terminée, nous n'aurons plus, dans la suite, qu'à indiquer régulièrement les modifications survenues, modification que nous connaîtrons soit par nos renseignements personnels, soit par les rapports annuels (imprimés) des archivistes départementaux.

— Sont actuellement sous presse ou en préparation les travaux suivants :

Documents. — Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. T. XVI. Prusse, par *M. Waddington*, professeur à l'Université de Lyon (libr. Alcan, sous presse).

Histoire générale. — *A. Chuquet*, L'Alsace en 1814 (sous presse). — *Fr. de Crue de Stoutz*, Relations diplomatiques de la seigneurie de Genève avec la cour de France. Henri IV et les députés Chevalier et Chapeaurouge. — *Lt Fabry*, Histoire de l'armée d'Italie, 1796-1797 (libr. Champion, sous presse). — *Fr. Funck-Brentano*, Les lettres de cachet (Collection de l'histoire de Paris, publiée par la ville de Paris). — *Camille Guy*, Histoire économique des colonies françaises de 1800 à 1900. — *Henri Prentout*, L'île de France sous Decaen (1803-1810). Essai sur la politique coloniale du Premier Empire et la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les Indes orientales à cette époque (Thèse de doctorat. En préparation). — *P. de Nolhac*, La Reine Marie Leczinska (en préparation). — *A. Rambaud*, Jules Ferry (libr. Alcan, sous presse).

Histoire de l'Art. — *Dr Paul Seidel*, Les collections d'œuvres d'art françaises du XVIIIe siècle appartenant à S. M. l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse. Histoire et catalogue. Eaux-fortes et dessins, par Peter Halm (libr. Giescke et Dewriendt. Berlin et Leipzig, sous presse). — Une traduction française paraîtra en même temps que l'édition allemande.

Société de l'Histoire de la Révolution française. — Au cours de la séance annuelle de cette Société, qui a eu lieu le 29 avril 1900 à la Sorbonne,

M. Guiffrey, vice-président, parlant des travaux en préparation, a annoncé la publication prochaine des recherches de *M. de Figuières* sur les noms révolutionnaires adoptés par nombre de communes pour remplacer les noms anciens tombés en discrédit. L'ouvrage comprendra deux listes distinctes : dans la première, les communes sont classées par département; puis vient une table alphabétique, indispensable aux recherches. D'autre part le Comité a confié à *M. Léon Hennet*, sous-chef du bureau des archives administratives au ministère de la guerre, la réimpression de l'*État militaire de la France en 1793*. Le texte sera enrichi d'additions nombreuses et d'une table des noms cités dans l'ouvrage.

Société de l'Histoire de France. — Le conseil de la Société avait, dans sa séance du 6 janvier, décidé l'impression immédiate d'une édition des Lettres du duc de Bourgogne au duc de Beauvillier, dont le texte, établi et annoté par *M. de Boislisle*, devait être précédé d'une introduction de *M. de Vogué*. M. de Boislisle ayant fait savoir qu'il lui serait impossible de livrer son manuscrit dans les délais qui lui avaient été fixés, le Conseil lui a, sur sa demande, rendu sa liberté ainsi qu'à M. de Vogüé. Nous croyons savoir que ce dernier a pris la publication à sa charge et que l'édition de ces Lettres ne tardera pas à paraître.

— Le ministre de l'Instruction publique a chargé M. Aulard, professeur d'histoire de la Révolution française à l'Université de Paris, de faire le discours d'usage à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 9 juin 1900. M. Aulard a choisi comme sujet l'histoire provinciale de la France contemporaine.

— Le numéro des *Annales de l'Est* de janvier 1900 contient le rapport adressé par M. Ch. Pfister au doyen de la Faculté des Lettres de Nancy sur les épreuves pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie passées devant cette faculté les 21 et 23 novembre 1899. Deux candidats ont été admis, l'un, M. Floquet, avec un mémoire remarquable sur le *Mouvement religieux à Nancy, de 1789 à 1802*, l'autre, M. Davillé, avec un mémoire sur les *Relations de Henri IV avec la Lorraine (1589-1610)*. Les *Annales de l'Est* publieront, du premier de ces mémoires, le chapitre intitulé : Les fêtes de la Révolution à Nancy, et du second, le sommaire, les instructions données aux ambassadeurs qu'Henri IV envoya dans le duché, et le chapitre sur le mariage de Catherine de Bourbon.

*
* *

— M. D. Jordell a publié le second volume de son *Répertoire bibliographique des principales revues françaises*. L'année 1898 forme un beau volume gr. in-8 de x-274 p. (Paris, Per Lamm), d'une exécution typographique irréprochable. Il comprend le dépouillement de 257 revues ; les articles sont classés successivement par ordre alphabétique des matières et par nom d'auteurs, la recherche est très aisée. On a déjà dit tout le mérite de cette entreprise et il faut remercier l'auteur de son laborieux et pénible travail.

— La 2e livraison du tome III de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France*, par M. R. de Lasteyrie, vient de

paraître à la librairie E. Leroux (p. 177 à 400, in-4). Elle contient le dépouillement des publications de l'Institut de France (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences morales et politiques). Ce travail s'achève lentement, trop lentement, car il sera un instrument de travail indispensable le jour où les tables finales auront paru. On sait, d'autre part, que les auteurs ont arrêté leurs dépouillements à l'année 1885, date de l'apparition du premier fascicule. Il faudra donc un supplément considérable pour publier la bibliographie des quinze dernières années du XIXe siècle. Ce nouveau et laborieux travail est-il commencé ? On serait heureux de le savoir.

— Les fascicules 3 et 5 de la *Bibliothèque de Bibliographies critiques* publiée par la maison Fontemoing (v. *Revue*, I, p. 429) appartiennent au cadre de nos travaux. La première (3) est celle de *Bossuet*, par M. L'ABBÉ CH. URBAIN (1 br. in-8 de 11 p.) Elle est très sérieusement faite et très détaillée. On peut même reprocher à l'auteur de l'avoir allongée outre mesure en énumérant tous les ouvrages de Bossuet, même les plus petits, avec l'indication des éditions originales, etc. Cette énumération n'est d'ailleurs pas complète, M. Urbain ayant renoncé à rechercher les nombreuses lettres de Bossuet manuscrites ou publiées un peu partout. — Cette bibliographie de Bossuet intéresse avant tout l'histoire littéraire ; nous signalerons particulièrement aux historiens le titre VI, paragraphe C, où sont rassemblés les ouvrages traitant de la vie de Bossuet et de ses rapports avec le Gallicanisme, le Protestantisme, le Quiétisme et le Jansénisme.

La seconde (5) est celle de la *Guerre de 1870-71*, par PIERRE LEHAUTCOURT (1 br. in-8 de 27 p.). Elle est divisée en 12 paragraphes dont le deuxième (Ensemble des événements) comprend lui-même deux subdivisions : *Sources. Travaux des historiens*. Dans les autres, tout est classé par ordre alphabétique. — Cette bibliographie fournit un bon exemple des services à attendre de la collection dont elle fait partie : elle peut servir à donner une idée générale du sujet et à se documenter pour une étude rapide, et elle est insuffisante pour tout travail un peu approfondi. Faite avec soin et compétence, elle prête à quelques critiques : l'auteur porte sur certains ouvrages (p. ex. celui de Chuquet) des appréciations discutables, et il relègue dans les causes secondaires de la guerre le désir de raffermir le régime impérial, qui inspira avant tout les décisions du gouvernement français.

— *L'Histoire générale des Hongrois* de M. ÉDOUARD SAYOUS est un ouvrage classique. Aussi mentionnerons-nous la réédition, avec remaniements et additions, qui vient d'en être faite par MM. André Sayous et J. Dolenecz (1 vol. gr. in-8 de 562 p. avec 27 pl. hors texte et 253 illustr. dans le texte. Budapest et Paris (Alcan), 1900, broché : 15 fr.). Dans ce beau volume, enrichi d'illustrations empruntées à l'Histoire nationale publiée en hongrois lors du millénaire de 1896, nous signalerons particulièrement tout ce qui concerne les rapports de la Hongrie et de la France, le rôle de la première dans la grande politique européenne pendant les XVIe et XVIIe siècles, les chapitres du livre VI consacrés aux guerres contre la Révolution française, à la campagne d'Austerlitz, à la lutte nationale contre Napoléon (1808-1809), et à la dernière coalition. — En même temps que l'*Histoire générale*

des Hongrois paraissait à Budapest et à Paris (libr. Alcan, 1 vol. gr. in-8 de XII-420 p. avec 20 pl. hors texte et 95 illustr. dans le texte, broché : 10 fr.) un ouvrage qui en est le complément nécessaire : c'est l'*Histoire de la Littérature hongroise*, adaptée du hongrois, d'après les travaux de C. Horvath, A. Kardos et A. Endrödi, par M. J. Kont, professeur agrégé au collège Rollin à Paris, avec une préface où M. Gaston Boissier fait ressortir l'intérêt du livre, spécialement pour le public français. A la fin, une *Bibliographie française de la littérature hongroise.*

— MM. Suérus et Julien viennent de faire paraître, à la librairie Nony, un *Choix de lectures morales, patriotiques et scientifiques* intitulé *Science et patrie* (in-8, VI-440 p.). Ce recueil, destiné surtout aux candidats à Saint-Cyr, comprend une série d'extraits des principaux auteurs modernes, du XVIIe siècle à nos jours. Il comprend des parties fort intéressantes. Mais, à notre avis, les auteurs n'ont pas fait assez de place au devoir civique, et ont consacré trop d'extraits au sentiment de la gloire. Pourquoi, dans Vigny, n'avoir pas tenu compte de la servitude militaire ? Pourquoi, en citant l'*Expiation* de V. Hugo, n'avoir pas donné la fin du poème, qui en est la moralité, le *Châtiment* ?

— La maison Delalain vient de faire paraître le 3e volume de l'*Histoire nationale* et des *Notions d'histoire générale* (enseignement secondaire des jeunes filles) de M. Choublier. Ce volume (in-12 de 380 p.) est consacré à la période contemporaine (de 1789 à nos jours).

— Nous avons eu à signaler l'année dernière (*Revue*, I, p. 76), sous le titre de l'*Armée à travers les âges*, un recueil de neuf conférences d'histoire militaire faites en 1898 à l'École de Saint-Cyr sous la direction de M. E. Lavisse. Dix autres ont été faites en 1899 sous la direction de M. A. Sorel ; elles viennent d'être également publiées par la librairie Chapelot. (*L'Armée à travers les âges*, 2e *série*. 1 vol. in-12, 328 p., 1900). Elles sont consacrées aux *Chefs d'armées* : M. Guiraud a parlé d'*Alexandre et d'Hannibal*, M. Coville d'*Arnaud de Cervoles, archiprêtre de Vélines*, M. Gebhart de *Gaston de Foix*, M. Lehugeur de *Condé* et de *Bugeaud*, M. Chuquet de *Hoche*, M. Rambaud de *Souvorof*, M. Vandal de *Davout*. M. Sorel a clos la série en traitant le sujet suivant : *l'Histoire, le Caractère*. Comme le précédent, ce volume se présente sans notes ; œuvre de vulgarisation, résumé des travaux antérieurs, il ne nous apporte ni faits nouveaux, ni conclusions originales, et ne possède point des qualités qu'il serait d'ailleurs déplacé d'y chercher. Tel qu'il est, il ne vaut pas le premier. La tâche des auteurs était pourtant moins ardue qu'en 1898, et il était plus facile de faire revivre Condé ou Davout que de donner en quelques pages une idée juste et complète des bandes du XVIe siècle ou des armées de la Révolution. Mais le genre biographique présente des dangers qui n'ont pas été, dans l'espèce, suffisamment évités : une certaine monotonie, la tendance à l'exagération, au panégyrique. Pour la plupart, les conférenciers se sont préoccupés d'exalter les sentiments patriotiques de leur auditoire : de là des appréciations discutables, un ton passionné qui serait condamnable dans un ouvrage scientifique. Si nous avions à faire un choix entre les six études qui appartiennent,

dans ce volume, à l'histoire moderne et contemporaine, nous mettrions hors de pair celle que M. Chuquet a consacrée à *Hoche*, et le *Gaston de Foix* de M. Gebhart, malgré la longueur de sa première partie. M. Rambaud a tiré des ouvrages russes sur *Souvorof* les éléments d'un portrait assez intéressant. — P. C.

— Nous signalons dès aujourd'hui, bien que le premier volume seul soit paru, l'ouvrage de M. LE Col BOURDEAU sur *Le Grand Frédéric* (1 vol. in-18 de 327 p. Paris, Chapelot, 1900). « Le but de cet ouvrage, dit l'auteur, est de présenter dans un cadre restreint un tableau des méthodes de guerre employées par le roi, et de celles qu'il a préconisées ». D'après cette phrase introductive, il est aisé de voir que l'ouvrage de M. B. intéresse surtout les militaires ; cependant les historiens le consulteront avec profit. Ils y trouveront, en effet, à côté du théoricien, l'homme d'action, le général mettant en pratique, avec plus ou moins de bonheur, ses principes et ses prétextes, au cours des guerres nombreuses qu'il eut à soutenir et où la France joua un des premiers rôles. M. B. a pris ses matériaux dans les volumineux écrits de Frédéric : Instructions militaires, Histoire de mon temps, Histoire de la guerre de Sept Ans, Mémoires, Correspondance, et il expose le résultat de ses recherches sans pédantisme, avec beaucoup d'ordre et de méthode.

— Nous avons reçu un *Résumé de l'historique du 88e régiment d'infanterie* (1 vol. in-18 de 107 p. Auch (Impr. Bouquet), 1899). Il est conforme au type consacré de ces petits ouvrages de vulgarisation patriotique, et contient l'histoire de ce régiment depuis 1690 (formation du régiment de Berwick), jusqu'en 1897.

— Nous signalons, dans les 13e et 14e livraisons du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* (1900) les articles suivants : *Geschichte der Finanzwissenschaft*, par K. Th. Eheberg (articles sur Bodin, Vauban) ; *Fleichkonsum* et *Fleichpreise*, par O. Gerlach ; *Frauenarbeit* et *Frauenfrage* ; *Freihandelsschule*, par E. Leser ; — *Gesellenverbände in Frankreich* (le compagnonnage), par Bruno Schœnlank ; *Aeltere Getreidehandelspolitik und Allgemeines*, par Lexis ; *Getreidehandel*, *Statistik*, par von Juraschek ; *Gewerbegesetzgebung*, par Victor Mataja.

— On trouvera dans le dernier ouvrage de M. KULEMANN sur le *Mouvement Syndical* (*Die Gewerkschaftsbewegung*, *Darstellung der gewerkschaftlichen Organisation der Arbeiter und der Arbeitgeber aller Länder*. 1 vol. in-8 de XXII-730 p. Iéna (Fischer), 1900) un résumé utile du mouvement syndical en France. On devra se défier des erreurs d'interprétation et des confusions constantes par où sont mêlées l'histoire syndicale et l'histoire politique. On ne devra pas oublier les préventions et les préférences de M. Kulemann, qui est un conservateur et un réformiste chrétien.

— On trouvera dans le 1er volume de *Geschichte des Sozialismus und Kommunismus von Plato zur Gegenwart*, de M. GEORG ADLER (1 vol. in-8 de X-281 p. Leipzig (Hirschfeld), 1899, dans le *Hand-und Lerhbuch der Staatswissenschaften* de Kuno Frankenstein) un résumé sans références, conçu sur le plan d'un livre de vulgarisation, et conduit jusqu'à la Révolution française. L'histoire superficielle de l'économie s'y mêle, d'une manière souvent maladroite, à l'histoire des idées. L'ouvrage est suivi d'une importante bibliographie, due à M. Lippert.

— Dans l'*Almanach de la coopération française pour 1900* (1 vol. in-16 de 172 p. Paris, Bureau du Comité central, 1, rue Christine), il faut signaler : *La coopération agraire en France*, par Georges Maurin; *les Boulangeries coopératives rurales*, par le Cte de Rocquigny ; des articles sur l'*Économie sociale* de Clichy, l'*Union des travailleurs de Rive-de-Gier*, la *Société civile libre des employés P.-L.-M.* ; enfin la liste des Sociétés coopératives et des industries en participation actuellement existantes en France.

— La Société d'Ethnographie nationale, fondée en 1894, pour « répandre le goût des études traditionnistes françaises » a publié en deux beaux volumes les lectures ou communications faites à ses deux premiers Congrès (*La tradition en Poitou et Charente* (Congrès de Niort, 1896), 1 vol. in-8 de XXI-479 p. Paris, Libr. de la Tradition Nationale, 1897. — *La tradition en pays Basque* (Congrès de Saint-Jean-de-Luz, 1897), 1 vol. in-8 de 598 p. Paris, Libr. de la Trad. Nat., 1899.) Nous y trouvons malheureusement, surtout dans le premier (Poitou et Charente), plus de bavardage que de renseignements intéressants et plus de curiosité du bibelot ou de l'anecdote que de méthode. Deux articles de M. P. Boissonnade sur *La vie ouvrière en Poitou au quinzième siècle*, et *Les fêtes de village en Poitou et en Angoumois au dix-huitième siècle* peuvent intéresser l'historien de la vie provinciale. Le second volume (Pays Basque) est très supérieur, malgré la place excessive qu'y tiennent les développements enthousiastes sur le pays, les mœurs, la langue, etc. Mais il sera plus utile aux folkloristes qu'aux historiens, à qui nous signalerons seulement des *Recherches historiques sur les corsaires de Saint-Jean-de-Luz* par M. Duceré et une étude du Dr Larrieu sur *Mauléon et le pays de Soule pendant la Révolution*. — Rappelons aux rédacteurs de ces volumes que toute étude de folk-lore ou d'histoire qui n'est pas accompagnée d'indications précises sur les sources utilisées est à peu près sans valeur. Nous concevons fort bien qu'une lecture ne puisse se hérisser de références, mais il serait souhaitable que, les Congrès une fois clos, on sacrifiât à l'exactitude un peu de l'éloquence trop recherchée jusque-là. — M. R.

— La *Revue* a analysé (t. I, p. 55) le livre de M. le Mis de Belleval sur *Les Fils de Henri II, La Cour, la Ville et la Société et leur temps*. Nous nous contentons donc, aujourd'hui, de mentionner la mise en vente du 2e mille de cet ouvrage sous un titre nouveau : *Les derniers Valois. François II, Charles IX, Henri III*, et d'indiquer aux personnes qui désireraient se le procurer qu'elles le trouveront non plus à la librairie Lechevallier, mais à la librairie Henri Vivien, 51, rue Blanche, à Paris.

— Nous avons sous les yeux une brochure intitulée : *Essai historique et statistique d'après les documents des Archives Nationales de Paris sur le trésor royal en France au commencement du XVIIIe siècle*, par Victor de Swarte, trésorier-payeur général du Nord, Lille (1 br. in-8 de 15 p. Extr. des « Rapports et Mémoires présentés à la session de Kristiania de l'Institut international de statistique, Bulletin, t. XII. » Kristiania, Impr. Th. Steen, 1900). Les éléments de ce travail sont empruntés à la série G des Archives nationales (Administrations financières), et à la *Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances*, publiée par M. de Boislisle. Deux ta-

bleaux statistiques donnent le chiffre des recettes et des dépenses et celui des affaires extraordinaires, de 1699 à 1715. Ils sont complétés par un Historique relatif au rôle de Samuel Bernard, banquier du trésor royal. Cette courte étude, aride mais instructive, montre la désorganisation financière de la France pendant cette période, les embarras du Trésor et les expédients de toute espèce employés pour y remédier. — Une autre brochure du même auteur : *Le trésor public. Historique, législation comparée* (conférence faite à la Soc. de statistique et économie politique de Lille). in-4, 25 p. Lille, Impr. Dulac, 1900) expose l'organisation et le fonctionnement du Trésor public du Moyen-Age à nos jours.

— Après M. Vattier (v. *Revue*, t. I, p. 540), et en particulier d'après lui, M. Cauët a cru intéressant d'étudier (*Le dernier duc de Bouillon*, 1 broch. in-8 de 56 p. Évreux, 1900) les vingt-sept ouvrages manuscrits laissés par le dernier duc de Bouillon (1746-1802). De tout ce fatras dans lequel on ne trouve ni ponctuation, ni orthographe, « ni logique dans l'exposition du sujet, ni méthode dans le raisonnement », M. Cauët s'est efforcé d'extraire quelques pages qui furent sensées, quelques sentiments raisonnables. Il l'a fait avec plus de sympathie que de jugement. Après sa brochure, encore plus qu'après celle de M. Vattier, on peut douter que l'insignifiance du personnage méritât un pareil effort. Nous en savons assez désormais sur ce lamentable débris de la famille de Bouillon et ce serait perdre son temps que de s'y attarder davantage.

— Sous le titre de : *Histoire contemporaine de Grenoble et de la région Dauphinoise* (T. I (1848-1855), 1 vol. gr. in-8 de 531 p. Grenoble (A. Rotier), 1900), MM. A. Albertin et André Albertin fils ont réuni et mis bout à bout dans l'ordre chronologique, sans les relier par la trame d'un récit continu, des anecdotes et des textes de toute nature concernant Grenoble et ses environs. La plupart n'offrent qu'un bien faible intérêt tant pour l'histoire générale que pour l'histoire locale. Le choix qu'ils ont fait témoigne d'une grande inexpérience. Pourtant ce gros livre n'est pas tout à fait inutile. Quelques textes inédits (rapports de préfet, correspondance avec la municipalité, etc.) quelques statistiques pourront être utilisés par celui qui voudra écrire l'histoire contemporaine de Grenoble.

— Bien que vieille de plus d'un siècle (l'éditeur la réimprime telle qu'elle a paru en 1775), l'*Histoire de Castellane* par le prieur Laurensi (1 vol. in-8 de VI-550 p. Castellane, 1899) n'est pas sans valeur. L'auteur, qui a surtout utilisé les archives de la ville, était un travailleur consciencieux, s'abstenait des disgressions et des futilités ; on ne trouve pas chez lui (il est vrai qu'il écrit avant la Révolution) l'écho des querelles locales, des passions politiques ou religieuses : combien d'histoires locales paraissent aujourd'hui dont on en pourrait dire autant ? Pour l'époque moderne, le livre décrit l'organisation judiciaire et municipale, le fonctionnement de l'assistance publique, la vie religieuse, les privilèges et usages locaux ; il donne quelques pages intéressantes sur le sol et le pays, notamment sur les ravages du déboisement. Il se termine par des notices sur les évêques de Senez qui, vers la fin du XVIIe siècle, vinrent résider à Castellane ; leur petit diocèse, dont ils s'occupaient activement, était un des plus pauvres de France. A propos du fameux Soanen (1695-1727), le prieur, qui l'a connu, sévère pour le jan-

séniste, fait du prélat, de ses mœurs, de sa charité, de ses talents d'administrateur un éloge sans restriction. — A. C.

LIVRES NOUVEAUX

INSTRUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES. — *Bligny-Bondurand*. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1789. Gard. Archives civiles ; Série E. Seigneuries, familles, notaires. Tomes I et II. in-4 de XI-461 et XI-475 p. Nîmes, Imp. Chastanier. — *J. Brun-Durand*. Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme. Tome Ier. A-G. Grenoble, Falque et Perrin. — *Ernest Coyecque*. Inventaire de la collection Anisson sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie, principalement à Paris, du XIIIe au XVIIIe siècle [Bibliothèque Nationale). 2 vol. gr. in-8. Tome Ier, CVI-485 p. T. II, 644 p. Paris, Leroux. — *Abbé G.-R. Esnault*. Dictionnaire des artistes et artisans manceaux. Notes et documents publiés par l'abbé J.-L. Denis. 2 vol. in-8. Tome Ier, III-311 p. T. II, 314 p. (gr.). Laval, Goupil. — Dictionnaire Militaire. Encyclopédie des sciences militaires. Tome Ier. A—H, gr. in-8 de 1588 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault.

DOCUMENTS. — Lettres de *Catherine de Médicis* publiées par le Cte Baguenault de Puchesse. Tome VII (1579-1581). in-4 de XIX-591 p. Paris, Imp. Nationale [Coll. des Docts Inédits]. — Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire par le *Baron de Comeau*, ancien officier de l'armée de Condé, chef-d'état major de la Bavière au grand quartier général de Napoléon. in-8. Paris, Plon. — *Abbé V. Dubarat*. Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au pays basque. Tome Ier. in-8 de 209 p. Pau, Imp. Maurin. — En émigration. Souvenirs tirés des papiers du *Comte A. de La Ferronnays* (1777-1814) par le Marquis Costa de Beauregard. in-8. Paris, Plon. — Correspondance de *Le Coz*, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, publiée par le P. Roussel de l'Oratoire. in-8 de XIV-430 p. Paris, Picard. [Publ. de la Soc. d'histoire contemporaine.] — Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire. Recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris par *A. Aulard*. Tome IV. Du 21 ventôse an V au 2 thermidor an VI (11 mars 1797-29 juillet 1798). in-8 de 794 p. Paris, Cerf, May. [Histoire de Paris pendant la Révolution. Publ. de la Ville de Paris].

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *W. von Bülow*. Das Weiberregiment an den Höfen Europas in den letzten 3 Jahrhunderten. Tome Ier. Das Weiberregiment am Hofe Frankreichs unter Ludwig XIV u. Ludwig XV. in-8 de 167 p. Berlin, H. Steinitz. — *E. Chevalier*. Histoire de la Marine française de 1815 à 1870. in-8 de 442 p. Paris, Hachette. — *Clausewitz*. La campagne de 1813 et la campagne de 1814. (Traduction du commandant Thomann). in-8 (cartes). Paris, Chapelot. — *Paul Gabillard*. La musique en France au XIXe siècle. gr. in-8 de 159 p. (gr.) Tours, Mame. — *Gelis-Didot*. La peinture décorative en France du XVIe au XVIIIe siècle (60 planches in-folio). Paris, Schmid. — *Oberst a. D. Dr. Herm. Kaufmann*. Die Reunionskammer zu Metz. (Extr. de : Jahrbuch der Gesellschaft f. Lothring. Geschichte und Altertumskunde.) in-4 de V-313 p. Metz, G. Scriba, — *Étienne Lamy*. La France du Levant. in-8 de 391 p. Paris, Plon. — *Laug*. Der Canton Schaffhausen. Das Kriegsjahr 1799. Schaffhouse, Histor. antiq. Verein. — *Pierre de*

Lano. Histoire anecdotique du Second Empire. La cour de Napoléon III. in-18. Paris, Flammarion. — *L. Henry Lecomte*. Napoléon et l'Empire racontés par le théâtre (1797-1899). gr. in-8. Paris, Jules Raux. — *Pierre Lenail*. Notice historique sur le Parlement de Dombes (1523-1771). gr. in-8 de 218 p. (pl.) Lyon, Imp. Vitte. — *Dr Alb. Maag*. Die Schicksale der Schweizer-regimenter in Napoleons I Feldzug nach Russland 1812. in-8 de XI-413 p. (Portr., cartes et tableaux). Bienne, E. Kuhn. — *Germain Martin*. La grande industrie en France sous le règne de Louis XV. in-8 de 402 p. Paris, Fontemoing [Bibl. de la Soc. des Études historiques.] — *Frédéric Masson*. Napoléon et sa famille. Tome IV (1807-1809). in-8 de 512 p. Paris, Ollendorff. — *Obst*. Die Vorgänge zur Völkerschlacht bei Leipzig. Offizielle Berichte über die Truppenbewegungen. Halle, J.-E. Müller. — *Barthélemy Pocquet*. Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais. Tome Ier. La démission du Parlement. Tome II. Le procès. 2 vol. in-18 de XXXIX-557 p. (gr.) Paris, Perrin. — *Jules Rais*. La représentation des aristocraties dans les chambres hautes en France (1789-1815). in-8 de 350 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault. — *H. v. Schubert-Soldern*. Die Höfe von Paris u. Madrid zur zeit Elisabeths u. don Carlos. Dresde, E. Pierson. — *Gabriel Syveton*. Louis XIV et Charles XII. Au camp d'Altrandstadt (1707). La mission du Baron de Besenval, d'après des documents inédits des archives de la famille de Besenval et du ministère des Affaires étrangères. Préface du duc de Broglie. in-8 de XVIII-287 p. Paris, Leroux. — *Louis Yvert*. Historique du 58e régiment d'infanterie (1638-1899). in-8 de 76 p. Avignon, Seguin. — Archives de la Commission des Monuments historiques publiées sous la direction de A. de Baudot et A. Perrault-Dabot. Tome II (Normandie, Bretagne, Anjou, Poitou). in-4 (planches, relevés et restaurations). Paris, Laurens et Schmid. — Historique du 14e régiment de hussards. in-8 de 58 p. (carte). Vannes, Imp. Lafolye. — Un siècle. Mouvement du Monde de 1800 à 1900. (Mouvement politique et économique. Mouvement intellectuel. Mouvement religieux.) 3 vol. in-4 de XV-283, 405 et 259 p. (photogr.) Paris, Boussod, Manzi et Cie.

BIOGRAPHIES. — *C. T. Atkinson*. Michel de l'Hospital. Londres, Longmans. — *Abbé E.-L. Chambois*. Vie et souvenirs du Marquis de Maupas, sous-gouverneur du duc de Bordeaux (1786-1862). in-4 de XII-263 p. (gr.) Laval, Goupil. — *H. Druon*. Bossuet à Meaux. in-16 de 264 p. Paris, Lethielleux. — *Dr E. Dühren*. Der Marquis de Zade und seine Zeit. Leipzig, Barsdorf. — *G. Félix*. Le général Ducrot. in-8 de 240 p. (gr.). Tours, Cattier. — *Comte Fleury*. Grandes dames de la Révolution et de l'Empire. (Mesdames de France pendant l'émigration. Madame de Custine, Madame de La Valette, etc.). in-8. Paris, Vivien. — *Léopold Lacour*. Les origines du féminisme contemporain. Trois femmes de la Révolution : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe. in-8 de VII-436 p. (portraits). Paris, Plon. — *Charles Lannes, duc de Montebello*. Le Maréchal Lannes, Duc de Montebello. Résumé de sa vie par son petit-fils. in-8 de 239 p. (gr.). Tours, Mame. — *J. de La Servière S. J.* Un professeur d'ancien régime. Le Père Charles Porée. in-8. Poitiers et Paris, H. Oudin. — *Baron Roger Portalis*. Hoin (1750-1817). in-8 (gr. et héliogr.). Paris, Gazette des Beaux-Arts. — *H. Poschinger*. Fürst Bismarck und die Diplomaten, 1852-1892. in-8 de IX-460 p. Hambourg, Verlagsanstalt und Druckerei. — *Pierre de Ségur*. La jeunesse du Maréchal de Luxembourg (1628-1668). in-8 de VI-535 p. (portrait). Paris, C. Lévy. — *Marius Vachon*. Un maître de ce temps. Puvis de Chavannes. in-16 de 262 p. Paris, Société d'édition artistique. — *Eugène Vaudin-Bataille*. Règles de

l'art de perspective de Jean Cousin, recueil de dessins et de procédés particuliers, publié d'après le ms. original. in-4 (pl.) Paris, Fontemoing. — *J. L. Windenberger*. Essai sur le système de politique étrangère de J.-J. Rousseau. La république confédérative des petits États. in-8 de 308 p. Paris, Picard. — Kléber et les Vendéens (décembre 1793). Extraits des papiers de Kléber publiés par R. Vagnair et J. Venture. in-8 de 27 p. Paris, Imp. Dubois.

Histoire locale. — *F.-A. Blampignon*. Bar-sur-Aube. in-8 de 450 p. (pl.) Paris, Picard. — *Émile Bonnet*. Bibliographie du diocèse de Montpellier. Anciens diocèses de Maguelonne, Montpellier, Béziers, Agde, Lodève et Saint-Pons-de-Thomières. gr. in-8 de 150 p. Montpellier, Imp. Firmin. — *Ch. Cuissard*. Les chanoines et dignitaires de la cathédrale d'Orléans, d'après les nécrologes manuscrits de Ste Croix. in-8 de 199 p. Orléans, Herluison. — *Emile Dutertre*. La compagnie des canonniers boulonnais à l'armée du Nord, à partir de l'an II. in-8 de 64 p. Boulogne-sur-Mer, Imp. Hamain. — *Abbé François Fabre*. Notes historiques sur Servières près Saugues. in-8 de 38 p. Le Puy, Imp. Prades-Freydier. — *Jean Gaillard*. Les derniers temps de la Ligue à Beauvais. in-8 de 59 p. Beauvais, Imp. Avonde et Bachelier. — *Emile Garnault*. Le commerce rochelais au XVIIIe siècle d'après les archives de la Chambre de commerce de La Rochelle. 5e partie : Marine et colonies de 1763 à 1890. in-8. Paris, Challamel. — *H. de Gérin-Ricard*. Monographies des communes de Peypin, La Destrousse, Belcodène, Gréasque, Saint-Savourin, la Bourine, Mimet et Fuveau (archéologie et histoire.) 1re série. in-8 de VII-68 p. (gr.) Avignon, Seguin. — *A. Grosse-Duperon*. Souvenirs du Vieux Mayenne. Les sieurs de Beauchesne et les Calvairiennes de Mayenne. in-8 de 483 p. (gr.) Mayenne, Imp. Poirier-Béalu. — *D. Haigneré et A. de Rosny*. Recueil historique du Boulonnais (notices, articles, éphémérides 1845-1893). Tome III et dernier, gr. in-8 de 667 p. (gr.) Boulogne-sur-Mer, Hamain. — *Charles Hamel*. Histoire de l'église Saint-Sulpice [Paris]. in-8. Paris, Lecoffre. — *Abbé L. Hommey*. Histoire générale ecclésiastique et civile du diocèse de Séez ancien et nouveau, et du territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Orne. T. III. in-8 de 482 p. Alençon, Imp. Renaut-de-Boisse. — *Antoine Manigand*. Souvenir des familles et histoire de Vonnas (2e livraison). in-4. Belley, Imp. Chaduc. — *Abbé J. Nanglard*. Pouillé historique du diocèse d'Angoulême. Tome III. in-8 de VIII-582 p. Angoulême, Despujols. — *Armand Pelé*. Courville (Eure-et-Loir). Essais historiques. in-8 de 155 p. (gr.) Vannes, Lafolye. — *Capitaine Xavier Poli*. Histoire militaire des Corses. 1re partie. Tome II. in-8 de VI-249 p. Ajaccio, Peretti. — *Emile Remy*. Le Dauphiné pittoresque. Monographie de la ville de Nyons. in-8 de 83 p. (gr.) Grenoble, Gratier. — *E. de Robert-Garils*. Monographie d'une famille et d'un village. La famille de Robert et les gentilshommes verriers de Gabre. in-8 de 427 p. (pl.) Toulouse, Privat. — Recueil de documents pour servir à l'histoire des « Pauvres dames » de l'ordre de Sainte-Claire, ou les Clarisses dans la cité lyonnaise. in-8 de 345 p. (pl.) Lyon, Imp. Paquet. — L'entrée de François Ier, Roy de France en la cité de Lyon, le 12 juillet 1515, publiée d'après le ms. de la Bibliothèque de Wolfenbuttel par *Georges Guigue*. in-folio de XXXIX-188 p. (héliogr.) Lyon, Publ. de la Soc. des bibliophiles lyonnais. — L'église de Montmorency. Les Verrières. in-18 de 24 p. Montmorency, Imp. Gaubert. — Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, publiées d'après les estampages d'Edmond Michel par *P. Quesvers et H. Stein*. Tome II. in-4 de 790 p. (pl.) Paris, Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. *L'Administrateur-gérant :* Félix Malterre.

La Mission Gardane en Perse (1807-1809)

D'APRÈS LES ARCHIVES NATIONALES
ET LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

I

La pensée de Napoléon fut attirée en Perse par les circonstances; il y fonda contre les Anglais de l'Inde des desseins gigantesques qui ne sortirent pas de la période du rêve, et la mission Gardane, qui en avait reçu le dépôt, se présente à l'historien avec les caractères mélancoliques d'une grande œuvre brisée.

Il semble que le schah de Perse, Feth-Ali, songea à Napoléon avant que Napoléon ne songeât à lui. Aussi bien avait-il besoin de Napoléon plus que Napoléon n'avait besoin de lui. Par le traité de 1783, Héraclius, « tsar de Géorgie », s'était mis sous le protectorat de la Russie. Quelques années après, Mohammed-Khan, schah de Perse, envahit la Géorgie, vainquit Héraclius, prit et pilla Tiflis, emmena en captivité un grand nombre des habitants (1795). La mort de Catherine II en 1796 empêcha les Russes de venger leur protégé.

En 1803, le tsar Alexandre Ier reprit la question de la Géorgie, et résolut d'y établir solidement la domination russe. L'instant est grave : c'est la première fois que la politique des tsars franchit le Caucase et entreprend cette percée vers l'Océan Indien où elle devait faire en ce siècle tant de progrès. La résistance des Persans y fut longue, non parce qu'ils étaient forts, mais parce que la Russie était occupée en même temps des affaires de l'Europe occidentale et entrait alors dans la troisième coalition contre Napoléon. La guerre commencée en 1803 ne fut poursuivie que mollement, coupée de trêves de plusieurs mois, dont le nouveau schah Feth-Ali ne sut pas profiter, parce que son armée n'avait pas de valeur. Il avait envoyé contre les

généraux russes son fils et héritier présomptif, Abbas-Mirza, qui se fit battre à Askéran, le 25 juin 1806, et perdit Bakou et tout le Daghestan.

La Perse n'en maintenait pas moins énergiquement ses droits sur la Géorgie, sur tout le bassin de la Koura, voulait la limite du Caucase, sentait, peut-être, qu'il y allait de son indépendance même.

Le prince Abbas-Mirza, quelques mois plus tard, exposait ainsi la question à Napoléon[1] :

« Les Russes ont débité d'avoir acheté la province de Géorgie et la ville de Guengé des enfants d'Erglé-Khan (Héraclius) et de Djoad-Khan, gouverneur de cette dernière, et qu'ils n'avaient pris les armes que pour y maintenir leurs droits. Or il y a deux choses à observer ici : 1° il est absolument faux que ces pays leur aient été vendus; 2° cette vente, fût-elle même réelle, n'en est pas moins illégale et contraire aux usages établis, puisqu'il est évident à tout esprit judicieux qu'un terrain ne peut être vendu que par le propriétaire légitime et non par le cultivateur, et que le troupeau ne dépend que de celui à qui il appartient, et non du berger. — Indépendamment de cette considération il faut remarquer encore que toute vente suppose nécessairement un prix ou une contre-valeur. Or il est notoire que le seul prix qu'aient perçu les enfants d'Erglé-Khan et Djoad-Khan pour cette prétendue vente qu'on leur atribue, c'est la mort de l'aîné des dits princes, nommé Gurgiu-Khan, qui a succombé aux chagrins que les Russes lui ont causés, celle de Djoad-Khan qui a misérablement péri sous leurs poignards homicides, et la dispersion du reste des enfants d'Erglé-Khan, dont plusieurs se trouvent prisonniers en Moscovie et les autres dépouillés de leurs biens, persécutés et sans espoir, réfugiés en notre cour. »

Cela n'est d'ailleurs qu'une des pièces du procès, qu'il n'est point ici question de juger.

Feth-Ali demanda d'abord du secours aux Anglais et s'adressa au gouverneur de l'Inde, lord Minto; il reçut à Téhéran Sir John Malcolm, qui, au nom du gouverneur, exigea, en échange de son appui, l'île de Kharek et les ports du golfe Persique. C'est encore le début d'une politique que l'Angleterre a poursuivie depuis. Le

1. Aff. Etr. Correspondance de Perse, déc. 1807, Abbas-Mirza à Napoléon.

schah trouva ces exigences excessives; d'ailleurs l'alliance de la Russie et de l'Angleterre contre la France renversa cette combinaison du gouvernement de Téhéran.

Le shah de Perse alors rechercha le secours de Napoléon. En décembre 1804, il lui écrivit : « Le tsar de Russie n'a pas fait réflexion qu'un moineau ne saurait établir sa demeure dans le nid d'un faucon, et que la tanière du lion ne peut pas être une retraite paisible pour une gazelle[1] ». Il annonçait qu'il avait infligé aux Russes de terribles défaites, et qu'au printemps suivant les Persans envahiraient la Russie. Ce n'était pas très exact, mais il fallait faire valoir aux yeux de Napoléon la qualité de l'alliance qui s'offrait.

Feth-Ali fonda des espérances considérables sur l'amitié du grand conquérant de l'Occident. Non seulement il comptait reprendre ainsi la Géorgie; mais il espérait encore que Napoléon, qui jadis avait conquis un moment l'Égypte, envahi la Syrie, ne saurait être l'allié des Turcs, et que la Perse en pourrait profiter pour reprendre au sultan de Constantinople Bagdad et l'Irak-Arabi. De tout temps la Perse avait convoité la Mésopotamie; aussi bien dans l'antiquité que dans les temps modernes, les fertiles terres du Tigre et de l'Euphrate excitaient l'envie des montagnards de l'Iran. Cette ambition de butin se compliquait depuis la conquête turque de la rivalité religieuse des Chiites et des Sunnites, et les relations de voisinage étaient toujours, sont toujours, même aujourd'hui, très difficiles à la frontière des deux empires. Feth-Ali espérait donc participer, au nord et à l'ouest de ses États, à la gloire de Napoléon.

Napoléon n'écouta d'abord que d'une oreille distraite; il avait d'autres préoccupations que d'assurer la Géorgie ou l'Irak-Arabi au schah de Perse. Cependant il lut avec intérêt les rapports d'un commerçant français de Constantinople, M. Escalon, qui indiquaient qu'une alliance de la France avec la Perse pourrait nuire aux Anglais de l'Inde.

Avant de répondre positivement aux avances de Feth-Ali, l'Empereur envoya en Perse plusieurs missions successives, et des relations continues s'établirent avec Téhéran. L'interprète Amédée Jau-

---

1. Arch. Nat., AF IV, 1686.

bert et l'adjudant-commandant Romieu partirent dès 1805[1]. Ils passèrent par des routes différentes. Romieu arriva le premier, par Alep et Mossoul; il était à Téhéran en octobre 1805; il y mourut peu de temps après. Jaubert passa par Trébizonde; il fut retenu longtemps dans une dure captivité au château de Bayézid : les Turcs n'aimaient pas ces relations qui s'établissaient entre la France et la Perse; il n'arriva à Téhéran qu'en juin 1806. Il tomba malade. Le schah eut peur de le voir aussi mourir; il se hâta de le renvoyer à Napoléon, en le faisant accompagner d'un de ses médecins et d'un eunuque chargé de tuer le médecin s'il laissait mourir Jaubert. Jaubert vécut, fut appelé au quartier général de l'Empereur en Pologne. Il remit à Napoléon un rapport détaillé de sa mission[2]. Il y nota surtout les excellentes dispositions du Schah à l'égard de la France : « Dites bien, lui avait-il recommandé, que tout ce qui touche aux intérêts du grand Bonaparte est dès ce moment le premier intérêt de Feth-Ali shah, et que l'héritier du trône de Khosroès, son peuple et son armée ont les yeux fixés sur lui, comme l'Arabe des déserts sur l'étoile qui annonce l'arrivée du jour. »

Cependant, après Jaubert, la France fut représentée à Téhéran par le consul Jouannin, puis par le capitaine du génie Bontems, qui séjourna quelque temps au camp d'Abbas-Mirza, et commença de lui donner quelques conseils militaires, puis par M. de La Blanche, un neveu de Talleyrand, secrétaire d'ambassade à Constantinople, envoyé en Perse par Sébastiani, comme pour y prolonger vers l'Orient l'influence française alors établie sur le Bosphore. C'était comme la première esquisse de la mission Gardane.

Feth-Ali accueillit très favorablement M. de La Blanche, se déclara prêt à marcher contre les Anglais de l'Inde, si Napoléon le désirait. Un jour il raconta à l'envoyé français un rêve qu'il avait eu : il avait une entrevue avec Napoléon, et l'embrassait tendrement. La Blanche répondit qu'une telle entrevue pourrait avoir lieu, si Feth-Ali le voulait, au milieu de la Russie. « Pourquoi, dit le Schah, Napoléon ne met-il pas un de ses frères sur le trône de Russie? Nous serions

---

1. Cf. Alfred de Gardane, *La mission du général de Gardane*, Paris, 1865.

2. Cf. Arch. Nat., AF, IV, 1686. — Ed. Driault, *Napoléon à Finkenstein* (*Revue d'histoire diplomatique*, 1er juillet 1899).

amis et voisins. — Il mettra peut-être son frère Jérôme sur le trône de Pologne. — Il vaudrait mieux lui donner la Russie, ou la partager entre la France, la Turquie et la Perse [1]. »

Pour hâter la réalisation de ces rêves, le Schah envoya en Pologne un ambassadeur extraordinaire, Mirza-Riza khan, qui trouva Napoléon décidé à une alliance formelle avec la Perse. L'Empereur craignait que sa guerre contre la Russie ne fût longue, et il accumulait toutes les chances de succès ; il voulait compléter l'alliance turque par l'alliance persane, faire des Turcs l'aile droite de sa Grande Armée, et des Persans l'extrême-droite. Puis, la Russie vaincue, il faudrait abattre l'Angleterre, au moins l'obliger à la paix par des menaces contre l'Inde, et la Perse y pouvait être fort utile. A la même date un mémoire de M. de Verninac, ancien ambassadeur à Constantinople, appelait son attention sur le Kandahar, qui est « la clef de l'Inde » du côté de la Perse [2].

Rêva-t-il, lui aussi, quelque entrevue avec Feth-Ali sur le plateau de l'Iran, quelque chevauchée merveilleuse avec lui vers l'Indus, sur les traces d'Alexandre le Grand ? Ce qu'il y avait à la fois de réaliste et de chimérique en son génie se contentait ensemble en ce grand dessein.

De ces pensées sortit le traité de Finkenstein, signé le 4 mai 1807, entre Talleyrand et Mirza-Riza [3]. Napoléon garantit l'intégrité du territoire actuel de la Perse, reconnaît la Géorgie comme lui appartenant, s'engage à faire tous ses efforts pour obliger la Russie à l'évacuation de cette province et pour l'obtenir dans le traité de paix à intervenir. — La France fournira autant de canons de campagne, de fusils avec baïonnette, enverra autant d'officiers d'artillerie, de génie et d'infanterie que l'empereur de Perse en demandera « pour fortifier ses places et organiser l'armée et l'infanterie persanes selon les principes de l'art militaire en Europe ». — L'empereur de Perse interrompra toute communication politique et commerciale avec les Anglais, leur déclarera la guerre, saisira leurs marchandises dans ses ports, entrera, lui aussi, dans le système du blocus conti-

1. Aff. Etr., Correspondance de Perse, 24 juin 1807.
2. Arch. Nat. AF, IV, 1686.
3. De Clercq. *Recueil des Traités de la France*, t. II, p. 201-203.

nental. Il emploiera toute son influence pour déterminer les Afghans et les autres peuples du Kandahar à s'armer contre l'Angleterre, et, passant sur leur territoire, « il fera marcher une armée sur les possessions anglaises de l'Inde ». — Si une escadre française aborde dans les ports du golfe Persique, elle y trouvera toutes les facilités et tous les secours dont elle aura besoin. — Si l'empereur Napoléon envoie une armée contre l'Inde par terre, elle aura passage en Perse, et une convention spéciale indiquera les routes à suivre, les subsistances et les moyens de transport à fournir et les troupes auxiliaires que l'empereur de Perse y joindra. — Un traité de commerce sera négocié à Téhéran. — Les ratifications du présent traité seront échangées à Téhéran dans le délai de quatre mois.

Il est évident, d'après ce traité, que Napoléon pense s'accorder avec la Perse, surtout contre l'Angleterre ; peut-être prévoit-il en mai la possibilité prochaine d'une alliance de la France et de la Russie. Or Feth-Ali voulait s'accorder avec la France surtout contre la Russie. Ce sont les germes des malentendus qui firent échouer la mission Gardane.

Le général de brigade Gaspard-André Gardane, officier de la maison impériale, gouverneur des pages, fut chargé de porter ce traité à la ratification du Schah, et d'en assurer l'exécution. Les instructions qui lui furent remises le 10 mai [1] ne font que préciser les termes du traité. Gardane doit presser l'offensive des Perses contre les Russes, préparer l'établissement d'une voie commerciale par Alexandrette, Alep, Bagdad, lancer ses officiers à travers la Perse pour prendre connaissance des routes, se renseigner sur la situation de l'Inde, en un mot se persuader que son rôle, tout à fait d'avant-garde, est de frayer un chemin vers les Indes.

Gardane partit de Varsovie le 8 juin, au moment même où se dessinait la campagne de Friedland. Le 27, il était à Témesvar ; il y fut retenu par les opérations des Russes aux environs des Portes de Fer. Il arriva à Widdin le 6 août, à Constantinople le 23. Il y reçut de Talleyrand [2] des renseignements officiels sur le traité de Tilsit ;

1. Aff. Etr., Correspondance de Turquie, 10 mai 1807. — Cf. un premier projet d'instructions, 10 mars, de Varsovie, Arch. Nat. AF, IV, 1686. — Aff. Etr., Correspondance de Perse, 1806-1808, I, p. 170-174.

2. Correspondance de Perse, 26 août 1807.

car le caractère de sa mission s'en trouvait quelque peu modifié : il faut qu'il assure aussi la paix entre la Perse et la Russie ; il n'a pas été question de la Perse au traité de Tilsit, parce que le traité de Finkenstein n'est pas encore ratifié ni même connu du gouvernement de Téhéran, et qu'on n'a pas voulu compliquer inutilement les négociations ; d'ailleurs les différends sont faciles à arranger entre la Perse et la Russie. — Talleyrand en parlait un peu légèrement. — Il ne s'agit donc plus que de la guerre contre l'Angleterre : tous les ports de l'Europe lui sont fermés ; il faut que la Perse observe aussi le blocus continental. Cela rapprochera l'époque de la paix maritime.

C'est à Constantinople que Gardane organisa définitivement sa mission [1]. Il emmenait avec lui son frère Ange Gardane comme premier secrétaire de la légation, Rousseau fils comme deuxième secrétaire, deux drogmans et notamment Jouannin, revenu depuis peu de Téhéran à Constantinople, l'archéologue Lajard et plusieurs officiers soigneusement choisis, les capitaines Bianchi d'Adda, Bontems, Lamy, Thuillier, Trézel, Verdier, les lieutenants Fabvier et Reboul [2]. Accompagnés de Mirza-Riza khan, qui regagnait son pays, ils partirent de Scutari le 10 septembre 1807, pour gagner la Perse directement par l'Arménie. Il leur fallut trois mois pour atteindre Téhéran.

Car l'Asie turque manquait presque totalement, comme elle manque toujours, de routes et de ponts sur les rivières ; on ne trouvait aucunes ressources dans les villages ; on constatait partout l'anarchie, aussi complète dans les provinces d'Asie que dans celles d'Europe : le Sultan désobéi, comme ignoré ; les pachas indépendants dans leurs provinces respectives ; les villages, au milieu des terres les plus fertiles, ruinés par les exactions des gouverneurs, par les pillages des bandits, surtout des Kourdes. D'ailleurs, si les Français étaient assez bien vus par tous ces chefs, il n'en était pas de même des Persans qui accompagnaient l'ambassadeur ; Gardane et ses officiers durent souvent tirer l'épée pour arracher les gens de Mirza-

1. Cf. A. Debidour, *Le général Fabvier* (*Annales de l'Est*, juillet 1887).
2. Cf. leurs nominations et leurs traitements, Arch. Nat. AF, IV, 1686, plaquettes 1700, 1730, 1734, 1745, 1746.

Riza aux outrages et aux coups des Turcs. Ils furent bien reçus à Erzeroum par le pacha Yousouf, celui-là même que Kléber avait vaincu à Héliopolis en 1800 ; il n'avait conservé que de l'estime et de l'admiration pour les Français.

Au milieu de difficultés qui croissaient à mesure qu'on avançait vers l'Est, à travers un pays de villages brûlés, de couvents en ruines, la mission franchit la frontière persane au commencement de novembre. Elle fut bientôt à Tauris, où elle fut fêtée par Abbas-Mirza, qui y avait le centre de son gouvernement, le quartier-général de l'armée qui opérait de temps en temps contre les Russes. Le prince retint auprès de lui le capitaine Lamy, pour l'aider à instruire ses troupes à l'européenne.

Elle arriva enfin à Caswin, tout près de Téhéran ; il lui fallut s'y arrêter quatre jours ; car, écrit le lieutenant Fabvier, « Sa Hautesse le Schah, le Padischah, le refuge du monde, l'un des pôles du globe, ombre de Dieu, et vingt ou trente autres noms que j'ai oubliés, avait lu elle-même dans les astres que l'ambassade française serait malheureuse si elle entrait à Téhéran tout autre jour que le 4 décembre. Après avoir bien pesté contre le frère du soleil et de la lune et ses connaissances astrologiques, il a fallu se résigner et le général Gardane, rossignol de la sincérité, est heureusement arrivé, par une belle et bonne pluie, malgré les traverses du corbeau de la perfidie, à la résidence du chef du siècle [1] ». C'est le 4 décembre en effet que les Français firent leur entrée solennelle dans la capitale de Feth-Ali, au milieu d'une affluence de peuple extraordinaire, escortés des plus brillants corps de la cavalerie royale.

II

La mission Gardane fut chaleureusement accueillie en Perse. Le général fut l'hôte du grand-vizir Mirza-Chefy ; ses compagnons furent logés dans la maison d'un riche seigneur de Téhéran, qui dut leur laisser la place, et chercher refuge ailleurs.

---

1. *Lettre de Fabvier à son père*, 15 décembre 1807. — Cf. A. Debidour, article cité, sur le général Fabvier.

Tout réussit d'abord merveilleusement à l'ambassadeur de Napoléon. Le traité de Finkenstein fut ratifié aussitôt ; sans doute, Feth-Ali tenait à s'assurer sans tarder les bénéfices de l'article 4 qui lui garantissait l'intégrité de ses États et notamment la restitution de la Géorgie. — Une convention militaire fut bientôt signée : le schah achetait à la France 20.000 fusils, livrables à Bender-Bouchir, payables à la livraison, en argent ou en vivres selon les circonstances. Le schah demandait en outre à son illustre allié de lui envoyer des ouvriers drapiers, des peintres, imprimeurs, verriers, horlogers, menuisiers, etc. [1]. — Un traité de commerce fut immédiatement négocié, confirmant les conventions de 1708 et de 1715. L'îlot de Kharek dans le golfe Persique serait cédé à la France dès l'exécution de l'article 4 du traité de Finkenstein.

Dès la première audience où il fut reçu par Feth-Ali, avec des honneurs exceptionnels, Gardane fut décoré de l'ordre du Soleil de première classe ; son frère, Rousseau, Lajard, Jouannin, Bontems, Verdier, Bianchi d'Adda, Fabvier, Reboul, eurent le Soleil de deuxième classe. « Sa Hautesse, écrit à ce propos Fabvier, pour me faire connaître à quel point elle estime mon mérite, moi rayon de l'Occident qui vient briller jusqu'en Orient, a voulu, par cette faveur immense, m'élever des poissons à la hauteur de la Lune. Quand j'aurai le premier ordre, je serai à celle du Soleil [2]. »

Le grand-vizir Mirza-Chefy profite du départ d'Asker khan, envoyé en ambassade à Paris, pour ouvrir avec Champagny une correspondance amicale ; il se félicite de cette « circonstance favorable pour dévoiler aux yeux de Votre Excellence les charmes et appas de la nymphe de l'amitié que nous lui avons vouée [3] ». Le schah serait heureux d'envoyer auprès de Napoléon son plus jeune fils, âgé de six ans, pour recevoir à Paris une éducation française, ou du moins il réserve à son grand ami une garde d'honneur de 60 cavaliers persans, armés de lances, de boucliers, couverts de cottes de mailles, montés sur des chevaux entiers, ajoute Gardane, qui seraient utiles aux haras français.

---

1. Correspondance de Perse, 21 janvier 1808.
2. Lettre de Fabvier à son frère (article cité de M. Debidour).
3. Correspondance, 23 février 1808.

Plus tard, quand l'été fut venu et que le schah alla passer quelque temps à sa résidence de Sultanié, Gardane fut du voyage, et eut le long de la route de fréquents entretiens avec le souverain. C'est là que, le 15 août, fut célébrée solennellement la fête de Napoléon ; il y eut de brillantes manœuvres des troupes nouvellement organisées à Tauris par le capitaine Verdier. Il y eut un *Te Deum*, des salves d'artillerie; le second drogman, de Nerciat, composa pour la circonstance des strophes poétiques. Peu de jours après, on fêta aussi l'anniversaire de la naissance de Feth-Ali, qui regardait comme « une prédestination céleste le rapprochement de ces deux époques ». — « Grâce au Dieu sublime et très saint, écrivait le schah à Napoléon, toutes les affaires de la Perse coulent au gré des souhaits de notre cœur affectueux, et la coupe des intentions de l'amitié contient à pleins bords le nectar du succès [1]. »

Cependant la mission travaillait beaucoup, avec une sorte de fièvre ; Gardane n'oubliait pas que Napoléon lui avait donné quatre mois pour étudier la Perse, et se persuadait sans doute que l'année ne s'écoulerait pas sans que la grande entreprise de l'Inde fût commencée. En vérité il fut, avec ses officiers, le premier Européen qui connût la Perse, il en fit comme la découverte, et son séjour en Perse, malheureux au point de vue politique, n'en est pas moins le premier contact de l'Occident avec l'Iran ; ce fut un des éléments essentiels de la connaissance de l'Asie au XIXe siècle. Dès lors l'attention de l'Europe ne s'en détacha plus ; d'autres Français après lui continuèrent glorieusement son œuvre d'exploration scientifique.

Dès le mois de janvier, Niebuhr lui faisait demander par Champagny des renseignements sur les antiquités historiques de la Perse ; nous ignorons quelle réponse il y fit. Il apparaît qu'il eut peu de temps à consacrer à ce sujet ; il avait à traiter des questions plus pratiques et plus pressantes.

Le ministre de l'Intérieur, Crétet, lui avait demandé comme un « service éminent » des renseignements sur l'animal qui donne les précieux châles de Cachemire : « Est-il de l'espèce du mouton ou de la chèvre ? En pourrait-on avoir des individus mâles et femelles ? »

---

1. Correspondance de Perse, 1er juin 1808.

Gardane répondit, dans un mémoire complet, que cet animal est une chèvre du Thibet, de la région de Lhassa, que son poil est particulièrement fin et moelleux, mais qu'elle n'est pas transportable ; même pour aller seulement de Lhassa à Cachemire, de 100 chèvres il en meurt 20. Il vante à la même occasion la laine des chèvres de Kirman en Perse, celle encore des chèvres blanches d'Angora, et estime qu'on pourrait les acclimater plus aisément [1].

Une autre fois, il s'étend en considérations précises sur la condition économique de la Perse. Téhéran fait peu de commerce ; la concurrence y est impossible contre les marchands qui ont le monopole des fournitures de la cour impériale ; Ispahan offre plus de ressources : on y vend les laines de Kirman, les tapis de Yezd. Recht et le Ghilan sont assez riches aussi. Tout le commerce avec l'Inde se fait par Bender-Bouchir, et non par les routes de l'Afghanistan ; il est aux mains des Anglais, qui apportent du sucre, des épices, des drogues, des mouchoirs, etc. Tout le commerce de la Caspienne est aux Russes, qui apportent par Astrakhan des couteaux, des ciseaux et autres « clincailleries ». Les affaires se font, à l'intérieur, surtout par les Arméniens, qui sont malheureusement « portés par nature à la fraude [2] ». Gardane pourtant ne désespère pas qu'on puisse établir une route commerciale par Bagdad, Alep et Alexandrette vers la Méditerranée ; mais il faudrait que le pays turc fût plus sûr.

Le cardinal Fesch voulait être éclairé sur la situation des Chrétiens dans ces régions ; Gardane lui répond qu'il n'y a presque plus de catholiques en Perse. Il y a quelques Nestoriens dans les montagnes de l'Azerbaïdjan ; leur couvent principal est à Mardine ; ils ont une grande haine des Turcs, beaucoup d'affection pour les Français ; il y aurait quelque intérêt à s'unir avec eux [3]. D'autre part, les quelques Chrétiens que Fabvier connut à Ispahan ne lui inspirèrent aucune estime ; ce n'étaient que des marchands sans conscience ou des prêtres sans tenue ; quelques moines arméniens y menaient une vie si peu édifiante qu'il préférait n'en pas parler ; le

1. Correspondance, 23 février 1808.
2. *Ibid.*, 28 mai 1808.
3. *Ibid.*, 24 août 1808.

Père Joseph, un missionnaire catholique dont Fabvier entendait la messe chaque dimanche, n'était qu'un « vieil ivrogne assez méprisable [1] ».

La mission avait avant tout un intérêt militaire, et Gardane y apporta tous ses soins. Il fallait instruire l'armée persane à l'européenne pour qu'elle fût une digne avant-garde de la future expédition française. Il y avait fort à faire à cet égard.

La cavalerie était assez bonne; elle comptait 144.000 hommes, peu disciplinés, mais excellents cavaliers. — Il y avait 60.000 hommes d'infanterie; mais ils n'avaient aucune valeur; ils étaient armés de vieux fusils très lourds, qu'il fallait appuyer, pour viser, sur une longue fourchette à charnière. L'artillerie n'existait pour ainsi dire pas; il y avait 2.500 artilleurs; mais leurs vieux canons étaient traînés par des bœufs; les boulets éclataient presque toujours en sortant de la bouche, et tuaient plus de Persans que d'ennemis. Il y avait aussi un certain nombre de fauconneaux, du calibre de 1 1/2, portés par des chameaux : à un signal de son conducteur, le chameau s'agenouille, on tire, le chameau se relève; la bête porte aussi deux sacoches pour la poudre et les balles; elle est à la fois l'affût et le caisson; mais si elle est blessée, elle devient furieuse, se précipite à travers la troupe, y jette le désordre, et cela est le cas le plus ordinaire [2]. Il vaudrait mieux que le schah n'eût pas d'artillerie. Il n'y avait en Perse qu'un seul canon à peu près bon, il avait été pris aux Russes; Feth-Ali en était très fier; aussi le gardait-il près de lui, à la cour, et il s'amusait quelquefois à le pointer et à le tirer lui-même.

Pendant que quelques-uns des officiers de Gardane, notamment Verdier et Lamy, entreprenaient l'instruction des troupes d'Abbas-Mirza et s'efforçaient de constituer peu à peu un noyau solide de troupes disciplinées, le lieutenant Fabvier fut chargé d'établir à Ispahan une fonderie, et de construire 50 canons semblables à celui dont le schah était si fier [3]. Fabvier s'installa à Ispahan dès le commencement de février. Il n'y trouva rien qui pût l'aider à accomplir sa

1. Lettre de Fabvier à sa mère, 16 mai 1808. — Cf. l'article de M. Debidour.
2. Correspondance, 26 janvier 1808. — Note de Gardane sur l'armée persane.
3. Cf. pour les travaux de Fabvier à Ispahan l'article cité de M. Debidour.

tâche, aucun atelier, point d'ouvriers, point de matériaux, beaucoup de mauvaise volonté de la part des fonctionnaires royaux, surtout de ceux qui lui témoignaient ouvertement les meilleures dispositions. Il lui fallut tout improviser, se faire lui-même menuisier, charron, fondeur, déjouer les intrigues de ses ennemis cachés, veiller presque nuit et jour sur ses instruments pour qu'ils ne fussent point volés ou brisés, user d'audace et même de violence avec ses ouvriers secrètement payés pour faire manquer sa besogne, lutter personnellement contre le gouverneur Hadji-Mohammed-Hussein khan, pour avoir le moyen d'achever ses travaux. Il est incroyable qu'il ait pu vaincre tous ces obstacles et construire en cinq mois une vingtaine de canons. Il eut la grande joie de célébrer, le 15 août, la fête de l'Empereur, aux salves répétées de son artillerie, qui, au grand étonnement des spectateurs, ne tua personne parmi ses servants. Il fallut encore, quand le schah demanda le transport de ces canons à Téhéran, construire tout le matériel roulant, dresser au trait les chevaux nécessaires, aménager des chemins pour les y faire passer. Arrivé à Téhéran, il n'eut aucun remerciement ; on éprouva ses pièces ; on fit, dit-il, l'impossible pour les casser ; puis on les enferma dans des magasins, et il se trouva aussi avancé que s'il n'avait rien fait de toute l'année [1]. Il est vrai qu'on était alors au mois de décembre, et que les relations étaient assez tendues entre la mission française et le gouvernement du schah.

Gardane étudia avec le plus de soin les routes de la Perse et les préparatifs d'une expédition vers l'Inde. C'est l'objet essentiel de sa correspondance avec Paris. Il fit relever par ses officiers les itinéraires exacts de toute l'Asie antérieure. Bianchi d'Adda dressa le plan de la route de Scutari à Téhéran, par Alep et Bagdad. Fabvier connut très bien celle de Téhéran à Ispahan. Trézel parcourut celle de Bagdad à Ispahan, puis d'Ispahan à Chiraz, de Chiraz au golfe Persique ; Thuillier fut ensuite envoyé dans la direction de Méched.

D'après cela, Gardane dressa lui-même tout un plan de campagne vers l'Indus. Si l'on prend la route de terre, il faudra quitter Alep en mars ; il y a cinq journées d'Alep à Bir sur l'Euphrate ; puis on poussera par Bagdad, Bassorah, Bender-Bouchir, Chiraz, Yezd ;

1. Lettre de Gardane à son frère (15 janv. 1809). — Cf. Debidour.

mais la route sera mauvaise pour les canons, et les Anglais pourront jeter des troupes sur la côte du golfe Persique ; il vaudrait mieux, de Bagdad, prendre par Ourfa, Hamadan, le Khorassan et Hérat; il y aurait de sept à huit mois d'Alep à l'Indus. — Si l'on peut passer par la mer Noire et Trébizonde, on pourra conduire une partie de l'armée par Erzeroum, Van, Hamadan, Yezd et Hérat, l'autre par Tauris, Téhéran, le Khorassan et Hérat; de Trébizonde à l'Indus, il faudra de cinq à sept mois. On aura, à Hérat, un excellent point de concentration ; si l'on s'accordait avec les Russes, ils pourraient accumuler des munitions et des vivres à Astérabad, près de la mer Caspienne, et ce serait très précieux. — Pour ce transport de troupes, il y aura beaucoup de précautions à prendre ; il faudra toujours un cheval ou une autre bête de somme pour deux hommes, des capotes spéciales contre le froid de la nuit; beaucoup de biscuits, car ces peuples n'entendent rien aux subsistances. D'ailleurs les habitants fuiront et ne laisseront que des villages en ruines. Il faudra beaucoup de paille hachée, il n'y a pas d'autre fourrage. On pourra fabriquer sur place des canons, des boulets, de la poudre ; il y a en Perse du salpêtre de très bonne qualité.

A partir de Hérat, la route sera sans doute facile par Caboul et Peichawer ; on peut compter sur les tribus de la région de l'Indus qui détestent les Anglais et fourniront des troupes. Decaen, de l'île de France, pourrait débarquer, au nord de Bombay, 12 ou 1500 créoles. On constituerait ainsi vers Lahore une redoutable armée de Persans et Hindous solidement encadrés de soldats et d'officiers européens, et l'Inde serait à la merci de Napoléon.

Le prince du Sind, Mirgolam-Ali khan, écrit à Napoléon, se plaint de la méchanceté des Anglais, de leur duplicité, exprime son désir « d'ouvrir avec les Français les portes de la correspondance [1] ». Les Sykhs de l'Indus sont en guerre contre les Anglais et peuvent réunir 50.000 cavaliers. Un prince afghan, Darab-Mirza, dépossédé du trône de ses pères à Kaboul, demande le secours de la Perse et de la France, assure l'appui de nombreux partisans dans son pays. Le schah est disposé à marcher, au moins jusqu'à Delhi : « En deux ans, dit-il, les Anglais seront expulsés de l'Inde,

1. Correspondance de Perse, 26 janv. 1808.

et cette misérable nation de marchands n'aura plus alors l'audace de venir traiter d'égal à égal avec les rois ». — « L'expédition de l'Inde est à Téhéran dans toutes les têtes [1]. » Qu'une armée française paraisse, et toutes ces bonnes volontés se serreront autour d'elle, et elle fera jusqu'à l'Indus une marche triomphale; devant Napoléon s'ouvrira la route d'Alexandre le Grand. Ce sera la plus merveilleuse page de l'histoire.

III

Tout cela ne fut que rêve et chimère, et la raison en est simple : l'alliance française ne donna au roi de Perse rien de ce qu'il en espérait, n'écarta même pas de lui les outrages des Russes; elle lui parut bientôt inutile et odieuse, et Gardane ne tarda pas à se heurter à d'insurmontables difficultés.

En eut-il dès le début le pressentiment? Les modifications apportées aux conditions du traité de Finkenstein par le traité de Tilsit lui parurent-elles tout de suite capables de compromettre sa mission? — A peine était-il à Téhéran qu'il sollicitait son rappel. Le 24 janvier 1808, il envoyait à Paris un certificat de son médecin Salvatori, constatant qu'il était « dans un grave état de dépérissement, à cause du climat malsain et humide », et qu'il était indispensable qu'il quittât au plus tôt ce pays [2]. En avril, le général se plaignait lui-même que ses appointements fussent insuffisants, « car on ne peut sortir qu'à cheval, avec beaucoup de domestiques; ... la plupart des Français ne se plaisent pas en Perse; pour moi, en particulier, un coup de feu très grave que j'ai reçu jadis à la cuisse gauche fait qu'elle dépérit sensiblement dans ce mauvais climat [3] ». Le 8 juillet, Mme Gardane, retirée à Lincet, près de Manosque, écrit à l'impératrice pour obtenir le retour de son mari : « l'air de Téhéran lui est tout à fait contraire; il souffre beaucoup de douleurs rhumatismales ».

---

1. Correspondance de Perse, 4 mai 1808.
2. *Ibid.*, 24 janv. 1808.
3. *Ibid.*, 5 avril 1808.

Aussi bien, même dans les premiers temps, la situation n'était-elle pas à Téhéran aussi favorable qu'elle le pouvait paraître d'après les cordiales réceptions du schah. Tous les Persans, dans l'entourage de Feth-Ali, ne sont pas également dévoués à l'alliance française, et les intrigues continuelles de l'Angleterre trouvent des oreilles complaisantes. Il paraît bien que le schah fut, dès l'abord au moins, tout à fait disposé à une entente cordiale avec Napoléon; le grand-vizir Mirza-Chefy n'eut aussi que d'excellents rapports avec la mission française. Le prince héritier Abbas-Mirza fondait personnellement de grandes espérances sur cette nouvelle politique : il comptait qu'elle lui assurerait la Géorgie et agrandirait ainsi considérablement son gouvernement de Tauris; elle lui assurait déjà, grâce à l'activité des capitaines Verdier et Lamy, une petite armée mieux disciplinée et plus redoutable.

Aussi écoutait-il volontiers les récits qu'on lui faisait de la grandeur de l'empereur des Français; il lisait avec plaisir la lettre que lui adressait de Constantinople, La Tour-Maubourg, l'un des secrétaires de Sébastiani : « Tous les potentats de l'Europe, savoir trois empereurs, neuf rois, un nombre égal de souverains dont le titre est moins élevé, sont unis intimement à la France. Le continent est fermé aux marchands anglais, même l'Amérique. Napoléon le Grand vient d'être pris pour arbitre par les rois d'Espagne ses voisins. Le père et le fils se disputaient la couronne. Des guerres civiles allaient ensanglanter leurs provinces. Ils ont jugé à propos de renoncer l'un et l'autre au trône, et de remettre au génie de l'empereur Napoléon le soin de choisir un souverain pour leur empire [1] ».

Abbas constatait avec intérêt que Napoléon était assez fort pour disposer des plus illustres couronnes. Il estimait que l'appui d'un tel homme faciliterait sa propre succession au trône de son père. Certes, il était le fils favori de Feth-Ali, et il avait été désigné comme héritier par son oncle Aga-Mohammed khan, le précédent roi de Perse. Mais il avait un frère aîné, Mohammed-Ali, écarté du trône parce que sa mère n'était pas de l'impériale tribu des Kadjars, mais assez ambitieux pour ne pas renoncer à faire valoir un jour son droit d'aînesse. Comme Abbas se fortifiait de l'influence

1. Correspondance de Perse, 26 juillet, de Constantinople.

de la France, Mohammed-Ali comptait davantage sur l'Angleterre. Gardane prévoyait qu'à la mort de Feth-Ali, la Perse serait déchirée par des guerres entre ses fils, les schah-zadés; il citait un mot du schah lui-même : « Après moi, l'empire sera au plus fort. » Il craignait que ces discordes ne livrassent la Perse à l'action de la politique russe [1]. Il ne se trompait pas tant.

Il avait d'autres sujets de préoccupations. Napoléon était à la fois l'allié du sultan et du schah; il était aussi difficile de maintenir la paix entre le sultan et le schah, qu'entre le schah et le tsar, qu'entre le tsar et le sultan. Ces éléments de la grande politique napoléonienne étaient réfractaires à toute durable combinaison. Les Persans convoitaient Bagdad, et se mêlaient volontiers à toutes les querelles de frontières que produisaient sans cesse les ambitions rivales des pachas turcs de l'Irak-Arabi. A la mort du gouverneur de Bagdad, Ali pacha, toute la province fut troublée; le neveu du défunt, Soliman, ne fut nommé pacha par le sultan de Constantinople que sur les instances de Sébastiani, et l'ordre se rétablit un peu. Cela n'empêcha pas le nouveau gouverneur de laisser beaucoup d'influence aux Anglais, et notamment au consul, M. Rich : car il redoutait leur puissance dans le golfe Persique, et il craignait qu'ils ne lui prissent Bassorah, et n'encourageassent les Arabes à la révolte.

Cependant Abdurraman, pacha de Souleimanié, tout à la frontière persane, lui refusa obéissance, et, appuyé par de nombreuses bandes de Kourdes, lui déclara la guerre. Le gouvernement de Téhéran envoya aussi 12.000 cavaliers dans le Kourdistan. Gardane fit des observations au grand vizir, qui le tranquillisa sur ses intentions : il ne s'agissait que de protéger les Kourdes, qui voudraient se réfugier dans la province persane de l'Azerbaïdjan. D'ailleurs Abdurraman fut battu, chassé de son gouvernement, et toute la province rentra dans la paix. Soliman pacha resta dévoué à l'influence anglaise; car il attribua l'intervention des Persans aux conseils de la mission française de Téhéran. Surtout il craignait les Anglais plus que les Français.

L'action de la politique anglaise pénétrait partout dans ces régions, et profitait de la réelle indépendance des pachas. Elle

1. Correspondance de Perse, 16 oct. 1808.

gagnait à ce moment la Porte elle-même. Elle s'imposait à la fois au sultan et aux chefs rebelles à l'autorité du sultan, et coupait d'habiles intrigues tous les efforts que faisait Napoléon pour pousser son influence dans le Levant et l'Orient. Le monde entier était comme le champ de cette bataille de géants.

Les Anglais réussirent même à s'entendre avec les Wahabites. Decaen, l'intrépide gouverneur de l'île de France, le vaillant héritier de La Bourdonnais, renseignait, en mai 1808, le gouvernement de Napoléon sur cette secte nouvelle [1]. Elle s'était formée une trentaine d'années auparavant dans le Nedjed. Un pieux derviche, Abd-ul-Wahab, s'était mis à prêcher contre les déformations subies depuis des siècles par la religion du Prophète; il déclarait qu'on peut prier Dieu partout, que l'adoration des tombeaux est une idolâtrie, que le pèlerinage de La Mecque est une absurdité, que le temple de Dieu est l'Univers. Ses enseignements firent, chez les Bédouins du désert de Syrie, de rapides progrès, à cause de leur simplicité. Il gagna à sa foi quelques puissants chefs de tribus, battit les pachas turcs envoyés contre lui, prit et pilla La Mecque et Médine (1803-1804). Ce fut une grande consternation à travers tout l'Islam; beaucoup de Musulmans furent ébranlés dans leurs vieilles croyances; beaucoup crurent qu'Allah abandonnait ceux qui jusque-là avaient commandé en son nom.

Après Abd-ul-Wahab, son fils, Abd-ul-Aziz, resta le maître de toute l'Arabie, menaça de conquérir l'Égypte, la Syrie, la Mésopotamie : « Ce sera bientôt, disait Decaen, une puissance avec laquelle il faudra compter ».

Bientôt en effet, dans le temps que Gardane était en Perse, les Wahabites firent de nouvelles conquêtes à travers le Désert. Leurs cavaliers apparaissaient partout à la fois. Ils menacèrent Damas, Alep; un de leurs chefs, Saoud, s'entendit avec les Anglais, battit l'iman de Mascate, molesta gravement des marchands français qui se trouvaient dans le pays. Puis il marcha sur Bagdad, faillit enlever Hilla, la ville sainte, qui garde les tombeaux d'Ali et d'Hussein, si vénérés des musulmans Chiites. Toute la Perse en fut extrêmement émue. Le pacha de Bagdad écarta ce danger, battit encore les Waha-

1. Correspondance de Perse, Decrès à Champagny, 2 mai 1808.

bites aux environs de Bassorah. Ils restèrent néanmoins très redoutables [1]. Gardane craignait qu'avec eux les Anglais ne parvinssent à rentrer en Égypte, ou du moins à s'emparer de Bagdad, d'Alep, de Damas; « alors ils n'auraient plus besoin de la Turquie pour leurs communications avec l'Orient ».

Or ils ramenaient à ce moment la Turquie dans leur alliance; ils enveloppaient partout les efforts de la France du réseau serré de leur multiple activité. Ils reparaissaient plus audacieux dans le golfe Persique, assiégeaient Téhéran de leurs intrigues et de leurs présents, comptaient que l'accord de la France et de la Perse ne durerait pas plus que l'accord de la France et de la Turquie, puisque la France était devenue l'alliée des Russes, ennemis de la Turquie et de la Perse.

Dès le mois d'avril 1808, Sir Harford Jones s'approchait de la Perse « avec des richesses immenses et une grande scélératesse [2] ». Malcolm était en mai à Bender-Abbas, et faisait passer des émissaires à Téhéran, malgré la surveillance très éveillée de Gardane. L'ambassadeur redoutait les ruses de ses ennemis, et l'avidité des conseillers de Feth-Ali : « Cette cour avare voudrait bien recevoir l'ondée d'or de Malcolm ». Il dut menacer de quitter aussitôt Téhéran, si les avances des Anglais étaient accueillies.

Ils essayèrent de s'imposer. Ils débarquèrent des troupes sur la côte de Bender-Bouchir; ils tentèrent d'enlever l'îlot de Kharek. Le schah, qui alors n'était pas encore disposé à rompre avec la France, envoya contre eux le gouverneur de Chiraz, Ismaël-bey. Celui-ci les repoussa de Bender-Bouchir; il eut là avec Malcolm une entrevue qu'il raconta aussitôt à Gardane [3]. Malcolm avait apporté 500.000 tonneaux de présents pour le schah et les ministres persans; il offrait de faire la guerre à tous les ennemis de la Perse, même aux Russes; il offrait encore de détruire Saint-Pétersbourg, la guerre dût-elle durer dix ans. Ismaël eut la grandeur d'âme de ne rien écouter; il répondit au tentateur comme il convenait :

---

1. Correspondance de Perse, 10 août, 16 oct. 1808.
2. Correspondance de Perse, Gardane à Champagny, 24 avril 1808, — 6 mai 1808.
3. Correspondance de Perse, 21-29 juillet 1808.

« Malcolm n'osa résister ni montrer de contenance, et, appareillant pour les contrées infernales, on ne sait plus ce qu'il est devenu ».

Le schah pensa que Gardane serait content, et lui accorda à cette occasion une audience. Il s'y montra fier d'avoir eu le plaisir de canonner les Anglais et de rendre ce service à l'empereur Napoléon ; il lui assura qu'il demeurait ferme et constant dans ses résolutions contre eux, que dès ce moment Napoléon pouvait considérer l'île de Kharek comme lui appartenant, y envoyer des troupes pour en prendre possession, y former tel établissement qu'il voudrait [1].

Mirza-Chefy se hâtait, le même jour, d'annoncer la bonne nouvelle à Champagny : les Anglais ont voulu débarquer sur la côte du golfe Persique ; « mais les troupes persanes se sont portées sur cette côte avec la rapidité et le fracas d'un torrent débordé... Le bruit de leur venue a porté l'épouvante au milieu des perfides Anglais, semblables à une poignée de poussière qui, ne pouvant résister à la violence d'un vent impétueux, se disperse et se perd, ou à un vaisseau sans voiles, battu par les flots sur une mer irritée, qui erre au gré de la tempête après avoir perdu ses ancres, et qui va périr. Ils n'ont d'autre ressource que de retourner honteusement dans leur propre pays ». Le vizir se félicite à ce propos de ses excellentes relations avec Champagny ; « elles nous ont charmé au point que notre cœur, tel qu'un oiseau attiré par un appât enchanteur, est pour ainsi dire devenu la proie de Votre Excellence, et que notre amitié pour Elle n'est plus susceptible d'être dépeinte ». Il terminait en espérant que cette cordiale correspondance ne manquerait pas d'assurer l'évacuation du territoire persan par les Russes. — Gardane n'était pas dupe de toutes ces métaphores, et remettait aussitôt les choses au point. Il affirmait que dans les rapports d'Ismaël-bey ou de Mirza-Chefy, « tout n'était pas absolument véridique... Malcolm est peut-être retourné dans l'Inde, mais non les vaisseaux anglais, qui sont toujours dans le golfe Persique, avec Jones [2]. »

L'amitié de la France et de la Perse résista à ces premières menées des Anglais, mais non aux attaques des Russes. Gardane ne put vaincre cet obstacle.

---

1. Correspondance, 24 août 1808.
2. *Ibid.*, 26 août 1808.

Les hostilités entre les Persans et les Russes, d'ailleurs interrompues de fait depuis de longs mois, cessèrent officiellement au mois de février 1808. Ce fut le premier résultat du traité de Finkenstein et de la mission de Gardane. Le général russe comte Goudowitch, admit l'ouverture de négociations avec le gouvernement de Téhéran, et il en précisa aussitôt les bases : la Russie exigeait pour frontière entre les deux États la ligne de la Koura, de l'Araxe et de l'Arpa-Tchaï; il demandait que les pourparlers fussent activement poussés, menaçant de reprendre bientôt les hostilités si les Persans cherchaient à traîner les choses en longueur.

Feth-Ali veut justement gagner du temps, puisqu'il compte sur l'intervention de la France ; il veut recouvrer la Géorgie ; à cette seule condition, il consentira à préparer l'expédition de l'Inde ; il le déclare et le répète sans cesse à Gardane. Il admet d'ailleurs qu'il faille plusieurs mois pour que l'action de Napoléon se fasse sentir.

Le 2 juin arrive à Téhéran le lieutenant-colonel russe baron de Wrede; il est reçu avec courtoisie, renouvelle énergiquement les propositions de son gouvernement. Le schah est disposé à s'en remettre à la médiation de Napoléon, qui s'exercera à Paris entre l'ambassadeur russe Tolstoï et l'ambassadeur persan Asker-khan. Et Mirza-Chefy écrit en ce sens à Champagny : « Voici le temps où les engagements que Sa Majesté a contractés avec notre gouvernement doivent recevoir leur exécution ». Il demande qu'une négociation soit ouverte à Paris sur cette base que chacune des puissances contractantes rentrera en possession de son ancien territoire. En attendant, un armistice va être négocié à Téhéran entre Gardane et le lieutenant-colonel de Wrede. Il sollicite une réponse rapide, et « la prompte guérison du mal de l'attente [1] ».

Un armistice d'un an fut en effet signé quelques jours après par Gardane et de Wrede.

Le 4 août, le chancelier Roumiantzov écrit à Goudowitch : l'Empereur de Russie refuse de ratifier un armistice d'un an, beaucoup trop long ; il laisse le général juge du moment opportun pour reprendre les hostilités. Il refuse aussi d'admettre la médiation de

---

1. Correspondance de Perse, 1er-2 juin 1808.

la France et la négociation à Paris, à cause des trop grandes distances : cela a été réglé à Saint-Pétersbourg avec l'ambassadeur de France. Il n'admet pas la moindre discussion sur la question de la Géorgie, qui est possession russe. Des prétentions avancées par la Perse sur cette province, l'empereur Alexandre est en droit de conclure que le dessein de la Perse est de continuer la guerre, qu'elle ne demande une trêve d'un an que pour réunir contre les troupes russes des forces qu'aujourd'hui elle n'est certainement pas en état de leur opposer. Il est évident que l'intérêt de l'Empereur est de ne pas le souffrir. Il préfère donc autoriser Goudowitch à continuer la guerre, plutôt que de la suspendre un an pour être obligé alors de la reprendre avec désavantage [1].

Le problème qu'avait à résoudre Gardane était proprement insoluble. Il y fit pourtant de louables efforts, tenta du moins d'éviter tout accident grave, qui compromettrait le grand dessein de l'expédition sur l'Inde. Il fut du reste laissé pendant bien longtemps à ses seules réflexions, sans nouvelles de Paris. Il fit de son mieux.

Le 21 août, sur demande du vizir, il remit à la cour de Téhéran une note officielle ainsi conçue : « Le soussigné s'offre pour garant que, jusqu'à l'arrivée des réponses de la France et de la Russie, les Russes ne feront aucun mouvement hostile ni rien qui puisse troubler les relations des deux empires, pourvu que les troupes persanes s'abstiennent de toute hostilité et que Sa Hautesse observe fidèlement toutes les clauses de son traité d'alliance avec Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie, et qu'elle continue la guerre contre les ennemis communs des deux Empires. Mais si, contre toute attente, les troupes sous les ordres de M. le maréchal Goudowitch recommençaient les hostilités contre les Persans avant que les réponses de la cour de France fussent parvenues à Sa Hautesse, le soussigné s'engage à faire connaître l'état des choses à son auguste souverain, afin que Sa Majesté Impériale et Royale, instruite des événements, puisse en exiger une réparation éclatante [2] ».

Le 23 août, le premier vizir d'Abbas-Mirza s'engage, au nom de

---

1. Correspondance de Perse, 4 août 1808 : de Saint-Pétersbourg, Roumiantzov à Goudowitch.

2. Correspondance de Perse, 21 août 1808.

son maître, à empêcher tout dommage aux Russes et aux pays qui sont en leur pouvoir, et il ajoute : « Je jure devant Dieu que, si l'engagement que je viens de prendre n'est pas rempli dans toute sa teneur, je me soumets à souffrir les punitions et les supplices que Sa Hautesse jugera à propos de m'infliger ».

Cependant la cour de Téhéran commence à perdre patience, sentant le proche danger d'une nouvelle attaque de la Russie. Mirza-Chéfy rédige, le 24 août, le « Résumé des ordres et recommandations faites de vive voix par Sa Hautesse l'Empereur mon auguste maître, à Son Excellence M. le Général Gardane khan, le modèle des grands qui professent la religion du Messie, auquel Sa Hautesse elle-même a adressé les paroles suivantes : — Nous avons rappelé les sentiments d'amitié échangés, la promesse de l'empereur Napoléon de faire rendre à la Perse les territoires occupés par les Russes, les bonnes dispositions du gouvernement persan à attaquer l'Inde. Nous avons pris la résolution suprême de délivrer l'Inde du joug de l'Angleterre. Nous avons établi des rapports avec les princes du Sind. Nous avons préparé l'occupation du Khorassan. Nous avons chassé les Anglais du golfe Persique. Nous avons contracté amitié avec le sultan de Constantinople, quoique jamais auparavant nous n'ayons eu aucune liaison avec lui. Nous avons fait taire nos légitimes prétentions sur Bagdad et l'Irak-Arabi. Nous avons cessé les hostilités avec les Russes, selon le désir de la France, quoique désormais nous ayons de ce côté des troupes bien armées et exercées. — Nous attendons toujours l'effet des promesses de l'empereur Napoléon. — Que veut-il donc? — Les armées persanes sont réduites à l'inaction ; les Afghans se rapprochent de l'Angleterre ; le Khorassan est troublé ; les Wahabites sont séduits par l'or anglais. — Qu'il mette donc de la célérité à faire évacuer le territoire persan par les Russes. Sinon, nous ferons nos affaires nous-mêmes. Toutes ces lenteurs excitent une certaine inquiétude dans notre cœur [1].

La crise se déclarait. Le 2 septembre, Goudowitch, de son camp près de Tropi, écrit à Gardane, lui fait part des instructions de son souverain, de la nécessité où il va être de reprendre les hostilités, si

1. Correspondance de Perse, 24 août 1808.

la Perse ne traite pas sans délai sur les bases indiquées. Il s'adresse en d'autres termes à Abbas-Mirza; il affirme le droit de la Russie victorieuse d'énoncer ses prétentions concernant les confins qu'il lui plaît de se donner. A ces conditions, elle veut bien rendre à la Perse la tranquillité. — L'empereur Alexandre renonce au Ghilan qui, pourtant, avait été conquis par Pierre le Grand. — Les prétentions qu'avance la Perse sont étonnantes; on peut les regarder comme une véritable déclaration de guerre; cependant, la Perse est dans une complète détresse; les Anglais la menacent et lui prennent ses ports du golfe Persique. La Russie veut bien ne pas profiter de ce triste état, si le prince Abbas envoie aussitôt au camp russe des plénipotentiaires.

Abbas, furieux, déchire la lettre du général russe, concentre ses troupes au camp de Khoÿ, appelle de la cavalerie.

L'alarme est grande à Téhéran au reçu de ces nouvelles[1]. Le grand-vizir fait appeler aussitôt Gardane, relève le ton inconvenant des sommations russes, prie l'ambassadeur de faire observer les articles 2, 3, 4 du traité de Finkenstein, en faisant les représentations nécessaires au comte Goudowitch : « Voilà, dit-il, l'occasion de montrer la sincérité des protestations d'amitié et d'union que vous avez si souvent faites au nom de votre auguste souverain ». Gardane promet de faire tous ses efforts pour empêcher une rupture. Mirza-Chefy le remercie, compte sur lui, car le schah est très mécontent; il a menacé son vizir d'une disgrâce qui serait terrible. En même temps, le grand-vizir écrit à Champagny, demande des nouvelles, répète ses assurances amicales, souhaite que « la coupe de Son Excellence soit à jamais remplie du vin de la félicité ».

Feth-Ali lui-même écrit à Napoléon, le 22 octobre : « Il y a longtemps que nous n'avons reçu des lettres de notre auguste frère, que nous sommes privé d'une si douce lecture, que le gazon de l'intimité n'a pas été rafraîchi par une seule goutte de cette précieuse rosée... Il ne faut pas laisser périr le gazon des prairies de l'amitié, faute des ondées périodiques des pluies de la sincérité ; il ne faut pas priver des rubis d'une aimable correspondance les oreilles et le col de l'affection ».

---

1. Correspondance de Perse, 3 oct. 1808.

La Cour de France répond bien mal à ces instances. En juin, Champagny avait adressé à Gardane une courte note, où il affirmait que le traité de Finkenstein n'avait garanti à la Perse que l'intégrité de son territoire actuel, et qu'alors elle avait déjà perdu la Géorgie, que, du reste, depuis Tilsit, la France ne s'engageait plus qu'à de bons offices et ne garantissait pas l'évacuation des pays occupés par les Russes.

Le 2 novembre, au moment où les Persans adressent à Napoléon de si pressants appels, Champagny déclare encore que les négociations entre la Perse et la Russie ne peuvent pas être conduites à Paris ; les distances sont trop considérables, et l'ambassadeur russe en France, le comte Tolstoï, n'a pas d'instructions de son gouvernement : « Cherchez donc, écrit-il à Gardane, à rapprocher les deux puissances, sans charger la France de l'embarras d'une discussion qui ne peut point l'intéresser personnellement et qui, d'ailleurs, ne pourrait qu'affaiblir ses rapports d'amitié avec la Perse, si elle ne se terminait pas au gré de cette cour ». Il annonce en outre que l'Empereur Napoléon n'a pas encore ratifié la convention d'achat de 20.000 fusils par le roi de Perse ; il attend l'avis du ministre de la Guerre. Il reproche à Gardane d'avoir signé un traité de commerce sans instructions suffisantes ; son projet d'ailleurs est moins avantageux que les traités de 1708 et de 1715.

Vraiment la mission de Gardane ne devenait point facile. Son ministre lui rejetait toutes les difficultés sur les bras avec une incomparable désinvolture.

Le même jour, Champagny adressait à Mirza-Chefy, à Abbas-Mirza, de banales assurances d'amitié qui ne pouvaient que les exaspérer. Le 5 novembre, il envoyait deux mots à Gardane au sujet de l'entrevue d'Erfurt, de l'harmonie de toutes les puissances de l'Europe, de la paix continentale, de la guerre maritime, de l'entreprise contre l'Espagne : « Toute l'attention de la France est tournée par là ». Le gouvernement français n'avait plus le temps de s'occuper de la Perse. Napoléon renonce à son grand dessein sur l'Inde. Gardane se tirera d'affaire comme il pourra.

La guerre éclate de nouveau entre la Perse et les Russes [1]. Le

1. Correspondance de Perse, 13 octobre 1808, Lamy à Gardane.

2 octobre, Goudowitch lève son camp et se transporte à Pembek. Le 3, il est à Anamlou, le 4 à Ortnan sur la frontière. Le 10, il établit ses troupes aux Trois-Églises, à trois lieues et en vue d'Érivan ; il prépare l'attaque de la place. Abbas-Mirza veut se battre ; il écrit à Napoléon : « Lorsque l'aigle du désert se livre au sommeil, le faucon se garde bien de venir troubler son repos, et lorsque le loup se sent pressé par une faim dévorante, il ne s'approche pas du lion. Cependant le maréchal Goudowitch vient d'attaquer soudain Erivan ».

Aussitôt Gardane envoie M. de Lajard au camp russe, porteur d'une véritable sommation ; il notifie officiellement au comte Goudowitch que la Perse est alliée de la France, que la France a garanti l'intégrité du territoire persan, que toute attaque sera considérée comme une provocation à la France, qu'il faut attendre les communications que l'empereur Napoléon adressera à Saint-Pétersbourg. Cependant, il ne veut pas que des officiers français se trouvent aux prises avec les Russes, et il rappelle d'urgence Verdier et Lamy à Téhéran. La cour persane en témoigne quelque étonnement.

Les hostilités s'engagent [1]. Érivan est investi. 2 ou 300 cavaliers russes ont suffi à chasser tous les Persans de la rive gauche de l'Araxe. Le général-major Nebolsin se porte sur Nakchiwan, est attaqué par Abbas-Mirza ; les Persans sont battus, 3.000 sont mis hors de combat. Nakchiwan est enlevée. La consternation est générale au camp du prince ; Lajard y passe à ce moment, entend des paroles malsonnantes sur la conduite de la France, les relève avec fermeté. Lajard offre à Abbas-Mirza de négocier une suspension d'armes avec les Russes, car il constate que l'armée persane est dans la plus déplorable situation.

Il est ainsi convenu. Lajard arrive au camp russe [2], est reçu par Goudowitch le 22 novembre, cause avec lui avant de lui remettre la sommation de Gardane. Le général russe ne veut rien entendre ; Érivan va être prise, et toute la garnison passée au fil de l'épée. Si la

1. Correspondance de Perse, 17 nov. 1808 : Lajard à Champagny, du camp de Caban-Bassan.

2. Correspondance de Perse, 24 nov. 1808 : Lajard à Gardane, d'Érivan.

Perse ne traite pas, la guerre continuera, et la Russie gardera tout ce qu'elle prendra; elle prépare une flotte sur la mer Caspienne pour opérer une descente sur la côte persique. — Les garanties que le général Gardane a cru devoir donner à la Perse sont absolument incompatibles avec les ordres que Goudowitch a reçus de Saint-Pétersbourg. Gardane a tort de chercher à faire pencher la balance en faveur de la Perse ; il aurait dû rester neutre ; car, dans le traité de Tilsit, la Russie n'a pris aucun engagement à l'égard de la cour de Téhéran. — D'ailleurs, la France a bien d'autres embarras : l'Espagne est soulevée, l'Autriche arme, l'empereur Napoléon a besoin de l'amitié de la Russie, qui a d'ailleurs été resserrée étroitement à Erfurt. Gardane fera donc mieux de ne pas protester contre ce que font les Russes.

Lajard se retire ; il veut réfléchir avant de remettre au maréchal la protestation de Gardane ; il veut lire les gazettes que les Russes lui ont communiquées. Réflexions faites, il se décide à ne pas remettre sa protestation : ce serait une démarche inconvenante et parfaitement inutile ; il serait imprudent de troubler l'amitié de la France et de la Russie pour une alliance en somme secondaire. Le lendemain, 23 novembre, il revoit Goudowitch, ne lui remet pas la note de Gardane, le prie de considérer ce qu'il lui a dit comme confidentiel et nul. Ils échangent les meilleures paroles. Lajard va se retirer au couvent d'Etchmiadzin et s'y reposer ; il est malade et ne peut retourner pour le moment à Téhéran [1].

Le même jour, 23 novembre, Gardane dut supporter le choc de la colère de Feth-Ali. Le shah l'avait fait appeler. Il lui demande s'il a enfin des nouvelles de France ; Gardane répond qu'il attend un courrier très prochainement. — Elles sont longues à venir, dit le roi, et nous craignons qu'elles n'arrivent que quand il n'en sera plus temps. Goudowitch s'est joué de la France et de la Perse. Verdier a été rappelé au moment où les nombreuses troupes qu'il avait formées avaient le plus besoin de lui. Lajard est parti depuis trente-six jours et on n'a aucune lettre de lui. Vraiment, l'Empereur Napoléon abandonne ses alliés de singulière façon. — Gardane

1. Correspondance, 25 nov. 1808. — Lajard à Champagny, — même jour, Gardane à Champagny.

explique que Napoléon est en Espagne, mais que, quand il sera instruit de la conduite de la Russie, il en demandera une réparation éclatante ; semblable à la foudre, il tombera sur ses ennemis et les anéantira. — Pourquoi donc, réplique Feth-Ali, ce foudre n'a-t-il pas frappé depuis dix mois ? La gloire de Napoléon, si grande en Orient comme en Europe, va-t-elle donc s'éteindre et faire place au mauvais renom de n'avoir point tenu des engagements sacrés ? Les Anglais offrent des présents, des armes, des garanties contre la Russie ; ils sont tout près, ils menacent et ils promettent. Considérez notre position, au nord et au midi, les Russes et les Anglais également redoutables, l'éloignement et le silence de la France. Que nous conseillez-vous ? Pouvons-nous soutenir la guerre contre la Russie et contre l'Angleterre à la fois ? Répondez, général. — La Perse, répond Gardane, se repentirait si elle écoutait les propositions de l'Angleterre ; même si l'Angleterre lui faisait rendre la Géorgie, elle ne pourrait la garder qu'avec le consentement de l'empereur Napoléon. D'ailleurs, si un ambassadeur anglais était reçu à Téhéran, lui, Gardane, est bien décidé à se retirer aussitôt. — Le schah s'étonne que la France puisse songer à reprendre la Géorgie à la Perse, si celle-ci venait à l'obtenir. Il ne faut pas que Gardane parte : la Perse a fait tout ce qu'il a demandé. Ne voit-on pas en Europe des ambassadeurs français et anglais résider ensemble ? Ne le voit-on pas aussi à Bagdad et à Bassorah, malgré l'alliance franco-turque ? D'ailleurs, un ambassadeur anglais ne peut apporter à Téhéran que des reproches, et la Perse ne peut qu'être humiliée de sa présence ; pourquoi donc le général Gardane s'en formaliserait-il davantage ? — L'ambassadeur répète sa déclaration qu'il s'en ira dès l'approche des Anglais. — Feth-Ali se calme ; il espère que la France sortira avec honneur de ses engagements avec la Perse ; alors il fera une guerre acharnée aux Anglais. Il attendra encore quelque temps des nouvelles de Paris avant de recevoir leurs ambassadeurs. Combien faut-il de temps pour cela ? — Gardane demande soixante jours. — Le schah attendra donc jusqu'au 20 janvier ; il a peu d'espérance d'ailleurs d'avoir des nouvelles positives ; car il craint les distances et les difficultés que la Turquie fait toujours au passage des courriers. — Pour cette raison, le général demande quinze jours de plus ; on pourra évidemment alors connaître les intentions de

l'empereur Napoléon. — Feth-Ali lève l'audience en demandant à Gardane une déclaration officielle que la mission française a été reçue et traitée toujours avec les plus grands égards.

C'est presque déjà une audience de congé. Le même jour, Malcolm, qui n'était pas retourné dans l'Inde, fait passer ses propositions à Téhéran par Ismaël-bey : il demande à être reçu en même temps que l'ambassadeur français; il laissera trois mois à Gardane pour faire rendre la Géorgie à la Perse; ce délai écoulé, Malcolm prendra l'affaire en mains, et on verra lequel a le plus d'influence sur la Russie et le plus de crédit sur son ministère. — En même temps, le parti anglais répand le bruit, dans l'entourage de Feth-Ali, que la France et la Russie sont d'intelligence pour le démembrement de l'empire persan.

Gardane a encore devant lui quelques semaines, mais sa mission est désormais compromise. La rupture paraît inévitable, et les présents anglais sont aux portes de Téhéran.

IV

Les Anglais, en effet, sentent que les circonstances deviennent plus favorables. Ils multiplient et pressent leurs intrigues, les précisent par des menaces [1]. On dit qu'ils ont résolu de s'emparer de l'île de Kichmich, qui se trouve au milieu du détroit d'Ormuzd; s'ils l'occupaient, ils domineraient tout le golfe Persique, Bagdad, Bassorah et toute la côte orientale de l'Arabie. Le golfe Persique déjà est plein de leurs vaisseaux, qui en suivent tous les rivages, comme cherchant l'endroit où ils frapperont le coup décisif.

De tous les côtés, la Perse est enveloppée de cette action souple et pénétrante. A ce moment, ils reforment leur alliance avec la Porte; et Sébastiani quitte Constantinople. A l'est, les Afghans sont en armes et menacent le Khorassan. Au sud, les Anglais eux-mêmes conduisent cet assaut contre toutes les frontières persanes, entamées ailleurs par les Russes. Mirza-Chefy est très inquiet et communique ses inquiétudes à Gardane : que faut-il faire en ces

1. Correspondance de Perse, Gardane à Champagny, 30 nov. 1808.

terribles circonstances ? Feth-Ali lui-même tremble pour son trône ; car les Anglais menacent de lui opposer un prétendant, un descendant de la vieille dynastie de Kérim-khan, Mohammed-Ali-khan, fils d'Ali-Mourad-khan. On trouve toujours facilement en Orient de ces dynasties princières en disponibilité.

Gardane sent bien qu'il lui va falloir partir ; il y fait ses préparatifs depuis la dernière audience du shah ; il quittera Téhéran à la première nouvelle de l'approche de l'ambassade anglaise, sans doute vers la fin de janvier prochain. Il laissera peut-être quelqu'un derrière lui pour le représenter, se retirera à petites journées, s'arrêtera en tout cas à Trébizonde pour y attendre des ordres de son gouvernement : car il n'a rien reçu de Paris, ni même de Constantinople, depuis le 14 septembre. A ce moment d'ailleurs, Champagny lui annonce qu'il lui envoie du vaccin, et encore que Napoléon est arrivé à Madrid, qu'il se heurte encore par là aux intrigues des Anglais, qu'on les retrouve en Espagne et en Portugal comme au Kandahar et en Perse [1]. En effet, d'un bout à l'autre de la ligne médiane de l'ancien continent, du Portugal à l'Inde par la Méditerranée, l'Asie antérieure, Bagdad et le golfe Persique, les Anglais tiennent Napoléon en échec, brisent son action à Constantinople, la menacent et vont la briser à Téhéran, le rejettent déjà en Europe, l'enserrent lui-même dans les limites de ses possessions immédiates. C'est la réponse au blocus continental. C'est le nœud du grand drame napoléonien.

Cependant, la Perse se tira de ces redoutables complications. Le 29 novembre, les Russes donnèrent l'assaut aux mauvaises fortifications d'Érivan ; ils furent repoussés et firent de grosses pertes. Peu de jours après, Goudowitch leva le siège et ordonna la retraite, expliquant à Lajard que l'hiver seul l'obligeait à se retirer, et qu'une autre armée viendrait au printemps. Lajard suivit les Russes jusqu'à Tiflis.

A Téhéran, on est très étonné de ce succès, et on n'y croit pas d'abord. Puis on se persuade — et Gardane partage cette opinion — que les Russes se sont retirés parce que la guerre vient sans doute d'éclater de nouveau entre la France et la Russie ; et Gardane,

1. Correspondance de Perse, 13-17 décembre 1808, Champagny à Gardane.

content peut-être de se retrouver dans les premières conditions de sa mission, demande d'urgence à Paris des instructions pour la diversion militaire que l'on pourrait opérer vers le Caucase [1]. Son illusion ne fut pas de longue durée.

Sir Harford Jones a débarqué à Bender-Bouchir. Il vient par la route de Chiraz. Des cadeaux le précèdent, ouvrant le passage. Le 30 décembre, vingt caisses de miroirs arrivent à Téhéran ; leur convoi a retardé le transport des canons de Fabvier. Car le schah est plus pressé des miroirs anglais que des canons français.

Feth-Ali va prendre une résolution décisive. Il fait venir Gardane au palais, le 24 janvier. Il demande des nouvelles de la France. — L'ambassadeur n'en a pas ; mais il attend prochainement des instructions ; il exige d'ailleurs le renvoi de l'ambassadeur anglais. — Le schah déclare qu'il est bien obligé de recevoir Jones, n'ayant pas de prétexte pour l'écarter. Du reste, il est totalement abandonné par la France ; il lui faut bien se pourvoir d'autre côté. — Gardane répète qu'il quittera Téhéran dès qu'il saura que l'ambassadeur anglais aura dépassé Chiraz. — Feth-Ali s'emporte, s'écrie qu'il ne le laissera pas partir ; les Anglais ainsi se pourraient vanter d'avoir fait renvoyer les Français, et le prestige de la France en souffrirait.

La conversation reprend. Gardane, infatigable, expose que le gouvernement persan a tort de se hâter ; évidemment, il a été question de la Perse à l'entrevue d'Erfurt entre Napoléon et le tsar Alexandre ; sans doute il a été parlé des satisfactions qu'il conviendrait d'assurer à la Perse au sujet des attaques de Goudowitch (il eût été bien difficile pourtant qu'il en fût ainsi, l'entrevue d'Erfurt étant de septembre et l'attaque de Goudowitch d'octobre ; mais Gardane était mal renseigné sur les dates, et sans doute aussi les Persans). — Aussi bien le schah n'est-il point satisfait : il n'a point de nouvelles de tout cela, et il est résolu à s'arranger directement avec ses ennemis. — Si la Perse cède la Géorgie, dit Gardane, la Russie voudra ensuite le Ghilan et le Mazandéran ; il ne faut pas laisser une porte ouverte à l'ennemi. — Que vous importe, s'écrie Feth-Ali, puisque vous voulez quitter mes États. » Et, la séance se prolongeant d'une manière désagréable, le vizir en indiqua la fin.

---

1. Correspondance de Perse, 12 janvier 1809. Gardane à Champagny.

Le 4 février, Sir Harford Jones reçut la permission de venir à Téhéran. L'ambassadeur français en fut informé bientôt. Il demanda une audience du schah ; il fut reçu le 8, et annonça son prochain départ de Téhéran. Feth-Ali lui en exprima ses regrets, mais se plaignit encore du silence obstiné de la France. — Gardane protesta qu'on ne pouvait savoir si la France avait vraiment abandonné la Perse : il y avait des négociations en cours, et peut-être même des résultats obtenus. — Rien ne le pouvait indiquer, réplique le schah ; d'ailleurs, c'est à Tilsit qu'il aurait fallu s'occuper de la Perse. — Alors, répondit Gardane, le traité de Finkenstein n'était pas ratifié, et on ne pouvait rien faire.

L'audience fut très courte. Feth-Ali exprima sa constante affection pour la France, en dépit de tout. Gardane annonça qu'il laisserait encore quelque temps à Téhéran MM. Jouannin et de Nerciat, et sollicita les bonnes dispositions du schah à leur endroit.

Le 13 février, après une dernière audience de Mirza-Chefy, Gardane quitta Téhéran ; il se retirait à Tauris ; son intention était d'y rester quelque temps et de gagner de là Erzeroum et Trébizonde [1].

Feth-Ali voulut, autant que possible, pallier la gravité de cette rupture. Il adressa à Napoléon, le 14 février, des protestations amicales plus éloquentes que jamais : « Dès les premiers jours du printemps où naquit notre alliance, notre cœur avait fait son plus doux plaisir de cultiver les bosquets et les vergers de l'amitié, d'entretenir dans la plus grande fraîcheur le rosier de l'union en l'arrosant des ondes qui, découlant de la plume, serpentent dans les canaux de la correspondance ; ce cœur enfin avait formé sa volupté la plus grande de voir les envoyés des deux cours, semblables à des rossignols, moduler d'harmonieux accents de fidélité et de bonne intelligence ». Le schah, dans cette lettre, ne faisait aucune allusion aux dissentiments qui s'étaient produits, ni au départ de Gardane. Il était fier seulement de dire les dernières « victoires » remportées sur les Russes : « Car les roses du jardin de notre empire n'ont jamais à redouter les ouragans de l'automne. Ainsi la hache dévastatrice a tranché jusqu'aux racines l'arbre de la perfidie que la Russie nour-

1. Correspondance de Perse, Gardane à Champagny, 12 février 1809.

rissait dans son cœur, et les champs de son âme ambitieuse, dans lesquels cette puissance avait semé des graines de trahison, ne lui ont offert pour moisson que l'ivraie de l'opprobre et du désespoir ». Pourtant Feth-Ali se plaignait encore du silence inexplicable de la France : « L'œil inquiet de l'attente est fixé sur les chemins de l'Europe ». Il espérait que le bon accord persisterait cependant entre les deux puissances. L'espoir était vain, et sans doute peu sincère : Feth-Ali ne devait pas revoir Gardane ni aucun autre ambassadeur de Napoléon.

Presque tout à fait à la même date, le 30 janvier 1809, Asker khan reçoit de Napoléon l'autorisation de retourner en Perse. Il perçoit qu'il s'agit d'une rupture ; il s'inquiète, supplie Champagny d'éviter ce malheur. « Avant la création du monde, lui écrit-il, lorsque les esprits innés reçurent de l'Être suprême leur destination, la grande âme de Sa Majesté l'Empereur et Roi et celle de mon auguste souverain avaient déjà formé les liaisons de l'intimité ». Comment dont briser une aussi vieille alliance ? Ce serait comme un effroyable sacrilège.

L'ambassadeur partit quelques jours après, laissant des dettes, 3.078 fr. 84 centimes, à plusieurs tailleurs, 60 francs de livres à Boyer, libraire, rue du Pont-de-Lodi, notamment pour un Nouveau-Testament et une Histoire de Joseph [1].

Feth-Ali et Napoléon n'avaient plus d'ambassadeurs accrédités l'un auprès de l'autre. Le grand plan de Napoléon sur l'Orient et l'Inde s'en allait en lambeaux.

Jones est arrivé à Téhéran le 14 février, le lendemain du départ de Gardane. Il est accompagné de 44 cipayes. Il parle aussitôt très haut : il faut que la Perse rompe de suite toutes relations avec la France ; il faut céder à l'Angleterre les îles du golfe Persique et des ports sur la côte ; des agents anglais seront établis à Chiraz, Téhéran, Caswin ; moyennant quoi, il chassera les Russes de la Perse et restera trois ans auprès du schah Feth-Ali. D'autre part, il faut que tous les Français soient expulsés ou même arrêtés, chargés de chaînes, envoyés à Bombay ; il faut que toutes leurs correspondances soient saisies. Le schah et le grand-vizir ne sont pas disposés

1. Correspondance de Perse, 30 janv.-21 fév. 1809.

à de telles exécutions. Alors, écrit Jouannin, Jones soudoie sept brigands pour assassiner les deux Français ; une autre fois, on leur adresse un livre dont les feuilles sont subtilement empoisonnées; une nuit, de Nerciat est réveillé par un individu qui est monté sur le toit de sa chambre; il le poursuit, et ne peut l'atteindre [1].

Le 17 mars, Gardane envoie le sous-officier Finot à Téhéran. Il exige le départ immédiat des Anglais ; sinon, il quittera Tauris dans les vingt-cinq jours. Le 28 mars, Jouannin sollicite une audience du schah pour tenter ce dernier effort. « Si la France nous fait restituer la Géorgie, déclare Feth-Ali, Jones est chassé avec ignominie, et l'instant où les Russes se retireront sera celui où les Anglais sortiront pour jamais de notre empire. Sinon, nous serons forcés de ménager l'Angleterre, sans d'ailleurs jamais consentir à nous déclarer contre la France. » Finot rapporta cette réponse le 12 avril. Le 16, Gardane prit congé du prince Abbas-Mirza, qui protesta de son attachement à la France et de sa volonté de faire revivre l'alliance quand il aurait succédé à son père. Le 17, Gardane quitta Tauris, en route pour Tiflis,

Cependant, Jones a de continuelles conférences avec Mirza-Chefy. Le vizir paraît lutter vigoureusement contre les exigences anglaises. « Mais il est sans force et attend tout de la France, écrit Jouannin le 12 avril ; n'arrivera-t-il donc rien qui puisse le soutenir et le mettre à même de chasser nos ennemis, et d'écraser ses adversaires ? »

Il n'arriva rien. Jouannin et de Nerciat durent bientôt partir. La séparation ne fut pas cordiale, à en juger par le récit qu'en fit Jouannin à Gardane [2]. Il voulait, avant de quitter Téhéran, se faire rembourser 200.000 tumans que lui devait la cour, et comme le vizir les lui refusait, il menaçait de s'en plaindre à Gardane. « Les discours sont inutiles, dit le vizir ; le général a maintenant quitté Tauris et vous ne l'y retrouverez pas; vous ne devez donc pas craindre des reproches de sa part, et d'ailleurs nous vous donnerons des firmans et des pièces justificatives qui serviront à votre décharge. Il faut, au reste, vous accommoder des volontés de Sa

1. Correspondance de Perse, Jouannin à Gardane, 16-21 fév., 5 mars 1809.
2. Correspondance de Perse, 15 avril 1809.

Hautesse, qui ne donnera point encore cet argent, parce que rien ne presse. » — « Le reste de cette réponse est si dégoûtant, continue Jouannin, que je n'ose le mettre sous les yeux de Votre Excellence, et j'y répliquai avec le ton de l'indignation où me jetaient l'injustice et la mauvaise foi de cette cour : « Je ne conçois pas qu'un roi « consente à se perdre d'honneur aux yeux de l'Europe entière « pour quelques milliers de tumans. — Le roi, riposta le vizir, n'a « pas besoin de l'opinion de l'Europe pour conserver ou flétrir sa « gloire ; il serait fort malheureux de la voir attachée aux discours « des Frangins. »

C'était la fin : on ne disait même plus « les Français ».

Jouannin et de Nerciat quittèrent de la sorte la capitale de Feth-Ali. Ils arrivèrent à Tauris le 14 mai. A la même date, Gardane était à Tiflis, d'où il gagna la France, non par la Turquie — il y aurait eu du danger à prendre cette route, — mais par Moscou, Varsovie, Dresde et Mayence.

Il laissait le champ de bataille persan à la rivalité anglo-russe. Sir Harford Jones obtint quelque temps après de la Perse un traité d'alliance avec l'Angleterre : Feth-Ali s'engageait à s'opposer à la marche de toute armée européenne vers l'Inde ; en revanche, les Anglais s'engageaient à soutenir la Perse contre toute attaque d'une puissance européenne.

La route de l'Orient se fermait à Napoléon. Dans le même temps, d'ailleurs, il n'avait plus l'alliance de la Turquie ; l'alliance russe était déjà moins sûre, l'Autriche préparait une nouvelle prise d'armes ; l'Espagne tenait en échec les meilleures armées françaises ; les Anglais étaient débarqués en Portugal. Napoléon n'avait plus le loisir de porter si loin ses pensées.

Sa politique orientale fut comme un mirage qu'il offrait à son imagination, mais dont il ne put jamais fixer les traits ; dès 1809 le mirage s'estompe et s'évanouit.

J.-E. Driault.

Le rôle et les attributions d'un « Intendant des finances » aux armées Sublet de Noyers de 1632 à 1636 [1]

Les années qui vont de 1632 à 1636 sont pour Sublet de Noyers des années de préparation; il a eu à remplir des tâches délicates, et il a su les remplir : visiter la frontière du Nord quand tout était à créer; stimuler le zèle de chacun quand on savait, Richelieu en était informé, que ce zèle bien souvent était refroidi; en qualité d'intendant envoyé à l'armée, c'est-à-dire investi d'une fonction mal définie, établir une tradition; légitimer par sa sévérité et par son tact cette intervention nécessaire du pouvoir central auprès des chefs d'armées ou des gouverneurs, voilà quel était le devoir du jeune intendant des finances. Ce n'est donc pas seulement l'activité d'un homme que cette courte étude fera connaître : ce serait là pure curiosité d'érudit; mais présentée dans une période et une région nettement définies, elle montrera, peut-être, comment, peu à peu, par des empiétements successifs, l'intendant, chargé d'abord d'une mission spéciale auprès d'une armée, devient l'administrateur civil, représentant direct du roi. Or les tâtonnements sont chose toujours intéressante; les origines et les débuts d'une institution sont féconds en enseignements; la voie une fois trouvée, l'institution fonction-

1. François Sublet de Noyers (1588-1645) appelé en 1636 au secrétariat d'État de la Guerre, précurseur de Louvois en matière d'organisation militaire, fut d'abord « intendant des finances » envoyé en mission aux armées du Nord. Le présent article est extrait d'un travail d'ensemble à lui consacré et qui sera publié ultérieurement. Il a semblé qu'il n'était pas sans intérêt de suivre, dans le détail, cet agent du roi au pouvoir indéfini et illimité : c'était d'abord apprendre comment se forma l'administrateur intelligent et novateur que fut de Noyers; c'était, surtout, essayer de démêler, dans un cas particulier, les origines de la toute-puissance des intendants de province.

nant normalement, il n'y a plus, pendant un temps, ni heurts ni hésitation ; l'histoire d'une organisation qui a trouvé sa forme définitive risque fort d'être sans intérêt.

Les attributions de Sublet de Noyers étaient mal délimitées et dès lors infinies. Pendant l'année 1632 il est auprès des maréchaux d'Effiat et d'Estrées : c'est l'intendant agent du pouvoir central auprès des chefs ; de 1633 à 1635, il inspecte la frontière du Nord, tâche de surprendre les secrets de l'ennemi, intervient partout où il juge qu'il est nécessaire de faire sentir l'autorité du roi : tous les abus qu'il essaiera de réprimer quand il sera secrétaire d'État, il va les constater comme intendant, et si, plus tard, il entretient avec Le Tellier, alors intendant en Piémont, une correspondance remarquable par sa netteté et sa précision [1], c'est à son expérience d'autrefois qu'il devra cette compétence.

*
* *

De Noyers était à Paris, intendant aux finances, et en cette qualité attaché au conseil où il « rendait de grands services », quand le roi, « connaissant son intégrité et sa vigilance » l'envoya comme intendant auprès de l'armée qu'il confiait au maréchal d'Effiat pour protéger les princes catholiques d'Allemagne, et s'emparer de l'électorat de Trèves. Il ne semble pas qu'il ait été à proprement parler un *intendant d'armée*, mais bien un *intendant des finances* envoyé en mission spéciale auprès des maréchaux [2] et sa mission était sans doute de renseigner le cardinal sur ce qui se passait aux armées ; les lettres qu'il adressait à Paris des différentes étapes de l'Est, prouvent, à n'en pas douter, que Richelieu lui avait recommandé de le tenir au courant, en général, et de se montrer partout comme le représentant autorisé du roi. De la Petite-Pierre, le 26 juillet 1632, il mande : « Celle que j'écrivis il y a trois jours à M. Boutillier par

1. Cf. Caron, *Michel le Tellier, son administration comme intendant en Piémont* ; Paris, 1880.

2. Note manuscrite de M. de Boislisle ; qu'il me permette de lui exprimer ici ma reconnaissance pour la libéralité avec laquelle il m'a donné les notes et corrections relatives à ce travail qu'il examina en 1897.

l'ordre de Monseigneur le Maréchal d'Effiat, aura fait connaître à Votre Eminence l'état tant de la santé que des affaires de deça. Depuis, celui de l'armée qui avance toujours vers Trèves a demeuré tel qu'il était pour lors, mais celui de la santé de Monseigneur a grandement empiré, non sans toutefois que l'on en doive désespérer, car le venin qui causait les mauvais accidents, qui faisaient trembler les médecins étant sorti en abondance avec le pourpre qui couvre tout son corps et la nature restant assez vigoureuse, il y a lieu à espérer qu'elle résistera au mal et aura enfin le dessus; ce sont les vœux de toute l'armée et particulièrement de celui qui lui doit, après Votre Eminence, plus qu'à homme du monde [1]. »

A cette maladie du maréchal, de Noyers doit de faire une constatation précise : il voit ce que vaut pour une troupe la présence du chef; si le chef n'est pas là, les subordonnés luttent entre eux à qui aura le commandement; il est donc bon, il est important que le cardinal sache que « Messsieurs les Maréchaux de camp ne travaillent pas assez de correspondance; M. d'Arpajon, qui est l'ancien et qui paraît plus actif que M. de la Suze, veut avoir le commandement; l'autre ne le consent [2] ». L'intendant, qui assiste au différend, ne voit qu'un moyen de le faire cesser : c'est de former deux corps de troupes, dont l'un irait à droite et l'autre à gauche, pour se rencontrer à une ou deux journées de Trêves, l'objectif et le but de la campagne [3].

Certes le mal est grave, l'indiscipline est grande et le moyen trouvé pour empêcher les divisions ou y mettre fin semblerait aujourd'hui enfantin. Mais cette correspondance adressée à Paris, qu'est-ce autre chose sinon une perpétuelle constatation de murmures, de révolte toujours prête à éclater? Survient-il un changement de route : « l'armée et le pays s'en étonnent; ce sont effets de l'ignorance qui s'émeut de tout ce qu'elle n'entend pas, car nous ne doutons pas qu'il y ait eu ordre et raison de le faire, puisque l'on nous l'a commandé : il nous suffit d'obéir [4]. » Voilà des

1. Aff. Étr., France, t. 804.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

déclarations faites pour contenter Richelieu, et il doit se féliciter d'avoir trouvé un instrument aussi docile : l'intendant est un exemple d'obéissance et doit être un *moyen* d'autorité ; plus tard, devenu secrétaire d'État, il usera d'énergie, même à l'égard des maréchaux, aujourd'hui encore trop indépendants, car il aura appris l'importance de la cohésion.

Aussi, de plus en plus, à l'armée considère-t-on l'intendant comme l'homme indispensable ; c'est lui qui peut tout, qui sait le vrai des choses, qui est prêt à recevoir toutes les doléances ; quand l'argent pour la « montre » n'arrive pas, on le lui fait savoir ; mais déjà il en était informé et a prévenu le cardinal ; « la montre leur avait été promise en partant de Pont-à-Mousson, qu'on en hâte l'envoi, car j'espère que lorsqu'elle sera venue nous les tiendrons en devoir : ils ne demandent qu'à agir [1] ». Le maréchal d'Effiat est emporté par la maladie ; le jour même l'intendant annonce la nouvelle au cardinal, lui dépeint les soldats pleurant leur chef « et lui énumère avec complaisance les nombreux officiers qui sont venus le trouver, lui « le plus inutile de l'armée » pour l'assurer que désormais il ne sera plus question d'argent ; ils serviront « sans intérêt ». Mais la promesse était vaine, car le 31 du même mois, de Noyers remercie Richelieu d'avoir envoyé l'argent ; « il est arrivé bien à propos ; les gens de guerre commençaient à être susceptibles [2]. » C'est également l'intendant qui doit se préoccuper du remplacement du chef que l'armée vient de perdre ; c'est lui qui prie Richelieu d'envoyer « un bon général », qui se plaint de ceux qu'il voit à l'œuvre et blâme « leur ignorance » [3].

C'est là tout ce que nous pouvons savoir de l'action de Sublet à l'armée d'Allemagne durant l'année 1632 : il s'était fait, auprès de Richelieu, une réputation de sévérité ; il était tenu pour un homme intelligent et qui voulait et savait voir et entendre. Une année à peine passée au milieu des troupes en campagne devait être pour lui un apprentissage : il en retenait quelques principes qu'il lui faudrait appliquer plus tard et en particulier celui-ci : savoir toujours

1. Aff. Étr., France, t. 804.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

tenir dans la main les chefs suprêmes, leur parler avec le ton d'autorité qui seul en impose, introduire de la discipline là où il n'y avait encore que du désordre et des compétitions d'ambitieux. Les lettres qu'il écrira comme secrétaire d'État, c'est pendant ses années d'intendance qu'il les aura méditées.

Il espérait, à la fin de l'année 1632, pouvoir retourner à Paris et à Rueil; il s'était promis « et avec quelque sorte de justice beaucoup de contentement auprès de Son Eminence » [1]. Mais on l'appelle ailleurs; il sait attendre : « J'espérais aller rendre compte à Votre Eminence, de l'état des affaires d'Allemagne qui semblait mériter une relation bien particulière »; tout était ordonné, « j'avais établi partout un bon ordre pour les étapes quand on m'a ordonné d'aller servir en l'armée de Picardie; je sacrifie volontiers toutes mes espérances » [2].

*
* *

De la fin de l'année 1632 au début de l'année 1636, de Noyers parcourut le nord de la France, allant de Calais à Péronne, de Ham à Abbeville, toujours en haleine, stimulant le zèle de chacun et ne cessant d'envoyer de longs rapports, généralement navrants de vérité sur le manque de matériel, l'incapacité des individus, le besoin d'argent et de vivres.

Son titre n'était pas, comme on l'a dit à tort, celui d'ingénieur, mais de « conseiller du roi en son conseil d'état, intendant de ses finances et commissaire député par S. M. pour les fortifications et envictuaillements des places de la province de Picardie » [3]. On n'ignorait pas qu'il était incompétent en matière de fortification, que jamais il n'avait tracé un plan; aussi on lui avait adjoint, au grand regret de du Plessis-Besançon [4], le sieur d'Argencourt connu par son habileté et sa science d'ingénieur. Mais l'histoire simplifie les choses, et en les simplifiant elle les fausse; pour donner à de Noyers des mérites plus considérables, Fauvelet du

1. Aff. Étr., t. 805.
2. *Ibid.*, t. 805 et 810.
3. Aff. Étr., t. 1675.
4. Cf. ses Mémoires édités par la Société de l'Histoire de France.

Toc [1] lui attribue tout ce qui a été fait aux places de la frontière : « Le roi qui le connaissait parfaitement lui donna le soin de faire fortifier les plus importantes des frontières de Picardie, Champagne et Lorraine ». Suit l'énumération des villes, « qui lui sont obligées de leurs plus beaux ouvrages modernes ». Peu après Fauvelet, Moreri a répété l'erreur. Certains des contemporains, soit jalousie, soit mauvais renseignements, avaient déjà sur de Noyers l'opinion adoptée de nos jours par quelques historiens : ils lui attribuent tous les malheurs arrivés dans le Nord après la campagne de 1636. Ainsi Fontenay-Mareuil croit avec bonheur avoir trouvé l'incapable, cause de nos désastres [2] : « Le cardinal de Richelieu envoya M. de Noyers, secrétaire d'État (?), en qui il se fiait fort, pour visiter les places frontières, les faire réparer et pourvoir de tout ce qui serait nécessaire... lui faisant donner une ample provision pour cela. Mais, soit que n'étant pas en son milieu il ne s'y connût point, ou que s'étant remis sur d'autres en qui il se fiait, ils n'y firent pas leur devoir; tant y a que tout y était en très mauvais ordre, les fortifications en plusieurs lieux mal rétablies, quasi point de munitions de guerre ni de bouche, la plupart des canons sur le ventre et avec peu d'affûts sur qui on les pût monter, et enfin les garnisons très faibles, rien de tout cela n'ayant été réparé par les gouverneurs; car ils se persuadaient tellement que le roi était obligé de pourvoir à tous leurs besoins, que, comme s'il n'y eût point été de leur vie et de leur honneur s'ils étaient pris faute d'être en bon état, ils n'y avaient pas voulu mettre un denier du leur. Le cardinal de Richelieu, se fiant en ce que M. de Noyers pour s'en décharger et en rejetter la faute sur les autres lui disait, croyait qu'il n'y manquait rien... » C'est évidemment à cette source que Michelet a puisé quand il a écrit : « Richelieu fit visiter nos places du Nord par un homme qu'il croyait très sûr, par Sublet de Noyers; ce commis ne connaissait rien aux places de guerre; il rapporta à Richelieu ce que désirait le ministre, que tout était en bon état. Et celui-ci, tranquille sur le Nord, regarda au Sud-Est » [3]. » Feillet, copiant

1. *Histoire des secrétaires d'État...* (1668).
2. Collection des mémoires, Michaud et Poujoulat, t. XIX.
3. *Histoire de France*, t. XII.

Michelet, calomnie, lui aussi, de Noyers : « Chargé par Richelieu de visiter les places du Nord, ce commis, qui ne connaissait rien aux fortifications, fit au ministre la réponse qu'il désirait : tout est en bon état » [1].

La vérité semble avoir été entrevue par les historiens militaires plus compétents ; s'il fait encore de Sublet un « commissaire contrôleur général des fortifications », puis un « surintendant », le colonel Allent [2] rend déjà justice à la capacité de d'Argencourt qu'il qualifie d' « ingénieur général », faisant ainsi en partie la distinction des rôles des envoyés du roi. Mais, utilisant Fauvelet et Moreri, il attribue à Sublet les travaux de l'Artois, de la Picardie et même ceux de Pignerol et de Casal. Tout cela est loin de l'exactitude. Le colonel Augoyat prouve enfin [3] que d'Argencourt a été l'ingénieur chargé des travaux, que de Noyers n'a pas été, à proprement parler, surintendant des fortifications, et que cette qualification est une erreur de Pinard (Chronologie militaire) répétée par Allent et par Caillet [4]. Sans doute, de Noyers a pu agir comme surveillant, hâter le travail, distribuer l'éloge ou le blâme, mais on ne saurait lui attribuer la chute rapide de Corbie devant l'invasion. De ces déclarations, les documents donnent de solides preuves : le « commis » que connaissait Michelet n'a jamais écrit à Richelieu que tout était bien, il ne lui a jamais caché la vérité.

De toutes les lettres adressées au Cardinal se dégage une seule et même constatation : les places n'ont pas de fortifications, ou ce qui existe est en mauvais état ; les villes n'ont pas de garnison, ou, si elles en ont une, elle est insuffisante ; les officiers ne font pas leur devoir ; l'argent manque ; les vivres font défaut ; et ce sont sans cesse les mêmes demandes : envoyez des hommes, du pain, des armes, des munitions ; la frontière ne saurait tenir contre un coup de main.

---

1. *La misère au temps de la Fronde.*
2. *Histoire du corps impérial du génie*, 1805.
3. *Aperçu historique sur les fortifications*, 1860.
4. « Les meilleurs manuels de chronologie ministérielle ont peine à se débrouiller dans cette période et l'un d'eux dit que Sublet fut créé surintendant des finances avec Michel de Marillac en 1624 (!). Il est vrai que 150 pages plus haut le même manuel dit que S. fut intendant des finances en 1626. » (Note manuscrite de M. de Boislisle.)

Accompagné de l'ingénieur d'Argencourt, de Noyers a vu presque toutes les villes fortes ou réputées telles : d'Argencourt lui montrait les travaux à faire, Sublet écrivait au cardinal et ajoutait au conseil de l'ingénieur son avis à lui, l'homme d'affaires, l'administrateur.

L'année 1632 le voit à Moyenvic : il y faut des travaux et il est nécessaire de les faire vite tandis que « la saison le permet et l'ennemi aussi. Nous n'y manquerons pas, dès que M. le Surintendant aura fait donner les fonds » [1]. Peu après, il court à Calais où il prépare la tâche à ceux qui ont métier de fortifier la ville : il tenait tout spécialement à Calais, il devinait l'importance de cette place sans cesse visitée par les espions d'outre-Manche. Il passe à Boulogne, à Montreuil où il dispose les ateliers, à Abbeville qui a besoin de bien des choses car c'est une ville qui est défendue par l'eau en été, mais s'il gèle en hiver, la place est prise à coup sûr [2]. Il passe à Paris les premiers mois de 1623, mais, dès le début de juin, il retourne en Picardie; le 18 juin, il envoie à Richelieu de bonnes nouvelles sur les travaux de Doullens, signale le dévouement de M. de Rambures qui « y a mis du sien pour les faire avancer », mais il est indigné des exactions honteuses des entrepreneurs [3].

Durant toute sa carrière d'administrateur, il n'a pas cessé de poursuivre de sa haine ces accapareurs qui profitaient de la triste situation du royaume pour vendre à plus haut prix, et tromper sur la quantité ou sur la qualité. Lui-même avait le maniement de sommes considérables; or, jamais personne ne l'a accusé d'avoir soustrait le moindre denier au trésor et Fauvelet du Toc constate d'une façon naïve et instructive cette honnêteté qui semblait alors remarquable : « quoiqu'il eût la disposition absolue des fonds destinés pour les dépenses qu'il fallait faire, et qu'il eût presque tous les jours de nouveaux moyens de faire ses affaires sans faire tort à celles de son maître, il négligea tellement les premières pour se donner tout entier aux autres, que jamais on ne travailla avec plus de soin et moins d'intérêt. » Quand un mémoire se trouve plus élevé qu'il ne l'avait annoncé, il en a regret; mais, en compensation, il

1. Aff. Étr., France, t. 804.
2. *Ibid.*, t. 805, déc. 1632.
3. *Ibid.*, t. 807.

assure que le travail sera meilleur [1]. Ne trouvant pas chez les autres le même désintéressement patriotique, il demande que l'on institue pour un temps des contrôleurs pour tous les matériaux en général, et pour le mortier en particulier [2]. Il faut en conclure que les entrepreneurs réussissaient à voler des sommes énormes sur le seul mortier, puisque de Noyers adressa à Richelieu un tableau des économies considérables que l'on pourrait réaliser sur ce chapitre. Il est d'avis qu'avec cette sorte de gens il ne faut procéder que par traités ou marchés, et ne pas faire comme MM. les Ingénieurs qui jettent de la poudre aux yeux et font passer tout ce qu'ils veulent [3].

De Doullens, il a passé à Amiens; la place est en triste état. Il adresse au cardinal des supplications pour que cette ville, absolument dénuée de tout, soit bientôt remise en état [4]. D'Amiens, il va de nouveau à Calais : il y faudrait rester longtemps, car là aussi il y a beaucoup à faire : les frais sont énormes, mais « il faut mettre une bonne fois cette porte du royaume en si bon état que l'on n'en puisse plus être en peine [5]. » Et il attend avec impatience la réponse de la cour aux plans qu'il a fait envoyer et à certains articles qui doivent favoriser le commerce de Calais. La fin de l'année est consacrée à Ardres, Montreuil, Péronne et Saint-Quentin : partout le dénuement complet. En 1634, il visite Abbeville d'où il écrit à Richelieu : « L'état de la ville est inquiétant; elle ne pourrait soutenir de grands efforts si elle était vivement attaquée; j'ai fait garantir le fort par des demi-lunes, mais les habitants ne veulent pas d'une citadelle!... Quand je considère qu'il n'y a que Beauvais entre Paris et Abbeville, et que des Pays-Bas à Abbeville il n'y a que sept lieues, j'estime que Votre Éminence jugera qu'il s'en faut bien assurer en la mettant en état de se bien défendre; je ne doute pas de la fidélité des habitants, mais de leur vigilance [6]. » Les garni-

1. Aff. Étr., France, t. 1675, 30 juin 1633.
2. *Ibid.*, t. 811.
3. *Ibid.*, t. 1675.
4. *Ibid.*, t. 1675.
5. *Ibid.*, t. 807.
6. Aff. Étr., France, t. 1777. Les habitants d'Abbeville lui furent reconnaissants de ce qu'il avait fait pour la défendre; ils voulaient mettre à la porte de la ville les armes de de Noyers; celui-ci ayant refusé « par patriotisme », ils imaginèrent de planter deux rangées de noyers.

sons, comme les fortifications, existent à peine : il n'y a presque personne aux corps de garde d'Amiens et de Doullens [1] ; il faudrait au moins 300 hommes ; or, les 300 hommes sont payés pour six mois, et comme il en faut vivre douze, les gouverneurs n'en ont que 150... les plus religieux en ont les deux tiers [2]. Au moins, pourrait-on donner aux habitants des armes que l'on conserverait en magasin jusqu'à la guerre ; il ne suffit pas que le roi puisse compter sur des sujets dévoués, il ne suffit pas d'avoir « prêché » la fidélité aux échevins [3], si cette fidélité est désarmée elle se découragera. La preuve en est que, se croyant abandonnés du roi, les habitants fuient le royaume ; il coule toujours quelqu'un vers l'ennemi [4]. Il faudrait avoir de la cavalerie qui, seule, pourrait empêcher le passage des gens en Flandre. Sur les instances de l'intendant, des officiers font effort pour réunir des hommes ; ceux de Calais le supplient de parler en leur faveur, car on a fait sur eux de faux rapports, et Sublet témoigne qu'en effet « leurs compagnies sont en meilleur état qu'elles n'ont jamais été ; elles comptent 77 hommes, l'une portant l'autre ; les officiers eux-mêmes sont zélés ; sur 12 capitaines, il y en a 10 présents qui ne manquent jamais à coucher au corps de garde ! [5] » Enfin, bien renseigné sur l'état de la frontière, il adresse à Richelieu un rapport spécial sur les garnisons, rapport éloquent par les chiffres relevés : Corbie a 560 hommes de garnison, Rue en a 260, La Capelle 140, Le Catelet 70 ; Corbie n'est armée que d'un canon, deux couleuvrines, deux bâtardes, trois moyennes [6].

Le « commis » a-t-il dit au ministre qui le désirait : tout est bien ; ou n'a-t-il pas eu plutôt le courage de dire : rien ou presque rien n'est prêt, tout est à créer, et si l'ennemi s'avançait, nulle part il ne rencontrerait de résistance sérieuse ? Croyait-il si bien prévoir l'affolement de 1636, celui que Louis XIII félicitait de son « activité » et que Richelieu avait en grande estime, quand il le comparait aux

1. Aff. Étr., France, t. 1777.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. Aff. Étr. ; France, t. 1676.

ingénieurs qui « servaient mal » et dont les travaux étaient à refaire. Dans une courte lettre, il lui rendait un beau témoignage : « Nous aurions besoin pour remédier à ces désordres de plusieurs MM. de Noyers et d'Argencourt, ce qu'il est impossible de trouver; mais je ne doute point que votre vigilance ne supplée à tout. J'estime que vous donner avis du mal, c'est y remédier [1]. »

*
* *

Pendant ses tournées d'inspection, l'intendant se préoccupait aussi de ce qui fait vivre les troupes, du blé, du pain [2], et ce fut pour de Noyers dès le début de sa carrière administrative un grand souci que le soin de ces détails alors à peu près négligés, car trop souvent on laissait le soldat « vivre sur le pays », c'est-à-dire piller, marauder, se gorger un jour et jeûner le lendemain. De Noyers fut frappé du désordre, ou plutôt de l'incurie absolue en pareille matière : on ne songeait qu'au combat, jamais à ce qui soutient le combattant, et si, plus tard, devenu secrétaire d'État, il a essayé d'organiser ce que Louvois, après lui, n'a fait que régulariser, n'est-ce pas pendant ces quatre années passées en Picardie qu'il a pu concevoir le plan de ses réformes et qu'il a cherché le remède parce qu'il avait vu le mal ?

Chaque lettre a quelques lignes destinées à rappeler en haut lieu que des hommes souffrent de la faim ou risqueront de souffrir de la faim si l'on n'avise pas. C'est ainsi que le 1er avril 1632, il écrit en hâte à Richelieu, du camp de Saint-Avold : « L'armée ne peut plus subsister ici, on ne peut la faire vivre davantage en ces quartiers; en ce qui dépendra de moi, nous y mourrons plutôt que de manquer d'un point [3]. » De même, n'est-il pas imprudent, maintenant que la récolte est surabondante en Picardie, de laisser passer le blé en Flandre [4]. Assurément, les Picards en profitent, mais le jour

1. *Ibid.*, t. 872.
2. Ordre du roi : « Écrire à M. de N. qu'il demeurera en Picardie en la charge qu'il avait en Allemagne; aura soin de faire parvenir à l'armée le pain et les prêts selon qu'il l'estimera nécessaire. » Aff. Étr.; France, t. 810.
3. Aff. Etr.; France, t. 804, 1er avril 1632.
4. *Ibid.*, t. 1675 (La Fère, nov. 1633) et 811 (Paris, déc. 1634).

viendra où l'armée du roi souffrira de la disette, et comme on ne saurait, en matière économique, compter sur le désintéressement patriotique, ne faut-il pas mettre en main « la raison d'État ; seule elle pourrait faire prendre des mesures ». Les menaces de punition empêcheront le passage de nos ressources à l'étranger. Afin de s'assurer des réserves pour l'avenir, il faudrait établir de « grands magasins » dans le Nord. Mais, malgré tous ses efforts, de Noyers est obligé d'avouer que dans l'état actuel des choses il lui est impossible de les créer encore ; et il lui sera dur de recourir aux réquisitions [1].

Rompu ainsi au souci des petites choses, il saura, plus tard, faire des règlements précis, ne pas écrire des généralités vagues à ceux qui seront sous sa direction, les louer et surtout les blâmer en connaissance de cause.

*
* *

L'intendant n'oublie pas la population civile, ou plutôt celle-ci s'adresse à lui dans les cas pressants. On sait qu'il va retourner à Paris, auprès du roi, on n'ignore pas qu'il a le courage de parler et qu'il est sûr d'être écouté, on le prie d'intercéder ; ainsi arriva-t-il à Amiens en 1633 : la peste ravageait la ville, les habitants mouraient en masse, la misère et la famine s'ajoutaient à la maladie, on ne pouvait payer les contributions exigées. De Noyers fut sollicité d'intervenir et il le fit avec beaucoup de pitié pour « les pauvres habitants ». Resté sans crainte au milieu des pestiférés, il écrivit en leur faveur au chancelier une lettre qui est un éloquent plaidoyer en faveur du peuple qui souffre : « Monseigneur, mandait-t-il à Séguier, le déplorable état de cette ville m'oblige à importuner votre justice avant que je puisse rendre compte des effets de ma commission, ce que je diffère jusqu'à ce que j'aie vidé les ouvrages qui sont à faire en cette grande citadelle d'Amiens qui m'occupent depuis six jours. Mais, comme *le mal presse*, je n'ai pu refuser à ce pauvre peuple de le vous représenter, afin qu'il vous plaise, Monseigneur, contribuer de votre bonté à l'obtention des remèdes qu'ils vont réclamer

1. Richelieu félicitait de N. pour le zèle qu'il avait mis au transport des blés. Aff. Étr. ; France, t. 813, t. 1676, septembre 1634.

au conseil. La contagion qui désola, l'année dernière, cette belle ville, emporta, avec la vie d'un nombre infini d'habitants, plus de cinquante mille écus des biens de l'Hôtel de Ville et des cotisations qu'ils firent sur eux en la manière accoutumée en telles rencontres, de sorte que les voilà endettés par dessus toute créance et sans voir aucun moyen de s'acquitter; mais la seule pauvreté leur eût été tolérable, s'il eût plu à Dieu retirer son fléau de sur eux. Le mal recommence, et déjà il y a plus de 300 contagiés dans leur maison de santé; chaque nuit frappe six ou sept maisons, et n'était que ceux qui travaillent par commandement du maître et non par élection ne doivent rien craindre, déjà j'aurais été forcé par mes amis de quitter la partie et fuir le danger qui, en vérité, n'est petit. Jugez, Monseigneur, quelle est la face de ce pauvre monde qui a devant les yeux le souvenir récent du ravage que fit, l'année dernière, cette maladie et qui voit toute la ville tellement épuisée de moyens pour soulager leur misère que si la bonté du roi et votre rare humanité ne leur donnent la main, ils sont à la veille de se voir contraints d'abandonner tout ordre et la police qui ne se peut soutenir dans une nécessité semblable à la leur, qui ne leur donne pas seulement de quoi nourrir de pauvres capucins et autres médecins spirituels dont l'entretènement leur est plus cher que celui de ceux qui leur donnent les remèdes temporels. Ils savent que les charges de l'État ne permettent pas au roi de subvenir aux particulières nécessités de ses villes, aussi ne pensent-ils pas à en importuner S. M., mais seulement qu'il plaise au Conseil leur donner main-levée de leurs deniers communs et patrimoniaux dont la saisie leur ôte tellement le crédit qu'il ne se trouve aucun qui veuille seulement prêter de quoi avoir du pain pour ces pauvres pestiférés... J'ose vous dire, Monseigneur, que, par force, le conseil sera obligé à leur donner cette main-levée, car voyant et connaissant à l'œil l'état de ce peuple, l'on aura aussi tôt leur vie que cette somme, non par manque d'obéissance car il n'y a peuple si simple ni si fidèle que le Picard, mais par pure impuissance... » [1]. Peu après, il écrit à nouveau au chancelier : « Trois années de peste ont ruiné les populations de la Picardie : le commerce d'Amiens a renvoyé

1. Bibliothèque de l'Institut, Fonds Godefroy, t. 271, 12 juin 1633.

plus de trois mille ouvriers » ; au nom de la ville, il supplie Séguier de ne pas établir un nouveau droit d'un sol par livre. Puis, comme la misère va croissant, témoin de trop grandes souffrances, sans ménager les paroles, il s'adresse au cardinal : « Nous ne sommes pas en saison où il faille maltraiter les peuples sans sujet ; les misères où ils sont, nous obligent plutôt à compassion qu'à leur faire sentir des rigueurs inutiles qui leur arrachent de l'âme ce qui leur reste d'affection pour le prince [1] ! »

Il y a dans ces lettres adressées en cour, plus et autre chose que l'indice d'un esprit préoccupé du « pauvre peuple foulé par les soldats » : elles prouvent que l'intendant à l'armée est devenu, peu à peu, par la force même des choses, l'intendant de province, chargé officiellement de peu d'affaires encore, mais s'occupant, en réalité, de tout ce qui lui est signalé et recommandé, questions militaires et questions d'administration civile : ces dernières finissant par l'absorber complètement, les règlements, comme il arrive toujours, consacreront seulement des habitudes prises et *fixeront* une autorité préparée par de quotidiens empiètements sur les autorités existantes [2].

*
* *

Non content de faire des rapports au roi sur l'état des troupes ou de prendre la défense de la population civile, de Noyers remplissait aussi, à l'occasion, des missions de diplomate et même s'acquittait, quand il était nécessaire, de fonctions de policier : pendant qu'il était à l'armée de Lorraine, il fut un des agents envoyés par Richelieu en Allemagne pour « semer la défiance envers l'Autriche et l'Espagne et présenter partout le roi de France comme le seul souverain capable de défendre les intérêts et les libertés des membres de l'Empire [3]. » C'est ainsi qu'il alla à Strasbourg avec M. de Monicq

1. Rev. des Soc. savantes ; 4e série 1865. Article de M. de la Ferrière : l'*Histoire de France en Russie*. — Cette lettre est tirée de la collection de Saint-Pétersbourg, T. 177.

2. Dès 1635, les règlements, particuliers à l'armée de Picardie, rédigés par Sublet, étaient trouvés si bons par Richelieu qu'il en prescrivait l'application à toutes les armées (17 mai 1635 : « règlement portant punition des vagabonds... » *Mercure français*, t. XX, p. 923).

3. Charvériat, *Histoire de la Guerre de Trente Ans*.

pour y indemniser les habitants auxquels nos troupes étaient « redevables de grandes marques de bonté [1] ». A la frontière du Nord, plus indépendant, il se tint au courant de tout ce qui se passait, et en avertit le roi et son ministre. Une idée se dégage, on le verra, des lettres envoyées à Richelieu : à la frontière, dans les années qui ont précédé 1636, on ne savait à qui être fidèle, tous étaient prêts à trahir, des hommes quittaient la France pour l'Espagne, et dans cette région aux limites indécises, les fidélités aussi étaient indécises.

Le sieur de la Rivière au Catelet devrait être plus retenu dans son langage : il annonce hautement les projets de la France sur la Flandre pour l'année qui vient et ces révélations vont en droite ligne à Cambrai. Il se croit bien informé, il joue le rôle de celui qui sait tout, il prétend que le roi de France, au printemps, déclarera la guerre à l'Espagnol. De Noyers, qui fait part à Richelieu de ces preuves de sottise ou de trahison, lui demande en même temps d'intervenir lui-même et de conseiller un zèle plus éclairé [2]. Mais il n'y a pas que les imprudents, il faut compter avec les traîtres : on remarque à Calais les allures bizarres et mystérieuses de M. d'Elbeuf à Bruxelles [3] ; ce petit billet qu'il a réussi à faire saisir et qu'il envoie à Richelieu, de Noyers le juge compromettant ; il faut être sans cesse sur le qui-vive et l'intendant à fort à faire pour surveiller la région où il est le représentant direct du roi. On arrête des gens qui vont servir en Flandre, enrôlés sans doute par Monsieur ; on arrête un cavalier sur lequel on trouve des billets au duc d'Aigmont ; on arrête un sergent qui « ne semble pas tout à fait innocent » ; enfin, en quittant La Capelle, de Noyers lui-même a fait saisir un petit laquais « qui venait s'informer des gardes de Monsieur que l'on avait mis sous les verrous » ; et de Noyers perspicace croit qu'il ne faut pas les relâcher : « ils ont trop vu de choses maintenant pour qu'on les renvoie » ; ils ont eu le temps de reconnaître l'état des places, ce serait sottise de les rendre à

---

1. Cf. dans d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, l'appréciation des Strasbourgeois par de Noyers. Aff. Étr. ; France, t. 804.
2. Aff. Étr. ; France, t. 1675.
3. *Ibid.*

l'ennemi [1]. Le 20 septembre, il signale de Calais un homme de Saint-Omer qui fait des offres au prince d'Orange pour lui livrer la ville où « l'on a assez du joug d'Espagne [2] ». Est-ce alors pour tâter Saint-Omer, pour en surveiller les habitants, que l'on a projeté d'organiser cette expédition de soldats déguisés pour laquelle on demande des accoutrements bizarres : « deux habillements de jésuite avec un écolier; deux de récolets; deux de prêtres séculiers avec un clerc; deux de jacobins; trois habillements de femme à cotillons noirs; trois de bleus; quatre de rouges avec des bandes de velours noir; cinq de paysans mal vêtus; cinquante chapeaux gris à grands bords; cinquante pistolets a crochet et autant de poignards gros et courts [3] ».

Ce ne sont pas seulement les espions, souvent inintelligents et peu dangereux, dont il faut se garder : il y a aussi ceux qui en veulent à la vie du roi : quelle bonne note ce sera pour l'ambitieux de Noyers que le fait d'avoir pu envoyer en cour un avertissement comme celui-ci : « l'on a eu avis d'Espagne que deux jeunes hommes, âgés de 30 ou 35 ans, avaient dessein sur la personne du roi et qu'ils avaient résolu de l'exécuter dans la fête de Pâques, avec un petit instrument en forme d'arbalète. Ils sont partis de Cadix, vêtus en pèlerins. Ils sont de moyenne taille et ont peu de barbe et noire. Ils parlent fort bien français, espagnol, italien, anglais, allemand et latin et ont été autrefois à Paris. Le même avis est donné à l'égard de Monseigneur le Cardinal [4] ». Voilà qui fait arriver un homme !

L'intendant n'hésite pas, quand il le faut, à agir en policier : il ouvre les courriers, les lit, et les referme « habilement [5] ».

Toujours il se croit au-dessus de la justice, je veux dire qu'il précède les formalités, donne au cardinal son avis, avant que les juges compétents n'aient adressé leur rapport, et c'est l'opinion

---

1. Aff. Étr.; France, t. 1676. Septembre 1634.
2. *Ibid.*, t. 811, 1634.
3. Aff. Étr.; France, t. 1676, 1634.
4. *Ibid.*, t. 810, 1634.
5. *Ibid.*, t. 811, 1834. Lettre relative à l'ouverture d'un courrier d'Anvers où l'on a trouvé des lettres adressées à M. de Sourdis, lettres que l'on a fait tenir à Richelieu.

de l'intendant qui, vraisemblablement, sera adoptée ; personne, en province, n'y trouve à redire ; on redoute l'agent du roi, on le ménage, car il serait mauvais de l'avoir pour ennemi ; on sait qu'il écrit beaucoup et que le Cardinal tient grand compte de ses « écritures », on fait tout pour être sûr d'avoir un bon rapport ; on a beau être président de Calais, juge de l'amirauté, rien ne va directement à Paris, il faut passer par M. de Noyers. Rien ne sert d'être major de Calais, encore faut-il l'entremise de l'intendant pour arriver au ministre : « Durant le séjour que j'ai fait à Calais, écrit-il un jour, pour vérifier les droits de la marine, il s'est présenté une question de cette nature qui ne peut être décidée que par Votre Eminence, ainsi qu'elle jugera bien par la relation que je lui en envoie, attendant que M. le Président de Calais, juge de l'amirauté, en fasse voir à Votre Eminence les procédures suivant les formalités de la justice. » Il semble ainsi se moquer des « formalités de la justice », car son action à lui est plus rapide et moins paperassière. Dans ce mépris des « formes » de la justice et des lenteurs de l'administration régulière, n'y a-t-il pas comme l'annonce de la toute puissance future de l'intendant ? [1]

*
* *

Monsieur, réfugié à Bruxelles, venait de signer, le 12 mai 1634, avec l'Espagne, un traité par lequel il promettait son aide à la Maison d'Autriche. Les Espagnols, dès lors, cherchèrent à « compromettre » Louis XIII et s'efforcèrent de tâter les agents de Richelieu à la frontière pour obtenir d'eux des pièces qui auraient prouvé que le roi de France cherchait la guerre ; une tentative, en particulier, fut faite à Gravelines, qui permit à Sublet de Noyers de mettre en valeur ses qualités de diplomate doublé d'un policier ; cet incident mérite d'être rapporté, car il est révélateur des mœurs de l'époque : au mois d'août 1634 [2], étant à Calais, de Noyers

1. Aff. Étr. ; France, t. 805. Récit de la saisie d'une dépêche, sur un bateau ; il s'agit de la saisie du traité conclu le 12 mai 1636, par Monsieur, avec le marquis d'Aytonne, gouverneur des Pays-Bas.

2. Tous les documents relatifs à cette affaire sont aux Aff. Étr. ; France, t. 1676.

apprit que des troupes espagnoles s'avançaient vers Gravelines; le bruit courait que c'était pour en déposséder le gouverneur; par un habile espion il essaya de sonder ce dernier : « j'ai envoyé, écrit-il à Richelieu, un gentilhomme de cette ville à Gravelines sous titre de visiter le gouverneur qui est son ami, pour voir ce qui s'y passe et tâcher de découvrir si le bruit qui court que les troupes que l'on disait qui s'avançaient à dessein de le tirer de son gouvernement était véritable.... » ; il n'en put rien tirer, pas plus d'ailleurs que de l'abbesse de Bourbourg, amie du gouverneur, mais il remarqua qu'il se faisait, dans l'enceinte du château, des travaux que l'on essayait de cacher. Un nouvel espion, envoyé peu après, signala lui aussi des « remuements » de troupes et des travaux de fortification. Les choses en étaient là quand le gouverneur, comprenant que la visite de son ami devait être une ruse, résolut de saisir cette occasion qui s'offrait de compromettre Richelieu : après en avoir d'ailleurs averti les Espagnols, le sieur d'Eguelbesche, gouverneur de Gravelines, envoie à de Noyers, par le sergent-major de Calais, le sieur Bouchereau, une proposition formelle : il fera remise de sa place au roi de France, moyennant quelques récompenses dont la liste un peu longue dénote un homme qui savait le prix d'une trahison : il demandait « récompense de l'un des premiers états de la couronne et assurance du dit état pour ses enfants de père en fils; comptant, en argent, un million de livres; des cadeaux pour sa famille; l'état de Grand-bailly de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg, et 150.000 écus comptant pour le sieur Pierre Moral qui va négocier à Calais; pour son beau-frère réfugié à Calais sous la protection de Sa Majesté, 300.000 livres de récompense et une compagnie de gens de pied entretenue. Si le dessein vient à être découvert, le roi de France s'engage à le protéger lui et ses complices en les indemnisant de la perte de leurs biens ».

Pour que sa conduite paraisse sincère, le baron d'Eguelbesche se plaint des Espagnols qui lui doivent des arrérages des biens de sa femme; mais de Noyers, flairant un piège, envoie au gouverneur le maître des eaux et forêts de Calais qui a raconté autrefois ses « prouesses de boire » et saura faire parler le baron. Le maître des eaux et forêts a sans doute trouvé son maître, il a peut-être été grisé, car il revient sans le moindre renseignement précis. Pour

attirer le gouverneur et le faire tomber dans son propre piège, l'intendant propose à Richelieu une feinte acceptation : « on lui montrera un coffre dont le fond sera vide et le dessus couvert de sacs essentiels et bien étiquetés et si l'on découvre qu'il a voulu tromper on le fera arrêter ». Richelieu, de Paris, envoie à de Noyers un long mémoire annoté de sa main : il comprend où les Espagnols veulent en venir, car le cas n'est pas nouveau [1] ; l'important, en cette affaire, est de ne jamais donner au gouverneur les *écrits* qu'il ne manquera pas de demander ; bref, « si l'on s'aperçoit que l'on a été trompé, n'en pas faire semblant, mais dire qu'on ne comprenait la cession de la place qu'en cas d'attaque des Espagnols ; prendre garde aussi qu'en traitant pour Gravelines l'ennemi n'ait pas tout simplement l'intention de prendre habitude dans Calais pour y tramer quelque entreprise ; en résumé avoir ombrage de tout, et ne le témoigner pas ». De Noyers a fait donner par le sieur Bouchereau un rendez-vous à Pierre Moral, agent du gouverneur ; il feint de vouloir traiter ; mais le gouverneur, prudent, demande à l'intendant un *pouvoir* signé du roi ; Bouchereau a beau bien expliquer que de Noyers est personne importante qui n'a besoin de ces sortes de papiers, le baron maintient ses prétentions. Or il serait dangereux de confier un écrit signé du roi, car on en prendrait copie, ou l'on arrêterait celui qui irait le porter ; cependant comme le gouverneur offre d'envoyer en France ses enfants comme otages, on peut se demander s'il n'est pas sincère : pour être prêt à tout, de Noyers prie Richelieu de lui envoyer les provisions de tous les actes promis au gouverneur et un pouvoir signé et scellé.

Richelieu répond que l'intendant doit exiger l'acte d'otage des enfants du gouverneur et la restitution du pouvoir après lecture, afin qu'il soit impossible d'en prendre copie. D'Eguelbesche voit que décidément on manque de confiance ; il essaie cependant encore de tenter de Noyers ; et tandis que, sous main, il fait revenir ses

---

1. Cf. *Mémoires de Richelieu*, année 1634 ; *l'Affaire de Chavagnac à Namur*. — De même à Arras on a tenté Rambures : « Les Espagnols ont intérêt d'attraper s'ils peuvent quelques écrits de la part du roi par lesquels ils puissent justifier qu'on entreprend sur eux pour prendre revanche du traité que Monsieur a fait avec les Espagnols et qui a été surpris par le roi. » (Aff. Étr., t. 1676. Mémoire du 15 septembre).

enfants, il promet au représentant du roi des garanties matérielles, gages de sa sincérité : il fera tout pour faciliter le passage du fer d'Espagne si nécessaire à Calais ; mais de Noyers a désormais vu clair ; malgré les protestations de Moral, agent du baron, qui d'ailleurs bientôt disparaît, il adresse à Paris un long mémoire où il démontre que le gouverneur de Gravelines a essayé de leur tendre un piège. Ils l'ont échappé belle. D'Argencourt est outré, il les voudrait tous « dévorer » ces traîtres ; car une nouvelle preuve vient d'être découverte de leur trahison : on a saisi sur un soldat la lettre d'un officier allemand qui énumérait les projets des Espagnols : « ils accumulent des troupes et tentent par le gouverneur de Gravelines de compromettre Richelieu ».

Dans ses Mémoires, Richelieu raconte comment tous les espions envoyés en France, par Monsieur, étaient arrêtés : c'est que de Noyers veillait à la frontière, et y faisait bonne garde.

Ch. Schmidt.

La Galère Réale et le Vieil Arsenal de Marseille vers 1675-1676

D'APRÈS UN TABLEAU DU MUSÉE DE VERSAILLES

Le Musée de Versailles s'est enrichi dernièrement d'une curieuse peinture française du XVIIe siècle, actuellement exposée dans la *Salle des nouvelles acquisitions*[1]. L'amateur qui possédait cette toile ne savait pas exactement ce qu'elle représentait; et il a fallu en préciser le sujet avant de pouvoir la faire entrer dans les collections nationales.

La scène se passe dans un port. Vers la gauche, sous une sorte de grand hangar dont la toiture est surmontée par des fleurs de lis, se trouve la coque d'un grand navire, dont on aperçoit seulement l'arrière et une partie du côté droit; plusieurs ouvriers sont occupés à hisser au haut de la poupe, avec des cordes, une grande sculpture décorative en bois doré. D'autres ouvriers et des curieux sont groupés à gauche, au premier plan. Au centre et à droite, au second plan, des officiers et des seigneurs, dont les costumes sont ceux que l'on portait à la cour de France vers 1670-1680; tous s'écartent, respectueusement découverts, autour de deux personnages, auxquels un troisième explique la manœuvre des ouvriers. Dans le fond à droite, on aperçoit, par dessus un mur de clôture, les mâts pavoisés de plusieurs grands navires, et, à travers une grille, le fond du port, que défend une tour carrée. A gauche le tableau est limité par une construction à plusieurs étages, terminée par un très grand pavillon que surmonte un toit pointu. A toutes les fenêtres de ce bâtiment, et sur le mur du fond, se pressent de nombreux spectateurs.

Grâce à la précision extrême avec laquelle les moindres détails sont traités, on reconnaît que la scène se passe à Marseille. En effet, la tour carrée que l'on distingue à l'arrière-plan n'est autre que celle de la Commanderie de Saint-Jean, qui dominait l'entrée du port de Marseille, et dont on peut suivre les modifications successives dans toutes les vues de la ville. De plus, la construction qui limite le tableau à gauche, figure

---

1. Hauteur 1 m 110; largeur 1 m 595.

LA GALÈRE REALE ET LE VIEIL AR

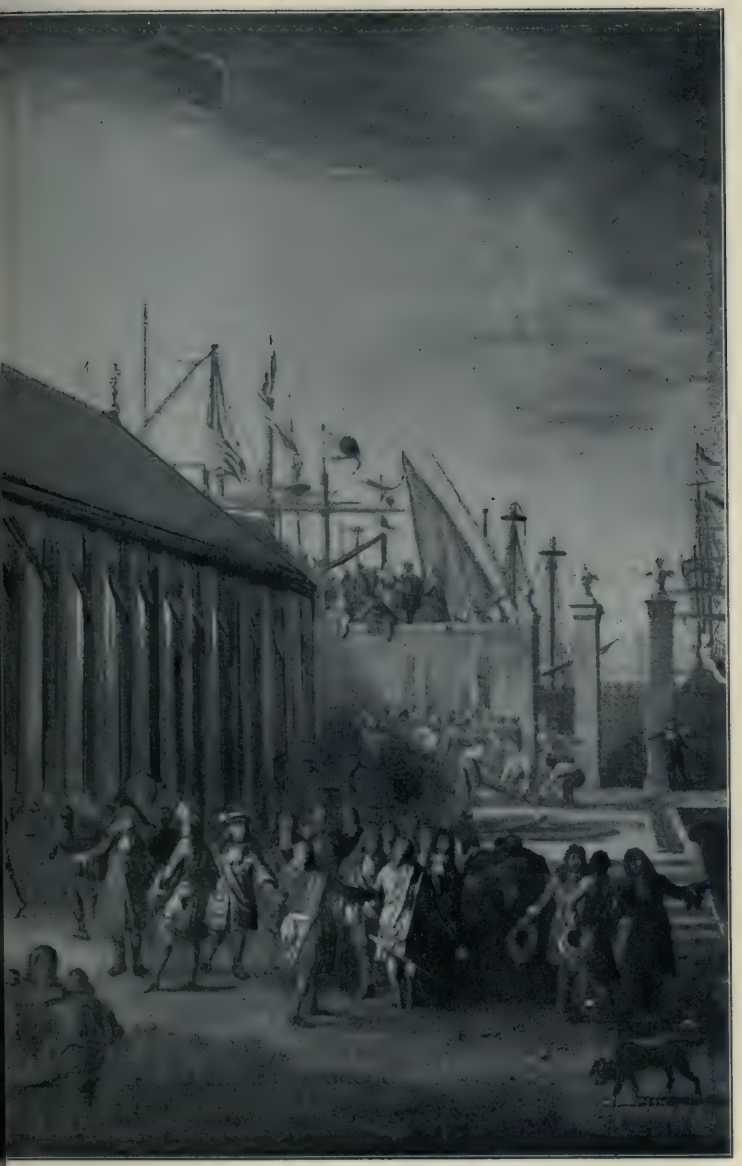

L DE MARSEILLE, VERS 1675-1676

également dans les anciennes vues de Marseille; son grand pavillon rectangulaire, très élevé, au toit pointu percé de quatre fenêtres, qui en forme la partie la plus caractéristique, doit dater, d'après le style de son architecture, de la fin du XVIe siècle; en tous cas il figure dans une Vue cavalière de Marseille gravée à cette époque par Matteo Florimi; isolé, à cette date, à l'extrémité d'un mur qui limitait au sud le « Plan Fourmiguier », il se dressait à l'angle sud-est du Vieux-Port; et une estampe italienne du même temps nous fait connaître son affectation : c'était l'Arsenal. Il joignait, vers le sud-ouest, l'hôtel du Gouverneur, situé à l'extrémité de la rive méridionale du port. Sous le règne de Louis XIV, on le compléta par un grand corps de logis, indiqué assez sommairement dans une gravure d'Aveline [1], mais que la peinture de Versailles [2] nous fait connaître avec détail. Dans ce bâtiment [3], qui doit dater de 1669 [4] et qu'on appelait le Vieil Arsenal [5], se trouvait réuni tout ce qui concernait les galères [6].

C'est en effet une *galère* que l'on voit, dans le tableau, devant le Vieil Arsenal [7]; le navire que le peintre nous montre en présente toutes les particularités extérieures, notamment le grand berceau, formé par une série d'arceaux en bois, qui recouvre la poupe; ce berceau, où s'abritait le capitaine, s'appelait le *carrosse*; il supportait le *tendelet*, grande pièce d'étoffe, faite généralement en soie ou en velours [8].

Mais il y a plus. Il eût été peu vraisemblable qu'on eût voulu perpétuer le souvenir de l'achèvement d'un navire sans importance, de l'une quelconque des galères de la flotte; et la décoration, particulièrement somp-

---

1. Vue cavalière, non datée.

2. Cette dernière est surtout instructive en ce qui regarde la disposition de ces grands hangars en bois qui abritaient les galères en construction.

3. Il subsista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; on le voit encore dans l'*Intérieur du port de Marseille*, peint en 1754 par Joseph Vernet.

4. *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publiés par M. Clément; t. III, Paris, 1864, in-8, 1re partie, p. 180.

5. Cet arsenal ne tarda pas, en effet, à devenir insuffisant, et un *Nouvel Arsenal* fut créé à côté de lui en 1682. Cet ensemble de constructions occupa les deux côtés de l'angle sud-ouest du Vieux Port actuel; sa disposition générale nous est indiquée par un plan, dressé par Razaud et gravé par Randon, qui est dédié à Louis Phelypeaux de Pontchartrain (secrétaire d'État à la Marine, de 1690 à 1699). L'arsenal fut vendu par Louis XVI en 1781 à la commune de Marseille, qui le fit démolir. V. COLBERT, *ouvr. cité*, t. III, p. 244-245; LAFORÊT, *Étude sur la marine des galères*, Paris et Marseille, 1861, in-8, p. 171.

6. A. DE RUFFI, *Histoire de la ville de Marseille*, 2e éd. Marseille, 1696, 2 vol. in-fol., t. II, p. 300; LÉON GUÉRIN, *Histoire maritime de France*, Paris, 1851, 6 vol. in-8, t. III, p. 344.

7. La galère est dans la *forme* (sorte de cale sèche) qui porte le n° 10 sur le plan de Razaud déjà cité. Cette forme se trouvait à l'extrémité du quai actuel de la Fraternité, à l'endroit où ce quai rejoint celui de Rive Neuve, au bout de la rue Vacon.

8. LAFORÊT, *ouvr. cité*, p. 39.

tueuse, nous avait fait supposer que l'artiste avait représenté la plus importante des galères, la *Réale*. Nous n'en étions point certains, cependant, car les détails les plus caractéristiques, comme les trois fanaux à l'arrière, le pavillon aux armes royales planté sur le côté droit de la poupe, manquent dans la peinture, qui nous montre un navire non encore terminé. Toutefois nos doutes ont disparu quand nous avons trouvé au Cabinet des Estampes deux grandes gouaches du XVIIe siècle [1] qui représentent une galère réale, laquelle n'est autre que la galère qui figure dans le tableau de Versailles. L'identité est absolue, et les gouaches, plus finement traitées, permettent de distinguer tous les détails de l'ornementation, moins nets dans la peinture à l'huile.

Grâce à elles, nous voyons que la poupe est décorée de deux grandes cariatides, et d'une figure allégorique assise, entourée de plusieurs petits génies nus, dont deux, placés en haut, soutiennent un écusson fleurdelisé ; c'est ce groupe que les ouvriers, dans le tableau, se préparent à mettre en place et hissent avec des cordes. Sur la paroi latérale de la galère se détache, en or sur fond bleu, un groupe allégorique, — la France qui protège les Lettres les Arts et les Sciences, — aux deux extrémités duquel sont assises, isolées, la Religion et la Justice. Toutes ces sculptures, qu'accompagnent de riches encadrements, produisent un très bel effet, ce qui n'est point pour surprendre, car on sait que le roi confiait la décoration de ses navires aux meilleurs artistes, comme Lebrun, Girardon, Puget. Destinées malheureusement à disparaître, qu'elles fussent détruites par les boulets ennemis ou lentement rongées par l'humidité, ces sculptures n'ont généralement pas survécu aux navires qu'elle ornaient, et bien peu d'entre elles sont parvenues jusqu'à nous, à part celle d'une autre Réale du XVIIe siècle, œuvre de Puget, recueillie aujourd'hui au Musée de Marine.

Il y eut, en effet, trois Réales successives sous le règne de Louis XIV [2], et il importe de déterminer quelle est celle que représente le tableau de Versailles. Ce n'est certainement pas la troisième, qui navigua de 1690 à 1715, et que Puget décora : les fragments conservés au Musée de Marine le prouvent jusqu'à l'évidence, car il n'y a rien de commun entre eux et les sculptures des mêmes parties [3] de la galère figurée sur les gouaches de la Bibliothèque Nationale et sur le tableau de Versailles ; de plus, l'un des

1. Cabinet des Estampes, Ic, 4. Elles ne sont pas signées, et ne portent aucune inscription. L'une, qui représente la Réale vue de côté, mesure 0 m. 570 de hauteur sur 0 m. 740 de largeur ; l'autre, où la Réale est vue par la poupe, mesure 0 m. 545 de hauteur sur 0 m. 660 de largeur.

2. *Colbert*, t. III, p. 399-400.

3. Voir la restitution de la Réale sculptée par Puget, au Musée de Marine, n° 637.

principaux personnages du tableau [1] était mort depuis deux ans quand cette troisième Réale fut terminée. C'est donc une des deux qui l'ont précédée; mais laquelle? Ce ne peut pas être la première, construite en 1668-1669 [2], vu que les personnages que le peintre nous montre inspectant l'Arsenal n'avaient pas encore, à cette date, qualité pour le faire. Donc, c'est nécessairement la seconde, qui, commencée en 1673, semble-t-il [3], ne fut terminée qu'en 1675.

L'histoire de cette Réale, que la correspondance de Colbert nous permet de reconstituer en partie, est malheureusement très embrouillée [4]. Nous savons seulement d'une façon certaine que le ministre, ayant résolu de donner à ce navire une somptuosité particulière, en confia la décoration à Lebrun; cela ressort d'une curieuse lettre adressée par le marquis de Seignelay, fils aîné de Colbert [5], à Pierre Arnoul, l'intendant des galères [6], le 8 octobre 1674 [7]. Toutefois nous ne sommes pas en droit d'en conclure que les riches sculptures que nous voyons sur la toile de Versailles et sur les gouaches de la Bibliothèque Nationale, aient vraiment été exécutées

---

1. Le duc de Vivonne : nous identifierons ces personnages plus loin.

2. *Colbert*, t. III, p. 399, note 1.

3. *Colbert*, t. III, p. 399-400. M. Clément a indiqué là les diverses lettres relatives à ce bâtiment.

4. M. Clément a confondu la seconde Réale, figurée sur le tableau de Versailles, avec la troisième, sculptée par Puget. *Ouvr. cité*, p. 400, note.

5. Colbert lui avait fait obtenir la survivance de sa charge de secrétaire d'État de la marine. Seignelay dirigea seul le département de la marine à partir de 1676.

6. Il fut remplacé, en janvier 1675, par J.-B. de Brodart, et fut nommé intendant de la marine à Toulon.

7. Lettre de Seignelay à Pierre Arnoul, intendant des Galères à Marseille, le 8 octobre 1674 :

« Je viens d'examiner avec M. Lebrun les dessins que vous m'avez envoyés pour le dedans et le dehors de la galère Réale, et comme mon père n'y estoit point et qu'il m'a assuré vous avoir envoyé, depuis près de deux ans, les dessins dudit sieur Lebrun, faits sur les mesmes mesures, je m'étonne fort que vous ne m'en disiez pas un mot et mesme qu'il ne paroisse pas, par le mémoire que vous m'avez envoyé, que vous les ayez fait exécuter. Si ces dessins se sont trouvés perdus, ou que, par quelque autre raison que je ne comprends pas, vous ne les ayez pas fait exécuter, et que vous ayez suivy les pensées de celuy dont vous m'avez envoyé les dessins, je ne puis pas m'empescher de vous dire que vous n'avez rien fait qui vaille, parce que ces dessins-là sont fort communs, pour ne pas dire pis, et sont fort indignes du lieu où vous les avez mis ; et je ne puys pas trouver de raison qui vous ayt pu obliger à en prendre d'autres que ceux que je vous avois envoyés, auxquels ledit sieur Le Brun s'estoit appliqué avec grand soin.

« Ce que vous avez à faire à présent est de faire cesser tout ce que vous avez commencé, de faire chercher les dessins que je vous ay envoyés, qui doivent estre entre les mains et dans les papiers de vostre père; me faire scavoir précisément si vous les avez exécutés ou non, et m'envoyer ensuite un dessin juste, marqué par pouce et par pied, de tous les endroits de la galère, tant du dehors que du dedans, où il faut des ornemens de sculpture ou de peinture, avec vostre avis touchant les lieux qui peuvent estre ornés de l'une ou de l'autre manière... », etc. — *Colbert*, t. III, p. 400, note.

d'après les modèles fournis par le « premier peintre » : car il paraît résulter de la lettre écrite par Seignelay, que les dessins de Lebrun avaient été égarés à Marseille ; certes ces sculptures seraient dignes, par leur noble ordonnance, d'avoir été composées par un grand artiste ; mais, faute de preuves certaines, nous ne voulons rien affirmer sur ce point [1]. En tous cas, la Réale semble avoir été terminée au printemps de l'année 1675. A cette date, en effet, la flotte royale partit pour combattre devant Messine [2], sous les ordres de Duquesne et du duc de Vivonne, les escadres coalisées de l'Espagne et de la Hollande ; la date exacte nous est fournie par la *Gazette de France*, qui nous apprend que les 24 galères quittèrent Marseille vers le 25 avril, pour aller rejoindre à Toulon les vaisseaux qui les attendaient [3]. La Réale, commandée par le duc de Vivonne, général des galères [4], prit part aux diverses opérations de cette campagne, qui dura plusieurs années [5].

Ce qui prouve que c'est bien la seconde Réale de Louis XIV que l'on voit dans le tableau de Versailles, c'est — nous l'avons déjà donné à entendre — le fait que les personnages mis par le peintre au premier plan sont justement ceux dont l'histoire est le plus intimement liée à celle de ce navire : le marquis de Seignelay, le duc de Vivonne, et J.-B. de Brodart, l'intendant des Galères.

Tous trois sont réunis au centre de la composition. Seignelay [6], vu de profil, occupe la place d'honneur ; il est bien tel que nous le montrent ses portraits [7] : le visage assez plein, le nez droit, la bouche assez petite, aux lèvres épaisses, avec un air très doux et presque étonné. A sa droite, un peu en arrière, se tient le duc de Vivonne [8], qui étend la main gauche comme pour donner un ordre : petit, gros, avec son visage large et son nez long, il donne bien l'idée du « gros-crevé » dont parle Mme de

---

1. H. Jouin, *Charles Le Brun et les Arts sous Louis XIV*. Paris, 1889, in-4. Voir pages 617-620.

2. Les habitants de Messine s'étant révoltés en 1674 contre la domination espagnole, Louis XIV leur envoya une armée de secours et une flotte, commandées par le duc de Vivonne et Abraham Duquesne.

3. *Gazette de France*, année 1675, pages 315, 316, 490.

4. Il était parti de Toulon avant la flotte, dès le 29 janvier 1675. *Colbert*, t. III, p. 539.

5. La Réale était en 1677 dans le port de Messine, d'après le *Carnet de la Marine ; Colbert*, t. III, p. 399, note 1.

6. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, fils aîné de Colbert ; né en 1651, mort en 1691.

7. Voir notamment les tableaux nos 3604 et 3556 du Musée de Versailles ; le second, œuvre de Claude Lefèvre, représente Seignelay un peu plus jeune.

8. Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de Vivonne ; né en 1636, mort en 1688. Il fut général des galères de 1669 à 1688.

Sévigné, aussi célèbre par sa bravoure que par ses mauvaises mœurs [1], et qui se moquait volontiers de son embonpoint, avec tout l'esprit des Mortemart. Devant le fils du ministre et le général des galères [2] on remarque humblement découvert, un troisième personnage qui leur montre l'état des travaux : c'est J.-B. de Brodart, l'intendant des galères [3], dont la peinture rend bien la physionomie caractéristique : son regard perçant, son nez long et pointu, sa bouche pincée, lui donnent un air énergique, presque dur, que l'on retrouve également dans le portrait gravé par Gérard Audran en 1680. Parmi les autres assistants [4], l'artiste semble avoir placé encore d'autres portraits, mais ce sont évidemment des personnages très secondaires, que l'on ne saurait identifier.

Ainsi nous savons maintenant que le tableau du Musée de Versailles représente : la seconde galère Réale du règne de Louis XIV, inspectée, dans le Vieil Arsenal de Marseille, par le marquis de Seignelay, le duc de Vivonne et l'intendant Brodart. Ce résultat, sans doute, paraît déjà bien précis, mais ne pourrait-on pas pousser plus loin encore, et déterminer la date exacte de la scène ?

Il ne semble pas, à vrai dire, possible d'y arriver avec une certitude absolue. Cette date est nécessairement, d'après ce qu'on a vu plus haut, postérieure à la fin de l'année 1674. On serait tenté, au premier abord, de la fixer au mois de janvier 1675 ; dans ce cas, le peintre aurait représenté le duc de Vivonne assistant, avant son départ pour Messine, à l'achèvement de la Réale. Mais comment expliquer alors la présence de Seignelay à Marseille ? Nous savons au contraire [5] qu'il vint à Marseille en octobre

---

1. Mme de Sévigné, annonçant la mort de Vivonne, le déclare « aussi pourri de l'âme que du corps ». (Lettre au comte de Bussy-Rabutin, du 22 septembre 1688. Édition Monmerqué, t. VIII, p. 185). Bussy-Rabutin, d'ailleurs ennemi de Vivonne, précise encore davantage (ouvr. cité, p. 192).

2. Notons que Seignelay n'eut pas seulement avec le duc de Vivonne des rapports officiels : une de ses sœurs épousa le fils du général des galères.

3. Jean-Baptiste de Brodart, écuyer, seigneur de Boulan, Escly, Seuil, le Fay ; commissaire général de la marine et des armées navales le 5 mai 1666 ; intendant général des galères le 17 janvier 1675 ; maître ordinaire à la Chambre des Comptes de Paris le 17 mai 1688. — On remarquera que Brodart porte ici, en qualité d'intendant des galères, non pas le costume ordinaire des intendants (la longue robe noire avec rabat), mais un costume militaire, justaucorps et épée. Son habit ressemble à celui des officiers de marine, qui eurent, depuis 1665, un justaucorps en soie bleue, avec parements et veste cerise, dentelles d'or, une écharpe de satin blanc, frangée d'or, serrée autour du corps, et des bas de soie cramoisie. (E. Sue, *Histoire de la marine française*. Paris, 1835-1837, 5 vol. in-8 ; t. I, p. 126-127).

4. L'un d'eux a un costume qui rappelle un peu celui que portaient les Gardes du Général des Galères : bas d'étame écarlate, culotte de drap écarlate, justaucorps de même, avec boutonnières de fil d'or, boutons en cuivre doré aux armes du Général, et manches couvertes de galons d'or ; les bandoulières étaient de velours bleu brodé d'un galon d'or. Laforêt, *ouvr. cité*, p. 121.

5. *Colbert*, t. III, 2e partie, p. 38 et 41.

1676 [1], moment où le duc de Vivonne devait également s'y trouver, car il ramenait à cette époque, chaque année, ses galères à leur port d'attache [2]; et, comme presque toutes avaient besoin, chaque fois, de diverses réparations, elles devaient rentrer à l'Arsenal. Le tableau pourrait donc représenter les réparations exécutées à la Réale au mois d'octobre 1676, après sa première campagne [3]. Mais il se pourrait aussi — et nous le croirions volontiers — que cette toile fût une commande officielle, exécutée peu après l'achèvement de la Réale, et que l'artiste, ayant dessiné le navire pendant sa construction, eût utilisé ses croquis pour une composition imaginée en partie par lui, dans laquelle il aurait fait figurer les principaux personnages qui s'étaient occupés de cette galère. Cette hypothèse nous paraît très vraisemblable, car on verra plus loin qu'un peintre marseillais du XVIIe siècle a souvent travaillé dans ces conditions.

Si nous pouvons reconstituer, presque dans ses moindres détails, la scène retracée par le tableau dont le Musée de Versailles vient de s'enrichir, l'auteur même de cette toile demeure un inconnu pour nous.

Cette peinture, d'une exécution fine et précise, dans laquelle une réelle entente du groupement et de la perspective s'allie à un sens assez fin de la couleur et à une recherche curieuse du détail pittoresque, a été attribuée à Martin des Batailles. Toutefois le nom de cet artiste doit être écarté; en effet, Jean-Baptiste Martin, dit Martin des Batailles, né en 1659, n'a pas pu exécuter le tableau de Versailles, qui ne doit guère être postérieur à 1676, et où l'on sent une main exercée, parfaitement sûre d'elle-même [4]. Aussi serions-nous tentés d'attribuer cette toile à un artiste provençal qui justement a peint un grand nombre de marines, à Jean-Baptiste de la Rose.

Né à Marseille vers 1612, mort en 1687, de la Rose, qui devint, en 1667 « maître entretenu » des peintures de l'Arsenal de Toulon, a tra-

---

1. On sait même, par une délibération du Corps municipal de Marseille, que Seignelay habita, pendant son séjour, chez M. de Brodart. (Communication de M. Louis Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône).

2. *Colbert*, t. III, p. 557-558, et, deuxième partie, p. 9, 19, 65, 66.

3. On avait coutume, chaque fois que les navires rentraient à l'arsenal, d'enlever leurs sculptures et de les mettre à l'abri. Voir Ginoux, *Note sur deux sculpteurs de Toulon*; Nouvelles Archives de l'Art français, t. III, 1887, p. 50. — Les portraits que renferme le tableau ne peuvent pas nous aider pour le dater à un an près. Notons pourtant qu'en 1676, Seignelay avait 25 ans, et Vivonne 40 ans, et qu'ils paraissent avoir ces âges dans la peinture.

4. Il y a quelques ressemblances, au point de vue du style, entre ce tableau et certaines œuvres de Martin des Batailles. Elles s'expliquent aisément par la grande unité qui caractérise l'art français de cette époque, surtout dans ses représentants de second ordre.

vaillé pendant toute sa vie dans ces deux ports ; et les œuvres que nous lui voyons exécuter ressemblent singulièrement à celle que nous serions tentés de lui attribuer. Quand Louis XIV vint à Marseille en 1660, accompagné de Mazarin, le cardinal « ayant ouï parler du mérite de de la Rose, alla à son atelier, accompagné de plusieurs seigneurs de la Cour ; il fut très-satisfait du talent du peintre et en parla au Roi, qui fit commander à l'artiste un tableau de grande dimension, dans lequel devait être représentée une partie du port ; le roi voulut que, d'un côté, on vît la Réale et plusieurs vaisseaux, et de l'autre la citadelle, ainsi que les seigneurs de la cour ; ce tableau ayant été ensuite envoyé à Paris, plut tellement à Mazarin, que ce cardinal le fit placer dans son appartement ; il engagea le roi à commander à de la Rose une répétition de cet ouvrage en un format plus considérable, afin de pouvoir y représenter la majeure partie de la ville de Marseille » [1]. Louis XIV suivit le conseil de son ministre : car l'*Inventaire des tableaux du Roi*, dressé en 1709 par Bailly, mentionne un tableau par de la Rose, « représentant le port et la citadelle de Marseille ; figures de 3 à 4 pouces ; ayant de hauteur 4 pieds 4 pouces sur 7 pieds 2 pouces de large » [2]. Cette peinture, qui semble avoir disparu, devait ressembler à celle, beaucoup plus petite, que le Musée de Versailles vient de recueillir [3].

Notons, d'autre part, que De la Rose ne travaillait pas seulement pour le souverain ; divers personnages lui commandèrent des tableaux, notamment le duc de Beaufort, le duc de Lesdiguières, l'amiral d'Estrées, l'amiral de Tourville, Colbert et Seignelay. Nous avons même sur les rapports de De la Rose avec Seignelay des renseignements précis, grâce à une lettre adressée par Lebrun à De la Rose, le 17 juillet 1682 : « Il n'y a pas bien longtemps (écrit le premier peintre) qu'étant avec M. le marquis de Seignelay, je vis un tableau que vous lui avez envoyé, que je trouvai très-beau ; j'eusse bien souhaité qu'il en eust conneu la beauté comme moy, afin que la récompense eust suivi le mérite de l'ouvrage » [4]. Sans vouloir

---

1. *Note biographique sur J.-B. de la Rose*, par M. Porte ; Archives de l'art français, t. VI, p. 227. — Voir également : Archives de l'Art français, t. IV, p. 232 (bibliographie); C. Ginoux, *Pascal de la Rose*, Revue de l'Art Français, t. II, p. 289; C. Ginoux, *J.-B. de la Rose* (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, 1887).

2. Cela fait environ 1 m. 40 de hauteur sur 2 m. 81 de largeur. — F. Engerand, *Inventaire des tableaux du Roy*, rédigé en 1709 et 1710 par Nicolas Bailly, Paris, 1899, in-8; p. 339 et 568.

3. Nous ne connaissons aucun tableau de J.-B. de la Rose, car la *Marine* du Musée de Toulon doit être l'œuvre de l'un de ses fils ; mais nous savons qu'il en existait plusieurs à Toulon au siècle dernier. M. le marquis de Chennevières a possédé un dessin de cet artiste, représentant une décoration pour la Salle du Conseil du vaisseau le *Royal-Louis*. Ginoux, *ouvr. cité*, p. 307, 310, 312.

4. Nouvelles Archives de l'Art français, t. VI, p. 230.

conclure de là que le tableau de Versailles pourrait être identifié avec celui que De la Rose donna à Seignelay [1], nous ferons remarquer que ce même Seignelay y figure en place d'honneur.

Ces hypothèses n'ont d'ailleurs qu'une valeur assez médiocre, car elles reposent sur de simples présomptions. On ne peut pas, en l'absence de tout point de comparaison, affirmer que le curieux tableau récemment acquis par M. de Nolhac pour le Musée de Versailles, soit l'œuvre de Jean-Baptiste de la Rose. S'il l'était cependant, il joindrait à l'intérêt tout particulier qu'il offre pour l'histoire de la marine française, celui de nous permettre d'apprécier un artiste provincial jadis très estimé, dont on ne connaît jusqu'à présent aucune production authentique.

Jean-J. MARQUET DE VASSELOT.

---

1. Notons cependant que ce tableau a appartenu aux descendants d'un ministre de Louis XIV.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIIe SIÈCLE

La destinée de François de Montmorency-Boutteville, maréchal, duc de Luxembourg, a été assez singulière. Après avoir, en son vivant, occupé l'opinion publique presque autant qu'un Condé par ses aventures et ses victoires durant la guerre de la ligue d'Augsbourg, aussitôt après sa mort il tombe dans un oubli aussi complet qu'injuste. C'est donc une sorte de réparation que **M. de Ségur** [1] a entreprise en remettant en pleine lumière la vie du maréchal, comme on l'a fait pour Condé, pour Turenne, pour Villars. Ce volume ne contient que les années de jeunesse, et pourrait-on dire d'apprentissage : ses premiers actes, la part qu'il prit aux troubles de la Fronde et à la guerre de Dévolution; le récit se termine au moment où l'opinion est unanime à lui assigner un grand rôle dans l'avenir. On pourra peut-être trouver qu'il y a quelque excès à consacrer plus de 500 pages à exposer des faits qui paraissent déjà suffisamment connus; mais M. de Ségur, pour son agrément personnel, et celui du lecteur, s'est plu à narrer d'abord la tragique histoire du père de Boutteville décapité en place de Grève, le 22 juin 1627, pour avoir contrevenu à l'édit de Richelieu sur les duels; puis, et surtout, les multiples intrigues de la sœur du futur maréchal, Isabelle de Boutteville, duchesse de Châtillon. En réalité, c'est tout à la fois la vie du frère et celle de la sœur qu'a écrite M. de Ségur. De là le caractère principal de l'ouvrage : on croirait lire un roman, d'autant plus que le récit est vivement mené, et la couleur ne manque pas. Cependant la documentation est sérieuse : M. de Ségur a mis à contribution les Archives des ministères des Affaires Étrangères, de la Guerre, celles du château de Chantilly, de Dijon, de Bruxelles; la Bibliothèque Nationale, l'Arsenal, enfin des archives privées. Il donne ces indications en notes, malheureusement d'une façon trop incomplète; lorsqu'il cite le volume, il oublie de mentionner le f°; souvent il se

1. P. de Ségur, *La jeunesse du maréchal de Luxembourg* (*1628-1668*). 1 vol. in-8 de VI-531 p., avec 2 portraits en héliogravure. Paris (Calmann-Lévy), 1900.

contente de renvoyer au dépôt! (p. 34, n. 1 : Bibl. Nat.; — 42, 43, n. 1 : Mss. de l'Arsenal, etc.). Quelle utilité peuvent avoir des références de ce genre? — Autre observation : M. de Ségur renvoie à plusieurs reprises aux *Mémoires* de Chavagnac (p. 77, n. 2; p. 115, n. 1; p. 278, n. 3; etc.). Ces Mémoires ne sont rien moins qu'authentiques, et ont pour cette époque à peu près la valeur historique des *Mémoires de d'Artagnan*.

Précisément, une réédition de ces *Mémoires* vient de paraître[1]. Le titre indique les opérations que l'éditeur a fait subir au texte, paru pour la première fois chez François-Louis Rigoine, à Besançon. **M. J. de Villeurs** a mis des notes au bas des pages, biographies sommaires, extraits d'autres mémoires, et ajouté à la fin un répertoire alphabétique des noms cités, complet et détaillé. De plus, il a revu, et, ce qui est plus grave, corrigé la prose de l'édition princeps : sous prétexte de corriger les fautes d'un prétendu secrétaire, il a coupé les phrases trop longues, ajouté des liaisons, rajeuni des tournures, bref, sous couleur de rafraîchir le style, il l'a souvent affaibli, parfois défiguré. Enfin, et ceci est une lacune fâcheuse, — l'éditeur ne nous apprend rien ni sur l'auteur, ni sur l'œuvre, ni sur la valeur de l'un et de l'autre. « Un secrétaire improvisé, raconte-t-il, écrivait sous sa dictée (du comte), sans se préoccuper du style, des dates et de la méthode » (p. VI). Voilà déjà qui est étrange. Ce qui l'est plus encore, c'est qu'on n'a jamais revu le manuscrit des *Mémoires*, celui de Rigoine, « le seul original », selon lui, que le comte ait laissé. Ajoutons enfin quelques erreurs qui contribuent à accroître nos doutes. Dans ces conditions le devoir de l'éditeur était de rechercher si le véritable auteur est bien le comte de Chavagnac. — Il est infiniment probable que non, et que ses *Mémoires* — comme l'indique Barbier — sont une supercherie, due à la plume féconde de Courtilz de Sandras. Notons que Courtilz a publié en 1700, à Amsterdam, chez Jean Malherbe, une édition « revue et corrigée » des *Mémoires* : à part quelques notes peu nombreuses qu'il y a ajoutées (p. 419, 424, 426, 428, 431, 433), qui semblent mises là simplement pour inspirer confiance au lecteur naïf, c'est la reproduction fidèle de celle de 1699. Notons encore que l'époque où se place la publication des *Mémoires* de Chavagnac est celle de la grande production de Courtilz : *Histoire secrète du duc de Rohan* (1697); — *Histoire du maréchal de Fabert* (1698); — *Mémoires de J.-B. de la Fontaine... contenant ses aven-*

1. *Mémoires de Gaspard, comte de Chavagnac* (1638-1695). *Édition originale de* 1699, *revue, corrigée et annotée* par JEAN DE VILLEURS. 1 vol. in-8 de XV-468 p. Paris (Flammarion), 1900.

tures depuis 1636 jusqu'en 1696 (1697); — *Mémoires de M. d'Artagnan...* 1700, etc. Les ressemblances entre ces derniers mémoires et ceux qui nous occupent, surprennent moins lorsqu'on sait que tous deux sortent de la même plume. Il n'est que juste d'en avertir le lecteur. Il y a assez de mémoires authentiques sur cette partie du XVIIe siècle, sans vouloir encore en accroître le nombre par la publication de prétendus mémoires qui sont simplement des romans historiques.

Jusqu'à présent, **M. A. Vandal** a fait de la question d'Orient le centre de ses études : Russie, Pologne, Turquie, ce sont régions qui lui sont familières et vers lesquelles il ne se lasse point de revenir. Cette fois il n'a pas été attiré surtout par le désir de mettre en lumière quelque importante négociation politique aux intrigues compliquées et savantes : il s'est laissé prendre aux aventures romanesques d'un diplomate d'occasion, à la suite duquel il nous conduit à Constantinople, à travers l'Archipel, à Jérusalem, à Athènes et d'Athènes à Pera [1]. Son livre est autant un récit d'histoire diplomatique qu'un tableau animé du Levant vers la fin du XVIIe siècle; parfois même il prend l'apparence d'un conte oriental.

Peu d'existences en effet furent aussi riches en contrastes et aussi fertiles en aventures que celle de Charles-Marie-François Olier, marquis de Nointel et d'Angervilliers. Né à Paris, élevé dans un milieu presque janséniste, mais « libertin » d'esprit et de manières, d'humeur nomade quoique conseiller au Parlement, collectionneur bel-esprit, écrivailleur, il est, en 1670, choisi par Louis XIV et envoyé à Constantinople : il devait y rester neuf ans. Ce fut une étonnante ambassade. Jamais, depuis François Ier, les rapports entre la France et la Turquie n'avaient été aussi tendus. Les avanies ne furent pas ménagées au nouvel ambassadeur. A force de souplesse, de ténacité et de bon vouloir, il réussit à amadouer le grand-vizir Kupruli, et obtint le renouvellement des capitulations (juin 1673). C'était un avantage signalé. Pour se délasser de ses fatigues, Nointel ne trouva rien de mieux que de faire une croisière à travers l'Archipel : il visita les Échelles du Levant, poussa jusqu'à Jérusalem, à Alep et à l'Euphrate, et revint par les îles, après un crochet par Athènes. Comme il aimait la pompe et le faste, il trouva dans ce voyage de nombreuses occasions de satisfaire largement ses goûts; comme, d'autre part, il écrivait volontiers, cela nous a valu une ample et curieuse correspondance : M. Vandal en a tiré un chapitre (IV) qui est peut-être le plus

1. Albert Vandal. *L'Odyssée d'un Ambassadeur. Les Voyages du Marquis de Nointel (1670-1680).* 1 vol. in-8 de XII-355 p., avec 4 héliogr. Paris (Plon), 1900.

curieux et sûrement le plus brillant du livre. Ajoutons que Nointel rapportait en outre de son voyage des débris de monuments antiques, des médailles, des sujets de tableaux et les dessins des frises du Parthénon, qu'il eut le bonheur de faire exécuter par un artiste probablement flamand [1], douze ans avant le bombardement de Morosini.

De retour à Constantinople, Nointel se préoccupa moins de politique que du soin de mettre en ordre ses collections, de faire achever ses tableaux, de reconstruire à grands frais le palais de l'ambassade. Il y donna des fêtes magnifiques, il y fit jouer la comédie. Ce furent de beaux jours pour Nointel, pour les invités de notre ambassadeur, et somme toute pour l'influence française. Mais quels tristes lendemains! Nointel avait dépensé sans compter. Pour obtenir quelque argent, il molesta des marchands de Smyrne qui s'en plaignirent au roi. Dès lors il fut perdu. Il eut beau écrire lettre sur lettre, supplique sur supplique, se faire humble, flatteur, presque rampant. Ce fut la disgrâce, une disgrâce sans fracas et sans phrases, lente, inexorable, comme les aimait Louis XIV. Le cas de Nointel nous est un nouvel exemple de cette cruauté froide et calculée, que l'on n'a pas toujours assez montrée chez le « Grand Roi ». Après être resté plus d'un an sans rien recevoir de la Cour, à se débattre contre ses créanciers, Nointel obtint enfin son rappel. Il revint en 1679 : cinq ans après, le 31 mars 1685, il mourait dans un oubli complet, malgré les services qu'il avait rendus. — En un copieux appendice, M. Vandal a ajouté un certain nombre de documents, en particulier les lettres de Nointel sur son voyage dans l'archipel, tirées des archives du ministère des Affaires Étrangères. Elles complètent curieusement l'ouvrage, et permettent d'en apprécier plus exactement les mérites [2].

Bossuet occupa le siège de Meaux de 1681 à sa mort, en 1704. Durant ces vingt-trois ans son activité ne fut pas absorbée par l'administration de son diocèse : il intervint dans de nombreuses questions qui n'intéressent pas toutes au même degré l'histoire proprement dite. Si son rôle dans l'affaire du quiétisme, ses discussions avec Fénelon ou avec le P. Caffaro appartiennent plutôt à l'histoire des idées religieuses ou

1. M. Vandal établit en effet — et c'est un des résultats nouveaux qu'on lui doit — que les dessins du Parthénon ne sont pas de Carrey, comme on l'avait généralement cru jusqu'ici, mais d'un artiste flamand dont le nom est demeuré inconnu. Cf. p. 166 et appendice III (280-283).

2. Quelques vétilles. La première phrase (p. 1) est inintelligible : « Les dix premières années du règne personnel de Louis XIV virent se marquer à l'état aigu *le désaccord* de notre ancienne politique orientale » ; p. 87, lire mars 1672, au lieu de 1673 ; p. 88, avril 1672, au lieu de 1673...

morales, ou à l'histoire littéraire, la part qu'il prit aux délibérations de l'Assemblée générale du clergé en 1682, à la révocation de l'Édit de Nantes, la rédaction de son *Histoire des Variations* relèvent plus proprement de l'histoire. Il semblerait naturel que, dans ces parties du moins, on appliquât les principes même élémentaires de la critique historique. **M. Druon**, qui vient de publier un volume intitulé *Bossuet à Meaux* [1], ne l'a point pensé. Il a composé une apologie et un livre d'édification. Servilement astreint à la chronologie, il suit pas à pas, année par année, la vie de Bossuet, fondant son récit sur les écrits de Bossuet et surtout sur les *Mémoires* et le *Journal de l'abbé Ledieu*, à peu près exclusivement. Pas un instant il n'a de doutes sur la valeur de ses sources. Cette sécurité constante est particulièrement frappante — et regrettable — dans le chapitre V, où il examine la conduite de Bossuet à l'égard des protestants. M. Druon s'en tient à la phrase de Bossuet lui-même : « Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler; aucun de vous n'a souffert de violence ni dans ses biens ni dans sa personne..... » Il y a bien quelques faits qui tendraient à infirmer cette sereine déclaration : l'affaire des orphelines Mirat, du Sr Hervart, la lettre de Frotté, curé de la paroisse de Souilly. On ne s'en douterait pas, à lire M. Druon. Il aurait été pourtant indispensable d'examiner la valeur de ces faits, pour les accepter ou les rejeter selon le cas, si l'on avait réellement voulu faire œuvre d'historien. Et ainsi du reste. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

A la fin de 1706, Charles XII se trouvait au camp d'Altrandstadt, à l'entrée de la Saxe. Il avait vaincu le Danemark, écrasé les Russes à Narva, donné la couronne de Pologne à son protégé Stanislas Leczinski, et pourchassé Auguste II, détrôné, jusque dans son électorat. Il se reposait de sa course victorieuse et reprenait haleine, pendant qu'à l'Occident la France, alliée à l'Espagne, faiblissait sous les coups des puissances maritimes coalisées avec l'Empire. Qu'allait faire Charles XII? Interviendrait-il dans le conflit occidental? Et puisque son intervention fut sollicitée, quelles raisons l'empêchèrent-elles? C'est à ces questions que répond l'ouvrage de **M. G. Syveton** [1]. C'est le récit des négociations

---

1. 1 vol. in-12 de 264 p. avec portrait. Paris (Lethielleux), 1900.

poursuivies par l'envoyé français, M. de Besenval, pour entraîner Charles XII, par des offres de médiation, dans l'engrenage des affaires occidentales. Ces négociations furent laborieuses, et finalement vaines. Malgré sa ténacité, il ne put contre-balancer l'action des puissances maritimes, Angleterre et Hollande, qui dépêchèrent Marlborough. En vain, il essaya d'envenimer les griefs de Charles XII contre l'Empereur; celui-ci, sur l'intervention des mêmes puissances, fit les concessions nécessaires. En vain il tenta, dernier recours, d'amener par les intrigues d'une grande aventurière, la palatine de Belz, une entente entre Charles XII et Pierre le Grand; mais celui-ci ne voulut à aucun prix restituer le lambeau de terre suédoise sur lequel il avait fondé Saint-Pétersbourg. Tout fut rompu, et tandis que, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, M. de Besenval prenait congé, Charles XII se mettait en marche contre les Russes. — M. Syveton a débrouillé d'une main légère l'écheveau compliqué de toutes ces combinaisons diplomatiques. Son récit est vif et clair. Ce qui lui donne une valeur particulière, c'est qu'il est établi non seulement sur des pièces officielles tirées des archives de notre ministère des Affaires étrangères, mais encore sur des papiers d'ordre plus intime que la famille de Besenval a libéralement mis à la disposition de l'auteur. — V.-L. Bourrilly.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

M. Roger Delagrange a présenté en décembre dernier à la Faculté de droit de Paris une thèse sur le premier comité de constitution de la Constituante (1789) [2]. Il s'est servi des cours de son professeur, M. Esmein, (p. 2) et il a consulté, outre les Archives Parlementaires, un certain nombre de livres et de mémoires de la Révolution, Mounier, Rivarol, Malouet, Gouverneur Morris. La documentation n'est pas très abondante; l'auteur aurait pu, outre un certain nombre de documents et de correspondances du temps, consulter avec profit des livres qui lui auraient

1. Gabriel Syveton, *Louis XIV et Charles XII. Au camp d'Altrandstadt (1707). La mission du baron de Besenval*, d'après des documents inédits, tirés des archives de la famille de Besenval et des archives du ministère des Affaires étrangères de France, avec une Préface de M. le duc de Broglie. 1 vol. in-8 de XVIII-281 p. avec 1 portrait. Paris (Leroux), 1900.

2. Roger Delagrange, *Le premier comité de constitution de la Constituante (1789), ses vues et ses projets. Un moment d'éclat du parti royaliste libéral en 1789*. 1 vol. in-8 de 233 p. Paris (A. Rousseau), 1899.

permis d'être plus précis sur des questions capitales, tels que Chérest, *La chute de l'ancien régime* (3 vol. in-8). Toute la partie historique est partiale et manque complètement de critique. M. Delagrange se sert des mémoires des contre-révolutionnaires pour raconter la Révolution, de Rivarol très souvent. Les journées d'octobre sont racontées d'après Mallet du Pan et d'après Mounier, ce qui est tout à fait insuffisant, et l'auteur ignore complètement l'étude récente de M. A. Mathiez sur ces journées célèbres (*Revue historique*, 1898). L'étude de la Déclaration des Droits est bien incomplète et superficielle. Rien sur l'article 2 qui est capital, rien sur l'art. 10 qui n'accorde que la tolérance pour les opinions *même* religieuses, etc. Toute la deuxième partie n'est pas assez historique. Comment, par exemple, étudier la question de la sanction royale et celle du veto, sans rappeler les journées d'octobre (Voyez Mathiez) et la politique de Mirabeau (Voyez Stern, *La vie de Mirabeau*, 2 vol. in-8)? Mais hâtons-nous de reconnaître que la thèse de M. Delagrange ne manque pas tout à fait de valeur, et qu'elle ne sera pas tout à fait inutile à consulter; seulement, on ne devra le faire qu'avec les plus grandes précautions. En somme, c'est une honorable thèse de droit.

M. D. Mater a fait une étude très curieuse des billets de confiance du département du Cher[1]. La crise monétaire qui se produisit dès le début de la Révolution amena, en attendant la création des petites coupures d'assignats, l'émission de billets de confiance, connus également sous le nom de billets patriotiques, billets au porteur, etc., de 40, 20, 10 et même 5 sols. Ce fut l'œuvre des caisses patriotiques, fondées par des particuliers, des sociétés, le plus souvent par des municipalités, et ici on voit le rôle capital qu'en matière financière, monétaire, jouèrent les municipalités de France. Elles créèrent spontanément l'instrument nécessaire aux échanges. Les premières émissions remontent à 1790; elles se multiplient en 1791, et surtout en 1792. Des contrefaçons s'étant produites, il n'y eut plus que les municipalités qui purent en émettre (décret du 28 mars 1792). La fondation de caisses patriotiques se produisit partout, mais dans certains départements (Orne, Drôme, Ardèche, etc.) plus que dans d'autres (Creuse, Loiret, Indre, Loir-et-Cher) et surtout plus que dans le Cher. Là « le mouvement de fondation des caisses patriotiques fut à la fois plus étendu et tardif » (page 3). Il n'y eut que 9 caisses dans le Cher, toutes

1. D. Mater, *Les billets de confiance émis dans le département du Cher en 1791 et 1792*. (Extrait des mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, XXIIIe volume.) 1 vol. in-8 de 77 p. Bourges (Typogr. Tardy-Pigelet), 1900.

dans la partie méridionale du département, surtout dans le district de Sancoins qui en compta trois, dont une à Dun-le-Roi et les deux autres à Sancoins. Toutes furent fondées par des municipalités, sauf une établie à Sancoins par la Société populaire des Amis de la Constitution de cette ville. Le total des billets mis en circulation dans le Cher atteignit la somme de 435.166 livres. De petites coupures d'assignats ayant été émises, la loi du 8 novembre 1792 prescrivit le retrait des billets de confiance; M. Mater retrace la manière dont se firent l'échange, puis le brûlement. Il nous donne aussi diverses reproductions de ces billets de confiance émis par les municipalités de Bourges, de Dun-le-Roi, de Saint-Amand et qui sont aujourd'hui très rares. En somme, c'est une contribution très utile à l'histoire financière de la Révolution.

Il n'existe aucune histoire de la République romaine que la France révolutionnaire établit à la fin du XVIIIe siècle pour compléter l'organisation républicaine et démocratique de la péninsule. **M. Albert Dufourcq**, qui connaît aussi bien les documents italiens que français, et qui a pu explorer les archives d'État et même des archives particulières comme celles de Gros Bois, vient de nous donner cette étude [1]. Après une introduction pleine de faits sur la situation politique et religieuse de l'État pontifical à la fin du XVIIIe siècle, l'auteur étudie la fondation de la République romaine, le massacre du général français Duphot à Rome au milieu d'une émeute, l'invasion de l'État pontifical par les troupes de Berthier, les réquisitions qui pleuvent sur la population. Il nous montre la fiscalité du Directoire, la lutte entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil. Il regarde ensuite vers le sud de l'Italie, retrace l'incursion napolitaine et l'influence de tous ces événements sur Rome évacuée, puis reconquise. Enfin c'est la chute, la capitulation de Rome républicaine. Son livre est très documenté, mais je regrette qu'il n'ait pas davantage décrit ses sources; il dit bien (p. 571) que « l'étude critique des documents serait curieuse » et qu'il n'a pas voulu l'entreprendre « pour ne pas allonger un livre déjà trop volumineux. » Sans doute, il ne fallait pas faire un nouveau volume sur les sources, mais je pense qu'en deux ou trois pages on pouvait satisfaire pleinement la légitime curiosité du lecteur sérieux. Qu'est-ce, par exemple, que ces *Memorie Storiche sulle principali cagioni e circonstanze della revoluzione di Roma e di Napoli* (anno 1800, in-12) qui sont cités assez souvent dans le corps du volume? Quelle est

1. Albert Dufourcq, *Le régime jacobin en Italie. Étude sur la République romaine (1798-1800)*. 1 vol. in-8 de VIII-576 p., Paris (Perrin, 1900).

leur valeur ? On souhaiterait de le savoir pour pouvoir contrôler les affirmations de l'auteur. La méthode critique me semble laisser à désirer. Et d'abord, pour aller du petit au grand, pourquoi dans des descriptions accoler presque toujours au substantif une épithète qui emporte une appréciation personnelle, ou employer des termes qui impliquent approbation ou désapprobation ? Un exemple : « C'est le Forum antique, dit-il (page 205), avec ses gloires encore ensevelies dans les décombres, champ de foire pour les bœufs, digne théâtre des *pitreries jacobines* ». Il y a là une manière d'interpréter les choses, qui ne nous paraît pas convenir à la gravité de l'histoire. Ensuite et surtout, on sent trop à certains moments la tendance à approuver un parti et à dénigrer l'autre toujours et dans tous les cas. M. Dufourcq a été certainement influencé par les événements contemporains. De là des théories très contestables et une certaine manière de présenter les choses que je ne suis pas toujours arrivé à bien saisir. Une de ces théories, c'est l'espèce de loi des trois états qu'il pose dans l'introduction et la conclusion de son livre. La Papauté aurait traversé trois phases : la féodale, l'étatiste, la démocratique. Cette théorie me paraît incomplète et fausse. Le pape a été à la fois un souverain temporel et un maître spirituel, et la théorie ne tient pas compte de ce double caractère de la papauté. Si l'on considère l'Etat romain, oui, il y a une phase féodale et ensuite une évolution vers la centralisation. Mais si l'on regarde la papauté, puissance spirituelle, il n'y a rien de féodal. Et puis je ne vois pas une phase démocratique qui commence au Concordat. L'alliance de l'Église et du Peuple ne date guère que de Léon XIII et du mouvement socialiste chrétien que ce pape a provoqué ; il ne date ni du commencement ni même du milieu de notre siècle : la destinée de Lamennais est là pour le prouver. M. Dufourcq transporte dans l'histoire du XVIIIe siècle les aspirations d'une secte de néo-chrétiens avides d'associer l'Église, qui n'a qu'une puissance morale, à la démocratie, ce pouvoir des temps nouveaux, ce réservoir de forces matérielles et morales tout ensemble, qui crée les gouvernements et les dirige. — Si certaines parties du livre, comme le massacre de Duphot, ne m'ont pas paru claires, après plusieurs lectures attentives, ne faut-il pas en chercher la cause dans l'emploi que l'auteur a fait des sources ? Ne peut-on pas craindre, avec un historien qui aime tant certaines théories générales, que des documents d'une même et unique origine aient été seuls employés ? Car, enfin, à qui incombe la responsabilité de ce massacre de Duphot ? Il ne semble pas que ce soit aux « Jacobins », amis de la France. Alors ?...

L'exposition n'est pas à l'abri de tout reproche. Sans doute il y a dans cet

ouvrage beaucoup de talent. On sent un effort de synthèse, il y a d'excellentes parties sur l'attitude de l'armée de Rome (pp. 115 et suivantes), sur les dilapidations, etc., mais l'esprit est littéralement accablé sous la multitude des détails. On ne nous fait grâce d'aucun des petits faits divers du jour. Si un engagement coûte vingt-cinq hommes dont un chef de bataillon, on ajoutera que celui-ci est de la 12e (p. 94) ; ailleurs on ne taira pas le nom d'un caporal. On reconnaîtra là certaine manière d'écrire l'histoire mise à la mode par le scrupuleux historien des guerres de la Révolution et de la jeunesse de Napoléon. Le livre de M. Dufourcq est trop touffu, par suite il n'est pas très clair, il perd beaucoup de son intérêt, il faut faire effort sur soi-même pour le lire ; on est détourné à chaque instant des événements généraux, des idées principales. L'ouvrage aurait considérablement gagné à être réduit à peu près de moitié. On sent, comme chez M. Chuquet, un travail trop hâtif. L'idéal pour le vrai historien ne nous semble pas être de produire un volume par an, mais de donner dans sa vie quelques belles synthèses, fortement pensées et écrites. J'espère que M. Dufourcq arrivera à dégager son talent de ces scories. Qu'il élargisse sa méthode, qu'il consente, en quelque sorte, non plus à se traîner à terre, mais à respirer dans l'air libre et pur, qu'il reste ou devienne lui-même, et il sera un de nos bons historiens. Le livre qu'il vient de donner restera comme l'essai très utile et solide d'un jeune historien de talent, première manière. — Ph. Sagnac.

L'opuscule de **M. le Lieut^t Schmuckel** intitulé : *La Guerre dans la vallée d'Aspe et la bataille de Lescun* [1], n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple contribution à l'histoire militaire de la Révolution. C'est en réalité une monographie historique de ce petit *pays* des Basses-Pyrénées depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Avant la Révolution, la vallée d'Aspe ne fut le théâtre d'aucun événement important, et les détails glanés par l'auteur pour la période antérieure à 1789 n'ont guère qu'un intérêt local. En 1794, les Espagnols, en guerre depuis plus d'un an avec la France, envahirent la vallée au nombre de 9.000 et arrivèrent jusqu'à Lescun ; ils furent rejetés de l'autre côté de la frontière par le 1er bataillon des Pyrénées-Orientales, après une action assez vive (7 sept. 1794), que M. Schmuckel qualifie, non sans exagération, de bataille, et qui n'est qu'un honorable fait d'armes. Son principal mérite pour l'historien, c'est d'être un bon exemple de ces combats révolutionnaires où la valeur impétueuse des soldats, lancés à corps perdu sur

1. 1 vol. in-8 de 105 p. avec 1 carte. Pau (Impr. Garet), 1900.

l'ennemi, suppléait à leur instruction militaire et à l'expérience des officiers. Ajoutons que les Espagnols étaient fort mal commandés, et que leur chef semble avoir pris les dispositions les plus propres à assurer sa défaite. — En 1814, la vallée d'Aspe fut occupée par le général espagnol Mina. Depuis elle n'a plus d'histoire.

Le travail de M. Schmuckel est consciencieux et assez bien ordonné. A en juger par sa préface, l'auteur a fait d'assez longues recherches, mais il aurait dû donner en bas de page l'indication de ses documents, et il a eu tort d'employer, comme source, les *Victoires et Conquêtes des Français*. A la page 38, nous relevons deux erreurs : c'est le 19 juillet (1792) et non le 22 que la Législative a décidé la formation de 42 bataillons de volontaires, et le décret de la Convention, portant levée de 300.000 hommes, est du 26 février (1793) et non du 24.

Lorsque, à la fin de l'année 1797, le Directoire se décida à intervenir en Suisse, la carte politique du pays était passablement compliquée : la Suisse était un assemblage de cantons et de pays alliés et vassaux, à gouvernement aristocratique ou démocratique, isolés ou partiellement groupés, et unis, sous le nom de *Confédération* ou de *Corps helvétique*, par un lien fédéral assez lâche. Des treize cantons, celui de Berne était de beaucoup le plus puissant, et il exerçait en Suisse une sorte d'hégémonie : aussi, après que le régime aristocratique y eut été renversé, le 8 mars 1798, par le général Brune, aidé du chargé d'affaires français Mengaud, le Directoire put sans difficulté substituer à l'ancienne confédération une « République helvétique une et indivisible ». En raison de cette formule et de la théorie qu'elle impliquait, la réunion du canton des Grisons, où les Français n'avaient pas encore pénétré, devenait inévitable. Elle fut opérée au cours des années 1798 et 1799 par les soins de Florent Guiot, résident de France près des Ligues grises durant ces deux années. La correspondance qu'il entretint pendant sa mission avec le Directoire, le ministre des relations extérieures Talleyrand, et les gouvernements helvétique et grison (correspondance conservée à Paris, aux Archives Nationales et au Ministère des Affaires étrangères), méritait de voir le jour : d'abord les faits qu'elle concerne sont importants pour l'histoire générale, l'occupation des Grisons étant l'événement capital du début de la campagne de 1799, après la rupture de la paix de Campo-Formio ; d'autre part, Florent Guiot, ancien conventionnel et ardent républicain, était un esprit cultivé et modéré ; il apprécie avec justesse les faits, et son témoignage est sincère ; enfin sa correspondance nous est arrivée sans lacunes, et elle forme, avec ses nombreuses pièces annexes, un ensemble

intéressant et très complet. Pour ces diverses raisons, il faut savoir gré à **M. Émile Dunant**, *privat-docent* à l'Université de Genève, qui prépare sur la question un travail destiné à constituer le tome XIX des *Quellen zur Schweizer Geschichte*, de l'avoir publiée [1]. En tête de cette édition, qui paraît faite avec soin, figure une longue introduction dans laquelle sont résumées l'histoire des Grisons jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et les principaux incidents de leur réunion à la Suisse. — P. CARON.

XIXe SIÈCLE

M. l'abbé Uzureau a publié les rapports du préfet de Maine-et-Loire en l'an IX [2]. Ils nous montrent quel était en 1800 et 1801 l'état d'un pays qui avait été en proie à la guerre civile. Le préfet juge les choses en homme modéré, qui cherche, par une politique de conciliation et d'apaisement, à rétablir l'ordre et à faire renaître la prospérité. C'est l'arrondissement de Baupréau qui a le plus souffert; « la fureur des deux partis a été telle qu'ils n'ont pas, en quelque sorte, laissé pierre sur pierre, et que les villes, les villages et les habitations isolées ont été tous la proie des flammes » (p. 6). Dans l'arrondissement de Baugé « il n'y « eut que des gens sans aveu à se joindre aux rebelles, et on ne vit parmi « eux ni propriétaires ni même d'artisans établis ». La situation politique et religieuse ne semble pas mauvaise au préfet dans les arrondissements de Baupréau, Baugé, Saumur. « Je n'ai point à me plaindre de la conduite des prêtres en général », dit-il; « leur influence dans les deux arrondisse- dont il s'agit (Baugé, Saumur) n'est pas infiniment à craindre, et je ne connais que deux scènes où ils aient éveillé l'attention de la police. » (p. 12) Mais dans l'arrondissement de Segré la situation est lamentable. Point de sécurité; chaque semaine, des arrestations et des pillages de voitures, des vols chez les percepteurs des contributions, des invasions à main armée chez les particuliers. Les brigands ne sont pas aussi nombreux que le croit l'opinion publique. Le sous-préfet de Segré pense qu'ils ne sont pas plus de quarante dans son arrondissement. « Cette poignée de brigands paraîtrait méprisable à qui ne connaîtrait pas le pays;

---

1. *La réunion des Grisons à la Suisse. Correspondance diplomatique de Florent Guiot, résident de France près les Ligues grises (1798-1799) et des députés grisons à Paris, avec Talleyrand, le Directoire et les gouvernements helvétique et grison*, publiée par ÉMILE DUNANT, dr phil., avec une introduction et des notes. 1 vol. in-8 de III-480 p. Genève (Georg. et Cie), 1899.

2. ABBÉ UZUREAU. *État du département de Maine-et-Loire en l'année 1800. Rapports du préfet.* (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*) 1 br. in-8 de 24 p. Angers (Germain et Grassin), 1900.

mais le fait est que ces quarante brigands, familiers avec les localités et les personnes, peuvent faire infiniment de mal, et nécessitent une force armée au moins décuple. » (p. 19). Et le préfet n'a pas de forces suffisantes, « la gendarmerie à pied est loin d'avoir rendu tous les services qu'on était en droit d'attendre d'elle. » C'est la chouannerie, qu'il faut enfin extirper de ces contrées. La pacification ne devait se faire que lentement. En somme, ce sont des documents très importants que publie l'abbé Uzureau. Mais pourquoi oublie-t-il de nous indiquer d'où il tire ces rapports ? Sont-ils inédits ? A quelles archives, dans ce cas, l'éditeur les a-t-il pris ? Nous regrettons de l'ignorer.

C'est un bon et beau livre que celui de **M. Corréard** sur la France du Consulat [1]. Dans les cinq parties dont il se compose on passe en revue les constitutions et le gouvernement consulaire, les institutions, la société, le mouvement économique, le mouvement intellectuel. Ce plan est très net. On pouvait en concevoir un autre, assez peu différent, d'ailleurs, où la société eût été étudiée immédiatement après l'établissement du gouvernement consulaire. Il me semble que le tableau de la société devrait toujours, dans un ouvrage d'histoire, précéder le développement des institutions, s'il est vrai que la société influe directement sur les institutions et se donne celles qui sont le mieux adaptées à ses besoins et à ses aspirations. Quoi qu'il en soit, M. Corréard a fort bien rempli le plan qu'il a adopté. Son travail exigeait beaucoup de lectures et même des recherches personnelles, car, pour tracer un tableau d'ensemble de la France consulaire, on rencontre à chaque instant des lacunes dans les travaux existants. M. Corréard a recouru à la volumineuse correspondance de Napoléon, et certaines parties de son livre acquièrent ainsi la valeur d'un travail original. Tout dans ce livre est extrêmement clair, tout est intéressant; on suit l'auteur sans effort et avec plaisir, soit qu'il retrace la vie de la société sous le Consulat, soit qu'il expose des sujets plus sévères, comme le Concordat ou le Code Civil. Il est fort bien renseigné sur tout, bien qu'il nous paraisse répéter sur le Code civil des appréciations qui sont celles de philosophes plutôt que d'historiens et de juristes (p. 294), et il condense dans une conclusion très ferme et très concise l'œuvre de reconstruction entreprise et menée à bien par le premier Consul. En somme, c'est un ouvrage de vulgarisation très vivant, très clair, très bien illustré aussi, que les élèves de nos lycées et les étudiants de nos Facultés devront lire en entier. — Ph. Sagnac.

M. Léonce Lex, archiviste de Saône-et-Loire, a dans son dépôt un manu-

1. F. Corréard, *La France sous le Consulat*, 1 vol. in-8 de 300 p. Paris (May), 1900.

scrit contenant des : *Souvenirs diplomatiques et militaires de 1804 à 1805*, par le général baron Thiard. Il les a tout dernièrement imprimés [1], et il a bien fait. D'abord la personnalité du général Thiard, ancien émigré, chambellan de Napoléon, député libéral sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, est sympathique ; nous n'insisterons pas sur sa vie, et nous renvoyons le lecteur à l'excellente notice biographique que lui consacre M. Lex. Les souvenirs dont il s'agit se réfèrent aux premières années que Thiard passa, en qualité de chambellan, près de Napoléon, à la cérémonie du sacre dans l'église Notre-Dame, au voyage de l'Empereur et de l'Impératrice en Italie, aux fêtes du couronnement à Milan, à une triple mission diplomatique à Bade, dans le Wurtemberg et la Bavière, enfin à la campagne de 1805 (Ulm, Vienne, Austerlitz). M. Lex les a publiés avec soin, en y joignant une introduction, des notes et des tables des noms de lieu, des noms de personne et des matières. Le texte qu'il donne n'est pas le texte original : il déclare l'avoir « expurgé et allégé de nombreux hors-d'œuvre qui entravaient, qui embarrassaient la marche du récit, et dont quelques-uns ont été supprimés tandis que des autres nous avons formé dix appendices d'inégal intérêt [2], tous dignes cependant d'être conservés ». Ce procédé n'est pas à la portée de tout le monde, et il vaut mieux, d'une manière générale, que les éditeurs, presque tous inexpérimentés, de textes de ce genre s'abstiennent de tout remaniement. On peut croire cependant qu'en l'espèce M. Lex a opéré avec prudence et sagacité. — Reste une question fort importante : quelle est au juste la valeur documentaire des Souvenirs ? Les événements qu'ils concernent sont de premier intérêt, et, de par ses fonctions, le général Thiard y a joué un rôle, ou en a été témoin oculaire. D'autre part, nous sommes d'accord avec l'éditeur pour juger qu'il était d'esprit libre et de caractère indépendant, et pour reconnaître qu'il se préoccupe d'être exact. Malheureusement, il n'a écrit qu'en 1843, ce qui est bien tard ; et l'on ne pourrait être fixé sur la valeur de son œuvre qu'après avoir contrôlé toutes celles de ses affirmations qui sont susceptibles de l'être. M. Lex a à peine ébauché ce travail, pour lequel on regrette de le voir employer des ouvrages comme l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* ; peut-être, cependant, eût-il été facile de soumettre à un examen comparatif au moins un passage traitant de faits connus, par exemple le récit de la bataille d'Austerlitz, d'ailleurs très nourri ? En somme, il en est de ce nouveau texte narratif comme des autres : c'est un document dont la critique reste à faire.

---

1. Léonce Lex, *Souvenirs diplomatiques et militaires du général Thiard, chambellan de Napoléon Ier*. 1 vol. in-12 de XXVIII-338 p. Paris (Flammarion), 1900.

2. L'un d'eux, consacré aux chemins de fer qui naissaient alors, est curieux.

Le baron **Sébastien-Joseph de Comeau de Charry**, né en Bourgogne le 4 février 1771, entra à l'école de Brienne, où il eut Bonaparte comme condisciple, et devint lieutenant d'artillerie en 1789. Deux ans après, il émigra, et après avoir servi à l'armée de Condé jusqu'en 1799, il fut choisi, avec plusieurs autres émigrés, par le roi de Bavière pour réorganiser son armée. En septembre 1804, il fut nommé chef-d'état major de la Bavière au grand quartier général de Napoléon, et fit en cette qualité les campagnes d'Allemagne et Autriche (1805), de Prusse (1806-1807), d'Autriche (1809), de Russie (1812). A la bataille de Polotsk (12 août), il fut grièvement blessé, fait prisonnier et interné à Saint-Pétersbourg, puis à Carlsruhe, et il revint en France en 1814. Il mourut en 1844.

Il est difficile de dire exactement la valeur des *Mémoires* qu'il a laissés, et que vient de publier la librairie Plon [1]. On y trouve des renseignements intéressants : 1° sur Napoléon; 2° sur la guerre napoléonienne, sur les marches rapides, *déroutes en avant*, de la Grande Armée, sur les faits de pillage et les excès qui marquaient son passage, et sur la rapidité foudroyante avec laquelle elle se concentrait pour la bataille ; 3° sur la campagne d'Autriche de 1809, et sur la part qu'y prirent les contingents allemands ; 4° sur les débuts de la campagne de Russie. Le reste est moins important : l'armée de Condé nous est connue, les incidents du long séjour de l'auteur en Bavière ont plus de prix pour sa famille que pour l'historien, et son récit des campagnes de 1805, 1806 et 1807 est assez superficiel. Malgré ces parties de moindre intérêt, la valeur de cette nouvelle source narrative serait assez grande si la date de sa rédaction ne commandait de graves réserves. M. de Comeau n'a écrit qu'après 1841, alors que l'âge avait, semble-t-il, affaibli ses souvenirs et ses facultés : nous en donnerons comme preuve les radotages sur l'art militaire, les dissertations oiseuses dont il a parsemé son ouvrage. Il est difficile, notamment, d'accepter comme l'expression exacte de la réalité, la reproduction de conversations, d'ailleurs très curieuses, qu'il eut avec Napoléon en 1805, en 1806, en 1809, et dont il ne consigna la teneur que plus de trente ans après ! — D'autre part, il est porté à attribuer à son rôle en Bavière et auprès de l'Empereur une importance exagérée, et, ancien émigré, dévoué aveuglément à ses princes, il juge avec passion les hommes et les choses de son temps : peu s'en faut, par exemple, qu'il ne mette les talents militaires du prince de

1. *Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire*, par le Baron de Comeau. 1 vol. in-8 de 597 p. avec 1 héliogr. Paris (Plon), 1900. — La correction des épreuves paraît avoir été faite avec négligence : *Sandchut* pour *Landshut* (p. 352), les *ponts de la Vienne* pour les *ponts de Vienne* (p. 362), etc...

Condé au-dessus de ceux de Napoléon (p. 141); il estime que le duc d'Enghien était plus brave que Ney, Lannes ou Augereau (p. 556), et il a sur l'influence des Sociétés secrètes pendant la Révolution et sous l'Empire des idées tout à fait discutables (p. 194, 554). — Il est impossible d'attribuer aux Mémoires du baron de Comeau une valeur historique égale à l'intérêt très réel qu'ils présentent à la lecture [1]. — P. Caron.

M. August Fournier [2] est un des historiens étrangers qui connaissent le mieux Napoléon. Il le prouva, il y a une dizaine d'années, par une très remarquable biographie; il consacre aujourd'hui une intéressante étude au *Congrès de Châtillon de 1814*. Ses sources sont empruntées aux Archives d'État de Vienne : ce sont surtout des Lettres de Metternich à Stadion, son représentant au Congrès, le Journal de Hardenberg, le Journal de Floret, secrétaire de Stadion à Châtillon. — C'est dire que M. Fournier se place au point de vue étranger; il analyse les sentiments et les intérêts des Alliés, tandis que M. Henry Houssaye, dans *1814*, se tenait aux côtés de l'Empereur. Les deux ouvrages sont l'un à l'autre un complément nécessaire.

Les Alliés en effet furent bien loin d'être toujours d'accord dans la lutte contre la France; les querelles commencèrent dès la victoire de Leipzig, et rappelèrent déjà les dissensions de 1793 qui avaient été si utiles aux généraux de la République. En dépit des notifications de Francfort, ils s'entendirent à peu près pour réduire la France à ses frontières de 1792. Mais les uns refusaient de suspendre les hostilités, ils voulaient écraser Napoléon, donner au monde ce grand exemple de morale et de justice : c'étaient les « Jacobins allemands », Stein, Gneisenau, qui voulaient « vider à longs traits la coupe de la vengeance »; c'était le tsar Alexandre Ier, qui rompit une première fois brutalement les conférences de Châtillon, qui voulait faire à Paris une entrée solennelle, et qui ménageait sa garde sur les champs de bataille pour la conserver à l'orne-

---

1. Le volume est précédé d'une introduction, non signée, où est présentée, après tant d'autres, une de ces explications puériles de la Révolution, qui sont comme la monnaie de la théorie systématiquement négative de Taine : « Une partie seulement de ce qu'on nommait alors le Tiers-État, quelques déclassés, des cadets de famille jaloux de leurs aînés, s'enthousiasmaient pour les productions de la secte philosophique, protégée aussi à la Cour. A la fin du règne de Louis XVI, le temps sembla venu aux novateurs rebelles qui dirigeaient alors l'opinion, d'abattre l'ancienne Constitution de la France. Ils trompèrent le roi, qui ne voulait que le bonheur de son peuple ; ils lui firent prendre pour ministre des affiliés qui les laissaient faire. Les clubs couvrirent le royaume. On corrompit l'armée; on l'excita contre ses officiers, etc., etc. »

2. August Fournier, *Der Congress von Châtillon, die Politik im Kriege von 1814*. 1 vol. in-8 de vi-397 pages. Wien (F. Tempsky), 1900.

ment de ce triomphe. Les autres, Metternich surtout, et avec lui Hardenberg, Castlereagh, voulaient la paix, redoutaient les conséquences de la guerre; Metternich en particulier redoutait les projets de la Russie sur la Pologne, de la Prusse sur la Saxe; il connaissait le secret dessein qu'avait formé le Tsar de mettre Bernadotte sur le trône de France, et de contracter avec lui une étroite alliance, « nouvelle édition de Tilsit »; il craignait que la Russie ne voulût prendre la Galicie et toute la Pologne, en donnant à l'Autriche des compensations sur le Rhin, par exemple l'Alsace, et il s'opposa toujours à ce qu'on exigeât de la France d'autres sacrifices que le retour à ses frontières de 1792 : non pas certes uniquement par générosité pour la France. Aussi bien y a-t-il longtemps qu'on a détruit la légende des sentiments généreux qu'aurait alors témoignés à la France l'un ou l'autre des Alliés; tous ne furent conduits que par leurs intérêts les plus égoïstes; la guerre de l'indépendance était devenue pour eux tous, non pas seulement une guerre de vengeance, mais une guerre de butin.

Ainsi s'expliquent en grande partie les impatiences de Blücher, le général des Jacobins, toujours en avant sur la route de Paris, au risque de se faire battre, et les lenteurs, les temporisations de Schwarzenberg, qui ne voulait pas quitter le plateau de Langres, et attendait la paix. — Le parti de la guerre l'emporta par l'aide des circonstances : Napoléon, aux dernières séances du congrès de Châtillon, repoussa les conditions des Alliés; il fallut bien continuer la lutte; surtout Napoléon fut vaincu à Arcis-sur-Aube, et d'une poussée, irrésistible dès lors, l'armée et la politique autrichiennes, Schwarzenberg et Metternich, furent emportés sur Paris dans le torrent de l'invasion victorieuse. Les intérêts n'en restèrent pas moins divergents; les discussions recommencèrent au congrès de Vienne, et le traité secret du 3 janvier 1815 a ses préliminaires aux négociations de Châtillon et de Troyes. — J.-E. Driault.

L'histoire a des oppositions d'ombre et de lumière, des effets de grande clarté et de demi-teinte. Telle période se détache avec éclat en pleine vigueur, attirant l'attention des écrivains et des chercheurs : telle autre au contraire, moins brillante, obscurcie encore par le contraste même, semble fatalement vouée à l'indifférence, sinon à l'oubli. C'est ainsi que les victoires de Napoléon Ier, d'une part, et de l'autre les succès militaires qui ont marqué les débuts du second empire, ont éclipsé en quelque sorte toute une époque où cependant les armes de la France se sont illustrées non pas seulement par des victoires, mais aussi et plus encore peut-être, parce qu'elles ont mis la force au service du droit, et

soutenu la cause des faibles. L'ouvrage que **M. Bittard des Portes** consacre aux *Campagnes de la Restauration* [1] répare cette négligence des histoires militaires. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir, dans une étude documentée avec soin et très complète, rappelé les souvenirs des expéditions d'Espagne, de Morée, de Madagascar, d'Algérie.

Il a été de mode à une certaine époque de considérer ces campagnes comme de simples promenades militaires, ou comme des démonstrations sans conséquences. M. B. des Portes remet les choses au point, et nous montre que, par l'importance des effectifs engagés, les difficultés rencontrées et les épreuves subies, l'expédition d'Espagne fut une vraie guerre, conduite stratégiquement et tactiquement d'après les principes qui régissent les grandes opérations. — En ce qui concerne l'expédition de Morée, si la faible division Maison suffit à la mener à bien, il n'en est pas moins vrai que le rôle de la flotte française à Navarin, le concours victorieux prêté par les troupes françaises au peuple grec luttant pour son indépendance, relevèrent singulièrement le prestige de la France. — L'expédition de Madagascar, encore qu'entreprise avec des moyens trop réduits, fut tout aussi honorable que nombre de campagnes coloniales que l'histoire a enregistrées. — Enfin les débuts de la conquête de l'Algérie furent, pour les armes françaises, un triomphe éclatant. La prise d'Alger mettait fin à l'exploitation de la Méditerranée par des corsaires longtemps redoutés et jusqu'à ce jour à peu près impunis, et l'effet produit en Europe fut d'autant plus considérable que le gouvernement français avait, en passant outre aux menaces de l'Angleterre, affirmé la puissance militaire reconstituée de la France de 1830.

Tels sont les événements racontés par M. B. des Portes. L'exactitude de son récit, l'impartialité de ses jugements appuyés sur de nombreux extraits des archives historiques de la guerre et de la marine, et sur des citations de mémoires et souvenirs contemporains, font de son ouvrage un livre de lecture attachante et d'une réelle valeur historique. — N. T.

---

1. René Bittard des Portes, *Les campagnes de la Restauration* (*Espagne, Morée, Madagascar, Alger*). 1 vol. gr. in-8 de 750 p. Tours (Alfred Catier), 1900.

HISTOIRE DE L'ART

Depuis l'époque où les Goncourt publiaient, avec peu de succès d'ailleurs, leurs charmantes monographies des peintres du XVIIIe siècle — celle des Saint-Aubin qui fut la première, parut chez Dentu en 1859 — dans lesquelles ils étudiaient avec une érudition patiente et minutieuse, en une langue curieuse et colorée, toutes ces œuvres exquises, collectionnées jusqu'alors par de rares amateurs : les Laperlier, les Lacaze, les Marcille, les recherches sur les œuvres de cet art infiniment séduisant et attirant n'ont point cessé, et nous possédons aujourd'hui toute une bibliothèque, composée d'articles et de livres, dont quelques-uns sont de premier ordre. Les *Procès-verbaux de l'Académie royale* et la *Correspondance des directeurs de l'École de Rome*, publiés par A. de Montaiglon, l'*École royale des élèves protégés* et l'introduction au *Livre-journal de Lazare Duvaux* par Louis Courajod, les recherches de F. Engerand sur les *commandes officielles de la direction des bâtiments*, nous permettent de connaître dans le détail l'histoire et le rôle de l'Académie, la nature de son enseignement, l'influence de l'administration des surintendants, et celle des amateurs et des marchands. M. J.-J. Guiffrey, en réimprimant et annotant tous les livrets des *Salons*, nous a fourni une source de renseignements indispensables ; parmi les études consacrées aux individus ont paru des livres comme : le *Boucher* de Paul Mantz et celui d'André Michel, le *Fragonard* du baron R. Portalis, le *Watteau* de Paul Mantz, les *Caffieri* de J.-J. Guiffrey, le *Clodion* de Thirion, le *Houdon* de Montaiglon et Duplessis, et, pour les arts décoratifs et le mobilier, le récent volume d'Émile Molinier. Mais tous ces ouvrages d'une importance capitale, ne sont que des monographies, des études partielles ; jusqu'ici il n'y avait pas encore d'ouvrage groupant et résumant tous les travaux de détail, tous ces articles et documents épars dans la *Gazette des Beaux-Arts* ou les *Archives de l'art français* ; aucun essai de généralisation n'avait encore été tenté.

Lady Dilke, bien connue par son histoire de la *Renaissance en France* et son étude sur *Claude Lorrain, sa vie et ses œuvres*, a entrepris d'écrire sur l'art français du XVIIIe siècle cet ouvrage d'ensemble qui nous manquait. Le premier volume, récemment publié, est consacré aux peintres [1] ; d'autres volumes, actuellement en préparation, contiendront les études sur l'architecture, la sculpture, la gravure, la décoration et le mobilier.

1. LADY DILKE, *French painters of the XVIII th. century*. 1 vol. gr. in-8 de XV-231 p. (gr. et pl.) London, George Bell and sons, 99.

C'est là une œuvre considérable, et une entreprise hardie. Le travail préparatoire est immense. Une grande difficulté, c'est de trouver et de pouvoir examiner la plupart des œuvres d'art qui subsistent. L'art du XVIIIe siècle a été surtout un art d'amateur, et ses productions sont restées entre les mains des amateurs; goûté de toute l'Europe, il est dispersé dans tous les pays; il faut savoir où sont les tableaux d'un Watteau ou d'un Fragonard, les bustes d'un Caffieri ou d'un Houdon, et cela demande de longues recherches. Lady Dilke a parcouru tous les musées d'Europe et particulièrement ceux du Nord, encore peu connus, et, grâce à ses relations personnelles, elle a pu visiter presque toutes les grandes collections particulières de Paris et de Londres ; elle peut dire avec raison dans sa préface : je n'ai rien critiqué, je n'ai rien décrit que je n'aie vu par moi-même. Elle peut ajouter qu'elle nous fait connaître par de belles illustrations de nombreux tableaux, que nous ignorions, qui sont conservés dans les collections de Sir Richard Wallace, des Rothschild, de M. Groult, de M. Jacques Doucet, par exemple. La documentation du livre est abondante et précise, tous les grands ouvrages ont été lus et soigneusement analysés ; l'auteur est parfaitement au courant de la bibliographie du sujet.

Le plan suivi par Lady Dilke serait, au contraire, discutable. Le premier chapitre est consacré à l'histoire de l'Académie royale, à l'administration des bâtiments, à l'organisation des Salons ; ensuite viennent des études sur : les grands peintres décorateurs, Le Moine et De Troy, Boucher et Fragonard ; les peintres des fêtes galantes, Watteau, Pater et Lancret ; les peintres des scènes familières, Chardin, Beaudoin, Greuze; les peintres de portrait, Rigaud, Largillière, Nattier, Tocqué, La Tour et autres ; les peintres de paysage, Vernet et Lantara. Commencer par l'histoire de l'académie et de l'administration c'est, semble-t-il, leur donner une trop grande importance sur la direction de l'art français. L'histoire des Salons et de la critique d'art est esquissée; mais il manque un chapitre sur le monde des amateurs, les collections, l'influence du goût public, du milieu social. — Cette manière de classer les peintres par genres semble très commode, mais elle rompt la chronologie, et ne fait pas comprendre le groupement des écoles, les influences déterminantes et l'évolution générale. Pourquoi étudier Boucher et Fragonard avant leurs précurseurs : Watteau, Lancret et Pater ? Rigaud ou Largillière après Chardin et Greuze ? Je ne comprends pas non plus pour quelle raison Hubert Robert, né en 1733, n'est pas étudié au chapitre des paysagistes, à côté de Joseph Vernet.

Le livre se termine par un catalogue des œuvres exposées aux Salons

par les principaux peintres du XVIIIe siècle. Il me semble qu'il eût été plus utile de donner une liste des tableaux les plus importants de chaque artiste, ceux qu'il est nécessaire de connaître pour juger leur talent, avec l'indication des collections où ils sont actuellement conservés.

Ce qui manque dans ce volume, ce sont surtout les idées générales ; on voudrait y trouver quelque essai de synthèse et d'explication des caractères communs à toute cette école ; le travail est trop fragmenté, et le plan incertain. Mais c'est un livre qu'il est indispensable de connaître, et qui fait le plus grand honneur à l'auteur ; nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il ait été imprimé à Londres, et soit en vente chez un éditeur anglais.

Le livre somptueusement imprimé et illustré que vient de publier M. le Dr **Paul Seidel** sur les *Collections d'œuvres d'art françaises du XVIIIe siècle appartenant à l'empereur d'Allemagne* [1], se compose d'une étude sur la formation de ces collections et du catalogue des œuvres d'art conservées. En racontant l'histoire de la création de ce musée par le Grand Frédéric, l'auteur écrit un chapitre de l'expansion de l'art français à l'étranger au XVIIIe siècle, en même temps que dans le catalogue il donne sur certains de nos grands artistes de précieux renseignements, et nous fait connaître quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre.

Dispersés dans les châteaux royaux, ces tableaux et ces sculptures restèrent longtemps oubliés. Quand Dussieux écrivit son livre : *Les artistes français à l'étranger*, il se contenta de copier les descriptions de Sans-Souci, Potsdam et Charlottenbourg écrites en 1773 par Mathieu Oesterreich et *L'explication des groupes, statues... composant la collection de S. M.*, publiée par le même auteur en 1775. Ce fut l'exposition organisée à l'Académie des Beaux-Arts de Berlin en 1883 qui révéla au public tous ces trésors de l'art français. Le Dr R. Dohme étudia, à cette occasion, les œuvres de Watteau ; puis le Dr Paul Seidel, conservateur des collections royales, s'efforça d'éclaircir toute l'histoire de ces œuvres d'art dont il avait la garde ; il publia de nombreux articles dans l'*Annuaire des Musées royaux*, une étude sur *Antoine Pesne*, et, en 1892, un grand ouvrage : *Frédéric le Grand et la peinture française de son temps*. De nouvelles

1. Paul Seidel, *Französische Kunstwerke des XVIII Jahrhunderts im Besitze Seiner Majestät des Deutschen Kaisers und Königs von Preussen. Erwerbungsgeschichte und Verzeichniss.* (Dessins et eaux-fortes par Peter Halm). 1 vol. in-4 de 232 p. Berlin et Leipzig, Giesecke et Devrient. — Une traduction française a paru chez les mêmes éditeurs, publiée par les soins de MM. Paul Vitry et Jean-J. Marquet de Vasselot, qui ont collaboré à l'œuvre de M. le Dr Seidel en lui communiquant un certain nombre d'indications importantes, soit pour des attributions, soit pour des identifications iconographiques, soit pour des rapprochements avec des œuvres similaires conservées dans les collections françaises.

recherches, des documents récemment trouvés lui ont permis de refondre ses études et de composer un livre définitif, qui paraît à l'occasion de l'Exposition Universelle, au moment même où l'on peut admirer au Pavillon impérial allemand, dans plusieurs salons rappelant par leur décoration les galeries de Postdam ou de Sans-Souci, quelques-unes de ces peintures exquises que le Grand Frédéric avait eu tant de joie à réunir et à contempler [1].

C'est, en effet, à Frédéric le Grand qu'est due la création de ce Musée de l'art français du XVIIIe siècle. Certes, ce ne fut point à la cour de son père, Frédéric-Guillaume Ier, que le jeune homme prit le goût des œuvres d'art, il n'y avait dans les châteaux royaux que quelques belles tapisseries données par Louis XIV. Peut-être, subit-il l'influence de la cour de sa mère, Sophie-Dorothée, dont le palais de Monbijou était meublé avec goût et où l'on suivait les modes de Paris. A Berlin, il n'y avait point d'artistes, bien que parmi les protestants arrivés à la suite de la Révocation, se fussent trouvés de nombreux ouvriers d'art, orfèvres, tapissiers. Les rapports étroits, les conversations fréquentes du prince avec le peintre de la cour Antoine Pesne, fixé à Berlin depuis 1711, eurent certainement une grande part à la formation de son goût. Pesne était ami de Watteau, de Lancret, leur disciple lointain, et possédait des tableaux de ces maîtres. Dès son installation au château de Rheinsberg, Frédéric achète des tableaux, et il écrit en 1739 qu'il possède déjà deux salles pleines de peintures, principalement des Watteau et des Lancret. Dès lors, il sera un collectionneur ardent, admirateur passionné des peintres des fêtes galantes. Il a des agents à Paris, qui lui envoient les catalogues des ventes, lui signalent les affaires avantageuses. Le comte de Rothenbourg, envoyé à Paris en 1744, cherche partout des Pater, des Lancret, des Watteau, qui sont, dit-il, fort rares. Des meubles, des bronzes, des vases sont expédiés de Paris pour orner Charlottenbourg, Potsdam et Sans-Souci. Frédéric entretient une correspondance active avec ses agents, principalement avec Mettra, qui est son marchand à Paris; il indique avec minutie les objets dont il a besoin pour la décoration de ses palais; la joie de l'amateur éclate dans ces billets,

---

1. M. le Dr P. Seidel a publié spécialement pour cette exposition un petit volume intitulé : *Les collections d'art de Frédéric le Grand à l'Exposition universelle de Paris de 1900*, in-16 de XVI-96 p. (gr.) Berlin et Leipzig, Giesecke et Devriendt. Traduction française par MM. P. Vitry et J.-J. Marquet de Vasselot. L'introduction : Frédéric le Grand et l'art français, résume l'introduction du grand catalogue ; à la suite, se trouve la description des œuvres exposées. Les gravures sont des réductions de celles qui ornent le grand ouvrage. Ce joli livret, imprimé avec goût, est un modèle de catalogue vraiment scientifique.

et aussi l'impatience du collectionneur qui a hâte de contempler et de posséder le tableau désiré. Plus tard, Frédéric se lassera de l'art français, son goût changera et il achètera des flamands, des Rubens, des Van Dyck et surtout des italiens. — Il aimait aussi la sculpture française. L'achat fait à Paris en 1742, pour la somme de 80.000 livres, de la collection formée à Rome par le cardinal de Polignac, avait introduit dans les collections royales un grand nombre d'antiques et quelques belles œuvres modernes des Adam. En 1752, Louis XV, qui connaissait les goûts artistiques du Roi de Prusse, lui fit don de deux groupes sculptés par L. S. Adam : *La Chasse* et *La Pêche* et de ces deux marbres admirables de Pigalle : *Mercure* et *Vénus*. Pour orner les galeries de Sans-Souci, Frédéric fit exécuter à Paris des statues par Coustou le jeune (*Mars* et *Vénus*), J.-B. Lemoyne (*Apollon*) et Vassé (*Diane*) qui ne furent achevées et placées qu'en 1711. L'*Apollon* de J.-B. Lemoyne est le plus beau morceau de cet ensemble. Le Roi posséda probablement plusieurs bustes de Voltaire par Houdon ; mais il ne reste plus que ce marbre daté de 1778 donné à l'Académie de Berlin, analogue, mais encore supérieur d'exécution peut-être, au buste du Théâtre-Français.

Les artistes français qui travaillèrent à Berlin à la décoration des châteaux royaux ne furent point parmi les plus grands. Le plus célèbre fut le peintre Antoine Pesne, qui vécut quarante-six ans à Berlin ; c'était un artiste d'un talent facile, agréable, un décorateur habile, un excellent portraitiste, mais un imitateur affadi de Lancret. Son successeur, Ch. A. Ph. Van Loo, fut médiocre. Mais beaucoup plus important fut l'atelier de sculpture fondé par le Grand Frédéric pour l'ornementation des bâtiments et des jardins. Ce sont deux Adam, de cette famille de sculpteurs habiles et féconds, qui dirigèrent l'atelier d'où sont sorties les statues des jardins de Sans-Souci et de Potsdam. François-Gaspard Adam partit en 1747 ; c'était un artiste adroit, un technicien très sûr et très habile, peu original, mais cependant capable de tailler de grandes pièces décoratives. Son successeur fut son neveu, Sigisbert-François Michel, frère du célèbre Clodion, qui réussit surtout dans des œuvres plus fines, plus délicates. Le flamand Antoine Tassaert, arrivé à la cour de Prusse en 1774 sur la recommandation de d'Alembert, a laissé une quantité de gracieuses statuettes, mais son talent ne plut que médiocrement à Frédéric. — Les beaux meubles français sont nombreux dans les collections royales ; il ne vint pas cependant d'ébénistes français à Berlin. Et si l'ornementation et le mobilier des palais est inspiré des créations de l'art français, ils ne furent pas exécutés par des mains françaises. Le sculpteur J.-A. Nahl, qui dirigea la ciselure des bronzes célèbres de Potsdam et Sans-Souci

avait, il est vrai, travaillé à Strasbourg sous la direction de Robert de Cotte et de G. Boffrand ; mais ce fut le Suisse Melchior Kambly qui fonda à Potsdam, en 1752, sous le patronage du roi, la fabrique de meubles et de bronzes d'où sortit presque tout le mobilier des châteaux royaux. Quelques spécimens apportés à Paris ont permis de juger ces meubles lourds, massifs, habilement imités des meubles français, mais sans goût, bien inférieurs aux productions contemporaines des ébénistes et bronziers parisiens.

Le catalogue de M. Seidel est parfait ; description des œuvres d'art, indication des signatures et de la provenance, discussions de l'authenticité, tout est indiqué avec un soin et une érudition inattaquables. On trouvera dans cette partie du livre quantité d'informations précieuses et indispensables pour quiconque voudra étudier Lancret, Pater, ou Pesne. Les célèbres peintures de Watteau : *L'Embarquement pour Cythère*, et *L'Enseigne de Gersaint*, ont fourni à l'auteur matière à de longues discussions où il a définitivement éclairci l'histoire, naguère fort confuse, de ces chefs-d'œuvre. — Quant aux eaux-fortes et dessins de M. Peter Halm, ils sont très curieux ; mais il s'en faut qu'ils égalent les gravures si colorées, si gracieuses des maîtres du XVIIIe siècle. M. P. H. grave d'une pointe sèche, précise et dure ; son dessin est parfait pour interpréter une pièce d'orfèvrerie ou de métal, une armure ou un bronze dont il sait rendre à merveille le reflet et la patine, mais il manque de souplesse et de finesse. La grâce de certains Lancret s'évanouit dans ses reproductions, et il y a tel buste de Houdon : *Le Duc de Nivernais* ou *Madame de Sabran* dont il n'a pas su rendre l'expression et le regard [1].

Nous souhaitons que M. Robinson qui, depuis plusieurs années, a écrit dans le *Magazine of Art* d'excellents articles sur les œuvres d'art françaises conservées dans les collections de la reine d'Angleterre, publie, un jour, un livre aussi beau et aussi complet que celui de son collègue allemand. Les collections royales de Windsor ont bien des trésors d'art à nous révéler, mais l'histoire de leur formation, qui a été toute différente, ne saurait ajouter un chapitre à l'histoire de l'expansion de l'art français en Europe, analogue à celui que M. P. Seidel a écrit. — G. Brière.

---

1. Rappelons que de nombreux tableaux des collections royales ont été photographiés par Braun, et que presque tous sont actuellement publiés en d'admirables héliogravures par la « Société photographique » de Berlin.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Abbé J. Paquier. — **L'Humanisme et la Réforme. Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes (1480-1529)**, avec son portrait, ses armes, un fac-similé de son écriture et un catalogue de ses œuvres. 1 vol. in-8 de LXXIII-392 p. Paris (Leroux), 1900[1].

Depuis cinq ou six ans, M. l'abbé Paquier s'occupe de Jérôme Aléandre. A travers les dépôts d'archives et les bibliothèques d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, sans ménager ni son temps ni sa peine, il a recueilli tout ce qui, de près ou de loin, éditions, lettres, dépêches, originaux et copies, touchait à son héros. Et tout en poursuivant ses recherches, il a donné, pour prendre position et déblayer le terrain, différentes études, accompagnées de textes, qui avaient pour objet une part de la vie d'Aléandre : d'abord *Erasme et Aléandre* (dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire publiés par l'École française de Rome*), 1895 ; puis, *Jérôme Aléandre et la Principauté de Liège (1514-1540)*, 1896 ; *la Nonciature d'Aléandre auprès de François Ier (8 août 1524-24 février 1525)*, 1897 ; enfin : *L'Université de Paris et l'Humanisme au début du XVIe siècle. Jérôme Aléandre* (dans *Revue des Questions Historiques*, oct. 1898-1er janv. 1899).

Toutes ces études, qui font honneur à leur auteur, enlèvent une bonne part de nouveauté au présent ouvrage, qui souvent, à l'exception du livre IV (Aléandre, Érasme et Luther, la diète de Worms), se borne à les résumer ou simplement à les reproduire. Conçue selon de très vastes proportions, trop vastes peut-être eu égard aux travaux antérieurs, la biographie d'Aléandre n'a pu tenir en un seul volume. Nous n'avons ici que la première moitié de sa vie : son séjour à Venise et à Paris et sa carrière d'humaniste, ses rapports avec l'archevêque de Liège et avec Érasme, ses nonciatures en Allemagne, pour obtenir l'édit de Worms (1521), et auprès de François Ier, lors des opérations devant Pavie, enfin son séjour à Rome et à Brindes. M. Paquier s'arrête en 1529 : un second volume

1. Cet ouvrage a été présenté à la Sorbonne comme thèse de doctorat, le 25 avril 1900. Le jury était composé de MM. Denis, président, Dejob et Seignobos. Après une discussion opiniâtre mais courtoise, M. l'abbé Paquier a été déclaré docteur avec *mention honorable*. La thèse latine est consacrée à un humaniste italien, contemporain un peu plus âgé d'Aléandre. Le sujet n'entrant pas dans le cadre de cette revue, en voici simplement le titre : *De Philippi Beroaldi iunioris vita et scriptis*, 1472-1518, 1 vol. in-8° de 122 p. Paris (Leroux), 1900.

nous exposera les nouvelles nonciatures d'Aléandre, son activité politique et religieuse dans la question du concile, et nous conduira jusqu'en 1542, date de sa mort.

Ce premier volume ne contient donc que la partie la moins importante, en somme, de la vie d'Aléandre et, tout bien considéré, ne nous apporte rien de tout à fait nouveau, aucune révélation particulièrement intéressante. M. P. a surtout, — cela a bien son prix —, mis en lumière certains points de détail, rectifié certaines erreurs, et fait justice de certaines calomnies, à côté desquelles passaient d'ordinaire les historiens, ou qu'ils acceptaient tranquillement. Pour mettre ces choses au point, il faut le zèle du biographe, et les recherches longues et multiples que M. P. s'est imposées nous montrent qu'il en a beaucoup. On pourrait presque trouver qu'il en a trop, car il a glissé dans le travers commun aux bons biographes : il a surfait la valeur de son héros, il a attribué à Aléandre une importance excessive, et lui-même le prouve à son insu, ce qui l'a conduit à des appréciations contradictoires. La première phrase affirme que « Jérôme Aléandre est l'une des plus grandes figures de la première moitié du XVIe siècle » (I); et plus loin nous lisons : « Aléandre eut peu d'idées générales, il fut avant tout un vulgarisateur, un exécuteur des volontés d'autrui... (II)... Du bon sens, peu de tendances aux spéculations élevées, des idées précises, sans grande étendue, telle sera pour ainsi dire désormais la caractéristique de son esprit (p. 24) » : « Toute sa vie, ce fut chez lui un besoin de travailler rapidement, et par là même une tendance à s'assimiler plutôt qu'à créer (p. 76). Quand il envisage une question, il ne la voit généralement que d'un seul côté à la fois; cet examen fait, il prend son parti » (p. 167). Esprit superficiel en somme, et dépourvu d'originalité, Aléandre paraît avoir été aussi un médiocre caractère. M. P. indique à peine les travers de notre humaniste; il voile les défauts sous de touchants euphémismes (p. 296, n. 1) et enveloppe ses aveux d'une forme si générale qu'elle atténue la responsabilité d'Aléandre jusqu'à la faire disparaître : « Aléandre n'avait ni le désintéressement d'un saint, ni la constance d'un stoïcien. Il n'était guère encore qu'un humaniste, aimant à se mettre en avant, et à se faire remarquer... (p. 222.) » C'est précisément cet humaniste — puisque aussi bien dans cette période de sa vie il n'est à peu près que cela — c'est cet humaniste avec sa susceptibilité ombrageuse, son irritabilité, cet homme colère, prompt au découragement comme à l'espérance, vain, et moralement parfois peu délicat, que M. l'abbé P. aurait dû dessiner plus fortement et faire revivre. Comme écrasé sous le poids des documents accumulés, il a négligé de choisir le trait expressif, le détail concret, vivant qui aurait fait ressortir la figure

d'Aléandre. Il a esquissé des tableaux, l'Université de Paris au début du XVIe siècle, l'Allemagne vers 1520; il n'a pas un seul portrait, et pourtant les originaux ne manquaient pas, et quels originaux : Érasme, Luther, Charles-Quint.

Un mérite qu'il convient d'apprécier, c'est l'effort visible de l'auteur pour être impartial, « objectif » (ce mot plaît à M. P.), dans une question qui, comme celle de la diète de Worms, met aux prises des opinions confessionnelles opposées. Il faut lui savoir gré de nous avoir épargné les tirades connues sur la papauté, l'Église, ou contre la Réforme[1]. Il expose les faits exactement, loyalement. A vrai dire, il n'en tire peut-être pas toujours les jugements qui naturellement semblent devoir en découler. Il a parfois des appréciations qui surprennent (cf. p. 170, n. 2). Même quand il a raison, il fournit des arguments tels qu'ils feraient suspecter la valeur de sa méthode et la rectitude de son esprit critique (voir en particulier p. 244-245). — Mais un examen attentif permet de voir que c'est moins le jugement de M. l'abbé Paquier qui est en défaut, que son style. L'auteur ne s'est pas assez gardé des termes impropres, des images peu cohérentes[2]. Pourtant le lecteur, grâce aux éléments nombreux qui lui sont fournis, peut se faire une opinion personnelle et plus juste.

L'ouvrage de M. l'abbé Paquier est donc un ouvrage sérieux, solide, qui rendra les plus grands services, par l'abondance des recherches consciencieusement faites. A ce titre, ce qu'il y a de plus précieux dans le livre est certainement l'Introduction, qui contient l'indication des œuvres dont Aléandre est l'auteur ou le sujet. Quelques réserves que l'on puisse faire sur le principe de classification adopté (l'ordre logique eût, semble-t-il, été préférable à l'ordre chronologique dans la section III), il faut louer sans réserves le zèle opiniâtre de l'érudit qui est parvenu à dresser un catalogue si complet et si riche. Ce qu'il nous a donné nous est un garant de ce qu'il nous promet : une édition des *Lettres familières* d'Aléandre (1510-1540), et la seconde partie de cette biographie, la plus importante, à vrai dire, puisqu'elle roulera sur la question qui est à la base des négociations poursuivies par tous les souverains du temps, les papes comme

1. Ce n'est pas que l'on ne puisse relever çà et là quelques formules auxquelles leur généralité enlève une bonne part de justesse (cf. p. 348. n. 2, à la fin). Comme le dit excellemment M. l'abbé Paquier, « cela nous est une nouvelle preuve de la difficulté, de la presque impossibilité où nous sommes de nous défaire de certaines erreurs séculaires admises et répétées autour de nous comme un *Credo* » (p. 269, n. 3).

2. Par exemple : p. 174. Aléandre représente « le point de vue romain dans toute sa rigidité ». Ce qui caractérise la politique pontificale à cette époque n'est rien moins que la rigidité; mais comment représenter « la rigidité d'un point de vue? » — Cf. Emploi insolite du mot apocryphe (LXVIII-LXIX), etc.

les princes laïques, la question du concile. Nous aimons à croire que M. l'abbé Paquier ne nous fera pas trop attendre l'effet de ses promesses.

V.-L. Bourrilly.

*
* *

A. de Saint-Léger. **La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française (1659-1789).** 1 vol. in-8 de 471 p. Paris et Lille (Tallandier), 1900.

Il faut remercier d'abord M. de Saint-Léger de la très utile étude qu'il nous donne. Ce qu'il nous importe, en effet, de connaître avec précision, c'est l'histoire des provinces sous l'ancien régime, la manière dont la royauté des XVIIe et XVIIIe siècles a exercé son pouvoir centralisateur sur les divers pays de France, et surtout sur ceux que la gloire de nos armes vint rattacher à la Couronne. Nous possédons encore trop peu d'ouvrages relatifs à cette histoire de l'administration royale dans les provinces; le travail de M. S.-L. nous est donc précieux. De plus, M. S.-L. a eu l'avantage — en étudiant un tout petit pays, égal en étendue tantôt à la moitié, tantôt au quart d'un de nos départements, suivant les vicissitudes de la politique — de pouvoir lire avec attention tous les documents, et de bien suivre sur ce petit espace l'action constante de la royauté et des agents royaux. Il a réussi à faire un livre très solide, très consciencieux, en digne disciple de Jules Flammermont à la mémoire de qui il a, dans une pensée touchante, tenu à le dédier. J'étudierai d'abord ce livre au triple point de vue de la documentation, de la méthode critique et de l'exposition, pour passer ensuite à l'examen rapide des diverses parties.

La documentation est excellente. M. S.-L. a exploré avec une ardeur infatigable les Archives départementales de Lille, les archives de Dunkerque, de Bailleul, etc., enfin les deux grands dépôts de Paris et de Londres. On ne peut regretter qu'une lacune : il n'a pas consulté les registres de vingtièmes ou de tailles qui lui auraient sans doute donné des renseignements très précis sur la répartition de la propriété foncière, et auraient ainsi complété et corrigé son chapitre sur l'agriculture. Mais je me hâte d'ajouter que c'eût été une étude très longue, et que j'espère voir l'auteur l'entreprendre plus tard, quand il essaiera de nous donner la synthèse de l'histoire des Flandres wallonne et maritime, que les historiens attendent avec impatience.

La méthode critique est en général satisfaisante, bien que l'auteur n'analyse pas toujours d'une manière complète le document et qu'il en laisse de côté les éléments vivants, concrets, évocateurs, ou ceux qui lui auraient permis de ne pas s'en tenir, comme il le fait trop souvent, au

point de vue statique, et de retracer davantage les évolutions. L'interprétation des documents est généralement très judicieuse. Mais les sentiments flamingants de l'auteur se trahissent parfois. Il est porté à juger trop sévèrement l'administration française. Les intendants ne seraient que des administrateurs improvisés, souvent peu capables. Il est vrai qu'il tempère et même contredit ces appréciations injustes ou très exagérées, et que, s'il montre avec raison les vices du régime français, il sait aussi en rappeler les bienfaits.

Quant à l'exposition, si dans le détail elle est claire, sobre, bien conduite, elle prête dans l'ensemble à une critique assez grave. Il semble bien que le livre n'offre pas une unité parfaite. Il est divisé en quatre parties, sans compter l'Introduction. I. L'Organisation administrative. II. L'Administration. III. L'Économie du pays. IV. Les Vœux des Flamands en 1789. Les troisième et quatrième parties ne paraissent pas faire intimement corps avec le reste; elles pourraient en être détachées facilement. Ne valait-il pas mieux mettre en tête de l'ouvrage l'état économique, précédé d'une description physique du pays et d'une peinture physique et morale des habitants, considérer l'économie de la Flandre maritime comme un facteur capital, prépondérant même, comme une cause agissante, pouvant seule expliquer le développement politique et administratif de la province? M. S.-L. en a jugé autrement. Il a voulu faire avant tout une étude d'histoire administrative. Ce qu'il nous donne surtout, c'est la vie administrative du pays depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution, c'est la comparaison du régime français avec l'espagnol. Et c'est là, il est vrai, une question capitale. Les conclusions auxquelles il aboutit ressemblent fort à celles de M. l'abbé (aujourd'hui cardinal) Matthieu dans son livre sur la Lorraine de l'ancien régime. Comme la Lorraine, la Flandre maritime a été moins heureuse sous la domination française que sous la domination antérieure. Le régime français fut particulièrement dur, oppressif; la fiscalité fut inouïe. Le régime espagnol était doux, nonchalant, les Flamands se gouvernaient eux-mêmes et n'étaient pas exploités. Il est vrai que la royauté française contribua à développer les ressources du pays, assainit les basses terres, établit des canaux et de grandes routes, fit de Dunkerque, malgré les vicissitudes de la politique extérieure, un port bien outillé et bien défendu. On comprend par suite la force des revendications particularistes des Flamands de la Flandre maritime en 1789. M. S.-L. apporte donc des résultats neufs, importants, très intéressants, et il y aurait mauvaise grâce de ma part à critiquer plus longtemps son mode d'exposition.

Après une introduction très bien conduite sur la formation de la

province de 1659 à 1697, et sur l'administration espagnole, M. S.-L. étudie l'organisation administrative, puis l'administration sous le régime français. Outre qu'il a un peu trop négligé certaines parties, comme l'organisation ecclésiastique, pourtant si intéressante dans un pays éminemment catholique, naguère espagnol, il n'a peut-être pas assez évité les inconvénients qui peuvent résulter de la séparation très nette dans deux parties distinctes de son ouvrage de l'organisation administrative et de l'administration elle-même. Ensuite, il prend comme cadre de son étude l'organisation traditionnelle du pays, l'assemblée du département, les chefs-collèges, les municipalités, et il n'accorde qu'une place assez restreinte à l'intendance. Il est vrai que l'action de l'intendant se fait sentir partout, et qu'on la retrouve à propos de tout, disséminée dans tout l'ouvrage. D'abord il eût été plus intéressant et plus historique de montrer l'accumulation de toutes les ruines qui se sont produites, et ensuite, sur ces ruines, l'édification d'un pouvoir nouveau, celui de l'intendant, c'est-à-dire du roi ; de sorte que ce ne sont plus les anciennes institutions du pays qui auraient formé le centre du tableau, mais les nouvelles, celles qui étaient vraiment pleines de sève et de vie, et sur lesquelles il importait le plus de projeter la lumière. Ensuite, en admettant même le plan de l'auteur, il eût été nécessaire de s'étendre davantage sur les intendants, et de grouper dans un chapitre tous les éléments qui attestent leur activité, leur indépendance, leur habileté, l'extension toute naturelle de leurs pouvoirs à des époques de crise et dans un pays-frontière exposé aux ravages de l'ennemi. Quoi qu'il en soit, il y a dans ces deux premières parties, outre beaucoup de recherches et de faits nouveaux, d'excellents morceaux. Toutes les institutions traditionnelles de la Flandre maritime sont étudiées avec une précision et un souci du détail tout à fait remarquables, et ce n'était pas une tâche facile. Je signalerai notamment l'histoire des municipalités et l'évolution du régime municipal (pp. 206 et suivantes) qui n'intéresse pas seulement la Flandre, mais l'histoire générale, les dépenses des municipalités, banquets, pots-de-vin, etc. (page 263), la comparaison lumineuse de l'état fiscal d'une commune de France (Merville) à cent ans de distance, 1789-1889, qui est toute favorable au régime nouveau (p. 267).

Les troisième et quatrième parties sont moins étendues, M. S.-L. ayant voulu avant tout faire une étude d'histoire administrative. Mais elles sont importantes et très intéressantes. L'étude de l'agriculture n'est que passable, l'auteur n'ayant pu arriver à une très grande précision sur la répartition de la propriété foncière. Mais la partie relative au commerce maritime de Dunkerque est vivante et très bien conduite. M. S.-L. expose

ensuite les revendications des Flamands en 1789, d'après les cahiers publiés par les Archives Parlementaires, et surtout d'après les cahiers de paroisses trouvés aux archives de Lille, et qui sont encore inédits. Ce n'est pas une des parties les moins attachantes de son livre.

En somme, malgré une certaine sécheresse qui tient en grande partie au sujet lui-même, M. S.-L. a écrit sur un tout petit pays un livre qui n'a pas seulement un intérêt local, mais nous apprend à mieux connaître la France de l'ancien régime. C'est une étude très solide, admirablement documentée, pleine de résultats nouveaux et curieux; nous ne saurions trop engager les historiens à la lire avec soin, ni trop recommander aux jeunes érudits l'exemple que vient de donner M. S.-L. Que dans nos Universités provinciales on nous donne enfin des synthèses de l'histoire d'un pays ou d'une province sous l'ancien régime, et bientôt, grâce à toutes ces études, on pourra, dans une vaste synthèse, retracer l'état de la France en 1789, non plus d'après quelques vagues documents épinglés en quelque sorte au hasard, mais d'après un ensemble considérable de faits bien établis et bien interprétés.

Ph. Sagnac.

*
* *

J.-L. Windenberger. **Essai sur le système de politique étrangère de J.-J. Rousseau. La République Confédérative des Petits États.** 1 vol. in-8 de 308 p. Paris (Alph. Picard et fils), 1900.

Si M. Windenberger débute par une étude, un peu superficielle d'ailleurs, de l'œuvre politique de Rousseau, ce n'est pas qu'il se propose d'en donner une interprétation nouvelle; il veut seulement établir que cette œuvre est incomplète, inachevée. La thèse de Rousseau doit être valable pour tous les pays; le Contrat Social ne saurait exister sans un « contrat international ». Le pacte social n'assure aux citoyens la liberté et la sécurité que dans l'État; mais le principe de la souveraineté du peuple suffira-t-il à arrêter ou repousser les attaques des ennemis extérieurs? L'association politique, telle que la rêve Rousseau, ne peut s'appliquer qu'aux petits États; comment assurer l'existence de ces petits États? Telles sont les raisons *a priori*, qui, suivant l'auteur, permettent d'affirmer que Rousseau avait l'intention de donner, comme suite au Contrat Social, un traité de politique étrangère. M. W. reconnaît d'ailleurs que ces arguments ont moins de valeur que le témoignage de Rousseau lui-même, qui, dans une note du *Contrat Social*, déclare s'être proposé, « dans la suite de cet ouvrage », d'établir les principes qui doivent régir les « relations externes » des États.

Rousseau a-t-il jamais écrit ce traité ? A en croire le comte d'Antraigues, il en aurait au moins tracé le plan, il aurait rédigé un mémoire, dans lequel il aurait cherché à montrer « par quels moyens de petits États pouvaient exister à côté des grandes puissances, en formant des confédérations ». « Ce manuscrit de trente-deux pages, entièrement écrit de sa main, ajoute d'Antraigues, me fut remis par lui-même, et il m'autorisa à en faire, dans le courant de ma vie, l'usage que je croirais utile ». D'Antraigues aurait eu l'intention de le publier en 1789, puis, le jugeant dangereux pour l'autorité royale, il se serait décidé à le brûler. M. W. accepte « comme à peu près certaine » la déclaration du comte d'Antraigues ; mais, en présence de cet unique témoignage, émanant d'ailleurs d'un personnage suspect, ne conviendrait-il pas plutôt de réserver la question, de la considérer comme insoluble dans l'état de nos connaissances ?

Quoi qu'il en soit, nous n'avons aujourd'hui sur le système de politique étrangère de Rousseau que des indications assez peu explicites, éparses dans ses divers ouvrages. En entreprenant de le reconstituer, M. W. a donc fait œuvre utile ; mais les données dont il disposait étaient trop peu certaines pour que son étude pût aboutir à des conclusions bien précises.

Voici cependant certains traits de la politique étrangère de Rousseau que l'on a dégagés assez nettement. Rousseau préfère aux grands États, qui constituent pour leurs voisins un danger perpétuel, les petits États, dont la supériorité morale et politique est incontestable. Tandis que les démocraties sont par nature pacifiques, les monarchies ont une politique belliqueuse ; les despotes ont besoin de la guerre pour maintenir leur autorité : « Chacun voit assez, dit-il, que les princes conquérants font pour le moins autant la guerre à leurs sujets qu'à leurs ennemis » ; il a très bien compris qu'entre la tyrannie et le militarisme il existe un lien naturel. — M. W. a fort bien décrit aussi les conceptions de Rousseau sur la guerre. Chez aucun penseur du XVIIIe siècle on ne trouve une critique plus vigoureuse de la façon dont se faisait la guerre à cette époque. On voit aussi Rousseau combattre avec la plus grande énergie les principes du droit des gens, non seulement de Hobbes mais de Grotius, et donner de la guerre cette définition originale : « La guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais d'État à État ». Ce ne sont donc pas les *individus* qui sont ennemis, mais les *puissances* ; les droits privés doivent être sauvegardés d'une façon absolue ; les non-combattants ne doivent pas être traités comme des adversaires ; les vainqueurs ne peuvent réduire les vaincus en esclavage ni leur enlever leur nationalité ; si chaque individu est maître de sa propre liberté, il faut aussi que chaque peuple puisse disposer de soi-même ; c'est répudier le droit de conquête.

Mais comment sauvegarder l'indépendance des petits États ? Cela ne peut être par une « société générale du genre humain », forcément inorganique, mais uniquement par l'association volontaire des États. Mais sous quelle forme Rousseau imagine-t-il cette union d'États ? M. W. déclare qu'étant donnés les principes généraux de Rousseau, l'association ne pouvait prendre à ses yeux la forme d'un État fédéral, mais bien d'une Confédération, qui respecterait toutes les distinctions nationales. Mais n'est-ce pas vouloir préciser la conception de Rousseau plus que ne le permettent les textes trop peu nombreux que nous possédons ? Contrairement à ce que pense M. W., il ne semble pas que Rousseau ne consente à admettre dans la Confédération que des petits États. En effet, dans l'analyse du Projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre, on lit cette phrase, qui semble avoir échappé à l'auteur : « Le gouvernement [confédératif] paraît d'ailleurs préférable à tout autre *en ce qu'il comprend à la fois les grands et les petits États*, qu'il est redoutable au dehors par sa puissance, que les lois y sont en vigueur, et qu'il est le seul propre à contenir également les sujets, les chefs et les étrangers ».

On regrettera donc que M. W. se soit trop peu préoccupé de faire le départ des idées que Rousseau a formellement exprimées et de celles qui ne peuvent lui être attribuées que par hypothèse : « Il nous a suffi, dit-il, de généraliser, d'étendre la méthode du *Contrat Social* pour découvrir la théorie de la Confédération des petits États. » Il a souvent abusé de la méthode inductive. Nous lui reprocherons encore de n'avoir pas apporté assez de soin à ses références ; il ne suffisait pas de citer le tome et la page de l'édition Hachette ; il fallait indiquer à quel ouvrage de Rousseau telle ou telle citation avait été empruntée. Dans la bibliographie, démesurément enflée d'ouvrages qui ne concernent guère le sujet, on pourrait signaler quelques omissions ; il eût fallu tout au moins indiquer Haymann, *J.-J. Rousseau's Sozialphilosophie*, Leipzig, 1898.

En dépit de ces critiques, il convient de reconnaître que cette consciencieuse étude témoigne d'un sérieux effort pour comprendre la doctrine de Rousseau, pour en élucider quelques parties encore obscures ; on la lira avec intérêt et profit.

Henri Sée.

CHRONIQUE

— Sommaires des Revues [1].

Revue historique, juillet-août 1900. — *B. de Mandrot*, Sur l'autorité historique de Philippe de Commynes. — *H. Froidevaux*, La France à Madagascar : Jacques Pronis (XVIIe s.). — *G. de Nouvion*, Talleyrand, prince de Bénévent (suite et fin).

Revue des questions historiques, 1er juillet 1900. — *Georges Salles*, Un traître au XVIe siècle : Clément Champion, valet de chambre de François Ier. — *R. P. H. Fouqueray*, S. J., Le Père Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIII. — *R. P. P. Bliard*, S. J., Dubois et l'alliance de 1717. — *Abbé C. Daux*, L'abjuration de Henri IV. Sa notification officielle aux consuls de Saint-Antonin en Rouergue. — *Cte de Toulgoët*, Les responsabilités de la capitulation de Malte en 1798.

La Révolution française, 14 juin 1900. — *A. Aulard*, L'histoire provinciale de la France contemporaine. — *Sigismond Lacroix*, L'élection du maire de Paris en 1792. — *Armand Lods*, Les luthériens d'Alsace devant l'Assemblée Constituante. — *H. Monin*, Un discours peu connu de Danton. — Documents inédits : Mémoires de Louis XVIII au roi d'Espagne et à l'Empereur, publiés par *P. Besques*.

14 juillet 1900. — *Ch.-L. Chassin*, Une histoire du parti républicain (celle de M. G. Weill ; v. la *Revue d'hist. mod.*, II, p. 80). — *L. Lévy-Schneider*, Les protestants et la Révolution dans le sud-ouest, d'après M. Fr. Galabert. — *Léon Deschamps*, René Levasseur, le « boucher de Sedan ». — *G. Hermann*, Le roman d'un conventionnel en mission aux armées. — *A. Mathiez*, Les divisions du clergé réfractaire (1790-1802).

Revue d'histoire diplomatique, 1900, no 3. — *G. Fagniez*, L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII (1623-1626). — *A. Pingaud*, Le projet Polignac (1829). — *Ed. Driault*, La question d'Orient en 1807.

Les Archives des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Préfecture de police. Progrès du classement depuis 1891. — Nous avons indiqué, dans le dernier numéro de la Revue (p. 110), notre intention de

1. Nous ne nous occupons, sous cette rubrique, que des revues les plus importantes, et des articles se rapportant à notre cadre.

faire connaître les modifications apportées depuis 1891 (date de publication des *Archives de l'histoire de France* de MM. Langlois et Stein) au classement des fonds dans les divers dépôts d'archives français. Un premier article consacré aux dépôts parisiens allait être envoyé à l'impression, lorsque nous avons été informés qu'un rapport officiel très complet sur les travaux exécutés aux Archives Nationales au cours de ces dernières années était actuellement en préparation. Comme nous tenons à ne donner que des renseignements très sûrs et dûment contrôlés, nous attendrons, pour nous occuper des Archives, que ce rapport ait paru, et nous nous contenterons de donner, aujourd'hui, les renseignements relatifs aux Archives des ministères des Affaires Étrangères, et de la Guerre, et à celles de la préfecture de Police.

I. Archives du ministère des Affaires Étrangères

Inventaires : *L'inventaire sommaire des Mémoires et documents* (*Fonds divers, divers pays*) faisant suite au volume consacré à la France a paru en 1892. Un supplément aux deux volumes déjà parus, nécessité par l'extension donnée en 1891 aux limites de communication des documents (reculée de 1825 à 1830) a paru en 1896 (*Fonds France et Fonds divers, supplément*). Ce volume contient, en appendice, une table générale des fonds inventoriés dans les trois recueils [1].

Documents publiés : Le tome troisième et dernier des *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Espagne* a paru ; il est dû à MM. Morel-Fatio et Léonardon (V. *Revue*, t. I).

La Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1542), a été publiée également. M. Tausserat-Radel avait été chargé de l'édition (V. *Revue*, t. I, p. 535).

II. Archives historiques du ministère de la Guerre.

Inventaire : Le ministère de la Guerre a commencé la publication d'un *Inventaire sommaire des Archives historiques*. Les deux premiers fascicules comprenant les nos 1 à 1525 de la Correspondance (Archives anciennes) ont paru ; le troisième est sous presse [2].

Des répertoires manuscrits existent pour les campagnes les plus étudiées, en particulier pour les campagnes de la Révolution : les travailleurs sont autorisés à les consulter, mais il ne semble pas qu'ils doivent être un jour publiés.

III. Archives de la préfecture de Police [3].

Dans le *Bibliographe moderne* (IIe année, 1898, p. 56-62) on trouvera un court mais utile répertoire des Archives conservées à la préfecture de Police. Pour la

1. A noter dans la *Revue de Champagne et de Brie*, la publication, par M. Rigault, du *fond Bouillon* (1897).

2. Le livre de M. Laurencin-Chapelle : *Les archives de la Guerre historiques et administrative* (Paris, Berger-Levrault, 1898) est surtout une histoire du Dépôt.

3. Pour l'histoire de la formation des *dépôts d'archives parisiens*, en général, on lira avec profit le discours prononcé par M. G. Servois à l'Assemblée générale de la Société de l'His-

période révolutionnaire et pour la période contemporaine, il y a dans ce dépôt une foule de documents importants ; à l'aide des dossiers restés à la Préfecture, on pourra compléter l'histoire des conspirations du Consulat, de l'Empire et de la Restauration ; c'est avec les liasses de ces archives, et avec celles-là seules, semble-t-il, que pourra être écrite l'histoire documentée de l'opinion publique après 1830. Les rapports et notes abondent, dont le dépouillement est à faire.

— Le Congrès annuel des Sociétés savantes a tenu ses séances à Paris, du 5 au 9 juin dernier. Parmi les communications et lectures qui ont été faites, nous relevons les suivantes qui intéressent l'histoire moderne et contemporaine de la France :

1° *Section d'histoire et de philologie* : *MM. J. Leclère et P. Cozette*, L'imprimerie à Noyon avant le XIXe siècle. — L'administration communale de Noyon sous l'Ancien régime. — Les noms de baptême mis en usage dans les trois paroisses de Noyon pendant la première moitié du XVIIIe siècle. — *Jules Gauthier*, Biographie de J.-B. Guillaume de Gevigney, 1789-1802 (spoliateur de bibliothèques, précurseur de Libri). — *Victor de Swarte*, Claude de Blanc, intendant de la Flandre maritime, puis secrétaire d'État au département de la guerre, 1666-1728. — *P. Coquelle*, L'ambassade du comte d'Affry à La Haye, 1756-1761. — *Th. Eck*, Deux lettres de M. d'Humyères, sieur de Wytermont, gouverneur de Saint-Quentin, aux échevins de cette ville (relatives à l'abjuration de Henri IV et à l'attentat de Jean Châtel). — Les intentions d'Henri de Navarre au moment de l'assassinat d'Henri III. — *A. Prudhomme*, L'enseignement secondaire à Grenoble avant la création du collège des Dominicains. — *Vuacheux*, Le lieu de naissance de Mme de La Fayette (Paris, 1634). — *Godard*, Les préceptorales ou écoles primaires et les collèges disparus du Bas-Limousin, d'après les archives de la Corrèze. — *Vuacheux*, Description du marquisat Graville-Sainte-Honorine (d'ap. un ms. du XVIIe siècle). — *R. Fage*, La famille aux XVIIe et XVIIIe siècles dans une petite ville de province (Tulle). — *Abbé Ferran*, Le chapitre cathédral de Mirepoix, 1318-1790. — *Coüard*, L'instruction publique dans les trois localités de Chevreuse, Magny-les-Hameaux et Enghien, auj. Montmorency (S.-et-Oise), aux XVIIe et XVIIIe siècles. — *Vauclin*, La vie communale et religieuse dans la paroisse rurale de Corbespine, près Bernay, au XVIe siècle. — *Abbé Taillefer*, Les coutumes de Saint-Urcisse du 31 octobre 1597. — Réponses à l'art. 23 du programme : « tracer (d'après les archives départementales et communales), l'histoire des fêtes nationales qui furent célébrées dans un chef-lieu de canton sous le Directoire », envoyées par *MM. Blassier* (Honfleur et Pont l'Évêque), *Borrel* (Moutiers-en-Tarentaise), *Feuvrier* (Dôle), *Montier* (Pont-Audemer), *Pillet* (Verneuil-sur-Aure), *Poupé* (Draguignan), *Danguy* (Angoulême), *Alex. Sorel* (Compiègne), *Eug. Thoison* (Nemours), *Veuclin* (Mesnil-sur-l'Estrée, Eure). — *A. Brette*, Des réformes qu'il y aurait lieu d'introduire dans l'enseignement sur les

---

toire de Paris (année 1898) ; sur le projet de création d'un dépôt central des archives historiques du notariat parisien à l'hôtel de Lausun, cf. une brochure de E. Coyecque : *Les Archives notariales de la Seine...* (Paris, Techner, 1899. V. *Revue*, t. I, p. 319).

limites et les divisions du royaume à la veille de la Révolution (il faudrait utiliser les cartes dressées en 1789 par le Comité de constitution). — *C. Bloch*, Comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787. — *Flour de Saint-Genis*, Le cahier de doléances des paroisses de Saint-Beury et de Vic-de-Chassenay en Bourgogne, rédigé les 12 et 13 mars 1789. — *Galland*, Le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire dans le district de Laval. — *Gros*, Le club des Jacobins de Toulouse pendant la Révolution. — *Lelièvre*, Vendéens et Chouans.

2° *Section de Géographie historique et descriptive* : *H. Froidevaux*, Le voyage de Pierre David au Bambouk en 1744 (d'après son *Journal*). — *G. Marcel*, Les portulans de Brouscou (milieu du XVIe siècle). — *Saint-Yves*, La colonisation de Madagascar (au temps des gouverneurs, M. de Montdevergnes, 1666-1667, et Duras, 1767-1768). — *Jos. Fournier*, Les chemins de transhumance en Provence et dans le Dauphiné, d'après les journaux de route des conducteurs de troupeaux au XVIIIe siècle.

3° *Section d'archéologie* : *Jos. Poux*, Les fortifications de la ville de Foix de 1446 à 1790.

4° *Section des Sciences économiques et sociales* : *Léon Haucouard*, L'économie politique dans le Vexin, depuis le moyen âge jusqu'à notre époque. — *Veuclin*, Les tribunaux populaires de conciliation au siècle dernier. — *L. Morin*, Les Sociétés de secours mutuels aux XVIe et XVIIe siècles (à Troyes). — *C. Bloch*, Le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre, d'après la correspondance du plénipotentiaire anglais William Eden, plus tard lord Auckland. — Un projet de crédit agricole au siècle dernier. — *Flour de Saint-Genis*, La division du sol à partir du XVe siècle en Bourgogne; le morcellement des propriétés et le fractionnement des cultures. — *Edmond Charlemagne*, Comment s'est constituée la petite propriété dans la partie méridionale du Berry à partir du XVe siècle. — *Abbé Adam*, Histoire de l'ancien collège de Valognes. — *Coüard*, Le collège de Pontoise à la fin du XVIIIe siècle. — *Abbé Laveille*, Le collège d'Avranches depuis ses origines jusqu'à la Révolution.

N. B. — *La Révolution française* a reproduit, dans son numéro du 14 juillet 1900 et d'après le *Journal officiel*, le compte rendu in extenso des trois séances du congrès où il a été question de l'Histoire de la Révolution.

— La 24e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements a été tenue à l'École des Beaux-Arts les 5, 6, 7 et 8 juin. Nous relevons sur la liste des lectures qui ont été faites au cours des séances, celles qui intéressent l'histoire de l'art français depuis le XVIe siècle : comme d'ordinaire, la plupart des communications ont porté sur des sujets d'histoire moderne, les travaux d'archéologie gallo-romaine et gothique étant réservés en majorité pour le Congrès des Sociétés savantes (section d'archéologie). Voici le titre de ces lectures : *MM. Albert Jacquot*, Essai de répertoire des artistes lorrains (sculpteurs), suite de sa communication de 1899. — *Abbé Porée*, Un tryptique de la cathédrale d'Évreux (XVIe siècle). — *Armand Gasté*, Les tombeaux des Matignon à Torigni-sur-Vire (Manche). — *Armand Benet*, Une nomination de professeur à l'École centrale du Calvados, le

sculpteur Jaddoule. — *Ch. Ponsonailhe*, Le peintre-graveur Joseph Leroy (XVIIIe s.). — *Eug. Thoison*, Les descendants d'Ambroise Dubois, peintre de Henri IV. — *Emile Biais*, Le graveur Monteilh (1791-1869). — *Bouillon-Landais*, Le peintre Monticelli de Marseille. — *Paul Clauzel*, Xavier Sigalon (1788-1837). — *G. Grandin*, Recherches sur la famille des Lenain. — *Fernand Mazerolle*, Travaux de l'ornemaniste Du Rif au couvent des Grands Augustins de Páris (XVIIIe s.). — *H. Herluison et Paul Leroy*, Contribution à l'histoire des dessinateurs de jardins. — *Abbé Bouillet*, Les collections de tableaux du château de la Muette vendues en 1832. — *Ch. Braquehaye*, Les peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux. Nicolas Le Roy de Bazemont. — *Paul Leroy*, Les relations artistiques entre la France et la Chine aux XVIIe et XVIIIe siècles. — *V.-E. Veuclin*, Peintres verriers de la ville de Dreux. — *Ch. de Grandmaison*, Projet de restauration des autels de Saint-Martin de Tours à la fin du XVIIIe s. — *Léon Charvet*, Sébastien Serlio à Fontainebleau. — *A. Gabeau*, La pagode de Chanteloup et le tombeau du duc de Choiseul. — *Henri Jadart*, Les dessins de Jacques Cellier, artiste rémois. — *Félix Pasquier*, Les tapisseries toulousaines de la Renaissance. — *Camille Leymarie*, Adrien Dubouché et le musée céramique de Limoges. — *Victor Advielle*, Un portrait de la duchesse de Fontanges par Mignard au Musée de Madrid. — *Abbé Brune*, Une collection de portraits historiques : famille de Watteville (XVIIe s.). – *Emile Delignières*, Une sculpture de Saint-Wulfran d'Abbeville du XVIe s. — *Coüard*, Les présents royaux faits aux XVIIe et XVIIIe s. à la chapelle de Saint-Gemme (Seine-et-Oise). — *Paul Lafond*, La manufacture royale de faïences de Samadet. — *M. Hénault*, Étude sur les Fior, sculpteurs de Valenciennes (XVIIIe s.). — *Abbé Requin*, Généalogie des Clérissy, faïenciers de Moustiers. — *Ch. Ginoux*, Les faïenciers de Moustiers. — *Charles de Beaumont*, Jean-Louis Ducis, peintre (1775-1847).

— L'Académie française et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres viennent de décerner leurs prix annuels.

A l'Académie française : Premier prix Gobert (9.000 fr.) à M. Pierre de la Gorce, auteur d'une *Histoire du Second Empire*; second prix (1.000 fr.) à M. Lehautcourt pour son ouvrage : *Histoire de la guerre de 1870-71. Le siège de Paris*. - Sur le prix Thérouanne (4.000 fr.) ont reçu : M. de Calonne, auteur d'une *Histoire de la ville d'Amiens*, 1.000 fr.; F. Bouvier, *Bonaparte en Italie, 1796*, 1.000 fr.; Bernard de Lacombe, *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, 500 fr.; G. Syveton, *Au camp d'Altranstadt*, 500 fr. — Prix Bordin : 500 fr. à M. le Cte Ducos, pour *La mère du duc d'Enghien (1750-1822)*; 500 fr. à M. Dupré-Lasale pour son travail sur *Michel de l'Hospital*. — Prix Marcelin Guérin : 1.500 fr. à Mlle Jeanne Lapasset, pour le livre intitulé : *Le Général Lapasset, Algérie, Metz*; 1.000 fr. à M. Georges Michel, auteur de *Léon Say, sa vie et ses œuvres*; 500 fr. à M. Maurice Sautai, *Le siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*; 500 fr. à M. Girod de l'Ain, pour sa *Vie militaire du général Foy*. — Prix Juteau-Duvigneaud : M. l'abbé Félix Klein, auteur de : *L'évêque de Metz, Vie de Mgr Dupont des Loges* (4.000 fr.).

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : sur le prix Brunet (3.500 fr.),

l'Académie a attribué à M. Julien Baudrier, pour sa *Bibliographie lyonnaise au XVIe siècle*, 1.000 fr.; à M. Martin, pour son *Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal*, 1.000 fr.; à M. de la Bouralière, pour son *Histoire de l'imprimerie à Poitiers au XVIe siècle*, 500 fr.; à M. Georges Vicaire, pour sa *Bibliographie française du XIXe siècle*, 500 fr. — Le premier prix Gobert (9.000 fr.), a été décerné à M. Rod. Reuss, auteur de *L'Alsace au XVIIe siècle*, le second à M. Hautcœur pour son *Histoire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*. — Parmi les mentions du concours des Antiquités nationales, nous relevons : 1re mention, M. Tausserat-Radel, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*; 4e mention, M. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*. — Le prix Prost, destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail historique sur Metz et les pays voisins, a été partagé entre : M. le Lieut^t Ch. Denis, pour son *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville* (*1562-1792*), et M. l'abbé Poirier, auteur de : *Metz, documents généalogiques d'après les registres des paroisses* (*1561-1792*).

— A la session de juin pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie, les mémoires suivants, où sont traités des sujets d'histoire moderne et contemporaine, ont été soumis avec succès à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris :

MM. Bergmann, *La politique extérieure de la Saxe en 1812 et 1813*. — Cornet, *Montargis à l'époque des guerres de religion* (*1560-1598*). — Reybel, *Wallenstein et ses négociations avec la France en 1633 et 1634*. — Roth, *Principes et idées du parti républicain démocratique sous la Monarchie de Juillet, d'après le journal « La Réforme »*. — Saglio, *L'administration de Pierre David à l'île de France*. — Têtu, *Les ateliers nationaux à Paris en 1848*.

Les mémoires de MM. Reybel, Roth et Saglio ont été particulièrement remarqués.

— La Bibliothèque Nationale vient de recevoir de Mlle Dosne quatorze grands cartons contenant des papiers ayant appartenu à M. Thiers, correspondances, notes, etc. Ces documents, d'un intérêt considérable au point de vue de l'histoire politique de la France sous les divers régimes qui se sont succédé depuis la Restauration jusqu'à l'établissement définitif de la troisième République, de l'histoire extérieure, aussi bien en Extrême-Orient et dans nos colonies en formation qu'en Europe, et enfin de l'histoire littéraire pendant la période la plus mouvementée du romantisme, constituent pour la Bibliothèque Nationale un trésor précieux.

Mlle Dosne, en le livrant au Cabinet des manuscrits, a mis une condition à ce don : c'est que les papiers de M. Thiers ne pourront être livrés au public qu'après la mort de la donatrice.

— Les sujets des compositions de l'agrégation d'histoire de cette année ont été : Démosthène — La quatrième Croisade — l'Organisation de la France (organisation départementale, justice, finances) de 1790 à 1804. — Si les deux premiers sujets sont bien choisis, nous ne saurions en dire autant du troisième qui n'a aucune unité et comprend trois parties distinctes qu'il est impossible de rattacher ensemble. Ensuite, 1804 n'est pas une date dans l'histoire administrative; c'est

en 1800 (constitution de l'an VIII) que la reconstruction de la France est opérée. Enfin le sujet ne comprend qu'une partie de l'administration, choisie arbitrairement, et cette partie est encore énorme. Il me semble qu'il eût mieux valu donner, par exemple : Les finances avant et pendant la Révolution (sujet extrêmement difficile, il est vrai, et peut-être trop spécial) ou bien : L'étude de l'organisation des pouvoirs dans les constitutions de la France de 1791 à l'an VIII. Ce dernier avait de l'unité, et les candidats auraient eu à retracer une évolution dans les idées et les lois tout à fait capitale et très intéressante. — P. S.

— Le 26 juin 1900, M. A. de Saint-Léger a soutenu devant la Faculté des Lettres de Lille deux thèses d'histoire flamande. La thèse latine avait pour titre : *De comitatus Flandriæ primordiis*, et la thèse française : *La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française* (1659-1789). (Cf. notre compte rendu p. 212.) Nous tenons à signaler ce bon exemple de décentralisation. Il serait à souhaiter que toutes nos Universités vissent éclore des synthèses de l'histoire des provinces dont elles sont les centres intellectuels.

— La librairie Léopold Cerf va commencer au cours du présent mois d'août, la publication d'une nouvelle revue d'histoire, intitulée : *Revue de synthèse historique*. Le directeur est M. Henri Berr, professeur au lycée Henri IV, auteur d'une thèse récente et remarquée sur *La synthèse des connaissances de l'histoire. Essai sur l'avenir de la philosophie*. Ce nouveau périodique comprendra quatre parties : 1° des articles de fond sur des questions de méthode historique, ou intéressant la science de l'Histoire comprise dans son sens le plus large ; 2° des revues générales sur les divers domaines de l'Histoire, par les auteurs les plus qualifiés par leur science et par leur talent ; 3° une partie de discussion et de critique, tribune ouverte aux lecteurs de la *Revue* sur les questions déjà traitées ; 4° un bulletin bibliographique et critique des ouvrages reçus au bureau de la *Revue*. Le premier numéro contiendra : Introduction. — *Emile Boutroux*, Histoire et synthèse. — *Pierre Foncin*, Introduction à la psychologie des pays de France. — *Karl Lamprecht*, La méthode historique. — *Paul Lacombe*, Sur les « Lois de l'Histoire » de Xénopol. — *Ad. Bossert*, Portraits d'historiens allemands. — Revues générales : *Gustave Lanson*, Histoire littéraire : la Littérature française, résultats récents et problèmes actuels ; *Jules Combarieu*, Histoire musicale : le moyen âge. — Notes, Questions et Discussions. — Bibliographie : analyses, revue des Revues et Bulletin critique. — La *Revue de synthèse historique* paraîtra tous les deux mois, par fascicules de 112 pages, à partir du 20 août prochain. Le numéro vaut 3 fr. ; l'abonnement annuel, 15 fr. (France) et 17 fr. (Étranger).

— M. A. Aulard a publié dans la *Revue internationale de l'enseignement*, du 15 juin 1900, et reproduit ensuite dans la *Révolution française*, du 14 juillet, un intéressant article sur une thèse française soutenue récemment avec succès devant l'Université finlandaise d'Helsingfors par Mlle Alma Söderhjelm, thèse ayant pour sujet : *Le régime de la Presse pendant la Révolution française*, tome I (de 1789 au 9 thermidor an II), et dont nous rendrons compte dans un prochain numéro. M. Aulard donne, à ce propos, des détails sur le régime d'examens actuellement en vigueur pour les lettres à l'Université d'Helsingfors.

— Nous signalons, dans la 15e livraison du *Handworterbuch der Staatswissenschaften*, deux articles sur les *chambres consultatives des arts et manufactures* (*Die Gewerbekammern in Frankreich*), et sur les *syndicats* français (*Die Gewerkvereine in Frankreich*).

*
* *

— M. Gaffarel, professeur à l'Université de Dijon, a récemment publié dans la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur* (fasc. 4 de 1899) une biographie de *Prieur de la Côte-d'Or*, dont nous nous proposons de rendre compte.

— Pendant la Révolution, on composa en l'honneur de grands hommes, comme Hoche, des inscriptions d'une concision toute romaine. M. Paul Philouze, docteur en droit, dans sa brochure *La vérité sur Leperdit, ancien maire de Rennes en 1794 et 1795*. (Rennes, impr. Prost, 1900, in-12 de 115 pages) en fait une, bien tardive, au tailleur Leperdit, à qui la municipalité rennaise a élevé récemment une statue. « Il fut l'ami et le collaborateur de Carrier. Il respecta la guillotine. Il ne libéra point les religieuses hospitalières de Saint-Yves, mais au contraire il en incarcéra plusieurs. Il fit arrêter des citoyens français sans mandat de justice. Il insista auprès du commandant de la cavalerie pour le décider à faire sabrer les femmes et les enfants qui demandaient du pain. Il fut un sectaire antireligieux. » Mais ce n'est pas cette inscription, on le conçoit, qui a été gravée sur le piédestal de la statue. L'état d'esprit de l'auteur se manifeste dès le début de la brochure : « Je vis sur la place de l'église (à Saint-Denis), devant la porte principale du temple catholique, une grosse Phrygienne très peu artistique, érection payée par la municipalité démagogique de Saint-Denis avec les deniers des naïfs contribuables. » Il y a un certain nombre de textes tirés des procès-verbaux de la municipalité ; les seuls qui aient quelque intérêt concernent la disette de pluviôse an III à Rennes. Tous les documents sont, d'ailleurs, commentés dans l'esprit que caractérise, outre le début déjà cité, le passage suivant (p. 55) : « Que les Français prennent garde. L'ère des violences antireligieuses est déjà ouverte, celle des fureurs civiques contre tous les propriétaires suivra. Pendant ce temps-là, les Juifs qui dirigent le flot révolutionnaire espèrent demeurer indemnes et battent joyeusement des mains en voyant que les Français modernes sont assez stupides pour se dévorer entre eux, aux applaudissements de l'étranger. » L'état présent des choses sert souvent à l'auteur de terme de comparaison, les allusions à la politique actuelle y sont très fréquentes. C'est une brochure de polémique — et de polémique violente — qui n'a aucun intérêt pour l'historien. On ne sait pas d'une manière précise d'où sont tirés les textes cités. Sont-ils aux Archives départementales, aux Archives municipales ? Dans quel fonds les trouve-t-on ? Autant de questions auxquelles il eût été nécessaire de répondre dès le début, pour que l'on pût savoir de quel puits sortait cette « vérité sur Leperdit » qui n'est peut-être bien qu'une calomnie. Quand on n'écrit sur Leperdit que pour satisfaire ses haines et injurier ses adversaires politiques, on se trouve insconsciemment amené à faire dire aux textes ce que l'on veut. Ce n'est pas le moyen de gagner la confiance du lecteur, qui pense que la défiance est la mère de la sûreté et de la « vérité ». Il ferme vite la brochure en se disant que

c'est là le modèle de ces petites études prétendues historiques comme il n'en faut pas faire et qu'il n'y a là, en somme, que du papier et de l'encre gâchés. — P. S.

— A l'occasion des étrennes, M. Louis Barron a publié sous ce titre : *Paris pittoresque, 1800-1900. La vie, les mœurs, les plaisirs* (Paris, L.-H. May, in-4 de 415 p., 500 gr. et 20 pl.), un beau volume, abondamment illustré, dans lequel il retrace, d'un style alerte et facile, les grands événements parisiens, et essaye de caractériser la physionomie changeante de la grande ville au cours du siècle qui s'achève. Dans un ouvrage de ce genre, l'illustration importe plus que le texte. Les reproductions qui ornent ce volume sont fort bien choisies, et les tirages sont excellents. Elles aident à comprendre l'histoire de Paris : il faut avoir vu le plan de la Cité et la représentation des rues qui avoisinaient l'Hôtel de Ville pour comprendre les émeutes du règne de Louis-Philippe et la révolution de 1848. Telle caricature de Daumier ou de Gavarni fera connaître mieux que de longues descriptions, le changement des mœurs bourgeoises de 1830 à 1860. Ce nouveau volume, comme celui de M. Charles Simond, *La vie parisienne à travers le XIXe siècle* (en cours de publication chez Plon), est une utile contribution à l'histoire racontée par l'image. Le *XIXe siècle*, que fit paraître, il y a quelque dix ans déjà, M. Grand-Carteret, pour faire suite aux travaux de Paul Lacroix, avait donné un premier modèle et l'on n'a pas oublié le succès des albums de M. A. Dayot : *La Révolution*, *Napoléon* et les *Journées révolutionnaires*.

— M. Charles Bréard, bien connu par ses éditions du *Journal du corsaire Doublet* et des *Mémoires du Général-major de Martange*, vient de publier, sous les auspices de la Société normande d'ethnographie et d'art populaire le *Vieux Honfleur*, un intéressant volume : *Vieilles rues et vieilles maisons de Honfleur du XVe siècle à nos jours* (in-16 de 350 p. Honfleur, Sescau, 1900). C'est l'histoire anecdotique quartier par quartier et rue par rue, de cette pittoresque et charmante cité, chère à l'artiste et à l'archéologue par l'aspect de ses rues étroites et tournantes, de ses maisons à pignon de bois tassées autour du vieux bassin, par tous ces témoins du passé que ne conservent, hélas ! que les villes déchues et endormies. M. Ch. B. a jadis étudié les archives de la ville, et ce petit volume suppose de longues et patientes recherches. Mais l'auteur nous doit un ouvrage plus important, et d'une portée plus grande, c'est l'histoire de la ville de Honfleur depuis le xve siècle, de sa vie communale, de son port, de sa marine, de son commerce. M. Ch. B. a déjà écrit de nombreux chapitres de cette histoire, il doit en faire un livre définitif.

— Dans une brochure récente sur *Les derniers temps de la Ligue à Beauvais* (Extr. des mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Oise, t. XVIII, 2e partie, in-8, 59 p., 1900), M. J. Gaillard, après un rapide exposé des diverses phases de la Ligue, raconte en détail les dernières convulsions de l'agitation ligueuse à Beauvais, la lassitude générale devant les violences commises, enfin la soumission au roi (22 août 1594). L'auteur s'est efforcé d'exposer les faits avec impartialité, en suivant scrupuleusement l'ordre chronologique, ce qui est toujours nécessaire, mais particulièrement indispensable lorsqu'on étudie une époque de crises et de révolutions.

— Sous le titre de *Francastel et environs à travers les siècles* (1 broch. in-8 de 70 p. Beauvais, Impr. du *Moniteur de l'Oise*, 1900), M. RICHARD CORDIER vient d'écrire l'histoire de cette petite ville de l'arrondissement de Clermont (Oise). Un peu confuse (l'auteur le reconnaît lui-même), cette monographie a des parties dont l'intérêt n'est pas purement local ; signalons notamment des documents de l'époque révolutionnaire concernant la suppression des droits féodaux, la vente des biens nationaux, la mise en vigueur de la Constitution civile, et les levées de volontaires en 1793.

— Sous le titre de : *Saint-Germain en Laye (S.-et-O.). Capitaines et gouverneurs, maîtrise et gruerie* (1 vol. pet. in-8 de XVI-206 p. Saint-Germain-en-Laye (Ch. Lévêque, éditeur, 1899), M. J. DULON, professeur, a rassemblé un certain nombre d'indications généalogiques et biographiques tirées du P. Anselme, des collections de la Bib. nationale, etc., et concernant les titulaires de la capitainerie de Saint-Germain du XIIIe siècle à 1790. Ce recueil n'a guère d'intérêt que pour l'histoire locale et pour celle de plusieurs familles ; l'auteur déclare (p. 199) que, faute d'argent, il n'a pu donner à sa publication l'étendue qu'il rêvait, et qu'il laisse à des travailleurs mieux favorisés le soin de compléter son œuvre.

— M. LE BARON DE FONTENAY, engagé en septembre 1870 au corps des volontaires de Cathelineau, fit une partie de la campagne de l'armée de la Loire, tomba aux mains des Prussiens le 11 janvier 1871, et s'évada peu de temps après. A la paix, il écrivit et publia ses souvenirs de combat et de captivité. Il les a récemment publiés à nouveau, en y joignant une introduction sur les événements qui précédèrent son engagement (*Souvenirs d'un volontaire de Cathelineau (Campagne et captivité), 1870-1871, complétés après un quart de siècle*. 1 vol. in-18 de 198 p. Bellême, Imp. Levayer, 1899). Il ne faudrait pas attribuer à ces souvenirs plus d'importance qu'ils n'en ont, mais ils semblent sincères et exacts ; ils sont assez intéressants, et l'on y trouvera quelques détails utiles sur l'état de l'opinion publique au moment de la déclaration de guerre, l'organisation du corps de Cathelineau et divers épisodes de la campagne sur la Loire. Le lecteur devra se tenir en garde contre un certain nombre d'erreurs et de fautes d'impression.

— *La correspondance d'Hippolyte Lucas pendant le Siège et la Commune (6 septembre 1870-31 mai 1871)* a de l'intérêt et mérite d'être lue. L'auteur, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Asenal, littérateur et poète estimé, était en vacances lorsqu'il apprit que Paris allait être investi ; il retourna alors sans tarder à son poste. Comme il avait laissé sa femme en Bretagne, il lui écrivit, presque chaque jour, pour la rassurer et la tenir au courant de ces événements : ce sont ces lettres que vient de publier sa famille (1 broch. in-8 de 36 p. Vannes, Impr. Lafolye, 1900). Elles fournissent sur le bombardement, les privations, l'esprit public pendant le Siège et sur la Commune, le témoignage d'un homme intelligent, modéré et réfléchi.

— Sous ce titre : *Michel Odieuvre, peintre et marchand d'estampes*, M. l'abbé C. GUÉRY a étudié la carrière et les publications de cet éditeur en une notice pré-

cise et informée (in-8 de 39 p. Brionne, Amelot; extrait des Travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure, section de Bernay). Né à Romilly en 1687, mort en 1756, Michel Odieuvre publia principalement des séries de portraits de personnages illustres, réunis en collections ou vendus isolément pour servir à illustrer divers ouvrages historiques. Odieuvre employa à ces besognes quelques-uns des plus célèbres graveurs de son époque, et J.-B. Wille, qui travailla pour lui, nous a laissé un croquis de son intérieur, en quelques pages charmantes de ses Mémoires si amusants par leur finesse, leur sincérité et leur bonhomie. Quatre principaux recueils renferment l'œuvre iconographique entreprise par Odieuvre : Les *Portraits des personnes illustres*, parus en 1735 ; le *Recueil de portraits des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XV*, publié en 1738 (65 portraits); la suite des *Empereurs d'Allemagne* (1747); et enfin un grand ouvrage : *L'Europe illustre*, composé de notices par Dreux du Radier et enrichi de 600 portraits, qui parut de 1755 à 1756.

— Nous posséderons bientôt, grâce aux recherches actives des archéologues, des répertoires biographiques des artistes français pour toutes les provinces. Les *Comptes des ducs de Bourgogne*, publiés par le comte de Laborde, forment, grâce aux tables, une sorte de dictionnaire des artistes employés à la cour de Bourgogne; La Fons Mélicocq a étudié les *Artistes du nord de la France*; Durieux, les *Artistes cambrésiens*; M. A. Jacquot dresse le répertoire des *Artistes lorrains*; et M. P. Marmottan celui des *Artistes des Vosges*; M. Natalis Rondot a donné dans ses importants travaux la liste des potiers, orfèvres et sculpteurs lyonnais; M. Ch. Braquehaye a publié tous les comptes et marchés des *Artistes de Bordeaux*. Mais c'est pour la région de la Loire qu'ont paru peut-être les plus importantes publications de ce genre : les *Artistes nantais* du marquis de Granges de Surgères, les *Artistes angevins* de Célestin Port, les *Artistes tourangeaux* du Dr Giraudet, et les *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine* de Ch. de Grandmaison.

A cette liste déjà longue et cependant fort incomplète, donnée à titre d'exemple, il faudra joindre désormais le *Dictionnaire des artistes et artisans manceaux*, notes et documents réunis par l'abbé Gustave-René Esnault, et publiés par l'abbé J.-L. Denis (2 vol. in-8 de 306 et 310 p. Laval, A. Goupil, 1899). M. l'abbé G.-R. Esnault, qui préparait ce recueil depuis de longues années, est mort avant de l'avoir achevé, et c'est M. l'abbé G.-L. Denis qui s'est chargé de revoir ses notes et d'en surveiller l'impression. Le plan suivi par l'auteur est celui adopté par Célestin Port dans ses *Artistes angevins*; c'est, sous forme de dictionnaire, la réunion de tous les noms d'artistes rencontrés dans les textes, et le groupement sous chacun de ces noms de tous les renseignements connus sur l'œuvre et la vie de l'artiste. Ce genre d'ouvrage rend certainement d'utiles services, et il faut remercier M. l'abbé Denis de la peine qu'il a prise de mettre au jour les fiches patiemment réunies par son ami. Malheureusement, ces listes de noms recueillis au hasard des recherches d'archives, ces indications fragmentaires n'accroissent pas beaucoup la somme de nos connaissances sur l'art des siècles passés, par suite de l'impossibilité où nous sommes, en des cas très nombreux, de retrouver les œuvres désignées par les textes.

Ce dictionnaire des artistes manceaux est inutilement grossi par l'introduction de noms d'artisans obscurs, qui ne furent point des artistes, et qui figurent là, uniquement parce que l'auteur a dépouillé certains registres. Il faudrait avoir le courage de négliger les documents insignifiants, mais ce courage est rare en archéologie. De plus, sous ce titre : *artistes manceaux*, l'auteur a inséré tous les noms d'artistes ayant travaillé dans le Maine ; c'est ainsi qu'il cite : Jehan Barbet, qui a gravé son nom sur ce délicieux angelot en bronze du Château du Lude (t. Ier, p. 24 ; pourquoi donner une si mauvaise reproduction de cette œuvre charmante ?) or, nous savons que Barbet était fondeur et canonnier à Lyon ; Michel Bourdin, qui était d'Orléans (t. Ier, p. 77), auteur du tombeau des Garnier aux Cordeliers du Mans ; Germain Pilon (t. II, p. 226), auteur de la gracieuse petite Vierge de marbre faite pour un autel de l'église de la Couture du Mans : Germain Pilon, on le sait aujourd'hui, est né à Paris. — Très certainement l'abbé Esnault aurait retouché, avant l'impression, certaines parties de son livre ; tel qu'il se présente, il sera utile, en donnant, groupées sous une forme commode, les découvertes faites par les archéologues du Maine, découvertes parfois un peu oubliées dans les publications des Sociétés savantes de la région. — G. B.

— Il n'y avait au milieu du XVIIIe siècle qu'un seul phare sur les côtes normandes, celui des Casquets. Après plusieurs tentatives et enquêtes auprès des Chambres de commerce, ordonnées par l'amirauté en 1739, puis par le duc de Choiseul en 1766, un arrêt du Conseil du 10 décembre 1773 ordonna la construction de quatre phares : deux au cap de la Hève, les autres à la pointe de Barfleur et à la pointe de l'Ailly, près Dieppe. Ils devaient être élevés aux frais de la Chambre de commerce de Rouen, qui fut autorisée, pour subvenir aux dépenses de construction et d'entretien, à contracter un emprunt de 250.000 livres et à percevoir des droits sur les navires entrant dans les ports de Normandie. La direction de l'entreprise fut confiée à l'ingénieur Duchesne ; les travaux commencèrent en 1774 et furent achevés en 1775. Des dessins faits en 1782 par Saint-Germain et qui devaient être gravés sous la direction de Cochin — entreprise qui fut abandonnée — nous ont laissé l'aspect de ces édifices : ce sont des spécimens intéressants de l'architecture utilitaire du XVIIIe siècle, un peu lourde, mais solide et de belle proportion. D'ailleurs les phares de la Hève sont toujours debout et en service. La question de l'éclairage fut longuement discutée par les constructeurs. Sans tenir compte des expériences de Tourtille Saugrain, qui venait d'inventer les lampes à mèches et réflecteurs sphériques (1773) en appliquant les théories de Lavoisier, ils se décidèrent pour des feux de charbons de terre brûlant à l'air libre, tels qu'ils étaient alors installés au cap Fréhel et à la Tour de Cordouan. Le 1er novembre 1775, les quatre phares étaient allumés. Mais, après de nombreux accidents, on eut recours à Saugrain, et des reverbères de son invention furent posés à la Hève en 1779. La Chambre de commerce continua à assurer leur bon fonctionnement jusqu'en 1790, date de sa suppression par l'Assemblée nationale ; la loi du 15 septembre 1792 chargea le ministère des Travaux publics de l'entretien des phares et balises. — C'est cette histoire de la création et de l'administration des phares de Normandie que vient de raconter M. H. Wallon, à l'aide des riches archives de la Chambre de

commerce de Rouen, en un beau livre, imprimé avec luxe, écrit avec beaucoup de soin et d'intelligence, mais un peu long : *Les phares établis sur les côtes maritimes de la Normandie par la chambre de commerce de Rouen et administrés par elle de 1773 à 1791 et leurs transformations au XIXe siècle*. In-8 de VI-465 p. (pl.). Rouen, Lestringant, 1900. Dans les deux derniers chapitres, l'auteur étudie la transformation de l'éclairage des phares au cours de notre siècle, les applications des découvertes de Fresnel et l'introduction de la lumière électrique. — G. B.

LIVRES NOUVEAUX

DOCUMENTS. — Mémoires du *Baron de Bonnefoux*, capitaine de vaisseau (1782-1855), publiés avec une préface et des notes par Emile Jobbé-Duval. in-8. Paris, Plon. — En émigration. Souvenirs tirés des papiers du *Comte A. de La Ferronnays* (1777-1814) par le *Marquis Costa de Beauregard*. in-8 de III-432 p. Paris, Plon. — Souvenirs d'un officier de l'armée belge à propos des militaires français internés à Anvers pendant la guerre de 1870-71. in-8 de 24 p. Paris, Ch.-Lavauzelle. — Inventaire des archives de la Marine. Série B. Service général. Tome IV. in-8 de VIII-402 p. Paris, Imp. Nationale.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *A. Aulard*. Histoire politique de la Révolution Française. Origines et développement de la démocratie et de la République (1789-1804 [en cours de publication, 4 fascicules parus]. in-8. Paris, Colin. — *N. M. Bernardin*. Hommes et mœurs au XVIIe siècle. in-18 de 367 p. Paris, Société française d'imprimerie. — *L. Bonneville de Marsangy*. La Légion d'honneur (1802-1900). in-4 (gr. et pl.) Paris, Laurens. — *Commandant P. Boppe*. La Croatie militaire (1809-1813). Les régiments croates à la Grande Armée. in-8 de 274 p. (pl. et cartes). Paris, Berger-Levrault. — *A. Chuquet*. L'Alsace en 1814. in-8 de II-483 p. Paris, Plon. — *Clausewitz*. Campagne de 1814. Traduction de G. Duval de Fraville. in-8 de 166 p. Paris, Ch.-Lavauzelle. — *Clausewitz*. La campagne de 1813 et la campagne de 1814. Traduit par le commandant Thomann. in-8 de 214 p. (carte). Paris, Chapelot. — *E. Driault*. Les problèmes politiques et sociaux à la fin du XIXe siècle. in-8. Paris, Alcan. — *Capitaine Dumay*. Histoire du 66e régiment d'infanterie. in-16 de 128 p. (gr.) Tours, Imp. Arrault. — *Lt Fabry*. Histoire de l'armée d'Italie (1796-1797). De Loano à février 1797. 2 vol. in-8. Paris, Champion. — *Louis de Farcy*. La broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours, d'après des spécimens authentiques et les anciens inventaires (supplément). in-folio (pl.) Angers, Imp. Josselin. — *P. Gélis-Didot*. La peinture décorative en France du XVIe au XVIIIe siècle (60 pl.) in-folio. Paris, Schmid. — *Raymond Kœchlin et Jean-J. Marquet de Vasselot*. La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle. Étude sur la transition de l'art gothique à l'italianisme. gr. in-8 (pl.) Paris, Colin. — *P. de Lano*. Histoire anecdotique du Second Empire. L'Empereur. in-18. Paris, Flammarion. — *Maurice Minoret*. La contribution personnelle et mobilière pendant la Révolution. in-8 de 720 p. Paris, Rousseau. — *Robert Maillard*. De l'influence française en Chine aux points de vue historique et économique. in-8 de 122 p. Paris, Chaix. — *Frédéric Masson*. Napoléon et sa famille. Tome III (1805-1807). in-8 de V-455 p. Tome IV (1807-1809). in-8 de

516 p. Paris, Ollendorff. — *De Marcère*. Le 16 mai 1877 et la fin du Septennat. in-18 de XI-320 p. Paris, Plon. — *Emile Ollivier*. L'Empire libéral. Études, récits, souvenirs. Tome V. L'inauguration de l'Empire libéral. Le Roi Guillaume. in-8 et in-18. Paris, Garnier. — *Lt général Pouzerewsky*. La charge de cavalerie de Somo-Sierra le 30 novembre 1808. Traduit par le capitaine D. Oznobichine. in-8 de 55 p. Paris, Ch.-Lavauzelle. — *M. Rouvet*. Une ambassade à Rome sous Henri IV. Charles de Gonzague, duc de Nevers, d'après une rarissime relation de 1608. in-8 de 27 p. Nevers, Imp. Cloix. — *F. Raymond*. Histoire du Hainaut français et du Cambrésis, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. (gr.) in-8 de 822-XXXI p. Paris, Lechevallier. — *Capitaine Ch. Romagny*. Campagnes d'un siècle (1792-campagnes coloniales 1870-98). 5 vol. in-32 (gr. et cartes). Paris, Ch.-Lavauzelle. — *Georges Riat*. L'art des jardins. in-8 (gr.) Paris, May. — *Ct Saski*. Campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche. Tome II. in-8 de 390 p. (cartes). Paris, Berger-Levrault. — *Léon Say*. Les finances de la France sous la Troisième République. Tome III. La politique dans les finances (1883-1896). in-8. Paris, C. Lévy. — *Mlle Alma Sœderhjelm*. Le journal et la presse française sous l'ancien régime et la Révolution. in-8. Paris, Welter. — *Georges Toulouze*. La défense des côtes de France de Dunkerque à Bayonne au XVIIIe siècle. in-8 de VIII-268 p. (cartes). Paris, Chapelot. — *A. G.* Les batailles de Napoléon, à propos d'un écrit récent. in-8 de 59 p. Paris, Chapelot. — Historiques des corps de troupes de l'armée française (1569-1900). gr. in-8 de XXXVIII-784 p. (gr. et pl.) Paris, Berger-Levrault [Publ. Ministère de la Guerre].

Biographies. — *L. Bourges*. Daubigny. Souvenirs et croquis. Préface de Roger-Milès (pl.) Paris, May. — *Alfred Bégis*. Carnot, membre du Comité de Salut Public. Son emprisonnement sous Louis XVI à Béthune. Documents inédits. in-8 de 62 p. Compiègne, Imp. Mennecier. — *G. de Beauregard*. Les maréchaux de Napoléon. gr. in-4 de 327 p. (gr.) Tours, Mame. — *Etienne Bricon*. Psychologie d'art. Les maîtres de la fin du XIXe siècle (Puvis de Chavannes. Roll. Henner. Falguière. Carolus Duran. Frémiet. Besnard. Helleu. Carrière). in-18. Paris, May. — *M.-D. Conway*. Thomas Paine (1737-1809) et la révolution dans les deux mondes. Traduit par Félix Rabbe. in-8 de XL-460 p. Paris, Plon. — *L. Dimier*. Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des rois de France. Essai sur la vie et les ouvrages de cet artiste, suivi d'un catalogue raisonné de ses dessins et de ses compositions gravées. in-8 de VIII-603 p. (plans). Paris, Leroux. — *Comte Fleury*. Les grandes dames pendant la Révolution et sous l'Empire. [Mesdames de France. Madame de Custine. Madame de Lavalette...]. in-8. Paris, Vivien. — *G. Gravier*. Vie de Samuel Champlain, fondateur de la Nouvelle-France (1567-1635). in-8 de XXVI-373 p. Paris, Maisonneuve. — *Abbé Langlois*. Une nièce de Jean Nicolle, peintre de Louviers. Justine Duvivier, fondatrice de la Congrégation de la Providence d'Évreux (1668-1734). in-8 de 108 p. Évreux, Imp. Odieuvre. — *Albéric Neton*. Sieyès (1748-1836), d'après des documents inédits. in-8 de 464 p. Paris, Plon. — *Abbé L. Pauthe*. Bourdaloue d'après des documents nouveaux. in-8 de 539 p. Paris, Lecoffre. — *J. C. Alfred Prost*. Famille d'artistes : les Thénard. in-8 de 326 p. Paris, Leroux. — *L. Roger-Milès*. Rosa Bonheur, sa vie, son œuvre. in-8 (gr.) Paris, Société d'édition artistique. — *Léon Séché*. Joachim Du Bellay et la Bretagne angevine. in-4. Paris, Lechevallier. — *Louis Soulié*. Les grands peintres aux ventes publiques. Relevé de leurs œuvres. C. Troyon (notice de Ph. Burty). in-4 de 232 p. Paris, Soulié. — *H. de Terrebasse*. Louis de Maugiron, favori de Henri III, dit le Marquis de Saint-Saphorin (1560-

1578). in-8 de 21 p. Grenoble, Falque et Perrin. — *L. Valentin*. Cardinalis Richelius, scriptor ecclesiasticus. in-8 de 337 p. Toulouse, Imp. Saint-Cyprien. — *Henri Welschinger*. Bismarck. in-16 de 215 p. Paris, Alcan.

Histoire locale. — *J. Baron*. Description de l'église cathédrale Notre-Dame d'Amiens, publiée par E. Soyez. in-8 de IX-253 p. (plan). Amiens, Imp. Yvert et Tellier. — *H. Bernier*. Notice historique sur le collège de Beaupréau. Nouvelle édition par l'abbé J. Moreau. in-8 de 342 p. Angers, Imp. Saint-Antoine. — *Ed. Bories*. Notice historique sur Orgeval (Seine-et-Oise). in-8 de 32 p. Paris, Imp. Kauffmann et Sausseret. — *Abbé J. Capeille*. Étude historique sur Millas. La seigneurie, la commune, l'église depuis leurs origines jusqu'à la Révolution. in-8 de XI-336 p. (gr.) Céret, Imp. Roque. — *Abbé Louis Couppey*. Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville, à la Hogue. in-8 de 154 p. Évreux, Imp. Odieuvre. — *G. Darney*. Neuilly-sur-Seine. Monographie. in-8 de 260 p. (gr.) Auxerre, Imp. Lanier. — *Antonin Deloume*. Aperçu historique de la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse. Maîtres et écoliers de 1228 à 1900. gr. in-8. Paris, Fontemoing. — *Alexis Estrangin*. Les procureurs et les avoués à Marseille. Extraits de leurs archives (1588-1900). in-8 de 281 p. Marseille, Imp. Aubertin et Rolle. — *A. Evrard de Fayolle*. Histoire numismatique de la Chambre de Commerce de Bordeaux (1705-1898). in-4 de 252 p. (pl.) Bordeaux, Imp. Gounouilhou. — *Abbé François Fabre*. Notes historiques sur Saugues (Haute-Loire). in-8 de 363 p. (gr.). Saint-Flour, Imp. Bourbonnelle. — *Emile Garnault*. Le commerce rochelais au XVIIIe siècle, d'après les documents des archives de la Chambre de commerce de La Rochelle. 5e partie. Marine et Colonies de 1763 à 1790. in-8 de VII-457 p. Paris, Challamel. — *A. de Gramont de Lesparre*. Un point d'histoire. La duché-pairie de Gramont et la souveraineté de Bidache. in-16 de VI-36 p. Bonnétable, Imp. Morizot. — *L. Hodent*. Histoire de Sainte-Segré. 2e partie. in-8 de 141 p. Abbeville, Imp. Fourdinier. — *Cne A. Houssaye*. Moncontour de Bretagne et ses environs. in-8 de 91 p. (gr.) Saint-Brieuc, Guyon. — *Clovis Lamarre*. Histoire de sainte Barbe, avec aperçu sur l'enseignement secondaire en France de 1860 à 1890. in-8 de 538 p. Paris, Delagrave. — *Ernest Laroche*. A travers le vieux Bordeaux. Récits, légendes, mœurs, quartiers... in-8 de XII-322 p. (gr.) Bordeaux, Imp. Gounouilhou. — *J. Marchand*. L'enseignement primaire dans le département de Vaucluse de 1791 à 1900. in-8 de 93 p. Avignon, Seguin. — *L. Michon*. Histoire de la faculté de droit de Poitiers (1806-1899). in-8 de XVI-64 p. Poitiers, Imp. Fayoux. — *Et. Mulsant et H. Billet*. Beaujolais, Forez, Dombes. Thizy et les environs. Armorial et notes généalogiques. Tome II. in-4 de 364 p. (gr.) Lyon, Rey. — *Chanoine Pautard*. Histoire des paroisses de Brezons et du Bourguet depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. in-16 de 77 p. Aurillac, Imp. Moderne. — *Charles Simond* (Sous la direction de). La vie parisienne à travers le XIXe siècle. Paris de 1800 à 1900 d'après les estampes et les mémoires du temps. Tome Ier (1800-1830). gr. in-8 de IV-684 p. (pl.) Paris, Plon. — Les sires de Narcy (Documents sur la maison de Nettancourt). gr. in-4 de X-127 p. (gr.) Paris, Firmin-Didot. — Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims publié par l'académie de Reims. 10e fascicule. Canton de Beine par Givelet, Jadart et Demaison. in-8 de 397 p. (gr.) Reims, Michaud.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Félix Malterre.

L'acquisition de Dunkerque et de Mardyck par Louis XIV (1662)

L'acquisition de Dunkerque [1] et de Mardyck [2] est un des actes les plus importants et les plus heureux de la politique extérieure de Louis XIV, dans les premières années de son gouvernement personnel. Héritier des projets de Richelieu et de Mazarin, Louis XIV voulait annexer à la France les Pays-Bas espagnols, non seulement pour affaiblir l'Espagne, mais pour étendre ses frontières et couvrir Paris [3]. Le traité des Pyrénées, qui marquait un premier pas dans cette voie, et le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, qui permettait au roi de faire valoir les droits éventuels de sa femme sur tout ou partie de l'héritage paternel, l'avaient fortifié dans son dessein. Aussi, vers 1662, concevait-il l'espérance de

1. Nous nous sommes servis principalement : de la correspondance du comte d'Estrades, qui a été publiée sous ce titre : *Lettres, mémoires et négociations de Monsieur le Comte d'Estrades*. Londres, 1743, 9 vol. in-12. Comparez avec le ms. fr. 10260 de la Bibliothèque Nationale, qui appartenait à la famille du comte d'Estrades, et avec la correspondance du comte sur la vente de Dunkerque, au dépôt des Affaires Étrangères (Mémoires et documents : fonds divers, 23 ; Angleterre, 21) ; — de la *Description historique de Dunkerque... par Pierre Faulconnier, grand bailly héréditaire de la ville et territoire de Dunkerque*, Bruges, 1730, 1 vol. en 2 parties ; — des *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*. Ed. Ch. Dreyss, Paris, 1860, 2 vol. in-8 ; — des *Calendars of State papers of the reign of Charles II* (domestic series). Ed. by Mary Ann. Everett Green ; — des *Lettres et négociations entre Monsieur Jean de Witt... et Messieurs les plénipotentiaires des Provinces-Unies des Pays-Bas aux cours de France, d'Angleterre... depuis l'année 1652 jusqu'à l'an 1669*. Amsterdam, 1725, 4 vol. in-12. — Voir en outre : Vicomte de Grouchy, *L'annexion de Dunkerque à la France*, dans la *Revue générale*, 18e année, Bruxelles, p. 711-721.

2. Sur la côte de la mer du Nord, à 10 kil. à l'ouest de Dunkerque.

3. V. la lettre de Mazarin aux plénipotentiaires français à Munster, 20 janv. 1646, dans Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, I, p. 177-182.

réunir un jour, soit par héritage, soit par la force des armes, les provinces belges à son royaume. Il semblait que la ville importante de Dunkerque et la petite place de Mardyck dussent seules faire exception, car elles n'appartenaient plus à l'Espagne.

Après avoir été enlevées par les troupes françaises aux Espagnols en 1646, elles avaient été reprises par ces derniers en 1652, grâce au soulèvement de la noblesse française. Dès que la Fronde fut terminée, Mazarin, désireux de reprendre l'offensive, rechercha l'alliance de Cromwell. Le 3 novembre 1656, le traité de Westminster rapprochait la France et l'Angleterre, et quelques mois après (23 mars 1657), un traité, signé à Paris, stipulait que les alliés assiégeraient de concert et à frais communs les villes maritimes de Gravelines, de Mardyck et de Dunkerque, et que ces deux dernières places seraient remises aux Anglais. Le 30 octobre, Mardyck se rendit à Turenne et, conformément à l'engagement, les Anglais en prirent possession. Après un nouveau traité (28 mars 1658), qui resserra l'alliance entre le Protecteur et Mazarin, le siège de Dunkerque fut entrepris (25 mai 1658). L'armée espagnole, qui arrivait au secours de la place, ayant été battue aux Dunes (14 juin), le marquis de Lède [1], qui commandait à Dunkerque, dut se rendre le 23 juin. Louis XIV y fit une entrée triomphale le 25 juin, mais le lendemain la place fut remise entre les mains du neveu de Cromwell, William Lockhart [2], qui en avait été nommé gouverneur.

Le Protecteur appréciait l'importance de Dunkerque, qu'il convoitait depuis longtemps. En 1652, il avait fait proposer au comte d'Estrades, qui y était bloqué par les Espagnols, un projet de traité : il offrait d'entretenir au service de la France une armée de terre et 50 vaisseaux, à la condition qu'on lui remît cette place qu'on ne pouvait plus conserver [3]. C'est qu'en effet, maîtres de Dunkerque, les Anglais pouvaient intervenir à leur volonté dans les Pays-Bas et

1. Lède (et non Leyde) dans la châtellenie d'Alost.

2. William Lockhart, gentilhomme écossais, après avoir suivi la cause des Stuarts, s'était rallié à Cromwell, qui lui fit épouser une de ses nièces.

3. *Relation inédite de la défense de Dunkerque* (1651-1652) *par le Maréchal d'Estrades*... publiée par Tamizey de Larroque. Paris-Bordeaux, 1872, br. in-8. On trouvera dans l'Introduction une notice biographique sur d'Estrades.

entretenir les jalousies entre l'Espagne, la France et les Provinces-Unies. Au point de vue du commerce, la possession de Dunkerque n'était pas moins avantageuse pour l'Angleterre, puisque ce port lui donnait sur le continent un débouché merveilleusement situé. Aussi, dès les premiers jours de l'occupation anglaise, Cromwell songea-t-il à faire de Dunkerque une place imprenable. A la fin de la domination espagnole, les remparts avaient été mal entretenus et les approches de l'enceinte n'étaient pas défendues. Cromwell fit perfectionner les travaux anciens et ordonna de construire une citadelle et des bastions à l'ouest du port, du côté de Mardyck [1]. La mort du Protecteur et la restauration des Stuarts n'arrêtèrent pas les travaux de défense : depuis la paix des Pyrénées, il était de toute nécessité de fortifier la place de telle façon qu'elle pût résister à une attaque des forces françaises et espagnoles combinées [2]. La citadelle fut donc revêtue d'une grosse maçonnerie et de nombreux ouvrages furent construits à l'est, du côté des Pays-Bas. L'œuvre était tellement imposante qu'un voyageur anglais écrivait, en 1662, « qu'il ne croyait pas qu'un travail plus magnifique eût jamais été fait par les légions romaines [3] ».

Les travaux que les Anglais effectuaient à Dunkerque inquiétaient Louis XIV et rendaient plus vifs ses regrets d'avoir remis la ville à Cromwell, pour prix de son alliance. D'ailleurs, le mot Dunkerque n'évoquait-il pas le souvenir des malheurs de la Fronde? De plus, le roi n'avait-il pas à se reprocher le « préjudice » qu'il avait causé « à la véritable religion » [4] en livrant une population catholique à des hérétiques? Enfin, la possession de Dunkerque offrait un intérêt immense pour la France : c'était tout à la fois un poste avancé sur la mer du Nord, et la clef de la Flandre. Tous ces motifs avaient

1. Faulconnier, *Description historique de Dunkerque*, II, p. 39.

2. Colonel Alsopp au Général Fleetwood. Dunkerque, 6 mai 1659, et commissaire anglais à Dunkerque au Conseil d'État, 1659. *State papers of John Thurloe*, VII, p. 668 et 694.

3. Lettre de John Grenhalgh, 20 juin 1662, dans le *Kennet's register and chronicle*, 1728, 1 vol., p. 717.

4. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert...*, t. II, 1re partie, pièce 14 (section finances), pages 64-65.

fait naître dans l'esprit de Louis XIV le désir de recouvrer cette ville [1].

D'autre part, le roi d'Angleterre Charles II était à bout de ressources : le Parlement lui avait voté 1.200.000 livres de revenu, dont il ne toucha d'ailleurs jamais plus de 900.000. Ensuite on laissait au roi la charge d'une lourde dette, les arrérages de la solde des armées, l'entretien des arsenaux et des ports, etc. Charles II accroissait encore ses embarras financiers par les dépenses de sa maison, par ses libéralités aux favoris et aux maîtresses. Il en fut bientôt réduit à recevoir des subsides du roi de France. Malgré tout, le trésor était vide, au début de l'année 1662, et Charles II ne savait où trouver de l'argent pour entretenir les troupes qu'il avait en Portugal et pour payer la dot de sa sœur au duc d'Orléans.

C'est alors que le chancelier d'Angleterre, Hyde comte de Clarendon, lui conseilla de vendre à la France Dunkerque, qui coûtait annuellement plus d'un million de livres [2]. Plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie y étaient entretenus à grands frais. Le retard apporté à payer la solde avait causé souvent des mutineries dans la garnison [3], et, en 1662, l'arriéré était considérable [4]. Hyde de Clarendon, qui avait guidé Charles II dans toutes les affaires sérieuses pendant les dernières années de son exil, et qui venait de marier sa fille au duc d'York, avait une grande influence, et, par suite de la mauvaise santé du Lord Trésorier Southampton, était le véritable ministre de la couronne. Le conseil de Clarendon fut donc écouté. D'ailleurs le roi de France était le seul acquéreur pos-

---

1. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, appendice II, p. 558-561.

2. « Dunkerque coûte un million » au roi d'Angleterre. Le Cte d'Estrades à Louis XIV, 25 juillet 1661. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 145. Dans Faulconnier (II, p. 54) il est dit « 1.300.000 livres et plus ».

3. Lockhart, gouverneur de Dunkerque, au secrétaire Thurloe, 8 nov. 1658. *State papers of John Thurloe*, VII, p. 466. « I borrowed 7.000 l. of the Magistrate of the town for the last week's subsistance. Truly I do not know what course to take for money for the next week and without money it is impossible to live here. » Colonel Alsopp au général Fleetwood. Dunkerque, 6 mai 1659, *ibid.*, p. 668. — Les troupes cantonnées à Mardyck n'étaient pas mieux payées.

4. Order for a warrant to advance to sir John Shaw and Edw. Backwell 20.000 l. on account for payment of arrears to the dissolved garrison of Dunkirk, from sept. 25 1661 to july 29 1662. *Calendar of State papers : Charles II.* (*Domestic series*), II, p. 573.

sible. D'une part, les Hollandais n'auraient jamais voulu donner un prix convenable et un des articles du traité avec le Portugal portait que Dunkerque ne serait jamais rendu aux Espagnols [1]. D'autre part, le roi d'Angleterre, gêné dans ses affaires, avait besoin plus que jamais de l'amitié de Louis XIV. Ainsi, en 1662, Charles II désirait vendre Dunkerque à la France, et Louis XIV croyait qu'*il ne pouvait trop donner pour racheter* cette place [2]. Malgré ces bonnes dispositions de part et d'autre, ce ne fut qu'après trois mois de négociations que l'affaire aboutit.

Le comte d'Estrades, nommé à l'ambassade de La Haye, allait s'embarquer à Calais pour rejoindre son poste, lorsqu'il reçut de Clarendon une lettre, datée du 29 juin 1662 [3], l'informant qu'il lui envoyait un de ses confidents, Richard Bellings [4], pour lui communiquer ses sentiments sur des questions dont ils s'étaient déjà entretenus. Godefroi, comte d'Estrades, joignait à l'illustration militaire qu'il avait acquise et qui lui avait valu successivement les grades de maréchal de camp et de lieutenant général, la renommée d'un habile diplomate. Tour à tour ambassadeur en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, il avait su gagner la confiance de son souverain et des princes étrangers. Ce fut par son entremise que le roi d'Angleterre voulut entamer les pourparlers. L'envoyé Bellings arriva en France, vers la fin de juillet 1662, porteur de lettres plus pressantes de Clarendon et de Charles II [5]. Le comte d'Estrades, sans demander l'avis de Louis XIV, passa en Angleterre sur le yacht qu'on lui avait envoyé. Dès son arrivée à Hamptoncourt les pourparlers commencèrent au sujet de la cession de Dunkerque à la France. Le 17 août [6] d'Estrades informa Louis XIV de la marche de l'affaire : le roi d'Angleterre lui avait témoigné que, dans son désir de s'allier étroitement avec la France et à cause des grandes dépenses qu'il devait

1. *Kennet's register and chronicle*, p. 91 et 803.
2. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, appendice II, p. 559.
3. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 308.
4. Richard Bellings, historien irlandais, fut employé dans de nombreuses négociations; il mourut en 1677.
5. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 309-310.
6. *Ibid.*, p. 314-318.

faire, il pourrait bien se résoudre à vendre Dunkerque, moyennant douze millions de livres. Le comte d'Estrades, effrayé du prix, avait répondu que Cromwell, qui savait la valeur de cette place, n'en avait offert que deux millions, et que lui-même, qui avait été gouverneur de Dunkerque, ne voudrait pas dépasser cette somme. Clarendon expliqua que c'était « la nécessité des affaires d'Angleterre » qui lui avait donné la pensée de vendre Dunkerque, et qu'il devait en conséquence trouver un avantage financier considérable pour ne pas faire « un méchant marché ». Il ajouta qu'il était seul de ce sentiment avec le roi et le duc d'York, qu'au contraire les autres ministres, le lord-général Monk, le comte de Southampton lord-trésorier, le comte de Sandwich n'étaient pas de cet avis et qu'ils proposaient de remettre la place au Parlement qui se chargerait des dépenses d'entretien. Dans ce cas, le gouvernement français devait abandonner toute idée de rachat.

Aussi, de peur qu'on ne fit un jour retomber sur lui seul toute la responsabilité de la négociation, Clarendon mit le Conseil privé au courant de l'affaire. Il annonça, le 20 août [1], à d'Estrades, que des quatre moyens qui se présentaient — soit remettre Dunkerque entre les mains du Parlement, soit le vendre à l'Espagne, à la Hollande ou à la France — le Conseil se décidait pour le premier, mais que cependant il avait réussi à amener les ministres à se contenter de sept millions, en cas de vente à la France.

L'ambassadeur de Louis XIV répondit que « si le premier prix auquel on avait mis Dunkerque lui avait paru exorbitant, le dernier lui paraissait encore excessif », que la place n'avait pas la valeur qu'on lui attribuait, que soit la vente à l'Espagne ou à la Hollande, soit la remise au Parlement, n'aurait pas pour Charles II les mêmes avantages qu'un accord avec Louis XIV, qu'enfin il prendrait en considération les propositions du roi d'Angleterre, quand elles se réduiraient à un prix plus modéré. La conférence entre les deux négociateurs dura près de trois heures. Dans la lettre où il en rendait compte au roi, il lui demandait ses intentions, et insistait sur la nécessité d'obtenir un prompt résultat, car les pourparlers s'ébrui-

1. Le Cte d'Estrades à Louis XIV, 21 août. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 333-340.

taient. Louis XIV écrivit le 27 août [1] à son ambassadeur que, si l'on exigeait sept millions « prix immodéré », il devait prendre congé ; qu'au contraire, si les conditions devenaient acceptables, il avait à continuer les pourparlers : son dernier mot était de quatre millions de livres, dont deux millions comptants, un million en 1663 et le dernier million en 1664. Le comte d'Estrades recevait l'ordre de ne pas monter de suite à cette somme et même d'attendre les offres.

Comme le 1er septembre il n'avait encore reçu aucune proposition, d'Estrades annonça au roi d'Angleterre qu'il allait s'embarquer pour la Hollande. Toutefois, il proposa d'abord deux millions et demi [2], puis quelques jours après trois millions [3], et arriva enfin aux dernières offres qu'il pouvait faire, quand Clarendon lui eût dit qu'il ne vendrait pas à moins de cinq millions. Louis XIV, tenu au courant de ces nouvelles avances, donna à son ambassadeur pouvoir de traiter à cinq millions [4], à la condition qu'on lui remît Dunkerque, Mardyck et le fort construit entre Bergues et Dunkerque, avec toute l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche. Tout paraissait devoir s'arranger, lorsqu'une autre difficulté surgit à propos de la manière de payer les cinq millions.

Le roi de France, dont les finances n'étaient pas encore en bon état, ne voulait payer que deux millions comptants, et prétendait ne pouvoir payer les autres qu'en trois, ou, au besoin, en deux années. Mais Clarendon et Charles II, qui tenaient à toucher la somme en une fois, de façon à pouvoir payer les dettes présentes, n'acceptèrent pas ce mode de payement [5]. Cette fois, le comte d'Estrades avait déjà fait ses préparatifs pour s'embarquer, quand le roi d'Angleterre lui fit la proposition suivante [6] : Il toucherait deux millions comptants, et, pour les trois millions non exigibles aussitôt, il priait Louis XIV de lui désigner dans Londres une caution solvable, grâce à laquelle il pourrait les réaliser sur le champ.

Louis XIV accepta cette offre, mais la difficulté était de trouver

1. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 340.
2. *Ibid.*, 2 sept., I, p. 356.
3. *Ibid.*, 8 sept., I, p. 362.
4. Louis XIV à d'Estrades, 12 sept. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 366-373.
5. *Lettres du Cte d'Estrades*, 21 sept., I, p. 373-376.
6. *Ibid.*, I, p. 377-379. Lettre du 25 septembre.

les deux millions comptants, et surtout « des gens qui se meslent de banque et de marchandise, qui s'obligent pour trois millions de livres payables, moitié dans un an, et l'autre moitié un an après [1]. » Après bien des embarras, le s^r Herincx, bourgeois et banquier de la ville de Paris, accepta de se charger de ces opérations et de trouver un banquier à Londres. Il promit même à Colbert d'avancer au roi d'Angleterre une partie des trois millions, s'il le désirait.

Le 27 octobre, « après bien des remises et des difficultez surmontées », le traité de la vente de Dunkerque fut signé à Londres [2]. La ville de Dunkerque avec ses vieilles et ses nouvelles fortifications, avec les matériaux et munitions qui s'y trouvaient, ainsi que Mardyck et les forts entre Dunkerque et Bergues devaient être remis à la France moyennant la somme de cinq millions de livres, payables : deux millions comptants et les trois autres millions dans l'espace de deux années, moyennant caution dans Londres. En réalité, cette dernière condition ne devait pas être observée. Par un acte séparé, « qui est comme un article secret [3] », le banquier Herincx promettait d'avancer les trois millions le jour de la prise de possession de la place; 2.500.000 l. devaient être remises dans un port à désigner et 154.000 l. devaient être payées dans Londres par un negociant-banquier appelé Abraham Dolins. Pour l'intérêt de ladite avance, pour les frais de port et de voiture, Herincx obtenait une remise de 346.000 livres [4].

Comme Charles II craignait qu'à la nouvelle de la vente il ne se produisit une explosion de colère dans toutes les classes de la nation, il avait tenu à ménager l'orgueil britannique dans le libellé du traité. Pour ne pas augmenter les difficultés, d'Estrades n'avait pas insisté sur le choix des termes [5]. C'est ainsi qu'à la demande de Charles II on inséra que c'était « le roi de France qui avait recherché l'achat de la place ». Le comte d'Estrades consentit encore à ce

1. Lettre de Colbert, du 3 octobre 1662, dans P. Clément, t. II, 1re partie, p. 233, pièce 200.

2. Traité de la vente de Dunkerque, $\frac{17}{27}$ oct. 1662, *Archives de Dunkerque*, 1re division, 4, pièce 15. — Dans le *Corpus de Dumont*, t. VI, 2e partie, p. 432.

3. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 406.

4. Convention avec Herincx, $\frac{17}{27}$ oct. 1662. *Calendars of State papers : Charles II (Domestic series)*, II, p. 519.

5. *Lettres du Cte d'Estrades*, 6 nov. 1662, t. I, p. 404-411.

qu'on retranchât du premier article le mot de *mer*, qu'il avait glissé dans le dénombrement des dépendances de Dunkerque, « parce que c'étoit attaquer les Anglois en leur partie plus sensible ».

D'autre part, l'ambassadeur français insista pour que le mot de *vente* fut consigné dans le traité, parce qu'il *donnait un meilleur titre au possesseur et permettait d'exiger* des Anglais « une garantie de la chose vendue ». C'était là en effet une question importante. Louis XIV avait déjà (lettre du 27 août) [1] attiré l'attention du comte d'Estrades sur ce fait qu'en achetant Dunkerque « il achetait une place dont le vendeur ne pouvoit point fournir d'autre titre de possession que la force des armes, ne se pouvant pas dire que l'Espagne, à qui elle appartenoit notoirement, l'ait jamais cédée par aucun traité... » Il était donc de toute nécessité que l'Angleterre garantît à la France la possession de la place. Le comte d'Estrades obtint d'abord une garantie d'une année, puis, après de nouvelles demandes, une garantie de deux ans : le roi d'Angleterre devait, en cas d'attaque de la place, concourir à sa défense ; en cas de perte, contribuer à la reprendre.

Le traité signé, la vente s'opéra comme tout avait été réglé. Le 30 octobre 1662, l'*alderman* Edward Backwell fut désigné pour recevoir les deux millions dus par le roi de France, et les 2.500.000 l. qui devaient être payées par Herincx [2]. Le trésorier de la marine, George Carteret, reçut des instructions pour délivrer les quittances, pour faire embarquer l'argent à Calais sur des yachts envoyés par le duc d'York, et pour conduire la monnaie à la Tour de Londres [3].

Le 27 novembre, l'argent fut embarqué [4], et les yachts mirent à la voile deux jours après, à la nouvelle de l'occupation de la place par les Français. Le même jour, Abraham Dolins de Londres payait au nom d'Herincx de Paris la somme de 11.336 l. 2 s. 2 d. sterling, valant 154.000 l. monnaie de France [5].

Colbert trouva plus d'argent qu'il n'avait espéré [6] et Herincx

1. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 346.
2. *Calendar of State papers*, t. II, p. 523.
3. *Ibid.*, II, p. 545.
4. Carteret à Charles II, $\frac{18}{28}$ novembre 1662. *Ibid.*, II, p. 561.
5. *Ibid.*, II, p. 563.
6. Mémoire de Colbert sur les affaires de finance, 1663, dans P. Clément, II, 1re partie, p. 63.

n'eut à jouer que le rôle d'intermédiaire [1]. Il ne paya pas de ses fonds, mais avec l'argent du roi, et ce fut ainsi le Trésor royal qui bénéficia de la remise qui devait être faite au banquier [2].

A Dunkerque, l'évacuation de la place se fit sans désordre. On avait craint qu'à la nouvelle de la vente la garnison anglaise se soulevât, et Charles II avait aussitôt ordonné au gouverneur lord Rutherford [3] de faire rentrer deux régiments en Angleterre [4]. Louis XIV avait lui-même écrit à Rutherford pour que, suivant les ordres de Charles II, il remît la place le 20 novembre, « surmontant pour cela toutes les difficultez qui pourroient faire retarder cette remise [5]. » Malgré tout son désir d'être agréable au roi de France, il ne put livrer la place à cette date. Un régiment — celui du duc d'York — entrait bien au service de la France, mais il fallait préparer le passage en Angleterre des compagnies de la *King's guard*, et de plus, il était impossible de licencier les régiments de cavalerie et les officiers d'état-major qui n'avaient pas touché de solde depuis longtemps [6]. L'argent arriva-t-il pendant que les Anglais faisaient leurs préparatifs de départ ou bien faut-il s'en rapporter à l'historien de Dunkerque Pierre Faulconnier, qui raconte [7] que le grand bailli de la ville — c'était alors son père — et que le gouverneur — c'était le comte d'Estrades — achetèrent le départ de la garnison? Toujours

---

1. Les cinq millions ou plus exactement 4 millions 500.000 livres furent portés en 46 charrettes qui partirent du Louvre et furent escortées par les mousquetaires de S. M. jusqu'à Calais. Mémoire de Colbert dans P. Clément, II, 1re partie, p. 64.

2. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, appendice II, p. 560. Louis XIV se trompe quand il dit qu'il avait fait un bénéfice de 500.000 livres. A la vérité, il ne fit verser que 4.500.000 l., mais Abraham Dolins de Londres avança 154.000 l., qui durent lui être remboursées. Le profit fut donc de 346.000 l.; c'était en effet la remise promise à Herincx.

3. Andrew Rutherford avait servi en France, où il était devenu lieutenant général. A la Restauration, il fut nommé gouverneur de Dunkerque en remplacement de Robert Harley. En 1663, il fut créé comte de Téviot en récompense de ses services à Dunkerque, devint gouverneur de Tanger, et fut tué en 1664 dans une bataille contre les Maures.

4. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 393 et 401.

5. *Ibid.*, p. 412.

6. Instructions to lord Rutherford, nov. 1662, *Calendar of State papers*, II, p. 545; Rutherford au secrétaire Bennet, $\frac{11}{21}$ nov. 1662, *ibid.*, p. 553.

7. Faulconnier, II, p. 55.

est-il que les troupes anglaises quittèrent Dunkerque le 28 novembre, sans aucune difficulté, donnant ainsi — comme le dit le gouverneur Rutherford au secrétaire d'État Bennet, — un démenti à ceux qui les accusaient de vouloir se mutiner [1]. Les troupes françaises entrèrent à Dunkerque le lendemain; l'intendant d'Amiens, Colbert de Saint-Pouanges, fit prêter serment de fidélité au Magistrat et aux plus riches bourgeois [2]; enfin le 2 décembre, Louis XIV en personne vint prendre possession de sa conquête pacifique et confirmer les privilèges de la ville.

Tandis que Louis XIV considérait l'acquisition de Dunkerque et de Mardyck comme un des actes les plus glorieux de son règne [3], le parti de l'opposition en Angleterre regarda cette vente comme un crime de lèse-nation. Les Anglais discutèrent avec passion les motifs de cet acte et de nombreux libelles parurent à ce sujet [4]. Une députation des marchands de Londres alla à Whitehall se plaindre que Dunkerque deviendrait le repaire de tous les corsaires français et que le commerce de Londres allait être ruiné [5]. Le Parlement essaya même d'arrêter l'exécution du traité et envoya en toute hâte l'ordre à la garnison anglaise de ne pas quitter Dunkerque. Le courrier arriva trop tard; il rencontra en mer les navires qui transportaient les troupes [6]. Les commissaires anglais, chargés de recevoir et de vérifier notre argent, cherchèrent de nombreuses chicanes à Herincx et examinèrent tous les écus blancs les uns après les autres [7]. Quant à Charles II et à Clarendon, qui se félici-

---

1. Lettre du $\frac{19}{29}$ nov. 1662. *Calend. of State papers*, II, p. 562.
2. Faulconnier, II, p. 61 et suiv.
3. Voir les médailles frappées à l'occasion de l'achat de Dunkerque dans Faulconnier, II, p. 60 et dans Gérard von Loon, *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas jusqu'à la paix de Bade*, t. II, p. 489.
4. *Kennet's register and chronicle*, p. 770; Faulconnier, II, p. 53; *Discours de Dunkerque contenant plusieurs réflexions touchant sa dernière reddition faite par les Anglais pour servir de réponse à divers argumens objectez et imprimez en Angleterre et ailleurs au préjudice de ce royaume*. A Villefranche, 1668, brochure de 45 p. *British Museum*, 901 à 19.
5. *Lettres du Cte d'Estrades*, I, p. 396.
6. Faulconnier, II, p. 52 et 55.
7. Cf. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. II, 1re partie, p. 233, note 5 de la pièce 200.

tèrent d'abord de leur succès, ils le regrettèrent bientôt, car la vente de Dunkerque n'eut pas une médiocre influence sur leur avenir. Charles vit s'accroître un parti hostile et Clarendon, accusé du crime de haute trahison, dut s'enfuir sur le continent [1].

Si l'orgueil britannique se sentit blessé par la vente de Dunkerque, les Espagnols et les Hollandais furent alarmés par la conclusion de cet acte. Les premiers s'étaient d'abord flattés que Charles II, en souvenir de l'hospitalité qu'il avait reçue d'eux aux Pays-Bas, lors de la Révolution anglaise, leur rendrait Dunkerque à la première occasion [2]. Le mariage de Charles II avec l'infante de Portugal leur avait fait perdre cet espoir. Maintenant la cession de Dunkerque à Louis XIV et l'entente de la France et de l'Angleterre leur ôtait à tout jamais l'espérance de recouvrer cette place. Au moins essayèrent-ils de profiter de l'acte du 27 octobre pour brouiller la France avec les Hollandais.

Ces derniers n'avaient pas vu sans inquiétude Louis XIV occuper Dunkerque. Ils sentaient une menace pour leur indépendance dans tout agrandissement qui le rapprochait de leur territoire. De plus, par Dunkerque la France prenait pied sur la mer du Nord, et ce port, qui venait d'être doté de la franchise, allait se développer au détriment des leurs [3]. Des émissaires espagnols surent tirer parti de ces craintes et poussèrent des négociants hollandais à se plaindre aux États généraux [4]. En ce moment, il était question, depuis plusieurs mois, d'une alliance défensive et offensive entre la France et les Provinces-Unies. Le 27 avril 1662, un traité avait été signé à Paris, par lequel les deux puissances se garantissaient mutuellement tous les traités qu'elles avaient faits jusqu'à ce jour avec d'autres rois et les traités qui seraient faits dorénavant ensemble et de commun concert. Par suite de retards imputables aux uns et aux autres, le traité de Paris n'avait pas été immédiatement ratifié. Sur ces entrefaites, Louis XIV, ayant conclu un traité avec le duc de Lorraine et le traité du 27 octobre pour l'achat de Dunkerque, pré-

1. Cf. Articles of high treason propounded against Lord Chancellor Clarendon dans les *Lord's Journals*, VI, p. 555-557.
2. Faulconnier, II, p. 69.
3. *Lettres du Cte d'Estrades*, 11 janv. 1663, t. II, p. 37.
4. *Ibid.*, lettre du 18 janv. 1663, II, p. 45.

tendit obtenir des États leur garantie. Le Grand Pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, alarmé de ces prétentions, voulait s'en tenir à une ratification pure et simple du traité d'alliance du 27 avril. Le comte d'Estrades qui, à son retour d'Angleterre, avait été nommé ambassadeur extraordinaire près des Provinces-Unies, imagina l'expédient suivant pour mener l'affaire à bonne fin. Il proposa de faire l'échange des ratifications à condition qu'en même temps l'ambassadeur des Provinces-Unies à Paris remit aux ministres français une déclaration des États généraux, par laquelle ils s'engageaient à regarder cet échange comme nul et non avenu, si les États n'accordaient pas dans l'espace de trois mois la garantie du traité et de la place de Dunkerque à la France [1]. Il n'était plus question du traité avec le duc de Lorraine. Les Hollandais ayant trouvé l'occasion de nouveaux retards dans la nécessité de demander leurs avis aux États des différentes provinces, Louis XIV consentit à l'échange des ratifications, à la seule condition que dans trois ou quatre mois la possession de Dunkerque lui serait garantie [2]. Cette concession fit un excellent effet et l'article séparé pour Dunkerque fut échangé, les 9-11 mai 1663, en même temps que les actes de ratification du traité du 27 avril 1662 [3].

C'est à la suite de ces négociations diplomatiques que Louis XIV annexa Dunkerque et Mardyck à la France et en fit garantir la possession, sans d'ailleurs l'intervention de l'Espagne, qui seule aurait eu le droit d'en disposer.

A. DE SAINT-LÉGER.

---

1. Mémoire à M. Boreel, ambassadeur des Provinces-Unies en France. *Lettres du Cte d'Estrades*, II, p. 91-93.

2. Lettre de Louis XIV, 2 mars 1663, *Lettres du Cte d'Estrades*, II, p. 117 et Mémoire du Cte d'Estrades, 8 mars 1663, *ibid.*, p. 126.

3. Louis XIV à d'Estrades, 11 mai 1663, *ibid.*, p. 205 ; lettre de Boreel à Jean de Witt, Paris, 11 mai 1663, *Lettres et négociations de J. de Witt*, t. II, p. 526.

La répartition de la Propriété foncière à la veille de la Révolution dans quelques paroisses de la généralité d'Orléans

On se propose ici de faire connaître la répartition de la propriété foncière, non sa condition. On négligera donc certains aspects nécessaires d'une description complète de la propriété à la fin de l'ancien régime, comme les charges qui la grevaient et les modes de tenure[1]. On recherchera seulement et on comparera le nombre des propriétaires, les catégories ou classes sociales auxquelles ils appartenaient, la quantité de terres possédées par chacune de ces catégories, la répartition du sol entre les individus.

I

Le présent travail de statistique a été fait d'après les rôles du vingtième des biens-fonds. Ils semblent être la meilleure source d'une étude comme celle-ci. On ne saurait en dire autant des rôles de la taille. Certes, si les règlements avaient été rigoureusement appliqués, les distinctions les plus nettes en ce qui regarde les sources des revenus des taillables nous seraient fournies, d'où pourraient se tirer des indices sérieux sur l'état de la propriété. Mais, dans la majeure partie des rôles, du moins de l'Orléanais, les rédacteurs se bornent à mentionner les professions (encore pas toujours), puis le montant de la taille ; ils n'enregistrent aucun

1. Voir à ce propos SAGNAC, *Compte rendu* de l'ouvrage de LOUTCHISKY, *La petite propriété en France avant la Révolution et la chute des biens nationaux*, dans *Revue historique*, tome LVI (année 1898), p. 409.

autre élément; or, ces deux-là seuls sont visiblement insuffisants. En revanche, les rôles très rares qui sont complets pourraient aider à résoudre le problème de la répartition de la propriété autrefois. Ils donnent, en effet, la quantité de biens tenus par chaque taillable en propre, à ferme ou à façon [1]. Il serait possible d'extraire en outre d'utiles détails des *rôles de supplément* des privilégiés, dressés en 1789, et si peu connus. Un décret des 26 septembre-14 octobre 1789 portait que, pour les derniers mois de cette année, il serait établi par les assemblées municipales, dans les pays d'élection, en supplément au rôle déjà formé, un rôle des impositions ordinaires à percevoir sur les biens et revenus des privilégiés jusqu'alors exempts de la taille. Des éléments dont l'énoncé seul indique combien ils seraient précieux pour nous, devaient entrer dans la confection de ces rôles supplémentaires : 1° les facultés provenant de la propriété des immeubles, des rentes actives, du commerce et industrie et autres revenus quelconques, englobées toutes sous la dénomination de « cote personnelle »; 2° le bénéfice provenant de la jouissance des domaines ou héritages que le propriétaire a fait valoir en privilège (cote d'exploitation). Les rôles nouveaux dressés dans l'Orléanais firent généralement une description assez précise des biens de chaque cotisé. En sorte que, si l'on possédait à la fois le rôle ordinaire complet de 1789 et le rôle de supplément, on pourrait parvenir, à l'aide de calculs et de combinaisons, à reconstituer approximativement l'état de la propriété au moment où la Révolution éclata. Mais la rencontre simultanée des deux rôles est rare. Un autre inconvénient est qu'il faut user du second surtout de ces documents avec beaucoup de circonspection. Dès le temps même où il était rédigé, on y constatait bien des erreurs qui ne sont pas toutes dues à la négligence ou à l'incapacité des municipalités, mais souvent aux renseignements inexacts qui leur étaient intentionnellement fournis, voire à la difficulté pour elles de se renseigner.

Les rôles du vingtième [2] paraissent avoir été confectionnés avec

---

1. Voir quelques exemples dans mon *Rapport au Préfet sur le service des Archives départementales du Loiret* (année 1899).

2. Les rôles ne distinguent pas le premier et le second vingtième.

soin. Pour fixer le revenu des biens-fonds sur lesquels il s'agissait d'asseoir l'imposition, il fallait établir d'abord les sources de ce revenu. Le contrôleur et les principaux habitants qui l'assistaient y arrivaient par divers procédés. S'il existait un bail, ils se le faisaient représenter ; c'était évidemment le cas le plus facile à la fois et le moyen le plus sûr. A défaut de la représentation du bail, on consultait l'enregistrement au bureau du contrôle domanial des actes notariaux. A l'occasion, le rôle des tailles était utilisé. Si l'on n'avait aucun de ces documents, on s'en référait nécessairement soit à la déclaration du propriétaire ou du locataire, soit à celle des habitants. D'après cela, on voit que chaque cote, en ce qu'elle décrit les biens du cotisé, forme un élément précis d'un véritable cadastre. Si nous étions certains de l'exactitude des indications de chacune des cotes, nous pourrions refaire pour une paroisse donnée ce cadastre. Et, comme les rôles décrivent aussi les propriétés nobles et ecclésiastiques, il semble, au premier abord, qu'il serait complet.

Mais, quelque soin que les anciens aient apporté à la confection de ces documents et en dépit de la rigueur au moins apparente des opérations préliminaires auxquelles les taxateurs se livraient, les rôles du vingtième sont loin d'être exempts d'erreurs. Les résultats des opérations sont souvent suspects. En cas d'absence du bail, la déclaration du propriétaire, du locataire ou des habitants, ne pouvait présenter aucune certitude. C'était aussi la matière même de l'imposition qui échappait aux recherches. Il en fut ainsi dès l'origine. Le vingtième avait été à peine établi en 1749 que « nulle part, on ne parvint à saisir toute la matière imposable, à donner à l'imposition toute l'extension qu'elle comportait[1]. »

La nécessité d'un cadastre ne tarda pas à se faire sentir. De là cette déclaration royale en date du 21 novembre 1763, dont l'art. 2 ordonnait la confection d'un cadastre général des biens-fonds, y compris ceux de la couronne, des princes et des privilégiés. Mais elle demeura lettre morte. Essaya-t-on même de l'exécuter ? N'y réussit-on pas, et pour quelles raisons ? On l'ignore. On voit du moins que dans l'Orléanais, si la tentative ne fut pas faite ou

1. MARION, *Machault d'Arnouville*, p. 67.

n'aboutit pas en 1763, il y en eut une en 1787; elle dut être interrompue, parce qu'un grand nombre de propriétaires refusèrent de s'y prêter [1]. Tout ce qui touchait à l'impôt leur faisait craindre ce qu'un paysan orléanais du temps appelait de « nouvelles mangeries ».

Les vices de la répartition du vingtième étaient si flagrants que le gouvernement, poussé aussi par des mobiles d'ordre fiscal, décida en 1787 (édit de septembre) que toutes les terres privilégiées, même celles du domaine royal et des apanages, seraient soumises à cette imposition. L'administration et les assemblées provinciales et municipales durent donc rechercher « la nouvelle matière imposable », où seraient également englobés les biens de toute nature omis aux rôles antérieurs. L'opération se fit avec beaucoup de difficulté, quand elle se fit. Le procureur-syndic de l'assemblée intermédiaire du département d'Orléans et Beaugency écrit, dans son compte rendu du 28 octobre 1788, que « les réponses... (des assemblées municipales) ont été en général si vagues, si peu claires, si peu exactes qu'il a été impossible d'en former un résultat qui mérite la moindre attention. »

Il n'est donc pas douteux que les rôles du vingtième ne donnent pas une image exacte de la propriété territoriale avant 1780 [2].

Même s'ils étaient tout à fait exacts, il faudrait faire des réserves sur l'usage de ces rôles pour déterminer le nombre des propriétaires. Quiconque s'en sert risque, en effet, d'être en deçà ou au delà de la vérité. Souvent le même individu est propriétaire dans plusieurs paroisses, ou bien la même propriété peut se trouver fractionnée entre des localités voisines. Mais c'est là une difficulté inhérente à notre sujet, quelle que soit l'époque où on l'étudie. L'erreur où elle peut faire tomber a toujours menacé les économistes qui ont prétendu calculer le nombre des propriétaires et

---

1. Procès-verbal ms. de l'Assemblée intermédiaire du département d'Orléans et Beaugency, 7e séance, 24 octobre 1788. Rapport du Bureau de la Comptabilité. *Archives du Loiret*, C 899.

2. On observera toutefois en faveur de ceux de l'Orléanais qu'entre 1772 et 1782 l'administration fit procéder à la *vérification* de la plupart d'entre eux (932 sur 1147 pour toute la généralité). *Procès-verbal imprimé de l'Assemblée Provinciale*, p. 101.

l'étendue des propriétés d'après le nombre et le contenu des cotes foncières. Ainsi les rédacteurs de la *Statistique agricole* publiée par le gouvernement français à la suite de l'enquête décennale de 1892 font une observation qui se vérifie au XVIIIe siècle comme au XIXe. « Le *fractionnement* et le *chevauchement* d'un certain nombre de propriétés sur une ou plusieurs communes, bien que se compensant dans une certaine mesure pour une circonscription plus grande comme le département, par exemple, constituent, pour les relevés statistiques, le principal obstacle en ce qui concerne le relevé du *nombre* et de l'*étendue* des propriétés[1]. » L'obstacle sera pourtant sensiblement moins dangereux pour le présent travail. N'ayant pu, faute d'autres, étudier qu'un très petit nombre de rôles s'appliquant à des paroisses généralement fort éloignées les unes des autres, on n'a pas risqué souvent de retrouver le même propriétaire en plusieurs endroits ni qu'une propriété chevauchât sur deux paroisses. Au surplus, pour limiter, réduire même les chances d'erreur, on n'a pas cherché à établir le nombre *absolu* des propriétaires. Vu le peu de documents utilisables et leur qualité, on s'est posé la question dans les termes suivants : « Étant donnée la quantité de terres qui, d'après le rôle du vingtième, forment le territoire de telle paroisse, combien d'individus se la partagent-ils à titre de propriétaires ? » Peu importe donc que tel individu ait possédé dans d'autres paroisses pour lesquelles les renseignements analogues manquent. On aura ici le nombre *relatif* des propriétaires.

Ainsi établie la médiocrité de nos documents, il est cependant permis, sous le bénéfice des précédentes observations, d'y rechercher comment se répartissait la propriété foncière dans l'Orléanais. Les vingtièmes passaient, aux yeux de Necker, pour « les plus territoriales de toutes les impositions » de l'ancien régime. On se rappelle l'hommage que la Constituante rendait à cet impôt comme à celui qui avait l'assiette la plus sûre. On n'aura ici qu'une représentation relativement satisfaisante de l'aspect de la propriété terrienne quant à sa répartition sociale ; mais il n'est évidemment pas négligeable d'avoir au moins cela.

---

1. *Statistique agricole de la France*, publiée par le ministère de l'Agriculture. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892. Imprimerie nationale, 1897, p. 349.

II

Les archives départementales de Loiret ne conservent (série C) que 13 rôles pour les paroisses rurales de l'Orléanais. En y ajoutant les rôles retrouvés aux archives municipales de Rebréchien et de Saint-Jean de la Ruelle, on a 15 documents à examiner.

Ils se rapportent à des régions assez variées aux points de vue physique et agronomique. Six paroisses appartiennent à la Haute-Beauce. La Beauce est trop connue pour qu'il faille la décrire. Expilly signalait son manque de prés, de bois, de montagnes, et presque de rivières et de fontaines. « Terre sèche et mal arrosée », elle produisait à peu près exclusivement des céréales. Autruy-le-Châtel, Erceville (autrefois Arceville), Grigneville, Nangeville, Outarville, Ramoulu[1] présentaient, à quelques légères nuances près, le même caractère. A Autruy, si le blé dominait, il y avait aussi de la vigne. Le terrain d'Erceville était qualifié de « généralement bon » par le rôle du vingtième ; il produisait des céréales. Au contraire, celui de Grigneville était « en général médiocre, sec et pierreux » ; le cahier des doléances, en 1789, dit qu'il est « très infructueux ; ...à peine y peut-on recueillir ce qu'on y a semé. » La vigne, naguère cultivée, avait à peu près complètement disparu. Dans la description d'une grande partie des cotes, on peut lire que « les vignes ont été arrachées. » Au dire du rôle, les habitants étaient « laborieux, mais peu aisés et peu disposés à déclarer leurs possessions et à représenter leurs titres de propriété. » A Nangeville, il restait aussi une très faible quantité de vigne ; le terroir « médiocre » produisait surtout des grains. A Outarville, paroisse plus riche, on pratiquait « comme dans toute la Beauce » le triple assolement : 1° froment ou méteil ; 2° orge ou avoine ;

1. Ces six paroisses appartenaient à l'élection d'Orléans. Elles forment aujourd'hui six communes du Loiret, situées dans l'arrondissement de Pithiviers (4 du canton d'Outarville, 2 (Nangeville et Ramoulu) du canton de Malesherbes). Les procès-verbaux d'élection de leurs députés aux assemblées préliminaires du tiers des bailliages d'Orléans ou d'Étampes font connaître leur population en 1789 : (Autruy (180 feux), Erceville (69), Grigneville (149), Nangeville (130 habitants), Outarville (90 feux), Ramoulu (83).

3° jachère. Le territoire de Ramoulu n'offrait aucune particularité qui le distinguât des précédents.

Il eût été bien intéressant d'avoir des exemples de paroisses situées dans cette Sologne, qu'Arthur Young appelait « la plus pauvre, la plus arriérée des provinces du royaume ». Le procès-verbal de l'Assemblée provinciale dit : « La partie la moins fertile, peut-être la plus pauvre de cette généralité. Un sable aride la recouvre dans presque toute son étendue ; au-dessous de ce sable est une terre glaiseuse qui retient l'eau... Une partie de cette province est en vaine pâture où l'on emblave, de loin en loin, du seigle et du blé noir ». Le climat était très insalubre. Aux maux naturels qui pesaient sur l'agriculture solognote s'ajoutaient ceux qui viennent de l'homme : mauvais procédés d'exploitation et d'élevage. De là une décadence générale attestée par des témoignages nombreux. Il faut citer en particulier celui de Loiseau, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de la généralité. Il écrivait (1er décembre 1769) à l'intendant [1] que, depuis deux cents ans, la culture et la population avaient diminué de plus de moitié en Sologne. Il dépeignait la misère des cultivateurs, « plus malheureux que coupables ». « Peut-on imputer, ajoutait-il, à des métayers sans avances, sans ressources que des bras affaiblis par la mauvaise nourriture, sans espoir de voir fructifier leurs travaux et d'améliorer leur état, et par la nature de leurs engagements avec les propriétaires de leurs métairies, et par la non-valeur constante, si ce n'est depuis trois ou quatre ans, des denrées qu'ils cultivaient, de ne rien entreprendre pour le rétablissement de la culture la plus dégradée ? De pauvres laboureurs qui se croient heureux quand ils cueillent du seigle et du sarrasin pour se nourrir jusqu'à la moisson prochaine, qui ne profitent de la nourriture de leurs bestiaux que pour se procurer le nécessaire le plus étroit et payer l'impôt, ne doivent-ils pas trembler de faire des essais qui les réduiraient à mourir de faim, s'ils ne réussissaient pas ? » En Sologne dominait le métayage, qui permettait au cultivateur de laisser au maître le plus de charges possible. Un phénomène bien curieux est que même les moins riches

1. *Archives du Loiret*, C 64.

des propriétaires se refusaient à faire valoir eux-mêmes leurs héritages. Ils préféraient « vivre bourgeoisement », ou même faire valoir pour le compte d'autrui. « Il est reçu en Sologne, dit un mémoire du temps [1], que faire valoir soi-même son bien, c'est chercher sa ruine. » De pareilles mœurs jointes aux vices du sol [2] devaient avoir sur l'état de la propriété une action qu'il eût été bon de relever et en quelque sorte de suivre à la trace. Le seul rôle de la paroisse de Coullons [3] ne permet pas de faire cette étude. Elle n'était située que sur les confins de la zône solognote et avait déjà les caractères de la zône voisine, la vallée de la Loire, communément appelée le Val. C'était un bourg assez considérable, d'une agriculture relativement avancée, quoique coûteuse. On y trouvait des terres, des prés et des bois.

Lion-en-Sullias et Poilly appartenaient au fertile Val de Loire [4]. Mais la proximité du fleuve faisait à la fois la fortune des villages riverains et leur était contraire. Poilly, prospère, avait le quart de ses terres dans le Val. Son agriculture produisait beaucoup de vignes et de grains ; les prairies étaient abondantes. A Lion, se rencontraient à la fois céréales (principalement), vignes, prés, pâtures et bois. Mais le sol n'était pas uniformément bon. D'après le cahier des doléances, une inondation de la Loire en 1733 avait absolument annihilé la fertilité des terres endommagées [5]. Il paraît aussi que le terroir ne rendait qu'à la condition d'être amélioré par la marne, engrais considéré alors comme coûteux et peu durable. Les habitants se plaignaient en 1789 de leur mauvaise nourriture : « Pain de seigle mêlé le plus souvent de blé sarrasin, de lait caillé, de soupe très souvent faite avec un peu de beurre et d'huile de

---

1. *Archives du Loiret*, C 64.

2. Il faut cependant signaler le mouvement déjà remarquable qui se produisait à la fin de l'ancien régime en faveur de la régénération de la Sologne, mouvement qui aboutit en ce siècle-ci à des résultats généralement admirés.

3. Arr. et cant. de Gien, jadis élection de Gien (200 feux).

4. Ces deux paroisses, aujourd'hui dans l'arrondissement de Gien (Poilly, c^on^ Gien ; Lion, c^on^ Sully), étaient de l'élection de Gien. Lion (55 feux), Poilly (252).

5. On lit dans le rôle : « Le plus précieux terrain est dans le Val de Cuissy et d'Huisseau, qui produirait beaucoup de froment sans les inondations de la Loire à laquelle ils sont subjacents. A côté de ces deux vals, il y en a un autre très stérile appelé le Pain Perdu depuis l'inondation de 1733, qui l'a sablé de 4 à 5 pieds de façon qu'il est presque inculte et qu'on retire à peine dans les meilleures années la semence qu'on lui a confiée ».

rabette (navette), presque jamais de viande, ou très rarement. » Du reste, ils attribuaient leur « misère extrême » encore plus à la surcharge des impôts qu'aux défectuosités du sol.

En ce qui concerne la répartition de la propriété, Lion-en-Sullias et Poilly ne pouvaient manquer de se ressentir, comme on le verra, du voisinage des villes de Gien et de Sully. Ce fait était plus frappant encore pour une autre localité du Val, Saint-Jean de la Ruelle, sise dans la banlieue même d'Orléans. Elle était en plein « vignoble » orléanais. Les vignerons qui formaient sa population travaillaient pour leur propre compte, ou à ferme, ou à façon, assez souvent des trois manières, souvent de deux à la fois. Par l'exemple de Saint-Jean-de-la-Ruelle [1], on verra comment la répartition de la propriété était impressionnée en même temps par la nature de la condition agricole des habitants et par la très grande proximité d'une ville importante.

Rebréchien [2] était aussi une localité du « vignoble », aux portes de la forêt d'Orléans. Elle avait beaucoup de vignes et aussi des terres à grains, des prés et des bois. La forêt n'était plus à la fin de l'ancien régime comme auparavant une précieuse ressource pour les pauvres habitants de la paroisse. Le cahier des doléances se plaint que les habitants aient été « frustrés » de leurs anciens « usages, chauffages, droits même de bois de charpente » par le seigneur ou du moins par son garde, « qui malheureusement est trop cru dans ses rapports » et qui vexe les usagers dépossédés.

Les quatre paroisses de Briarres, Dadonville, Mormant et Pithiviers-le-Vieil [3], étaient comprises dans le Gâtinais. C'était déjà une région de culture très variée. Briarres, aux confins de la Haute-Beauce, produisait principalement du blé et avait aussi des prés. Dadonville et Pithiviers-le-Vieil, à une très faible distance de Pithiviers, sont un autre exemple de l'influence d'une ville sur la répartition de la propriété rurale. Le sol de Dadonville portait des grains et avait longtemps donné surtout de la vigne; les rédacteurs

1. Saint-Jean-de-la-Ruelle, arr. et con N.-O. d'Orléans, jadis élection d'Orléans (100 feux).

2. Rebréchien, arr. Orléans, con Neuville, jadis élection d'Orléans (205 feux). Le petit vin blanc de Rebréchien était réputé dès le moyen âge.

3. Briarres-sur-Essonne, arr. Pithiviers, con Puiseaux. — Dadonville et Pithiviers-le-Vieil, arr. et con Pithiviers. Toutes trois de l'élection de Pithiviers, ayant respectivement 90, 178 et 160 feux. — Mormant, arr., con, élection Montargis (? feux).

du rôle mentionnent presque constamment que les terres étaient « ci-devant vignes ». La paroisse de Pithiviers-le-Vieil, sur un coteau qui surplombe la petite rivière de l'Essonne, avait un terroir « généralement bon », producteur de grains et de vignes (beaucoup d'arrachées). Mormant était au cœur même du Gâtinais, non loin de Montargis. Mais son « mauvais sol » empêchait les habitants de « profiter de la proximité de la ville. » Ses principales productions étaient du seigle, de l'orge et de l'avoine. On y trouvait aussi des prés et un peu de vigne (de mauvaise qualité), de bois et de pâtures.

Par la nature de leur sol et par leur position géographique, les quinze paroisses dont nous avons les rôles offrent une diversité suffisante pour l'étude Au point de vue agronomique, dans la mesure où il influe sur la répartition, ce qui ressort le plus nettement de la description présente, c'est la division générale des terres en deux catégories : les terres à grains et les terres à vignes.

III

Le relevé par cotes de chacun des rôles donne, pour le nombre des propriétaires (population [1]) et la superficie des terres possédées par eux, les résultats d'ensemble qui suivent :

Nos d'ordre.	Paroisses.	Population.	Superficie (en arpents et perches).
1	Autruy	150	2.758 42
2	Briarres	105	1.470 72
3	Coullons	212	6.661 32
4	Dadonville	361	2.149 40
5	Erceville	74	2.002 05
6	Grigneville	179	2.133 74
7	Lion-en-Sullias	68	1.997 30
8	Mormant	24	2.197 62
9	Nangeville	67	1.376 48
10	Outarville	75	1.740 25
11	Pithiviers-le-Vieil	319	4.331 35
12	Poilly	313	2.745 70
13	Ramoulu	101	1.610 27
14	Rebréchien	205	1.991 51
15	Saint-Jean-de-la-Ruelle	111	541 03
	Total	2.364	35.707 16

1. Les rôles du vingtième ne font connaître que la population propriétaire. On sent combien il serait intéressant de savoir quelle en était la proportion relative à la population totale.

Si l'on répartit par catégories les propriétaires de chaque paroisse, on distingue d'abord naturellement les nobles et les ecclésiastiques. Pour ceux-ci, il faut s'en tenir aux cotes telles qu'elles sont fournies par les rôles, et qui représentent aussi bien des corps ou établissements religieux (abbayes, couvents, chapitres, fabriques) que des individus (curés, chanoines). En ce qui touche le résultat qui nous intéresse, les corps et les particuliers peuvent être assimilés sans inconvénient. Dans le tiers-état, on sépare les bourgeois des paysans ; la nécessité de cette séparation n'a pas besoin d'être démontrée. Il faut remarquer que parmi les paysans sont compris les artisans et petits commerçants qui se rencontraient alors comme aujourd'hui dans nos villages. Leur nombre était d'ailleurs très petit [1]. Cette partie de la population des campagnes avait tous les caractères de la population paysanne proprement dite. La petite industrie ou le petit commerce qu'elle exerçait n'était en général qu'une occupation d'appoint, un métier de secours, destinée à compléter (encore que parfois, il est vrai, dans des proportions plus élevées) les revenus de la terre possédée et exploitée soit directement, soit

1. Le tableau suivant indique une proportion de $\frac{1}{10}$ environ :

Nos d'ordre.	Paroisses.	Paysans.	Artisans et petits commerçants.
1	Autruy	132	24
2	Briarres	96	4
3	Coullons	187	
4	Dadonville	317	36
5	Erceville	65	17
6	Grigneville	159	19
7	Lion-en-Sullias	47	
8	Mormant	12	
9	Nangeville	50	6
10	Outarville	67	1
11	Pithiviers-le-Vieil	281	68
12	Poilly	235	15
13	Ramoulu	78	3
14	Rebréchien	174	14
15	Saint-Jean-de-la-Ruelle	68	1
	Total	1.968	208

indirectement. Par leurs habitudes et par leur condition, les petits artisans et petits commerçants dont il s'agit étaient donc en somme de véritables paysans. On leur a joint dans les dénombrements ci-dessous quelques individus occupant une situation intermédiaire mi-paysanne, mi-bourgeoise. Ce sont ceux qui résidaient en ville. On en rencontrait surtout comme possesseurs de terres à Pithiviers-le-Vieil et habitants de Pithiviers (43 sur 66). Mais la plupart cultivaient eux-mêmes leur modeste héritage, et par leur genre de vie se rapprochaient beaucoup plus des classes rurales que de la bourgeoisie, à laquelle d'ailleurs ils n'appartenaient pas. Il a donc paru légitime de les comprendre dans la catégorie des paysans. Reste enfin à mentionner sous la rubrique « divers » un petit nombre d'individus, d'une condition mal définie, dont les professions sont énoncées dans la colonne d'observations du tableau suivant, qui fait voir la répartition des propriétaires par catégories.

Il ressort clairement de ce tableau que le nombre des paysans propriétaires était très remarquablement supérieur à celui des autres catégories. C'est ce que montrera d'une façon encore plus saisis-

Nos d'ordre.	Paroisses.	Paysans.	Bourgeois.	Nobles.	Ecclésiastiques.	Divers.[1]	Total.	Observations.
1	Autruy	132	13	3	2		150	
2	Briarres	96	7	2			105	
3	Coullons	187	10	4	11		212	
4	Dadonville	317	35	5		4 (1)	361	(1). 2 cavaliers de la maréchaussée et 1 huissier des tailles à Pithiviers, 1 individu sans désignation particulière.
5	Erceville	65	3	2	3	1 (2)	74	
6	Grigneville	159	8	3	6	3 (3)	179	
7	Lion-en-Sullias	47	8	5	8		68	
8	Mormant	12	5	2	5		24	(2). Domestique à Paris.
9	Nangeville	50	9	4	4		67	
10	Outarville	67	3	2	3		75	(3). 1 maître d'école et 2 domestiques (à Orléans et à Paris).
11	Pithiviers-le-Vieil	281	23	8	7		319	
12	Poilly	235	56	9	13		313	
13	Ramoulu	78	15	6	1	1 (4)	101	(4). Maître d'école.
14	Rebréchien	174	23	3	5		205	
15	St-Jean-de-la-R	68	35	4	4		111	
	Total	1968	253	62	72	9	2364	

1. Peut-être aurait-on pu assimiler aux paysans tout au moins les deux maîtres

sante le pourcentage suivant, qui facilitera la comparaison entre la population paysanne (propriétaire) et celle des autres catégories réunies (moins les « divers »).

Nos d'ordre.	Paroisses.	Paysans °/₀	Autres catégories °/₀.			
			Bourgeois.	Nobles.	Ecclésiastiques.	Total.
1	Autruy.....	**88**	8.7	2.	1.3	**12**
2	Briarres.....	**91.4**	6.7	1.9		**8.6**
3	Coullons.....	**88.2**	4.8	1.8	5.2	**11.8**
4	Dadonville.....	**88.8**	9.8	1.4		**11.2**
5	Erceville.....	**89.4**	4	2.6	4	**10.6**
6	Grigneville.....	**90.4**	4.5	1.7	3.4	**9.6**
7	Lion-en-Sullias.....	**69.2**	11.7	7.4	11.7	**30.8**
8	Mormant.....	**50**	20.8	8.4	20.8	**50**
9	Nangeville.....	**74.7**	13.5	5.9	5.9	**25.3**
10	Outarville.....	**89.3**	4	2.7	4	**10.7**
11	Pithiviers-le-Vieil...	**88.1**	7.2	2.5	2.2	**11.9**
12	Poilly.....	**75.1**	17.9	2.9	4.1	**24.9**
13	Ramoulu.....	**78**	15	6	1	**22**
14	Rebréchien.....	**84.8**	11.2	1.5	2.5	**15.2**
15	St-Jean-de-la-Ruelle.	**61.3**	31.5	3.6	3.6	**38.7**

Mormant, où il n'y a qu'égalité entre les deux chiffres, est la seule exception à la règle générale de la prédominance très grande de la population paysanne propriétaire.

Si maintenant l'on passe des personnes aux choses, on obtient d'abord pour la superficie possédée par les propriétaires de chaque catégorie les chiffres du tableau A, de la page ci-contre (arpents et perches).

Que l'on convertisse les nombres absolus en nombres °/₀ et que l'on compare la superficie occupée par les paysans à celle des autres catégories réunies, on ne manquera pas d'être frappé de ce fait que les paysans, qui sont les plus nombreux des propriétaires, sont généralement ceux qui ont le moins de terres. C'est ce que le tableau B ci-contre démontre bien.

---

d'école et l'individu sans désignation propre portés à cette colonne. Mais, quelque attribution qu'on leur donne, elle ne saurait influer sensiblement sur les résultats qui se dégagent du présent tableau.

TABLEAU A. (Voir page 258.)

Nos d'ordre	Paroisses.	Paysans.	Bourgeois.	Nobles.	Ecclésiastiques.	Divers	Total.
1	Autruy.....	1042.41	572	952	193		2578.42
2	Briarres.....	891.95	182.27	396.50			1470.72
3	Coullons.....	4928.32	1517	161	55		6661.32
4	Dadonville.....	864.10	175.05	1107.50		2.75	2149.40
5	Erceville.....	481.06	28.33	1464.16	26.50	2	2002.05
6	Grigneville.....	1657.50	65.44	242.66	153.98	14.16	2133.74
7	Lion-en-Sullias ..	364.17	376.13	1235	22		1997.30
8	Mormant.....	903.62	410	564.50	319.50		2197.62
9	Nangeville.....	412.16	237.07	437.25	290		1376.48
10	Outarville.....	326.25	70.50	1232	111.50		1740.25
11	Pithiviers-le-Vieil.	1647.08	439.18	2066.97	178.12		4331.35
12	Poilly.....	933.59	1578.01	99.50	134.60		2745.70
13	Ramoulu.....	490.92	524.60	588	5.50	1.25	1610.27
14	Rebréchien.....	820.87	350.49	721.90	98.25		1991.51
15	St-Jean-de-la-R..	184.67	285.67	52.69	18		541.03
	Total.....	15947.68	6881.74	11321.63	1605.95	20.16	35707.16

TABLEAU B [1]. (Voir page 258.)

Nos d'ordre.	Paroisses.	Paysans °/o	Autres catégories °/o. Bourgeois	Nobles.	Ecclésiastiques.	Total.
1	Autruy.....	**37.8**	20.8	34.4	7	**62.2**
2	Briarres.....	**60.7**	12.3	27		**39.3**
3	Coullons.....	**74.2**	22.7	2.3	0.8	**25.8**
4	Dadonville.....	**40.2**	8.2	51.6		**59.8**
5	Erceville.....	**24.1**	1.4	73.2	1.3	**75.9**
6	Grigneville.....	**78.4**	3.1	11.2	7.3	**21.6**
7	Lion-en-Sullias.....	**18**	18.9	61.9	1.2	**82**
8	Mormant.....	**41.1**	18.7	25.7	14.5	**58.8**
9	Nangeville.....	**29.8**	17.2	31.8	21.2	**70.2**
10	Outarville.....	**18.8**	4	70.8	6.4	**81.2**
11	Pithiviers-le-Vieil...	**38**	10.2	47.7	4.1	**62**
12	Poilly.....	**34.1**	57.6	3.7	4.6	**65.9**
13	Ramoulu.....	**30.6**	32.6	36.5	0.3	**69.4**
14	Rebréchien.....	**41.2**	17.4	36.5	4.9	**58.8**
15	St-Jean-de-la-Ruelle.	**41.2**	52.8	9.7	3.3	**65.8**

Excepté dans les trois paroisses de Briarres, Coullons et Grigne-

1. « Divers » exclus; on n'a pas non plus tenu compte des perches.

ville, la supériorité de la superficie possédée par les paysans sur celle des autres catégories réunies éclate d'une façon saisissante.

Un autre résultat très intéressant peut être obtenu en recherchant dans quelles proportions, *à nombre égal*, la quantité de terres occupées par les bourgeois, les nobles, les ecclésiastiques excède celle des paysans. On le fera ressortir du tableau suivant où se trouvent juxtaposées la population (propriétaires) et la superficie.

Nos d'ordre.	Paroisses.	Paysans.		Autres catégories.	
		Population °/o.	Superficie °/o.	*Population* °/o.	Superficie °/o.
1	Autruy	*88*	37.8	*12*	62
2	Briarres	*91.4*	60.7	*8.7*	31.3
3	Coullons	*88.2*	74.2	*11.8*	25.8
4	Dadonville	*88.8*	40.2	*11.2*	59.8
5	Erceville	*89.4*	24.1	*10.6*	75.9
6	Grigneville	*90.4*	78.4	*9.6*	21.6
7	Lion-en-Sullias	*69.2*	18	*30.8*	82
8	Mormant	*50*	41.1	*50*	58.9
9	Nangeville	*74.7*	29.8	*25.3*	70.2
10	Outarville	*89.3*	18.8	*10.7*	81.2
11	Pithiviers-le-Vieil	*88.1*	38	*11.9*	62
12	Poilly	*75.1*	34.1	*24.9*	65.9
13	Ramoulu	*78*	30.6	*22*	69.4
14	Rebréchien	*84.8*	41.2	*15.2*	58.8
15	Saint-Jean-de-la-Ruelle	*61.3*	34.2	*38.7*	65.8

Donc, à nombre égal, les bourgeois, les nobles et les ecclésiastiques réunis possédaient, suivant les paroisses, de 1 fois $\frac{1}{2}$ à 40 fois plus environ que les paysans.

On peut encore entrer dans plus de détails et dresser le tableau comparatif :

d'un côté, de la proportion des bourgeois, des nobles et les ecclésiastiques pris en catégories isolées, *par rapport au nombre des paysans* ;

de l'autre, de la proportion, *par rapport aux terres des paysans*, de la superficie respective de chacune des autres catégories.

On constate le très grand écart qu'il y a entre la population (prise isolément) des bourgeois, des nobles et des ecclésiastiques et la superficie de ses propriétés d'une part, et la population et la propriété paysannes d'autre part.

Nos d'ordre.	Paroisses.	Bourgeois.[1]		Nobles.		Ecclésiastiques.	
		Population °/₀.	Superficie °/₀.	Population °/₀	Superficie °/₀.	Population °/₀.	Superficie °/₀.
1	Autruy	1/11	**1/2**	1/44	**1/1**	1/67	**1/5**
2	Briarres	1/15	**1/5**	1/45	**1/2**		
3	Coullons	1/22	**1/3**	1/48	**1/32**	1/17	**1/93**
4	Dadonville	1/10	**1/5**	1/88	**5/4**		
5	Erceville	1/22	**1/24**	1/45	**3/1**	1/22	**1/24**
6	Grigneville	1/22	**1/26**	1/46	**1/7**	1/30	**1/11**
7	Lion-en-Sullias	1/6	**1/1**	1/10	**3/1**	1/6	**1/18**
8	Mormant	1/3	**1/2**	1/6	**1/2**	1/2	**1/3**
9	Nangeville	1/5	**1/2**	1/15	**1/1**	1/15	**2/3**
10	Outarville	1/22	**2/9**	1/45	**4/1**	1/22	**1/3**
11	Pithiviers-le-Vieil	1/12	**1/4**	1/35	**6/5**	1/44	**1/9**
12	Poilly	1/4	**2/1**	1/25	**1/11**	1/19	**1/8**
13	Ramoulu	1/5	**1/1**	1/13	**1/1**	1/78	**1/100**
14	Rebréchien	1/7	**1/2**	1/84	**3/4**	1/42	**1/10**
15	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1/2	**13/8**	1/20	**1/4**	1/20	**1/11**

On voit ici à plein l'énorme disproportion entre les éléments examinés. Elle est d'abord singulièrement frappante en ce qui concerne les nobles ; la proportion de leur population est très faible en regard d'une très forte proportion de superficie. A Dadonville, ils forment le $\frac{1}{88}$ du nombre des paysans et occupent les $\frac{5}{4}$ de la quantité de leurs terres, ce qui revient à dire qu'ils possèdent 10 fois plus que les paysans. A Mormant, ils ont trois fois plus ; à Rebréchien, 61 fois plus. La comparaison des chiffres justifie, pour Erceville, les plaintes des habitants contre leur seigneur « qui fait valoir une grande partie des terres de la paroisse » (cahier de doléances). — Le même phénomène s'observe à propos des bourgeois, qui d'ailleurs ont plus de terres dans les paroisses plus fertiles ou plus rapprochées des villes. A Coullons, leur nombre est le $\frac{1}{12}$ de celui des paysans et leurs propriétés forment près du $\frac{1}{3}$ des propriétés paysannes. A Outarville, $\frac{1}{22}$ d'un côte et $\frac{2}{9}$ de l'autre, c'est-à-dire que le nombre des bourgeois étant 9 fois celui des paysans, la superficie de leur propriété est 44 fois plus grande que la superficie de la propriété paysanne. A Lion-en-Sullias, les bourgeois sont le

1. Les fractions portées au tableau ne sont qu'approximatives.

$\frac{1}{6}$ des paysans et possèdent autant qu'eux. A Poilly, ils sont le $\frac{1}{4}$ et ont le double. Le cas de Saint-Jean-de-la-Ruelle est particulièrement remarquable. Les bourgeois, représentant la moitié du nombre paysans, détiennent proportionnellement plus des $\frac{2}{3}$ de leurs propriétés. Ce fait s'explique par l'habitude où étaient alors les bourgeois d'Orléans d'avoir, à Saint-Jean-de-la-Ruelle et lieux circonvoisins, une petite maison de plaisance avec quelques arpents de vigne autour et une maison pour le vigneron. Le cahier de doléances dit que plus du tiers du terrain de la paroisse [1] est occupée par des étrangers et domiciliés d'autres paroisses, principalement de la ville d'Orléans ; que la plupart des habitants sont obligés de se faire vignerons à façon des vignes appartenant aux bourgeois orléanais. — On constate enfin que la disproportion si forte en ce qui touche nobles et bourgeois ne disparaît pas pour les ecclésiastiques, mais qu'elle s'atténue.

Au point de vue de la résidence des propriétaires, d'utiles observations sont à faire. Comme on vient de le voir pour Saint-Jean-de-la-Ruelle, beaucoup n'étaient pas domiciliés dans la paroisse où ils possédaient : c'étaient des « forains [2] ». La plus grande partie des nobles étaient dans ce cas ou bien ne résidaient pas dans le lieu de leur domicile : c'est un fait trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y insister. De même, les ecclésiastiques propriétaires étaient le plus souvent des communautés religieuses en résidence hors du territoire de la paroisse de la propriété. Ce qui est particulièrement intéressant à relever, c'est la comparaison du nombre des bourgeois et des paysans forains et des domiciliés, ainsi que de la superficie occupée par les uns et par les autres. (V. le tableau de la page 263 ci-contre).

Dans l'universalité des cas (sauf à Mormant et à Outarville), les bourgeois propriétaires sont, en grande majorité, étrangers à la localité où ils possèdent. A Saint-Jean-de-la-Ruelle, sur 35 bourgeois, pas un n'est de l'endroit. A Pithiviers-le-Vieil, pas un bourgeois domicilié et 23 forains. A Dadonville, 23 forains contre 10 domiciliés. A Erceville, 3 forains contre 0 domicilié. A Poilly

1. Une lieue d'étendue.
2. Ou « horsains » dans les rôles de la taille.

Nos d'ordre.	Paroisses.	Total des paysans et des bourgeois (population).	Superficie possédée par les paysans et les bourgeois réunis.	Domiciliés.				Forains.			
				Paysans.		Bourgeois.		Paysans.		Bourgeois.	
				Population.	Superficie.	Population.	Superficie.	Population.	Superficie.	Population.	Superficie.
1	Autruy	145	1613.42	107	664.39	2	1.50	26	377.03	10	570.50
2	Briarres	103	1074.22	82	789.45	1	9.75	14	102.50	6	172.52
3	Coullons	197	6445.32	181	4321.32	5	1114.50	6	607	5	402.50
4	Dadonville	352	1039.15	251	783.04	10	40.50	56	81.06	25	134.55
5	Erceville	68	509.39	56	406.39			9	74.67	3	28.33
6	Grigneville	167	1722.94	108	910.51	1	0.11	51	746.59	7	65.33
7	Lion-en-Sullias	65	740.30	46	338.30	1	2.50	1	25.87	7	373.33
8	Mormant	17	1313.62	12	903.62	5	410				
9	Nangeville	59	649.23	26	161.15	1	17	24	251.01	8	220.07
10	Outarville	70	396.75	67	326.25	3	70.50				
11	Pithiviers-le-Vieil	304	2086.26	149	1162.48			132	484.60	23	439.18
12	Poilly	291	2511.60	225	884.58	34	808.36	10	49.01	26	769.65
13	Ramoulu	93	1015.52	59	236.70	2	80.10	19	254.22	13	444.50
14	Rebréchien	197	1171.36	169	701.50	2	13.50	5	119.37	21	336.99
15	Saint-Jean-de-la-Ruelle	103	470.34	64	176.31			4	8.36	35	285.67

seulement, le nombre des domiciliés (34) est supérieur à celui des forains (24); à Coullons, il y a égalité. Presque tous les bourgeois forains habitent les villes : Orléans, Pithiviers, Gien, Sully, etc...; quelques-uns résident à Paris.

Si l'on met en parallèle la superficie occupée par les bourgeois forains avec celle des paysans domiciliés, on constate : 1° dans quatre paroisses (Autruy, Lion-en-Sullias, Nangeville, Poilly), à peu près l'égalité; 2° à Ramoulu, le double et à Saint-Jean-de-la Ruelle près du double au profit des bourgeois; 3° le $\frac{1}{10}$ seulement à Coullons.

Il ne suffit pas d'avoir fait connaître les proportions respectives de la population propriétaire et de la superficie possédée par elle. Il est important de rechercher aussi dans quelles proportions la petite et la grande propriété se trouvaient réparties entre les différentes catégories de propriétaires. C'est ce que devra mettre en relief le tableau de la page 265 [1].

De ce tableau se dégagent particulièrement les faits suivants :

Comme détenteurs de propriétés inférieures à 1 arpent, les paysans sont à peu près 18 fois plus nombreux que les propriétaires des autres catégories; de 1 à 10 arpents, à peu près 7 fois plus; de 10 à 50, à peu près 5 fois plus. De 50 à 100, ils forment à peu près les $\frac{2}{3}$ des autres catégories; de 100 à 200, à peu près le $\frac{1}{3}$; de 100 à 200, à peu près le $\frac{1}{7}$; à partir de 300 et au-dessus, le $\frac{1}{7}$. Ils sont donc d'une manière remarquable détenteurs de petite propriété. La plus grande propriété (300 arpents et plus) est surtout aux mains de la noblesse, qui a notamment les bois, les prés, les étangs. Les bourgeois participent, dans des proportions numériques très inégales, de la petite, de la moyenne et de la grande propriété. Leur nombre relativement assez élevé comme petits propriétaires va en décroissant à mesure que la propriété s'étend.

On remarquera que la très petite propriété (moins d'1 arpent) est surtout représentée dans les 5 paroisses de Dadonville, Poilly, Pithiviers-le-Vieil, Rebréchien, Saint-Jean de-la-Ruelle et Grigne-

1. Moins les propriétaires qui ne sont portés aux rôles que pour leur maison ou une pièce de terre non évaluée en mesure de superficie. Dans le tableau P = paysans; B = bourgeois; N = nobles; E = ecclésiastiques.

Nos d'ordre.	Paroisses.	Moins d'un arpent.				De 1 à 10.				De 10 à 50.				De 50 à 100.				De 100 à 200.				De 200 à 300.				300 et plus.			
		P	B	N	E	P	B	N	E	P	B	N	E	P	B	N	E	P	B	N	E	P	B	N	E	P	B	N	E
1	Autruy	3				86	6	1	1	34	2			1	1			1	1		1		1					2	
2	Briarres	7				60	4			22	1			3	2			1		1				1					
3	Coullons	7				66	1			85		1	3	12				7	4	1		1	4			1			
4	Dadonville	99	7	1		199	26	1		8	1			2	1					1				1				1	
5	Erceville	6				43	2		1	10	1		1	1														2	
6	Grigneville	15	1			101	4	1	2	38	3	1	3	2			1					1						1	
7	Lion-en-Sullias	7	1			32	3		4	7	1				1	1		1	2	1				2				1	
8	Mormant								2	6	1			4	2			1	2	1	2					1		1	
9	Nangeville	5				30	3			13	5	1	2	1	1		1			1				1					
10	Outarville	4				55				7	3		1								1							2	
11	Pithiviers-le-Vieil	78	5	1		157	11		4	40	4		2	3	2			1	1	2	1		1	2				3	
12	Poilly	92	8	1	1	94	20	3	3	23	13	1	4	2	6	1		1	4				1						
13	Ramoulu	2				53	5		1	15	8	1		1	1					4									
14	Rebréchien	26				132	13		4	13	9	1		2	1		1			1								1	
15	Saint-Jean-de-la-Ruelle	16				47	33	2	4	3	2	2																	
			22	3	1		132	8	26		54	8	16		18	2	3		14	13	5		7	7	1				
	Total	365	26			1155	166			324	78			34	23			13	32			2	15			2		14	

ville. Le terroir de ces localités était alors ou avait récemment été cultivé en vignes. La petite propriété (1 à 10 arpents) prévalait à Dadonville, Pithiviers-le-Vieil, Rebréchien, Grigneville, Poilly et était encore très nombreuse à Autruy, où il y avait, comme dans les quatre autres localités, de la vigne, bien que le blé dominât. Coullons est, de toutes les paroisses étudiées, celle où l'on constate le plus de propriétés moyennes (10 à 50 arpents) [1]. A Mormant, la moyenne et la grande propriété sont seules représentées.

IV

Afin d'arriver aux résultats de détail les plus précis possibles sur une question controversée où il faut tout particulièrement se garder des affirmations non contrôlées, de quelque autorité qu'elles se couvrent, on a essayé dans le présent travail d'appliquer aux documents du passé les procédés de la statistique contemporaine. Y a-t-il des conclusions certaines à tirer de là ? Oui, à la condition de ne pas leur donner une portée trop générale qui ne s'accorderait pas avec le petit nombre de sources utilisées. Tout au plus est-on en droit de les considérer comme une vérité approximative pour la partie centrale de l'ancienne généralité d'Orléans.

Sous la diversité assez grande, selon les paroisses, de la répartition de la population propriétaire et de la superficie possédée, voici en résumé les faits constants à relever :

1° Supériorité énorme du nombre des paysans propriétaires sur celui des bourgeois, des nobles et des ecclésiastiques réunis ou sur celui de chaque catégorie prise à part ;

2° Bien qu'étant les plus nombreux des propriétaires, les paysans ne possèdent que la plus petite superficie territoriale. A nombre égal, la superficie occupée par les autres propriétaires est, suivant les cas, de 1 fois $\frac{1}{2}$ à 40 fois plus étendue que celles des paysans ;

3° Les nobles surtout, puis les bourgeois, enfin les ecclésiastiques

1. Le rôle fait connaître qu'il y avait à Coullons 29 métairies ayant chacune sa charrue ; et chaque métairie comprenait plusieurs « manœuvreries » (maison avec quelques portions de terre).

(un peu moins) qui sont, relativement aux paysans, dans un très faible ou faible proportion numérique, détiennent une proportion très forte ou forte des terres par rapport aux propriétés paysannes ;

4° Au fait incontesté de l'*absentéisme* des nobles, il convient d'ajouter celui-ci : que, dans la plupart des cas, les bourgeois sont étrangers aux localités dont ils possèdent une portion importante du territoire ; ils résident surtout dans les villes. Il y a aussi, dans chaque paroisse, des propriétaires paysans non domiciliés en nombre variable ;

5° En ce qui concerne la quantité des terres possédées par les individus dans chaque catégorie de propriétaires, les paysans surtout détenaient la petite et la très petite propriété (celle-ci plus fréquente dans les paroisses vinicoles) ; la très grande propriété est aux mains des nobles. Les bourgeois occupent à la fois de la petite, de la grande et de la moyenne propriété ; mais ils sont beaucoup moins nombreux comme grands que comme petits propriétaires.

Ce mode de répartition de la terre, à la veille de la Révolution, était-il d'origine ancienne ou récente ? On ne le pourrait dire que s'il existait des rôles antérieurs comparables à ceux de la fin de l'ancien régime. Devait-il se perpétuer ou se transformer dans la suite ? Le fait révolutionnaire de la vente des biens nationaux a rendu cette question inutile en la rendant insoluble. Mais on doit noter comme un phénomène important la grande mobilité de la propriété, attestée par les rôles mêmes des quinze paroisses ci-dessus analysés. Morcellement des grands domaines par suite de vente, partage des propriétés moindres pour cause de succession, acquisitions nombreuses de terres par les paysans et par les bourgeois sont également consignés presque à chaque page de nos documents. Que ces faits devaient influer sur la division du sol et sur la répartition sociale, c'est ce qui se comprend de soi.

Camille Bloch.

Le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois dans la première moitié du XVIIIe siècle et son union au chapitre de Notre-Dame

---

Les unions de bénéfices furent nombreuses au XVIIIe siècle, et l'un des traits qui distinguent et caractérisent l'histoire religieuse de cette époque, est assurément cette tendance à concentrer dans les mêmes mains un nombre de plus en plus grand de bénéfices. Pourtant, malgré l'intérêt qu'elle présente, cette question n'a point encore été l'objet de travaux d'ensemble, ni même de monographies suffisantes. Nous nous proposons ici de tenter l'étude d'une de ces unions, la plus remarquable peut-être de toutes, celle du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et du chapitre de Notre-Dame. Rien n'est plus rare en effet, depuis les décrets du concile de Trente, que le rattachement d'un chapitre à un autre chapitre, et surtout que l'absorption de l'un par l'autre. Du moins, les *Mémoires du clergé*[1] ne contiennent-ils aucun texte qui autorise formellement de semblables unions ; ils n'en citent aucun exemple, et Durand de Maillane se borne à écrire en 1770 dans son Dictionnaire : « Les chapitres des Églises collégiales peuvent aussi être unis aux cathédrales. La réunion du chapitre de Saint-Germain au chapitre de l'Église de Paris, faite en 1744, en est un exemple récent[2]. » Les exemples n'abondaient donc pas et le rattachement du chapitre de Saint-Germain à celui de Notre-Dame est un fait sinon unique, au moins exceptionnel et dû à des circonstances particulières[3]. Nous sommes ainsi amenés à rechercher quelle était, au milieu du XVIIIe siècle, la situation du chapitre de Saint-Germain, quels services il rendait aux fidèles, et quels étaient à son égard les sentiments de ces derniers.

---

1. Les *Mémoires du Clergé* (12 vol. in-4, 1716-1750), sont, à notre avis, le recueil le plus complet et le guide le plus sûr que l'on ait sur les affaires ecclésiastiques.

2. Durand de Maillane, *Dictionnaire*, t. IX, p. 717, article : *Union*.

3. Nous n'avons guère trouvé mentionnées de réunions de ce genre que dans des paroisses rurales.

I

LE CHAPITRE DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'église Saint-Germain-l'Auxerrois est, au début du XVIIIe siècle, desservie par deux clergés, 1° par un *chapitre*, qui comprend 1 doyen, 1 chantre, 12 chanoines, 12 chapelains et 14 vicaires choristes; 2° par un clergé *ordinaire* ou *paroissial*, à la tête duquel se trouve un vicaire perpétuel [1]. Cette situation ne remonte pas à une date fort ancienne. S'il faut en croire la tradition, l'église Saint-Germain-l'Auxerrois ne fut pas, dès le début, une collégiale; et, d'autre part, le clergé qui la desservit à l'origine ne survécut point à l'institution du chapitre auquel il transmit, comme à son héritier, ses charges, ses devoirs, ses fonctions, avec ses privilèges et ses droits. Mais peu à peu, pour alléger sa tâche, le chapitre se déchargea de ses fonctions sur d'autres prêtres qu'il pouvait nommer et congédier à sa fantaisie, et auxquels il concéda en retour, non pas une partie de ses revenus (il les garda jalousement pour lui-même), mais un bas-côté de l'église paroissiale, et la jouissance de certains droits. Ainsi se constitua à côté de lui un second clergé dont l'existence ne porta point atteinte à sa fortune, mais qui lui ravit, avec la majeure partie de ses attributions, presque toute son importance religieuse.

Au début du XVIIIe siècle, ni les chanoines, ni leur chef le doyen n'ont plus, sauf aux jours des cinq grandes fêtes, le droit d'administrer les sacrements aux fidèles à l'intérieur de l'église [2]; à plus forte raison, leur est-il interdit de porter l'extrême-onction aux malades [3]. — Ils ne peuvent célébrer d'obsèques sans avoir, au préalable, obtenu l'assentiment du vicaire perpétuel, qui pourtant, au point de vue hiérarchique, est leur inférieur [4]; et le doyen est obligé, lorsqu'il veut prêcher, de solliciter

---

1. Le nombre des canonicats de Saint-Germain est de treize, mais l'un d'eux est attribué au Chantre. — Le chiffre des chapelains doit être fixé à douze, et non à onze comme on voit dans Boislisle, *Généralité de Paris*, p. 24, et Piganiol, *Description de Paris* (éd. de 1765, t. II, p. 188) Le nombre des chapelles était de quatorze, mais deux d'entre elles furent réunies à la manse en 1715 et leur produit consacré à l'entretien de la maîtrise. Le clergé paroissial comptait environ cinquante à soixante membres.

2. *Règlement général de l'église royale et collégiale Saint-Germain-l'Auxerrois* (1639), p. 61. — Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de Paris*, t. I, p. 312. — Encore l'édit de 1731 leur enlève-t-il peut-être ce droit.

3. Cf. *Précis des rapports de l'agence du cœrge*, p. 177. — *Règlement général* de 1639, p. 63; Sauval, *op. cit.*, t. I, p. 312.

4. Sauval, *op.* et *loc. cit.*

une autorisation spéciale de l'archevêque de Paris[1]. Le chapitre n'a plus, au XVIIIe siècle, d'autres fonctions religieuses que d'acquitter les messes de fondations, et de célébrer les dimanches et fêtes l'office canonial. Seul il entretient une maîtrise, et l'orgue de l'église est sa propriété. Mais, malgré sa pompe, l'office canonial est assez peu suivi des paroissiens; le chœur de Saint-Germain est, en effet, fermé par un jubé qui masque l'officiant, et la couche de peinture bleue dont on a enduit la voûte en l'an 1600, et que le temps a noircie, ajoute à l'obscurité de la nef. Aussi les paroissiens réclament-ils à plusieurs reprises, et vainement, la destruction du jubé et le grattage des murs, et déclarent-ils, en 1740, que, dans des conditions aussi défectueuses, l'office capitulaire ne saurait passer pour un véritable office paroissial[2].

La place qu'occupe le chapitre dans la vie religieuse de la paroisse est donc fort médiocre; son rôle social est tout aussi restreint. Les chanoines n'administrant pas les sacrements, c'est au clergé paroissial qu'est confiée la tenue des registres de l' « *état-civil* ». De même, ce sont les vicaires perpétuels, et non les doyens, que le grand édit de 1724[3] investit d'un droit de haute police sur les habitants au triple point de vue de la religion, de l'instruction et de la moralité, et toutes les écoles que compte, au XVIIIe siècle, la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois ressortissent en effet, les unes, les *écoles de grammaire*, ou *petites écoles*, du chantre de Notre-Dame; les autres, les *écoles de charité*, du clergé paroissial : aucune ne dépend du chapitre[4]. Enfin, ni le doyen ni les chanoines ne sont à la tête des institutions charitables établies dans la paroisse; ils n'interviennent pas dans l'élection des commissaires, ni dans la répartition des secours du Grand Bureau, et c'est le vicaire perpétuel que les deux Compagnies de Charité des pauvres malades et des pauvres honteux ont choisi pour président et pour directeur[5].

Le chapitre est donc, tant au point de vue religieux qu'au point de vue

---

1. Édit de 1731. — *Précis des rapports de l'Agence du clergé*, p. 177.
2. Archives Nationales, L 646, n° 1.
3. ISAMBERT, *Anciennes lois françaises*, t. XX, p. 262.
4. La paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois est divisée en 7 quartiers scolaires, dont chacun comprend une école de garçons et une école de filles. Sur les limites de ces quartiers, cf. Bibliothèque Nationale, Recueil Thoisy (*Matières ecclésiastiques*), t. XLII, pp. 98 et sqq. — En outre, la paroisse Saint-Germain compte cinq écoles de charité (trois de garçons, deux de filles). Ces écoles étaient entretenues par les Compagnies de charité de la paroisse, et placées sous l'autorité du vicaire perpétuel (Arch. Nat. LL 732, p. 38, et L 372 (de nombreuses pièces). Cf. encore : *Règlement des Compagnies de charité de la paroisse Saint-Germain*, 21, art. 16).
5. *Règlement des Compagnies de charité*, précité, *passim*, et *Essai sur l'organisation charitable des paroisses de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, par le Vte de Pelleport-Burete (*Réforme sociale*, 1er mai 1895).

social, un organisme inutile; les fidèles ne sont pas intéressés à son maintien; ils le sont, au contraire, à sa disparition. Le clergé paroissial, nous l'avons dit plus haut, officie dans un des bas-côtés de l'église; or ce bas-côté est trop étroit : « L'office de la paroisse, porte le décret d'union, étant célébré dans une chapelle dont le vaisseau est trop resserré, les paroissiens sont obligés, aux jours des fêtes solennelles, de se rejeter dans la grande nef, dans la chapelle du Conseil, et même sous les cloches où ils ont beaucoup de peine à entendre ledit office. » A ces conditions défavorables s'en ajoutent d'autres : « on ne peut célébrer l'office de la paroisse en même temps que celui du chapitre »; on est donc forcé de le commencer à des heures auxquelles le plus grand nombre des paroissiens ne saurait s'y rendre, c'est-à-dire à huit heures. La messe se prolonge-t-elle ou commence-t-elle trop tard? L'office canonial l'interrompt. « Le prédicateur du matin est presque toujours obligé de descendre de chaire avant que d'en avoir achevé l'exorde ou la première partie [1] », et le soir, la même scène se renouvelle. « Ce qui est indécent, est que le prédicateur soit soumis au son d'une cloche qui annonce les Vespres du chapitre et l'oblige de descendre dans le moment [2]. » Aussi l'archevêque de Paris constate-t-il que la présence du chapitre « excite des murmures et cause un vrai scandale [3] ».

Sans doute, il eût suffi d'un peu d'entente entre les deux clergés, pour faire disparaître, ou tout au moins, atténuer fort ce « scandale »; mais le propre du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois fut justement d'être une compagnie agressive, querelleuse et processive, qui, par la poursuite à outrance de ses droits, par ses prétentions exagérées, souleva, comme à plaisir, des contestations, des conflits, où sa popularité s'abîma.

L'union ne régnait même pas dans son sein, et des discussions absolument analogues à celles que Boileau narra dans son Lutrin mirent souvent aux prises ses différents membres. Le doyen et le chantre se disputent la préséance du chœur. Lorsque le doyen officie, le vicaire qui l'assiste reçoit du chantre l'ordre de précipiter la diction; le doyen lui demande-t-il de « dire poliment »? il se fait un mérite d'aller encore plus vite, et de lui répondre qu'il « s'accommode avec M. le Chantre qui lui a ordonné de chanter ainsi [4]. »

---

1. Arch. Nat. G[8] 2513, f° 129 r°.
2. Arch. Nat. S 75. *Enquête faite par Guéret, prêtre, les 11 et 15 mars 1740*, déposition de Pallu.
3. *Décret d'union* (Arch. Nat. G[8] 2513, f° 129 r°).
4. Arch. Nat. L 560, n° 15, f° 2 v°. La cause fut portée devant le cardinal de Noailles (*Ibid.*, n° 17), qui laissa l'autorité nominale au doyen, mais donna l'autorité effective au

L'hostilité est surtout grande entre le chapitre proprement dit, c'est-à-dire les chanoines et les prêtres inférieurs, chapelains ou vicaires. C'est que nous voyons se poursuivre ici, et sous une forme différente, l'évolution que nous avons retracée au début de cette étude. Après avoir, dans les premiers temps qui suivirent sa fondation, été l'unique clergé de la paroisse, le chapitre devint, dès avant le XVIIIe siècle, une assemblée de bénéficiaires très riches, mais qui ne rendirent plus de grands services aux fidèles : de même, à partir du milieu du XVIIe siècle, les chanoines tendent de plus en plus à se décharger des dernières fonctions religieuses qui leur incombent sur les prêtres subalternes, pour se consacrer uniquement à l'administration et à la jouissance de leurs biens. Mais cette évolution, on le comprend aisément, ne se produisit pas sans heurt; elle lésait certains intérêts et certains droits, blessait des susceptibilités et des amours-propres; aussi entraîna-t-elle des conflits et des procès fréquents dont quelques-uns furent scandaleux : les chanoines prétendent traiter les chapelains comme de simples prêtres congédiables à leur volonté; ils ne leur ménagent point les humiliations, multiplient les sujétions, les marques de subordination, cherchent à les exclure de l'administration de la caisse de la Communauté [1]. Les chapelains, d'autre part, pour résister à ces prétentions, veulent transformer leurs bénéfices en véritables prébendes, obtenir le droit de les résigner, et cesser d'être justiciables du chapitre pour ne plus dépendre que de l'archevêque de Paris. Nous ne pouvons raconter en détail tous ces différends : un exemple suffira pour mettre en pleine lumière la politique et les desseins des chanoines. En 1724, un chapelain nommé Bachelay, après avoir, à plusieurs reprises, sollicité vainement du chapitre l'autorisation de s'absenter, quitte Paris. Le chapitre (c'est-à-dire les chanoines) lui enjoint de revenir sur-le-champ, et, avant qu'il aît pu comparaître, le déclare déchu de ses fonctions et lui donne un successeur. Bachelay proteste, intente un procès au chapitre, et tous les chapelains se solidarisent avec lui. Malgré l'injustice de la décision capitulaire, l'arrêt qui, après bien des évocations et des retards, intervient en 1736, la confirme de tous points, et ainsi prévaut la doctrine que les chapelains peuvent être révoqués au gré du chapitre; aucun privilège ne les sépare plus des simples vicaires [2].

Chantre. — De même, en 1708, les chanoines veulent faire encenser le Chantre par le doyen.

1. On appelle *communauté* l'ensemble des membres du clergé capitulaire, par opposition au *chapitre* proprement dit, ou collège des chanoines. De même, il faut distinguer la caisse de la communauté, très peu riche, sur les fonds de laquelle étaient payés les appointements des prêtres inférieurs et les gratifications des chanoines, de la caisse du chapitre dont les chanoines administraient et se partageaient seuls les revenus.

2. I. Sur le procès Bachelay, cf. les factums suivants : *a*) pour le chapitre : 1° *Inventaire de*

Enfin il n'est point jusqu'à ces derniers qui ne montrent, malgré l'état de dépendance où ils se trouvent par rapport au chapitre, une violente animosité à l'égard des chanoines [1].

La paix ne régnait donc pas dans les rangs du chapitre; à plus forte raison les deux clergés de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois ne vivaient-ils pas en bonne intelligence. Tandis que le doyen cherche à manifester de toute manière ses droits de curé primitif et, par là même, vexe à tout instant dans son amour-propre ou ses intérêts le vicaire perpétuel, celui-ci prend illégalement le titre de curé, nomme, illégalement encore, les prêtres habitués sans demander l'assentiment du chapitre, s'insurge, en un mot, contre l'autorité du doyen et des chanoines, et vise à se rendre indépendant [2]. — Quant aux prêtres habitués, ils suivent l'exemple de leur chef, refusent d'assister aux processions du chapitre, lacèrent les affiches qui les y convoquent, officient dans l'église sans avoir sollicité et obtenu l'autorisation des chanoines, et entreprennent sur les droits que les divers règlements ont formellement reconnus aux membres du chapitre les jours des cinq fêtes [3]. Passons-nous des prêtres du clergé

---

production des pièces que mettent et donnent le doyen... etc. contre Bachelay. Paris, 1734, in-fol.; 2° *Mémoires pour les doyens... au sujet de la destitution de Bachelay, prêtre.* Paris, 1734, in-fol.; 3° *Au roy et à NNSS. les commissaires généraux.* Paris, 1734, in-f°; 4° *Mémoire signifié pour les doyen, chanoines... contre le sieur Bachelay, prêtre, le sieur Huré et le recteur de l'Université,* 1735, in-f°; *b*) pour les chapelains : 1° *Au Roy et à NNSS. de son conseil pour Ph. Bachelay, révoqué de ses fonctions* (signé *Lancesseur*). Paris, 1733, in-f°; 2° *Mémoire signifié pour Ph. Bachelay pour servir de réponse au mémoire donné sous le nom des chanoines de ladite église...* 1734; 3° *Sommaire de la contestation pendante au Conseil.* 1735, in-f°; 4° *Consultation au sujet de la dépossession du sieur Bachelay,* 1735, in-f°; 6° *Avis de plusieurs avocats au Parlement sur la révocation...* (1735), in-f°.

II. Sur les autres différends entre chanoines et chapelains, voici quelques indications : Avant 1676, les chapelains tentent d'obtenir le droit de résigner leurs prébendes ; à la même date, les chanoines prétendent administrer à eux seuls les biens de la Communauté. Cf. les factums suivants : 1° *Extrait des demandes, moyens de défenses et répliques sur tous les chefs de l'instance pendante au conseil du roi* (pour les chapelains), s. l. n. d., 66 p. in-f°; 2° *Requête des chapelains pour justifier qu'ils ont droit de résigner leurs chapellenies.* 1676, in-f°; 3° *Requête des chapelains de Saint-Germain au sujet des propositions des chanoines.* Paris, 1676, in-f°; 4° *Au roi pour les chapelains* (août 1676). Cf. encore Arch. Nat. L 557[B], n° 13, p. 4, et n° 97; et L 559, n° 16, pp. 111 et sqq. — En 1709 les chapelains demandent à ne plus être justiciables que de l'archevêque de Paris. (Cf. Arch. Nat. L 560, n° 1). — En 1724, les chanoines obtiennent du cardinal de Noailles que toute chapellenie vacante, au lieu d'être de droit attribuée au plus ancien vicaire choriste, pourra être donnée à un chapelain pourvu d'une prébende inférieure (Arch. Nat. E 2054, f° 478 et sqq. Décembre 1724). Enfin, en 1729, le chapitre veut imposer de nouvelles charges aux chapelains qui protestent.

1. Les chanoines qualifient les services des vicaires de « fort équivoques ». Arch. Nat. L 559, n° 25, f° 2 r°; cf. aussi : LL 420, f° 92 et 93.

2. L'on peut aisément suivre ces conflits de 1715 à 1718. Cf. Arch. Nat. LL 420 (registres capitulaires, f°s 99 v°, 102, 125 v° et 126. — L. 557[B], n° 96 et L 646, n° 2. A partir de 1718, les registres capitulaires manquent. Nous savons seulement qu'en 1731, un édit consacre les prétentions du vicaire perpétuel (*Précis des rapports de l'agence du clergé,* 177).

3. *Ibid. id.*

paroissial aux administrateurs de la fabrique, aux marguilliers ? Les hommes sont autres, mais non point leur état d'esprit. Les marguilliers se plaignent à diverses reprises de la « lésinerie », de la cupidité, de la mauvaise foi des chanoines : non seulement ceux-ci ne contribuent en rien aux dépenses de la fabrique [1] (frais du culte, entretien de l'église), mais encore, par leurs prétentions exorbitantes et injustifiées, ils rendent ces dépenses plus lourdes, ces charges plus onéreuses : les marguilliers accusent même, en 1728, les membres du chapitre d'avoir « volé des chandeliers de cuivre valant 3.000 livres [2]. »

Ce n'est pas seulement dans les limites de la paroisse Saint-Germain que l'on peut constater une violente animosité à l'égard du chapitre. Partout où celui-ci exerce des droits honorifiques ou utiles, il est l'objet de la même malveillance, des mêmes accusations irritées. Les chanoines de Sainte-Opportune traitent comme un « usurpateur » celui de leurs collègues que nomme le chapitre de Saint-Germain [3]. Les marguilliers des Innocents se plaignent des « entreprises que les chanoines font » sur eux, et « qui ne leur permettent pas de garder le silence [4] ». Enfin, en 1717, le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois ayant majoré le tarif des inhumations dans le cimetière des Innocents, les curés de onze paroisses parisiennes protestent en corps, et, dans un factum qu'ils rédigent en commun, ils accusent le chapitre d'ambition excessive, d'exactions multiples. Les chanoines, écrivent-ils, « trafiquent la sépulture des fidèles. Leur seule ambition est d'augmenter leurs revenus... Le profit immense qu'ils exigent ne sert qu'à rendre leur vie plus douce et plus tranquille [5]. »

C'était donc un sentiment général que traduisait un paroissien de Saint-Germain en ces termes : « Les divisions qui agitaient la paroisse, lorsque les chanoines y étaient, en faisaient ardemment désirer la fin [6]. »

II

L'UNION

Si la paix fut si longue à renaître, s'il faut attendre l'année 1744 pour assister au départ des chanoines, ce n'est pas que le chapitre pût, à l'ani-

1. Cf. *Mémoires du clergé*, t. III, p. 232 et sqq. — *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses*, p. 13 et 14 ; *Invitation aux fidèles de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois à contribuer aux réparations* (1728).
2. Arch. Nat. L 646, n° 1 ; 569, n°s 20 et 22.
3. Arch. Nat. L 562, n° 52 (1733).
4. *Ibid.*, L 570, n° 13 (4 juillet 1737).
5. *Ibid.*, L 570, n° 32.
6. *Ibid.*, LL 732, p. 5.

mosité générale qui le menaçait, opposer de puissants protecteurs. La royauté du XVIIIe siècle n'est pas, autant qu'on le pense d'ordinaire, favorable au clergé capitulaire et cela se conçoit aisément. Le gouvernement monarchique veut, à l'époque dont nous nous occupons, s'allier au clergé pour lutter contre l'esprit libertin et libéral, contre les tendances irréligieuses et novatrices ; mais le clergé qu'il appelle à son aide est, on le comprend sans peine, celui qui exerce encore et plus que jamais des fonctions sociales, qui continue d'avoir une action, une influence sur les fidèles : c'est le clergé paroissial, et non pas les chanoines. — Il en est de même de l'archevêque de Paris : sa situation semble à la vérité l'obliger à défendre le chapitre, mais il le défend mollement, comme à contre-cœur, et souvent, il consacre au détriment des chanoines les prétentions du clergé paroissial. D'ailleurs la présence du chapitre soustrait à son autorité directe et effective le clergé ordinaire de Saint-Germain, à sa nomination les cures de Saint-Landry, la Ville-l'Évêque, Saint-Eustache, Boulogne, Auteuil et Passy [1] : comment l'archevêque de Paris ne désirerait-il pas la suppression d'une compagnie qui blesse sa conscience par les procès scandaleux qu'elle provoque, et ses intérêts, son amour-propre par les droits exorbitants dont elle jouit ?

Seule l'Université, à y regarder de près, est intéressée au maintien du chapitre. En vertu du droit des gradués, sont affectés aux élèves de l'Université les bénéfices qui viennent à vaquer en janvier, avril, juillet et octobre [2]. Plus le nombre des bénéfices est grand, plus les gradués ont chance d'en obtenir. Supprimer ou unir des prébendes, c'est faire du tort à ces derniers, et l'on ne doit pas s'étonner que l'Université prenne la défense de ses élèves. Mais, au XVIIIe siècle, ébranlée par sa propre décadence, par les attaques des philosophes, l'Université n'a plus grand crédit : sa protection est sans valeur.

Si, dépourvu de tout puissant défenseur, le chapitre résista si longtemps à l'hostilité générale qui menaçait son existence, c'est que l'archevêque de Paris ne pouvait en aucun état de cause et pour aucun motif le supprimer. Tout au plus (on ne connaissait pas d'exemple d'une semblable union) lui était-il permis par les règlements canoniques de le rattacher à un autre chapitre et cette solution même n'était applicable que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. L'ouverture du procès

---

1. Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (Éd. Bournon), t. I, pp. 34, 45, 75, 387, 403 ; Sauval, *op. cit.*, t. I, p. 309.

2. Ainsi, le 1er février 1715, le chapitre octroie une chapelle de l'église Saint-Eustache qui lui appartient à Charles Durot, maître ès arts de la faculté « le possesseur étant mort dans le mois de janvier affecté aux gradués ». (Arch. Nat. LL 420, f° 94 r°).

d'union était subordonnée en effet au consentement préalable du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, et pour que celui-ci y voulût bien souscrire, il fallait, on le comprend sans peine, que la mesure projetée lui fût avantageuse. D'avantages matériels il n'était pas question, le chapitre de Saint-Germain était l'un des plus riches, sinon le plus riche de la capitale : il convenait du moins que la condescendance des chanoines leur rapportât un surcroît d'honneur et de considération. Or seule la perspective de s'unir au chapitre de Notre-Dame, de devenir membres de l'église métropolitaine pouvait les séduire, flatter leur amour-propre et leur vanité : il dépendait donc du chapitre de Notre-Dame, à qui revenait nécessairement l'initiative en semblable matière, de ramener la paix dans la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il se trouva que, vers le milieu du XVIIIe siècle, le mauvais état de ses finances amena le chapitre de Notre-Dame à désirer, à réclamer le rattachement du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les canonicats de Notre-Dame ne rapportaient pas plus de 2.500 livres à leurs titulaires, et les chanoines jugeaient cette somme « trop modique pour les entretenir avec décence [1] ». Quant aux prêtres inférieurs, leur situation était déplorable, leur salaire ridicule. « Les rétributions du bas-chœur sont si modiques, que la plupart des officiers n'ont pas de quoi se soutenir, et le chapitre voit avec peine qu'ils le quittent souvent pour prendre dans d'autres églises des postes plus avantageux [2] ». Encore ces traitements, si faibles qu'ils fussent, constituaient-ils un maximum, et il était à craindre, vers 1735, qu'il ne devînt nécessaire, dans un avenir prochain, de les réduire fortement. L'entretien de la cathédrale coûtait fort cher au chapitre : les réparations entraînaient une dépense annuelle d'une vingtaine de mille livres, mais de plus sérieux travaux de réfection s'imposaient, dont les architectes évaluaient le prix à plus de 700.000 livres [3].

---

1. Arch. Nat. S 75-76. *Procès-verbal de l'enquête faite par Guéret, prêtre, les 23 et 24 mars 1740*; f° 10 v°. Les chanoines évaluent le rendement de leurs prébendes à 2.000 l.; mais ce chiffre est trop faible. Le revenu exact est de 2.800 l., mais il faut déduire de cette somme des frais de perception assez considérables.

2. *Ibid.*, *ibid.*, f° 11.

3. En 1739, le chapitre paye 2.600 l. pour la réparation de la cathédrale : les architectes déclarent, à cette date, urgente la réfection des sculptures évaluée à 180.000 l., la restauration des charpentes, et font prévoir à bref délai la nécessité d'une seconde mise de fonds de 477.000 l. Cf. Arch. Nat. S 75-76, f° 116 r° (Ce registre contient des renseignements très précieux sur l'histoire de Notre-Dame au XVIIIe s.). Cf. aussi S 75-76, *Etat des charges du chapitre de Notre-Dame*. A ces charges il faut ajouter les suivantes : rentes à payer, 19.630 l.; maîtrise, 8.348 l.; décimes, 5.260 l.; dépenses extraordinaires, 9.000 l.; divers, 9.000 l. Les frais du culte peuvent être évalués à 12.000 l. Le total des dépenses atteint 90.000 l. Les traitements des membres du clergé capitulaire absorbent une somme annuelle de 100.000 l.

Comment faire face à ces charges croissantes ? Si le chapitre ne réussissait pas à se procurer de nouvelles ressources, il lui faudrait emprunter, c'est-à-dire engager l'avenir, et diminuer les disponibilités annuelles. On ne pouvait compter sur la générosité des fidèles ; un seul moyen s'offrait : la réunion d'un autre chapitre au chapitre métropolitain.

Il était dès lors impossible que la situation du chapitre de Saint-Germain ne frappât point les regards des chanoines de Notre-Dame. Nulle autre tentative d'union n'eût, nous l'avons vu, rencontré moins de résistance, nulle autre n'eût été plus avantageuse au chapitre de Notre-Dame. Le revenu du chapitre de Saint-Germain atteignait 120.000 livres, ses charges ne dépassaient pas 40.000 livres [1]. Sans doute cet excédent n'entrerait pas tout entier, ni surtout tout de suite dans la caisse capitulaire : toutefois le chapitre retirerait immédiatement de l'union un sérieux avantage. Le personnel de Notre-Dame était plus que suffisant pour desservir la cathédrale, célébrer les offices, acquitter les fondations. Les vicaires choristes étaient congédiables à merci : on les remercierait de leurs services. La maîtrise devenait inutile ; on la supprimerait. Les chanoines de Saint-Germain n'auraient point à célébrer au chœur de Notre-Dame un second office canonial : d'où une économie notable. Il fallait, il est vrai, patienter quelque temps pour que l'union produisît tous ses fruits. L'on ne pouvait supprimer le doyenné, la chantrerie, les chapellenies sans indemniser les titulaires ; mais la caisse capitulaire n'acquitterait pas longtemps l'intégralité de ces rentes ; l'archevêque de Paris ne refuserait pas de concéder aux bénéficiaires dépossédés de nouveaux bénéfices. Enfin si l'union était prononcée, le nombre des chanoines deviendrait hors de toute proportion avec les besoins du culte : ne serait-il pas possible dès lors de supprimer quelques canonicats, dont les autres chanoines se partageraient le revenu ? Ainsi l'union du chapitre de Saint-Germain procurait trop d'avantages au chapitre de Notre-Dame pour que celui-ci restât longtemps sans la désirer, sans la réclamer.

Dès 1736, un mémoire fut remis à ce sujet au chanoine Robinet, grand

---

1. Le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois perçoit dans l'étendue de la censive le cens et des rentes, dans les limites de la paroisse le droit de lods et ventes (qui rapportait entre 5 et 6.000 l.) ; il possède en outre plus de 60 maisons à Paris, et des biens considérables en province. Ses charges principales sont les suivantes : acquit des fondations, 42.800 l. ; entretien de la maîtrise, rentes à des particuliers, 5.000 l. ; décimes, 2.300 l. ; entretien et gérance des immeubles, entre 20 et 30.000 l. ; arrérages et emprunts : en 1740 la communauté paye pour le service de ses emprunts 6.954 l. et en 1743 le chapitre 7.300 l. — Nous énumérons ici les revenus et les charges de l'ensemble du clergé capitulaire, sans distinguer entre la caisse du chapitre et celle de la communauté.

vicaire de l'archevêché [1]. L'on ne trouve toutefois pas trace de négociations actives entre les deux chapitres avant l'année 1739. Le 11 octobre, en effet, le chanoine Chevallier entretient le chapitre de Saint-Germain du projet d'union et l'invite à nommer 10 commissaires [2], chargés de conclure un concordat avec les chanoines de Notre-Dame. Sa proposition ne rencontre guère d'opposition ; un seul se déclare absolument opposé à tout projet de rattachement [3], quelques autres se bornent à réclamer, et d'ailleurs sans succès, une consultation juridique préalable. La décision prise par le chapitre de nommer des commissaires n'impliquait point son adhésion formelle, sans réserves ni conditions, au principe de l'union ; mais elle signifiait qu'il n'y était point hostile, et la plupart de ceux qui avaient fait acte d'opposition se préoccupaient moins de maintenir leur indépendance que de sauvegarder leurs intérêts matériels. Garderaient-ils leurs maisons ? — Ils n'étaient point accoutumés à assister aux offices de nuit : les chanoines de l'église métropolitaine ne pouvaient y manquer sans perdre une partie de leur traitement, la *distribution*. Ferait-on pour eux une exception ? — Mais ces motifs eussent-ils été beaucoup plus graves, que le chapitre Saint-Germain n'eût pu longtemps prolonger son opposition devant la volonté fermement arrêtée de l'archevêque de Paris de procéder à l'union. Le 6 décembre, celui-ci fit venir six chanoines de Saint-Germain, leur témoigna son vif désir de hâter toute la procédure ; quant aux résistances, il n'en souffrirait pas [4]. Le chapitre de la cathédrale offrit d'ailleurs à celui de Saint-Germain des conditions fort avantageuses. Les nouveaux chanoines de Notre-Dame devaient prendre rang au chœur suivant leur rang d'ancienneté ; ils devaient garder, leur vie durant, leur revenu intact, et profiteraient des augmentations de ressources que pourrait se procurer la caisse capitulaire ; ils n'étaient point astreints à assister aux offices de nuit, conserveraient leurs maisons, ou pourraient en louer d'autres dans le cloître Notre-Dame : quant à ceux qui voudraient, pour un motif quelconque, consentir à l'extinction de leurs prébendes, ils seraient nommés chanoines honoraires, et continueraient de toucher

---

1. Piganiol, *op. cit.*, II. Cf. aussi *Mémoire signifié pour Collot, contre les chanoines et chapelains de Paris.*

2. Arch. Nat. S 75-76.

3. *Ibid.* : L 555, n° 19.

4. *Mémoire du Chapitre*, 1741. Bib. Nat., Factums judiciaires, n° 12721, p. 25. Un chanoine ayant dit à l'archevêque que « ladite réunion proposée lui faisait de la peine, vu que le chapitre de Saint-Germain subsistait depuis dix ou douze siècles..... Mgr répondit en termes formels : « J'espère que vous ferez de bonne grâce tout ce qu'on peut vous obliger à faire. » Un peu plus tard, l'archevêque s'exprime en ces termes : « Messieurs, vous ferez ce que vous voudrez, mais je ferai mon métier d'évêque. »

leur traitement [1]. Le chapitre de Saint-Germain s'inclina. Les marguilliers, de leur côté, déclaraient, le 27 décembre, qu'ils s'en remettaient, pour tout ce qui concernait l'union, à la justice du prélat; ils se bornaient à réclamer, pour le clergé paroissial, le droit d'acquitter la majeure partie des services que les fidèles avaient fondés au chœur de Saint-Germain, et, pour la fabrique, une indemnité annuelle, destinée à compenser les charges supplémentaires qu'elle aurait à supporter [2].

Aussi, dès les premiers jours du mois de janvier 1740, l'archevêque de Paris, sur la requête du vice-promoteur, et avec l'approbation royale, déclara-t-il la cause ouverte. L'union était virtuellement résolue; il ne s'agissait plus que d'en régler le mode détaillé et les conditions définitives. Les deux chapitres entamèrent donc des négociations, en vue de conclure un concordat. Il n'était pas question de revenir sur les promesses faites aux chanoines de Saint-Germain; mais l'église métropolitaine entendait que le rattachement lui fût avantageux, c'est-à-dire qu'on réalisât de sérieuses économies. L'accord se fit aisément, parce qu'aux dépens d'autrui. Les chapelains, les vicaires choristes étaient congéables à merci : leurs prébendes et emplois demeureraient supprimés. Le chapitre de Saint-Germain n'avait pas, à ce moment, de doyen à sa tête, ou plutôt, refusait de reconnaître en cette qualité un nommé Savalète désigné en cour de Rome [3]. Le doyenné, réputé vacant, serait supprimé. De même la chantrerie, dont le titulaire recevrait un fructueux dédommagement. Les prétentions des marguilliers et du clergé paroissial furent aussi peu ménagées que les intérêts des chapelains. Les négociateurs convinrent que le chapitre de Saint-Germain, en quittant l'église, emporterait avec lui tous les ornements, ustensiles sacrés, etc., qu'il possédait, et transporterait au chœur de Notre-Dame avec ses droits utiles les fondations qu'il avait jusqu'alors acquittées [4]. Enfin, pour complaire à l'archevêque, et moyennant de justes compensations, on attribuait au prélat la collation de certains bénéfices.

Ces propositions ne rencontrèrent pas de sérieuse opposition. Soumises le 5 février au chapitre de la cathédrale, elles furent approuvées par lui en assemblée générale dix jours plus tard [5]. A Saint-Germain, les résis-

---

1. Arch. Nat. S 75-76.

2. *Mémoire pour les curé et marguilliers de la paroisse*, p. 6 (1741) Bib. Nat. Fact. judic., n° 12724.

3. Arch. Nat., série L : 557A, n° 17 ; 557B, n° 17 ; 649, n° 10 ; 560, n°s 20 et 21 ; S 75-76.

4. Arch. Nat. S. 75. Cf. aussi : *Essai d'examen de deux requêtes présentées à Mgr l'archevêque de Paris par le vice-promoteur du diocèse sur l'union du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois au chapitre de l'église métropolitaine* (S. l. n. d. in-4).

5. Arch. Nat. S 75-76.

tances ne furent pas beaucoup plus sérieuses : l'opinion de la majorité était si visible, que les deux ou trois dissidents n'osèrent prendre la parole, ou furent vite contraints de se taire [1]; et, le 1er avril, un concordat était signé entre les deux chapitres [2]. Immédiatement, les clauses du traité reçoivent un commencement d'exécution. Dès le début de mai, trois chanoines résignent leurs bénéfices; le 24, le chapitre de Saint-Germain, investi de quelques droits nouveaux, abandonne à l'archevêque ceux dont il réclamait la jouissance, c'est-à-dire la collation des cures de Saint-Germain, Saint-Eustache, Saint-Roch, Saint-Sauveur, la Madeleine de la Ville-l'Evêque, Saint-Landry, Sainte-Opportune, et des canonicats de Saint-Honoré et de Sainte-Opportune. Le 31, les chapelains du chœur renoncent à leurs prébendes [3]. Une enquête *de commodo et incommodo*, confiée à l'official, n'a enregistré que des dépositions favorables [4]. Le 18 juillet, après avoir obtenu des lettres royales confirmatives, l'archevêque prononce le décret d'union [5].

Tout semblait fini. En réalité la question reste pendante encore quatre années. A peine l'arrêt a-t-il été rendu, qu'il est frappé d'appels comme d'abus. C'est l'Université qui donne le signal de l'opposition, dès le 22 juillet; le 26, les marguilliers de Saint-Germain interviennent à leur tour; enfin, fait plus singulier, les chanoines de Saint-Germain, d'abord isolément, puis en corps [6]. Pourquoi ce revirement soudain? Il s'explique aisément : l'archevêque a lésé tous les intérêts en présence. Au clergé paroissial, aux administrateurs de la fabrique qui réclamaient une indemnité et des droits nouveaux, il n'a rien accordé, que la faculté de se pourvoir devant la justice. Il ne s'est pas conformé, d'autre part, aux stipulations du concordat. A peine le contrat était-il signé, que le vice-promoteur (agissait-il de son propre mouvement ou sur une impulsion étrangère? il est impossible de le savoir) le déclare, dans une nouvelle requête, inexécutoire, et demande au prélat de passer outre [7]. Glissant sur

---

1. Un des chanoines écrit (Arch. Nat. L 555, n° 19) qu'il demanda le 12 février à ses collègues de ne pas approuver la conduite des commissaires ; mais le secrétaire du chapitre ne voulut ni lui donner acte de sa motion, ni l'inscrire au procès-verbal, et on le menaça de perdre sa prébende s'il persistait.

2. Arch. Nat. S 75-76, *passim*.

3. Arch. Nat. S 75-76. Voir *Mémoire pour Collot*, 1741.

4. Arch. Nat. S 75-76.

5. *Ibid.*; L 555, n° 14B; Piganiol, *op. cit.* II, 191. Le libellé du décret n'offre rien d'intéressant.

6. Arch. Nat. S 75-76. L. 555, n° 19. Bib. Nat. Factums judiciaires. *Mémoires pour le chapitre de Saint-Germain* (1743) *op. cit.*

7. Nous n'avons pu retrouver cette requête; mais elle est citée presque *in-extenso* dans l'*Essai d'examen*, etc., déjà cité.

les arguments qu'il avait, au principe de l'affaire, mis en avant (harmonie à rétablir dans la paroisse, etc.), il avouait franchement, dans son mémoire, que la réunion projetée avait surtout pour but d'enrichir le chapitre métropolitain, que toute autre considération devait être subordonnée à la poursuite de cette fin. Or ni la suppression des chapelles du chœur, ni celle des *dignités*, et de trois canonicats de Saint-Germain, ne constituaient un bénéfice suffisant; le véritable objet qu'il convenait d'atteindre, c'était la suppression pure et simple (interdite d'ailleurs par le concile de Trente) de tout le chapitre, afin que la manse métropolitaine, se trouvant enrichie de 130.000 livres de rente, le revenu de chaque chanoine fût du même coup doublé. Sans s'arrêter aux plaintes [1] du chapitre de Saint-Germain, qui accepte bien d'être incorporé, mais non pas d'être éteint, à celles de l'Université qui proteste, au nom des gradués, ses élèves contre la suppression de tout bénéfice, l'archevêque a décidé, dans son décret, que les treize premiers canonicats vacants, à quelque compagnie qu'ils appartinssent, seraient déclarés supprimés. Quoi donc d'étonnant à ce que l'arrêt d'union soulève de toutes parts un vif mécontentement?

Or, c'est justement le propre de l'ancien régime qu'aucune affaire ne soit jamais tranchée, et que, l'autorité souveraine intervenant dès le principe, elle n'apparaisse jamais tout entière dans un acte. L'archevêque a rendu une sentence illégale ; il existe une procédure pour la faire casser : l'appel comme d'abus. Le roi, il est vrai, a confirmé la décision archiépiscopale; mais le roi n'a pu sanctionner une injustice ou une irrégularité : il faut en appeler de sa religion mal éclairée à sa religion mieux éclairée, de son conseil au Parlement. L'Université, qui a souvent usé de cette procédure, l'entame immédiatement. Si les chanoines, après les marguilliers, ne la suivent pas tout de suite dans la voie qu'elle leur trace, c'est que des scrupules fort naturels les retiennent longtemps. Vont-ils s'insurger contre leur supérieur ecclésiastique? Ils y répugnent, et cela se conçoit sans peine. Sans parler même du manquement à la discipline, l'éclat est fâcheux, et peut-être imprudent. L'archevêque, en toute cette affaire, a montré plus que de la fermeté, du parti pris. Est-ce bien en recourant aux tribunaux qu'on parviendra à fléchir son obstination? Aussi, se bornent-ils d'abord à des démarches, à d'humbles supplications [2]; mais, lorsqu'ils voient l'in-

---

1. Bibl. Nat. Factums judiciaires, 12.725, *Pièces justificatives. Délibération capitulaire du 6 mai.* — Arch. Nat. S 75-76.

2. *Mémoire pour le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois* (passim), et *Pièces justificatives. Extrait de la délibération capitulaire du 21 mars 1741.*

succès de leur conduite timide, et le procès déjà engagé d'autre part, ils entrent résolument dans la lice [1].

Le procès se déroule, lentement, pendant trois ans, au milieu d'ardentes polémiques. L'anarchie de l'ancien régime y apparait en pleine lumière. Aucune procédure réglée ; une série de dessaisissements, de coups d'État judiciaires. A la requête de l'archevêque de Paris, le roi retire la connaissance de l'affaire au Parlement (était-ce en raison du gallicanisme des Parlementaires ?) et ordonne aux parties de remettre leurs mémoires entre les mains de MMrs Fortia et d'Argenson, conseillers d'État.

Pendant deux ans, l'affaire sommeille, les deux commissaires mènent mollement leur enquête : l'union paraît abandonnée. Enfin, au mois d'août 1743, les rapports sont prêts ; le Conseil décide d'en donner communication à l'archevêque et de lui demander son avis. Simple mesure de déférence, semble-t-il ? En aucune manière. Nouveau changement de juridiction. Le 24 octobre, le Grand Conseil, à qui semblait appartenir la connaissance de la cause, en est dessaisi, et l'archevêque de Paris est nommé commissaire particulier. Ainsi, voilà l'archevêque, auteur du décret frappé d'opposition, qui devient juge des appels comme d'abus dirigés contre lui ! Il est l'arbitre dans sa propre cause ! Et le texte même des pouvoirs conférés au prélat est peut-être plus singulier encore. L'archevêque est chargé d' « entendre les parties, et de proposer à S. M. ce qu'il estimera le plus convenable, soit pour faire cesser les difficultés des parties qui ont attaqué le décret d'union.., soit pour prévenir les suites des demandes qui sont nées à l'occasion dudit décret *comme devant subsister* [2]. » Le décret lui-même, bien qu'attaqué, est mis hors de cour. Le roi, sans jugement, le déclare valide.

Dès lors, il ne pouvait plus subsister aucun doute sur l'issue du procès. Une visite à l'archevêché confirme pour les chanoines l'impression que toute résistance est vaine [2]. Trois seulement persistent dans leur opposition ; la majorité s'incline, et, le 30 décembre 1743, l'archevêque rendit une nouvelle ordonnance de réunion, confirmée par lettres patentes deux mois après (février 1744), qui donnait satisfaction aux désirs du chapitre,

---

1. Le 27 janvier, le chapitre nomme des commissaires pour suivre l'affaire pendante à la Grand Chambre ; le 7 février, il donne à ces commissaires pleins pouvoirs ; le 9, le chapitre révoque l'appel comme d'abus qu'il avait lancé contre le doyen (parce qu'il fallait, pour la validité des procédures, la signature du doyen), et, le 21, il en introduit un autre contre l'arrêt d'union. Cf. Arch. Nat., S. 75-76, et Bib. Nat., tous les factums concernant ce procès. Factums judiciaires, nos 12721-12730.

2. *Mémoire pour le chapitre de Saint-Germain*, 1743, p. 1.

en stipulant que, seuls, les canonicats de Notre-Dame seraient sujets à extinction [1].

Mais ce second décret ne contenait aucune clause en faveur des marguilliers. Ceux-ci s'allièrent derechef avec l'Université, hostile à toute réduction de bénéfices, aux chanoines récalcitrants de Saint-Germain, et, de nouveau, appels comme d'abus. La situation eût pu se prolonger longtemps, si le Parlement, laissé libre d'agir, n'avait tranché la question. Le 4 avril, il attribue à la fabrique une indemnité, qu'il charge l'archevêque de fixer, pour les dépenses que lui imposait le départ du chapitre. Le 11 mai, il déboute l'Université de ses prétentions. Le 22, il enjoint de procéder aux formalités préliminaires de l'union, à un inventaire général des biens des deux chapitres. Les dernières résistances disparaissent; chapitre de Saint-Germain, chapitre de Notre-Dame, archevêque, marguilliers, chantre, doyen, chapelains, tous déclarent adhérer au décret du 30 décembre, que le Parlement enregistre le 15 août [2], et le même jour, les chanoines de Saint-Germain « se rendirent à Notre-Dame en robes violettes, entrèrent dans le chœur, prirent leur place suivant leur rang d'ancienneté, assistèrent à la procession, puis retournèrent à Saint-Germain, où ils continuèrent leur office jusqu'au 1er septembre, jour auquel le curé prit possession du chœur, et fit son entrée par une messe solennelle du Saint-Esprit [3].

Maîtres de l'Église, les membres du clergé paroissial se hâtèrent d'y apporter une modification architecturale. Les fidèles désiraient, le vicaire perpétuel le savait, la suppression du jubé qui masquait l'office; le vicaire perpétuel désirait surtout, après être resté si longtemps dans l'ombre, se montrer en pleine lumière, célébrant l'office dans le sanctuaire d'où les chanoines l'avaient jusque là écarté. Aussi, les marguilliers, d'accord avec lui, ne se contentèrent-ils point de démolir le beau jubé, auquel avait travaillé Pilon; mais ils « firent ouvrir le chœur de toutes parts et substituèrent des carreaux blancs aux vieux vitraux sombres qui garnissaient les fenêtres [4]. »

Dans les conditions où elle fut réalisée, l'union des deux chapitres ne semble pas très canonique : mais, en ces matières, il est difficile de se prononcer. L'irrégularité de la sentence nous intéresse seulement d'ailleurs en ce qu'elle confirmerait, si elle était véritable, deux faits essentiels que nous espérons avoir mis suffisamment en relief dans cette étude. Les deux

1. Arch. Nat., S. 75-76.
2. Piganiol, *op. cit.*, II, 192. Arch. Nat; S. 75; L. 555, n° 19.
3. Piganiol, II, 193; Hurtaut et Magny, Dre hist. III, 131.
4. Hurtaut et Magny, III, 136.

chapitres nous ont paru uniquement mus et guidés par des raisons temporelles. C'est pour s'enrichir que Notre-Dame demande le rattachement; c'est après avoir obtenu les garanties nécessaires que Saint-Germain s'y prête. L'official considère qu'il faut améliorer la situation des chanoines métropolitains : il est d'un intérêt supérieur qu'ils touchent entre 3.500 et 4.000 livres. Nous avons donc le droit de dire qu'il tend à se former à Paris, avec l'approbation des autorités compétentes, une sorte de cour ecclésiastique, composée de bénéficiaires peu nombreux, et richement pensionnés. Cette agglomération de prébendes, qui fut générale, était de nature à faciliter singulièrement la confiscation et la vente par la Révolution des biens ecclésiastiques. — D'autre part, la présence des chapitres, dans les paroisses, est une cause perpétuelle de troubles. Par leur intransigeance, la rigueur avec laquelle ils revendiquèrent tous leurs droits, et surtout leurs droits féodaux, ils s'aliénèrent tous les esprits. Le gouvernement de l'ancien régime, qui appelle à son aide le clergé paroissial pour lutter contre l'esprit novateur et libertin, se préoccupe de cet état de choses. Ne pouvant supprimer directement les chapitres, il favorise leur départ des églises, et les frappe par des mesures détournées. La Révolution, en abolissant les chapitres, ne fit donc que suivre et qu'imiter la royauté française, avec plus de franchise et d'ampleur. Lorsqu'elle réalisa cette réforme, affranchissant ainsi le bas clergé, il y avait plus de cinquante ans que Louis XV avait, aux applaudissements de tous, donné l'exemple et montré le chemin.

Léon CAHEN.

Un document sur la « Grand'Peur »

1789

De tous les grands événements de la Révolution, il n'en est guère qui aient plus agité le pays que la grand'peur qui s'empara presque partout en France des populations rurales à la fin du mois de juillet et au commencement du mois d'août 1789. Un certain nombre de documents ont été publiés sur cet événement si curieux et si mal expliqué. Ils sont encore très rares. Je citerai ceux qui sont parvenus à ma connaissance.

1. *La peur à Castelnau* (*Lot*), communication de M. Combarieu, archiviste du Lot. Cf. *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1896, 1, p. 107.

2. *La panique au Blanc* (*Indre*), lecture au Congrès par M. J. Pierre, de la Société académique du Centre, *ibid.*, 1896, II, p. 217.

3. *La révolte des paysans et la grand'peur à Saint-Maximin* (*Var*). Communication de M. Fernand Cortez, *ibid.*, 1897, pp. 530-547. (Il s'agit d'une révolte de la fin de mars 1789; quant à la grand'peur, elle est attestée par un document du 2 août 1789 (procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des habitants de la ville de Saint-Maximin, p. 547).

4. *Les brigands et la grand'peur dans le Louhannais*, chapitre de l'*Histoire de la Révolution dans le Louhannais*, par le Dr Guillemaut, Louhans, 1899, in-8, pp. 106-116.

5. *La Révolution dans l'ancien diocèse de Mâcon*, par Mgr B. Rameau, Mâcon, 1899, in-8 (Cf. *Détails sur la grand'peur*, pp. 127, 146, 166, 170, 171, etc.).

6. M. Tholin, archiviste d'Agen, a envoyé au Comité des travaux historiques divers documents sur la grand'peur dans l'Agenais. Ils n'ont pas été publiés par le Comité. Cf. *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1897 [1].

7. E. Pasquier. *La panique à Villemur* (*Haute-Garonne*) *au commencement d'août 1789*. Toulouse, E. Pivat, 1899, in-7 de 8 pages (Extrait de la *Revue des Pyrénées*, tome X).

Je publie ici presque intégralement une lettre très curieuse sur la grand'peur

1. Je n'ai pas la prétention de donner ici une bibliographie complète. Je signale seulement les publications de documents que j'ai pu connaître.

dans la sénéchaussée d'Uzerche, que j'ai eu la bonne fortune de trouver aux Archives Nationales dans un des cartons de documents laissés par le Comité des subsistances de l'Assemblée Constituante (Arch. Nat., DXLI. 2. pièce 177, *imprimée*, in-18).

LETTRE CIRCULAIRE DU COMITÉ PERMANENT DE LA VILLE D'UZERCHE A MM. LES CURÉS DE LA SÉNÉCHAUSSÉE D'UZERCHE

Monsieur,

Depuis quinze jours une terreur panique s'est emparée de tous les esprits, partout on annonce à chaque instant qu'il y a à la campagne des brigands qui pillent, ravagent et brûlent tout. On sonne le tocsin ou beffroi dans toutes les paroisses ; on s'assemble à la hâte, on court pour détruire ces ennemis du repos public, et, lorsqu'on est arrivé au lieu qui était indiqué, le fantôme disparaît : on n'y a rien vu.

Nous avons fait, Monsieur, les informations les plus précises sur les faits les plus essentiels, et, pour rassurer les esprits, nous croyons devoir publier les découvertes que nous avons faites.

Le 30 du mois de juillet dernier, lorsque M. le juge de Lubersac nous eut annoncé par un billet (qui par le désordre de sa contexture portait l'effroi) qu'à Lubersac on avait reçu des messagers porteurs de billets de divers lieux, qui assuraient qu'à la Noaille, à Excideuil, à Peyzac, on égorgeait tout, et qu'on exhortait à partir pour Peyzac armés, lorsque plusieurs députés de Lubersac nous confirmèrent la même nouvelle et nous affirmèrent que le danger était plus réel et plus pressant qu'on ne l'avait d'abord dit, la consternation fut générale et nous prîmes les mesures que nous estimâmes les meilleures pour nous mettre en état de défense et porter des secours où besoin serait. En même temps nous envoyâmes des exprès sur les lieux pour nous assurer de la vérité des faits. Selon les nouvelles qui arrivèrent successivement du nord à l'ouest et au midi, les brigands ou ennemis étaient dans divers lieux du côté de Peyzac, Excideuil, Saint-Jean-d'École, Saint-Cyr-les-Champagnes, Allassac, Badefous, Cubac, etc. On nous rapporta que tout était tranquille dans les lieux qu'on prétendait avoir été saccagés ; qu'à Excideuil on avait été étonné d'apprendre que leur sort nous avait inquiétés. Toutes les nouvelles se sont trouvées fausses. Celles même qui avaient été apportées par des personnes qui par caractère méritaient de la confiance n'avaient pas la moindre réalité. Le vicaire de Saint-Cyr-les-Champagnes avait couru à Lubersac portant la nouvelle que dans son bourg hommes et femmes

avaient pris la fuite, qu'on brûlait toutes les maisons et tuait tout le monde, mais il a été avéré qu'on n'avait pas vu un seul brigand ou ennemi à Saint-Cyr-les-Champagnes.

Samedi dernier, 8 du présent mois, le vicaire de Condat vint très effrayé annoncer au Comité de cette ville que le village de Chavagnac avait été brûlé et saccagé par les brigands et qu'ils avaient tout saccagé jusqu'à Condat. Ce bon ecclésiastique se l'était tellement persuadé que, dès qu'il fut arrivé dans la maison du curé de Saint-Nicolas, il se trouva mal. Le Comité pensa que c'était une fausse alerte. Néanmoins il décida par prudence devoir envoyer douze hommes à cheval bien armés et la brigade de maréchaussée pour aller à la découverte. Tandis que l'on se disposait à partir, des gens de Condat vinrent en cette ville criant que les brigands les poursuivaient et massacraient tout. Tout d'un coup on cria qu'ils étaient au faubourg de Sainte-Eulalie de cette ville, on sonna le beffroi sans ordre, on cria de toutes parts : *aux armes! aux armes!* Tout le monde s'arma à la hâte et courut vers les brigands. On avait presque en même temps sonné le beffroi dans toutes les paroisses à quatre lieues à la ronde. Partout on s'était porté avec de bonnes dispositions vers les prétendus brigands. Ceux de nos citoyens qui étaient à cheval et la brigade de maréchaussée, après avoir bien couru, rapportèrent que l'alarme avait été occasionnée par des gens du village de Chavagnac qui ayant vu de loin le garde et le pêcheur de M. le comte de Saint-Marsault, qui avaient chacun un fusil et ne les ayant pas reconnus, les avaient pris pour des brigands.

Le 9 de ce mois la commune de Chamberet nous écrivit, de concert avec plusieurs paroisses de son voisinage, pour nous demander comment on devait se comporter au sujet des auteurs de cette dernière alarme. Elle nous marqua que l'on assurait que le garde et le pêcheur de M. le comte de Saint-Marsault avaient fait des actes d'hostilité au village de Chavagnac et par leur imprudence avaient porté la terreur dans ce canton. M. le comte de Saint-Marsault étant à son service à Versailles, nous écrivîmes à M. l'évêque de Pergame pour lui faire part des plaintes des paroisses contre le garde et le pêcheur de son frère et le prier de donner une satisfaction qui tranquillisât le peuple. Nous envoyâmes une copie de notre lettre à la commune de Chamberet, et nous lui marquâmes que nous connaissions trop la pureté des sentiments de ce prélat pour ne pas être persuadés qu'il ferait bonne justice.

M. l'évêque de Pergame nous écrivit sur-le-champ que si, les dépositions faites contre le garde et le pêcheur de son frère étaient vraies, ils étaient très répréhensibles; que, loin de les excuser, il les livrait à notre justice, mais que s'il y avait trop de précipitation et de l'inexactitude dans le

rapport fait contre eux, il s'en rapportait à notre prudence et à nos lumières. M. l'évêque de Pergame suivit de près sa lettre. Il nous renouvela de vive voix sa reconnaissance de ce que nous étions persuadés que sa famille était dans les dispositions de ne pas souffrir qu'aucun de ceux qui étaient attachés à son service portât la moindre atteinte à la tranquillité publique. Il nous demanda par grâce spéciale de faire faire sur les lieux les informations les plus précises, afin de punir sévèrement le garde et le pêcheur du Verdier s'ils étaient coupables, ou de tranquilliser le public, s'ils ne l'étaient pas.

En conséquence nous écrivîmes à la commune de Chamberet que nous avions arrêté que M. le lieutenant général et M. l'abbé Pradel de Lavaux iraient mercredi matin 12 de ce mois de très bonne heure au village de Chavagnac en qualité de commissaires du Comité pour faire l'information la plus exacte sur le fait dont il s'agissait.

. . . . . .

Le 12, vers les huit heures du matin, M. le Curé de Chamberet, le lieutenant et le procureur d'office de la juridiction et un bourgeois dudit Chamberet furent joindre M. le lieutenant général et M. l'abbé Pradel au lieu de Puyroger. De là ils se transportèrent tous ensemble au village de Chavagnac. Près du village, une femme qui aperçut sept hommes à cheval fut saisie de frayeur. Elle prit la fuite précipitamment. Heureusement elle fut aperçue par les commissaires qui hâtèrent leur marche et l'atteignirent en trois minutes. Elle avoua qu'elle allait annoncer au village que les brigands étaient là, ce qui aurait produit la même alarme que les autres jours.

MM. les Commissaires arrivés à Chavagnac firent venir non seulement ceux du village qui pouvaient déposer du fait du garde et du pêcheur du Verdier, mais encore ceux des villages voisins qu'ils apprirent avoir vu des brigands ou en avoir entendu parler.....

... Le résultat de l'information est que Guillaume Joulezie, âgé de seize ans, étant à labourer le 8 de ce mois, vers les huit heures du matin, vit venir de loin deux hommes qui avaient chacun un fusil ; il eut peur et se mit à fuir et à crier que les brigands étaient près du village, qu'il en avait vu deux qui hâtaient leurs pas. Aussitôt l'épouvante fut dans le village : les femmes et les enfants fuirent de tous côtés et portèrent la terreur dans tout le voisinage. Ces hommes que ce jeune homme avait pris pour des brigands étaient le garde et le pêcheur du château du Verdier qu'il aurait reconnus si la frayeur lui eût permis de les attendre, parce qu'ils vont journellement à Chavagnac. Dès que ce garde et ce pêcheur furent arrivés au village, où ils allaient chercher du tabac, ils dirent à ceux qu'ils ren-

contrèrent que mal à propos le jeune homme avait pris la fuite, qu'ils lui avaient crié de ne pas avoir peur, mais qu'il ne les avait pas écoutés. On avait publié qu'ils avaient tiré huit coups de fusil ; il a été avéré qu'en s'en retournant ils n'en avaient tiré qu'un, qui avait tué un lièvre. Léonard Meyrignac a déposé que le 7 de ce mois, sur la nuit, Gabriel Mazenou était venu lui dire que M. Besse du Poujet, agent de M. le comte de Marsault, lui avait dit d'avertir le meunier de Chavagnac, son maître, de se tenir sur ses gardes, qu'il avait été au château où il y avait des brigands et qu'il avait trouvé un homme qu'ils avaient presque tué. Gabriel Mazenou a déposé qu'il avait appris au village de la Nauche qu'on sonnait le beffroi au Châtenet, qu'on y disait même que M. Besse du Poujet y avait vu un homme que les brigands avaient maltraité ; qu'il ne vit pas M. Besse, mais qu'il décampa à la hâte saisi de frayeur et fut vite annoncer au village de Chavagnac que les brigands étaient au Châtenet. MM. les Commissaires confrontèrent sur-le-champ Léonard Meyrignac à Gabriel Mazenou. Meyrignac a soutenu à Mazenou qu'il lui avait dit avoir parlé à M. Besse du Poujet. Mais Mazenou a dit n'avoir pas vu M. Besse, et a prétendu que c'était la servante du meunier qui avait dit que M. Besse lui avait dit d'avertir le village de Chavagnac que les brigands étaient au Châtenet. Il a été constaté par d'autres témoins que le 7 de ce mois M. Besse du Poujet n'était pas sorti du château du Verdier. Certains témoins ont déposé de quelques faits absurdes et ridicules qu'il est inutile de rapporter.

Le même jour, 12 de ce mois, la domestique de M. le Curé de Chamberet partit de cette ville, conduisant le neveu de son maître : le mauvais temps les contraignit de s'arrêter au village de Saignes, paroisse d'Eyburie; ils entrèrent dans une grange sans voir personne. Ils furent aperçus par des enfants qui portèrent l'alarme dans le village ; heureusement le domestique du curé fut reconnu par un habitant du village.

Le 13 de ce mois, le nommé Courty, du village de Montjurrat, paroisse de Saint-Ibard, se retirait de cette ville, lorsqu'il fut assailli par une grosse pluie ; il voulut s'arrêter au village de Lanu pour se mettre à couvert du mauvais temps. Il était nuit. Il heurta à la porte du seul paysan qui était dans ce lieu. On lui en refusa l'entrée. Il se nomma et dit l'endroit d'où il était. Il demanda avec instance qu'on lui ouvrît. Au lieu de le croire, ceux de la maison crièrent aux voleurs, au secours ! L'alarme se répandit dans les villages voisins. Les cris furent entendus par la garde d'Uzerche, qui était au faubourg Sainte-Eulalie. Un piquet fut détaché ; on courut la campagne et l'on ne trouva personne. Courty entendant venir du secours de toutes parts craignit d'être massacré dans les ténèbres ; il longea le

ruisseau au bas de la rue jusqu'au moulin de Tanti, où l'on refusa de le reconnaître, quoique de la même paroisse. Il se réfugia à Meyrignac chez M. Besserogier. Courty raconta ce qui s'était passé qui s'est trouvé conforme à la déclaration des gens de la rue.

On voit, Monsieur, par ces récits très fidèles, que l'alarme qui s'est répandue généralement n'a aucun fondement réel. On a su par les nouvelles publiques que l'on avait expulsé de Paris beaucoup de brigands, de là la conséquence naturelle qu'ils se sont répandus dans les provinces. Les gens les plus sensés l'ont dit, ceux qui sont peureux et timides ont aussitôt cru les voir à leurs trousses ; s'ils ont vu passer un homme inconnu, ils l'ont taxé d'être un brigand ; s'ils en ont vu plusieurs, ils ont dit que les brigands étaient dans le pays. La peur leur en a fait grossir le nombre. Les échos l'ont répété. Les femmes et les enfants ont fui avec précipitation et ont porté la terreur partout où ils ont passé. L'imagination du peuple est tellement frappée qu'on fuit à la campagne tous ceux qu'on voit, sans se donner la peine de les reconnaître ; on croit tout jusques aux faits les plus ridicules qu'un enfant même rougirait de raconter dans d'autres circonstances.

Il est vrai que dans quelques cantons on a arrêté des brigands isolés. On a arrêté du côté de Tulle cinq hommes, tous masqués, et plusieurs d'entre eux deux fois qui ont été trouvés saisis d'une petite marmite, d'un paquet de filasse et de goudron, d'un briquet, d'allumettes et d'amadou. On peut en avoir arrêté quelques autres dans certains cantons ; mais rien ne prouve qu'ils fissent partie d'une bande de brigands. Il paraît, au contraire, par toutes les circonstances, que ces brigands étaient isolés. Dans tous les temps on a vu des brigands dans les campagnes ; et si on avait veillé dans d'autres temps avec la même exactitude qu'on fait aujourd'hui, il est certain qu'on en aurait arrêté un plus grand nombre qu'on ne fait à présent, parce que dans tous les temps il y a eu des malfaiteurs et des scélérats, et que la chasse générale qu'on leur fait aujourd'hui force beaucoup de gens qui auraient du penchant à les imiter à ne pas sortir de leurs foyers.

On doit conclure, Monsieur, de tous ces faits, qu'il faut ne pas croire légèrement ce qu'on publie, puisque les faits qui paraissent les plus constants sont démentis un instant après. Nous vous prions et vous exhortons de faire comprendre à vos paroissiens qu'il est de leur propre intérêt de ne pas s'effaroucher à l'aspect d'un petit nombre de personnes qu'ils ne connaissent pas, de les reconnaître et les faire parler avant de juger qu'ils sont des brigands, et surtout de ne pas jeter l'alarme dans le voisinage ..... L'ordonnance du roi du 9 de ce mois nous informe que des troupes

de brigands répandues dans le royaume s'attachent à tromper les habitants de plusieurs communautés en leur persuadant qu'ils peuvent, sans s'écarter des intentions de Sa Majesté, attaquer les châteaux, en enlever les archives et commettre d'autres excès envers les habitations et les propriétés des seigneurs. En conséquence Sa Majesté invite tous les bons citoyens à s'opposer de tout leur pouvoir à la continuation d'un désordre qui fait le scandale et la honte de la France, et qui contrarie essentiellement les vues bienfaisantes dont le Roi et les représentants de la Nation sont animés pour l'avancement du bonheur et la prospérité du royaume. Ces brigands ne sont pas encore venus dans ces contrées ; il y a lieu de croire qu'ils seront exterminés avant d'y arriver. Il est pourtant prudent de se tenir sur ses gardes, mais il faut en même temps se garantir des mauvais desseins et des suggestions artificieuses. Pour rassurer les campagnes et prévenir les fausses alarmes, il est nécessaire d'arrêter sur-le-champ tout particulier qui porte l'alarme sans avoir rien vu et de le mettre en prison, ainsi qu'il est prescrit par l'ordonnance de M. le lieutenant général du 6 de ce mois, dont nous vous envoyons un exemplaire que vous voudrez bien faire afficher.

Le Comité provisoire de la ville d'Uzerche.

De Chiniac, lieutenant général ; Dufaure ; de Meilhac, *maire* ; Nayne ; Besse du Peyrat ; Mondat ; Besse de la Borde, *échevin* ; Combet, *doyen du chapitre* ; Besse, *chanoine* ; Besse de la Noaille ; Besse-Chevalier ; Pradel de Lavaux, *chanoine* ; Délort ; Gautier père ; Pradel, Meynard.

Uzerche, le 16 août 1789.

Comme on le voit par ce document qui relate toute une série de faits, cette peur n'a le plus souvent aucune raison d'être. Des personnes, dignes de foi, semble-t-il, comme le vicaire de Saint-Cyr-les-Champagnes, donnent de fausses nouvelles. Il suffit que l'on voie des hommes armés, même ceux de la maréchaussée ou de simples gardes-chasse, pour que l'imagination du peuple les transforme en brigands. Dès qu'il y a de nouveaux venus dans un village, on croit voir des voleurs. Sans doute il y avait et il y avait eu des brigands ; de plus on racontait « que l'on avait expulsé de Paris beaucoup de brigands ». Les uns disaient qu'il y avait des bandes de brigands soldés par les aristocrates ; les autres parlaient de gens qui auraient porté dans les campagnes de prétendus ordres du roi de piller les châteaux et de détruire les archives des seigneurs : bruits contradictoires. — Qu'est-ce que ces « brigands » ? Car, s'il n'y en eut pas dans la sénéchaussée d'Uzerche, si la panique n'eut aucune raison d'être, semble-t-il, elle pouvait être le résultat d'un mouvement qui s'était propagé et qui tenait peut-être à des causes réelles. Ces « brigands » dont les paysans avaient peur, c'étaient des

paysans aussi, des malheureux réduits à la mendicité, à la disette, qui n'avaient aucun bien au soleil, et qui, après avoir pillé les châteaux, pouvaient fort bien piller les propriétés des paysans eux-mêmes. Mais les « brigands », ce sont aussi les cultivateurs, les petits propriétaires qui se sont entendus pour faire disparaître les terriers et incendier les châteaux. De sorte que le paysan aurait peur de ses voisins, peur de lui-même et qu'il vivrait dans la crainte quotidienne du châtiment ; dans son imagination troublée, inquiète de l'avenir, il verrait des hommes armés venant lui faire expier ses actes et le dépouiller à son tour de ce qu'il possède, ou lui ravir la liberté qu'il a conquise.

Ce ne sont là que des explications hypothétiques. Les documents ne donnent que des faits, ils n'apportent pas l'explication de ce phénomène psychologique si curieux, qui se produisit dans presque toute la France en 1789, à la fin de juillet et au début d'août. En tout cas, il est un signe certain de l'anarchie du royaume, de l'insécurité générale, de la peur, de la terreur presque de l'avenir.

Ph. Sagnac.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIe SIÈCLE

A la séance d'ouverture des cours de la Faculté de Théologie de l'Église libre du canton de Vaud, **M. le Professeur Bernus**, l'un des meilleurs historiens de la réforme française, a fait une lecture sur *Théodore de Bèze à Lausanne* [1]. De cette étude il convient de retenir ceci : la vie de Théodore de Bèze et son activité, surtout après la mort de Calvin, sont encore à peu près inconnues et il y aura là, pour les historiens français, un sujet de travail ; « nous ne connaîtrons suffisamment l'histoire des églises réformées dans la seconde moitié du XVIe siècle que lorsque l'immense correspondance de de Bèze, encore en majeure partie inédite, aura été publiée... » Il peut d'ailleurs sembler paradoxal qu'une vie aussi remplie que celle du réformateur bourguignon soit encore si peu connue, mais M. Bernus, en quelques lignes, établit dans quelle ignorance nous sommes de l'activité de Théodore de Bèze, surtout dans la seconde partie de sa vie : « Alors que vingt-cinq ans de vie lui étaient encore réservés, il a déjà, chose rare, son biographe : Bolsec lui consacre un venimeux pamphlet sous le titre de *Histoire de la vie, mœurs, doctrine et débordements de Théodore de Bèze* : plus tard, en 1597, les Jésuites de Paris célèbrent prématurément sa mort, huit ans trop tôt, et obligent Bèze à leur faire vertement sentir son existence par son *Beza redivivus*. Mais lorsque enfin, après une vie de lutte et de travail, le patriarche vénéré est descendu dans la tombe, son nom est souvent invoqué, sans doute comme celui d'une autorité, mais aucune biographie ne raconte sa vie, si nous exceptons un discours académique de son collègue Antoine de la Faye. Il faut attendre notre siècle pour trouver trois monographies sur Bèze, toutes trois en allemand ». Mais ces trois études (Schlosser, 1809 ; Hepp, 1861, Baum, 1843-1852) ne suivent Théodore de Bèze que jusqu'à la mort de Calvin, c'est-à-dire jusqu'au moment où son rôle va devenir prépondérant. On annonce cependant que MM. E. Choisy et H. Aubert de Genève préparent

1. A. Bernus. *Théodore de Bèze à Lausanne*. 1 vol. in-8 de 112 p. Lausanne (Bridel), 1900.

la publication de la correspondance de Bèze avec Bullinger, et que MM. Cartier et Tronchin, de Genève également, préparent celle des lettres adressées à Bèze et conservées dans la bibliothèque de Bessinges. — CH. SCHMIDT.

XVIIIe SIÈCLE

Madame Albert Le Roy vient de publier la *Correspondance du Janséniste Pasquier Quesnel* [1] dont la majeure partie se trouve aux archives du séminaire ancien catholique d'Amersfoort. Elle en a éliminé les lettres trop strictement théologiques, au risque de ne plus nous montrer qu'un Quesnel un peu trop « séculier » et seulement préoccupé des destinées de son parti et de la fortune de ses ouvrages. Quoi qu'il en soit, la figure de l'auteur des « Réflexions morales » se détache encore très nettement de cette copieuse correspondance, et, bien qu'il se raconte assez peu, les phases de son existence se devinent aisément, surtout dans celles de ses lettres qui sont adressées à des fidèles du Jansénisme persécuté, comme Du Vaucel, ou à des personnes dont Quesnel se faisait, de son exil, le directeur spirituel, comme Mlle de Joncoux. Les premières lettres datent de 1668, et trois ans après paraissent les « Réflexions morales » qui attirent sur Quesnel les foudres de Mgr de Harlay. Il est contraint de se réfugier à Orléans en 1681, et c'est de là qu'il refuse de signer le Formulaire de 1684, dirigé contre Arnauld dont il était devenu le plus fervent ami. Il quitte la France à la suite de ce refus, et durant trente-quatre ans (1685-1719), de Bruxelles, puis d'Amsterdam, il ne cessera de correspondre avec ses amis restés en France, s'informant des moindres nouvelles du clergé ou de la cour, des ouvrages théologiques parus à Paris ou en province, surveillant attentivement les menées des Jésuites et la résistance timide de Noailles. Bien avant la mort d'Arnauld, Quesnel était devenu le véritable chef du parti janséniste. Entouré de la « petite famille » des exilés, il organise la résistance, et lorsque la « Bulle Unigenitus » condamne irrévocablement son ouvrage et ruine les dernières espérances du parti, il se ressaisit presque aussitôt, groupe les « Appelants », multiplie les lettres, les exhortations, les avertissements, stimule sa petite armée éparpillée dans les monastères ou les cures de province.

---

1. *Un Janséniste en exil. Correspondance de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, sur les affaires politiques et religieuses de son temps, publiée avec des notes*, par Mme ALBERT LE ROY. 2 volumes in-8 de XIV-429 et 464 pages, Paris (Perrin et Cie), 1900.

Aidé seulement de quelques amis, surtout de ses fidèles de la première heure, Petitpied et Fouillou, dont Mme A. Le Roy a donné quelques lettres intéressantes, il organise une petite église janséniste dont le dogme ne tarde pas à évoluer vers un moralisme à peu près dépourvu de toute forme rituelle (V. surtout la lettre à Rollin, très significative, II, 415). Mme A. Le Roy donne, à la suite de la Correspondance, la « Relation abrégée de la maladie et la mort du P. Quesnel » par Fouillou, qui renferme la dernière profession de foi de Quesnel. — Les lettres de Quesnel éclairent-elles « d'un jour nouveau le règne de Louis XIV », comme l'affirme Mme A. Le Roy dans la substantielle préface qu'elle a écrite pour cette édition ? Peut-être le contestera-t-on, car l'histoire politique n'a que fort peu de choses à y récolter. Seules, quelques lettres contiennent des détails, sans grande précision, sur la diplomatie pontificale au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, et encore ne doit-on les accepter qu'avec précaution, Quesnel jugeant le plus souvent les affaires de Rome d'après les intérêts jansénistes. Pourtant ces deux gros volumes peuvent rendre de réels services : la correspondance de Quesnel est, en effet, d'une étonnante richesse en menus renseignements sur les hommes et les choses du clergé et de la cour dans les dernières années du XVIIe siècle et les premières années du XVIIIe. Quelques caractères sont dessinés avec un art malicieux qu'on est surpris de découvrir dans le style d'un âpre théologien comme Quesnel : certaines lettres à Arnauld ou à Du Vaucel sont de véritables gazettes que ne peut manquer d'utiliser l'histoire des mœurs (p. ex. I, p. 14 et suiv., 279 et suiv.). Un portrait de Fénelon, d'après cette correspondance, pourrait aussi présenter quelque intérêt : Quesnel, qui, d'ordinaire, est loin de pécher par excès d'indulgence, en parle sans colère, avec une ironie un peu dédaigneuse (II, p. 29). Une lettre de Quesnel à M. Fromentin (I, 62 et suiv.) nous renseigne sur l'attitude du jansénisme, et l'opinion de ses membres les plus éclairés, au moment de la révocation de l'Édit de Nantes. Enfin, en plusieurs endroits, nous trouvons des preuves de la sympathie que Boileau ne cessa de témoigner aux Jansénistes exilés (V. notamment II, p. 146). — Cette publication n'est donc pas dénuée d'intérêt, bien que ne nous fournissant de connaissances nouvelles sur aucun fait essentiel. Mme A. Le Roy l'a complétée par des notes nombreuses et suffisamment critiques, d'où, toutefois, certaines appréciations trop subjectives gagneraient à être retranchées. — P. Alphandéry.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'auteur de l'*Humanisme intégral*, **M. Léopold Lacour**, vient de réunir en un volume trois vigoureuses études consacrées aux plus curieuses théoriciennes des droits de la femme [1]. On connaissait déjà Olympe de Gouges, mais jamais elle n'était apparue aussi nettement comme une femme ayant eu des idées neuves et précises et les ayant proposées dans des brochures où toutes les revendications actuelles sont déjà exprimées. M. L. a démontré qu'elle fut « la première parmi les héroïnes de la Révolution à demander à celle-ci d'être logique en proclamant les droits de la femme et de la citoyenne. Elle traça une *déclaration* de ces droits. Elle est la grande aïeule du féminisme intégral ». C'est d'Olympe de Gouges qu'est le mot fameux : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune », mot reproduit plus tard, sous une autre forme, par Mme Condorcet : Bonaparte lui ayant dit : « Je n'aime pas que les femmes se mêlent de politique », elle répondit : « Dans un pays où on leur coupe la tête, il est naturel qu'elles aient envie de savoir pourquoi ». — Théroigne de Méricourt avait déjà trouvé un biographe, M. Marcellin Pellet, mais l'étude documentée et critique [2] de M. Lacour détruit plusieurs légendes trop facilement acceptées et transmises jusqu'ici : le rôle de Théroigne pendant les journées d'octobre est réduit à sa juste mesure; le parti pris évident de Taine qui, comme les Goncourt, ne voulait voir en elle qu'une « furie » et essayait de cacher l'action des femmes du peuple dans les « journées » pour ne raconter que celle des filles publiques est, une fois de plus, mis en évidence; de même le manque de critique de Lamartine! — Rose Lacombe nous est révélée créatrice de *Sociétés populaires de femmes*, orateur et écrivain.

Les trois biographies ont donc entre elles un lien, souligné de cette inscription au-dessus du titre : « Les origines du féminisme contemporain » : « C'est en effet dans la Révolution française que se trouvent les véritables origines du mouvement féministe actuel; car, si l'idée qu'il y a égalité intellectuelle entre l'homme et la femme est bien antérieure à la Révolution,

---

1. *Léopold Lacour. Les Origines du Féminisme contemporain. Trois Femmes de la Révolution : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe.* 1 vol. in-8 de VII-422 p. avec cinq portr. Paris (Plon), 1900.

2. M. L. est un travailleur consciencieux ; il n'avance rien qu'il ne le prouve par un texte, dont il indique l'origine ; mais pourquoi ne pas rejeter *en notes* les chiffres, les cotes, etc. qui embarrassent et encombrent le texte ?.

si elle précède le Christianisme (?), c'est seulement du jour où furent proclamés les droits de l'homme, du jour au moins où se leva sur le monde la grande espérance de l'émancipation de l'homme, qu'une doctrine parut et put paraître de l'émancipation parallèle de la femme, suivie d'un mouvement pour essayer de réaliser cette thèse intégrale » [1].

La doctrine étant connue, il y aurait maintenant à étudier le rôle non plus de telle ou telle femme, mais de la foule féminine pendant la Révolution. Aux indications des Goncourt dans leur si vivante mais souvent inexacte *Société française*, à celles de M. Aulard dans un article qui abonde en vues nouvelles sur le mouvement féministe [2], à celles encore éparses fournies par les journaux féministes [3], il faudrait ajouter l'histoire documentée des clubs féminins en province. Dans toutes les villes où il y a eu des Sociétés de femmes, ne se trouvera-t-il pas des féministes érudites pour révéler, par des monographies précises, dans quelle mesure la femme a hâté ou retardé, suivant les lieux et les moments, le mouvement démocratique. J'ai idée que, bien souvent, on constaterait que le rôle de la femme a été important et peut-être prépondérant quand la question des subsistances s'est posée aiguë et pressante ; il est permis de croire que l'émeute de Lyon, en septembre 1792, n'a pas été un mouvement isolé, mais que partout, dès que le prix du pain s'est élevé, la femme a paru, inquiète pour la vie familiale. Quelques-unes ont pu concevoir d'une manière abstraite l'égalité absolue des sexes, la masse restait indifférente au suffrage féminin et aux Droits de la femme : ce qu'elle demandait c'était plus de justice précise, et voilà pourquoi « les origines du féminisme se croisent avec celles du socialisme » [4]. — Ch. Schmidt.

Parmi les hommes de la Révolution qui ont joué dès le début un grand rôle, parmi ceux qui, dès 1789, ont le mieux su fixer le but à atteindre et les moyens à employer, doit figurer certainement Sieyès. Nous n'avions encore aucune biographie séparée, détaillée, de l'illustre auteur de *Qu'est-ce que le tiers état ?* Mais, dans toutes les histoires générales de la Révolution ainsi que dans un article de Sainte-Beuve, sa vie et son rôle avaient été retracés. Bien que, dans l'histoire de la Révolution, ce soit moins les hommes qu'il importe d'étudier séparément, que les grands faits généraux et collectifs et les divers courants politiques et sociaux, une biographie complète de Sieyès ne semblait pourtant pas

1. Introduction, p. III.
2. *Revue Bleue*, 1898 : « *Le Féminisme pendant la Révolution* ».
3. En particulier les articles si documentés de Mme Louise Debort, dans la *Fronde*.
4. Conclusion de l'étude consacrée à Rose Lacombe.

inutile. C'est la tâche que s'est donnée **M. Albéric Neton**[1]. Il nous montre l'abbé Sieyès aux prises avec les difficultés du début, arrivant péniblement à obtenir un bénéfice ecclésiastique, puis il le suit aux États Généraux où ses écrits l'ont fait envoyer par le tiers état de la ville de Paris. Sieyès soutient les réformes politiques et sociales de la Constituante, la suppression de la dîme et la nationalisation des biens ecclésiastiques, il travaille à la Constitution; mais, en 1790 et en 1791, il joue un rôle de plus en plus effacé. Député à la Convention, partisan de la conciliation, il n'exerce aucune influence sur la grande assemblée; il se fait oublier, se contente de vivre, et ne retrouve la parole qu'après le 9 thermidor. Alors il participe à la direction de la politique extérieure et se fait remarquer par son esprit pratique dans la rédaction des traités que signe la République avec la Prusse et avec les Provinces-Unies. Député aux Cinq-Cents, proposé par eux et choisi comme directeur par les Anciens, il refuse cette haute fonction. Mais bientôt, après le 18 fructidor, son rôle redevient prépondérant, et, membre du Directoire, il aspire à une refonte de la Constitution. Il se laisse duper, on sait comment, par Bonaparte, qui se l'adjoint comme consul, puis se sépare de lui. Alors commence pour Sieyès une longue éclipse qui ne finit qu'avec sa mort (1836). Tels sont les événements qui forment la trame du livre de M. Neton. La documentation aurait pu être plus complète. L'auteur s'est largement servi des Mémoires de Bailly, de Barras, de Thibaudeau, etc., et d'une notice sur la vie de Sieyès écrite en messidor an II et publié en l'an III (réimprimée par la *Révolution française*, août et septembre 1892). Mais il n'utilise pas certaines publications récentes, comme le recueil de Brette sur la convocation des États Généraux, ni des livres anciens et très remarquables, comme celui de Chérest sur la chute de l'ancien régime; il cite à tort le *Moniteur* pour rapporter des paroles de Sieyès en mai et juin 1789, au lieu de se servir des procès-verbaux officiels, et il donne trop peu de références ou parfois des références trop vagues. On désirerait aussi une critique plus ferme. En général, il est porté à louer toujours son héros, à atténuer ce que l'on pourrait critiquer en lui; il affirme, sans preuves suffisantes (pp. 227-228) que Sieyès ne participa point à l'arrestation des membres des anciens Comités terroristes. « Les faits témoignent... » dit-il, et c'est tout. Mais quels faits? C'est ce qu'il néglige de dire. Il n'est pas non plus assez précis quand il veut fixer exactement la part qui revient à Sieyès dans l'élaboration de telle ou

---

1. Albéric Neton. *Sieyès (1748-1836) d'après des documents inédits*. 1 vol. in-8 de 360 p. Paris (Perrin), 1900.

telle œuvre de politique intérieure. En revanche, il est plus explicite lorsqu'il rapporte le rôle de Sieyès dans la politique extérieure, et je crois que la partie la meilleure de son livre, la plus documentée et la plus complète, celle qui peut apporter quelque chose de nouveau, est précisément celle qui concerne les traités de 1795 et la mission de Sieyès à Berlin pendant le Directoire. On aurait désiré, dans un travail aussi long, un portrait en pied de Sieyès. L'auteur nous donne çà et là quelques traits ; il aurait fallu les réunir, en faire la synthèse et reproduire la vie. Sieyès n'est pas un esprit violent, il répugne aux solutions hardies, il aime les compromis, les concessions, c'est pourquoi son influence est prépondérante au début de l'Assemblée constituante portée par sa composition même aux demi-mesures et aux compromis. Il a l'esprit moins scolastique, moins abstrait qu'on ne s'est plu à le dire, il sent la puissance des circonstances. Il ne détruit pas de fond en comble ; membre du Comité d'instruction publique à la Convention, il adopte l'ancien calendrier (p. 197) ; il n'organise que l'enseignement primaire ; il court au plus pressé. Il sait saisir l'occasion, user de toutes les armes de la diplomatie, quand il doit diriger les négociations. D'ailleurs, privé des qualités de l'orateur, publiciste avant tout, il n'agit guère que par ses écrits. Il est d'un caractère assez ombrageux, il semble même — qu'on me pardonne l'expression — porté à la bouderie ; enfin il n'a pas la hardiesse d'un Carnot dans son opposition à Napoléon, et il se laisse pensionner par l'Empereur. Tels sont quelques-uns des traits que M. Neton aurait eu intérêt à grouper ; il aurait ainsi placé au début ou au centre de l'œuvre une peinture plus précise, plus nette, du personnage qui se serait dégagé de la trame des événements. Quant au style, il est toujours clair et facile, mais parfois trop ronflant, trop emphatique et de mauvais goût[1]. En somme, c'est un ouvrage qui ne manque pas de valeur, qui sur certains points est même bien documenté, et qu'on consultera avec plaisir et profit. — Ph. Sagnac.

XIXe SIÈCLE

Avant de devenir l'homme politique auquel Paris fit les funérailles de 1825, le général Cte Maximilien-Sébastien Foy avait brillamment parcouru

1. « Ballotté en tous sens, jouet docile de volontés contraires, prêt à *sombrer à chaque pas*, *le Tiers semblait un navire égaré, sans boussole*, au milieu d'une mer déchaînée » (p. 79). « ... La cour, poussée à bout, pouvait... ajourner, sinon étouffer, la *Révolution qui était déjà dans l'air* » (p. 80).

la carrière militaire : il avait combattu à Jemmapes, pris une large part à la défense d'Huningue (1796), s'était distingué à la bataille de Zurich (1799) ; après avoir servi successivement aux armées de réserve (1800), d'Italie, des côtes de l'Océan et de Hollande, il avait été, en 1808, envoyé en Espagne, où il resta, combattant sans cesse jusqu'en 1814 ; en 1815, il fut blessé à Waterloo. C'est cette partie de sa vie que **M. Maurice Girod de l'Ain**, chef d'escadrons d'artillerie, s'est attaché récemment à retracer [1]. Il l'a fait avec soin, son exposé est net, et six cartes ajoutent à sa clarté ; 92 pièces justificatives, quelques-unes assez longues, sont imprimées à la fin du volume. Ce sont des lettres, ordres, rapports, etc., tirées des archives de la Guerre. Dans le courant de son récit, l'auteur a utilisé d'autres documents émanés du général ; son *Histoire des guerres de la Péninsule*, un *Journal* manuscrit, des lettres, des notes diverses trouvées dans des papiers. Ces documents sont intéressants, mais M. Girod de l'Ain aurait dû, en avant-propos, nous en faire connaître la nature exacte, ainsi que la provenance. Une note de la page 2 donne tout lieu de croire que le *Journal* auquel il est fait de larges emprunts et qui va de 1806 à 1819, est actuellement entre les mains des descendants du général : on aimerait une indication plus précise.

M. Girod de l'Ain a fait, en écrivant son livre, un effort visible pour être impartial ; mais il propose pour son héros une admiration qui diminue le bien fondé de certaines de ses appréciations. Le mérite militaire de Foy est incontestable, et son caractère attire la sympathie ; mais, comme tout homme, il a eu ses travers. En 1798, il n'accepta pas de suivre Bonaparte en Égypte ; ce refus malavisé, et qu'il regretta depuis, nuisit à son avancement ; jusqu'en 1808, il fut employé à des missions sans grande importance, et, après cette date, il fit, sans interruption jusqu'à la bataille d'Orthez, la guerre en Espagne, c'est-à-dire sur un théâtre secondaire, loin des yeux de l'Empereur, des récompenses et des faveurs : il en conçut du mécontentement ; il apparaît bien, dans son journal, qu'il se considère comme quelque peu sacrifié, et il s'y montre censeur assez sévère de ses collègues et de ses supérieurs. M. Girod de l'Ain aurait pu noter cette tendance et accueillir avec plus de réserve certaines affirmations, certains jugements du général : ce léger défaut n'enlève d'ailleurs que peu de chose à la valeur d'un ouvrage sérieux, et qui présente, pour l'histoire des guerres d'Espagne, un intérêt particulier.

---

1. *La vie militaire du général Foy*, par Maurice Girod de l'Ain, ouvr. accomp. de 2 portr. en héliogr., 6 cartes et 3 fac-sim. d'autogr., 1 vol. in-8 de 431 p. Paris (Plon). 1900.

M. Chuquet est décidément en passe de devenir un des historiens les plus féconds de notre époque. Chaque année, depuis dix ans, la liste déjà longue de ses œuvres s'allonge d'un nouveau titre. La série des *Guerres de la Révolution* comptait déjà onze volumes, lorsqu'il s'est attaqué à la *Jeunesse de Napoléon*, qu'il a longuement étudiée. Après avoir écrit une excellente monographie de l'*Ecole de Mars*, analysée ici même, il vient de consacrer un gros livre à l'*Alsace en 1814* [1]. On y trouvera, dit-il dans la préface, des « détails sur la campagne de Victor, sur le blocus des places et la conduite de leurs gouverneurs. l'accueil que firent les garnisons aux Bourbons restaurés, le siège d'Huningue, plus long, plus héroïque en 1814 qu'en 1815, l'émeute de Landau, le soulèvement des Vosges, les revendications de l'Allemagne ». Les blocus de Phalsbourg et de Bitche, villes lorraines, mais qui touchent de près à l'Alsace, ont été compris dans le récit.

On trouve dans ce nouveau volume de M. Chuquet les qualités qui distinguaient ses travaux antérieurs et qui constituent pour ainsi dire sa marque : l'exposé est impartial, sobre, nourri de faits et de documents, sans hors-d'œuvre ni digressions inutiles ; le style est clair et précis. L'information parait absolument complète, et l'on peut admettre que l'auteur a connu et utilisé tous les documents de quelque valeur français et étrangers relatifs à son sujet. Parmi les historiens contemporains, M. Chuquet est sans conteste un de ceux qui travaillent le mieux. Renonçant à un procédé, condamnable à notre sens et qu'il avait employé dans sa *Jeunesse de Napoléon*, il a, cette fois-ci, indiqué avec soin la provenance de ses renseignements et les cent pages de « Pièces et notices » qui terminent le volume donneront satisfaction aux plus exigeants en matière de références.

Malgré ces incontestables mérites, nous ne saurions cependant sans une certaine hésitation porter sur l'*Alsace en 1814* un jugement pleinement élogieux. « Le sujet, dit l'auteur, était neuf et attirant ». Sans en disconvenir et en reconnaissant l'intérêt tout particulier des chapitres consacrés à l'*Invasion* et au *Traité de paix*, il est difficile de ne pas trouver monotone le récit de tous ces sièges et blocus qui ne diffèrent que par quelques incidents. L'accumulation des détails, au lieu d'introduire de la variété, ne fait qu'accroître la fatigue du lecteur. M. Chuquet a toujours été extrêmement prodigue de détails : il semble que, lorsqu'il traite un sujet, il prenne à cœur de ne laisser inutilisée aucune de ses notes. Les *Guerres de la Révolution* portaient déjà l'empreinte d'une érudition implacable ; mais,

1. 1 vol. in-8 de II-479 p. Paris (Plon), 1900.

d'abord elle n'y excluait pas les idées générales, et ensuite elle était, en l'espèce, justifiée par l'importance particulière des questions étudiées, par le souci qu'avait l'auteur, de faire, sur ce sujet capital, œuvre complète et définitive, en ne négligeant aucun document et en laissant parler les faits. Au contraire, et bien que M. Chuquet ait, chemin faisant, détruit quelques légendes et rectifié certaines erreurs, il faut convenir que les journaux d'investissement de Landskron, de Sainte-Croix, de Phalsbourg, de la Petite-Pierre, de Lichtenberg, etc., sont de nature à intéresser surtout les Alsaciens, et que, même dans le récit de sièges plus importants, ceux de Strasbourg, de Huningue, de Belfort, etc., bien des menus incidents auraient pu être omis sans aucun inconvénient pour l'histoire [1].

Nous estimons que la méthode de M. Chuquet, quelle qu'en soit d'autre part la valeur, présente de graves dangers, dont ses imitateurs doivent se défier : poussée à l'excès, elle supprime cette partie délicate mais nécessaire de la tâche de l'historien, qui consiste à choisir parmi de nombreux détails les plus caractéristiques, et à mettre en lumière, parmi des causes multiples, celles qui sont essentielles ; en même temps, elle conduit à négliger tout effort de synthèse, et elle a, en définitive, comme résultat, de faire de l'histoire une mosaïque au dessin indécis, et des ouvrages historiques, des entassements de matériaux.

Nous souhaitons que M. Chuquet, revenant à un sujet plus important et qui lui convient parfaitement, reprenne à brève échéance la publication de ses remarquables travaux sur les *Guerres de la Révolution*. — P. Caron.

L'ouvrage de **M. G. de Monicault** [2] sur le traité de Paris est divisé de la manière suivante : Résumé de l'histoire de l'intervention de l'Europe en Orient avant 1853 ; — Le traité de Paris ; — Exécution du traité de Paris : intervention chez les différentes nationalités de l'empire ottoman ; histoire de la réforme générale de la Turquie ; — Réaction contre le traité de Paris.

Le sujet annoncé par le titre est ainsi de beaucoup dépassé, et diverses questions y sont abusivement introduites, qui n'ont aucun rapport avec le traité de Paris, la première et la dernière partie presque tout entières, la question de la Macédoine, la plus grande partie de l'histoire de la

---

1. C'est ainsi que nous disons, p. 275 : « Dans la nuit [du 16], de onze heures à deux heures, Drechsel fit... bombarder Belfort par deux obusiers et deux pièces de 6 ; le château riposta, mais ne tua qu'un cheval de bât. » On pourrait multiplier les exemples.

2. G. de Monicault. *La question d'Orient. Le traité de Paris et ses suites (1856-1871)*. 1 vol. in-8 de 393 p. Paris (Armand-Rousseau), 1898.

Roumanie, ou de la Serbie, la question de Syrie. Quelques développements aussi, par suite de l'inconsistance du plan, demeurent superficiels ou quelque peu erronés : p. 29, il est injuste de reprocher à la France d'avoir abandonné Méhémet-Ali en 1840; elle ne l'a abandonné que lorsque lui-même s'était abandonné, avec l'insouciance fataliste ordinaire à ces peuples de l'Orient : dès août, il perdait la Syrie, reculant à la première apparition des Anglais, et le ministère Thiers ne tomba qu'à la fin d'octobre. Est-il sûr d'ailleurs qu'il eût pour la France des sympathies bien vives? — P. 45, on aimerait à savoir pourquoi l'Angleterre en 1853 n'a pas accueilli les offres de Nicolas Ier. — Les conférences de Vienne, qui ont été tenues pendant toute la guerre de Crimée, sont nettement expliquées d'après P. de la Gorce, Debidour, Thouvenel (car l'ouvrage de M. de Monicault n'est que de seconde ou troisième main); mais la politique prussienne qui commence à se fonder pour vingt ans sur l'alliance russe aurait pu être autrement précisée. — P. 68 et 81, M. de Monicault loue la modération des puissances victorieuses qui n'ont rien pris à la Russie; qu'auraient-elles pu lui prendre de plus que la mer Noire? La France et l'Angleterre tenaient à écarter de la Méditerranée la concurrence commerciale et la rivalité politique de la Russie; il n'y avait pas à cela une générosité très remarquable. — P. 88, 89, 91, le vrai vaincu, c'est l'Autriche; il y a quelque exagération pourtant à dire que la fondation du royaume d'Italie est une suite du traité de Paris; elle eut d'autres raisons,

En vérité, le livre de M. de Monicault est, plutôt qu'un ouvrage historique, une thèse juridique sur la théorie du droit d'intervention qui a fait de la Porte une sorte de vassale de l'Europe et lui donne jusqu'à nos jours une situation singulière parmi les puissances. L'auteur fonde cette thèse, qui est tout son sujet vrai, sur l'engagement moral pris par la Porte au congrès de Paris, d'accorder à ses sujets chrétiens les garanties nécessaires à leur sécurité et à leur honneur; or, dans la position même de cette thèse, il y a une grave contradiction : en l'article 9 du traité, la Porte communique aux puissances le hatti-humayoun de réforme de février 1856, mais il est « entendu que cette communication ne leur donne aucun droit de s'immiscer dans les rapports de Sa Majesté le Sultan avec ses sujets ». Or M. de Monicault en conclut, p. 287, que la réforme est devenue par là un acte du droit international, que les puissances ont le droit et le devoir d'en surveiller l'exécution, de demander compte de la situation des chrétiens de l'empire tout entier. C'est à cet article 9, ainsi interprété, que l'auteur rattache les deux plus importantes divisions de son ouvrage : Intervention chez les différentes nationalités,

et Histoire de la réforme générale de la Turquie, 236 pages sur 393. Il n'y a d'ailleurs rien de nouveau dans ces deux développements, dont le sujet avait été traité déjà par Engelhardt (*La Turquie et le Tanzimât*). Pour traiter entièrement cette histoire de l'intervention dans l'empire ottoman annoncée dans l'introduction, il fallait noter, non seulement les raisons d'humanité, la défense nécessaire des chrétiens, suite de l'esprit des croisades, mais encore l'importance internationale des Détroits qui donne à cette question d'Orient un intérêt universel comme à la question d'Égypte ; il fallait alors remonter aux capitulations du XVIe siècle, aux interventions russes du XVIIIe et au traité de Kutchuk-Kaïnardji ; il ne fallait pas se renfermer dans le traité de Paris, entre les dates de 1856 et 1871. — Il eût été plus simple de s'en tenir au sujet annoncé par le titre : Le traité de Paris et ses suites, sujet magnifique par l'unité et l'intérêt ; c'est l'histoire de la prépondérance française en Turquie au XIXe siècle, une sorte de continuation et de développement des amicales et éphémères relations de Napoléon Ier et de Sélim III ; la France, pendant quinze ans, travailla à l'émancipation des nationalités chrétiennes promise par le sultan et à la chimérique entreprise de la réforme ottomane ; elle crut pouvoir assurer ainsi une existence normale et durable à la Turquie, concilier les intérêts français dans le Levant avec ceux de la civilisation. Les victoires de l'Allemagne en 1870 brisèrent cette œuvre généreuse à peine ébauchée, et livrèrent de nouveau l'Orient à la barbarie musulmane, trop invétérée sans doute pour être corrigée.

L'impression du livre est défectueuse ; outre de continuelles fautes typographiques, il y a des lapsus : p. 80, Alexandre Ier pour Nicolas Ier ; pp. 88 et 89, la guerre austro-prussienne de 1867 pour 1866. Les références sont insuffisantes. Les folios des ouvrages cités manquent souvent ; en particulier, les renvois aux Livres Jaunes sont beaucoup trop vagues : si peu que l'on ait pratiqué ces recueils de dépêches, si difficiles et si longs à manier, on se satisfait mal d'indications comme celles-ci : p. 134, Livre Jaune de 1864 (Principautés-Unies du Danube) ; p. 135-136, Livre Jaune de 1867 ; – de même, pp. 181, 209, 210, etc. Dans ces conditions il est matériellement impossible de retrouver les sources. — J.-E. Driault.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

CAPITAINE O. CRISTE. **Rastatt. L'assassinat des ministres français le 28 avril 1799 ; d'après les documents inédits des Archives impériales et royales de Vienne.** Traduit de l'allemand par un ancien officier supérieur. 1 vol. in-8 de IX-445 p. (cartes). Paris (Chapelot), 1900.

Ce n'est pas encore la solution de la « question Rastadt » que nous livre le travail du capitaine Criste. Il a cependant eu entre les mains, et il publie *in extenso*, les documents, jusqu'ici restés secrets, que renfermaient le *Kriegsarchiv* et le *Haus-Hof-und Staatsarchiv* de Vienne ; malgré cela on ne saurait encore tirer du volumineux travail du capitaine C. (il l'assure lui-même dans son introduction), « les noms ignorés jusqu'à ce jour, des misérables auteurs de l'attentat du 28 avril 1799 ». Voici d'ailleurs les conclusions auxquelles il s'arrête après un minutieux examen des textes : il est évident que le gouvernement autrichien a voulu saisir les dépêches de nos ministres, mais il est également évident qu'il n'y a jamais eu préméditation de meurtre ; et l'auteur distingue, dès lors, deux *moments* dans la soirée du 28 avril : un premier, très court, pendant lequel quelques individus, peu nombreux, assassinent Bonnier et Roberjot ; un second, sensiblement plus long, où apparaissent les hussards de Szekler qui parlent une autre langue que les agresseurs, et ont à l'égard des survivants une tout autre attitude.

Le lecteur impartial, s'il examine les pièces déjà connues et les pièces nouvelles, arrivera, semble-t-il, aux conclusions suivantes : les ministres étaient surveillés depuis plusieurs jours, au point que leur correspondance et leurs courriers furent une fois arrêtés ; du *rapport authentique* on ne saurait tirer aucune opinion car il fourmille de contradictions ; du fameux *protocole de Villingen* [1] (interrogatoire des Hussards), si impatiemment attendu, il est également impossible de rien tirer, car il était à prévoir que les hussards, s'ils étaient coupables, n'allaient pas se dénoncer, ou, s'ils avaient reçu des ordres, auraient eu en même temps la consigne de ne rien dire. Force est donc ou de revenir aux conclusions formulées

1. Le *Protocole de Villingen* a été publié dans la *Revue de Paris*, n° du 1er juin 1900.

naguère par M. Hüffer [1], ou bien de se demander s'il n'y aurait pas eu, au milieu des soldats chargés de l'enlèvement des lettres, des émigrés (car il semble établi qu'il y eut des interpellations en français), qui, par vengeance personnelle, ou par fanatisme de parti, auraient assassiné le régicide Bonnier et son collègue Roberjot, ancien prêtre, député à la Convention, membre du Comité de sûreté générale [2]. Mais comme aucun document précis ne permet une affirmation précise, peut-être faut-il attendre, comme le dit le capitaine C., que certains dépôts d'archives, tels que celui de Berlin, livrent leurs papiers secrets : après un siècle écoulé, la vérité quelle qu'elle puisse être, pourrait être révélée.

Si l'on se demande maintenant quelle fut l'impression produite en France par le meurtre des ministres, voici ce que fournissent les documents de l'époque : le 23 floréal an VII, deux semaines après l'assassinat, l'accusateur public du tribunal criminel de la Haute-Saône écrit au ministre de la justice pour « lui faire part d'une anecdote qui le persuade que l'assassinat de nos ministre à Rastadt tient à des gens qui peuvent avoir de grandes relations dans l'intérieur avec les Autrichiens » ; et il lui raconte que le 17 une citoyenne de Strasbourg épanchait toute son indignation devant sa société sur cette boucherie royale, lorsqu'une ci-devant comtesse, demeurant rue des Veaux, dans cette commune, lui dit : *Quoi ! vous plaignez ces coquins de ministres qui ne pouvaient représenter que la canaille française ; allez, vous êtes une infâme !* [3] Le 5 prairial le ministre de la justice transmettait copie de la lettre au commissaire du Directoire près le tribunal criminel de Strasbourg, et le 25 celui-ci répondait : la nouvelle de l'assassinat des ministres a répandu dans tout le département du Bas-Rhin le sentiment de l'indignation ; néanmoins, il y a eu des gens qui osent se nommer français, des royalistes tellement acharnés, qui se sont réjouis publiquement de cet attentat horrible, et ont, pour paralyser l'enthousiasme du peuple, répandu des nouvelles alarmantes, et jusqu'au massacre des amis du gouvernement actuel. Plusieurs ont été saisis sur-le-champ, entre autres Baldner de Strasbourg et Baumert de la Robestsau ; quant aux propos qu'aurait tenus la ci-devant comtesse de Rathsamhausen (signalée de Vesoul), enquête faite il semble

---

1. Cf. *Revue historique*, t. LXI, année 1896, p. 307 sq. Le meurtre serait dû à une interprétation trop rapide et brutale d'une lettre du général Schmidt. — Il admet d'autre part comme vraisemblable l'hypothèse de l'action des émigrés, mais déclare que, faute de documents, elle ne saurait être prouvée.

2. Le cas du troisième ministre, Debry, est difficile à comprendre; son attitude très étrange et ses réponses contradictoires laissent place à bien des suppositions.

3. Souligné dans le texte.

difficile de les admettre, du moins de les prouver. — Il n'y avait donc, dans tout cela, que des rumeurs vagues et le ministre ne put faire prendre aucune mesure; une note jointe au dossier porte ces mots : « Rien à faire [1] ».

D'autre part, dans le dossier des citoyens Baldner et Baumert, on trouve une lettre du commissaire près le tribunal correctionnel, où il est dit que « ces deux individus vont être traduits à des jurys d'accusation pour avoir, à l'occasion de cet attentat horrible, tenu des propos tendant à provoquer la dissolution de la Représentation nationale et l'assassinat des membres qui la composent : *ils ont dit qu'on avait bien fait d'assassiner ces ministres, puisqu'ils n'ont pas fait la paix qu'ils auraient pu faire s'ils avaient voulu ; qu'on ferait encore mieux d'égorger 500 autres, que les Français n'oseraient pas repasser le Rhin parce qu'ils ne fesaient que voler et piller le monde* [2] », et le commissaire ajoute : « C'est ainsi que la malveillance et le royalisme emploient tous les moyens pour exaspérer les esprits contre le gouvernement républicain, et leur faire regretter les fers du despotisme royal. Il est urgent de remonter l'esprit public, d'enflammer les cœurs d'un saint enthousiasme pour la liberté qui nous fera triompher de tous nos ennemis quelque formidables qu'ils puissent être. Que tous les patriotes probes et énergiques, que tous les amis sincères de la patrie, en oubliant leurs ressentiments et les nuances d'opinion qui les divisent, se réunissent pour sauver la République menacée par des hordes barbares qui espèrent fouiller et ravager le sol de la liberté, fortes de leurs intelligences secrètes avec les traitres de l'intérieur; qu'ils s'identifient avec le Gouvernement dont l'existence est liée à celle de la République, et les despotes seront pulvérisés, et la liberté du monde et le bonheur de l'humanité assurés » (23 floréal an VII). En même temps il transmettait au ministre copie d'un réquisitoire qu'il venait de faire au directeur du jury, concernant les nommés Ravanel (qu'on disait parent de Fauche-Borel) et *Lamane*, prévenus du crime d'embauchage, mais acquittés par le Conseil de guerre, réquisitoire dans lequel il demandait de nouvelles poursuites contre ces individus, « coupables d'avoir par leurs propos provoqué la dissolution du gouvernement républicain », et qu'il considérait comme des « agents de l'étranger [3] ».

Si j'ajoute à cela la mention de l'arrestation, dans le département des Deux-Nèthes, d'un individu qui avait bu à la santé des assassins, et

1. Arch. Nat., BB[18] 663.
2. Souligné dans le texte.
3. Arch. Nat. BB[18] 663 (Bas-Rhin).

celle d'une *note sur l'attentat de Rastadt,* au dossier des conspirations royalistes [1], j'aurai énuméré *tout* ce que livrent les documents de police. Ce n'est assurément pas grand'chose, surtout si l'on tient compte de l'exagération apportée par les autorités locales dans l'interprétation des moindres incidents ; à tout le moins apparaît-il que l'impression des autorités des départements frontières était celle de la complicité des « traîtres de l'intérieur ».

Un second point mériterait d'être examiné de près : c'est l'action de l'entourage direct des ministres, et en particulier l'action du fameux émigré Montgaillard qui travailla paur Roberjot. Roberjot faisait grand cas de cet individu aux allures mystérieuses, avec lequel il eut une correspondance, mais dont il ignora toujours le vrai nom (Il le connaissait sous le nom de Roques). Montgaillard ou Roques avait été mêlé à la conspiration de Pichegru, il avait fait promettre à Roberjot de demander pour lui sa radiation de la liste des émigrés; mais quand Roberjot commença les démarches, il s'aperçut que Roques n'avait de son côté rien fait de ce qui était nécessaire. Dans ses lettres, on lit ce qui suit : « Je partis de la Haye au milieu de Germinal an VII pour me rendre auprès de M. Roberjot à Rastadt ; je fus assez heureux pour échapper aux poignards des hussards de Szekler ; je me jettai dans Mannhein : le général qui commandait en chef voulut bien me recueillir et faire parvenir au ministre Jean de Brie à Strasbourg les dépêches adressées au ministre Roberjot. Une partie considérable du travail sur les opérations politiques du Congrès, écrit et signé de ma main, avait été trouvée dans les dépouilles de cette voiture ». Du Temple où il est enfermé, il écrit le 28 nivôse an IX au premier Consul : « La République allait périr, je proposai au citoyen Roberjot d'aller en Egypte pour l'instruire de sa situation politique. Il fut assassiné à Rastadt : il était désigné en tête du livre rouge de Seklers ; j'arrivai alors à Rastadt ; je fus assez heureux pour me jeter dans Mannhein ».

Je pose ici simplement une question, ne prétendant pas qu'il soit pos-

---

1. La mention seule a été conservée.

2. Arch. Nat. F7 5279 (doss. 5621). Voici ce que l'on trouve dans le dossier du général *Danican* (quelquefois aussi soupçonné) : Le 14 thermidor an VI le ministre de la Police générale écrivait à son collègue des relations extérieures pour lui annoncer qu'il avait appris que « beaucoup d'émigrés du nombre desquels était Danican étaient réunis à Rastadt et dans les environs, y insultaient les républicains français et ne négligeaient rien pour retarder la conclusion de la paix. — Le 9 frimaire an VII Vauversin, policier chargé de la surveillance militaire, écrit à Barras pour lui annoncer que « la maison de Commerce (ralliement de la contre-révolution) est définitivement organisée et que le 15 brumaire Danican partait pour Rastadt y prendre ses instructions ». (A. N. F7 6188).

sible de la résoudre : quelle a été, au moment du Congrès de Rastadt, la conduite de tous ces individus, depuis plusieurs années compromis dans des complots, et dont plusieurs étaient prêts à toutes les besognes ?

CH. SCHMIDT.

*
* *

L. DIMIER. **Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des rois de France. Essai sur la vie et les ouvrages de cet artiste, suivi d'un catalogue raisonné de ses dessins et de ses compositions gravées** [1]. 1 vol. in-8 de VIII-595 p. Paris (E. Leroux), 1900.

Parmi les peintres italiens qui, venus en France à l'appel de François Ier, décorèrent le château de Fontainebleau, nul n'a laissé un nom plus illustre que le bolonais Jean Primatice. Mais, malgré cette célébrité, bien des traits de sa vie étaient obscurcis ou altérés. Quelles fresques peignit-il dans les galeries ; quelles furent son influence et la part de son propre génie dans la formation de l'école de Fontainebleau, sur quelles preuves pouvons-nous juger son talent ? toutes questions auxquelles les historiens de l'art français ne pouvaient répondre que médiocrement. Une étude du Vte H. Delaborde insérée dans l'*Histoire des peintres* de Charles Blanc (reproduite dans son ouvrage : *Études sur les beaux-arts en France et en Italie,* t. Ier, 1864), la notice de Villot au catalogue du Louvre, des pages du Mquis de Chennevières dans ses *Essais sur l'histoire de la peinture française*, voilà à peu près tout ce que l'on pouvait consulter sur le Primatice, et ces travaux étaient d'un faible secours, contenant plutôt des jugements esthétiques que des faits historiques. Le sujet de l'ouvrage que M. Dimier a présenté comme thèse de doctorat ès lettres [1] était donc très neuf et son choix pleinement justifié.

Mais, comme l'a fort bien compris l'auteur, une « histoire du Primatice n'eût pas été complète sans un regard jeté sur toute celle de la Renaissance en France. Les phases les plus importantes de celle-ci sont contemporaines de *mon héros*. Quarante ans durant et sous quatre règnes son influence s'est exercée chez nous dans le domaine de tous les arts. Peintre, sculpteur, architecte, il a touché à tout, donné des modèles de toutes choses. Le premier, au total, des artistes qui travaillaient pour la

1. La soutenance de cette thèse a eu lieu en Sorbonne, le 6 juin dernier. Le jury, présidé par M. Alfred Croiset, était composé de MM. Henry Lemonnier, Gustave Larroumet, Ch. Dejob et Diehl. Après une longue discussion, opiniâtre et brillante, M. Dimier a été déclaré digne d'obtenir la mention *très honorable*.

couronne, et qu'on comprend ordinairement sous le nom d'école de Fontainebleau, l'action que cette école exerçait fut plus d'aux trois quarts son action » (Préface, p. v). Cet essai sur la vie et les ouvrages du Primatice contient, en effet, toute une histoire du château de Fontainebleau, des études sur les collections de François Ier, sur l'administration des bâtiments royaux, c'est, en réalité, un tableau des arts à la Cour de France pendant près de cinquante ans, et un résumé de l'histoire de toute l'école de Fontainebleau, de sa formation et de son développement. Ce livre touffu, résultat de longues et minutieuses recherches, de patientes explorations dans les cabinets de dessins des principaux musées d'Europe est riche en renseignements précis, en curieuses découvertes, il est écrit d'un style clair, aisé, où se rencontrent parfois de jolies trouvailles d'expressions, c'est l'œuvre d'un esprit lucide, souple et pénétrant.

Les documents relatifs à un livre d'histoire de l'art sont de deux sortes : les documents littéraires et les documents figurés, les œuvres d'art mêmes. Quels sont les documents qui ont constitué les bases de cet ouvrage et comment M. D. les a-t-il utilisés? La vie du Primatice écrite par Vasari, les Comptes des bâtiments du Roi publiés par le marquis de Laborde, les notes de l'*Abecedario* de Mariette, les descriptions anciennes de Fontainebleau, du Père Dan (1642) et de l'abbé Guilbert (1731), telles sont les sources essentielles. La biographie faite par Vasari a été employée par M. D. avec une confiance justifiée, car le célèbre historiographe italien, qui a jeté en circulation tant de légendes et de fausses anecdotes, est ici un témoin oculaire : il s'est rencontré avec le Primatice à Bologne en 1563, il possédait de ses dessins, ses affirmations contrôlées se trouvent vérifiées; on peut donc se fier à sa narration. Quant aux Comptes des bâtiments, inutile d'insister sur leur importance, leur sûreté d'informations, leur absolue vérité. Mais il faut bien savoir lire ces textes, les étudier de très près, rapprocher des mentions éparpillées, calculer des paiements; M. D. a eu le mérite de lire ces précieux comptes avec un soin extrême et une attention éveillée. Il a découvert quantité de petits faits, grâce à des rapprochements, à des raisonnements ingénieux, à l'habileté de l'interprétation.

Dresser le catalogue de l'œuvre du maître à l'aide des descriptions anciennes semble chose aisée, le voyage de Fontainebleau devrait suffire; il n'en est rien. M. D. le répète avec insistance, je dirais presque avec âpreté et nous lui devrons la démonstration bien définitive de cette affirmation : il n'existe plus de peintures du Primatice à Fontainebleau, presque toutes les fresques étaient écaillées, à demi-effacées au début du XIXe siècle, les restaurateurs employés par Louis-Philippe ont tout détruit.

Par exemple, il est tout à fait impossible de reconnaître, dans les peintures dont J. Alaux a recouvert les murailles de la salle de bal, le moindre trait du Primatice ; « ce ne sont que de déplaisantes caricatures » (Cf. p. 165, 238). Néanmoins, la décoration générale de certaines salles, peut encore nous offrir les sujets tels que le Primatice les avait distribués et conçus ; M. D. n'a pas assez distingué ce qui était restitution pure, c'est-à-dire absolument méprisable, de ce qui était restauration. Je ne voudrais d'ailleurs réhabiliter ni Alaux, ni les autres artistes ; c'étaient de bien mauvais peintres, mais leur tâche était bien difficile, et l'on ne pouvait leur demander d'accomplir le travail de restitution auquel s'est livré M. D. pour retrouver les dessins des parties disparues [1]. Si le château de Fontainebleau ne possède plus de peintures du Primatice, pouvons-nous en retrouver dans certains musées? Également non, dit M. D., qui rejette toutes les attributions inscrites aux catalogues du Louvre et de Chantilly. Que reste-t-il donc pour juger le talent de l'artiste? ses dessins et les gravures faites d'après ses compositions.

Les dessins du Primatice ont été innombrables et cela se comprend par la nature de ses travaux. Ces grandes entreprises de décoration, où étaient employés de nombreux élèves, nécessitaient de multiples études préparatoires : croquis d'ensemble et esquisses de détail, au contraire, très achevées. De là, cette quantité de dessins à la sanguine rehaussée de crayon blanc pour la plupart, qui est aujourd'hui dispersée par toute l'Europe. M. D. a dressé le catalogue complet de ces dessins, et cette partie de son ouvrage qui en forme le troisième livre (de la p. 403 à la p. 485) est certainement la plus solide, la plus durable et la plus utile. Classant les dessins par musées et collections particulières, les décrivant avec un soin minutieux, donnant l'indication des provenances, identifiant les sujets de ces études avec les décorations peintes, M. D. a donné dans ces pages une somme de travail énorme, si l'on songe à la quantité de notes et aux multiples voyages (il a été retrouver certains de ces dessins à Saint-Pétersbourg et à Stockholm), que ces recherches lui ont coûtés. Voilà longtemps que les dessins du Primatice sont appréciés, tous les grands amateurs en ont possédé ; presque tous ceux aujourd'hui dispersés dans les diverses collections de l'Europe proviennent des riches cabinets de l'abbé Delanoue, de Crozat, de Mariette, et ces provenances illustres garan-

1. Et cependant, J. Alaux avait pris des calques des parties subsistantes de la Galerie Henri II. Que sont devenus ces calques sur papier huilé que nous voyons figurer à la vente de son atelier, après sa mort? C'étaient là de précieux documents et M. D. aurait pu essayer de retrouver leur trace.

tissent l'authenticité et l'attribution de maintes pièces. D'autre part, les estampes gravées du vivant même du maître, d'après ses travaux, portent souvent son nom, leur témoignage doit être tenu pour certain. A l'aide de ces éléments, M. D. a dressé un catalogue certainement complet (des érudits qui connaîtraient le sujet aussi bien que lui pourraient seuls discuter certaines attributions ou certaines radiations); car par la fréquence de ses comparaisons et de ses rapprochements, par l'étude approfondie à laquelle il s'est livré, il a certainement acquis une connaissance toute spéciale de la manière et du style de l'artiste. Telles sont les sources de cette étude sur la vie et les œuvres du Primatice; comment M. D. a-t-il mis en œuvre cet ensemble de documents et quelle est l'exposition de son ouvrage?

Son livre est divisé en deux parties : la première intitulée : *La vie et les ouvrages du Primatice* (p. 3-228), est une biographie complète et une étude sur toute la carrière de l'artiste; la deuxième sous le titre : *Chronologie et description des ouvrages du Primatice* (p. 235-398), contient le relevé de toutes les œuvres de l'artiste, classées en cinq groupes, selon le degré de certitude dans l'attribution. C'est là qu'il faut chercher, en même temps que tous les textes qui confirment les attributions, ce travail accompli si habilement, par lequel M. D. assemblant en une sorte de mosaïque toutes les mentions des comptes et des descriptions anciennes a reconstitué par les gravures et les dessins les décorations disparues des salles de Fontainebleau. Ce plan a été déjà justement critiqué. Les deux parties, en effet, sont arbitrairement séparées. Pourquoi isoler ainsi les discussions de détail, et les preuves, de la trame même du récit? La première partie devient une sorte de discours préliminaire, dans lequel est condensé, il est vrai, tout l'essentiel de l'œuvre, qui contient les idées générales, les jugements, les théories, mais où manquent les démonstrations indispensables et qui les suppose connues. C'est la « façade », mais débarrassée des échafaudages et des matériaux, « que je crois préférable, dit l'auteur, d'avoir tenus à part et laissés derrière » (p. III). En introduisant les textes, M. D. aurait cru gâter la belle régularité de son ordonnance et l'harmonie sévère de ses chapitres, car il est fort ami de la symétrie et des belles lignes. Mais cette disposition, qu'il a adoptée, rend l'étude de ce gros volume, déjà si complexe par les sujets divers qui y sont traités, encore plus difficile. Il faut sans cesse se reporter de la première partie à la seconde, interrompre la lecture d'un chapitre pour recourir chercher les références à d'autres pages; de plus, ce système a nécessité de nombreuses répétitions; il est vrai qu'une excellente table analytique facilite le maniement du volume.

Je ne puis analyser ici, même sommairement, le travail de M. D.; je

voudrais seulement signaler les chapitres les plus importants, indiquer quelques-unes des découvertes les plus intéressantes et discuter certaines opinions de l'auteur.

M. D. a tout d'abord détruit plusieurs légendes fort admirées parce qu'elles prêtaient à de dramatiques romans et à des livrets d'opéra. Il a démontré la fausseté de la prétendue rivalité du Rosso et du Primatice. Jamais Primatice ne fit effacer par jalousie et ne repeignit la galerie François Ier. Cette grande œuvre avait été achevée par le Rosso, avant l'arrivée du Primatice en France. Plus tard, les deux artistes travaillèrent ensemble et le Rosso meurt en 1541, quand le Primatice est à Rome. Fausse également, dans ses détails romanesques, la rivalité du Primatice et de Benvenuto Cellini. M. D. a pris le vaniteux et fougueux florentin en flagrant délit de mensonge; Cellini quitta la cour de France en 1545, bel et bien disgracié. Par l'analyse des Comptes, et par leur comparaison aux descriptions anciennes, M. D. a déterminé rigoureusement quelles furent à Fontainebleau les décorations peintes par le Primatice ou sous sa direction et indiqué quels sont les dessins ou les gravures qui permettent de les juger. Grâce aux plans qu'il a dressés, de l'état des bâtiments sous François Ier et sous Charles IX, il a clairement expliqué la distribution des anciens appartements et identifié les noms qui les désignaient. Sur tous ces ouvrages du Primatice à Fontainebleau, sur la galerie d'Ulysse, dont la destruction, en 1738, est à jamais déplorable, car c'était l'œuvre capitale de l'artiste qui y travailla de 1540 à 1547, les pages écrites par M. D. sont tout à fait définitives. Excellents aussi sont les chapitres sur : les arts mineurs et le Primatice, et l'École de Fontainebleau (p. 109-140). Si le Primatice n'avait été que le décorateur ingénieux et brillant des murailles du château royal, il ne tiendrait pas une aussi grande place dans l'histoire de l'art. C'est qu'il créa un style décoratif, que par son activité prodigieuse, il imposa à tous les artistes réunis autour de lui. Donnant des dessins pour des émaux, — par exemple, pour ces fameux apôtres de Léonard Limosin exécutés pour Anet; pour des tapisseries, les tentures des dieux arabesques, tissés dans la fabrique de Fontainebleau, dirigée par Babou de la Bourdaisière; — inspirant toute une école de graveurs qui popularisaient son style et ses procédés; organisant les fêtes, les entrées de souverains; il fut vraiment le Lebrun de François Ier [1]. Et

1. Le chapitre IV (p. 56-72), où est étudiée l'histoire des Collections de François Ier, abonde en détails ignorés, amusants même. Savait-on, par exemple, que les chefs-d'œuvre de peinture italienne acquis par le roi : les Raphaël, la *Léda* de Michel-Ange, la *Joconde* du Vinci... avaient été placés dans l'*appartement des bains* (décoré entre 1541-1547), situé sous la Galerie François Ier? Cet emplacement bizarre — car c'étaient bien là des étuves — ne

c'est ainsi que se constitua au château royal, avec des artistes venus de pays et de milieux différents, cette école de Fontainebleau dont l'influence fut si rapide et si étendue, car nombre d'artistes venus à cet atelier repartaient chercher fortune en quelque province, tel un Dominique Florentin à Troyes, et répandaient ainsi la doctrine et le style du maître.

De 1547 à 1559, pendant tout le règne d'Henri II, le rôle du Primatice fut très amoindri. Le 3 avril 1548, l'architecte Philibert Delorme est commis par le roi à la direction de ses bâtiments. Sur l'importance de cette charge nouvelle, sur le régime des bâtiments du roi, M. D. a écrit des pages intéressantes et neuves (chap. IX), mais il se fait une idée toute particulière et difficilement acceptable du rôle des constructeurs avant Philibert Delorme. Opposant les fonctions de ce dernier, un *architecte* au sens tout moderne du mot, dessinateur de plans, contrôleur et vérificateur de travaux, aux besognes de ses devanciers, M. D. croit, que parce que les textes ne les nomment jamais que *maîtres-maçons*, ces derniers n'étaient que de simples entrepreneurs, exécutant des plans qui leur étaient dictés par les seigneurs ou des gens de finance, ou bien, travaillaient à l'aventure, sans dessins exacts, au petit bonheur; aussi les accable-t-il de tout son mépris [1]. Mais l'analyse du style nouveau de Philibert Delorme est finement faite, ainsi que celle des caractères de l'école qui tend à se former au château d'Anet, au moment même où l'atelier du Primatice se disperse et disparaît. Quant à la dissertation par laquelle M. D. prétend écarter toute rivalité entre le Primatice et Delorme, elle ne me semble pas convaincante. Les textes allégués (p. 157-158)

---

devait pas constituer pour les tableaux une atmosphère bien saine, car nous voyons que le Primatice les restaure déjà. C'est dans ce chapitre que M. D. étudie le rôle important du Primatice dans l'accroissement des collections et sa mission en Italie de 1540. Il fut alors chargé de rapporter les moulages des plus célèbres statues antiques. Il s'adjoignit pour ce travail l'architecte Vignole dont le nom avait été oublié en cette occasion. Les creux retouchés et restaurés servirent à la fonte de ces admirables bronzes qui sont parmi les plus beaux des temps modernes, par leur ciselure et leur patine.

1. ... « en France, dans la conduite des édifices [avant Ph. Delorme], il ne s'y voyait pas d'*architecte*. Entendez par ce mot un homme qui fut chargé de tirer les plans selon la volonté du seigneur et de faire entendre par un dessin précis et rigoureux, cette volonté aux maîtres des œuvres. M. Palustre a cru que tel fut le rôle des maîtres-maçons mentionnés aux comptes des bâtiments... *ces gens n'étaient que des maçons*. Mais est-ce à dire que ces maçons travaillaient sous des architectes dont les noms restent à découvrir ? Voilà ce que je ne crois pas du tout (p. 141)..... L'entreprise de Fontainebleau n'a point été conduite avec d'autres éléments que ce que le roi et le contrôleur dictaient, joint l'interprétation du maçon comme il faut croire. Que les maîtres-maçons n'aient pu, en bâtissant, se passer de quelque sorte de dessins, je l'accorde : mais ces dessins ont pu n'être, selon le cas, que des ordonnances générales, des vues plutôt que des dessins réguliers, voire des plans grossièrement tirés, et tels que, sans être du métier, les seigneurs qui faisaient bâtir, en pouvaient tracer de leur main (p. 143). »

peuvent fort bien s'appliquer au Primatice. Delorme fut surtout un constructeur, il a la haine des dessinateurs, des décorateurs qui veulent faire de l'architecture sans en connaître la technique [1]. Le Primatice ne fut point d'ailleurs, en disgrâce, car, bien que la faveur royale se soit attachée plutôt à Anet qu'à Fontainebleau, il fut chargé de décorer la salle de bal de 1551 à 1556, travail dans lequel il fut aidé par Niccolo dell' Abbate, arrivé en France seulement en 1552.

La partie la plus neuve de cette biographie de l'artiste italien, celle qui renferme le plus de découvertes partielles, est consacrée à la surintendance des bâtiments exercée par le Primatice de 1559 à sa mort, en 1570. (Chap. XI et XII, p. 177-214.) A l'avènement de François II se produit un brusque changement; Henri II meurt le 10 juillet: dès le 12, le Primatrice remplace Philibert Delorme dans sa charge de surintendant des bâtiments du roi. D'après le texte des lettres patentes, le Primatice prend bien la place exacte de Philibert Delorme pour la direction des travaux d'architecture, il est en même temps chargé des bâtiments de la reine-mère, exceptés le Louvre, qui restera toujours sous la direction exclusive de Pierre Lescot, Saint-Maur et les Tuileries laissés à Philibert Delorme. Certainement, il résulte de là, que le Primatice eut une influence considérable sur les constructions élevées pendant sa surintendance. Mais déterminer la part exacte qu'il prit à ces travaux, voilà le problème dont la solution est difficile, faute de preuves assez claires. M. D. affirme que tous les travaux exécutés pendant cette période sont de son « héros », c'est-à-dire qu'il en a donné les dessins, mais il faudrait retrouver ces dessins pour savoir si c'étaient de simples esquisses ou de véritables dessins d'architecte; il faudrait pouvoir étudier certains d'entre eux, or, nous n'avons guère en ce genre que l'esquisse conservée au Louvre, qui prouve que le Primatice fournit le modèle du tombeau de Claude de Lorraine élevé à Joinville. Les principaux travaux d'art exécutés sous la surveillance du Primatice furent des sépultures royales : achèvement du tombeau de François Ier, monument du cœur de Henri, monument élevé à la mémoire de François II, construction de la chapelle des Valois et tombeau de Henri II. Il fut le directeur de ce grand atelier de Nesle où travaillèrent Ponce Jacquio, Dominique Florentin, Jérôme Della Robbia, Renaudin, Frémin Roussel et Germain Pilon. Il faut lire attentivement toutes ces pages du livre de M. D. qui abondent en dissertations neuves et curieuses. C'est ainsi qu'il a définitivement éclairci l'histoire fort com-

1. Il faut d'ailleurs remarquer que toutes ces citations sont tirées du traité d'*architecture*; or, ce volume parut en 1567, Delorme étant alors remplacé dans sa charge par le Primatice.

plexe et embrouillée de ces seize statues d'enfants sculptées moitié par Germain Pilon, moitié par Ponce Jacquio, qui ont été longtemps confondues avec des bas-reliefs placés à la voûte du tombeau de François Ier, il a retrouvé leur itinéraire et expliqué leur destination. Il a donné également quelques renseignements exacts sur la vie et l'œuvre de ce mystérieux artiste appelé Ponce Jacquio, et s'il a gardé une prudente réserve sur l'attribution architecturale de la chapelle des Valois, il a clairement exposé l'histoire du tombeau de Henri II, montrant que Germain Pilon, resté seul des artistes qui obtinrent les premières commandes, créa toutes ces figures admirables de marbre et de bronze.

Quel jugement devons-nous porter sur le Primatice ? M. D. l'admire sans réserves. Il a bien analysé les influences complexes qui ont formé le style de cet artiste si souple, si habile et si fécond ; il a montré ce qu'il devait à Jules Romain, au Corrège, au Parmesan. Il sait qu'il ne peut être appelé un créateur, ayant imité les peintures du Palais du Té à Mantoue ; mais il dit que son dessin a la grâce du Corrège, que certains de ses crayons font songer à la morbidesse de Prud'hon (p. 97) ; il loue l'invention, la composition, l'exécution de ces décorations mythologiques et païennes, son interprétation de l'Odyssée, « ce goût de l'antiquité méditée et comprise » (p. 105), cette « peinture poétique » (p. 101) de ce « peintre des humanistes » (p. 106). A cette appréciation, je ne ferai qu'une objection, qui me semble importante : c'est que nous ne possédons plus aucune peinture du Primatice, que nous ne saurons jamais, par conséquent, quel était son coloris, quelle était l'impression générale de ses fresques. Comment donc juger un peintre sur les seuls dessins et gravures ? J'avoue, pour ma part, que je ne puis rien comprendre à l'admiration de M. D. pour la galerie d'Ulysse, en feuilletant les pitoyables gravures de Van Thulden.

Resterait, en terminant, à discuter la *thèse* contenue dans ce livre, c'est-à-dire le problème même de la Renaissance [1]. M. D. est un admirateur fervent de l'art italien du XVIe siècle et un partisan enthousiaste de la Renaissance classique. Pour lui, l'art français était épuisé et c'est le

---

1. Le chapitre II (p. 15-32) : *Les origines de la Renaissance en France*, se compose d'un tableau de l'état de l'art en France avant l'arrivée du Primatice et de la liste des artistes et œuvres d'art venus d'Italie en France. Le chapitre est bien fait et la question habilement présentée, mais ce n'est qu'un résumé du livre classique de E. Müntz : *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*. M. D. dit (p. 24) que le tryptique de Moulins fut commandé par le sire de Beaujeu à quelque artiste italien, mais cela demanderait à être démontré. Par contre, il oublie deux faits importants à l'appui de sa thèse, la présence dans l'église d'Aigueperse de deux tableaux italiens : un admirable saint Sébastien de Mantegna et une Adoration des Mages signée de Benoît Ghirlandaï.

Primatice et son atelier qui ont fait revivre tous les arts dans notre pays, « les inventions les plus nouvelles surgirent, l'architecture commença de renaître, les industries d'art se rajeunirent, un style se dessina, suivant lequel toutes choses furent réformées » (p. 118). A cet enthousiasme pour l'art italien importé en France, se mêle un mépris non dissimulé pour l'art gothique, et cette passion éclate en maints endroits d'une manière quelque peu irritante, j'oserai dire parfois agaçante; non pas que M. D. manque d'habileté, il en a beaucoup, il a de l'esprit et du plus fin, et ses attaques sont habiles et mordantes; mais n'est-il plus permis aujourd'hui d'admirer la Renaissance sans dénigrer l'art antérieur? il y a dans cet ouvrage des expressions dures et injustes que l'on regrette d'y rencontrer. M. D. n'admet que l'architecture imitée de l'antiquité romaine, qui a le souci de la symétrie et des proportions, il n'a que dédain pour les édifices cependant si charmants des premières années du XVIe siècle, de cette époque exquise où la grâce et la délicatesse de la décoration italienne s'étaient harmonieusement adaptées aux fortes et robustes constructions gothiques [1].

Il n'existe pas de peinture française avant Primatice. M. D. trouve Foucquet « surfait » (p. 22) et médiocre, le coloris des miniatures du Livre d'Étienne Chevalier est « violent et froid, encore souscrira-t-on sans peine à l'admiration qu'excitent ces petits ouvrages, mais pour les portraits de grande taille, qu'ont-ils, je ne dis pas d'excellent, mais seulement de supportable? Celui de Jouvenel des Ursins est d'un dessin rond et vulgaire et d'une couleur pesante. Quant à l'expression si vantée, il me semble que la grimace n'y sauve pas même la fadeur » (p. 23). Les Clouet ne sont pas mieux traités [2]. « Les talents de Jamet Clouet n'allèrent

---

1. « Nos compatriotes, habitués à des édifices où la symétrie ni les mesures n'étaient pas ce qui brille davantage, n'avaient point de curiosité pour cette ordonnance rigoureuse et pour ces justes proportions qu'on prisait alors en Italie. La science qui s'acquérait dans ce pays à mesurer des colonnes antiques, n'était pas désirée chez nous. On ne s'avisait pas de ce côté des Alpes, qu'il pût y avoir quelque profit à renfermer dans un rapport exact les dimensions d'une porte ou d'un pilier. Les amateurs les plus éclairés n'y avaient de goût qu'aux ornements, dont on soutenait avec plus ou moins d'art des distributions d'ailleurs indifférentes. » (p. 21). « Un abîme sépare [la nouvelle architecture classique] de l'ancienne. Le souci des proportions, chose inconnue jusqu'alors, commença. On soupçonna le pouvoir des mesures et le prix des rapports exacts. On apprit que tout le mérite de l'art ne consistait point à charger au hasard de la fantaisie, des murailles percées selon les nécessités les plus grossières de l'habitation et de l'usage, d'ornements de caprice partout renouvelés » (p. 159).

2. « Tourné vers des usages spéciaux.... il est tout naturel que ce *petit* genre ait poursuivi des destinées à part, et, que cette veine, d'ailleurs mince, ait coulé sans mélange » (p. 217), « un exercice *si réduit* n'épuise pas tout le champ de la peinture.... Des portraits d'émail, des crayons, de *petits* visages à l'huile ne composent point une école. » (p. 218). [M. D. aurait-il une tendance à juger les œuvres d'art d'après leur dimension?] Il faut lire les p. 224 à 226 pour avoir la clef de l'esthétique de l'auteur.

pas au delà d'un mérite de finesse et d'exactitude » (p. 29); et dans une image dont la bizarrerie égale la hardiesse, il montre la peinture française naissant avec Simon Vouet : « La vérité est que la peinture française a brûlé l'étape de la Renaissance, et qu'elle n'a pas même eu son Ronsard. Elle est sortie de terre toute armée, dans le propre équipage d'une victoire de Malherbe, pour couronner le berceau de Louis XIII » (p. 218).

M. D. insiste, bien entendu, sur l'italianisme de Michel Colombe, de Jean Goujon, de Germain Pilon; je ne puis, pour ma part, souscrire à cette opinion que Pilon « s'attacha si étroitement à la manière [du Primatice] qu'il en est comme le reflet en sculpture », ni surtout, que cette influence « se montre bien plus établie dans les ouvrages de la partie plus avancée de sa carrière, comme le Birague, le Saint-François, la Notre-Dame de pitié » (p. 191) [1]. Mais ce sont là questions d'impression personnelle, il n'y a pas de règle scientifique qui puisse déterminer les jugements.

Le plus grave défaut de cet ouvrage si considérable et si important est d'ordre tout matériel : c'est l'absence d'illustrations. Un livre d'histoire de l'art sans images ne porte pas avec lui ses preuves, c'est comme une étude historique où manqueraient les textes discutés. Pour un artiste comme le Primatice, dont il n'existe plus que des dessins dispersés en de nombreux musées, par conséquent peu connus et difficilement visibles, la nécessité de reproductions s'imposait plus impérieusement; il fallait permettre au lecteur de contrôler par la vue directe les appréciations de l'auteur. Associons-nous donc au vœu que formulait jadis le marquis de Chennevières quand il disait que « ce serait vraiment l'œuvre d'un photographe patriote de former des dessins du Primatice le recueil le plus complet possible »; souhaitons que cette entreprise puisse se réaliser un jour et que ce soit M. Dimier qui choisisse les dessins, les classe et écrive le texte de cet album.

G. Brière.

*
* *

Abbé P. Féret, **La Faculté de Théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne.** Tome Ier. *XVIe siècle. Phases historiques.* 1 vol. in-8 de VIII-462 p. Paris (Alph. Picard et fils), 1900.

M. l'abbé Féret était l'auteur d'un ouvrage en 4 volumes où il avait

1. A noter aussi une appréciation sévère de la statue de l'amiral Chabot (p. 132) et une inadvertance au sujet d'une œuvre de G. Pilon (p. 372). La statue de terre cuite du Saint François n'est pas à Saint-Cyr; recueillie aux Grands Augustins par Lenoir, elle disparut dans la décoration du parc de la Malmaison.

raconté l'histoire de la Faculté de théologie de Paris jusqu'à la fin du xve siècle. Il n'a pas voulu en rester là ; un volume nouveau vient de montrer qu'il compte se livrer au même travail pour l'époque moderne. Ce volume est relatif au xvie siècle ; il porte comme sous-titre : *Phases historiques*.

On n'aurait pas été fâché de trouver dans l'avant-propos quelques indications sur les intentions de l'auteur. Il est à supposer, étant donné le titre général de son ouvrage, qu'il se propose de publier, après ce volume consacré aux *phases historiques*, un volume de *notices biographiques* concernant les docteurs les plus célèbres de la Faculté pendant le xvie siècle [1]. Si tel a été son projet, je le crois malheureux. En procédant ainsi M. F. s'expose : 1° à d'inutiles répétitions, l'histoire de la Faculté et celle de ses docteurs se confondant presque complètement. Pour cette raison, il était absolument illégitime de retracer les phases historiques sans avoir en main les éléments des biographies complémentaires : c'est pourtant ce qu'a fait M. F., se condamnant ainsi à des omissions et des erreurs que nous signalerons tout à l'heure ; 2° à l'abus des généralités ; il est intéressant et utile de montrer ce qu'a été et ce qu'a fait la Faculté de théologie de Paris entre 1500 et 1600, mais il ne faut pas, sous ce prétexte, se lancer dans un exposé général, vague et incomplet, de l'histoire religieuse du siècle. M. F. en aurait eu moins vive la tentation s'il s'était, dès le début de ses recherches, attaché aux individus, s'il avait pris à tâche exclusive de déterminer, grâce à une étude minutieuse des documents émanés de la Faculté et des faits historiques, le rôle joué par ses membres dans la révolution intellectuelle et morale qui s'accomplit au xvie siècle. — En somme cette division du sujet en deux parties à double emploi ne présente que des inconvénients ; il fallait lui conserver son unité et se contenter d'insérer en note ou en appendice les renseignements biographiques de nature à embarrasser l'exposé.

Ces observations générales une fois faites, examinons le plan suivi par M. F. Sans être tout à fait défectueux, il me paraît appeler un certain nombre de critiques. Du livre I, consacré aux *Affaires académiques*, il y aurait, semble-t-il, à retrancher les pages consacrées à la lutte contre le Collège de France, cette lutte étant, en réalité, un épisode du grand combat livré à la Réforme et appartenant par là au livre II ; en revanche,

---

1. Au moment où ce compte rendu s'imprimait, M. l'abbé F. faisait paraître à la librairie Picard un nouveau volume consacré à la Faculté de théologie de Paris au xvie siècle et portant comme sous-titre : *Revue littéraire*. Il contient effectivement des notices biographiques dont il est parlé ici. Nous l'analyserons prochainement.

j'aurais ajouté un chapitre sur l'état de la Faculté vers 1500, dans lequel j'aurais rappelé les traits principaux de son organisation à cette époque : ce résumé aurait permis de mieux comprendre les modifications qui y furent apportées au cours du siècle et il aurait évité aux lecteurs, préoccupés d'histoire moderne, la peine de recourir à la partie de l'ouvrage consacrée au moyen âge. — L'existence d'une division spéciale pour la lutte contre la Réforme s'imposait : c'est le livre II de M. F. (*Le protestantisme*). Il me paraît incomplet et mal subdivisé. Il ne contient rien sur l'opposition à l'humanisme (querelle des « Trois Madeleines », du « Triple mariage de sainte Anne »), qui fut le prologue de la lutte contre la Réforme ; les démêlés avec Reuchlin figurent dans le livre III (*Questions théologiques*, alors que leur place est en tête du livre II, avant le ch. I (*Luther et Mélanchton*) ; de même pourquoi le chapitre consacré au Concile de Trente, événement capital de l'histoire de la contre-réforme, est-il relégué dans le livre III ? Pourquoi, ayant à noter différentes affaires du même genre (universitaires censurés pour opinions erronées), avoir mis les unes dans le ch. 9 du livre II et les autres dans le ch. 5 du livre III ? D'autre part, les titres des chapitres sont vagues ; *De 1531 à 1543*, *Discussions solennelles*, *Lutte ouverte*, etc. Il est impossible de voir, de prime abord, que l'auteur a suivi l'ordre chronologique de 1520 à la fin du siècle. J'estime qu'il a eu raison ; mais je crois qu'il aurait dû, dans cette longue suite d'années, au lieu de faire huit coupures sans signification, distinguer nettement deux périodes, qui ont chacune sa physionomie particulière, l'une de 1520 à 1559, l'autre de 1559 à 1598. Pendant la première, où l'on discute, la Faculté joue un rôle prépondérant ; pendant la seconde, où l'on se bat, son importance et son influence diminuent ; elle continue la lutte contre le protestantisme, mais indirectement, en travaillant à la contre-réforme par l'introduction en France des décrets du Concile de Trente ; après 1589, elle s'agite obscurément, à la suite de la Ligue. Ainsi divisé, l'exposé aurait eu de l'unité ; on aurait vu l'enchaînement des événements, qui n'est pas apparent dans le livre II de M. F., où les faits sont rangés les uns à côté des autres en neuf chapitres comme en autant de compartiments. — Reste le livre III. Il ne me paraît pas indispensable, il traite du Concordat de 1516, du divorce de Henri VIII et de plusieurs autres affaires dont il était sans doute assez difficile de trouver la place dans les deux premiers livres. Je crois néanmoins que M. F. aurait pu y parvenir s'il n'avait donné par exemple à l'affaire du Concordat et à celle du divorce un développement exagéré : l'affaire du Concordat pouvait être introduite dans le livre I, et servir à montrer l'esprit combatif et intransigeant de la Sor-

bonne à la veille de la Réforme ; quant à l'affaire du divorce, qu'il y avait à étudier surtout au point de vue des relations de la Faculté avec le roi, elle aurait été utilement laissée, à son rang chronologique, dans la 1re partie du livre II. Ceci fait, il ne demeurait plus que quelques petites questions, plus curieuses qu'importantes : un appendice suffisait.

Passons maintenant du plan au fond même de l'ouvrage. Dans l'ignorance où nous sommes des desseins réels de l'auteur, nous pouvons admettre : ou bien que M. F. a voulu faire œuvre approfondie, définitive, ou bien qu'il a voulu, sous forme de résumé des meilleurs travaux existants, fixer l'état actuel de nos connaissances sur la question. La prétention d'avoir fait œuvre définitive ne pourrait être soutenue une minute ; il suffit d'avoir examiné, même rapidement, le bas des pages du volume pour constater que l'auteur, à quelques très rares exceptions près, n'a pas fait de recherches dans les collections manuscrites ou les fonds d'archives susceptibles de lui fournir des documents. Prenons, par exemple, le chapitre consacré à l'opposition au Concordat de 1516 : les notes renvoient à du Boulay, à Crévier, au *Traité des droits et libertés de l'Église gallicane*, à la *Notice* de M. Delisle sur le ms. 1782 des Nouv. acq. lat. à la Bib. Nat. ; c'est tout. Or, à ces références, une enquête sommaire aurait permis d'ajouter (sans parler du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Lalanne, et de Félibien) : les nos 83, 117 (très important), 118, 215, 238, 600, 845, de la coll. Dupuy, le no 86 de la coll. Bréquigny, le no 165 des Portef. Fontanieu, une lettre de Nesenus à Zwingli, signalée dans Herminjard (*Corr. des Réformateurs*, t. I, p. 37), des lettres-patentes instituant une commission d'enquête, qui se trouvent aux Arch. Nat. sous la cote J 1027 et sont indiquées dans *l'État sommaire* de 1891. — La prétention d'avoir fait un résumé des meilleurs travaux ne serait pas davantage soutenable. Les ignorances de M. F. sont réellement extraordinaires ; traitant de l'histoire religieuse du XVIe siècle, il ignore l'existence du grand *Corpus reformatorum*, où sont publiées les lettres de Melanchton, Sturm, etc., celle de la *Correspondances des réformateurs* éditée par Herminjard, celle, dans le *Bulletin du Protestantisme français*, de nombreuses études de détail de première importance pour son sujet : je citerai les articles de M. N. Weiss sur *Lecourt, curé de Condé-sur-Sarthe*, sur le procès intenté à Guill. Briçonnet (à propos de l'acquisition, par la Bib. Nat., du ms. 6528 des Nouv. acq. fr., dont M. F. ne connaît pas l'existence). Comme source de renseignements pour l'histoire de Luther, il néglige les travaux de Jürgens, de Koestlin, de Kolde, et il prend l'ouvrage sans valeur d'Audin, paru en 1845. C'est au même auteur qu'il a recours pour la jeunesse de Calvin, sans tenir

compte de l'ouvrage le plus récent, et incontestablement le meilleur, celui de M. A. Lefranc. Aucune mention, à propos du « Miroir de l'Ame pécheresse », des *Idées religieuses de Marguerite de Navarre* du même (dans le *Bull. du Prot. fr.*), ni des *Lettres de Marguerite*, publiées par Génin. On pourrait faire un catalogue des ouvrages que M. F. n'a pas connus; j'ajoute à la liste : l'*Etienne Dolet* de Copley Christie, la thèse latine que l'abbé Clerval a écrite en 1896 sur Josse Clichtoue, collègue influent de Béda (M. F. n'en parle pas), les positions de la thèse que j'ai consacrée — je m'excuse de me citer moi-même — au même Béda, syndic de la Faculté (*Positions des thèses soutenues à l'École des chartes, 1898*). — En somme, M. F. s'est contenté de copier, dans du Boulay et d'Argentré, des extraits qu'il a traduits, il y a joint quelques renseignements pris dans quelques ouvrages, dans un ou deux manuscrits (de l'Arsenal et de la Bib. de Saint-Sulpice), et son livre a été fait. Avec une documentation aussi rudimentaire, il ne peut être que superficiel et incomplet, et presque toutes les parties en sont d'une égale faiblesse. S'il atteint à 450 pages, c'est parce qu'il est grossi de longues listes d'erreurs condamnées, qui n'offrent qu'un intérêt théologique et qu'il était bien inutile de reproduire *in extenso*. Il aurait mieux valu consacrer quelques pages de plus à des affaires capitales, comme celle de la condamnation de Luther, les procès de Berquin, la polémique de Béda, soutenu par la Faculté, avec Erasme, etc., à des questions intéressantes, comme celle des rapports de la Faculté avec le roi, le Parlement, etc. Tout ceci n'est qu'ébauché, ou manque complètement. Là même où M. F. pouvait, grâce à d'Argentré, donner des détails exacts, il n'en a pas pris la peine : voy. par exemple les démêlés de la Faculté avec le Dr Caroli (erreur de date : 1525 au lieu de 1524; le sermon de Saint-Gervais, du 9 octobre 1525, es placé avant les poursuites, alors que celles-ci étaient commencées depuis plus d'un an). Si les incidents du divorce de Henri VIII sont racontés avec un luxe de détails hors de saison, c'est que M. F. avait à reproduire un article publié en 1898 dans la *Revue des questions historiques*, article d'ailleurs médiocre, qui ne contient pas même mention de l'*Anne Boleyn* de Friedmann[1].

Assez nombreuses sont les erreurs de faits et de dates : p. 184, on peut parfaitement admettre, sans y voir un signe de la colère divine, qu'une gelée blanche détruisit les vignes dans la nuit qui suivit la mort de Berquin,

---

1. V. l'article de V.-L. Bourrilly, dans la *Revue*, t. I, pp. 271-284, et Dreux, *Le premier divorce de Henry VIII et les relations entre la France et l'Angleterre de 1527 à 1584*, dans *Positions des thèses soutenues à l'École des Chartes en 1900*.

(17-18 avril 1529), ce fait étant rapporté par Pierre Driart, chambrier de Saint-Victor, dans son *Journal* (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1895, p. 139); p. 149, il est faux que Béda ait pris part à la condamnation du *Miroir de l'Ame pécheresse*, car il était alors en exil; p. 152, tout le chapitre relatif à la tentative de conciliation par l'intermédiaire de Mélanchton serait à revoir de près : l'idée du projet de conférence est née en France, et non en Allemagne; les 12 articles dont il est parlé à la page 157 étaient l'œuvre de G. du Bellay, et non de Mélanchton, et la lettre de G. du Bellay citée à la même page et datée du 27 juillet est en réalité du 27 juin — A la p. 123, le nom de M. Ch. Schmidt est écrit Schidt; à la p. 279, celui de Labitte devient Labite; p. 146, Barthole pour Berthold.

Quelques raisonnements sont inacceptables; celui (p. 51) par lequel M. F. veut démontrer que la Faculté ne visait pas les professeurs du Collège de France en condamnant deux propositions relatives à l'étude des langues anciennes; p. 110, l'auteur croit que Berquin n'aurait pas fait preuve de tant d'animosité contre la Faculté s'il avait été docteur : on a heureusement d'autres raisons de croire qu'il n'a pas été le confrère de Béda. — Deux ou trois expressions sont singulières : p. 48, « friser le calvinisme »; p. 161, n° 2, « foyer de ténèbres ». — Signalons enfin un vice de méthode grave : la Bib. Nat. a reçu récemment un ms. du plus haut intérêt, qui n'est autre que le plumitif des procès-verbaux des séances de la Faculté de 1505 à 1533; l'existence de ce ms. étant révélée au moment où M. F. n'avait pas encore mis sa copie à l'impression, il semble que celui-ci aurait dû ajourner immédiatement la publication jusqu'à ce qu'il eût examiné et analysé à fond ce document, d'importance capitale pour le sujet qu'il traitait. Il n'en a rien fait et s'est contenté des extraits qu'a publiés M. L. Delisle dans une notice présentée sur le ms. en question à l'Académie des Inscriptions. Il y a là un véritable manquement aux devoirs de l'historien.

Reste une dernière question, celle de l'impartialité de M. F. La lecture de l'ouvrage révèle un état d'esprit très peu scientifique, qui nous fournit, probablement, l'explication de certaines des ignorances de l'auteur : il a, semble-t-il négligé de parti-pris les ouvrages et les travaux dont les auteurs étaient hétérodoxes ou d'une orthodoxie suspecte. Ce procédé est peut-être recommandable pour la rédaction de livres édifiants, mais il est funeste en histoire. M. F. professe une vive admiration pour l'œuvre accomplie par la Faculté de théologie de Paris pendant le XVIe siècle : c'était une raison suffisante pour qu'il s'interdit absolument de l'exposer.

Pierre CARON.

*
* *

HENRY MARTIN. **Histoire de la Bibliothèque de l'arsenal.** 1 vol. in-8 de xv-664 p. Paris (Plon), 1900.

Raconter la formation et l'accroissement d'une grande bibliothèque, ce n'est pas simplement, comme on pourrait le croire, donner des listes de dates et des nomenclatures : c'est écrire un chapitre d'histoire littéraire et un chapitre de l'histoire des mœurs : voilà pourquoi l'ouvrage de M. Henry Martin mérite d'être signalé ici [1]. Par un beau volume de près de 700 pages le conservateur adjoint du grand dépôt parisien couronne une œuvre entreprise en 1885 : le catalogue des manuscrits de l'Arsenal. Pendant quinze ans il a décrit, un à un, les documents dont il est le savant conservateur, il en a dit l'origine et la provenance ; mieux que tout autre il était préparé à écrire l'histoire d'un ensemble dont il connaissait si bien les diverses parties, et il a estimé avec raison qu'il « était difficile de faire l'historique des manuscrits sans indiquer, en même temps, l'origine des livres imprimés », provenant en général des mêmes sources, achetés aux mêmes ventes ou pris aux mêmes dépôts littéraires.

Le chapitre le plus développé et aussi le plus vivant du livre de M. H. M. est consacré au marquis de Paulmy, Antoine René de Voyer d'Argenson, considéré comme le fondateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. C'était un « type », que ce grand seigneur bibliophile du XVIIIe siècle, qui faisait et faisait faire des extraits de romans, depuis les romans grecs anciens jusqu'aux romans modernes, et créa ainsi sa volumineuse *Bibliothèque universelle des romans*, entreprise quelque peu ridicule, mais grâce à laquelle il vit passer entre ses mains quantité de livres rares. Fort heureusement il ne s'attarda pas à cette douce manie ; il fit mieux, il publia, en une collection intitulée *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, les notes qu'il avait écrites sur chacun des livres qu'il lisait (car ce bibliophile lisait ses livres et les annotait), et M. H. M. qui a lu ces notes en partie, estime qu'elles mériteraient d'être reprises par les érudits. En 1784, se sentant vieux, et voulant mettre sa bibliothèque, déjà énorme pour l'époque, à l'abri de la dispersion, le marquis de Paulmy l'offrit au roi Louis XVI, mettant à ce don gratuit, pour seule condition, qu'il serait nommé bibliothécaire ; on ne sait trop pourquoi le roi refusa ! Un an après, la collection de l'Arsenal était vendue au comte d'Artois qui s'était senti subitement du goût pour les livres ; ce goût fut d'ailleurs passager, et l'on ne vit plus le futur Charles X consacrer une seconde fois 600.000 livres à l'achat d'une bibliothèque. Les collectionneurs sont, en général, gardiens

jaloux de leurs collections : la bibliothèque du marquis était, au contraire, libéralement ouverte aux travailleurs et il entendit en la cédant que rien ne serait changé à ces habitudes ; c'est ainsi que la collection particulière de M. de Paulmy devint, à côté de la bibliothèque royale, un grand dépôt public. Car c'était un grand et riche dépôt : le seul catalogue occupe 24 volumes ; chaque ouvrage y a une notice brève, chaque auteur une courte biographie et pour beaucoup de livres ou de brochures il est précieux d'avoir, aujourd'hui, dues à un contemporain, les indications qui permettent d'éclaircir le mystère dont, trop souvent, les auteurs s'entouraient au XVIIIe siècle.

Le comte d'Artois émigra ; la bibliothèque fut déclarée bien national ; la loi était formelle : il fallait vendre ces livres au profit de la Nation ; le bibliothécaire Saugrain, la commission temporaire des arts, le comité d'instruction publique empêchèrent les dispersions, et les « Vandales », qui savaient le prix des livres, conservèrent intacte et homogène la *seconde bibliothèque de la République*.

Depuis 1796 l'histoire de la collection de l'Arsenal peut être résumée en deux lignes : un instant bibliothèque de 'Institut, elle fut, dès 1797, déclarée nationale et publique ; depuis lors, elle est restée, malgré quelques efforts faits pour la donner au Sénat ou pour la rendre au comte d'Artois, notre plus important dépôt de livres, après la Bibliothèque Nationale. — CH. SCHMIDT.

*
* *

H. THIRRIA. **La duchesse de Berry (S. A. R. Madame) 1798-1870.** Nombreux documents inédits, un portrait. Paris (Th. J. Plange, 1900). 1 vol. in-8 de XVI-467 p.

Encore un livre sur la duchesse de Berry ! Il semble, en effet, difficile de dire aujourd'hui quoi que ce soit de nouveau sur « l'aventure vendéenne » et sur celle qui en fut « l'héroïne ». Cependant, grâce à la communication de nombreux documents inédits conservés dans des archives de famille, et du dossier de police composé des pièces saisies à Nantes et de celles qui furent interceptées pendant l'emprisonnement à Blaye, M. Thirria a pu augmenter la « Bibliographie » du sujet d'un gros livre qui, à tout prendre, est intéressant.

Assurément l'inédit y est d'inégale valeur, et la préoccupation, si fréquente chez les historiens, de ne rien laisser perdre, a conduit M. T. à nous donner des lettres où l'incorrection du style égale le vide de la pensée. A tout le moins quelques chapitres sont-ils pleins de faits

nouveaux, et c'est un mérite que de réussir à faire lire un aussi volumineux travail consacré à un personnage dont le rôle n'est très connu de la foule que parce qu'il prête au mélodrame, et dont il ne faudrait pas s'exagérer l'importance.

De *la duchesse de Berry avant la Vendée*, M. T. ne nous dit rien qui ne soit déjà connu : il est vrai qu'il publie son acte de naissance et donne la liste de ses six demi-frères et de ses six demi-sœurs, avec l'indication de leur mariage et celle, heureusement numérique, de leurs enfants ; il est vrai qu'il cite quelques lettres inédites de la duchesse à son amie la comtesse de Meffray, mais de telles lettres la moindre petite bourgeoise en adresse à ses amies d'aussi touchantes et d'aussi insignifiantes à la fois ; malgré la bonne volonté avec laquelle M. T. admire « le cœur tendre » de la duchesse de Berry, il nous est impossible de ne pas très rapidement tourner les feuillets couverts de ce bavardage féminin ! Sur la Révolution de 1830, sur la fuite en Angleterre, rien ou presque rien... que les réflexions de M. T. [1].

Dans *la Prise d'armes et la Vendée*, M. T. a eu la main plus heureuse ; sans raconter à nouveau des faits décidément trop connus [2], il a cependant, grâce à des documents inédits, montré, plus clairement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, à quel point le parti légitimiste s'opposait à toute action violente, à tout essai de soulèvement ; dans la lettre de Berryer, saisie à Nantes, on trouve d'éloquentes supplications : « au nom de la famille, *inquiète*, au nom de la France, au nom de tous les royalistes » il la conjure « de prendre sa retraite » ; Chateaubriand de même, dans un court mémoire, également saisi, déclare au nom des amis de la duchesse que la guerre civile est impossible, qu'elle éloignerait de la cause royale

---

1. Curieuses sont les appréciations de M. T. Il ne convient pas de les discuter ici, mais il est permis de les exposer : dans sa préface, lyrique, M. T. exprime la terreur que lui cause le socialisme ; il craint que la France « ne tombe entre les mains des pires révolutionnaires » ; il cite, à propos de la légitimité, des passages d'un « discours du duc d'Orléans aux condamnés et aux acquittés de la Haute-Cour » ; il croit que l'étude de la vie de la duchesse de Berry nous aidera à trouver « la ligne politique à suivre dans l'avenir si gravement menacé par les effets de la seule loi du nombre, et par les signes précurseurs de l'avènement du quatrième état tout puissant et dominateur ! » Il estime que la révolution de 1830 a été causée par le « respect religieux de la Charte et par l'ambition personnelle des coryphées de l'opposition ». Nous sommes d'accord avec lui quand il déclare que le parti républicain a été alors trompé dans ses espérances, mais il ne nous parait pas qu'il y ait lieu de sourire des révolutions de 1789 et de 1830 et de dire : « une fois de plus on a sauvé les droits de l'homme et du citoyen ». — La conclusion de M. T. est celle-ci : le principe monarchique a été tué : « et voilà pourquoi en l'an de grâce 1900 nous sommes tombés politiquement si bas ! »

2. Dans une longue note M. T. cite d'intéressantes lettres qui nous renseignent sur les agissements du comité royaliste formé à Berne sous la direction du comte d'Horrer.

tous ceux qui semblaient disposés à s'en rapprocher et qu'elle donnerait de la force à l'ordre politique existant. Malgré ces avis d'hommes clairvoyants, séduite par quelques adresses à elle envoyées par les soldats de « la division du Marais », la duchesse engagea la lutte. Sur les combats, puis sur les recherches de la police à Nantes, M. T. donne d'abondants détails; la duchesse reste à Nantes, alors que sans doute personne ne songeait à l'empêcher de fuir, parce qu'elle veut tenter une seconde fois l'aventure : les supplications de Charles X qui lui déconseille avec véhémence une « entreprise courageuse mais inutile et manquée dans le principe », les rapports qu'elle reçoit sur l'esprit public dans le Midi, sur l'inaction des partisans bien décidés à ne pas bouger, rien ne l'arrête, elle veut recommencer; mais cette fois elle compte sur l'intervention des puissances étrangères.

Des négociations, restées jusqu'ici à peu près inconnues, M. T. apporte d'abondantes preuves dans un chapitre intitulé : *La duchesse à Nantes et les puissances étrangères* : le comte Lucchesi apparaît alors, négociateur intermittent; de Bourmont est « envoyé extraordinaire et plénipotentiaire auprès de S. M. le roi des Pays-Bas »; Berryer adresse des rapports sur une intervention possible; des négociations sont engagées avec la Hollande, avec la Sardaigne, le Portugal, la Russie (dans les lettres secrètes : le gros négociant du Nord) mais de partout on répond : si vous êtes victorieuse nous accourons; c'était de partout le même refus poli [1].

L'arrestation, l'emprisonnement, le « *Martyre de Blaye* » (ch. IV), la rudesse de Thiers, le manque de tact de Bugeaud, les examens médicaux, l'accouchement devant témoins, tont cela est raconté avec force détails nouveaux; mais pour nous apitoyer sur le sort de la duchesse il eût été habile de ne pas ouvrir le chapitre du « martyre » par la longue et succulente citation du menu du premier déjeuner dans la prison; j'y relève la liste des vins : trois bouteilles de 1825, une bouteille et demie de Marsac, une de madère, une de château-margaux, une de muscat, une de Malaga!

---

1. Dans ce chapitre M. T. détruit quelques légendes, en particulier celle d'un complot contre Louis-Philippe payé par le roi de Hollande, celle d'un projet d'enlèvement des ducs de Chartres et de Nemours au siège d'Anvers; il cite également des *plans* de monarchie nouvelle que des amis, dévoués mais peu pratiques, envoyaient à la duchesse; dans l'un d'eux on lit, en particulier, ceci : « supprimer toutes les chaires de belles-lettres, d'éloquence et de philosophie (suit une appréciation sévère des professeurs alors en renom : Cousin, Villemain, Guizot) supprimer entièrement l'académie française qui se compose d'hommes décriés et misérables auteurs; quels sont d'ailleurs ses travaux?... Soumettre l'État major général à une sévère inspection; des officiers supérieurs ne savent pas écrire;... convertir en caserne l'Hôtel des Invalides, amas de gens dont un dixième a mérité la corde »... etc.

Après la naissance du fils du comte Lucchesi (et du mariage M. T. donne la preuve incontestable en en publiant l'acte même daté de Rome, 14 décembre 1831), après la sortie de France, la vie de la duchesse de Berry ne nous intéresse plus : peu nous importe de savoir qu'elle aurait voulu marier son fils, le comte de Chambord, avec sa demi-sœur, la princesse Caroline de Naples, peu nous importe d'apprendre que Louis-Philippe aurait voulu faire épouser au duc d'Aumale cette même princesse Caroline ; l'histoire n'a rien à retenir des voyages de la duchesse, de Bohême en Italie et d'Italie en Autriche ; voilà quarante années de vie errante (la duchesse n'est morte qu'en 1870) que M. T. narre avec un soin pieux à l'aide de lettres intimes religieusement reproduites : il nous pardonnera de n'y pas insister : ce ne sont pas ces détails qui contribueront à donner à la duchesse de Berry, dans l'histoire de France, « la grande place » que rêve pour elle son dernier biographe.

Dans les rapports quotidiens (1827-28) adressés au ministre de la Maison du Roi par le comte de Brossard, adjudant des Tuileries [1], la duchesse de Berry apparaît à deux reprises : une première fois il est raconté qu'un abbé Desfontaines, après des semaines de promenade assidue devant ses fenêtres, lui avait écrit « pour lui faire part de la passion qu'il avait conçue pour elle ». La seconde fois, le comte de Brossard inscrit à son rapport : « 28 décembre 1828, un paysan vendéen au costume grossier a été placé hier sur le passage du roi, galerie vitrée, par ordre de S. A. R. Madame duchesse de Berry. Le roi a eu la bonté de lui parler avec intérêt et lui a fait — dit-on — donner des marques de sa munificence... » Toute la vie de la duchesse est dans ces deux incidents : jolie et romanesque, inspiratrice de passions irrésistibles, voilà pour la vie privée ; exaltée, fanatique de légitimité, royaliste, plus que le roi son beau-père, voilà pour la vie politique ; mais, n'en déplaise à M. T., aucune de ces qualités qui « font battre de siècle en siècle tous les cœurs généreux ».

Ch. Schmidt.

*
* *

Édouard Rott. **Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.** I (1430-1559). 1 vol. in-4° de v-608 p. Berne (Benteli) et Paris (Alcan), 1900.

Depuis plus de vingt ans M. Rott, par d'actives recherches, amassait les matériaux pour l'ouvrage dont il nous donne aujourd'hui le premier

1. Ils nous ont été conservés pour les années 1827 et 1828.

volume. Il nous avait déjà fait part du résultat de ses dépouillements dans les Bibliothèques et archives de Paris. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire moderne de la France connaissent et ont utilisé le précieux *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse, conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*, qui a commencé de paraître en 1882, à Berne, puis à Genève. M. Rott s'est livré à des fouilles aussi minutieuses dans les divers dépôts de la Suisse et de l'Italie du Nord. Ainsi muni d'une quantité énorme de documents, pour la plupart inédits, il entreprend aujourd'hui d'en tirer parti pour ébaucher une histoire des rapports diplomatiques de la France avec les cantons suisses, depuis la fin du moyen âge.

L'ouvrage promet d'être considérable, si nous en jugeons par le programme que nous donne la préface (IV-V) : « Il ne comportera pas moins de neuf volumes divisés en trois séries. La première série, qui comprendra les volumes I à VI, contiendra l'histoire des négociations auxquelles furent mêlés les ambassadeurs de France en Suisse, de l'origine des relations entre les deux pays jusqu'à la période actuelle. La deuxième série, composée de deux volumes, donnera les biographies de tous les agents du gouvernement français en Suisse, ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires, attachés », et chacune de ces biographies sera suivie de « l'énumération, aussi détaillée que possible, des ouvrages imprimés dans lesquels sont mentionnés les noms et les états de services des représentants de la Couronne Très Chrétienne auprès des Ligues. Le dernier volume, enfin, sera consacré aux fastes de l'ambassade de France en Suisse, au genre de vie de ses titulaires et de leur personnel au cours des siècles, dans leurs résidences successives, à Soleure, à Bade, à Bâle, à Lucerne, puis à Berne ».

Telle sera l'économie de l'œuvre totale dont le premier volume vient de paraître, et nous permet d'en apprécier toute la valeur. L'auteur nous conduit de l'année 1430, date à laquelle on peut faire remonter les premiers rapports, constatés par des documents sûrs, des cantons suisses avec la France, jusqu'à l'année 1559. Les missions diplomatiques sont groupées par règnes. Pour chaque règne, M. Rott nous donne d'abord une brève note historique contenant une vue générale des relations des deux pays, qui permet d'en apercevoir l'évolution et « l'interdépendance » avec les autres événements contemporains. Ensuite vient une liste des ambassadeurs, avec l'indication des sources manuscrites suisses, françaises ou italiennes qui fournissent des renseignements sur le rôle de ces ambassadeurs : c'est le même travail antérieurement fait par M. Rott, dans l'*Inventaire* déjà cité, mais étendu, complété, rectifié, avec un grou-

pement qui est déjà un commencement de mise en œuvre. Puis, dans une suite de notices, courtes mais précises, et pourvues d'abondantes références et d'excellents extraits, sont exposés le but, les péripéties et le sort de ces différentes ambassades, tant ordinaires qu'extraordinaires en Suisse, à Genève, dans le Valais et aux Ligues Grises. Enfin, deux tables, très détaillées et fort exactes, l'une des noms de personnes, l'autre des noms de lieux, permettent de se retrouver facilement dans cet amas de noms, de faits et de dates, et font de cet ouvrage un incomparable instrument de travail pour tous ceux qui auront à étudier l'histoire de la France ou de la Suisse depuis la Renaissance jusqu'à nos jours.

Un inconvénient de cette disposition des faits par règnes et par ambassadeurs, — inconvénient atténué, il faut le dire, mais non supprimé par les notices historiques et les deux tables dont j'ai parlé, — un inconvénient est de trop fractionner les choses, si bien que le détail empêche parfois de bien voir l'ensemble. On peut cependant sans trop d'efforts dégager les grandes lignes et les traits caractéristiques des rapports de la France avec la Suisse entre 1430 et 1459. Deux périodes sont à distinguer. Les premières relations dont il soit resté des traces officielles remontent à la fin de la guerre de Cent-Ans. Débarrassés de l'Anglais, les rois de France se tournent vers l'Est, puis vers le Sud-Est, désireux qu'ils sont de donner à leur royaume ses frontières naturelles, ou entraînés vers l'Italie en des guerres de magnificence. Pour résoudre à leur avantage la question de la Bourgogne posée par l'ambition de Charles le Téméraire, ils ont besoin de soldats, et la Suisse est une incomparable pépinière d'hommes de guerre; pour conquérir l'Italie, Naples ou Milan, terre impériale, et la défendre contre les incursions de leurs ennemis, de l'Empereur en particulier, il leur faut avoir des soldats d'abord, disposer ensuite des routes qui du Nord mènent en Italie : ces routes sont entre les mains des Suisses. Engagées par Charles VII, ces premières relations furent fortifiées et étendues par Louis XI. La question de la Bourgogne unit étroitement le roi de France et les Cantons en une alliance d'abord défensive (1470), puis offensive (1474), contre le Grand-Duc d'Occident. Mais la duplicité et l'avarice de Louis XI l'empêchèrent de tirer de cette alliance tout le parti qu'il en pouvait espérer : il faillit même la perdre ; mais il était trop habile pour ne pas reconnaître ses fautes, et les ayant reconnues, il avait trop de sens pour ne pas les réparer. La fin de son règne fut marquée par un nouveau rapprochement avec les Cantons, et en août 1480 la première levée de Suisses en France. Cette première levée ne servit pas, il est vrai, mais elle ouvrit l'ère des capitulations militaires auxquelles

Charles VIII eut recours pour la conquête de Naples, dans laquelle les Suisses se distinguèrent particulièrement. Les guerres d'Italie mettaient en conflit l'Empereur et le roi de France. Les Suisses, hésitant à rompre l'union héréditaire avec l'Empire, n'autorisaient que des levées clandestines, et se montraient fort exigeants. Le roi devait les ménager d'autant plus qu'ils lui étaient indispensables. C'est ce que Louis XII parut s'obstiner à ne pas comprendre. Pendant les quinze ou seize ans que dura son règne, ce fut une série d'unions et de ruptures provoquées par la cupidité et les prétentions des Suisses, et surtout par la duplicité, l'avarice et la hauteur dédaigneuse du « Père du peuple » pour ses auxiliaires des Cantons. Le résultat final de ces vicissitudes fut l'adhésion des Suisses à la Sainte-Ligue, l'invasion de la Franche-Comté, le siège et l'humiliante paix de Dijon (1513). La mort de Louis XII survint avant la ratification de ce dernier traité. Il ne fallut rien moins que la victoire de Marignan pour en ruiner les clauses : l'habileté diplomatique des agents de François Ier acheva ce qu'avait commencé le succès de nos armes. La paix de Fribourg (novembre 1516) ou *paix perpétuelle*, scella définitivement l'union des Cantons et de la Maison de France.

« Avec la paix perpétuelle commence une nouvelle période dans laquelle la tâche des ambassadeurs consiste « seulement et uniquement à interpréter les clauses et à assurer l'exécution d'un traité autour duquel gravitaient en somme les intérêts généraux et particuliers des deux nations, et à maintenir l'union séculaire entre une ambitieuse et puissante monarchie et un peuple pauvre mais fier et jaloux de son indépendance. » (IV).

Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse deviennent plus étroites que jamais ; la destinée de l'une est intimement liée à celle de l'autre ; dès le début de la rivalité entre François Ier et Charles-Quint, le rôle des Suisses devient décisif. Retracer ce rôle en détail équivaudrait à raconter presque toute l'histoire diplomatique et militaire des règnes de François Ier et de Henri II. Quelques remarques permettront d'en apprécier l'importance. C'est d'abord à partir des premières années du règne de François Ier, dès 1516, à vrai dire, l'établissement d'un véritable ambassadeur *résident* à Soleure, d'abord intermittent, puis ordinaire : après Charles du Plessis, Sr de Savonnière (avril 1516-mars 1517 ; août 1518-juillet 1520), et Antoine II de Lamet (1520-1522), Daugerant de Boisrigault fut envoyé en Suisse en novembre en 1522, et il y demeura presque sans interruption jusqu'en juillet 1544. A côté de cet ambassadeur résident particulier aux cantons suisses, on en trouve d'autres, véritables résidents aussi, malgré leur caractère extraordi-

naire, notamment aux Ligues grises, par où passaient les meilleures routes qui conduisent d'Allemagne et d'Autriche en Italie : tels furent Grangis (mars 1525-janvier 1531) et J.-J. de Castion (fin de 1536-octobre 1539; avril 1541-1553).

Enfin ces agents ordinaires étaient secondés par des agents extraordinaires dont les missions temporaires avaient un objet spécial et nettement déterminé. Leur tâche était difficile : il fallait maintenir dans leur intégrité, et même étendre au besoin les clauses des traités d'alliance, — obtenir les levées de troupes exigées par les campagnes contre les Impériaux et leurs alliés, — enfin et surtout remplir les conditions financières stipulées par les conventions, payer régulièrement les pensions, les créances, à tout le moins, gagner du temps et faire accepter les retards sans provoquer de rupture. Cette dernière question était de toutes la plus délicate, car les finances du roi de France étaient généralement en très mauvais état; et les procédés dilatoires dont les agents français leurraient à chaque diète les représentants suisses excitaient parmi les Cantons un mécontentement croissant, savamment exploité par les partisans de l'Empereur, de Ferdinand et du Pape. Ces derniers trouvaient encore d'autres facilités de propagande dans les divisions religieuses qui agitaient les cantons depuis les prédications de Zwingli et l'introduction de la Réforme : la scission entre les cantons catholiques et les cantons protestants, parce qu'elle les mêla au grand conflit religieux qui partageait alors toute l'Europe, rendit à la fois l'appui des Suisses plus précieux, et plus malaisé le maintien de l'équilibre entre eux. Peut-être est-ce là une des raisons pour lesquelles à partir de François Ier on changea si rarement les ministres résidents.

L'exécution de l'ouvrage de M. Rott laisse peu de prise à la critique : à peine pourrait-on faire quelques menues additions. C'est à tous ceux qui se sont occupés de cette époque, à contribuer selon leurs moyens à le porter au point de perfection dont il est si rapproché. Voici quelques indications complémentaires. M. Rott ne paraît pas avoir dépouillé au musée Condé, à Chantilly, la série L, vol. I-XV qui contiennent un assez grand nombre de lettres de Lamet, Grangis, Daugerant de Boisrigault, etc., adressées à Montmorency alors grand maître de France (1526-1538). En étudiant la vie de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, j'ai rencontré quelques renseignements qui pourront présenter quelque utilité pour l'objet qui nous occupe. En 1526, Langey, après avoir assisté à la diète de Lucerne, 1er août (p. 370), pour se rendre à Venise, passa par le pays des Grisons. « Depuis le retour du Roy [mars 1526] il luy pleut m'envoyer devers les Grisons à ce qu'ilz empeschassent le passage des

lansquenetz et pour appaiser Ludovic Chendoch [Ludovic Tschudi]. Je descouvry en ce voyage, par les congnoissances que j'avoys aux principaulx du pays qui avions este nourris ensemble aux escolles, la secrette entreprinse que le capp^ne le Chus (?) faisoit sans leur sceu à Romme ». (B. N. f. fr. 5152, f. 1», G. du Bellay à Marguerite de Navarre [1528], copie). — Aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères de France, *Allemagne*, III, f. 12 vo-13, on trouve une allusion aux efforts que fit Langey retournant de Scheyern au milieu de 1532, de concert avec les autres agents du roi, pour dissuader les Suisses d'accepter les offres des Impériaux. Lorsqu'à la fin de 1533 il fut envoyé à Augsbourg, il traversa la Suisse, et à Bade il eut une entrevue avec les représentants de Berne qui se plaignirent du refus opposé par le roi à la délivrance d'un prisonnier (cf. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, n° 433), d'une prétendue alliance de François Ier avec les cinq cantons ; — de l'entrevue de Marseille et de la tenue du concile. Langey essaya de calmer leurs inquiétudes. Cf. Arch. Aff. Ét., *ibid.* : f. 11vo-12, Langey au roi, d'Augsbourg 8 décembre [1533]; — f. 12vo-13, à Montmorency, même date ; — f. 44, la réponse du roi, 4 janvier [1534]; — *id.*, f. 100, 99vo et 119, Langey à M. [de Boisrigault ?], Lindau 3 juin [1534], à Montmorency, de Winterthür, 7 mai (*vere* juin) [1534], au roi [juin 1534], au sujet des intrigues des Impériaux en Suisse, des négociations de Langey avec les Cantons à son retour d'Allemagne, et des embûches que lui tendirent les agents de Ferdinand autour du lac de Constance. Ces menus détails pourront servir de complément à la notice consacrée à cette mission de Langey, p. 397-398. C'est le seul genre de modifications, et l'on voit combien elles sont légères, dont le livre de M. Rott soit, semble-t-il, susceptible.

V.-L. Bourrilly.

*
* *

P. Dauthuile. **L'école primaire dans les Basses-Alpes depuis la Révolution jusqu'à nos jours.** 1 vol. in-8 de x-362 p. Digne (impr. Vial), 1900.

M. Dauthuile, inspecteur d'académie à Digne, nous donne des documents très intéressants sur l'école primaire dans les Basses-Alpes depuis 1789. L'instruction publique, on le sait, était fort négligée avant la Révolution ; mais il ne faudrait pas croire qu'elle le fût dans la région alpestre plus qu'ailleurs. Au contraire, les habitants des montagnes, surtout ceux de la vallée de Barcelonnette, étaient relativement instruits,

la saison d'hiver leur donnant des loisirs forcés dont ils profitaient pour lire. L'instruction publique se trouvait sous le contrôle plus ou moins rigoureux des curés et de l'évêque ; le catéchisme y tenait la place d'honneur, mais l'on commençait à sentir le besoin d'une éducation plus complète, mieux adaptée à la vie sociale et politique. C'est ce qu'exprimait la sénéchaussée de Digne dans son cahier de 1789, art. 36 : « Les enfants devant former un jour les citoyens de tous les ordres de la société, c'est aux magistrats à les faire élever de la manière la plus propre à donner de l'énergie à l'âme, à leur montrer partout l'idée du bien général unie à celle du bien particulier, et à éloigner de leur cœur toute idée de superstition qui rétrécit l'esprit et qui a désolé pendant des siècles les peuples et les rois... »

Il y avait des instituteurs publics et des maîtres particuliers. Les communes nommaient les premiers, après entente avec l'autorité diocésaine. C'étaient souvent des ecclésiastiques. Il leur fallait passer un concours à Sisteron, à Valensole, etc., devant les gradués, avocats, conseillers et notables de la ville. C'était une « dispute » solennelle annoncée dans tout le pays, dans toute la Provence et jusqu'en Languedoc. La municipalité signait l'engagement avec le candidat le plus instruit. Le maître était payé par la commune et par les élèves riches ou aisés. Il y avait aussi des maîtres particuliers payés par les familles. Ces instituteurs à gages étaient cultivateurs ou artisans ; l'hiver ils cherchaient un supplément de ressources en donnant des leçons. Ils se rendaient à Barcelonnette à la foire du 30 septembre, attendant sur la place publique, la plume d'oie au chapeau et l'écritoire pendue à la boutonnière. Ceux qui n'enseignaient que l'écriture ne portaient au chapeau qu'une plume d'oie ; pour l'écriture et le calcul ils avaient deux plumes ; enfin les plus savants, qui avaient quelques notions de latin, portaient trois plumes. Les pères de famille traitaient avec eux. On donnait à l'instituteur le vivre et le couvert, la lumière, l'encre, plus un beau louis d'or à la fin de la saison.

Après la Révolution, qui pour l'instruction primaire n'eut que le temps de faire des projets, l'état des choses est le même qu'avant 1789. L'instruction ne se développe qu'à la suite de la loi Guizot (1833) ; alors il se crée, presque partout, des écoles communales avec des instituteurs stables qui reçoivent un traitement fixe minimum. Plusieurs communes, il est vrai, opposèrent des difficultés. Une commune pauvre, Montpezat, (p. 101) regrette « de ne pouvoir correspondre aux vues louables du Gouvernement ; il est impossible qu'un instituteur puisse résider et trouver les moyens d'existence dans une commune si pauvre et si dépourvue d'enfants ». Celle de Saint-Paul (p. 115) préfère conserver

l'ancien système, elle ne veut pas faire de grosses dépenses, puisqu'en été aucun cultivateur n'envoie ses enfants à l'école, et qu'en hiver les neiges rendent les communications difficiles ou impossibles. Les maîtres à gages suffiront. Malgré tout, la loi de 1833 marque une étape importante dans le progrès de l'instruction ; mais ce n'est qu'après le Second Empire, peu favorable, comme tous les pouvoirs tyranniques, à l'éducation populaire, c'est seulement sous la troisième République que l'instruction s'est développée d'une manière conforme aux besoins de la société moderne. Mais alors l'organisation de l'enseignement primaire est partout uniforme. M. Dauthuile arrête là son histoire. Il serait à désirer que l'exemple qu'il vient de donner fût suivi par quelques inspecteurs. On pourrait ainsi retracer d'une manière précise l'histoire de l'éducation nationale depuis le XVIIIe siècle.

Ph. SAGNAC.

CHRONIQUE

— Sommaires des Revues.

Revue historique, septembre-octobre 1900. — *G. de Nouvion*, Talleyrand, prince de Bénévent [note sur les documents]. — *L.-G. Pélissier*, La trahison de Masséna et l'enquête du commissaire Caire.

La Révolution française, 14 août 1900. — *A. Mathiez*, Les divisions du clergé réfractaire (1790-1802) [suite et fin]. — *J. Guillaume*, Le personnel du Comité de Sûreté générale. — *G. Caudrillier*, Un épisode de la trahison de Pichegru : Fauche et Courant au quartier général de Pichegru. — *A. Brette*, Les Assemblées électorales de Paris en 1789 et l'église Saint-Jean-le-Rond.

14 septembre 1900. — *Louis Madelin*, Les mémoires de Fouché. — *J. Guillaume*, Le personnel du Comité de Sûreté générale [suite et fin]. — *C. Perroud*, Quelques notes sur le club de 1789. — *A. Aulard*, La statue de Robert Lindet, lettre ouverte à MM. les Conseillers municipaux de Bernay. — Lettres inédites de la princesse de Lamballe publiées par *Ch. Schmidt*. — Correspondance. A propos de Fragonard et de Robespierre. Lettre de *Victorien Sardou*.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 15 août-15 septembre 1900 (nos 8 et 9). — *P.-A. Becker*, Marguerite duchesse d'Alençon et Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, d'après leur correspondance manuscrite, 1521-1524. — *V.-L. Bourrilly*, François Ier et les Protestants : les Essais de concorde en 1535 (2e et dernier article).

Revue des Deux-Mondes, 1er juillet 1900. — *Duc de Broglie*, Le dernier bienfait de la monarchie. La neutralité de la Belgique. III. Ouverture et actes de la Conférence de Londres. — *G. Bonet-Maury*, La France et le mouvement anti-esclavagiste au XIXe siècle.

1er août 1900. — *Robert de La Sizeranne*, L'art à l'Exposition de 1900. Les Dieux de l'heure. [Sur les expositions rétrospectives de l'horlogerie]. — *Henri Wallon*, Les Constitutions actuelles des États-Unis et de la France.

15 août 1900. — *Cte Charles de Moüy*, Souvenirs d'un diplomate. L'annexion de la Thessalie (1878-1881). [Politique extérieure de la France]. — *Arvède Barine*, La Grande Mademoiselle. IV. La Régence. Mademoiselle dans l'opposition. — *Henri Houssaye*. Un secrétaire de Napoléon Ier. Le baron Méneval [1778-1850].

1er septembre 1900. — Correspondance intime du général Jean Hardy [1762-

1802] de 1797 à 1802. [Fragments sur les expéditions d'Irlande et de Saint-Domingue, 1798, 1801].

15 septembre 1900. — *Andre Lebon*, La boucle du Niger (1896-1898).

Revue de Paris, 1er juillet 1900. — *L. Thouvenel*, La question romaine en 1862. — *A. Laugel*, Le Prince de Joinville. — *J. J. Jusserand*, Les sports dans l'ancienne France (III).

15 juillet 1900. — *Pierre Foncin*, Les Maures et l'Esterel [description et histoire du pays]. — *J. J. Jusserand*, Les sports dans l'ancienne France (IV). — *Christian Pfister*, La réunion de l'Alsace à la France.

1er août 1900. — *Louis Farges*, Lamartine à Florence (1826-1828) [secrétaire de la légation de France près du grand duc Léopold II].

15 août 1900. — *J. J. Jusserand*, Les sports dans l'ancienne France (V).

1er septembre 1900. — *Maurice Hamel*, Un siècle d'art (I). — *J. J. Jusserand*, Les sports dans l'ancienne France (VI, fin).

15 septembre 1900. — *Général Ducrot*, Lettres au baron Philippe de Bourgoing (1866-1868).

— Sont actuellement sous presse les ouvrages suivants :

Documents. — Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. T. XVI. Prusse, par *M. Waddington*, professeur à l'Université de Lyon (libr. Alcan). — Correspondance intime du général Jean Hardy [1762-1802] de 1797 à 1802, par son petit-fils, *le Général Hardy de Périni* (libr. Plon).

Histoire Générale. — *Glasson*. Le rôle politique du Parlement de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles [de nombreux chapitres ont été lus par l'auteur à l'Académie des Sciences morales et politiques, et publiés dans la *Grande Revue* et la *Revue politique et parlementaire*].

Histoire économique et sociale. — *Em. Levasseur*, Histoire des classes arriérées en France avant 1789 (2e édition).

— La rentrée des cours du *Collège libre des sciences sociales* (rue Danton, à Paris), qui entre dans la sixième année de son existence, aura lieu le 5 novembre prochain. Nous relevons sur l'affiche : *Dr E. Delbet*, La sociologie d'après Auguste Comte (10 leçons). — *M. Kovalevsky*, La situation économique et les doctrines sociales de la France, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (10 leçons). — *H. Lagardelle*, Le socialisme en France depuis la Commune (10 leçons).

— Sur les fonds du prix Montyon, l'Académie française a décerné des prix aux ouvrages suivants : *Une vieille cité de France, Reims*, par M. H. Bazin ; *Le monde médical parisien sous le Grand Roi*, par M. S. Le Maguet ; *Soldats de Lorraine*, par M. Paul Despiques ; *le Régime jacobin en Italie (1798-1799)*, par M. Albert Dufourcq ; *la Grande Armée*, par l'abbé Pierre L'Hermite (abbé Edmond Loutil); *Nos écrivains militaires*, par M. E. Guillon.

— L'Académie des Sciences morales et politiques a donné, sur la fondation Audiffred, 1.000 p. à M. Eugène Plantet pour sa *Correspondance des beys de*

Tunis et des consuls de France avec la cour ? — 500 p. à M. Kong-Basse pour son *Histoire du Parlement de Lorraine* et autant à M. G. du Boscq de Beaumont pour ses recherches sur les *Derniers jours de l'Acadie (1748-1758)*.

— Dans sa séance du 19 juin dernier) la *Société des Études historiques* a décerné le prix Raymond (médaille d'or) au capitaine Richard, du 29e bataillon de chasseurs à pied, pour un mémoire consacré au sujet suivant mis au concours en 1899 : L'organisation de l'Armée française au XVIIe siècle avant les réformes de Louvois.

— *Le Congrès international d'histoire comparée* que nous avions antérieurement annoncé s'est tenu les 25, 27 et 28 juillet au Collège de France, à Paris. M. Gaston Boissier en était le président, M. de Maulde le secrétaire général. Nous relevons, dans le procès-verbal des séances, les titres des communications suivantes faites aux différentes sections :

1° *Histoire générale et diplomatique* : *MM. l'abbé Desdouvres*, Le Père Joseph et le siège de La Rochelle. — *Prosper Poullet*, La Sainte-Alliance et le royaume des Pays-Bas. — *Westrin*, De l'usage du français dans les documents relatifs aux relations extérieures de l'Etat suédois.

2° *Histoire du Droit et des Institutions* : *M. Winarert*, De l'influence du droit civil français sur la codification russe au commencement du XIXe siècle.

3° *Histoire des Affaires religieuses* : *MM. Welschinger*, Le Concile de Valence. Napoléon Ier et l'épiscopat. — *L. Madelin*, Le Concordat de François Ier et les relations de l'Église et de l'État aux XVe et XVIe siècles.

4° *Economie sociale* : *MM. de Marolles*, Les corporations de métiers. — *D'Avenel*, Des rapports entre les faits historiques et les conditions économiques (au XVIIe siècle). — *Justin Godard*, Des rapports entre le pouvoir royal et les corporations (des ouvriers en soieries de Lyon). — *Marcel Marion*, De la petite propriété sous l'ancien Régime.

— Le *Congrès d'histoire de l'art* s'est réuni dans les locaux de l'École du Louvre, les 24, 25, 26, 27 et 28 juillet. Un compte rendu détaillé, analysant les travaux qui ont été lus, a été écrit par M. Marcel Nicolle dans le *Bulletin de l'Art ancien et moderne* (nos 67, 68 et 69); c'est d'après ces articles que nous indiquons les communications qui nous intéressent seules ici.

Des lectures sur des questions d'un intérêt général et permettant un échange de vues entre les différents savants ont été faites : par *M. Venturi*, sur l'École d'histoire de l'art de l'Université de Rome et ses méthodes, par *M. Salomon Reinach*, sur la nécessité de centraliser les collections de photographies d'objets d'art et les moyens de dresser les catalogues des collections déjà existantes, et par *M. C. de Mandach*, sur le classement et la conservation des dessins de maîtres dans les musées d'Europe. — Mais les travaux relatifs à l'art français moderne ont été très rares; l'on ne peut citer que les lectures de : *M. le Dr Bredius*, le peintre flamand Ludovicus Finsonius et son séjour dans le Midi de la France, au début du XVIIe siècle. — *M. Blanchet*, note sur des peintres du XVe et du XVIe siècle ayant exécuté des projets de monnaies et de médailles. — *M. Modi-*

glioni, le peintre verrier Guillaume de Marcillac et ses travaux en Italie. — *M. Fraschetti*, un sculpteur français contemporain du Bernin (Claude Porissimi). — La communication annoncée de *M. Dimier* : De l'influence des artistes de Fontainebleau en France et en Europe, n'a pas été lue.

— A la suite du Concours de 1900, ont été nommés agrégés d'histoire et de géographie : MM. Blanchard, Jardé, Conard, élèves de l'École normale; Privat Deschanel, étudiant à l'Université de Lyon ; Vacher, ancien élève de l'École normale; Merlin, de l'École normale ; Port, délégué au lycée d'Oran; Zivy, de l'Université de Paris ; Guyot, de l'École normale ; Foubert, professeur au collège de Toul.

— Au mois de juillet dernier a paru à Angers, chez les éditeurs Schmit et Siraudeau, le premier numéro d'une nouvelle revue : *L'Anjou historique*. Ce périodique, paraissant tous les deux mois, est dirigé par M. l'abbé F. Uzureau, il a pour but de faire connaître l'histoire de l'ancienne province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire, il ne publiera point d'articles étrangers aux annales angevines. On remarque, dans ce premier numéro, les articles de MM. l'ABBÉ F. UZUREAU, *Les exercices publics et les distributions des prix à la fin du XVIIIe siècle dans les anciens collèges de la province d'Anjou*; D. CHAMARD et ABBÉ DENIAU, *Le combat de Jallais (13 mars 1793)* et le commencement de la réimpression du *Pouillé du diocèse d'Angers*, ouvrage devenu rare et plein de renseignements sur l'organisation ecclésiastique du diocèse à la fin de l'ancien régime.

— La *Chronique des Livres* (Paris, 19, rue de l'Odéon), dirigée par M. Jacques de Nouvion, paraît le 10 et le 25 de chaque mois depuis le 25 juin 1900. Cette nouvelle publication contient quelques articles littéraires et des comptes rendus critiques des publications récentes. La part faite aux livres d'histoire semble assez restreinte.

— Le *Bulletin de l'Instruction publique* du 30 août a publié un arrêté ministériel aux termes duquel le tome deuxième (*France et Europe de 1848 à 1899*, dix-huitième édition) de l'histoire contemporaine de 1789 à nos jours, par E. Maréchal, continuée par Emile Auzou, est interdit dans les écoles publiques de tout ordre. Le manuel de Maréchal, d'un usage courant dans les établissements d'instruction, possède, à défaut de certaines qualités, celle d'être suffisamment impartial. On ne peut en dire autant des chapitres récemment ajoutés par M. Auzou, agrégé d'histoire, et où les événements de ces dernières années sont exposés avec un parti-pris passionné : c'est cette partie de la nouvelle édition que vise l'arrêté ci-dessus.

*
* *

— Dans une récente étude sur : *Les Assemblées de protestants dans le Montalbanais en 1744 et 1745* (in-8 de 55 p., extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, janvier-mars 1900), M. FRANÇOIS GALABERT a publié plusieurs documents qui racontent d'une manière très vivante quelques épisodes de la persécution qu'eurent de nouveau à subir, à cette date, les protestants du midi.

Ces documents ont amené l'auteur à étudier la conduite hésitante du gouvernement de Louis XV, en présence de mouvements qui coïncidaient avec les débuts de la guerre de Succession d'Autriche. C'est à cette occasion, que furent promulguées « plutôt pour effrayer que pour punir » les deux ordonnances royales de 1745, prescrivant la peine des galères pour tout protestant qui aurait assisté aux assemblées. L'on constate alors une curieuse différence entre l'attitude de la classe bourgeoise et celle de la classe populaire, et ce contraste subsistera pendant tout le XVIIIe siècle, et même encore à la Révolution. La classe bourgeoise est prête à se soumettre, mais la classe populaire, plus ardente, n'écoute que difficilement les conseils des notables et de ses pasteurs, qui essaient en vain de la modérer. M. H. Hauser avait déjà montré, dans son étude sur les classes populaires et la Réforme (dans la *Revue*, t. I, p. 24), que c'étaient ces gens du peuple, qui avaient fourni à la religion nouvelle ses premiers adhérents.

— De nombreuses sociétés historiques allemandes, ont l'excellente habitude de consacrer chaque année une somme de leur budget, à favoriser des voyages d'exploration dans les dépôts d'archives de l'étranger (*archivreisen*). C'est un voyage de cette sorte, que M. Ch. Schmidt, archiviste aux Archives Nationales, a récemment accompli en Suisse, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, et il vient de publier son *Rapport sur un voyage d'archives*, dans lequel il expose le résultat de ses recherches (in-8 de 39 p., extrait du *Bibliographe moderne*, 1900, nº 1). M. Ch. Schmidt a parcouru, dans les différentes archives où il a travaillé, les cartons contenant des documents relatifs à l'Histoire de France, et plus particulièrement ceux concernant la période moderne : Révolution et Empire ; il a dressé un état sommaire des pièces qu'il a trouvées, analysant les plus importantes. Il donne ainsi de précieuses indications sur des fonds encore inexplorés et qui peuvent fournir matière à de nombreux travaux historiques. Pour citer quelques exemples, il signale, à Neuchâtel, à Soleure, des documents concernant l'histoire de l'émigration en Suisse, et les événements qui se passèrent à la frontière de l'Est pendant la Révolution, les mouvements de troupes (1791-98) ; à Zurich, à Schaffouse, des documents sur les protestants fugitifs après la Révocation; à Düsseldorf, d'importantes séries d'archives encore inconnues sur l'histoire de l'occupation française, l'administration des départements de la Roër, du Rhin-et-Moselle et du grand duché de Berg. En outre, M. Ch. S. nous donne de très curieux renseignements sur divers détails de l'organisation et du fonctionnement des archives des villes qu'il a visitées. Bref, cette brochure où les recherches sont facilitées par un index des principaux noms de lieux, de personnes, de matières, sur lesquels l'auteur signale des documents, rendra de grands services, et devra se relier à la suite du livre justement connu et apprécié de MM. Ch. V. Langlois et H. Stein : *Les archives de l'Histoire de France*, dont elle forme une sorte d'appendice rectificatif et complémentaire.

— L'ouvrage dont M. Prosper Castanier vient de faire paraître la 2e édition (1 vol. in-12 de 367 p. Paris, A. Charles, 1900), sous le titre peu scientifique de : *Les derniers Ligueurs*, et sous une forme qui, au premier abord, ne l'est guère plus, est un récit exact des troubles qui, en juin 1790, ensanglantèrent la ville de

Nîmes. C'est là un épisode des luttes qui, à la suite des décrets de la Constituante sur les biens de mainmorte et la réorganisation du clergé, s'engagèrent dans tout le midi de la France, entre les patriotes et les contre-révolutionnaires, et se compliquèrent de rivalités religieuses par suite de la présence des protestants dans ces régions (Voir, dans la *Revue*, t. I, les articles de M. Fr. Galabert sur les événements identiques qui eurent lieu en mai 1790, à Montauban). L'auteur, après un début plutôt romanesque, a exposé les faits sous leur vrai jour, en puisant à bonnes sources, et surtout en s'aidant d'un ouvrage qui avait déjà raconté tous ces événements, l'*Histoire de la Révolution dans le département du Gard*, de M. F. Rouvière (Nîmes, 1887-1889, 4 vol. in-12), ouvrage auquel les érudits continueront toujours d'avoir recours, car celui de M. Castanier est, sauf quelques rares exceptions, entièrement dépourvu de références. Cela s'explique par ce fait que ce livre doit être considéré non comme un ouvrage de science, mais plutôt comme une œuvre de propagande écrite en faveur de la tolérance religieuse. Il est précédé d'une longue « étude-préface sur le fanatisme religieux », où l'auteur, en termes véhéments, fait une histoire abrégée du monde depuis Sésostris, et spécialement au point de vue des guerres religieuses.

LIVRES NOUVEAUX

Documents. — *Général Montaudon*. Souvenirs militaires. Tome II (Temps de paix, 1860-1870. Guerre de 1870-71. Second siège de Paris). in-8 de 460 p. Paris, Delagrave. — Kléber et Menou en Égypte depuis le départ de Bonaparte (août 1799-septembre 1801). Documents publiés par *François Rousseau*. in-8 de LIX-435 p. Paris, Picard. [Publ. de la Soc. d'Histoire contemporaine]. — Mémoires du *Duc de Rovigo*, pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon. Nouvelle édition par Désiré Lacroix. Tome Ier. in-18. Paris, Garnier. — Souvenirs politiques du *Comte de Salaberry* sur la Restauration (1821-1830), publiés par le Comte de Salaberry. Tome Ier. in-8 de XIX-286 p. Paris, Picard. [Publ. de la Soc. d'Histoire contemporaine]. — *Jean Tissier*. Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Narbonne et dans le Narbonnais. in-8 de 577 p. Narbonne, Imp. Caillard. — *Marquis de Vogüé*. Le Duc de Bourgogne et le duc de Beauvillier. Lettres inédites (1700-1708). in-8. Paris, Plon. — Archives Parlementaires de 1787 à 1860. 1re série (1787-1799). Tome LVI (28 décembre 1792-11 janvier 1793). gr. in-8 de 796 p. Tome LVII (12 janvier-28 janvier 1793). gr. in-8 de 804 p. — 2e série (1800-1860). Tome C (30 janvier-9 mars 1836). gr. in-8 de 799 p. Tome CI (10 mars-13 avril 1836). gr. in-8 de 798 p. Paris, Paul Dupont. — Procès-verbaux des séances de la commission populaire républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire (30 juin-8 octobre 1793), recueillis et publiés par *Georges Guigue*. in-8 de XIII-633 p. Trévoux, Imp. Jeannin.

Histoire générale. — *Henri Avenel*. Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours. in-8 de 892 p. (gr.) Paris, Flammarion. — *Charles*

Benoist. Condition juridique des protestants sous le régime de l'édit de Nantes et après sa révocation. in-8 de VIII-337 p. Paris, A. Rousseau. — *Dr C. E. Bertrand*. Souvenirs de 1870. Notes d'un aide-major auxiliaire. in-16 de 220 p. Paris, G. Baillière. — *L. Blanc*. L'idée de l'Église d'après les réformateurs et les confesseurs de la foi du XVIe siècle. in-8 de 56 p. Cahors, Imp. Coueslant. — *G. Bonet-Maury*. Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'édit de Nantes jusqu'en 1870. in-8 de VI-263 p. Paris, Alcan. — *J. Chailley-Bert*. La colonisation française au XIXe siècle. in-8 de 36 p. Paris, Paul Dupont. — *A. Claudin*. Histoire de l'imprimerie en France aux XVe et XVIe siècles. Tome Ier. gr. in-4 de XXIV-490 p. Paris, Imp. Nationale. — *Capitaine Oscar Criste*. Rastatt. L'assassinat des ministres français le 28 avril 1799 d'après les documents inédits des archives impériales et royales de Vienne. Traduction française. in-8 de IX-447 p. Paris, Chapelot. — *Samuel Denis*. Histoire contemporaine. Tome III (La chute de l'Empire. Le gouvernement de la défense nationale. L'assemblée nationale). in-8. Paris, Plon. — *Capitaine Ed. Desbrière*. Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques (1793-1805). Tome Ier. in-8 de IX-395 p. (plans) Paris, Chapelot. [Section hist. de l'État-Major]. — *Abbé P. Feret*. La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne. Tome II. XVIe siècle. Revue littéraire. in-8 de VI-422 p. Paris, Picard. — *H. Froidevaux et V. Tantet*. L'œuvre scolaire de la France aux colonies. Survivance de l'esprit français aux colonies perdues. in-8 de 356 p. Paris, Challamel. [Publ. Ministère des Colonies]. — *Eugène Guénin*. La nouvelle France. in-4 de 417 p. (gr.) Paris, Hachette. — *Henri Hénon*. L'industrie des tulles et dentelles mécaniques dans le département du Pas-de-Calais (1815-1900). in-8 de 616 p. Paris, Picard et Kahn. — *Imbart de la Tour, Dorvault et Lecomte*. Les colonies françaises. Régime de la propriété, de la main-d'œuvre. L'agriculture aux colonies. in-8 de 604 p. Paris, Challamel. [Publ. Ministère des Colonies]. — *Major Von Kortzfleisch*. La campagne sur le Loir et la prise de Vendôme (15 et 16 décembre 1870). Traduit et annoté par G. Fontaine (2e édition remaniée). in-8 de 266 p. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. — *Charles Lavollée*. France et Chine. (Traité de Whampoa, 1844. Correspondance diplomatique de M. de Lagrenée. Expédition de 1860). in-8. Paris, Plon. — *Pierre Lehautcourt*. Études de tactique appliquée. L'attaque de Saint-Privat (18 août 1870). in-8 de 112 p. Paris, Ch. Lavauzelle. — *Robert Maillard*. De l'influence française en Chine au point de vue historique et économique. in-8. Paris, Pedone. — *L.-A. Maffert*. Les apanages en France du XVIe au XIXe siècle. in-8 de 234 p. Paris, A. Rousseau. — *J. Mandoul*. Joseph de Maistre et la politique de la maison de Savoie. in-8. Paris, Alcan. — *J. de Mazan*. Les doctrines économiques de Colbert. in-8 de 217 p. Paris, A. Rousseau. — *Louis Mention*. L'armée de l'ancien régime de Louis XIV à la Révolution. in-8 de 317 p. Paris, May. — *Capitaine Mondelli*. La vérité sur le siège de Bitche (1870-1871). in-12. Paris, Berger-Levrault. — *Fernand et Maurice Pelloutier*. La vie ouvrière en France. in-8 de 348 p. Paris, Schleicher. — *Commandant Picard*. La cavalerie à Marengo (14 juin 1800). in-8 de 43 p. Paris, Chapelot. — *Léon Rosenthal*. La peinture romantique. Essai sur l'évolution de la peinture française de 1815 à 1830. in-4 de VII-337 p. Paris, May. — *Capitaine Ph. deRouvre*. La 38e brigade allemande à Mars-la-Tour (16 août 1870). in-8 de 28 p. Paris, Chapelot. — *T.-E. Thouvenin*. Historique général du train des équipages militaires. in-8 de IX-591 p. (gr.) Paris, Berger-Levrault. — *N. Verney et G. Dambmann*. Les puissances étrangères dans le Levant, en Syrie et en Palestine. in-4 de XXIII-795 p. Paris, Guillaumin.

BIOGRAPHIES. — *Charles Benoist*. Le Prince de Bismarck. in-16 de 295 p. Paris, Perrin. — *Maurice Bois*. Un soldat de Napoléon Ier. Noisot, sous-adjudant major du bataillon de l'île d'Elbe (1787-1861). in-16 de II-76 p. Paris, Sévin et Rey. — *François Bournand*. Le général duc d'Aumale (1822-1897). in-4 de 224 p. Limoges, Ardant. — *Capitaine Cassaigne*. Le colonel Cassaigne, aide de camp du général Pélissier, d'après sa correspondance (Afrique, Crimée). in-8. Paris, Chapeot. — *P. Chérot. S. J.* Figures de soldats (La Fayette, La Tour d'Auvergne, Duc d'Aumale, Général Fleury, Canrobert, Bourbaki, Trochu, Mac-Mahon). gr. in-8 de 287 p. Lille, Desclée, de Brouwer. — *Capitaine J. Colin*. L'éducation militaire de Napoléon. in-8 de X-507 p. (cartes) Paris, Chapelot. — *Étienne Creissel*, Pierre, David et Jean Serres, galériens protestants (1685-1714). in-8 de 158 p. Cahors, Imp. Coueslant. — *André Duran*. Le mysticisme de Calvin d'après 'Institution chrétienne. in-8 de 75 p. Montauban, Imp. Granié. — *Comte Fleury*. Les grandes dames pendant la Révolution et sous l'Empire. (Mesdames de France pendant l'émigration, Mme de Custine, Mme de La Valette, etc.) in-8 de 363 p. Paris, Vivien. — *L. de Fourcaud*. J.-B. Siméon Chardin. in-4 de 40 p. (gr.) Paris, Ollendorff. — *Lafosse*. Le général de Lamoricière. in-8 de 192 p. (gr.) Toulouse, Privat. — *Charles Robert*, de l'Oratoire. Urbain de Hercé, dernier évêque et comte de Dol, fusillé à Vannes en 1795, d'après des documents inédits. in-8 de XIII-499 p. Paris, Retaux. — *Louis Soullié*. Peintures, dessins, aquarelles, pastels de Jean-François Millet relevés dans les catalogues de ventes publiques de 1849 à 1900. Notice de Paul Mantz. in-4 de XXI-250 p. Paris, Soullié. — *Albert Tournier*. Vadier, président du comité de sûreté générale sous la Terreur. in-8. Paris, Flammarion.

HISTOIRE LOCALE. — *A. Albertin et Albertin fils*. Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise. Tome II (1855-1862). gr. in-8 de VI-552 p. Grenoble, Gratier. — *G. Amiot*. Inventaire analytique des archives de la ville de Cherbourg antérieures à 1790. in-8 de XII-439 p. Cherbourg, Imp. L'hôtellier. — *Abbé A. Angot*. Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne. Tome Ier. in-8 de VII-851 p. Laval, Goupil. — *A. de Bellecombe et G. Tholin*. Abrégé de l'histoire des communes du département du Lot-et-Garonne (arrondissement d'Agen). in-8 de XIV-158 p. Auch, Imp. Cocharaux. — *Armand Billaud*. Un coin du Morvand, Le canton de Lormes. in-16 de V-147 p. Annecy, Desvignes. — *Marquis de Boisjelin*. Esquisses généalogiques sur les familles de Provence. Tome Ier. in-4 de 400 p. Aix, Makarie. — *Boissonnade*. Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution. 2 vol. in-8, de 523 et 590 p. Paris, Champion, 1900. — *Dom H. Dijon*. Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion (1562-1597). in-8 de IV-208 p. Grenoble, Falque et Perrin. — *Henri Doniol*. La Basse-Auvergne (sol, population, description). in-16. Paris, Hachette. — *Joseph Dubois*. Le canton d'Eymoutiers. in-8 de 259 p. (gr.) Limoges, Ducourtieux. — *R. du Faur, comte de Pibrac*. Notice sur le château de Pibrac (1540-1900). in-8 de 92 p. (gr.) Toulouse, Privat. — *D. Fourier Bonnard*. L'abbaye de Sainte-Trinité de Mauléon (aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre). in-8 de VII-216 p. (gr.) Ligugé, Imp. Bluté. — *Eugène Fyot*. Le château et les seigneurs de Brandon. in-8 de 108 p. (gr.) Autun, Imp. Dejussieu. — *Jules Granier*. Marsillargues pendant la Révolution. in-8 de 175 p. Montpellier, Imp. Firmin. — *Dr Edmond Grasset*. Les hôpitaux de Riom. in-8 de 260 p. Clermont-Ferrand, Bellet. — *Abbé Et. Gouin*. Monographie du quartier et de la paroisse des Accates.

in-16 de 183 p. Marseille, Imp. marseillaise. — *E. de Juigné de Lassigny*. Histoire de la maison de Villeneuve en Provence. Tome Ier (généalogie). in-4 de XVI-343 p. Lyon, Imp. Rey. — *Cyprien Lagier*. Guy de Moranges et la Réforme à Aurillac. in-8 de 100 p. Aurillac, Imp. Terrisse. — *Général Lamiraux*. Le siège de Saint-Sébastien en 1813. in-8 de 54 p. Paris, Lavauzelle. — *Chanoine Lamourenx*. Un coin des Cévennes. Saint-André-de-Majencoules, sa monographie. in-12 de 106 p. Nîmes, Imp. Ducros. — *Lanfranc de Panthou*. Monographie de la commune d'Évrecy. in-8 de 182 p. (gr.) Caen, Imp. Jouan. — *Dr Ledoux*. Besançon sous le Premier Empire. in-8 de 39 p. Besançon, Imp. Jacquin. — *G. Lenôtre*. Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers. in-16 de 368 p. (gr.) Paris, Perrin. — *André Maillhet*. La vallée de la Drôme. Histoire de la ville de Crest. in-16 de XV-448 p. (gr.) Valence, Imp. Ducros. — *J. Marchand*. L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles. in-8 de XIII-328 p. Paris, Picard. — *Germain Martin*. L'industrie et le commerce du Velay aux XVIIe et XVIIIe siècles. in-8 de 236 p. Le Puy, Imp. Marchessou. — *Abbé L. Misermont*. Les filles de la Charité d'Arras. Dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai guillotinées le 26 juin 1794. in-8 de III p. Cambrai, Deligne. — *Charles Nerlinger*. La vie à Strasbourg au commencement du XVIIe siècle. in-8 de 336 p. Paris, Fischbacher. — *F. Pasquier et R. Roger*. Château de Foix. Notice historique et archéologique. in-8 de 161 p. (gr.) Foix, Gadrat. — *A. Perrin*. Histoire de Savoie des origines à 1860. Chronologie des principaux faits. in-16 de VIII-303 p. Chambéry, Perrin. — *Félix Portal*. Le bataillon marseillais du 21 janvier (septembre 1792-mars 1793). Épisode de la Révolution. in-8 de X-209 p. Marseille, Ruat. — *Georges Riat*. Les villes d'art célèbres. Paris. in-8 de 207 p. (gr.) Paris, Laurens. — *Henry Rousset*. La presse à Grenoble. Histoire et physionomie (1700-1900). in-8 de XIX-101 p. Grenoble, Gratier. — *H. Sauvage*. Mortain pendant la Terreur. in-8 de 52 p. Avranches, Imp. Durand. — *Ph. Vallée*. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Ville de Dijon. Tome IV. in-4 de 447 p. Dijon, Imp. Carre et Berthoud. — *Jules de Varaville*. Histoire du château de Vincennes des origines à nos jours. gr. in-8 de 320 p. (gr.) Paris, Picard et Kaan. — *J.-A. Volcy-Boze*. Les deux dernières journées de l'Empire à la Préfecture des Bouches-du-Rhône. in-18 de X-87 p. Marseille, Imp. Phocéenne. — Procès-verbaux, lettres et mémoires de la Commission provisoire ayant siégé à la Rochelle à la suite des journées de 1830. in-8 de 51 p. La Rochelle, Imp. Martin.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* FÉLIX MALTERRE.

Le Voyage de Louis XIII à Lyon, en 1622

ÉTUDE SUR LES RELATIONS DE LYON ET DU POUVOIR CENTRAL AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE (1595-1622).

Le 25 octobre 1622, Charles de Neuville, marquis d'Halincourt, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, avertit le prévôt des marchands et les échevins lyonnais que le Roi, revenant de Montpellier où il avait signé la paix avec les Réformés, s'arrêterait à Lyon. La nouvelle ne les surprenait pas. Déjà les deux reines, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, étaient dans la ville, attendant Louis XIII. Le Consulat les avait reçues respectueusement, mais sans faste, averti que le Roi désirait pour lui seul le luxe et l'apparat d'une entrée solennelle. Mais deux mois s'étaient déjà écoulés; deux mois pendant lesquels les deux reines abritaient leur ennui, l'une à l'archevêché, l'autre au cloître d'Ainay, ou le promenaient, par intervalles, sur la Saône, au son d'un violon, sur un bateau pavoisé. L'impatience grandissait. C'est un gros souci que de recevoir le Roi. Car c'est une occasion de lui parler, de lui dire, sans intermédiaires, ses joies et ses peines. On ne saurait trop ardemment désirer l'honneur et le profit d'une telle conversation.

Aussitôt informés, Messieurs du Consulat se mettent au travail. Ils convoquent les capitaines pennons, chefs de la milice bourgeoise des 36 quartiers de la ville, dressent avec eux le programme des fêtes, visitent le parcours que suivra le royal cortège, fixent les emplacements des « architectures », puis livrent la ville aux charpentiers qui construiront les arcs de triomphe, les pyramides, les estrades et les fontaines, aux peintres qui les orneront d'emblèmes, aux poètes dont les allégories et les savants anagrammes diront la joie du peuple et la gloire du prince. Les 36 quartiers s'agitent. Chacun cherche pour son pennonage un costume original et riche. Les

« Enfants de la Ville » élisent le capitaine qui les fera défiler. Les marchands étrangers, allemands, suisses, florentins, milanais, délibèrent place du Change; la splendeur de leurs habits rehaussera la gloire de leur nation. C'est dans toute la ville un brouhaha de passants affairés, de groupes bavards sur les portes des boutiques. Il faut que magnifiquement apparaisse à toute la France que « notre Roy Soleil, parcourant les villes de son royaume, comme le roy des planètes les signes du Zodiaque, arrive maintenant dans celle qui mérite justement d'être appelée en terre le signe du Lyon. » Les astrologues disent que, au signe du Lyon, le soleil est plus fécond, sa face plus pure, sa lumière plus bienfaisante; il récompense les hommes de leurs peines, il est fort, et il est juste. Le Roi n'a-t-il pas comme le soleil le regard qui dissipe les ténèbres, la providence qui crée, la bonté qui guérit? Quand le Roi est au loin, il ignore; mais quand il est présent, il regarde et on le voit, il parle et on peut lui parler.

I

On n'est embarrassé à Lyon ni pour recevoir un roi, ni pour engager avec lui la conversation. L'habitude est ancienne, la tradition riche de brillants souvenirs. Depuis que Philippe le Bel a annexé la ville au domaine, presque tous les rois l'ont visitée. Alliés des bourgeois qui avaient vaincu l'archevêque et le chapitre, les rois étaient restés les défenseurs des libertés de la commune tant qu'elles furent menacées et précaires. Aussi leur disait-on sa reconnaissance avec un empressement chaleureux où l'on était attentif à marquer la joie des habitants en même temps que la prospérité de la grande cité libre. La bannière aux armes de France flottant sur la porte de Vaise, les tuniques bleues fleurdelisées des enfants de la ville, le pavillon bleu des dames, le drap d'or du dais royal à battants bleus, dirent à Charles VI la fidélité et la richesse de sa ville de Lyon. Il se divertit fort à voir les jeux et les déguisements dont on avait agrémenté le parcours, les fontaines de vin, les géants déguisés en sauvages, et fut ravi d'emporter les coupes et les pots d'argent doré dont le consulat lui fit présent. — Mais ces splendeurs naïves furent bien dépassées quand, aux siècles suivants, la ville turbulente, opu-

lente, bouillonnante de sève, fit défiler devant Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II, les magnifiques mascarades des costumes, dépensant son enthousiasme d'artiste à prodiguer dans les parures des murailles, les charpentes des portes triomphales, tous les trésors de l'industrie et de l'art. Chaque réception devient un drame touffu, aux cent actes divers, où tous, manants et bourgeois, clercs et séculiers, hommes d'armes et gens de robe, artistes et poètes, jeunes filles et grandes dames, où les rois eux-mêmes jouent leur rôle. L'imagination débridée, l'érudition d'un temps où la mythologie païenne et ses formes sont devenues familières à tous, l'orgueil de vivre et la joie d'être riche y éclatent en puissance. La ville sensée, pratique, économe, travailleuse, prenait en un jour une revanche sur ses habitudes, jetait l'argent et l'or pour paraître belle. Elle avait, en 1548, montré à Henri II ses arquebusiers vêtus de satin blanc rayé d'or, au panache blanc et noir semé de paillettes d'or ; ses 60 corps de métiers en pourpoint de velours tailladé ; ses Lucquois à cheval en longue robe de velours noir, entourés de laquais habillés à la romaine ; ses Florentins sur des chevaux turcs, en robe cramoisie doublée de drap d'or ; et les cottes de mailles en tissu d'or et d'argent brodées de perles des 160 hommes du capitaine de la ville, et ses échevins en satin noir sur des mules harnachées de velours, menées par des valets cramoisis. Et c'étaient, sur le parcours, les statues colossales du Rhône et de la Saône, la forêt pleine d'animaux sauvages où Diane et les nymphes capturaient un lion et le conduisaient aux pieds du roi ; Neptune faisant jaillir de terre un cheval et Minerve un olivier... Jours de joie, où l'on vit dans un conte de fées, où l'Olympe de la Grèce, de grâce héroïque et charmante, revient charmer les yeux de ces marchands soucieux et ces ouvriers graves, sortis de leurs sombres masures au grand soleil de la nature et de l'art.

Mais, la fête finie, le sens pratique se retrouve. Et il en faut beaucoup, du plus aiguisé, pour faire bon ménage avec le roi. Depuis qu'il a décidément exclu l'archevêque de l'autorité politique, la commune est seule en face de son protecteur. Ils exercent à eux deux un *condominium* où l'équilibre est de nature instable. La Ville est entrée dans le domaine avec sa charte de libertés. Le roi l'a acceptée, ayant aidé la ville à la conquérir. Son autorité reste longtemps

discrète, réservée, bienveillante; elle n'est point exclusive du droit que Lyon a de se gouverner lui-même. Pourtant rien ne garantit que Lyon ne puisse un jour perdre ce droit. Aussi y a-t-il des précautions à prendre, et la ville les prend. A chaque avénement, une députation se rend auprès du nouveau prince et lui demande une solennelle confirmation des privilèges de la ville. Il ne l'accorde, le plus souvent, que contre argent comptant. Mais les échevins ne font pas de la concession royale le prix d'un marché. C'est un don volontaire. Souvent aussi, dans le cours du règne, le roi a besoin d'argent pour ses guerres. Lyon en donne de bonne grâce. Un présent gracieux n'est point un précédent funeste. Ainsi se maintient à peu près intact le principal des privilèges de la ville, celui qu'elle croit tenir de son origine romaine, l'exemption des tailles.

Ainsi, tant que le roi tient ses promesses, et fait honneur à sa signature, Lyon conserve le sentiment qu'en se donnant un maître, il ne s'est pas asservi à ses caprices. Mais, au XVIe siècle, la royauté a changé d'habitudes. Jusque-là elle demandait; François Ier exige. Et c'est dans le tumulte d'une fête splendide donnée à ses gens de guerre qui partent pour Milan, que le prince a taxé la ville de 9000 livres et d'un contingent de 1000 hommes. Le Consulat a beau exhiber le contrat de la Commune, montrer ses dispenses estampillées du grand sceau, les agents du prince ne sont pas patients. On emprisonne les échevins. Il faut bien payer. Et ce voyage royal a laissé mauvais souvenir. Pour la première fois, la ville a dû subir « une nouveauté ruyneuse et dangereuse ». On a confusément saisi que le souverain était et entendait demeurer supérieur à toute stipulation écrite, à toute convention humaine. Cette autorité qui, « ne mourant jamais », semblait le lien nécessaire et perpétuel entre le passé et le présent, la tradition vivante et permanente, c'est, dès lors, l'insécurité même, l'incertitude du lendemain. Mais on fut long à le comprendre clairement. Et les édits fiscaux se multipliant, et les menaces, le Consulat livrait encore bataille. Ses députés en Cour frappent à toutes les portes sans se faire écouter ; l'un d'eux se décide à dire la vérité vraie : « J'ai connu, écrit-il aux échevins, que vous comprenez mal les affaires dont il s'agit, et n'avez considéré avec qui vous avez à les démêler, qui est votre roi, et a pouvoir sur vos personnes, femmes, enfants et biens, et avec

lequel il ne faut parler ni contester de la sorte, nonobstant que cela vous a été accordé par contrat. Que veuillez ou non, vous serez contraints à fléchir la tête et plier le col, pour supporter et endurer tout ce qu'il plaira à S. M. d'ordonner. » Un autre, plus mélancolique, proposait à la ville « l'imitation de ce grand sage, lequel, ne pouvant obtenir de vivre, obtint de mourir à sa volonté... Les lois et le vouloir des princes rendent juste l'injuste, équitable l'inique, sacré et saint ce qui était auparavant vicieux et profane. » (1567).

II

Les souvenirs que laissent à Lyon les visites royales ne sont donc pas tous agréables. La dernière était de 1595[1]. Henri IV était venu voir les Lyonnais récemment rentrés dans l'obéissance. Acclamé avec enthousiasme, il avait pardonné aux derniers ligueurs entêtés. Il avait eu pour chaque harangue une réponse aimable. Il était de belle humeur. Il retrouvait à Lyon Gabrielle qui l'y attendait, et ses « très chers et bien aimés » Lyonnais qui l'avaient si passionnément combattu. « Continuez à m'aimer, dit-il aux échevins, je vous ferai voir combien je vous aime, et que je ne désire rien tant que votre repos. » De fait, il prouva qu'il disait vrai. La ville avait douze échevins : n'était-ce pas beaucoup trop ? Que de temps perdu en discussions inutiles ! Paris, bien plus peuplé, se contentait de quatre et d'un prévôt des marchands. Et le roi, d'un trait de plume, supprima la vieille charte municipale.

Pénible souvenir que celui-là pour les bourgeois de Lyon. Ils n'avaient jamais sincèrement pardonné à Henri IV cet abus de force. Lyon étant entré dans le royaume avec son gouvernement et sa vie propre, Lyon ayant signé un contrat volontaire avec le roi, ce contrat ne pouvait être modifié que du consentement des deux parties. Encore si le bon plaisir du roi se fût borné à ce coup d'autorité. Mais l'application de l'édit avait été plus dure encore que l'humiliation subie. Désormais, plus d'élections libres. Les maîtres des métiers

1. Henri IV revint à Lyon en 1600, pour y célébrer son mariage avec Marie de Médecis. Mais ce voyage n'eut pas d'importance politique.

solennellement réunis à la Saint-Thomas ne faisaient plus qu'enregistrer les volontés que le roi transmettait au gouverneur. Ils se gardaient bien de l'avouer, se donnaient l'air de choisir en toute liberté les candidats à la prévôté ou à l'échevinage qu'une lettre royale ou une intervention discrète du gouverneur indiquaient comme agréables. Parfois, pourtant, quand l'intervention était trop pressante ou trop brutale, ils risquaient une résistance. Quand, en 1601, M. de la Guiche veut imposer la nomination d'un prévôt étranger à la ville, quelques meneurs plus hardis refusent de le nommer, bravent la colère du gouverneur qui refuse d'assister à la cérémonie d'installation. Et pourtant, ils ont eu bien soin de stipuler qu'ils n'allaient « point contre la volonté du roy à laquelle ils obéiront à jamais en tout et partout, mais pour l'apparence qu'il y a de surprise en cela faite à S. M.[1] » N'est-ce pas, en effet, le roi lui-même qui, en confirmant les privilèges de la ville, a stipulé que les non-natifs seraient exclus des charges consulaires ? C'est donc obéir au roi que de résister au gouverneur. Tout s'arrange avec un peu d'adresse. N'empêche que le prévôt des marchands, Pierre Baillon, en a été malade de frayeur, qu'il n'a pas osé venir à la fête où la Guiche refusait d'assister et qu'il a fait dire qu'il déclinait toute responsabilité sur ce qui s'était passé. D'ailleurs, les plus hardis qui invoquaient la volonté du roi comme loi suprême, durent en accepter l'expression claire quand une déclaration officielle de S. M. admit à l'échevinage les non-natifs (19 fév. 1603)[2]. Il n'y a plus qu'à se résigner. L'habitude en est déjà ancienne et les sages l'indiquent comme la seule bonne. On doit, constatent avec mélancolie nos consuls, « se défendre toujours en apparence et fléchir prudemment aux choses qu'on ne saurait éviter, tenant plus à propos que les coups qu'il faut souffrir se donnent entre deux portes et à couvert, que publiquement. »

Si ce Consulat nouveau, recruté conformément à la volonté royale, avait conservé ses attributions intactes, les bourgeois auraient pu en y mettant quelque complaisance, continuer de croire que la

1. BB. 138 (13, 15, 16, 18 décembre 1601). La série BB des Archives municipales de Lyon comprend les Actes consulaires, procès-verbaux des séances du Consulat. C'est à ces actes que l'indication BB renvoie dans les notes qui suivent

2. Enregistrée au Parlement, 24 mai 1603.

ville se gouvernait elle-même. Mais ce Consulat, démembré et soumis, a vu chaque jour tomber autour de lui quelque parcelle de son autorité. Il n'est plus qu'une vieille forteresse dégradée. Les agents du roi gagnent tout le pouvoir qu'il perd. Il avait la garde de la ville, et détenait les clefs des portes et des chaînes de la Saône. Henri IV a décidé qu'il les conserverait pendant le jour, c'est à dire tant que chaînes et portes sont ouvertes, tandis que, la nuit, quand elles sont fermées, les clefs seraient remises au gouverneur. Et c'est chose plaisante que de constater la gravité avec laquelle, chaque année, les nouveaux échevins répartissent entre eux les clefs de ces portes ouvertes. Il est vrai qu'ils se consolent en pensant que « cela ne tire pas à conséquence pour les privilèges de la ville. » Ce sont les propres termes de l'édit d'Henri IV, qui aimait à rire. Henri IV mort, les échevins essaient de reconquérir le terrain perdu. Quand le procureur général de la ville, Charles Grolier, se rend en cour pour porter au nouveau roi le serment des habitants de Lyon, il part muni de toutes sortes de recommandations; il emporte un long mémoire qui prouve que de Clovis à Henri IV la commune a toujours eu le droit de se garder elle-même. Henri IV n'a prétendu que prendre des précautions contre les factions qui agitaient encore une ville ligueuse. Il est temps de rétablir l'ancien état de choses; et comme on commence à connaître à Lyon la médiocre solidité de la parole et de la signature royales, Grolier tâchera « d'obtenir de S. M. l'intention de la ville avec le meilleur parchemin et la plus forte cire qu'il se pourra » [1]. Mais le nouveau roi déclare comme l'ancien que, bien que « n'ayant pas en eux moins de confiance qu'ont eu les roys nos prédécesseurs », le gouverneur continuera de tenir les clefs pendant la nuit, toujours, bien entendu, « sans tirer à aucune conséquence et sans préjudice des droits et privilèges » du Consulat [2].

Le soin qu'a pris le roi du repos de la ville va si loin qu'il pourvoit lui-même à sa défense. Du jour où Ornano (fév. 1594) l'a replacée sous son autorité, une garnison suisse y est restée installée. Et pourtant, la ville est exempte du logement des gens de guerre. Sa

1. BB. 148, f° 80 (23 juin 1612).
2. BB. 149, f° 19 (10 janv. 1613).

milice bourgeoise, ses arquebusiers font le service de garde sur les murailles. Voilà encore une de ces discrètes violations des franchises qu'on accepte silencieusement, parce qu'il ne faut jamais avouer la dure vérité. Et c'est avec le plus grand sérieux du monde que le Consulat qui a accepté les Suisses continue à prendre toutes les précautions d'usage quand une troupe royale doit traverser la ville. On voit alors, si les soldats du roi arrivent par la Saône, sur des bateaux, un double cordon de pennonages alignés, en armes, tout le long des deux quais, pour les empêcher de débarquer sur les rives, si l'envie leur en prenait. Quand l'armée vient par le faubourg de la Guillotière et traverse la ville, les rues latérales au parcours du cortège sont aussi bien gardées. L'honneur est sauf, une fois de plus.

Il n'en est pas toujours de même, sans doute. Quand la volonté royale pénètre jusque dans les affaires les plus intimes de la ville, il y a quelques moments pénibles à passer. Il arrive que le Consulat reçoit des coups « entre deux portes ». L'échec de la rébellion ligueuse a pesé durement sur Lyon. Non seulement son administration mutilée n'émane plus d'élections libres, mais voici qu'à côté du tout puissant et souvent arrogant gouverneur, le roi a placé un nouvel agent. La ville a, pendant la révolte, fait des dettes, et ne peut pas les payer. Les créanciers ont imploré le roi. Les échevins eux-même l'ont supplié de leur venir en aide. Car leur responsabilité personnelle était, selon l'usage, engagée. Et le roi ne se fit pas prier pour intervenir. Il décida que la ville percevrait un subside de 3 livres par pièce de vin et la tierce partie des droits de la douane de Lyon pour aboutir au règlement des dettes. Mais le roi, dans sa bienveillante prévoyance, confiait l'exécution de ce réglement à un liquidateur, de Vic, muni de pleins pouvoirs pour traiter avec les créanciers [1]. Quant aux échevins, il les déchargeait de toute responsabilité financière. Comment se fussent-ils fâchés d'être si bien compris ? Plus de soucis désormais. Le roi est si bon. N'a-t-il pas fait payer, entre toutes les créances, en premier lieu, sans retranchement, intérêts compris, celles qui appartenaient aux consuls, à leurs familles, à leurs amis [2] ?

1. BB. 135, fos 27, 29, 30 (9-11 fév. 1598).
2. BB. 135, fos 66-68 (17 et 22 avr. 1598).

Malheureusement, tout n'est pas bénéfice dans cette combinaison. Il est doux d'être protégé et tiré d'embarras, mais le protecteur entend bien exercer sa tutelle. Son nouvel agent, l'intendant liquidateur, ne quitte plus la place. Après de Vic, voici Eustache du Refuge [1] qui, à peine installé, fait savoir au Consulat que « le secrétaire de la ville sera tenu d'exhiber les actes consulaires toutes les fois qu'il en sera requis. » Obligation bien gênante : il a déjà fallu montrer les livres de comptes, ce qui a été très désagréable ; faudra-t-il confier aussi le secret des délibérations à cet indiscret ? On a l'habitude, à Lyon, d'écrire aux ministres, d'envoyer des députés en cour, de régler sans intermédiaire les affaires de la ville au conseil du roi. Avec quelques cadeaux, des visites habiles, et un peu de ténacité, on obtient beaucoup. C'est toute une diplomatie avec ses marchandages et ses secrets. Si la correspondance est connue de l'intendant, comment s'y livrer tout entier, dire les nuances des choses, indiquer ce qu'il faut taire et ce qu'il faut crier ?

Ajoutez que ce fonctionnaire si curieux coûte cher. La ville lui donne 600 livres par mois, le meuble et le loge. Il a, dès 1607, une maison et des bureaux. Et sa dignité s'accroit avec ses exigences ; M. de Montholon, qui succède à du Refuge, n'est plus simplement « commis par S. M. pour l'exécution de l'arrêt relatif aux dettes de la ville », il a « la charge et surintendance de la justice en Lyonnais, Forez et Beaujolais, et des affaires particulières de la ville de Lyon [2] ».

Pour se consoler de déchoir en autorité, le Consulat s'est haussé en splendeur extérieure. Les échevins sont anoblis en sortant de charge. C'est un cadeau que leur a fait Charles VIII (1495) et ils y tiennent. A chaque nouveau règne, ils font renouveler le privilège ; ce qui coûte cher. Aussi ne faut-il pas le compromettre par des imprudences. Un ex-consul n'y aura droit que s'il cesse de faire à Lyon le commerce de détail après sa sortie de charge [3]. Les consuls

1. BB. 141, f° 277 (23 décembre 1604).
2. BB. 143, f° 36 (22 fév. 1607).
3. BB. 143, f° 32 (10 fév. 1607). — Inv. Chappe, IX, 21 (26 juin 1607). L'Inventaire Chappe a été dressé à la fin du XVIIIe siècle, et donne un sommaire de la plupart des pièces conservées aux Archives municipales. Comme un assez grand nombre de ces pièces ont disparu, cet inventaire, très consciencieusement établi, en tient lieu souvent.

règlent minutieusement le cérémonial de leurs installations, séances, fêtes, enterrements. Ils se donnent un somptueux costume (robes violettes en damas, toques de velours) et confient à un peintre officiel le soin de reproduire leurs traits et leurs blasons. Et c'est un beau spectacle que de contempler, aux occasions solennelles, le Consulat à cheval dans les rues de Lyon, précédé des arquebusiers et du capitaine de la ville, bien harnaché, entouré de ses mandeurs armés de baguettes, suivi des ex-consuls et des notables bourgeois. Il est également honorable et doux de siéger sur de beaux fauteuils aux armes de la ville, de recevoir les personnages de distinction qui passent par Lyon, de leur adresser des discours, de parler et d'agir au nom de la ville qui passe, dans le royaume, pour la seconde en population et la première en richesse.

Ces honneurs sont peut-être des compensations suffisantes aux déboires et aux difficultés continuelles rencontrées dans l'exercice des fonctions municipales. Mais les Lyonnais qui ne sont pas de famille consulaire, les simples bourgeois et manants ne s'en portent pas mieux. Depuis la « réduction » de 1595, tout va mal. Il n'est bonne coutume qui ne se perde, il n'est « nouveauté ruyneuse et dangereuse » qu'on ne voie chaque jour s'insinuer dans la cité ou s'implanter de force. Et la cause unique, c'est que le roi a besoin d'argent, et qu'au gré de ses besoins, il attaque ouvertement ou ruine lentement le bloc de privilèges et de franchises qui constitue la « communauté » de Lyon. Henri IV, étant peu dépensier, y a mis quelque modération. C'est lui, pourtant, c'est surtout le surintendant des finances Sully [1] qui ont indiqué à de plus avides les procédés à employer, la manière d'exploiter au profit du trésor royal la richesse d'une ville de commerce et d'industrie.

Une lutte compliquée commence dès lors, infiniment variée, chicanière, tortueuse, où, comme deux ennemis, le roi et la ville observent leurs points faibles, rusent et parlementent ; l'un prodigue les tendresses en portant un coup ; l'autre, en l'évitant, proteste de sa soumission sans bornes. Entre eux, c'est un va-et-vient continuel

1. Les premières créations d'offices (contrôleur des cuirs, 1696, visiteur des marchandises, 1603) faites au détriment du commerce et de l'industrie lyonnais, remontent à Henri IV. Mais, elles ne furent pas maintenues. Le procédé ne fut repris que par Richelieu.

de négociations. La ville a près de la cour un agent permanent ; elle le renforce, à chaque instant, de députations spéciales qui partent, munies d'argent, de cadeaux et d'arguments. Ces arguments sont presque toujours les mêmes. C'est une doléance, un gémissement continuel. Toucher aux privilèges de Lyon, c'est préparer sa ruine. Lyon a ses foires franches : quatre fois par an, pendant quinze jours, les marchandises françaises et étrangères entrent et sortent librement. Elles provoquent un énorme mouvement d'affaires. Suisses, Allemands, Italiens, s'y donnent rendez-vous. La place de Lyon règle le cours des changes pour l'Europe entière. Le plus léger impôt qui diminuerait cette franchise provoquerait l'émigration du commerce à Besançon ou à Genève, et le royaume perdrait une source de profits. Car Lyon vaut surtout par son commerce et sa position admirable ; le plat pays n'est pas fertile et ne saurait nourrir sa population travailleuse. Aussi, tous les rois ont-ils entouré cette ville de leur protection spéciale. Ils lui ont maintenu l'antique privilège de la liberté du travail. Sauf quatre (apothicaires, orfèvres, serruriers, chirurgiens), tous les métiers sont ouverts. Chacun, régnicole ou étranger, peut venir s'installer à Lyon et y ouvrir boutique ou atelier. Le Consulat exerce seul la juridiction des arts et métiers, fait le règlement des corporations, marque gratuitement les marchandises et surveille les produits. Le fisc royal n'a jamais voulu tirer de bénéfices du travail lyonnais. A Lyon, pas d'office vénal qui pèse sur les corporations. Le roi, d'ailleurs, y trouve son compte. La douane de Lyon rapporte beaucoup. Si le négoce y diminuait, le trésor royal en souffrirait. Enfin, les Lyonnais sont exemptés de tailles. Gros privilège, sans doute, mais n'est-il pas compensé par les lourds sacrifices que la ville s'est toujours imposés pour la défense du royaume, étant ville frontière et singulièrement fidèle à son roi ?

Le roi ne refuse jamais de croire à la bonté de ces arguments ; il les écoute volontiers. Mais il a pour les affaiblir et les ruiner quelques réponses toujours prêtes. Sa volonté est certainement de respecter les privilèges de la ville. Mais un privilège n'est pas gratuit. Il se paye, surtout quand le roi a besoin d'argent. Lyon ne peut pas prétendre à refuser sa part des charges extraordinaires qui pèsent sur le roi. Il a, lui aussi, des dettes à payer, des guerres à faire, et

bien des appétits à satisfaire. Enfin son bon plaisir est, au besoin, l'*ultima ratio*, l'argument irrésistible. Il l'emploie, à vrai dire, rarement encore, et se préoccupe de justifier ses actes. Il ne veut pas violer ouvertement ses promesses ou celles de ses prédécesseurs. De plus, il a l'habitude de demander plus qu'il ne veut. Un marchandage, une transaction sont presque toujours possibles. L'important, pour lui, est d'avoir de l'argent. Il ne lui est pas particulièrement agréable de l'avoir par la voie brutale. Il consent à discuter.

Et, dans la discussion, non plus, cette fois, officielle, publique, mais discrète, à voix basse, il tient en réserve, sinon des arguments, au moins des attitudes qui embarrassent singulièrement le Consulat, porte-parole de la cité. Il n'y a pas toujours identité d'intérêts entre la ville et les échevins; le roi le sait bien. Il arrive, en effet, que le prix auquel le Consulat achète le maintien d'un privilège est si élevé que mieux vaudrait pour la ville y renoncer. Mais ce ne serait point du goût de ceux des habitants qui réellement en profitent. Telle est, par exemple, l'exemption des tailles. La masse du menu peuple non-propriétaire n'en tire aucun bénéfice. Bien plus, c'est pour lui une lourde charge. Car toute dépense de la ville se traduit par une augmentation des octrois. S'il faut donner au roi une somme d'argent pour conserver une franchise, le Consulat sollicite un nouvel octroi qui permettra de la trouver ou de servir les intérêts à ceux qui s'empressent de la prêter. Et les octrois sur le vin et les objets de consommation augmentent sans cesse, au grand mécontentement des classes inférieures qui en souffrent, tandis que les échevins et les gros bourgeois, le clergé, bénéficient d'exemptions ou de faveurs soigneusement dissimulées [1]. Ce n'est pas tout. L'argent qui entre, de ce chef, dans les caisses de la ville et que le Consulat dépense sous le contrôle de la Chambre des Comptes, mais sans aucun contrôle des habitants, est parfois consacré à des usages qu'il serait imprudent de préciser. L'administration consulaire, très aristocratique et qui ne sort guère de quelques familles, est loin d'être irréprochable. Or, la crainte du scandale est le commencement de la sagesse. Les Lyonnais sont patients, mais ils peuvent

1. Les bourgeois riches de Lyon avaient intérêt à maintenir l'exemption des tailles, non seulement parce qu'ils possédaient la plupart des maisons de la ville, mais aussi parce que le privilège s'étendait à leurs terres et maisons de plaisance.

garder longtemps une colère sourde qui, tout-à-coup, éclate. Pris entre la crainte d'une émeute et la volonté royale dont, après tout, il y a moyen de tirer parti, le Consulat sait céder à propos. Heureux encore de se retrancher derrière cette volonté, et de la solliciter même, si le danger est trop menaçant. — En somme, le roi tout-puissant n'aime pas à déployer toute sa vigueur pour vaincre un adversaire qu'un chantage habile peut rendre immédiatement conciliant. Du jour où le liquidateur royal a regardé les livres de comptabilité de la ville, le pouvoir royal a fait à Lyon un grand progrès. Quand il plut à Henri IV, en 1609, de faire racheter par la ville 800.000 livres de ses dettes et 160.000 livres de ses domaines, il n'eut qu'à la menacer d'un partisan qui se chargeait de l'opération sans surcroît d'impôts, pourvu qu'on lui confiât l'administration de Lyon pendant 14 ans et qu'il pût procéder à une révision des comptes. Le Consulat s'écria qu'un tel homme, « ne tendait qu'à troubler son repos par une recherche des principales familles qui avaient passé par les honneurs consulaires et à travailler par des vérifications nouvelles des créanciers légitimes », paya 100.000 livres pour éviter le partisan et accepta toutes les conditions du roi [1]. Le roi se déclara satisfait.

Le Consulat l'était moins sans doute, quoique sauvé. Mais il garda longtemps rancune à Sully, l'inspirateur financier du roi, qui avait fort adroitement touché du doigt l'infirmité native du Consulat.

Aristocratie bourgeoise, plus soucieuse de ses intérêts propres que de ceux qu'elle est censée représenter et qu'elle a le devoir de défendre, le Consulat ne peut avoir dans une situation fausse qu'une attitude hypocrite. Ce qui ne va pas sans engendrer quelques désagréments. Car malgré toutes les précautions et toutes les habiletés, le tapage tant redouté éclate quelquefois.

En l'an 1618, les Lyonnais s'aperçurent qu'ils payaient depuis vingt-trois ans le subside de 3 livres par pièce de vin qu'Henri IV avait autorisé la ville à percevoir en 1595 pour le paiement de ses dettes, en même temps que le tiers-surtaux de la douane. Ce subside énorme s'ajoutait aux droits royaux d'aides (1/8e et 1/10e) déjà très lourds, à celui de

1. BB. 154, fo 78 (15 mars 1618).

10 sols pour l'entretien des pauvres, et aux anciens octrois. Or, les dettes auraient dû être payées depuis longtemps ; mais le roi et le Consulat s'étaient entendus pour prolonger la perception des subsides, et les utiliser à leur guise. Comme on ne parlait pas d'en finir, les cabaretiers et hôteliers se rendirent, le 13 février, en foule au Consulat pour lui signifier qu'ils allaient fermer boutique, si le subside n'était pas aboli. Les échevins le prirent de haut, parlèrent de « sédition et monopole » et les menacèrent de punitions corporelles [1]. Huit jours après (20 février), une « grosse troupe de gens, » conduite par les capitaines pennons et les enseignes de chaque quartier, se présenta au Consulat. Les capitaines déclarèrent qu'un malheur était imminent si on ne décidait l'abolition immédiate. Le Consulat se plaignit amèrement qu'il y eût des meneurs, de mauvais citoyens, mais promit d'en référer à l'intendant Olier et au gouverneur. Les pennons se retirèrent, disant qu'ils ne répondaient plus du maintien de l'ordre.

Le 1er mars, une foule bruyante assiégea les portes de l'Hôtel de Ville, les força et envahit la Grand'Salle. Les consuls, ayant demandé de quoi il s'agissait, ne reçurent « autre réponse, sinon confuse et tumultueuse, qu'ils se plaignaient » du subside, avec « plusieurs autres paroles mêlées par le dedans, telles que peuvent naturellement produire les peuples émus. »

Ils comprirent pourtant, et promirent d'agir. Le 15 mars, après avis du gouverneur, il y eut assemblée générale des principaux de la ville : deux chanoines de Saint-Jean, six représentants de la sénéchaussée, cinq du bureau des finances, quatre avocats, trente ex-consuls, quatre-vingt-deux bourgeois notables. Ils décidèrent d'envoyer en cour le premier échevin, Jean Goujon, pour régler l'affaire du subside et en obtenir la prochaine abolition et le remplacement. Car les vieilles dettes de la ligue n'étaient pas éteintes (26.027 livres restèrent à payer) et la ville en avait fait d'autres. Il était dû en tout 115.032 livres [2].

La mission de Goujon était plus délicate qu'elle ne semblait. Car,

1. Pourtant, ils firent placarder une affiche, disant que le subside serait aboli l'année suivante.

2. BB. 154, fo 109 (15 mars 1618).

si le Consulat n'avait fait que de vagues allusions aux causes de la sédition, il ne les ignorait pourtant pas. Le mouvement avait un auteur responsable. C'était le propre lieutenant du gouverneur, le comte de Saint-Chamond. Cet homme habile avait tout le tempérament d'un agitateur. Ses démêlés avec Halincourt occupaient l'opinion depuis plus d'un an [1]. Le gouvernement, n'osant prendre parti dans leur querelle, laissait faire. Saint-Chamond, dont le but, semble-t-il, était de prendre sa place, de supplanter à Lyon la famille d'Halincourt qui y était largement pourvue et qui s'efforçait de s'y perpétuer, avait facilement aperçu les compromis et les marchandages sur lesquels reposait l'entente cordiale entre les échevins et le représentant du roi. C'est lui qui s'était chargé d'éclairer le menu peuple sur la conduite du Consulat. Ses « paroles et ses écrits » avaient excité la sédition des cabaretiers et des hôteliers. Il ne se gênait pas pour dire son mépris des échevins et les accuser de malversations. Quand il rencontrait le prévôt Baraillon, il lui promettait des coups de bâton, et, entre temps, ravageait avec ses hommes les métairies des gros bourgeois de la ville. Bref, disait-on au Consulat, c'était un vrai « tribun du peuple ».

Tout son plan échouait, si Jean Goujon rapportait de la cour un arrangement satisfaisant. Aussi l'y prévint-il. Quand Goujon arriva à Saint-Germain, Saint-Chamond lui fit demander communication du mémoire qu'il apportait au Conseil. Goujon qui avait l'ordre de ne pas lui parler, refusa fièrement : le Consulat n'avait-il pas le droit de communiquer directement avec le roi et nos seigneurs du Conseil ? Saint-Chamond n'était pas patient. Quand Goujon sortit du logis de Pontchartrain, un inconnu qui, flanqué de deux laquais, l'atten-

1. Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, lieutenant du gouverneur d'Halincourt depuis 1617, était entré en conflit avec lui, à propos de la levée d'un régiment. Il avait refusé de prendre l'*attache*, c'est-à-dire les ordres du gouverneur. Halincourt riposta à cette insubordination en occupant le château de Montagny, dont le seigneur avait obéi à Saint-Chamond. Celui-ci marcha sur Montagny avec 7.000 hommes recrutés dans le plat pays, qui lui était sympathique, et Halincourt, effrayé, évacua Montigny et signa la paix. Saint-Chamond, ayant licencié son armée, d'Halincourt l'attaqua de nouveau à l'improviste dans Montbrison, et, l'ayant obligé d'en sortir, ravagea le Forez. C'est alors que l'arbitrage du roi intervint, pour faire cesser cette guerre qui avait duré dix-huit mois. Saint-Chamond reçut 225.000 livres, laissa sa charge au second fils d'Halincourt, qui fiança sa fille au fils aîné de Saint-Chamond.

dait à la porte, le roua de coups de bâton (27 juin). On imagine l'émotion du Consulat en apprenant « cette honteuse et injurieuse tragédie « jouée aux dépens de l'honneur de la ville sur le théâtre de la cour, à la vue du roi et de la cour, voire, pourrait-on dire, de la France entière, puisque la cour est le centre où aboutissent toutes les lignes de la circonférence de la monarchie française [1]. » Il n'est plus question d'autre chose à l'Hôtel de Ville. Il faut obtenir une réparation exemplaire. On convoque les notables : Lyon a été « battu sur l'épaule » de Goujon ; ce serait être « sans cœur et sans courage » que de dévorer l'affront. Séance tenante, une députation est envoyée en cour. Le prévôt Baraillon part avec quatre ex-consuls, le président de l'élection et un conseiller de la sénéchaussée. On leur vote 3.600 livres pour leurs frais de route.

L'affaire fut assez vite menée, mais ne se termina pas à l'entière satisfaction du Consulat. Le coupable, nommé Deville, était valet de Saint-Chamond. Mais il avait fui ; on le chercha peu, et il resta introuvable. Le grand prévôt de l'hôtel le condamna sévèrement. Il devait faire amende honorable, pieds nus, en chemise, la corde au col, tenant en main une torche ardente, demander pardon à Dieu, au roi, aux échevins et à Goujon ; puis être attaché au poteau à Lyon, et enfin banni du royaume à perpétuité, à peine à lui d'être pendu et étranglé s'il rompait son ban. Ses biens seraient confisqués ; il paierait 2000 livres d'amende (7 août). Mais on ne le tenait pas, et il n'avait pas de biens. On ne put qu'attacher au poteau son effigie [2].

Le Consulat pensa que c'était insuffisant. Il n'en dit rien, mais sa colère contre Saint-Chamond s'en accrut; d'autant que les rieurs n'étaient pas de son côté, que Saint-Chamond était toujours lieutenant du gouverneur, et que le roi ne paraissait pas disposé à sévir. Au contraire, il travaillait à réconcilier Halincourt et Saint-Chamond. MM. de Ventadour et de Lesdiguières, désignés comme arbitres de leur vieille querelle, invitèrent le Consulat à faire connaître ses griefs contre Saint-Chamond. Celui-ci refusa d'abord, alléguant qu'il n'avait rien à démêler dans cette affaire, et que,

1. BB. 154, f° 149 (2 juin 1618).
2. BB 154, f° 232 (21 août 1618).

pour Saint-Chamond, sa seule demande était qu'on en débarrassât le pays. Puis il se résigna à obéir à une nouvelle sommation et envoya à Vienne, où siégeaient les arbitres, un échevin avec le procureur de la ville. Ils devaient avant toute chose demander une punition sévère de l'offense faite à Goujon et le départ de Saint-Chamond [1].

Le Consulat avait bien raison de se méfier des arbitres de Vienne. Saint-Chamond lui avait préparé une surprise désagréable. Il avait parlé de l'administration consulaire de Lyon et, de ses critiques, conclu à une réforme. Il demandait des assemblées générales de citoyens à voix délibérative, suivies d'une élection plus démocratique du Consulat. Voilà donc que ce pauvre Consulat, battu, humilié de n'avoir obtenu qu'une satisfaction dérisoire, se voyait transformé en accusé, et devant des juges sans compétence. Décidément, le « tribun du peuple » était exaspérant. Il voulait de grandes assemblées pour continuer les factions, changer les coutumes pour troubler le repos de la ville. Les assemblées sont « occasions de murmures, monopoles et séditions que les factieux de M. de Saint-Chamond y voudraient ménager ». Ce qu'il veut, c'est détruire le pouvoir des échevins qui sont « gens d'honneur, bons serviteurs du roy » et qu'il déteste parce qu'ils n'ont voulu « adhérer à ses remuements ». Au demeurant, MM. de Ventadour et Lesdiguières n'ont rien à voir à tout cela. Ils n'en ont pas moins, contre toute justice, écrit au roi toutes ces folies factieuses ; bien plus, ils ont demandé des lettres d'abolition pour Deville. Vite, il faut retourner au roi pour détourner ces nouveaux coups.

Le Consulat en fut, cette fois, quitte pour la peur. Le roi n'aimait pas plus que lui les assemblées populaires, et il n'avait pas lieu de se plaindre de ses bons serviteurs de Lyon. Mais, rassuré sur ce point, le Consulat dut se résigner à une paix sans gloire. Le marquis de Thémines rendit l'arrêt définitif d'arbitrage entre Halincourt et Saint-Chamond, les réconcilia, tandis que les échevins acceptaient la grâce de Deville. Ils obtinrent pour toute satisfaction que ce valet vînt à Lyon lire une lettre d'excuses. Et devant les consuls, les notables bourgeois, les capitaines pennons, les conseillers de la séné-

1. BB. 154, fos 274-281.

chaussée, le clergé, les conseillers de la sénéchaussée, les trésoriers de France, en présence d'Halincourt et de l'intendant Olier, Deville lut sa lettre à laquelle le prévôt, puis Goujon répondirent : « En conséquence du commandement du roy et de la satisfaction à nous faite, nous vous pardonnons et remettons l'offense. » C'était peu de chose que les excuses d'un laquais pour deux années de désagréments, quelques séditions, une bastonnade et une grande frayeur (6 mai 1619). Entre temps, l'affaire du subside était réglée. Le roi l'avait aboli. Et comme des créanciers de la ville s'étaient présentés pour toucher leurs créances sur l'entrée du vin, on les avait renvoyés à des temps meilleurs. Il fallait bien, après tout, passer sa mauvaise humeur sur quelqu'un. Le métier d'échevin n'est pas toujours gai [1].

Aussi, le Consulat était-il fort peu disposé à se mettre sur les bras une nouvelle affaire. Mais les affaires se présentent sans qu'on les cherche. Il est difficile de vivre tranquille à Lyon. Voici venir [2] (20 nov. 1618) des marchands qui se plaignent d'être « gourmandés, vilipendés, outragés » aux portes de la ville par les gardes du roi. Puis, tous les jours, les plaintes recommencent. L'un raconte qu'allant à sa campagne, à une lieue de Lyon, avec quelques provisions, on l'a fouillé, on lui a « arraché son manteau, l'appelant chauld coquin, maraud, vilain, lui disant qu'il passerait par là vu qu'ils y en faisaient bien passer d'autres qui étaient aussi grands seigneurs que lui... » Muletiers, voituriers, conducteurs de marchandises subissent des exactions insupportables. N'eût-on que la valeur de 5 sols, il faut payer des taxes arbitraires. Cela se répète dans le royaume et à l'étranger. Le commerce se détourne de Lyon. Que le Consulat fasse quelque chose ! Qu'il envoie des notables aux portes ! Ils verront qu'il n'y a rien d'exagéré. Les exactions des gardes n'égalent que leurs insolences.

Le Consulat répond peu ou ne répond pas. Il sait bien que le public a raison. Mais il envoie les plaignants au gouverneur, à l'in-

---

1. BB. 155, f°s 241-253. *Ibid.*, f° 152 (28 fév. 1619).

2. Pour toute cette affaire, voir les délibérations consulaires du 4 décembre 1618 au 29 janvier 1619, et *passim* du 14 mars au 24 nov. 1619 (BB. 154, 155).

tendant Olier. Eux seuls ont qualité pour agir sur les agents du roi. Ils savent bien que le maîtres des portes et ses douze gardes n'ont rien à faire qu'à molester le public. Créés pour surveiller le paiement du droit royal de rêve, haut-passage et foraine [1], et de la douane, ils n'ont plus de raison d'être depuis que la ville paye au domaine un revenu annuel fixe de 3.500 livres qui l'a rachetée du rêve, et depuis que la douane est affermée. Ils se contentaient jusqu'ici d'exister sans rien faire. C'est une ordonnance royale interdisant la sortie de l'or et de l'argent du royaume qui leur a donné, avec un semblant d'attributions, un surcroît d'insolence. Mais il est clair qu'une telle ordonnance, si elle était appliquée, ruinerait radicalement tout commerce à Lyon [2]. Le gouverneur et l'intendant ont qualité pour faire au roi les représentations nécessaires.

Mais gouverneur et intendant [3] sont peu soucieux de prendre à leur compte les griefs des marchands lyonnais. A ces gardes qui se conduisent chaque jour comme des fous furieux, ils n'envoient que de paternelles remontrances. La colère augmente d'heure en heure. Voici de nouveau les marchands à l'Hôtel de Ville (28 janvier 1619) : « Un remède palliatif ne suffit pas, il faut un remède curatif... Lesdits gardes... rendent les portes de cette ville plus décriées et redoutées par leurs pilleries et larcins que les plus épaisses et dangereuses forêts du royaume. » On remboursera leurs offices s'il le faut, mais qu'ils disparaissent ! Lyon est dans une condition pire « que la moindre bicoque d'où chacun peut à sa fantaisie sortir librement et porter par tout le royaume son or et son argent. » Les échevins écoutent ces plaintes, mais refusent de faire les frais d'une députation à Paris. L'affaire est épineuse. Que les marchands délèguent eux-mêmes quelques-uns des leurs. Ils acceptent, et en désignent quatre : Guillaume Picou, Daniel Perrin,

---

1. Droit sur les marchandises qui sortaient du royaume ou qui allaient de Lyon dans les provinces où les aides n'ont point cours. La ville l'avait racheté en 1555.

2. L'interdiction n'était pas absolue. Mais on ne pouvait sortir de l'argent de la ville, qu'avec un passeport indiquant la somme, et rentrer qu'avec des certificats établissant l'usage fait de l'argent, — c'est-à-dire que, pratiquement, c'était la permission aux gardes des portes de faire aux Lyonnais toutes sortes de vexations, « pour l'achat de 10 livres d'amandes, ou d'un cabas de figues. » (BB. 155, f° 84).

3. L'intendant Olier, nommé le 11 nov. 1617, en remplacement de Montholon, successeur de du Refuge depuis 1607.

René de Sénelinges, Ysaac Roux. Le Consulat les accompagne de ses vœux et y ajoute un conseil : « ne pas laisser échapper la moindre parole qui puisse — on ne dit pas offenser — mais donner du mécontentement à ceux qui nous obligent de leur protection et faveur [1]. »

Nos hommes partent pleins d'enthousiasme. Ils vont « de ces gardes ne laisser la moindre racine, ains remuer la terre quatre pieds au dessous. » Mais leurs illusions se dissipent vite, au contact des gens de cour. Ils ne sont pas habitués aux manières diplomatiques, parlent librement d'Halincourt et du Consulat. L'agent Demoulceau, que la ville entretient en permanence à Paris, refuse, en homme prudent, de se mêler de leurs affaires [2]. Cependant les gardes ont, eux aussi, député en cour [3]. Tout s'est gâté. Les députés des marchands reviennent à Lyon, furieux, brouillés avec tout le monde, sans avoir rien obtenu. Les gardes, triomphants, sont plus insolents que jamais.

Le Consulat a cru habile de laisser faire; il ne s'est pas compromis auprès de la Cour. Mais l'opinion à Lyon lui est hostile. Les marchands veulent lui faire payer son abstention, aux élections de décembre 1619. Tout s'y passait généralement sans incident, la cérémonie étant réglée d'avance. Le Consulat, d'accord avec le gouneur, désignait officieusement aux maîtres des métiers (qu'il nommait lui-même) les deux candidats qui devaient remplacer les échevins sortants. S'il y avait eu parfois des difficultés, elles étaient venues d'un désaccord entre le Consulat et le gouverneur, jamais d'une divergence entre les électeurs et le Consulat. Mais cette fois, le corps électoral juge l'accord du Consulat et du gouvernement trop

---

1. Ils en ajoutent un autre qui est singulier : « Les députés prendront soin de ne pas dire que Lyon n'est plus frontière; parce que, sur cette considération, il a obtenu tous ses privilèges. Ainsi, il le faut toujours appeler tel... » (BB. 155, 86, 29 janv. 1619). Les Lyonnais avaient, en effet, l'habitude très ancienne de mettre en avant, dans leur discussion avec le gouvernement, les sacrifices qu'ils s'imposaient pour la garde de leur ville, en tant que ville-frontière, des domaines du duc de Savoie. Mais elle ne l'était plus depuis le traité de 1601. L'argument servait toujours, ainsi qu'on voit, et les ministres n'étaient, sans doute, pas en état d'en vérifier l'exactitude.

2. BB. 155, f° 170 (14 mars 1619).

3. *Ibid.*, f° 256 (6 mai).

parfait, car il s'est fait aux détriments de ses intérêts, et il regimbe. Les élections se font dans l'agitation. Les candidats de la municipalité sont battus. Le prévôt des marchands les proclame élus quand même. Aussitôt, grand tapage. Les électeurs les plus violents « jurent le nom de Dieu », sautent par-dessus les bancs, obligent le prévôt à recommencer le vote. Les opposants sont élus, sans doute possible. Malgré sa douleur, le prévôt rédige et signe le syndicat (procès-verbal de l'élection) [1].

Or, les deux candidats élus sont précisément Picou et Perrin, deux des députés marchands envoyés en cour pour l'affaire des gardes. La manifestation des électeurs est bien claire. Mais si le Consulat avait, comme il se plaît tant à le répéter, l'unique souci de garder fidèlement les libertés de Lyon, son premier devoir serait d'accepter la libre manifestation de la volonté des électeurs. Il s'en garde bien. Ces électeurs sont des rebelles; ils ont agi « par brigue » ; ils ont crié : « Vivat! » en sortant de l'Hôtel de Ville; ils avaient « personnes à leur dévotion » dans les environs ; et depuis, « ils font de leur victoire un tel trophée, et s'en élèvent en sorte qu'on dirait à les ouïr que la sédition et tumulte sont grand'vertu ; » or, ce sont « choses de périlleuse conséquence [2]. »

Vite, on écrit au roi, qui n'aime pas non plus la sédition et le tumulte. Il casse le syndicat [3], et fait dire par l'intendant Olier que es échevins sortants sont maintenus en fonctions pour un an. L'ordonnance est publiée à son de trompe à tous les carrefours de la ville. Picou et Perrin, effrayés, vont déclarer par devant notaire qu'ils « ne veulent plus se prévaloir de leur nomination, ains s'en départent et se désistent. » Indulgent, le roi veut bien renoncer par lettres patentes « aux informations et poursuites qui se font pour raison des désordres [4]. »

L'ordre règne maintenant, et la bonne entente est rétablie. Le seul vaincu dans cette bataille, c'est Lyon, qui perd jusqu'à l'apparence de ses libertés municipales. Tous les bavardages hypocrites n'y font rien. Le roi et le Consulat sont deux compères. Leurs que-

1. BB. 155, f° 770 (15 décembre 1619).
2. BB. 155, f° 780 (17 décembre 1619).
3. 24 décembre.
4. BB. 156, f° 38 (16 janv. 1620).

relles ne sont pas sérieuses. Ils se retrouvent unis quand il s'agit de défendre leurs intérêts communs. Les libertés de la ville ne sont intéressantes que lorsque l'un et l'autre trouvent leur compte à les défendre. Mais ce qui est vraiment sacré, c'est l'intérêt du fisc royal et celui des familles d'aristocratie bourgeoise qui détiennent l'autorité et les honneurs consulaires, c'est-à-dire la disposition de la caisse municipale, les fauteuils de velours et les robes de damas violet.

Les gardes des portes n'ont plus à se gêner. Ils peuvent impunément rançonner et bâtonner les marchands qui ont le courage de franchir les portes redoutables de la ville. Les plaintes des victimes continuent pendant six mois encore. Comme il faut pourtant en finir ou se donner l'air de faire quelque chose, on parle de nouveau, en juin, d'une députation en cour. Le Consulat convoque une assemblée de notables. Sur soixante et onze, seize se présentent; l'indifférence a succédé au tumulte. On nomme cinq délégués. Mais, comme le Consulat refuse de voter des frais de voyage, ils ne partent pas [1]. On s'en remet à la bonne volonté du Conseil qui, enfin, le 19 décembre 1620 [2], décide, sur avis de l'intendant Olier, de fixer à deux sols par fardeau de marchandises sortant par eau, à un sol par balle sortant par terre, les droits à percevoir par les gardes des portes. Ce sera le revenu attaché à des charges dont l'inutilité n'est plus contestable depuis que la défense d'exporter la monnaie a été levée (29 mars 1620).

Un tel incident a du moins l'avantage de déchirer les voiles, et de montrer aux plus entêtés la réalité qui se dissimule derrière la complication des formes du régime. Il n'y a plus à Lyon deux pouvoirs qui se tiennent en respect. Le Consulat n'est qu'un sous-agent de la volonté royale à qui il plaît de s'installer dans les organismes anciens. Et il en prend les caractères; il opère lentement, confusément, solennellement, et coûteusement. En effet, il conserve de ses origines l'habitude d'un langage spécial où il n'est question que des intérêts d'un groupe d'hommes qu'il est censé représenter; s'il remplit toujours gratuitement les services publics dont il est

1. BB. 156, f° 111 (13 juin 1620).
2. Arch. mun. Inv. Chappe, XX, 128.

chargé, le langage devient chaque jour plus mensonger, et la gratuité est un leurre. Les dépenses extraordinaires, frais de voyages, de costumes, de fêtes et de banquets, les faveurs, les gratifications faites aux employés, parents ou amis, augmentent sans cesse. La défense des intérêts de la ville couvre de singuliers agissements financiers. Il arrive que la somme dépensée en voyages pour obtenir une réduction d'impôts, est au moins égale à l'économie qu'on désire réaliser.

Mais, par dessous ces organismes compliqués, ces paroles confuses et ces actions équivoques, il y a cent mille habitants qui vivent et qui pensent. Quels sont leurs désirs vrais ? Sont-ils satisfaits, mécontents ou résignés ?

(*A suivre.*) S. CHARLÉTY.

L'esprit public dans le département de la Sarthe à la fin de l'Assemblée législative

(AOUT-SEPTEMBRE 1792)

I

L'histoire de la Révolution ne consiste pas dans la narration des événements qui ont marqué la période comprise entre 1789 et 1800 : ces événements ont été la suite d'un mouvement des esprits, et c'est ce mouvement des esprits qui constitue précisément la Révolution française. L'exposé des faits n'offre donc un intérêt quelconque qu'autant que ces faits sont éclairés par l'exposé des idées qui dirigèrent la population, des sentiments qui l'animèrent, des états d'esprit par lesquels elle passa au cours de la Révolution. Mais décrire les sentiments, l'état d'esprit de la population d'un vaste État comme la France à un moment déterminé, est une œuvre complexe et difficile ; d'une part, un pays ne pense jamais tout entier de la même façon ; si, sur certaines questions, l'accord de tous les esprits apparaît unanime ou à peu près, la plupart du temps, les divergences de l'opinion publique dans les divers groupes d'habitants nécessitent l'étude partielle des manifestations de cette opinion dans chacun de ces groupes. D'autre part, les documents qui nous permettent cette étude étant répartis dans des régions diverses, il faudrait, pour entreprendre un tableau général de l'opinion publique en France à un moment donné, ou que tous ces documents eussent été publiés intégralement et pussent être consultés en vue de cette généralisation, ou que des travaux particuliers, utilisant ces documents dans chacune des régions où ils se trouvent, servissent à leur tour de matériaux à l'historien qui, en les synthétisant, en tirerait une œuvre d'ensemble.

De ces deux procédés, le premier, la publication intégrale de tous les documents relatifs à la Révolution contenus dans les dépôts d'archives, dans les Bibliothèques de Paris et des départements, est un idéal dont la réalisation est encore lointaine. Sans doute, depuis un demi-siècle, bien des documents ont été mis au jour, et continuent d'être publiés ; mais leur nombre est encore bien restreint à côté de la masse énorme de ceux qui restent inédits. Le second procédé, la mise en œuvre sur place des matériaux que les travailleurs ont à leur disposition, dans des études locales, des monographies sur des sujets spéciaux, se pratique davantage : bon nombre de *Revues* de province contiennent des travaux de ce genre qui serviront à l'histoire générale, qui, souvent, seraient plus utiles encore si leurs auteurs, moins préoccupés d'intéresser leurs lecteurs par le récit de faits qui se sont passés dans leur région, étaient dominés davantage par l'idée que toute monographie, toute étude spéciale doit constituer une contribution, si modeste soit-elle, à l'histoire générale.

L'étude de l'opinion publique dans toute la France, à certains moments, a pu être tracée : par exemple, au moment de la convocation des États généraux, au moment de cette grande consultation nationale qui amena la rédaction des Cahiers ; et encore M. Champion déclare-t-il que « le tableau de la France en 1789 ne pourra être tracé d'une façon complète, définitive, que lorsque nous serons en possession de tous les Cahiers, lorsque le texte en aura été publié »[1]. Néanmoins, le nombre des textes déjà publiés lui a permis de donner, à défaut d'un tableau complet et définitif, une « esquisse » utile où il a, selon son expression, « fixé certains traits essentiels et tiré des Cahiers, tels que nous les avons, l'enseignement qu'ils contiennent ».

Il est d'autres périodes de la Révolution pour lesquelles nous sommes loin d'avoir un ensemble de documents publiés comparable à la masse des Cahiers aujourd'hui connus et mis au jour, et pour lesquelles il serait cependant indispensable de connaître dans un certain détail l'état de l'opinion publique en France ; par exemple, le moment où la royauté approchait de sa chute, où elle tomba, où

1. *La France d'après les cahiers de 1789*, avant-propos, p. 3.

la Convention fut convoquée, où la forme de gouvernement qui avait régi la France pendant des siècles s'effondra, pour faire place à une forme entièrement nouvelle et différente : la République. La publication actuelle de l'*Histoire politique de la Révolution française*, par M. Aulard, nous fait toucher du doigt combien peu nous sommes renseignés sur ce mouvement de l'opinion à cette époque, mouvement d'une importance pourtant si capitale, parce que les textes qui nous renseigneraient à ce sujet restent inédits, enfouis dans les dépôts d'archives. « Les documents nous manquent, dit M. Aulard, pour savoir comment les Sociétés jacobines agirent, chacune dans sa région, pour déroyaliser la France provinciale,... comment cette France provinciale passa de l'opinion monarchique à l'opinion républicaine. Il nous faudrait beaucoup de bonnes histoires locales : nous n'en avons qu'un petit nombre, et elles sont presque muettes sur la question qui nous occupe. Il y aurait, pour arriver à des vues d'ensemble définitives, à dépouiller les archives départementales et communales; mais la vie d'un homme ne suffirait pas à cette tâche [1] ».

Oui, il est impossible à un seul homme de consulter dans leur détail tous les documents relatifs à cette question qui se trouvent répartis sur la surface du pays; mais, dans chaque département, un historien ne pourrait-il étudier la question et la traiter dans une monographie, de façon que l'ensemble de ces monographies permît ensuite, comme je le disais, de tirer la conclusion générale qui se dégagerait des faits particuliers ? Sans doute, comme le fait observer M. Aulard [2], nous avons un témoignage d'ensemble sur l'état de l'opinion de la France provinciale à cette époque : les procès-verbaux des assemblées électorales qui élurent les députés à la Convention, qui sont réunis, sauf trois, aux Archives nationales; mais M. Aulard déclare qu'ils ne permettent pas encore d'arriver à certaines conclusions que rendrait possibles la connaissance des procès-verbaux des assemblées primaires [3].

J'ai essayé de tracer, aussi fidèlement que me l'ont permis les

---

1. *Histoire politique de la Révolution française*, p. 241.
2. *Ibid.*, p. 243.
3. *Ibid.*, p. 245, n. 3.

documents de l'époque parvenus jusqu'à nous, une esquisse du mouvement de l'opinion publique dans le département de la Sarthe, au moment où la Législative prononça la suspension du pouvoir exécutif et, en convoquant une Convention, appela la France à une consultation générale comparable à celle de 89. Nous trouvons les manifestations de cet état d'esprit, d'une part, dans les assemblées qui, élues par les citoyens du département ou des districts, représentaient la population ; d'autre part, dans les assemblées primaires qui nommèrent les électeurs pour la Convention et qui, composées de tous les citoyens, sans distinction d'*actifs* ou de *passifs*, ne représentaient plus seulement le peuple, mais étaient le peuple lui-même.

II

L'état d'esprit du Conseil général du Département s'est manifesté dans les procès-verbaux de ses séances, dans sa correspondance, dans ses adresses à l'Assemblée législative et à la Convention.

Dans quelles dispositions d'esprit les événements du 10 août trouvèrent-ils cette assemblée ? Elle nous les expose elle-même dans une adresse à la Législative, « contenant l'opinion et les principes de l'administration du département », rédigée par le procureur général syndic, et qui fut adoptée à l'unanimité dans la séance du 7 août[1]. Dans cette adresse, les administrateurs proclamaient leur amour de la patrie et leur fidélité à la Constitution ; ils lançaient l'anathème contre quiconque tenterait d'établir en France l'un de ces deux systèmes également contraires à cette Constitution : le système des deux Chambres ou la République, suivant en cela l'exemple donné, un mois auparavant, par la Législative elle-même [2].

---

1. Arch. de la Sarthe, L 29 (procès-verbaux des séances du Conseil général du département), f°s 34 et 35. L'adresse fut imprimée : Au Mans, Pivron, 2 pp. in-4 (Bibl. du Mans, n° 1095 du Catalogue des ouvrages relatifs au Maine).

2. Dans la séance du 7 juillet, où, Lamourette ayant proposé « que ceux qui abjurent également et exècrent la République et les deux Chambres se lèvent », l'assemblée entière s'était levée. « Tous les membres, dit le *Moniteur* (réimp., XIII,

« Législateurs, disaient-ils, appelés par votre voix à notre poste, nous veillons ; avec nous veillent l'amour de la patrie, un zèle croissant avec les dangers, une fidélité inviolable à la Constitution. Par des efforts redoublés pour l'exécution de vos sages décrets, par la publicité de nos délibérations, nous espérons maintenir la confiance et rallier sans cesse nos concitoyens sous les étendards de la loi. Vous nous avez donné l'exemple et l'heureux signal de ce ralliement, en vouant à l'exécration publique quiconque tenterait d'établir le système républicain ou celui des deux Chambres sur les ruines de notre sainte Constitution. Le même vœu était au fond de nos cœurs ; nous l'avons répété, d'après vous, avec un transport unanime. »

« Notre œil attentif, disaient-ils encore, épie les ennemis de l'ordre et de la tranquillité. De tous les dangers publics, le plus grand serait, à nos yeux, la désunion des vrais amis de la patrie. Pour la prévenir, nous conjurons les citoyens de notre département d'ajourner, du moins jusqu'à ce que l'ennemi soit repoussé, tout système et tout parti, pour ne suivre que la loi. »

Ainsi il semble que, pour eux, cette nécessité de maintenir intacte la Constitution ait pour motif la nécessité de rester unis en présence du danger que courait la France et des désastres qu'elle subissait. Ils demandaient aux partisans d'un nouvel ordre de choses d' « ajourner leur système » jusqu'à ce que tout danger fût passé.

« La Constitution française, disaient-ils en terminant, est menacée, attaquée de toutes parts ; mais nous périrons plutôt que de la laisser violer dans le territoire confié à nos soins. Un peuple inépuisable en bras armés, en courage, en ressources ; un peuple qui fait tout ce qu'il veut, lorsqu'il ne veut rien que de juste, saura défendre ses lois et sa liberté, s'il est assez sage pour ne pas les renverser lui-même. »

Quelques jours après, un courrier extraordinaire apportait à l'administration départementale le procès-verbal de l'Assemblée légis-

---

70), simultanément et dans l'attitude du serment, prononcent la déclaration de ne jamais souffrir, ni par l'introduction du système républicain, ni par l'établissement des deux Chambres, aucune altération quelconque à la Constitution. »

lative du 10 août, et plusieurs actes de cette Assemblée, entre autres son adresse aux Français et la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif. Le Conseil général tint aussitôt une séance extraordinaire, le 13 août au matin [1].

Lorsque le président eut donné connaissance des actes en question, un membre examina la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif et posa à son sujet les trois questions suivantes :

1° L'Assemblée législative avait-elle des motifs suffisants pour prononcer la suspension ?

2° Avait-elle le droit de prononcer cette suspension ?

3° L'acte prononçant cette suspension avait-il la forme et la force de la loi ?

Après avoir résolu chacune de ces questions par l'affirmative, il requit « la consignation de cette loi sur les registres du Département, son impression et son envoi aux districts et municipalités du ressort pour être exécutée dans l'étendue du département comme loi du royaume ». Sa proposition fut appuyée.

Le procureur général syndic répondit « qu'il ne s'agissait point d'examiner si le Corps législatif avait pu suspendre le pouvoir exécutif; que la nation seule, dans ses assemblées primaires, avait le droit de prononcer sur cette importante question ; que l'administration devait se borner à publier les actes émanés de l'Assemblée nationale, sous quelque dénomination qu'ils fussent conçus, en observant néanmoins qu'elle ne pouvait publier comme loi un acte qui n'était pas revêtu de tous les caractères nécessaires au complément de la loi ». En conséquence, il proposa un projet d'arrêté pour la promulgation et l'envoi de l'acte intitulé : *loi relative à la suspension du pouvoir exécutif*, et de tous les décrets et actes subséquents de l'Assemblée législative.

Le majorité du Conseil reconnut qu'il n'appartenait pas aux corps administratifs de délibérer sur la suspension prononcée par l'acte du 10 août, mais qu'il était de leur devoir de publier cet acte; elle admit donc le projet d'arrêté proposé par le procureur général syndyc; mais on ne fut pas d'accord relativement au mode de promul-

---

1. Arch. de la Sarthe, L 29, fol. 40.

gation. Les uns, s'appuyant sur l'art. 7 du chapitre II de la Constitution [1], déclaraient que le titre de *loi* donné par le ministre à l'acte relatif à la suspension du pouvoir exécutif lui convenait en effet, cet acte ayant le caractère de la loi et étant revêtu du sceau de l'État. D'autres soutenaient, au contraire, que cet acte n'était pas une loi dans les circonstances actuelles, à cause de la suspension de l'un des pouvoirs nécessaires à la confection de la loi. Enfin, d'autres proposèrent de tourner la difficulté, de consigner sur-le-champ le décret, et de l'envoyer aux districts et municipalités du département, sauf à régler ensuite sous quel titre les actes ultérieurs de l'Assemblée seraient promulgués. Cette proposition réunit la majorité des suffrages et le Conseil arrêta la consignation sur les registres du Département, l'impression et l'envoi aux districts et municipalités de la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif, des deux autres actes de l'Assemblée, et de son adresse aux Français.

Le soir [2], le président ouvrit la discussion sur le projet d'arrêté présenté le matin par le procureur général syndic ; un membre invoqua la question préalable, et, après quelque discussion, le Conseil arrêta qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur ce projet d'arrêté.

Le 16 août [3], le Conseil, après avoir entendu lecture de la loi du 12 août, relative à la formation de la Convention nationale, de celle du 13, relative à la formation des assemblées primaires et électorales, et de l'adresse de Roland aux corps administratifs, vota l'impression de cette adresse à deux mille exemplaires in-4 et six cents placards, et leur envoi aux districts et municipalités ; puis un membre proposa de prêter individuellement le serment prescrit par la loi du 12 août ; cette proposition fut accueillie « avec un transport unanime » ; chaque membre du Conseil et le procureur général syndic jurèrent individuellement de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en

---

1. L'art. 7 du chap. II du titre III de la Constitution de 91 portait que, quand le roi serait censé avoir abdiqué pour être sorti du royaume et n'y pas être rentré sur l'invitation du Corps législatif, les ministres seraient tenus, sous leur responsabilité, de faire tous les actes du pouvoir exécutif, dont l'exercice serait suspendu dans les mains du roi absent.

2. Arch. de la Sarthe, L 29, fol. 42.

3. *Ibid.*, fol. 45.

les défendant, et le Conseil arrêta l'envoi d'une adresse à la Législative, « contenant les principes du Conseil général et sa soumission aux décrets et actes qui émaneront du Corps législatif ».

Dans cette nouvelle profession de foi, qu'il entendit et vota le 18 août, dans sa séance du matin, le Conseil général félicitait sans réserve la Législative de sa conduite, adhérait à ses actes, l'assurait de sa reconnaissance enthousiaste, et vouait à l'infamie — non plus quiconque parlerait d'établir la République — mais quiconque ne suivrait pas l'exemple de l'Assemblée. Un passage visait Louis XVI, sans toutefois le nommer ; enfin cette adresse, comme la précédente, contenait l'éloge de « notre sainte Constitution », ouvrage *immortel* de la Révolution. Cette épithète, cette croyance en la pérennité de la Constitution de 1791 indiquent donc encore, dans le Département, le désir de la voir maintenue intacte. Telles sont les idées qui se dégagent de ce morceau, à travers la phraséologie pompeuse qui caractérise le style de cette époque.

« Une incomparable révolution, qui fait l'admiration de l'univers étonné, en renversant le despotisme et ses idoles, avait jeté les premiers fondements de la liberté, et notre sainte Constitution, son ouvrage immortel, en nous faisant connaître nos droits imprescriptibles de l'égalité, qui en sont les bases sacrées, présageait le bonheur et la félicité de l'empire...

« La coalition monstrueuse des ennemis au dehors, les machinations perverses du fanatisme au dedans, tout annonçait la désorganisation et la subversion du premier royaume de l'univers. A tant de forfaits il en manquait un, le plus grand de tous ; la vengeance des monstres que la patrie avait vomis de son sein ulcéré n'était pas satisfaite ! Il fallait mettre le comble à la trahison ! Il fallait rendre complice de ses ravages et de ses horreurs celui même que la nation avait choisi pour l'en préserver !...

« Vrais Pères de la Patrie, n'écoutant que les cris de votre conscience et de votre devoir, vous avez mis hors la loi les grands criminels dont elle demandait vengeance... Vous avez fait le serment de sauver la France en maintenant ces précieux dons de la nature (la liberté et l'égalité) ou de mourir à votre poste en les défendant. Adhérant pleinement à vos principes et aux lois par lesquelles vous les avez consacrés, nous répétons le même serment dans l'enthou-

siasme de la reconnaissance, en vouant à l'infamie tout Français qui ne suivra pas votre exemple[1]. »

Dans la même séance, le Département fut consulté par le Conseil de district du Mans sur le cas de plusieurs ecclésiastiques qui proposaient de prêter, soit le serment civique, soit tout autre serment qu'on voudrait exiger. Les administrateurs du district demandaient si la dernière formule, décrétée par la loi du 12 août, devait prévaloir sur la première, « qui emportait l'obligation d'être fidèle au roi ». Un membre proposa d'ajouter à la formule du serment prescrit par la loi du 12 août celle du serment civique, et il développa, dans la séance du soir, les motifs de son opinion[2]. Le serment de fidélité, dit-il, n'était dû au roi que comme agent suprême de la volonté nationale ; la suspension de Louis XVI, revêtu de cette fonction, ne devait pas dispenser de ce serment, commun à tous les citoyens de l'empire. Mais d'autres membres s'élevèrent contre le mode du serment civique, parce qu'il prescrivait l'obligation d'être fidèle au roi. Ils exprimèrent la crainte « que les malintentionnés n'y trouvent des prétextes d'exciter le peuple au trouble et à la révolte ». Après quelques débats, le Conseil arrêta que les ecclésiastiques prêteraient le serment civique, auquel on ajouterait celui du 12 août, et que, dans la formule du premier, le mot *roi* serait remplacé par les mots : *Conseil exécutif provisoire*.

III

Voyons tout de suite comment le Conseil général accueillit la proclamation de la République.

Depuis le 18 août jusqu'au mois d'octobre, il ne s'occupa plus que des affaires du département ; ni pendant la tenue des assemblées primaires, ni pendant l'assemblée électorale, ni dans les premiers jours de la Convention, ses procès-verbaux ne nous montrent qu'il ait porté son attention sur la politique générale, sur les affaires du

1. Arch. de la Sarthe, L 29, fol. 47-48, et Arch. nat., C 158, doss. 333, pièce 44.
2. *Ibid.*, L 29, fol. 49.

pays et sur les événements qui se produisaient. Enfin, le 2 octobre [1], le procureur général syndic dit « qu'il est suffisamment notoire que la Convention nationale a décrété que, dans le serment civique, le mot *République* sera substitué à celui de *Nation* », et le Conseil arrête pour le surlendemain la prestation, par chacun de ses membres, du serment civique dans la forme suivante :

« Je jure d'être fidèle à la République, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir à mon poste ; de maintenir en outre la sûreté des personnes et des propriétés, ou de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi. »

Un membre propose en outre « de faire une adresse à la Convention nationale, portant adhésion et soumission à ses décrets, et notamment à celui du 21 septembre qui abolit la royauté en France ». L'adresse est arrêtée à l'unanimité, et « le citoyen procureur général syndic » est chargé de la rédiger [2].

Ainsi, les mêmes administrateurs qui, deux mois avant, ont voué à l'exécration publique quiconque tenterait d'établir en France le système républicain, adhèrent à l'abolition de la royauté, acceptent la République et vont lui jurer fidélité. C'est que, le 22 septembre, la Convention avait décrété le renouvellement des corps administratifs et judiciaires, et que les membres du Département, soumis à une prochaine réélection, suivent le mouvement général. Mais il y a, entre leur adresse du 7 août et leur adhésion actuelle à la République, une contradiction qui pourrait étonner ; ils le sentent, ils éprouvent le besoin d'expliquer leur évolution ; c'est à quoi tend le procureur général syndic dans le discours qu'il prononce, le 4 octobre, avant la prestation du serment [3].

Il déclare d'abord que la nation désirait la République.

« Les représentants de la nation, en établissant la République, n'ont fait que déclarer le principal vœu de leurs commettants. C'est une vérité dont l'évidence ne peut être contestée. La nation, fatiguée de la lutte interminable des deux pouvoirs établis par l'Assemblée constituante, a reconnu la nécessité de supprimer celui des deux qui

1. Arch. de la Sarthe, L 29, fol. 111 v°.
2. *Ibid.*, fol. 112.
3. *Ibid.*, fol. 112 v°-115 v°. — Imprimé au Mans, Pivron, 8 pp. in-4 (Bibl. du Mans, 1095).

ne subsistait que par la force d'une longue habitude. Elle veut faire sur elle-même la plus grande expérience politique qui ait jamais été tentée; elle veut prouver à l'Europe, à l'univers entier, qu'un grand et populeux empire peut prospérer sous un gouvernement vraiment républicain. »

Il démontre ensuite la légitimité de cette transformation du système de gouvernement.

« La Convention nationale, investie par la nation d'un pouvoir souverain qui n'a d'autres limites que les droits de l'homme et du citoyen, a pu légalement établir la République. Elle a dû le faire, puisque le vœu national était manifesté. En différant plus longtemps, elle aurait laissé subsister des incertitudes, des défiances, dans un moment de crise où il était indispensable de rallier tous les esprits vers le même but. Pour une aussi vaste entreprise, il ne fallait pas moins que la plénitude des pouvoirs et de la confiance de la nation. Elle a vu qu'il ne lui restait d'autre choix que celui de sa ruine entière, ou du triomphe de la liberté républicaine. Elle en a jeté le sort... »

L'orateur entreprend ensuite de démontrer que la fidélité à la Constitution monarchique de 1791, professée par le Département dans ses précédentes déclarations, ne doit pas faire soupçonner la sincérité de son adhésion à la nouvelle forme de gouvernement.

« La République étant légitimement établie, il devient indispensable que tous les fonctionnaires publics prêtent le serment de fidélité à cette nouvelle forme de gouvernement; vous allez, citoyens administrateurs, le prêter avec cette franchise qui naît de la persuasion intime.

« Pendant le peu de temps qu'a duré la Constitution qui conservait un gouvernement monarchique, nous avions pensé, avec la majorité des Français, qu'elle pouvait assurer la prospérité nationale ; nous avions juré d'être fidèles à cette Constitution : nous avons gardé ce serment jusqu'à l'époque où la volonté nationale nous en a dégagés. L'Assemblée constituante avait réservé à la couronne tout ce qu'elle pouvait avoir d'avantages réels, pour n'en écarter que les épines : c'était bien moins au trône qu'aux ci-devant grands et aux vampires de la cour, qu'elle avait arraché cette énormité de pouvoir dont ils faisaient depuis si longtemps leur proie. Mais une

déplorable expérience a prouvé à la nation que, lorsque les courtisans ont bu dans la coupe du despotisme, ils sont toujours altérés de ce nectar enivrant ; qu'on cherche vainement à limiter la puissance royale, ou plutôt la leur ; que les lois sont pour eux des toiles d'araignée ; qu'ils ne peuvent s'empêcher de tromper et d'aveugler les rois, de se placer entre le trône et le peuple, et de diviser pour régner sous le nom de l'être couronné qu'ils dirigent. Alors la nation a demandé de toutes parts l'abolition de la royauté et le gouvernement républicain. La Convention nationale a répété le cri de la France. Tout bon citoyen doit donc adhérer sans réserve à une volonté aussi générale, aussi clairement et complètement manifestée. »

Il insiste sur cette démonstration ; il semble craindre que son adhésion et celle des membres du Département à la République n'étonne, de la part d'hommes qui tenaient, deux mois avant, un tout autre langage ; que leur sincérité ne soit mise en doute. Il prend la défense des « vrais patriotes », qui ont été lents à se rendre à l'évidence ; il donne les raisons qui excusent cette lenteur, cette répugnance à changer d'opinion, et montre qu'elle doit inspirer d'autant plus de confiance dans la solidité de leur opinion actuelle, puisqu'il leur a fallu, pour l'adopter, des motifs bien puissants. Il ne désigne pas nommément ces patriotes, il parle d'eux d'une façon générale, mais il est évident qu'il veut parler de ses collègues du Département et de lui-même.

« Nombre de citoyens vraiment zélés pour la patrie, mais trop confiants, ont été longtemps à se persuader que la cour conspirait sourdement contre la liberté nationale. Trop éloignés de ce séjour de corruption et d'erreur, ils ne pouvaient en connaître les pernicieuses maximes ; ils avaient de grands soupçons sur la marche équivoque du pouvoir exécutif, mais des soupçons produisent les anxiétés et non la conviction. Enfin, la vérité a paru au grand jour : alors, tous les yeux se sont dessillés à son éclat et les illusions se sont dissipées. Si, parmi les vrais patriotes, il en est beaucoup qui, moins clairvoyants, n'ont aperçu la vérité qu'au moment où les pièces de conviction ont été produites et publiées, on ne pourrait sans injustice suspecter leur civisme. Il n'est pas donné à tous d'avoir le même degré de pénétration, ni de démêler facilement ce

qui se passe à cinquante lieues de distance [1]. Mais ceux qui sont les plus lents à croire, ceux qui suspendent leurs opinions jusqu'à ce que des preuves indubitables parviennent à leur connaissance, ne sont pas les moins fermes ensuite dans leurs déterminations patriotiques. » Et comme preuve, il cite l'exemple de Franklin, qui retarda tant qu'il put l'impulsion qui entraînait ses concitoyens à secouer le joug de l'Angleterre, mais qui, une fois qu'il eut embrassé la cause de la liberté, en fut un des plus fermes défenseurs.

« N'ayons donc, continue-t-il, aucune défiance des patriotes qui se déterminent lentement à changer d'opinions politiques, surtout lorsque leur probité, leur attachement constant à la patrie sont connus par l'expérience ; soyons persuadés que, lorsqu'ils prêtent des serments, ils le font avec une franchise loyale et qu'ils sont incapables de les trahir; que, s'ils ont su garder jusqu'à ce jour la fidélité qu'ils ont jurée à la nation, ils ne seront pas moins fidèles au gouvernement républicain, qui, seul, peut aujourd'hui terminer les dissensions, préserver l'État de sa ruine, et y ramener l'ordre et la tranquillité. »

Il termine en montrant que le vrai patriotisme se prouve, non par des paroles, des discours, des serments, mais par les actes, et que le meilleur moyen de faire acte de patriotisme, c'est d'être soumis à la loi et aux autorités chargées de l'appliquer, — c'est-à-dire, en l'espèce, au Département.

« Voici le moment de connaître avec évidence quels sont les vrais patriotes : ce sont ceux qui, persuadés que la liberté républicaine ne peut subsister sans une entière soumission aux lois, même provisoires, vont donner à l'envi l'exemple de cette soumission ; ce sont ceux qui connaissent que, dès l'instant que le peuple français a délégué toute sa souveraineté à la Convention nationale, aucun acte de cette souveraineté ne peut plus être exercé que par elle seule, jusqu'à ce que sa mission soit remplie; que le soin de faire exécuter les lois n'appartient en ce moment qu'aux autorités qui sont maintenues provisoirement par la Convention nationale; qu'aucun citoyen ne doit porter atteinte à la conservation des personnes et des proprié-

1. C'est la distance qui sépare le Mans de Paris.

tés, à la libre circulation des subsistances ; quiconque ne conformerait pas ses actions à ces principes fondamentaux de la liberté nationale ne pourrait s'honorer du nom de patriote, quand même il serait armé pour la défense de la patrie.

« C'est donc maintenant par les seules actions que le patriotisme peut se faire connaître. On a tant abusé de ce nom que les serments mêmes, quoique nécessaires, ne suffisent pas si leur sincérité n'est prouvée par une conduite conforme aux lois. Vous allez, citoyens administrateurs, continuer d'en donner l'exemple aux administrés. Puissent-ils être aussi profondément pénétrés que vous de cette grande vérité, que le serment de fidélité à la République n'est point une vaine cérémonie; qu'il en résulte le plus fort, le plus saint des engagements qu'un homme puisse contracter : celui du sacrifice entier de ses volontés à la volonté générale, c'est-à-dire à la loi. »

Ce discours était donc, on le voit, un plaidoyer *pro domo sua* : le procureur général syndic, en le composant, semble avoir été préoccupé par la crainte que sa conversion et celle des administrateurs au système républicain ne rencontrât des sceptiques, et par le souci d'en affirmer la sincérité.

Dans son adresse [1], le Département félicitait la Convention de s'être attaquée à la fois au despotisme et à l'anarchie et d'avoir décrété la sûreté des personnes et l'inviolabilité des propriétés [2]. Il l'encourageait à donner au peuple une constitution meilleure que celle de 1791, et exprimait l'espoir que l'exemple donné par la France serait un jour suivi par les autres nations de l'Europe [3].

Le Département exprima avec une certaine insistance son vœu

---

1. Arch. de la Sarthe, L 29, fol. 116.

2. « Organes fidèles du vœu national, vous avez, d'une voix courageuse, proclamé la République française. En la déclarant une et indivisible, en lui associant la garantie des personnes et des propriétés, vous avez déconcerté de sinistres projets et prévenu la dissolution de l'empire. Ainsi, vous débutez par combattre à la fois nos deux plus terribles fléaux, le despotisme aux cent mille bras et l'anarchie aux cent mille têtes... »

3. « Par de grandes mesures, vous préparez à nos guerriers la victoire, au peuple français une Constitution meilleure que cimentera sa libre acceptation. La France attend de vous son salut, l'Europe, ses destins; la France et l'Europe n'auront point conçu de vaines espérances. Vous ferez plus encore : en donnant aux nations le modèle du gouvernement le plus digne de l'homme, vous jetterez le fondement du bonheur et de la liberté de tout le genre humain. »

pour que cette adresse reçût la plus grande publicité et fût connue de la Convention entière. Il se montra également désireux de connaître l'impression qu'elle avait produite. Le 6 octobre, son président écrivait au président de la Convention : « Le Département de la Sarthe, par mon organe, vous adresse sa soumission sincère au décret qui a proclamé la République française. Nous désirons qu'elle soit connue des représentants de la République, parce qu'elle contient l'expression des sentiments qui ne cesseront de nous animer ; rendez-vous, je vous prie, à cette invitation [1]. » Le même jour, il écrivait aux députés de la Sarthe à la Convention : « Voici l'adresse de l'adhésion de notre Département au décret qui proclame la République française ; elle contient les expressions franches de ce que nous ressentons. Faites-la valoir par tous les moyens que nous connaissons, et que nous avons différentes fois applaudis [2]. » Deux jours après, le procureur général syndic leur envoyait vingt exemplaires imprimés du procès-verbal contenant son discours, la prestation du serment et l'adresse, en priant chacun d'eux « d'en accepter un exemplaire et de disposer des autres exemplaires de la manière que la députation jugera le plus convenable pour faire connaître les sentiments patriotiques de notre administration ». « Vous avez reçu par le précédent courrier, ajoutait-il, la même adresse de la part de notre président, avec prière d'en donner lecture à la Convention nationale. Je vous prie, au nom de l'administration, de vouloir bien nous donner des nouvelles de cette lecture, ce qui la flattera sensiblement [3]. »

Cette insistance montre le désir des administrateurs du Département de convaincre la Convention de leur foi républicaine, comme le discours du procureur général syndic avait prouvé le souci d'en convaincre leurs administrés, — leurs électeurs.

IV

Dans son discours du 4 octobre, le procureur général syndic déclarait que les Conventionnels, en proclamant la République, n'avaient

1. Arch. de la Sarthe, L 155, fol. 136 v°.
2. *Ibid.*, fol. 136, et L 128.
3. *Ibid.*, L 128.

fait que consacrer le vœu de leurs commettants ; que, la nation ayant « demandé de toutes parts l'abolition de la royauté et le gouvernement républicain », la Convention n'avait fait que « répéter le cri de la France » et obéir à « une volonté aussi générale, aussi clairement et complètement manifestée ».

Ces vœux que le procureur général syndic attribue au pays, les avait-il donc trouvés exprimés dans son département, pour parler ainsi ? Avait-on, dans la Sarthe, avant que la Convention ne se réunît, « demandé l'abolition de la royauté et le gouvernement républicain » ? Nous avons vu que, dans son adresse du 18 août à la Législative, le Conseil général du Département avait adhéré à la suspension du pouvoir exécutif ; mais il n'avait manifesté aucune opinion sur la forme à donner au gouvernement. Trouverons-nous, soit dans les autres corps administratifs, soit dans les assemblées primaires, une volonté plus « clairement manifestée » ? Examinons donc les documents que nous avons à ce sujet.

Les sentiments que le Conseil général du Département exprimait dans son adresse à la Législative, nous les retrouvons dans les adresses analogues envoyées par la plupart des corps administratifs de la Sarthe : districts et conseils généraux de communes des principales villes.

Le même jour que le Département, le 18 août, « les citoyens libres composant le Conseil général de la commune du Mans » en rédigèrent une pour affirmer à la Législative que le peuple ratifiait les décrets qu'elle avait rendus en son nom et pour joindre leurs vœux à « la masse de ceux qui lui arrivaient de toutes les parties de l'empire [1] ». Le même jour également, le Conseil général du district de Château-du-Loir, « considérant que les forfaits commis dans la capitale, le 10 de ce mois, ont été sourdement préparés par les efforts d'une ligue criminelle pour détruire la liberté et l'égalité », manifeste son adhésion aux actes récents de la Législative [2]. Le 20, les administrateurs du district de Sillé-le-Guillaume déclarent avoir « reçu avec transport » la loi du 10, suspendant le pouvoir exécutif. « Le 15, elle a été publiée dans notre ville avec l'appareil le plus

1. Arch. nat., C 158, doss. 333, pièce 53.
2. *Ibid.*, C 165, doss. 395.

majestueux. Cette publication, qui a précédé le moment des enrôlements, a produit le plus grand enthousiasme. Un silence farouche et une attitude fière manifestaient l'indignation de notre brave garde nationale contre le despotisme... Que ne doit-on pas espérer du patriotisme? Il ne paraît plus y avoir qu'une même âme; on entend continuellement ce cri du civisme : « Vivent la liberté, l'égalité et l'Assemblée nationale [1] ! »

Le 22 août, c'est le Conseil permanent du district de la Flèche qui adresse à l'Assemblée nationale « l'expression de ses sentiments sur les mesures prises par elle ». Ces sentiments, qui « sont dans le cœur de tous les bons Français », sont l'admiration et la reconnaissance [2]. Le 24, le Conseil général de la commune de Saint-Calais témoigne « son adhésion pleine et entière aux mesures sages et vigoureuses » prises par l'Assemblée, et jure la soumission la plus parfaite à ses décrets [3]. Le 30, ce sont les administrateurs du district de Fresnay qui envoient à l'Assemblée une somme de six cents livres « en témoignage de leur inviolable attachement aux principes de liberté et d'égalité qu'elle a décrétés [4] ».

En somme, sous l'emphase du style, sous les images et les métaphores, caractéristiques de l'éloquence de cette époque, que trouvons-nous? Des déclamations contre le « despotisme », contre la « ligue criminelle » qui voulait anéantir les droits du peuple; le serment de maintenir la liberté et l'égalité; l'éloge des qualités déployées par la Législative, de son calme, de son courage, de son dévouement à la cause du peuple; l'éloge, enfin, des mesures prises par elle, et l'approbation expresse de ces mesures, dont la première est la suspension du pouvoir exécutif : c'est là ce que nous trouvons de plus précis dans ces diverses adresses; mais y trouvons-nous quelque indication sur ce qu'attendent, ce que demandent les corps administratifs qui les ont rédigées? Ils parlent de ce qui *a été* fait; disent-ils ce qui *doit* se faire? Ils approuvent les mesures prises; ont-ils quelques vues sur celles qui doivent suivre? S'ils en ont, ils ne les font pas connaître. Comme le Conseil général du Département,

1. Arch. nat., C 160, doss. 349, pièce 2.
2. *Ibid.*, C 159, doss. 339, pièce 11.
3. *Ibid.*, C 165, doss. 395.
4. *Ibid.*, C 165, doss. 389.

ils attendent les événements. Le pouvoir exécutif suspendu entre les mains de Louis XVI, comment organiser le gouvernement ? Ils n'émettent sur ce point aucune idée, ils s'en remettent à la Convention. Le District de Château-du-Loir, dans son adresse, révèle clairement cette attitude d'expectative dans laquelle se tiennent les corps administratifs. « L'exercice de la souveraineté nationale, dit-il, devient aujourd'hui nécessaire pour corriger ou réformer les ressorts de son gouvernement. » Mais il n'indique pas en quoi devront consister ces corrections et ces réformes. Il ajoute, il est vrai : « Les bases en seront toujours les mêmes. » Quelles sont ces bases ? Est-ce la Constitution de 1791, la forme monarchique ? Veut-il dire qu'elles doivent subsister intactes ? Il ne semble pas que ce soit là sa pensée, car, dans la délibération qui a précédé le vote de son adresse, il est dit : « Considérant que ces deux droits imprescriptibles de l'homme (la liberté et l'égalité) sont les meilleures bases d'un gouvernement... » Dans l'esprit des administrateurs de Château-du-Loir, « les bases du gouvernement », cela veut donc dire : la liberté et l'égalité. C'est ce que montre la suite de l'adresse : « Comme vous, nous avons juré de maintenir jusqu'à la mort la liberté et l'égalité ; ce sentiment est clairement manifesté dans notre contrée, comme il l'est et le sera dans le reste de l'empire. »

(*A suivre.*) Paul MAUTOUCHET.

NOTES ITALIENNES D'HISTOIRE DE FRANCE. — XXX

Le retour de Charles VIII à Rome

Au lendemain même de sa conquête, dès le début de l'année 1495, Charles VIII manifesta l'intention d'un prompt retour en France. Le mécontentement jaloux des puissances européennes et italiennes, l'obligation de renouveler ses troupes et de regarnir son trésor de guerre, lui en firent presque aussitôt une nécessité. Si, pendant quelque temps, il put hésiter sur la route qu'il choisirait, la conclusion de la ligue de Venise l'ôta de cette incertitude ; l'hostilité de la flotte génoise lui rendait impossible un voyage maritime ; c'était par Rome et Florence qu'il devait hâter son retour. Florence restait en effet son alliée, et la lâcheté naturelle d'Alexandre VI ne faisait pas de lui, malgré son adhésion à la Ligue, un adversaire redoutable : il suffit que le retour du roi de France fût annoncé et que la Ligue tardât à lui envoyer des troupes pour le protéger contre Charles VIII, pour que le pape retombât dans ses frayeurs ordinaires[1].

Charles VIII n'avait du reste pas l'intention de se présenter en ennemi devant Alexandre VI. Bien que celui-ci eût solennellement promis aux ambassadeurs de la Ligue de ne jamais accorder au roi de France l'investiture, tant convoitée par lui, du royaume de Naples, Charles VIII ne désespérait pas de la lui arracher. Peut-être comptait-il en faire la rançon de son passage pacifique à travers les États du Saint-Siège; peut-être pensait-il l'obtenir d'un retour de bienveillance ou d'un accès de timidité nerveuse de son allié d'antan. Toujours est-il qu'il affecta les intentions les plus pacifiques, et qu'il prit soin de les faire connaître au pape par une lettre officielle et par une ambassade. D'importants documents furent rédigés dans ce sens et adressés au pape, du château de Castro Capuana à Naples, le 6 mai 1495, par Charles VIII et par les principaux membres

1. Sur la conduite d'Alexandre VI en cette occurence, cf. Pastor, *Histoire des Papes*, trad. Furcy-Reynaud, V, p. 449. Pastor a connu la lettre de Charles VIII, qu'il ne cite pas, mais paraît ignorer celles des cardinaux.

de cette ambassade, les cardinaux de Saint-Denys (Villiers de La Grolaye) et de Saint-Malo (Briçonnet).

Le roi et les cardinaux s'accordent à mettre le pape en garde contre les colporteurs de fausses nouvelles, contre les mauvais esprits qui répandent des calomnies sur le compte du roi de France et des Français, qui noircissent leurs dispositions à l'égard du Saint-Siège, et qui, par ces moyens, espèrent réaliser leurs mauvaises intentions, c'est-à-dire brouiller le pape et le roi de France. Charles VIII proteste qu'il veut être « le fils très obéissant de l'Église », et, pour sortir de ces phraséologies de protocole, se déclare décidé à complaire en tout à Alexandre VI, mais déclare non moins nettement son espoir de voir le pape accéder aux demandes justes et raisonnables qu'il lui adressera (*ea quæ erunt justa et rationabilia*). Il y a là une allusion assez claire à la demande d'investiture que le roi comptait adresser au pape. Puis Charles VIII annonce à celui-ci l'envoi, le jour même, d'un de ses maîtres d'hôtel pour lui communiquer diverses affaires (*de multis materiis*), ses projets définitifs de retour « dans le plus bref délai possible », et la mission par lui confiée au cardinal de La Grolaye (qui était venu de Rome rejoindre le roi à Naples le 22 avril), au cardinal de Saint-Malo, et à son parent M. de Bresse de décrire plus amplement au pape ses bonnes dispositions. Il y avait enfin une certaine ironie, ou un respect excessif des convenances protocolaires, à dire que le cardinal de La Grolaye avait apporté le témoignage des bonnes dispositions du pape à l'égard du roi. Le cardinal, et l'ambassadeur ordinaire, archevêque d'Embrun, arrivé quelques jours avant lui, le 13 avril, n'avaient pu témoigner que de l'animosité qui régnait au Vatican contre les Français depuis que les troupes offertes au pape par Venise approchaient de Rome. Le texte original de la lettre de Charles VIII, avec sa signature autographe, c'est-à-dire la lettre même apportée au pape par le maître-d'hôtel parti le 6 mai, a été conservée par Podocataro, et se trouve maintenant dans sa collection d'autographes à la Bibliothèque Marciana à Venise. [Cl. X, cod. 174, fol. 169.] Le voici :

Sanctissime pater, intelleximus quod non nulli tendentes in malum finem pro sua consuetudine seminant plurima de nobis mala verba et precipue erga S^tem^ V. ut incuciant et dent timorem sine causa, cogitantes per talia media pervenire ad suas malas intentiones. Speramus tamen quod Deus non permittet, sed, si ei placitum erit, faciet demostrationem et talem punitionem qualem ipsi merentur. Quoniam S^tas^ V^ra^ secura esse potest quod omni tempore inveniat nos filium obedientissimum ecclesie, amantem melius Sanctitatem V^ram^ quam ipsum, et per effectum cognosce-

tur et quando erimus simul sine ipsis ; concordabimus breviter et sine aliqua difficultate que facturi sumus. Quia Stas V. inveniet nos deliberatum ad complacendum ei, sperantes etiam quod ea quæ erunt justa et rationabilia non denegabuntur nobis. Poterit enim Stas Vra pro bono ecclesie disponere de nobis et de potentia nostra et cum opus esset ad castigandum omnes illos qui contrariantur bono pacis, et qui non querunt nisi zizanias, turbationes maledicere et inferre mala plurimis ; et non invenitur quod simus nec vellimus (*sic*) esse usurpatores in Italia, quemadmodum plures sunt; et est notorium qui sunt (pro posse eorum) causa suscitandi novas materias et divisiones. Ni faciant (prout ratio vult) erga illos quos injuste vexant. Sed Deus qui est verus retributor reddet unicuique juxta merita sua. Nos expedivimus hodie unum ex magistris aule seu hospicii nostri, quem mittimus ad Stem Vram ad informandum eam de multis materiis et de nostro recessu hinc, qui erit quanto brevius fieri poterit. Nos commisimus cardinalibus Sancti Dionisii, Macloviensi et avunculo nostro de Bressia, ut plenius scriberent Sti V. de bona voluntate et intentione nostra quam habemus ad Stem V. Intelleximus etiam per ipsum cardinalem Sti Dionisii bonam intentionem vestram, unde maxime letati sumus. Sme pater, rogamus benedictum Dei filium quod velit longeve preservare, manutenere et conservare Stem V. ad bonum regimen et gubernationem nostre sancte matris ecclesie. Datum in Castro novo de Capuana. Neapol. sexta die maii.

Devotus filius vester, Rex Francie, Sicilie et Ihierusalem, Charles (*Sign. autogr.*)

Et plus bas : Briçonet.

Suscription : Smo patri nro pape.

Nous possédons, grâce au même sagace collecteur de documents historiques, deux des lettres auxquelles le roi Charles VIII fait allusion dans les dernières lignes de la sienne. Elles sont en effet « *plenius scripta* », plus longues et plus explicites; l'une est du cardinal « de Saint-Malo », Briçonnet, qui a aussi contresigné la missive royale, l'autre du cardinal « de Saint-Denys », I. de Villiers de La Grolaye La coïncidence exacte des dates suffit à les identifier l'une et l'autre avec la plus grande exactitude.

Après les considérations générales sur les calomniateurs et esprits perfides, semeurs de zizanies et de mensonges, — que j'ai mentionnées plus haut, et auxquelles le cardinal prétend ici avoir vigoureusement et victorieusement répliqué, — M. de Saint-Denys aborde des questions positives : la part que le roi compte faire au pape et *à ses neveux* (euphémisme

charmant!) dans le royaume qu'il vient de conquérir, et qui sera plus belle que ce qu'ils auraient pu attendre des princes vaincus (*statum majorem quod ab inimicis suis habuerint*). Après ce gâteau de miel, M. de Saint-Denys présente au pape la coupe amère : il lui annonce, sans vaines circonlocutions que, « le voyage par les Marches risquant d'être très dangereux », le roi a décidé de revenir par Rome, qu'il compte bien y voir le pape, y confirmer leur alliance, et y causer des voies et moyens d'une croisade. Le roi, n'étant venu en Italie que pour reconquérir ses biens légitimes, n'a nulle intention hostile aux autres États; il veut ne leur causer que le moindre dommage, et aura la délicatesse de camper sous les murs de Rome sans y entrer. Le cardinal annonce ensuite la mission (*cum mandatis quæ ei summopere placebunt*) dont le roi l'a chargé avec Saint-Malo : elle a pour objet surtout d'obtenir d'Alexandre VI qu'il ne quitte pas Rome, pour que le roi puisse s'entretenir avec lui des intérêts généraux du Saint-Siège et de la Chrétienté. Les intérêts domestiques d'Alexandre VI avaient été mentionnés à part et plus tôt. Du reste, les deux cardinaux mettaient leurs têtes en gage des filiales et bienveillantes intentions du roi de France. Le cardinal de Saint-Denys, qui se disait simplement « *devota creatura* » du pape, annonçait que le départ de la mission pour Rome s'effectuerait trois jours plus tard. Il est à noter que M. de Saint-Denys ne parle point de M. de Bresse, bien qu'il soit nommé dans la lettre du roi, ni de François de Luxembourg, que divers historiens citent comme ayant fait partie de l'ambassade. Voici le texte de ces deux lettres, d'après le cod. 177, fol. 139 et 140, de la même collection :

Bea^{me} pater et clemen^{me} domine, post humillimam commendationem et pedum oscula beatorum, non dubito quin miretur S^{tas} V. quod a me non habuerit litteras diligentius, sed non stetit ex negligentia mea qui statim, ut ad regem appuli, cupivi eadem hora ad S^{tem} V. scribere; quod facere nescivi, nondum potens intelligere quid scripturus essem. Nam etsi regiam Majestatem bene dispositam erga V. S^{tem} reperi, tamen non desunt apud eam susurrones et ingerentes malas suspitiones ei de V. S^{te}, sicut non desunt apud E. S. V. de Sua M^{te}, quæ primo ictu non potui confringere; sed ubi paulatim preliari cepi cum veris ac debitis rationibus, adjuvante R^{mo} Dno Macloviensi, qui est fidelissima et affectissima creatura V. S^{tis}, facile prefata M^{tas}, pro sui ingenii bonitate et innata bona voluntate, erga V. S^{tem} adducta est, abdicatis et remotis pravis relatoribus, ad firmam voluntatem et propositum obsequendi et complacendi V. S^{ti}, tam in persona sua quam nepotum suorum, in omnibus que E. V. S^{tas} desiderat. Et

gratias ingentes agit S^ti V., quae per me ei congratulata est de victoria hujus regni, de qua cupit participem facere E. V. S^tem et ejus nepotes ac alios quos deligit, et eis augere in hoc regno statum majorem quam ab inimicis suis habuerint. Quamobrem cum jam decreverit cito in Franciam redire, deliberavit iter suum facere per Urbem : primum, quia per Marchiam ire esset ei difficillimum et quasi impossibile ; deinde, ut Rome in tam celebri ecclesia gratias agat Altissimo de sua victoria et prosperitate, visitetque limina apostolorum et V. S^tem, ut ei debitam salutationem et reverentiam exhibeat, et cum ipsa jungat atque firmet veram concordiam et amorem, et suo consilio et auxilio disponat modum et viam super expeditionem contra infideles; quum quidem in hoc fuit semper animus ejus et non invadendi aut querendi aliquid in Italia, nisi quod suum est, quod Dei gratia potitus est, et se præbere obedientissimum et obsequentissimum S^ti V., præter et contra suggestionem eorum qui inter V. S^tem et suam M^tem studuerunt et student ponere semina discordie; sed ut suus exercitus qua transibit minus noceat et præsertim Urbi Romane et amicis civitatibus, jam instituit ferre tabernacula sive temptoria ut, non in civitatibus, sed in campis, hospitetur. Ideo sua M^tas per postas ad V. S^tem scribit et jussit R^mum D. Macloviensem et me scribere et avisare V. S^tem quatenus jam misit ad eam unum ea suis magistris hospitii cum instructionibus, qui heri recessit, et hin (*sic*) ad triduum remittet me ad V. S^tem cum mandatis que ei summopere placebunt, et de hoc eam certissimam facio. Et egit cum prefato R. D. Macloviensi atque mecum ut agamus cum V. S^te quatenus nullo modo debeat extra urbem recedere, scilicet in sua sede cum honore permanere, propter bonum Sue S^tis et suorum et utilitatem et decus sacre apostolice sedis et augumentum fidei christiane. Quapropter supplico, precor et oro, atque etiam humiliter hortor et consulo ut id V^tra S^tas facere dignetur, quum R^mus D^nus Macloviensis et ego capita nostra pollicemur, ita optimam voluntatem Sue M^tis erga V. S^tem retinere ac in dies augere ut certissimam facere audeamus et permittamus V. S^tem quod ita obedientissimum sibi et obsequentissimum regem habebit ut longo tempore aliquis pontifex nullum talem in tota Christianitate habuerit. Et, tali rege defensore et custode suo, V. S^tas manebit in sede Petri tanta felicitate et gloria, quam per multa secula aliquis romanus pontifex non fuerit. Quam Altissimus felicem et longeve conservet, ut ipsa cupit; cujus pedibus me iterum humillime semperque commendo. Neapoli, VI^a maii. V. E. Sanctitatis. Devota creatura Jo. Car^lis Sancti Dyonisii.

Beatissime pater et clementissime domine. Post humilem commendationem et pedum oscula beatorum. Scripsit regia Majestas de sua mente

erga Vestram Sanctitatem superioribus diebus, nunc autem mittit unum ex suis magistris hospicii cum instructionibus, quemadmodum illa videbit. Mihi vero precepit ac etiam R^mo^ D^no^ Car^i^ Sancti Dyonisii ut per nostras litteras Vestram Sanctitatem certiorem faceremus de optima mente Sue Majestatis, quæ est, ut etiam fuit semper, prodesse et benefacere nepotibus suis, juxta cor et voluntatem Sue Ser^tis^, et in ceteris aliis rebus, ad decus et commodum V^re^ S^tis^ et sacre apostolice Sedis obsequi et obtemperare, et tanquam Vero et Sanctissimo Patri et pro ea ponere exercitum et personam suam ad omnes labores et pericula. Que omnia ego et nomine Sue M^tis^ et meo polliceor, ac promitto V^re^ S^ti^ que debet credere quod si aliter intelligerem non promitterem, cum reputem me opus et facturam manuum V. S^tatis^, sicut cum effectu, quando simul erunt, V^ra^ S^tas^ et Sua M^tas^ cognoscet, et oculata fide palpabit. Et tunc cognoscentur illi qui quesiverunt et querunt ponere dissentionem et suspiciones falsas V^re^ S^ti^; de quibus iterum affirmo et securam facio V^ram^ S^tem^ cui me fidejussorem prebeo atque constituo. Pariter autem pollicitus sum Regie Majestati Sanctitatem Vestram facturam pro ea quæ Sue Maj^ti^ juris et honestatis erunt : proinde supplico ut ipsa dignetur ostendere mutuum suum amorem prefate Regie M^ti^, ad ea quæ prefatus suus magister hospitii referet. Quoniam si, ut spero atque confido, V. S^tas^ prefatam optimam voluntatem Sue M^tatis^ non spernit, sed amplectatur, per multa secula non fuit romanus pontifex in sede sua tutior, lætior et gloriosior ; siquidem cum ipsum regem pro se habebit qui haberi promptissimus est, non egebit V^ra^ S^tas^ alio defensore et custode. Quam Altissimus felicem longeveque conservet ut ipsa cupit. Cujus pedibus me iterum atque semper humillime comendo. Neapoli VI^a^ maii.

Regia Majestas scribit V. S^ti^ et manu propria expedivit. E. V. S. Humillimus servus et creatura G. Car^lis^ Macloviensis.

L'envoi de ces diverses lettres ne rassura point le pape, et n'apaisa pas la gallophobie qui régnait alors à Rome. Un héraut dépêché par les ambassadeurs fut dépouillé ; un malheureux cuisinier de M. de Bron, massacré par quelques Espagnols de la garde pontificale. Les cardinaux s'arrêtèrent en route en apprenant ces nouvelles peu rassurantes. La Rovère, qui s'était joint à eux, refusa obstinément d'aller plus loin que Grotta Ferrata ; ce ne fut que sur l'invitation formelle d'Alexandre VI que les ambassadeurs français entrèrent le 19 mai à Rome, et que, le lendemain, ils exposèrent en détail leur mission, les revendications et les offres de Charles VIII, auxquelles, comme on sait, le pape ne fit qu'une réponse évasive et dilatoire.

Alexandre VI n'eut pas le courage d'attendre Charles VIII dans Rome, malgré les promesses écrites et renouvelées de vive voix du roi de France et de ses ambassadeurs. Tandis que les deux cardinaux, dès le 25 mai, retournaient au devant de l'armée française, lui-même, accompagné de presque tout le Sacré Collège, de sa garde et des troupes fournies par la Ligue, se retira le 27 vers Orvieto. Le 1er juin, Charles VIII entra pacifiquement à Rome, et, après quarante-huit heures de séjour, en sortit pour continuer sa marche vers le Nord. Le cardinal « de Sainte-Anastasie » (Morton), laissé par le pape pour garder Rome, les Conservateurs de Rome au nom de la ville lui avaient envoyé des députations, lui avaient fait bon accueil et, selon les instructions du pontife, l'avaient reçu *læto animo et honorificentissime*. Sauf les regrets que le roi manifesta de l'absence du pape, aucun incident ne marqua son très court séjour. A peine eut-il quitté la ville, *hoc mane circa tertiam diei horam*, que les Conservateurs de Rome en firent part à Alexandre VI, l'engageant, le « suppliant au nom de son peuple tout entier, avec le plus vif désir et la plus joyeuse ardeur », de rentrer dans son palais où il ne courait plus aucun danger. L'original de leur lettre, qu'il est intéressant de citer, est aussi dans la collection Podocataro (cl. X, cod 194, doc. 184) :

Beatissime pater et clementissime domine,

Post pedum oscula beatorum, humil. comendat. *etc.* Non miretur V. Stas si ei antehac haud scripserimus. Occupationes enim rerum ante et post adventum regis Francorum providendarum continuo nos detinuerunt. Omnia tamen que per V. Stem nobis mandata fuerunt summa cum diligentia, una cum Rmis Dnis legato et gubernatore vestro dignissimo, communicavimus et expedivimus Nam et ipsi regi oratores cives misimus, qui Sue Mti nuntiarent qualiter V. Stas nobis in suo discessu expresse mandaverat ut Suam Mtem læto animo et honorificentissime reciperemus; et cum ad Urbem adpropinquaret, una cum officialibus et infinitis civibus obviam processimus, et deinde pridie eumdem ad domum visitavimus. Verum, cum hoc mane, circa tertiam diei horam, ex Urbe cum omnibus suis discesserit, omnes V. Bnis felicem redditum tamquam optimi Domini et Patris summo cum desiderio et hilaritate cupidi expectant. Quamobrem eidem V. Bni ex parte totius sui devotissimi et peculiaris populi romani humiliter et devote ac ex ipso corde supplicamus, ut ad hanc suam almam urbem, quamprimum commode potuerit, reddire (*sic*) dignetur. Quod nobis et toti vestro prefato romano populo ac omnibus curialibus, erit gratissimum ac perjocundum et ad amplissimum decus perpetuamque gloriam V. Bnis adscribetur. Et nobis precipere velit quæ in

posterum facere debeamus; nam suis mandatis tamquam veri servuli et obedientissimi filii perpetuo ut tenemur obtemperantes erimus, nullis parcentes laboribus ac sudoribus, prout, hactenus effecimus, pro felici statu S^tis^ V. Quæ feliciter valeat. Cui nos et hunc vestrum fidelem populum semper humiliter commendamus. Ex Vestra alma Urbe. Die tertia junii MCCCLXXXXV. E. V. B^nis^.

Fidelissimi servuli conservatores } alme urbis.
camere vestre }

A tergo : Sanctiss^mo^ et clementiss^mo^ D. N. Pape.

Alexandre VI ne se rendit pas tout de suite aux prières de ses « très fidèles serviteurs ». A Orvieto, il fut rejoint par un envoyé de Charles VIII, Perron de Baschi, venu pour lui demander une entrevue. Il la lui refusa « très sagement », comme dit Sanuto, et, malgré les instances du Français, partit, le lendemain 5 juin, pour Pérouse, afin de s'éloigner encore plus du roi de France. Il ne rentra qu'à la fin du mois, le 27 juin dans sa capitale. Ainsi Charles VIII avait échoué dans son projet de revoir Alexandre VI, ce qui lui était sans doute assez indifférent, mais aussi dans son désir de recevoir l'investiture de Naples, ce qui lui tenait beaucoup plus à cœur.

Léon G. Pélissier.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIe SIÈCLE

Le dernier volume publié par la Société de l'Histoire de Normandie contient le texte de deux chroniques anonymes [1] qui méritent une mention particulière. La première va des origines à l'année 1544 ; bien que certains auteurs l'eussent déjà connue et employée, elle était jusqu'ici restée inédite ; il en existe deux manuscrits qui ont servi à l'éditeur, **M. A. Héron**, à établir son texte. On trouve dans la partie relative au XVIe siècle, à côté des détails purement rouennais, des renseignements sur les pillages des gens d'armes, le prix du blé, les mouvements populaires, les premières exécutions de luthériens à Rouen pendant le règne de François Ier. — La seconde a beaucoup plus d'importance. Outre qu'on n'y rencontre point certaines graves erreurs (dans la partie ancienne, il est vrai) qui forcent à employer la première avec précaution, elle est pour les premières guerres de religion en France un document de haute valeur et jusqu'ici inutilisé. Elle est intitulée : *Discours abbrégé* [2] *et mémoires d'aulcunes choses advenues tant en Normandie qu'en France depuis le commencement de l'an 1559* [Janvier 1560, n. s.] *et principallement en la Ville de Rouen*. Elle se termine par la mention des réjouissances publiques qui eurent lieu à Rouen, en octobre 1569, à la nouvelle de la victoire de Moncontour. Écrite avec une impartialité vraiment remarquable, surtout si l'on songe aux passions furieuses de l'époque, et qui l'est encore plus si l'auteur fut bien, comme le suppose M. Héron, un ecclésiastique, elle est, pour toute cette période, pendant laquelle l'histoire locale a tant d'intérêt, d'une très grande richesse de détails, et nous nous associons au jugement suivant porté par son éditeur : « Tel qu'il est, ce manuscrit est précieux non seulement pour l'histoire contemporaine de Rouen, mais encore pour

1. *Deux chroniques de Rouen*, publiées avec introduction, notes et index par A. Héron. Publicat. de la Soc. de l'Histoire de Normandie. 1 vol. in-8 de XXV-403 p. Rouen (Lestringant) et Paris (A. Picard), 1900.

2. Ce n'est en effet que l'abrégé d'un ouvrage plus étendu et dont nous n'avons même pas l'original, mais une copie d'orthographe défectueuse, avec des mauvaises lectures et des lacunes que M. Héron a dû corriger et combler.

l'histoire générale, puisqu'il nous donne sur le siège de Rouen, qui fut un des évènements les plus importants de la première guerre de religion, des détails autrements précis et circonstanciés que ceux qui sont fournis par les documents jusqu'à présent connus ». On doit remercier de l'avoir publié, la Société de l'histoire de Normandie, et l'éditeur, M. Héron, qui a, selon les principes d'une bonne méthode, établi le texte et rédigé l'introduction et les notes. Le volume se termine par une table alphabétique des noms de personne[1]. — P. Caron.

Les guerres de religion ont eu un caractère provincial et local très marqué : une foule de bourgs et de villages d'importance médiocre ont été le théâtre de luttes longues et fertiles en incidents curieux, surtout lorsqu'ils étaient à proximité d'une église fameuse ou d'une riche abbaye. C'est le cas du bourg et de l'abbaye de Saint-Antoine (près de Saint-Marcellin, Isère) dont **D. H. Dijon** nous raconte l'histoire mouvementée depuis 1562 jusqu'à 1597[2]. On ne pouvait demander à l'auteur, étant donné sa qualité, une impartialité rigoureuse dans une question aussi brûlante et encore aussi controversée. Mais ses sympathies visibles ne l'ont pas empêché de faire un effort louable pour établir la réalité des faits, même lorsqu'ils sont à décharge des hérétiques. Le travail, établi d'après des documents empruntés aux Archives départementales du Rhône et de l'Isère et surtout (à partir de 1572) d'après les *Mémoires d'Eustache Piémont*, un annaliste local, dont M. Brun-Durand a donné une excellente édition en 1885, dépasse les limites d'une œuvre de vulgarisation et sera une utile contribution à l'histoire du Dauphiné et de nos guerres de religion. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

M. Camille Bloch, l'érudit archiviste du Loiret, continue à étudier avec passion tout ce qui se rattache à l'histoire administrative, comme à l'histoire économique, de l'Orléanais. Dans son introduction au troisième volume de l'inventaire sommaire des Archives départementales du Loiret (série B), il donne une dissertation très précise et très minutieuse sur la

1. Pourquoi l'intituler : *Table des noms d'hommes*, alors surtout qu'il s'y trouve de nombreux noms de femmes ?

2. Dom H. Dijon, *Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion et la Ligue (1562-1597)*. 1 vol. in-8 de 266 p. avec 2 photogr. et 1 plan. Grenoble (Falque et Perrin), 1900.

géographie judiciaire, à la fin de l'ancien régime, de la région qui a formé le département du Loiret [1]. On sait, surtout par les travaux de M. Armand Brette, que nous avons eu et aurons souvent l'occasion de rappeler, quelles difficultés éprouva le gouvernement en 1789, quand il voulut convoquer les électeurs par bailliages. Il y avait des bailliages principaux, des bailliages secondaires principaux et des bailliages secondaires particuliers, et les règles de convocation différaient avec la qualité du bailliage; or on ne savait pas toujours si un bailliage était principal, secondaire principal ou secondaire particulier. Les ministres, les hommes les plus compétents, se perdaient dans ce dédale. On ne savait pas toujours non plus à quelle région correspondait tel ou tel bailliage; les limites en étaient indécises. On conçoit, par suite, combien il faut de pénétration, de travail et de conscience, pour arriver à dresser la carte judiciaire de l'ancienne France. M. B. donne une contribution à cette œuvre longue et difficile. Nous ne saurions résumer ici un travail qui contient surtout des tableaux, des énumérations de noms, et qui est plutôt fait pour être consulté que pour être lu. Contentons-nous de dire que le bailliage royal d'Orléans correspondait à l'ancien duché, que les sièges de bailliages royaux compris dans cette circonscription qui a formé le département actuel du Loiret étaient au nombre de neuf (Orléans, Gien, Beaugency, Montargis, Lorris, etc.), mais que six sièges seulement dépendaient d'Orléans (Beaugency, Boiscommun, Neuville, Vitry, Janville, Yère-le-Châtel). Le bailliage de Montargis, qui dépendait auparavant d'Orléans, avait une existence autonome depuis le XVIe siècle (page 4). Gien ne dépendait pas non plus d'Orléans : c'était le siège d'un grand bailliage royal, qui ne relevait d'Orléans qu'au présidial. Quant aux prévôtés royales, elles n'existent plus à la fin de l'ancien régime. Les prévôtés ont été incorporées aux bailliages sous le règne de Louis XV, et l'édit d'avril 1749, qui les supprime, ne fait guère que constater un état de choses déjà réalisé (page 37). Tous ces renseignements paraîtront peut-être bien minutieux, mais c'est avec des détails de ce genre que l'on pourra comprendre quelque chose à l'histoire judiciaire de la France et à la convocation des États-Généraux de 1789. — PH. SAGNAC.

---

1. CAMILLE BLOCH, archiviste du Loiret. *Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé le département du Loiret (1789)*, accompagnée d'une carte. 1 br. in-4 de 42 p. Orléans (Imp. Pigelet), 1900.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Le *Bataillon Marseillais*, dont **M. Portal** [1] nous retrace l'histoire, n'est pas celui qui prit part à la journée du 10 août 1792, et donna son nom à notre hymne national. Il s'agit ici d'un second bataillon, presque inconnu, que la municipalité de Marseille expédia à Paris en septembre, et qui, ayant assisté à l'exécution de Louis XVI, fut appelé, pour le distinguer du premier, le bataillon du 21 janvier. L'auteur a consulté avec profit les archives locales et les journaux de Provence; et, comme il s'est produit, entre les volontaires et la Commune marseillaise, un actif échange de dépêches, M. Portal a pu nous fournir divers renseignements fort curieux, non seulement sur l'histoire de la Révolution à Marseille, mais encore sur l'état de Paris, de septembre 92 à mars 93. Parmi les documents les plus intéressants, il faut citer diverses lettres de Barbaroux, et un récit, fait par le commandant Girard, de l'exécution de Louis XVI (récit qui donne les dernières paroles prononcées par le roi, et passe complètement sous silence le fameux roulement de tambour, que Santerre aurait commandé pour couvrir la voix du condamné).

Mais, à étendre ainsi son sujet, l'auteur en augmentait aussi considérablement les difficultés. Pour nous faire comprendre exactement l'état d'esprit du peuple de Paris, de la Convention, et par suite, des fédérés de Marseille, il n'eût pas fallu se borner aux récits du *Moniteur*; il importait de rechercher dans les Archives nationales ou dans les ouvrages déjà publiés, des renseignements complémentaires. Si l'on ne peut en vouloir à M. Portal de ne pas s'être transporté rue des Francs-Bourgeois, en revanche, on peut regretter que sa bibliographie ne soit pas plus complète. — D'autre part, à promener ainsi le lecteur des bords de la Méditerranée aux rives de la Seine, l'auteur le déroute, et le fatigue; l'attention, dispersée, ne peut plus relier suffisamment les différents morceaux les uns aux autres : l'ouvrage est essentiellement fragmentaire et décousu. — Enfin M. Portal, dont il faut louer la conscience et le zèle, n'est peut-être pas encore assez familier avec la méthode historique. Loin d'abjurer, en écrivant son livre, tout parti pris, il s'est, au contraire, surtout proposé de démontrer, *à propos d'un « épisode de la Révolution »*, une thèse qui lui est chère, de faire le procès de la Montagne, de plaider la cause du fédéralisme. De là, de fréquentes tirades sur les avantages du système fédératif, des philippiques véhémentes contre les

---

1. Félix Portal, *Le Bataillon Marseillais du 21 janvier (septembre 1792-mars 1793), Episode de la Révolution française.* 1 vol. in-8 de x-208 p. Marseille (P. Ruat), 1900.

Jacobins « centralistes ». On pourrait reprocher à ces grands morceaux d'économie politique de n'être pas toujours suffisamment amenés, mais il nous semble surtout que l'auteur bataille ici dans le vide. Pour que sa thèse fût versée aux débats, il eût fallu que le « fédéralisme » des uns, le « centralisme » des autres, fût véritable. Or, je ne sache pas que le fait soit prouvé. Même l'auteur me fournirait des armes contre lui-même, car, dans une lettre de Barbaroux, qu'il publie, je lis cette phrase : « Nous avons voulu que les départements fussent enfin comptés dans la balance, et que Paris ne les dominât pas ». Simple question d'équilibre, et de dosage d'influence.

Nous engagerons donc l'auteur à se montrer plus circonspect à l'avenir; nous lui demandons aussi de se montrer plus modéré dans la forme, et de réprimer les écarts, involontaires, de sa plume. Injure n'est pas raison, il le sait. En usant de termes insuffisamment choisis, on risque de se faire tort à soi-même : pourquoi appeler Bonaparte un « soudard » ? Pourquoi écrire des phrases comme celles-ci : « Assailli tous les jours par une meute de roquets qui multipliaient leurs basses attaques, Barbaroux,..... etc. ? » ou bien : « Passons sur cette explosion de joie dont le spectacle n'a rien d'intéressant, non pas parce qu'il s'agit de *la mort du Gros Capet*, personnage peu regrettable... etc. » Nous pourrions multiplier ces exemples : nous craindrions, en le faisant, de décourager M. Portal, alors que nous voudrions seulement l'aider à mieux faire : il y a dans son livre assez de promesses pour que nous attendions de lui d'autres œuvres historiques plus satisfaisantes, et assez de matériaux pour que le résultat, si imparfait soit-il, ne paraisse à personne indifférent. — L. Cahen.

Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur le *Répertoire* publié par **M. A. Tuetey**; le tome V vient de paraître, aussi soigné que les précédents, muni, comme eux, d'une table alphabétique, précédé d'une très intéressante introduction. Il embrasse les événements politiques qui se sont déroulés depuis le 10 août jusqu'au mois de septembre 1792 [1]. Le tome IV contenait une étude sur la journée du 10 août; le tome V comprend, d'abord une étude sur les massacres de septembre, ensuite un tableau de Paris en 1792, et il ajoute encore quelques traits au récit de la journée du 10 août que M. Tuetey avait donné dans le tome IV. — Nous avons déjà vu que la journée du 10 août n'a pas été faite, comme

1. Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome V, *Assemblée législative (deuxième partie)*. 1 vol. in-8 de LXV-718 pages. Paris, Imprimerie nouvelle, 1900.

le soutiennent *a priori* certains historiens, par des bandes de voleurs et de scélérats ; s'il y eut des cas de vol, ils ne furent pas très nombreux, et, surtout, les voleurs furent maltraités ou même massacrés par le peuple qui exerça dans ces circonstances une sorte de justice sommaire. C'est ce que confirment les procès-verbaux du commissaire de police de la section du Palais-Royal ; presque tous ceux qui avaient trouvé des objets (montres, pièces et billets de monnaie) vinrent les remettre aux autorités, et pourtant c'étaient des gens de modeste condition, commissionnaires, cordonniers, etc. (p. XXXIX) ; un individu qui portait des objets volés (un chandelier doré avec les accessoires et trois mouchoirs de batiste) fut arrêté par les gardes nationaux et massacré par la foule, malgré les efforts qu'ils firent pour le sauver. — A l'histoire des journées de septembre M. Tuetey apporte une contribution très utile. Vers le milieu de l'an III, tous ceux qui avaient ou étaient censés avoir participé aux massacres de septembre furent poursuivis par les Comités de sûreté générale et de législation. Les hommes politiques poursuivis tentèrent de se justifier, et dans ces essais de justification, jusqu'ici ignorés, retrouvés par M. Tuetey, ils donnèrent des indications intéressantes. Les archives sont muettes sur le rôle des principaux membres du Comité de police et de surveillance de la Commune à qui incombe la responsabilité des massacres ; mais elles fournissent beaucoup de détails sur les hommes de second plan, sur ceux qui, au dernier moment, furent *adjoints* aux meneurs. Panis, Sergent, Duplain, Jourdeuil, membres de ce Comité de police, semblent bien être, avec Marat qui vint s'adjoindre à eux le 2 septembre, les auteurs ou les complices des massacres ; ce sont eux qui signèrent la circulaire du 3 septembre aux municipalités de France, où ils leur conseillaient de suivre l'exemple de Paris ; ajoutons-y Santerre, commandant général de la garde nationale, qui ne fit rien pour empêcher ces affreuses boucheries. Sans doute la circulaire portait d'autres noms ; mais, à lire les essais de justification reproduits par M. Tuetey, il semble bien que quelques-uns de ceux qui furent accusés ne furent nullement responsables, et que ce fut à leur insu qu'on inscrivit leurs noms à la suite de ceux de Panis, Sergent, Marat, etc. En somme, ce n'est pas sur Danton, ni sur le gouvernement central, mais seulement sur la Commune et une minorité du Comité de police que doit retomber la responsabilité des massacres. Voilà ce qui semble se dégager des explications de M. Tuetey et des textes qu'il fournit.

M. Tuetey a eu aussi la très heureuse idée de faire, d'après les procès-verbaux des commissaires de police des sections, un tableau de la vie parisienne en 1792. Nous partons de la place de Grève, un des centres

principaux de la vie démocratique et révolutionnaire, où se font les enrôlements lorsque la patrie est déclarée en danger. Tout autour de cette place sont des débits d'eau-de-vie, comme la « Cave des charbonniers », et des repaires de souteneurs et de prostituées : quartier extraordinairement malpropre, comme d'ailleurs tout le centre de Paris à cette époque. En allant vers l'Est, nous rencontrons le quartier de l'Arsenal, foyer de discordes religieuses, ensuite le quartier de la place Royale, peuplé, lui aussi, de couvents de femmes, puis le faubourg Saint-Antoine et son voisin le faubourg Saint-Marceau, quartiers révolutionnaires, peuplés d'ouvriers, et celui de la Montagne Sainte-Geneviève, peu habité, où les gens vivent comme à la campagne, au milieu de leurs vaches, de leurs porcs, de leurs lapins et de leurs poules. A l'Ouest, les quartiers du Palais-Royal, du Louvre, du Pont-Neuf, avec ses marchands établis en plein air, des Tuileries; de la place Vendôme, du faubourg Saint-Honoré ou du Roule, ces derniers transformés en vastes chantiers, très peu peuplés, souvent visités par les malfaiteurs qui viennent dévaliser les maisons de plaisance, comme celle du duc d'Orléans, rue de Chartres, et bien d'autres. Le Palais-Royal n'est plus en 1792, comme de 1789 à 1791, le centre de la vie révolutionnaire. Mais c'est bien le vrai centre de Paris, du Paris qui s'amuse, agiote, discute. On y affiche et colporte des pamphlets, on y fait des motions, on s'y distrait de toutes les manières, honnêtes et autres, et plus souvent des autres. Ce ne sont partout que des salles de spectacle, de bal, surtout des tripots et des maisons de prostitution. L'hôtel de Radziwill est le type de ces tripots, rendez-vous de « femmes du monde » et de leurs amis, où l'on joue au biribi, où l'on assomme les joueurs volés et mécontents, où l'on se défend des indiscrétions de la police par de doubles entrées et des grilles de fer dans les escaliers. Partout, dans les bals, théâtres, maisons interlopes, tabagies, boutiques de marchands de vin, ce sont, le jour et surtout la nuit, des tapages d'enfer, des rixes, des assommades, des vols de provinciaux naïfs débarqués de la veille ; tandis que, au Perron, en face de la rue Vivienne, on trafique sur les assignats. Tous ces quartiers, aussi bien ceux de l'Ouest que ceux du Centre ou de l'Est, sont d'une malpropreté repoussante et pestilentielle ; ce ne sont, dans les rues étroites, qu'amas de boues, de gravats, de pièces de charpente, qui entravent la circulation, qu'ordures amoncelées, parfois à des hauteurs de deux et trois pieds, détritus d'animaux égorgés sur la voie publique, et amas de sang caillé. La voirie est faite partout avec une négligence extraordinaire; les habitants se moquent de l'hygiène, jettent dans la rue toutes les immondices, voire même des pots pleins d'urine et de matières fécales qui rejaillissent sur les

passants. — M. Tuetey ne se contente pas de ce tableau pittoresque, mais peu séduisant, de Paris. Çà et là il ajoute quelques détails de mœurs singulièrement instructifs. Au faubourg Saint-Antoine, lors de la procession de juin 1792, un horloger refuse de mettre une tenture devant sa boutique; il est maltraité par la foule, et même un ouvrier jure de pendre à la lanterne tous ceux qui ne voudront pas honorer Dieu : petit fait qui montre bien l'esprit religieux du peuple à la veille de la chute de la royauté. Les subsistances jouent un grand rôle dans la vie parisienne. Au faubourg Saint-Antoine, en janvier 1792, se produit un rassemblement tumultueux occasionné par la cherté des denrées coloniales qui n'arrivent plus que difficilement en France. La question du blé devient de plus en plus pressante, et ici M. Tuetey indique une série de documents relatifs aux achats de grains que fit le gouvernement à l'étranger, principalement à Dantzig; il les tire des Procès-verbaux de l'Assemblée Législative, du registre F^11^* 3 et de F^1c^ III (Seine); on en trouverait sans doute d'autres, relatifs à Paris, dans la Correspondance générale, F^11^ 225 et suivants. A noter, enfin, l'énorme série de pièces manuscrites décrites par M. Tuetey sur la police des sections de Paris, et qui satisferont, nous en sommes sûr, ceux qui, comme M. Mellié, s'intéressent particulièrement aux sections parisiennes et à leur rôle pendant la Révolution.

Par ce résumé on verra, nous l'espérons, l'intérêt capital qu'offre ce répertoire. C'est un instrument de travail incomparable que M. Tuetey nous donne, avec une conscience, une exactitude, une science que l'on ne saurait trop louer. Il aplanit pour nous toutes les difficultés, et, pour tout dire, qu'on nous permette l'expression, il gâte le travailleur. « Les Archives chez soi », telle nous paraît être la formule exacte de ce qu'il a réalisé. Si les Michelet, les Quinet, les Taine pouvaient revenir ici-bas, ils nous envieraient certainement toutes ces richesses. Sachons donc les utiliser, et, ce faisant, n'oublions jamais à qui nous les devons. — Ph. Sagnac.

Le comte Auguste de La Ferronnays, né en 1777, émigra avec son père en 1791, combattit à l'armée de Condé, s'attacha ensuite à la fortune du duc de Berry, fut un moment au service du roi de Suède, revint auprès des Bourbons, et rentra avec eux en France en 1814; ambassadeur à Saint-Pétersbourg de 1821 à 1828, puis ministre des Affaires étrangères, il abandonna le service de l'État lors de la Révolution de 1830, et mourut en 1842. La comtesse de La Ferronnays, née de Montsoreau, avait gardé avec soin les lettres que lui écrivit son mari au cours de ses nombreuses absences; elle les légua à ses enfants, avec un journal

personnel de sa vie. De ces papiers, qu'il a eus à sa disposition, **M. Costa de Beauregard**, de l'Académie française, a tiré un livre intitulé : *En émigration. Souvenirs tirés des papiers du Comte A. de La Ferronnays* [1]. Cet ouvrage n'est pas ennuyeux; mais, en le lisant, on ne tarde pas à se demander s'il était bien utile qu'il eût 428 pages. La plupart des lettres citées sont des lettres intimes, des documents psychologiques où l'histoire a peu de choses à prendre : quelques détails sur l'état d'esprit des émigrés, sur la vie errante et souvent précaire que menèrent, jusqu'en 1814, ceux qui dédaignèrent l'amnistie du Consulat. Les parties les plus intéressantes sont celles qui sont consacrées au duc de Berry, dont La Ferronnays fait un portrait peu flatté; à l'entourage du comte de Provence, dont il juge sévèrement la folle présomption et les desseins incohérents; à la vie à Hartwell; aux relations des Bourbons déchus avec les cours étrangères, et à la façon tout à fait cavalière dont les autres souverains les traitaient. Sans être très neufs, ces renseignements, fournis par un homme un peu prompt à l'enthousiasme, mais somme toute clairvoyant, ne sont pas sans mérite; on pouvait, grâce à eux, rédiger un article de revue : un livre entier était inutile. Il est vrai que M. Costa de Beauregard a pu, dans son commentaire et ses transitions, se livrer à un exercice de style académique dont les résultats sont parfois inattendus : « Ce beau dédain de l'argent caractérisait la vieille noblesse de France autant que sa galanterie, et l'on pouvait entrevoir, dans sa chrysalide, le chevaleresque Comte de La Ferronnays, car son cœur gazouillait déjà à La Bouchère, avant d'aller chanter peut-être moins innocemment ailleurs (p. 7). » « Le dévouement a parfois les allures barométriques de l'amour. Il languit, s'exaspère, se meurt, ressuscite.... (p. 290).. » « Pour quelques corolles flétries, la giboulée n'empêche pas le rosier de fleurir; mais il ne faut pas qu'elle atteigne les boutons entr'ouverts. La Ferronnays connaissait les orages et les déceptions de la vie, mais il en ignorait les malheurs (p. 309). » Et ainsi du reste.

Nous avons à signaler, pour la période révolutionnaire, trois volumes d'histoire militaire, traitant de l'*Expédition d'Égypte*, des *Projets et tentatives de débarquement en Angleterre de 1793 à 1805*, de la *Campagne de l'armée de réserve en 1800*. Tous trois sont les tomes premiers de publications entreprises par les soins de l'État-major de l'Armée, suivant une conception identique : ce sont des recueils de documents, accom-

1. 1 vol. in-8 de III-428 p. avec 1 portr. en héliogr. Paris (Plon), 1900.

pagnés de notes, d'éclaircissements, de croquis et de cartes. On trouvera dans un prochain article des détails sur les travaux de ce type actuellement en cours à la section historique de l'État-major de l'armée.

La première partie de l'étude consacrée par **M. le Cap^ne de La Jonquière** à l'*Expédition d'Égypte* [1], s'étend des préliminaires de l'expédition à la prise de Malte inclusivement; on y voit comment se forma le projet que Bonaparte mit à exécution, et pourquoi fut envoyée en Egypte l'armée destinée à envahir l'Angleterre. Ensuite ce sont les préparatifs, les armements menés par Bonaparte avec son habituelle activité, à Toulon, à Marseille, en Italie, en Corse. Le livre III retrace les incidents du départ et de la traversée de Toulon à Malte, la conquête de l'île, la relâche de la flotte dans son port. Aux documents soigneusement publiés qui composent son texte, et qui proviennent, outre les Archives de la Guerre, des principaux dépôts parisiens, M. de la Jonquière a joint en appendice quelques pièces relatives à des questions spéciales. Le commentaire personnel dont il est l'auteur est assez développé, surtout dans la première partie : on le lit avec intérêt. Nous n'en dirons pas plus long aujourd'hui; plusieurs livres ont renouvelé quelque peu, en ces derniers temps, l'histoire de l'expédition ; lorsque la suite de l'ouvrage de M. de la Jonquière aura paru, nous nous efforcerons de tirer de ces diverses publications, grâce à une étude d'ensemble, les enseignements qu'elles comportent.

L'idée de transporter une armée d'invasion sur le territoire des Iles Britanniques s'est toujours imposée, en temps de guerre avec l'Angleterre, aux gouvernements de la France. Sous Louis XIV, on en avait essayé la réalisation ; sous Louis XV et Louis XVI, elle avait fait l'objet de projets nombreux. Elle fut reprise, sous la Révolution, avant même que la rupture entre la France et l'Angleterre fût consommée : dès le 25 décembre 1792, un ancien ministre de Louis XVI, du Muy, rédigeait et présentait au ministre de la guerre un nouveau projet de descente. Bien d'autres le suivirent, depuis 1793 jusqu'à 1805, date des grands armements de Napoléon. Il a paru, avec raison, intéressant à la section historique de l'État-major de grouper ces projets, aujourd'hui conservés aux Archives de la Guerre, et de réunir sur eux tous les renseignements que pouvaient fournir d'autres sources. **M. le Cap^ne Desbrière** a été chargé de ce travail ; il a consulté, outre les Archives de la Guerre, les fonds des Archives nationales, de celles de la Marine, du Bristish Museum et du Record-Foreign-Office. Ces recherches lui ont permis de

1. Cap^ne de la Jonquière, *L'Expédition d'Egypte, 1798-1801*. Tome Ier. 1 vol. in-8 de 673 p. Paris (Charles-Lavauzelle) [1900].

faire une ample récolte de documents, qu'il vient de commencer à mettre en œuvre dans un ouvrage intitulé : *1793-1805. Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques* (tome Ier, 1793-1798)[1]. Comme le titre l'indique, on y trouve exposés les projets restés à l'état de projets, — qu'il s'agit d'un coup de main sur les îles anglo-normandes, du débarquement sur les côtes anglaises d'un corps de partisans chargé de fomenter une *chouannerie*, ou du transport d'un corps expéditionnaire sur une flotille, prototype de celle de Boulogne, rassemblée à Dunkerque, — et ceux qui furent suivis de tentatives d'exécution. Parmi ces derniers, le seul qui compte, jusqu'à 1798, c'est celui que le général Hoche essaya de réaliser dans son expédition d'Irlande. Nous n'avons pas à la résumer, car elle est bien connue. M. Desbrière n'a pas eu à modifier les conclusions de ses devanciers (surtout Guillon, *La France et l'Irlande sous le Directoire*, *Hoche et Humbert*, 1888); mais des documents nouveaux lui ont permis de les formuler plus nettement. Les causes de l'échec de Hoche furent multiples; dès le début, l'organisation de l'expédition souffrit de l'indécision du Directoire, de l'absence d'argent et d'objets d'équipement, de l'entêtement des officiers supérieurs de la Marine et de leur mauvaise volonté à combiner leurs efforts avec ceux des généraux de l'armée de terre; puis, quand, à force d'énergie, Hoche eut constitué son escadre et pris la mer, le succès de l'expédition fut aussitôt compromis par des malentendus provenant du mauvais temps, de la maladresse des équipages et de l'inexpérience des officiers. Dès le premier jour, l'escadre se vit partagée en trois groupes qui ne purent faire jonction, qui passèrent successivement dans la baie de Bantry, point de débarquement convenu et d'ailleurs mal choisi, et revinrent à Brest, plus ou moins avariés. Cet insuccès ne découragea pas Hoche qui ne cessa de songer, jusqu'à sa mort, aux moyens de le réparer. — Le récit de la tentative sur l'Irlande est le morceau principal du premier volume de M. Desbrière. Intéressantes aussi sont les cent pages de la dernière partie, qu'il consacre à l'organisation de *l'Armée d'Angleterre*, et à la part qu'y prit Bonaparte. Du travail de M. Desbrière, comme de celui de M. de la Jonquière, signalé ci-dessus, il ressort que Bonaparte ne désira jamais mener à bien l'entreprise dont il était chargé, et dont le succès n'aurait nullement servi ses desseins.

L'ouvrage de M. Desbrière, qui est précédé d'une préface du Lt-Cl Krebs, est bien divisé et porte un cachet, fort plaisant, de soin et de précision. Le tome II, annoncé comme étant sous presse, traitera de

1. 1 vol. in-8 de IX-394 p. Paris (Chapelot), 1900.

la deuxième expédition d'Irlande et des projets de descente jusqu'à la paix d'Amiens ; le tome III détaillera les immenses préparatifs du camp de Boulogne.

La campagne de l'armée de réserve en 1800 a été l'objet de très nombreux travaux, mais on peut dire que son histoire est renouvelée par la publication que lui consacre M. le **Cap^ne de Cugnac**[1], et dont le premier volume a paru. Après un chapitre préliminaire exposant la situation de la France après le dix-huit brumaire, l'auteur s'occupe successivement de la formation de l'armée de réserve à Dijon, des premiers projets d'opérations, du départ de l'avant-garde, de la marche de l'armée, de Dijon vers le lac de Genève, du nouveau projet d'opérations, des derniers préparatifs sur les bords du lac de Genève, du passage du Grand Saint-Bernard, de l'occupation d'Ivrée, de l'attaque et de la capitulation d'Ivrée, de l'attaque et de la capitulation du fort de Bard, le 1er juin 1800. Un chapitre spécial est réservé aux mesures administratives prises pour assurer le ravitaillement de l'armée, du 13 mars au 22 mai. Sous le titre d'*annexes* sont reproduits des documents qui ne pouvaient être intercalés dans le corps du volume : situation de l'armée, tableaux de marches, états des approvisionnements, rapports de reconnaissances, etc. Enfin le texte est accompagné de huit fac-similés d'autographes, de croquis des itinéraires de concentration, des marches dans le val d'Aoste, du fort de Bard, et l'on trouve avant la table la reproduction de trois cartes détaillées de la région, faites au début du siècle et conservées aux Archives de la Guerre.

Dans sa préface, M. de Cugnac définit ainsi la tâche qu'il s'est assignée : « En publiant aujourd'hui ces documents appelés peut-être à détruire certaines légendes, nous n'y joindrons que le minimum d'explications et de notes indispensables pour en faciliter la lecture et combler quelques lacunes. Ce seront les ordres et les rapports qui, s'enchaînant les uns aux autres, écriront l'histoire de la campagne de l'armée de réserve, et ce livre, loin d'aborder les discussions stratégiques, n'est qu'un simple recueil de lettres centenaires ». C'est justement ce qui en fait la valeur. On ne saurait trop louer le soin et la conscience avec lesquels a travaillé l'auteur. Les documents qu'il réunit sont puisés aux Archives de la Guerre et à d'autres sources, dont il donne la liste ; les commentaires et transitions dont il les accompagne sont succincts, mais suffisants ; les notes, assez développées, témoignent d'une érudition minutieusement informée. Lorsque l'ouvrage sera complet, on possèdera les moyens d'avoir de la

1. *La campagne de l'armée de réserve en 1800*. 1re partie : *Passage du Saint-Bernard*. 1 vol. in-8 de VI-725 p. avec 3 cartes, 12 croquis et 8 autographes, Paris (Chapelot), 1900.

question une connaissance très sûre. Dès aujourd'hui, la lecture du premier volume permet de faire certaines constatations, que nous indiquerons sommairement :

1° En 1799, la France était lasse de la guerre. Les survivants des armées de la Convention, devenus soldats de métier, se battaient volontiers, mais leur nombre diminuait sans cesse, et, malgré la conscription, créée le 5 septembre 1798, il était difficile de réparer les pertes causées par les blessures et les maladies. Les conscrits désertaient en masse : M. de Cugnac cite le cas de huit bataillons de recrues, envoyés à l'armée d'Italie, qui comptaient, en arrivant sur le Var, 310 hommes au lieu de 10250 sur le papier. Il faut remarquer que dans toutes les notes envoyées aux journaux, et les proclamations adressées aux soldats, il est question de la conquête de la paix. 2° Quand on suit au jour le jour l'histoire de la formation de l'armée de réserve, on est vraiment stupéfait de ce que firent Bonaparte et ses lieutenants avec les faibles moyens dont ils disposaient. La constitution, en deux mois, de cette armée, au milieu de difficultés de toute nature, manque d'argent, d'armes, de munitions, etc., son passage des Alpes en dix jours, avec l'artillerie, par un chemin pénible et dangereux, sont de véritables tours de force qui témoignent, chez ceux qui les conçurent et les accomplirent d'une audace et d'une énergie étonnantes. 3° L'on en sera encore plus vivement frappé, si l'on considère que l'armée qui vainquit à Marengo avait tous les caractères d'une armée improvisée[1] ; elle comptait dans ses rangs de nombreux conscrits qui savaient à peine tenir leur fusil : le 12 mai, Berthier prescrit de montrer aux recrues à charger et à viser. Sans doute ces jeunes soldats étaient pleins d'ardeur, bien encadrés, et la garde consulaire, avec quelques vieilles demi-brigades, formait un noyau excellent : il fallut néanmoins à Bonaparte une très grande confiance dans ses talents et sa fortune pour entreprendre avec une infanterie qui n'était pas excellente, une cavalerie bonne, mais peu nombreuse, et une artillerie insuffisante, en tout 60.000 hommes, de lutter, outre de grands obstacles naturels, contre un ennemi nombreux, aguerri et victorieux. 4° On peut entrevoir dans les documents concernant l'envoi en Italie, par le Saint-Gothard, d'un corps de l'armée du Rhin, en dépit de l'apparence correcte, voire cordiale, de leurs rapports, le commencement des difficultés entre Bonaparte et Moreau. 5° Pour terminer, une constatation d'un autre genre, mais qui n'est pas la moins impor-

1. Elle fit nettement cette impression sur un officier anglais, sir William Bentinck, qui servait auprès de Mélas, et dont le témoignage a été publié par M. Boulay de la Meurthe, sous le titre de : *Un document anglais sur Marengo*, dans le Compte rendu de la sixième assemblée générale de la Société d'Histoire contemporaine (1 broch. de 42 p. Paris, 1900).

tante. M. de Cugnac a contrôlé chemin faisant, au moyen des documents qu'il publie, les assertions des grands ouvrages qui sont devenus classiques pour la campagne : les *Mémoires* et la *Correspondance* de Napoléon, le *Précis des événements militaires* de Mathieu Dumas, l'*Histoire des guerres de la Révolution* de Jomini; il y a trouvé assez d'inexactitudes pour dire : « On peut juger, d'après ces exemples, du degré de confiance qui doit être accordé aux faits avancés par les écrivains les plus renommés et les plus justement célèbres ». Très fréquemment aussi, il relève des erreurs dans les textes narratifs et autobiographiques. Ces fâcheuses découvertes n'ont rien de surprenant, mais elles sont à noter; elles prouvent une fois de plus qu'il ne faut se fier qu'aux documents, et que les sources narratives ne seront utilisables avec sécurité que lorsque la critique en aura été faite.

Nous croyons avoir suffisamment montré la valeur et l'intérêt de l'ouvrage de M. de Cugnac; une fois terminé, il sera pour la campagne de 1800 l'instrument de travail indispensable qui manque encore pour la majeure partie des guerres de la Révolution et de l'Empire. — P. Caron.

XIXe SIÈCLE

Les tomes III et IV de *Napoléon et sa famille*, de **M. Frédéric Masson** [1], formant la troisième partie de ce vaste ouvrage, embrassent les années 1805 à 1809, c'est-à-dire la période des succès et de leur exploitation, et de la mise en coupe réglée, au profit de l'Empereur et des siens, de la moitié occidentale de l'Europe. Dans le tome III, c'est l'établissement du royaume d'Italie, donné à Eugène, la constitution du *grand Empire*, rendue définitive par le statut de famille du 31 mars 1806, la concession de souverainetés aux frères et sœurs de l'Empereur : Piombino et Lucques à Élisa, Naples à Joseph, le Grand-duché de Berg à Caroline Murat, la Hollande à Louis, la Westphalie à Jérôme. Après un chapitre sur les rois en fonctions, le tome IV est consacré à trois grosses questions : les affaires d'Espagne, avec l'intronisation de Joseph et de Murat, son remplaçant à Naples, la crise de 1809, première secousse qui ébranla le système, enfin le divorce, qui, en écartant un dernier obstacle, le porta à son apogée.

Il serait inutile de résumer plus longuement cette partie de l'œuvre de M. Masson; comme les précédentes, elle vaut avant tout par l'abondance des détails, par l'étude fouillée des événements et des hommes, des actes

---

1. 2 vol. in-8 de v-450 et 512 p. Paris (Ollendorff), 1900.

et des mobiles ; c'est bien la suite de cette enquête impitoyable que l'auteur s'est promis de mener à bonne fin, et qu'il poursuit avec une sorte d'acharnement. On lira avec intérêt ces deux volumes, qui traitent d'une période dont les faits sont mal connus. On y verra la famille impériale, parents et alliés, divisée par les convoitises, les jalousies, prête aux plus basses platitudes, se faire gorger d'honneurs et d'argent ; passés d'une condition modeste à une fortune inespérée, ses membres ne songent qu'à satisfaire une faim insatiable de jouissances. A peine, au milieu de ces parvenus insolents et nuls pour la plupart, un caractère intéressant, celui du prince Eugène. L'Empereur nous y est montré sous un jour assez nouveau, capable de volontés impérieuses et aussi des pires faiblesses; par exemple pour son frère Jérôme, sur le mérite duquel il se fait de singulières illusions : sans préjuger des conclusions finales de M. Masson, on peut supposer qu'il verra, dans l'amour aveugle de Napoléon pour les siens, une des causes principales de sa chute. En somme, le tableau est peu flatté, et n'attire guère la sympathie aux personnages qui y figurent.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui blâment, chez M. Masson, la sévérité de certains jugements, du moment qu'ils sont justifiés par les faits, et l'énoncé de certaines vérités, sous prétexte que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire. Nous estimons, comme lui, que « la Vérité est une », et que l'historien doit toujours, sans s'occuper des conséquences, « la découvrir tout entière, telle qu'elle lui est apparue ». C'est un reproche d'une autre espèce que nous lui adresserons. Le vaste travail qu'il a entrepris sur l'histoire du Premier Empire, et qui, sous des titres divers, comprend déjà onze volumes, est destiné, nous dit-il lui-même, à « apporter un certain nombre de notions précises, qui provoqueront, sur des points de détail, des monographies plus complètes, et à fournir des « éléments à la synthèse définitive. » C'est fort bien ; mais le procédé adopté est-il bien approprié aux desseins de l'auteur? Nous ne le croyons pas. M. Masson écrit sans donner de références. Tout ce qu'on connaît de ses sources, c'est ce qu'on sait par quelques lignes de sa préface, où il déclare tous les imprimés suspects, et les sources manuscrites brèves, souvent contradictoires. Bien entendu, l'honnêteté scientifique de M. Masson n'est pas ici en cause, et l'on n'a aucune raison de douter de la sincérité des sentiments très louables qu'il affirme. On aimerait, néanmoins, avoir des notes au bas des pages ; on sent parfois, chez M. Masson, une certaine tendance à *faire du style*[1], qui inspire quelque méfiance : en certains cas, la recherche

1. Et parfois assez malheureusement. On s'étonne de rencontrer sous la plume de M. Masson des expressions de ce genre ; *gracieuser* (?) quelqu'un (p. 102), *son chez elle* (p. 116), *avoir autre chose à penser* (p. 124), *courir sur les cinq ans* (p. 185), *concilier* deux personnes (p. 202), *comme de juste* (p. 274), etc. Ces exemples sont empruntés au tome III.

de l'effet littéraire ne l'a-t-elle pas entraîné à déformer, sans en avoir l'impression, quelques faits, à marquer trop fortement quelques traits du caractère de ses héros? Ne fût-ce que pour se tranquilliser l'esprit, on se reporterait alors avec plaisir aux documents, et pour M. Masson lui-même, le meilleur moyen d'éviter qu'on lui reproche la sévérité de certains jugements, serait d'y joindre l'indication précise des faits. D'autre part, les études de détail qu'il préconise seraient beaucoup plus faciles s'il avait donné des références propres à guider les travailleurs. Ce vice de méthode dépare l'ouvrage de M. Masson; inspiré par le désir d'établir la vérité, fruit de recherches sérieuses, il devrait se présenter sous une forme vraiment scientifique, et ne pas avoir l'apparence d'un recueil d'articles de revues. Il est regrettable que son auteur, préoccupé de le terminer, mette à en poursuivre la publication une hâte un peu trop grande [1], et dont sa valeur se ressent.

Depuis 1897, M. le **Ct P. Boppe** s'est donné pour tâche de raconter l'histoire des troupes étrangères qui servirent dans la Grande Armée : il a consacré une étude à *La Légion Portugaise*, une autre aux Espagnols du *Corps de la Romana* et du *Régiment Joseph-Napoléon*, il annonce un travail sur *Les Hollandais à la Grande Armée* et il vient de publier un volume intitulé : *La Croatie militaire, 1809-1813. Les régiments croates à la Grande Armée* [2].

En 1805, par le traité de Presbourg, l'Autriche avait abandonné au Royaume d'Italie une partie de l'Istrie et la Dalmatie, jusqu'aux bouches de Cattaro. Ces acquisitions furent complétées, au traité de Vienne (1809), par la cession de l'Istrie autrichienne et de la majeure partie de la Croatie : Croatie civile et Croatie militaire, et un décret du 25 décembre attribua à ces territoires le nom de « Provinces illyriennes ». Dès le XVIIe siècle, une organisation militaire spéciale avait été donnée aux provinces-frontières de l'Autriche du côté de la Turquie, pour les mettre à l'abri des invasions, toujours à craindre, des Turcs. Ces « confins militaires » furent divisés en dix-sept circonscriptions nommées *régiments*. Dans chacune d'elles les hommes valides s'exerçaient périodiquement, et devaient être prêts à se rassembler en armes au premier signal; pas de fonctionnaires civils : chaque régiment, y compris les non-combattants, était administré par ses chefs; il avait ses impôts, ses tribunaux, son clergé, son service de santé, ses écoles, et tirait de son propre sein ses moyens de recrute-

1. Dans les tomes III et IV, des fautes d'impression assez nombreuses accentuent le caractère hâtif de la publication.

2. 1 vol. in-8 de 267 p., avec 6 pl. en couleurs et 1 carte. Paris (Berger-Levrault), 1900.

ment et de subsistance. L'ensemble formait un vaste camp, rempli d'une population armée, toujours prête à la guerre. Au moment de la conquête française, la Croatie militaire comprenait six régiments, les plus solides ; après d'assez longues hésitations, Napoléon se décida à les conserver tels qu'ils étaient, en mettant à leur tête des états-majors français. Les Croates, qui avaient accepté sans difficulté leur nouvelle nationalité, se montrèrent dociles pendant quatre années; mais les défaites de 1812 ébranlèrent leur fidélité; ils désertèrent en masse lorsque les Autrichiens et les Anglais envahirent leurs pays en 1813; restés presque seuls, les officiers français durent capituler. — Ici se termine la première partie de l'ouvrage de M. Boppe. Dans la seconde, il retrace l'histoire des contingents croates qui servirent hors de Croatie. Lorsque Napoléon forma l'armée destinée à envahir la Russie, il n'eut garde de négliger les ressources de cette province de son empire : deux régiments croates firent la campagne, et furent presque complètement détruits pendant la retraite. Deux autres régiments, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie, figurèrent à la Grande Armée en 1813; ils furent dissous, avec les autres troupes étrangères, en novembre 1813.

Tel est, brièvement résumé, le contenu du livre de M. Boppe. Le sujet avait de la nouveauté et de l'intérêt; il est traité avec sobriété et méthode ; les renseignements sont puisés aux bonnes sources et à toutes les sources, ou à presque toutes : ainsi, il est probable que l'auteur eût trouvé au *KK. Kriegs-Archiv* de Vienne plus de documents que ne lui en ont donné les publications autrichiennes qu'il a consultées. Les pièces justificatives placées en appendice sont bien présentées. En somme, consciencieuse et utile monographie; nous souhaitons que le zèle de M. Boppe ne faiblisse pas.

Joseph Szymanowski, né en 1779 en Mazovie, après avoir combattu pour l'indépendance de son pays, fut un des premiers à rejoindre l'armée de Napoléon lorsqu'elle entra en Pologne en 1806. Attaché à l'état-major du général Davout (3e corps), il fit avec lui les campagnes de 1807 (Eylau) et de 1809 (Autriche) ; il combattit ensuite en Russie et à Leipzig à la tête du 2e régiment d'infanterie polonaise. Puis il joua dans les affaires de Pologne un rôle assez important, mais dont il n'y a pas lieu de parler ici. — En 1858, il écrivit des *Mémoires* sur les événements dont il avait été le témoin de 1806 à 1814, mémoires dont M. Bodhane Okinczyc vient de publier une traduction française très convenable [1]. Bien que

1. *Mémoires du général Szymanowski (1806-1814)*, traduits du polonais par Bohdane Okinczyc. 1 br. in-8 de 74 p. Paris (Charles-Lavauzelle), 1900.

la date de leur rédaction doive inspirer de la méfiance, on doit y constater une simplicité de ton et un caractère strictement biographique qui font bonne impression. Il y aurait intérêt à déterminer avec exactitude le degré de créance qu'ils méritent, car ils sortent, en plusieurs de leurs passages, de la banalité trop fréquente des ouvrages de ce genre. C'est ainsi qu'ils nous fournissent sur le fonctionnement des services d'état-major pendant les guerres de l'Empire, sur les rapports des chefs entre eux et avec leurs inférieurs, sur l'esprit des troupes, sur les contingents polonais à la Grande-Armée, et surtout sur le maréchal Davout, que l'auteur ne quitta pas pendant trois ans, des renseignements assez nouveaux et dignes d'être retenus par l'histoire. — P. Caron.

M. Levert, ancien barbiste, dernier préfet de l'Empire à Marseille, né à Sens le 29 juin 1825, bachelier ès lettres le 18 février 1845, bachelier en droit le 20 avril 1847 (il y a ainsi vingt-cinq dates importantes dans la vie de M. Levert), eut le bonheur, au moment où la République fut proclamée à Marseille, et où il dut donner sa démission, de trouver à ses côtés plusieurs fidèles barbistes, et en particulier **M. Volcy-Boze**. Ce dernier a noté, pour la postérité, les émotions de ces deux journées inoubliables, et il a mis en épigraphe à sa brochure ces mots de Pascal : « Je crois volontiers les histoires dont les témoins se font égorger »[1]. Pour notre bonheur M. Volcy-Boze ne s'est pas fait égorger, et grâce à la précision de son coup d'œil et de ses souvenirs, il nous est permis de savoir que le 3 septembre 1870, à deux heures, le soleil était tropical quand M. Volcy-Boze parut sur la place de l'Hôtel-de-Ville, que trente amis étaient réunis autour du préfet quand une heure sonna à l'horloge du palais préfectoral, que M. Levert (Alphonse) avait deux filles, Fatma et Madeleine, qui échappèrent à la fureur des foules alcoolisées, enfin que M. Volcy-Boze lui-même habitait rue Consolat, n° 50.

Mêlé aux événements, M. Volcy-Boze eut une attitude admirable ; une bande se ruait dans les couloirs où M. Volcy-Boze fumait un londrès qu'il « venait de tirer de son étui » ; voici ce qui se passa : « un démocrate, probablement le chef de la bande, porteur d'un fusil de chasse à deux coups, tout neuf, épaula son arme et me mettant en joue « : Halte-là ! d'où venez-vous ? » me hurla le bandit. Je fixai fièrement ce misérable à face patibulaire, en sortant mon cigare de la bouche. J'allais lui répondre une chose désagréable : mais, comme il releva presque aussitôt son arme

1. *Les deux dernières journées de l'Empire, à la Préfecture des Bouches-du-Rhône*, 1 broch. in-18 de 86 p., Marseille (Imprimerie phocéenne), 1900.

pour la placer sur son épaule droite, je chassai bien loin de mes lèvres le fameux mot de Cambronne prêt à en sortir. « D'en haut! — Qu'y a-t-il là haut? — Des chambres de domestiques... » — Le style est approprié au récit d'événements aussi mémorables : au moment où la situation devient grave, des souvenirs classiques se pressent en foule dans la mémoire de M. Volcy-Boze : « Le temps marchait, fuyait, s'envolait à tire-d'ailes : *fugit irreparabile tempus* »; et, devant la foule qui mutile une statue de l'Empereur, le barbiste qui a traduit les *Conciones* retrouve une éloquence cicéronienne.

L'histoire de la chute du second empire à Marseille pourra donc être écrite sans la brochure de M. Volcy-Boze; si, la jugeant vide, je l'ai cependant signalée ici, c'est que j'estimais qu'on ne saurait assez être mis en garde contre de semblables productions.

Ce que peuvent être les *Souvenirs politiques* du **comte de Salaberry** [1], soldat de l'armée de Condé, combattant parmi les royalistes du Maine, surveillé sous le Consulat et l'Empire, signalé en 1807 par le préfet de Loir-et-Cher comme compromis dans la Chouannerie [2], on le devine aisément; depuis la chute du ministère Richelieu (1821) jusqu'en juillet 1830, le député de Blois note, sur les événements et les hommes, ses impressions, et il les note avec une absolue sincérité : royaliste fanatique de l'absolutisme, déclarant que sous un gouvernement monarchique il ne saurait y avoir d'opposition royaliste et que seule une opposition démocratique est possible, il « marchait le pistolet au poing à la rencontre des libéraux » et de tous ceux qui demandaient un régime constitutionnel. C'était un homme franc et un caractère droit, et ses *Souvenirs* sont intéressants à ce titre, mais ce n'était pas un penseur : partisan de la force et de l'autorité, il réserve toute son admiration à Charles X, et Louis XVIII lui apparaît incompréhensible; loyal et combattif, il ne comprit rien aux combinaisons de la politique : il aurait dû vivre au XVIe siècle; l'activité oratoire d'un député ne lui suffisait pas.

1. *Souvenirs politiques du comte de Salaberry sur la Restauration (1821-1830)*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par le comte de Salaberry, son petit-fils. 2 vol. in-8 de XIX-285 et 330 p. (avec portrait). Paris (Picard), 1900.

2. Le préfet de Blois écrivait au ministre de la Police générale pour lui signaler la présence, chez M. de S., d'Alphonse de Beauchamp, auteur de l'*Histoire de la Vendée*; dans sa lettre il souhaitait qu'il ne se laissât pas trop conseiller dans ses travaux « par deux écervelés dont l'un, M. de S., est un homme de beaucoup d'esprit, mais en qui il est facile de reconnaître qu'il n'y a pas ombre de sens commun ». Le jugement était trop sommaire et, par suite, trop sévère. — Sur la chouannerie dans le département de Loir-et-Cher, cf., outre la lettre citée (Arch. Nat. F7 6455), les notes de Ballyer, commissaire du gouvernement près le tribunal de police correctionnelle de Vendôme (A. N., *ibid.*, 6200).

Il est du nombre de ces fanatiques qui ne peuvent admettre la lente évolution des idées, et partout imaginent des combinaisons occultes, des Sociétés secrètes, l'action ténébreuse de l'argent et l'influence de rites sombres ; le comte de Salaberry a vécu de 1821 à 1830 dans la terreur du carbonarisme, qu'il voyait partout agissant. C'est là un état d'esprit qu'il n'est pas rare de rencontrer, et qui diminue singulièrement la liberté d'appréciation et la clarté du jugement. Et de ce que j'avance, voici une preuve : la révolution de 1830 aurait été préparée « par le génie satanique de plusieurs, en particulier de Méchin, qui inventa à cette époque les incendies politiques ». Les « rose-croix des libéraux », les carbonari allumèrent en Normandie des incendies qui devaient peu à peu provoquer l'envoi des troupes de Paris en province, pour ainsi diminuer la résistance aux soulèvements : « Une réminiscence révolutionnaire qui datait de 1789 avait fait mettre en action cette conception de terreur panique ; on se souvenait qu'à la seule annonce d'arrivée de brigands, que personne n'a jamais vus, tous les hameaux et les bourgs du royaume coururent aux armes, chacun pour sa sûreté qu'il crut menacée ; et sans autre loi que celle de la peur, des milliers d'hommes, bien ou mal armés, couvrirent le sol français en moins d'une semaine : il ne manqua plus à cette armée qu'un nom et des chefs [1]. Une fois les populations sur pied, spontanément les gardes nationales étaient reformées au grand complet, et les ennemis, la calomnie libérale se chargeait en temps et lieu de les désigner à la fureur populaire : c'étaient les royalistes, les ministres du Roi et le Roi qui auraient été les incendiaires ; et plus l'accusation eût été absurde, mieux le peuple l'aurait crue ». Pour celui qui explique ainsi les causes de la Révolution de 1830, l'action d'une minorité libérale et républicaine, désintéressée et ardente, doit rester lettre morte.

Le style des *Souvenirs* est très inégal, et la phrase souvent lourde et incorrecte : si quelques « portraits » sont vivants et exacts (Chateaubriand, Villèle), d'autres paraissent un peu sommaires : « ce petit bas de fesses pair Portalis », « le duc de Fitz James, pair niais », « d'Harcourt, royaliste niais », etc. Souvent, l'auteur se risque au néologisme : « paraphraser *paragraphalement* » ; « des documents *coïncidants* » ; « Chateaubriand est tombé dans la boue du Journalisme où il *Salvandise* et patauge » ; la *ministéromanie* » ; « les députés qui *avocassent* », etc.

Pour avoir une appréciation neuve des années 1820 à 1830, et un jugement profond sur la Restauration, il ne sera pas nécessaire de recourir

---

1. On voit là combien le souvenir de la *grand'peur* était resté vivant en 1830. — Sur la *grand'peur*, cf. le précédent numéro de la *Revue*.

aux *Souvenirs* du comte de Salaberry; mais à celui qui voudra connaître les commérages qui couraient à l'époque, les chansons et les pièces de vers de circonstance [1], leur lecture sera utile : dans cette mesure, la piété filiale du petit-fils du député de Blois a été bien inspirée [2]. — Ch. Schmidt.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

C'est avec plaisir que nous voyons se multiplier les travaux d'histoire économique. Il y a là un mouvement tout récent qui, espérons-le, ne fera que se développer grâce aux jeunes historiens qui comprennent de plus en plus l'importance de l'économie sociale.

M. P. Boissonnade est certainement un de ceux qui contribuent le plus à faire connaître l'histoire économique de la France. Les deux gros volumes qu'il donne cette année sur l'histoire du travail en Poitou du XIe siècle à la Révolution sont, suivant nous, l'ouvrage le plus important que nous possédions sur l'organisation industrielle de l'ancienne France [3]. D'autres livres, comme celui, si remarquable d'ailleurs, de M. G. Fagniez, sur l'économie sociale de la France sous Henri IV, ne sauraient être oubliés; on peut même dire qu'ils ont marqué une date, un progrès considérable dans le domaine historique. Mais M. B., tout en n'embrassant que le Poitou, étudie tout le développement industriel depuis le moyen âge jusqu'en 1789 avec une précision, une minutie si remarquables, il montre si nettement les évolutions générales et particulières, que son livre n'apprend pas seulement l'histoire du travail en Poitou, mais jette un jour particulier sur l'histoire du travail en France. La documentation de l'auteur est extrêmement riche, M. B. évalue à 30.000 environ le nombre des pièces originales, manuscrites ou imprimées, qu'il a utilisées. Archives et Bibliothèque nationales, archives départementales de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, archives et bibliothèques municipales, il a tout exploré. Il n'a pas négligé non plus de consulter tous les travaux généraux ou particuliers, tous les mémoires de la Société

---

1. Le comte de S. note, en effet, une foule de petites pièces de vers qu'il a recueillies ou copiées au moment où elles paraissaient.

2. L'annotation des *Souvenirs* est un peu brève; sur chaque personnage, l'éditeur s'est borné à donner la date de sa naissance et celle de sa mort; une table facilite les recherches.

3. P. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers. *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution.* 2 vol. in-8 de 523 et 590 pages. Paris (Champion), 1900.

des Antiquaires du Poitou, etc., qui pouvaient lui être utiles. La méthode critique est celle d'un des maîtres les plus sûrs, les plus exacts et les plus minutieux que nous ayons. L'exposition est toujours très claire et très simple, très intéressante, jamais fatigante ni fastidieuse, même dans les parties les plus ardues. L'ouvrage est divisé en quatre livres : 1° le mouvement général de l'industrie et du commerce en Poitou (XIe-XVIIIe siècles), 2° l'organisation de l'industrie et du commerce en Poitou; origines, progrès, police, règlement et coutumes des métiers (XIe-XVIIIe siècles), 3° les corporations jurées et les métiers libres en Poitou, leur organisation, leur condition matérielle et morale, leur rôle politique et social, 4° les rapports des pouvoirs locaux et du pouvoir central avec les communautés d'arts et métiers, et leur action sur l'industrie et le commerce en Poitou (XIe-XVIIIe siècles). C'est donc une division à la fois logique et chronologique.

Ce n'est pas en quelques pages que nous pourrions donner un résumé, même très succinct, d'un ouvrage de plus de mille pages, aussi dense de faits. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes des vues générales de l'auteur.

M. B. a toujours soin de rattacher l'histoire du travail aux besoins et aux goûts et par suite aux formes de la société poitevine au cours des siècles. Au début, l'industrie s'adapte aux besoins d'une société militaire et aristocratique, la société féodale. Chaque région, chaque bourg vit d'une vie toute locale; d'où l'existence d'une petite industrie, nécessaire aux besoins de cette vie sans large horizon. De là aussi, pour satisfaire aux besoins des seigneurs, le développement de certaines grandes industries, et même d'industries de luxe (forges, tapisseries, tanneries, verreries, ateliers céramiques). A cette société féodale tend à se substituer une société centralisée et unitaire. L'horizon s'élargit de plus en plus; les communications deviennent plus faciles, plus sûres. De là une tendance du commerce et de l'industrie à se *spécialiser*. La division du travail s'opère de plus en plus. Le Poitou, devenu surtout un pays agricole, perd peu à peu ses vieilles industries (forges, verreries, ateliers céramiques), de nouvelles industries se créent aux XVe et XVIe siècles (imprimerie et librairie), d'autres se développent (draperie, tannerie, production et commerce du sel); enfin et surtout le commerce poitevin est de plus en plus alimenté par les produits agricoles (blé, vin, eau-de-vie, bétail). Mais, au XVIIIe siècle, la grande industrie, qui se développe si heureusement dans certaines régions privilégiées (Lyonnais, Flandre wallonne, Nivernais, etc.), décline lentement en Poitou, et cette décadence atteint le travail des étoffes et celui des peaux. Cependant

la petite industrie s'est développée particulièrement au XVIIe siècle, et la spécialisation des métiers a continué.

Il est intéressant de suivre cette spécialisation et de voir sortir plusieurs métiers bien définis d'un métier unique qui les embrassait tous auparavant. Le métier de pâtissier se fragmente dès le XVe siècle en spécialités nouvelles : 1° rôtisseurs qui se groupent à part et qui, dès 1651, prétendent former une corporation particulière ; ils vendent des viandes rôties ; 2° blanchisseurs ou coquetiers qui vendent des viandes blanches ; 3° confiseurs, qui fabriquent des confitures ; 4° pâtissiers, qui font des gâteaux et qui sont aussi restaurateurs. — De même pour le métier de boucher ; divers métiers spéciaux se forment dans la boucherie : langueyeurs de porcs, charcutiers, tripiers, boucquetiers, chevrotiers. Ce n'est qu'assez tard (sans doute au XVIIIe siècle) que les charcutiers s'organisent à part, à côté des bouchers, de même que les tripiers (tome I, p. 168). Il y a même une division des bouchers en deux catégories (dès le XVe siècle à Niort et dès le début du XVIe à Poitiers) : les grands bouchers, pour le débit du bœuf, du mouton et du veau, et les petits bouchers ou boucquetiers pour le débit des chèvres, des chevaux, des vaches et des verrats. — De la communauté primitive des charpentiers sortent : 1° les charpentiers (ceux qui font le gros œuvre), 2° les menuisiers ou charpentiers de la petite cognée (organisés en corporation à Poitiers en 1450), et 3° les petits menuisiers (organisés au XVIIe siècle et faisant les petits meubles). — Sous le nom de maçon on confond au moyen âge les artisans et les artistes ; ce n'est qu'au XVe siècle qu'on commence à distinguer — mais cette séparation n'est pas bien nette, même au XVIIe siècle — 1° les architectes, 2° les entrepreneurs, 3° les ouvriers maçons, ceux-ci divisés à leur tour en trois : maçons pierre de taille, maçons du gros œuvre, maçons de pierre menue. — De même dans la chapellerie et la draperie. Au XVIe siècle il y a des chapeliers feutriers et des chapeliers enjoliveurs de chapeaux (I, 284), et au XVe des marchands de draps de laine et des marchands de draps de soie (I, 288). — Imprimeurs, libraires, relieurs ne forment au début qu'une seule profession, la séparation ne se fait qu'au XVIIIe siècle ; de même les chirurgiens et les barbiers, dont la séparation n'est très nette qu'au début du XVIIe siècle.

Mais s'il y a des spécialisations, il y a aussi des cumuls. Les épiciers deviennent en même temps droguistes (XVIIe siècle), et pour ce motif ils sont soumis aux visites des apothicaires (I, 211). On trouve à Poitiers des épiciers qui sont en même temps confiseurs ou ciriers (I, 211, note 7). — Le commerce du vin au détail est fait par les taverniers, les hôteleries et cabaretiers, et aussi par les marchands-épiciers et les maîtres-

pâtissiers-traiteurs. Les cuisiniers sont en même temps pâtissiers, aubergistes, logeurs. — Il y a des industries qui disparaissent (celle des espéeurs ou fabricants d'épées), ou plutôt qui se transforment (armuriers), et qui, en se transformant, s'unissent à d'autres pour ne former qu'un corps (fourbisseurs, armuriers, arquebusiers) et se confondent ensuite avec des corps voisins, avec les couteliers à Châtellerault ou avec les serruriers à Poitiers (I, 379). Il y a des industries qui, sans disparaître, deviennent moins florissantes, par suite des variations du goût, comme l'orfèvrerie (XVIe siècle) ; alors les orfèvres, qui ne font plus de groupes compliqués, joignent à leur industrie la gravure des armoiries, le débit de la verrerie, la vente même de la parfumerie et la ganterie, la taille et le nettoyage des pierres précieuses (I, 389). Ainsi nous pouvons reconnaître dans l'histoire du travail deux mouvements très lents ; celui qui a le plus de force et de permanence tend vers la division des métiers et la spécialisation de plus en plus grande ; l'autre tend par suite de conditions toutes particulières, à l'union et au cumul de métiers divers à l'origine et de diverse nature.

On suit aussi une lente évolution qui fait passer l'artisan primitif de la condition de *ministerialis*, serf du seigneur, à celle d'ouvrier ou de maître libre. Puis ces ouvriers et ces maîtres tendent à se grouper en corporations. Au début il y a surtout des métiers libres et la corporation ne forme qu'une exception ; elle n'existe au moyen âge que dans les villes ; ce n'est qu'au XVIIe siècle que le mouvement corporatif s'étend aux bourgs et aux villages, et encore ne s'agit-il en Poitou que de corporations de tisserands et de drapiers. Dans les villes mêmes la corporation est à l'état d'exception ; le nombre des métiers libres l'emporte sur celui des métiers jurés. Au XVIIe siècle Châtellerault a 35 métiers libres et 14 corporations (II, 5). Il n'y a guère qu'à Poitiers que les corporations soient plus nombreuses que les professions libres. Le mouvement corporatif a été très lent et très tardif dans le Poitou, ce n'est guère qu'après la guerre de Cent Ans que l'évolution, enrayée par le malheur des temps, a pu se produire (de 1450 environ jusque vers 1730). Les causes de ce mouvement corporatif ont été : 1° le désir des métiers libres de devenir des personnes privilégiées, car la corporation a des statuts jurés, une hiérarchie solide, une administration autonome ; 2° l'intérêt général (la loyauté commerciale) ; 3° l'intérêt de la royauté, intérêt à la fois politique et fiscal. Les oppositions à ce mouvement viennent : 1° des corporations rivales qui ne veulent de monopole que pour elles, 2° des pouvoirs locaux (II, 18), 3° parfois seulement de l'opinion publique qui se révolte contre le monopole ; mais ces forces adverses

sont trop faibles pour enrayer le mouvement corporatif qui arrive à son apogée en Poitou à la fin du XVIIe siècle. Les métiers qui obtiennent les privilèges corporatifs sont ceux qui présentent le plus d'utilité pour la société (métiers de l'alimentation, du bâtiment, du vêtement, du chauffage, de l'éclairage), et les métiers sont d'autant plus minutieusement réglementés qu'ils sont plus nécessaires au public. De là tous ces règlements, d'origine très ancienne, faits au début par les seigneurs, puis par les municipalités des villes, enfin par le pouvoir royal, qui se compliquent jusqu'à devenir de petits codes et s'uniformisent aussi de plus en plus en se modelant sur les règlements et les statuts parisiens. Et la complexité et l'uniformité sont à leur apogée au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, lorsque la royauté a réussi à supplanter les seigneurs et les municipalités dans le droit de réglementation et de juridiction. On arrive alors, surtout après Colbert, à la réglementation à outrance et aussi à l'exploitation fiscale, sous prétexte de statuts des communautés industrielles et commerçantes. La royauté s'ingère dans toute la vie économique; elle y trouve un intérêt politique, fiscal et religieux; elle cherche, en effet, à briser la juridiction des pouvoirs locaux, elle vend des lettres de maîtrise et se fait payer la confirmation des statuts des corporations nouvelles; enfin, de concert avec l'Église, elle s'efforce d'exclure les protestants des corporations jurées, et cela dès l'époque de Richelieu (II, 353 et suiv.), ce qui oblige les huguenots, chassés des métiers des villes, à se réfugier dans les campagnes parmi les métiers libres jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. M. B. expose longuement, comme il convient, dans plusieurs parties de son ouvrage, cette tyrannie réglementaire de l'État et ces excès fiscaux qui, avec la révocation de l'édit de Nantes et les grandes guerres de Louis XIV, sont une des causes essentielles de la ruine de l'industrie française au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Tout cela, naturellement, appliqué au Poitou, en attendant que M. B. publie — ce qui ne tardera guère, espérons-le — un grand ouvrage en deux volumes sur la grande industrie en France et le socialisme d'État aux XVIIe et XVIIIe siècles qui est prêt depuis longtemps déjà. Enfin il montre comment, sous l'action des économistes, on se relâche vers 1750 du système réglementaire, puis comment, après la suppression brusque des corporations décrétée par Turgot, on oscille entre la liberté et la réglementation. On fusionne alors un certain nombre de communautés auparavant distinctes (II, 555), et on laisse subsister l'inégalité, au sein des corporations, entre les maîtres, c'est-à-dire ceux qui ont payé les droits, et les agrégés, c'est-à-dire ceux qui ne les ont pas acquittés. Système de compromis qui ne subsistera que quelques années.

On voit, par ce rapide compte-rendu, quelle peut être la richesse des développements de M. B. et quelle est l'importance de son ouvrage pour l'histoire de l'industrie et du commerce en France. A côté de cet intérêt général, ce travail a un intérêt local. Le premier et le deuxième livre, qui forment le premier volume et qui retracent l'histoire de l'industrie et des différents métiers poitevins du XIe au XVIIIe siècle, intéressent plus particulièrement le Poitou. Cette province a été surtout et est restée un pays essentiellement agricole, et par suite l'histoire de l'industrie n'offre pas ici la même importance que dans la Flandre wallonne, la Normandie ou le Lyonnais. Mais le commerce, alimenté surtout par les produits agricoles, facilité par les rivières (Clain, Vienne, Sèvres), a été actif : d'où l'importance du commerce des blés réglementé très sévèrement, comme partout, en vue de l'intérêt du consommateur. On trouvera sur la question des grains, sur la meunerie, la boulangerie, le prix des blés, une foule de renseignements qui ne manqueront pas d'intéresser tous ceux — et ils sont nombreux — qui se sont occupés de ces questions (C. Bloch, Biollay, Afanassiew, etc.).

M. B. n'a pas seulement eu le très grand mérite de traiter avec bonheur un sujet aussi vaste ; il a en même temps essayé de donner une méthode pour les travaux relatifs à l'histoire du travail dans une province. Il s'attache toujours avec soin aux évolutions, il dégage nettement les causes des phénomènes ; peut-être cependant ne met-il pas assez en lumière l'importance de la révocation de l'édit de Nantes, mais sans doute, — c'est l'impression que laissent certains passages, — il a manqué du faisceau de documents nécessaires pour bien montrer les effets de cet acte politique. Enfin, par un heureux effort de synthèse, il reconstitue la vie de ces communautés d'artisans de l'ancien régime dont on ne parlait autrefois que d'une manière tout à fait vague et erronée. Il a rendu un très grand service à l'histoire économique de notre pays, et il faut espérer que, dans nos Universités, plusieurs maîtres, aidés de leurs étudiants, se donneront pour tâche de retracer dans de semblables monographies l'histoire du travail dans une province de l'ancienne France. Lorsqu'on aura quelques ouvrages de ce genre (par exemple, pour le Lyonnais, pour les Flandres — M. A. de Saint-Léger y pourvoira —, pour le Languedoc, pour la Normandie), on pourra généraliser sans trop de hardiesse, présenter au public l'ouvrage de synthèse à peu près définitif qui permettra ensuite de s'attaquer à l'histoire économique de la Révolution et du XIXe siècle.

M. Germain Martin, comme M. Boissonnade, se consacre tout particulièrement à l'histoire économique. Il continue son histoire de la grande

industrie en France, et la poursuit sous le règne de Louis XV [1]. Si j'ajoute que M. M. a publié, cette année, un travail de 300 pages sur l'industrie et le commerce du Velay aux XVIIe et XVIIIe siècles, qu'il corrige en ce moment les épreuves d'un livre sur les coalitions ouvrières de 1750 à 1792 [2] et qu'il annonce encore un recueil des lois et arrêts sur les associations ouvrières du XVIIe siècle, on ne manquera pas de noter sa débordante activité. Constatons d'abord que le livre de M. M. sur l'industrie sous Louis XV est supérieur à son précédent ouvrage. Ce n'est pas qu'il soit à l'abri de tout reproche. Le titre prête à la critique. Primitivement l'ouvrage devait embrasser toute l'histoire de l'industrie sous Louis XV et Louis XVI ; l'auteur, n'ayant pas encore préparé la fin de son travail, a tenu à publier la première partie ; d'où la nécessité, pour lui, d'une coupure qui ne correspond à rien de réel dans l'histoire du travail. Il y a une période qui finit en 1776, à l'abolition des corporations, et il y en a une nouvelle, de 1777 à 1791, qui commence à la restauration du régime corporatif, pour se terminer à la suppression définitive des maîtrises et des jurandes. D'autre part, on ne peut pas dire qu'une période commence en 1715 ; on pourrait en faire commencer une vers 1683, à la mort de Colbert : c'est le colbertisme exagéré par des imitateurs maladroits. M. M. a, en quelque sorte, pris des divisions politiques au lieu de choisir les divisions économiques qui seules convenaient à son sujet. La documentation est abondante, sans être évidemment complète, ce qui était impossible, ni même très riche sur certains points, ce qui est en somme, vu l'étendue du sujet, un peu excusable. Mais l'auteur n'indique pas ses références d'une manière satisfaisante ; on ne voit au bas des pages que : *Archives nationales*, F^12 1303, H 1790 (page 207 prise au hasard), sans que l'on puisse savoir à quel document précis, pris dans un carton qui en contient des centaines, il est fait allusion dans le texte. Ces indications ne peuvent servir à rien ; elles ne peuvent éblouir que l'ignorant, qui d'ailleurs n'ira pas lire un livre aussi sérieux que celui de M. M. L'auteur analyse bien ses documents ; on ne peut guère lui reprocher que de généraliser parfois un peu trop vite, sans avoir les éléments nécessaires à l'établissement de ses conclusions (par exemple, sur la question du prix des denrées au XVIIIe siècle). Quant à la méthode d'exposition et au style, il y a davantage à dire. Le style est trop souvent négligé, même incorrect [3], ce qui

1. Germain Martin, ancien élève de l'École des Chartes, docteur en droit. *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*. 1 vol. in-8 de 402 pages. Paris (Fontemoing), 1900.

2. Paru au moment où ce compte-rendu s'imprimait.

3. page 41 : « Cette tâche était dure pour un fonctionnaire qui *avait affaire avec* un contrôleur général » tel que Machault.— page 122 : « C'est *dans le but de.....*» — page 211 : « Le prévôt des marchands de Lyon *obtient quelques privilèges à Cathala*, fabricant de draps » — page 294 : « des avantages *pécuniers* », etc.

indique une certaine hâte dans la production ; on rencontre d'étranges lapsus : M. M. fait mourir Colbert en 1691 (au lieu de 1683) [1], et jusque dans la rédaction des notes on sent la hâte avec laquelle l'auteur a écrit ; ainsi on lit (page 30) : Des Cilleuls, *op. cit.*, et l'ouvrage n'est cité que plus loin (page 36). Vétilles, je veux bien, mais vétilles qui ont une signification. La méthode d'exposition doit nous arrêter davantage. M. M. divise son ouvrage en trois parties : 1° l'administration, 2° les manufactures et les inventions, 3° les patrons et les ouvriers. Nous avons vu que M. Boissonnade, étudiant l'histoire du travail, avait d'abord envisagé le mouvement industriel pour ne considérer qu'ensuite l'organisation du travail et l'action des pouvoirs locaux et de l'État. Le plan de M. B. nous a semblé naturel ; celui de M. M. aurait *peut-être* pu se soutenir, s'il avait été exécuté avec une habileté extraordinaire. Il semblait logique de montrer d'abord ce qu'était l'industrie au XVIIIe siècle, avant de nous indiquer comment elle était administrée. Avant les administrations et les administrateurs, il y a les choses elles-mêmes, les réalités concrètes et tangibles. M. M. a procédé en administrateur qui penserait que le travail national n'existe que pour lui et son administration. Dans la seconde partie, pourquoi exposer les inventions après les manufactures ? Les inventions ne sont-elles pas une cause de transformation capitale, et, à ce titre, ne devaient-elles pas, avec les livres, avec les migrations d'ouvriers, enfin avec les variations du goût public sur lesquelles M. M. se tait complètement, être exposées tout d'abord et être placées en vedette ? Malgré deux excellentes parties que nous aurons le plaisir de signaler, ce volume ne nous semble pas imprégné de l'esprit historique. On reconnaît, suivant nous, un historien, surtout à deux choses : à l'idée d'évolution et à l'esprit de synthèse. L'idée d'évolution n'est pas tout à fait absente du travail de M. M. ; on voit bien dans la première partie le régime de liberté succédant au régime réglementaire ; mais dans la deuxième partie on ne saisit pas l'évolution de l'industrie, l'auteur se place plutôt au point de vue statique, et l'on trouve, ailleurs que là où elles devraient être, des indications qui auraient dû servir à retracer cette évolution, par exemple, page 207, ce fait que sous la Régence il y a peu de nouvelles manufactures par suite du manque de capitaux. Si l'auteur avait commencé par nous montrer l'état assez lamentable de l'industrie à la fin du règne de Louis XIV, puis le manque de capitaux, surtout sous Louis XV, à la suite du *Système*, enfin la meilleure organisation financière, surtout les inventions, livres, immigration d'ouvriers étrangers compensant en partie pour nous la perte des protestants fugitifs, on aurait

1. pages 4 et 5.

saisi nettement pourquoi l'industrie progresse, et l'on aurait vu les progrès. Mais, ce qui manque le plus, c'est la synthèse. Il n'y a pas un ensemble fortement groupé d'idées générales directrices. Chemin faisant, M. M. se place bien à divers points de vue, mais les idées émises sont en quelque sorte subordonnées à la masse des matériaux, au lieu de servir à l'organiser et à la vivifier. L'idée de la concentration des industries, par exemple, pouvait être féconde. Elle pouvait, notamment, conduire l'auteur à établir la répartition sur le sol français des principaux foyers industriels, à montrer quelles causes naturelles ou humaines (position, richesses du sol, traditions de travail, etc.) ont contribué à les créer ou à les développer, comment dans ces centres actifs il y a rivalité ou collaboration des villes et des campagnes, des grands fabricants et des petits. Tout cela groupé, fortement coordonné, aurait, je crois, frappé le lecteur. C'est que l'idée ne vaut pas en elle-même et par elle-même, mais seulement par les conséquences que l'historien en tire, par les adjonctions qu'il y apporte, les faits auxquels il la rattache, et par la signification générale et spéciale à la fois que par suite elle prend. Ce n'est là qu'un exemple pris un peu au hasard. La synthèse manque visiblement, quand l'auteur se livre à des énumérations fastidieuses (p. 128, p. 145). Il faut rendre lisible l'histoire économique, et c'est une tâche peu commode. Comme il faut donner des détails précis, des noms, des chiffres, il est à craindre que tout cet attirail ne finisse par agacer le lecteur, à moins qu'il ne l'endorme. Presque tous ceux qui se sont occupés d'histoire économique sont tombés dans ce défaut; il est certainement difficile à éviter. Avant d'écrire, il faut donc chercher à tourner la difficulté. Ce ne sont pas les auteurs du XVIIIe siècle, comme Peuchet, qui nous fourniront une méthode. Il faut la chercher soi-même. On la trouvera peut-être en se disant qu'avant tout il faut être sobre, se résigner à ne pas tout dire, rejeter beaucoup de détails en notes, chercher des formules et des procédés d'exposition qui embrassent tout ou beaucoup de choses. Tout cela est bien vague, sans doute; on arrive ici, en effet, à quelque chose de subjectif, que chacun comprend et sent à sa manière.

Ces réserves faites, il faut louer le travail de M. M., qui sera certainement très utile à tous ceux qu'intéressent les questions sociales. La première partie est remplie de vues très justes, très clairement exprimées, sur le mouvement des idées au XVIIIe siècle. M. M. distingue avec raison, parmi les économistes, les physiocrates des « industriels », si nous pouvons employer cette expression. Il y a deux écoles, celle de Quesnay, Baudeau, etc., et celle de Gournay, l'école physiocratique qui voit dans la terre la seule source de la richesse, et l'école industrielle qui considère le travail

manufacturier comme une source importante de la fortune nationale, ces deux écoles étant unies d'ailleurs par la conception de lois naturelles, irréfragables, qui commandent à l'État de ne pas entraver le travail humain. M. M. indique ensuite brièvement l'organisation centrale et provinciale du travail (Conseil du Commerce, Chambres de commerce, etc.). La deuxième partie contient de très utiles renseignements sur les influences étrangères, particulièrement sur celle de l'Angleterre qui s'exerça par les livres (celui de Child, *Observations sur le commerce et l'intérêt*, influa sur Gournay) et surtout par les machines, les procédés de fabrication et l'immigration d'ingénieurs, comme Holker qui vint s'établir à Rouen, devint inspecteur, et rendit à ce titre de grands services à notre industrie. Mais il n'insiste pas assez sur des faits nouveaux comme l'impression des cotonnades d'Oberkampf, pour laquelle il se réfère au livre de M. Carré sur la France sous Louis XV (page 136). Il aurait fallu nous montrer le développement ou le dépérissement des anciennes manufactures, et l'établissement de nouvelles, comme celle d'Oberkampf. — La troisième partie est peut-être la meilleure, la plus intéressante, la plus vivante. M. M. étudie bien la question des rapports du petit fabricant et du grand, et il nous montre très bien la vie de ces petits fabricants du Velay et du Forez, à la fois tisserands et cultivateurs, qui réussissent à vivre à cause du voisinage des grands centres industriels où ils s'approvisionnent de matières premières et auxquels ils vendent leurs produits. On sent que là il a des textes, qu'il a étudié de près la question. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et, page 262, il passe à côté de questions importantes, sans même les effleurer. « En 1766, dit-il (pages 201-202) un arrêt du conseil accorde à tous les habitants de la campagne la permission de fabriquer des toiles de lin, de chanvre et de coton... » Cet arrêt du conseil n'a-t-il pas mis en conflit les villes et les campagnes ? n'a-t-on pas vu dans la Flandre wallonne Lille et Roubaix aux prises ? l'arrêt a-t-il été exécuté partout ? C'est-ce que M. M. n'examine pas. Je le renvoie au livre de Flammermont sur l'histoire de l'industrie à Lille ; il y verra comment les Lillois surent résister, comment ils surent mettre dans leurs intérêts de hauts personnages qui les délivrèrent — pour l'instant du moins — de la concurrence ruineuse de la banlieue. Toute cette histoire jette une lumière particulière sur les mœurs du temps. A la même page 202, M. M. cite un passage de Messance (*Recherche sur les populations*) qui montre comment un homme de la campagne intelligent devient artisan et s'enrichit, « acquiert la noblesse, et dès lors ouvre à ses enfants la carrière de la magistrature, de l'État militaire, de la cour et du clergé. » Il nous semble qu'il y avait un développement intéressant et très impor-

tant à tirer de cette réflexion. A la différence de l'Angleterre, la France des XVIIe et XVIIIe siècles n'a pas réussi à se donner des familles puissantes de commerçants et d'industriels, pratiquant le négoce de père en fils. On ne considère la manufacture que comme un moyen de s'enrichir, et, dès que l'on est riche, on achète la noblesse et on fait de ses enfants des magistrats, des prélats, des officiers, car l'idéal est d'être fonctionnaire du roi, de posséder une charge, d'entrer dans une des castes les plus puissantes et les plus considérées. — Quant à la condition matérielle des ouvriers, sur laquelle M. M. nous donne beaucoup de renseignements, par exemple sur la nourriture des ouvriers papetiers (pp. 284-285), il ne semble pas que l'on puisse arriver encore à dire avec une précision parfaite ce qu'elle était. Une série de monographies très soignées est indispensable; on verra alors si le prix des denrées a baissé ou augmenté. Est-il vrai, comme le dit Messance (p. 281) que « les journées d'ouvriers, les gages des domestiques ont augmenté de valeur et de prix, *quoique le blé ait diminué* ? » En Poitou, il semble bien, d'après les explications très nettes de M. Boissonnade, que le prix du blé et du seigle ait constamment augmenté au XVIIIe siècle, de même que le prix du vin (Boissonnade, tome II, pp. 166-167). En a-t-il été de même dans d'autres provinces ? Nous ne savons ; mais tout porterait à le croire. Ce qui prouve que, pour les questions de prix, on ne saurait se fier à Messance ni à aucun théoricien, mais seulement aux documents officiels, aux mercuriales des marchés. M. M. termine son livre par l'étude des rapports entre patrons et ouvriers. Notons deux très intéressants paragraphes sur les ouvriers déserteurs et sur les grèves. Les ouvriers français sont débauchés très souvent par les étrangers, surtout par les Espagnols, les Russes, etc. On trouvera certainement d'autres documents sur les ouvriers déserteurs en Espagne ; nous croyons savoir que M. Desdevizes du Dézert, le savant hispanisant, en a recueilli beaucoup de relatifs à ce sujet intéressant ; mais, en somme, M. M. a écrit un chapitre général qui intéressera vivement le lecteur. En terminant M. M. montre comment la grande fabrique s'est constituée au XVIIIe siècle, prototype de la grande usine de nos jours, comment vers 1750 la France est arrivée à une prospérité industrielle très remarquable et comment se posent déjà les questions ouvrières qui vont agiter le XIXe et le XXe siècle. Malgré toutes nos critiques, M. M. a donné un travail considérable très important et très utile, qui aurait eu certainement plus de valeur encore si l'auteur l'avait composé avec moins de hâte.

C'est encore une question capitale de l'histoire économique du XVIIIe siècle que vient d'examiner **M. C. Bloch**, archiviste du Loiret, avec

la précision que nos lecteurs ont déjà pu apprécier[1]. M. B. ne se propose pas d'étudier le traité de 1786, mais seulement de voir — dans les papiers de Sir Eden qu'il est le premier à avoir consultés — quelle était l'opinion en Angleterre en matière de traités de commerce, et comment Eden mena les négociations avec le gouvernement français. Il montre l'habileté d'Eden, sa modération, l'avidité du gouvernement britannique qui ne cesse de le harceler pour qu'il obtienne des avantages qu'il juge maladroit de demander. Les négociations sont même sur le point d'être rompues; Eden se plaint, il demande qu'on profite des avantages que le caractère accommodant des ministres français a déjà accordés à l'Angleterre pour l'importation des cotonnades, et que l'on ne s'attache pas trop à l'article de la quincaillerie. Le gouvernement anglais ne veut rien abandonner de ses prétentions. Eden est obligé d'obéir, et à son grand étonnement il trouve les ministres français prêts à tout lui accorder (août 1786). Ce qui fait écrire par lord Sheffield à Eden le 4 octobre : « Je n'ai pas découvert, depuis que j'ai reçu votre lettre ce matin, un seul avantage acquis à la France. S'il en est de tout le morceau comme des articles que vous m'avez communiqués, les Français, pour une fois du moins, sont mis dedans (*are taken in*) et se montrent tout à fait ignorants et ridicules. » Le traité est mal accueilli en France; on n'a qu'à lire les rapports des Assemblées provinciales de 1787 et les cahiers des États Généraux de 1789; presque partout on le dénonce comme une cause de ruine pour l'industrie. Mais ce qui est plus curieux, c'est que, par suite des passions politiques sans doute, il ne reçoit guère un meilleur accueil en Angleterre. Les Anglais ont pourtant obtenu l'importation de leurs cotons moyennant 12 % de la valeur, de leurs quincaillerie et objets en fer moyennant 10 %, pendant que les soies françaises sont frappées de prohibition. Mais cela n'empêche pas le *Morning Herald* (en septembre 1786) de dénoncer le traité comme « la plus grande faute commise depuis les Stuarts », et une baisse de 2 % de se produire à la Bourse de Londres. Par cette étude M. B. nous permet de nous faire une idée plus exacte du traité célèbre, sur lequel une monographie complète reste à faire.

Par tous ces travaux de MM. Boissonnade, C. Bloch et G. Martin, on voit que l'histoire économique et sociale de notre pays est plus que jamais en honneur. Les événements contemporains, la prospérité indus-

1. Camille Bloch, *Le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre d'après les papiers du plénipotentiaire anglais* (Lecture faite au Congrès des Sociétés savantes en 1900, qui sera bientôt imprimée, et que M. Bloch a bien voulu nous communiquer avant l'impression).

trielle de l'Angleterre, des États-Unis, et celle toute récente de l'Allemagne, nous montrent, en effet, que le principal élément de la vie des nations comme de celle des individus, c'est le travail. Il faut donc enfin écrire l'histoire du travail sous toutes ses formes (agricole, industriel, intellectuel, etc.), et c'est à cette tâche que les historiens français doivent tout particulièrement se consacrer. — Ph. SAGNAC.

Il est devenu banal de dire que l'histoire économique et sociale de l'Ancien régime ne pourra pas être écrite sans l'utilisation des minutes de notaires, dont l'intérêt est tous les jours plus évident. Mais, en général, ces minutes sont d'une lecture difficile, et il faut savoir gré à ceux qui, par des publications de textes soigneusement faites, mettent à la portée de chacun les contrats et les transactions passées depuis le XVe siècle. C'est donc un réel service que rend **M. E. Drot**, de la Société des Sciences de l'Yonne, en faisant profiter les érudits de ses longues et patientes lectures dans près de trois cents registres de minutes conservés aux Archives départementales d'Auxerre; la Société historique de l'Yonne, de son côté, a bien fait d'accueillir, dans son Bulletin, des documents qui ne sont pas simplement d'un intérêt local, mais ont une valeur générale.

Le plan de M. E. Drot est des plus vastes; il a l'intention, et il a commencé à la réaliser, de publier, en une série de fascicules, des documents ainsi classés : *inventaires après décès*; — *marchés de travaux de constructions*; — *travaux d'art et d'artistes*; — *clergé*, baux d'amodiation de cure, etc.; — *biens*, mutations, baux à cheptel, marchés de culture à façon; — *contrats divers*, apprentissage, mariage; — *donations*, *partages*, *testaments*; — *industrie et commerce*, *ateliers et usines*, *navigation*, marchés de transports, associations; — *fabrication d'objets mobiliers*; — *communautés d'habitants* et *instruction publique*; — *mœurs et usages*, etc.

Déjà ont paru les deux premiers fascicules [1] : dans les *inventaires après décès* on voit, à chaque ligne, la vie vraie de nos ancêtres; on y trouve, par exemple, ce que possédaient, outils et meubles, un boucher au début du XVIe siècle, un menuisier au milieu du même siècle; on y constate que la chemise était fort rare au XVIIe siècle, et que le mouchoir et la fourchette étaient des objets de luxe à la même époque; ce sont là, entre beaucoup d'autres, des constatations intéressantes, et qui renversent des idées généralement admises. — Dans les *marchés de travaux de constructions* (1491-1692) c'est la vie ouvrière, ce sont les relations entre ouvriers et patrons qui apparaissent et les conditions du travail qui sont exposées, précises et nettes.

1. Extrait du *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1er et 2e semestres 1900. 2 broch., 130 et 73 p. in-8. Auxerre, imp. de la Constitution.

Nos meilleurs vœux pour le prompt achèvement de ce travail dont la *Revue* se fait un devoir de signaler l'intérêt[1]. — Ch. SCHMIDT.

La première partie du premier volume de la publication entreprise par l'*Office du Travail* sur *les Associations professionnelles ouvrières*[2] expose (p. 5-283) l'histoire des associations professionnelles ouvrières depuis la suppression des corporations en 1791 jusqu'à nos jours. Trois parties : 1° *la législation* : loi Chapelier contre les associations professionnelles (1791), articles 291-294 du code pénal, poursuites contre les coalitions d'ouvriers, législations des sociétés de secours mutuels, loi de 1864 sur le droit de coalition, loi de 1872 contre l'*Internationale*, projets de loi sur les syndicats et loi de 1884, jurisprudence; 2° *le compagnonnage* : son organisation, les rites et les cérémonies, la vie des compagnons entre eux et dans la société, le compagnonnage et les congrès compagnonniques dans la dernière partie de ce siècle; 3° *de la société de secours mutuels à la chambre syndicale* : étude de la transformation des associations mutualistes en associations syndicales, des congrès ouvriers et syndicaux, du mouvement syndical contemporain.

Il y a, dans cette première partie, une quantité considérable de renseignements inédits et importants, de documents, de textes. L'ordre dans lequel la matière est présentée n'est pas toujours satisfaisant; il y a des hors-d'œuvre et des détails oiseux; la composition est indigeste. L'histoire du mouvement syndical est souvent tout entière confondue dans l'histoire du mouvement ouvrier et de la classe ouvrière. — En une suite peu cohérente se présentent (p. 15 sqq.) le récit de mesures spéciales contre les ouvriers papetiers en 1791, l'analyse de la loi du 6 octobre 1791 contre les coalitions agricoles, l'historique de la réglementation de la boucherie et de la boulangerie, et enfin du rétablissement du livret. Il en est plusieurs fois ainsi. — Le chapitre du compagnonnage est le plus neuf et le plus considérable; en particulier sur la survivance des institutions et des formes compagnonniques dans la société contemporaine, il y a des pages très originales et très riches. — En revanche, le chapitre III est très confus; les théories du journal *L'Atelier*, le coopératisme, l'Internationale et ses congrès, tout se présente sans netteté, selon l'ordre chronologique, qui est ici l'absence d'ordre; les documents et les faits très nombreux et très intéressants qui sont rapportés y perdent une partie de leur valeur instructive.

---

1. M. Levasseur a eu la primeur de quelques contrats d'apprentissage qu'il a copiés à son passage à Auxerre pour les utiliser dans la seconde édition de ses *Classes ouvrières*.

2. Un vol. in-8 de IV-985 p. Paris (Imp. nat.) 1900.

Dans la deuxième partie du volume sont étudiées les associations professionnelles dans cinq groupes ouvriers : 1° *Agriculture, forêts, pêche* (Fédération des bûcherons du Cher, Jardiniers de Paris) ; 2° *Industries extractives, mines et carrières* (Mineurs de la Loire, Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, Fédération nationale des mineurs, Fédération internationale des mineurs) ; 3° *Industries alimentaires* (Boulangers de Paris, de Marseille, de Bordeaux, Fédération nationale des syndicats d'ouvriers boulangers de France, Cuisiniers de Paris, Cuisiniers de Marseille, Fédération ouvrière des Cuisiniers-pâtissiers-confiseurs); 4° *Industries chimiques* (Allumettiers de Pantin-Aubervilliers, Fédération des ouvriers et ouvrières des manufactures d'allumettes de France, Gaziers de Paris, Poudriers de Sevran-Livry, Fédération nationale des poudres et salpêtres, Ouvriers et ouvrières de la manufactures des tabacs de Marseille, de la Seine, Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs de France, Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs et d'allumettes de France) ; 5° *Industries polygraphiques* (Lithographes de Paris, de Lyon, Fédération lithographique française, Fédération lithographique internationale, Typographes de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, Fédération française des Travailleurs du Livre, Secrétariat Typographique International). — Les autres groupes industriels seront étudiés dans le volume suivant.

Avec ses défauts, qui sont surtout des défauts de composition, ce premier volume, fruit d'une enquête très étendue et d'un labeur considérable, est une œuvre importante, à laquelle devront s'adresser les historiens futurs du syndicalisme français. — H. Bourgin.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

MONCURE DANIEL CONWAY. **Thomas Paine (1737-1809) et la Révolution dans les deux mondes**, traduit de l'anglais par Félix Rabbe. 1 vol. in-8 de XL-460 p. Paris (Plon), 1900.

M. Daniel Conway est un Américain qui, il y a une quarantaine d'années, commença à s'intéresser à Thomas Paine et à l'étudier sérieusement. L'auteur du *Siècle de la raison*, le Voltaire américain, était alors regardé par les orthodoxes comme un monstre, un abominable écrivain, un ivrogne abhorré de tous les gens de bonne compagnie. M. C. se dégagea vite de tous ces préjugés absurdes, de toutes ces légendes forgées par des adversaires du grand libre penseur, et il commença à réhabiliter Paine dans le domaine religieux. Mais il restait davantage encore à tenter : Thomas Paine a joué un rôle politique et social considérable en Amérique et en France. M. C. se mit donc à la recherche des divers écrits et lettres de Paine et arriva à écrire la vie de son héros. Il a publié en 1893, en 2 volumes, la biographie de Paine (*The life of Thomas Paine*), et de 1894 à 1897 il a donné en 4 vol. in-8 une édition des œuvres de Paine (*The writings of Thomas Paine*). L'ouvrage qu'il offre aujourd'hui au public français, et qui ne forme qu'un volume, renferme tout ce qu'il y a d'essentiel dans les deux volumes de l'édition anglaise, et de plus il contient un certain nombre de documents, comme des lettres de Beaumarchais, et des résultats historiques nouveaux.

Paine n'est donc plus un personnage légendaire ; ce n'est pas un simple libre penseur, c'est aussi un écrivain politique, un homme d'État qui a contribué à l'établissement de la liberté en Amérique et en France. Par suite, le livre de M. C. n'est pas seulement une biographie ; c'est à vrai dire, comme l'indique le titre, une histoire de la liberté dans les deux mondes. C'est un ouvrage capital pour l'étude des relations entre la France, l'Amérique et l'Angleterre à la fin du XVIIIe siècle ; l'histoire de la Révolution américaine en sort toute renouvelée. Grâce aux lettres et aux divers écrits de Paine on pourrait faire une histoire de la Révolution

d'Amérique au point de vue diplomatique et même en grande partie au point de vue militaire, et c'est ce qui ressort nettement du livre de M. C.

Thomas Paine, Anglais de naissance, fonctionnaire des douanes disgrâcié, venu en Amérique en 1774 avec des lettres de recommandation de Franklin qu'il connut à Londres, se lança dans le mouvement révolutionnaire américain, et exerça presque tout de suite une très grande influence sur l'esprit public. Ses pamphlets, notamment le « *Sens commun* » (1775) et ses diverses « crises » posèrent nettement les questions agitées et leur donnèrent des solutions nettes et fermes Les Américains du Nord passèrent de la résistance à l'idée de la séparation d'avec la mère-patrie, mais ce ne fut pas sans tâtonnements, sans hésitations de la part des grandes cités commerçantes, intéressées à ne pas rompre avec l'Angleterre, sans opposition même de la part de certaines colonies. Il fallait convaincre les hésitants et les récalcitrants : ce fut le rôle de Paine. Sans doute, il n'amena pas par ses seuls écrits la séparation des colonies et de la métropole ; le Congrès, après la prise de Philadelphie, était disposé à conférer avec les commissaires anglais (avril 1778), et ce fut le traité signé entre la France et les États-Unis, connu seulement le 2 mai en Amérique, qui changea les dispositions des Américains. En tout cas, l'influence de Paine, pour n'être pas prépondérante, n'est pas négligeable; il avait préparé les esprits à la solution qui devait triompher. Paine contribua aussi à l'établissement d'un pouvoir fédéral solide, capable de résister à un ennemi puissant. Il y avait de grandes difficultés à vaincre : chaque État était jaloux de son autonomie et hésitait à confondre ses droits souverains dans la souveraineté collective. Un, surtout, se montrait réfractaire à cette conception : la Virginie. Paine, dans *Le Bien public* (1780), entra alors avec la Virginie dans une vive controverse où il démontrait que ce n'était pas la Virginie qui devait prétendre au vaste territoire Nord-Ouest qu'elle réclamait, mais l'État fédéral, seul successeur de la Couronne d'Angleterre. A cette grave question où l'avenir de la nation américaine était en jeu Paine eut l'honneur de donner la solution définitive. Enfin Paine répandit des idées humanitaires et rationnelles : il demanda dès le début de la révolution américaine la suppression de l'esclavage, mais ne put faire introduire cette clause dans la déclaration d'indépendance de 1776 ; il écrivit contre la guerre (1787), sous l'influence sans doute de l'éducation quaker qu'il avait reçue dès son enfance; plus tard il publia au début de la Révolution française la *Théorie et pratique des droits de l'homme* qui se rapproche beaucoup du *Contrat social* de Rousseau, et enfin le *Siècle de la raison*, œuvre de déiste

qui prêche la religion de l'Humanité, et qui se rapproche, tout en s'en séparant, de la théophilanthropie. Paine partage, en somme, les idées des philosophes français du XVIIIe siècle ; c'est un rationaliste, mais en même temps un déiste, et un déiste fervent, ce qui s'explique par son éducation quaker ; c'est un républicain convaincu, pour qui le gouvernement républicain est le gouvernement naturel le plus parfait, et en cela il est infiniment plus hardi que tous les philosophes qui ont préparé notre Révolution ; c'est un individualiste, et sa théorie des droits de l'homme, à la différence de celle de Rousseau, ne fait rien perdre à l'individu, qui ne renonce à rien en entrant en société.

Thomas Paine n'a pas seulement exercé une grande influence sur l'esprit public par ses écrits et ses pamphlets. Il a aussi joué un rôle politique en Amérique et en France. A un moment de crise (1778), il fut secrétaire du Comité des affaires étrangères, et même, pendant quelque temps, le Comité ayant vu expirer ses fonctions et n'étant pas encore remplacé, il se trouva le maître de la politique extérieure et connut seul les documents diplomatiques. A ce titre il se trouva en conflit avec le Congrès et avec un commissaire américain que les États avaient envoyé en Europe, Silas Deane. Le roi de France et son ministre Vergennes imaginèrent d'envoyer des secours aux colonies anglaises par l'intermédiaire de Beaumarchais ; le roi de France donnait un million, le roi d'Espagne autant ; c'était un don purement gratuit, du moins dans l'esprit de Louis XVI. Mais Beaumarchais, soutenu par le commissaire américain Deane, n'hésita pas à réclamer au Congrès le prix des services rendus, soit 5 millions. Cette somme, les États-Unis n'auraient pu la payer sans compromettre le sort de la révolution. Deane était soutenu par le ministre de France en Amérique, Gérard, et semblait même protégé par Louis XVI (du moins il s'était procuré des moyens pour le faire croire) ; il avait pour lui beaucoup de membres du Congrès. Or Paine avait des dépêches signées des commissaires américains qui donnaient l'assurance que le ministère français ne réclamerait rien. Paine se défendit, ne voulut rien payer ; il écrivit au président du Congrès lettre sur lettre, mais tout fut vain. On alla jusqu'à vouloir l'acheter. Il fut obligé de donner sa démission. Le Congrès ne voulait pas l'entendre ; il ménageait l'ambassadeur français, il craignait que les révélations de Paine n'amenassent une rupture avec la France dont il avait besoin. Mais, en tout cas, Paine, grâce à sa fermeté, ne paya pas les millions réclamés par le syndicat Beaumarchais, et par là même rendit un service considérable à la cause américaine (1778-1779). Il lui en rendit un autre bientôt après ; il accompagna le jeune Laurens dans sa mission en France, et réussit à obtenir six millions de Vergennes.

En montrant ainsi le rôle considérable joué par Paine, M. C. a l'occasion de parler de celui de Washington qu'il diminue quelque peu. Washington fut grand, non comme général, mais comme citoyen. « La renommée de Washington pendant la Révolution s'appuie moins, aux yeux des historiens impartiaux, sur son brillant généralat et ses victoires, que sur la grandeur de caractère qu'il déploya dans son inaltérable et infatigable dévouement à la cause de son pays... » (pages 129-130). Et puis, il faut toujours tenir compte des secours que la France envoya aux Américains aux deux époques critiques de la guerre : en 1778, après la prise de Philadelphie, et en 1781, lorsqu'il fallut lutter contre lord Cornwallis en Virginie. En 1778 la France donna de l'argent, des armes, aux Américains. En 1781 ce furent à la fois des secours financiers et une coopération militaire. « L'Amérique se trouvait alors dans la dernière extrémité, son papier-monnaie était épuisé, son crédit financier perdu, et, sans l'argent de la France, son armée serait restée complètement paralysée. La victoire militaire remportée par les États fut due aussi aux armées et aux généraux français, ainsi qu'à ses flottes, celles de Grasse et de Barras qui comptaient 31 vaisseaux de ligne. Voilà ce que virent parfaitement les Anglais... Mais Rochambeau et les officiers français étaient trop magnanimes et trop dévoués à Washington pour élever quelque prétention, et les lauriers d'Yorktown restèrent à Washington. » Sans la France, les colonies anglaises n'auraient jamais pu lutter victorieusement contre l'Angleterre ; sans la France elles n'auraient même pas eu la volonté de se séparer de la métropole.

Les événements d'Amérique exercèrent certaines influences sur la France, et Thomas Paine, notamment, joua un rôle dans la Révolution française. M. C. me paraît, à la suite de Paine, exagérer l'influence de l'Amérique sur la France révolutionnaire (pp. 187-178) : « Paine, en pleine connaissance de cause, montrait comment le soulèvement de la France était dû en grande partie au rôle de La Fayette et des autres officiers en Amérique, ainsi qu'à l'influence de Franklin, le diplomate non d'une cour mais de l'humanité ». Je suppose que sans La Fayette et Franklin la Révolution française n'en aurait pas moins existé avec les caractères qu'elle prit dès le début. Si les hommes de 1789 adoptent le système d'une assemblée unique, est-ce pour imiter la constitution de quelque État américain, ou n'est-ce pas plutôt pour éviter la formation d'une chambre haute, peuplée d'aristocrates et de contre-révolutionnaires ? Les circonstances sociales et politiques n'ont-elles pas été plus fortes que tout le reste ? Je ne veux pas dire qu'entre les événements d'Amérique et ceux de France il n'y ait eu aucune relation. Mais aujourd'hui il me semble

qu'on exagère beaucoup trop l'influence américaine. M. C. ne va-t-il pas jusqu'à dire que Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Turgot, tout cela sans doute a son prix, mais eut besoin de passer par le « filtre d'Amérique ? » C'est vouloir diminuer, sans aucune preuve et sans aucune raison, l'influence des économistes et des philosophes français et celle, non moins considérable, des circonstances.

Quant à Thomas Paine, il chercha à contribuer autant qu'il put au succès de la Révolution française. Dès le commencement d'avril 1791 il est à Paris, où il était déjà venu en 1787 (de 1787 à 1791 il a revu l'Angleterre, le pays natal), et il écrit une préface à la traduction de la première partie de ses *Droits de l'homme*. « La cause du peuple français est celle de toute l'Europe, ou plutôt celle du monde entier. » L'Anglais Paine est, comme le Prussien Clootz, un ami du genre humain. Il vient ensuite à Londres, mais Burke et les adversaires de la Révolution, toute l'aristocratie anglaise, étaient vivement alarmés des événements de France ; ils craignaient une révolution politique et sociale, d'autant plus que les clubs constitutionnels prenaient une grande force dans le pays. On s'attaqua à Paine ; mais il réussit à se sauver. Accueilli avec enthousiasme à Calais, il était aux yeux de tous le champion de la liberté opprimée par l'Angleterre. Les électeurs de quatre départements (Oise, Puy-de-Dôme, Somme, Pas-de-Calais) l'élurent député ; il opta pour le Pas-de-Calais, qu'il représenta à la Convention Nationale. Tant qu'il vécut à Paris, d'abord place des Petits-Pères, puis rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 63 (aujourd'hui n° 142), il protégea les citoyens américains et leur rendit de grands services. Il fit cause commune avec les Girondins ; il était l'ami intime de Brissot et de Condorcet. Il était rationaliste, comme eux ; il admettait avant tout la liberté de conscience. Il disait : « Laissons chacun suivre, comme il en a le droit, la religion et le culte qu'il préfère » (p. 272). Il voulait la liberté de toutes les sectes ; il ne comprenait pas qu'un homme d'État comme Robespierre imposât une religion de son choix, ruinât les sectes rivales, ressuscitât ainsi les vieilles forces du fanatisme (p. 274) ; et pourtant il était déiste, comme Robespierre. Il s'opposa à l'exécution du roi avec un courage qui manqua à beaucoup de députés français qui pensaient comme lui. Comme quaker, comme homme politique aussi, il était opposé à la peine de mort. « Tuez le roi, mais non l'homme ; supprimez la monarchie, mais laissez la vie à Louis XVI, à l'allié des États-Unis, à celui qui a donné aux colonies anglaises d'Amérique l'indépendance absolue. « La France, disait-il, dans un discours qu'il avait écrit en anglais et qui fut traduit et lu à la Convention, n'a maintenant qu'un seul allié, les États-Unis d'Amérique,

et cet allié est la seule nation qui puisse lui fournir des provisions navales, car les royaumes du nord de l'Europe qui les lui procurent ordinairement sont ou seront bientôt en guerre avec elle. Or il arrive malheureusement ici que la personne qui est l'objet de la présente discussion est regardée dans les États-Unis comme leur meilleur ami, comme celui qui leur a procuré leur liberté. Je puis vous assurer que son exécution y répandra une affliction universelle, et il est en votre pouvoir d'épargner cette affliction à vos meilleurs amis » (p. 246). L'Amérique, représentée par Morris, ne fit rien pour empêcher l'exécution de Louis XVI ; l'Angleterre de même. Fox et ses amis demandèrent à Pitt d'intervenir, au moment où la Convention était prête à donner à Pitt toutes les Indes occidentales françaises pour le tenir en repos (p. 247). M. C. va jusqu'à dire que « la mort de Louis XVI et ses tragiques conséquences furent en grande partie l'œuvre d'une administration américaine » (p. 251). Il lui semble que si Gouverneur Morris avait parlé en faveur du vieil allié des Américains, s'il avait officiellement donné les mêmes arguments que Paine, la Convention, pour conserver l'alliance américaine, aurait sursis à l'exécution de Louis XVI. Peut-être ? En tout cas, les expressions de l'auteur me paraissent, ici encore, fort exagérées. Paine reçut la mission de préparer avec Condorcet une adresse au peuple d'Angleterre, au sujet de la guerre (1793) ; de rédiger, avec Condorcet encore, la Constitution de 1793 (Constitution girondine rejetée par la Convention). Il était souvent consulté par le Comité de Salut public ; Barère lui demanda des renseignements sur les affaires d'Amérique (p. 301), et Paine conseilla d'envoyer des commissaires français aux Etats-Unis pour combattre l'influence considérable de Gouverneur Morris.

Il y avait alors à Paris deux Américains célèbres, Thomas Paine, le champion de la liberté américaine, et Gouverneur Morris, représentant du gouvernement des États-Unis. Paine était un libéral, bon, désintéressé ; Morris était un aristocrate, un viveur, un intrigant, un homme d'affaires. Il avait une influence considérable sur Washington qui l'avait envoyé en Europe, et il travaillait de tout son pouvoir à détacher les États-Unis de la France et à les rapprocher de l'Angleterre. Morris détestait la France, la Révolution, les Droits de l'homme et Thomas Paine. L'Angleterre avait alors une véritable terreur des Droits de l'homme et des idées de Paine, et, en 1793, elle déchaîna la guerre, sous le prétexte de l'exécution de Louis XVI qu'elle aurait peut-être pu sauver (suivant l'auteur), en réalité pour combattre les principes humanitaires et libéraux. C'était donc pour Morris se rapprocher de l'Angleterre que de lutter en France contre Paine et d'essayer de le perdre. Il avait des relations avec les membres du

Comité de Salut public, particulièrement avec Robespierre. Il avait déjà obtenu de Robespierre, pour le compte de son patron Robert Morris, l'abolition ou du moins la diminution de la taxe d'importation sur le tabac américain. Il comptait aussi obtenir l'incarcération de Thomas Paine. Robespierre ménageait Gouverneur Morris; il ignorait que Morris avait pour mission de détacher les États-Unis de la France, et il savait l'influence que l'ambassadeur américain exerçait sur Washington. « La grande préoccupation de Robespierre était de revendiquer pour la République l'alliance avec les États-Unis » (p. 304). Robespierre écrivit bien sur son carnet : « Demander que Thomas Paine soit décrété d'accusation pour les intérêts de l'Amérique autant que de la France ». Mais il se garda de rien faire contre Paine; des quarante-deux projets inscrits sur son carnet, celui-là seul qui concerne Paine ne fut pas exécuté. Quand il fut chargé de faire un rapport sur la question des étrangers dans la représentation nationale, Robespierre parla de Clootz, mais il garda le silence sur Paine. Il considérait Paine, en tant qu'Américain citoyen d'un peuple ami de la France, comme à l'abri de l'arrestation. Ce fut Amar qui dénonça Paine ; ce fut le Comité de Sûreté générale, non celui de Salut public, qui le fit arrêter et emprisonner au Luxembourg. S'il ne fut pas exécuté, ce fut sans doute grâce à la protection de Robespierre. Il n'avait pu s'échapper, fuir en Amérique, car il ne possédait aucunes ressources et son indemnité de député avait été suspendue trois mois avant son exclusion de la Convention, qui date du 25 décembre 1793. Il resta au Luxembourg plus de dix mois; puis il demeura encore en Europe, retourna en Amérique, et se fixa dans sa propriété de New-Rochelle où il mourut (1809).

De toute cette étude si précise de M. C., Paine sort considérablement grandi; c'est un noble caractère ; plein de bonté, de désintéressement, il a eu la douleur de se voir abandonné au moment critique par le gouvernement américain qu'il avait contribué à établir, par le président du Congrès qui avait été son ami. En revanche, Gouverneur Morris sort de cet ouvrage tout à fait diminué, et avec lui Washington lui-même. Washington est toujours regardé au delà de l'Atlantique comme un héros, un dieu auquel on ne saurait toucher sans sacrilège. Quand les historiens parlent de Washington, il semble qu'ils perdent toute faculté critique. Il faut féliciter hautement M. C. de s'être délivré de ce préjugé américain dans son chapitre sur *le Silence de Washington* (pp. 388-385), et çà et là dans le reste de son livre. Washington fut, au début de sa carrière, tout à fait anglophile, et par suite gallophohe ; puis il se rapprocha de la France, de la seule nation capable de soutenir les Etats-Unis ; enfin,

après la guerre d'indépendance, peut-être par jalousie, — Washington avait été humilié en voyant le général anglais O'Hara remettre son épée au général français Rochambeau à Yorktown (p. 382) — surtout par suite du déclin de ses facultés mentales, de l'influence qu'exerçaient sur lui les Morris et autres politiciens ambitieux, il chercha à se rapprocher de l'ancienne métropole, de l'ennemie de naguère, l'Angleterre. Washington soutint Gouverneur Morris qui négocia avec l'Angleterre, et, en 1794, il envoya Jay à Londres pour signer le traité, tandis que, pour amortir le coup porté à la France, il se faisait représenter à Paris par Monroë, ardent ami des institutions françaises. Washington eut à la fin de sa vie une véritable terreur de l'Angleterre ; aussi chercha-t-il à laisser ignorer aux Anglais tout ce qui concernait Paine ; il ne voulait pas qu'à Londres on sût que Monroë avait réclamé Paine comme citoyen américain. Washington fut dupé, ou se laissa duper par Morris ; le ministre américain lui fit croire qu'il avait réclamé Paine, lui qui était le principal auteur de son emprisonnement. Quand Paine s'adressa à Washington, fit appel à leur vieille amitié, le Président garda le silence. Paine, qui avait rendu à Washington un service signalé en 1778, qui par sa « cinquième crise » avait invité la nation à soutenir de toutes ses forces le général malheureux, en conçut un très vif dépit, et, malgré les conseils de Monroë, il lui écrivit le 20 septembre 1795 une lettre pleine de fermeté où il dénonce son silence et sa complicité (pp. 379-380). « J'ai été emprisonné, disait-il à Washington, sous le prétexte que j'étais né en Angleterre ; garder le silence, comme vous l'avez fait, sans rechercher la cause de cet emprisonnement, sans me réclamer, c'était tacitement m'abandonner à mon sort. Je n'aurais pas dû vous soupçonner de trahison ; mais, que je relève ou non de ma maladie, je ne pourrai cesser de vous regarder comme perfide, jusqu'à ce que vous me donniez des raisons de penser autrement... »

Par l'analyse que je viens de faire on pourra juger, sans doute, de l'importance du livre de M. C. et de l'esprit qui l'anime. L'auteur s'efforce de se dégager de tout préjugé américain ; j'ajoute qu'il n'y réussit pas toujours complétement et qu'il croit, sans le prouver suffisamment d'ailleurs, à une influence de l'Amérique sur la France beaucoup plus considérable que les faits ne permettent de le dire. En tout cas, malgré un certain morcellement dans l'exposition, et une certaine manière dramatique de présenter les faits, le *Thomas Paine* de M. C. est un des livres les plus importants qui aient paru depuis longtemps sur l'histoire américaine du XVIIIe siècle et les relations de la France, de l'Amérique et de l'Angleterre ; il suggère beaucoup d'idées, il renouvelle beaucoup de questions. Il doit faire partie de toute bonne bibliothèque historique.

Ph. SAGNAC.

*
* *

PAUL GABILLARD. **La musique en France au XIXe siècle.** 1 vol. in-8 de 158 p. Tours (Mame), 1900.

Dans la préface de son livre, M. Paul Gabillard déclare qu'il s'est « écarté, dans cet ouvrage, des controverses et des détails propres aux œuvres techniques, comme aussi de la sécheresse des manuels biographiques. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous avons donné une large place aux anecdotes. D'abord nous nous intéressons toujours aux faits de la vie privée des personnages célèbres, puis ces faits sont souvent un enseignement ». Et, en effet, le livre de M. G. n'a rien d'un ouvrage technique, ce n'est pas un manuel biographique, et les anecdotes, souvent dénuées même d'intérêt, y tiennent une très large place, la place de l'histoire véritable, de l'étude sérieuse, de l'analyse utile. L'auteur s'est abusé sur son œuvre. « Tout en essayant de rester clair et accessible à tous, nous nous sommes efforcé de préciser les courants, de rechercher entre les styles les liens de parenté, de délimiter les groupements entre tant de tempéraments si divers, de façon à offrir, sous une forme récréative, un ouvrage d'enseignement ». Non seulement le résultat n'a pas répondu du tout à ce que M. G. se proposait ainsi, mais on ne sent point l'effort de le réaliser, on ne sent même pas qu'il se soit proposé rien de tel. Son livre n'est qu'une suite d'esquisses pâles, sans rapport, sans lien ; il n'enseigne pas, il n'instruit point. Les origines de la musique française, telle qu'elle est constituée au début du XIXe siècle, ne sont pas même indiquées ; les jalons qui prétendent marquer son développement sont placés au hasard ; les auteurs sont appréciés en termes vagues, par des lieux-communs ; leur valeur relative n'est point estimée, l'influence qu'ils ont eue demeure ignorée. Même quand on veut donner à un ouvrage sur la musique une « forme récréative », on peut mettre quelque chose dedans. — La forme est, en effet, souvent récréative. A propos de *Joseph* : « Qui ne connaît ces pages, où l'inspiration biblique a dicté à l'auteur les accents les plus sublimes ? O honte ! Cette superbe partition n'eut à l'origine que treize représentations » (p. 25). Sur Rossini : « Un peu dédaigné aujourd'hui, il survivra par la toute-puissance du génie, comme le Rubens de l'art dont Mozart fut le Raphaël » (p. 31). — De pareilles formules dispensent de juger avec exactitude, avec précision : « *Parsifal* atteint au sublime le plus pur. Les harmonies de *Parsifal* ont une beauté d'outre-tombe, voilée d'une lumière astrale et en quelque sorte surnaturelle... L'harmonisation et l'instrumentation deviennent ici le dernier

mot de l'alchimie des timbres et des sons. Cette musique nous fait vivre dans une région intermédiaire entre la terre et le ciel, où l'âme à demi dégagée du corps est devenue moins opaque et pour ainsi dire translucide » (p. 98). Quand on fait ainsi de la critique, on peut se contenter de donner à cette critique des conclusions telles que les suivantes : « Tout le monde a entendu parler des réformes de Wagner dans le drame musical. On peut dire qu'il est le créateur du vrai *drame* lyrique. Une phrase peut résumer ses théories : « Il a voulu et réalisé l'unité plus profonde de la trame poétique et de la trame musicale » (p. 99).

Il est vrai que, chez M. G., une vague mysticité remplace le souci d'analyser et de comprendre. Il conçoit la musique comme « l'art sacré par excellence, puisque c'est le plus immatériel et celui qui monte le plus droit vers Dieu » (p. 8-9) : dès lors, à quoi bon faire de la critique sérieuse, de la science, de l'histoire ? On n'en trouvera point dans ce livre, dont on ne doit pas attendre de services, et qui n'a pas plus d'utilité que de valeur.

H. Bourgin.

*
* *

A. Huc. **La loi Falloux (Le cléricalisme et l'école)**. 1 vol. in-12 de 347 p. Paris (Cornély), 1900.

On laisse absolument, dans ce livre, la partie de polémique ; mais, à côté d'elle, il contient une étude historique très intéressante, riche de faits et de documents, qui mérite d'être vue.

M. H. prend l'histoire de l'enseignement public primaire et secondaire en France au XVIIe siècle. Ce qui existait alors d'enseignement primaire était entièrement entre les mains de l'Église ; le pouvoir considérait qu'il devait être essentiellement un enseignement religieux, et qu'il devait avoir pour principale fin de servir la religion. « Le roi veut, disait la déclaration de 1698, qu'il soit établi, autant que possible, des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire tous les enfants de l'un et de l'autre sexe des principaux mystères et devoirs de la religion catholique, apostolique et romaine, pour les conduire à la messe tous les jours ouvriers autant que possible, leur donner les instructions dont ils ont besoin sur ce sujet, et avoir soin qu'ils assistent au service divin les dimanches et fêtes, comme aussi pour apprendre à lire et à écrire ceux qui pourraient en avoir besoin... » (p. 129). On voit quel est le capital, et quel est l'accessoire. L'évêque était le chef et le recteur de l'instruction publique dans son diocèse ; les curés en étaient les surveillants et les contrôleurs. L'article 25

de l'arrêt d'avril 1691 disposait ainsi : « Les régents, précepteurs, maîtres et maîtresses d'école des petits villages seront approuvés par les curés des paroisses ou autres personnes ecclésiastiques qui ont le droit de le faire ; et les archevêques et évêques, ou les archidiacres, dans le cours de leurs visites, pourront les interroger, s'ils le jugent à propos, sur le catéchisme, en cas qu'ils l'enseignent aux enfants, et ordonner que l'on en mette d'autres à leur place, s'ils ne sont pas satisfaits de leurs doctrines ou de leurs mœurs. » (p. 131). L'enseignement secondaire était en partie donné par l'Université ; mais cependant la plus grande influence revenait aux congrégations religieuses, qui avaient exactement adapté leurs méthodes et leurs programmes d'enseignement à l'esprit, aux besoins et aux tendances de la société et du monde.

La Révolution, posant toutes les questions, posa celle de l'instruction publique. Deux doctrines se formulèrent. La première était celle de la liberté de l'enseignement ; elle inspira le projet présenté le 26 juin 1793 par Lakanal à la Convention : « La loi, disait l'article 61 du projet, ne peut porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des cours et des écoles particulières et libres sur toutes les parties de l'instruction, et de les diriger comme bon leur semble. » (p. 141). A cette doctrine s'opposait celle de l'enseignement obligatoire par l'État : l'État a le droit et le devoir de faire l'éducation des enfants, qui appartiennent à la nation. Et sur ce principe s'élevaient des projets d'éducation communautaire inspirés en partie par l'imitation des institutions de l'antiquité, et, en particulier, de Sparte. Le 17 août 1793, fut voté le projet de Lepelletier, qui établissait, sous le nom de *maisons d'égalité*, des internats où devait se donner l'enseignement d'État ; ce projet ne reçut pas d'exécution. La loi du 29 frimaire an III proclama la liberté, en principe, de l'enseignement, avec des garanties pour l'État : il était défendu, sous peine de déchéance, d'enseigner rien « qui fût contraire aux lois et à la morale républicaine » (p. 146). Mais ces garanties ne tardèrent pas à disparaître quand, sur le rapport de Daunou, fut votée la loi du 3 brumaire an IV, qui consacrait la liberté absolue de l'enseignement, conformément aux théories qui réclamaient ou permettaient, comme une chose utile, la concurrence de l'enseignement libre à l'enseignement de l'État. Dès lors, l'enseignement libre, c'est-à-dire l'enseignement clérical et contre-révolutionnaire, ne cessa de faire des progrès ; ces progrès, et l'hostilité de plus en plus marquée et agressive du clergé enseignant contre l'État et contre la République finissent par effrayer les pouvoirs publics, et, à partir du début de l'année 1798, une série de propositions se manifestent dans la législature à cette fin de rendre à l'État ses droits et ses défenses : aucune ne put aboutir à temps.

Le Consulat et l'Empire, négligeant l'enseignement primaire, l'abandonnèrent à l'Église ; dans l'enseignement secondaire fut établi le monopole. La Restauration laissa le clergé, régulier et séculier, pénétrer de plus en plus dans toutes les parties de l'enseignement public ; mais, toutefois, elle ne cessa jamais d'affirmer les droits souverains de l'État en matière d'enseignement. La monarchie de Juillet promulgua la loi Guizot sur l'enseignement primaire (1833) : on en a vanté les mérites ; on n'a pas assez remarqué qu'elle ne sauvegardait pas à l'école primaire le principe de la neutralité religieuse. D'autre part, la doctrine des droits imprescriptibles de l'État s'affirmait pleinement dans le projet de loi de 1837 sur l'enseignement secondaire, et c'est au nom d'une énorme majorité parlementaire que Cousin, à propos de ce projet, qui, au reste, n'aboutit point, prononçait les paroles suivantes : « L'enseignement est une véritable fonction publique pour laquelle l'État a le droit et le devoir d'exiger des garanties. Si ces principes sont incontestables à l'égard d'un individu qui prétend à la fonction d'instituteur de la jeunesse, ils ne le sont pas moins, ils le sont en quelque sorte davantage quand il s'agit, non plus d'un individu, mais de plusieurs, mais d'un grand nombre, unis entre eux par le lien d'une association ; j'entends d'une association reconnue par les lois, car nulle autre n'a le droit d'exister. Le pouvoir d'enseigner devenant alors plus redoutable, l'intervention de l'État est d'autant plus nécessaire » (p. 190).

La loi Falloux (1850) a consacré l'abandon des droits de l'État, et consolidé le pouvoir de l'Église dans l'enseignement public. Le recul du droit public marqué par elle fut l'œuvre du parti catholique, aidé et soutenu par les conservateurs et par ceux qui s'appelaient les libéraux. L'un de ses auxiliaires les plus actifs fut Thiers. A la commission de 1849, dont les travaux eurent pour résultat la loi Falloux, il demandait la suppression des écoles normales, qu'il traitait de « clubs silencieux » et de « foyers de mauvaises passions ». — « Que m'importe, disait-il, qu'il y en ait de bonnes ! La suppression est le seul remède efficace.... J'aime mieux l'instituteur sonneur de cloches que mathématicien. » Les instituteurs, disait-il encore, « ce sont trente-sept mille socialistes et communistes, de véritables anti-curés. Il faut confier à l'Église l'instruction primaire, entièrement et sans réserves » (p. 216).

La loi du 8 janvier 1850 fut la préface de la loi Falloux : par elle, les instituteurs étaient « spécialement » placés sous la surveillance des préfets. Une telle mesure annonçait le triomphe du parti catholique : la loi Falloux acheva leur victoire, que Mgr Dupanloup célébrait en ces termes, avant même qu'elle fût votée (*Ami de la Religion*, 13 novembre

1849) : « C'est un fait que tous les méchants ont jugé la loi de M. de Falloux si redoutable pour eux et si favorable à la religion, qu'ils se sont unanimement levés comme un seul homme pour la faire tomber, et que la presse retentit encore de tous les applaudissements de l'impiété révolutionnaire.

« C'est contre le monopole universitaire, et malgré l'Université, qu'a été faite cette loi. Ce qu'il importe qu'on sache, ce qu'une regrettable discussion avait fait taire jusqu'à présent, c'est que l'opposition profonde, irréconciliable de l'Université au projet de M. de Falloux date de l'origine, et fit explosion au sein même de la commission. Toutes ces grandes réformes opérées par le projet de loi qui devait, avant peu d'années, changer profondément la face de la France en la couvrant d'institutions libres et chrétiennes, ont été, dans la première commission nommée par M. de Falloux, des conquêtes laborieuses. Ce n'est qu'après deux mois entiers de luttes ardentes, sans cesse renouvelées, qu'on a successivement obtenu ou emporté de vive force :

« L'affranchissement des petits séminaires ;

« L'admission des congrégations religieuses non reconnues par l'État, et des Jésuites, expressément nommés ;

« L'abolition du certificat d'études ;

« L'abolition des grades ;

« La destruction des écoles normales ;

« La dislocation profonde et irrémédiable de la hiérarchie universitaire ;

« La surveillance constitutionnelle pour les petits séminaires, en se bornant, pour les institutions libres, à une surveillance d'ordre public ;

« La liberté des pensionnats et des établissements charitables ;

« La grande place réservée à Nosseigneurs les Évêques et au clergé dans le Conseil supérieur de l'instruction publique ;

« L'institution des comités départementaux et la place imposante que, dans chaque diocèse, Nosseigneurs les Évêques et le clergé peuvent y occuper, et la part d'influence qu'ils doivent nécessairement y prendre dans l'instruction primaire, même dans l'instruction secondaire et dans l'instruction supérieure. »

Telle était l'œuvre de la loi Falloux, jugée par un évêque.

On doit reprocher à M. H. d'avoir limité son étude à la date du vote de la loi ; il lui restait à suivre les conséquences de la loi dans notre enseignement public ; une analyse positive et purement historique et critique de ces conséquences eût mieux valu que toute dissertation déduite de principes généraux dont l'affirmation pèse moins que la démonstration des faits. — Tel qu'il est, et pour n'en considérer que la partie historique,

ce livre rendra des services; il faut en louer surtout la riche documentation.

H. Bourgin.

*
* *

Le P. Roussel, de l'Oratoire. **Correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine**, publiée par la Société d'histoire contemporaine, 1 vol. in-8 de xiv-430 p., avec un portrait. Paris (Picard), 1900.

Claude Le Coz était principal du collège de Quimper quand éclata la Révolution; connu pour ses « idées libérales », il fut élu procureur-syndic du district en 1790. Cette même année il publia une brochure intitulée : « Observations sur la constitution civile du clergé », où il approuvait, sans réserves, les mesures prises par l'Assemblée constituante. Quelques mois après il prêta le serment civique. L'évêque de Rennes, M. de Girac, ayant refusé de prononcer « le mot » que Le Coz le suppliait de dire, « au nom des amis de la religion et de la patrie », c'est Le Coz lui-même qui fut élu évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, Peu après, il était envoyé par le département à l'Assemblée législative. Comme député il parla en faveur du célibat des prêtres, mais demanda le maintien des seules congrégations régulières, déclarant que les congrégations séculières devaient être supprimées, car elles avaient fait de tous les séminaires « des repaires d'aristocraties ecclésiastiques ». Il défendit la Constitution civile contre les attaques du curé assermenté de Saint-Laurent. Rentré à Rennes, il y fut arrêté en août 1793, par Carrier, passa plusieurs mois en prison au Mont Saint-Michel et ne recouvra la liberté qu'en décembre 1794. Il vécut alors misérablement dans sa ville épisopale, n'osant sortir de Rennes par crainte de la haine des Chouans et occupant ses loisirs forcés à entretenir une correspondance très active, en particulier avec Grégoire. En 1797, il se rendit au Concile national de Paris qu'il présida; en 1801, lors du second Concile national dont il fut également le président, il retourna à Paris et y attendit les événements : en avril 1802, peu après la conclusion du Concordat, il était nommé à l'archevêché de Besançon.

Ce sont les lettres de Le Coz, écrites du 3 novembre 1790 au 5 mai 1802, date à laquelle il quitte Paris pour rejoindre son nouveau siège épiscopal, que le P. R. a pris la peine de réunir : dans les riches collections de M. Gazier si libéralement ouvertes aux travailleurs, et aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, il a trouvé près de deux cents lettres qu'il édite avec soin, les accompagnant de notes suffisantes, les faisant précéder d'un portrait fort bien venu et d'une Introduction d'où est bannie toute appréciation non historique.

La correspondance de Le Coz, qui est d'un homme plein de tact et de mesure, ne révèle rien de bien nouveau sur l'histoire religieuse de la Révolution; il est cependant précieux de voir noter, presque jour par jour, dans un département de l'Ouest, les effets produits par les mesures décidées à Paris : au début l'enthousiasme de Le Coz est sans mélange; il est convaincu que « la religion gagnera beaucoup à la Révolution », car l'Église sera affranchie du pouvoir du pape : « Je connais, écrit-il à M. de Girac, la juridiction du pape et ses limites. C'est me supposer une crédulité bien puérile et une ignorance impardonnable que de chercher à me persuader qu'en France surtout on ne puisse accepter un évêché que sous le bon plaisir du pape. Vous n'en croyez rien vous-même, Monsieur, car vous n'ignorez pas les premiers éléments de l'histoire de l'Église et spécialement de l'Église gallicane... » C'est l'opinion de Camus le Janséniste, c'est également celle de Lanjuinais et de Durand de Maillane. Dans la lettre qu'il écrit a Pie VI, pour lui notifier son élection au siège de Rennes, il exprime des sentiments de respect et de soumission religieuse, mais on y chercherait en vain l'aveu d'une soumission temporelle; bien au contraire, il a soin de rappeler « les plus beaux siècles du christianisme où les prélats furent appelés de la même manière à l'épiscopat ».

Plus tard, quand la guerre civile éclatera, Le Coz dira, avec la même franchise, les erreurs commises et toujours il restera convaincu que le régime de 1790 était le seul qui fût applicable et qu'il eût fallu maintenir.

De Paris, où il représentait le département à l'Assemblée législative, il écrivait fréquemment aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine; il les tenait au courant des décisions prises et appréciait les événements avec la plus entière liberté d'esprit : c'est ainsi qu'il déplorait la « folie » de désertion et d'émigration. Naïvement il croyait que, bientôt, les nobles, honteux d'avoir quitté le royaume, rentreraient en foule, prêts à accepter la Révolution : « Les émigrés provinciaux, écrivait-il le 26 octobre 1791, en seront quittes pour un peu de honte et beaucoup de dépenses; mais aussi ils auront vu Coblentz ou Worms. Un jour peut-être ils verront leurs noms inscrits parmi ceux des modernes Erostrates qui avaient l'héroïque projet d'incendier leur patrie afin d'en écarter l'égalité naturelle, la liberté sociale, la fraternité chrétienne, la paix et le bonheur de tous. Quant à notre constitution, les émigrés commencent de croire qu'elle est inébranlable : tant de millions d'hommes ont fait le serment de la défendre au prix de leur sang! Et puis des Allemands même osent dire à ces émigrés que la Constitution française est appuyée sur les lois de la nature et sur les lois de la religion, et qu'on ne peut l'attaquer sans mécon-

naître les droits de l'humanité et ceux du christianisme : qu'enfin cette religion ne peut manquer de prendre de fortes racines, et qu'un jour, qui peut-être n'est pas éloigné, elle pourra étendre ses racines et son ombre salutaire jusqu'à Coblentz et par delà. Ces discours et quelques murmures des paysans allemands qui craignent que ces renards, quelque jour grillés et fugitifs, n'attirent le feu dans leurs maisons, paraissent faire de vives impressions sur nos Don Quichotte de la contre-révolution ; et des hommes qui prétendent les bien connaître nous assurent que la plupart d'entre eux nous reviendront avec les bécasses ».

On doit regretter que les lettres se fassent très rares au moment de la réunion des deux Conciles nationaux de 1797 et 1801 : Le Coz était alors à Paris, très occupé, et n'avait guère le temps d'écrire ; néanmoins tout ce qu'a exhumé le P. R. mérite d'être lu, et le recueil qu'il nous donne fera bonne figure dans la collection de la Société d'histoire contemporaine.

Ch. Schmidt.

*
* *

Paul Thirion. **Histoire contemporaine (1789-1900).** Classe de philosophie. 1 vol. in-12 de 716 p. Paris (Lecoffre), 1900.

La librairie Lecoffre entreprend la publication d'un nouveau *Cours d'Histoire à l'usage de l'enseignement secondaire.* Il est des noms qui sont comme un drapeau. En voyant parmi la liste des collaborateurs, le R. P. Brou, S. J., professeur au noviciat de Laval, l'abbé Boxler, professeur à l'Institut catholique de Paris, M. Syveton surtout, il est permis de se demander si les ouvrages qu'on offre à nos élèves des lycées ne sont pas une réédition du volume de M. Auzou, ou de celui que l'abbé Gagnol a fait paraître chez Poussielgue, et d'ouvrir avec défiance l'*Histoire contemporaine* que M. Thirion a été chargé d'écrire. Heureusement ces craintes se trouvent, à la lecture, peu justifiées. L'auteur a visiblement tâché d'être impartial, ou plutôt de ne rien dire qui puisse provoquer une polémique. Là où la narration n'offre point de dangers, M. T. raconte sans juger. Lorsqu'il craint d'éveiller la moindre susceptibilité, il garde le silence. S'il écrit (p. 480) que M. Méline « s'efforça de pacifier les esprits par une politique libérale », montrant ainsi ses préférences politiques, du moins il s'abstient de médire soit du cabinet Brisson, soit du cabinet actuel : il se contente de n'en point parler. Même réserve silencieuse au sujet de l'affaire Dreyfus, des incidents d'Auteuil, de la Haute-Cour, du mouvement nationaliste. Cette prudence est peut-être excessive : à la lire ainsi édulcorée, émondée, les enfants risquent fort de

ne plus comprendre l'histoire de ces dernières années : négliger les faits essentiels n'équivaut plus à l'impartialité.

Ce reproche n'est pas d'ailleurs le seul qu'on puisse adresser au livre de M. T. Sans parler de lacunes regrettables dans la Bibliographie (notamment les ouvrages de MM. Seignobos, Driault et Weill), il est des faits qui ne nous semblent pas très exactement interprétés. Il est permis de dire, et nous pensons aussi, que le vote de la Constitution civile fut une erreur irréparable; mais, du moins, en distinguant le dogme d'avec la discipline, en revendiquant le droit de légiférer en cette dernière matière, la Constituante était d'accord avec les idées du temps, et ne faisait que suivre les errements de l'ancienne monarchie. Pour bien juger les hommes de 89, il importe d'avoir constamment devant les yeux les actes de Louis XIII et de Richelieu. Pourquoi accuser Danton de complicité dans les massacres de Septembre, alors que, d'après les études les plus récentes, sa mémoire devrait bénéficier au moins d'un doute? Pourquoi représenter Bonaparte, à son retour d'Égypte, comme un sauveur désiré de la France entière, alors qu'il arrive précisément au moment où la France est sauvée, et qu'il n'eût probablement jamais fait le coup d'État si Sieyès, ne voyant en lui et à tort qu'un instrument nécessaire et docile, ne l'avait invité à renverser le régime établi? On pourrait faire nombre d'observations de ce genre; il nous suffit d'appeler de ce côté l'attention de l'auteur.

Il nous faut d'autre part signaler comme imparfaits, à notre avis, les chapitres relatifs aux progrès des lettres et des arts, à la fin du XIXe siècle. Tout d'abord, il s'y trouve des lacunes infiniment regrettables, et j'ai relu deux fois le passage consacré à nos auteurs contemporains, ne pouvant croire de prime abord que l'auteur eût oublié Anatole France! Qu'on goûte autant qu'on le voudra MM. Brunetière et J. Lemaître; mais pourquoi cet ostracisme? Pourquoi en face de Maurice Barrès, ne pas mettre Octave Mirbeau, ou Paul Adam? Pourquoi dans le tableau de la production historique, n'avoir pas cité à côté de MM. Rambaud et Bourgeois, tant de maîtres éminents dont les recherches sont pour le moins aussi méritoires, et les œuvres aussi connues? En musique, pourquoi l'oubli de compositeurs comme Rubinstein, Grieg, Litszt, pour nous borner à ces trois noms? Nous nous demandons en vain quelle méthode a présidé à tous ces choix de noms, à cette distribution de palmes? Les préférences politiques, proscrites dans la partie proprement historique, n'interviennent-elles pas à nouveau ici?

Cette première critique nous conduit à en formuler une autre, de portée plus générale, et d'ordre essentiellement pédagogique. Est-il possible

ou non de faire figurer dans un manuel la liste complète des hommes notables ? La question n'offre aucun intérêt. On entreprend de dresser une sorte de palmarès, de catalogue des célébrités, où les principaux écrivains, artistes, etc., seront étiquetés, classés, etc. ! Mais c'est là faire une œuvre inutile. Qu'est-ce que les élèves retiendront de cet amas de noms ? En quoi cet index synoptique les intéressera-t-il ? Ce qu'il importe, selon nous, c'est non pas d'encombrer de vocables plus ou moins nombreux la mémoire de nos écoliers, mais de leur retracer l'évolution, dans les grandes lignes, des différents arts. Croira-t-on, par exemple, apprendre grand'chose aux lycéens en leur disant que César Franck s'est distingué dans l'oratorio, alors que beaucoup ignorent la valeur de ce mot ? Et le lecteur aura-t-il une saine idée de la musique moderne, en voyant placés sur la même ligne Wagner et Victor Massé ?

On le voit donc, le nouveau manuel d'histoire contemporaine est loin d'être parfait : ce sera un volume de plus, dans la liste qui s'allonge beaucoup, des livres de classe, mais il ne rendra pas inutile ceux qui l'ont précédé, ou le suivront, et si l'élève le lira parfois avec profit, souvent il ne le lira pas sans danger.

Léon Cahen.

CHRONIQUE

Sommaires des Revues :

Revue historique, novembre-décembre 1900. — *F.-T. Perrens*, de l'Institut. Le premier abbé Dubois. Épisode d'histoire religieuse et diplomatique (1er article). — *G. Caudriller*, Le complot de l'an XII. 1er article : Le Complot chouan. — *H. Léonardon*, Prim et la candidature Hohenzollern. — *H. Hauser*, Correspondance d'un agent génevois en France sous François Ier, 1546.

Revue des Questions historiques, 1er octobre 1900. — *Abbé Féret*, L'Université de Paris et les Jésuites au commencement du XVIIIe siècle. — *R. P. H. Fouqueray* S. J., Le Père Jean Suffren à la Cour de Marie de Médicis et de Louis XIII. — *Victor Pierre*, Un curé de Normandie réfugié en Angleterre (1792-1801), d'après sa correspondance inédite. — *Geoffroy de Grandmaison*, Talleyrand et les affaires d'Espagne en 1808, d'après des documents inédits. — *Louis Audiat*, Le dernier ermite du Mont Valérien : Claude-Constant Rougane [† 1794].

La Révolution française, 14 octobre 1900. — *A. Mathiez*, Quelques lettres de Durand de Maillane. — *G. Leroy*, Éventails relatifs aux États Généraux de 1789. — *S. Charléty*, La journée du 29 mai 1793 à Lyon. — *A. Stern*, Sieyès et la Constitution de l'an III. — *H. Corre*, Le rétablissement du culte catholique et l'armée. — *F. Bouvier*, Lettre à propos de Fragonard et de Robespierre.

14 novembre 1900. — *S. Charléty*, La journée du 29 mai 1793 à Lyon (suite et fin). — *C. Bloch*, Les cahiers du bailliage d'Orléans au point de vue économique. — *A. Galland*, L'histoire de la Révolution dans les Archives départementales de la Mayenne. — *J. Guillaume et G. Isambert*, Encore la question Fragonard-Robespierre.

Revue d'histoire diplomatique, 4e livraison de 1900, — *Ed. Engelhardt*, La cité de Messine sous le protectorat français au XVIIe siècle. — *P. Coquelle*, L'espionnage en Angleterre pendant la guerre de Sept Ans. — *Bon A. d'Avril*, La protection des chrétiens dans le Levant. — *Ed. Rott*, Jean de Bellièvre-Hautefort, ambassadeur de France près les Ligues suisses, et le traité de Soleure (1579-1587). — *J. Hora Siccama*, Sir Gabriel de Sylvius (1660-1696).

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 15 octobre 1900. — *N. Weiss*, L'art et le protestantisme. — *H. Patry*, Les préliminaires de la première guerre de religion en Guyenne, d'après trois documents de 1562. — *A. Bénet et N. W.*, L'honneur des Saints, de l'Église et des Prêtres sous peine de

mort à Caen, en 1663. — *A. Dalton*, La persécution à Orange, d'après un extrait du *Journal inédit de Jablonski*, prédicateur à la cour de Prusse (20 sept. 1703). — *G. Tournier*, Trois lettres inédites de Pierre-Guillaume Douriech, étudiant à Lausanne, 1769-1770.

— Sont actuellement sous presse ou en préparation les ouvrages suivants :

Documents. — *Bon de Barante*, Souvenirs. T. VIII et dernier (chez C. Lévy, sous presse). — *Victe de Reiset*, Souvenirs T. II (chez C. Lévy, sous presse).

Histoire Générale. — *Cte O d'Haussonville*, La Duchesse de Bourgogne. T. II (chez C. Lévy, sous presse). — *Cte de La Bédoyère*, Le Maréchal Ney (chez C. Lévy, sous presse). — *Jean Morvan*, Les Chouans de la Mayenne (chez C. Lévy). — *A. Néton*, La politique extérieure de la Révolution française, de Pilnitz à Amiens (1792-1802), et : La fin d'un régime, le Directoire (1795-1799). — *E. Zévort*, Histoire de la Troisième République, Tome IV : La présidence de Sadi-Carnot (chez Alcan, sous presse).

Histoire économique et sociale. — *A. Métin*, La formation de la démocratie socialiste en France (chez Alcan). — *Ch. Seignobos*, La méthode historique appliquée aux sciences sociales (chez Alcan). — *Léon Say*, Les finances de la France sous la Troisième République. Tome IV (chez C. Lévy).

Société d'Histoire contemporaine. — La Société publiera, en 1901, les ouvrages suivants : *Lettres de Mme Reinhard à sa mère, pendant la fin du Directoire, le Consulat et l'Empire* ; — *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, par MM. Romberg et Malet, tome II ; — *Correspondance de Las Casas, agent du gouvernement espagnol à Venise pendant la Révolution.*

— Parmi les cours d'histoire moderne et contemporaine professés en 1900-1901 dans les Universités françaises, nous n'avons pu, actuellement, nous procurer que l'indication des suivants :

Paris. — M. Lavisse, professeur. Cours public : La vie politique et sociale en France de 1643 à 1680. — M. E. Denis, professeur. Cours public : Histoire de la Restauration. — M. Aulard, professeur. Cours public : Histoire intérieure du Consulat et de l'Empire. — M. Lemonnier, professeur. Le Conflit des doctrines artistiques entre 1820 et 1830, et : Les grandes lignes de l'art aux XVIIe et XVIIIe siècles. — M. Espinas, professeur adjoint. Cours public : Les théories sociales de 1848 (Pierre Leroux, Vidal, Pecqueur, Louis Blanc, Cabet). — M. Michel, chargé de cours. Cours public : La crise de l'idée démocratique en France pendant les années 1850-1852. — M. Ch. Seignobos, maître de conférences. Cours public : Les transformations politiques et sociales des Sociétés contemporaines.

Lille. — M. Benoît, chargé de cours. Cours public : L'Art des civilisations germaniques ; la peinture anglaise ; conférences : exercices pratiques de critique d'art (application à l'art flamand). — M. Sagnac, chargé de cours. Cours public : Histoire politique, administrative, économique de la France de 1683 à 1715 ; Conférences : L'Europe et la Révolution française (1789-1815), exercices pratiques sur les Mémoires du XVIIIe siècle et de la Révolution. — M. Petit-Dutaillis, professeur. Cours public : La France au XVe siècle.

Montpellier. M. Gachon, professeur. Conférences : Programme d'agrégation (xve, xviie siècles). — M. L.-G. Pelissier, professeur. Cours public : Venise au xvie siècle ; histoire intérieure et diplomatique.

Nancy. — M. Pfister, professeur. Cours public : Nancy sous Stanislas et à la veille de la Révolution. — M. Pariset, professeur-adjoint. Cours public : Études critiques sur les sources et les histoires de Napoléon Ier; conférences : Questions d'histoire moderne. — *Faculté de droit :* M. Liégeois, professeur. Cours public : Histoire des doctrines économiques (conférence de doctorat). — M. Gavet, professeur. Cours public : Histoire du droit français (Cours de licence); Histoire du droit public français (Cours de doctorat); Histoire du droit lorrain (conférence de doctorat).

— Les cours de l'*École Libre des Sciences politiques* (27, rue Saint-Guillaume) ont repris le lundi 12 novembre. Nous relevons sur la liste des cours qui y sont professés en 1900-01 l'indication des suivants, qui intéressent l'histoire moderne et contemporaine de la France : Albert Sorel, *Histoire diplomatique de l'Europe de 1789 à 1818*. — A. Leroy-Beaulieu, *Histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les vingt dernières années*. — Funck-Brentano, *Histoire de l'état de de paix et de l'état de guerre au XIXe siècle*. — Chr. Schefer, *Politique coloniale des États européens depuis le traité de Versailles*. — Arnauné, *Commerce extérieur et législation douanière* [aux xviie, xviiie et xixe siècles].

— Une *École des hautes études sociales* a été fondée récemment à Paris sous la direction de M. Émile Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, et avec un conseil de direction dont le président est M. Émile Boutroux, professeur de philosophie à la Sorbonne. Elle se compose de trois écoles particulières : 1° école de morale; 2° école sociale; 3° école de journalisme. Le programme de l'année 1900-1901 comprend les cours suivants : *Eug. Fournière*, Les théories sociales en France de 1830 à 1848 (école sociale). — *Lucien Maury et Fél. Léveillé*, Histoire de la Presse en France de 1815 à 1879; *Ch. Seignobos*, Histoire contemporaine traitée au point de vue du journalisme politique (École de journalisme). L'ouverture des cours a lieu le 5 novembre.

— Nous relevons, dans le programme de l'agrégation d'histoire et de géographie pour l'année 1901 : Développement colonial de la Hollande, de l'Angleterre et de la France aux xvie, xviie et xviiie siècles. — Louis XIV, l'administration, les affaires religieuses, la société et les arts. — Histoire des institutions de la France depuis 1815. — La Révolution française et l'Europe de 1792 à 1802. — La Politique française de 1830 à 1870. — L'Église et la papauté, dans leurs rapports avec la France, depuis la Révolution française jusqu'au concile du Vatican.

— Signalons une nouvelle revue locale : *Le chercheur des Provinces de l'Ouest*, qui paraît à Nantes depuis le mois de janvier 1900, par fascicules mensuels, gr. in-8, sous la direction du baron Gaëtan de Vismes. L'abonnement coûte 5 fr. par an (Rédaction et administration : 33, rue de Coudray, à Nantes). Elle publie : une chronique artistique, littéraire et scientifique, des variétés, des documents; dans chaque numéro une partie spéciale est réservée aux « questions et réponses

les plus diverses concernant les provinces de l'Ouest », envoyées par les abonnés et les lecteurs.

*
* *

— La librairie Hachette a commencé en octobre la publication d'un ouvrage historique d'une grande importance. C'est une *Histoire de France depuis les Origines jusqu'à la Révolution*, publiée par M. Ernest Lavisse, avec la collaboration d'un certain nombre de professeurs des Universités françaises. L'ouvrage paraîtra en 64 fascicules, d'environ 96 pages chacun, du prix de 1 fr. 50 le fascicule, à raison de 2 fascicules par mois. L'*Introduction géographique*, par M. P. Vidal de La Blache, et l'*Introduction historique* de M. E. Lavisse, ont été provisoirement réservées ; les trois premiers fascicules en vente au 14 novembre contiennent les chapitres de M. G. Bloch sur *les Origines ; la Gaule indépendante et la Gaule romaine* ; ils sont très intéressants, et permettent de penser que l'ouvrage atteindra son but, qui est de coordonner dans une œuvre d'ensemble les résultats d'un demi-siècle d'études. Nous aurons à en reparler à plusieurs reprises, lorsque la publication des volumes traitant de l'histoire moderne aura commencé. Voici quels seront leurs divisions et leurs auteurs : Tome V, *La Renaissance et la Réforme* : I. Les Guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547). — II. La lutte contre la Maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1519-1559), par M. Henry Lemonnier, professeur à l'Université de Paris. — Tome VI : *Les guerres de religion. Établissement du pouvoir absolu*. I. La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598). — Henri IV et Louis XIII (1598-1643), par M. Mariéjol, professeur à l'Université de Lyon. — Tome VII : *Louis XIV*. I. Louis XIV jusqu'à la mort de Colbert (1643-1683), par M. E. Lavisse, de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris. — II. Louis XIV depuis la mort de Colbert (1685-1715), par MM. E. Lavisse, A. Rebelliau, bibliothécaire de l'Institut, et Ph. Sagnac, maître de conférences à l'Université de Lille. — Tome VIII. *La fin de l'ancien régime*. I. Louis XV jusqu'au traité de Paris (1715-1763). — II. La fin du règne de Louis XV. — Louis XVI jusqu'en 1789, par M. H. Carré, professeur à l'Université de Poitiers.

— Le numéro du 1er novembre de la *Revue et Revue des Revues*, contient un important article de M. Gabriel Debor sur les *Procès aux cadavres dans l'ancienne France*. C'est un chapitre de l'histoire du fanatisme religieux et non l'un des moins tristes. « L'usage de punir les hérétiques morts est aussi ancien que celui de punir les hérétiques vivants » : dès 1022, date à laquelle les premiers hérétiques étaient brûlés à Orléans, le chanoine Théodat, mort depuis trois ans, fut déterré et jeté sur la route à l'abandon parce qu'on avait découvert qu'il avait professé l'hérésie. Du XIIIe au XVIe siècle on cite d'autres cas de violences faites à des cadavres, mais c'est à la fin du XVIIe siècle que la procédure contre les corps des hérétiques devint régulière, normale, justifiée qu'elle était par les décrétales des papes et les canons des conciles. Au XVIe siècle, Jean de Roma persécuta les Vaudois vivants et « tortura » les Vaudois morts ; après la révocation de l'Édit de

Nantes, c'est contre les protestants, en particulier (et non contre eux seuls, car, suivant l'ordonnance criminelle de 1670, le procès était fait également aux cadavres des suicidés ou de ceux qui avaient été tués en duel) que s'exerça la cruauté des magistrats agissant au nom et par ordre de l'Église ; jusqu'à la Révolution ces odieuses pratiques subsistèrent, de plus en plus rares, il est vrai, mais toujours légitimées par la loi.

M. Debor, qui travaille avec d'irréfutables documents d'archives, et ne cite que des « cas » qu'il puisse prouver, a compté 93 procès faits à des cadavres de protestants ; et ce chiffre est certainement au-dessous de la réalité, car seul un dépouillement complet des archives judiciaires permettrait d'arriver à un dénombrement vrai. Suivant M. D., les plus anciens procès faits à des protestants dateraient de 1685, le dernier serait de 1778.

La procédure, toujours identique, était d'une correction qui paraîtrait risible si les formes de la justice n'étaient pas mises au service de préjugés inconcevables : après que le juge, par une déposition du prêtre, avait appris qu'un hérétique était mort sans avoir été administré, il se transportait au domicile du défunt, faisait embaumer le cadavre, apposer les scellés au front ou à la nuque, puis le corps était déposé en prison. Pendant l'instruction, où l'on garde les apparences de l'équité, un curateur est nommé, qui doit défendre le mort, on devine avec quel succès ; l'instruction close, le tribunal prononce sa sentence : rarement c'est l'absolution, le plus souvent le corps est condamné au supplice de la claie.

L'effet produit sur la foule ne fut pas, en général, celui qu'espérait ou qu'attendait l'autorité ecclésiastique ; s'il arriva quelquefois que les cadavres furent mis en pièces par la populace, le plus souvent, au contraire, c'était par le dégoût et la colère qu'on accueillait les procès aux cadavres et leur épilogue ; les autorités ecclésiastiques elles-mêmes durent avouer, dès 1699, que la peine devait être abolie car elle restait sans effet. Malgré les protestations qui finirent par s'élever de toute part, il fallut attendre jusqu'en 1789 pour voir officiellement abolir ces coutumes etla loi qui leur donnait sa sanction. — C. S.

— C'est une bonne fortune, pour l'historien d'une province ou d'une ville, que de pouvoir mettre la main sur les notes quotidiennes ou les souvenirs d'un bourgeois observateur, et de trouver dans les papiers d'un boutiquier bavard le reflet des événements et l'impression qu'ils ont produite sur les contemporains. M. Ch. Pfister, professeur d'histoire de l'Est, à l'Université de Nancy, vient d'éditer, avec une introduction copieuse et des notes abondantes, le *Journal de ce qui s'est passé à Nancy depuis la paix de Ryswick (1697) jusqu'à l'année* 1744 (Nancy, Crépin Leblond, 1 vol. in-8 de 178 p.), journal dû au libraire Jean-François Nicolas. Les six volumes qui contiennent les notes et réflexions du libraire collectionneur avaient fini par arriver entre les mains d'un propriétaire de Nice, auquel la Bibliothèque nationale les acheta. « Dans cet ouvrage, Nicolas a fait copier, à leur ordre chronologique, un certain nombre de plaquettes sur l'histoire de Lorraine, feuilles volantes ou brochures, édits du duc ou arrêts de la cour. Ce sont ces copies qui occupent la plus grande partie de ces manuscrits, mais, entre deux documents, il relate les evénements les plus saillants dont la Lorraine a été le

théâtre. » C'est dire tout l'intérêt de cette mine de renseignements et le parti que ne manquera pas d'en tirer l'historien de Nancy. — C. S.

— Sous le titre de : *L'Université de Besançon* (1 broch. in-8 de 55 p. Besançon, Impr. Dodivers, 1900), MM. GAUTHIER, archiviste du Doubs, POÈTE et PRINET, bibliothécaires de la ville de Besançon, ont récemment publié une utile notice où l'on trouve successivement : 1° un résumé de l'histoire de cette Université, des origines à la Révolution ; 2° l'indication des sources manuscrites et imprimées de l'histoire de l'Université franc-comtoise ; 3° son histoire sommaire de la Révolution à nos jours ; 4° des renseignements détaillés sur son organisation actuelle.

— *Vie de la mère Marie du Bon-Pasteur, fondatrice des sœurs Minimes du Sacré-Cœur de Marie*, par le chanoine TOUZERY (1 vol. XVI-520 p. Rodez, 1899). — Ce livre diffus, où trop de détails sont d'un mince intérêt, retrace une vie obscure mais bien remplie. Née en 1793 à Cruéjouls (Aveyron), Julie Chauchard avait 50 ans quand elle prit l'habit avec quelques compagnes, pour se consacrer à l'instruction des enfants et au soin des malades. La maison de Cruéjouls essaima dans les paroisses, puis dans les diocèses voisins ; à la mort de leur infatigable fondatrice (1872), les sœurs avaient une trentaine de maisons ; elles en ont aujourd'hui cinquante. Favorisé par le mouvement religieux du milieu de ce siècle, ce développement rapide d'une modeste congrégation, fondée dans un pays pauvre, est dû surtout à l'action personnelle de la fondatrice. Fille du peuple, de foi ardente et simple, et d'une volonté forte qui s'imposait, elle avait sous des dehors un peu frustes une grande finesse d'esprit, beaucoup de sens pratique et de tact, de vrais talents d'organisatrice, comme en témoignent ses nombreuses lettres, les conseils qu'elle donnait à ses sœurs et les constitutions de l'ordre approuvées par l'évêque de Rodez en 1857 et confirmées à Rome en 1888. — A. C.

— De tous les fonds d'archives de l'ancien régime, il n'en est peut-être pas de plus importants que ceux des intendances. Aujourd'hui que les historiens se préoccupent de plus en plus des questions économiques, l'administration des intendants sollicite chaque jour davantage leur attention. Notre collaborateur, M. Camille BLOCH, archiviste du département du Loiret, vient de déterminer le classement des papiers de la généralité d'Orléans (*Rapport sur les Archives*, Orléans, G. Michau, 1900, 27 p.). Dans son rapport annuel il ne se contente pas de donner une liste des différentes sous-séries des documents de l'intendance : il définit trois des principaux organes de l'ancienne administration, et indique leur fonctionnement. Le Bureau des Finances, l'Administration de la Ferme générale des domaines, la Régie générale des aides et droits réunis, sont caractérisés en quelques pages. M. B. complète ainsi les indications utiles qu'il donnait antérieurement, au fur et à mesure du classement de la série C. — Dans le même rapport, sous la rubrique *Archives communales*, je note une innovation intéressante : M. B., après avoir fait visiter aux élèves de l'École normale d'Orléans les Archives départementales, a pu organiser une visite dans un dépôt d'archives communales ; l'idée est excellente et mérite d'être signalée ; en effet, les jeunes instituteurs, qui sont de futurs secrétaires de mairie, sont aussi de futurs conférenciers ; s'il est nécessaire de leur

enseigner le classement méthodique des archives dont ils avaient le dépôt, il n'est pas inutile de leur monter tout le parti qu'ils pourront tirer, pour des causeries sur l'histoire locale, des documents anciens trop souvent dédaignés. Dans une conférence qu'il fit naguère à l'École normale et que recueillit le Bulletin départemental de l'instruction publique, M. B. a démontré, pièces en mains, combien les questions de finances et de répartition de la propriété sous l'ancien régime pouvaient être rendues claires aux auditeurs villageois par une intelligente interprétation des documents locaux. L'idée a déjà porté ses fruits, et je pourrais citer telle commune où l'instituteur a traité la question de l'*impôt autrefois et aujourd'hui* en s'appuyant sur des exemples concrets pris dans les seules archives communales. — C. S.

— Trop rares sont encore les archivistes départementaux qui ne se confinent pas dans l'étude exclusive du moyen âge, et ne dédaignent pas les documents modernes ou contemporains. S'il y a encore quelques départements, de plus en plus rares heureusement, où le fonds révolutionnaire n'est même pas reconnu, et où les liasses sont restées dans l'état où elles ont été déposées autrefois, il y en a d'autres où chaque année est marquée par un progrès dans le classement et l'inventaire des séries modernes. C'est ainsi que, dans le Calvados, M. A. Benet (*Rapport au préfet*, juillet 1900, Caen, Ch. Valin, 1 broch. in-8 de 34 p.), entreprend l'analyse des délibérations, arrêts et correspondance du Conseil général du département, de 1790 à 1793. L'exemple lui a été donné par d'autres départements, en particulier celui de l'Yonne; mais il a jugé qu'il valait mieux procéder par analyse détaillée plutôt que de donner intégralement tous les documents.

Non moins intéressant est l'inventaire (autographié) de la Commission intermédiaire de la Basse Normandie (états d'imposition et cahiers de 1788) : on connaît mal l'administration créée par l'édit de 1787, et c'est rendre un service aux érudits que de leur mettre entre les mains les éléments de travaux précis.

Dans les Archives communales, M. B. a trouvé, comme il arrive fréquemment, des notes de curés en marge des registres d'état civil; à remarquer celle-ci pour 1789 : « Hiver terrible en 1789; la gelée a commencé le 18 novembre et n'a fini qu'à la fin de janvier; on a fait alors beaucoup de blés qui n'étaient pas mauvais, en général ils n'étaient pas bons : aussi cherté. Les états généraux ont commencé en mai 1789, grande révolution, bien des meurtres. M. de Belzunce a été massacré à Caen; destruction de la Bastille, des châteaux et colombiers », etc. Ces impressions, à la fois générales et locales, ont toujours du prix. — C. S.

— Voici déjà bien longtemps que des critiques d'art, des amis du Louvre, désiraient la publication d'une brochure de vulgarisation, qui renfermât les phototypies des principaux chefs-d'œuvre de la peinture conservés au Musée du Louvre, analogue aux livrets vendus à Bruxelles ou à Anvers. Ce souhait vient d'être en partie réalisé; et par qui? par les Grands Magasins du Louvre. L'Administration a pensé qu'il était adroit et habile de choisir ce moyen de réclame auprès des voyageurs, à l'occasion de l'Exposition universelle. Par ses soins, un coquet volume a été publié, contenant en simili-gravure les principales peintures

du musée; les gravures sont suffisantes, le choix est intelligent. Une erreur amusante : le célèbre portrait de Michel Gérard et de sa famille par L. David, du Musée du Mans, figure sur la même page que celui de Madame Récamier. — Il est humiliant de songer qu'aucun éditeur d'art, aucun photographe, n'a su entreprendre cette publication utile et rémunératrice; espérons que les Magasins du Louvre continueront à nous donner les albums qui nous manquent : à quand le volume de la sculpture moderne ?

— Dans la 18e livraison du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, qui vient de paraître, on trouvera sur l'histoire économique de la France quelques renseignements dans les articles : *Kolonien und Kolonialpolitik*, *Konsumvereine*, *Konversionen*, *Landwirthschaftliches Unterrichtswesen*, *Leihäuser* (Monts de piété), *Luxusteuer*, *Markenschutz* ; sont également à consulter les articles *Laveleye*, par Lippert; *Léonce de Lavergne*, par Schmidt; *Law*, par A. Adler; *Le Play*, par Lippert; *Letrosne*, par Stammhammer; *Levasseur*.

— MM. Gustave Saige, conservateur des Archives du Palais de Monaco, et le Cte de Dienne viennent de publier un gros recueil intitulé : *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat, recueillis et publiés par ordre de S. A. S. le Prince Albert Ier* (2 vol. in-4 de VIII-790 et CCCXCII-364 p. Imprimerie de Monaco, 1900). Le tome Ier contient les documents de l'année 940 (?) à l'an IV ; ils proviennent des Archives de Monaco (c'est en 1643 que le Carladez devint la propriété des princes de Monaco), des Archives Nationales et de la Bibliothèque Nationale (fonds Béthune). Le tome II comprend : une Note sur les Archives et Sources historiques de la Vicomté de Carlat; une étude historique, débutant par une physiographie du Carladez, rédigée par M. Boulle, assistant au Museum, et un aperçu géographique et économique par le comte de Dienne ; un supplément aux documents, une table chronologique et analytique, une table alphabétique et méthodique des noms et des matières, et quatre cartes.

— M. Rossi, dans son livre sur *Les Corses d'après l'histoire, la légende et la poésie* (Poitiers, 1900, in-16 de VII-319 p.) a traité dans une forme prétentieusement littéraire et dépourvue de tout appareil scientifique — en dépit des 20 pages de notes sans références qui le ferment, — un sujet qui aurait pu être intéressant. M. R., en 86 pages, a voulu embrasser l'histoire complète de la Corse depuis les origines jusqu'à Paoli : il n'a pas même réussi à nous en donner un résumé vivant et pénétrant, une analyse clairvoyante et précise, où revive pour nous l'existence si mouvementée de ce petit peuple. Il a cherché en outre à étudier l'histoire poétique de la Corse : il aurait dû se contenter de nous traduire un grand nombre de *voceri* — dont toutefois il nous donne quelques-uns en appendice — plutôt que d'entrer dans des considérations qui ne manquent souvent pas de naïveté et qui, parfois, sont entachées de grosses erreurs de philologie. Au reste, le titre lui-même ne correspond guère au contenu de l'ouvrage; nous nous attendions à ce que M. R. nous donnât quelques éléments de folk-lore corse : il nous parle à peine de la fée Linnia, ne fait que mentionner les *streghe* et les *mazzeri*, et nous renseigne trop vaguement sur les cérémonies du mariage qu'on induit si curieuses

(cf. 2e partie, ch. IX). De même les détails qu'il nous donne sur l'organisation économique et sur la vie matérielle des Corses sont bien insuffisants (p. 236-9 et 2e partie, ch. XV-XVI). En somme, le seul profit qu'on puisse retirer de ce livre est cette idée que la morale brutale des vendettas, l'organisation puissante et quasi-romaine de la famille, la poésie violente et passionnée des *vocifératrices* ont été déterminées par l'histoire orageuse de la Corse, forcée, pendant tant de siècles, de résister par tous les moyens à la domination gênoise. — G. B.

— L'*Histoire du château de Vincennes*, que vient de publier M. Jules de Varaville (in-4 de 320 p. Paris, librairie d'éducation nationale, Alcide Picard et Kaan, 1900), se compose du récit des principaux événements qui se sont passés en ce célèbre endroit depuis les origines du château royal jusqu'en 1870. En s'inspirant de travaux antérieurs (Poncet de la Grave, Dulaure), et en insérant de copieux extraits de Mémoires (Joinville, Claude Joly, Mme de Motteville, Retz), l'auteur raconte successivement : les souvenirs des visites des rois, depuis Saint Louis rendant la justice sous le chêne, jusqu'aux somptueuses fêtes que donna Louis XIV; l'histoire de l'emprisonnement des Princes et du cardinal de Retz pendant la Fronde, celui de Fouquet, les anecdotes sur le séjour des hôtes illustres du donjon au XVIIIe siècle, Diderot et Mirabeau, puis l'établissement de la manufacture de porcelaines (1740), le jugement et l'exécution du duc d'Enghien; enfin il nous donne d'abondants détails sur la vie du dernier gouverneur du fort, l'héroïque et populaire général Daumesnil. Il est curieux que, dans un si gros volume, M. de V. ait négligé presque complètement la description archéologique du monument. Quelques lignes de Viollet-le-Duc sur le donjon, presque rien sur la délicate chapelle et ses vitraux. L'ouvrage est illustré de 75 gravures d'après « d'anciens documents ». Quoique l'on nous avertisse que les estampes proviennent de la collection de l'auteur, il n'y figure aucune pièce rare ou inconnue. Le choix des estampes représentant le château aux diverses époques est bon, mais il fallait indiquer la provenance de ces documents, dire les dates de ces planches extraites des recueils de Mérian, Israël Silvestre, Pérelle et des *Antiquités nationales* de Millin. Pourquoi avoir négligé de faire dessiner ces deux admirables miniatures représentant le château gothique, qui se trouvent au livre d'heures du duc de Berry, et dans la série des heures d'Étienne Chevalier par Foucquet? Quant aux portraits de personnages illustres, beaucoup sont médiocres; pourquoi toujours reproduire comme portraits de Louis VII, Saint Louis, Charles VI, Charles VII, etc., ces gravures des XVIIe et XVIIIe siècles vendues par les Moncornet et les Odieuvre? En somme, ce volume, qui a le mérite de résumer une histoire qui n'avait été écrite que par fragments, sera un excellent ouvrage pour distribution de prix.

— Depuis plusieurs années, figure au programme du Congrès des Sociétés savantes la question de l'enseignement secondaire avant et pendant la Révolution. De bonnes monographies ont déjà paru et M. l'abbé Uzureau n'a pas été le dernier à s'occuper de l'instruction publique en Anjou. Après un court travail sur le collège de Beaupréau en 1763-66, après une étude sur l'ancienne université et sur l'ancienne académie d'Angers, voici qu'il nous donne quelques pages nouvelles sur

le collège de Beaupréau (*Un collège de province au XVIIIe siècle : Beaupréau.* 1 broch. in-4, de 24 p. Angers, Schmit et Siraudeau, 1900). A l'aide de quelques documents inédits pris aux Archives du grand séminaire d'Angers, il expose, trop brièvement, l'administration temporelle et l'administration spirituelle du collège, fondé en 1710 et qui disparut dans les premières années de la Révolution. Nous aimons à croire que M. Uzureau nous réserve une monographie complète du collège pendant tout le XVIIIe siècle et qu'il se préoccupera de nous dire ce qu'y fut l'enseignement avant et après l'importante date de 1762 : le sujet en vaut la peine. — C. S.

CORRESPONDANCE

Les deux lettres qu'on va lire, adressées à MM. P. Caron et Ph. Sagnac, ont été reçues à la Revue. *Nous les insérons sans y répondre, jugeant inutile d'engager des polémiques avec des auteurs mécontents. C'est une règle de conduite que nous adoptons pour l'avenir, et que nous nous promettons de suivre exactement. Nous prions simplement les lecteurs de se reporter aux comptes rendus incriminés; l'ouvrage de M. l'abbé Féret a été analysé à la page 318, celui de M. A. Dufourcq à la page 192.*

La Rédaction.

Saint-Maurice, ce 11 novembre 1900.

A Monsieur P. Caron.

Monsieur,

MM. Picard, libraires et éditeurs, m'ont expédié la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no septembre-octobre, où se trouve un article consacré par vous à la *Faculté de théologie de Paris et des docteurs les plus célèbres.*

Je me suis empressé de lire votre article. Dès le début de ma lecture, je me disais : ce jeune homme — car la soutenance d'une thèse à l'École des Chartes, en 1898, indique bien que vous êtes loin de la maturité des années — ce jeune homme s'est évidemment rangé parmi les *intellectuels* de nos jours. Ma conviction grandissait, à mesure que j'avançais dans ma lecture, et surtout quand je vous entendais déplorer les « ignorances » des autres et que je constatais une si douce complaisance dans votre éminent savoir. Ces mots de la fin : « La lecture de l'ouvrage révèle un état d'esprit très peu scientifique », ne m'ont plus permis de douter.

Néanmoins, votre *intellectualité* ne vous a pas garanti, dans vos considérations générales, d'une grande naïveté. Vous auriez voulu, dites-vous, un résumé de l'organisation de la Faculté au moyen âge, pour éviter « aux lecteurs, préoccupés

d'histoire moderne, la peine de recourir à la partie de l'ouvrage consacrée » à la 1re époque. Je confesse que je n'ai pas songé à semblable précaution.

Vous me paraissez avoir un faible pour les déménagements :

1er déménagement : selon vous, j'aurais dû transporter tel chapitre du livre I au livre III, et faire rétrograder tel autre du livre III au livre I.

2e déménagement : selon vous encore, le chapitre du Collège de France eût été mieux placé au livre : *Protestantisme*, qu'au livre : *Affaires académiques*.

3e déménagement : selon vous toujours, la pensée d'une *Revue littéraire* spéciale n'est pas heureuse ; il fallait reléguer en notes, selon les circonstances, la notice des docteurs.

En vous marche de concert l'amour des changements, qui parfois sont cousins-germains des déménagements. A ma place, dites-vous, vous auriez développé tels points et abrégé tels autres.

Ce qui résulte de tout cela, c'est qu'il eût été bon de vous consulter. Mais comment l'aurais-je fait ? car dans les années où je travaillais à mon volume, vous étiez très probablement encore sur les bancs du collège.

Vous témoignez un certain mécontentement de ce que je n'ai pas visé vos *Positions* sur N. Béda. Consolez-vous : je l'ai fait dans le volume suivant que vous signalez, preuve que je ne néglige pas les propositions des candidats au diplôme d'archiviste.

Vous me reprochez de ne pas renvoyer à certains auteurs. Mais pourquoi le faire, si ces auteurs ne m'ont pas servi et ne pouvaient pas me servir ? C'eût été alors pour la vaine satisfaction de dresser une liste bibliographique.

Je ne le cacherai pas, j'ai eu presque chair de poule, quand mes regards se sont arrêtés sur ce passage : « Signalons enfin un grave défaut de méthode : la Bib. Nat. « a reçu récemment un ms. du plus haut intérêt, qui n'est autre que le plumitif « des procès-verbaux des séances de la Faculté de 1505 à 1533 ; l'existence de ce « ms. étant révélée au moment où M. F. n'avait pas encore mis sa copie à l'im- « pression, il semble que celui-ci aurait dû immédiatement ajourner la publication « jusqu'à ce qu'il eût examiné et analysé à fond ce document, d'importance « capitale pour le sujet qu'il traitait. » Il est vrai que je me suis ressaisi aux paroles suivantes : « Il n'en a rien fait et s'est contenté des extraits qu'a publiés « M. L. Delisle dans une notice présentée sur le ms. en question à l'Académie « des Inscriptions ; » et s'en rapporter aux extraits renfermés dans l'étude si consciencieuse et si étendue de M. L. Delisle, qui n'est pas d'ailleurs le premier venu, ne saurait jamais constituer, si faute il y a, qu'une faute des plus vénielles. Vous auriez préféré, vous, l'apparente gloriole de renvoyer quand même au ms. Chacun selon ses goûts.

Je termine cette lettre, déjà un peu longue, en vous demandant un petit service que vous pouvez cette fois me rendre.

Vous dites que N. Béda était en exil au moment de la censure du *Miroir de l'âme pécheresse*. La censure fut prononcée en 1533 et le 1er exil de N. Béda, d'après les plus graves historiens, eut lieu en 1534. Il y a lieu de penser que, dans vos savantes recherches, quelque petit papier, changeant ces dates, et jusqu'alors

inconnu, vous sera tombé sous la main. Vous aurez certainement l'amabilité de me faire connaître ce petit papier, afin que je puisse, à l'occasion, en faire mon profit[1].

J'ai cru devoir vous adresser, Monsieur, ces quelques réflexions. Vous tiendrez certainement, comme j'y tiens moi-même, ce qui d'ailleurs est mon droit, à les insérer dans le prochain nº de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Cela pourrait contribuer à l'édification des lecteurs de la *Revue*.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

P. Féret,
Auteur de la *Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*.

Paris, le 5 octobre 1900.

A propos du « *Régime jacobin en Italie* ».

Mon cher ami,

Quand on prend des airs de pontife, mieux vaut ne pas lâcher de bourdes : tu me fais dire des choses que je n'ai pas dites. Tu prétends qu'à mes yeux « la Papauté aurait traversé trois phases : la féodale, l'étatiste, la démocratique » (*Revue d'Hist. Mod. et Cont.*, tome II, nº 2, p. 193). J'ai avancé les deux propositions suivantes dans deux chapitres différents : 1º *l'État romain* a traversé deux phases, une phase féodale, une phase étatiste (*Régime jacobin*, p. 5); 2º *la Papauté* est entrée dans une phase démocratique depuis les révoltes chrétiennes populaires provoquées par le fébronianisme (*id.*, page 31). De ces deux thèses, par je ne sais quelles opérations mystérieuses, tu as tiré la proposition que je cite plus haut.

Quand les verres de tes lunettes ne te montreront plus des bosses où il y a des trous, tu comprendras à première lecture mon récit de la mort de Duphot, et je te renseignerai bien volontiers sur Valentinelli, etc.

Sans rancune, n'est-ce pas ? et bien à toi.

Albert Dufourcq.

---

1. L'Auteur de *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres* ne fait pas en vain appel à mon amabilité. Noël Béda a été exilé, la première fois, à vingt lieues de Paris, en mai 1533 (il quitta la ville le 26); il fut rappelé la même année, mais seulement après le 24 décembre ; la condamnation du *Miroir de l'âme pécheresse* ayant été prononcée en octobre, j'ai donc eu raison de dire qu'on ne peut la lui attribuer. Voici quels sont les « petits papiers » qui m'ont fourni ces renseignements; je n'indique que les documents contemporains : pour l'envoi en exil, la *Chronique parisienne de Pierre Driart*, à l'année 1533, mois de mai (Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, t. XXII, p. 163), le procès-verbal de la séance de la Faculté de théologie du 26 mai 1533, reproduit (p. 90) par M. L. Delisle dans cette *Notice* que M. l'abbé Féret a utilisée, une lettre de P. Siderander à J. Bédrot, du 28 mai 1533 (Herminjard, *Corr. des Réformateurs*, t. III, p. 54), une lettre de J. Sturm à M. Bucer, du 23 août 1533 (Herminjard, t. III, p. 72), et surtout une lettre de François Ier au Parlement de Paris, du 18 mai 1533 (publiée par Legrand, *Histoire du divorce de Henry VIII*, t. III, p. 263 sqq.) ; pour le rappel, la lettre originale de François Ier au Grand Maître de Montmorency, du 24 décembre 1533 (Bibl. Nat., ms. fr. 3044, fº 23). Les « graves auteurs » de M. l'abbé Féret l'ont renseigné sur le *deuxième exil* de Béda, consécutif à une incarcération qui eut lieu, pour des causes que je n'ai pu exactement déterminer, en mars 1534. — P. C.

LIVRES NOUVEAUX

DOCUMENTS. — Mémoires anecdotiques du *Général Marquis de Bonneval* (1786-1873). in-8. Paris, Plon. — *Jules Doinel et Camille Bloch*. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Loiret. Archives civiles (série B). Tome III. gr. in-4 de 376 p. Orléans, imp. Pigelet. — Mémoires du *Duc de Rovigo* pour servir à l'histoire de Napoléon Ier ; nouvelle édition par Désiré Lacroix. Tome Ier. in-18 de XVII-567 p. Paris, Garnier. — *Marquis de Vogüé*. Le Duc de Bourgogne et le duc de Beauvillier. Lettres inédites (1700-1708). in-8 de XVI-436 p. Paris, Plon. — La déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), texte, antécédents, préparation, discussion et adoption ; autres déclarations françaises (1793 et an III) ; les principes de 1789 dans les discussions françaises de 1799 à 1875. in-8 de 108 p. Paris, Hachette. — Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments, pub. par A. de Montaiglon et J.-J. Guiffrey. Tome X (1742-1753). in-8 de 487 p. Paris, Charavay.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Lt G. Bernache-Assollant et Ct Courtieu*. Historique du 9e régiment d'artillerie. in-8 de 490 p. (pl.). Nancy, Berger-Levrault. — *Alexis Bertrand*. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. in-8 de 175 p. (gr.). Paris, Delagrave. — *Michel Brenet*. Les concerts en France sous l'ancien régime. in-16 de 407 p. Paris, Fischbacher. — *J. Brugerette*. Histoire de l'Europe et de la France (1610-1789). Tome Ier. Les relations internationales, la politique, la guerre. in-12. Paris, Delagrave [Manuel pour l'enseignement secondaire]. — *E. Chardon*. La direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre dans les généralités de Tours et de Rouen au temps de la ferme générale (1681-1791). in-8 de 215 p. Rouen, Gy. — *Cne J. Colin*. L'éducation militaire de Napoléon. in-8 de X-507 p. (cartes). Paris, Chapelot. — *Abbé P. Féret*. La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne. Tome II, XVIe siècle, revue littéraire. in-8, VI-422 p. Paris, Picard. — *P. Fouqueray*, S. J. Le Père Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIII (1615-1643). in-8 de 86 p. Besançon, Imp. Jacquin. — *Henry Gauthier-Villars*. Le mariage de Louis XV d'après des documents nouveaux et une correspondance inédite de Stanislas Leczinski. in-8 de XI-419 p. Paris, Plon. — *Ed. Grosjean*. Autour de la bataille de Montmirail (11 février 1814). in-8 de 57 p. Châlons, Martin. — *Jules Guex*. Le théâtre et la société française de 1815 à 1848. in-8 de XIII-178 p. Paris, Fischbacher. — *Henri Hénon*. L'industrie des tulles et dentelles mécaniques dans le Pas-de-Calais (1815-1900). in-8 de VIII-616 p. (gr.). Paris, Belin. — *Imbert de Saint-Amand*. Napoléon III (1862-1863). in-18, Paris, Dentu. — *Gl Basile Koltchak*. La tour Malakhov. Souvenirs. in-8 de 56 p. Paris, Chapelot. — *M. Marion*. Histoire de l'Europe et de la France (1610-1789). in-18 de 686 p. Paris, Lecoffre. [Manuel pour l'enseignement secondaire]. — *Louis Mention*. L'armée de l'ancien régime, de Louis XIV à la Révolution. in-8 de 317 p. (gr.). Paris, May. — *R. Minon*. Souvenirs de 1870, les derniers jours du Prince Impérial sur le Continent. in-18 de 87 p. Paris, Charles. — *Cne Mondelli*. La vérité sur le siège de Bitche (1870-1871). in-16 de XVIII-282 p. Paris, Berger-Levrault. — *Ch. Normand*. Cours d'histoire à l'usage des écoles normales primaires. 3e année : de 1789 à nos jours. in-18. Paris, Colin. — *André Péju*. La

course à Nantes, aux XVIIe et XVIIIe siècles. in-8 de 323 p. Paris, Rousseau. — *Léon Say*. Les finances de la France sous la 3e République. Tome III. La politique et les finances (1883-1896). in-8 de VII-703 p. Paris, C. Lévy.

BIOGRAPHIES. — *Henri Amphoux*. Michel de l'Hôpital et la liberté de conscience au XVIe siècle. in-8 de 440 p. Paris, Fischbacher. — *Jean Barnaud*. Jacques Lefèvre d'Étaples. Son influence sur les origines de la réformation française. in-8 de 124 p. Cahors, Imp. Coueslant. — *P. Chérot, S. J.* Figures de soldats (La Fayette, La Tour d'Auvergne, Duc d'Aumale, Gl Fleury, Canrobert, Bourbaki, Trochu, Mac-Mahon). gr. in-8 de 287 p. (gr,). Lille, Desclée et de Brouwer. — *E. Duffau*. La profession de foi du Vicaire savoyard [étude sur les idées religieuses de J.-J. Rousseau]. in-8 de 95 p. Paris, Fischbacher. — *J. Dumoulin*. Vie et œuvres de Frédéric Morel, imprimeur à Paris de 1558 à 1583. in-8 de 292 p. (pl.). Paris, Picard. — *Jules Garsou*. L'évolution napoléonienne de V. Hugo sous la Restauration. in-8 de 24 p. Paris, Paul. — *Ernest Jovy*. François Tissard et Jérôme Aléandre (2e fascicule : premier séjour d'Aléandre à Paris (1508-1510), Aléandre à Orléans (1510-1511). in-8 de 143 p. Vitry-le-François, Tavernier. — *Paul Lafond*. Garat (1762-1833). in-8. Paris, C. Lévy. — *Albert Tournier*. Vadier, président du Comité de Sûreté générale sous la Terreur. in-8. Paris, Flammarion.

HISTOIRE LOCALE. — *A. Bazin*. Études locales pour servir à l'histoire de Compiègne. in-8 de 241 p. Compiègne, Imp. Lefebvre. — *Abbé Bonneau*. Notes pour servir à l'histoire du clergé de l'Yonne pendant la Révolution (1790-1800). in-8 de 160 p. Sens, Imp. Duchemin. — *Bertrand de Broussillon*. La Maison de Laval (1020-1605). Tome III. Les Montfort-Laval (1412-1501). in-8 de 392 p. Paris, Picard. — *Émile Delerot*. Versailles pendant l'occupation allemande (1870-71), nouvelle édition. in-8. Versailles, Bernard. — *Chanoine A. Delouvrier*. Histoire de Pézenas. in-8 de VIII-485 p. Pézenas, Richard. — *E. Ducéré*. Bayonne sous l'Empire. Le blocus de 1814. in-8 de VII-267 p. (pl.). Bayonne, Imp. Lamaignère. — *Fr. Fabrège*. Histoire de Maguelonne. Tome II. in-4 de 603 p. Montpellier, Seguin. — *Olivier de Gourcuff*. Gens de Bretagne, histoire et littérature [Jacques Cartier, les corsaires bretons, Henri IV en Bretagne, La Bretagne en 1788, Siège de Nantes en 1793, etc.]. in-8 de XX-364 p. Paris, Lechevalier. — *A. Johanet*. Le barreau d'Orléans au XIXe siècle (1800-1900). in-8 de X-205 p. Orléans, Imp. Michau. — *A. Larive*. Essai historique sur la commune de Vendeuil. in-18 de 375 p. La Fère, Imp. Bayen. — *Gustave Laurent*. Reims et la fédération du 14 juillet 1790. in-8 de 64 p. (gr.). Reims, Imp. Matot. — *Félix Libaudière*. Histoire de Nantes sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848), précédée d'un aperçu sommaire sur la situation de Nantes à la fin du règne de Charles X. in-8 de XI-511 p. Nantes, Imp. Biroché et Dautais. — Résumé du livre précédent. in-8 de 66 p. Nantes, Imp. Biroché et Dautais. — *P. Pélicier*. Cahier de doléances des communes du bailliage d'Épernay en 1789. in-8 de VII-175 p. Châlons, Martin. — *Ch. Rouyer*. Le premier centenaire du tribunal de 1re instance de l'arrondissement de Vitry-le-François. in-8 de 96 p. Vitry-le-François, Tavernier. — *Chanoine Suchet*. La cathédrale de Saint-Jean pendant la Révolution (1790-1800). in-8 de 55 p. Besançon, Imp. Jacquin. — *Abbé L. Valla*. Aramon (temps anciens, temps modernes). in-8 de 726 p. Montpellier, Imp. manufacture de la Charité.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* FÉLIX MALTERRE.

Les Juifs et Napoléon (1806-1808)

La Révolution avait donné à tous les Juifs de France les droits de citoyen. Par là, elle avait contribué, d'abord à rapprocher les diverses fractions de la nation juive qui auparavant se détestaient, à rendre possible la réunion dans une même synagogue, à Paris, de Juifs portugais et de Juifs allemands [1], ensuite à confondre ce peuple juif, ainsi unifié, avec le peuple français : réalisation, ici comme ailleurs, de ce désir d'unification et de concentration des forces qui est un des caractères propres de la Révolution. Cette œuvre avait exercé une influence considérable, non seulement en France, mais en Allemagne, en Autriche, en Italie, dans tous les pays où vivaient des Juifs. Tous ceux qui suivaient la loi de Moïse regardaient vers la France qui les relevait enfin d'une humiliation de dix-huit siècles ; sur les bords du Rhin, dans toute l'Allemagne, en Italie, tous formaient des vœux pour la grande nation, libératrice des peuples et des individus, se faisaient les agents actifs de l'influence française, en attendant qu'une grande partie d'entre eux devinssent français par la conquête.

En France, les Juifs avaient su profiter des bienfaits de la loi nouvelle. Les Juifs allemands s'étaient accrus de tout le flot de leurs coreligionnaires d'Allemagne et de Pologne, et de tous ceux de la rive gauche du Rhin annexée par la République ; mais, désormais citoyens français, égaux en droits avec tous les regnicoles, ils pratiquaient l'usure plus que jamais, en Alsace surtout, avec d'autant plus d'âpreté et d'insolence que les paysans, leurs débiteurs, avaient tenté de se soustraire au paiement par toute sorte de moyens,

1. Grégoire. *Observations nouvelles sur les Juifs et spécialement sur ceux d'Allemagne.* Bibl. Nat., Ld 184/65, p. 10.

même criminels, et réussi à obtenir des sursis du gouvernement de Louis XVI. Les Juifs du Midi étaient confondus en droit, comme en fait, avec les populations au milieu desquelles ils se trouvaient, et continuaient à vivre de cette vie active et intelligente, exempte de superstition, qui leur valait l'estime de tous. Ceux de Paris avaient considérablement augmenté : ils étaient 2.543 en 1808. Ce n'était plus, en général, cette bande de colporteurs, logeant en garni, qui habitait Paris avant 1789. Formée surtout de Juifs portugais, puis de Juifs avignonnais et allemands, domiciliée d'une manière stable, la masse des juifs de Paris s'était, suivant le préfet de police, Du Bois, « prodigieusement améliorée depuis 1791 ; presque tous se signalaient par leur bonne conduite ; quelques-uns avaient rendu de grands services à l'État [1] ».

Dans les États voisins de la France, les Juifs avaient vu leur condition s'améliorer. Les anciennes lois tendaient à disparaître, de nouvelles même, toutes favorables à leur cause, se faisaient dans certains pays ; enfin, décidés à se régénérer, ils cherchaient eux-mêmes de plus en plus à se rapprocher des Occidentaux en développant leur instruction et en secouant le joug de leurs rabbins.

A la suite de la réforme de l'Assemblée constituante se produit en leur faveur un mouvement législatif. Dans la République des Provinces-Unies, où l'influence française est prépondérante, l'Assemblée Nationale décrète — après de longues discussions, toutefois — que « aucun juif ne sera exclu d'aucun des droits et privilèges « attachés au droit de bourgeoisie batave et dont il demandera la « jouissance, pourvu qu'il possède tout ce qui est requis et qu'il « satisfasse à toutes les conditions qui dans la constitution générale « seront requises de tout bourgeois ou citoyen de cette République » (2 septembre 1796) [2]. Il est vrai que les mœurs ne sont pas encore conformes aux lois, et que, dans le mois même où paraît ce décret, des querelles éclatent, d'abord entre Juifs, puis et surtout entre juifs

---

1. Arch. Nat., AFIV,2202, pièce 10. *Rapport de Cretet à l'Empereur (6 avril 1808). — Observations de l'archichancelier.*

2. Courrier de l'Escaut, nº 121, p. 490, lettre de la Haye du 6 sept. 1796, dans Bibliothèque de l'abbé Grégoire, t. II, in-4, pièce 26, prêtée obligeamment par M. Gazier, professeur à la Sorbonne.

et chrétiens, celles-ci fort graves et se continuant jusqu'à ce que mort s'ensuive : les protestants hollandais reprochaient aux juifs d'ouvrir leurs boutiques le dimanche, voulaient empêcher leur trafic et leur colportage et écarter les riches israélites des fonctions publiques auxquelles leur nouvelle qualité de citoyen batave leur donnait le droit d'aspirer [1]. En Allemagne, même tendance, plus faible, il est vrai, dans la législation. Les princes de vingt-six États allemands suppriment les péages corporels qui assimilaient les Juifs à des animaux ; tous y consentent facilement, sauf un, de la rive droite du Rhin, qui ne cède que sous la menace du préfet du Mont-Tonnerre, Jean Bon Saint-André, de soumettre au même droit tous les sujets de cet État transrhénan, sauf les Juifs, lorsqu'ils passeront le fleuve [2]. Mais il subsiste toujours des lois barbares, comme celle qui, en Prusse et en Bavière, ne permet à un juif, père de famille, de marier que son premier fils, et lui accorde rarement et moyennant finance l'autorisation de marier le second, jamais celle de marier les autres [3].

A défaut d'une transformation radicale dans les lois des grands États européens, une véritable régénération s'opère dans les mœurs des Juifs de tous les pays voisins de la France. Partout les Juifs cherchent à se relever par l'éducation ; des écoles juives — on ne pouvait encore songer à introduire les Israélites dans les écoles d'État — sont fondées par souscriptions volontaires à Berlin, à Francfort, à Dessau (1795), à Seezen, près de Göttingue (1801). Celle-ci, créée par Jacobssohn, agent de la chambre du duc de Brunswick-Lunebourg, dirigée par Fraenkel, conseiller de cour du landgrave de Hesse-Darmstadt, possède au début 10 professeurs et 50 élèves. On suit un système rationnel d'éducation ; on cherche à éloigner les jeunes israélites du commerce et de la banque où les porte leur penchant héréditaire, et à leur donner le goût des arts industriels et de l'agriculture ; à Seezen chaque élève a un petit

1. Courrier de l'Escaut, nº 125, p. 503. La Haye, 13 sept. 1796. Portefeuille politique et littéraire par le citoyen L***, nº 172, Amsterdam, 30 août 1796, *Ibid.*, t. 11, pièce 31.

2. Grégoire, *Observations nouvelles.....*, p. 21.

3. *Ibid.*, p. 22. — Grégoire, *Histoire des sectes religieuses* (Paris, Baudoin, 1828, 4 vol. in-8), t. III, p. 405. — De Bonald, *Sur les Juifs* (Mercure de France, février 1806, t. XXIII, p. 256. Bib. Nat., Lc 2/41).

carré de terre à cultiver [1]. On ne néglige pas non plus l'éducation des filles. Grégoire avait reproché aux Juifs d'avoir avili la femme ; la prière journalière des hommes n'est-elle pas : « Béni sois-tu, Créateur du ciel et de la terre, de ce que tu ne m'as pas fait femme », et celle des femmes : « Béni sois-tu qui m'as faite comme tu as voulu » ? On ne peut plus leur adresser cette critique : comprenant l'importance de l'éducation familiale, faite surtout par la mère, les Juifs créent des écoles de filles à Berlin, à Hambourg [2].

Tombés dans l'ignorance la plus complète, ils tâchent à se relever à leurs propres yeux et aux yeux des autres, à retrouver leurs traditions anciennes de science et de sagesse oblitérées par le malheur des temps. Cette éducation nouvelle doit, dans leur pensée, les affranchir des superstitions religieuses du Talmud, pour les faire revenir à la pure religion de Moïse, ou même pour les délivrer de toute idée religieuse, et les faire vivre d'une vie toute rationnelle et philosophique. Chez les Juifs de Livourne, comme chez ceux d'Amsterdam, la religion tend à s'épurer. Ceux de Livourne, dès 1796, apportent quelques changements à leurs rites ; une bonne partie de ceux d'Amsterdam, au nombre de 400 à 500, établit une synagogue scissionnaire. Quant à ceux de Berlin, dignes coreligionnaires du philosophe Mendelssohn, ils ne fréquentent plus la synagogue, ne croient plus qu'à un tout petit nombre de propositions abstraites qui n'ont plus rien de commun avec les religions révélées, et, au besoin, se feraient protestants, sans croire davantage aux dogmes de la confession protestante [3]. Ceux de Dessau rédigent un journal en hébreu, où ils frondent les rêveries talmudiques [4]. On cherche à se délivrer du joug traditionnel de l'esprit rabbinique, extrêmement étroit, qui ne peut qu'isoler davantage les Juifs et les chrétiens au lieu de chercher à établir entre eux le rapprochement et l'union nécessaires.

Telle avait été l'influence de la Révolution sur la condition juri-

---

1. Grégoire, *Observations Nouvelles*,.. pp. 16-17, et *Histoire des sectes religieuses*, t. III, p. 409.

2. *Ibid.*, *Observations.....*, p. 13.

3. Quelques Juifs de Berlin adressèrent en 1801 une lettre au ministre protestant Teller où ils offraient de se joindre aux protestants. Cf. Grégoire, *Ibid.*, p. 13.

4. *Ibid.*, p. 11.

dique et les mœurs des juifs de France et d'Europe. La réforme de l'Assemblée constituante avait eu, comme beaucoup d'autres, des conséquences européennes.

I

LA QUESTION JUIVE EN 1806

En donnant aux Juifs les droits civils, les révolutionnaires n'avaient pas songé à tirer toutes les conséquences de cette grande réforme. Restaient des vestiges d'un passé déjà condamné. Les communautés juives subsistaient : il fallait liquider leur situation et les abolir. La religion israélite devait être respectée : il fallait organiser le culte. Les dogmes de cette religion étaient-ils contraires ou conformes aux lois de l'État ? On devait le rechercher. Enfin, n'y avait-il pas des difficultés économiques créées par l'usure des Juifs, et auxquelles il était peut-être urgent de pourvoir ? Autant de graves questions, dont la solution s'imposait, pour compléter l'œuvre de la Révolution, répondre aux exigences des circonstances et ménager les intérêts de tous.

La question juive, que l'Assemblée constituante semblait avoir complètement résolue, se posait donc de nouveau en France. Elle paraissait d'autant plus urgente à un gouvernement qui cherchait à régler souverainement les rapports des Églises et de l'État, et qui se préoccupait, comme l'ancienne monarchie, des graves conséquences de l'usure des Juifs d'Alsace. Ce fut la situation des débiteurs alsaciens qui occasionna dès 1806 la reprise de la question ; mais il est certain que, même sans ce cas particulier des Juifs alsaciens, Napoléon n'aurait pas manqué de convoquer tôt ou tard une assemblée des juifs et un grand Sanhédrin, pour mettre les dogmes et les préceptes de la religion de Moïse en harmonie avec les lois civiles et politiques de la France, et pour essayer de gouverner les consciences juives, comme les protestantes et les catholiques.

Dès 1806 la discussion s'engage, vive, passionnée, brillante parfois. *Le Mercure de France, La Décade philosophique, politique et littéraire,* insèrent de longs articles sur les Juifs ; en outre, des libelles paraissent sur la question juive. De Bonald, le célèbre philosophe,

défenseur du trône et de l'autel, Grégoire, l'ancien évêque constitutionnel, maintenant sénateur, Poujol, défenseur-avoué près la Cour d'appel de Paris, d'autres encore, moins connus, prennent part à la dispute qui agite la France et l'Allemagne. On reprend les anciens arguments pour ou contre les Juifs, on réédite en quelque sorte les célèbres et longs discours prononcés à l'Assemblée constituante. Il semble que l'œuvre de la Révolution soit menacée, et il est hors de doute qu'un parti se propose, non de compléter cette œuvre en mettant la religion et les mœurs des Juifs en harmonie avec les lois et les mœurs du temps, mais d'abolir la réforme de la Constituante et de replacer les Juifs dans leur ancienne condition.

C'est la question de l'usure qui forme le centre des accusations dirigées contre les Juifs. Beaucoup de paysans alsaciens avaient pu s'enrichir pendant la Révolution en vendant, contre du numéraire, leurs denrées aux troupes ; ils s'étaient ensuite libérés de leurs dettes avec du papier-monnaie, c'est-à-dire avec des valeurs idéales. Mais, la période heureuse passée, des temps très durs étaient venus, et, avec eux, les emprunts et l'usure. Les 400.000 habitants de l'Alsace se laissaient pour la plupart exploiter par une bande de 20.000 Juifs. Formant le vingtième seulement de la population, les Juifs possédaient une somme énorme de créances qui avaient pris naissance et s'étaient constamment accrues depuis 1797, et beaucoup de malheureux paysans étaient menacés d'expropriation. La situation était grave, et donnait beau jeu aux pamphlétaires hostiles à la cause juive.

Les Juifs sont d'abord des usuriers incorrigibles, dit Poujol, du moins ceux d'Alsace ; car, avec une parfaite bonne foi, il déclare « ignorer si, en Lorraine, dans la Belgique ou dans les autres départements qu'ils habitent, il n'en est pas au moins quelques-uns qui aient tenu une conduite différente [1] ». Suivant lui, les Juifs d'Alsace possèdent plus de 35 millions de créances hypothécaires inscrites, et une somme au moins égale en créances chirographaires, qui absorbent

1. Poujol, *Quelques observations concernant les Juifs en général et plus particulièrement ceux d'Alsace, pour fixer l'attention du Gouvernement sur la législation des différents peuples à leur égard, sur leurs mœurs et habitudes, et sur les mesures qu'il pourrait être convenable d'adopter dans la circonstance actuelle, Paris, 1806, in-12, 156 pages*, p. 61, note 1.

la valeur du sol de la province [1]. Ce vice de l'usure est chez eux héréditaire. Comme par une sorte de fatalité, le paysan alsacien tombe dans le piège qui lui est tendu ; il emprunte, ne peut pas rendre, obtient alors des sursis de son créancier, mais consent à payer des intérêts composés, de sorte qu'en peu de temps le capital primitif s'accroît d'une manière démesurée. « Avec une somme de 500 francs, le Juif ruine en moins de trois années le cultivateur qui possède pour plus de 25.000 francs de propriétés [2]. » Plus la somme augmente, plus le débiteur est incapable de se libérer ; alors le juif se fait souscrire par le débiteur et solidairement par la femme de celui-ci une obligation garantie par une hypothèque générale, prélude certain de l'expropriation finale. Poujol ajoute qu'il « pourrait citer le nom d'un seul Juif qui portait la besace il y a trente ans, et dont la fortune, seul fruit de ce genre de fraude, s'élève aujourd'hui à plus de six millions de livres, qui n'en fait d'autre usage que d'entasser usure sur usure [3] ». C'est là un danger pressant que signale aussi de Bonald dans son brillant et violent article du *Mercure de France*. L'Assemblée constituante, remarque-t-il, n'a pas discuté cette question économique ; fort heureusement, selon lui. Car, « à tous les scandales qu'à donnés à l'Europe cette assemblée à jamais fameuse elle eût ajouté celui de maintenir contre de malheureux paysans des créances formées aux trois quarts par l'accumulation rapide d'intérêts usuraires. On eût vu les mêmes législateurs, dans le même temps qu'ils supprimaient la féodalité nobiliaire, tombée en désuétude dans tout ce qu'elle pouvait avoir eu de personnel et d'avilissant, couvrir de toute leur protection cette nouvelle féodalité des Juifs, véritables *hauts et puissants seigneurs* de l'Alsace où ils perçoivent autant que la dîme et les redevances seigneuriales ; et certes, si dans la langue philosophique, *féodal* est synonyme d'oppressif et d'odieux, je ne connais rien de plus féodal pour une province que 11 millions d'hypothèques envers des usuriers [4] ».

A quelle cause attribuer la recrudescence de l'usure des Juifs d'Alsace ? En grande partie à la réforme de l'Assemblée constituante.

---

1. Poujol, p. 49 et 59.
2. *Ibid.*, p. 42.
3. *Ibid.*, p. 50, note.
4. De Bonald, *Sur les Juifs*, *loc. cit.*, p. 255.

Les Juifs sont restés ce qu'ils étaient ; ils n'ont vu dans le droit de citoyen que le moyen de pratiquer avec plus de liberté et d'étendre leur commerce usuraire. Nullement gênés, « ils ont atteint en moins de huit années les résultats funestes que précédemment ils n'obtenaient qu'après un siècle [1] ». Et alors les publicistes hostiles aux Juifs déblatèrent contre l'Assemblée constituante qui a mis, selon eux, une précipitation extraordinaire à confondre les Juifs dans la masse des citoyens français. Les membres de cette assemblée ne voyaient-ils pas qu'ils livraient à ce peuple les richesses et la domination ? « Mais, que pouvaient être, s'écrie de Bonald, des considérations de prudence, de politique, de prévoyance, pour un parti duquel, chaque jour, la raison reçut un démenti, la morale un affront, la justice un outrage, qui semblait avoir pris la société à détruire, comme des ouvriers prennent un édifice à démolir, et qui poursuivait cette funeste tâche avec toute la violence que laisse aux passions l'état sauvage et tout l'artifice que l'esprit acquiert dans l'état civilisé [2] ? » En vain dira-t-on que tous les Juifs ne sont pas des usuriers, que parmi eux se sont rencontrés et se trouvent aujourd'hui encore beaucoup d'hommes très vertueux, très éclairés, des savants et des philosophes illustres ; « la raison ne saurait admettre cette manière de raisonner ». « Les écrits de Mendelssohn et les vertus de quelques autres ne peuvent pas être offerts aux chrétiens comme une compensation des vexations qu'ils éprouvent de la part des autres Juifs, et ses écrits et ses vertus ne sont pas plus un baume contre l'escroquerie et la mauvaise foi, que les traités de Sénèque contre les pertes faites au jeu. Ce Mendelssohn, qui n'était pas un homme de génie, mais qui a dû être remarqué chez ces Juifs et même renommé chez les Allemands où les adjectifs de *célèbre* et d'*illustre* s'accordent merveilleusement en genre, en nombre et en cas avec tous les noms qu'on met à la suite, ce Mendelssohn, écrit de Bonald, aurait mieux fait peut-être de parler de probité aux Juifs, que d'entretenir les chrétiens sur l'immortalité de l'âme, et de vouloir ainsi faire la leçon à ses maîtres [3] ».

---

1. Poujol, p. 59.
2. De Bonald, p. 253.
3. *Ibid.*, pp. 264-265.

Cette race usurière s'accroît avec une rapidité extraordinaire : nouveau danger qui menace l'intérêt général. Il est des lois en Bavière et en Prusse qui paraissent contraires au vœu de la nature. « Interdire le mariage à des hommes, à un peuple presque tout entier qui, partout dispersé, ne vit partout qu'en société domestique et qui, même repoussé de la société publique, ne cherche et ne trouve que dans les jouissances de la vie privée de dédommagement à l'interdiction publique dont il est partout frappé », est, à coup sûr, une loi barbare qui ne peut « se justifier autrement que par la loi de l'impérieuse nécessité qui justifie toutes les lois ; et alors, ajoute de Bonald, il ne reste plus qu'à plaindre le prince véritablement humain qui se trouve réduit à une telle extrémité..... Étrange rapprochement ! Il y a plus de trente siècles que le peuple hébreu fatiguait ses maîtres de sa population toujours croissante..... Alors une politique barbare faisait périr les enfants nouveau-nés ; aujourd'hui une politique plus humaine les empêche de naître. Mais, où les moyens sont différents, le principe et la fin sont les mêmes ; et, si l'imagination s'arrête aux moyens, la raison n'en considère que la cause et les effets [1] ». Ne vaut-il pas mieux arrêter cette étonnante pullulation ? Car c'est une lutte pour la vie ; il faut céder la place, si l'on ne veut pas combattre. « Là où le sol est occupé, l'accroissement d'un peuple nécessite à la longue le déplacement d'un autre », et il semble à de Bonald que, « peuple pour peuple, il vaut autant conserver en France et en Allemagne des Français et des Allemands, que de les remplacer par des Juifs [2] », comme si les Juifs formaient un peuple absolument à part, semblables à ces Barbares dont les formidables poussées occasionnèrent de proche en proche des déplacements de peuples et la ruine de l'Empire romain. La France aux Français, l'Allemagne aux Allemands, tel serait le cri de Bonald, s'il connaissait déjà cette manière de formule dont le président Monroé devait donner le modèle.

Enfin, la religion juive est incompatible avec les lois civiles de l'État, et avec la religion chrétienne, fondement de notre conduite. Leur religion leur prêche l'isolement, l'hostilité à l'égard de tout ce qui n'est pas juif ; ne leur recommande-t-elle pas l'usure vis-à-vis des

1. De Bonald, pp. 257-258.
2. *Ibid.*, p. 260.

chrétiens ? Ne leur ordonne-t-elle pas la circoncision, qui n'a plus d'utilité dans nos contrées ; ne leur interdit-elle pas de manger du porc, ne leur prescrit-elle pas un mode de préparation des aliments qui ne sert qu'à les isoler des autres hommes, ne leur ordonne-t-elle pas la paresse même par le nombre considérable de ses fêtes et de ses sabbats [1] ? Comme citoyens, ils ont des devoirs, des charges auxquels leur religion leur commande de se soustraire. — Et cette loi de Moïse est hostile à la loi de Jésus. « Les Juifs, s'écrie de Bonald, ne peuvent pas être, et même quoi qu'on fasse, ne seront jamais citoyens sous le christianisme, sans devenir chétiens [2]. » Et, si plusieurs montrent de la bienveillance pour les Juifs, c'est qu'au fond de leur cœur il y a « un peu de vieille haine contre le christianisme pour qui l'état malheureux des Juifs est une preuve qu'on voudrait, *avant le temps*, faire disparaître [3] ». Comme si la loi de Jésus n'avait rien de commun avec celle de Moïse, comme si le Nouveau Testament ne dérivait pas de l'Ancien, et que la triste destinée du peuple juif fût une preuve incontestable de la vérité du christianisme !

Faudra-t-il donc accorder des faveurs particulières à cette race infortunée, dont « les malheurs et même les vices » ne sont que « le châtiment d'un grand crime et l'accomplissement d'un terrible anathème [4] ? » « La politique toute seule décidera cette question. On peut essayer sur un homme vicieux le pouvoir des bienfaits, parce qu'on peut toujours reprendre le bienfait, s'il en abuse, et le remettre dans l'état d'où il est sorti. Mais la saine politique, qui n'est autre chose que la raison appliquée au gouvernement des États, défend de tenter sur un peuple entier une pareille expérience, et parce que le bienfait, s'il est sans fruit pour corriger, peut donner de nouvelles armes au désordre, et parce qu'il est impossible, sans un affreux bouleversement, et peut-être sans une extermination totale, de replacer un peuple dans l'état de sujétion ou, si l'on veut, de servitude d'où on l'a tiré. [5] » Il faut être juste et sévère. Les Juifs

1. Poujol, pages 126 et seq.
2. De Bonald, p. 261.
3. *Ibid.*, p. 249 (au début de l'article).
4. *Ibid.*, p. 261.
5. *Ibid.*, p. 261.

ne pourront pas être citoyens français, seront incapables d'arriver aux fonctions publiques ; comment « un gouvernement qui a l'honneur de commander à des chrétiens et le bonheur de l'être lui-même », livrerait-il « ses sujets à la domination de sectateurs d'une religion ennemie et sujette du christianisme [1] » ? Comment confier la maison à des hommes qui « servent d'espions aux ennemis de l'État », et dont l'idiome facilite toutes les communications secrètes et les trahisons [2] ? Et les publicistes hostiles « n'hésitent pas à penser que les habitudes particulières des Juifs commandent, aussi bien que la minorité, des mesures d'exception, évidemment incompatibles avec la loi générale [3] ». Il faut les placer dans une classe à part. A l'égard de leurs créances il faut prendre un parti tranchant : les réduire en masse au moins d'un quart en Alsace, puis renouveler toutes les anciennes prohibitions : interdiction de prêter à l'artisan, au fils de famille, au militaire, autorisation de prêter aux autres personnes seulement par acte notarié et pour un temps limité, défense des prêts sur gage, des billets au porteur, aggravation des peines du recel [4]. Pour les empêcher de nuire, il faudrait encore dépouiller leur religion de toutes les rêveries et contradictions talmudiques, leur donner dans les écoles publiques une éducation qui les détournât de l'usure vers l'agriculture et les arts et métiers [5], enfin, au besoin, entraver leurs unions et parer au danger de leur multiplication excessive et de leur invasion [6]. Si quelques-uns, plus habiles, se convertissent à la religion chrétienne, « ce changement ne devra pas être pour eux un moyen d'éluder les mesures qui seront prises contre eux [7] ». Même en devenant chrétiens, suivant Poujol, ils resteront Juifs. Ainsi, dans l'intérêt social, économique, religieux même, les adversaires des Juifs vont jusqu'à demander l'abrogation pure et simple de la loi d'émancipation de l'Assemblée constituante.

---

1. De Bonald, p. 265.
2. Poujol, p. 56.
3. *Ibid.*, pp. 73, 74, 75-79.
4. *Ibid.*, pp. 96 et s., pp. 103, 106, 110-111.
5. *Ibid.*, p. 111.
6. De Bonald le dit, sinon explicitement, du moins implicitement, dans le passage où il montre que l'interdiction du mariage est une loi qui se justifie par l'impérieuse nécessité.
7. Poujol, p. 120.

L'attaque était violente, souvent habile. La défense ne fut pas moins énergique. Le protagoniste fut Grégoire, le bienfaiteur des Juifs, le promoteur de la loi de 1791. La question prenait une importance européenne ; aussi ne se contentait-il pas de défendre la cause des Juifs de France ; à la suie de Dohm, de Michaëlis et de Herder, il parlait encore en faveur de ceux d'Allemagne. Il ne faisait que reprendre, avec plus de force, avec des faits nouveaux, les arguments qu'il avait développés avant la Révolution et à l'Assemblée constituante.

On reproche aux Juifs l'usure qu'ils ne cessent de pratiquer, comme si ce vice ne provenait que de leur volonté. On oublie les tristes circonstances de leur destinée. « Le commerce était la seule route qui leur fût ouverte, surtout le commerce de détail, qui est accessible à tous et qui, n'offrant que des gains précaires et modiques, produit presque toujours des inclinations rapaces. [1] » On ajoute qu'ils ne se sont pas montrés dignes de la bienveillance et de la générosité de la nation française qui leur a donné le droit de cité. Il est vrai qu'en Alsace « ils n'ont pas entièrement satisfait nos espérances ». « On ne peut les juger favorablement que sur l'avenir, on est réduit à espérer de la génération suivante ce qu'il eût été si agréable, quoique difficile, sans doute, d'obtenir de la génération contemporaine [2] » ; il faut avoir confiance dans le temps, qui renouvelle et transforme tout. Et puis, les Occidentaux ont-ils donc tant de vertus ? « Toujours plus avilies et plus dépravées à mesure qu'elles avancent dans le cours des siècles, les nations européennes perdent le droit de reprocher aux Juifs l'immoralité et surtout l'usure [3] ». Le caractère des Juifs est le produit de leur éducation, des circonstances malheureuses qu'ils ont dû traverser. En réalité, ce sont des hommes qui ne sont pas différents de nous dans le fond même de leur nature, — « l'espèce humaine est une et homogène [4] », — et quand les circonstances et leur éducation auront complètement changé, quand ces causes nouvelles auront eu le temps d'agir, ce seront des citoyens semblables à tous les autres.

1. Grégoire, *Observations nouvelles*, p. 3.
2. *Ibid.*, pp. 6-7.
3. *Ibid.*, p. 1.
4. *Ibid.*, p. 3.

D'ailleurs, des signes certains annoncent chez eux une véritable révolution religieuse et morale, une complète régénération. En France, en Hollande, en Allemagne, dans toute l'Europe occidentale, ils s'efforcent de sortir de leur ignorance et de leur antique servitude ; ils établissent des écoles, cherchent à diriger la jeune génération vers les sciences, les arts et métiers et l'agriculture ; plus que jamais on rencontre chez eux des savants, des littérateurs, des hommes éclairés [1]. Ils luttent contre le vieil esprit rabbinique, ennemi de la liberté et de la raison, qui les emprisonne dans des doctrines absurdes, frondent les rêveries du Talmud, développent en eux l'esprit rationaliste ; ils finissent par se révolter contre des croyances contraires à la saine raison et passent insensiblement à l'indifférence religieuse [2]. Que devenait alors le fameux argument, si longuement exposé par de Bonald et Poujol, de l'incompatibilité de la religion de Moïse avec les lois civiles et la religion chrétienne ? Grégoire ne prend même pas la peine de l'examiner, tant il croit à la défaite de l'esprit talmudique et à la ruine même de la religion d'Israel. — Avec Grégoire, plusieurs publicistes, Rodrigues fils, Justin-Lamoureux, d'autres encores, essaient de défendre la cause juive, soit dans le *Publiciste*, soit dans la *Décade* [3] ; leurs arguments sont empruntés surtout à Grégoire et à l'avocat de Metz, Thierry, qui participèrent au concours de 1787 sur la question juive ; ils ne font que renforcer la voix de l'illustre porte-parole de la cause juive.

Ainsi, dans la presse du temps, deux conceptions absolument opposées sont en présence. Les uns, attribuant les vices des Juifs à l'oppression séculaire sous laquelle ils gémirent, veulent que leur affranchissement précède leur régénération. Les autres, voyant la cause de ces vices dans la nature intime du peuple juif et dans sa religion insociable, veulent attendre la régénération des Juifs, pour leur donner la liberté civile et politique. Pour ceux-ci, la correction

---

1. Grégoire, pp. 4-5, 13-17.
2. *Ibid.*, pp. 7-8, 10-12.
3. *La Revue philosophique, littéraire et politique* (*Décade*), Articles de J. Rodrigues fils (1806), t. 48, pp. 525-536, et de Justin-Lamoureux [De la régénération définitive des Juifs], 1806, t. 50, pp. 65-72, Bib. Nat., Inventaire, Z. 23.235. — L'article de Rodrigues fait allusion à la réponse d'un dame juive à l'article de de Bonald, brève réfutation parue dans le *Publiciste*.

des vices suivra le changement de condition légale ; pour ceux-là, elle devra le précéder, comme si les défauts peuvent disparaître tout seuls, lorsqu'on laisse subister l'état social qui leur a donné naissance et qui chaque jour les aggrave. En somme, les uns semblent considérer qu'il n'y a pas de race immuable ; que, les circonstances changeant, la race elle-même peut se modifier ; les autres supposent que l'espèce humaine est divisée en races hostiles, dont chacune a un caractère fixe et invariable. C'est, au fond, le conflit entre la doctrine de l'immutabilité et celle de l'évolution, entre l'observation vulgaire et l'observation scientifique des choses, entre l'opinion, comme eût dit le divin Platon, et la science.

Toute cette polémique de presse montre bien l'état des esprits vers 1806. Sera-ce la politique d'intolérance et de persécution qui l'emportera ? Reprendra-t-on aux Juifs les bienfaits de la Révolution ? Napoléon, tout-puissant, avait eu l'occasion, dans ses campagnes, de connaître les Juifs ; il savait distinguer parmi eux les Portugais et les Allemands, les Juifs éclairés, honnêtes, des Juifs ignorants, crédules et usuriers [1]. Lors de la campagne d'Égypte il avait rêvé d'appeler les Juifs en Syrie, de se servir d'eux comme d'agents colonisateurs ; dans une proclamation il les invitait à se ranger sous ses drapeaux pour rétablir l'antique Jérusalem [2] ; c'eût été une base d'opération pour la politique française dans le Levant. Ces intentions favorables à leur égard changèrent, quand Napoléon, voulant sans doute donner des gages aux catholiques, au parti de Fontanes et de Bonald, essaya d'abolir la charte d'affranchissement des Juifs. Il se proposait de mettre les Juifs dans une classe d'exception, et de leur retirer le bénéfice de leurs droits civils. C'eût été une réaction complète contre l'esprit de la Révolution. Mais le Conseil d'État veillait. Cette grande assemblée, qui préparait les lois, était composée de jurisconsultes éminents de la Révolution, chez qui, à défaut de fortes convictions politiques, on rencontrait encore le respect le plus profond des principes fondamentaux de la législation révolutionnaire ; aux Beugnot, aux Regnaud, aux Berlier, l'égalité civile semblait être un de ces principes désormais indiscutables.

---

1. *Archives Israélites*, LIe année, p. 216 : Une audience de Napoléon Ier en 1800.
2. *La Décade*, 30 germinal an VI.

L'opposition aux mesures d'exception allait même se manifester avec une certaine vivacité [1]. C'est ce qui allait obliger Napoléon à transformer peu à peu ses idées. Il établirait un compromis. Il donnerait aux Juifs le bienfait d'une organisation religieuse presque définitive ; mais, en même temps, il prendrait, sinon contre tous, *du moins contre une grande partie* d'entre eux et pour quelque temps seulement, des mesures d'exception. Par là, il pourrait désarmer l'opposition du Conseil d'État, rassurer les chrétiens, victimes de la rapine juive, et en même temps la masse entière des Juifs, heureuse de voir sa religion reconnue par l'État à peu près au même titre que les religions catholique et protestante. Et ainsi, de ce qui n'avait été considéré que comme une mesure de rigueur, il ferait sortir un grand acte de politique.

II

L'USURE : LE DÉCRET DE 1806

Napoléon se proposait de mettre la loi de Moïse en harmonie avec les lois de l'État, d'assimiler entièrement les Juifs à la masse des Français en leur imposant les lois civiles, et en leur donnant une organisation religieuse ; il voulait aussi lutter contre leurs pratiques usuraires funestes aux cultivateurs de plusieurs régions de la France. Dans la réforme qu'il méditait étaient engagés : d'abord les dogmes hébraïques touchant le mariage, l'usure, etc., ensuite la discipline religieuse (nomination des rabbins, établissement des circonscriptions, etc.), enfin la discipline politique (mesures contre l'usure, sur les mariages mixtes et la conscription). Certaines questions, par l'une de leurs faces, appelaient l'intervention d'une assemblée religieuse, et, par l'autre, celle de l'État. La réorganisation civile, politique et religieuse des Juifs nécessitait donc la convocation d'une assemblée des Israélites qui représente-

1. Article de Guizot dans *Revue des Deux-Mondes*, année 1867, t. LXX, pp. 18-20 : M. de Barante, ses souvenirs de famille, sa vie et ses œuvres.

rait aussi fidèlement que possible la nation juive, puis celle d'un sanhédrin, assemblée religieuse qui convertirait en préceptes religieux les propositions de l'assemblée, enfin partout l'intervention et l'initiative de l'État. Napoléon ne veut pas imposer des dogmes de sa propre autorité, il ne se soucie pas non plus de modifier de son plein gré, sans accord préalable, la discipline ecclésiastique, comme fit la Constituante pour l'Église catholique en 1790; il veut s'appuyer sur le consentement de l'Église israélite et d'Israël représenté par ses députés; mais son habileté sera de faire accepter par ces assemblées les décisions qu'il désire, celles qui sont les plus avantageuses à sa domination.

La question de l'usure attirait l'attention de l'Empereur. D'Alsace, il recevait beaucoup de plaintes. Dans les départements des Haut et Bas-Rhin les Juifs demandaient 1 fr. 50 par mois pour l'intérêt de 24 francs, ce qui portait l'intérêt des sommes prêtées à 75 pour 100 par an; mais, l'intérêt étant joint au capital dans les effets qu'ils faisaient souscrire, il était difficile d'obtenir la preuve juridique d'une usure aussi excessive. Suivant le maréchal Kellermann, les créances des Juifs d'Alsace dépassaient 30 millions; chaque année, dans chaque département alsacien, il y avait pour 1.500.000 francs d'expropriations forcées, exercées pour les six septièmes par les Juifs. Les créances étaient si énormes que les fausses quittances réapparaissaient, comme sous Louis XVI. Sans doute, il y avait dans cette masse des Juifs alsaciens des hommes contre qui on n'avait rien à dire, « qui gémissaient de la conduite infâme de la majeure partie des individus de leur secte, et qui désiraient vivement qu'on prît des mesures à cet égard », des hommes tels que Sinzheim, rabbin de la synagogue de Strasbourg, les trois frères Lippmann, Baruch et Théodore Cerf-Berr, Mayer Samuel, le premier banquier de Strasbourg, qui avait fait avec beaucoup de zèle le service du trésor de l'Empereur dans un moment où le numéraire était très rare; mais c'étaient là des exceptions, que la masse n'imitait guère, et qui ne devaient pas empêcher le gouvernement de prendre des mesures spéciales à l'égard des Israélites d'Alsace. Le maréchal Kellermann proposait à Napoléon « d'expulser sans miséricorde de ses États ceux qui, ne voulant pas se livrer à un travail honnête, continueraient l'infâme

trafic de l'usure [1]. » Il n'y avait pas que les départements alsaciens où les Juifs pratiquassent l'usure ; il en était ainsi en Lorraine, dans toute la région rhénane conquise par la France ; là, les Juifs avaient prêté aux cultivateurs, aux nobles aussi, et avaient acquis des créances considérables. Il semblait urgent à l'Empereur de prendre des mesures particulières contre eux.

Napoléon déféra la question à la section de l'intérieur du Conseil d'État. Regnaud, président de la section, chargea Molé du rapport. Quelque temps après, au grand étonnement des conseillers de la section, Molé lut un rapport qui concluait à la nécessité de soumettre les Juifs à des lois d'exception, du moins en ce qui touchait les transactions d'intérêt privé ; les conseillers de la section de l'intérieur accueillirent ce rapport d'un sourire dédaigneux, n'y virent qu'un article littéraire, une élucubration digne de M. de Bonald et de la *Décade*, et ne le discutèrent pas, la question devant être portée devant tout le Conseil. Au Conseil, Regnaud exposa sommairement la question, « ne crut pas devoir soutenir une opinion qui était universelle », et se contenta presque de dire qu'une mesure d'exception contre les Juifs serait contraire à la liberté des cultes. Beugnot, qui venait d'être nommé conseiller d'État, voulut, pour son début, traiter à fond la question juive, et il le fit avec beaucoup de talent et de sens ; tout le monde était de son avis. Alors l'archichancelier, Cambacérès, qui présidait en l'absence de l'Empereur, dit « que l'Empereur attachait une grande importance à cette affaire, qu'il avait une opinion contraire à celle qui semblait prévaloir, et qu'il était nécessaire de reprendre la discussion un jour où l'Empereur présiderait le Conseil ». La séance fut tenue à Saint-Cloud. Là, Beugnot, tout enivré de son succès au Conseil d'État, recommença son discours ; mais ce ne fut plus le discours simple qui avaient rallié tous les suffrages ; Beugnot, qui parlait pour la première fois devant l'Empereur, crut bon d'être « empha-

1. Note particulière à Sa Majesté sur les Juifs de l'Alsace. (Extrait des rapports du maréchal Kellermann, sénateur, des 27 messidor et 18 thermidor an XIII [1806] : Arch. Nat., AFIV, 2151, nº 106. — Notons ici, une fois pour toutes, que nous ne connaissons que par des rapports d'administrateurs le montant des créances. Resterait une vérification à faire au moyen des registres hypothécaires. Ce serait une étude très longue et tres délicate, en admettant qu'elle soit encore possible.

tique, prétentieux, déclamateur, tout ce qu'il ne fallait pas être au Conseil d'État, où la discussion était une conversation de gens d'affaires, sans recherche, sans phrases, sans besoin d'effet. » L'Empereur s'impatientait. « Il y eut surtout une certaine phrase qui parut ridicule » ; Beugnot appelait une mesure d'exception contre les Juifs, « une bataille perdue dans les champs de la justice ». La phrase parut insupportable à l'Empereur qui ne connaissait que des batailles gagnées et qui se souciait fort peu « des champs de la justice » ; suivant son habitude, il se lança dans une longue digression contre les théories abstraites, les idéologues, releva la phrase de la bataille perdue, puis en vint à jurer ; il voulut entendre l'auteur du premier rapport. C'est ainsi que l'Empereur fit à un simple maître des requêtes du Conseil d'État la faveur tout à fait extraordinaire de lui accorder la parole. Molé lut son réquisitoire contre les Juifs, où il arrivait aux conclusions qu'il devait exposer dans un long travail, commandé par l'Empereur et publié au *Moniteur* : *Recherches sur l'état politique et religieux des Juifs depuis Moïse jusqu'au temps présent* [1]. C'était un acte d'accusation contre la nation juive, contre sa religion insociable, incompatible avec les lois et les mœurs de l'Occident, contre les pratiques usuraires des Juifs. Regnaud répliqua, défendit son opinion qui était celle de Beugnot et de la majorité du Conseil. « L'Empereur se radoucit, et tout se termina par la résolution de faire une enquête sur l'état des Juifs en Alsace et sur leurs principes concernant l'usure. » La commission chargée de l'enquête était composée de trois maîtres des requêtes : Portalis, Molé et Pasquier ; les préfets désignèrent des rabbins qui durent fournir des renseignements, à Pasquier, chargé du rapport. Ce rapport ne pouvait être favorable ; la situation des débiteurs alsaciens n'avait jamais été plus désespérée, si ce n'est vers 1784.

Le Gouvernement, fort de cette enquête, rendit le décret du 30 mai 1806. Sur le rapport des ministres de la justice et de l'intérieur, le Conseil d'État entendu, Napoléon décréta : « Il est sursis, pendant un an à compter de la date du présent décret, à toutes les

1. Pour tout ce récit, combiner Guizot : M. de Barante, ses souvenirs..., *loc. cit.*, pp. 18-20; Pasquier, *Mémoires*, t. Ier, pp. 270-273.

exécutions de jugements ou contrats, autrement que par simples actes conservatoires, contre des cultivateurs non négociants des départements de la Sarre, de la Roër, du Mont-Tonnerre, des Haut et Bas-Rhin, de Rhin-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges[1], lorsque les titres contre ces cultivateurs auront été consentis par eux en faveur des Juifs[2] ». Ce sursis « ne portait, en fin de cause, disait le rapporteur Regnaud de Saint-Jean d'Angély, aucune atteinte aux droits légitimes des créanciers, parce que, d'un côté, il n'arrêterait pas les actes conservatoires, et que, de l'autre, les intérêts des capitaux légitimement dus pourraient être payés pour le temps du retard[3] ». C'étaient là des mesures transitoires, qui rappelaient celles du gouvernement de Louis XVI. Napoléon voulait empêcher pendant un an les emprisonnements et les expropriations des paysans de ces départements ; d'autant plus « que ceux au profit de qui se ferait cette spoliation, n'ayant dans *ses* États aucune propriété, aucun établissement, n'étant pour la plupart que d'avides cosmopolites, pourraient emporter le prix des immeubles dont ils auraient par leurs manœuvres dépouillé illégitimement *ses* sujets, et que tout recours à *sa* justice serait enlevé aux victimes de leur cupidité[4] ». Huit départements septentrionaux étaient compris dans le décret. Le département de la Meurthe ne figurait pas sur la liste. Cependant il y avait là aussi des juifs usuriers. Aussi le Conseil général de la Meurthe demandait-il l'application du décret, disant que les Juifs du département, à quelques exceptions près, comme Berr-Isaac-Berr, Salomon Moyse Lévy et autres, ne différaient en rien de ceux d'Alsace ; les inscriptions hypothécaires montaient à 672.229 francs, divisées en 510 articles dont 118 appartenaient au même individu[5]. L'Empereur n'eut pas besoin de faire une addition à son décret.

L'initiative d'un des israélites les plus célèbres, ami de Grégoire,

---

1. Moniteur.
2. Décret 30 mai 1806, Duvergier, *Collection des lois*, t. XV, p. 451, art. 1er.
3. Projet de décret sur la convocation d'une assemblée d'individus professant la religion juive, par Regnaud de Saint-Jean d'Angély (Imprimé). Arch. Nat. AFIV, 1344, nº 6 ; p, 2.
4. *Ibid.*, p. 1.
5. Rapport à l'Empereur (17 juillet 1806). Arch. Nat., AFIV, 2151, nº 108.

Berr-Isaac-Berr, fit l'office du décret. Il écrivit à ses coreligionnaires de la Meurthe pour les engager à se conformer à une mesure que le gouvernement n'avait pas prise contre eux, mais à laquelle il serait pour eux juste et bon d'adhérer. Ceux-ci répondirent à « leur respectable et honorable frère » que, conformément à ses instructions, ils étaient unanimement convenus de n'exercer pendant le cours d'une année aucune poursuite contre tout cultivateur non patenté, de quelque manière que ce pût être » ; bien plus, ils l'assuraient qu'à l'avenir « ils exerceraient par eux-mêmes la surveillance la plus stricte », regarderaient « comme ennemi de la nation et de la religion celui qui pourrait encore se livrer au commerce honteux de l'usure, ou commettre toute autre action répréhensible », le dénonceraient et le feraient traduire devant les tribunaux et les autorités compétentes. Et Berr-Isaac-Berr faisait connaître cet heureux résultat au ministre des finances, le 30 juin 1806, un mois après le décret [1].

Les Juifs n'étaient pas seulement créanciers, ils étaient aussi débiteurs, ou du moins c'étaient leurs anciennes communautés qui conservaient encore des dettes. Restait à liquider cette situation. En 1793 le directoire du département du Bas-Rhin avait liquidé les dettes passives des juifs d'Alsace à la somme de 95.000 livres, et ordonné que cette somme serait répartie entre les individus de la nation juive domiciliés ou possessionnés dans les départements des Haut et Bas-Rhin à la fin de 1790 d'après la quote-part des rôles des contributions foncière et mobilière de 1790. Le département de la Moselle avait rendu de semblables arrêtés sur la liquidation des dettes de la communauté des Juifs de Metz et de l'ancienne généralité qui comprenait les Juifs de Thionville et des bourgs voisins. Mais tous ces arrêtés n'avaient pas été exécutés ; des difficultés dans la répartition étaient survenues, notamment dans le département de la Moselle où les Juifs de Thionville avaient protesté vivement. En 1801 et 1803, nouveaux arrêtés du Gouvernement, mais pas encore d'exécution [2]. Alors, en 1806, 1807 et 1808, de nouveaux décrets

1. Réponse du rabbin et des Juifs de la Meurthe à Berr-Isaac-Berr (Nancy, 16 juin 1806), et lettre de Berr au ministre des finances (30 juin 1806), Arch. Nat., AFIV, 2151, nos 125 et 126.

2. Arrêté des Consuls du 5 nivôse an X (26 décembre 1801) sur la liquidation des dettes de la ci-devant communauté des Juifs à Metz. Duvergier, t. XIII,

vinrent ordonner la liquidation définitive. Le décret du 12 juillet 1809 relatif aux Juifs d'Alsace rappelait les arrêtés du Gouvernement consulaire de 1803 en le modifiant; devaient acquitter les dettes de la ci-devant communauté des départements des Haut et Bas-Rhin, non seulement les Juifs propriétaires, mais encore tous ceux qui se livraient au commerce ; la répartition devait être faite entre les débiteurs d'après le rôle de répartition des contributions foncière et mobilière, et d'après le rôle des patentes de l'an X. Le rôle de cotisation fut dressé et approuvé par un décret daté de Berlin le 27 octobre 1806 [1]. — A la suite d'un décret semblable, un rôle de cotisation fut également dressé en 1808 pour le paiement des rentes viagères que devait la communauté juive de Metz. La dette viagère qui devait être acquittée annuellement, en exécution de l'arrêté consulaire du 5 nivôse an X, montait pour 1808 à 24.201 francs, et, avec les frais de perception et de bureau, à 27.759 fr. 60. Dans toute la généralité de Metz il y avait en tout 755 contribuables entre lesquels était répartie cette somme de plus de 27.000 francs ; la seule ville de Metz, qui comprenait 164 contribuables, payait à elle seule le tiers du total, car à côté de petits contribuables, taxés à 2 fr. 70, elle comprenait des riches, comme Aron Marx Lévy et Joseph Lyon Cahen qui donnaient 690 francs [2]. Les Juifs de la communauté de Carpentras avaient obtenu en l'an III du Comité de législation de la Convention un sursis pour payer leurs dettes. Napoléon lève ce sursis et décrète que les Israélites de Carpentras seront tenus d'éteindre ces dettes selon le mode établi à l'égard des Juifs de Metz [3]. Il rend de semblables décrets pour les Juifs de Lille et d'Avignon, de Parme et Plaisance, de Turin, du Montferrat. Ceux-ci, qui doivent 171.222 fr. 50, et en outre 29.084 fr. 16 d'intérêts échus le 31 août 1800, devront tout payer

---

p. 244. — Arrêté du Gouvernement du 18 brumaire an XII (10 novembre 1803) qui détermine le mode de répartition des sommes destinées à la liquidation des dettes passives des Juifs d'Alsace. *Ibid.*, t. XIV, pp. 439-440.

1. Décret du 12 juillet 1806, Arch. Nat. AFIV, 1394, nº 51. — Décret du 27 oct. 1806, *ibid*, AFIV, 1507, nº 70.

2. 13 août 1808, Arch. Nat. AFIV, 2356, nº 73. Voyez le rôle de cotisation du 28 mars 1808.

3. Conseil d'État, séance du 15 nov. 1806, projet de décret. Arch. Nat. AFIV, 1507, nº 167.

en cinq ans par portions égales, et pendant ce temps il sera sursis aux poursuites judiciaires des créanciers [1]. Ainsi dans toute la France et dans tout l'Empire les anciennes communautés juives disparaissaient complètement, liquidaient leur situation financière; il n'y avait plus de groupes collectifs, il ne restait plus que des individus.

Le décret du 30 mai 1806 ne règle pas seulement, d'une manière toute provisoire, d'ailleurs, la question économique; Napoléon y ordonne encore pour le 15 juillet, « dans *sa* bonne ville de Paris », la formation « d'une assemblée d'individus professant la religion juive, et habitant le territoire français [2] », pour ranimer parmi les Juifs « les sentiments de morale civile qui malheureusement ont été amortis chez un trop grand nombre d'entre eux par l'état d'abaissement dans lequel ils ont longtemps langui [3] », pour rappeler parmi leurs frères l'exercice des arts et des professions utiles, et les détourner de l'usure. Dans la première rédaction du décret, sortie de la délibération du Conseil d'État, il était dit qu'il fallait « remplacer par une industrie honnête les ressources honteuses *auxquelles beaucoup d'entre eux semblent se croire encore réduits* »; sur l'original du décret on voit que de sa plume ferme et autoritaire l'Empereur à corrigé ces expressions adoucies, et les a remplacées par la phrase : « les ressources honteuses auxquelles beaucoup d'entre eux se livrent de père en fils depuis plusieurs siècles [4] ». Par là, sans doute, Napoléon voulait montrer à l'assemblée des Juifs la grandeur et la difficulté de la tâche qu'elle devait entreprendre. Les députés des Juifs devaient être pris dans certains départements nommés dans une liste, et désignés par les préfets parmi les notables (rabbins, propriétaires, etc.); mais si dans les autres départements non portés au tableau, il y avait des individus juifs, les préfets pourraient choisir un député par 500 habitants juifs, ce qui pourrait porter le nombre des membres de l'assemblée à 80 environ, les départements inscrits en ayant déjà 74. Un tableau, annexé au décret, donnait la statistique

1. Conseil d'État, séance du 24 fév. 1807. Arch. Nat. AFIV, 1688, nº 60. Le décret est du 25 mars 1807 (Duvergier, t. XVI, p. 130).
2. Décret du 30 mai 1806, art. 2.
3. *Ibid.* Cf. les considérants.
4. Cf. la minute du décret, Arch. Nat. AFIV, 1344, nº 1.

nécessaire à l'exécution du décret. D'après ce tableau, les Juifs de France en 1806 étaient 66.635 ; mais beaucoup de chiffres n'étaient que probables, ou même très incertains ; quelques-uns étaient manifestement entachés d'erreur : c'est ainsi que le tableau n'attribuait que 800 habitants au département de la Sarre, alors qu'il en comptait environ 3.000. Les départements septentrionaux devaient avoir 1 député par 1.000 habitants juifs. C'est ainsi que le Haut-Rhin (11.679 hab.) eut 12 députés, le Bas-Rhin (14.417 hab.) 15, le Mont-Tonnerre (8.567 hab.) 9, le Rhin-et-Moselle (3.556 hab.) 4, la Sarre (800 hab.) 1 député, la Roër (400 hab.) 1, la Moselle (4.500 hab.) 5, la Meurthe (6.883 hab.) 7, les Vosges (6.513 hab.) 7, la Seine (5.500 hab.) 6 députés. Les départements du Midi, peuplés de juifs avignonnais et portugais, plus éclairés, sur lesquels le Gouvernement pensait pouvoir compter, étaient favorisés d'autant plus qu'ils ne comprenaient qu'une portion relativement faible de Juifs ; la représentation y était fixée à 2 députés par 1.000 habitants. C'est ainsi que la Gironde (600 hab. suivant le tableau) avait 2 députés, les Basses-Pyrénées (500 hab.) 2, Vaucluse (520 hab.) 2 députés. Il est vrai que, sans qu'on puisse en donner une explication certaine, la statistique du Gouvernement était bien défectueuse ; comment n'y avait-il que 600 Juifs dans la Gironde en 1806, alors que la statistique en avouera plus de 2.500 en 1808, et que la ville de Bordeaux, au su de tout le monde, dès 1789, en contenait plus de 2.000 ? De sorte que, en admettant la double représentation pour les Juifs du Midi, ce n'est pas 2 députés qu'il eût fallu attribuer au département de la Gironde, mais 6 [1].

Les prévisions du Gouvernement ne se réalisèrent pas parfaitement. Suivant le tableau, 14 départements devaient fournir 74 députés ; 3 de ces départements en fournirent 4 de plus : la Seine 2, la Moselle 1, la Sarre 1 ; d'autre part, 3 départements en donnèrent 6 de moins, les Vosges 4, la Meurthe 1, le Bas-Rhin 1. Les 14 départements envoyèrent 72 députés. Mais à ces 72 s'en ajoutèrent 23 autres choisis dans 14 autres départements non inscrits au tableau, de sorte que l'assemblée devait se composer de 95 députés [2]. Il est

1. Cf. la minute du décret, Arch. Nat. AFIV, 1344, nos 2 et 6.
2. Rapport à l'Empereur, 17 juil. 1806. Arch. Nat. AFIV, 2151, no 108.

vrai qu'à ce moment-là on ne pensait pas aux députés des Juifs italiens ; Napoléon décida qu'on admettrait tous ceux d'entre eux qui se présenteraient. Aussi le nombre des membres de l'assemblée fut-il porté à 112. Cette assemblée devait être en relation avec le Gouvernement qui choisissait trois commissaires : Molé, Portalis et Pasquier, maîtres des requêtes au Conseil d'État. Ils étaient chargés de communiquer à l'assemblée les intentions de l'Empereur, et derecueillir ses vœux sur les moyens les plus propres à régénérer le peuple juif [1] ; ils devaient correspondre directement avec le ministre de l'intérieur. En convoquant à ce moment l'assemblée des Juifs, Napoléon n'avait pas seulement voulu régler la question juive ; il avait sans doute voulu encore s'attacher cette nation par un bienfait, au moment où il allait entreprendre une grande campagne en Allemagne et en Pologne, dans des pays où les Juifs étaient très nombreux, et où toutes les affaires importantes, comme les approvisionnements, se traitaient presque exclusivement par leur intermédiaire. De là, peut-être, la promptitude avec laquelle il règle à la fois la question de l'usure, la convocation de l'assemblée, la nomination des commissaires ; de là le soin avec lequel il suit, même au fond de la Pologne, les délibérations de l'assemblée, sollicitant de Champagny, son ministre de l'intérieur, les plus minces détails, lui écrivant aussitôt pour lui faire connaître ses intentions et diriger les négociations.

(*A suivre.*) Ph. Sagnac.

---

1. Décret 22 juil. 1806. AFIV, 1403, nº 6.

Le Voyage de Louis XIII à Lyon, en 1622

ÉTUDE SUR LES RELATIONS DE LYON ET DU POUVOIR CENTRAL AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE (1595-1622)

(*Suite et fin* [1].)

A vrai dire, quelques agitations superficielles ne doivent pas faire illusion. On n'aperçoit pas, dans les documents qu'ont laissés d'eux les hommes de ce temps, un désir réel, profond, d'indépendance. Il ne leur tient pas à cœur de faire eux-mêmes leurs affaires, et ils ne semblent pas se souvenir qu'il fut un temps où ils les faisaient. Mais, par contre, ils désirent avec une ténacité, une persévérance qui ne se démentent jamais, qu'elles soient bien faites, que les autorités diverses dont leur sort dépend soient d'accord pour ne les pas ruiner par sottise ou par ignorance.

Or, l'ignorance et la sottise dominent dans la gestion administrative, et ils ne sont pas contents. L'opinion générale est déjà, vers 1620, que rien ne va bien. Lyon est lésé dans ses intérêts économiques profonds, par une pratique et une législation financières incohérentes et absurdes.

Pratique des agens du roi, pratique du Consulat sont également onéreuses. L'exemption des tailles, privilège si envié et si cher, est à chaque instant menacée par le zèle des élus du plat-pays [2]. Il faut plaider contre eux, députer en cour pour venir à bout de leur résistance. Rien n'est stable; tout est perpétuellement remis en question dans ce régime. Un habitant de Lyon, industriel ou commerçant, ne sait jamais, à aucun moment, ce qu'il doit au fisc pour les opérations, tant la réglementation douanière est compliquée, et laisse place aux interprétations frauduleuses des fermiers.

---

1. Voir la *Revue*, t. II, p. 345-367.
2. BB 150, f°s 71, 74, 85, 145, année 1614.

La vie économique de Lyon est enserrée dans un ensemble de règlements faits au cours des siècles, sans plan logique, sans idée directrice fixe, enchevêtrés, obscurs et contradictoires. Les contemporains les discutent sans cesse, et en tirent des conclusions opposées. Chaque texte est matière à procès. Nul n'y voit très clair. Pourtant, dans le fatras des plaintes, des mémoires, des lettres, il est possible de discerner que cette vie économique s'installe entre les mailles d'une triple législation, celle de la douane de Lyon, celle des foires franches, celle de la douane de Valence.

La douane de Lyon, créée par François Ier (26 juillet 1540), se levait à l'origine sur les étoffes étrangères importées en France. Elles étaient assujetties à l'obligation de passer par Lyon, pour y acquitter les droits, quel que fût leur pays d'origine. Singulière disposition, qui favorisait Lyon en y créant un certain mouvement d'affaires, mais bien gênante pour le reste du royaume. Peu à peu, le nombre de marchandises soumises à la douane de Lyon augmentant, il était devenu impossible de leur faire faire à toutes le voyage de Lyon. Les épices, par exemple, qu'une ordonnance du 10 septembre 1543 soumettait à la douane, pouvaient acquitter les droits à Marseille et à Rouen. Lyon ne conservait son monopole que pour celles qui arrivaient par les routes de terre. Et, comme il était naturel de s'y attendre, toutes les villes et provinces lésées s'efforçaient de s'affranchir du monopole lyonnais à mesure que la liste des marchandises s'allongeait. Le procédé le plus simple était de créer des bureaux locaux de la douane de Lyon. Les autorités provinciales en Dauphiné, Provence, Languedoc, Bourgogne, Picardie, Champagne, avaient, grâce à la complicité du fermier de la douane, qui y trouvait son compte, et grâce à la tolérance du gouvernement, réussi à avoir leurs bureaux. Grande colère à Lyon. On proteste auprès du Conseil. C'est une ruine pour la ville, qui était le grand marché de tout le royaume. Cette ville « la plus commode de la chrétienté pour attirer comme dans une mère-fontaine tous les filets du négoce qui se font par toutes les parties de la terre connue », demeure maintenant « dépeuplée, appauvrie et tellement débilitée lorsque le commerce s'en retire, qu'elle se trouve exposée à tous les dangers que peut encourir une place de telle importance,

sur laquelle les étrangers ont toujours les yeux fixés. [1] » Le Conseil a bien fait une ordonnance (10 mars 1612) supprimant tous les bureaux « obliques » ; mais personne ne l'a exécutée. Le parlement de Grenoble, la Chambre des Comptes d'Aix ont même rendu des arrêts qui l'annulent. C'est le résultat, dit-on à Lyon, des brigues du fermier.

Mis en demeure d'agir, le Conseil reste muet. Le fermier triomphe ; et son triomphe l'enhardit. Il prétend bientôt faire juger lui-même par des hommes à lui les différends relatifs à la douane. « Depuis que la porte a été ouverte à toutes sortes d'inventions ruineuses, il ne s'en est présenté aucune de plus grandes conséquence et de préjudice plus certain et important ; les autres chacun à part soi, n'ayant offensé que quelques membres du commerce ; mais celle-ci donne aux chefs et à chacun des membres des coups mortels. [2] » Cette fois, le fermier est battu.

Les Lyonnais affirment qu'avec la douane le privilège des foires est le fondement de la prospérité de la ville.

Privilège précaire, lui aussi. Il y a des fermiers avides qui le menacent et le minent. Ces gens-là sont puissants. On apprend un jour (21 mai 1615) que le fermier de la foraine du Languedoc a obtenu arrêt du conseil qui l'autorise à percevoir les droits même pendant les foires. Deux cents marchands se présentent au Consulat et s'écrient avec véhémence « que c'est leur couper la gorge, qu'ils seront contraints abandonner la ville, fermer leurs boutiques, et se retirer en d'autres petites villes auxquelles les franchises des foires sont conservées..., que cette ville qui est ville frontière, chargée de grand guet et de garde, dont ils sont travaillés tous les jours, et de deniers-subsides, est plus grevée que ville de France... » Ils ajoutent que tout est à craindre, « quelque émotion populaire, et que ceux qui ont quelque chose à perdre ne courent fortune de leur vie et de leurs moyens... Ils aiment mieux... se retirer à Besançon ou à Genève où les privilèges qui leur sont promis de jour à autre leur seront maintenus [3] ».

---

1. BB. 148, f° 61 (11 mai 1612).
2. BB. 148, f° 151 (29 décembre 1612).
3. BB. 151, f° 58.

Encore une députation, encore de la diplomatie et de l'argent. Si l'on réussit à obtenir gain de cause, qui peut être sûr du lendemain ?

L'histoire de la douane de Valence peut rendre sceptiques les plus naïfs. Elle est instructive et édifiante. Le connétable de Montmorency l'avait établie en 1595. Toutes les marchandises « passant de montée et de descente tant par terre que par eau en la ville de Vienne, Sainte-Colombe et Valence », y furent soumises jusqu'au paiement complet de 25.000 écus. Mais, cet objet rempli, la perception continua. Il fallut l'intervention de la ville de Lyon et des États du Dauphiné pour obtenir du Conseil d'État un arrêt de suppression (12 fév. 1611). Et, vers la fin de 1615, voici que des bruits fâcheux commencent à courir, « de la poursuite qui se fait en cour par ceux du pays de Dauphiné pour le rétablissement de la douane. » Voici de nouveau le Consulat « père du peuple » assiégé par les marchands de la ville, tant régnicoles qu'étrangers. Il faut prévenir un coup si funeste. Toujours prudent, le Consulat interdit d'abord les assemblées en ville, comme « perturbateurs du repos et de la tranquillité publique » et promet de provoquer une manifestation collective des villes de Marseille, de Montpellier et d'Avignon, et de saisir de l'affaire l'agent de la ville à Paris, Demoulceau[1].

Demoulceau est à Lyon. Il a quitté Paris, et ne se soucie guère d'y retourner, « vu le peu de sûreté qu'à présent il y a par les chemins, vu le temps de trouble devant lequel on ne peut faire voyage sans courir le hasard de plusieurs inconvénients, et particulièrement de se voir pris prisonnier et arrançonné ». On le supplie « de ne point défaillir à sa patrie dans une occasion si urgente ». On lui donne de l'argent[2]. Il accepte enfin, et part. Mais ses efforts n'aboutissent qu'à retarder la calamité que chacun redoute. Quatre ans plus tard, le fermier tenace a triomphé. La douane de Valence reconstituée est désormais pour deux siècles le sujet des plaintes incessantes des Lyonnais[3]. Bientôt cette douane va les enserrer de son réseau.

---

1. BB. 152, f° 15 (14 janv. 1616).
2. BB. 152, f° 18 (21 janvier 1618).
3. Un arrêt du 11 mai 1624 la supprima, à la condition que le minot de sel fût, pendant six ans, payé 7 sols de plus à Lyon. Mais, en 1629, elle fut rétablie. L'impôt supplémentaire sur le sel fut néanmoins maintenu.

Simple péage du Rhône au début, elle devient en quelques années une barrière puissante à laquelle aucune route n'échappe. Toutes marchandises paient à l'entrée et à la sortie. Le fabricant lyonnais qui reçoit une balle de soie d'Avignon acquitte les droits d'entrée à Valence, les droits de sortie quand il l'envoie mouliner en Bresse, de nouveau les droits d'entrée quand la même soie revient pour être tissée à Lyon, et de nouveau les droits de sortie, quand il expédie l'étoffe à un client du royaume ou de l'étranger. Et voilà qu'en définitive, ayant depuis la création des « bureaux obliques » perdu les privilèges que lui assurait la douane de Lyon, voyant chaque jour ruiner la franchise de ses foires, Lyon se trouve, par la douane de Valence, dans une situation plus misérable que les villes qui n'ont pas été l'objet de la sollicitude des rois.

Sans doute, on sait bien à Lyon, comme ailleurs, que la faculté d'acheter et de vendre n'est point un droit, qu'elle est un privilège qu'il faut payer au souverain. Mais le régime des privilèges a de graves inconvénients. Il est toujours instable, soumis aux caprices du souverain, et il est battu sans cesse en brèche par les intérêts antagonistes qu'il blesse. Il provoque entre voisins une guerre constante où il n'y a guère que des vaincus. Car la vie, les habitudes, le travail, se moulent sur cette législation bizarre; et le moindre dérangement cause un malaise; les transformations brusques, un désastre. Il a aussi cet autre inconvénient que son incohérence et son instabilité en arrivent à fausser les esprits. Nul ne sait plus distinguer son véritable intérêt, dans ce dédale de chicanes. Il est malsain de vivre continuellement hors du bon sens, et de la logique, et de la vérité. On n'en est plus à compter les contradictions, les sottises et les mensonges qui se disent de part et d'autré. On se cramponne désespérement à quelque vieux pan de mur délabré, parce que, dans l'universelle bataille, il est encore bon comme abri. Et, dans un tel état d'esprit, on a rarement la liberté ou la force nécessaire pour s'élever au-dessus de l'absurde. Et l'effort fait, on y retombe. Quand le roi demande aux marchands de Lyon leur avis au sujet de la création d'une « Compagnie pour le fait du commerce et de la navigation des îles orientales », leur réponse est sage, et dénote un savoir réel, une pratique, une vue large des choses commerciales. Le projet royal attribue, selon l'usage, le monopole

du trafic à la Compagnie, interdit aux particuliers, français ou étrangers, d'y jamais participer. Les Lyonnais le jugent « fort périlleux ». Il faudrait « expérimenter à quoi réussira ce voyage, s'assurer de quoy il reviendra chargé », avant de défendre aux particuliers « la recherche des traités ou l'achat des marchandises de ces îles ». Ou la Compagnie apportera les mêmes choses qui arrivent déjà sans elle, et alors « à tel prix qu'il lui plaira », ou elle ne saura pas les apporter, et « tout le commerce universel de la France en sera troublé et incommodé. » C'est, à tout prendre, une mauvaise affaire. Ils le disent franchement, suppliant le roi « de les regarder tout de même du même œil d'amour [1]. »

Six mois après, les mêmes hommes qui défendaient la liberté du commerce, et protestaient contre les périls d'un monopole, se retrouvent unis pour en réclamer un en leur faveur. Ils implorent le roi (14 mai 1619) d'appliquer un édit de 1599 aujourd'hui lettre morte, prohibant l'entrée des étoffes de soie « dont les etrangers s'enrichissent à la ruyne des Français ». C'est aux yeux des maîtres ouvriers en soie l'unique moyen de relever la fabrique qui se meurt. Et le Consulat adresse au roi de pressantes requêtes.

Que le même homme aime la protection comme industriel et la liberté comme commerçant, nous ne saurions nous en étonner plus qu'il ne convient. Mais les choses elles-mêmes sont moins intéressantes que les raisons qui les font dire. Si l'on déraisonne, c'est que tout marche mal. Les foires se vident, et les métiers chôment. L'état actuel est tel, « que si Dieu n'inspire pas ceux qui ont moyen d'y remédier, on verra dans peu de temps plusiêurs et quasi tous se retirer des fabriques, et une infinité de pauvres personnes qui y gagnaient leurs vies, réduites à mendicité, dont la ville demeurait grandement incommodée, comme était déjà l'Aumône Générale.., bien que grande partie de ceux dudit art, sains et valides, se voient réduits à servir les maçons, voituriers, et d'autres arts les plus infimes [2] ».

Tout est occasion de plainte et de gémissement. Les impôts

---

1. BB. 154, f° 334 (18 décembre 1618. Délibér. consulaire prise après avis d'une assemblée de notables).

2. BB. 155, f° 553 (19 septembre 1619); *ibid.*, 156, f° 71 (31 mars 1620).

augmentent. La vie est toujours plus chère. L'impôt du sel était jusqu'en 1614 de 40 sols par quintal. Depuis, écrivent les échevins en 1616 (8 nov.), « par erreur et équivoque, on paie 40 sols le minot », c'est-à-dire le double, et voici qu'on y ajoute encore 13 sols 4 deniers ». Le Consulat ne cache pas que le peuple murmure. Il espérait une décharge de l'impôt du sel, pour récompense de la contribution de la ville à l'achat des rentes et domaines de la Couronne : « les plaintes sont si hautes et communes, que les prévôt des marchands et échevins sont obligés de ne le point céler à S. M., ne sachant ce qui pourrait advenir de cette nouvelle surcharge desdits 53 sols et 4 deniers pour minot [1] ». La menace est exagérée, et le roi ne s'émeut guère. Après huit mois de supplications, il accorde (20 juin 1617) 36.000 livres que le fermier du sel paiera en quatre ans et demi, et qui seront affectés à la réparation du Pont du Rhône et des bâtiments du Collège. Le peuple n'est pas soulagé, et les finances municipales ne s'en portent pas mieux.

Car elles vont mal, elles aussi. Si les résultats de la collaboration du roi et du Consulat sont de faire des mécontents et des pauvres, les intérêts administratifs dont ils ont la garde sont en mauvais état. Le roi n'ayant qu'une préoccupation, celle de tirer le plus d'argent possible de Lyon, en a exigé en vingt-cinq ans (1595-1620) le rachat de 660.000 livres du domaine, de 600.000 livres de rentes, et 225.000 livres en argent comptant. Chaque année, pour expier son privilège de l'exemption des tailles, Lyon doit fournir une subvention qui varie de 8.000 à 24.000 livres. Le budget municipal plie sous ces charges. Il se compose d'un patrimoine qui ne rend pas plus de 4.000 livres, ce qui ne suffit pas à payer les commis des portes et des octrois, qui, avec le tiers surtaux, ne satisfont jamais aux dépenses ordinaires. La dette, péniblement payée sous Henri IV, s'est refaite. La ville doit, en 1620, 115.000 livres. Depuis trois ans, elle refuse de payer la subvention que le roi exige, au prix fort, 24.000 livres. Ce que voyant, les receveurs généraux du domaine font « saisir » la ville, mettre les scellés sur l'hôtel commun ; et le pauvre Consulat ne sait où « faire ses fonctions ordinaires, lesquelles il est contraint de discontinuer jusqu'à ce qu'il ait plu à S. M. le

1. BB. 152, f° 159.

rédimer de l'extrémité où il est réduit, telle qu'il n'est point de mémoire que pareille lui soit arrivée. » Les mauvais jours sont revenus. C'est pire que du temps de Sully qui, pourtant, « se buttait à surcharger cette ville, ainsi que chacun sait [1] ».

Une grande ville où tout le monde est mécontent et se plaint, où la fortune acquise est menacée, le travail industriel et commercial en décadence, où les finances publiques sont gravement compromises et en déficit, où la communauté des habitants n'est plus représentée que par une aristocratie bourgeoise plus attentive à ses intérêts particuliers qu'à ceux de la ville, où l'autorité royale s'exerce de manière confuse, maladroite, mais lourde et à peu près sans autre contrepoids naturel que celui qu'on peut trouver dans ses contradictions et ses sottises, une ville enfin où s'étalent toutes les infirmités d'un régime dans lequel s'entre-choquent confusément des traditions anciennes à demi mortes et des pratiques récentes, incohérentes et arbitraires, voilà le spectacle qu'à la fin de 1622 le roi Louis XIII peut voir, s'il lui plaît de voir, et s'il sait regarder.

III

Annoncé dès le 25 octobre, Louis XIII se fit attendre jusqu'au 6 décembre. L' « Entrée » qu'il avait demandé qu'on lui fît fut belle et bien ordonnée.

Tout le mois de novembre s'était passé en préparatifs. La ville s'était parée, et les habitants aussi. Si l'enthousiasme n'avait pas paru très vif chez tous, du moins il y avait eu une bonne volonté assez générale, soutenue par des ordonnances consulaires suffisamment précises, pour qu'à l'heure dite tout fût prêt [2]. Dès le 3 décembre,

1. BB. 156, f° 174 (17 septembre 1620).

2. Le défilé des Enfants de la ville (jeunes gens de « bonne famille »), sous la conduite d'un capitaine élu par eux pour la circonstance, faillit n'être pas prêt à cause de leur négligence à se faire inscrire (sept ou huit seulement s'étaient présentés). Il fallut une ordonnance du prévôt des marchands (12 nov.) les menaçant de 300 livres d'amende, avec responsabilité des parents, pour secouer leur indifférence que « les voyes de douceur et aimables exhortations n'étaient pas parvenu à émouvoir » (AA. *Corresp.* 144). — D'autre part, comme les habitants ne paraissaient pas

l'entrée des portes fut interdite aux voituriers, charretiers, bouviers, asniers, etc.; et le 6, enfin, le roi arriva. C'était la première entrée, sans cérémonie, l'autre étant remise à quelques jours; le prévôt des marchands lui dit simplement : « Il y a longtemps que nous soupirons après le beau jour où Dieu nous a fait la grâce d'apercevoir les traits de Sa Majesté divine, et celle de votre personne sacrée... »; et le roi répondit : « Je vous remercie de vos bonnes volontés. Je vous prie de continuer à me bien servir, comme vous avez fait, et je vous témoignerai mon affection [1] ».

Le 11 décembre 1622, le roi et la reine Anne, étant sortis de Lyon, y firent leur entrée solennelle[2].

A partir du pont du Rhône, où commençait la ville, les arcs de triomphe, les fontaines, les colonnes, les temples, ornaient le parcours où devait défiler le royal cortège. Le premier arc, à l'entrée de la rue Bourgchanin, avait trente-six pieds de haut, vingt-quatre de large, douze colonnes corinthiennes, tout azur et or, portait écrit au tympan de son fronton : « Heliopolis », « comme si ce portail eût servi d'entrée à la ville du soleil. Titre que Lyon s'attribuait avec autant de raison que cette ville d'Égypte : car, pour lors, les Lyonnais renouvelaient les affections, qu'ils ont de tout temps consacrées au service du *Soleil français*. » Une inscription latine en précisait le sens :

SOLI FRANCICO, LUD. XIII, DUELLICAE HYDRAE PROFLIGATORI, PARENTI PATRIAE, PACIFICATORI GALLIAE, SUAE GENTIS VNICO DELICIO, REGUM MAXIMO, SAECULI MIRACULO, HAC PERPETUA GLORIA FLORERE, OMNIBUS PRINCIPIBUS ANTECELLERE

S. P. Q. L.

---

disposés à tendre d'étoffes leurs maisons, une autre ordonnance les y obligea, à peine de procès-verbal, et spécifia qu'ils mettraient aux fenêtres des lanternes de papier de couleur, avec chandelles (BB. 160, f° 286).

1. BB. 160, f° 301.

2. Tous les détails de cette entrée sont consignés dans le procès-verbal des *Actes Consulaires*, BB. 169, f°s 308-316, et dans le livre rédigé par les soins du Consulat : « *L'Entrée du roy et de la royne dans sa ville de Lyon : ou le Soleil au signe du Lyon, d'où sont tirées quelques parallèles avec le rōi trèschrètien, très juste et très victorieux monarque Louys XIII, roy de France et de Navarre. Ensemble un sommaire récit de tout ce qui s'étoit passé de remarquable en ladite entrée de Sa Majesté et de la plus Illustre Princesse de la Terre, Anne d'Austriche, royne de France et de Navarre, dans la ville de Lyon, le 11 décembre 1622* ». Lyon, chez Jean Jullieron, M.DCXXIV, in-4.

Le Sénat et le peuple lyonnais offraient ensuite à « l'Hypérion des Gaules » l'arc de la rue Raisin dont les peintures disaient « le pouvoir du soleil sur les deux éléments de la terre et de l'eau. » Ainsi le roy était représenté « en l'éclat majestueux de sa cour ». On entrait ensuite « dans les perfections, lesquelles rehaussent cet éclat ».

La fontaine de la rue de l'Hôpital, grand rocher de 45 pieds de haut, ouvert en forme de portique, ornée de colonnes et portant une nymphe, démontrait, ainsi qu'en faisaient foi les innombrables vers latins qui la recouvraient « l'idée de la beauté et pureté de l'esprit royal qui anime la France ». Elle versait du lait et du vin clairet. — Le fort ou colonne du Puits-Pelu donnait « l'idée de la force et vaillance de Sa Majesté ». — La pyramide de la rue Grenette donnait « l'idée du bonheur de la France, dépendant entièrement de la sagesse incomparable et vigilance non pareille de Sa Majesté ». — C'était ensuite, à l'entrée du pont de Saône, l'arc des triomphes et trophées de Sa Majesté « l'Apollon Français » ; sur le pont même, le temple d'Apollon, « idée de la fervente et exemplaire piété de S. M. », et à l'autre bout le portique de la Paix. Toujours symbolique et vêtu d'allégories, le portique de la place des Changes, « idée de la justice, l'une des plus riches pierres précieuses qui brillent en la couronne de Sa Majesté ».

Enfin, la série des « Merveilles et perfections de la reine » se déroulait en litanies sur le portique de la Croisette, et le portique de la place Saint-Nizier disait, conclusion éclatante, les heureux présages « qu'annoncent le plus éclatant Soleil et la plus belle Aurore de toute l'année » :

Royne, notre sage Junon
de qui le céleste renom
remplit l'un et l'autre hémisphère
le Ciel qui vous fait à la foys
et sœur et épouse de roys
promet que vous en serez mère.

A huit heures du matin, le roi et la reine, installés dans un palais de bois construit et décoré pour eux, au parc de la Motte, près de la route de Vienne, y recevaient Messieurs les Chanoines de Saint-

Jean, comtes de Lyon, présentés par Halincourt, les communautés et paroisses, les présidents et trésoriers généraux de France, les élus, le prévôt général des maréchaux, le Consul de la nation florentine, qui représentait aussi les Génevois et les Lucquois, les Allemands des villes impériales et ligues suisses, les Enfants de la ville et leur capitaine, le Juge gardien de la Conservation [1], Messieurs de la Sénéchaussée, le Consulat conduit par le prévôt des marchands de Sève, porteur des clefs de la ville, en argent doré, le capitaine de la ville et les trente-six capitaines penons. Chacun fit son discours, pompeux et vide. A peine, çà et là, une phrase moins banale : « Nous espérons quelque douceur dans l'amertume de notre siècle, par la jouissance d'une bonne et profonde paix qui donnera le pouvoir et le moyen à V. M. de soulager votre pauvre peuple accablé sous le pesant faix des surcharges et nouvelles impositions. L'extrême nécessité qu'il en a, Sire, vous y doit convier... » dit le président des trésoriers généraux. Le juge de la Conservation supplia très humblement S. M. « de vouloir maintenir tous les négocians au sauf-conduit des foires et à l'abri de tant d'oppressions journalières qui ruinent le commerce ». Mais le prévôt de Sève, orateur célèbre, le « Démosthène français », comme on disait à Lyon, ne sut que tourner un compliment.

Les présentations terminées, le défilé commença, clergé en tête, suivi des trente-six penonnages. Chacun d'eux n'avait envoyé qu'une élite splendidement vêtue de soie et velours, chamarrée d'argent et d'or. Huit mille hommes précédés du comte de Bury, lieutenant du gouvernement, flanqué du capitaine et du sergent-major de la ville, défilèrent avec un air martial que le roi admira. Lyon avait à cœur de montrer qu'il savait et pouvait se défendre lui-même, et méritait ainsi les vieux privilèges accordés par le roi, maintenant si compromis. Après eux, les officiers de la prévôté, le maître des ports et ses gardes, les gardes d'Halincourt, sa compagnie de gens d'armes, la noblesse du gouvernement, la nation italienne, les Allemands, la Compagnie du Guet, les Élus, Messieurs de la Conservation, de la Sénéchaussée et des finances, suivis des

1. Tribunal institué pour juger les différends survenus pendant les foires, et devenu un véritable tribunal de commerce.

arquebusiers de la ville, les Enfants de la Ville, le Consulat précédé de ses mandeurs et suivi de ses laquais — tous montés sur des chevaux ou des mules splendidement harnachés, — image vivante de la grandeur, de la puissance et des traditions de la seconde ville du royaume. Le roi, à cheval, et la reine en litière de velours rouge brodé d'or, entourés de leurs gardes, fermaient la marche. Quand ils franchirent la porte du Rhône, la nuit tombait; les ex-consuls déploient un dais de satin violet brodé d'or sur la tête du roi, un autre au-dessus de la litière de la reine; l'artillerie retentit, les cloches sonnent, les pennons déchargent leurs mousquets, les feux et les flambeaux s'allument. Les fenêtres s'illuminent, et le peuple crie : « Vive le Roy! »

Le Roi se rend directement à Saint-Jean, où les chanoines, qui l'ont précédé, l'attendent. A l'entrée du quartier de l'Église, où les chanoines-comtes sont seigneurs, les dais violets de la ville sont remplacés par ceux du chapitre, en damas blanc. A la porte de la cathédrale, le roi, comme premier chanoine, reçoit, en même temps que l'eau bénite, le surplis. Il le met sur son bras, marche ainsi jusqu'au Grand-Autel, où il s'agenouille; puis il se retire avec la reine, dans les appartements du palais de l'Archevêque.

« Ainsi finit cette entrée, jugée et reconnue par un consentement universel la plus belle et somptueuse, la mieux réglée et ordonnée de toutes les passées. Aussi se faisait-elle par une des premières Églises de chrétienté, et une des bonnes villes du monde, et pour un Prince le plus grand, parfait et accompli que la terre ait jamais porté. »

IV

Louis XIII resta à Lyon jusqu'au 18 décembre. Il sortit peu. Il se rendait à Saint-Jean, assistait aux offices; un jour, il visita le Collège de la Trinité que tenaient les Jésuites, et assista avec la reine et la cour à une représentation dramatique : *Philippe Auguste, donteur des rebelles en la journée de Bouvines*, « pastorelle » assez compliquée, où figuraient l'empereur Othon, le pape Adrien, Philippe Auguste, l'enchanteur Merlin, une statue magique, les

Quatre Vents, avec accompagnement de musique et de danses. La Reine y prit tant de plaisir qu'on en joua une autre pour elle « *sur les victoires de la Pucelle d'Orléans* ». Le succès ne fut pas moins vif, et la reine-mère, en ayant entendu parler, voulut une seconde représentation. Enfin, le 18 décembre, Leurs Majestés assistèrent au feu d'artifice [1], très allégorique, qui termina les réjouissances, et annonça leur départ.

Le 12 décembre, les échevins et le prévôt furent admis à présenter leurs cadeaux au roi. Ils mirent genou en terre, et le prévôt, tenant le présent en mains, parla. Il avait lui-même dessiné l'objet à offrir. C'était un lion d'or haut d'une demi-coudée, « tenant les pattes devant un écusson où le roi était représenté en Jupiter ayant en main la foudre duquel il abattait les géants entreprenants sur lui. » La reine eut un lion pareil, mais l'écusson portait « une reine dormant à laquelle un bras couronné sortant des nues attachait une médaille où la figure d'un lion était gravée ». Des inscriptions précisaient les intentions du Consulat.

Leurs Majestés parurent très satisfaites des présents. Le roi se fit expliquer le sens de son lion, et la reine dit du sien : « Il est très beau ». Mais les présents étaient accompagnés d'un cahier de demandes, longue suite de doléances, où toutes les vieilles réclamations sur les violations des franchises de la ville, et les augmentations de charges, étaient redites. De nouveau, on y parlait des clefs de la ville, de l'abolition de la subvention annuelle, et de la confirmation des privilèges, toujours précaires et toujours menacés [2].

Le roi et le Conseil mirent à faire connaître leur réponse une diligence inaccoutumée. On sut, dès le 15 décembre, que le roi laissait aux échevins les clefs de la ville quand le gouverneur serait absent ; que l'arriéré de la subvention était remis ; que le tiers-surtaux (60.000 l.) de la douane de Lyon serait continué, que le paren-

---

1. Il représentait, comme la décoration de la ville, le Soleil au signe du Lion « On voulut demeurer dans le même sujet, et faire voir, par le brillant éclat des feux, ce que la peinture, d'une façon plus morte, avait déjà représenté sous le voile de divers et différents emblèmes ».

2. Nous n'avons pas le texte du cahier ; mais il est facile de s'en faire une idée d'après des phrases éparses dans les actes consulaires de cette semaine et de la suivante.

sus (la plus-value) de cet octroi serait attribué à la ville pour six ans, moyennant le paiement annuel de 24.000 livres au trésorier de l'épargne. La noblesse était maintenue aux échevins à leur sortie de charge, et les bourgeois de la ville vendant leur vin au détail continueraient à bénéficier de l'exemption du droit du huitième. L'enregistrement des lettres patentes coûta 486 livres 10 sols[1].

C'était tout. Le roi avait éludé toutes les questions essentielles, et les concessions qu'il faisait ne lui coûtaient guère. Les unes, la noblesse des échevins, le tiers-surtaux, l'exemption du huitième, n'étaient que la confirmation de vieux octrois. Quant aux clefs de la ville, comme le gouverneur ou son lieutenant étaient toujours présents, la promesse de les rendre au Consulat en cas d'absence était dérisoire. Le parensus, enfin, seul bénéfice apparent, était payé bien plus cher qu'il ne valait.

Le roi, quittant la ville, répondit au prévôt des marchands, qui le remerciait des « favorables expéditions données aux affaires de la ville » : « Vous m'avez bien servi ; j'en suis content, j'aurai toujours soin de vous. » Louis XIII était avare de paroles. On jugea aussi que sa bonté royale était peu prodigue de concessions.

Car on espérait davantage ; c'est sans enthousiasme que le Consulat annonçait à son agent de Paris ces piètres résultats. Sa consolation était de penser qu'il évitait de plus grands maux. « On nous a donné tant de traverses que nous avons été contraints d'en venir là plutôt que de nous assujettir à prendre notre octroi (celui du tiers surtaux et parensus) des mains d'un étranger. » Éviter le fermier, c'était quelque chose. Quant à l'exemption du huitième, « nous en jouissions jà, mais à chaque mutation de fermier, on nous la controversait. A présent, nous espérons que cela n'arrivera plus [2] ».

Cette visite tant espérée ne laissait que déception. La gloire de recevoir un roi rapportait vraiment peu. Et on vit tout de suite qu'elle coûtait cher. Les mémoires des architectes, charpentiers, peintres, serruriers, orfèvres, tailleurs, chapeliers, musiciens, artificiers, bateliers, voituriers, pâtissiers, étaient lourds. Puis, ce furent les surprises désagréables. Les hôtes illustres sont exigeants, on le

1. BB. 160, f° 349.
2. AA. Corresp. 118, f° 194 (29 décembre 1622).

sait, mais l'appétit de leur suite famélique échappe aux prévisions. Officiers de la reine, de l'exempt aux gardes aux valets de pied, gens du roi, des gardes écossais et suisses aux huissiers et trompettes, il ne faut oublier personne. Car ils ne se laisseraient pas oublier. On les a nourris, hébergés ; ils ont bu pour 1.353 livres de vin muscat; on leur a donné des étrennes. Cela ne suffit pas. Ils apportent eux aussi leurs mémoires. Ils sont curieux, et ouvrent un jour singulier sur la manière dont le roi de France paie ses domestiques.

Louis XIII n'a pas manqué d'admirer, au jour de l'Entrée, la magnificence des arcades, pyramides, et autres « triomphes » que la Ville a fait élever pour lui. Et, ayant jugé qu'ils n'étaient pas sans valeur, il en a fait cadeau à ses maréchaux des logis et fourriers. Voilà qui est très désagréable. Car la Ville, en traitant avec les charpentiers, n'a payé que leur travail. Le bois est resté leur propriété. Le roi est sans doute mal informé. Qu'on se rassure pourtant : maréchaux des logis et fourriers ne veulent pas emporter les charpentes. Il ne s'agit que d'une simple « composition ». Moyennant 600 livres on se débarrasse d'eux.

Mais, voici les valets de chambre. Le roi, décidément trop généreux, leur a donné tout le « théâtre » où se firent les réceptions, tapisseries de Flandre et meubles compris. Sans doute, il ignore que ces richesses ont été apportées là, et prêtées par les plus riches bourgeois de la ville, qui ont vidé leurs appartements luxueux pour lui faire honneur. Heureusement, les valets de chambre sont gens accommodants. Ils consentent à « se départir au bénéfice de la Ville du don que S. M. leur a fait » pour 300 livres. — Puis, c'est le capitaine des gardes, Mosny, et son exempt Vaustin, à qui le roi a donné les ornements des appartements du même théâtre. L'exempt se contente de « la valeur d'un habit de satin », soit 60 livres, mais de Mosny en exige 600, et encore garde-t-il « le dais de velours violet, les chaises, les chenêts, le taffetas et les tapis de Turquie ».

Quand les visiteurs de marque sont partis emportant leur butin, quand la Ville a payé sa rançon, et racheté ses meubles, restent les amis à satisfaire, et les « services extraordinaires » à récompenser. Halincourt s'est signalé tout particulièrement par son zèle à faire aboutir les réclamations de la Ville auprès du roi. C'est à lui qu'on doit l'heureuse issue de l'affaire du parensus. En reconnaissance, la

Ville distribue des étrennes à toute sa maison, à celle de son fils, le marquis de Villeroy, et du lieutenant-gouverneur comte de Bury. Pour lui-même, on réserve un cadeau royal; il touchera 3000 livres de rente annuelle sur les 24.000 livres dudit parensus. — Les services extraordinaires des gros fonctionnaires de la Ville coûtent 6357 livres ; ceux des petits, 860. Les domestiques privés du prévôt des marchands, du receveur de la ville et des autres reçoivent leurs étrennes aux frais de la même et inépuisable caisse qui ne peut payer ses créanciers.

La visite royale coûte à la Ville à peu près le budget d'une année, 61.000 livres. C'est, de tous les résultats qu'on en attendait, le moins prévu, peut-être, mais le plus réel.

V

Les hommes qui avaient fait l'expérience du règne de Henri IV, de Marie de Médicis, et assisté aux débuts de Louis XIII, ne pensaient certainement aucun bien de leur gouvernement. Il peut sembler que l'idée la plus naturelle qui pût leur venir était d'en changer. Or, il ne paraît pas probable qu'ils l'aient eue. Les formules obscures, les réticences pâteuses des documents écrits ne laissent pas apercevoir qu'un homme de ce temps ait sérieusement désiré une transformation radicale dans les procédés de l'administration royale, ou même l'ait considérée simplement comme possible. Ils considéraient tous avec chagrin « les inventions ruineuses » du fisc; ils gémissaient de vivre dans un État où il n'y avait plus de règles précises, simples, et respectées de ceux qui les faisaient ; ils se sentaient gênés et malheureux depuis que les sources mêmes de leur fortune industrielle et commerciale étaient atteintes et compromises par les pratiques du gouvernement. Chacun à sa manière disait sans répit son mécontentement. Les porte-paroles officiels de la Ville, Consulat, assemblées de notables, menaient le deuil des libertés anciennes, en tâchant de sauvegarder quelques bribes de leurs privilèges de caste. Le menu peuple ne sortait de son silence habituel que pour crier bruyamment sa colère et proférer des paroles sans suite et sans lendemain : Saint-Chamond lui-même ne passa jamais pour un tribun réformateur que dans l'imagination des échevins

effarés. Mais aucune doctrine commune, aucune vue précise ne se dégageait encore du murmure confus qui montait « de la Ville et Communauté » de Lyon.

S'il y a une raison à cette attitude, il faut, semble-t-il, la chercher dans une opinion que ces hommes expriment rarement avec clarté, mais qui paraît au fond de toutes leurs paroles et de tous leurs actes. Ils pensent certainement que le mal dont ils souffrent est provisoire. Erreur considérable sans doute, mais naturelle aussi. Un homme raisonnable ne pouvait pas imaginer qu'un tel régime durerait. La monarchie, qui devenait chaque jour plus administrative, manifestait trop d'impuissance à administrer, pour que ses pratiques récentes ne semblassent pas exceptionnelles. Les maladresses, les tâtonnements, les temps d'arrêt même du despotisme royal étaient comme une garantie d'amélioration prochaine. On attribuait volontiers au malheur des temps des causes tout accidentelles, la guerre, les troubles civils et religieux. La misère disparaîtrait avec elles. L'ordre rétabli, l'exploitation de la ville cesserait. On pouvait encore voir le roi, lui parler, s'adresser à son esprit de justice. Il arrivait même qu'on était écouté. Le roi avait des accès d'honnêteté, d'abandon. Pourquoi les sujets n'auraient-ils pas eu des accès de naïveté?

Car personne, au début d'un régime nouveau qui s'installe peu à peu, sans plan défini, n'est bien fixé sur l'attitude à prendre, et le rôle à jouer. Si le roi hésite encore quelquefois devant son propre caprice, le Consulat croit aussi de temps en temps et sincèrement qu'il défend les intérêts de la Ville. Il a, dans son égoïsme aristocratique, des scrupules de moralité.

Les idées claires se dégagent lentement. Quand Lyon aura subi Richelieu et contemplé Louis XIV, le Consulat comprendra que le plus simple et le plus sage est d'obéir avec résignation, ou, mieux, avec insouciance, et le commun des sujets apprendra à vivre dans l'absurde, dans l'arbitraire incohérent et malhonnête, dans la crainte et le tremblement.

S. Charléty.

L'esprit public dans le département de la Sarthe à la fin de l'Assemblée législative

(AOUT-SEPTEMBRE 1792)

(*Suite et fin* [1])

V

Il nous reste à étudier maintenant quels furent les sentiments de la population, non plus représentée par ses élus, mais parlant et agissant elle-même. L'opinion publique eut deux moyens de se manifester : la Société populaire et les assemblées primaires qui se tinrent le 26 août — et, dans quelques cantons, les jours suivants — pour la nomination des électeurs qui devaient, à leur tour, élire les députés à la Convention [2].

Sur ce qui se passa à la Société populaire à cette époque, nous ne sommes que sommairement renseignés, n'ayant comme source d'informations que les procès-verbaux de ses séances [3], qui sont rédigés d'une façon sèche et concise. Dès le lendemain du 20 juin, nous voyons cependant qu'un membre avait proposé à la Société de faire « une adresse à l'Assemblée nationale, pour qu'elle juge la déchéance du roi » ; cette proposition avait été « renvoyée à un ajournement

---

1. Voir la *Revue*, t. II, p. 368-385.

2. Je ne place pas la presse au nombre des organes de l'opinion *publique* : la presse mancelle ne comprenait alors qu'un journal d'annonces et avis divers, qui s'occupait fort peu de politique et n'agitait aucune des questions qui passionnaient les esprits, et deux autres journaux, hebdomadaires, rédigés, l'un par un seul homme, l'autre par un petit groupe de jeunes gens peu nombreux. Les rédacteurs de ces deux dernières feuilles appartenaient d'ailleurs à la Société populaire du Mans, et leurs opinions étaient celles de la majorité des membres de cette Société ; mais enfin, ce sont leurs opinions *personnelles* que nous trouvons dans leurs journaux. — J'ai, du reste, publié une étude sur l'un de ces deux journaux, *le Défenseur de la vérité*, rédigé par Philippeaux depuis le 2 février 1792 (V. *la Révolution française* de novembre 1899).

3. Arch. municipales du Mans, 1006.

indéfini » ; cependant, dans la même séance, un membre donnait lecture d'une adresse à l'Assemblée, pour demander la déchéance du roi et la nomination d'un régent. Le 8 juillet, la Société entendait la lecture « d'une adresse de la Société à l'Assemblée nationale, tendant à demander la déchéance de Louis XVI de la royauté, ou la suspension de ses fonctions jusqu'à l'époque de la paix », et, cette fois, elle adoptait cette adresse « à la presque unanimité ». Nous n'avons malheureusement pas ce document, dont il serait intéressant de connaître les termes ; mais sous savons, du moins, ce qu'il contenait, ce qu'il demandait.

Le rapprochement de ces deux propositions indique, dans la Société populaire du Mans, des sentiments hostiles à Louis XVI personnellement [1], mais non à la royauté, puisque, le 21 juin, on avait demandé la nomination d'un régent.

Quant à l'attitude de la Société après le 10 août, elle ne nous est pas indiquée par ses procès-verbaux, qui deviennent à ce moment de plus en plus sommaires. Mais nous possédons une adresse à la Législative, du 12 août, des « citoyens [2] de la ville du Mans », qui semble due à l'influence de la Société populaire [3]. Comme on le voit, les citoyens de la ville devancèrent d'une semaine les membres du Département et ceux de la municipalité, pour envoyer leur adhésion aux décrets du 10 août. De même, leur adresse dénonçait le pouvoir exécutif avec beaucoup plus de vigueur, en termes beaucoup plus nets et plus formels que celles de leurs administrateurs. « Vous avez, Législateurs, arraché des mains de l'ennemi la moitié de sa force et de ses moyens, en suspendant le pouvoir exécutif, source

1. Dès l'année précédente, cette hostilité s'était manifestée après la fuite à Varennes. Le 30 juin 1791, un membre de la Société avait proposé « de faire une adresse à l'Assemblée nationale pour l'engager à détruire l'hérédité et l'inamovibilité du premier fonctionnaire public » ; cette proposition, renvoyée au Comité de rédaction, avait été discutée pendant plusieurs séances, mais la Société n'y avait pas donné suite. Le 28 juillet, une autre proposition, d'envoyer à l'Assemblée une pétition pour demander la réduction de la liste civile de 25 à 10 millions, était également, après discussion, restée sans effet.

2. Le mot *actifs*, qui suivait le mot « citoyens », a été biffé après coup.

3. Arch. nat., C 161, doss. 355, pièce 4. Parmi les signataires de cette adresse se trouvent beaucoup de membres de la Société. Philippeaux y figure l'un des premiers. Le style de ce document, les considérations d'ordre juridique qui y sont développées, les idées, qui sont les mêmes que celles du *Défenseur de la vérité*, tout porte à croire que Philippeaux en fut le rédacteur.

efficiente de ses efforts comme de nos misères... Sans doute, nous étions dégagés de plein droit, par le fait même, de toute obligation envers un pouvoir qui, abjurant et foulant aux pieds les siennes, convertissait en instruments pernicieux et destructeurs les moyens que la nation lui avait confiés pour assurer son bonheur et sa gloire. Tout contrat est réciproque, et le plus absurde des paradoxes serait de prétendre que vingt-cinq millions d'êtres continuassent d'obéir à leur magistrat, lorsque celui-ci déchire le chapitre de ses devoirs sacrés, pour se mettre en état de révolte contre son souverain. »

Mais, comme les corps administratifs, sur les mesures à prendre pour l'avenir, sur la façon d'organiser le gouvernement, les citoyens du Mans s'en remettent à la Convention. « Il ne doit exister en France qu'une faction et un seul vœu : l'harmonie sociale et le salut public. La nation elle-même prononcera sur les moyens qui doivent plus sûrement opérer ce résultat, et ce serait un crime capital de vouloir s'opposer à l'émission légale de sa volonté suprême, que toute fraction du souverain doit sceller de son respect. » Ainsi, la nation prononcera, en élisant ses députés à la Convention; ce sont eux qui auront à décider des mesures à prendre; ce qu'ils décideront sera la volonté suprême de la nation, que toute fraction du peuple devra respecter. C'est donc, en somme, dans un sentiment de soumission aux mesures que prendra la future assemblée, que les auteurs de l'adresse n'indiquent pas à l'avance quelles mesures seront à prendre.

Tel semble être aussi le sentiment des citoyens de la Ferté-Bernard, qui, l'avant-veille de leur assemblée primaire, le 24 août, en affirmant leur reconnaissance à la Législative et leur obéissance aux décrets du 10 août et à ceux qui ont suivi, expriment le désir qu'ils nourrissent dans leurs cœurs, « de voir à la Convention nationale..., pour nous délivrer à jamais du plus grand des maux, les hommes qui connaissent la souveraineté du peuple et qui savent établir sur cette base sacrée et impérissable la liberté et l'égalité des citoyens et le bonheur de la nation [1] ».

Enfin, nous savons encore que la Société populaire du Mans s'occupa des assemblées primaires qui devaient se tenir le 26 août. Dans

1. Arch. nat., C 162, doss. 359, pièce 14.

sa séance du 19, un membre prononça un discours à ce sujet, et fit connaître « les citoyens qui devaient être choisis, tant comme électeurs que comme députés » ; le procès-verbal de la Société ajoute que ce discours, plein d'éloquence et de patriotisme, fut fort applaudi ; mais il ne le reproduit pas.

VI

Ces assemblées primaires furent pour les citoyens qui s'y rendirent une occasion de manifester leurs sentiments et leurs vœux. Malheureusement, tous les procès-verbaux ne nous sont pas parvenus ; nous n'en possédons même qu'un petit nombre ; il est donc impossible d'en tirer une conclusion générale sur l'attitude de la population dans le département entier. Voyons, du moins, quels renseignements nous fournissent les procès-verbaux que nous avons.

C'est sur les opérations électorales et sur l'état d'esprit de la population dans le chef-lieu du département que nous sommes le plus informés. Sur les cinq sections qui composaient la ville du Mans, nous avons les procès-verbaux des assemblées primaires de quatre sections : du Palais, de la Cigogne [1], de la Couture et d'Outre-ponts [2]. Il nous manque celui d'une assemblée primaire, de la section du Château.

Dès sa première séance, la section de la Cigogne décida « d'exclure de l'assemblée primaire tous les citoyens justement suspects d'incivisme et notamment ceux qui, pour cette raison, ont été légalement désarmés ». Elle envoya des commissaires dans les autres sections, pour les engager à en faire autant. Celle de la Couture ne sembla pas très disposée à adopter cette mesure ; les trois autres reçurent la communication « avec l'enthousiasme du patriotisme » et prirent un arrêté conforme.

La question du vote à haute voix fut également agitée et donna lieu à de nombreux pourparlers entre les différentes assemblées.

---

1. Arch. de la Sarthe, L 198 *bis* b.
2. *Ibid.*, L 199.

C'est encore la section de la Cigogne qui prit l'initiative ; sur la proposition d'un de ses membres, elle arrêta à l'unanimité « qu'aucun citoyen ne pourrait mettre son scrutin [dans l'urne] sans l'avoir lu ou fait lire à haute voix ». Elle envoya également des commissaires aux autres sections, pour les inviter à prendre le même arrêté. La section du Palais adopta ce système à la presque unanimité ; plusieurs membres firent de vives réclamations, mais l'assemblée persista dans sa résolution. Les assemblées du Château et d'Outreponts suivirent également l'exemple de celle de la Cigogne ; seule, la section de la Couture déclara « qu'elle s'en tiendrait aux usages suivis jusqu'à ce jour ». Elle envoya deux députés faire part de sa décision à l'assemblée de la Cigogne ; le président de cette assemblée leur répondit « que la section de la Cigogne n'avait pris cet arrêté que d'après ce grand principe : le salut du peuple est la suprême loi ». Puis cette section envoya des commissaires à celles du Palais, du Château et d'Outreponts, pour leur porter un arrêté « tendant à exclure du droit d'électeur tout aristocrate, modéré ou trembleur qui pourrait être élu dans la section de la Couture, qui s'est refusée à donner les suffrages à haute voix », et les inviter à joindre leurs commissaires aux siens pour porter leur vœu à la section de la Couture. Cette dernière reçut, en conséquence, une députation des autres sections, déclarant qu'elles avaient adhéré à l'arrêté pris par l'assemblée de la Cigogne, et l'invitant à suivre cet exemple, « eu égard aux circonstances ». Le lendemain matin, l'assemblée de la Couture, après avoir délibéré sur ce vœu, décida de déroger à son arrêté de la veille, et arrêta que « les listes des votants ne seraient déposées dans le vase qu'après avoir été lues à haute voix [1] ».

Cette section de la Cigogne, que ses actes, ses démarches, ses arrêtés nous montrent comme la plus remuante et la plus exaltée des

---

1. Dans les assemblées primaires de la ville, le vote eut donc lieu à haute voix. Dans celles du reste du département, les procès-verbaux que nous avons n'indiquent pas que ce mode de scrutin ait été adopté, ni même proposé. La question fut posée à l'assemblée électorale de la Sarthe, le 3 septembre ; après une discussion animée, la séance fut levée sans qu'une décision eût été prise ; le lendemain, on avait réfléchi à l'inconvénient du vote à haute voix, on résolut de conserver l'ancienne forme du scrutin secret. (*Le Défenseur de la vérité*, nº 33, du 13 septembre 1792, p. 260-261).

cinq, demanda également la destitution de vingt personnes employées tant dans l'administration que dans différents bureaux, et suspectes d'incivisme, entre autres le procureur général syndic du Département, l'accusateur public, le receveur du timbre et un certain nombre de commis, et leur remplacement par des patriotes. La section d'Outreponts prit le même arrêté, et les deux assemblées envoyèrent aux autres des commissaires pour leur porter ce vœu. La section de la Couture, cette fois encore, ne se montra pas disposée à suivre le mouvement : elle répondit que la destitution, étant une espèce de flétrissure, devait être précédée de griefs prouvés ; que, n'en connaissant pas contre les personnes visées par les sections de la Cigogne et d'Outreponts, elle ne pouvait manifester aucun vœu à cet égard, mais qu'elle invitait ceux qui en avaient connaissance à se réunir pour concerter une pétition au Département, à qui seul appartenait le droit d'en juger.

Dans la section de la Cigogne, du reste, plusieurs membres de l'assemblée firent observer qu'on avait demandé la destitution de fonctionnaires qui, nommés par le corps électoral, ne pouvaient être destitués que par lui, et que les électeurs allaient incessamment procéder à la refonte des corps administratifs. Le lendemain soir, la section de la Couture déclarait, à son tour, que la plus grande partie des membres qui composaient les différentes administrations de cette ville ayant sa confiance, elle entendait s'en rapporter entièrement à eux pour l'exécution des lois et pour ordonner ce que les circonstances exigeraient, se réservant seulement la surveillance et la dénonciation des abus, soit de la loi, soit du mode de son exécution.

Mais la question qui agita le plus les esprits pendant la tenue des assemblées primaires et qui excita dans la ville la plus grande effervescence, ce fut la question des prêtres réfractaires. L'occasion de ce mouvement fut une lettre anonyme à l'adresse d'un curé insermenté, qui « dévoilait les plus affreux complots », et qui, interceptée avant de parvenir à son destinataire, avait été communiquée à la municipalité. Sur l'invitation de l'assemblée de la Cigogne, toutes les sections demandèrent au Département, d'une voix unanime, la déportation immédiate des réfractaires. La section de la Cigogne, à cette occasion, se déclara permanente jusqu'au départ des

électeurs, et invita les autres sections à en faire autant. Elle demanda de plus que tous ceux qui seraient reconnus comme recéleurs de prêtres insermentés fussent condamnés à six cents livres d'amende et deux ans de prison. La section du Château demanda, de son côté, que le chef de légion et tous les commandants de la garde nationale fussent autorisés à faire faire des visites domiciliaires chez tous les citoyens suspects de recéler chez eux des prêtres insermentés.

A l'exemple de l'assemblée de la Cigogne, celle de la Couture se déclara également permanente, le 27 août; mais, ses opérations électorales étant terminées, il n'y avait, le 28 au matin, que six citoyens présents, outre le bureau; le soir, le président et le secrétaire étaient seuls venus. Pour recevoir une députation de la section de la Cigogne, ils firent battre le rappel : cinq à six personnes arrivèrent; après un second rappel il y en eut douze en tout. Le lendemain soir, à sept heures et demie, les citoyens, appelés au son de la caisse, vinrent pour entendre un nouvel arrêté de l'assemblée de la Cigogne, demandant une fois de plus que tous les prêtres insermentés, sans aucune exception, fussent déportés. Mais un décret de la Législative, du 26 août, avait déjà réglé la question, exemptant de la déportation les ecclésiastiques sexagénaires et infirmes, et accordant aux autres prêtres non sermentés un délai de quinze jours pour sortir du royaume et la liberté de prendre la route qu'ils voudraient. L'assemblée de la Couture manifesta alors une certaine impatience; « la section, considérant que l'Assemblée nationale a rendu une loi relativement à cet objet, déclare qu'elle ne peut en délibérer ». Puis plusieurs citoyens se plaignirent qu'on les dérangeât pour leur proposer de délibérer sur des objets déjà réglés par la loi et dont l'exécution avait été confiée par elle aux différents administrateurs. « Ils ont dit que la loi était l'unique point de réunion de tous les bons Français, qu'elle seule doit les diriger, que tout autre moyen amènerait infailliblement la division entre les citoyens d'une même ville, et de là dans tout l'empire, ce qui rendrait la perte de notre liberté inévitable. En conséquence, ils ont demandé que la permanence de la section, arrêtée dans la séance du 25, fût levée à l'instant même », ce qui fut décidé.

En même temps, le président de l'assemblée de la Cigogne fai-

sait observer que, le décret de la Législative exemptant de la déportation les prêtres infirmes et sexagénaires, l'arrêté pris le matin par la section n'avait plus sa raison d'être, ce dont convinrent tous les assistants.

Telles furent les préoccupations qui agitèrent les assemblées primaires de la ville du Mans : désir d'exclure de leur sein, et surtout d'écarter de l'assemblée électorale tout « aristocrate, modéré ou trembleur » ; manifestations contre les prêtres insermentés et contre les fonctionnaires ou administrateurs suspectés d'incivisme : voilà ce qui ressort des procès-verbaux de ces assemblées. L'un d'eux, celui de la Couture, nous indique de plus les sentiments de cette section à l'égard de Louis XVI, en assignant comme but à l'assemblée « d'élire quatre électeurs qui se rendront à Saint-Calais pour élire, conjointement avec les autres électeurs du département, des députés à la Convention nationale, que les trahisons et les perfidies du chef du pouvoir exécutif ont nécessitée ».

Nous ne voyons pas que ces assemblées primaires aient agité la question de la forme à donner au gouvernement. Elles aussi devaient s'en remettre là-dessus à la Convention. Les procès-verbaux des assemblées de la Cigogne et du Palais mentionnent le fait que ces deux sections investirent leurs représentants au corps électoral de pouvoirs illimités, — se conformant à l'article 6 du décret de la Législative du 11 août [1]. Les autres sections prirent sans doute la même mesure, sans qu'il en fût fait mention dans leurs procès-verbaux.

VII

Les assemblées primaires des autres cantons furent beaucoup plus calmes, si nous en jugeons par celles dont nous avons les procès-verbaux.

La plupart de ces procès-verbaux offrent peu d'intérêt; ils relatent simplement :

La formation provisoire de l'assemblée, sous la présidence du doyen d'âge, avec le secrétaire et les scrutateurs provisoires;

1. Duvergier, IV, 350.

La nomination du bureau ;

La lecture de la loi du 11 août, relative à la formation d'une Convention nationale ; de celle du 12, relative à la formation des assemblées primaires et électorales ; de celle du 13, relative à la déclaration présentée par la commission extraordinaire ; de l'exposé des motifs d'après lesquels l'Assemblée nationale a prononcé la suspension du pouvoir exécutif entre les mains du roi, et proclamé la convocation d'une Convention nationale ; de la lettre de Roland, du 16 août, aux corps administratifs ; enfin, des lettres du procureur général syndic du Département aux procureurs syndics des Districts, et de ceux-ci aux municipalités ;

La prestation, par les membres du bureau, puis par les membres de l'assemblée, du serment « de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant » ;

Les différents scrutins pour la nomination des électeurs ou de leurs suppléants.

Tel est le type qui a servi de modèle aux procès-verbaux des deux assemblées primaires des communes de campagne composant le canton du Mans, et de celles des cantons de Lavardin [1], de Vallon [2], de la seconde section du canton d'Écommoy [3], de la seconde section du canton de la Ferté-Bernard [4], de Nogent-le-Bernard [5], de la commune et du canton de Bonnétable [6], et de Sillé-le-Guillaume [7].

Quelques-uns de ces procès-verbaux nous renseignent sur le nombre des citoyens qui prirent part aux opérations électorales ; mais, comme nous n'avons pas le nombre total des électeurs de chaque canton, nous ne pouvons établir de proportion. Ces chiffres sont cependant intéressants, parce qu'ils nous montrent, dans la

---

1. Arch. de la Sarthe, L 198 *bis* b.
2. *Ibid.*, L 198 *bis* d.
3. *Ibid.*, L 198 *bis* a.
4. *Ibid.*, L 198 *bis* f.
5. *Ibid.*, L 198 *bis* h.
6. *Ibid.*, L 198 *bis* e.
7. *Ibid.*, L 199. — Aux procès-verbaux d'assemblées primaires qui se trouvent aux Archives de la Sarthe, il faut ajouter quelques extraits du procès-verbal de l'assemblée primaire du canton de Château-du-Loir, relatant plusieurs dons patriotiques (Arch. nat., C 167, doss. 400).

plupart des assemblées, le nombre des électeurs diminuant à chaque nouveau scrutin.

Au Mans, dans la section de la Couture, il y a 139 votants pour l'élection du bureau, le 26 août au matin; le soir, pour la nomination des électeurs, le nombre des électeurs augmente : 199 votants prennent part au premier scrutin; mais le lendemain, il diminue: le matin, pour le second scrutin, 128; le soir, pour le troisième, 100.

La section d'Outreponts nomme ses électeurs dans la seule journée du 26. Le matin, pour l'élection du bureau, il y a 190 votants; le soir, pour la nomination des électeurs, premier scrutin : 119 votants; second : 90.

Dans la première section des communes rurales du canton du Mans, élection du bureau, 26 août au matin : 286 votants; nomination des électeurs : premier scrutin, 26 au soir : 197; second scrutin, 27 au matin : 70; troisième scrutin, le soir : 83.

Première section du canton de Montfort [1] : premier scrutin, 26 au matin : 297 votants; le soir, second scrutin : 137; troisième : 203.

Canton de Montmirail [2] : 26 août, élection du bureau : 279 votants; nomination des électeurs, premier scrutin : 275; 27 août, second scrutin : 67; troisième : 70.

Canton de Tuffé [3] : 26 août, élection du président : 105 votants; nomination des électeurs, premier scrutin : 147; 27 août, second scrutin : 33; troisième : 30. Le procès-verbal déclare que le nombre des votants a ainsi diminué à cause de la foire qui se tient à la Ferté-Bernard et de la récolte, mais que les élections se sont tout de même faites, « la situation présente de l'empire français exigeant impérieusement une grande célérité dans la nomination des députés pour la Convention nationale ».

Canton de Sillé-le-Guillaume : trois tours de scrutin dans la même journée; premier scrutin : 546 votants; second 390; troisième : 137 [4].

---

1. Arch. de la Sarthe, L 198 *bis* c.
2. *Ibid.*, L 198 *bis* h.
3. *Ibid.*, L 198 *bis* i.
4. Il y a des exceptions; dans le canton de Saint-Paterne, par exemple (*ibid.*), les élections durent deux jours; le premier, il y a 157 votants; le second, 162.

Nous trouvons dans quelques-uns de ces procès-verb· x la mention que l'assemblée se conforma au décret de la Législative du 11 août ; celui de Saint-Paterne indique comme·but de l'assemblée la nomination d'électeurs chargés « d'élire des représentants à la Convention, investis de pouvoirs illimités ». L'assemblée de Montmirail « a déclaré unanimement qu'elle chargeait spécialement ses électeurs de revêtir les représentants pour la Convention nationale d'une confiance illimitée » ; celle de Rouez [1], après avoir nommé ses électeurs, « les a investis de toute sa confiance et leur a donné tous les pouvoirs nécessaires en pareil cas, sans aucune restriction, lesquels électeurs présents ont accepté et remercié l'assemblée de la confiance qu'elle met en eux ». Du reste, le silence des autres procès-verbaux sur ce point ne signifie peut-être pas que les autres assemblées aient négligé cette formalité.

De toutes les assemblées primaires dont nous avons les procès-verbaux, les deux plus intéressantes sont, à coup sûr, celle de la première section du canton de Montfort et celle du canton de Montmirail, à cause des vœux qu'elles émirent.

A Montfort, « l'assemblée, avant de se dissoudre, a unanimement et expressément recommandé auxdits sieurs électeurs de déclarer à l'assemblée électorale que sa volonté est que la Constitution soit conservée dans son entier, nommément quant à la monarchie ».

Nous trouvons donc une assemblée primaire qui se prononce nettement pour le maintien de la monarchie. Nous ne voyons pas, du reste, dans le procès-verbal de l'assemblée électorale de la Sarthe, que les électeurs du canton de Montfort aient fait cette déclaration dont les avaient chargés leurs commettants.

L'assemblée de Montmirail se montre animée de sentiments tout contraires.

« L'assemblée a déclaré unanimement... qu'elle donnait son adhésion à l'acte du Corps législatif, du 10 août, portant suspension du pouvoir exécutif; qu'elle approuve les mesures prises par l'Assemblée nationale pour le salut de l'empire, le maintien de la liberté et de l'égalité, et demandé qu'il lui fût fait en son nom une

1. Arch. de la Sarthe, L 198 *bis* c.

adresse de félicitations ; un membre de l'assemblée ayant présenté un projet d'adresse, d'après la lecture, elle a déclaré l'adopter et a arrêté que copie collationnée par le président serait envoyée à l'Assemblée nationale. »

Dans cette adresse, qui est aux Archives nationales [1], les électeurs de Montmirail ne se prononcent pas sur la forme de gouvernement que la Convention devra établir; mais, non contents d'exprimer des sentiments nettement hostiles à Louis XVI, ils se déclarent « las du régime des rois » et acceptent d'être traités de républicains par Brunswick et ses pareils.

« Nous avons, disent-ils, appris avec joie la suspension du pouvoir exécutif... Depuis longtemps, Louis XVI avait perdu notre confiance. Louis XVI a reçu de la Constitution tous les moyens de faire des heureux et de mériter les bénédictions du peuple, et cependant il a excité contre lui la haine et l'indignation de tous les Français ; or, il n'est pas possible que la France entière se trompe, quand elle est si intéressée à découvrir la vérité. Voilà ce que nous nous disons depuis quatre ans. Autant nous aimons la franchise, la loyauté, la bienfaisance et toutes les vertus sociales, autant nous abhorrons les perfidies, les trahisons et les parjures. Nous sommes las du régime des rois, des nobles et des prêtres ; nous ne voulons plus de ces honnêtes gens-là. Brunswick et ses pareils nous traiteront, s'ils veulent, de factieux, de républicains, de sans-culottes ; peu nous importent les mots, pourvu que le crime cesse de présider à nos affaires. Jamais nous ne reconnaîtrons les tyrans pour nos maîtres. Qu'ils ne comptent pas effrayer les habitants des campagnes, qu'ils n'attendent de nous aucune espèce de composition. »

D'autres assemblées primaires, dont nous n'avons pas les procès-verbaux, envoyèrent également des adresses à la Législative : celle de la Flèche [2], empreinte des mêmes sentiments de reconnais-

---

1. Arch. nat., C 167, doss. 407, pièce 35.

2. Cette adresse, du 26 août, est signée « les habitants de la campagne du canton de la Flèche, département de la Sarthe, réunis dans leurs sections pour nommer leurs électeurs », et revêtue de seize signatures (Arch. nat., C 167, doss. 408, pièce 47). On trouve également aux Archives (C 160, doss. 345, pièce 41) une adresse des citoyens de la Flèche, revêtue de 225 signatures, sans date, applaudissant aux « mesures vigoureuses » prises par la Législative.

sance et de respect que nous avons rencontrés dans toutes les autres adresses que nous avons citées, les exprime aussi avec l'emphase que nous avons remarquée dans ces documents [1] et ne contient aucun trait particulier [2]. L'adresse des citoyens de la ville et du district de Mamers [3] sort davantage de la banalité accoutumée et, sans témoigner d'une haine de la royauté aussi catégorique que l'adresse de Montmirail, s'exprime avec quelque violence sur le compte de Louis XVI. « Briser le sceptre de fer d'un roi ingrat, parjure, assassin et courbé sous le poids des plus noirs attentats, tel était le devoir, telle a été la conduite des vrais représentants du peuple. Un roi inviolable ne pouvait être agréable longtemps à une nation qui était mûre pour la liberté. C'était en vain que des mandataires infidèles et salariés par tous les brigands couronnés de l'Europe ont tenté d'enchaîner le *souverain* au char d'un tyran. Le peuple s'est rappelé qu'il n'a pu, par aucun serment, par aucune loi, contracter à son détriment avec soi-même; honteux de sa faiblesse pour l'indigne objet de ses préférences, le *souverain* se montre et le tyran n'est plus. »

Des assemblées primaires sortit l'assemblée électorale, qui se tint à Saint-Calais, du 2 au 10 septembre. Elle investit ses élus de pouvoirs illimités; de plus, le commandant de la garde nationale de Saint-Calais ayant, au nom des citoyens soldats, « juré une haine éternelle aux rois et à la royauté, ce serment, dit le procès-verbal [4], que les trahisons atroces du pouvoir exécutif ont provoqué, a été

---

1. « Le génie de la liberté a enflammé tous les cœurs de son feu céleste »; « les décrets du 10 août, et ceux auxquels ils ont donné occasion, sont un égide puissant sous lequel elle (la patrie) respire en sûreté »; « comme un pilote ferme à son poste, vous n'avez point abandonné le gouvernail, et vous avez sauvé le vaisseau de l'État de la plus horrible tempête », etc.

2. Notons cependant les derniers mots de l'adresse où les habitants de la campagne se déclarent « jaloux, autant que les habitants des villes », de manifester leur adhésion aux lois du 10 août.

3. Sans date, reçue à la Législative le 31 août (Arch. nat., C 162, doss. 363, pièce 29). Elle est revêtue de 96 signatures, parmi lesquelles nous trouvons celle de Véron-Forbonnais, l'économiste; Regnoust-Duchesnay, commissaire du roi au tribunal du district, a, dans ce titre, remplacé les mots « du roi » par quelques points.

4. Il existe deux exemplaires manuscrits de ce procès-verbal : l'un aux Archives de la Sarthe, L 199, l'autre aux Archives nationales, C 180, pièce 71.

unanimement répété par l'assemblée, pénétrée d'indignation contre les tyrans ».

VIII

De tous ces textes que j'ai analysés au cours de cette étude, et dont j'ai cité les passages qui m'ont semblé les plus dignes d'être notés, quels sont les traits communs qui se dégagent et nous permettent, sans vouloir trop généraliser, de caractériser l'esprit public dans le département de la Sarthe, au moment où sombra la royauté ?

Tout d'abord, nous trouvons, à n'en pouvoir douter, une adhésion formelle, absolue, aux mesures prises par la Législative, le 10 août et les jours suivants : suspension du pouvoir exécutif, convocation d'une Convention nationale, etc. Corps administratifs ou citoyens, tous ceux dont nous avons l'opinion approuvent ces actes, — que leur approbation soit spontanée ou dictée par la prudence ; aucune voix ne s'élève en faveur du roi. La population de la Sarthe, sincèrement attachée à Louis XVI, comme la France entière, aux débuts de la Révolution, s'était de plus en plus détachée de lui depuis la fuite à Varennes. Parmi les différents documents que nous avons vus et qui nous aident à connaître les sentiments de la population, les uns ne parlent pas du roi, ou y font une allusion vague, les autres en parlent en termes sévères ou hostiles ; aucun ne lui est favorable.

Le second trait qui se dégage, c'est la réserve qu'observent les corps administratifs et, à très peu d'exceptions près, les citoyens, sur la question de la future organisation du gouvernement. Louis XVI est considéré comme définitivement déchu, personne n'envisage la possibilité de le remettre une seconde fois sur le trône ; mais par qui le remplacer ? Conservera-t-on la Constitution telle qu'elle existe, ne changera-t-on que la personne du roi, établira-t-on une régence ? ou faut-il modifier la Constitution et adopter une forme nouvelle de gouvernement ? De toutes les assemblées primaires dont nous connaissons les opinions et les vœux, une seule, celle de Montfort, s'est exprimée sur ce point : elle a demandé le maintien

de la Constitution dans son intégrité, et particulièrement de la forme monarchique. Une autre, celle de Montmirail, semble s'être prononcée en sens contraire, mais en termes moins nets et moins catégoriques. Ces mots : « nous sommes las du régime des rois », eussent indiqué qu'elle ne voulait plus de la monarchie; mais elle parle du « régime des rois, des nobles et des prêtres »; elle déclare que jamais elle ne reconnaîtra « les tyrans » pour ses maîtres. Ce qu'elle semble répudier, c'est donc plutôt ce qu'on appelait « la tyrannie », « le despotisme », c'est plutôt la persistance de l'ancien régime, que la monarchie proprement dite.

Le sentiment qui se révèle le plus généralement, c'est l'intention de s'en remettre à la Convention pour les mesures à prendre. La Convention sera l'expression de la volonté nationale, elle se composera d'hommes que leurs électeurs auront investis de pouvoirs illimités; ces électeurs eux-mêmes sont également investis par leurs commettants, par les assemblées primaires, d'une confiance illimitée. La Convention aura donc en mains les pouvoirs nécessaires pour trancher la question. C'est le sentiment qu'expriment les administrateurs du district de Château-du-Loir, quand ils écrivent : « L'exercice de la souveraineté de la nation devient aujourd'hui nécessaire pour corriger ou réformer les ressorts de son gouvernement. » Ils admettent qu'il faut des réformes, des modifications à la Constitution : ce sera la tâche de la Convention, issue de la souveraineté nationale. Ce sentiment se trouve nettement aussi dans l'adresse des citoyens du Mans, du 12 août : « Respectant la Constitution sublime qui est le palladium de la liberté française, disent-ils aux législateurs, vous n'avez pas voulu qu'elle souffrît la moindre atteinte. Le gouverneur nommé au prince royal, votre attention à ne pas empiéter sur le pouvoir exécutif, à rendre la nation elle-même juge de ce qui convient le mieux à ses intérêts dans la crise actuelle, tout démontre la sagesse de vos principes. »

C'est pourquoi le procureur général syndic dira, le 4 octobre, dans son discours au Département : « La Convention nationale, investie par la nation d'un pouvoir souverain qui n'a d'autres limites que les droits de l'homme et du citoyen, a pu légalement établir la République. » Ceux qui ne songeaient pas à cette forme de gouvernement, ceux qui ne la demandaient pas, ont pu cependant l'accueil-

lir comme s'ils l'avaient désirée, parce qu'ils étaient résolus d'avance à accepter ce que déciderait la Convention.

Enfin, un autre caractère de l'état d'esprit de la population à ce moment, c'est, d'une part, une recrudescence du mouvement contre les prêtres insermentés, considérés comme un obstacle à la paix et à l'union des esprits [1]; d'autre part, un redoublement de l'élan patriotique, sous l'influence de la crise que l'on traverse [2], qui se traduit surtout par les enrôlements de volontaires. Le district de Château-du-Loir en fournit 300, au lieu de 138 qu'on lui demandait; à Sillé, la publication du décret suspendant le pouvoir exécutif a été immédiatement suivie de l'enrôlement de 41 volontaires. « Le même enthousiasme s'est propagé dans les quatre autres cantons du district. Les enrôlements ont surpassé l'espérance de nos commissaires. Le district de Sillé, qui ne contient que trente-une communes, fournit 120 recrues en sus de son contingent. » La ville de Saint-Calais, sur une population de 3.500 âmes, a fourni plus de 180 combattants, tant dans les volontaires que dans les troupes de ligne. Au lieu de 12 que le canton devait fournir pour le second bataillon, il y en a 40. Pour le district de la Flèche, le Département avait déterminé un nombre de recrues proportionnel à la popula-

1. L'assemblée primaire de la Couture, au Mans, demande la déportation des prêtres réfractaires, « considérant que tous les maux qui affligent la France sont l'effet du fanatisme que les prêtres non sermentés ne cessent d'inspirer ». Le Département arrête cette déportation parce que « les cinq sections des assemblées primaires de cette ville ont présenté au Conseil général leurs pétitions qui, toutes, demandent la prompte déportation des prêtres insermentés comme mesure urgente, dans un temps où la patrie en danger a besoin de l'union de toutes ses forces; que cette union ne peut exister si la paix intérieure n'est maintenue par tous les moyens possibles ». (Arch. de la Sarthe, L 29, fol. 56.) Les administrateurs du district de Sillé disent, dans leur adresse à la Législative : « Nous avons fait chasser, il y a déjà plus d'un an, les prêtres réfractaires de toute l'étendue de notre district, et grâce à cet acte de vigueur nous jouissons de la plus heureuse tranquillité. »

2. A la Flèche, nous voyons le sentiment religieux s'unir au patriotisme. « Réunis à l'autel de la Patrie, nous y renouvelons le serment de maintenir vos décrets; nous sacrifierons nos biens, nos vies, pour le soutien de la liberté, de l'égalité... Nous venons encore de puiser dans le temple de l'Éternel, de ce Dieu de justice qui créa tous les hommes égaux, un saint enthousiasme pour la conservation d'un droit aussi précieux, pendant le service solennel que l'on y célébrait pour nos frères morts à Paris pour une si belle cause; ce lugubre spectacle, en mettant sous nos yeux leur dévoûment héroïque, nous enflammait d'une nouvelle ardeur pour la patrie. »

tion ; « on nous avait comptés, mais le patriotisme ne calcule pas, et nous avons quintuplé la fixation arrêtée ».

Ces différents traits de l'esprit public dans la Sarthe ne sont assurément pas particuliers à ce département ; je les ai étudiés, non parce qu'ils offrent un caractère spécial, mais parce que, je le répète, il serait bon de les étudier dans toutes les parties de la France ; il y aurait intérêt à noter les vœux des habitants, qui, dans d'autres régions, furent peut-être plus accentués et plus précis, leur attitude, leurs sentiments, qui furent, à peu près partout, la soumission aux décrets de la Législative, l'enthousiasme patriotique ; il y eut cependant des exceptions, comme à Verdun, où les administrateurs du district protestèrent contre la convocation de la Convention, qu'ils qualifièrent de « crime [1] », à Sedan, dans le Haut et le Bas-Rhin, etc. [2]. Ces exceptions seraient à enregistrer, il faudrait en déterminer le nombre aussi exactement que possible. Alors, après toutes ces études locales, particulières, on pourrait asseoir sur des bases précises une étude générale de l'esprit public en France et des sentiments qu'excitèrent dans le peuple la chute de la royauté et l'établissement de la République.

Paul MAUTOUCHET.

---

1. Cf. Aulard, *Hist. polit. de la Rév. fr.*, p. 232, n. 6.
2. Cf. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. IV, pp. 460-470.

L'Histoire militaire de la Révolution et de l'Empire

État des travaux et questions a traiter

Il ne s'agit pas, dans l'article qui suit, comme dans ceux du même genre que la *Revue* pourra publier, de donner, de sujets aussi vastes que l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire, une bibliographie même sélective. On se propose simplement d'y indiquer l'état présent des connaissances, le nombre et l'importance des lacunes actuellement existantes, et les problèmes à résoudre. On ne citera donc qu'un nombre restreint d'ouvrages, ceux qui ont apporté récemment des résultats nouveaux, ou qui constituent des types à imiter, et l'on insistera, au point de vue spécial de chaque question, sur l'organisation du travail historique, sur ses imperfections et sur les moyens qu'il serait possible d'employer pour y remédier [1].

*
* *

De bons esprits estiment que l'histoire militaire ne présente pas un très grand intérêt pour l'histoire générale; sans doute l'on ne peut nier que les guerres n'aient souvent de graves conséquences politiques et sociales, ni que les institutions militaires d'un peuple ne soient toujours en rapport avec son état social : il suffit cependant, pour comprendre et retracer l'évolution d'une société pendant une période donnée, de posséder, sur l'histoire militaire de cette période, quelques renseignements essentiels.

D'une manière générale, cette opinion nous paraît très sujette à discussion; et elle ne nous semble guère défendable s'il s'agit de

1. On ne s'occupe ici que de l'histoire des armées de terre, et, dans cette histoire, on a négligé ce qui a trait à l'histoire du costume et de l'équipement; les travaux spéciaux, recueils de planches, etc. faits sur cette matière ne s'adressent guère, leur intérêt de curiosité mis à part, qu'aux peintres militaires.

l'époque de la Révolution et de l'Empire, qui ouvre l'ère des guerres nationales ; ici, vraiment, l'histoire militaire passe au premier plan, et prend une importance qui la rend digne d'attirer l'attention non seulement des théoriciens de la stratégie et de la tactique, mais encore de l'historien. Il est inutile de rappeler que la connaissance des événements militaires de 1792 à 1815 est indispensable pour expliquer à l'intérieur les faits de l'histoire politique, les modifications des formes constitutionnelles, de graves changements dans la société. Pendant vingt-trois ans, la guerre a été le métier de millions de Français, et cette prédominance accordée, un quart de siècle durant, à l'armée et à l'esprit militaire a eu, sur les destinées ultérieures du pays, une influence décisive. Sur l'histoire militaire de cette époque, une légende s'est formée de bonne heure : dès la Restauration ont apparu, types abstraits et peu compliqués, le « soldat de la Grande Armée », le « volontaire de 1792 ». Depuis 1815, les souvenirs des guerres de la Révolution et de l'Empire n'ont cessé d'être employés comme moyen d'opposition ou de gouvernement ; il suffit de regarder aujourd'hui autour de soi pour constater que, dans la politique, leur action est restée puissante, et de jeter un coup d'œil sur l'énorme littérature militaire du siècle pour mesurer la place qu'occupent ces guerres dans l'histoire du XIXe siècle français. Il y a un ouvrage de haut intérêt à faire sur la formation, la nature et l'influence de la « légende napoléonienne », sur les origines et l'action du « chauvinisme », son produit naturel, et à déterminer grâce à quelles circonstances et à quelles déformations de l'histoire elle a pu se constituer. Écrire cet ouvrage, ce serait écrire un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de la France contemporaine. Or il ne pourra être rédigé que lorsqu'on aura une connaissance très sûre de l'histoire militaire du Premier Empire.

L'importance de l'histoire militaire dans l'histoire générale de la Révolution et de l'Empire une fois admise, reste à se demander de quelle manière on doit la faire. Doit-on considérer comme nécessaire, ou simplement utile, la reconstitution minutieuse des événements successifs d'une campagne, des mouvements, à la fois identiques et variés, exécutés par des armées sur un théâtre de guerre, comme par des pions sur un damier ? Y a-t-il là autre chose qu'un divertissement d'érudit, un travail d'intérêt purement technique, dont profitent seuls les stratégistes et les tacticiens ?

Sans nier que les études d'opérations paraissent souvent assez fastidieuses, nous estimons qu'elles sont indispensables. Elles forment la base solide sur laquelle s'édifient les généralisations. Prenons les armées

de la Révolution : aux yeux de beaucoup de gens, elles se résument dans le type conventionnel, signalé plus haut, du « volontaire de 1792 ». A n'en pas douter, ce type idéal n'a pas été très fréquent dans les bataillons de volontaires de 1792, qui sont eux-mêmes différents des autres bataillons de volontaires et de réquisitionnés levés au cours de la Révolution. Si un historien militaire comme M. Chuquet a pu, dans une série de volumes dont il sera parlé tout à l'heure, rendre évidente cette vérité, c'est grâce à une étude très exacte des campagnes de 1792 et 1793 : la lecture des livres de M. Chuquet fatigue des personnes qu'intéressent vivement ses conclusions. Il serait facile de donner d'autres exemples, et de montrer d'autres points sur lesquels l'ignorance des faits a engendré et engendre encore nombre de discussions stériles.

Cependant de ce que l'histoire militaire ne peut se passer des travaux de ce genre, il ne faudrait pas conclure qu'ils la constituent tout entière. Ce serait en avoir une conception étroite et stérile, et qui justifierait l'opinion que nous rapportions en débutant. Pour l'officier qui y cherche les éléments constitutifs de l'art de la guerre, ils peuvent être une fin ; pour l'historien, ils ne sont qu'un moyen. Jusqu'ici cette distinction n'a guère été marquée ; on a fait une part beaucoup trop large aux récits de sièges, de batailles où l'on voit évoluer des armées qui semblent dépourvues de vie. A côté des opérations, il faut voir les hommes. Jamais les soldats qui composent une armée ne peuvent être complètement transformés en automates par l'accoutumance la plus longue, la discipline la plus sévère. Quoi de plus vivant, de moins mécanique que les armées de la Révolution et de l'Empire ? Cherchons à connaître à fond la Grande Armée ; une foule de questions se poseront aussitôt : quels étaient sa composition, l'état matériel et l'état d'esprit du commandement et de la troupe, les rapports des soldats entre eux et avec leurs chefs, les rapports de ces chefs entre eux, avec leurs supérieurs, les rapports de l'armée avec la société civile ? Dès que nous aurons essayé de donner une réponse à ces questions, nous nous apercevrons qu'elle est différente suivant les temps, la Grande Armée ayant subi une évolution rapide, avec des phases nettement marquées, et n'étant, à aucun moment, identique à ce qu'elle fut avant ou après. Ainsi le champ du problème se trouve encore agrandi.

Il faudrait, pour en avoir la solution, disposer de travaux antérieurs précis sur l'organisation même de l'armée napoléonienne et sur les guerres faites par elle. La même besogne accomplie pour les armées de la Révolution, on se trouverait en possession des matériaux nécessaires pour rédiger une série d'études de « sociologie militaire », dont l'intérêt serait

incontestable pour l'histoire sociale de la France. Nous n'ajouterons pas qu'un esprit résolument scientifique devrait inspirer leurs auteurs. Bien rares sont les travaux qui, jusqu'en ces derniers temps, n'ont pas été viciés par des préoccupations sentimentales. Les historiens n'ont pour tâche que d'établir la vérité. L'histoire militaire, pour la période 1789-1815, est restée longtemps fermée à ces idées : il a suffi de l'y introduire pour la renouveler sur bien des points, d'autant plus que les documents précis abondent, et qu'il n'est guère de partie de la science historique où la vérité puisse être approchée de plus près.

Nous croyons avoir montré l'importance de l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire, importance qui deviendra plus visible à mesure qu'une méthode rationnelle y sera plus largement appliquée. Nous allons maintenant essayer de dire brièvement ce qui, dans son domaine, est fait, ce qui se fait, et ce qui reste à faire.

*
* *

Les ouvrages publiés depuis le début du siècle jusqu'à 1880 environ sur l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire sont innombrables ; on en a l'idée en parcourant la *Bibliotheca historico-militaris* du Dr Pohler [1] qui, bien qu'incomplète, fournit les indications par milliers. Cependant il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que tout soit fait, ni même que les sujets les plus importants soient traités. Que trouve-t-on en effet dans cette vaste littérature ? Les œuvres purement littéraires une fois éliminées, nous restons en présence de trois catégories de livres : 1° les traités et dissertations de stratégie et de tactique ; 2° les ouvrages à caractère autobiographique, souvenirs, mémoires et correspondances ; 3° les ouvrages proprement historiques, qu'il s'agisse de travaux faits d'après les documents originaux, ou de livres de vulgarisation.

Nous laisserons de côté ici les ouvrages rédigés avec des préoccupations didactiques d'art militaire, qui ne fournissent que peu de chose à

1. La *Bibliotheca historico-militaria* du Dr John Pohler, faite en collaboration avec plusieurs érudits, est un « catalogue systématique des publications en toutes langues sur l'histoire et l'art militaires depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin de l'année 1880 ». L'ouvrage, qui paraît en fascicules, comprend dix parties. Actuellement quatre volumes sont publiés, les trois premiers chez F. Kesler, à Cassel, le quatrième à Leipzig, chez G. Lang. Le tome I (1887) contient le titre de 26.000 ouvrages sur « les guerres depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1880 ». Le tome II (1890) renferme la bibliographie de l'histoire militaire des « États, pays et lieux pris en particulier ». Le tome III, celle de l'histoire des « armées et des troupes ». Dans le tome IV sont énumérées les « biographies, mémoires et correspondances ».

l'histoire, sauf exception : ainsi le grand ouvrage de Jomini [1], écrit pour les professionnels, prend, en raison de la qualité de son auteur, une valeur historique particulière. — A propos des sources narratives se pose une grosse question qui exigerait une étude spéciale : nous en dirons plus bas quelques mots.

Les ouvrages de la troisième catégorie sont de nature très diverse. On ne peut songer à mentionner même les principaux, sur lesquels les bibliographies des chapitres consacrés à l'histoire militaire dans les tomes VIII et IX de l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud donnent quelques indications (jusqu'à 1896 et 1897). Ce sont : des monographies de tout ou partie d'une campagne ; quelques-unes sont encore à consulter, mais la plupart n'ont pas une documentation suffisante et les documents y sont souvent mis en œuvre d'après une méthode discutable ; — des biographies, fort nombreuses, mais gâtées, en majorité, par un parti pris de panégyrique et des préoccupations littéraires ; de plus elles sont d'ordinaire incomplètes ; — quelques études sur les soldats de la Révolution, sur les institutions militaires de la France de 1789 à 1815 ; elles ne sont pas dépourvues de mérite, mais la mise au jour, depuis la date de leur publication, de nouveaux documents, les a vieillies sur bien des points. — Nommons aussi, pour mémoire, les histoires générales où l'histoire militaire tient une large place : Thiers, Lanfrey, Norvins [2], etc. Quant aux résumés et aux manuels, ceux qu'on a pu écrire avant ces derniers temps ne comptent guère.

En résumé, pendant cette première période, la production a été abondante, variée, mais touffue et peu cohérente ; les ouvrages ont un caractère mal défini ; ils sont écrits trop près des événements ; il y manque souvent le sang-froid, l'esprit critique, la sûreté d'informations, et trop rares sont les auteurs qui ont su puiser aux bonnes sources.

*
* *

Après la guerre de 1870-71, et surtout depuis une vingtaine d'années, il semble que l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire, pourtant déjà si cultivée, ait vu grandir encore son crédit auprès du public.

---

1. *Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution, de 1792 à 1801.* 15 vol. et 1 atlas. Paris, 1819-24.

2. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.* (20 vol. Paris, 1845-1869). — Lanfrey, *Histoire de Napoléon* (4 vol. Paris, 1867-70). — Norvins, *Histoire de Napoléon* (4 vol. Paris, 1827-28). — Voir le *Catalogue de l'Histoire de France,* de la Bibliothèque Nationale.

Elle a bénéficié d'une recrudescence de vie de la « légende napoléonienne », de l'intérêt très vif qui s'attache en France, surtout depuis le vote de la loi de 1889 et l'institution du service universel, à tout ce qui touche à l'armée. Les trois grandes librairies militaires Berger-Levrault, Chapelot (successeur de Baudoin), Charles-Lavauzelle, font, notamment la seconde, une place importante à la publication de travaux proprement historiques. Des Sociétés se sont fondées, *la Sabretache*, *la Plume et l'Épée*, ayant pour objet de favoriser l'étude de l'histoire militaire du siècle et surtout du début du siècle. Le nombre des demandes de communication de documents aux Archives de la Guerre s'est notablement accru. L'ancienne *Revue militaire de l'étranger*, réorganisée en avril 1899 sous le titre de *Revue militaire rédigée à l'État-major de l'armée*, est consacrée, pour moitié de sa livraison mensuelle, à l'histoire militaire. Toutes les autres revues militaires, *Le Journal des sciences militaires*, *Le Spectateur militaire*, *La Curiosité militaire*, la *Revue du Cercle militaire*, les Revues *d'infanterie*, *de cavalerie*, *d'artillerie*, *du génie militaire*, *de l'intendance militaire*, les revues de vulgarisation comme *Armée et Marine*, *l'Armée illustrée*, publient, au moins de temps à autre, des articles historiques. Il existe même un bulletin de livres militaires d'occasion, *Le Bouquiniste militaire*, édité par M. Edmond Dubois, libraire : les livres d'histoire y font prime.

Ce surcroît de faveur accordé à l'histoire militaire serait resté sans profit pour la science si l'ancien état de choses avait subsisté, si les travailleurs étaient devenus plus nombreux sans que les méthodes fussent modifiées. Heureusement, il n'en a pas été ainsi. Depuis un quart de siècle, avec l'introduction dans les études historiques d'une méthode rationnelle, et l'adoption, par tous les historiens sérieux, des principes d'une critique rigoureuse, la science historique s'est notablement transformée. Les effets de ce changement n'ont pas tardé à apparaître dans les études d'histoire militaire. A l'École supérieure de Guerre, créée en 1876, des professeurs de talent ont apporté, dans la manière de professer l'art de la guerre, de sérieuses innovations. Délaissant les dissertations de pure théorie, ils ont donné comme base aux préceptes de stratégie et de tactique un examen minutieux des *faits* de guerre, et les ouvrages qu'ils ont rédigés dans cet esprit s'offrent à nous sous la forme de commentaire suivi des différents épisodes d'une campagne ou d'une fraction de campagne : tel est le *Froeschwiller* du Gal Bonnal, que l'on peut regarder comme un des meilleurs spécimens de la nouvelle manière [1]. Le sous-titre

1. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1899. Cf. la *Revue*, t. I, p. 295.

est significatif : *Récit commenté des événements militaires qui ont eu pour théâtre le Palatinat bavarois, la Basse-Alsace et les Vosges moyennes, du 15 juillet au 12 août 1870*. Tel est encore l'ouvrage du Gal Fay, *Étude de marches. Iéna-Sedan* [1].

Cette manière nouvelle de concevoir l'enseignement de l'art de la guerre devait entraîner des changements dans la façon même d'écrire l'histoire militaire. Le *document*, vérifié, contrôlé, devenait indispensable. On n'avait pas tiré jusque là, des fonds très riches des Archives de la Guerre, tout ce qu'ils pouvaient donner : on les exploita avec ardeur. Actuellement la besogne de publication et d'utilisation des documents est menée par deux catégories de travailleurs, des officiers et des érudits non militaires.

Sous l'impulsion d'un officier de mérite, le Commandant Krebs (aujourd'hui lieutenant-colonel) [2], la Section historique de l'État-major de l'armée a déployé, depuis quelques années, la plus louable activité. Tout d'abord, le classement des Archives a été poussé ; un *Inventaire sommaire des Archives historiques* est en cours de publication [3]. Ensuite, on a entamé une série de travaux méthodiquement faits d'après les sources. Dès 1882, M. le Capne Foucart (aujourd'hui commandant) faisait paraître sur le rôle de *La cavalerie pendant la campagne de Pologne* (*1806-1807*) un volume où s'indiquait une orientation nouvelle [4]. En 1887, il donnait le tome premier d'un ouvrage sur la *Campagne de Prusse* [5]. Bien que, dans la préface, il déclarât qu'il n'avait pas voulu « faire un travail de critique historique », qu'il avait « eu l'intention d'étudier la conduite des armées d'après les campagnes de l'Empereur », et que son travail était exclusivement militaire, il fournissait en réalité à l'histoire de la campagne de 1806 une contribution de première importance, en publiant les ordres

---

1. *Étude de marches. Iéna-Sedan. I. Marches de la Grande Armée en 1806 jusqu'à Berlin. II. Marches des armées allemandes en 1870 (31 juillet-1 septembre)*. Nouv. édit. 1 vol. in-8. Paris, Berger-Levrault, 1899.

2. La section historique est actuellement sous la direction de M. le Commt Contencin.

3. Sur les Archives de la Guerre, voir Langlois et Stein, *Les Archives de l'histoire de France*, p. 54, 399, et la *Revue*, t. II, p. 219. — M. Paul Laurencin-Chapelle a publié, sous le titre de : *Les Archives de la guerre historiques et administratives, 1868-1898* (1 vol. in-8, chez Berger-Levrault, 98), une étude assez défectueuse sur l'histoire et l'organisation de l'ancien Dépôt de la Guerre. C'est en 1880 que le Dépôt de la Guerre ayant été démembré et le service géographique ayant reçu son autonomie, la section historique fut définitivement rattachée à l'État-major général (2e bureau). Ce rattachement a certains inconvénients, mais c'est du jour où il a été opéré que date le développement de la Section historique.

4. *Campagne de Pologne. Nov.-déc. 1806-Janv. 1807* (*Pultusk et Golymin*), *d'après les Archives de la guerre*. 2 vol. in-8. Paris, Berger-Levrault, 1882.

5. *Campagne de Prusse* (*1806*), *d'après les Archives de la guerre*. T. I : *Iéna*. T. II : *Prenzlow-Lübeck*. 2 vol. in-8. Paris, Berger-Levrault, 1887 et 1890.

d'état-major et les rapports divers la concernant; — ce qu'il reconnaissait d'ailleurs lui-même en disant : « Écrire l'histoire d'une campagne en publiant les ordres et les rapports est le seul moyen d'avoir, des faits, une relation vive et exacte ».

Cet exemple a été suivi. Une circulaire ministérielle du 22 octobre 1898, en mettant pendant l'hiver quelques officiers de la garnison de Paris à la disposition de la section historique, a permis d'entreprendre des travaux du même genre et d'une incontestable utilité. Seulement le type fourni par le Capne Foucart a subi certaines modifications. En effet, tandis que ce dernier intercalait encore, entre les pièces publiées, des considérations théoriques, elles sont écartées dans les publications plus récentes, qu'on peut définir : des recueils de documents, logiquement classés, accompagnés d'éclaircissements, de résumés, de notes critiques et de cartes [1]. De plus, le Capne Foucart n'avait utilisé que les documents de Archives de la Guerre : on puise maintenant à d'autres sources manuscrites ou imprimées : Archives Nationales, des Affaires Étrangères, de la Marine, dépôts étrangers, ouvrages antérieurs, journaux, etc.

Voici quel est l'état actuel des travaux entrepris par la Section historique de l'état-major; nous suivons l'ordre chronologique des campagnes :

1° Le Capne de La Jonquière étudie l'*Expédition d'Égypte*; dans un premier volume, seul paru, il s'est arrêté à la prise de Malte [2]. 2° Le Capne de Cugnac s'occupe de la *Campagne de l'Armée de Réserve en 1800*; le tome I s'étend jusqu'à la prise du fort de Bard, 1er juin 1808 [3]. 3° Les *Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques de 1793 à 1805* ont trouvé un historien dans la personne du Capne Desbrière, dont l'ouvrage comprendra trois volumes; le premier, qui est paru, va jusqu'à la fin de 1797 [4]; le second sera consacré à la période 1797-1802; le troisième traitera du camp de Boulogne. 4° Le Capne Alombert a fait paraître un travail sur un des corps de la Grande-Armée, celui du maréchal Mortier, pendant la *Campagne de 1805*, travail qui paraît devoir rester

---

1. Cette définition s'applique exactement aux livres de MM. de Cugnac, de La Jonquière, Margueron, Desbrière; la publication du Commt Margueron, qui est purement et simplement un recueil de documents, constitue un type intermédiaire, qui n'a pas été imité. La tendance actuelle serait à augmenter de plus en plus la part du travail personnel de l'éditeur

2. *L'expédition d'Égypte. 1798-1801*. Tome Ier. 1 vol. in-8 avec 4 cartes. Paris, Charles-Lavauzelle 1900. Cf. la *Revue*, t. II, p. 403.

3. *La Campagne de l'Armée de Réserve en 1800*. 1re partie : *Passage du Grand St-Bernard*. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1900. Cf. la *Revue*, t. II, p. 405. — Le tome II (*Marengo*) a paru lorsque cet article était déjà composé (*Note ajoutée sur l'épreuve*).

4. *1793-1805. Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques*. Tome Ier. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1900. Cf. la *Revue*, t. II, p. 403.

isolé [1]. 5° Le Comm^t Saski a déjà retracé cette partie de la *Campagne d' Autriche de 1809* qui s'arrête à la prise de Ratisbonne, le 23 avril [2]. 6° En entreprenant de raconter en détail la *Campagne de Russie*, le Comm^t Margueron s'est assigné une tâche immense. Dans les trois volumes qu'il a déjà publiés [3], il fait l'histoire des préliminaires de la campagne, et expose les vastes préparatifs faits en Allemagne, sous la direction de Davout, en vue de l'invasion, jusqu'au 31 janvier 1812.

De ces travaux exécutés sous la direction immédiate de la Section historique, il faut rapprocher un certain nombre d'ouvrages dont les auteurs sont des officiers, la plupart élèves de l'École de Guerre. Parmi ces ouvrages, les uns ont pour objet l'exposé des opérations : nous avons cité plus haut les travaux du Cap^ne Foucart [4]; le Cap^ne Colin a publié des *Études sur la campagne de 1796 et 1797 en Italie* [5] ; le Lieut^t Fabry a édité, journée par journée, les documents relatifs à la *Campagne de Russie*, du 24 juin au 19 juillet 1812, et à l'*Armée d'Italie*, de Loano à février 1796 ; il poussera jusqu'en 1797 [6]. — D'autres sont des monographies sur les institutions militaires, comme celles que le Comm^t Boppe a publiées sur les Portugais, les Espagnols et les Croates à la Grande Armée [7], et celle qu'il prépare sur les Hollandais qui en firent partie, comme le livre du L^t-C^el de Philip sur le *Service d'État-major pendant les guerres du Premier Empire* [8] ; ou des biographies : *Grands artilleurs* (*Drouot*, *Sénarmont*, *Eblé*), par le Comm^t Girod de l'Ain [9], la *Vie militaire du général Foy*, par le même [10], *Les grands cavaliers du Premier Empire*, notices biogra-

---

1. *Campagne de l'an 14 (1805). Le corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier. Combat de Dürrenstein.* 1 vol. in-8. Paris, Berger-Levrault, 1897.

2. *Campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche.* T. I et II. 2 vol. in-8. Paris, Berger-Levrault, 1899 et 1900.

3. *Campagne de Russie.* T. I, II et III. 1re partie : *Préliminaires de la Campagne de Russie, ses causes, sa préparation, organisation de l'armée du 1er janvier 1810 au 31 janvier 1812.* 3 vol. in-8. Paris, Charles-Lavauzelle [1899 et 1900].

4. Il faut y joindre : *Une division de cavalerie légère en 1813. Opérations sur les communications de l'armée. Combat d'Altenbourg, 28 sept. 1813*, et *Bautzen* (*Une bataille de deux jours*), *20-21 mai 1813.* 2 vol. Paris, Berger-Levrault, 1891 et 1897.

5. 1 vol. in-8 avec 29 croquis et 2 cartes. Paris, Chapelot, 1898.

6. *Campagne de Russie (1812)*, par L. G.-F. *Opérations militaires (24 juin-19 juillet*, et *20 juillet-31 juillet, Vitebsk).* 2 vol. in-8. Paris, Gougy, 1900. — *Histoire de l'armée d'Italie, 1796-1797. De Loano à février 1796.* 2 vol. in-8. Paris, Champion, 1900.

7. *La légion portugaise, 1807-1813* ; — *Les Espagnols à la Grande-Armée. Le corps de La Romana, 1807-1808. Le régiment Joseph-Napoléon, 1809-1813.* — *La Croatie militaire (1809-1813). Les régiments croates à la Grande Armée.* 3 vol. in-8. Paris, Berger-Levrault, 1897. 1898 et 1900. Sur le dernier, cf. la *Revue*, t. II, p. 409.

8. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1900.

9. 1 vol. in-8. Paris, Berger-Levrault, 1895.

10. 1 vol. in-8. Paris, Plon, 1900. Cf. la *Revue*, t. II, p. 299.

phiques par le Gal Thoumas [1]. — Vient ensuite une troisième catégorie d'ouvrages, analyses ou synthèses plus techniques, mais dont le fond est constitué par des documents et des faits historiques : les *Maximes Napoléoniennes. Répertoire militaire*, du Gal Grisot [2], les *Maximes de guerre de Napoléon Ier* [3], *La Bataille napoléonienne*, du Commt Camon [4], *L'Éducation militaire de Napoléon*, du Capne Colin [5]. Mentionnons enfin les traductions d'ouvrages étrangers parues en ces derniers temps par les soins de militaires, par exemple celle des œuvres de Clausewitz, dont les versions sont multiples : la *Campagne de 1796 en Italie*, traduction du Capne Colin [6]; la *Campagne de 1812*, traduction du Capne Begouën [7]; la *Campagne de 1813 jusqu'à l'armistice, et Campagne de 1814*, traduction du Capne Thomann [8]; une autre traduction de la *Campagne de 1814*, par le Commt Dural de Fraville [9]; la *Campagne de 1815*, traduction du Capne Niessel [10].

Tandis que les officiers de la Section historique s'occupaient, avant tout, de la publication des documents, des travailleurs civils assez nombreux se livraient à des études de diverse nature relatives soit aux opérations elles-mêmes, soit aux institutions militaires de 1789 à 1815, soit à la vie des hommes de guerre de cette époque.

Dans le premier de ces trois genres, nous citerons tout particulièrement la grande série des *Campagns de la Révolution* de M. Arthur Chuquet, qui en est actuellement à son onzième volume (Hondschoote), mais qui est malheureusement interrompue depuis 1896 [11]; les onze volumes de M. Ch.-L. Chassin sur les *Guerres de Vendée* [12] (actuellement étudiées avec passion, et dont la bibliographie s'accroît avec rapidité); le récit, nettement documenté et très attachant, des Campagnes de *1814* (depuis le congrès de Châtillon) et de *1815*, par M. Henry Houssaye [13]. La défense nationale sur les frontières a été étudiée par MM. Ducéré pour les Pyré-

---

1. 2 vol. in-8. Paris, Berger-Levrault, s. d. et 1892.
2. 11 broch. in-8. Paris, Chapelot, 1898-1899.
3. Par A. G., ancien élève de l'École polytechnique. Nouv. édit. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1897.
4. 1 broch. in-8. Paris, Chapelot, 1899. Cf. la *Revue*, t. I, p. 296.
5. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1900.
6. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1899.
7. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1899.
8. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1900.
9. 1 vol. in-8. Paris, Charles-Lavauzelle, 1900.
10. 1 vol. in-8. Paris, Chapelot, 1900.
11. 11 vol. Paris, Cerf, puis Plon, 1886-1896.
12. *La préparation de la guerre de Vendée, La Vendée patriote, Les Pacifications de l'Ouest, Table alphabétique générale.* 11 vol. in-8. Paris, Quentin, 1892-1900.
13. *Histoire de la chute de l'Empire d'après les documents originaux. 1814, 1815.* 3 vol. Paris, Perrin. 1890-1899. Pour le tome II de *1815* (Waterloo), cf. la *Revue*, t. I, p. 71.

nées occidentales [1], Foucart et Finot pour la frontière du Nord [2], et, pour la frontière du Sud-Est, par MM. Krebs et Moris, dont les *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution* peuvent être considérées comme un modèle d'ouvrages de ce genre [3]. Signalons encore les travaux, d'intérêt plus spécial, de M. P. Cottin sur *Toulon et les Anglais en 1793* [4], de M. de Ganniers sur la *Campagne de 1792 en Belgique*, etc. [3].

L'histoire des institutions militaires durant cette période est — nous insisterons plus bas sur cette question — encore bien imparfaite. A côté des ouvrages du duc d'Aumale, de Dussieux, du Gén^al Suzanne, de Fieffé, de Chassin [6], on n'a guère à citer que les travaux, déjà vieillis, de M. C. Rousset sur *Les Volontaires* et la *Grande Armée de 1813* [7], ceux, très discutables, de M. Bonnal de Ganges sur *Les représentants du Peuple près les armées* [8], une monographie excellente de l'*École de Mars* par M. Chuquet [9], les publications de M. Et. Charavay sur *Les Grades militaires pendant la Révolution* et *Les généraux morts pour la patrie de 1792 à 1804* [10]. En 1898 deux conférences, publiées depuis [11], ont été faites à l'École de Saint-Cyr, sur *Les Armées de la République* (*1792-1799*) par M. A. Sorel, *L'Armée du Premier Empire dans ses rapports avec la société civile*, par M. A. Vandal : ce sont, la première surtout, des conférences de vulgarisation. Nous avons indiqué plus haut les travaux du Comm^t Boppe et du L^t-C^el de Philip. Le livre dans lequel M. Guillon a traité des *Complots militaires sous la Révolution et l'Empire* [12] est une contribution à l'histoire intérieure de l'Armée. La Société *La Sabretache* et les revues spéciales

---

1. *L'armée des Pyrénées occidentales*. 1 vol. Bayonne, 1881.

2. *La défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*. 2 vol. Lille, 1890-93.

3. 2 vol. Paris, Cerf, 1891-96. La combinaison des recherches dans des dépôts très divers : Ministère de la Guerre, Affaires étrangères, Archives des Alpes-Maritimes, Archives de Breil, et l'utilisation des sources étrangères, y ont donné d'excellents résultats.

4. 1 vol. in-8. Paris, Ollendorff, 1898.

5. Dans la *Revue des Questions historiques*, année 1898.

6. Duc d'Aumale, *Les institutions militaires de la France* (1867); Dussieux, *L'armée en France* (3 vol. Versailles, 1884); Gal Suzanne, *Hist. de l'artillerie française*; *Hist. de la cavalerie française; Hist. de l'infanterie française*; E. Fieffé, *Hist. des troupes étrangères au service de la France, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la Première République et sous l'Empire* (2 vol. Paris, 1854); Chassin, *L'armée de la Révolution* (1 vol. Paris, 1867).

7. 2 vol. in-12. 1re et 2e édit. Paris, Perrin, 1892.

8. De 1791 à 1797. 2 vol. in-8. Paris, Savaète, 1898.

9. 1 vol. in-12. Paris, Plon, 1899. Cf. la *Revue*, t. I, p. 289.

10. Publications de *La Société de l'Histoire de la Révolution*. 2 vol. in-8. Paris, 1893 et 1894. Le travail sur *Les généraux morts pour la Patrie* sera continué jusqu'à 1871.

11. Dans *L'Armée à travers les Ages*, 1re série. 1 vol. in-12. Paris, Chapelot, 1899. Cf. la *Revue*, t. I, p. 79.

12. E. Guillon, *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire, d'après les documents inédits des Archives Nationales*. 1 vol. in-12. Paris, 1894.

ont publié aussi, sur des points particuliers, bon nombre d'études de détail qu'il est impossible d'énumérer ici. Depuis quelque temps, on a composé et imprimé, avec plus de zèle que de méthode, de nombreux historiques de régiments; les renseignements essentiels qu'ils sont susceptibles de fournir se trouvent rassemblés dans l'*Historique des corps de troupe de l'Armée française de 1569 à 1900*, que vient d'éditer le Ministère de la Guerre à l'occasion de l'Exposition Universelle.[1]. Le gros répertoire de M. A. Martinien, *Officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire*, contient des statistiques utiles, mais mal présentées [2]. Le recueil de MM. Chassin et Hennet, relatif aux *Volontaires nationaux pendant la Révolution*, fournit des renseignements de même genre, d'un plus haut intérêt et mieux disposés [3].

Le nombre des biographies s'accroît régulièrement. On trouvera dans le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* pour les années 1898 et 1899 [4], le titre de celles qui ont paru pendant ces deux dernières années [5].

Resterait à dire un mot des ouvrages de vulgarisation, des manuels : depuis l'année dernière on possède le résumé des *Campagnes des Armées françaises (1792-1815)* [6], de M. Camille Vallaux. Nous citerons également les monographies du Cap^ne^ Romagny [7]. En revanche il n'existe pas pour la période 1799-1815, de dictionnaire d'histoire et de biographie militaire. Le *Dictionnaire militaire*, publié chez Berger-Levrault, est purement technique. Il faut recourir aux dictionnaires généraux de Lalanne, Grégoire, etc., à la *Grande Encyclopédie*, ou au *Dictionnaire historique de la Révolution et de*

---

1. 1 vol. in-4. Paris, Berger-Levrault, 1900.

2. 1 vol. in-8, Paris, Charles-Lavauzelle, 1899. Cf. la *Revue*, t. I, p. 652.

3. Ch.-L. Chassin et L. Hennet, *Les volontaires nationaux pendant la Révolution*. Tome Ier, *Historique militaire et états de services des huit premiers bataillons de Paris levés en 1791 et 1792. Documents tirés des Archives de la Guerre et des Archives Nationales*. 1 vol. in-8. Paris, Cerf, 1899.

4. Publié en supplément à la *Revue* depuis 1898. Les travaux, articles, etc., d'histoire militaire parus chaque année, pour la période 1500 à nos jours, y sont indiqués.

5. On trouve des biographies, sommaires ou détaillées, un peu partout : M. Chuquet a publié de nombreuses notices biographiques sur des officiers de la Révolution et de l'Empire, soit séparées, comme dans la *Revue historique ardennaise* (Cf. le *Répertoire méthodique*), soit en appendice à d'autres travaux : *L'École de Mars*, *l'Alsace en 1814*, et surtout *La Jeunesse de Napoléon*. Le Comm^t^ Boppe, dans les ouvrages signalés plus haut, fournit en note les états de services de tous ou presque tous les officiers dont il a à citer les noms. Dans l'*Armée à travers les âges* (2e série. 1 vol. in-12. Paris, Chapelot, 1900) figurent deux conférences faites à l'École de Saint-Cyr en 1899 par M. Chuquet sur *Hoche*, par M. A. Vandal sur *Davout* (Cf. la *Revue*, t. II, p. 114). Enfin nombre de *Mémoires* ou *Souvenirs* publiés en ces derniers temps contiennent dans la préface des renseignements sur la vie de l'auteur.

6. 1 vol. in-12. Paris, Alcan, 1899. Cf. la *Revue*, t. I, p. 398.

7. *Campagnes d'un siècle*. 21 vol. in-32. Paris, Charles-Lavauzelle. Les neuf premiers sont consacrés aux campagnes de 1792 à 1815.

l'Empire, par Robinet, Robert et Le Chaplain, qui contient d'énormes erreurs, mais qui peut rendre des services à qui le manie avec les précautions nécessaires [1]. — Il n'existe pas non plus, pour la même période, d'atlas de géographie historique militaire. Le besoin n'en est pas urgent : la plupart des publications d'histoire militaire sont accompagnées de cartes détaillées. Les opuscules du Cap^ne^ Romagny, le volume de M. Vallaux, contiennent des croquis. Il y en a aussi dans l'*Atlas historique* de Sprünnert.

*
* *

Si nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des travaux actuellement exécutés ou en cours d'exécution, nous sommes donc amenés à faire les constatations suivantes : la publication des documents originaux est menée avec activité par l'État-major de l'Armée. Il existe quelques bonnes monographies de séries plus ou moins longues d'opérations, bien qu'en général certaines sources, surtout les sources étrangères, y soient un peu négligées ; de plus, la publication incessante de sources narratives inédites permet d'y ajouter des détails nouveaux. Les biographies sont nombreuses, mais très inégales, très dispersées, très difficiles à trouver. Si l'on a quelques manuels, l'on ne possède point de dictionnaire. Enfin les travaux de synthèse et de généralisation font presque complètement défaut.

Ces indications sur ce qui est fait nous montrent, par contre-partie, ce qui reste à faire.

Tout d'abord, il faut souhaiter que les officiers de la Section historique redoublent de diligence, et opèrent, pour les campagnes encore laissées de côté par eux, la mise au jour des documents du Dépôt de la Guerre, qui sont les plus importants. Lorsqu'ils seront publiés, on pourra poursuivre et achever une rédaction vraiment sûre de l'histoire militaire, de 1789 à à 1815, c'est-à-dire la retracer sans digressions techniques, suivant un plan rigoureux, les documents étant digérés et fondus dans l'exposé. Les livres de M. Chuquet, celui de MM. Krebs et Moris sont présentement, en ce genre, ce qu'il y a de mieux à citer. On doit souhaiter que leurs auteurs aient des émules. Il est désirable que des travailleurs, militaires ou non, en possession d'une bonne méthode, et habitués à la critique des textes, s'appliquent à donner pour la période 1789-1815 des monographies précises d'histoire militaire.

La besogne est assez délicate ; il s'agit d'arriver à la vérité en combinant les renseignements fournis par les Archives de la Guerre, qui forment la base de la documentation, avec ceux que l'on puisera à d'autres sources :

---

1. 2 vol. in-8. Paris, Librairie de la Révolution et de l'Empire, 99.

sources locales et sources étrangères, sources narratives. Ces dernières doivent attirer particulièrement l'attention. Dès le début du XIXe siècle, on a publié, sur l'époque de la Révolution et de l'Empire, un grand nombre de mémoires, souvenirs militaires, etc. Depuis une vingtaine d'années, les éditions et les rééditions se sont multipliées. Ces textes autobiographiques peuvent rendre, pour la reconstitution de l'histoire militaire, de précieux services. Ils ne font pas double emploi avec les documents officiels; si beaucoup sont vides ou apocryphes, quelques-uns donnent des renseignements de premier intérêt. Malheureusement il n'est, pour ainsi dire, pas un de ces documents qui puisse être, en ce moment, employé avec toute garantie, parce que la critique n'en est pas faite. Cette question de l'utilisation des sources narratives pour l'histoire de la Révolution et de l'Empire est trop grosse pour être discutée dans cet article. Nous nous contentons, aujourd'hui, d'en signaler l'intérêt.

Parmi les instruments de travail qu'on voudrait posséder, aucun ne serait plus utile qu'un dictionnaire biographique, même incomplet, ou, tout au moins, une bibliographie des biographies publiées et si dispersées.

L'histoire des institutions militaires de la période qui nous occupe est, sinon à faire, du moins à compléter et à refaire sur bien des points. Il y a encore à traiter des questions importantes relatives à l'organisation des armées révolutionnaires et de la Grande Armée, à l'histoire des armes spéciales, du service d'Etat-major [1], des services auxiliaires, notamment de l'intendance. Plus intéressantes encore seraient ces études de sociologie militaire dont nous avons parlé plus haut. Il y a un livre à écrire sur « la Grande Armée », livre où ne figurera point le récit des opérations, et pour lequel certains documents des Archives de la Guerre [2], et les sources narratives, ces dernières utilisées avec les précautions convenables devront être employés. Elles nous renseignent, en effet, sur la vie journalière du soldat en campagne, sur ces « soldats de l'An II » et ces « héros de la Grande Armée », qu'elles nous montrent dépouillés de leur prestige légendaire, avec leurs qualités et leurs défauts, et aussi sur leurs auteurs, qui sont eux-mêmes, souvent, des sujets intéressants. Sans doute on s'est déjà préoccupé de ces questions; mais on les a traitées trop brièvement, ou avec des documents en nombre insuffisant. Le travail étendu, complet, reste à faire.

Pierre CARON.

---

1. Comme celui qu'a publié le Commt Margueron dans le tome III (p. 38 sqq) de sa *Campagne de Russie*. C'est l'état, par régiments, des officiers et sous-officiers de l'Armée d'Allemagne en 1811, état rédigé par les ordres du Mal Davout. et indiquant le nombre d'années de services des intéressés. Il n'y a pas à faire ressortir la valeur d'un document aussi précis. On peut supposer qu'il n'est pas unique aux Archives de la Guerre.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIe SIÈCLE

Le livre déjà ancien de Rebitté sur *Budé*, les travaux plus récents de MM. H. Omont, P. de Nolhac, etc., la thèse de M. l'abbé Paquier sur *Jérôme Aléandre* ont peu à peu fait la lumière sur les origines des études grecques en France aux XVe et XVIe siècles, et permis d'en suivre les progrès et d'en apprécier l'action sur la formation des esprits de la Renaissance. Cependant bien des points sont encore obscurs, et, en particulier, on ne savait rien ou presque rien de précis sur les premiers français qui ont enseigné le grec à Paris. Le solide travail de **M. Ernest Jovy** vient de combler cette lacune [1]. Son étude, consacrée à François Tissard et à l'enseignement de Jérôme Aléandre à Paris et à Orléans, nous fait assister à cette aube de renaissance qui éclaire de ses premiers rayons la fin lamentable du règne de Louis XII, et à la lumière de laquelle se formèrent les principaux humanistes de la première moitié du XVIe siècle.

M. Jovy rend d'abord justice à celui qu'on peut considérer comme le plus ancien professeur français de grec au XVIe siècle, (p. 13-14), Denys Lefèvre [2]. Successivement régent de littérature, *classicus grammaticus*, au collège de Coqueret, puis au collège d'Harcourt, puis de nouveau au collège de Coqueret, il expliqua, avec succès, paraît-il, la grammaire de Théodore Gaza : « *quæ primâ fere*, dit Duboulay qui nous rapporte ces détails (*Hist. Univ.*, VI, 928-929), *fuit atticæ linguæ in Academiam Parisiensem introductio* ». Denys Lefèvre eut de nombreux élèves : il en eut un en particulier qui lui fait le plus grand honneur, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, dont il présenta au public, dans une préface aussi érudite qu'élogieuse, les premières poésies latines. Mais Lefèvre ne persévéra pas dans l'enseignement du grec : il se fit moine, et entra aux

---

1. Ernest Jovy, *François Tissard et Jérôme Aléandre — contribution à l'histoire des origines des études grecques en France.* Deux fascicules in-8 de 144 p. et 140 p. Vitry-le-François, 1899 et 1900.

2. Rebitté (*Budé*, p. 51-52) et M. l'abbé Paquier (*L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle. — Jérôme Aléandre*, dans *Revue des questions historiques* (1er oct. 1898, p. 377, n. 3) ont mentionné ce Lefèvre, mais ne le distinguent pas de Lefèvre d'Etaples.

Célestins de Marcoussis. Bien qu'il ne fût pas encore mort en 1538, il ne fit plus parler de lui après 1510.

C'est à François Tissard que revient l'honneur d'avoir véritablement fondé l'enseignement du grec, et la typographie grecque en France. Originaire d'Amboise, il alla recevoir en Italie l'initiation aux études nouvelles. On le trouve successivement à Ferrare et à Bologne, où M. Jovy a très heureusement relevé les traces de son passage. De retour à Paris, il imprime chez l'éditeur Gilles de Gourmont le *Liber Gnomagyricus* qui contient un alphabet grec, les règles de la prononciation du grec, etc. Il semble bien que ce soit là le premier essai de typographie grecque de Gilles de Gourmont. M. Jovy inclinerait à attribuer à François Tissard et à Gilles de Gourmont une édition d'un prétendu poème de Musée, les *Amours de Hiro et de Léandre*, et, sur la foi d'une indication de Renouard qui donne pour cette édition la date 1507, et d'une phrase du *Pomponius Mela* édité par Godefroy Tory « *MDVII, decima die januarii* », il ne répugnerait pas à croire que le poème de Musée ait été antérieur au *Liber Gnomagyricus*. Mais cette opinion ne paraît pas fondée : M. l'abbé Paquier (*Jérôme Aléandre*, p. 64, n. 3) fait remarquer que ce poème ne saurait être de 1507, « puisque les accents y sont fondus avec les lettres »; quant à la mention du *Pomponius Mela*, on ne saurait s'en prévaloir, si la date « decima die Januarii MDVII » est : 10 janvier 1508, nouveau style. Jusqu'à nouvel ordre, on peut donc conserver au *Liber* « la primauté chronologique qu'on lui attribue ordinairement. »

M. Jovy passe successivement en revue les différentes éditions que François Tissard donna à Paris : la *Batrachomyomachie* (18 sept. 1507), les *Travaux et les jours* (28 octobre 1507), *Erotemata* de Chrysoloras (1er décembre 1567). Le 29 janvier 1508 (1509) Tissard publie un *Alphabetum græcum et hebraicum*, qui nous montre en notre helléniste un promoteur des études hébraïques. M. Jovy reproduit dans son texte de longs extraits des épîtres dédicatoires qui précèdent chacune de ces éditions, et en appendice, d'après M. Omont, la description de ces divers opuscules. Après 1509, on perd la trace de François Tissard : est-il mort? ou plutôt, comme on pourrait le conclure de quelques textes rapportés par M. Jovy, s'est-il retiré à Amboise pour y exercer la charge plus lucrative de procureur du roi ? On ne peut le dire avec certitude. Toujours est-il qu'à partir de 1509 « les Muses grecques *ont* perdu en lui un de leurs plus actifs propagateurs ».

C'est alors précisément que commence l'enseignement à Paris de Jérôme Aléandre. C'est à l'illustre humaniste italien que sont consacrés la deuxième partie du premier fascicule, et tout le deuxième fascicule du

travail de M. Jovy. Un troisième fascicule, en préparation, exposera l'enseignement d'Aléandre durant son second séjour à Paris (juin 1511-1514). Ici M. Jovy a été précédé par M. l'abbé Paquier, le biographe d'Aléandre, et son travail, venant après la thèse et l'article déjà cités, a perdu beaucoup, sinon de son intérêt, au moins de sa nouveauté : détails de la vie privée, élèves, éditions, tout cela nous est déjà connu. Mais, et c'est en cela que consiste l'originalité du travail de M. Jovy et aussi son utilité, — là où M. l'abbé Paquier, gêné par les limites qui lui étaient imposées par le cadre de son ouvrage, avait été contraint de passer sans insister, d'effleurer, d'indiquer sans autrement donner de détails, M. Jovy a pu s'étendre à l'aise, et donner libre cours à son inépuisable érudition, à sa connaissance si riche des choses et des gens de cette époque. Jeunesse d'Aléandre, premier enseignement d'Aléandre à Paris, séjour d'Aléandre à Orléans, il nous raconte tout de la façon la plus explicite, analysant des éditions, citant par larges extraits, et souvent *in extenso*, des lettres, des dédicaces, des avis au lecteur, dont quelques-uns avaient échappé aux recherches de ses prédécesseurs, et font grand honneur à sa sagacité (Cf. 2e fasc., p. 97-101, 101-104, 125). Enfin, de copieux appendices rassemblent toute une série de documents qui, pour n'être pas tous inédits, n'en sont pas moins précieux pour faire revivre cette attachante époque, et complètent très heureusement les ouvrages précédemment parus sur Aléandre. On ne peut que féliciter vivement M. Jovy d'avoir ainsi poursuivi ce travail, malgré les difficultés qui résultent de sa résidence en province, et l'engager à ne pas nous faire trop longtemps attendre le troisième fascicule qu'il nous promet. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

M. B. Pocquet [1] vient de raconter en deux volumes, qui seront bientôt suivis d'un troisième, l'histoire de la rivalité qui mit aux prises en Bretagne le duc d'Aiguillon et le procureur général La Chalotais. Nous nous contentons aujourd'hui de signaler brièvement aux lecteurs cet ouvrage, qui fera l'objet d'un article de fond dans cette Revue. L'auteur a eu surtout pour but de réfuter le récent volume de M. Marion, dans lequel ce dernier s'était efforcé de réhabiliter d'Aiguillon aux dépens des parlementaires

1. B. Pocquet, *Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*. 2 vol. in-12 de 556 et 472 p. Paris (Perrin), 1900.

bretons. Après de nombreuses recherches dans les archives publiques et privées, M. Pocquet est arrivé en effet à cette conviction que l'opinion traditionnelle qui voit en d'Aiguillon un despote et en La Chalotais une victime, est beaucoup plus conforme à la vérité historique que la thèse contraire. Le nouvel historien breton estime que les magistrats de Rennes, dans leur lutte contre le commandant de la province, soutenaient les droits incontestables de la Bretagne, et que d'Aiguillon au contraire n'a été que le défenseur souvent maladroit, et parfois odieux, de l'absolutisme monarchique. Les faits sont exposés par M. Pocquet avec clarté et intérêt. Ses citations sont parfois un peu longues, et l'auteur eût pu çà et là condenser davantage son récit. Mais il a eu le souci fort honorable de mettre sous nos yeux toutes les pièces du grand procès historique qui a passionné la France de 1765 à 1770, et, dans une matière si délicate, il a pensé avec raison qu'on ne pouvait trop s'appuyer sur des textes précis. Grâce à lui, on peut se former désormais une opinion raisonnée sur un des faits les plus discutés de l'histoire intérieure du XVIIIe s. Sauf sur quelques points de détail, son livre sera l'un des guides les plus sûrs pour quiconque voudra étudier d'une façon scientifique le règne de Louis XV. — G. G.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Depuis quelques années les érudits ont porté leur attention sur la publication des cahiers que firent les communautés rurales en 1789. Nous avons déjà eu l'occasion de dire combien ces cahiers sont importants et intéressants ; eux seuls peuvent nous faire connaître, avec les pièces d'archives qui en précisent et en rectifient le sens, la situation des classes rurales au XVIIIe siècle. Voici une nouvelle publication de ce genre, relative au bailliage d'Épernay, par **M. P. Pélicier**[1]. Point de notes, point d'appendices ni de documents accessoires dans ce volume de documents ; M. Pélicier s'est contenté de donner les cahiers ; et, après tout, cela seul importe. Ajoutons, d'ailleurs, que la publication a été faite avec beaucoup de soin. Ces cahiers ne nous apprennent rien d'important qui ne soit déjà dans d'autres. Ce sont les mêmes vœux généraux, et, le plus souvent aussi, les mêmes vœux particuliers que dans les autres régions de la France. Signalons, cependant, certains détails, qui ont leur prix, sur la condition sociale des cultivateurs, et surtout l'expression ori-

1. P. Pélicier, *Cahiers des doléances des communes du bailliage d'Épernay en 1789*. 1 vol. in-8 de VII-174 p. Châlons sur-Marne (imprimerie Martin frères), 1900.

ginale que donnent à leurs doléances certaines communautés rurales du bailliage d'Épernay. Comme ailleurs, on demande que la province soit érigée en pays d'Etats ; c'est le seul moyen d'opérer les réformes (commune d'Avenay, page 23). Les droits seigneuriaux sont très vexatoires. Ils ont été augmentés par des particuliers, des parvenus, devenus seigneurs. C'est ainsi que la commune de Mardeuil, « dépendant des seigneurs d'Épernay, a toujours joui de la plus grande tranquillité, tant que cette seigneurie est restée entre les mains du Roy, même entre les mains de Mgr le duc de Bouillon, jusqu'au temps où il a plu à ce seigneur de démembrer de sa terre d'Épernay la partie de Mardeuil qu'il a vendue à un particulier d'Epernay, acquéreur déjà d'une ferme dont quelques faibles parties étaient fieffées » (page 101). De là des exactions, des surcharges de cens, des dépossessions de biens communaux, de droits d'usage, etc., comme dans toute la France. C'est ainsi « que le territoire de Mutigny, de temps immémorial, possédait des biens communaux et usagers, sans aucune redevance au seigneur, Madame l'abbesse d'Avenay, mais que, depuis peu d'années, se fondant sur certains arrêts, elle a circonvenu les habitants par surprise et menaces et est parvenue à gagner sur ces dits usages des cens et surcens, sur une partie dont elle s'est emparée comme bien vacant et vendu avec ces droits et retenues, dont elle ne paye aucun subside au Roi. » (p. 125). Les terres de Champagne et surtout celles de la région de Vitry sont considérées comme allodiales. Malgré cette qualité de francs-alleux, les vignes ont été soumises à des droits seigneuriaux, disent Vaudancourt et Courcourt. Avenay demande que les titres de concession soient représentés, et que, en l'absence de ces titres, la liberté des fonds soit présumée (p. 28). L'allodialité de la coutume de Vitry était, en effet, très contestée ; il n'y avait dans la France coutumière que quelques rares îlots jouissant plus ou moins, en droit seulement, de l'allodialité ; en fait, les seigneurs avaient établi dans le Nord la maxime qui leur était favorable : « Nulle terre sans seigneur ». Une telle question demandait quelques notes et quelques recherches ; l'auteur aurait trouvé des indications utiles dans la coutume de Vitry, dans les répertoires de Guyot et de Merlin, dans l'*Encyclopédie méthodique* (*Jurisprudence*, mot Alleu), et il aurait sans doute pu ajouter quelque chose de précis au commentaire de ces auteurs et de ce traité. Enfin, les communes champenoises demandent l'abolition ou du moins la diminution du minage, droit qui augmente le prix du blé et met des entraves au transport des céréales au marché. — Après les droits seigneuriaux, les dîmes dont on se plaint, vu qu'elles ne vont plus à leur destination et que les décimateurs ne soulagent nullement les misères effrayantes

du pays. Enfin, les impôts royaux. La gabelle est le plus fort; puis viennent la taille et les aides. On demande que le sel soit une denrée marchande, que les aides soient diminuées, que la taille pèse sur tous, ecclésiastiques, nobles, bourgeois forains, proportionnellement aux facultés de chacun. Les nobles et les ecclésiastiques sont exempts comme chacun sait; les forains paient beaucoup moins que les domiciliés; c'est ainsi que les forains paient pour la taille 5 livres 10 sols par arpent, au lieu de 18 livres 10 sols, dans la commune d'Avize (p. 30). Les impositions sont si lourdes qu'on est en retard pour les acquitter; en 1789, Avize doit la taille de 1786 (pp. 30-32). Quant aux corvées royales, elles sont plus onéreuses, suivant la plupart des communes, depuis qu'on a substitué la contribution en argent à la contribution en nature; aussi demande-t-on l'établissement de péages et de barrières, de manière à faire payer l'entretien et la confection des routes à ceux qui les utilisent. D'ailleurs, pour diminuer les charges du peuple, en dehors de l'égalité des impôts, il y aurait la sécularisation des biens ecclésiastiques (Voyez plusieurs cahiers). La misère est grande, en effet, dans ces pays de vignobles. Les manouvriers souffrent beaucoup, l'ouvrage étant difficile à trouver (Mareuil-en-Brie, p. 106); ils gagnent peu quand ils travaillent (12 sols par jour), et l'achat du blé et du sel, les impositions qui pèsent sur eux, les réduisent à une vie de privations. « Cet impôt qu'on a qualifié d'industrie, dit Grauves (p. 90), et qu'on a mis sur les plus malheureux dont le travail des bras est toujours insuffisant pour leur subsistance et celle de leur famille, cet impôt ne peut devoir son invention qu'à des âmes viles, mercenaires, ennemies de toute justice, et sans miséricorde pour l'humanité souffrante ». Par ces quelques traits, on estimera, sans doute, que ces cahiers peuvent fournir quelques détails utiles et expressifs à un tableau de la vie rurale de l'ancienne France. — Ph. SAGNAC.

La Société de l'Histoire de la Révolution française, qui a déjà publié, en 1889, *Les Conventionnels*, de M. Guiffrey, et en 1897, *Les Constituants*, de M. Brette, avait confié au regretté Étienne Charavay le soin de dresser et de publier la liste des députés à la Législative; à la mort de celui-ci, elle chargea de ce travail **M. Kuscinski**, que ses recherches et ses trouvailles biographiques sur les personnages de la Révolution désignaient tout naturellement pour un ouvrage de ce genre. M. Kuscinski vient de nous donner cette liste [1]. Il s'est servi, pour l'établir complète et exacte,

1. *Les députés à l'Assemblée législative de 1791; listes par départements et par ordre alphabétique des députés et des suppléants, avec nombreux détails biographiques inédits.* 1 vol. in-8 de VI-174 p. Paris, au siège de la Société [de l'Histoire de la Révolution française], 1900.

des procès-verbaux des élections à la Législative, qui sont aux Archives nationales, soit dans la série C, cartons 134 à 138, soit dans la série F^ic III (esprit public et élections), et d'un registre où Camus, garde général des Archives de France, avait inscrit les noms des députés, pour procéder à leur appel, le 1er octobre 1791.

Au début de son ouvrage, M. Kuscinski a reproduit les lois ou extraits des lois relatives à la convocation et à l'élection de la Législative ; puis, dans un second chapitre, il donne d'intéressants renseignements généraux sur les professions des députés, sur les Comités et le bureau de l'Assemblée. Viennent ensuite : la liste, par départements, des députés et suppléants à la Législative, avec leurs nom, prénoms et professions, suivie des changements survenus, au cours de la session, dans le personnel de cette assemblée ; la liste par ordre alphabétique des députés et suppléants ayant siégé, et celle, également par ordre alphabétique, des députés et suppléants n'ayant pas siégé. Dans la liste par départements, M. Kuscinski a pris soin de donner le nom du président de chaque assemblée électorale — ce qui ne se trouvait pas dans *Les Conventionnels*, de M. Guiffrey —. Dans la liste par ordre alphabétique, il indique en note ce que devinrent la plupart des députés, particulièrement ceux qui siégèrent dans les assemblées postérieures.

La simple énumération des chapitres de ce livre suffit à montrer quels importants services il est appelé à rendre. Félicitons-nous de posséder, avec *Les Constituants*, *Les Députés à la Législative* et *Les Conventionnels*, trois précieux instruments de travail, que l'historien qui étudie la Révolution devra toujours avoir sous la main, qu'il aura constamment besoin de consulter ; ils nous font vivement désirer la suite de cette série, des listes semblables pour les deux Conseils qui succédèrent à la Convention. — P. Mautouchet.

Le livre consacré à *Garat* par **M. Paul Lafond**[1] est de ceux dont la lecture est aisée et la critique embarrassante. Historique par sa méthode, musical par son sujet, il semble être avant tout littéraire, par la volonté de son auteur. Style agréable, documentation ample et consciencieuse, jugements modérés et de bon goût — chose rare parmi les historiens de la musique, — description vive et animée de la cour, des salons, des théâtres, concerts et autres lieux de musique, où s'est déroulée l'existence romanesque et triomphale de Garat, en un mot fort bonne pein-

1. Paul Lafond. *Garat (1762-1823)*. 1 vol. in-8 de XI-363 p. Paris (Calmann Lévy), 1900.

ture de tout un milieu social — tels paraissent être les mérites d'un livre louable et utile, qu'il conviendrait de vulgariser.

Faut-il se demander si ces mérites — très réels — paraîtront tout à fait suffisants au lecteur dont la curiosité n'est point absolument neuve en ces matières, et qui ouvrira un in-octavo de 350 pages avec l'espoir d'en tirer des conclusions profitables et des nourritures substantielles ? Question cruelle, qui se pose malheureusement trop souvent à propos de livres où il s'agit de musique. Il semble en vérité que la critique d'art musical — la plus jeune de toutes les critiques — n'a pas encore suffisamment assuré ses principes, pour se lancer courageusement dans l'appréciation des faits. Et cependant, dans l'histoire comme dans la science, les faits et les phénomènes ne sont-ils pas de simples matériaux, présentés aux facultés philosophiques de l'intellect ? S'en tenir à la description du *milieu*, ne saurait être vraiment excusable, que si ce milieu était lui-même fort mal connu, ou tout à fait difficile à connaître. Or ce n'est pas le cas pour la période qui s'étend entre 1760 et 1830. Les références citées par M. Lafond, et l'ensemble des sources indiquées dans son livre, suffiraient à prouver que, s'il y a eu un remarquable effort de discernement et de choix de la part de l'auteur, il n'y a point eu de ces découvertes, qui, toutes seules, parviennent à donner une valeur documentaire à un ouvrage.

On répondra sans doute que l'état de nos sciences historiques, en musique, autorise et permet toute recherche, quelle qu'elle soit. Il est vrai ; mais il faudrait alors que l'auteur se fût placé résolument sur le terrain musical, ainsi que son sujet l'invitait à le faire. Pour nous, nous regretterons toujours qu'une étude aussi importante sur Garat, n'ait pas donné lieu à des considérations précises et profondes sur certaines questions encore mal définies ; telles par exemple : la théorie et la pratique du chant et de la déclamation lyrique à cette époque — le rôle et la situation de Garat dans la querelle musicale qui mit aux prises pour la dernière fois l'art français et l'art italien — l'éclosion et le succès de la romance — la nature du phénomène physiologique dont l'organe de Garat fut un exemple si curieux. Et bien d'autres encore.

Après tout, Pierre-Jean Garat n'a peut-être été qu'un homme du monde heureusement doué, dont l'existence aventureuse mérite notre curiosité. Si c'est la conclusion à laquelle M. Lafond a voulu nous conduire il y a parfaitement réussi. — J. E.

Une pieuse admiration sentimentale ne suffit pas pas pour donner de l'unité à une série d'études réunies en un volume. Lorsque M. Léopold

Lacour groupait trois monographies consacrées aux plus brillantes théoriciennes des droits de la femme pendant la Révolution, il lui était à peine nécessaire de dire qu'il écrivait ainsi « les origines du féminisme contemporain ». M. le **Comte Fleury** a peut-être cru qu'il faisait l'histoire des *grandes dames pendant la Révolution et sous l'Empire* [1], en donnant une pagination unique à six études consacrées à des personnages très divers, d'intérêt très varié et dont les aventures, mises bout à bout, furent, somme toute, sans grande importance dans l'histoire de la Révolution et de l'Empire. On ne sait pas, d'ailleurs, en quoi l'étude des « grandes dames » à une époque quelconque, est une étude vraiment historique, si du moins l'on admet que l'historien doit être guidé, dans le choix de son sujet, par une préoccupation scientifique.

A l'aide des mémoires et des livres connus, ou peut-être à propos de ces mêmes livres, M. le Comte Fleury raconte de nouveau la vie de Mesdames de France pendant l'émigration; l'histoire des Vierges de Verdun lui fournit la matière d'un chapitre où il prouve une fois de plus, que Delille et Lamartine manquaient de critique. Les travaux de MM. Bardoux et Chedieu de Roberthon ont permis à M. le Cte Fleury d'écrire quelques pages vivantes, mais point nouvelles, sur Madame de Custine. Le divorce sous le Directoire et ses effets lui ont fourni l'occasion de dire son opinion sur la loi Naquet « formidable coup de pied apporté (?) à l'organisation de la famille ». Les femmes à l'armée, c'est l'histoire, combien connue!, des demoiselles de Fernig, du chevalier du Moussay et de quelques autres. Seul le chapitre consacré à madame de Lavalette est fait à l'aide de documents nouveaux et de mémoires personnels: aussi est-il beaucoup plus vivant que les précédents et lit-on avec plaisir l'histoire du procès, de l'évasion, et les détails de la sortie de France favorisée par trois Anglais. En résumé, encore un livre d'histoire « à l'usage des gens du monde ». — Ch. Schmidt.

En publiant l'ouvrage qu'elle vient de consacrer à son grand-père, le père du Maréchal, et qui complète le *Journal* de ce dernier, **Madame de Beaulaincourt-Marles** a obéi à un sentiment fort respectable et qui n'a eu, en la circonstance, que de louables effets [2]. La figure de *Boniface-Louis-André de Castellane* est en effet sympathique et assez intéressante. Né en 1758, il entre dans l'armée, est élu en 1789

1. *Les grandes dames pendant la Révolution et sous l'Empire.* 1 vol. in-8 de 350 p. Paris (H. Vivien), 1900.

2. *Boniface Louis-André de Castellane, 1758-1837.* 1 vol. in-8 de 378 p., avec 18 grav. et 5 héliogr. Paris (Plon), 1901.

député de Châteauneuf-en-Thimerais aux États-Généraux, et vote constamment, à la Constituante, avec la fraction libérale de la noblesse. Après le 10 août, il donne sa démission de maréchal-de-camp, se retire à Aubergenville, près Meulan, et y passe assez tranquillement les années 1792 et 1793. Au début de 1794, il est arrêté une première fois, comme suspect, interné à St-Germain, relâché, puis arrêté de nouveau, et incarcéré à la Conciergerie, puis à la Maison Égalité (collège du Plessis). Le 9 thermidor le sauve. En 1802, il est nommé préfet des Basses-Pyrénées; puis conseiller d'État en 1820. La Restauration en fit un président du collège électoral des Basses-Pyrénées, ensuite un pair de France. Il mourut en 1837.

M. de Castellane était un homme spirituel, affable, d'idées assez larges. Il servit plusieurs régimes, mais avec dignité, et on ne peut lui reprocher quelqu'une de ces palinodies si fréquentes après 1814 et après 1830. Mme de Beaulaincourt donne des preuves nombreuses de l'affection qu'il avait su inspirer à ses concitoyens d'Aubergenville et à ses administrés des Basses-Pyrénées. L'amour qu'il avait pour son fils, le futur Maréchal, est touchant. A partir de 1804, date de leur séparation, il entretint avec lui une correspondance journalière, dont de nombreux extraits forment la presque totalité du livre qui nous occupe. Il faut y signaler particulièrement : plusieurs lettres où il est question de l' « aimable et bonne » reine Hortense, qui fit un séjour à Cauterets en 1807 ; d'autres lettres, plus nombreuses, relatives aux événements de Bayonne de mars à juillet 1808 ; M. de Castellane, préfet du département, y fut intimement mêlé, et l'extrême réserve avec laquelle il en parle à son fils ne l'empêche pas de donner quelques détails assez curieux. Si l'on s'intéresse à l'histoire de la Restauration, on lira, sinon avec profit, du moins avec plaisir, la partie de la correspondance comprise entre les années 1814 et 1830 ; on y trouvera un tableau, ou mieux une esquisse agréable de la société de la Restauration ; quelques figures s'y détachent avec un peu plus de vigueur, comme celles de Chateaubriand et de l'archevêque de Pradt. Dans le récit d'un voyage en Italie, en 1825, notons une visite à Marie-Louise : « Un grand fonds de tristesse et de retenue dans ses paroles perçait malgré elle à travers tous ses discours ».

Mais les documents les plus importants que contienne l'ouvrage sont assurément une série de lettres écrites à M. de Castellane à la Maison Égalité, au moment où il attendait sa libération, par les membres d'une famille Courcelles, qui s'étaient chargés d'y travailler, et qui rendent compte à leur client de leurs démarches quotidiennes. Elles s'étendent sur un espace de trois mois (juillet à octobre 1794). Elles montrent le désarroi dans le Comité, au Tribunal révolutionnaire, après le 9 thermidor ; on n'exécute plus, mais

on ne se décide pas à élargir en masse ; le Comité de Sûreté générale se désorganise ; ses membres s'abstiennent de paraître aux séances, et semblent fuir les responsabilités ; le Tribunal révolutionnaire continue à fonctionner, surtout pour acquitter, mais il est impossible de savoir le matin le nom des détenus qui seront jugés l'après-midi, et il faut des efforts sans nombre pour obtenir l'élargissement d'un simple suspect. Ces renseignements intéressants paraissent tout à fait dignes de foi. — Une observation, en terminant. Plusieurs conventionnels, nommés dans le texte, sont qualifiés en note de « Jacobin fougueux », « Jacobin farouche », « féroce montagnard ». Cette terminologie véhémente se démode de plus en plus, et il est temps d'y renoncer.

M. le Capne Colin, de la section historique de l'État-Major de l'Armée, déjà connu par des *Études sur la campagne de 1796-97 en Italie*, vient de publier un ouvrage sur l'*Éducation militaire de Napoléon* [1]. Malgré la communauté des sujets, ce nouveau livre ne fait pas double emploi avec la *Jeunesse de Napoléon*, de M. Chuquet, analysée ici même. M. Chuquet a fait une relation extrêmement détaillée de la vie de Bonaparte, depuis son enfance jusqu'au siège de Toulon ; mais il ne s'est pas occupé de l'évolution de ses idées sur l'art militaire. M. Colin, constatant que, dès sa prise de commandement, Bonaparte était en possession d'une méthode de guerre parfaite, et refusant avec raison de l'expliquer par une sorte de révélation, a recherché comment elle s'était formée. Le problème était difficile à résoudre : M. Colin l'a étudié avec sagacité. Il distingue dans la doctrine de guerre de Napoléon deux éléments : les inspirations qui constituent proprement son génie, et, d'autre part, la science et l'habileté tactiques. Où les a-t-il acquises ? M. Colin est ainsi amené a se demander quel était l'état de la science de la guerre à la fin du XVIIIe siècle, et quelles théories étaient alors en cours. Cette partie de son étude, qui ne comprend pas moins de cent pages, présente un vif intérêt. Une fois le *milieu* connu, il prend Bonaparte au début de son éducation, le suit à Brienne, à Auxonne, dans ses garnisons, se livre à un examen minutieux des influences qui ont agi sur lui pendant cette période, soit par l'enseignement oral, soit par la lecture. Après un chapitre assez bref sur son rôle dans le mouvement révolutionnaire en Corse, il s'étend longuement sur le siège de Toulon et sur les opérations de l'armée d'Italie en 1794 et 1795. Il étudie les plans d'opérations faits pour cette armée , pendant ces deux années, montre avec des preuves déci-

1. Capne J. Colin, *L'éducation militaire de Napoléon*. 1 vol. in-8 de x-507 p. avec 5 cartes Paris (Chapelot), 1900.

sives que la paternité doit en être attribuée à Bonaparte, et en dégage les principes essentiels de la guerre napoléonienne. Il termine par une conclusion générale.

M. Colin possède des qualités sérieuses ; il a l'esprit net, le raisonnement serré ; il n'aime pas la phrase, son style est dépourvu d'ornements, mais clair et précis. Il choisit bien ses pièces justificatives. Ses discussions sont menées avec sûreté (Voir notamment le ch. IV, *Le siège de Toulon*, et la première partie du ch. V, *L'armée d'Italie*), et il est arrivé, semble-t-il, à des conclusions difficilement attaquables. Cependant elles ont déjà été attaquées [1], et elles le seront encore, parce qu'elles sont neuves et hardies. M. Colin s'élève dans sa préface contre les historiens qui prétendent expliquer par les *forces morales* les transformations de la guerre. Il estime que leur « analyse est toujours incertaine, et qu'il ne faut les faire intervenir qu'après avoir épuisé la série des arguments d'un ordre moins relevé peut-être, mais qui ont l'avantage de la certitude ». Appliquant ce principe à l'histoire militaire de la Révolution, il repousse la distinction traditionnelle entre la *guerre royale* de l'ancienne monarchie et la *guerre nationale* de la Révolution ; il voit, dans l'avènement d'un système de guerre nouveau à la fin du XVIIIe siècle, le résultat logique d'une évolution qui s'était poursuivie pendant toute sa deuxième moitié, et qui était elle-même la conséquence des progrès de l'armement. Bonaparte a été l'héritier direct des du Teil, des Bourcet, des Guibert : la formation de sa méthode de guerre s'explique sans qu'il soit nécessaire d'invoquer l'influence de la Révolution. Celle-ci lui a ouvert le chemin sans le tracer.

Il suffit d'avoir fait un peu d'histoire militaire pour prévoir que la thèse de M. Colin scandalisera beaucoup de personnes : nous estimons qu'il ne faut pas se hâter de la juger. On ne peut guère adresser qu'un reproche à l'auteur : l'insuffisance actuelle, quantitative et non qualitative, de ses preuves. On peut croire qu'il en a d'autres par-devers lui. Il se prépare à publier un nouveau volume sur la campagne de Hoche en Alsace en 1793 : nul doute qu'il n'y expose plus complètement sa manière de voir, et qu'il ne s'efforce d'établir qu'elle est conforme à la réalité des faits. Il sera temps, alors, d'en déterminer le bien fondé.

La librairie Garnier, continuant ses rééditions de mémoires historiques sur la Révolution et l'Empire, met aujourd'hui en vente le premier volume des *Mémoires de Savary, duc de Rovigo* [2]. Lors de son apparition,

1. Voir les articles de Ch. Malo dans le *Journal des Débats*, décembre 1900.

2. *Mémoires du duc de Rovigo pour servir à l'histoire de l'Empereur Napoléon.* Édition nouvelle refondue et annotée par Désiré Lacroix. 1 vol. in-12 de x-563 p. Paris (Garnier frères), 1900.

l'ouvrage eut coup sur coup deux éditions, toutes deux en huit volumes : la première en 1828, la deuxième en 1829 ; c'est cette dernière, à laquelle l'auteur avait joint, sous forme de notes explicatives, des réponses aux nombreuses protestations soulevées par la première, que **M. Désiré Lacroix** refond en cinq volumes, sans en altérer le texte original, et sans en changer un seul mot. Il l'a simplement augmentée d'un assez grand nombre de notes destinées à préciser certaines dates et certains faits. En tête, une courte biographie du duc de Rovigo. — Je n'ai pas à indiquer ici le contenu de ces Mémoires, et je ne peux songer à parler de leur valeur, qui a été très discutée [1]. Je me contente de dire que ce premier volume contient le récit de plusieurs événements importants, l'exécution du duc d'Enghien, la mort de Pichegru et du capitaine Wrigt, dans lesquels Savary a joué un rôle passionnément commenté. — P. Caron.

XIXe SIÈCLE

Le Marquis de Bonneval, Limousin, ancien officier de la Grande Armée, ancien garde du corps de la Restauration, avait soixante-quinze ans

---

1. Mon collègue et ami M. Schmidt m'a signalé une pièce conservée aux Arch. Nat. (O3 672), et qui mérite, je crois, d'être reproduite ici. C'est une lettre adressée par le duc de Rovigo, en 1827, au ministre de la Maison du Roi :

Paris, le 29 avril 1827.

Monsieur le Duc,

J'emploie les loisirs de ma retraite à mettre en ordre la narration des principaux événements qui ont eu [lieu] sous l'administration à laquelle j'ai concouru : je n'écris point comme un excitateur, mais comme témoin et acteur des faits que je rapporte, et jusqu'à présent je n'ai pas d'autre projet que de laisser ce dépôt à mes héritiers.

J'ai quelques raisons de désirer revoir les rapports que j'ai été dans le cas d'adresser au gouvernement pendant le cours de mon administration, c'est-à-dire depuis juin 1810 jusqu'à la fin de mars 1814, ainsi que la correspondance particulière qui a eu lieu entre le cabinet impérial et le département que je dirigeais.

La pureté des intentions dont je suis animé ne m'a pas laissé apercevoir d'indiscrétion à former la demande que j'ai l'honneur de vous adresser, de me permettre de pénétrer aux Archives du Royaume pour y prendre exclusivement communication des documents que je viens de citer.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Duc, pour offrir à Votre Excellence les nouvelles assurances de ma plus haute considération.

Le duc de Rovigo.

En marge : Répondu le 4 mai 1827. C'est à M. le Cte de Peyronnet qu'il doit s'adresser, etc.....

Il aurait été intéressant de connaître la réponse que fit M. de Peyronnet. Mais, en dépit de mes recherches, je n'ai pu en trouver la moindre trace.

lorsqu'il dicta, après 1860, les *Mémoires* que sa famille publie aujourd'hui [1]. On est rapidement convaincu, à la lecture, que ni l'histoire, ni la réputation de leur auteur n'auraient perdu à ce qu'ils restassent ignorés. De lui-même, M. de Bonneval ne raconte guère que les bons mots, qu'il avait faciles, et parfois de goût douteux ; il ne dit pas à quelle date exacte il est entré au service, dans quels corps il a servi, comment s'est fait son avancement; ces lacunes auraient dû être comblées dans la préface. Sur les campagnes auxquelles il a pris part, sur les événements importants auxquels il a été mêlé, des renseignements sommaires, peu précis, peu intéressants. Il ne voit guère dans l'histoire que les historiettes, et ainsi s'explique le mot *anecdotiques*, prudent euphémisme du titre. En effet, ces mémoires sont avant tout un recueil d'anecdotes plus ou moins vraies, plus ou moins connues, plus ou moins scandaleuses, sur la reine Hortense, Pauline Bonaparte — de la famille, M. de Bonneval n'admire que le chef, — sur Louis-Phillipe, Talleyrand et autres personnages de moindre importance, que l'auteur traite fort sévèrement. En revanche, légitimiste convaincu, il fait paraître sous le meilleur jour les Bourbons de la branche aînée, notamment la duchesse de Berry, à qui il attribue toutes sortes de qualités de cœur et d'esprit.

Cet assemblage assez incohérent est agrémenté d'erreurs, de lapsus, que les éditeurs anonymes ne semblent pas avoir aperçus. En voici quelques échantillons : p. 2, bataille de la *Viave* pour bataille de la *Piave* ; p. 6, l'auteur est en rapports à Orléans, avant la proclamation de l'Empire, avec un Anglais autorisé à résider en France *malgré le blocus continental* ; le blocus continental est de novembre 1806 ; en réalité cet Anglais avait dû être interné dans un dépôt de surveillance formé à Orléans après la rupture de la paix d'Amiens et l'attaque inopinée de nos vaisseaux marchands par les Anglais (voir Thiébault, *Mémoires*, III, 351) ; p. 26, le maréchal Brune est appelé *Brun* ; p. 27, *Rüghen* pour *Rügen* ; p. 29, à Essling, un mouvem ent tournant est exécuté par les Autrichiens commandés par le prince Eugène (*sic*) ; p. 40, en 1810, les chasseurs de la Garde ont à leur tête le général Turiol (?) ; p. 50, le *Welder* pour le *Helder* ; p. 52, en 1811, Bonneval demande à Berthier d'appuyer sa candidature à la croix d'officier de la Légion ; le major général lui répond qu'il est bien jeune, et il ajoute : « Pourtant, voyez ; moi major général, vice-connétable de l'Empire, je n'ai été fait chevalier de Saint-Louis (?) qu'après trente ans de services » ; p. 142, le duc de Damas est dit, après 1815, « gouverneur pour le Roi de la province de Bourgogne ».

---

1. *Mémoires anecdotiques du* Général Marquis de Bonneval (*1786-1873*). 1 vol. in-8 carré de VII-313 p. Paris (Plon), 1900.

A défaut de données plus précises, on pourrait deviner, d'après ces exemples, que les mémoires de M. de Bonneval ont été le fruit d'une vieillesse avancée. Nous n'y voyons guère que deux choses à retenir : un récit, d'ailleurs confus, de la fuite de Charles X à Cherbourg après les journées de Juillet, et du licenciement des troupes restées fidèles ; et la relation d'une visite faite aux Tuileries après la chute de Louis-Philippe : l'auteur constate, et nous pouvons l'en croire, que tout y était intact, et que le peuple montait la garde la plus sévère sur les richesses du palais. — P. Caron.

L'occasion s'est déjà présentée de faire connaître aux lecteurs de cette Revue un livre de M. **Turquan** et de dire, à propos de madame de Krüdener [1], comment, grâce à l'incorrection du style et à la faiblesse de l'analyse psychologique, les travaux de M. Turquan étaient lus dans les milieux où l'on aime le roman-feuilleton. Du moins madame de Krüdener était-elle une figure intéressante, et le portrait incomplet qu'en traçait M. Turquan pouvait-il faire désirer au lecteur de mieux connaître la part qu'elle eut au mouvement de l'illuminisme. *Stéphanie de Beauharnais, grande-duchesse de Bade* [2], ne méritait pas un volume, même dans la série des « Souveraines et grandes dames », car il nous importe peu de savoir les difficultés que le grand-duc son mari put avoir à user de ses droits et d'apprendre tous les stratagèmes dont se servit un amoureux, d'abord dédaigné, pour se faire remarquer : or c'est là le fond même du nouveau livre de M. Turquan.

Avec la méthode, ou plutôt avec le « procédé » de M. Turquan, il n'est pas de sujet si médiocre ou si minime soit-il qui ne puisse fournir une « copie » abondante : quelques anecdotes connues, des commérages autour d'un personnage historique, des réflexions de haute psychologie sentimentale comme seul M. Turquan sait en faire [3], un style plat, souvent incorrect et quelquefois grossier [4], ce qui pourrait tenir en dix lignes complai-

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 101.

2. *Une fille adoptive de Napoléon : Stéphanie de Beauharnais, grande-duchesse de Bade* (1789-1860), 1. vol. in-18 de 295 p. Paris (Montgrédien), 1900. Une biographie de la *duchesse de Chevreuse*, dame du palais de l'impératrice Joséphine, forme la seconde partie du volume : la duchesse de Chevreuse pouvait également rester dans l'ombre.

3. « Le propre des coquettes est justement une nature vulgaire et menteuse. Mais quelle déception, quelle douleur pour un homme de cœur que son inexpérience de la vie a fait la proie d'un de ces mannequins à toilettes, d'une de ces boites à minauderies, quand il s'aperçoit que celle qu'il aime n'a décidément pas l'ombre de cœur, et que ce qu'elle peut avoir de cervelle ne travaille qu'à renouveler auprès des autres hommes le manège auquel il s'est laissé engluer, manège que, dans sa naïve fatuité d'inexpérimenté, il avait pris pour un goût insurmontable pour sa personne » (p. 22) ; de même, p. 57-58, p. 68, p. 196, etc.

4. « Habile à faire *mousser* son œuvre » (p. 13). M. de Talleyrand, « *acrobate* de la polique, un des hommes les plus *salement* tarés dont l'histoire fasse mention » (p. 205), etc.

samment développé en dix pages, il n'en faut pas plus pour faire un livre d'histoire à l'usage du « grand public ». La rapidité avec laquelle se succèdent les livres de M. Turquan indique que leur auteur trouve beaucoup de lecteurs : tout en le regrettant, il ne faut pas s'en étonner. — Ch. SCHMIDT.

Le tome Ier des *Souvenirs militaires* du **Général Montaudon** traitait des *Guerres d'Afrique*, depuis 1838, et des *Campagnes de Crimée et d'Italie* ; le tome II, récemment paru [1], comprend trois parties : *Temps de paix (1860-1870)*, *Guerre contre l'Allemagne (1870-71)*, *Second siège de Paris*.

Du chapitre unique consacré à la période 1860-1870, peu de chose à retenir : quelques détails sur les difficultés que rencontra, en 1868, l'organisation de la garde mobile, qui ne fut constituée que sur le papier. — Huit chapitres sont consacrés à la guerre 1870-71 ; le Gal Montaudon commandait, à l'armée du Rhin, la 1re division du 3e corps, sous les ordres du Mal Bazaine, puis du Gal Decaen ; il prit part aux batailles de Borny, Rezonville, Saint-Privat, Noisseville, et aux derniers combats livrés avant la capitulation ; lorsqu'elle fut signée, il fut envoyé en Allemagne, et il revint en France en février 1871. On pourra lire avec un certain intérêt le récit qu'il fait de ces événements, mais on n'y trouvera rien de neuf. Il confirme simplement ce qu'on savait déjà des incohérences de la mobilisation française en juillet 1870, et du désarroi incroyable au milieu duquel elle eut lieu. L'exposé des opérations autour de Metz, d'août à octobre, n'est pas plus instructif; si l'on excepte certaines appréciations qui demanderaient à être examinées de près (par exemple sur le rôle du Gal Frossard à la bataille de Forbach), il ne contient que des choses connues depuis longtemps. — On peut porter le même jugement sur la troisième partie du volume : le Gal Montaudon y raconte la répression de la Commune, à laquelle il contribua comme commandant d'une division de l'armée de Versailles. C'est à peine si l'on y rencontre un ou deux détails qui aient quelque valeur.

En revanche, ce qui appartient bien au Gal Montaudon, c'est la partialité, le manque de sang-froid dont témoigne presque chaque page de ses *Souvenirs*. « Mon but principal, dit-il à la page 40, est, autant que possible, d'exalter le patriotisme, de fortifier l'esprit militaire, et de faire ressortir tous les devoirs qu'il impose. » On devine ce que peut être un témoignage porté avec un parti pris aussi franchement confessé. Le livre du Gal Montaudon rappelle ceux de M. Duquet, dont nous parlions

1. GÉNÉRAL MONTAUDON, *Souvenirs militaires*. T. II. 1 vol. in-8 de 456 p. Paris (Delagrave), 1900.

récemment. Il abonde en invectives : « Socialistes cosmopolites..., sectaires égoïstes..., politiciens rapaces, ambitieux, sans cœur et sans courage..., fauteurs de guerres civiles..., lugubre et sanguinaire despotisme..., saltimbanques dépourvus de patriotisme et de sens moral... » : les expressions de ce genre reviennent fréquemment sous la plume de M. Montaudon. D'après lui, la révolution du 4 Septembre a été faite par des « énergumènes cosmopolites, désœuvrés de toutes les classes, excités par certains politiciens, par des journalistes, par des avocats ambitieux » (p. 269). A la p. 32, Jules Favre est qualifié d' « outrecuidant académicien » ; Flourens (p. 298), de « dévoyé et fanatique idéologue » ; Paris (p. 36), de « grand centre de la démagogie anarchiste ». Il faut lire le jugement porté sur l'*Internationale* (p. 274) pour voir à quelles simplifications naïves des causes et des choses les plus complexes peut porter un tempérament passionné. A la p. 427, une note bizarre : « L'histoire est là pour nous enseigner que toute nation qui se divise en groupes hostiles en arrive fatalement à se désorganiser, à s'individualiser à l'excès... » — L'ouvrage se termine par quelques commentaires assez aigres sur la mise à la retraite, en 1879, d'un certain nombre de commandants de corps d'armée — parmi lesquels le Gal Montaudon, — et par une conclusion sur « les enseignements de la guerre de 1870-71 », et sur « les réformes du présent en prévision de l'avenir ». — P. Caron.

Dans le cinquième volume des « Études, récits, souvenirs », auxquels il a donné le titre collectif de *L'Empire libéral* [1], **M. Émile Ollivier** étudie tout ce qui s'est passé depuis la fin de l'année 1860 jusqu'à la fin de l'année 1862. Le décret du 24 novembre 1860 qui donnait à la Chambre le droit de voter une *adresse* en réponse au discours du trône, et permettait l'impression des débats *in extenso*, ouvre le volume : c'est « l'inauguration de l'Empire libéral ». Plusieurs chapitres sont consacrés aux causes et au début de l'expédition du Mexique. La réforme de l'armée prussienne, le rôle du roi Guillaume, l'action de Roon, l'entrée de Bismarck au ministère, terminent le volume. La « manière » de M. Ollivier n'ayant pas changé, il est inutile de répéter ici, à propos de ce nouveau livre, ce qui a déjà été dit sur ses jugements, sa méthode et son style. Cependant deux remarques s'imposent : après avoir parlé du décret du 24 novembre, M. Ollivier écrit : « l'Empire libéral était en germe dans la constitution de 1852, car, nous ne saurions trop y insister, dès qu'il existe une chambre élue, votant le budget et les contingents militaires, délibérât-elle

1. Émile Ollivier, *L'Empire libéral* (l'inauguration de l'Empire libéral ; le roi Guillaume). 1 vol. in-12 de 642 p. Paris (Garnier), 1900.

dans une cave... il n'y a pas despotisme. » Or quelques lignes plus loin, il cite, en la faisant sienne, l'opinion de Benjamin Constant qui estimait que « le premier pas que faisait le despotisme était de dénaturer ou de supprimer les débats des assemblées délibérantes », et avoue que la parole des orateurs n'était pas libre avant le décret du 24 novembre : voilà qui n'est guère logique. — D'autre part, lorsqu'il en vient aux causes de l'expédition du Mexique, les ayant toutes énumérées, il écrit : « Je cherche vainement une grande pensée dans l'amas d'incohérences qu'impliquait une expédition ayant pour but de créer un empire d'ancien régime au centre du continent américain. » Sachons gré à M. Ollivier d'une déclaration aussi sincère. — C. S.

Le sous-titre de l'ouvrage consacré par **M. Charles Benoist** au Prince de Bismarck indique très bien quel en est le caractère : c'est avant tout une étude psychologique[1]. Elle comprend quatre chapitres : *Bismarck militant*, *Bismarck triomphant*, l'*homme d'État*, l'*homme*. Les deux premiers ont trait à la carrière politique de Bismarck, militant de 1849 à 1870, triomphant de 1870 à 1890. L'auteur ne nous apprend rien de nouveau ; son exposé repose surtout sur les *Pensées et souvenirs*, réunis par Lothar Bücher et traduits par Jœglé. Ce qu'il cherche surtout à montrer, ce sont les traits qui rapprochent Bismarck du héros de Machiavel, *le Prince*, l'homme fort ; mais on souhaiterait plus de précision dans la pensée, plus de concision dans la forme : trop de phrases, trop de mots et un procédé, le développement par métaphores, à la façon de Taine, qui est fatigant à la longue. Le chapitre II, *Bismarck militant*, est commandé par la comparaison du forgeron et les images qui en sont l'accompagnement nécessaire : c'est de la pure rhétorique.

Ce défaut est moins apparent dans les deux chapitres qui suivent et qui sont consacrés l'un à l'homme d'État, l'autre à l'homme. Dans l'un sont exposées les idées maîtresses de Bismarck, les principes, ou plus exactement les faits, sur quoi il fonda sa politique ; c'est probablement la meilleure partie du livre. Le dernier chapitre est curieux : en s'appuyant sur la Correspondance de Bismarck, M. Benoist nous montre un homme un peu différent, pas trop cependant, du Chancelier de fer. — En somme, l'impression un peu vague qui reste de l'ouvrage est celle d'une suite de dissertations sur Bismarck, plutôt que d'une explication, une et complète, de ce personnage, explication d'ailleurs qu'en l'état actuel des documents il serait peut-être vain de vouloir et même d'entreprendre. — V.-L. Bourrilly.

1. Charles Benoit, *Le Prince de Bismarck. Psychologie de l'homme fort*. 1 vol. in-12 de 292 p. Paris (Perrin), 1900.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Abbé P. Féret. **La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne.** Tome II. *XVI*e *siècle. Revue littéraire.* 1 vol. in-8 de VI-422 p. Paris (A. Picard et fils), 1901.

Le second volume de l'ouvrage de M. l'abbé Féret sur la Faculté de théologie de Paris au XVIe siècle contient, sous le titre de *Revue littéraire*, la biographie d'une centaine de docteurs de la Faculté qui vécurent entre 1500 et 1600. La lecture attentive que j'en ai faite m'amène à confirmer ce que j'ai dit, dans le compte rendu du tome premier [1], du plan général adopté par l'auteur et de sa méthode de travail.

On pouvait se demander si la biographie de tous ces docteurs, sur lesquels nous ne possédons que peu de renseignements et qui ont eu d'ailleurs, en majorité, une existence sans intérêt, suffirait à fournir l'étoffe d'un livre : on peut voir maintenant que ces doutes étaient fondés. En compilant quelques manuscrits de l'Arsenal et les ouvrages anciens de Launoy, Hilarion de Coste, Ellies du Pin, etc., M. F. est arrivé à dresser une sorte de catalogue qui, à la vérité, compte près de 400 pages, mais qui pourrait sans inconvénients être soumis à de larges réductions; il serait facile d'en extraire la substance et de la condenser en un certain nombre de courtes notices que le premier volume aurait reçues, sans difficulté, sous forme de notes ou d'appendices. Ce catalogue est naturellement assez fastidieux. Ses divisions générales sont discutables : y a-t-il un critérium sérieux pour distinguer des Ubiquistes, Sorbonnistes, etc., *de renom* ou *de simple renom* ?

On pouvait craindre, d'autre part, qu'en séparant l'histoire de la Faculté et celle de ses docteurs, qui pourtant se confondent, M. F. ne fût amené à des répétitions inutiles : et en effet, plusieurs de ses paragraphes commencent ainsi : « Nous l'avons constaté... Nous l'avons déjà écrit... ». On en prendrait facilement son parti, si M. F. avait, en « regrattant la

1. V. ce compte rendu ci-dessus, p. 318-322, et la réponse de M. Féret à la p. 456.

matière », comblé quelques lacunes de ses *Phases historiques*. Malheureusement il ne l'a pas fait, ou il ne l'a fait que très peu. Prenons par exemple la vie de Béda. Sans doute M. F. la complète sur certains points, mais ses additions restent insuffisantes. La polémique avec Erasme est l'objet d'un exposé pauvre et sans précision (p. 9-13). Si M. F. avait pratiqué avec plus d'assiduité les documents relatifs à son sujet, il saurait que les *Duodecim articuli* lancés contre Béda, qu'il attribue à un auteur anonyme (p. 15), sont, sans doute possible, de Louis de Berquin ; il ne dirait pas que nous ne possédons pas de renseignements sur la vie de Béda (p. 5) : ils sont rares, mais nous en avons pourtant quelques-uns, qu'il n'y avait qu'à chercher pour les trouver. S'il avait dépouillé avec l'attention désirable la Correspondance d'Erasme, qui lui aurait appris que ce dernier fut le condisciple de Béda à Montaigu, il aurait probablement jugé son témoignage sur l'origine de Béda aussi valable qu'une affirmation de Du Boulay (p. 5). S'il avait connu certain manuscrit de la Bibliothèque Nationale, où figure un *Ordo licentiatorum et magistrorum* de la Faculté, il aurait compris (p. 5) pourquoi j'ai pu « prétendre » que le vrai nom de Béda était Beyde ou Bédier, le manuscrit en question me donnant précisément ces deux formes.

Passons à un autre docteur, assez célèbre en son temps, et fort lié avec Béda après 1519, Josse Clichtoue (ou Clicthove). Ce théologien a été un auteur fécond, et l'établissement de la bibliographie de ses œuvres est chose assez délicate. Elle a été faite successivement par M. Vander Haeghen, dans la *Bibliotheca Belgica*, et par M. l'abbé Clerval dans une bonne thèse latine sur Clichtoue (1896). Le travail de M. Clerval complète et rectifie celui de M. Vander Haeghen, et il doit, jusqu'à preuve du contraire, être tenu pour meilleur. M. F. ne semble pas avoir été de cet avis. Il a utilisé : 1° une liste sommaire des œuvres de Clichtoue donnée par Launoy dans sa *Regii Navarræ gymnasii parisiensis historia* : 2° la bibliographie de M. Vander Haeghen ; 3° celle de M. Clerval. Ces dernières donnent des indications assez souvent discordantes : M. F. a fait entre elles un choix dont on ne voit point les raisons ; parfois même, il a fait intervenir des renseignements personnels, qu'il tire on ne sait d'où. Ainsi M. Clerval date de janvier 1509 l'édition du *Commentaire de St Cyrille sur l'Évangile* de St Jean ; M. F. de 1508 (p. 32) M. F. parle (p. 33) « d'après l'abbé U. Chevallier » d'une *Brevis legenda Beatæ virginis sororis Coletæ*, publiée en 1510 : il pouvait, grâce à une cote de la Bibliothèque Nationale que fournit M. Clerval, voir le volume et en affirmer catégoriquement l'existence. M. F. indique (p. 34) comme ayant paru en 1512 des *Épîtres de St Paul*, et des *Épîtres canoniques*, puis, dans une note de la page suivante

(p. 35, n. 1), il écrit : « Launoy donne également comme imprimé en 1513 un recueil de notre docteur avec ce titre : *Apostolorum et apostolicorum virorum* (Epistolæ, sans doute) *pro ultimis Enchiridii piorum tomulis* ». En tout, trois ouvrages distincts. M. Clerval date de 1509, et non de 1512, les *Épîtres de St Paul* ; il indique bien, comme ayant paru en 1513, les *Apostolorum et apostolicorum virorum epistolæ*, dont il possède un exemplaire, mais il ne dit rien de ces *Épîtres canoniques* qui auraient paru en 1512. M. F. a-t-il vu cet ouvrage ? — Il y aurait à signaler bien d'autres singularités. MM. Vander Haeghen et Clerval datent l'*Elucidatorium* de 1506 : M. F. de 1515 (p. 35). D'après ces deux érudits, le « *De Dignitate* » aurait paru en 1520 : M. F. dit en 1519 (p. 36). Mais je ne veux pas multiplier ces exemples, dont la répétition deviendrait fastidieuse. Il me suffit d'avoir montré avec quelles précautions il faut recourir à l'érudition de M. F. Sa bibliographie des œuvres de Clichtoue est comme le reste de son ouvrage : elle est incomplète et superficielle. Il aurait été bien plus simple et bien plus sage, au lieu de refaire hâtivement le travail minutieux et sûr de M. Clerval, de renvoyer à sa thèse.

Je pourrais indiquer encore des lacunes assez nombreuses dans la *Revue littéraire* de M. F. J'y ai en vain cherché une notice sur le docteur Pierre Caroli, qui eut, avec la Sorbonne et Béda, des démêlés assez violents. Pour d'autre théologiens, Leclerc (Clerici), Duchesne (De Quercu), Le Couturier (Sutor), etc., les renseignements donnés par M. F. seraient facilement complétés.

En somme, ce second volume prouve, comme le premier, que M. F. aurait agi fort prudemment en arrêtant à 1500 son histoire de la Faculté de théologie, et en s'abstenant de s'aventurer dans le XVIe siècle, qu'il connaît mal. De récents articles de revue font prévoir l'apparition prochaine d'un nouveau volume consacré au XVIIe siècle : il faut espérer que M. F. s'est préoccupé, avant de l'écrire, de connaître les documents relatifs à son sujet, et les instruments de travail indispensables pour le traiter.

Pierre CARON.

*
* *

L. FERSTEL. **Histoire de la responsabilité criminelle des ministres en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours.** 1 vol. in-12 de XXI-229 p. Paris (May), 1899.

L'ouvrage de M. Ferstel fournit une contribution utile à l'histoire de notre droit public

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de la question de la res-

ponsabilité ministérielle dans les gouvernements parlementaires. Mais si la responsabilité politique des ministres est sans cesse engagée, leur responsabilité criminelle est rarement mise en jeu, et notre législation ne fixe pas d'une manière suffisamment précise les cas où elle peut être soulevée. Il était donc doublement intéressant de rechercher comment le problème s'est posé d'une façon concrète, aux diverses époques de notre histoire, et quels essais ont été tentés, quelles mesures ont été prises en France depuis 1789, dans l'ordre législatif et dans l'ordre judiciaire, pour mettre en action le principe de la responsabilité criminelle des ministres.

Après avoir, dans l'Introduction, tracé un rapide tableau de cette responsabilité dans le pays classique du parlementarisme, l'Angleterre, et résumé les principes du droit constitutionnel des différents peuples à cet égard, M. F. limitant désormais ses investigations à la France, examine successivement la responsabilité des ministres, en matière criminelle, sous la Constitution de 1791 et pendant l'époque révolutionnaire, sous la Restauration, sous la Monarchie de Juillet, avec le fameux procès des ministres de Charles X, sous les Constitutions de 1848 et de 1875, et enfin du 16 mai 1877 jusqu'à nos jours.

Ce sont les premiers chapitres du livre qui retiendront spécialement l'attention du lecteur, qui trouvera notamment sur les accusations portées contre les ministres de Louis XVI des détails curieux et nouveaux. Quand on arrive à l'époque contemporaine, l'effort original de l'historien qui choisit, groupe et résume ses documents, le travail personnel de reconstitution apparaît moins visiblement. L'Histoire tend parfois à faire place au procès-verbal qui enregistre sans sélection les moindres détails [1].

Quoi qu'il en soit, la lecture du livre de M. F. est à recommander à tous ceux qui s'intéressent aux questions de droit constitutionnel, et qui estiment justement que dans ce domaine l'étude de la théorie et celle de l'histoire sont inséparables.

Edgard Allix.

*
* *

J. Marchand. **L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIII siècles.** 1 vol. in-8 de XIV-328 pp. Paris (Picard) (1900.

Constituée, au moins dans ses parties essentielles, au XIVe siècle, l'Université d'Avignon profita du séjour des papes dans le Comtat-Venaissin.

1. p. 167 : « Le président déclara ensuite que la lettre de M. le garde des sceaux serait imprimée, distribuée, et renvoyée à l'examen des bureaux ».

La « Captivité de Babylone » fut pour elle le signal d'une prospérité et d'une illustration qui se maintinrent jusqu'au milieu du XVIe siècle. Mais la tourmente de la Réforme et des Guerres de religion faillit lui porter un coup mortel. Après cette secousse, elle se releva pourtant et vécut jusqu'à la Révolution, sans cependant retrouver jamais, durant les XVIIe et XVIIIe siècles, sa splendeur d'autrefois.

A première vue, on sera peut-être surpris que M. Marchand ait eu l'idée de restreindre son étude justement à ces deux derniers siècles. Mais il donne de son choix plusieurs raisons, dont l'une au moins est péremptoire. Pour toute la période antérieure au XVIIe siècle, les documents relatifs à l'Université d'Avignon sont relativement peu nombreux, incomplets et fragmentaires. Les plus importants ont d'ailleurs été publiés, notamment par M. Marcel Fournier aux tomes II et III des *Statuts* et *privilèges des Universités françaises du moyen âge*. « Au contraire, pour les XVIIe et XVIIIe siècles, les documents abondent et se succèdent avec une majestueuse continuité. » (p. VI). M. Marchand énumère ceux qu'il a trouvés, à foison, dans les Archives départementales de Vaucluse, les archives communales d'Avignon et au musée Calvet. Grâce à ces ressources, il a pu, avec minutie et sûreté, exposer en détail l'organisation et le gouvernement de l'Université d'Avignon, en décrire le régime des études et la vie, et retracer enfin la marche de son évolution.

Deux traits caractérisent essentiellement l'organisation de l'Université d'Avignon à l'époque qui nous occupe : d'abord elle est une corporation exclusivement composée de maîtres, « gouvernée par les maîtres et à leur profit » ; en second lieu, dans cette corporation, les docteurs en droit sont l'élément prépondérant : la faculté de droit au début constitua à elle seule presque toute l'Université ; elle en demeura toujours la partie la plus importante. C'est le collège des docteurs en droit qui gouverne l'Université. Ils sont seuls appelés à élire le primicier, c'est-à-dire le chef suprême de l'Université. Le primicier ou le collège nomment les autres officiers ou agents, comme le protoprimicier, les acteurs, le bedeau, l'imprimeur, etc. Bref, tout le pouvoir paraît appartenir au collège : il ne reste plus à l'évêque, puis (1475) archevêque d'Avignon, chancelier de l'Université, qu'une prééminence honorifique, et au vice-légat du pape, que le souci d'assurer les relations de l'Université avec la papauté ou avec la municipalité d'Avignon.

On ne retrouve pas la même originalité dans l'organisation de l'enseignement et dans le régime des études. Rien de bien particulier à l'Université d'Avignon. Sans doute les tendances de sa faculté de théologie furent toujours ultramontaines ; mais la Faculté des arts, très réduite d'ail-

leurs après que les Jésuites eurent fondé leur collège (1564), les Facultés de médecine et de droit ne différaient pas sensiblement des Facultés similaires dans les autres Universités. Bien plus, ces deux dernières Facultés s'efforcèrent de ressembler de plus en plus à celles du royaume de France : elles adoptèrent les règlements édictés par Louis XIV, en 1679 sur l'enseignement du droit, en 1707 sur l'enseignement et l'exercice de la médecine. Ces mesures, prises pour assurer aux élèves de l'Université d'Avignon l'accès des offices du royaume de France, contribuèrent dans une large mesure à assurer l'assimilation de cette Université aux autres Universités françaises.

C'est vers la France en effet, plutôt que vers Rome et vers la papauté, que se tournaient les docteurs d'Avignon. Leur intérêt leur commandait cette sympathie, car le royaume était le seul débouché de leur clientèle. De là leurs efforts pour obtenir des rois de France la qualité de « regnicoles », et les privilèges que cette qualité conférait. François Ier la leur accorda par les lettres patentes de Lyon, février 1536[1]. Pour maintenir ces privilèges contre les prétentions des universités voisines et rivales, pour les étendre au besoin, l'Université d'Avignon fait appel au roi de France comme à son juge et à son protecteur naturel. Nos rois n'eurent garde de négliger ces appels, car par Avignon ils pouvaient, en cas de conflit, réduire le pape à composition. Aussi la protection fut quelquefois lourde, mais les Comtadins n'en furent pas rebutés. Il semblait que l'Université d'Avignon attendait de la France le remède à la décadence qui l'avait atteinte au XVIIIe siècle. A l'invitation des Universités de Poitiers et de Reims qui avaient proposé, à l'occasion des États-Généraux de 1789, la réunion d'un congrès de professeurs chargés de rédiger un nouveau « plan d'éducation nationale », elle répondit en demandant un programme et un guide et en promettant de se mettre à l'unisson des Universités françaises. C'était « un véritable aveu d'impuissance, et comme un abandon de soi-même et de sa personnalité ». L'annexion du Comtat (14 septembre 1791) acheva l'assimilation de l'Université d'Avignon aux autres Universités : l'évolution arrivait à son terme; mais la vie s'était retirée de ce corps plusieurs fois séculaire. Les décrets de suppression votés par la Convention furent moins un arrêt de mort, que la consécration d'un fait accompli.

M. Marchand a exposé toute cette histoire avec précision et clarté.

---

1. 1536 et non 1535, comme l'imprime M. Marchand sur la foi de M. Rey qui a publié ces lettres en appendice à son travail sur *François Ier et la ville d'Avignon* (Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 236-238). L'acte est daté de février 1535, ancien style, c'est-à-dire de 1536.

Tout en s'arrêtant aux détails avec la minutie d'un érudit, il a su dégager les lignes générales de son sujet, et en montrer, sans insister, les rapports avec l'histoire des autres Universités et du royaume de France : ce qui est proprement d'un historien. Son ouvrage est non seulement une excellente contribution à une étude d'ensemble sur l'état de l'enseignement supérieur avant la Révolution, mais en même temps, ce qui peut-être est mieux encore, un précieux exemple et un modèle de ce que peut, de ce que devrait donner, faite avec méthode et dans un esprit strictement historique, une sérieuse utilisation de nos archives de province.

V.-L. Bourrilly.

*
* *

Procès-verbaux des séances de la Commission populaire et de Salut public de Rhône-et-Loire (30 juin-8 oct. 1793), recueillis et publiés par George Guigue. 1 vol. in-8° de xiii-630 pages. Trévoux, 1899.

Ce tome comprend : 1° Les procès-verbaux de la Commission populaire (30 juin-8 oct.), c'est-à-dire de l'assemblée révolutionnaire composée des délégués des communes de Rhône-et-Loire qui suivirent le Conseil général du département dans sa rupture avec la Convention. La Commission remplaça pratiquement les pouvoirs légaux (Commune et Département) annihilés ou supprimés, agit en pouvoir souverain, dirigea la lutte contre le pouvoir central et en assuma toute la responsabilité. De nombreux extraits du *Journal de Lyon*, qui fut son organe officieux, cités en note, accompagnent et complètent ces procès-verbaux. — 2° Le Bulletin du département de Rhône-et-Loire, imprimé par ordre du Comité de surveillance et de Salut public (8 août-3 septembre), journal officiel de la Commission populaire, destiné à agir sur l'opinion lyonnaise pendant la première période du siège. — 3° Des annexes, comprenant des documents de toute nature publiés au jour le jour par la Commission : adresses, discours, déclarations, correspondance avec les départements soulevés, extraits de procès-verbaux, proclamations, jugements des Montagnards compromis dans l'affaire du 29 mai, etc..., destinés à agir sur l'opinion publique, non seulement de Lyon, mais de toute la France. — 4° Une table, où l'ensemble des documents publiés est classé par ordre chronologique, ainsi que les faits qu'ils relatent. — 5° Un index alphabétique des noms de personnes, de lieux, et des faits.

Cette publication est bien faite. M. G. sait publier les textes et l'a déjà prouvé si souvent qu'il est superflu de lui faire des éloges. Ceux qui

utilisent ses travaux savent ce qu'il y apporte de soin et de précision[1]. Ils lui sauront infiniment de gré d'avoir mis à leur portée une collection de documents qui, bien qu'imprimés, étaient, pour la plupart, introuvables. Ce volume est, avec le *Recueil des Actes du Comité de Salut public* de M. Aulard, la source essentielle de l'histoire de la lutte entre Lyon et la Convention. Il est, dès maintenant, possible de se faire une idée nette des causes vraies qui ont provoqué la longue crise de trois mois (29 mai-9 août) qui précéda le siège et qui l'explique. Le malentendu était, en somme, assez superficiel. Lyon était républicain. L'expulsion des Girondins l'indigna. Il se serait, pourtant, comme tant d'autres, rallié à la Convention en juillet, si un état-major royaliste peu nombreux, mais adroit, n'eût pris la direction du mouvement hostile au parti montagnard. Les Lyonnais, fort abusés par lui sur leur force réelle et sur l'étendue du mécontentement en France, furent acculés à une lutte violente qu'ils acceptèrent bravement, quoique sans enthousiasme. Mais ils restèrent fidèles à l'opinion républicaine et ils obligèrent leurs chefs à multiplier les manifestations bruyantes de républicanisme. Ils n'en furent, d'ailleurs, pas moins, les jouets de leurs intrigues, de leurs plans inavoués, de leurs calculs chimériques. Quand toute résistance devint impossible, ces mêmes chefs s'enfuirent, non sans audace, il est vrai, mais en abandonnant tout ce peuple qui les avait suivis et qu'ils avaient trompé, en proie aux représailles des vainqueurs. Après avoir été leurs dupes, les Lyonnais furent leurs victimes.

S. Charléty.

*
* *

J. Rais. **La représentation des Aristocraties dans les Chambres hautes en France (1719-1815)**. 1 vol. in-8 de 348 p. Bibliothèque de la conférence Rogéville. Paris, Nancy (Librairie administrative Berger), 1900.

Le livre de M. R. est assurément fort aride; mais il est utile à consulter, et l'on y trouvera même des passages fort intéressants. L'auteur ne s'est pas contenté d'exposer brièvement et d'une manière sèche l'organisation, par les diverses Constitutions, des diverses Chambres hautes que la France a connues de 1789 à 1815; il a entrepris encore de nous montrer l'évolution des idées concernant la représentation des aristocraties, depuis la fin de l'ancien régime, jusqu'après le rétablissement

1. Les travailleurs peu familiers avec l'histoire locale de Lyon révolutionnaire regretteront pourtant qu'il n'ait pas donné quelques renseignements biographiques sur les principaux personnages mentionnés.

des Bourbons. L'ouvrage de M. R. est donc plus encore une contribution à l'histoire des idées politiques qu'à celle des institutions constitutionnelles, ou plutôt c'est une étude d'histoire constitutionnelle conçue suivant la saine méthode, car une constitution n'est, à tout prendre, que la conservation, la réalisation, dans une mesure plus ou moins large, d'idées fort antérieures; l'auteur n'a pu se borner à analyser les discussions parlementaires; il lui a fallu, pour répondre aux exigences de son sujet, compulser les brochures contemporaines, analyser les ouvrages de polémique, extraire des mémoires si nombreux, des œuvres des penseurs, ou des hommes d'État, les passages principaux. Si l'on peut constater dans le volume de M. R. certaines lacunes regrettables, il faut reconnaître du moins que les recherches de cette nature sont fort délicates et minutieuses. Nous signalerons comme particulièrement intéressants les passages consacrés à la question des deux Chambres avant l'ouverture des États Généraux et dans les premiers jours de la Constituante, et au Sénat Impérial, dont l'évolution, l'objet, sont retracés avec précision et finesse. M. R. a insisté avec beaucoup de force sur le rôle que devait jouer cette assemblée dans la pensée de Napoléon, et montré comment peu à peu le jury constitutionnaire de Siéyès s'est transformé en une noblesse foncière.

Que l'auteur nous permette cependant de lui adresser certaines critiques. L'ouvrage est un peu compact, difficile à consulter. Le plan étant parfois assez compliqué et même obscur, il en résulte pour le lecteur un tâtonnement qui ajoute à la difficulté du sujet : on aurait aimé à trouver à la fin un index alphabétique, au début une notice bibliographique, qui faciliteraient singulièrement les recherches. D'autre part la forme est souvent contournée, précieuse, jusqu'à l'obscurité : dans un ouvrage historique plus qu'en aucun autre, le principal effort de l'écrivain doit tendre à la clarté, c'est-à-dire à la simplicité. A augmenter la fatigue du lecteur, on s'expose à être jugé sévèrement. Nous souhaitons à M. R. de ne pas expérimenter à ses dépens la vérité de ce principe.

L. Cahen.

*
* *

Valran. **Assistance et Education en Provence aux XVIIIe et XIXe siècles.** 1 vol. in-8 de viii-217 p. Paris (Rousseau), 1900.

M. V. poursuit ses études d'histoire sociale régionale. Après avoir traité, comme sujet de doctorat, de la *Misère et de la Charité en Provence au XVIIIe siècle*, il publie un livre intitulé : *Assistance et Éducation en*

Provence aux XVIIIe et XIXe siècles [1]. Ce nouveau volume l'emporte sur le premier, au point de vue de la méthode. La bibliographie, la composition ne prêtent plus, au même degré, aux critiques que nous avons récemment formulées à propos du précédent. Toutefois, il appelle quelques sérieuses observations, dont la première porte sur le titre même. Qu'attend-on d'un ouvrage intitulé : *Assistance et Éducation* ? Assurément, des renseignements sur l'organisation charitable et scolaire, l'état de l'assistance, le degré et le mode d'éducation qu'on constate en Provence aux XVIIIe et XIXe siècles. Mais M. V. a déjà, dans sa thèse, traité du premier ordre de faits ; va-t-il y revenir, et se borner, dans ce nouveau travail, à résumer le précédent ? En aucune manière. L'auteur entend s'occuper seulement des enfants pauvres, exposer les efforts tentés en Provence aux dates précitées, pour nourrir, et non seulement élever, mais encore instruire la jeunesse miséreuse. Le titre choisi par M. V. est donc regrettable ; il est vague, incomplet, inexact. *L'enfance malheureuse en Provence*, etc., eût été de beaucoup plus explicite. Il ne nous semble pas, d'autre part, que les deux derniers chapitres de la première partie soient bien à leur place : « Cas particuliers et Fondations particulières », est intitulé le chapitre VII. C'est d'abord bien vague. De plus, M. V. a divisé les enfants pauvres en quatre groupes : en 1° bâtards ou enfants trouvés, 2° enfants orphelins, 3° enfants pauvres honteux, 4° enfants moralement abandonnés. Il est difficile de trouver quelque catégorie d'enfants qui soit en dehors de cette classification. Dans le chapitre VII, l'auteur est donc amené à parler de sujets sur lesquels il s'était déjà expliqué, et, en fait, il a introduit dans cette division les enfants pauvres, dont la situation avait fait l'objet des chapitres III et IV.

Enfin, à ce même endroit de son livre, M. V. a développé des considérations sur le caractère de l'assistance au XVIIIe siècle, que nous avions regretté de ne pas voir figurer dans sa thèse, et qui eussent gagné à être mises en tête du volume.

Il en est de même du chapitre VIII : « Le mouvement des idées pédagogiques ». Il était nécessaire assurément de nous montrer l'évolution des idées en matière d'instruction et d'éducation. Mais pourquoi attendre à la fin de la première partie, pour nous les exposer ? N'était-il pas logique, avant de les suivre dans le détail, de nous exposer les théories générales que nous aurons sans cesse l'occasion de vérifier et de rencontrer ? L'auteur ne se serait-il pas, en procédant ainsi, évité des répétitions fastidieuses, et des obscurités trop fréquentes ?

Néanmoins, nous recommandons à ceux que le XVIIIe siècle intéresse (et ils deviennent de plus en plus nombreux) le volume de M. V.

Ils y trouveront nombre de détails curieux et inédits. Ils apprendront notamment à juger plus clairement de ce que fut la charité avant notre époque. Ils verront les enfants assistés vivre d'une vie de forçats, dans une géhenne étroite, obligés de nourrir, avec eux-mêmes, leurs maîtres; puis, devenus grands, partir comme mousses, comme travailleurs, pour le profit de l'œuvre qui continue de les compter parmi ses protégés. Quant à l'éducation, elle leur paraîtra nulle. Quelques notions confuses, voilà, en dehors de l'instruction religieuse, ce que l'enfant pauvre apprend à l'asile où l'entretient la charité publique. En regard de cet abandon, il est singulièrement instructif de mettre l'œuvre du XIXe siècle, et surtout de la troisième République. La seconde partie de l'ouvrage de M. V. contraste de façon éclatante avec la première, et ce contraste est une grande leçon d'histoire, qu'il convient de méditer.

L. CAHEN.

CHRONIQUE

— Sommaires des Revues :

Revue historique, janvier-février 1901. — *F.-T. Perrens*, Le premier abbé Dubois. Épisode d'histoire religieuse et diplomatique (Suite et fin). — *Alfred Stern*, La mission secrète du marquis de Bellune, agent du prince de Polignac, à Lisbonne, 1830.

Revue des Questions historiques, 1er janvier 1901. — *Abbé Torreilles*, le rôle politique de Marca et de Serroni [évêques de Conserans et d'Orange] pendant les guerres de Catalogne, 1644-1660. — *Ludovic Sciout*, Les élections à la Convention, d'après les procès-verbaux des assemblées électorales des départements. — *Geoffroy de Grandmaison*, M. de Norvins et les princes d'Espagne à Rome, 1811 et 1813.

La Révolution française, 14 décembre 1900. — *Camille Bloch*, Les cahiers du bailliage d'Orléans au point de vue économique (suite et fin). — *Armand Brette*, Journal d'un délégué de la Guadeloupe en 1794. — *Gustave Hermann*, Une chanson révolutionnaire en patois périgourdin. — *A. Corre et Delourmel*, Documents inédits : Correspondance de Legendre, député de la sénéchaussée de Brest aux États généraux.

14 janvier 1901. — *A. Aulard*, L'exercice de la souveraineté nationale sous le Directoire. — *A. Mathiez*, La franc-maçonnerie en l'an VII et en l'an IX. — *A. Blossier*, L'application du Concordat à Bazoches-sur-Hoëne. — *A. Corre et Delourmel*, Documents inédits : Correspondance de Legendre, député de la sénéchaussée de Brest aux États généraux (suite et fin).

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 15 novembre 1900. — *Ch. Bost*, Les pasteurs d'une église des Cévennes au XVIe siècle (1561-1604) : Lasalle, Gard. — Documents : *A. de Cazenove*, La capitulation de Beaucaire (1578). — *F. Teissier*, Liste de pasteurs : Aulas et ses annexes, Arphy, Bréau, Bréaunèze, Mars, Molières, depuis la fondation de l'église d'Aulas [Gard], le 16 septembre 1560, à l'année 1900.

15 décembre 1900. — *Ch. Bost*, Les pasteurs d'une église des Cévennes au XVIe siècle (1561-1605) : Lasalle, Gard (suite et fin). — Documents : *F. Teissier*, Dix des premiers prédicants après la Révocation signalés aux argousins de l'intendance du Languedoc en 1687. — Mélanges : *J. Pannier*, Christophe-Philippe Oberkampf, à propos de son monument et de ses habitations à Jouy.

Revue de Paris, 1er décembre 1900. — *F. Masson*, Les préliminaires du divorce impérial (II). — *Fr. Funck-Brentano*, Le collier de la reine (I).

15 décembre 1900. — *E. Lavisse*, Dialogues entre Louis XIV et Colbert (I). — *Fr. Funck-Brentano*, Le collier de la reine (II).

1er janvier 1901. — *F. Masson*. La mort de Joséphine, 1814. — *E. Lavisse*, Dialogues entre Louis XIV et Colbert (II). — *Fr. Funck-Brentano*, Le collier de la reine (III).

— Suite et fin des cours d'histoire moderne et contemporaine professés en 1900-1901 dans les universités françaises :

Aix-Marseille. — M. Guibal, professeur. *Cours public* : Louis XVI et la fin de l'ancien régime en France. — M. Masson, professeur. *Cours public* : Les établissements et le commerce français dans les pays barbaresques aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Besançon. — M. Pingaud, professeur. *Cours public* : Le premier Empire (1807-1812). *Conférences* : Formation territoriale et politique de la France.

Bordeaux. — M. Marion, professeur. *Cours public* : Rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870; Études sur les classes rurales au XVIIIe siècle, particulièrement en Guyenne. — M. Jullian, professeur. *Cours public* : Histoire de Bordeaux. Mazarin, la Fronde.

Caen. — M. J. Teissier, professeur. *Cours public* : Expéditions lointaines du Second Empire. *Conférences* : La politique extérieure de la monarchie de Juillet.

Clermont-Ferrand. — M. Desdevises du Dézert, professeur. *Cours public* : Histoire de l'Europe et de la France de 1774 à 1804. *Conférences* : La Renaissance artistique et littéraire, les découvertes maritimes au XVIe siècle, la Réforme en Allemagne.

Dijon. — M. P. Gaffarel, professeur. *Cours public* : L'alliance franco-anglaise depuis 1815; Formation territoriale des États-Unis. *Conférences* : Histoire générale du XVIIe siècle.

Grenoble. — M. de Crozals, professeur. *Cours public* : La Révolution de 1848. — M. Caudrillier, professeur. *Cours public* : Casimir Périer, 1777-1832.

Lyon. — M. Mariéjol, professeur. *Cours public* : Henri IV et Sully. — M. Waddington, professeur. *Cours public* : La Prusse au XVIIIe siècle. — M. S. Charléty, professeur adjoint. *Cours public* : Lyon au XVIIe siècle (Histoire politique). *Conférences* : Travaux pratiques d'histoire de Lyon (l'histoire de l'instruction publique à Lyon jusqu'à 1789).

Poitiers. — Faculté de Droit : M. Michon, professeur. *Cours public*. L'ancien Droit public français et le Droit public de la Révolution; Histoire des Constitutions françaises (1789-1875).

Faculté des Lettres : M. Carré, professeur. *Cours public* : La France au temps de Louis XVI.

Rennes. — M. H. Sée, professeur. *Cours public* : le Règne de Louis XVI et les préliminaires de la Révolution. *Conférences* : Histoire générale du XIXe siècle; Exercices pratiques pour la licence et l'agrégation.

Toulouse. — M. Dumas, professeur. *Cours public* : Histoire de la Restauration. *Conférences* : Histoire générale de la France et de l'Europe au XVIIIe siècle.

— Cours divers d'histoire moderne ou contemporaine professés à Paris en 1900-1901 :

Au *Collège de France*, M. G. Lafenestre, suppléant, étudie cette année la Peinture historique et décorative en France aux XVIe et XVIIe siècle.

M. Reuss, maître de conférences, continue d'étudier cette année à l'*École pratique des Hautes-Études* l'histoire de l'Alsace pendant la Révolution française (depuis le commencement de la Terreur, oct. 1793, jusqu'au 18 brumaire) et les documents contemporains (actes officiels, brochures et feuilles volantes), relatifs à la Révolution en Alsace.

A l'*École du Louvre* : Histoire de la peinture, M. G. Lafenestre, professeur : La peinture au XVIe siècle. — Histoire des Arts appliqués à l'industrie en France, M. E. Molinier, professeur : Histoire du mobilier français.

Au *Trocadéro*, M. A. de Gaudot fait, le jeudi, depuis le 6 décembre, son cours d'architecture française du Moyen Age et de la Renaissance.

A l'*Hôtel de Ville*, cours de la Ville de Paris : M. H. Monin étudie l'Histoire de la Ville de Paris, de 1868 à 1879.

— Sont actuellement sous presse ou en préparation les ouvrages suivants :

Histoire Générale. — *Duchesse de Brissac*, Pendant la tourmente, 1793 (chez Flammarion). — *Prosper Cultru*, Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce (thèse de doctorat. Chez Hachette, sous presse). — *Casimir Stryienski*, Marie-Josèphe de Saxe, dauphine, mère de Louis XVI, d'après des documents inédits (sous presse).

En Allemagne, le *Cte Dumoulin* prépare à Munich un travail sur la Bavière sous le ministère de Montgelas, et *M. Ludwig*, à Strasbourg, étudie le grand-duché de Bade (1806-1813).

Dans le no de janvier de la *Révolution française*, M. A. Aulard, professeur à l'Université de Paris, donne les renseignements suivants sur les thèses de doctorat ès lettres relatives à l'histoire de la Révolution, et qui seront présentées, dans un délai plus ou moins long, à la Faculté des Lettres de Paris : «... Il y en a deux sur Fabre d'Églantine (l'une pour le doctorat ès lettres proprement dit, l'autre pour le doctorat d'Université). Divers candidats préparent des thèses d'histoire communale : histoire de la commune de Carcassonne, de la commune de Marseille pendant la Révolution, ou des thèses d'histoire départementale : le département d'Ille-et-Vilaine pendant le Consulat et l'Empire ; le département des Bouches-du-Rhône, celui de l'Ariège, celui de la Marne, ceux du Cher et de l'Indre pendant la Révolution. Parmi les monographies d'individus, que l'on prépare, je vois inscrits, outre le nom de Fabre d'Églantine, ceux de Condorcet, de Thouret, de Philippe-Égalité. En histoire religieuse : la théophilanthropie, les protestants en France de 1787 à 1802. Un candidat avait fait inscrire ce sujet : « Le curé à la fin de l'ancien régime » ; mais je crois qu'il y a renoncé. Histoire des institutions : le Sénat conservateur. Parmi ces thèses, il en est qui ne sont encore qu'à l'état de projet ; mais il y en a plusieurs dont la préparation est fort avancée, comme celles sur Pichegru, sur la théophilanthropie, sur les départements du Cher et de l'Indre ».

Histoire de l'Art. — *Fernand Engerand*, Les commandes officielles de tableaux par la Direction des Bâtiments, au XVIIIe siècle (chez Leroux, sous presse). — *Paul Vitry*, Michel Colombe et la sculpture de son temps (thèse).

— Parmi les thèses soutenues à l'École des Chartes, le 28 janvier et jours suivants, pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, celles qui suivent intéressent nos études : *René Bonnat*, Nicolas de la Reynie, premier lieutenant de police (1625-1707). — *Frédéric Duval*, Essai sur Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon. — *Émile Gabory*, Essai sur la marine et le commerce de Nantes au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe (1661-1715). — *René Giard*, Histoire de l'abbaye de Ste-Geneviève de Paris jusqu'à l'année 1619. — *P.-André Lemoine*, François de Vendôme (15..-1560). — *Jean Michel de Boislisle*, Le Marquis de Puyzieulx, ambassadeur de Louis XIV en Suisse (1698-1708). — *Henry Patry*, Les débuts du protestantisme en Saintonge et en Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, jusqu'à la fin de la première guerre de religion (mars 1563). — *André-Pierre Pidoux*, Histoire des œuvres de charité dans la ville de Dôle.

— On annonce, avec le début de l'année 1901, différentes transformations et créations de Revues d'histoire ou s'occupant d'histoire.

La *Revue militaire rédigée à l'état-major de l'armée*, déjà modifiée en 1899, a subi, depuis le 1er janvier de cette année, une nouvelle transformation. Elle est désormais remplacée par les revues suivantes : *Revue d'Histoire militaire rédigée à la section historique de l'état-major de l'Armée* (mensuelle, 20 fr. par an), et la *Revue militaire de l'étranger rédigée au 2e bureau de l'état-major de l'armée* (mensuelle, 12 fr. par an). On s'abonne à la librairie Chapelot, 30, rue Dauphine.

A la même date, la *Revue Encyclopédique Larousse*, qui fait une place assez large à nos études, est devenue la *Revue universelle*, sans que rien soit d'ailleurs changé à sa rédaction.

La *Revue des Arts décoratifs* est désormais publiée par la librairie Flammarion.

Les Revues nouvellement fondées sont au nombre de deux :

La *Revue de la Renaissance*, que dirige M. Léon Séché ; elle publie des études littéraires, artistiques et religieuses sur le XVIe siècle, et donnera, en supplément, une édition nouvelle des œuvres complètes, latines et françaises, de Joachim du Bellay. On s'abonne chez M. E. Lechevalier, libraire, 39, quai des Grands-Augustins. Le prix de l'abonnement d'un an est de 20 fr.

La *Revue d'histoire et de critiques musicales*, consacrée principalement à la musique française ancienne et moderne. Ses fondateurs sont MM. Jules Combarieu, R. Rolland, Emmanuel, Laloy, Pierre Aubry. Le premier numéro paraîtra prochainement, à la librairie Welter (Un an : 20 fr.)

— Il vient de se former à Naples un comité de professeurs et savants italiens, qui se propose d'organiser, pour le printemps de 1902, à Rome, un Congrès international d'histoire, « où sera passé en revue, dit la circulaire, le vaste travail accompli dans le siècle qui vient de se terminer, et qu'on a nommé avec raison le *Siècle de l'histoire* ». Le Congrès sera divisé en trois sections : 1. Méthode histo-

rique ; 2. Antiquité ; 3. Temps modernes, y compris le Moyen Age. Dans cette dernière section, une place spéciale sera faite à l'Histoire de la Révolution française. Adresser les adhésions à M. le Professeur *Ettore Pais*, 8, via Caracciolo, à Naples.

— Sur l'initiative de M. Imbart de la Tour, professeur à l'Université de Bordeaux, il vient de se fonder un Comité d'historiens et d'érudits, qui se propose de publier, sous le titre d'*Archives de l'histoire religieuse de la France*, les documents originaux relatifs à l'histoire de notre pays depuis la fin du Moyen Age jusqu'à la Révolution, et plus spécialement ceux de l'époque de la Réforme. La publication sera divisée en cinq séries : *documents ecclésiastiques* (documents pontificaux, nonciatures, assemblées du clergé, conciles provinciaux, évêchés, chapitres, monastères et paroisses); *documents administratifs* (lettres patentes, instructions, mandements, correspondances des secrétaires d'État, d'ambassadeurs, de gouverneurs, arrêts du Conseil, de la Chambre des comptes, etc.) ; *documents judiciaires* (arrêts du Parlement, jugement des tribunaux inférieurs, officialités et inquisition, etc.) ; *documents privés* (lettres, mémoires, chroniques, etc.) ; *documents étrangers ou non catholiques*. Les premiers volumes paraîtront cette année à la librairie A. Picard et fils ; sauf changement, ils comprendront le texte du ms. 1782 des *Nouvelles acquisitions latines* de la Bibl. Nat. (*Procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, de 1505 à 1533*, document capital pour l'histoire des débuts de la Réforme française), et celui des papiers du cardinal de Lorraine, dont le rôle et l'influence, au cours du XVIe siècle, sont encore mal connus. Dès que nous aurons reçu une circulaire explicite, dont on annonce le prochain envoi, nous donnerons de plus amples renseignements, notamment sur les conditions de la souscription ; selon toute apparence, elles seront les mêmes que pour la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire* : un minimum annuel de feuilles d'impression sera assuré aux souscripteurs, contre un versement maximum.

— On annonce la mort, à Lausanne, à l'âge de 83 ans, du professeur A.-L. Herminjard, l'auteur de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, dont les neuf volumes parus forment un recueil de documents d'un prix inestimable pour l'histoire de la Réformation française de 1512 à 1544. Au moment de sa mort, M. Herminjard travaillait encore à un dixième volume qui pourra, il faut l'espérer, être publié.

*
* *

— M. Charles Lannes, Duc de Montebello, Duc et Prince de Siévers, a tenu à résumer la vie de son grand-père, le Maréchal du Premier Empire (*Le Maréchal Lannes*, in-8, 239 pages. Tours, Mame, 1900). Le résultat de cette pensée parfaitement respectable a été un ouvrage de vulgarisation sans aucune valeur, orné de très mauvaises gravures.

— Voici quelques indications sur le contenu du tome III du Catalogue des *Nouvelles acquisitions françaises* de la Bibliothèque nationale, par M. H. Omont (in-8, XXII-382 p. Paris, Leroux) : collection de Brienne (copies de mémoires et documents

sur les affaires étrangères et sur l'administration intérieure de la France); collection de Camps (cartulaires historiques des rois de France et de l'histoire des provinces); collection Renaudot (documents relatifs aux affaires diplomatiques et religieuses pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV); portefeuilles Fontanieu (copies de pièces sur l'histoire de France); collection du Parlement; analyses, inventaires et extraits de dépêches des ambassadeurs impériaux en France (1413-1793), conservés aux Archives impériales de Vienne et recueillis par feu Jules Flammermont (26 vol.); la collection Margry (histoire des colonies et de la marine françaises); porteteuilles d'Antoine Lancelot (histoire de France et documents généalogiques).

— La librairie Paillart, à Abbeville, a publié à la fin de l'année dernière une biographie du *Général Bourbaki*, par M. le Capne C. de Corlay (in-8, 235 p.). C'est un ouvrage de vulgarisation, écrit pour la jeunesse, et où l'auteur se préoccupe de développer les sentiments patriotiques et religieux de ses lecteurs.

— M. Perrin, déjà connu par de nombreux travaux d'érudition touchant l'histoire de la Savoie, a eu l'idée de faire un résumé de cette histoire à l'usage de la jeunesse, ou plutôt du grand public : *Histoire de Savoie, des origines à 1860* (in-12, VIII-300 p. Chambéry, Perrin, 1900). Son abrégé, clair et précis, s'étend depuis l'âge de la pierre jusqu'en 1860. Le récit est distribué en quatre parties : la première traite des premiers habitants de la Savoie; la seconde est consacrée aux comtes et aux ducs de Savoie; la troisième, aux rois de Sardaigne. Dans une quatrième, M. P. s'occupe des comtes et des évêques de Genève, des barons de Faucigny et des entreprises de la Maison de Savoie contre Genève. Chacune de ces parties est suivie d'une bibliographie sommaire. Enfin une cinquième partie contient, sous forme de mémento, la chronologie des principaux faits de l'histoire de Savoie, des origines à nos jours : le dernier fait mentionné est l'inauguration du monument des deux de Maistre à Chambéry (20 août 1899). Ce mémento complète ainsi le résumé précédent, en même temps qu'il permet de se retrouver assez aisément dans l'histoire de la Savoie. Malgré ce qu'une entreprise de ce genre comporte de sécheresse, de monotonie et de superficialité, il semble que l'auteur a réussi à faire une œuvre de vulgarisation utile non seulement à ceux qui s'intéressent spécialement à l'histoire de Savoie, mais encore à ceux, plus nombreux, qui voudront connaître cette histoire dans ses rapports avec celle de la France, avec laquelle elle devait se confondre en 1860. — V.-L. B.

— Après avoir écrit l'histoire de la Marine française pendant la guerre de l'Indépendance américaine, M. E. Chevalier, capitaine de vaisseau, consacre un volume à l'*Histoire de la Marine française de 1815 à 1870* (1 vol. in-8 de 430 p. Paris, Hachette, 1900). Depuis la chute de l'Empire, notre marine n'a guère été que l'auxiliaire des troupes de terre dans les guerres engagées contre les Turcs, les Russes, les Chinois, ou pendant l'expédition d'Algérie. L'intérêt de ce volume n'est donc pas comparable à celui de ses devanciers. Écrit dans un style simple et clair, divisé en chapitres logiques, ce livre serait plus sûrement utilisable encore par les historiens s'il se présentait avec des indications de sources et des bibliographies des travaux de détail. Force est au lecteur d'accepter les affirmations de

l'auteur ; car celui-ci, craignant peut-être de paraître pédant, n'a pas cru devoir dire où il prenait les rapports officiels et les lettres d'amiraux, dont il a fait, d'ailleurs, un choix intelligent. Dans sa conclusion, M. C. donne des conseils pour les guerres maritimes futures : « Éviter l'ennemi lorsque la disproportion des forces peut conduire à la défaite sans aucun profit pour le pays, et, si les circonstances rendent le combat inévitable, se battre non moins résolument que l'escadre française à la Hougue ». On ne saurait mieux dire. — C. S.

— La librairie Leroux vient de mettre en vente la 3e livraison du tome III de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France* (in-4). Il contient la suite du département de la Seine. Nous y relevons : Académie des Beaux-Arts ; Académie des Sciences morales et politiques (Mémoires jusqu'au tome XIV, 1884 ; comptes rendus des séances jusqu'au t. CXXIV, 1885). On y trouve aussi les travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'Académie des Sciences, de l'Institut de correspondance archéologique et de la Société nationale d'agriculture.

— Les « Beilage » de l'*Allgemeine Zeitung* (1900) contiennent les articles suivants qui intéressent nos études : No 213. W. Koehler, Étude sur l'histoire de la Faculté de théologie de Paris (d'après le registre 1782 des nouv. acquisit. lat. de la Bibl. Nat., contenant le procès-verbal des séances de la Faculté de 1505 à 1533). Nos 214-215. Le congrès de Châtillon (d'après le livre d'Aug. Fournier, cf. la Revue, t. II, p. 200). No 223. Karl von Stengel, La Bavière et la France (à propos du livre de Döberl, publié en 1900).

— M. Jules Guiffrey vient de faire paraître le tome X de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée d'après les manuscrits des Archives Nationales* (in-8, 487 p. Paris, Charavay).

— Sous ce titre : *A travers les minutes des notaires parisiens, 1559-1577* (in-8, 242 p. Paris, Champion, 1900), M. E. Caron publie les analyses de plus de 900 pièces tirées du minutier d'une étude de notaire située à Paris, rue Saint-Honoré, et dont le titulaire est aujourd'hui Me Fauchey. M. C. prévient dans sa préface qu'il a dû commettre bien des erreurs dans la lecture de ces minutes indéchiffrables, et qu'il a été réduit à laisser quelques mots en blanc. Il n'en mérite pas moins la gratitude des érudits qui s'occupent de la seconde moitié du XVIe siècle, car son recueil leur fournira des indications précieuses. On y trouve à chaque page des noms historiques, ceux de Catherine de Médicis, de Diane de Poitiers, du connétable de Montmorency, du cardinal Odet de Châtillon, etc. Sans doute, les documents où figurent ces personnages sont de valeur inégale ; mais quelques-uns ont un très réel intérêt. La publication de M. C. prouve, après d'autres, que les anciennes archives notariales sont une mine fort riche, et que leurs détenteurs actuels rendraient service à la science en les ouvrant largement aux travailleurs.

— M. A. Keller vient de soutenir devant la Faculté de théologie protestante du canton de Vaud une thèse intitulée : *La fin du gallicanisme et Mgr Maret, son dernier représentant* (1 vol. in-8, 223 p. Alençon, 1900). — Ce travail se compose

de trois parties d'un intérêt inégal au point de vue historique. Les premiers chapitres consacrés à l'histoire du gallicanisme jusqu'au milieu du XIXe siècle constituent un aperçu trop rapide pour être suffisamment exact et original. Vient ensuite une étude assez claire, et en général bien présentée, de la doctrine gallicane, telle que l'a exposée Mgr Maret à la veille du Concile du Vatican. Dans la troisième partie de l'ouvrage, l'auteur raconte les événements qui ont précédé le Concile et amené la proclamation du dogme de l'infaillibilité. M. Keller se place assurément à un point de vue confessionnel, et dans les conditions où il a composé son travail il ne pouvait guère en être autrement. Cependant les faits sont présentés avec netteté, et un réel souci de l'exactitude. En un mot, c'est là une thèse intéressante et utile à consulter pour ceux qui veulent connaître l'opinion protestante sur le gallicanisme et sa défaite — moins définitive peut-être que ne le croit M. Keller — au Concile de 1870. — G. G.

— La librairie H. Oudin vient de mettre en vente une édition à prix réduit du grand ouvrage publié l'année dernière, par un Comité que présidait Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique, sous le titre de : *Un siècle, mouvement du Monde de 1800 à 1900* (in-8, XXVI-914 p.). Comme le titre l'indique, c'est un tableau de l'évolution matérielle et morale de l'humanité au cours du XIXe siècle ; l'exécution en a été confiée à une trentaine de collaborateurs, qualifiés par leurs travaux antérieurs. Les divisions générales sont : 1. *Mouvement politique et économique* ; 2. *Mouvement intellectuel* ; 3. *Mouvement religieux*. Un préambule de M. de Vogüé et une conclusion de Mgr Richard encadrent l'ouvrage, dont l'unité est d'ailleurs assurée par la tendance catholique qui s'y traduit d'un bout à l'autre, parfois trop nettement, lorsqu'elle engendre un parti-pris fâcheux. Les différents chapitres sont, comme il faut s'y attendre, de valeur inégale, mais l'ensemble en est intéressant. Celui que Mgr Duchesne, directeur de l'École Française de Rome, a écrit sur l'*Histoire*, est louable de forme et d'idées ; mais on aimerait que l'auteur eût davantage creusé son sujet.

— La Société d'Éditions scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois, à Paris, met en vente des *Tableaux résumés d'histoire moderne, conformes aux programmes officiels, à l'usage des candidats à l'École spéciale militaire et aux baccalauréats classique et moderne*, par M. Jullien, licencié ès lettres. La première partie est parue (gr. in-8, 1901) ; elle comprend la période 1589-1789. Elle possède, avec les défauts inhérents à ce genre d'ouvrages, des qualités appréciables de commodité et de clarté.

— M. Paul Collinet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, vient de publier, dans les *Travaux et Mémoires* de cette Université, une étude sur *L'ancienne faculté de droit de Douai, 1562-1793*, aujourd'hui installée à Lille (in-8, III-220 p. Lille, au siège de l'Université, 1900). Fondée par Philippe II pour contrarier les progrès de la Réforme dans les Pays-Bas, l'Université de Douai compta dès l'origine quatre professeurs de droit qui ouvrirent leurs cours le 5 octobre 1562 ; après la conquête de la Flandre par Louis XIV (1667), elle continua à prospérer sous la domination française. M. C. expose successivement la création et l'installation de la Faculté, ses statuts et son administration, le recrutement des

professeurs, leur mode d'enseignement et de rétribution, et donne leur biographie sommaire ; il passe ensuite aux étudiants, et traite de l'immatriculation et des inscriptions, des cours et examens, spécialement du doctorat, et de la forme des diplômes ; un appendice est consacré à la reproduction des statuts et règlements. L'ouvrage de M. C. est bien, comme le dit l'auteur dans sa préface, une *monographie* ; ajoutons qu'elle est très soignée, et qu'elle paraît être le fruit d'une utilisation méthodique et complète des sources. Les documents proviennent, pour majeure partie, des Archives communales et de la Bibliothèque de Douai, et des Archives de l'Université ; les références sont indiquées en note avec précision. Les dernières pages contiennent une table alphabétique des noms de personne.

LIVRES NOUVEAUX

Documents. — Mémoires du *Gal d'Andigné*, publiés avec introduction et notes par Ed. Biré. T. II (1765-1857). in-8, Paris, Plon. — *A. Dayot*. Le Second Empire (2 décembre 1851-4 septembre 1870), d'après des peintures, gravures, photographies, sculptures, etc. (album de gravures). Paris, Flammarion. — Le livre de retraite du sieur *Girardot de Nozeroy*, seigneur de Beauchemin, conseiller en la cour souveraine du parlement de Dôle, intendant des armées de la province, pub. par Maurice Perrod. in-8 de xv-175 p. Lons-le-Saulnier, Gy. — *Paul Marmottan*. Documents sur le royaume d'Étrurie (1801-1807). in-8 de viii-80 p. Paris, Paul. — *Jacob-Nicolas Moreau*. Mes Souvenirs, 2e partie (1774-1797) ; publiés par C. Hermelin. in-8, Paris, Plon. — Lettres de *Mme Roland*, publiées par Claude Perroud. T. Ier (1780-1787). in-8 de lxxxiii-724 p. Paris, Imp. Nationale. — *Ezéchiel Spanheim*. Relation de la Cour de France en 1690. Nouvelle édition établie sur les mss. de Berlin, accompagnée d'un commentaire critique et suivie de la relation de la cour d'Angleterre en 1704, par Émile Bourgeois. gr. in-8 de 663 p. Lyon, Rey ; Paris, Picard. — *Cte R. de Voyer d'Argenson*. Annales de la Compagnie du St-Sacrement, publiées et annotées par le R. P. Dom H. Beauchet-Filleau. in-8 de xiv-320 p. Marseille, Imp. St-Léon.

Histoire générale. — *P. P. Albert*. Baden zwischen Neckar und Main in den Jahren 1803-1806. Heidelberg, C. Winter. — *Geo. Heinr. Barkhausen*. Tagebuch eines Rheinbund-Offiziers aus dem Feldzuge gegen Spanien und während spanischer und englischer Kriegsgefangenschaft 1808 bis 1814. Herausgeg. von seinem Enkel. gr. in-8, viii-209 p. Wiesbaden, J. F. Bergmann. — *Mgr Baunard*. Un siècle de l'église de France (1800-1900). in-8 de vi-514 p. Paris, Poussielgue. — *Leop. von Beckh-Widmanstetter* (Hauptm. i. R. Archiv). Hauptmann Josef Stockaar vom Bärnkopf, der Vertheidiger der Bergfeste « Burd », vom 13. V. bis. 2. VI. 1800. Eine Erinnerung an den Widerstand, welchen Napoleon Bonaparte, beim Abstiege vom St. Bernhard, im Aostathale gefunden hat. in-8, 14 p. Vienne, L. W. Seidel et Sohn. [Extr. de l'*Armeeblatt*]. — *G. Bigoni*. Il Saliceti a Genova nel 1796. in-8, 8 p. Spezia, Zappa. — *Camille Bloch*. Études sur l'histoire économique de la France (1760-1789). in-8 de x-272 p. Paris, Picard.

— *Cant De Bouillé*. Historique du 13e régiment de hussards (1792-1899). in-4, Paris, Ed. Dubois. — *Cel G. Cardinal von Widdern*. Kritische Tage. 1. Theil. III. Band. 3. Heft. Die Befehlsführung am Schlachttage von Spickeren und am Tage darauf 6 und 7. VIII. 1870. in-8, XII-451 p. (cartes et croquis). Berlin, R. Eisenschmidt. — *Abbé R. Couzard*. Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605), d'après des documents inédits. in-8 de XIII-416 p. Paris, Picard. — *Cne de Cugnac*. Campagne de l'armée de réserve de 1800. 2e partie. Marengo. in-8. Paris, Chapelot. — *Paul Darmstædter*. Das Grossherzogtum Frankfurt [1810-1813]. Ein Kulturbild aus der Rheinbundszeit. in-8, XI-414 p. (carte). Francfort-sur-le-Mein, Jos. Baer. — *Lucien Decombe*. Les anciennes faïenceries rennaises. Étude historique et critique. in-8. Rennes, H. Caillière. — *Duboin*. La législation sociale à la fin du XIXe siècle. in-8 de 195 p. Paris, Marchal et Billard. — *Louis Ducros*. Les Encyclopédistes. in-8, Paris, Champion. — *Lt W. Foerster*. Die Heerführung des Prinzen Friedrich Karl in den Tagen des 14-16. VIII. 1870. in-8. 64 p. Berlin, R. Eisenschmidt. — *Lt Gatelet*. Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899). in-8 de 528 p. Paris, Berger-Levrault. — *Louis Gonse*. Les chefs-d'œuvre des musées de France. La peinture. in-4 de 350 p. (pl.) Paris, May. — *Elie Halévy*. La formation du radicalisme philosophique. La Révolution et la doctrine de l'utilité (1789-1815). in-8 de XXVII-413 p. Paris, Alcan. — *E. von Hellbach*. Das Weiberregiment am Hofe Napoleons III. Berlin, H. Steinitz. — *Félix Herbet*. Extraits d'actes et notes concernant des artistes de Fontainebleau. in-8 de 163 p. (fac-similés). Fontainebleau, Imp. Bourges. — *A. Keller*. La fin du gallicanisme et Mgr Maret, son dernier représentant. Alençon, Imp. Guy. — *Major Kunz*. Der Feldzug der ersten deutschen Armee im Norden und Nordwesten Frankreichs 1870-71. 1. Bd. Die Ereignisse bis zum 31. XII. 1870. [cartes et plans]. in-8, X-204 p. Berlin, Mittler und Sohn. — *Gal Von Landsberg*. Die Belagerung von Kaiserswerth durch den Kurfürsten Friedrich III von Brandenburg im Jahre 1689 [*Journal* pub. par H. Deiters]. in-8, 32 p. Düsseldorf, W. Deiters (gr. et carte). — *Pierre Lehautcourt*. Histoire de la guerre de 1870-71. T. Ier. Les origines. in-8 de 422 p. Paris, Berger-Levrault. — *C. Lorenzi*. L'invasione francese del 1703 nel Trentino : cronache e note. in-8, 107 p. Trente, Zippel. — *Henry Lucien-Brun*. La condition des Juifs en France depuis 1789. in-8, 360 p. Lyon, imp. Legendre. -- *Charles Malo*. Champs de bataille de l'armée française. Belgique. Allemagne. Italie. gr. in-8, Paris, Hachette. — *Germain Martin*. Les associations ouvrières au XVIIIe siècle (1700-1792). in-8 de 285 p. Paris, Rousseau. — *Aug. Menge*. Die Schlacht von Aspern am 21. und 22. V. 1809. Eine Erläuterung der Kriegführung Napoleons I. und des Erzherzogs Carl von Oesterreich. in-8, VIII-299 p. Berlin, G. Stilke. — *Lt Gal V. Pelet-Narbonne*. La cavalerie des Ire et IIe armées allemandes dans les journées du 7 au 15 août 1870. in-8 de 272 p. Paris, Berger-Levrault. — *P. de Nolhac*. Louis XV et Marie Leczinska. in-4, 198 p. (pl.) Paris, Manzi. — *Jean Roucaute*. Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue, édit de Nemours, 7 juillet 1585, édit de Folembray, 24 janvier 1596. in-8 de IX-291 p. Paris, Picard. — *E. von Schmid*. Strassburg, 1870. Stuttgart, J. Weise. — *A. Segre*. La politica sabauda con Francia e Spagna dal 1515 al 1533 (Extr. des Mém. de l'Acad. des Sciences de Turin). in-4, 100 p. Turin, Clausen. — *Heinr. Spinner*. Algier, Mexico, Rom. Schicksale eines Schweizers in fremden Kriegsdiensten. 2e partie de l'ouvrage : Mexico und Rom. in-8, VI-322 p. (gr. et tabl.) Zürich, Th. Schröter. — *Cnel Thomas*. La guerre d'Orient de 1854 à 1855. in-8, Paris, Delagrave. — *Cte Ch. de Valicourt*. Le siège de Tarragone. in-8, Paris, Chapelot.

— *E. Zévort*. Histoire de la Troisième République. T. IV. La Présidence de Carnot, in-8, Paris, Alcan. — *L. G. F.* La campagne de Russie (1812). T. II. Opérations militaires (20 juillet-31 juillet). in-8 de 400 p. Paris, Gougy. — Histoire générale. T. XII. Le Monde Contemporain (1870-1900). in-8, Paris, Colin. — Le Dix-Neuvième Siècle. Les mœurs, les arts, les idées. Récits et témoignages contemporains. in-8 (pl.) Paris, Hachette. — Briefe Napoleon I an Josephine, und Briefe Josephine's an Hortense, nebst Josephine's Lebensgeschichte, bearb. von Königin Hortense. Veröffentlicht von O. Marschall von Bieberstein. Leipzig, H. Schmidt et C. Günther. — Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französischen Revolution, hrsg. von Hermann Hüffer. 1. Tl. 2. Bd. 1. Hft. gr. in-8, Leipzig, Teubner. [La bataille de Marengo et la campagne d'Italie de 1800. 1 carte des environs de Gênes et 1 plan de la bataille de Marengo]. — Vor 30 Jahren. Erinnerung an das Kriegsjahr 1870-71. gr. in-4 (grav.) Breslau, Schles. Buchdruckerei.

Biographies. — *F. Bonneaud*. Cabet. Paris, Société d'éditions des gens de lettres. — *Gustave Cahen*. Eugène Boudin, sa vie et ses œuvres. in-4 de 213 p. (pl.) Paris, Floury. — *A. Carrier*. Exécution par les officiers lyonnais des arrêts du Parlement contre le cardinal de Bouillon. in-8 de 24 p. Lyon, Rey. — *Th. Delmont*. Autour de Bossuet (Études historiques, critiques et littéraires). in-8 de VII-483 p. Paris, Tricon. — *B. Erdmannsdörffer*. Mirabeau. Bielefeld, Velhagen et Klasing. — *Victor Giraud*. Essai sur Taine, son œuvre et son influence. in-8, Paris, Hachette. — *Frédéric Masson*. Joséphine répudiée (1809-1814). in-8, Paris, Ollendorff. — *Stefane-Pol*. Autour de Robespierre. Le conventionnel Le Bas. in-8, Paris, Flammarion. — *Joseph Turquan*. Une fille adoptive de Napoléon. Stéphanie de Beauharnais, grande-duchesse de Bade (1789-1860). in-18. Paris, Montgredien. — *H. Welschinger*. Mirabeau in Berlin als geheimer Agent der französischeu Regierung 1786-1787. (traduct. par O. Marschall von Bieberstein. VIII-487 p. (portr.) Leipzig, H. Schmidt et Günther.

Histoire locale. — *J. Balagayrie*. Notes historiques sur les ville et baronnie de Gramat. in-8 de 71 p. Cahors, Imp. Delpérier. — *Edmond Beaurepaire*. Paris d'hier et d'aujourd'hui. La chronique des rues. 1re série. in-18 de 372 p. Paris, Sevin et Rey. — *Ctesse de Béduer*. Les chanoinesses de Remiremont pendant douze siècles (620-1792). in-8 de XIII-304 p. Paris, Téqui. — *Abbé Émile Bousquet*. Histoire de Saturargues. in-8 de 105 p. Montpellier, Valat. — *Eugène Courbis*. La municipalité lyonnaise sous l'ancien régime. gr. in-8. Paris, Marchal et Billard. — *J. Duc*. Essais historiques sur la commune d'Albon, Epaonne et le château de Mantaille. in-8 de 151 p. Valence. — *Gustave Laurent*. La mission des conventionnels Prieur (de la Marne), Sillery et Carra et les fêtes républicaines dans le département de la Marne (24 sept.-1er nov. 1792). in-18 de 33 p. Reims, Imp. Matot. — *Chanoine A. Laveille*. Le collège d'Avranches depuis ses origines jusqu'à la Révolution. in-8 de 56 p. Avranches, Imp. Durand. — *L. Lizan*. Bibliographie générale du département des Alpes-Maritimes. in-8 de XIV-142 p. Nice, J. Barma. — *A. Manigand*. Histoire de Vonnas. 1re partie. in-8 de 350 p. Belley, Imp. Chaduc. — *Abbé Parau*. Bouliac au XIXe siècle. in-8 de 178 p. Bordeaux, Imp. Dupuch. — Collection de documents concernant l'histoire de Sedan. Révocation de l'Édit de Nantes (1685-1700). in-4 de 147 p. Sedan, Imp. Laroche.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Félix Malterre.

La dernière négociation de Talleyrand
L'Indépendance de la Belgique

Au lendemain des événements de juillet 1830, l'homme d'État qui représentait le plus complètement par sa personne et par ses idées la politique de l'ancien régime, le prince de Metternich, écrivait : « Ma pensée la plus secrète est que la vieille Europe est au commencement de la fin ; la nouvelle Europe n'est, d'un autre côté, pas encore à son commencement ; entre le commencement et la fin se trouvera un chaos[1]. » Par une rencontre singulière, il se trouva que le « chaos » fut débrouillé, précisément par l'un des plus parfaits représentants de la « vieille Europe », le prince de Talleyrand.

Renonçant, en apparence, depuis le moment où il avait quitté le ministère, le 24 septembre 1815, à jouer désormais aucun rôle dans les affaires extérieures de la monarchie, chambellan ponctuel à la cour et orateur plus que discret dans la Chambre des Pairs où il siégeait avec l'opposition modérée, le prince suivait avec une curiosité dédaigneuse les fautes du gouvernement de Charles X. Avant tout le monde il sut prévoir et prédire la catastrophe où Polignac conduisait son maître et la dynastie restaurée : « Le moment décisif approche, écrivait-il le 11 juin 1830, je ne vois ni boussole ni pilote, et rien ne peut empêcher un naufrage[2]. » A vrai dire, il cherchait le pilote, et il pensait bien l'avoir trouvé.

La publication des *Mémoires de Talleyrand* n'a rien révélé sur le rôle du prince dans la fondation de la Monarchie de Juillet. A l'entendre, il aurait « comme tout le monde » songé à l'élévation possible d'un prince de la branche cadette, mais sans aller au delà, et n'aurait fait ensuite qu'accepter le fait accompli et servir le nouveau

1. A Nesselrode, 1er septembre 1830. *Mémoires et documents laissés par le prince de Metternich* (1882), V, p. 23, n.

2. A Mme de Vaudémont. *Mémoires de Talleyrand*, III, 448.

gouvernement, selon sa maxime favorite, pour « empêcher le mal qu'on pouvait empêcher et faire le bien qu'on pouvait faire[1]. » Sans rechercher les raisons pour lesquelles les *Mémoires* donnent ici un pareil exemple de discrétion et de modestie, il est permis d'affirmer que, dans la série de négociations et d'intrigues qui se nouèrent autour des événements de juillet et d'où naquit la monarchie assez inattendue et quelque peu improvisée de Louis-Philippe, le même homme qui avait si fort aidé, en 1814, à la restauration de Louis XVIII, joua certainement encore l'un des principaux rôles. Son propre caractère et son expérience en la matière lui conseillaient d'agir avec prudence et par détours : il n'écrivit rien ou presque rien, et ne parla que le moins possible ; son intervention n'y perdit rien en efficacité : elle y a gagné de demeurer mystérieuse jusqu'aujourd'hui encore.

Le duc d'Orléans, volontiers indécis, et qui connaissait, pour en avoir souffert, l'incertitude des mouvements populaires, n'avait pas osé, même après la retraite de Charles X sur Rambouillet, sortir de la réserve qu'il s'était imposée jusque-là. Il restait à Neuilly, refusant d'y recevoir lui-même des hommages et des sollicitations que sa famille accueillait plus aisément. Les députés présents à Paris l'avaient proclamé lieutenant général du royaume, sans qu'il eût accepté ni refusé ce titre ; sa sœur, beaucoup plus décidée que lui, et peut-être sensible à l'attrait d'un plus haut rang et d'une part dans les affaires, s'efforçait en vain de l'y déterminer. C'est à ce moment, qu'elle reçut de Talleyrand un encouragement peut-être attendu, en tout cas significatif. Le secrétaire du prince vint à Neuilly porteur d'une lettre de Talleyrand pour Madame Adélaïde : « Madame peut avoir toute confiance dans le porteur qui est mon secrétaire. » Il transmit à la princesse un message verbal dont on l'avait chargé : « Il n'y a pas un moment à perdre. Il faut que le duc d'Orléans soit ici demain. Il ne doit pas prendre d'autre titre que celui de lieutenant général du royaume qui lui a été accordé, le reste viendra. » La démarche de Talleyrand, malgré des précautions singulières qui pouvaient la rendre suspecte[2], avait une valeur

1. *Mémoires de Talleyrand*, III, 329.

2. H. Bulwer, *Étude sur Talleyrand*, trad. Perrot (1868), pp. 329 sqq. Le secrétaire réclama la lettre qui lui avait servi d'introduction, et Mme Adélaïde la

exceptionnelle aux yeux de « Mademoiselle d'Orléans ». Ce qu'il apportait, ce n'était pas uniquement l'appui personnel d'un ancien ministre influent dans les salons et à la Chambre des Pairs, c'était (son messager n'avait pas besoin de le dire), la promesse que le corps diplomatique accrédité à Paris ne protesterait pas contre l'élévation du duc d'Orléans, l'aiderait même à se faire reconnaître par l'Europe. Charles X, en quittant Paris, avait maladroitement négligé d'inviter les ambassadeurs à l'accompagner dans sa retraite. On savait, à Neuilly, que Talleyrand était en relations habituelles avec la plupart d'entre eux, qu'il avait connus au cours de sa longue carrière. Son ami et confident, le duc de Dalberg, était le familier du comte Pozzo di Borgo, représentant de la Russie à Paris et doyen du corps diplomatique. Surtout l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart de Rothsay, fréquentait assidûment l'hôtel de la rue Saint-Florentin. Il y vint le soir du 28 juillet, après le dîner, et l'on parla des événements présents et à venir, en termes très clairs, qui prouvaient l'existence de conversations antérieures sur le même article. Les circonstances étaient telles qu'on n'avait plus de précautions à prendre; des témoins entendirent cet entretien, dont un qui en fut frappé « jusqu'à ne l'oublier de sa vie [1] ». Le comte Pozzo, de son côté, par sympathie pour le duc d'Orléans, surtout par haine personnelle des Bonaparte, qu'il eut peur de voir rappeler par l'insurrection triomphante, se montra bien disposé pour le nouveau lieutenant général, fit même entendre à Neuilly des paroles amicales qui pouvaient tenir lieu d'encouragement.

Rien ne manquerait au tableau de l'intrigue, s'il était vrai, comme l'indique le savant historien de la monarchie de Juillet [2], que Talleyrand et Louis-Philippe eussent dépêché par avance un émissaire secret au prince de Metternich. Ce diplomate officieux, Klindworth, a raconté lui-même sa « mission à Carlsbad [3]. » C'est un pur roman de

---

rendit au messager auquel le prince ne manqua pas de la réclamer. Sir Henry Bulwer Lytton, à qui j'emprunte ce récit, tenait le fait, selon toute apparence du secrétaire lui-même, qu'il désigne par l'initiale C... et qui était, si je suis bien renseigné, M. Chodron, depuis baron de Courcel.

1. Le duc de Broglie, *Souvenirs*, t. IV, p. 55.
2. M. Thureau-Dangin, au t. Ier, p. 78.
3. *Revue de France*, 1er septembre 1880, pp. 1 sqq.

chancellerie, mais les détails en sont curieux et vraisemblables jusqu'à donner le change, n'étaient les dates qui dénoncent l'imposture.

Ce Klindworth était un familier du duc de Dalberg, qui fut réellement employé, selon plusieurs témoins dignes de foi, à des missions de confiance. Le 24 juillet, raconte-t-il, le duc l'informa que les ordonnances, préparées en violation de la Charte par le prince de Polignac, allaient être signées et qu'une insurrection en serait la conséquence inévitable.

Ce qui me rassure, ajoutait Dalberg, c'est que le prince est depuis longtemps d'accord avec le duc d'Orléans sur la conduite à tenir ; ils se sont encore vus dans l'avant-dernière nuit et ont longtemps conféré ensemble. Le duc d'Orléans connaît parfaitement sa position : elle est compliquée et fort délicate... tout, entre le prince et lui, se traite verbalement : ils n'ont entre eux que deux intermédiaires, la princesse Adélaïde et la princesse de Vaudémont, l'amie intime du prince.

Sans s'étonner d'une pareille communication, Klindworth demanda quelle serait, dans une telle situation, l'attitude du corps diplomatique.

Oh ! pour cela, répondit le duc, il n'y a aucune inquiétude à concevoir, le Château se méfie de la diplomatie ; il ne lui dit jamais rien de ses faits et gestes ; et, de son côté, la diplomatie se montre blessée au vif par ce procédé cavalier. Pozzo ne connaît que ses portefeuilles de rentes dont il a constamment les clefs en main ; il trépigne de joie devant la hausse des fonds et il en veut cruellement au roi comme perturbateur de la tranquillité publique, c'est-à-dire du cours de la Bourse. Nous sommes sûrs qu'il ne dérangera pas nos cartes [1].

Le surlendemain, 26 juillet, à six heures du soir, Klindworth était présenté par Dalberg à Talleyrand qui lui disait : « Je vous donnerai pour le prince de Metternich une lettre particulière. Vous lui direz de ma part que je me porte personnellement garant envers lui des intentions du duc d'Orléans et de la nouvelle monarchie qui se prépare. Revenez me voir demain matin à neuf heures ; je

1. Klindworth, *loc. cit.*, p. 18.

vous présenterai au duc. » La présentation eut lieu le lendemain 27, et Klindworth assista, dit-il, à une scène curieuse et significative :

Le prince tira de sa poche un papier qu'il remit au duc. C'était... la minute de la lettre destinée à l'Empereur François. Le duc la copia, la signa et la scella en notre présence... La lettre terminée et remise au prince, le duc se leva et, venant à moi : « Vous ferez mes amitiés au prince de Metternich; vous lui direz de ma part que ma ferme résolution est de vivre en paix avec l'Europe... J'abdiquerai plutôt le pouvoir que les circonstances m'imposent que de faiblir à ma mission de paix[1]. »

Klindworth devait partir le soir même. Avant son départ, il eut avec Talleyrand une dernière entrevue où le prince renouvela et compléta ses instructions. Le « troisième jour » il était à Carlsbad. Il y trouva, dit-il, M. de Metternich prenant le thé en compagnie d'un autre personnage qu'il reconnut pour être le comte de Nesselrode. Les deux hommes d'État traitèrent d'abord de fables les nouvelles apportées de Paris par Klindworth; puis, lorsqu'ils eurent lu les lettres de Talleyrand et du duc d'Orléans, changèrent subitement de langage. Metternich apprit avec un mécontentement visible le projet du prince de se rendre à Londres pour assurer le duc de Wellington des intentions pacifiques de Louis-Philippe, et il ajouta : « Cela veut dire en bon français qu'il fera reconnaître la Révolution par les Anglais, et qu'il opposera au besoin leur politique à celle du continent. » Puis il adressa à l'empereur François la lettre confidentielle du duc d'Orléans et « quelque temps après », il disait à Klindworth : « Je viens de rendre compte à l'Empereur de votre mission. Je ne tarderai pas à recevoir ses ordres. J'enverrai à Apponyi les lettres de créance auprès du nouveau roi, et sa lettre de notification après la réponse de l'Empereur. Arrivez à Paris avant que le roi soit proclamé par les Chambres. » Il le chargea en même temps d'une lettre particulière pour Talleyrand. Et Klindworth ajoute en terminant son récit : « Lorsque, quelques jours après, j'accompagnai le prince à la voiture qui le portait à son ambassade de Londres, il me dit en prenant congé de moi : « Lamarque et Mauguin veulent la guerre, ils ne l'auront pas ! »

1. Klindworth, *loc. cit.*, p. 19.

On ne saurait dénier à ce récit l'agrément et le pittoresque. Pour ce qui est de l'exactitude, les *Mémoires de Metternich*, publiés depuis, nous renseignent suffisamment. Klindworth ne peut pas avoir vu — même autour d'une table de thé — Metternich et Nesselrode à Carlsbad le 30 juillet ni les jours suivants, par la raison que le chancelier autrichien était alors à Königswart. Il avait en effet vu Nesselrode à Carlsbad, où le ministre russe prenait les eaux, le 27 juillet, mais ce jour-là seulement. Du 27 juillet au 6 août, Metternich resta à Königswart, et Nesselrode n'y vint pas. D'après ses *Mémoires* [1], qui ne portent aucune trace de la mission de Klindworth, il n'avait encore reçu de Paris, le *31 juillet au soir*, que le numéro du *Moniteur* contenant le texte des ordonnances, et qui était arrivé très vite par Francfort. Le 4 août, il recevait, par un journal venu aussi de Francfort, la première nouvelle du triomphe de la Révolution. Enfin le 5 seulement, Metternich apprenait que le duc d'Orléans « s'était mis à la tête du mouvement » par un rapport du baron de Münch, représentant de l'Autriche à la diète de Francfort, et une dépêche d'Apponyi, ambassadeur I. R. à Paris. Le lendemain, 6 août, il avait avec Nesselrode, à Carlsbad, une seconde et dernière entrevue, où fut rédigé le fameux « chiffon de Carlsbad »; le 7 il repartait pour Vienne et y était arrivé le 10. Nulle place en tout cela pour la mission de Klindworth, dont le récit n'est évidemment qu'invention toute pure. Il était en situation de connaître les relations de Talleyrand avec les diplomates étrangers, il savait que le prince put en effet paraître à certains, mais plus tard, le « garant des intentions pacifiques du nouveau roi »; il s'en est donné comme le truchement : sans se laisser tromper à l'artifice, on en peut retenir ce qui est vérifié par ailleurs, le fait que Talleyrand avait avec la famille d'Orléans, dès avant juillet 1830, des relations suivies, que des vues identiques et des espérances communes rendaient plus familières.

A toute puissance nouvellement établie ou proche du triomphe, Talleyrand sut toujours démontrer à merveille qu'il l'avait pressentie et servie par avance, à quelque moment de son passé fertile en opinions successives. Au duc d'Orléans, il put faire apprécier son

1. Au tome V, pp. 7 sqq.

rôle dans la Constituante, celui-là même dont il n'y a point de trace dans les *Mémoires*, sa prédilection marquée, dès ce moment, pour les institutions parlementaires, ses tendances d'alors, vaguement orléanistes, comme celles de la foule, qui associait dans ses acclamations le duc Philippe au ministre Necker, enfin ses efforts en 1792, à Londres, pour maintenir la paix. De là des relations habituelles, bientôt familières, enfin une intimité véritable, témoignée sûrement par l'existence, au moins dès septembre 1830 et Talleyrand à peine arrivé à Londres, d'une correspondance presque quotidienne avec la sœur du Roi. Depuis lors et régulièrement, les lettres se succèdent, nourries de faits et d'idées, autant et plus qu'une vraie correspondance diplomatique, avec un ton de familiarité marquée des deux côtés : spontanée, confiante, et en même temps admirative, presque respectueuse, dans les lettres venues de Paris; déférente aussi, mais pleine d'assurance et quelquefois d'autorité dans les courts billets ou les longues correspondances de l'ambassadeur. Talleyrand est appelé « mon très cher prince », et Mme Adélaïde ne lui ménage pas les termes d'affection et de reconnaissance. Lui-même pour esquiver les formes protocolaires, le « Madame » et l' « Altesse Royale » use d'un détour et parle sans cesse à la troisième personne : « J'ai promis d'écrire à Mademoiselle... », « Je parle librement de tout ceci à Mademoiselle; c'est ce qu'on ne veut pas comprendre à Paris [1]... » *Paris*, c'est le ministère ; *on*, c'est M. Molé ou le général Sébastiani. Le Roi, sa sœur et l'ambassadeur ne font qu'un. « Nous avons pris la vraie route des affaires [2]. »

Louis-Philippe était un admirateur sincère des institutions parlementaires de la Grande-Bretagne et un partisan convaincu de l'alliance anglaise. Or c'étaient là les deux principaux articles, sinon les seuls, du *Credo* politique de Talleyrand; il ne s'en cachait pas aux diplomates étrangers demeurés en relation de courtoisie et d'amitié avec lui, leur laissait deviner ses vœux et ses espérances; s'il se trompait, il n'avait rien à perdre ; si les événements lui donnaient raison, il aurait aux yeux de tous le grand mérite d'avoir prévu. Louis-Philippe savait que ses idées de politique extérieure

1. 29 octobre 1830. *Mémoires de Talleyrand*, IV, 458.
2. *Ibid.*

trouveraient en Talleyrand un défenseur empressé, convaincu des mêmes principes ; le prince, de son côté, voyait en la personne du duc d'Orléans le type de souverain à la manière anglaise, qui lui paraissait le meilleur. De là, au moment de la Révolution et même auparavant, une entente fondée plutôt sur la conformité des vues que sur un accord véritable et formel, qui répugnait autant peut-être à l'esprit hésitant de Louis-Philippe qu'à la prudence soupçonneuse de Talleyrand.

L'idée d'aller chercher à Londres le point d'appui de la nouvelle monarchie était trop naturelle pour qu'on puisse en attribuer l'initiative à l'un plutôt qu'à l'autre des politiques de 1830. Louis-Philippe et Talleyrand s'entendirent spontanément là-dessus.

> Nous comprîmes tous deux que la première mesure à prendre serait de faire reconnaître le principe de la Révolution par les gouvernements étrangers... Nos regards se portèrent naturellement vers l'Angleterre... Le Roi sentit aussi bien que moi que c'était à Londres que le gouvernement devait aller chercher le pivot de sa politique extérieure [1].

Les entretiens du prince avec Louis-Philippe, alors même qu'ils auraient commencé seulement après le 7 août, ne pouvaient avoir qu'une conclusion : la nomination de Talleyrand au portefeuille des Affaires étrangères ou à l'ambassade de Londres. Peu habitué aux luttes parlementaires, n'ayant pour la plupart des « hommes du mouvement » que le mépris tranquille du grand seigneur pour les parvenus ou la condescendance dédaigneuse du vieux diplomate pour les apprentis de politique, il ne se souciait pas d'entrer dans un ministère comme celui du 11 août, à côté de Laffitte et de Dupont (de l'Eure). L'ambassade de Londres lui convenait bien davantage. Il y serait « sur le terrain de la vieille Europe » connu et honoré de tous, à l'abri des accidents parlementaires et des influences gênantes, à portée de réaliser lui-même et sans entraves son plan d'entente avec l'Angleterre. Louis-Philippe donnait les mains aux désirs du prince, mais il fallait compter avec la mauvaise volonté du nouveau cabinet. Guizot et le duc de Broglie secondaient les intentions du Roi, mais pour les membres avancés du

1. *Mémoires de Talleyrand*, III, 328.

ministère, que suivait l'opinion publique, Talleyrand était « l'homme de 1815 » qui avait restauré les Bourbons, signé le traité de Paris et les actes de Vienne. Comme tel, on craignait qu'il ne se fît à Londres le défenseur obstiné de l'œuvre « néfaste » de Wellington et de Metternich. Puis, la tâche de donner des directions à un tel ambassadeur était faite pour effrayer. Dans son poste de Londres, en familiarité avec les ministres anglais, jouissant d'ailleurs de la confiance entière du roi Louis-Philippe, Talleyrand serait le vrai ministre des relations extérieures. Le titulaire l'avait compris; il laissait voir ses appréhensions et ne cachait pas ses répugnances.

M. Molé voyait clairement, avec sa sagacité naturelle, et peut-être n'en fallait-il pas tant pour cela, que, le foyer des affaires une fois placé à Londres, sous la coupe de M. de Talleyrand, tout se ferait directement entre un si gros bonnet et le Roi, sauf à débattre de notre côté dans un conciliabule secret entre le Roi, Mme Adélaïde sa sœur, et le général Sébastiani, confident de l'un et de l'autre. Être ministre *in partibus* ne convenait certainement pas à un homme de la position et de la portée de M. Molé. Aussi travaillait-il de tout son cœur à éloigner de lui ce dégoût, argumentant à la Dupin, par des raisons de coin de rue [1].

Talleyrand connut ces discussions. Lui-même alors présenta des objections, se fit prier, invoquant son âge, les difficultés de l'entreprise, etc. Louis-Philippe n'eut pas de peine à montrer la faiblesse de ces raisons et se donna l'air d'*exiger* le consentement de Talleyrand. Molé servait d'intermédiaire aux instances du Roi, et cela seul engageait implicitement son acceptation. « Il entendit raison provisoirement [2] », non sans arrière-pensée. Dans les premiers jours de

1. *Souvenirs du duc de Broglie*, IV, 57.

2. *Ibid.*, IV, 59. Talleyrand prétend au contraire (*Mémoires*, III, 329) que M. Molé insista beaucoup pour le décider à aller à Londres. Il cite, à l'appui, un billet du ministre, daté du 3 septembre : « Il est six heures et demie, et j'arrive du Palais-Royal, mort de fatigue et de mal de tête. Le roi y tient, *exige* plus que je ne puis vous répéter. Voyez le pour en juger vous-même. C'est ce soir, au conseil de huit heures, qu'on en parlera. Si j'étais moins exténué et moins souffrant, j'irais vous dire tout cela. Je vous appartiens en tout et pour tout. » Cette lettre prouve l'insistance du Roi, non celle de Molé, qui n'est ici — et ne veut être — qu'un porte-parole. Quant à la formule finale, elle se retrouvera dans d'autres lettres, où Molé parle à Talleyrand d'un ton tout différent, roide et même irrité.

septembre la nomination était décidée. Elle parut au *Moniteur* du 5; Talleyrand se mit en route le 22.

II

« Je débarquai le 24 septembre au soir à Douvres, écrit Talleyrand. J'avais eu connaissance, à Calais, du soulèvement de la Belgique. » Il le connaissait en réalité depuis plusieurs semaines. La révolution avait éclaté à Bruxelles le 25 août [1].

L'histoire de l'insurrection, de ses origines et de ses péripéties, n'entre pas dans le cadre de cette étude, limitée aux événements diplomatiques et au rôle particulier de Talleyrand. On sait comment l'union de la Belgique et de la Hollande avait été consommée par le traité du 30 mai 1814 (art. séparé et secret n° III). L' « amalgame » rêvé par Metternich pour donner à la France un voisin redoutable et un gardien vigilant n'avait pu être réalisé. Les intérêts économiques, la religion, la langue, l'histoire, tout séparait deux peuples que le roi Guillaume ne fit rien pour unir. L'exemple venu de Paris fit éclater la crise. L'insurrection, victorieuse à Bruxelles le 25 et le 26 août, s'étendit en huit jours à toute la Belgique et au Luxembourg. Aux efforts du prince d'Orange pour amener un accommodement, le roi répondit d'abord par des menaces, puis par un essai de répression militaire qui dura six jours et s'acheva par un sanglant échec. Le 3 octobre, un gouvernement provisoire, formé depuis huit jours, proclamait l'indépendance de la Belgique, tandis que le roi Guillaume faisait appel à l'Europe, et sollicitait de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, signataires des traités de 1815, une intervention pour assurer le maintien des transactions que ces puissances avaient garanties.

C'était un terrible embarras pour la nouvelle monarchie fran-

---

1. Le duc de Broglie, dans une étude récente et dont le titre indique la tendance, avouée d'ailleurs (*Le dernier bienfait de la Monarchie*, Revue des Deux-Mondes, 1er décembre 1899, 15 janvier, 1er juillet, 15 novembre 1900) reprend et soutient la plupart des affirmations des *Mémoires de Talleyrand*, et notamment ce fait que le prince aurait « appris » à Calais l'insurrection. Il est à peine besoin d'en indiquer l'invraisemblance.

çaise. Ce retour offensif de la Révolution, à quelques semaines des événements de Paris, réveillerait à coup sûr en Europe des méfiances à peine assoupies. Metternich, longtemps traité d'*alarmiste* dans les chancelleries, devait apparaître comme un prophète plein de clairvoyance, qu'on se repentirait de n'avoir pas écouté. De là à refaire la quadruple alliance, à reprendre le système des interventions, en Belgique, puis en France, il n'y avait qu'un pas. Louis-Philippe, devenu roi à la suite d'une révolution *patriote* autant et plus que démocratique, porté au pouvoir, si l'on peut dire, avec et par le drapeau tricolore, ne pouvait laisser agir les *quatre* en Belgique sans courir à sa chute. Les chefs de la Révolution belge connaissaient cette situation ; ils espéraient bien en tirer parti. Presque tous avaient rempli des fonctions importantes dans le gouvernement local sous l'Empire, et acquis par là une influence que la catastrophe de 1815 avait fait disparaître tout d'un coup au profit des hommes d'état hollandais. L'appui de la France devait paraître aussi naturel que nécessaire à d'anciens fonctionnaires de Napoléon : ils crurent pouvoir y compter expressément quand la Révolution française de juillet eut porté aux affaires le parti du *mouvement*. Celui-ci avait combattu la Restauration au moins autant sur le terrain de la politique étrangère que sur celui des libertés parlementaires et de la réforme électorale. Bonapartistes impénitents, libéraux opiniâtres et républicains de l'avenir étaient d'accord pour reprocher aux Bourbons le « crime » d'avoir consenti le démembrement de la France en mettant leur signature au bas des traités de Paris et de Vienne. Pour ceux-là, fomenter et soutenir une révolution en Belgique, c'était commencer la ruine de l'« œuvre funeste, la revanche de Waterloo ». Les hommes du *mouvement*, pour la plupart, s'en tenaient là. Ils ne s'étaient pas demandé expressément ce que, après avoir détruit sur ce point l'édifice élevé si péniblement au congrès de Vienne, on mettrait à la place. La question ne se posa pour eux que plus tard, et leurs divergences montrèrent bien qu'ils n'avaient pas, dès le premier moment, songé à lui préparer une solution. Détruire l'unité du royaume des Pays-Bas : voilà le programme commun aux révolutionnaires de Bruxelles et de Paris ; mais la parité de vues s'arrêtait là. Les Français songeaient à revenir simplement au *statu quo ante fœdus*, sans

peut-être oser se l'avouer à eux-mêmes, surtout sans le dire expressément au début, de crainte sans doute d'effaroucher les Belges. Ceux-ci voulaient, et beaucoup plus nettement, fonder un nouvel ordre de choses, ayant pour base l'indépendance effective de leur pays ; mais ils ne l'avouaient pas davantage, l'équivoque sur la fin poursuivie étant nécessaire pour ne pas perdre le concours indispensable et puissant qui leur était promis de Paris. Il y avait, comme on voit, dans cette affaire de Belgique, tous les éléments d'un malentendu qui ne tardera pas à se produire. A tour de rôle ou simultanément, Belges et Français se plaindront d'être trompés ou abandonnés, d'avoir tout cédé sans rien obtenir, et fait, en somme, un marché de dupes. Mais si le germe du différend existait déjà lorsque le mouvement de septembre se produisit, aux yeux de ceux-là même qui devaient être acteurs des événements futurs il demeurait encore inaperçu.

Le danger était plus proche et bien autrement grave du côté de l'Europe : avant même de recevoir l'appel du roi de Hollande, la Prusse avait parlé d'intervenir. Mais aux premiers mots de son représentant à Paris, M. de Werther, le ministre français Molé parla très haut : « L'invasion des troupes prussiennes sur le territoire belge, disait-il, en les rapprochant de notre frontière, nécessiterait de notre part l'occupation de toute la ligne frontière opposée, non point pour engager les hostilités, ni pour s'emparer du pays, mais afin de rendre la situation parfaitement égale, sauf à faire régler par un congrès la question d'après les traités existants [1]. » Louis-Philippe avait même prononcé le mot de guerre : « Si les Prussiens entrent en Belgique, dit-il à Pozzo di Borgo, c'est la guerre, car nous ne le permettrons pas [2]. »

Pour qu'un pareil langage fût accepté et suivi d'effet, il fallait que la France ne restât pas seule à le tenir. Talleyrand pensa tout de suite qu'on pourrait amener l'Angleterre à y souscrire, et sur-le-champ, il plaça le gouvernement britannique et son chef, le duc de Wellington, dans la nécessité de se prononcer. A la première

1. Dépêche de Werther citée par Hillebrand, *Geschichte Frankreichs von der Thronbesteigung Louis-Philipp's*, I, 144-145.
2. *Ibid.*

audience que lui donna le Roi pour recevoir ses lettres de créance, l'ambassadeur français déclara que « l'Angleterre comme la France répudiait au dehors le principe de l'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins. » La formule employée était des plus habiles. Le ministère tory ne pouvait guère, sans se déjuger, abandonner cette *non-intervention* dont Canning avait été le représentant, sinon l'inventeur. Il est vrai que Canning, sans « intervenir » pour son compte, avait parfois laissé intervenir les autres quand il y trouvait intérêt, par exemple en 1823 dans l'affaire d'Espagne. Et ainsi d'un expédient momentané de politique emprunté par Canning à Monroë pour des raisons de circonstance, Talleyrand affectait de faire une loi générale et permanente des relations entre les États. Il ne tenait, au fond, qu'à l'application particulière et présente qu'il en voulait faire à la Belgique. Wellington, craignant la guerre, était disposé à beaucoup pour l'éviter. Talleyrand sut jouer de cette crainte, et fit, de la reconnaissance de son principe, comme une condition préalable du maintien de la paix. Le ministre anglais céda, promit de garder la neutralité, laissa sans réponse l'appel du roi de Hollande. Mais il ne voulait pas aller jusqu'à prendre ouvertement la défense des insurgés belges, et s'il refusa le concours de la flotte anglaise au roi de Prusse, il lui promit de ne pas entraver l'action de ses troupes, au cas où elle aurait lieu. Ce n'était pas le compte de Frédéric-Guillaume, qui répugnait à s'engager seul, et resta désormais sur la réserve. Quant à Metternich, le mot même de non-intervention lui était odieux, comme rappelant le souvenir de Canning, l'homme du monde qu'il avait peut-être le plus violemment haï. « Ce sont les brigands qui récusent la gendarmerie, écrivait-il au prince Esterhazy, son ambassadeur à Londres, et les incendiaires qui protestent contre les pompiers. Nous n'admettrons jamais une pensée aussi subversive de tout ordre social. Nous ne regardons pas le trouble comme le principe de la vie des États. » Le chancelier autrichien en était là de son développement, quand il reçut, précisément de Londres, une nouvelle qui le fit changer de langage. Le duc de Wellington proposait la réunion d'une conférence pour régler l'affaire de Belgique.

L'idée venait de Talleyrand, qui savait les préférences de Metternich pour les négociations *à la table ronde*, comme il disait. Au

reste, il y avait déjà une conférence de Londres. Elle s'occupait depuis plusieurs mois du nouveau royaume de Grèce créé par le traité d'Andrinople, et à qui l'Europe avait promis une constitution et un souverain. Aux trois plénipotentiaires anglais, français et russe, Talleyrand proposa d'en joindre deux, pour la Prusse et l'Autriche. Wellington, qui cherchait sincèrement une issue pacifique aux événements de Belgique, accepta le projet, prit même, sur la demande de Talleyrand, l'initiative d'en proposer l'acceptation à Berlin, à Vienne, à Pétersbourg, à Paris même. De Berlin, Bernstorff répondit tout de suite favorablement. L'empereur Nicolas accepta provisoirement, pour « compromettre la France aux yeux des Belges » ; et cependant il réunissait en Pologne « une armée respectable » pour être prêt à toute éventualité [1]. Metternich fit quelques façons. Tout en maugréant contre le gouvernement anglais et « son manque total d'énergie politique », il se résigna à la Conférence, prit même l'air d'y avoir songé : « Notre pensée, écrivait-il, a coïncidé avec celle de M. le duc de Wellington [2]. » Il avait fini par admettre l'idée d'une « modification du régime actuel. » La grande tâche, disait-il déjà le 3 octobre, « sera d'empêcher que les changements inévitables ne prennent la couleur de concessions arrachées par la force et de sauver au moins les apparences de la volonté souveraine. Tout dépend de là. » Pour ce qui était de *colorer les faits accomplis* et de sauver les apparences, Metternich pouvait s'en reposer sur Talleyrand.

Ce fut le premier soin du prince quand la conférence se réunit pour la première fois le 4 novembre au Foreign office [3]. Lord Aberdeen y représentait la Grande-Bretagne, le prince Esterhazy l'Autriche, le baron de Bülow la Prusse, le prince de Lieven et le comte de Matusiewicz l'empereur Nicolas. Le duc de Wellington

---

1. Nesselrode à Matusiewicz. *Mémoires de Talleyrand*, III, 363.

2. Metternich à Esterhazy, 21 octobre 1830. *Mémoires de Metternich*, V, 46.

3. M. Molé voulait établir à Paris le siège des conférences, pour en retirer la direction à Talleyrand. Un échange actif de correspondances, dont le détail est fort curieux, eut lieu pendant un mois entre Londres et Paris, sur ce sujet. Talleyrand fit agir lord Stuart auprès du ministère et du roi, que lui-même sollicitait vivement. Mme de Vaudémont servait d'intermédiaire. Molé ne céda que le 11 novembre (jour où il quittait le ministère) à regret et de mauvaise grâce.

avait mis en avant comme préliminaire indispensable à toute autre mesure la proposition d'un armistice pour « arrêter l'effusion du sang » pendant que la conférence « aviserait aux meilleurs moyens de résoudre la question belge. » En effet, le protocole du 4 novembre proclama la nécessité « d'une entière cessation d'hostilités de part et d'autre, sans rien préjuger des dispositions à venir. » Les troupes respectives se retireraient respectivement (*sic*) « en arrière de la ligne qui séparait avant le 30 mai 1814 les possessions du prince souverain des Provinces-Unies de celles qui ont été jointes à son territoire pour former le royaume des Pays-Bas. » Deux commissaires de la conférence, MM. Bresson, secrétaire de l'ambassade de France à Londres, et Cartwright, chargé d'affaires britannique à Francfort, furent chargés de communiquer le protocole à la cour de La Haye [1].

On pouvait dès à présent considérer les hostilités comme suspendues. Ni les Hollandais, ni les Belges, n'étaient en état de se rebeller ouvertement contre la décision des cinq puissances. Le 17 novembre, les uns et les autres avaient souscrit à l'armistice. C'était pour la France et pour son ambassadeur un premier et considérable succès. La paix dût-elle n'être que provisoire, le gouvernement de juillet avait tout à gagner à la maintenir. Tandis que les autres puissances continentales étaient prêtes à la guerre, et paraissaient même la désirer, que l'une au moins, la Russie, la souhaitait effectivement, la France n'aurait pu soutenir la lutte qu'à grand'-peine, et au prix d'une crise révolutionnaire qui aurait emporté le trône de Louis-Philippe. Au contraire, l'armistice, sur la base du *statu quo*, c'était la consécration implicite du fait accompli, une brèche ouverte dans l'édifice de 1815. Talleyrand avait su très habilement éviter la discussion sur les points délicats qui auraient pu dès le premier moment amener le désaccord dans la conférence, et compromettre la paix. L'armistice proposé par le protocole du 4 novembre indiquait comme limite des territoires occupés par les belligérants l'ancienne frontière des Pays-Bas et des ci-devant provinces-unies de Hollande. C'était un simple retour à un état de choses antérieur, celui, non pas même

1. De Clercq, *Les Traités de la France*, III, 586.

de 1814, mais de 1790, consacré par une série de traités. La décision de la Conférence avait ainsi une base juridique selon la formule de l'ancien droit public : on évitait de reconnaître la volonté nationale belge et de sanctionner le droit insurrectionnel. Le roi de Hollande, homme d'ancien régime, avait accepté sans trop de difficulté cette limite fixée d'après les principes de la politique *antérévolutionnaire*. L'armistice n'était, à ses yeux, qu'un retour provisoire au passé légal, non une concession aux « rebelles ». Les Belges l'entendaient autrement : leur droit à l'indépendance était fondé, à leur sens, non sur des titres historiques et des « faits anciens », mais sur les principes universels de liberté et de souveraineté des peuples. Partant de là, ils réclamaient comme limites non la frontière « juridique » ou soi-disant telle, de 1814 ou de 1790, mais la limite *de facto* des provinces soulevées, qui *voulaient* être indépendantes et en avaient le *droit*, par cela seul qu'elles le voulaient. Le Luxembourg, que les troupes belges occupaient toujours, était dans ce cas.

C'était la pure doctrine de 1789, les « principes incendiaires » qui faisaient tant de peur à Metternich. Le gouvernement de Juillet ne pouvait les accepter sans rompre avec l'Europe, les rejeter sans désavouer sa propre origine et s'aliéner ses meilleurs partisans. Talleyrand vit nettement la difficulté et le danger : il insista sur « le peu d'importance » de cette question de limites. Il fallait avant tout, disait-il, conserver la paix et arranger l'affaire en gros ; on verrait après à régler « de gré à gré » la question des frontières et particulièrement la question du Luxembourg. L'ambassadeur français écarta, le plus longtemps qu'il put, cette discussion fondamentale, qui, mettant en heurt direct deux principes si opposés de politique, devait sûrement, et dès qu'elle aurait commencé, rompre l'entente européenne. Elle la rompit en effet, mais seulement en 1832; à ce moment, l'œuvre essentielle était faite : Talleyrand avait fait durer assez longtemps l'équivoque pour fonder, sans rompre la paix, l'indépendance et la neutralité de la Belgique.

III

« L'affaire belge, comme toutes les affaires, dira Metternich en 1832, n'a jamais renfermé que deux questions : la question *an* et la question *quo modo* [1]. » La question *an* était résolue provisoirement ; point d'intervention, ni de secours au roi des Pays-Bas ; le directoire européen admettait l'existence d'un différend entre les Belges et la Hollande, et il acceptait de le régler. Comment y procéderait-il ? Le second point n'était pas le moins délicat. Les Belges prétendaient en décider seuls, faire acte de nation libre et indépendante, tout de suite : le 18 novembre, leur *Congrès national*, élu au suffrage universel par tous les pays insurgés, y compris le Limbourg et le Luxembourg, proclama de nouveau l'indépendance de la Belgique dans les mêmes termes employés déjà le 3 octobre par le gouvernement provisoire. Le 22, il décidait, à une très forte majorité, que le gouvernement définitif serait une monarchie constitutionnelle, héréditaire dans la famille du premier souverain élu par les représentants de la nation. C'était aller vite en besogne, car la reconnaissance des puissances manquait encore à l'État nouvellement formé, qui ne pouvait vivre sans elle. L'Autriche, la Prusse, l'Empereur Nicolas surtout, accepteraient-ils sans protester les décisions du Congrès de Bruxelles, forceraient-ils le roi de Hollande d'y souscrire ? Les Belges auraient eu tort de le croire. D'autre part, les deux puissances les mieux disposées en leur faveur, la France et l'Angleterre, changeaient presque en même temps de ministère, et si à Londres la crise amenait au pouvoir un cabinet whig avec lord Grey comme premier ministre et le vicomte Palmerston comme chef du Foreign office, à Paris, le nouveau ministre des affaires étrangères, le maréchal Maison, était, beaucoup plus que M. Molé, dévoué aux idées conservatrices du roi Louis-Philippe. Celui-ci paraissait très embarrassé de la conduite à tenir dans l'affaire belge. Il fit parvenir à Talleyrand, par l'intermédiaire du maréchal Maison, une sorte d'exposé de la question, dans lequel il examinait suc-

1. Metternich à Wessenberg, 16 avril 1832. *Mémoires de Metternich*, V, 334.

cessivement, sans s'arrêter à aucune, les différentes solutions qu'elle comportait. Mais ce long mémoire n'avait point de conclusion, et se terminait, très littérairement, par un excellent précepte de morale, qui témoignait au moins des bonnes intentions du roi :

> Les plus accommodants, ce sont les plus habiles,
> On hasarde de perdre en voulant trop gagner [1].

Talleyrand répondit par un autre exposé, plus net, mais aussi peu concluant. Il s'achevait cependant sur cette phrase : « Toute cette situation est bien compliquée, et il n'est pas douteux que le prince d'Orange en est la meilleure solution [2]. » C'était la solution russe, la seule admise par l'empereur Nicolas. La Belgique, unie à la Hollande par un lien purement fédératif, serait gouvernée par le prince d'Orange, qui recevrait le Luxembourg « en tant que Nassau ». Mais du prince d'Orange précisément, les Belges ne voulaient point; ils le signifièrent à l'Europe le 24 novembre en excluant à perpétuité la maison de Nassau de tout pouvoir en Belgique. Toutes les puissances protestèrent, y compris la France. Le tsar n'attendait que cette occasion pour faire marcher ses troupes, et Metternich s'apprêtait à le suivre. Tout allait être remis en question. L'effort de Talleyrand avait porté justement sur la découverte aussi prompte que possible d'un souverain pour la Belgique. Le roi trouvé, et installé, le royaume existait par cela seul, et la question des limites devenait tout à fait secondaire, cessait d'être une affaire de principes, donc un sujet de discorde et de rupture. Cette solution écartée, rien ne garantissait plus l'indépendance même des Belges; aucun acte de la Conférence n'en parlait; Talleyrand et Palmerston n'osaient plus espérer de la faire reconnaître par la Russie.

Brusquement, un événement inattendu paralysa l'action des trois cours du Nord. Le 29 novembre, avant que le tsar connût l'exclusion des Nassau par le Congrès belge, une insurrection éclatait à Varsovie; au milieu de décembre, elle s'étendait à tout le royaume.

---

1. *Mémoires de Talleyrand*, III, 383 sqq.
2. A Mme Adélaïde, 15 novembre, 1830, *ibid.*, III, 390.

Pendant plusieurs mois, la Russie aurait trop à faire en Pologne pour jouer un rôle important dans la Conférence de Londres. Metternich tremblait pour la Galicie et l'Italie, y massait des troupes. L'armée prussienne se concentrait sur la Vistule et en Posnanie.

Talleyrand se hâta de profiter de cette diversion aussi opportune qu'inespérée. Le 18 décembre, la Conférence se réunissait à nouveau, et après trois jours d'une discussion qui avait chaque fois duré sept heures, un protocole était rédigé qui consacrait enfin la première atteinte portée aux clauses territoriales des traités de 1815. L' « amalgame complet et parfait » que les puissances avaient voulu opérer entre la Belgique et la Hollande étant « désormais impossible à effectuer », l'union de ces deux pays « se trouvait détruite ». La Conférence « s'occuperait conséquemment de discuter et de concerter les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'*indépendance future* de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances, et avec la conservation de l'équilibre européen [1]. » L'indépendance de la Belgique était maintenant hors de contestation.

La modération de Louis-Philippe, le tact et la fermeté de son ambassadeur avaient certes contribué à cet heureux résultat ; mais la révolution de Pologne avait singulièrement facilité leur ouvrage. Les soldats républicains de Khlopiçki eurent plus de part qu'on ne pense, et qu'ils ne pensaient eux-mêmes, au « dernier bienfait de la monarchie. »

Il ne fallait plus que trouver un roi des Belges. Le prince une fois désigné, qui serait présenté et recommandé par l'Europe au choix de la nation nouvelle, l'affaire de Belgique serait, disait Talleyrand, bien près d'être terminée. La question irritante et dangereuse des limites et du Luxembourg passerait, de ce fait, au rang des questions de détail. Un souverain nouvellement intronisé serait bien moins intraitable sur cet article qu'une assemblée populaire, et s'il revendiquait des territoires, ce ne serait pas simplement pour cette « belle raison » que leurs habitants avaient pris part à la Révolution et nommé des députés au Congrès, thèse éminemment subversive

1. De Clercq, III, 588.

et dont l'énoncé seul mettait hors d'eux-mêmes le prince de Metternich et l'Empereur Nicolas.

Talleyrand et Palmerston crurent avoir trouvé ce qu'ils cherchaient dans la personne du prince Léopold de Saxe-Cobourg, celui-là même à qui l'on avait proposé le trône de Grèce. Il était anglais de cœur et de nationalité, sinon de race, veuf d'une princesse anglaise : c'était le candidat du ministère britannique. Pour cette raison même la Russie ne voulait pas de lui. La France avait les mêmes répugnances, et le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, s'en faisait l'interprète. Il alla même jusqu'à dire un jour (le 8 janvier 1831) à M. Gendebien, envoyé du gouvernement provisoire de Bruxelles : « Si Léopold met un pied en Belgique, nous lui tirerons des coups de canon [1]. » Le ministre ne savait à quel parti s'arrêter. Tantôt il paraissait disposé à accepter la couronne de Belgique pour un fils de Louis-Philippe, le duc de Nemours, à qui le même M. Gendebien offrait de la faire décerner; tantôt il préconisait à Bruxelles la candidature du prince Othon de Bavière, à la condition qu'il épouserait une princesse française.

L'ambassadeur à Londres n'avait rien su de cette négociation : il s'en montra froissé au dernier point, s'en plaignit au roi par l'intermédiaire de Madame Adélaïde, et morigéna lui-même le ministre. A ses yeux, le prince Léopold était le seul acceptable; il organisa même une espèce d'intrigue pour faire admettre sa candidature au cabinet de Paris. Lord Grey tenait toujours au prince d'Orange. La princesse de Lieven, femme de l'ambassadeur russe, le soutenait aussi et se servait en sa faveur de l'influence qu'elle avait sur son mari et sur lord Grey. Le neveu de celui-ci, lord Ponsonby, avait remplacé M. Cartwright à Bruxelles et insistait dans le même sens. Talleyrand accepta de se prêter à une nouvelle démarche près du Congrès belge. Il n'y voyait que des avantages : si le prince était accepté, on pourrait demander à l'Angleterre des concessions pour faire admettre cette solution par la France, — une rectification de frontière par exemple [2]. Dans le cas contraire, le

1. Alexandre Gendebien, *Révélations historiques sur la Révolution des Pays-Bas*. L'ouvrage est aujourd'hui presque introuvable. Ce passage est cité dans un article de M. Saint-René Taillandier, *Revue des Deux-Mondes*, 1876, III, 44.

2. Palmerston prétend même qu'il lui demandait le Luxembourg (à Granville,

succès du prince Léopold ne paraîtrait plus en France, aux yeux du ministère et de l'opinion publique, un succès de la politique anglaise, et les répugnances qui s'étaient manifestées contre lui prendraient fin. Aussi bien Louis-Philippe, « ne sachant où donner de la tête dans cette malheureuse affaire », s'en remettait entièrement à son ambassadeur. Celui-ci n'était pas moins embarrassé. La question des limites avait soudain pris un aspect très grave.

Le roi de Hollande gardait Anvers et s'obstinait à ne pas le rendre, malgré le protocole d'armistice. Les Belges, qui occupaient toujours le Luxembourg, voulaient en outre, par représailles, assiéger Maëstricht. D'un moment à l'autre la guerre pouvait reprendre. Il fallait aviser. Le 9 janvier, un protocole de la Conférence fixa au 20 du même mois la date extrême pour la cessation absolue de tout acte d'hostilité. Ni les Belges, ni les Hollandais n'obéirent. C'était le « gâchis. »

Talleyrand imagina alors un expédient qui devait permettre de gagner du temps et empêcher le conflit : la *neutralisation* du territoire belge. Cette solution avait pour premier effet de donner aux puissances le droit de faire respecter par le roi de Hollande, — *manu militari* s'il le fallait, — le pays assigné aux Belges. En outre, elle excluait nécessairement toute idée d'une annexion à la France, que Palmerston paraissait toujours craindre. Enfin, elle créait sur notre frontière, au lieu d'une puissance militaire hostile et puissamment armée, comme l'était le royaume des Pays-Bas, un état neutre, barrière infranchissable aux invasions. En échange de cette garantie, la France abandonnerait les prétentions et les espérances que la révolution de Belgique avait pu lui faire concevoir.

La discussion sur ce projet dura deux longues journées. Palmerston écrit, et cela n'est nullement invraisemblable, que Talleyrand s'y débattit « comme un dragon » pour faire comprendre le Luxembourg dans la neutralité, puis pour obtenir la rétrocession à la France de Philippeville et Marienbourg. Il pouvait en effet désirer et réclamer des compensations pour la fin de non-recevoir, presque brutale, que ce protocole du 20 janvier opposait à ses plus

---

7 janvier 1831. (*Correspondance*, trad. franç., I, 7). Cette lettre de Palmerston contient une erreur singulière : Talleyrand voulait, dit-il, « une récompense *pour la part prise à l'élection de Léopold.* » (Elle n'aura lieu qu'en juin.)

chères espérances. La Belgique devait former un état perpétuellement neutre, dont l'intégrité et l'inviolabilité étaient garanties par les puissances. Mais celles-ci représentaient la déclaration de neutralité comme « une manifestation solennelle, une preuve éclatante de la ferme détermination où elles étaient de ne chercher dans les arrangements relatifs à la Belgique, *comme dans toutes les circonstances qui pourront se présenter encore*, aucune augmentation de territoire, *aucune influence exlusive*, aucun avantage isolé, et de donner à ce pays lui-même, ainsi qu'à tous les États qui l'environnent, les meilleures garanties de repos et de sécurité [1]. »

La lecture de cet instrument diplomatique allait être pénible au général Sébastiani. Le courrier chargé de remettre au ministre une expédition du protocole croisa en route le comte de Flahaut, qui venait soumettre à Talleyrand un projet de partage de la Belgique. Le prince y avait déjà songé, dès longtemps. Il en gardait l'arrière-pensée très nette, à l'heure même où il venait de mettre, au nom de la France, sa signature au bas d'une solennelle promesse de désintéressement.

RAYMOND GUYOT.

(*A suivre.*)

---

1. De Clercq, IV, 5.

Les Juifs et Napoléon (1806-1808)

(*Suite* [1])

III

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JUIFS (1806-1807)

L'assemblée s'ouvrit le 29 juillet 1806, à trois heures de l'après-midi, dans l'ancienne chapelle Saint-Jean, transformée en salle, près de l'Hôtel de Ville, à Paris. Elle était présidée par Abraham Furtado, avait pour secrétaires Isaac-Samuel Avigdor et Rodrigues fils, et pour scrutateurs Théodore Cerf-Berr, Obry Hayem Worms et Émilie Vitta [2]. Les Juifs du Midi, en minorité dans l'assemblée, dominaient au bureau. C'était là une indication des sentiments de la majorité, qui ne laissait pas d'être précieuse pour le Gouvernement. Les députés appartenaient à trois groupes de langues : le français, l'italien et l'allemand ; beaucoup de députés du Nord de l'Empire ne comprenaient pas bien le français, de sorte qu'on était obligé de leur traduire chaque opinion écrite. Trois partis, plus ou moins nets, existaient dans cette assemblée composée de rabbins, de propriétaires, de commerçants et de juifs connus par leurs vertus et leur science. D'abord le parti rabbinique : c'était une très faible minorité, noyée dans la masse des négociants et des propriétaires, qui n'était même pas représentée dans tous les départements ; pas un seul rabbin pour la Meurthe, la Moselle ; en revanche, quatre rabbins sur douze députés pour le Haut-Rhin, trois sur quinze

---

1. Voir la *Revue*, t. II, pp. 461-484.

2. *Procès-verbal des séances de l'assemblée des députés français professant la religion juive,* imprimé d'après le manuscrit communiqué par M. le Président. Paris, 1806, in-12, 230 p. (Bib. Nat., Ld 184/72). Cf. le début, p. 9. On trouve une liste des membres en tête du procès-verbal.

députés pour le Bas-Rhin, et parmi eux David Sinzheim, rabbin à Strasbourg, un sur quatre députés pour le département de Rhin-et-Moselle, Emmanuel Deutz, rabbin à Coblentz. Sans doute tous ces rabbins, choisis par les préfets, n'étaient pas animés du plus pur esprit rabbinique, d'une hostilité farouche à la liberté du raisonnement, mais ils n'en voulaient pas moins conserver la loi de Moïse dans son intégrité, sans concession, et cette attitude pouvait être dangereuse pour la nation juive. Ensuite, le parti anti-rabbinique, philosophique, délivré de toutes les superstitions talmudiques, et même porté à l'indifférence religieuse. C'était parmi les Juifs portugais qu'il se recrutait. Son chef était Abraham Furtado, négociant très estimé de Bordeaux, doublé d'un politique, esprit très net et très pratique, saisissant parfaitement où était l'intérêt de ses coreligionnaires, et s'efforçant de conduire l'assemblée aux solutions les plus avantageuses, sans trop se soucier des textes sacrés. Ce parti était suspect aux rabbins qui considéraient Furtado surtout comme un apostat. « Les rabbins d'Alsace et d'Avignon disaient de leur président qu'on voyait bien qu'il n'avait appris la Bible que dans Voltaire [1] ». L'influence de Furtado ne pouvait être que nulle sur ces hommes pieux, instruits, décidés à ne rien céder des dogmes judaïques. Mais la masse des commerçants, des propriétaires, des fabricants ne pouvait entièrement partager les idées rabbiniques ; attachée sans doute à sa religion, mais non moins soucieuse des intérêts généraux et de l'avenir de la nation juive, elle formait un tiers parti, capable de voter tantôt avec les rabbins, tantôt avec Furtado et les Juifs portugais, devant servir d'élément régulateur et pondérateur et amener l'assemblée à des concessions et des compromis. Cette assemblée offrait un aspect imposant. On fut étonné devant cette réunion de Juifs instruits, religieux pour la plupart ; « on se trouvait en présence d'hommes très supérieurs à la tourbe avec laquelle l'opinion générale les confondait. » Le préjugé de beaucoup d'hommes même éclairés était détruit, qui ne voyait dans les Juifs que des colporteurs, des fripiers, habitués à l'usure, vivant dans la vermine, ignorant de tout, sauf de la valeur et du poids des écus. Depuis ce jour « il ne fut plus permis de

1. Pasquier, *Mémoires*, t. Ier, p. 276.

méconnaître l'existence d'une nation juive dont jusqu'alors on n'avait aperçu que la lie [1] ».

En face de l'assemblée, les commissaires de l'Empereur : Molé, Portalis fils et Pasquier. Molé, qui était le premier dans l'ordre de la nomination, fut sans contestation élu président de la commission ; c'était certainement le désir de l'Empereur qui avait particulièrement goûté ses opinions et son long mémoire contre les Juifs. Molé était tout à fait hostile aux Juifs, et il le montrait bien, avec son caractère vif, emporté, menaçant. Les Juifs le détestaient, tout naturellement pour cette raison, et aussi pour une cause toute personnelle sans réalité, d'ailleurs : « on tenait assez généralement pour certain que son arrière-grand'mère, fille de Samuel Bernard, était d'origine juive et que sa fortune lui venait de cette alliance [2]. » Il leur apparaissait comme un renégat, d'autant plus redoutable que, dans leur esprit, il cherchait, par son hostilité farouche, à se faire pardonner cette origine. A côté de lui, Portalis, fils du ministre des cultes, et Pasquier essayaient de modérer cette hostilité et de toujours concilier les choses. Les Juifs de l'assemblée leur en savaient beaucoup de gré ; ils disaient à Pasquier qu'ils le diraient à leurs coreligionnaires et que « avant six mois il n'y aurait pas jusqu'à leurs frères de la Chine qui ne connussent tout ce que les Juifs lui devaient de reconnaissance [3] ».

Le 29 juillet, à trois heures, les commissaires nommés par l'Empereur firent leur entrée, introduits dans la salle par les quinze membres de la députation de l'assemblée qui étaient allés au devant d'eux, aux cris répétés de : Vive l'Empereur, vive la famille impériale ! Molé prit la parole. L'assemblée devait éclairer l'Empereur ; les députés juifs devaient répondre en toute liberté et sincérité ; et il leur donna lecture des douze questions que les commissaires étaient chargés de poser à l'assemblée sur le mariage, le divorce, le prêt à intérêt, etc. A la sixième question : « Les Juifs nés en France et traités par la loi comme citoyens français regardent-ils la France comme leur patrie ? ont-ils l'obligation de la défendre,

1. Pasquier, *Mémoires*, t. I, pp. 276-277.
2. *Ibid.*, p. 277. Samuel Bernard n'était pas juif, mais protestant.
3. *Ibid.*, p. 279.

d'obéir aux lois et de suivre toutes les dispositions du Code civil ? », l'assemblée ne put se contenir et s'écria : jusqu'à la mort. Furtado répondit aux commissaires de Napoléon. Sans rappeler la Révolution, qui pourtant avait donné aux Juifs les droits civils, imitant en cela les jurisconsultes et les politiques de l'Empire qui pour la plupart oubliaient de célébrer la Révolution, quand ils ne la dénigraient pas, il rapporta à l'Empereur tous les bienfaits dont jouissaient les Juifs, et à lui seul. « Nous n'avions, disait-il, entrevu que dans un avenir éloigné le moment où des habitudes contractées par l'effet d'une longue oppression seraient effacées. Maintenant cet avenir se rapproche de nous, et, ce précieux avantage, nous le devons à la bonté paternelle de Sa Majesté..... Toujours les temps d'ignorance et d'anarchie avaient été pour nous des temps d'épreuve et de malheur. Sa Majesté nous avait garantis du retour de l'une et avait enchaîné l'autre d'une main puissante. Rassurés par ses lois, par l'établissement de sa dynastie, par le retour des idées d'ordre, contre toute rétrogradation de l'esprit social en France, nous ne nous flattions de recueillir qu'à trait de temps le fruit de tant de bienfaits [1]. »

Dans les séances suivantes, la discussion commença avec une solennelle lenteur. Les commissaires avaient leurs instructions particulières ; à côté de chaque question se trouvait la réponse désirée par le Gouvernement [2]. Leur rôle devait consister à conduire doucement à ces solutions l'assemblée des Juifs. La première question était : « Est-il licite aux Juifs d'épouser plusieurs femmes ? » et la deuxième : « Le divorce est-il permis par la religion juive ? Le divorce est-il valable sans qu'il soit prononcé par les tribunaux, et en vertu de lois contradictoires à celles du Code français ? » Alors se manifesta l'esprit rabbinique qui régnait dans une minorité de l'assemblée. Un rabbin proposa que l'on consultât particulièrement ses confrères, lorsque des principes purement théologiques seraient

1. *Procès-verbal*, pp. 9-16.

2. Décret du 22 juillet 1806 nommant les commissaires ; à la suite est une série de douze questions (Arch. Nat., AF IV. 1403, pièce 6). — Cf. aussi *Correspondance de Napoléon* (32 vol. in-8), t. XIV, nº 10.686, lettre à Champagny et notes (23 août 1806). Les notes donnent les questions avec les réponses que désire et impose l'Empereur. — On trouvera encore ces documents (avec quelques erreurs bizarres et assez graves de dates) dans les *Archives Israélites*, année 1841, t. II.

en jeu, ajoutant que sur ces questions on ne devrait pas délibérer d'après le nombre des voix. C'était vouloir donner la domination à une minorité intransigeante. Le président lui fit observer que le principe de la majorité était invariable dans les assemblées délibérantes et qu'il était impossible de s'en écarter [1]. La troisième question était ainsi posée : « Une juive peut-elle se marier avec un chrétien et une chrétienne avec un Juif ? ou la loi veut elle que les Juifs ne se marient qu'entre eux ? » L'opinion des rabbins était contraire aux mariages mixtes. « Lorsque Moïse, dit l'un d'eux, a prononcé la défense à l'égard des nations proscrites, il l'a motivée sur la présomption et la crainte que la séduction des femmes ne détournât les hommes de la loi de Dieu au nom duquel il parlait ; que, par conséquent, la même séduction existant toujours relativement à toutes les autres nations, la défense de pareilles liaisons existait aussi. » Pour les rabbins le mariage est, avant tout, un acte religieux, impossible entre deux personnes qui n'adoptent pas les mêmes cérémonies [2].

Mais cette opposition de l'esprit rabbinique se heurtait aux sentiments conciliants de la majorité. La déclaration et la réponse aux trois questions furent faites par l'assemblée dans le sens que l'Empereur avait prescrit à ses commissaires. Les Juifs commençaient par déclarer qu'ils obéissaient à la loi civile. « Leur religion, était-il dit, leur ordonne de regarder comme loi suprême la loi du prince en matière civile et politique ; ainsi, lors même que leur code religieux ou les interprétations qu'on lui donne renfermeraient des dispositions civiles ou politiques qui ne seraient pas en harmonie avec le Code français, ces dispositions cesseraient dès lors de les régir, puisqu'ils doivent avant tout reconnaître la loi du prince et lui obéir. » C'était un acte formel de soumission, une reconnaissance explicite de la suprématie de la loi civile des Français sur la loi de Moïse en ce qu'il pourrait y avoir d'incompatible entre ces deux lois. Ils affirmaient ensuite qu'il n'est point licite aux Juifs d'épouser plusieurs femmes, que Moïse ne commande ni ne défend d'en prendre plus d'une ; mais que la question a été réglée par les

1. *Procès-verbal*, pp. 21-22.
2. *Ibid.*, pp. 24-25.

mœurs, et qu'en Occident il n'y a point de polygamie chez les Juifs. Ils répondaient à la deuxième question que la répudiation est permise par la loi de Moïse, mais qu'elle n'est point valable si elle n'est préalablement prononcée par les tribunaux en vertu du Code français. Enfin ils disaient : « La loi ne prohibe nominativement les mariages qu'avec les sept nations chananéennes, avec Amon, Moab et les Égyptiens. La défense à l'égard des sept nations est absolue. Celle avec Amon et Moab se borne, selon plusieurs talmudistes, aux hommes de ces deux nations et non aux femmes; on croit même qu'il faut que celles-ci aient embrassé la religion juive. Quant aux Égyptiens, la défense est limitée à la troisième génération. La prohibition ne s'applique qu'aux peuples idolâtres. Le Talmud déclare formellement que les nations modernes ne le sont pas. Aussi y a-t-il eu, à différentes époques, des mariages entre les Juifs et les chrétiens en France, en Espagne et en Allemagne [1]. » L'opinion intransigeante des rabbins était condamnée par l'assemblée qui, sous la direction du parti de Furtado, arrivait aux solutions que les commissaires avaient pour but de faire prévaloir.

La quatrième question était : « Aux yeux des Juifs, les Français sont-ils des frères ou des étrangers ? » La cinquième question demandait : « Quels sont les devoirs que la loi leur prescrit avec des Français qui ne sont pas de leur religion ? » Napoléon désirait que l'assemblée reconnût que les Français et les Juifs sont frères, « que les Juifs sont frères des habitants de tous les pays où on leur accorde non seulement tolérance, mais protection, et où ils sont admis à jouir de tous les privilèges attachés à l'existence politique et civile [2]. » Il aspirait à la fusion complète des Juifs avec la masse du peuple français, et, pour cela, il demandait aux Israélites des déclarations solennelles, capables de les engager à renoncer à des préjugés séculaires et à se fondre dans la nation française. Les Juifs de l'assemblée répondirent très habilement. D'abord Moïse n'a-t-il pas prescrit la bienveillance pour l'étranger? « Aime ton semblable comme toi-même. » Ensuite il y a entre le Juif et le chrétien un lien de plus qui compense amplement la différence de religion : c'est

1. *Procès-verbal*, pp. 30-36.
2. Cf. les « notes » déjà citées (instruction aux commissaires), réponse à la quatrième question.

le lien de la reconnaissance. « Ce sentiment, disaient-ils, qu'une simple tolérance nous avait inspiré a reçu par les nouveaux bienfaits du Gouvernement, depuis dix-huit ans, un degré d'énergie qui associe en tout notre destinée à la destinée commune des Français. Oui, la France est notre patrie, les Français sont nos frères, et ce titre glorieux, en nous honorant à leurs propres yeux, est un sûr garant que nous ne cesserons jamais de le mériter [1]. » La sixième question se rattachait intimement aux précédentes : « Les Juifs nés en France et traités par la loi comme citoyens français regardent-ils la France comme leur patrie ? Ont-ils l'obligation de la défendre, d'obéir aux lois et de suivre toutes les dispositions du Code civil ? » Napoléon avait prescrit à ses commissaires d'attirer l'attention de l'assemblée sur cette question qui devait entraîner l'obligation des Juifs à la conscription militaire. Il faut, disait-il, que les Juifs déclarent qu'ils « défendront la France comme ils défendraient Jérusalem, puisqu'ils sont traités en France comme ils le seraient dans la cité sainte ». Il ajoutait que le rachat de la conscription ne pourrait avoir lieu que pour la moitié des conscrits de chaque année et que les autres devraient servir personnellement [2]. L'assemblée rappela la conduite honorable de beaucoup de Juifs pendant la Révolution. « L'amour de la patrie, disait-elle, est parmi les Juifs un sentiment si naturel, si vif et tellement conforme à leur croyance religieuse, qu'un Juif français en Angleterre se regarde, même au milieu des autres Juifs, comme étranger, et qu'il en est de même des Juifs anglais en France [3]. »

Les septième, huitième et neuvième questions se rapportaient à l'organisation religieuse, à la nomination des rabbins et à la police judiciaire qu'ils exerçaient sur leurs coreligionnaires. Le Gouvernement désirait savoir ce qu'était un rabbin et quels en étaient les pouvoirs. Toute puissance sacerdotale était anéantie chez les Juifs depuis la dispersion de Titus ; on ne pouvait plus retrouver la filiation de la tribu de Lévi qui avait seule le privilège de fournir les prêtres. Puisqu'il n'y avait plus de prêtres, de pontifes, qu'étaient

1. *Procès-verbal*, pp. 44-45.
2. Cf. les « notes », réponse à la sixième question.
3. *Procès-verbal*, pp. 47-48.

donc les rabbins ? Simplement des docteurs de la Loi, acceptés par leurs coreligionnaires, qui avaient ajouté à la Loi par leurs interprétations et formé ainsi un supplément considérable, le Talmud [1]. Les rabbins, disait l'assemblée, étaient choisis par les chefs de famille à la pluralité des suffrages, sans que ce mode d'ailleurs fût uniforme, « tout ce qui se rapportait à l'élection des rabbins se trouvant dans l'incertitude [2] ». Les rabbins, suivant la loi, ne devaient exercer aucune juridiction ; la qualification de rabbin ne se trouve pas, d'ailleurs, dans la Loi ; il n'en est fait mention que vers la fin du second Temple, dans la Mischna et le Talmud ; et, si après la dispersion il y eut quelquefois des tribunaux de rabbins, composés de trois membres, ces tribunaux n'ont jamais eu qu'une existence précaire, subordonnée à la volonté des gouvernements, et ils n'existent même plus depuis la Révolution [3].

Après l'organisation religieuse, l'organisation économique : les trois dernières questions s'y rapportaient. « Est-il des professions que la loi des Juifs leur défende ? La loi des Juifs leur défend-elle de faire l'usure à leurs frères ? Leur défend-elle ou leur permet-elle de faire l'usure aux étrangers ? » C'étaient là des questions capitales, économiques et religieuses tout ensemble, qui appelaient des déclarations nettes et précises. L'assemblée répondit : « Le Talmud déclare positivement que le père de famille qui n'enseigne pas une profession à son enfant l'élève pour la vie des brigands [4]. » Elle se référait ici, non plus à la loi de Moïse, que naguère elle opposait au Talmud dans la discussion sur la juridiction de police des rabbins, mais au Talmud, sorte de « somme théologique » interprétative de la Loi. La religion juive permet-elle l'usure [5] ? Tous les Juifs de l'assemblée se trouvèrent d'accord sur la réponse à faire ; cette unanimité frappa les commissaires de l'Empereur, et Pasquier, dans ses Mémoires, fait remarquer que cette uniformité des croyances juives sur l'usure contredisait le mémoire de Molé. La loi de Moïse ne parle point d'usure, mais d'intérêt ; le mot hébreu

1. Pasquier, *Mémoires*, t. I, pp. 282-283.
2. *Procès-verbal*, pp. 49 et suiv.
3. *Ibid.*, réponse à la huitième question.
4. *Ibid.*, p. 64.
5. Sur l'usure, cf. *ibid.*, pp. 65-74.

nechech ne signifie qu'intérêt; ce serait l'interpréter faussement que de le traduire par usure; il n'y a pas d'autre mot pour désigner un intérêt excessif. La loi dit (*Deutéronome*, chap. XXIII, v. 19) : « Vous ne prêterez point à intérêt à votre frère, ni de l'argent, ni du grain, ni quelque autre chose que ce soit. » Moïse, qui ne voulait faire des Juifs qu'un peuple de laboureurs, ordonnait que tous les services qu'on pouvait se rendre (prêts de bétail, de grains, d'instruments de labour) fussent gratuits; son but était « d'établir entre tous les Juifs l'égalité des biens et la médiocrité des fortunes particulières ». Mais la loi permet de tirer un intérêt de l'étranger; elle ne dit pas un intérêt usuraire, comme on a pu le croire en se fondant sur le sentiment de Maimonides; il s'agit seulement de rapports commerciaux avec les nations étrangères; là c'est le principe de la réciprocité qui régit les échanges : « Moïse ne pouvait pas appauvrir son peuple au profit des autres. » D'ailleurs, dès qu'il s'agit de commerce, la loi permet l'intérêt, même de Juif à Juif. Tout dépend, en somme, de l'usage que l'on fait de la chose prêtée. Sont-ce des objets ou de l'argent, pour soutenir sa famille, pour cultiver sa terre ? l'intérêt est défendu. Est-ce de l'argent, pour faire un commerce qui fait courir un risque au prêteur ? l'intérêt est permis, même entre Juifs. Telle est la vraie doctrine judaïque; elle considère moins les personnes à qui l'on prête et les objets prêtés que l'usage même des choses. C'est, en quelque sorte, une théorie finaliste. C'est celle d'un peuple qui va au delà des apparences pour atteindre les intentions, et qui, par fraternité, bannit l'intérêt de la vie agricole, pour ne l'admettre que dans la vie commerciale.

L'assemblée avait discuté toutes ces questions avec une lenteur solennelle qui, à certains moments, avait exaspéré Molé, toujours impatient et menaçant. Mais, en somme, les commissaires avaient obtenu de l'assemblée des réponses satisfaisantes et conciliantes. Il est vrai que les commissaires, du moins Molé, n'étaient pas du tout convaincus de la justesse de ces réponses. Ils faisaient remarquer d'abord, avec ironie, que les Juifs de l'assemblée se référaient, tantôt à la doctrine et à l'autorité des rabbins pour pallier certaines doctrines, gênantes pour eux, de la loi de Moïse, comme la polygamie, tantôt à la loi de Moïse pour condamner les rabbins dont les doctrines pouvaient compromettre leur état dans la société.

L'assemblée leur semblait aussi répondre trop souvent d'une manière indirecte, en se référant non à la loi de Moïse, mais aux pratiques ordinaires des Juifs chez les peuples occidentaux; ainsi faisait-elle pour la question des mariages mixtes. La réponse à la quatrième question ne les satisfaisait pas pleinement. L'assemblée dit que les Juifs et les Français sont frères; « mais il est permis de penser qu'elle a plus consulté en cette occasion leurs désirs que leur loi. Elle cite les rabbins à l'appui du texte de Moïse, mais les rabbins dont on peut citer mille passages contradictoires sont positifs sur ce point en plus de cent endroits, et ils vont dans le Talmud jusqu'à dire que, si l'on ne peut en conscience voler un étranger, on peut fort bien profiter de son erreur, ce qui serait un crime capital vis-à-vis d'un Juif. » Ils ajoutent que, nonobstant la réponse de l'assemblée, il demeure constant que les rabbins ont permis et même prescrit l'usure envers les chrétiens. Il demeure constant que la majorité des Juifs s'est conformée à cette doctrine..... Plus les Juifs ont été croyants, plus ils ont été usuriers, et, au contraire, l'absence des opinions religieuses a toujours multiplié cet abus parmi les chrétiens [1]. » On reconnaît ici les sentiments de Molé, le chef de la commission, toujours hostile aux Juifs. Contre eux, il invoque non des textes, mais ses interprétations personnelles et ses préjugés; il confond les faits et les doctrines : il est certain que les Juifs pratiquent l'usure, mais il est hors de doute que leur religion ne la leur prescrit pas, et qu'il n'y a aucune relation entre la force de leurs croyances et l'étendue de leurs usures. Il cherche toujours à surprendre l'assemblée en flagrant délit de contradiction; il se demande sur quel principe elle s'est appuyée pour distinguer dans les lois de Moïse, code « indivisible par essence », « ce qui est purement religieux d'avec ce qui est purement politique et civil », il a l'air de regretter qu'elle n'ait pas été assez religieuse et rabbinique pour se refuser à des concessions nécessaires, condition même de l'existence civile des Juifs, et il finit, *en réalité*, par lui reprocher ce qui fait sa force et sa gloire, l'esprit politique et conciliant qui l'anime.

---

1. Observation de MM. les commissaires, 5 août 1806. Arch. Nat., AF IV. 2151, nº 133 et 134.

Cette assemblée des Juifs de l'Empire français et du royaume d'Italie, composée surtout de laïques, n'avait pas l'autorité religieuse nécessaire pour imposer de nouveaux préceptes à la masse de ses coreligionnaires. Seule l'assemblée traditionnelle des Juifs, le grand Sanhédrin, pouvait donner aux réponses de l'assemblée le caractère de décisions impératives. L'Empereur accepta cette idée et donna de nouvelles instructions à ses commissaires. C'est la note du 3 septembre 1806. Napoléon écarte l'idée, qu'on lui avait sans doute présentée, d'éloigner une partie des membres de l'assemblée. « Ces membres sont la base de l'opération, puisque ce sont ceux qui ont fait les réponses ; ainsi on quitterait le certain pour l'incertain. » Au contraire, il faut prendre l'assemblée comme base d'opération, l'augmenter, si l'on veut, de trente nouveaux rabbins. Toutes les grandes discussions auraient lieu dans l'assemblée. Le grand Sanhédrin, composé des rabbins et de trente des principaux membres de l'assemblée, convertirait en décrets les réponses de l'assemblée, et « l'on aurait l'avantage de se servir d'un grand nombre d'individus déjà engagés pour influer sur les rabbins. Ce grand nombre engagerait les rabbins timides et agirait sur les rabbins fanatiques, en cas de résistance extraordinaire, en les plaçant entre la nécessité d'adopter les explications et le danger d'un refus dont la suite serait l'expulsion du peuple juif. Ces querelles de famille conduiraient vraisemblablement au but qu'on se propose. Ainsi donc il ne faut renvoyer personne, mais il faut charger l'assemblée de déclarer qu'il sera formé dans son sein un grand Sanhédrin, composé de telle ou telle manière. On aura de la sorte, au lieu de quelques rabbins qui ne verraient que le ciel et leur doctrine, une assemblée nombreuse qui jugera l'intérêt du peuple juif dans le rapprochement de tous les esprits, une assemblée d'hommes qui craindront de perdre leur fortune, une assemblée de principaux parmi les Juifs qui ne voudront pas qu'on puisse leur imputer les malheurs de la nation juive. » Mais l'Empereur redoutait l'esprit fanatique et intransigeant des rabbins, et il voulait s'assurer, avant d'en appeler un aussi grand nombre, si les rabbins, déjà députés de l'assemblée, étaient de l'opinion manifestée par les réponses aux questions, et à quel point « ils tenaient à des vues théologiques ». « Il serait en effet fort ridicule, disait-il, de faire venir à grands frais

trente nouveaux rabbins pour déclarer que les Juifs ne sont pas les frères des Français [1]. »

Les commissaires, munis de ces nouvelles instructions, revinrent donc à l'assemblée, le 18 septembre 1806. Molé prononça un grand discours très conciliant, conforme aux intentions de l'Empereur. Il dit l'abaissement du peuple juif, la puissance et la magnanimité de l'Empereur. L'assemblée des Juifs ne saurait lui suffire ; il faut que les réponses de l'assemblée, « converties en décisions par une autre assemblée d'une forme plus imposante encore et plus religieuse, puissent être placées à côté du Talmud et acquièrent ainsi, aux yeux des Juifs de tous les pays et de tous les siècles, la plus grande autorité possible..... » Le grand Sanhédrin va être convoqué. « Ce corps, tombé avec le Temple, va reparaître pour éclairer par tout le monde le peuple qu'il gouvernait ; il va le rappeler au véritable esprit de sa loi et lui en donner une explication digne de faire disparaître toutes les interprétations mensongères ; il lui dira d'aimer et de défendre les pays qu'il habite, et il lui apprendra que tous les sentiments qui l'attachaient à son antique patrie il les doit aux lieux où pour la première fois depuis sa ruine il peut élever sa voix. » Il se composera de soixante et onze membres, dont deux tiers pris parmi les rabbins et un tiers parmi les membres de l'assemblée. En outre, l'assemblée aura à nommer une commission de neuf membres, chargée de préparer les discussions nouvelles de l'assemblée sur l'organisation religieuse et les matières des décisions du grand Sanhédrin [2]. Le président, Furtado, répondit pour célébrer la gloire de l'Empereur. « Ainsi le régulateur des destinées de l'Europe, le dispensateur des trônes, ce monarque partout respecté, respecte lui-même l'indépendance des opinions religieuses et l'asile sacré des consciences [3]. » L'assemblée vota une adresse à l'Empereur, puis elle nomma les membres de la commission des neuf : Segre, Cologna, Cracovia, juifs italiens ; Jacob Lazare, Moïse Lévy, Berr-Isaac-Berr, juifs allemands ; Furtado, Avigdor, Andrade, juifs portugais [4].

---

1. Note du 3 septembre 1806. *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, nº 10.725.
2. *Procès-verbal*, 18 sept. 1806, p. 76 et suiv.
3. *Ibid.*, pp. 81-87.
4. *Ibid.*, p. 90.

Enfin elle adressa aux synagogues de l'Empire français, du royaume d'Italie et même de tous les pays de l'Europe avec lesquels la France était en guerre, une proclamation enthousiaste : « Les bienfaits du Très-Haut se déclarent visiblement sur nous. Un grand événement se prépare : ce que nos pères n'avaient point vu depuis un long cours de siècles, ce que nous ne pensions espérer de voir de nos jours, va reparaître aux yeux de l'univers étonné..... Depuis notre dispersion, des changements innombrables ont signalé l'inconstance des choses humaines. Les nations se sont successivement poussées, mêlées, entassées les unes sur les autres. Seuls, nous avons résisté au torrent des âges et des révolutions. Tout nous présageait dans l'Europe un destin plus doux, une existence moins précaire; mais cet état de choses n'était encore qu'une riante perspective. Pour qu'il devînt une réalité, il fallait que du sein des tempêtes publiques, que du milieu des flots agités d'un peuple immense il s'élevât, conduite par une main divine, une de ces têtes puissantes autour desquelles les peuples se rallient par un instinct naturel de conservation [1]. »

Les commissaires de l'Empereur avaient préparé un projet de règlement qu'ils transmirent à la commission des neuf [2]. Celle-ci fit un rapport sur ce projet qui réglait l'organisation religieuse des Juifs de l'Empire. Après avoir montré le respect du gouvernement pour la liberté de conscience, la commission disait aux députés de l'assemblée que leur culte allait se régénérer, « sortir pour la première fois de l'espèce d'incognito où il était depuis deux mille ans, de l'état de désorganisation presque totale où il était tombé depuis la Révolution », qu'il allait acquérir une existence légale, que ses ministres étaient « avoués par l'autorité publique, leurs fonctions déterminées, leur salaire assuré et leur influence dirigée vers sa véritable destination [3] ». Des discussions assez vives s'élevèrent dans l'assemblée. On était bien d'accord sur l'établissement d'une synagogue et d'un consistoire juif dans chaque département renfermant 2.000 individus juifs, sur la formation des circonscrip-

1. *Procès-verbal*, pp. 105-107.
2. Projet de règlement, Arch. Nat., AF IV. 1045, 6e dossier, nº 86.
3. *Procès-verbal*, p. 116.

tions comprenant plusieurs départements, lorsque aucun de ceux-ci ne contiendrait 2.000 Juifs, sur l'administration de chaque synagogue particulière par son rabbin et deux notables, sur la nomination d'un grand rabbin pour chaque synagogue consistoriale, et sur beaucoup de détails de l'organisation. Mais l'article 10 du projet suscita une longue discussion. Il disait : « Nul ne pourra être membre du consistoire : 1° s'il n'a trente ans; 2° s'il a fait faillite ou s'il est connu pour avoir fait l'usure. » Un membre déclare alors que « ce mot d'usure confirme en quelque sorte le préjugé que ce vice serait inhérent aux personnes de la religion de Moïse »; or il ne tient pas à la religion qui le réprouve, au contraire, comme l'assemblée l'a établi dans ses réponses; et ce n'est pas « parce qu'il se trouve quelques usuriers dans ces départements, qu'il faut consigner dans un règlement qui sera commun à tous les Israélites de l'Empire de France et du royaume d'Italie une expression aussi vague et d'ailleurs inconvenante sous bien des rapports. » A quoi l'un des membres de la commission répond que le mot d'usure « n'est pas plus avilissant pour les Israélites que ne l'était pour les Gènevois la loi de leur République qui interdisait l'entrée des magistratures aux enfants de ceux qui avaient vécu ou qui étaient morts insolvables [1]. »

L'article 11 était également attaqué. Il disait : « Tout Juif qui voudra s'établir en France devra en donner connaissance dans le délai de trois mois au consistoire le plus voisin du lieu où il choisira son domicile. » Le défenseur de cet article, membre de la commission des neuf, déclara que cet article n'avait « ni l'importance, ni les effets qu'on lui attribuait », que le gouvernement connaissait la population israélite de l'Empire français et du royaume d'Italie, qu'il voulait la connaître à l'avenir, en savoir l'augmentation ou la diminution, que c'était là, d'ailleurs, un droit absolu. Il ajoutait que cette mesure pouvait être fort utile, qu'elle préviendrait et modérerait « l'affluence trop considérable d'une population étrangère qu'attirerait en France le malaise dans lequel elle se trouve partout ailleurs [2]. »

---

1. *Procès-verbal*, pp. 130 et 133.
2. *Ibid.*, p. 134.

L'article 12 disait : « Les fonctions du consistoire seront : 1° de veiller à ce que les rabbins ne se permettent de donner, soit en public, soit en particulier, aucune instruction ou explication de la Loi qui ne soit conforme aux réponses de l'assemblée converties en décisions par le grand Sanhédrin ; 2° de maintenir l'ordre dans l'intérieur des synagogues, surveiller l'administration des synagogues particulières..... ; 3° d'encourager par tous les moyens possibles les Juifs de la circonscription à l'exercice des professions utiles, *et de faire connaître à l'autorité ceux qui n'ont pas de moyens d'existence avoués* ; 4° *de donner chaque année à l'autorité connaissance du nombre des conscrits juifs de la circonscription.* » Un membre de l'assemblée critique les deux derniers alinéas de l'article. « Faire connaître à l'autorité ceux qui n'ont pas de moyens d'existence avoués », ce n'est pas le rôle des consistoires ; c'est « une attribution de police, étrangère à la religion », qui ne doit pas faire partie de leurs devoirs, et que d'ailleurs, placés souvent à de grandes distances de plusieurs membres de la circonscription, il leur serait très difficile ou même impossible de remplir. Quant à la disposition relative à la conscription, elle est, suivant lui, absolument inadmissible. « Elle tendrait à faire croire, ajoute-t-il, que les jeunes Israélites auraient moins de dévouement pour la patrie. » Or cette présomption est erronée. « S'il s'en trouve, d'ailleurs, de récalcitrants, la loi saura les atteindre. Il ne faut pas croire que les consistoires aient, pour engager la jeunesse à embrasser la carrière des armes, des moyens plus efficaces que l'autorité locale qui a tous ses administrés sous ses yeux ; en outre, vouloir que l'autorité s'occupe d'une manière plus particulière d'une classe d'individus professant tel culte, c'est visiblement établir une différence civile à cause d'une différence de religion. » Le membre de la commission des neuf répondit que les alarmes sur l'article 12 étaient vaines, comme les autres ; que « les membres qui opinaient sur certains articles se plaçaient dans une fausse position, parce qu'ils considéraient leurs coreligionnaires sans aucune distinction, non pas tels qu'ils étaient, mais tels qu'ils devraient être ; qu'il s'en fallait beaucoup que cela fût dans toutes les parties de la France. » Il assurait l'assemblée de la magnanimité de l'Empereur. « Il serait déraisonnable, suivant lui, lorsqu'on avait la certitude des vues bienfaisantes qui animaient

l'autorité publique, lorsqu'on ne pouvait douter de sa profonde sagesse, de penser qu'elle eût quelque besoin de connaître par eux ce qui convenait à l'achèvement de leur régénération [1]. »

On vota enfin le 9 décembre sur tous ces articles si discutés; ils furent rejetés par plusieurs membres. Dans la séance suivante (11 décembre) la discussion recommença, « sous prétexte que la délibération n'avait pas été prise dans le calme que requérait l'importance de l'objet », que les amendements auraient dû être discutés, qu'il n'y avait pas eu de contre-épreuve et que tout était irrégulier. C'était la minorité rabbinique qui tentait un dernier effort. On répondit que tout était régulier, « que, ce qui était irrégulier, c'était qu'une minorité voulût prévaloir sur la majorité; qu'à l'épreuve par assis et levé les voix avaient été comptées et la majorité constatée; que le bureau, interrogé à cet effet, avait formellement déclaré qu'il y avait majorité. » Sur 61 votants, 45 déclarèrent la délibération régulière, 12 la déclarèrent irrégulière, et il y eut 4 abstentions. C'était la dernière défaite du parti rabbinique [2]. C'était aussi la soumission des Juifs non croyants. Car, au début, ils avaient eu « une répugnance presque invincible » à voter un projet de règlement qui, à leurs yeux, ne pouvait être regardé comme purement religieux et pouvait les « isoler de nouveau au milieu du peuple français [3]. »

Pendant que l'assemblée discutait toutes ces questions avec une sage lenteur, le Gouvernement se préoccupait d'une affaire pécuniaire qui ne laissait pas d'être très importante [4]. Le Gouvernement avait convoqué le grand Sanhédrin pour le 20 octobre 1806. Cette époque était trop rapprochée du moment de la convocation; mais une autre difficulté se présentait : la pauvreté de la plupart des rabbins. Champagny écrivait à Napoléon le 12 novembre : « Les rabbins ne se sont pas trouvés assez riches pour payer les frais du

---

1. *Procès-verbal*, pp. 131, 133-134.
2. *Ibid.*, pp. 143-144.
3. Cf. Les commissaires de l'Empereur au ministre de l'Intérieur (1807), Arch. Nat., AF IV. 2150, nº 15.
4. Sur la question des indemnités, cf. Champagny à Napoléon, 12 novembre 1806. Arch. Nat., AF IV. 1045, 6e dossier, nº 82. — Les commissaires de l'Empereur au ministre de l'Intérieur, *ibid.*, 6e dossier, nº 84. — *Procès-verbal*, p. 165.

voyage; ils sont en général les plus pauvres des Juifs, et ils n'ont trouvé aucun secours dans la générosité de leurs coreligionnaires; cette vertu n'est pas celle de la nation juive [1]. » Ce qui était plus grave encore, c'est que les membres de l'assemblée même des Juifs assaillaient de réclamations les commissaires de l'Empereur; ils demandaient une indemnité de séjour, prenaient même un arrêté dans ce sens. Champagny, ministre de l'intérieur, semblait tout disposé à faire exécuter ce vœu de l'assemblée; mais il fit observer à Molé, Portalis et Pasquier qu'il ne pouvait employer aucun moyen coercitif pour la levée d'une contribution volontaire; il se contenta d'inviter les préfets à employer leurs moyens d'influence et de persuasion pour déterminer les Juifs au sacrifice que leur demandaient leurs députés [2]. Aucune bourse ne s'ouvrit; tous répondirent qu'ils ne paieraient point, à moins d'y être contraints. Au contraire, d'après les commissaires de l'Empereur, « plusieurs communautés juives, celles de Strasbourg et de Modène, par exemple, poussèrent la dureté jusqu'à vouloir priver de leurs émoluments ordinaires ceux de leurs rabbins qui s'étaient absentés pour assister à l'assemblée [3] ». Les commissaires attiraient l'attention du ministre de l'Intérieur sur la nécessité d'indemniser les membres de l'assemblée et de procurer des fonds à ceux qui devaient venir pour former le grand Sanhédrin. L'assemblée des Juifs était menacée de dissolution, au moment même où elle allait discuter le projet de règlement préparé par les commissaires. Si l'assemblée allait jusqu'au vote du projet de règlement, comme elle le fit, il était à craindre qu'elle ne se séparât aussitôt après. « Alors les députés, retournés chez eux sans indemnité, seraient peu disposés à revenir, si cela était nécessaire, et les commissaires de l'Empereur verraient avec peine la dispersion des éléments d'une grande opération civile, morale et politique, digne en tout de son auguste auteur, avant son achèvement parfait [4]. »

Champagny, harcelé par les commissaires, finit par songer à une intervention de l'État; mais il demanda à l'Empereur, occupé alors

1. Champagny, *loc. cit.*
2. *Ibid.*
3. Les commissaires de l'Empereur à Champagny, *loc. cit.*
4. *Ibid.*, à la fin.

en Allemagne, s'il fallait que l'autorité intervînt pour déterminer les Juifs à payer des indemnités aux membres de l'assemblée et à ceux du grand Sanhédrin, s'il fallait leur imposer ce nouvel impôt. Il ajoutait, d'ailleurs, que la répartition serait difficile, les Juifs ne s'entendant pas très bien entre eux [1]. Champagny ne reçut aucune instruction de l'Empereur. Une mesure coercitive générale eût été impossible à exécuter, sans blesser tous les Juifs. On le vit bien, lorsqu'un membre de l'assemblée présenta un projet de répartition générale pour le paiement de tous les députés. L'assemblée témoigna spontanément sa répugnance pour toute mesure qui tendrait à *former une seule masse des Israélites de France et d'Italie* et à faire une répartition générale. Le plus grand nombre des députés déclarèrent alors qu'ils étaient d'accord avec leurs coreligionnaires de leurs départements respectifs [2]. Cependant, au mois de février 1807, beaucoup étaient impatients de quitter Paris où ils vivaient misérablement des faibles secours de leurs coreligionnaires, et Champagny se disposait à laisser partir « tous ces rabbins indigents, » dès qu'ils auraient rempli leur mission, pour ne retenir dans l'assemblée générale « que les hommes sur les dispositions desquels on pouvait compter [3]. » Ainsi l'intérêt général l'avait emporté chez ces rabbins malheureux qui, après avoir fait un long voyage, étaient restés plusieurs mois à Paris, avec de très faibles ressources, pour travailler à l'organisation définitive et à la régénération de la nation juive dans tout l'Empire français.

IV

LE GRAND SANHÉDRIN (1807)

Pendant que l'assemblée des Juifs continuait à délibérer sur des projets transmis par les commissaires de l'Empereur, le grand Sanhédrin se réunissait. C'était une révolution que la convocation de cette assemblée célèbre qui avait disparu avec le second Temple.

1. Champagny, *loc. cit.*, à la fin.
2. *Procès-verbal*, p. 165.
3. Champagny à Napoléon, 17 février 1807. Arch. Nat., AF IV. 2150.

C'était une véritable résurrection d'Israël. La Loi de Moïse étant un code complet, une assemblée religieuse, constituée suivant l'antique tradition, avait seule le pouvoir de régler tout ce qui concernait le dogme et la discipline ecclésiastique; et, même pour l'organisation civile et politique, le Gouvernement avait besoin du consentement de cette assemblée, sous peine de bâtir sur le sable l'édifice nouveau qu'il avait entrepris. La vérification des pouvoirs des membres du grand Sanhédrin, une fois faite à l'Hôtel de Ville en présence de la commission des neuf et des commissaires de l'Empereur (4 février 1807), la nouvelle assemblée put ouvrir solennellement ses séances le 9 février. Ce jour-là, à midi, les membres du Sanhédrin se rendent à la grande synagogue de la rue Saint-Avoye pour faire descendre les bénédictions du Ciel sur la grande œuvre qu'ils vont réaliser [1]. Les membres de l'assemblée des Juifs arrivent d'abord, puis se présentent ceux du grand Sanhédrin, qui s'arrêtent à la porte. L'un d'eux entonne alors le verset : « Ouvrez-nous les portes de la justice; nous y entrerons et y célébrerons l'Éternel. » A quoi le chantre répond : « C'est ici la porte de la maison du Seigneur; que les justes y entrent. » Puis les membres du Sanhédrin pénètrent dans le saint lieu et prennent place du même côté. On entonne alors des psaumes, on se lève et se tourne vers le Tabernacle en récitant : « Écoute, Israël, l'Éternel est notre Dieu. Béni soit le nom glorieux du Seigneur pour toujours. L'Éternel a régné et règnera à jamais. » Un rabbin récite la prière, puis on entonne la prière pour le souverain, la conservation de nos armées, la victoire et la paix, et les membres du Sanhédrin chantent le psaume : « Seigneur et unique Dieu, vous avez créé les Cieux et tout ce qu'ils renferment. »

La cérémonie terminée, ils se rendent à la salle Saint-Jean, près de l'Hôtel de Ville, qui doit être le lieu de leurs séances. Cette salle a la forme d'un demi-cercle. On se place par rang d'âge, les rabbins d'abord, puis les laïques. Il n'y a que des représentants des Israélites de l'Empire français et du royaume d'Italie : la proclamation de l'assemblée à tous les Israélites d'Europe n'a produit

1. Pour l'ordre de la cérémonie, cf. *Procès-verbal des séances*. Bib. Nat., Ld. 184/72.

aucun effet en dehors des États de Napoléon [1]. Tous, sauf un seul, sont présents ; le chef, nommé par le ministre de l'intérieur sur une liste de trois candidats formée par les commissaires, est David Sintzheim, rabbin de Strasbourg ; Segre, rabbin de Verceil, et Cologna, rabbin de Mantoue, sont les assesseurs. Tous portent un costume conforme à l'ancienne tradition et autorisé par les commissaires de l'Empereur. Le chef a une simarre de velours noir avec une grande ceinture, un large rabat et un bonnet de velours noir à deux cornes garni de fourrures ; les assesseurs, une simarre de soie avec ceinture, un bonnet noir fourré et un large rabat ; les rabbins, un petit manteau et le rabat ; les simples députés, le même, sans rabat, et l'épée [2]. David Sinzheim prononce un discours en allemand que Avigdor traduit en français : « Docteurs de la Loi, et vous, sages d'Israël, glorifiez le Seigneur ! L'arche sainte battue par des siècles de tempêtes cesse enfin d'être agitée. L'Élu du Seigneur a conjuré l'orage, l'arche est dans le port.... Grâces soient rendues au Libérateur du peuple de Dieu.... » L'assemblée va commencer aussitôt la tâche qui lui est assignée, mais avec une solennelle lenteur : elle ne tient que deux séances par semaine. Elle se compose, non de 71 membres, comme l'ancien Sanhédrin, mais de 80 : 46 rabbins et 34 laïques [3]. Les rabbins viennent surtout du Bas-Rhin (8), du Haut-Rhin (6), du Mont-Tonnerre (5). Le parti rabbinique va se trouver beaucoup plus fort que dans l'assemblée des Juifs ; mais il finira par suivre l'impulsion du parti philosophique.

Napoléon avait envoyé des instructions. Le 29 novembre 1806 il écrivait de Posen à Champagny : « Il faut ôter des lois de Moïse tout ce qui est intolérant, déclarer une portion de ces lois civiles et

---

1. Pasquier, *Mémoires*, t. I, p. 284.

2. Les commissaires de l'Empereur à Son Exc. le ministre de l'Intérieur (1807). Arch. Nat., AF IV. 2150, nº 15 (au début).

3. Le Sanhédrin devait avoir 71 membres. La liste officielle (AF IV. 2300, nº 62), certifiée véritable par le ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, contient 80 noms. Pasquier (*Mémoires*, I, 283) donne 71 membres, plus le chef, 46 rabbins et 25 membres laïques choisis par l'assemblée dans son sein. Le préambule des décisions du Grand Sanhédrin dit : « réunis aujourd'hui... au nombre de *soixante-onze* docteurs de la loi et notables d'Israel.... » Nous préférons suivre la liste officielle, sans pouvoir décider en toute certitude si les 80 siégèrent en même temps, et si, parmi ces 80, il n'y avait pas des membres désignés comme suppléants.

politiques et ne laisser de religieux que ce qui est relatif à la morale et aux droits de citoyen français [1]. » Le but principal, c'est d'abord de réprimer l'usure, « de venir au secours des campagnes et d'arracher plusieurs départements à l'opprobre de se trouver vassaux des Juifs, car c'est un véritable vasselage que l'hypothèque d'une grande partie des terres d'un département à un peuple qui, par ses mœurs et par ses lois, formait une nation particulière dans la nation française; « puis, d'atténuer, sinon de détruire, la tendance du peuple juif à un si grand nombre de pratiques contraires à la civilisation et au bon ordre de la société dans tous les pays du monde. » De là une série de dispositions, les unes politiques, les autres religieuses, celles-ci immuables, celles-là toujours modifiables. Parmi les dispositions religieuses que doit édicter le grand Sanhédrin, doit se trouver l'interdiction de la polygamie, la déclaration de fraternité entre les Juifs et les Français, etc. Parmi les politiques, la prohibition, pendant dix ans, à tous les Israélites qui ne prouveraient pas qu'ils possèdent en France des biens-fonds, la faculté de prêter sur hypothèque et la limitation de la faculté de l'hypothèque à une somme égale à la valeur des fonds, puis l'obligation pour chaque consistoire de n'autoriser sur trois mariages que deux mariages entre Juifs et Juives, le troisième devant être mi-parti entre Juifs et chrétiens, enfin, pour le service militaire, la nécessité pour les Juifs de fournir un nombre de conscrits proportionnel à la population israélite, sans qu'un Israélite puisse se faire remplacer par un autre qu'un coreligionnaire. Les Juifs s'assimileront peu à peu aux Français par l'éloignement de l'usure et du brocantage, par l'exercice des fonctions publiques, la conscription, la jouissance des lois civiles. La race même se transformera; « lorsque, sur trois mariages, il y en aura un entre Juif et Français, le sang des Juifs cessera d'avoir un caractère particulier. » « Il ne leur restera plus comme juifs que des dogmes, et ils sortiront de cet état où la religion est la seule loi civile comme chez les musulmans. Le grand Sanhédrin a pour lui les vœux et l'opinion de tout ce qu'il y a de plus éclairé parmi les Juifs de l'Europe. Avec cet appui, il est le maître de supprimer de

1. *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, nº 11.320.

la législation de Moïse les lois qui sont atroces et celles qui n'appartiennent qu'à la situation des Juifs dans la Palestine [1]. »

Telles étaient les instructions qu'avaient reçues les commissaires, Molé, Portalis et Pasquier. Vis-à-vis de cette nouvelle assemblée, religieuse, imposante, il fallait agir avec beaucoup de prudence et d'habileté. Les commissaires et le ministre de l'intérieur le sentirent bien. Les commissaires ne jugèrent point « convenable de faire eux-mêmes l'ouverture d'une assemblée essentiellement religieuse; il leur parut qu'il serait contraire aux principes et aux bienséances qu'ils eussent l'air de participer aux cérémonies d'un culte auquel ils étaient étrangers [2]. » Ils cherchaient à ménager les sentiments d'une réunion où les hommes pieux avaient la majorité. Champagny, ministre de l'intérieur, voyait toutes les difficultés. Dès qu'il eut reçu les instructions impériales, il comprit qu'il serait peu habile de faire connaître dans toute leur étendue les vues de l'Empereur; il craignait d' « effaroucher quelques rabbins trop servilement attachés à leurs anciennes pratiques ». Il ne faut pas trop précipiter les événements. Et cependant, Champagny s'irrite de la lenteur du Sanhédrin; il voudrait se délivrer le plus tôt possible de cette assemblée qu'il faut toujours tenir au complet et dont beaucoup de membres, qui ne reçoivent que de faibles secours de leurs coreligionnaires, demandent au ministre de les nourrir ou de les renvoyer dans leur pays. Au besoin, et c'est une idée très ingénieuse, il pourrait hâter la discussion des questions religieuses, obtenir les décisions qui les concernent et laisser partir les rabbins indigents; ensuite, avec des hommes, pour la plupart laïques, « sur les dispositions desquels on pourrait compter », on obtiendrait les décisions politiques et civiles que réclame l'Empereur et dont l'autorité publique se servirait pour « prescrire et faire exécuter ce qu'elle ne pourrait tout au plus que conseiller ». On ne garderait les rabbins que pour décider de questions où leur autorité est nécessaire, et, pour tout le reste, on tâcherait de se passer d'eux. On s'appuierait alors sur l'invitation de l'assemblée générale, réduite aux membres

1. Note relative au Sanhédrin (novembre 1806). Longue note, d'importance capitale. Cf. *Correspondance*, à la suite de la lettre précitée. Elle est reproduite dans les *Archives Israélites*, année 1841, t. II.

2. Les commissaires à Champagny, *loc. cit.*, AF IV. 2150, nº 15.

les plus accommodants, pour établir un projet de décret qui serait renvoyé au Conseil d'État. Tel était le plan que Champagny comptait suivre. D'ailleurs, il ne cachait pas à l'Empereur les difficultés que certaines de ses intentions ne manqueraient pas de rencontrer. L'obligation d'un mariage entre Juifs et chrétiens pour deux mariages entre Juifs lui paraissait bien difficile à faire « exécuter dans toute sa rigueur, Juifs et chrétiens répugnant à s'unir et la loi pouvant difficilement ordonner de pareilles unions [1]. »

Au moment où le grand Sanhédrin allait s'ouvrir, l'assemblée des Juifs, dans sa séance du 5 février, exprimait sa reconnaissance profonde à l'Empereur qui avait rendu la vie à cet auguste sénat. Mais un fait plus significatif se produisait. Avigdor, riche négociant de Nice, secrétaire de l'assemblée et membre de la commission des neuf, prononçait un assez long discours dans lequel il s'efforçait de prouver que la haine dont les Juifs étaient victimes provenait non de leur origine, de leurs lois et de leurs mœurs, mais de l'ignorance, des préjugés et de la jalousie. Il ajoutait que les chrétiens éclairés avaient prêché la tolérance. Et il montrait les grands papes du moyen âge et les docteurs les plus célèbres accueillant ou soutenant les Juifs persécutés, Grégoire le Grand qui les protégeait à Rome, saint Bernard qui les défendait contre les croisés, Alexandre III et Grégoire IX qui se souciaient de leur sécurité dans toute la chrétienté, Clément V qui leur donnait les moyens de s'instruire, Clément VI qui les recevait à Avignon. Et il retrouvait cette tradition séculaire dans l'ardeur que l'évêque Grégoire avait apportée à les défendre. Il proposait à l'assemblée de saisir cette circonstance comme « la plus convenable, la plus belle et la plus glorieuse, pour exprimer aux philanthropes de tous les pays, et notamment aux ecclésiastiques, l'entière gratitude des Juifs envers eux et envers leurs prédécesseurs. » En conséquence, il proposait la délibération suivante qui fut votée à l'unanimité par l'assemblée : « Les députés de l'Empire de France et du royaume d'Italie au synode hébraïque décrété le 30 mai dernier, pénétrés de gratitude pour les bienfaits successifs que le clergé chrétien a rendus dans les siècles passés aux Israélites de divers États de l'Europe ; pleins de reconnaissance pour

1. Champagny à Napoléon, 17 février 1807, AF IV. 2150.

l'accueil que divers pontifes et divers autres ecclésiastiques ont fait dans différents temps aux Israélites de divers pays, alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance réunis persécutaient et expulsaient les Juifs du sein des sociétés; arrêtent que l'expression de ce sentiment sera consignée dans le procès-verbal de ce jour, pour qu'elle demeure à jamais comme un témoignage authentique de la gratitude des Israélites de cette assemblée pour les bienfaits que leurs ancêtres ont reçus des ecclésiastiques de divers pays de l'Europe [1]. » Les commissaires de l'Empereur ne manquèrent pas d'être frappés de la singularité de cet arrêté qu'ils signalèrent au ministre [2]. Au moment où le Sanhédrin allait, à la suite de l'assemblée des Juifs, déclarer que les Israélites sont les frères des Français, Avigdor voulait désarmer les haines invétérées des chrétiens ignorants, en leur apprenant que les plus illustres des chrétiens, que les pontifes romains eux-mêmes, avaient seuls, au milieu de la barbarie et de l'intolérance, soutenu et accueilli les Juifs. Les commissaires jugèrent la motion « extraordinaire », beaucoup durent la trouver paradoxale; elle était certainement très habile, mais elle exprimait, en réalité, une vérité historique qui semblait bien oubliée et qui, aux Poujol et aux de Bonald, devait paraître gênante : ces publicistes, surtout le dernier, avaient voulu prouver qu'il y avait incompatibilité entre le christianisme et le judaïsme, avaient demandé des mesures d'exception et d'intolérance; et l'assemblée des Juifs déroulait devant eux les actes de tolérance et de protection du clergé chrétien à travers les âges! Il était aussi « très piquant de voir que, dans un moment où Chénier, au nom de la philosophie, déclamait dans l'Athénée contre l'intolérance et le fanatisme des prêtres catholiques, l'assemblée générale des Juifs vînt proclamer hautement l'esprit de tolérance et de charité de l'Église catholique [3]. »

Le grand Sanhédrin, malgré la solennelle lenteur des formes,

---

1. *Procès-verbal*, pp. 169-183. — On trouvera également les décisions du Grand Sanhédrin dans Duvergier (2 mars 1807), t. XVI, pp. 119-125.

2. Les commissaires à Champagny, AF IV. 2150, nº 15. — Champagny à Napoléon, 17 février 1807 : « Votre Majesté pourra regarder comme une singularité ces remerciements votés par la nation juive aux papes et aux prêtres de l'Église catholique comme à ceux de qui elle avait obtenu dans tous les temps le plus d'appui et de protection. »

3. Cf. Portalis, commissaire de l'Empereur, 12 février 1807, AF IV. 2150.

pouvait rapidement réaliser l'œuvre définitive à laquelle il avait été convié. Les commissaires de l'Empereur, de concert avec l'assemblée des Juifs, avaient préparé tout le travail. Il n'avait plus qu'à attendre des rapports dont la matière était déjà prête et à discuter et à voter. Ce fut Furtado, président de l'assemblée et membre du Sanhédrin, un des hommes sur qui le gouvernement pouvait le plus compter, qui fit au grand Sanhédrin les rapports sur les douze questions posées par l'Empereur, et proposa, pour les faire convertir en décisions doctrinales, les réponses déjà données par l'assemblée des Juifs. Le Sanhédrin était si bien préparé par les événements, par l'influence du parti philosophique, qu'il vota sans difficulté les décisions qu'on lui demandait. Un nouveau préambule avait été préparé par la commission des neuf, où la distinction entre les dispositions religieuses et les politiques avait été établie. Le grand Sanhédrin s'expliqua là-dessus dans les termes les plus précis, et, tout en reconnaissant la divinité de l'entière législation de Moïse, il déclara qu'il ne regardait plus les dispositions politiques de la Loi comme obligatoires et que les Juifs n'étaient désormais liés que par les dispositions religieuses. L'adoption de cette doctrine « n'éprouva pas précisément d'opposition, mais il fallut vaincre beaucoup de difficultés pour expliquer et faire comprendre à beaucoup de rabbins qu'elle ne portait point atteinte aux dogmes, ni à la tradition de la religion juive [1]. » « Par cette déclaration doctrinale les Israélites cessaient d'être un peuple pour n'être plus qu'une religion [2]. » Toutes les réponses de l'assemblée générale acquéraient ainsi la force de décisions religieuses rendues par la plus haute autorité que pussent reconnaître les Juifs.

Le Sanhédrin fit toutes les concessions qui pouvaient se faire sans toucher à la religion. Il défendit la polygamie, le divorce en dehors des lois civiles, mais il ne put accepter la mesure intolérante qu'on lui proposait sur les mariages mixtes ; il se contenta de les approuver, sans qu'il lui fût possible d'y contraindre des fidèles. Il déclarait que « les mariages entre Israélites et chrétiens, contractés

1. Les commissaires au ministre de l'Intérieur, AF IV. 2151, nº 100. — *Procès-verbal du Sanhédrin.*

2. Portalis fils, 7 mars 1807, AF IV. 2150.

conformément aux lois du Code civil, étaient obligatoires et valables civilement, et que, bien qu'ils ne fussent pas susceptibles d'être revêtus des formes religieuses, ils n'entraîneraient aucun anathème. » Puis, passant aux dispositions politiques, il ordonnait aux Israélites de regarder les chrétiens comme leurs frères, « puisque, disait-il, ils reconnaissent Dieu Créateur du Ciel et de la Terre, parce qu'ainsi le veut la lettre et l'esprit de notre sainte loi. » Il faisait une *obligation religieuse* aux Israélites de l'Empire français et du royaume d'Italie de regarder ces deux États comme leur patrie, de les défendre, d'obéir aux lois et de se conformer dans toutes leurs transactions aux dispositions du Code civil ; » et, pour que la religion ne vînt pas apporter quelque obstacle au devoir militaire, il déclarait que « tout Israélite appelé au service militaire est dispensé par la loi, pendant la durée de ce service, de toutes les observances religieuses qui ne peuvent se concilier avec lui. » Il prescrivait l'amour du travail, la recherche des professions industrielles et libérales, « attendu, disait-il, que le louable exercice est conforme à notre sainte religion, favorable aux bonnes mœurs et essentiellement utile à la patrie qui ne saurait voir dans des hommes désœuvrés et sans état que de dangereux citoyens. » Il invitait les Israélites des deux États « à acquérir des propriétés foncières, comme un moyen de s'attacher davantage à leur patrie, à renoncer à des occupations qui rendent les hommes odieux ou méprisables aux yeux de leurs concitoyens, et à faire tout ce qui dépendrait d'eux pour acquérir leur estime et leur bienveillance. » Enfin, il votait une série de décisions relatives à l'usure et déclarait notamment que « toute usure est indistinctement défendue, non seulement d'Hébreu à Hébreu et d'Hébreu à concitoyen d'une autre religion, mais encore avec les étrangers de toutes les nations, regardant cette pratique comme une iniquité abominable aux yeux du Seigneur [1]. » Ouvert le 9 février 1807, le Sanhédrin tenait sa dernière séance le 13 mars. Les commissaires de l'Empereur, après s'être concertés avec le ministre de l'intérieur, annoncèrent au chef, David Sintzheim, qu'il pouvait dissoudre l'assemblée. Celle-ci vota une adresse à l'Empereur, après avoir travaillé, dans un large esprit de tolérance et de

1. Pour les décisions du Sanhédrin, cf. le *Procès-verbal* cité.

conciliation, à l'assimilation des Juifs aux Français de l'Empire et aux Italiens du royaume d'Italie.

V

LA FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : LE PROJET DE RÈGLEMENT

Le Gouvernement, après avoir dissous le Sanhédrin, gardait l'assemblée générale des Juifs, composée presque exclusivement de laïques très éclairés et très dévoués. Il comptait se prévaloir des arrêtés qu'il lui arracherait, pour décréter des mesures d'exception contre les Israélites qui pratiquaient l'usure et des mesures de précaution contre la plupart des Juifs de l'Est. C'était là le but de Napoléon. L'Empereur avait été entretenu dans cette disposition par le ministre de l'intérieur, Champagny, et par l'ancien ministre des cultes, Portalis. Celui-ci avait fait un long rapport (8 juillet 1806) qui avait certainement exercé une influence sur l'esprit de Napoléon [1].

Portalis commençait par faire le procès de l'Assemblée constituante qui, « si elle n'avait pas manqué de philosophie, avait manqué de prévoyance », en faisant participer sans condition tous les Juifs à tous les droits du citoyen français. « L'erreur venait, disait-il, de ce que l'on n'a voulu voir qu'une question de tolérance religieuse dans le problème à résoudre sur l'état civil des Juifs en France [2]. Sans doute le législateur doit éviter de faire des lois d'exception contre un corps tout entier. En général, un corps ne saurait être responsable des fraudes commises à son insu ou contre son vœu par des particuliers, membres de ce corps. Mais les circonstances dans lesquelles nous sommes, ajoute Portalis, font exception à la règle générale [3]. » Il s'agit de réprimer les usures d'un peuple qui se voit permettre ces pratiques dangereuses par sa

1. Cf. le rapport de Portalis (8 juillet 1806), AF IV. 2151, nº 110. — Portalis fut remplacé au ministère des Cultes par Bigot de Préameneu.

2. Rapport de Portalis, p. 3.

3. *Ibid.*, p. 15.

religion elle-même. Il s'agit de faire disparaître des systèmes frauduleux invétérés. Les Juifs n'emploient guère les actes notariés, et, quand il le faut, ils ont le soin de se référer dans ces actes à des sommes qu'ils supposent avoir été fournies antérieurement et dont ils ne justifient pas. Ils choisissent la forme des actes sous seing privé, et de préférence, celle de la lettre de change qui comporte la contrainte par corps. Ils ont soin aussi de prendre à l'égard de leurs débiteurs des sûretés hypothécaires. Voilà pour les formes. Quant au fond de leur système, il consiste à cumuler dans la même obligation l'intérêt même de plusieurs années avec le principal pour lui faire produire de nouveaux intérêts; de sorte que les sommes les plus modiques finissent par se gonfler en créances énormes qui entraînent la ruine des débiteurs. Pour remédier à tous ces abus, Portalis propose d'interdire aux Juifs les formes qu'ils emploient. Il faut leur défendre « l'usage des lettres de change vis-à-vis des citoyens qui ne sont point dans le commerce et qui deviennent les victimes de toutes les manœuvres frauduleuses qu'on se permet à leur égard. » Dans les affaires civiles qui ne comportent pas la contrainte par corps, « il ne doit pas être permis de choisir une forme d'obligation qui puisse soumettre à cette contrainte; car le choix de cette forme est une véritable stimulation de la contrainte, et conséquemment un pacte prohibé, proscrit par toutes nos lois [1]. » Il faut aussi « restreindre à l'égard des Juifs les droits qui résultent de notre code hypothécaire ». Et cette restriction est possible et légitime, l'hypothèque n'étant qu'une institution de droit politique et civil que le souverain a toujours le pouvoir et le droit de modifier, et ne constituant qu' « un accessoire sans lequel les Juifs peuvent parfaitement subsister ». D'ailleurs, pourquoi donner à des hommes qui n'ont aucune propriété foncière, sur qui l'hypothèque n'a aucune prise, des sûretés qu'on n'a jamais l'occasion d'exercer contre eux-mêmes ? Ne faut-il pas qu'il y ait une juste réciprocité ? Enfin, en privant les Juifs du droit d'hypothèque, ne peut-on pas espérer de les « dégoûter de la manie de prêter et les empêcher de mobiliser en quelque sorte notre territoire [2] » ? Quant au cumul du

1. Rapport de Portalis, pp. 23-27.
2. *Ibid.*, pp. 29-30.

capital et des intérêts successifs qui est le fond de leur système, il faut le supprimer en reprenant les anciennes lois : numération des espèces, publicité des prêts, obligation pour les Juifs d'affirmer que les sommes qu'ils prêtent ne renferment d'avance aucune espèce d'intérêts [1]. Et, pour clore toute la législation qui les concerne, il faut empêcher l'invasion des Juifs étrangers en France : qu'un Juif ne puisse devenir Français que s'il devient propriétaire, fait un établissement de commerce, exerce un métier, se livre à l'agriculture ou sert dans les armées ; qu'aucun Juif étranger ne puisse fixer son domicile en France « sans s'être présenté à la police locale qui veillera à ce que les Juifs s'établissent plutôt dans nos cités que dans nos campagnes ». Quant aux Juifs français, il faut les obliger à envoyer leurs enfants dans les écoles publiques, afin de les rendre meilleurs que leurs pères et de les détourner des vices héréditaires de leur nation [2].

Ce rapport, postérieur au décret du 30 mai 1806, devait exercer une influence sur la législation de 1807 et de 1808 et sur l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de l'assemblée générale des Juifs. Il fallait, en effet, d'autres freins que les décisions doctrinales du grand Sanhédrin. Le gouvernement impérial voulait à son tour intervenir souverainement, et, pour faire accepter plus facilement ses décrets, il désirait s'appuyer sur l'autorité de l'assemblée générale.

Abraham Furtado servit les vues impériales. A la séance du 25 mars 1807, il s'élève contre l'usure des Juifs d'Alsace ; il dit que l'une des causes « qui ont le plus contribué à attirer sur les Juifs la haine et le mépris des peuples, c'est beaucoup moins la différence de religion que l'habitude malheureuse du prêt à intérêt ». Et il propose un vœu qui tend à réclamer des dispositions législatives contre l'usure. Il demande des mesures spéciales, « afin qu'à l'avenir quelques Israélites, au moyen du brocantage qu'ils exercent ou des hypothèques qu'ils prennent, ne portent plus dans le commerce et dans les fortunes des désordres semblables à ceux dont on s'est plaint et dont trop souvent la honte et le châtiment ont rejailli sur tous

1. Rapport de Portalis, pp. 32 sqq.
2. *Ibid.*, pp. 36-38.

leurs coreligionnaires. » On discute vivement. « Les usuriers, dit un membre de l'assemblée, ne sont plus israélites, nous les renions pour nos frères, nous ne devons pas plus provoquer des lois contre les usuriers, parce que ces usuriers ont reçu en naissant le nom de Juifs, que nous ne devons en provoquer contre les voleurs ou les assassins sectaires de tous les cultes. » Si le vœu était adopté, il serait à craindre que l'ignorance et les préjugés ne vinssent jeter la suspicion, non plus seulement sur les Juifs de l'Est, mais sur les Israélites en général. Mais Rodrigues et Furtado assurent l'assemblée que l'Empereur n'a point l'intention d'établir une législation spéciale à l'égard des Juifs de France et d'Italie, que « la députation a quitté les commissaires, pénétrée de la bienveillance du gouvernement. » Furtado intervient alors de toute son autorité. Des décisions doctrinales ne suffisent pas, « il faut faire entrer dans les conceptions législatives le calcul des passions humaines ; il ne faut pas croire, comme les assemblées révolutionnaires, que la puissance et l'autorité de la raison dispensent de toute autre. Quel a été, ajoute-il, l'objet de vos désirs depuis le premier instant de votre réunion ? n'est-ce pas de séparer le père de famille honnête de celui qui ne l'est pas ? d'isoler la responsabilité sur les individus et d'en garantir la masse entière ? Voilà la principale considération. Toutes les craintes sont chimériques, ce ne sont que les fantômes de quelques imaginations exaltées. » Et Furtado emporte le vote : sur 54 votants, 45 adoptent le vœu, 9 le repoussent [1].

C'est aussi, suivant l'assemblée, une des mesures les plus « propres à assurer la régénération des Israélites que celle qui tendrait à faire payer par les Israélites à la patrie le tribut des services que lui doivent tous ses enfants. C'est le devoir de tous les Israélites de l'Empire français et du royaume d'Italie de verser leur sang dans les combats pour la cause de la France avec ce même dévouement et cette même valeur que leurs ancêtres combattaient autrefois les nations ennemies de la cité sainte et de rechercher les occasions de se rendre dignes des bienfaits qu'un grand prince daigne, en ce moment, répandre sur eux. » Elle demande que « l'on daigne charger les autorités locales de l'Empire français et du royaume

1. *Procès-verbal des séances de l'assemblée*, pp. 192-213.

d'Italie de se concerter avec les consistoires, afin qu'ils achèvent de détruire, par leur intervention et leur zèle, l'éloignement que pourrait avoir la jeunesse israélite pour le noble métier des armes et qu'ils parviennent ainsi à assurer la parfaite obéissance aux lois de la conscription [1]. » Mais l'assemblée générale, qui avait si facilement renoncé à des dispositions religieuses de la loi de Moïse, avait une grande répugnance à admettre des mesures qui blessaient son amour-propre. Elle craignait des mesures d'exception qui sépareraient les Juifs du reste des Français, au lieu de les en rapprocher. Voilà pourquoi il y avait eu des discussions assez vives sur le brocantage et l'usure ; voilà pourquoi l'assemblée ne put admettre la contrainte d'un mariage mixte sur trois et se refusa à rien ajouter à l'opinion tolérante du grand Sanhédrin ; pourquoi, enfin, elle ne put souscrire à une disposition relative à la conscription qui aurait imposé aux Israélites une obligation à laquelle le reste des Français n'était pas assujetti, celle de ne remplacer un Israélite que par un Israélite.

Enfin, l'assemblée demandait que « Sa Majesté mît le comble à ses bienfaits en consentant à concourir Elle-même au salaire des rabbins consistoriaux [2] ». C'eût été, en effet, par ce signe caractéristique, placer la religion juive sur le même rang que la religion catholique, et ne faire aucune différence entre les cultes reconnus par l'État. Elle demandait aussi la levée du sursis établi par le décret du 30 mai 1806 [3].

La tâche de l'assemblée était terminée. Champagny était satisfait. Il se félicitait du « succès que les commissaires avaient obtenu, en arrachant à l'assemblée générale, devenue beaucoup plus difficile à maîtriser, ses dernières délibérations par lesquelles elle donnait pour ainsi dire des armes contre elle-même, contre la race dont elle défendait la cause [4] ». L'assemblée, en effet, avait suivi l'impulsion du gouvernement, répondu à ses intentions, sauf sur quelques point délicats. Elle s'était montrée intelligente, exempte de préjugés, habile à s'adapter aux idées et aux circonstances nouvelles, mais elle

1. Pièce 3 annexée au rapport des commissaires de l'Empereur, AF IV. 2150.
2. Champagny à Napoléon, 2 avril 1807, AF IV. 2150.
3. Mémoire de Furtado sur les projets de décrets présentés au Conseil d'État, au début (Bib. Nat., Ld 184/82).
4. Champagny à Napoléon, 10 avril 1807, AF IV. 2150.

n'avait pas été servile : elle avait conservé son indépendance, et, toutes les fois que l'Empereur lui avait proposé des solutions qui, par leur intolérance et leur contrainte, blessaient la dignité humaine, elle s'était refusée à les admettre. Champagny jugeait inutile de « garder plus longtemps une assemblée dont les commissaires impériaux n'attendaient plus aucun résultat utile [1] ». La lettre des commissaires du 3 avril, qui lui annonçait sa séparation, fut lue à l'assemblée le 6. En clôturant cette réunion célèbre qu'il avait présidée avec tant d'autorité et d'habileté, Furtado lui proposa un projet d'exhortation aux Israélites : « Nous ne formons plus une nation dans la nation, la France est notre patrie. Israélites, telle est aujourd'hui votre situation : vos devoirs sont tracés, votre bonheur est préparé. Au sein d'une sécurité parfaite, sur le beau sol de la France, vous pouvez goûter le charme de la propriété. Songez qu'elle attache plus étroitement à la patrie, qu'elle inspire cet esprit public, cet égoïsme national, source féconde de vertus civiles. L'agriculture appelle votre laborieuse industrie... [2] » Que les Juifs changent donc leur genre de vie. Que désormais ils ne songent plus, comme aux tristes époques du moyen âge, à faire exclusivement le commerce de l'argent, à amasser des écus qu'ils pourront toujours emporter avec eux. Leur tranquillité est assurée. Qu'ils se régénèrent et s'assimilent aux citoyens français dont la loi leur a donné les droits et les charges. Qu'ils acquièrent des propriétés. En aimant un coin du sol français, ils finiront par aimer la France elle-même ; ils acquerront les vertus domestiques et civiques. Tels sont les conseils que donne, tels sont les vœux que forme l'assemblée générale des Juifs de l'Empire français, au moment où elle va se disperser.

(*A suivre.*) Ph. Sagnac.

---

1. Champagny à Napoléon, 2 avril 1807, AF IV. 2150.
2. *Procès-verbal des séances de l'assemblée*, p. 226.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIIe SIÈCLE

M. Victor de Swarte vient de publier la biographie de Claude Le Blanc, qui fut intendant de la Flandre maritime sous Louis XIV et secrétaire d'État de la Guerre pendant la Régence [1]. C'est un personnage considérable qui méritait d'être étudié. L'auteur a consulté tous les documents imprimés et inédits qui se rapportaient à son sujet, et particulièrement les documents des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, des Archives de la Guerre et des archives flamandes de Bergues, Hondschoote, etc. Il laisse le plus souvent parler les textes qu'il enchaîne les uns aux autres chronologiquement dans chaque division logique de son travail. La partie essentielle de son étude concerne l'intendance de Le Blanc, et ici M. de Swarte ne s'est pas seulement proposé de retracer la carrière de l'intendant Le Blanc: il a voulu surtout faire connaître les attributions d'un intendant de l'ancien régime et d'un intendant d'un petit pays, la Flandre maritime, qui, situé à la frontière, exposé aux ravages des ennemis dans la guerre de la Succession d'Espagne, se trouve placé dans des conditions qui permettent de mieux saisir l'action administrative des agents royaux. Le livre de M. de Swarte est très riche en documents d'archives. Nous lui adresserons à ce sujet une petite critique. Pourquoi, lorsqu'un document se trouve déjà dans le recueil de la *Correspondance des intendants* publié par M. de Boislisle, ne nous renvoie-t-il pas à ce recueil connu de tout le monde et à la portée de tous? La bibliographie (pp. 235-238) n'est pas tout à fait complète, si nous nous plaçons au point de vue de l'auteur. Du moment qu'il cite le livre de M. Dumas sur la généralité de Tours au XVIIIe siècle, il devrait également citer la thèse du cardinal Mathieu sur la Lorraine à la fin de l'ancien régime, l'ouvrage si considérable de M. Reus sur l'Alsace; ajoutons aussi une thèse toute récente, qui étudie à fond l'administration de la Flandre maritime dans l'ancien régime, publiée par M. A. de Saint-Léger [2] au moment où le livre de M. de Swarte était sous presse. Enfin nous regrettons de ne pas

1. Victor de Swarte, *Un intendant secrétaire d'État au XVIIIe siècle, Claude Le Blanc. Sa vie, sa correspondance (1669-1728)*. 1 vol. in-8 de 254 p. (portraits). Dunkerque, Imprimerie dunkerquoise, 1900.

2. Voir la *Revue*, t. II, p. 212-215.

trouver sur la liste la *Correspondance administrative* de Depping, le *Mémoire de l'intendant de Madrys* (rédigé par Hue de Caligny) sur la Flandre maritime (publié par Desplanque dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 1871). En somme, ce ne sont là que des critiques secondaires qui n'enlèvent rien à la valeur du travail de M. de Swarte. Les documents publiés par l'auteur nous montrent l'activité prodigieuse de Claude Le Blanc s'occupant de la police générale, de l'approvisionnement, de la solde des troupes, du mouvement des fonds, empruntant de l'argent à Bergues et dans toutes les villes de Flandre où il peut se trouver, agissant vite, de sa propre autorité, sans attendre des ordres du contrôleur général, sous sa responsabilité personnelle, avec un esprit d'initiative remarquable. Nous ne pouvons ici signaler tous les documents importants ou curieux que l'auteur a rassemblés sur le mouvement des fonds de l'intendance, sur la valeur et le change des monnaies, sur les approvisionnements pour les troupes, sur l'habitude qu'avaient certains receveurs particuliers, comme celui de la châtellenie d'Ypres, Pontet, de prêter des sommes considérables à l'État. Tous ces textes sont à lire avec soin et serviront certainement aux historiens qui s'occupent de l'histoire financière et administrative de l'ancienne France. — Ph. Sagnac.

Pierre, David et Jean Serres, originaires de Montauban, âgés de vingt-six, vingt et un et dix-huit ans en 1685, furent arrêtés, quelques semaines après la révocation de l'Édit de Nantes, sur la frontière de Savoie, au moment où ils allaient quitter la France : d'abord emprisonnés à Grenoble, puis « enchaînés », ils furent envoyés sur les galères de Marseille d'où ils ne sortirent qu'après le traité d'Utrecht. Dans l'ouvrage récent qu'il leur a consacré [1], **M. Creissel** les suit depuis leur premier emprisonnement jusqu'à leur délivrance et c'est une histoire émouvante que celle de ces trois religionnaires, car il les présente dans leur cadre, et donne sur le régime des galères, en général, d'abondants et intéressants détails [2].

Les souffrances des religionnaires *opiniastres*, les accusations de trahison lancées par les pires forçats, et accueillies avec complaisance par les intendants, les dénonciations, les faux témoignages achetés à prix d'argent

1. E. Creissel, *Pierre, David et Jean Serres, galériens protestants (1685-1714)*. 1 vol. in-8 de 155 p. Cahors, Imp. Coueslant, 1900.

2. M. C. a-t-il connu un article de M. E. Lavisse sur *Les galères du Roi*, paru dans la *Revue de Paris* (année 1896) ? A-t-il également eu recours aux positions de la thèse de M. Lachenaud, *Le corps royal des galères sous Louis XVI (1661-1715)* (dans : Positions des thèses de l'Ecole des Chartes, année 1898) ? — Sur l'étymologie du mot *galère*, M. C. cite une lettre de Barras de Lapenne, intendant des galères (1713), qui, après avoir énuméré les différentes étymologies, s'arrête à celle de γαλεοι, poissons longs (?)

pour compromettre ceux dont on voulait se débarrasser, les accusés, acquittés d'abord, mais oubliés dans leur prison, les galériens, condamnés à deux ou à cinq ans, restant douze ou quatorze ans aux galères : voilà, en effet, le « milieu » dans lequel s'écoulent les vingt-cinq années de souffrances des frères Serres. On connaissait la rigueur des intendants, les tracasseries des Pères de la Mission envoyés sur les galères pour la conversion des religionnaires, la *bastonnade* appliquée aux récalcitrants, les conflits qui souvent s'élevèrent entre les représentants du roi et les aumôniers, ceux-ci demandant plus de rigueurs, ceux-là quelquefois portés à accorder des adoucissements; de tout cela, les documents nouveaux exhumés par M. Creissel donnent une idée plus précise encore.

En 1713, sur l'intervention personnelle de la reine d'Angleterre, un certain nombre de galériens furent délivrés : David et Jean, et peu après Pierre Serres allèrent à Windsor pour remercier la reine Anne, puis s'établirent à Londres, où ils moururent. Pendant qu'ils étaient aux galères, ils avaient organisé la *Société enchaînée*, sorte d'Église sur les galères; l'esprit de solidarité qu'ils développèrent parmi les religionnaires explique la force de résistance et le courage dans la souffrance dont firent preuve, au grand étonnement de leurs gardiens et de quelques-uns de leurs aumôniers [1], les protestants restés fidèles à leur foi.

Il est regrettable que M. Creissel soit encore d'une grande gaucherie dans l'utilisation des documents : aux Archives de la Marine il a trouvé beaucoup de lettres et de rapports jusqu'ici inconnus, et qui méritaient d'être utilisés, mais combien tout cela est maladroitement présenté! La composition et le style sont hésitants et, trop souvent, on a l'impression de notes mises bout à bout, sans esprit de choix, avec l'unique souci de ne rien laisser perdre. S'il entreprend d'autres travaux, M. Creissel devra se préoccuper de l'ordre et de la concision : ses lecteurs lui en sauront certainement gré [2]. — Ch. SCHMIDT.

XVIIIe SIÈCLE

La Société de l'Histoire de Normandie a entrepris récemment et confié à **M. P. Le Verdier** la publication de la *Correspondance politique et admi-*

1. On cite quelques aumôniers que le souvenir des supplices ordonnés poursuivit et troubla; en particulier Jean Bion, aumônier de la *Superbe*.

2. M. C. donne à la fin de son livre les *listes* des galériens libérés en 1713-1715 et de ceux qui en 1715 étaient aux galères depuis 18 ans et au-dessous; ces listes sont tirées des brochures de l'époque et contrôlées par les documents des Archives de la Marine.

nistrative[1] de Hue de Miromesnil (1723-1796), premier président du Parlement de Normandie de 1757 à 1771. Cette correspondance est conservée en majeure partie à la Bibliothèque municipale de Rouen ; un certain nombre de lettres se trouvent dans divers dépôts publics ou collections privées. Le tome Ier de l'édition de M. Le Verdier, paru en 1899, embrasse les années 1757-1761 ; les pièces qu'il contient traitent de plusieurs affaires locales, qui sont en même temps des épisodes de la lutte entre la royauté et les parlements, à la fin du règne de Louis XV, et appartiennent par là à l'histoire générale : par exemple, l'affaire du parlement de Besançon et celle de l'arrêt et déclaration de février 1760. Le tome II (années 1761-1763) a encore plus d'intérêt : outre différentes affaires financières, il a trait à une question capitale, celle de la suppression des jésuites et de la reconstitution de leurs collèges. Comme l'écrit M. Le Verdier, l'histoire de l'abolition des jésuites, bien connue dans l'ensemble, l'est assez mal dans le détail. Ce n'est qu'en suivant pas à pas l'affaire dans un même parlement, que l'on peut saisir, à travers des péripéties d'apparence confuse, la suite logique des événements, depuis le début de la campagne contre les jésuites, en 1761, jusqu'à l'édit de novembre 1764.

La correspondance de Miromesnil, complétée avec les documents existant d'autre part, fournit à une étude de ce genre, pour le parlement de Normandie, une base excellente. On y voit très bien quelles furent pour l'enseignement les conséquences de l'édit de suppression, et comment s'y prirent les Parlements pour empêcher la ruine des collèges enlevés à la Société. — L'édition de M. Le Verdier est soignée, pourvue de notes et de tables. En tête de chaque volume, un *sommaire*, qui est en réalité une dissertation détaillée, indique les objets principaux de la fraction de correspondance qu'il contient. — P. Caron.

Nous nous excusons de rendre compte si tard du livre de M. **L. Pérey**, *Figures du temps passé*[2]. Comme les autres volumes du même auteur, celui-ci est d'une lecture attrayante et facile. Ce n'est point un ouvrage d'érudition, destiné à élucider quelque grave problème, ou à révolutionner la science historique. M. Pérey n'a pas d'ailleurs cette ambition ; il se plaît

1. *Correspondance politique et administrative de Miromesnil, premier président du Parlement de Normandie*, publiée d'après des documents originaux inédits par P. Le Verdier. T. I et II. 2 vol. in-8 de xlix-346 et lxxix-422 p. Rouen, Lestringant, et Paris, A. Picard et fils, 1899 et 1900.

2. L. Pérey, *Figures du temps passé* (*XVIIIe siècle*). 1 vol. in-12 de 412 p. Paris, Calmann Lévy, 1900.

à des travaux plus modestes, s'adresse au grand public; beaucoup plus que l'histoire, lui sourit l'anecdote; au portrait en pied, il préfère la miniature; et son seul dessein est, à l'aide de quelques documents inédits dont il a pu prendre connaissance, de faire revivre pour le lecteur, sans s'embarrasser de l'appareil des références et de la longueur des dissertations critiques, une *figure*, je dirais volontiers une *figurine* du temps passé, d'une touche un peu mièvre, avec la grâce apprêtée d'un Saxe : son livre se trouvera sur toutes les tables de salon, s'il reste exclu des bibliothèques.

Les acteurs disparus dont l'auteur nous trace la silhouette dans son nouveau volume sont : le prince Golowkin, le prince de Ligne, Mme de Sabran, Mme Geoffrin, la reine Hortense. Mme de Sabran est connue par sa passion fidèle et troublée pour M. de Boufflers : M. Pérey nous dépeint son enfance malheureuse, les tristesses qu'elle a vues autour d'elle, son mariage avec le comte de Sabran et les débuts d'une amitié qui bien vite se changea en amour. Sur Mme Geoffrin, je n'ai rien vu de bien nouveau. Plus intéressantes sont les pages consacrées à la reine Hortense. M. Pérey nous raconte, à l'aide surtout des papiers de M. de Castellane, le séjour que fit la reine dans les Pyrénées; il nous montre dans la reine une personne assurément bonne et sensible, et dont l'affection se montra fidèle, mais nerveuse, impatiente et bizarre. Le récit est vif, coloré, et, plus que le modèle, séduira. — Le « morceau » principal de peinture, c'est le portrait de Golowkin. Bien vu de Catherine II, puis disgracié, envoyé comme ambassadeur à Naples, témoin des débuts de la Restauration, Golowkin a vu beaucoup de gens et de choses; bavard, il n'a pas pu garder pour lui-même ses jugements, ses connaissances; il a confié tout cela au papier. Mais d'une fatuité extrême et d'une partialité souvent ridicule, il a grossi son rôle et défiguré souvent ceux dont il prétendait faire le portrait. Ses mémoires ne sauraient donc faire autorité, et il convient de n'accepter ses renseignements qu'avec une extrême prudence. Mais on trouvera dans le livre de M. Pérey, sur la cour de Russie au temps de Catherine I, d'Élisabeth et de Catherine II, sur la cour de Naples au moment de la Révolution française, des passages amusants, des traits de mœurs curieux. — C'est assez pour remercier M. Pérey d'avoir écrit son livre. — L. C.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

M. Louis Pierquin, en publiant ses *Mémoires sur Pache* [1], s'est proposé de faire mieux connaître et de réhabiliter, en quelque sorte, ce personnage qui joua pendant la Révolution un rôle assez important, comme ministre de la guerre (1792), puis comme maire de Paris (1793). La préface de M. Pierquin est une apologie : « On a organisé autour de Pache la conspiration du silence... Quant au ministre des temps glorieux de 1792 qui a démasqué Dumouriez et qui a préparé le lit dans lequel Carnot s'est couché assez petit pour se réveiller tout d'un coup « organisateur de la victoire », on se borne, pour juger son œuvre, à rééditer les récriminations de ceux dont il a déjoué les plans. Il semble même qu'une fatalité s'attache aux écrivains assez téméraires pour oser tenter la réhabilitation de ce fier méconnu : tous ceux qui ont touché à cet autre manteau de Tanit en sont morts ; leurs ouvrages n'ont pas vu le jour. Et du reste, si Pache revenait parmi nous, peut-être serait-il le premier à renier son défenseur, lui, le modeste entre les modestes, etc., etc., etc. » Le malheur, c'est que le volume de M. Pierquin ne nous donne pas le moyen de modifier l'opinion courante sur Pache, ministre de la guerre en 1792, qui fait de lui un désorganisateur de la défense nationale (Cf. Sorel, *L'Europe et la Révolution* , Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*, t. II). M. Pierquin publie deux mémoires de Pache relatifs à une poursuite qu'intenta contre l'ancien maire de Paris le citoyen Touchet, qui demandait une commission privilégiée pour approvisionner Paris (an V). Il ressort de ces mémoires que Pache fut un administrateur honnête. Tout cela ne peut pas changer beaucoup l'opinion des historiens sur Pache. Il en est de même des mémoires déclamatoires et creux de Pache sur les factions et les partis, qui montrent à plein sa haine pour Carnot. « Considéré en lui-même, Carnot a été plus sérieusement occupé de la destruction des patriotes que de celle des Autrichiens » (p. 152). Ici Pache est aveuglé par la passion politique. M. Pierquin a repris ces accusations, on l'a vu dans sa préface. Mais, reproduire un réquisitoire, est-ce faire œuvre d'historien ? Peut-être M. Pierquin nous donnera-t-il les moyens de nous faire une autre idée de son héros lorsqu'il publiera sur Pache les volumes qu'il annonce. Pour le moment, sa publication ne nous apporte rien d'impor-

1. Louis Pierquin, *Mémoires sur Pache, ministre de la guerre en 1792 et maire de Paris sous la Terreur. Sa retraite à Thin-le-Moutier*. 1 vol. in-8 de 276 p. Charleville, Edouard Jolly, 1900.

tant ni de nouveau, et nous continuerons, jusqu'à plus ample informé, à regarder Pache comme un médiocre et Carnot comme un grand homme.

Jusqu'ici on ne connaissait qu'une partie des *Lettres de Madame Roland*. **M. Claude Perroud** a entrepris la publication de toutes les lettres écrites par cette femme célèbre depuis son mariage avec Roland, inspecteur des manufactures à Amiens (1780). Sur les cinq cent soixante-trois lettres qu'il promet de nous donner, trois cent vingt-trois sont entièrement inédites, trente-six le sont à moitié ; deux cent quatre seulement ont déjà été publiées. Le tome premier qui vient de paraître [1] contient la correspondance de Madame Roland de 1780 à 1787. Elle écrit surtout à son mari, occupé à Amiens, travaille pour lui, copie ses mémoires sur les manufactures, corrige les épreuves de ses *Lettres sur l'Italie*, l'encourage dans les démarches qu'il fait à Paris pour obtenir des lettres de noblesse, enfin se démène à Paris auprès de MM. de Tolozan et de Montaran, intendants de commerce, de plusieurs hauts fonctionnaires et de diverses personnes qui peuvent avoir l'oreille des ministres, pour faire obtenir à son mari un poste meilleur. Roland est nommé à Lyon, ce qui lui permet de résider souvent avec sa femme, près de Villefranche, au Clos, dans la maison paternelle (1784). Toutes les lettres dans lesquelles Madame Roland met son mari au courant de ses démarches quotidiennes (année 1784) sont très intéressantes et nous montrent une femme qui n'agit jamais qu'après avoir discuté le pour et le contre, et qui conserve toujours un sang-froid et un esprit d'à-propos vraiment remarquables. Nous renvoyons le lecteur aux lettres écrites en 1784 et aux extraits que M. Claude Perroud en a donnés lui-même, en les commentant, dans un long article du *Temps* (fin janvier 1901). — Les lettres de 1787 nous permettent de nous représenter l'état d'esprit des Roland aux approches de la Révolution. Madame Roland s'intéresse peu à la politique et « bâille ... quand il est question de gazettes » (p. 660, lettre du 10 janvier 1787, et non du 10 février, comme le dit à tort M. Perroud dans son avertissement, p. 653). Elle s'occupe beaucoup plus de belles-lettres, de sciences, du *Dictionnaire des manufactures* de son mari, des nominations à l'Académie des sciences, que de tous les changements politiques (voyez notamment la lettre 107, année 1784), ou du moins elle ne pense aux vicissitudes politiques que dans la mesure où elles peuvent influer sur la situation de son mari.

Tel est l'intérêt des lettres publiées dans ce premier volume. Ajoutons

1. Claude Perroud, *Lettres de Madame Roland*. T. I, 1780-1787, 1 vol. in-8 de LXXXIII-720 p. Paris, Imprimerie nationale (Collection des documents inédits sur l'histoire de France), 1900.

que le travail de M. Perroud est extrêmement soigné, pourvu d'une excellente bibliographie, de notices et d'avertissements très documentés, ainsi que de notes nombreuses qui sont des mines de renseignements précieux. Nous attendons avec impatience le volume suivant et la fin de cette publication qui contiendra des appendices très importants sur la famille de Roland, sur ses amis Bosc, Lanthenas, Brissot, etc., sur ses œuvres, particulièrement sur le *Dictionnaire des arts et manufactures*, publié dans l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke.

Avec les *Mémoires de Madame Roland*, dont la meilleure édition est celle que publia Faugère en 1864 (2 vol. in-12, Paris, Hachette), l'étude de M. Dauban sur *Madame Roland et son temps* (in-8, Paris, Plon, 1864) et la nouvelle publication de M. Perroud, on pourra, dans quelque temps, se renseigner vite et bien sur les Roland, et, pour leur histoire, puiser sans peine aux meilleures sources.

Le régime de la presse pendant la Révolution française a été jusqu'ici trop sommairement étudié. Aussi est-ce une excellente idée qu'a eue **Mademoiselle Alma Söderhjelm** de consacrer sa thèse de doctorat à ce très utile sujet[1]. Dans un premier volume, qu'elle a présenté en français à l'Université d'Helsingfors, elle étudie la presse révolutionnaire jusqu'au 9 thermidor. Son livre est bien documenté, très clairement divisé et écrit. Mlle Söderhjelm retrace les diverses phases du régime de la presse : d'abord la liberté illimitée (1789-10 août 1792), puis la presse au service des partis (10 août 1792-9 thermidor an II), et, dans chacune de ces périodes, elle étudie les discussions dont la législation de la presse a été l'objet et les faits qui la concernent. Elle fait aussi un tableau sommaire de l'activité du journalisme, de sorte que les historiens de la Révolution, et surtout ceux qui ne sont pas encore habitués aux sources, pourront trouver rapidement des renseignements très utiles sur les divers recueils dont la consultation s'impose dans toute recherche sur la période révolutionnaire. Nous exprimerons cependant le regret de ne pas trouver plus de renseignements sur certains journaux, comme le *Point du Jour* de Barère, sur leur caractère et leur valeur comme source historique. Quels sont les journaux qu'un historien scrupuleux doit consulter de préférence? Car il est presque impossible, s'il étudie une période un peu longue, qu'il puisse les lire tous. Telle est la question à laquelle Mlle Söderhjelm aurait dû répondre d'une manière plus détaillée, afin que son livre, qui est une

1. Alma Soderhjelm, *Le régime de la presse pendant la Révolution française*, t. I. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université d'Helsingfors, 1 vol. in-8 de VIII-286 p. Helsingfors, Impr. Hufvudstadsbladet, 1900.

histoire de la presse, devînt en même temps ce qu'il est en partie, un excellent instrument bibliographique. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions terminer sans louer la richesse de documentation et l'impartiale sérénité, poussée parfois jusqu'à la sécheresse, de ce livre important dont la fin doit paraître bientôt. — Ph. SAGNAC.

XIXe SIÈCLE

M. Frédéric Masson, poursuivant, avec une infatigable activité, la publication de ses études napoléoniennes, vient de donner un nouveau volume consacré à *Joséphine répudiée (1809-1814)*[1]. Le chapitre Ier traite des préliminaires du divorce, le chapitre II du divorce lui-même. Ce sont ensuite, racontés suivant l'ordre des temps, les séjours à l'Élysée et à la Malmaison, à Navarre, les voyages aux Eaux, en Italie, en Suisse. Puis les désastres de 1814 et la chute de l'Empire forcent Joséphine à sortir de sa luxueuse oisiveté ; elle multiplie les démarches pour procurer des établissements à ses enfants, Eugène et Hortense, et, ayant pris froid dans une réception, elle meurt, en quelque sorte à la peine, le 29 mai 1814.

Ce volume, qui termine la série des études sur Joséphine, n'est pas moins sévère pour elle que les précédents. Il attirera encore à M. Masson quelques-unes de ces « douloureuses contradictions » dont il parle dans sa préface, et qui ne l'empêcheront pas, dit-il, d'accomplir ce qu'il considère comme un « devoir ». Il détruit bien des illusions : la Joséphine qu'il nous peint n'est plus ou n'est plus guère celle de la « légende gracieuse et touchante » qu'on reproche à M. Masson de démolir, et dont le charme physique qu'elle garda jusqu'à la fin explique la formation ; il nous montre en elle une femme d'une incroyable légèreté, un être de plaisir et de jouissance, dénué de valeur morale. L'analyse minutieuse de l'auteur, appuyée sur des faits nombreux, ne permet pas de la juger autrement. — Il faut dire « faits » et non « preuves », car M. Masson, fidèle à un système regrettable et dont nous avons déjà signalé les graves inconvénients, ne donne aucune référence : bien qu'on sente la documentation très riche, on est, par moments, vraiment gêné par l'absence de toute indication de sources. Le style garde les mêmes qualités, et aussi les mêmes défauts : une certaine recherche de l'effet littéraire, l'emploi d'expressions

---

1. 1 vol. in-8 de III-408 p. Paris, Ollendorff, 1901.

bizarres[1], quelque tendance, cette fois-ci, à la digression psychologique ou morale. Mais, ce ne sont là, la question des références mise à part, que des taches assez légères, et qui n'empêchent pas ce nouveau livre de M. Masson d'être, comme ses devanciers, d'une lecture attrayante.

La librairie Flammarion a commencé il y a quelques années la publication d'une collection de Mémoires militaires sur l'époque de la Révolution et de l'Empire, où ont déjà paru les Mémoires du Gal Godart, ceux d' « Une contemporaine », etc. Elle vient de s'augmenter de trois nouveaux volumes, publiés en même temps. Ils concernent respectivement les trois campagnes de 1812, 1813, 1814[2]. Chacun d'eux se compose d'une série d'extraits, tirés de correspondances et mémoires divers, et disposés suivant l'ordre chronologique. C'est **M. Georges Bertin** qui les a choisis et préparés pour l'impression. Il a muni chaque volume d'une préface, d'un itinéraire de l'Empereur pendant la campagne et d'une liste des officiers généraux tués à l'ennemi; dans le volume de 1812, cette liste est remplacée par un tableau détaillé des pertes de l'armée française; le même volume contient, au début, l'état des effectifs de la Grande Armée, lors du passage du Niémen.

Nous ne pouvons discuter ici le bien fondé des choix faits par M. Bertin, et l'utilité, pour le travail historique, des recueils factices qu'il a constitués. On peut distinguer, dans la mise au jour des sources narratives, trois séries, trois époques principales : l'une serait celle de la première Restauration ; la deuxième aurait comme date principale l'année 1840, celle du « Retour des Cendres » ; nous en serions actuellement à la troisième, commencée vers 1880. Pendant cette dernière la production est devenue énorme, et le zèle des éditeurs ne paraît pas se ralentir. Mais quantité n'implique pas qualité, et, plus encore que les autres, ces mémoires derniers venus auront peine à survivre, pour la plupart, à un examen critique approfondi. M. Bertin a beaucoup emprunté, et il faut l'en louer, à ceux des deux premières époques : pris en bloc, ils semblent en effet avoir relativement

---

1. A la p. 151, Evreux est qualifié de « *villasse* la plus provinciale qui soit ». P. 216 : « Leroy daube sur la *succesrice* en poussant à la *prédécesrice* son fonds de magasin ». P. 264 : « Elle en est (du faubourg Saint-Germain) la prisonnière, l'espionne inconsciente, *la placière patentée, l'involontaire vache à lait* ». P. 268 : *comme de juste*. A la p. 310, il est question de l'*inconcordance* des réponses, à la p. 401, d'un vase *casuel*(?). — Il y a des négligences dans l'emploi des noms propres : dans la même page (p. 329), la même famille est dite *de Chaumont-Guitry* et de *Chaumont-Quitry*; on trouve, à la p. 287, la princesse *Gedroję*, et, à la p. 329, la princesse *Giedroye*, qui sont une seule et même personne.

2. *La campagne de 1812, d'après des témoins oculaires, publiée par* Georges Bertin ; *La Campagne de 1813*, etc.; *La campagne de 1814*... etc. 3 vol. in-8 de IV-338, XVI-300, XV-350 p. Paris, Flammarion, [1900].

plus de valeur. Cependant si l'on peut trouver à lire ces récits, souvent colorés et dramatiques, un intérêt légitime, il serait dangereux de s'en servir inconsidérement : l'emploi des sources narratives exige, *a priori*, une prudence extrême, et les vérifications que nous avons faites pour quelques-uns des extraits de M. Bertin nous ont montré qu'elle est, ici comme ailleurs, nécessaire. — Les préfaces des trois volumes sont des résumés généraux, critiquables sur quelques points. On aurait souhaité des tables plus détaillées, tout au moins dans les volumes de 1812 et 1813, car celui de 1814 n'en a pas.

L'ouvrage récent de **M. le Colonel Thomas**, ancien officier d'ordonnance du général Bosquet, sur *La guerre d'Orient de 1854 à 1855* [1], n'apprendra rien aux historiens. C'est un livre de vulgarisation, qui paraît le résultat d'un travail consciencieux, qui n'a point de références, mais que l'auteur déclare appuyé « sur des documents authentiques, des faits et des souvenirs toujours vivaces ». Ce résumé est assez bien divisé et se lit avec facilité : on regrette seulement que M. Thomas, désireux d'échauffer le patriotisme de ses lecteurs, se soit préoccupé de multiplier les épithètes beaucoup plus que de châtier son style, dont voici un spécimen (il s'agit du choléra) : « Devant tant de zèle, de courage et d'abnégation, le fléau semble plus consterné que ses victimes » (p. 37). — P. Caron.

Il y a dans le livre récent de **M. de Marcère** sur le *Seize-Mai* [2] : 1° Une histoire de la politique intérieure de la France, du 16 Mai 1877 à la démission du Maréchal : certains détails que des renseignements personnels ont permis à l'auteur de préciser (par exemple, la lettre à Jules Simon serait un coup de tête du Maréchal et non le résultat d'un plan prémédité), et quelques anecdotes (par exemple, l'élection de l'auteur à Avesnes, et la pression électorale exercée par Fourtou) mis à part, le récit de M. de Marcère ne nous appprend rien qui ne soit déjà connu ; il n'est que juste d'ajouter qu'il a le mérite de grouper des faits épars jusqu'ici. — 2° Une série de portraits d'hommes politiques du temps : ils manquent en général de vigueur (sauf peut-être celui de Grévy, plus ferme), et laissent une impression confuse. — 3° Les opinions de l'auteur sur la politique que suivit son groupe, le Centre gauche, en 1877-78, et sur la politique actuelle : M. de Marcère est hostile à l'anticléricalisme, désire une modification à la loi sur la presse et appelle de tous ses vœux

1. 1 vol. in-8 de 251 p. (2 cartes). Paris, Ch. Delagrave, [1901].
2. *Le Seize-Mai et la fin du septennat*. 1 vol. in-16 de XI-320 p. Paris, Plon, 1900.

« une nouvelle France et une autre République de laquelle on pourra dire, non qu'elle sera gouvernée républicainement, mais qu'elle le sera nationalement, à la Française. »

En interrompant fréquemment le récit des faits par des professions de foi et des digressions, l'auteur a peu ajouté à l'intérêt d'ailleurs très vif qu'offre son livre, et il a beaucoup nui à sa composition. — S. CHARLÉTY.

Depuis 1898, **M. A. Liesse** met chaque année au jour un gros volume contenant les opuscules et les discours divers de Léon Say sur les finances de la République[1]. Le tome IV, où seront réunis ses discours et travaux sur le socialisme et les douanes, est sur le point de paraître; le tome III est consacré à la période 1883-1896[2]. Il est précédé d'une étude d'allure vulgarisatrice, parue en 1886, sur la façon dont nos contributions ont été dépensées depuis quatre-vingts ans.

Ce livre est proprement l'exposé de l'action législative de Léon Say, élu en 1886 député de Pau, dont il resta le représentant jusqu'en 1896, action toute faite de prudence, et d'une prudence qui avait sans doute sa raison d'être plutôt dans la politique et le caractère de l'homme que dans l'étude des faits contemporains et l'intelligence de l'avenir. Léon Say a pourtant attribué à la Troisième République une plus juste compréhension des réalités financières qu'aux gouvernements précédents, et dans les erreurs de la gestion républicaine, il voit avant tout une mauvaise organisation du travail législatif et la conséquence nécessaire d'un principe faux : l'initiative parlementaire et anonyme en matière d'institution de dépenses, c'est-à-dire l'ingérence de la politique dans les questions de budget.

Bien que les théories du parlementaire Léon Say aient pour l'instant un regain de passagère actualité parmi ceux-là même qui font le procès du parlementarisme, on peut se demander si son action a été bien profonde et durable dans le monde des hommes politiques et des économistes, et si, par suite, il était utile de réunir pieusement ces miscellanées financières : l'historien qui voudra étudier l'œuvre budgétaire de la Troisième République sera forcé de replacer Léon Say dans son milieu vraiment parlementaire et dans la dépendance des contingences politiques, de l'y faire, si l'on veut, redescendre, et il ne pourra guère tirer parti de ce qui

1. T. I, *l'Assemblée nationale, grands emprunts de la Guerre, impôts nouveaux* (1871-1875); t. II, *M. Léon Say au Ministère des Finances, question monétaire, grands travaux, budgets* (1876-1882).

2. *Les Finances de la France sous la Troisième République.* T. III, *La Politique et les Finances, augmentation des dépenses, difficultés budgétaires* (*1883-1896*). 1 vol. in-8 de VII-699 p. Paris, C. Lévy, 1900.

n'est, en somme, qu'une série d'extraits du *Journal officiel* et de réimpressions d'opuscules qui n'offrent qu'un intérêt passager ou contestable. — G. B.

HISTOIRE DE L'ART

Le temps n'est plus, heureusement, où l'étude de notre art national était jugée indigne des candidats au doctorat ès lettres, et où la Sorbonne refusait d'accepter une thèse sur Nicolas Poussin. Grâce aux persévérants efforts de M. Lemonnier et de quelques autres bons esprits, l'enseignement de l'histoire de l'art français a enfin conquis son droit de cité à la Faculté des Lettres; et on ne saurait le regretter, puisqu'ainsi nous avons eu, depuis moins de trois ans, les livres, intéressants à divers titres, de M. Émile Male, de M. François Benoît et de M. Louis Dimier. La thèse récente de **M. Léon Rosenthal**[1] fera bonne figure auprès de ses aînées, à l'une desquelles elle se relie étroitement, car elle continue celle de M. François Benoît sur *L'Art français sous la Révolution et l'Empire.*

M. Rosenthal s'est proposé d'étudier *La peinture Romantique*. Au moment où commence son ouvrage, David règne en maître sur l'Ecole française; de nombreux disciples défendent avec lui une esthétique qui se réclame de « l'Antique », et en dehors de laquelle ils ne sauraient concevoir rien de sérieux, rien de durable. Quelques dissidents, à vrai dire, osent ne pas se plier entièrement à l'hégémonie de David : Vien, Regnault et Vincent, d'une part, Greuze et Prud'hon, de l'autre; mais ils ne forment pas d'élèves, et l'opinion publique ne voit en Prud'hon qu'une exception regrettable. Aussi, ce ne sont pas eux, mais les tendances commandées par les événements extérieurs, qui arrêtent l'essor de l'École; la recherche de l'actualité, la renaissance des études historiques, la restauration des idées religieuses, contrarient de toutes parts les théories davidiennes; de plus, la réunion au Louvre des chefs-d'œuvre conquis par nos armées, et l'influence des grands peintres anglais, ouvrent aux artistes des horizons nouveaux : peu à peu se développent l'individualisme et la liberté. Ainsi naissent « trois courants distincts, d'importance inégale : un courant réaliste, un courant mystique et un courant proprement romantique. Le premier est représenté par Ingres et Géricault, le second et le plus effacé

---

1. Léon Rosenthal, *La Peinture romantique. Essai sur l'évolution de la peinture française de 1815 à 1830.* 1 vol. in-4 de x-336 p. Paris, Société française d'éditions d'art, L.-Henry May, 1900.

par Ary Scheffer, le troisième, le plus considérable et le plus complexe, par une pléiade d'artistes à la tête desquels on peut citer Delacroix, Bonnigton et Decamps d'une part, Horace Vernet et Paul Delaroche de l'autre » (p. 111). L'auteur consacre une série de chapitres particuliers à chacun de ces grands noms (sauf Ary Scheffer), et, après avoir défini le Romantisme, étudie séparément les sujets romantiques et le paysage romantique. A ces novateurs et à ces tendances révolutionnaires, il oppose « la résistance », qui, pour acharnée et continue qu'elle ait été — à vrai dire, elle dure encore — n'a pas été servie par un seul artiste de génie et n'a produit aucune œuvre très remarquable. Dans une dernière partie, intitulée « Autour du combat », M. Rosenthal montre quels rapports la peinture eut alors avec les arts du dessin et avec la littérature ; puis, il esquisse un tableau de la peinture en Europe entre 1815 et 1830.

Ce livre, d'une lecture facile, rendra de grands services. On doit louer les qualités de finesse dont l'auteur a fait preuve, ses renseignements généralement justes, et son émotion sincère devant l'œuvre d'art ; le chapitre sur le mouvement artistique, année par année, est bien étudié, et la liste des principaux tableaux exposés de 1815 à 1830, placée à la fin du volume, semblera instructive. Mais, à côté de ces qualités, il faut signaler, malheureusement, d'assez graves défauts[1].

Le plan, d'abord, manque de netteté ; et certains des livres dans lesquels l'ouvrage est divisé (notamment les livres II et IV) semblent délimités d'une façon quelque peu arbitraire. De plus, la concision toute lapidaire des titres des chapitres (trois d'entre eux sont même désignés seulement par des numéros), et l'absence de sommaires pour chaque chapitre déroutent le lecteur.

Un autre défaut, beaucoup plus regrettable, tient à la manière même dont le livre est conçu. Pourquoi s'arrêter, systématiquement, à l'année 1830 ? L'histoire du romantisme (M. Rosenthal le reconnaît lui-même), n'est pas terminée à cette date ; aussi l'étude de la plupart des artistes (Ingres, Delacroix, Decamps, Ary Scheffer, Chassériau entre autres) se trouve-t-elle brusquement interrompue. Or, l'auteur n'a justifié nulle part cette délimitation arbitraire, sauf, peut-être, dans cette phrase incidente, perdue au milieu du volume : « dans la période qui nous occupe, et qui est la seule, à vrai dire, où le Romantisme ait gardé la conscience de sa raison d'être »... (p. 177). De là une impression permanente de gêne, qui tient à un défaut de concordance entre l'ouvrage et son titre.

1. Étant donné les conditions où sont publiées les thèses de doctorat, on ne saurait reprocher à l'auteur de nous apporter un livre sans illustrations. Mais nous regrettons qu'il ait choisi un format aussi incommode.

M. Rosenthal n'a pas écrit l'histoire de la peinture « romantique », mais l'histoire de la peinture « sous la Restauration » ; et on a la surprise de constater qu'il l'a reconnu lui-même à mainte reprise, car, chaque fois qu'il veut définir son sujet, le mot « Restauration » vient naturellement sous sa plume (v. notamment p. v, 269, 309, 310, 312, 314, 315), et l'Appendice n° 1 est intitulé « Principales productions des Salons de la Restauration ». Pourquoi, dans ces conditions, avoir conservé un titre trop général, que le sous-titre ne corrige pas suffisamment, et dont le livre ne tient pas toutes les promesses ?

M. Rosenthal n'a pas fait une part trop grande à la pure esthétique, ce dont nous lui savons gré. Mais il aurait peut-être dû, aussi, résister à la tentation d'éblouir les lecteurs par l'éclat de son style, car son livre aurait gagné, croyons-nous, à la suppression de certaines phrases. Ainsi (pour ne citer que la seule page 137), nous ne comprenons pas très bien comment les compositions de Géricault « ont la splendeur sereine de la vérité immuable », pourquoi « ce n'est pas... du premier coup qu'il [Géricault] bondit du contingent à l'absolu », ni comment le même Géricault « voit les choses sous l'angle de l'éternité ».

Pour terminer, notons brièvement quelques observations de détail. A propos du « travail de généralisation » que l'école de David imposait aux artistes (p. 3), il eût été bon de rappeler, même par une simple note, les pages admirables de Taine sur l'esprit classique. — L'opinion de Corinne, pour qui « la sculpture était l'art du paganisme comme la peinture était celui du christianisme », adoptée par M. Rosenthal (p. 40), nous semble très discutable. — Pourquoi ne pas désigner par son véritable nom le Musée formé par Lenoir ? (p. 76). — Pourquoi avoir cité seulement une copie du *Sardanapale* de Delacroix (p. 211), alors que l'original appartient à M. le Baron J. Vitta ? — Pourquoi n'avoir pas indiqué que le *Marino Faliero* et le *Faust* (p. 322) font partie de la collection Wallace ?

Malgré ces imperfections, dont il ne faudrait d'ailleurs pas exagérer l'importance, l'ouvrage de M. Rosenthal a une réelle valeur. L'auteur n'a commis aucune erreur grave ; et si son livre ne nous apporte rien de très nouveau, il résume, d'une manière utile, les nombreux travaux qui ont déjà paru sur l'histoire de la peinture française pendant la Restauration. — JEAN-J. MARQUET DE VASSELOT.

L'histoire de l'École française de Paysage par **MM. Georges Lanoë et Tristan Brice**[1] se compose de notices biographiques sur les principaux peintres

1. In-8 de 284 p. Paris, Charles, 1901.

paysagistes français, depuis le Poussin jusqu'à Millet. Quelques-unes de ces notices sont assez détaillées (celles sur Poussin, sur Claude Lorrain), d'autres extrêmement sommaires résument simplement des articles de dictionnaires. Les notes sur Hubert Robert (p. 62-63), J.-B. Le Prince (p. 63), celle sur J.-B. Huet et ses fils, qui a juste neuf lignes (p. 64), dénuées de toutes références, sont d'une insignifiance absolue et ne peuvent être d'aucune utilité. Les artistes du XIXe siècle, rangés en trois groupes : les classiques, les précurseurs du romantisme, les romantiques, sont étudiés avec plus de soin. Les principaux ouvrages ont été lus, analysés et d'abondants extraits sont insérés dans le texte ; ce sont ces extraits qui constituent même la partie la plus intéressante et la plus utile du volume, qui peut rendre ainsi quelque service à celui qui ne possède point les livres d'Alfred Sensier sur Georges Michel, Th. Rousseau ou Millet, la belle étude de Ph. Burty sur Paul Huet, les *Souvenirs* de Dumesnil sur Corot ; mais toutes ces notes rangées bout à bout ne sauraient constituer une histoire du paysage français. Une seule idée directrice relie tous les chapitres de cette œuvre, à savoir que la peinture de paysage est la seule peinture religieuse de notre époque, « parce que c'est en contemplant la Nature éternelle que l'homme se pénètre le mieux de la grandeur de Dieu » (p. 14). De là une attaque, que l'on ne s'attendait guère à trouver dans un livre d'histoire de l'art, contre Voltaire, l'Encyclopédie et la philosophie du XVIIIe siècle (p. 49-52), de là cette affirmation que les paysagistes de 1830 sont des « hommes religieux et chrétiens » (p. 77); « Sans doute, la plupart ne pratiquent pas ; même ceux qui, comme dit Sensier, font de leur art une religion, se tiennent tous, pendant toute leur vie, en dehors de l'église catholique ; et, seul peut-être parmi eux, Millet est un vrai catholique (encore est-ce un janséniste) » (p. 78). Aussi les auteurs ont-ils cette préoccupation constante de répéter que les bons peintres paysagistes ont été de bons chrétiens : Georges Michel (p. 94), Paul Huet, qui « fut un homme religieux dans son œuvre et dans sa vie... cependant il n'aimait pas la forme catholique » (p. 131), Jules Dupré, qui « fut un artiste profondément religieux. Sans doute, comme la plupart des artistes de son temps, il n'aime pas la forme catholique. Il ne mit jamais les pieds à l'église... et ses discours comme ses écrits témoignent d'une véritable aversion pour le catholicisme » (p. 171), Th. Rousseau (p. 204-205). Et ils écrivent des phrases comme celles-ci : « Le tableau du Cavalier [par Paul Huet] est une vraie prière. L'art de Dupré, âpre et sauvage, a un caractère biblique à la fois et profondément chrétien. Et enfin les ciels de Th. Rousseau semblent autant d'actes de foi » (p. 78) ; et dans la conclusion : « Leur foi se tient en dehors de l'église, mais

leur art, le Paysage, devient pour eux — sauf Millet et Corot pour des raisons spéciales — le porte-manteau (?) de l'expression religieuse » (p. 232). — Il y a quelques indications intéressantes dans le supplément, par exemple la liste des principaux tableaux de Th. Rousseau (p. 269-275) ; d'autres notes sont à contrôler : pourquoi imprimer que le Louvre ne possède aucun tableau de Georges Michel (p. 94) ? Deux paysages lui sont cependant attribués au catalogue sommaire (nos 626 et 627) ; sont-ils donc contestables ?

En résumé, cette histoire du paysage français est un livre mal fait, sans plan, sans idées générales, un simple recueil de fiches et d'extraits de lectures ; les paysagistes français du XIXe siècle, qui furent de si bons peintres et de si braves gens, attendent encore l'historien qui leur rendra l'hommage qui leur est dû ; laissons de côté ce médiocre volume et relisons les biographies simples et vraies, dénuées de phrases et de pensées philosophiques, des Sensier, des Paul Mantz et des Burty.

L'éditeur Seemann, de Leipzig, a eu l'heureuse idée de publier, en une collection appelée : *Les villes d'art célèbres*, des monographies artistiques des principales villes de l'Europe. Le volume sur *Paris* avait été confié à **M. Georges Riat**, bibliothécaire au Cabinet des Estampes ; après avoir paru en allemand, l'ouvrage a été imprimé sous sa forme originale par la librairie Laurens [1]. Le plan de la collection imposait à M. Riat le plan même de son livre. Il ne s'agissait de rédiger ni un nouveau Joanne, ni un nouveau Guilhermy, c'est-à-dire, ni un simple guide pour voyageurs, ni une étude archéologique approfondie. Chacune de ces monographies doit renfermer l'histoire du développement artistique de la cité et l'analyse des monuments les plus importants. Mais si ce plan est facile à suivre pour des villes comme Florence, Venise ou Nuremberg, qui n'ont eu qu'une grande période d'épanouissement artistique, il est, au contraire, difficilement applicable à Paris, où subsistent des œuvres de toutes les époques de l'art. Il y avait là une difficulté, dont M. Riat a su habilement triompher ; il a présenté un tableau complet de l'art à Paris, en suivant l'ordre chronologique, seul logique, et, en groupant les principaux monuments d'une même époque, il a écrit l'histoire monumentale de Paris, depuis les Thermes jusqu'à l'Opéra de Garnier. M. Riat connaît bien les meilleurs ouvrages sur Paris et les a ingénieusement utilisés ; il sait voir et observer, son livre est écrit facilement, clairement, et se lit avec agrément. Le succès obtenu par ce volume a été très grand et nécessitera, — nous

1. Georges Riat, *Paris*. 1 vol. petit in-4 de 206 p. avec 144 gr. Paris, Laurens, 1900.

l'espérons pour le libraire, — une nouvelle édition. En ce cas, nous nous permettons de soumettre à l'auteur quelques observations qui lui serviront, peut-être, à faire à son livre de légères retouches : p. 119, il est dit que le bas-relief, assez gracieux, adossé aujourd'hui à la Fontaine Médicis est l'œuvre de Bralle (?) : il est signé N. Valois, 1808; — p. 190, il est inexact que Pierre Bontemps ait jamais travaillé au tombeau de Henri II; — p. 192, Girardon peut-il être appelé « le plus grand sculpteur » du XVIIe siècle ? — Certes, Coysevox s'est « imprégné de la beauté antique » (p. 192) dans ses œuvres décoratives exécutées pour Versailles, mais ce n'est point à cette imitation que nous devons ses bustes si réalistes et si vivants. En un dernier chapitre (p. 167-196), M. Riat esquisse à larges traits un tableau de la peinture et de la sculpture françaises depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. C'est un véritable tour de force de vouloir résumer une histoire aussi longue, dans un aussi petit nombre de pages. Nous pensons que ce chapitre n'était pas indispensable au volume; il eût été plus intéressant de rechercher quels pouvaient être les caractères propres de l'art parisien, d'essayer de déterminer ce qui différenciait les édifices gothiques de l'Ile-de-France de ceux des provinces voisines, d'analyser leur style, d'expliquer pourquoi, par exemple, l'on construisait à Paris, au début du XVIe siècle, des églises franchement gothiques quand déjà s'élevaient, sur les bords de la Loire, des châteaux décorés d'éléments nouveaux et italiens. Cette analyse est délicate et fine, mais elle devait tenter l'auteur.

Il faut louer sans réserve l'illustration, qui est abondante et excellente. Les photographies n'ont point été achetées et placées au hasard par l'éditeur : le choix révèle l'attention éveillée et le goût de l'auteur. On a plaisir à rencontrer des œuvres d'art trop rarement reproduites; il y a seulement quelques légendes insuffisantes sous certaines gravures : p. 58, dire où se trouve et d'où provient cette statue admirable de Charles V; p. 150, indiquer que le médaillon d'Henri IV et de Marie de Médicis est l'œuvre de Dupré; p. 153, le Cavaignac de Rude, reproduit d'après le moulage du Trocadéro, est au Cimetière Montmartre. — Mais, ce sont là de bien petites critiques qui ne sauraient amoindrir la valeur de l'ouvrage. — G. Brière.

Depuis que la collection de Sir Richard Wallace appartient à la nation anglaise, et que l'hôtel du marquis d'Hertford a été ouvert au public, les amateurs attendaient avec impatience un catalogue de cet incomparable Musée. Sans doute leurs vœux seront seulement exaucés quand M. Claude Phillips aura publié un travail complet, critique et abondam-

ment illustré, sur les trésors dont il a la garde. Mais en attendant ce grand ouvrage, dont la préparation demandera sans doute plusieurs années, ils accueilleront avec reconnaissance le petit guide que **M. M. H. Spielmann** vient de faire paraître[1]. Le directeur du *Magazine of Art* s'est principalement attaché à rechercher l'historique des œuvres, et à faire connaître les prix exacts qu'elles ont atteints dans les ventes où elles ont figuré ; son étude, un peu hérissée de chiffres, fournit un curieux témoignage de la valeur marchande des objets d'art au cours du XIXe siècle.

Ce qui constitue surtout l'intérêt de la collection Wallace, ce qui la met tout à fait hors de pair, ce ne sont pas ses Velasquez, ses Van Dyck, ses Rembrandt, ses Murillo, ses Reynolds : c'est surtout son incroyable richesse en productions de l'art français. Hertford-House possède en effet des peintures nombreuses et remarquables de Clouet, Poussin, Claude Lorrain, Largillière, Rigaud, Desportes, Raoux, Watteau (11 tableaux), Nattier, Oudry, Lemoine, Lancret (11 tableaux), Pater (14 tableaux), Boucher (21 tableaux), Carle Van Loo, Greuze (21 tableaux), Fragonard, Mme Vigée-Lebrun, Prud'hon, Boilly, Isabey, Horace Vernet, Géricault, Léopold Robert, Corot, Delaroche, Delacroix, Bellangé, Decamps (15 tableaux), Raffet, et Meissonier. Si la sculpture fait assez médiocre figure, avec quelques ouvrages de Girardon, Coysevox, Falconet, Houdon et Clodion, le mobilier et les arts décoratifs du XVIIe et du XVIIIe siècle y sont représentés par des pièces si nombreuses et d'une si rare beauté, que seules les richesses de notre mobilier national — richesses dont une mesure récente vient enfin d'assurer la conservation rationnelle — peuvent l'emporter sur celles qui ont trouvé à Hertford-House un abri définitif.

En songeant que cet ensemble unique, dont il serait impossible de reconstituer désormais l'équivalent, aurait peut-être pu demeurer pour toujours en France, où le marquis d'Hertford et Sir Richard Wallace le conservèrent pendant de si longues années, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de tristesse et de regret. D'autre part, grâce aux collections de Sir Richard Wallace, de John Jones, et de la Couronne d'Angleterre, Londres peut se vanter à juste titre d'être aujourd'hui, après Paris et Versailles, la ville la plus riche du monde en œuvres d'art françaises. — J. M. V.

---

1. *The Wallace Collection in Hertford House; being notes on the pictures and other works of art, with special reference to the history of their acquisition.* 1 vol. in-8 de 112 p. (35 gr.) Londres, Cassell, 1900.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

G. Bonet-Maury. **Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'édit de Nantes jusqu'en juillet 1870.** 1 vol. in-8° de VI-264 p. Paris, Alcan, 1900.

Bien que né des préoccupations de l'heure actuelle, le livre de M. Bonet-Maury se présente avant tout historique. L'auteur commence par poser quelques définitions. Il faut entendre par liberté de conscience « le droit pour chacun de se former librement une conviction sur la nature de Dieu, sur ses devoirs, sur son avenir » ou plus brièvement et en prenant les termes au sens étymologique, le droit à l'*absurde*. De là découle la tolérance comme devoir des individus entre eux, des diverses confessions entre elles, du gouvernement vis-à-vis des diverses confessions.

Les idées de liberté de conscience et de tolérance, ou plutôt leur diffusion, datent du XVIe siècle : elles sont sorties, malgré le sentiment des principaux réformateurs, du mouvement de Réformation [1]. Un parti les adopta, qui grandit durant le cours des guerres de religion et en tira l'enseignement : puisque, après plus d'un quart de siècle de luttes, aucune des deux religions ne pouvait triompher complètement de l'autre, l'exterminer ou l'absorber, il ne restait pas d'autre issue que de trouver un *modus vivendi* entre les deux. De cette constatation naquit l'Édit de Nantes qui fut la première charte de la liberté de conscience en Europe. Bien qu'il fût proclamé « perpétuel et irrévocable », l'Édit ne fut en général considéré que comme un expédient provisoire. La politique même d'Henri IV, les modifications, atténuations ou compléments qu'il apporta à l'Édit confirmèrent cette impression. Si bien que l'on peut dire avec vérité que l'Édit de Nantes n'a pas été exactement et intégralement appliqué. Ce fut pour les protestants un minimum, la base, le point de

1. Parmi les initiateurs, M. B.-M. cite (p. 8) une élite « d'humanistes et d'évêques lettrés comme Érasme, Briçonnet et G. du Bellay ». Je pense qu'il s'agit plutôt ici de Jean du Bellay, évêque de Paris et cardinal, qu'il aurait en tout cas fallu ajouter à la liste, ainsi que Sébastien Castellion, dont il est surprenant que le nom n'ait même pas été mentionné, car il fut l'apôtre et en un sens le martyr de la tolérance.

départ de réclamations futures ; pour les catholiques, une concession fâcheuse imposée peut-être par les circonstances, en tout cas temporaire, qu'il convenait de restreindre jusqu'à la supprimer. Et dès le lendemain de la publication de l'Édit, l'Église, surtout par l'intermédiaire des assemblées périodiques du clergé, commença ce qu'elle estimait le bon combat.

Car, en somme, l'histoire de la liberté de conscience et de la tolérance n'est pas autre chose que la lutte engagée contre l'Église. C'est elle, l'Église catholique romaine, système à la fois politique et religieux, église en même temps que gouvernement, fondement et en tout cas appui de l'État duquel elle a obtenu un véritable monopole qui tend à assimiler les cérémonies du culte et ses commandements aux lois civiles, c'est l'Église disposant du pouvoir séculier par ses rapports avec l'État, de l'opinion publique par ses écoles, qui a retardé l'éclosion des idées de tolérance, qui en gêna la diffusion, qui en compromettra le succès. Pendant tout le XVIIe siècle, elle sollicite régulièrement des pouvoirs publics la suppression de l'Édit. Richelieu, Mazarin maintiennent, non sans peine, la suprématie du pouvoir civil ; mais avec Louis XIV un double mouvement se produit, en haut sur le roi, par le roi et le gouvernement, en bas dans l'atelier, la corporation, qui aboutit à la Révocation de 1685, à la suppression de Port-Royal. Et ce qui montre d'où part ce mouvement c'est que seules les sectes dissidentes du christianisme, protestants, quiétistes, jansénistes, sont poursuivies : les Juifs ne furent pas sérieusement inquiétés.

La ruine des idées de tolérance et de liberté fut une victoire de l'Église ; c'est elle et les Jésuites qui triomphent à la fin du XVIIe siècle. C'est à elle, c'est aux Jésuites que l'on s'attaque dès ce moment même : Bayle commence en 1680 sa campagne de pamphlets, et c'est des écrits polémiques que se dégage la théorie de la tolérance. Montesquieu, Voltaire préparent la victoire de ces idées par les coups qu'ils donnent à l'autorité et au prestige de l'Église. Mais ce qui contribua surtout à former l'opinion, ce furent moins les théories que des faits : les disputes entre jansénistes et Jésuites, les scandales comme l'affaire des billets de confession, enfin, plus que tout, l'expulsion des Jésuites (1763). Le pouvoir suivit l'impulsion de l'opinion, et l'Édit de 1787 reconnaît l'existence légale des non catholiques. C'était à nouveau un premier pas vers un régime de liberté.

En 1598, le pouvoir était en avance sur l'opinion ; en 1787, l'opinion s'imposait au pouvoir ; mais pas plus à la fin du XVIIIe siècle qu'à celle du XVIe la France n'avait les mœurs propres à rendre efficaces les lois. On le vit bien à l'époque de la Révolution. Après deux ou trois ans de tolé-

rance et de liberté complète, le pouvoir essaye de reconstituer une religion d'État qui devient aussi persécutrice des autres sectes. Dix ans de ce système d'oppression impuissante et de persécutions vaines, conduisent à un régime qui pratiquement est celui de la séparation des Églises et de l'État. Ce régime aurait pu devenir légalement celui de la France. Mais l'ambition de Bonaparte ne le permit pas. Par le Concordat et les articles organiques, dans un but personnel, il mit la main sur l'Église catholique puis sur les autres cultes. Les différentes églises furent étroitement subordonnées au pouvoir : ce fut l'égalité dans la dépendance, ou si l'on veut dans la servitude. L'Empire n'en retira pas un surcroît de force : au contraire, sa chute n'en fut que plus profonde.

L'Église catholique avait connu la « servitude » napoléonienne : elle prit sa revanche sous la Restauration. Bien que la liberté des cultes fût garantie par la Charte, l'Église catholique fut proclamée religion d'État, et peu à peu, la politique aidant, elle redevient oppressive : elle s'attaque à la pensée libre, à l'Université, aux cultes dissidents, aux idées gallicanes mêmes, car un des résultats de la politique de Napoléon a été de rendre l'Église ultramontaine. L'autel est l'appui du trône : la réaction politique va de pair avec la réaction religieuse. En 1825 elle fut assez forte pour faire voter la loi du sacrilège ; c'était la mise du pouvoir séculier à la disposition du pouvoir religieux, par une confusion qui était dans l'essence du régime théocratique.

La réaction libérale ne se fit pas attendre : elle emporta, avec la suprématie de l'Église, le trône des Bourbons. La Révolution de 1830 fut surtout « un acte d'émancipation de l'esprit français hors de la tutelle religieuse et de la tradition classique que les Bourbons avaient tenté de lui imposer ». C'en fut fini de la prépondérance de l'Église catholique. La Charte modifiée consacra la liberté de conscience et de culte. Pourtant le triomphe de l'idée n'était pas encore absolu et la lutte allait continuer. Les catholiques changèrent de tactique. Ils se prétendirent esclaves dès qu'ils ne commandèrent plus, et désormais ils se mirent à réclamer, bruyamment, presque à la manière des révolutionnaires, la liberté, en particulier la liberté d'enseignement et la liberté d'association. Mais par liberté, ils entendaient la domination. On le vit bien après 1848. La loi du 15 mars 1850 établit la liberté d'enseignement, c'est-à-dire détruisit le monopole de l'Université au profit presque exclusif de l'enseignement congréganiste. Puis l'Église collabora au coup d'État de 1851, et consolida le second Empire. De 1851 à 1860 elle reprend, avec la première place auprès du pouvoir, son ancienne prépondérance. On assiste alors à une réaction cléricale et oppressive qui rappelle les premières

années de la Restauration : liberté des cultes, liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté de conscience individuelle furent violées à maintes reprises, tout comme au siècle précédent. — Tout cela changea lorsque l'affaire de Rome brouilla Napoléon III avec les catholiques intransigeants. Pendant que le pape énumérait dans le Syllabus toutes les erreurs contre lesquelles il lançait l'anathème (parmi lesquelles il faut ranger la liberté de conscience et la tolérance) le pouvoir se relâchait de ses rigueurs contre les dissidents religieux, au sujet des associations et de l'enseignement ; et en 1870 on en était arrivé à peu près au même point où en était la liberté de conscience sous le ministère Guizot.

Il aurait été intéressant de poursuivre les vicissitudes des idées de liberté de conscience et de tolérance après la guerre de 1870, jusqu'à une époque plus rapprochée de nous. Cette histoire était possible puisque M. Bonet-Maury s'est appuyé pour établir son histoire sur deux ordres de documents : les actes du pouvoir civil et les livres, articles ou discours qui représentent l'opinion publique ; et des documents de ce genre sont nombreux — peut-être trop, — pour la période postérieure à 1870. Elle aurait été très utile : car l'histoire de la liberté de conscience ne peut être connue d'une manière trop complète, et ce que la génération qui arrive actuellement à l'âge d'homme ignore le plus, c'est certainement l'histoire de ces trente dernières années, qu'elle aurait le plus d'intérêt à savoir.

On pourrait faire à l'ouvrage de M. B.-M. un reproche d'un autre genre. C'est un essai, une esquisse plutôt qu'une histoire véritablement complète de la liberté de conscience. Pour ceux qui auraient voulu pénétrer plus avant dans la question, il aurait été bon de dresser une bibliographie des documents, ouvrages, livres, articles ou pamphlets nécessaires pour un travail de cette nature. Un index aurait aussi présenté son utilité [1]. Malgré ces quelques lacunes, le travail de M. Bonet-Maury rendra des services, et il paraît de nature à produire l'effet moral désiré par son auteur.

V.-L. Bourrilly

*
* *

J. Brun-Durand. **Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme.** Tome I (A à G). 1 vol. in-8 de x-413 p. Grenoble (Falque et Perrin), 1900. — A. Maillet. **Histoire de la ville de Crest.** 1 vol. in-12 de xvi-448 p. (grav.). Valence (Ducos), 1900.

C'est une œuvre d'une portée générale, et qu'il faut louer sans réserve,

1. Relevons quelques lapsus regrettables : p. 100, Carré pour Carrier ; p. 226, Michel pour Michelle (V. dans le *Centenaire de l'École Normale* (p. 276-298) la *Crise de 1858, M. Michelle*, par M. O. Gréard) ; p. 247, M. Duruy fut appelé au ministère de l'Instruction publique en 1863 et non en 1867.

que le *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme* dont M. Brun-Durand vient de publier le premier volume. Sans doute, un très grand nombre des notices biographiques rappellent la mémoire de personnages dont l'activité n'est guère sortie du cadre de leur province et de leur région: mais encore est-il bon d'être fixé avec certitude sur les dates et les actes importants de leur existence; les données précises ne sont jamais à dédaigner, même dans les plus minimes détails. A plus forte raison doit-on les apprécier davantage lorsqu'il s'agit de personnages qui ont joué leur rôle dans des faits d'histoire générale, les guerres de religion et la Révolution en particulier. Souvent rien n'est plus vague et plus controversé que leur origine, leurs débuts; c'est la tâche des chercheurs, des érudits locaux de faire là-dessus la lumière. Nul n'était mieux qualifié que M. B.-D. pour entreprendre un semblable travail sur les célébrités originaires de la Drôme: ses recherches antérieures, ses études de détail et ses publications de textes l'y avaient excellemment préparé. Chaque notice biographique, établie avec le plus grand soin et la plus stricte impartialité, est suivie d'une notice iconographique et bibliographique qui en double le prix. Citons, parmi les plus intéressantes, celles sur les membres de la famille Adhémar [1], sur Ayme, Aymon, Barnaud, sur les Blacons, Championnet, Dupuy-Montbrun, Antoine Escalin des Aimars, baron de la Garde *dit* le capitaine le Pollin [2], etc. Elles rendront les plus grands services aux travailleurs, et font souhaiter prochaine la publication de la suite d'un ouvrage qui se présente en outre matériellement sous une forme irréprochable.

Avec le nouveau livre de M. Maillet nous ne sortons pas du département de la Drôme. M. M. s'est fait l'historiographe de la vallée de la Drôme: après l'*Histoire de Die* et l'*Histoire de Saillans*, il nous donne l'*Histoire de la ville de Crest*. L'auteur part du début de la période historique immédiatement antérieure à la conquête romaine, et poursuit son étude jusqu'à nos jours. Bien entendu les plus grands développements sont donnés aux temps modernes: le chapitre IX, par exemple, retrace les péripéties des guerres de religion à Crest; les chapitres XIII et XIV sont consacrés à la préparation et aux principaux épisodes de la Révo-

1. Louis Adhémar (p.7) fut chargé le 21 août 1538 d'un voyage en Piémont pour y régler certaines affaires de justice et de police, et envoyé de là à Rome comme ambassadeur du roi. Il devait revenir le 16 février 1539 (Cf. Bibl. Nat., fds. Clairambault, n° 1215, f° 76 v°). — En Piémont, il était chargé de faire une enquête sur l'occupation par nos troupes des pays de Bresse, Savoie et Piémont; les procès-verbaux de cette enquête sont conservés aux Archives Nationales, J 993, les instructions sont à la Bibl. de l'Institut, fds. Godefroy, XCVI, f° 38.

2. Ajouter à la Bibliographie: J. Gaudin, *Le baron de la Garde, dit le capitaine Polin*, dans les *Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*, 1900, p. 87-96.

lution à Crest, et renferment des détails curieux. Enfin une liste des personnages illustres nés à Crest termine l'ouvrage; mais cette liste perdra la plus grande partie de sa valeur lorsque le dictionnaire de M. Brun-Durand sera achevé. M. M. a fait des recherches très détaillées dans les archives de Crest, de la Drôme et de l'Isère, dans celles du Ministère des Affaires étrangères et aux Archives nationales; il a dépouillé également la plupart des livres ou articles qui traitent de la région dauphinoise, et il énumère les principaux à la fin de son livre. Je m'étonne de ne pas voir citée la thèse de M. Dufayard sur Lesdiguières ; il est vrai que la bibliographie de M. M. n'a pas la prétention d'être complète.

V.-L. Bourrilly.

*
* *

Vie et œuvres de Fédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583, par Joseph Dumoulin, ancien élève de l'école des Chartes. 1 vol. in-8 de 288 p. Paris, J. Dumoulin, imprimeur. A. Picard et fils, éditeurs, 1901.

Fédéric Morel, dit l'Ancien, né en Champagne, de famille noble, en 1523, vint étudier à Paris vers l'âge de vingt ans. Élève de Jacques Toussaint, professeur de grec au Collège de France, il devint, en 1549, correcteur à l'imprimerie de Charlotte Guillard : on sait qu'au xvie siècle ce métier était souvent exercé par des érudits de valeur. En 1550, son mariage avec Jeanne de Vascosan, fille du célèbre Michel de Vascosan, allié lui-même aux Bade et aux Estienne, en fit décidément un imprimeur. Sept ans plus tard, il s'établit rue Jean-de-Beauvais, au « Franc-Meurier » où il eut d'illustres clients : le chancelier de l'Hospital, Joachim du Bellay, l'humaniste Louis Leroy, Scevole de Ste Marthe, Turnèbe, Claude d'Espence, et surtout Philibert de l'Orme, pour lequel il exécuta son œuvre capitale, l'impression de l'*Architecture* (1567). En 1571, il devint imprimeur du Roi, et, à partir de la mort de son beau-père (1575), il fut considéré comme le premier imprimeur de Paris. Il mourut en 1583. Depuis deux ans, son fils, Fédéric Morel le Jeune, l'avait remplacé presque entièrement.

M. J. Dumoulin a retracé, en s'entourant de tous les documents, malheureusement un peu insuffisants, que nous possédons, la biographie dont on vient de lire le résumé. Avec deux chapitres sur les œuvres littéraires de F. Morel et sur ses descendants, elle constitue la première partie de son livre. La deuxième est consacrée à l'étude technique de la production de Morel : caractères employés par lui, sa typographie, organisation

de son atelier, ses « marques ». En appendice, des pièces justificatives, une bibliographie descriptive très développée des impressions de Morel, classées chronologiquement, et un index. Le tout forme un gros volume, orné de très nombreuses reproductions dans le texte et hors texte, et d'une exécution typographique remarquable. M. J. D., aujourd'hui à la tête d'une maison connue, s'est conformé aux traditions de ces imprimeurs du XVIe siècle, dont il vient de faire revivre un des plus dignes d'être tirés de l'oubli : en même temps qu'il suivait les cours de l'École des Chartes, il s'initiait aux moindres détails matériels du métier d'imprimeur, et son livre est le résultat de ce double apprentissage. Il faut l'en féliciter doublement. Son Fédéric Morel est, à l'histoire de l'imprimerie, une très utile contribution, qui mérite une place honorable à côté des grands travaux de Renouard.

P. Caron.

*
* *

Dr Ernst Hauviller. **Frankreich und Elsass im 17. und 18. Jahrhundert.** 1 vol. in-8° de XI-57 p. Strasbourg, Ed. van Hauten, 1900.

Après avoir résumé en quelques pages forcément très brèves et incomplètes les vues des historiens — anciens et récents — sur l'annexion de l'Alsace à la France, M. Hauviller nous dit comment la domination française s'est peu à peu étendue en Alsace jusqu'à la paix de Nimègue, comment elle a été complétée par Louis XIV, comment enfin elle s'est exercée et quels furent les caractères principaux de ses « essais d'assimilation » sur la population et le clergé. Bien que M. H. cite quelques extraits — trop fragmentaires — de textes manuscrits [1], son exposé est établi de seconde main, d'après les monographies récentes de Bardot, Jacob, Kauffmann, Ludwig, Marcks, Müllenheim-Rechberg, Pfister, et il pourra être au besoin de quelque utilité à ceux qui voudraient s'orienter dans une littérature historique de jour en jour plus abondante et déjà maintenant très considérable [2]. Au reste, là n'est pas l'intérêt principal de la brochure. M. H. est originaire des pays annexés, et il a été éduqué à l'allemande. Avec une netteté dont il faut lui savoir gré, il nous dit quel est son état d'âme. Ce travail de seconde main sur l'Alsace d'il y a deux siècles est un document sur l'Alsace d'aujourd'hui ; et bien qu'il y ait lieu de se

1. Notamment un mémoire intitulé : *Pieux désirs d'un Alsacien*, qu'il a trouvé aux Archives nationales, à Paris.

2. Pour la période antérieure à 1697, le magistral récit de M. Rod. Reuss est d'une lecture beaucoup plus instructive, ne fût-ce que parce qu'il est établi d'après les textes originaux.

demander jusqu'à quel point les idées de M. H. peuvent être considérées comme représentatives des nouvelles générations alsaciennes, on aura en France profit — sinon plaisir — à les connaître. M. H. publie son opuscule en mémoire du trentième anniversaire de la « réunion de l'Alsace à l'empire allemand ». Il prétend pouvoir parler en historien de l'histoire de son pays, objectivement et sans parti pris. Il estime que le seul moyen de mettre un terme aux longs et irritants débats qu'a soulevés l'histoire de l'annexion de l'Alsace à la France et de la domination française en Alsace, c'est de remonter aux sources et d'étudier les textes, dont beaucoup sont encore inutilisés. Il note judicieusement qu'à mesure que les documents sont mieux connus, les conclusions des savants français et allemands sont moins divergentes. Et il espère que dans le nouvel empire allemand, la *Kaiser-Wilhelms-Universität* du *Reichsland*, comme autrefois l'ancienne Université de Strasbourg, « loin de diviser la France et l'Allemagne », pourra, suivant l'expression de M. Sorel, « les unir dans un même travail de civilisation ». Surtout il faut que l'Université strasbourgeoise devienne le centre intellectuel du pays [1], et qu'elle fournisse enfin des « Alsaciens à l'Alsace ». Tel est le but. On peut l'approuver ou le condamner — nous n'avons pas à entrer ici dans cette discussion — mais il est certain que M. H. le définit avec précision. L'atteindra-t-il ? Le doute est possible. M. H. ne comprend pas que pendant la période française de son histoire, l'Alsace a pris une âme française. Pour lui, l'exode en France des annexés après le traité de Francfort a été un « sauve-qui-peut » dont la cause est que les Alsaciens n'avaient pas l'âme alsacienne. La France « professe », a écrit M. Lavisse, « qu'il n'est pas permis de traiter une population d'hommes comme un troupeau de bêtes. Elle croit à l'existence des âmes des peuples ». M. H. ne comprend pas. « Involontairement », la citation qu'il donne de M. Lavisse lui rappelle ce mot de Renan que « le mal français est le besoin de pérorer, la tendance à tout faire dégénérer en déclamation ». Et M. H. ajoute qu' « au XXe siècle, le matérialisme des faits constituera dans les affaires de la politique mondiale un argument plus fort que le dogme de l'existence d'une âme des peuples ». M. H. voudrait raconter impartialement l'histoire de l'Alsace française, et il ne peut pas comprendre ce fait — qui pourtant est un fait et sans doute le plus important de tous — que sous la domination française, l'Alsace est devenue française. Il cherche une âme alsacienne qu'il ne

1. A cette idée M. H. accroche une critique très vive contre le séminaire catholique de Strasbourg. Au fond, toute sa brochure pourrait bien n'avoir été écrite que pour cette incidente, et ses indications historiques ne seraient alors que le déguisement d'une polémique d'ordre actuel.

trouve pas parce qu'elle n'a pas existé, et il ne peut pas voir l'Alsace française qui a existé et qu'il ne cherche pas. Pour être historien, il ne faut pas seulement s'abstraire des passions qui aveuglent, il faut encore ne pas être aveugle devant les faits qui ont été, même quand ils ne passionnent plus. Et voilà pourquoi nous n'espérons guère de M. H. l'histoire « objective » qu'il nous promet, et que nous désirons comme lui. G. P.

*
* *

Georges Toudouze. **La défense des côtes de Dunkerque à Bayonne au XVIIe siècle.** Avec une lettre préface du capitaine de frégate R. Degouy. 1. vol. in-8° de XVI-375 pages. Paris, R. Chapelot, 1900.

L'ouvrage de M. Georges Toudouze est une très sérieuse contribution à l'histoire maritime de la France au XVIIe siècle. La défense des côtes a tenu une trop grande place dans les préoccupations d'un Richelieu et d'un Colbert, pour que l'intérêt d'une pareille étude puisse être mise en doute. La documentation en est extrêmement riche : mémoires de Vauban sur les côtes et les places fortes du littoral, rapports pour la plupart inédits et conservés au Dépôt général des fortifications, correspondances officielles et même privées des ingénieurs ou des gouverneurs de provinces maritimes, traditions populaires ou chansons de marins, tout peut et doit servir à quiconque veut faire œuvre utile en cette matière, et M. G. T. n'a négligé aucun de ces témoignages, si humble qu'il soit. De plus, grâce a un plan ingénieux et parfaitement logique, il est arrivé à épuiser un sujet, qui selon qu'on l'envisageait à tel ou tel point de vue, pouvait si facilement n'être traité que d'une manière incomplète.

La première partie de son ouvrage est consacrée à l'étude de la *théorie* en usage dans la guerre de côtes et à son application à la France du XVIIe siècle. Les trois premiers chapitres que comporte cet exposé technique, bien qu'ils renferment de très intéressants extraits des mémoires et des rapports de Vauban, sont évidemment d'un intérêt trop spécial pour que nous en rapportions ici les conclusions. Mais les deux chapitres suivants (La situation politique et la situation physique des côtes de France au XVIIe siècle) rentrent directement dans le cadre de nos études, et par la netteté et la nouveauté des vues qui y sont exposées, méritent toute notre attention. La situation politique de l'intérieur a influé sur le plus ou moins de sécurité des côtes. Lorsqu'au gouvernement vigoureux et logique de Richelieu succède la politique au jour le jour de Mazarin, les côtes se dégarnissent d'ouvriers et de soldats, les travaux s'arrêtent,

la défense se désorganise. Lorsqu'elle reprend quelque cohésion et quelque suite, les guerres avec la Hollande, puis avec les Anglo-Hollandais de Guillaume d'Orange, nécessitent de la part de la marine française une énergie constante, une activité de tous les instants, et les côtes de la Manche et de l'Océan ne doivent leur salut qu'à quelques hommes d'une extraordinaire rapidité dans la décision, d'une belle science dans l'exécution, surtout à Vauban, le plus grand d'entre eux. La situation géographique et les places les plus exposées se présentaient, pourtant, très nettement : de Dunkerque à Bayonne, la côte se divise en deux fronts reliés par un réduit central. Le front nord-ouest comprend toutes les parties du littoral entre Dunkerque et le Mont-Saint-Michel ; le front sud-ouest toute la côte entre Bayonne et Nantes. La Bretagne forme le réduit central. Outre Dunkerque, le seul point en danger sur le front nord-ouest est la presqu'île du Cotentin ; les côtes de Flandre, de Picardie, de Caux, de moyenne et de basse-Normandie sont suffisamment protégées par des obstacles matériels, falaises, bancs de sable et quelques grèves ou ravines qu'une active surveillance, un système de feux intelligemment agencé suffisent à transformer en véritables traquenards. Le Cotentin seul inspira des craintes à Vauban. Les îles normandes qui seraient, pour les côtes françaises de la Manche, d'admirables sentinelles avancées, appartiennent aux Anglais et constituent pour eux d'utiles postes d'observation. C'est de ce côté que devait donc porter tout l'effort de la défense ; il ne devait en aucun cas se trouver dégarni. Le front sud-ouest, sur lequel la Guyenne et la Saintonge étaient, grâce à leur côte sablonneuses, aussi peu accessibles à l'ennemi que la Picardie ou le pays de Caux au Nord, n'avait pas, à vrai dire, de point aussi dangereux que le Cotentin. Néanmoins Bayonne et la côte d'Aunis commandaient le littoral ; ce fut donc en ces deux points que s'organisa la défense. Pour le réduit central, Brest était, par son admirable situation naturelle, tout désigné pour être la citadelle bretonne par excellence ; elle gardait non seulement la péninsule, mais encore pouvait prétendre à centraliser la défense du Ponant. Saint-Malo et Belle-Ile, qui complétaient le système de protection de la Bretagne, ne faisaient qu'empêcher les descentes de contingents ennemis que n'auraient pas effrayés les rochers et les courants qui avoisinaient le littoral breton.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. G. T. étudie les différents organes de la défense de mer et de terre. Richelieu crée ou plutôt développe les escadres garde-côtes d'abord destinées à protéger le littoral des pillages des pirates, puis à arrêter toute incursion de l'ennemi en croisant aux abords des côtes. L'œuvre d'organisation de la défense du Ponant subit ensuite un temps d'arrêt qui coïncide avec le passage au

pouvoir de Mazarin. Mais elle est reprise et menée à bien par les plus actifs ministres de Louis XIV. Colbert dirige la Marine, Louvois la Guerre et, malgré cette funeste division des pouvoirs, l'œuvre se poursuit dans une parfaite unité, et aboutit à des résultats immédiats : « Rochefort est créé, Lorient, Brest véritablement fondés à nouveau, Dunkerque, le Hâvre, Saint-Malo, Bayonne fortifiés, ainsi que les îles de Belle-Ile, Ré, Oléron ; un réseau de fortifications disposées tout le long du littoral, les milices réorganisées, les mouvements généraux combinés pour le mieux, toutes les précautions prises en cas d'alarme. L'ordonnance de 1716 sur les milices garde-côtes peut être vraiment considérée comme le point d'arrivée de cette évolution ininterrompue » (p. 77). Mais le grand ouvrier de cette défense, celui qui en soutint tout l'effort et doit en recueillir toute la gloire, c'est Vauban. L'auteur est visiblement passionné pour le personnage de l'admirable ingénieur, et il faut reconnaître que l'homme, autant que l'œuvre, en valent la peine. Avec une extraordinaire compréhension des nécessités de la défense, Vauban fortifie Dunkerque, s'efforce d'utiliser le Cotentin et réclame en vain la création d'un port de guerre à la Hougue. Les places intermédiaires ou secondaires, Calais, Ambleteuse, Boulogne. Abbeville, Eu, le Tréport, Dieppe, Saint-Valéry en Caux, Fécamp, Honfleur, reçoivent par ses soins des protections proportionnées à leur importance.

Sur la côte du Sud-Ouest, l'expédition de Tromp, en 1674, donna l'alarme, et Louvois dut adresser au maréchal d'Albret, gouverneur de Guyenne, les recommandations les plus pressantes. Les travaux furent commencés en hâte. De 1680 à 1685, sous la direction de Vauban, on entreprend d'entourer Bayonne d'un puissant système de défenses et l'on presse l'achèvement des fortifications de Rochefort menées depuis plus d'un demi-siècle avec une lenteur qui pouvait devenir funeste. Richelieu, après la prise de la Rochelle, avait fait choix de Brouage comme emplacement d'un port fortifié. Ce projet fut abandonné. De Brouage l'on passe à Soubise, à l'embouchure de la Seudre, puis à Tonnay-Charente, et ce n'est qu'en décembre 1665 que les travaux commencèrent à Rochefort sur l'ordre de Colbert du Terron, intendant d'Aunis. Néanmoins les vicissitudes de cette place n'étaient point terminées ; bien que la panique causée par les croisières de Tromp sur le front Sud-Ouest eût activé le zèle des ingénieurs appelés à Rochefort, les travaux furent encore retardés par la rivalité qui persista entre les gouverneurs de l'Aunis et Seignelay. Vauban, appelé à donner son avis sur cette entreprise précaire, soumit des plans qui parurent trop vastes et ne furent pas exécutés. Par bonheur les îles de Ré et d'Oléron qui couvraient Rochefort furent fortifiées rapidement par des auxiliaires de Vauban.

Dans le Réduit central, quelques places étaient déjà munies de défenses suffisantes. Saint-Malo occupa peu Vauban, mais, avec cet amour de vastes conceptions, fussent-elles un peu chimériques, qui est propre au génie puissant et inquiet de Vauban, il voulut établir un formidable système de défense qui enfermerait en une seule place forte Saint-Malo et Saint-Servan. Les Malouins opposèrent une si vigoureuse résistance à la mise à exécution de ce projet qui pouvait paralyser leur commerce, que le Roi, dès 1698, avant même d'avoir reçu le mémoire de Vauban (rédigé en 1700), lui fit part de sa désapprobation. Le grand ingénieur fut plus heureux dans les travaux qu'il dirigea à Belle-Isle et surtout à Brest. Cette place, créée par Richelieu sur les conseils de Leroux d'Infreville et classée par le règlement de 1631 au nombre des trois grands arsenaux du royaume, devient à partir de 1683 la véritable « ville de Vauban ». Il reçoit de Louis XIV une sorte de pouvoir dictatorial et prend la direction des travaux mollement poussés jusqu'alors. En quelques années, malgré le mauvais vouloir de l'administration de la Guerre et l'insuffisance des crédits qu'il obtenait, il mena à bien cette énorme entreprise et fit du goulet l'admirable instrument de défense navale que l'on sait.

A côté de la défense fixe de terre, la défense mobile présente au XVIIe siècle un intérêt tout particulier par la variété des éléments qu'elle comporte. Les troupes régulières chargées de veiller à la sécurité des côtes sont les mêmes qui ont pris part à toutes les guerres de cette époque. Néanmoins un fait est à signaler : à partir de la fin de l'année 1685, il y eut des soldats entretenus à la demi-solde dans les ports et arsenaux pour les « occasions de descentes, » et qui dépendirent des hauts fonctionnaires de la marine, tout en étant sous le commandement immédiat d'officiers royaux. Mais, à la suite de ces corps réguliers, venait « la réserve noble de l'armée active », le ban et l'arrière-ban, composé de hobereaux, de gentilshommes pauvres ou de noblesse de robe. Le dernier appel général qui eut lieu en août 1674 montra l'ignorance et l'armement misérable de ces troupes auxquelles Vauban ne ménageait pas son mépris et qui furent pourtant de quelque utilité à la Hougue et sur le littoral du Cotentin durant les dernières années de Louis XIV. Mais, incontestablement, les agents les plus efficaces de la défense des côtes furent les *milices urbaines* composées de bourgeois des villes situées au bord ou tout au moins à peu de distance de la mer, et surtout les *milices gardes-côtes* formées par les paysans et les pêcheurs du littoral. Plusieurs des milices urbaines se distinguèrent lors de la croisière de Ruyter sur le front Sud-Ouest. Les milices de Bayonne, de Morlaix défendirent vaillamment les places dont la garde leur était laissée. Mais ces corps régionaux avaient

sans doute un caractère communaliste qui ne tarda pas à effrayer le Grand Roi ou ses officiers, et, par des habiletés administratives, on arriva à supprimer cet élément si actif de la défense côtière. Louis XIV, il est vrai, encouragea le développement des milices gardes-côtes. Ces milices, qui apparaissent dès le début de notre histoire maritime, étaient formées dans les paroisses « sujettes au guet de la mer ». Louis XIV les maintint et les développa, malgré quelques crises provoquées en Normandie par ce service obligatoire. La « grande ordonnance de marine » d'août 1681 fixa leur organisation, et l'édit de Janvier 1716, qui consacra avec tant de sagesse l'œuvre de défense maritime du XVIIe siècle, les débarrassa des charges inutiles qu'on avait dû créer, dans les milices comme ailleurs, pour le plus grand profit du fisc royal. On doit placer en dehors des milices gardes-côtes proprement dites, l'ancienne milice féodale du comte de Boulogne qui, accidentellement, protégeait le littoral et dont la haute direction fut ensuite dévolue au lieutenant du roi dans la province.

M. T. consacre ensuite un chapitre très substantiel à l'intéressante question des soudures, c'est-à-dire des conditions dans lesquelles doit s'opérer l'union entre l'armée et la marine pour arriver à une action commune. Richelieu, qui n'ignorait pas la difficulté de cette unification de la défense, acheta à Montmorency la charge d'amiral de France et se fit nommer par Louis XIII « grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, et gouverneur de Bretagne ». Mais, après sa mort, la question se posa de nouveau, et pour sauver Brest en 1694, Dunkerque et la côte de Flandre en 1706, Louis XIV dut donner à Vauban « la dictature de la défense des côtes ». Encore eut-il à lutter avec énergie contre l'ingérence des officiers royaux dans son domaine ; et il a dénoncé l'hostilité sourde dont l'entourait l'administration de la Guerre en de belles lettres indignées qu'il adressait à Louvois.

L'ouvrage de M. T. se complète très logiquement par le récit des principales luttes qui eurent pour théâtre le littoral français de 1660 à 1615. Durant cette période, la côte du Ponant eut à souffrir d'incursions presque continuelles, mais une distinction capitale peut être faite : sous Louis XIII, les attaques se localisèrent en général entre le Cotentin et Bayonne ; sous Louis XIV, le front menacé se déplace légèrement, et se trouve entre Rochefort et Dunkerque. On le voit, dans la première partie du XVIIe siècle aussi bien que dans la seconde, la Bretagne ne cesse de subir l'assaut le plus rude. Pendant tout le règne de Louis XIII, ce sont des expéditions morcelées, des descentes de petits

contingents ennemis qui inquiètent les populations des côtes jusqu'au moment où Anglais et Espagnols prennent une part directe à la lutte entre les Rochelais et Richelieu. Buckingham, en 1627, attaqua vainement l'île de Ré, et fut contraint d'opérer une retraite sans gloire. Mais les côtes du front Sud-Ouest eurent longtemps à souffrir des ravages des flottes ennemies; la preuve en apparaît clairement dans les doléances des États de Bretagne en 1620 et 1630. Quelques victoires sur des corsaires sont les seuls succès maritimes dont fut marqué le passage au pouvoir de Mazarin. D'ailleurs une cruelle défaite morale caractérise ce ministère dans l'histoire de la guerre des côtes : pour sauver Calais, il fallut reprendre Dunkerque aux Espagnols, pour le compte de Cromwell. Avec l'arrivée de Colbert aux affaires, tout danger immédiat est écarté, et jusqu'en 1674, à part une tentative infructueuse des Espagnols sur la côte de Poitou (1668), le littoral n'est jamais inquiété, malgré les incessantes croisières de l'ennemi, Espagnols, Anglais ou Hollandais, dans la Manche ou l'Atlantique. Mais, en 1774, Tromp entreprend une expédition le long des côtes du Ponant, et, tout de suite, la gravité de la situation fait prendre des mesures décisives. Brest est fortifié en toute hâte par la population de la ville aidée des paysans des environs, qui, d'instinct, s'y sont réfugiés comme dans la citadelle de la Bretagne. Les milices gardes-côtes, et notamment celles du Cotentin, furent mobilisées sans retard, et Tromp n'osa attaquer le littoral ainsi protégé en quelques semaines. De 1692 à 1715, la guerre de côtes est toute défensive : après la défaite de la Hougue, dont M. T. montre l'exacte importance morale [1], la lutte sur mer va perdre son caractère « classique » : plus de batailles rangées, plus d'épopées maritimes : « La France, à partir de ce moment, se fit corsaire ». Par deux fois les Anglais s'attaquent en vain à Saint-Malo. Dans leur tentative plus sérieuse contre Brest en 1694, ils se heurtent à la petite place de Camaret fortifiée en hâte par Vauban, et y subissent une défaite dont l'impression sur les populations de la côte fut très considérable. L'incendie de Dieppe, le bombardement du Hâvre ne compromettent pas davantage l'intégrité de la défense de la Manche. Dunkerque, de 1694 à 1695, est défendu moins par ses fortifications que par l'extraordinaire activité de Jean Bart qui ne cessa de harceler les navires anglais. Les tentatives des Anglo-Hollandais sur Calais, Brest, Saint-Martin de Ré et les Sables-d'Olonne, ne réussirent pas mieux, et ils terminèrent cette médiocre campagne par une inoffensive descente à Belle-Ile (Juillet 1696).

---

1. M. G. T. a d'ailleurs donné le récit très détaillé de cette bataille, dans son ouvrage : *La bataille de la Hougne (29 mai 1692)*. in-8, 91 p. Paris. Chapelot, 1899.

Entre temps, les habitants du littoral se vengeaient des attaques des Anglais en prenant et détruisant tous ceux de leurs vaisseaux marchands dont ils pouvaient s'emparer à la course. De nouveau, lorsqu'éclata la guerre de la Succession d'Espagne, la flotte anglaise s'approcha des côtes bretonnes, mais la défense y était organisée : Belle-Ile résista à la flotte de l'amiral Rook, et, à la Hougue, le maréchal Jacques de Matignon, commandant l'armée de Basse-Normandie, et M. de Courcy, gouverneur de Valognes, empêchèrent par une action très rapide et très énergique le débarquement des marins de l'amiral Ring (1708). Cette seconde bataille de la Hougue clôt la série des grandes attaques que ces côtes supportèrent jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

M. T., dans le livre dont nous venons de reproduire les grandes lignes, a su éviter l'abus des théories, a effacé sa personnalité et a gardé une rigoureuse impartialité historique en un sujet qui a soulevé parmi les stratégistes de la marine bien des débats enflammés.

P. Alphandéry.

*
* *

Albert Tournier. **Vadier, président du Comité de sûreté générale sous la Terreur**, 1 vol. in-8 de 348 p. Paris, Flammarion, s. d. [1900].

Ce n'est point une physionomie sympathique que celle de ce Vadier, dont M. Albert Tournier nous retrace l'existence tourmentée. Aussi cette biographie n'est-elle pas une apologie. Député du Tiers de Pamiers aux États généraux, Vadier ne joua qu'un rôle effacé à la Constituante ; il ne sortit de l'ombre qu'en une circonstance, lors de la fuite à Varennes. Il se fit alors remarquer par l'énergie avec laquelle il se prononça contre l'inviolabilité royale. Lorsque ses concitoyens l'envoyèrent de nouveau à Paris, pour siéger à la Convention, il montra les mêmes sentiments à l'égard du « scélérat couronné » ; mais Louis XVI ne fut pas le seul contre lequel il s'acharna. Homme de lutte avant tout, il combattit successivement les Girondins, les Dantonistes, enfin Robespierre. Dans sa lutte contre la Gironde, il se signale par un pamphlet contre Condorcet, apostrophe virulente, bassement haineuse et fielleuse. Dans sa lutte contre Danton, le *turbot farci* qu'il s'était promis de vider, son attitude n'est pas plus glorieuse ; Saint-Just et Robespierre voudraient que le rapport à la Convention contre les Dantonistes fût lu en présence de ceux-ci : Vadier insiste pour qu'ils soient arrêtés avant le décret d'accusation. On connaît ses menées pendant le procès, ses allées et venues du Tribunal révolutionnaire au Comité de sûreté générale et à la Convention, où

il vient déclarer qu'il a entendu les accusés se vanter d'avoir conspiré contre le gouvernement, et dire que rien n'était plus glorieux. — Puis, ses adversaires abattus, il se tourne contre Robespierre, dont il a jusqu'alors été l'ami, l'attaque avec violence, le traite de *tyran*, contribue à sa chute.

Il n'en est pas moins une des victimes de la réaction thermidorienne. Dénoncé à la Convention par Laurent Lecointre et Saladin, obligé de se cacher pour se soustraire à l'arrestation imminente, condamné à la déportation, puis libéré par l'amnistie du 4 brumaire an IV, il est bientôt en butte aux persécutions du Directoire. Forcé de quitter Paris, dénué de ressources, il se rend à pied, péniblement, à Toulouse ; dès le lendemain de son arrivée dans cette ville, il est arrêté, impliqué dans l'affaire Babeuf, ramené à Paris, traduit devant la Haute-Cour de Vendôme; acquitté, il se voit appliquer le décret de déportation du 4 prairial, où cependant son nom ne figurait pas, mais où, prétend le gouvernement directorial, il était *sous-entendu*. On va l'envoyer à Cayenne, mais la flotte anglaise empêchant la sortie du navire qui doit l'emmener, il est interné au fort de l'Ile Pelée, où il reste jusqu'au 1er vendémiaire an VIII. Il vit à Paris sous l'Empire. Après les Cent-Jours, la Restauration le poursuit de nouveau; obligé de quitter la France, il vit encore douze ans à Bruxelles, en compagnie de Barère et de David.

Certes, la tristesse de cette dernière partie de son existence, cette série d'épreuves qu'il eut à subir nous font oublier un peu l'antipathie qu'il nous a inspirée pendant la première partie de sa vie révolutionnaire. On se sent pris de pitié pour ce vieillard de quatre-vingts ans, contraint à prendre le chemin de l'exil; cette sorte d'expiation nous réconcilie presque avec lui. Il nous est cependant impossible de lui accorder l'estime que nous professons pour certains de ses adversaires. Nous ne trouvons en ses actes, en ses paroles, ni générosité ni grandeur. « Dans son style, dit M. T., aucune trace des nobles et pathétiques sentiments de la Gironde ». Ce n'est pas seulement dans son style que ces nobles sentiments nous semblent manquer, c'est dans sa vie même.

On ne saurait reprocher à son biographe d'avoir éprouvé pour lui une tendresse exagérée ; il nous a bien montré « les suspicions de cette âme sombre poursuivant successivement les Girondins, Danton, Robespierre » ; il nous l'a dépeint « recommandant ses adversaires à la sollicitude de l'accusateur public, ne lâchant sa proie que sur la bascule de la guillotine ». Assurément, M. T. n'a pas tenté de nous présenter Vadier comme une figure sympathique ; toutefois il plaide les circonstances atténuantes ; il cherche — et l'on ne peut l'en blâmer — les beaux côtés de ce

caractère. Il nous montre Vadier « dominé par un amour exalté et fiévreux du peuple » ; « on a pu, dit-il encore, lui reprocher sa férocité ; il a été accusé d'avoir assouvi des vengeances personnelles. Mais jamais on ne lui jeta à la face le reproche de vénalité... Il ne fit jamais trafic de sa conscience. » Il est heureux pour l'honneur de l'humanité que le terrible montagnard ait au moins eu ces qualités ; mais on pourra trouver que M. T. adoucit un peu l'expression, quand il dit que Vadier « manquait de mansuétude » (p. 212). Il semble aussi parfois approuver des paroles, des jugements de Vadier qui ne méritent guère l'approbation ; quand Vadier, par exemple, dit des Constituants qu'ils remirent Louis XVI sur le trône, après Varennes, parce qu' « ils avaient besoin de ce monstre couronné pour assouvir leur insatiable cupidité », il lance contre la majorité de ses anciens collègues une accusation haineuse et injuste ; M. T. se contente de dire qu'il les juge avec *mépris* et *hauteur* (p. 90).

La biographie de Vadier n'emplit pas tout entière le livre de M. T. On y trouve aussi d'intéressants détails sur l'histoire de la Révolution dans l'Ariège, particulièrement sous la Terreur, histoire à laquelle Vadier est mêlé de plus ou moins près. M. T. a mis à profit, pour cette partie de son ouvrage, de nombreuses lettres qu'il a eues entre les mains, échangées entre Clauzel, Chaudron-Roussau, Vadier fils, Vadier, Baudot, Fouquier-Tinville, etc. Peut-être, au lieu de reproduire intégralement ces documents, l'auteur aurait-il pu les utiliser pour nous raconter lui-même les événements. C'est une critique que je lui ferai, de trop publier *in extenso* les pièces qui servent à éclairer son récit ; par exemple, il a cru devoir nous donner (pp. 137-152) le filandreux rapport du 27 prairial an II sur l'affaire de Catherine Théot. Cette reproduction intégrale d'une pièce que l'on peut consulter à la Bibliothèque nationale et dans bien d'autres dépôts, était-elle bien utile ?

J'adresserai à M. T. une autre critique encore sur la façon dont il a établi sa bibliographie. Au lieu de nous donner, au commencement ou à la fin de son livre, une liste méthodique des documents dont il s'est servi pour cette biographie, il a éparpillé sa bibliographie en plusieurs endroits de son ouvrage. Dans une note de la p. 24, il indique les dépôts où se trouvent les principales sources. Pour les Archives nationales, il donne bien un certain nombre de cotes ; que n'en fait-il de même pour les autres dépôts ? Des références comme : Bibliothèque nationale, — Bibliothèque du Musée Carnavalet, — sont vraiment trop sommaires et trop vagues.

P. 235, dans le chapitre intitulé : « La Terreur dans l'Ariège », un des

paragraphes est consacré à la « Bibliographie relative à Vadier ». M. T. la donne à propos des attaques contre Vadier et de sa défense ; mais il y fait rentrer des ouvrages qui n'ont rien à voir avec les événements dont il nous parle à ce moment, par exemple un discours de Vadier à la Constituante, ses *Opinions* sur Louis XVI. Puis, où trouver ces ouvrages ? Il serait bon de le faire savoir au lecteur.

Enfin une note de la p. 89 donne l'indication des « manifestations publiques de l'action révolutionnaire de Vadier », qui se trouvent au *Moniteur*, avec leurs numéros d'ordre. C'est une sorte de sommaire assez énigmatique, où l'on voit des renseignements de ce genre : pour l'an II : « Catherine Théos, 269. Mise en liberté des laboureurs. 293. — *Erratum*, 296. » Plus loin, pour l'an V : « Acquitté, reste détenu, 252. — Directoire, 299. » Qu'est-ce que les mots *Erratum*, *Directoire* représentent, en tant que « manifestations publiques de l'action révolutionnaire de Vadier » ?

Un petit reproche encore : M. T. s'est peu soucié de rétablir la véritable orthographe des noms propres, qu'il reproduit d'après les documents de l'époque, c'est-à-dire le plus souvent défigurés. Il dit : Lacroix, (d'Eure-et-Loir), pour Delacroix (p. 118); Putrainck (p. 68), pour Poutrain, député du Tiers de Lille. Certains noms sont mal orthographiés d'une façon constante : Chaudron-Rousseau, pour Roussau ; Bazire, pour Basire ; Billaud-Varennes, pour Varenne; Salles, pour Salle; Lepelletier, pour Le Peletier; d'autres se présentent sous des aspects variables : nous voyons tantôt Barère, tantôt Barrère ; Voulland et Vouland ; La Fayette et Lafayette ; Vilate et Vilatte; Gay-Vernon et Guay-Vernon ; J.-B. Darmaing et d'Armaing, etc.

Enfin, je signalerai à M. T. quelques *lapsus* : Danton se rendant, le *21 juin 1791*, à l'Assemblée *législative* avec ses collègues du Département (p. 68); Robert Lindet et Rühl refusant de signer le *décret* d'arrestation des Dantonistes (p. 120). Le décret fut rendu par la Convention et signé par Tallien, qui la présidait à ce moment; ce que Rühl et Lindet refusèrent de signer, c'est l'*ordre* d'arrestation donné par les Comités.

Mais ces critiques, comme on le voit, ne portent que sur des détails. Je tiens à dire en terminant que le livre de M. T. est un ouvrage intéressant, instructif, plein de qualités sérieuses, utile pour l'histoire générale de la Révolution. Pour bien comprendre l'œuvre d'un grand corps comme la Constituante, la Convention, il est nécessaire de connaître le plus possible les hommes dont se composaient ces assemblées, leur passé, leur caractère, l'esprit qui les animait ; chacun d'eux eut sa part d'influence, plus ou moins considérable, sur les événements auxquels il fut mêlé ;

chacun d'eux apportait, du milieu où il avait jusqu'alors vécu, de son éducation, ses idées et ses passions particulières. C'est de la combinaison ou du choc de ces idées que sortirent les institutions nouvelles; c'est du heurt des passions individuelles que naquirent les luttes qui marquèrent cette époque. Pour connaître la masse, l'ensemble, il faut étudier les individus. Il est donc à souhaiter que nous ayons le plus possible de ces biographies de révolutionnaires; c'est pourquoi nous devons louer M. T. de celle qu'il nous a donnée.

P. Mautouchet.

*
* *

H. Welschinger. **Ministres et Hommes d'État. Bismarck.** 1 vol. in-16 de 211 pages. Paris, Félix Alcan, éditeur, 1900.

Sous le titre de *Ministres et d'Hommes d'État*, l'éditeur Félix Alcan commence la publication d'une série qui pourra rendre de réels services. Établie sur le modèle de la collection bien connue des Grands Écrivains français, et d'autres publications analogues faites en Angleterre et en Allemagne, elle se composera de volumes consacrés à chacun des principaux hommes politiques français et étrangers du XIXe siècle. La première série aura dix volumes : Bismarck, Jules Ferry, Léon XIII, Alexandre II, Gladstone, Disraëli, Metternich, Prim, Lincoln, Okoubo, et les noms des collaborateurs annoncés, MM. Welschinger, Rambaud, Leroy-Beaulieu, Boyer, de Pressensé, Courcelle, Schefer, Léonardon, Viallatte, Courant, font bien augurer de l'œuvre entreprise. Le premier volume qui vient de paraître est d'une jolie disposition typographique. Il n'y manque qu'un portrait et sans doute aussi quelques fac-similés. Les procédés de reproduction sont aujourd'hui si perfectionnés, que ce n'était pas là une grande dépense pour l'éditeur; et nous ne concevons plus guère qu'on nous donne la biographie d'un personnage sans qu'on nous montre tout au moins l'image de sa figure et de son écriture. Le livre de M. Welschinger n'est pas emprunté sous l'élégant costume dont on l'a paré. Il est écrit avec aisance, avec chaleur, sinon même avec passion. L'auteur n'oublie pas qu'il est Français et qu'il écrit pour des Français. Aussi néglige-t-il quelque peu l'histoire intérieure de la Prusse et de l'Allemagne sous le gouvernement de Bismarck. Il est singulier, par exemple, qu'il nous expose les origines du Kulturkampf (p. 114 et suiv.) sans noter le Concile du Vatican et la prise de Rome autrement que par une allusion incidente ; il est peu exact d'affirmer que « Bismarck a été à Canossa » (p. 116) : l'État est avec Bismarck resté laïque, et tout le chapitre rela-

tif au Kulturkampf réclamerait des réserves semblables. Le chapitre suivant est plus superficiel encore ; il ne fait guère comprendre la stratégie parlementaire de Bismarck et son « cartel » d'alliance avec les nationaux-libéraux et les conservateurs, après l'abdication politique des premiers et la réorganisation du Centre ; il ne donne qu'une énumération très rapide des réformes administratives, politiques et sociales que Bismark a fait voter, et les trois grandes lois d'assurance sont à peines indiquées, sans précision. La politique économique de la Prusse, qui est si intéressante et de si grave portée, depuis ses origines, avec le Zollevrein, jusqu'à la fameuse clause commerciale du traité de Francfort et aux dernières lois bismarckiennes, n'est jamais exposée en elle-même, comme il aurait fallu. Mais M. Welschinger considère en Bismarck plutôt le diplomate que le réformateur et le politicien ; et de fait, ce point de vue est le plus intéressant pour le grand public français. Aussi les chapitres relatifs à la politique extérieure de Bismarck sont-ils certainement les mieux venus du volume.

G. P.

CHRONIQUE

— Sommaires des Revues :

Revue historique, mars-avril 1901. — *G. Caudrillier*, Le complot de l'an XII (Première partie. Fin). — *M. Philippson*, La paix d'Amiens et la politique générale de Napoléon Ier. — *André Liard*, Saint-Simon et les États généraux. — *G. Depping*, Un épisode du séjour des alliés à Paris en 1815.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 15 janvier 1901. — *A. Dupin de Saint-André*, L'ancienne église réformée de Tours. Les membres de l'Église. — *Destandau*, En Provence. La seigneurie des Baux et l'église de Salon pendant les guerres de religion. — *N. W.* Conditions de l'émigration huguenote au cap de Bonne-Espérance, 1687. — *M. de Richemond et N. W.*, Les officiers de marine huguenots restés au service après la Révocation. Isaac de la Motte-Michel, 1691-1700. — *F. Teissier*, Listes de pasteurs : Bréau et Bréaunèze, 1619-1900, et Aumessas, 1568-1900.

15 février 1901. — *Louis Bastide*, L'église réformée d'Orléans à la Révocation. Ses biens, son pasteur. — *H. P.*, François de la Gaulcherie a-t-il été persécuté par ses coreligionnaires en 1562 ? — *M. de Richemond et N. W.*, Étienne Texier converti au protestantisme par la persécution à Marennes, 1680-1714. — *P. Fonbrune-Berbinau*, Le duc de la Force et les protestants de Bergerac, 1700. — *D. Benoît*, Un état de livres défendus en 1686 à Montauban. — *N. Weiss*, Le XVIe siècle dans le haut enseignement à propos d'une soutenance de thèse à l'École des Chartes.

La Révolution française, 14 février 1901. — *A. Aulard*, La politique religieuse du Premier Consul. — *Edmond Poupé*, La société populaire de Villecroze (Var). — *Cl. Perroud*, Le portrait de Mme Roland aux Archives nationales. — La question des présidiaux. Lettre de *M. Camille Bloch* et réponse de *M. Armand Brette*.

14 mars 1901. — *Jules Viguier*, Marseille et ses représentants à l'Assemblée nationale et constituante. — *Félix Bouvier*, Une filieule de Barras et de Joséphine. — *G. Arnaud*, La mort de Bernard Font, évêque constitutionnel de l'Ariège. — *J. Guillaume*, Deux lettres d'un ancien élève de l'École de Mars. — *J. Gros*, Les loges maçonniques de Toulouse. — Un témoignage contemporain sur la journée du 19 brumaire. — *Ch.-L. Chassin*, Célestin Port.

Revue d'histoire diplomatique, année 1901, no 1. — *Victe M. Boutry*, L'abbé de Tencin, chargé d'affaires à Rome de 1721 à 1724. — *Ed. Driault*, La question d'Orient en 1807. L'amnistie de Slobodzié (Suite et fin). — *Bon A.*

d'Avril. Protection des chrétiens dans le Levant (2e partie). — *J. Hora Siccama*, Sir Gabriel de Sylvius, 1660-1696 (2e partie).

Revue des Deux-Mondes, 1er janvier 1901. — *Mis de Gabriac*, Souvenirs d'une ambassade auprès du pape Léon XIII, 1878-1880 (I). — *E. Daudet*, Le prologue du dix-huit fructidor. I. La réaction thermidorienne dans le midi.

15 janvier 1901. — *Mis de Gabriac*, Souvenirs d'une ambassade auprès du pape Léon XIII (II).

1er février 1901. — *E. Daudet*, Le prologue du dix-huit fructidor. II. Le général Pichegru à l'armée du Rhin.

15 février 1901. — *E. Daudet*, Le prologue du dix-huit fructidor. III. Pichegru et les émissaires de Condé.

1er mars 1901. — *E. Daudet*, Le prologue du Dix-huit fructidor. IV. La démission de Pichegru.

15 mars 1901. — *Cte Ch. de Moüy*, Souvenirs d'un diplomate. Le blocus d'Athènes en 1886. — *Eug. Marbeau*. Le Grand-Orient de France devant le Conseil d'État. Avril 1863.

Revue de Paris, 15 janvier 1901. — *Gal d'Hautpoul*, L'hôtel des Invalides (29-30 juillet 1830). — *J. Lemoine et A. Lichtenberger*, Frédéric II poète et la censure française. — *Fr. Funck-Brentano*, Le collier de la Reine (IV).

1er février 1901. — *Victe de Reiset*. La cour de Gand (28 mai-19 juin 1815). — *Fr. Funck-Brentano*, Le collier de la Reine (V).

15 février 1901. — *Fr. Gabriel de Bray*. Mémoires sur la France en 1803 (I). — *Fr. Funck-Brentano*, La collier de la Reine (Fin).

1er mars 1901. — *Amiral Jaurès*, Le 21e Corps (nov.-déc. 1870). — *Fr.-Gabriel de Bray*, Mémoires sur la France en 1803 (II).

15 mars 1901. — *P. de Ségur*, Un héros de roman au grand siècle [le Mis de Lassay]. — *E. Séligmann*, L'affaire des trois roués [1785].

— Thèses de doctorat ès lettres récemment soutenues en Sorbonne :

Le 30 janvier 1901, M. Louis Madelin, agrégé d'histoire, ancien membre de l'École Française de Rome a soutenu une thèse latine intitulée : *De Conventu Bononiensi* (1515) et une thèse française sur *Fouché* (1759-1820). Outre le Doyen de la Faculté des Lettres, M. A. Croiset, le jury se composait, pour la première, de MM. Gebhart, Lemonnier, Dejob, pour la seconde, de MM. Lavisse, Aulard, Denis. M. Madelin a été déclaré digne du titre de docteur avec la mention *honorable*.

Le 20 février, M. H. Prentout, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Caen, a soutenu une thèse française sur : *l'Ile de France sous Decaen* (*1803-1810*). *Essai sur la politique coloniale du Premier Empire et la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les Indes Orientales*. Jury : MM. Croiset, Aulard, Dubois, Schirmer. La thèse latine était intitulée : *De Universitate Cadonensi Renovationis ac Reformationis ævo*. M. Prentout a obtenu la mention *très honorable*.

Le 6 mars, M. Paul Mautouchet professeur à l'école Lavoisier, a présenté une thèse latine portant comme titre : *De ultimo concilio cleri gallicani, anno*

*MDCCLXXXVIII*o, et une thèse française sur *Le Conventionnel Philippeaux*. Jury : MM. Croiset, Lavisse, Aulard, Seignobos, Denis, Henry Michel. Mention *très honorable*.

En outre, le 1er mars, M. Halévy a soutenu une thèse française qui intéresse dans une certaine mesure nos études sur *Le radicalisme philosophique. La Révolution et la doctrine de l'utilité* (*1789-1815*). M. Halévy a obtenu la mention *très honorable*.

La Revue rendra compte ultérieurement de toutes ces thèses.

— Travaux en préparation ou sous presse :

M. Maurice Tourneux imprime actuellement une 2e édition, refondue et très augmentée, de sa *Bibliographie de Marie-Antoinette*. Il prépare en outre une *Bibliographie de la presse à la fin du Second Empire*, et une biographie du peintre *Eugène Delacroix*.

M. Albert Milhaud prépare une thèse de doctorat ès lettres sur *l'Industrie et la classe industrielle sous le Consulat*.

A la section historique de l'État-Major de l'Armée, MM. Saski, Margueron, Desbrière, s'apprêtent à faire paraître la suite de leurs ouvrages sur les campagnes de *1809* et *1812* et sur les *Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques* pendant la Révolution et l'Empire. De plus, le Capne J. Colin vient de terminer une *Campagne de 1805* qui sera prochainement mise à l'impression.

Enfin on annonce la prochaine publication des livres suivants : M. Edmond Seligmann, *La Justice sous la Révolution*; — M. Jacques de La Fay, *Le général Ladmirault* (*1808-1898*); — M. L. G. Pélissier, *Le portefeuille de la comtesse d'Albany* (*1810-1824*); — Cant Weill, *Le prince Eugène et Murat* (3 vol. in-8, chez Fontemoing).

— Une société anonyme se forme actuellement à Paris pour publier un *Dictionnaire Encyclopédique de la Révolution française*, rédigé par une société d'historiens et de gens de lettres et qui devra comprendre 4 volumes in-8 raisin de 840 pages, avec plus de 1800 gravures. « Le souci scrupuleux de l'exactitude, dit le prospectus, n'est nulle part plus obligatoire que dans cet ouvrage. Ce sont les faits seuls qui doivent parler. Le nom de M. Aulard, professeur à la Sorbonne, qui a accepté d'être le secrétaire général de l'œuvre que nous entreprenons, sera pour tous une garantie que l'*Encyclopédie* conçue selon les plus récentes et les plus sévères méthodes historiques sera une œuvre de vérité... Tel que nous le comprenons, il est destiné à être mis dans les mains de tous, depuis l'érudit jusqu'à l'artisan des villes et des campagnes... Les sources bibliographiques seront indiquées toutes les fois que ce sera nécessaire... ». Le *Dictionnaire encyclopédique* sera publié en fascicules à 50 centimes, en séries de 10 fascicules et en volumes de 52 fascicules. Un capital de 400.000 fr. est nécessaire; une émission de 400 actions de 1.000 francs est destinée à le constituer. Pour tous renseignements, s'adresser au siège social provisoire, 9 rue de Fleurus, à Paris.

— Voici quelques renseignements complémentaires sur les *Archives de l'Histoire religieuse de la France*, dont nous annoncions récemment la création. Le comité de publication se compose de MM. P. Imbart de la Tour, *président*, P. Batiffol, R. P. A. Baudrillart, Cte Boulay de la Meurthe, E. Chatelain, E. Chénon, U. Che-

valier, H. Courteault, P. Fournier, G. Goyau, F. Guéroult, J. Guiraud, E. Jordan, L. Madelin, N. Valois, *membres*. Ce comité a dès maintenant décidé la publication des ouvrages suivants :

I. *Consultation des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés* (*1698*), par M. J. Lemoine, archiviste-paléographe, bibliothécaire au Ministère de la Guerre. — II. *Registre des procès-verbaux de la Faculté de Théologie de Paris* (*3 nov. 1505—25 nov. 1533*), d'après le manuscrit original de la Bibliothèque Nationale, par MM. E. Chatelain, professeur à l'École des Hautes Études, et le P. H. Denifle, archiviste au Vatican. — III. *Nonciatures de France*, publiées sous la direction de M. L. Madelin, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française de Rome : 1° *Nonciatures de Clément VII* (*1523-1534*), par M. l'abbé Fraikin, licencié ès lettres, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français ; 2° *Nonciatures de Paul III depuis son avènement jusqu'à la mort de François Ier* (*1534-1547*), par M. G. Salles, archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut ; 3° *Nonciatures de Grégoire XIII* (*1572-1585*), par M. l'abbé Richard, licencié ès lettres. — IV. *Les Épreuves de l'Église de France pendant les guerres de religion*. Recueil de documents tirés des *Archives du clergé de France*, par M. L. Le Grand, archiviste aux Archives Nationales. — V. *Procès-verbaux des assemblées du clergé*, d'après les manuscrits des Archives Nationales, par M. L. Lasalle-Serbat, archiviste-paléographe. Assemblées de 1562, 1567, 1579. — VI. *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, par MM. Bourrilly, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au Lycée de Toulon, et P. de Vaissière, docteur ès lettres, archiviste aux Archives Nationales. Ambassades de Londres et de Rome (nov. 1527-février 1536). — VII. *Les relations de la France avec les protestants d'Allemagne sous François Ier et Henri II : instructions aux ambassadeurs, correspondances diplomatiques, traités, etc.*, d'après les documents de la Bibliothèque Nationale et des divers dépôts d'archives de Paris, par M. P. de Vaissière, docteur ès lettres, archiviste aux Archives Nationales. — VIII. *Lettres et papiers d'Etat du cardinal Charles de Lorraine*, par M. H. Moysset.

On peut s'associer à la publication : 1° Comme bienfaiteur, par des dons volontaires. Un versement de 500 fr. donne le titre de fondateur. 2° Comme souscripteur à un abonnement à la collection. Les bienfaiteurs ou souscripteurs à la collection recevront les volumes parus avec une réduction sur le prix de vente. En aucun cas, le prix des volumes parus dans une année ne pourra, pour les abonnés aux *Archives*, dépasser la somme de 20 fr. La publication paraîtra en volumes in-8, à partir de 1901, à la librairie Alph. Picard et fils, 82, rue Bonaparte.

— Mémoires d'histoire contemporaine présentés pour le Diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie à l'École normale supérieure (session de décembre 1900) : *Philippe Gonnard*, La création de la légende napoléonienne à Sainte-Hélène. — *François Monod*, Chateaubriand historien de Napoléon.

*
* *

— M. Sigismond Lacroix vient de publier le premier volume de la seconde série (1790-1792) des *Actes de la Commune de Paris* (in-8, xlviii-694 p. Paris,

Imp. Noblet, 1900). Ce volume s'étend du 9 octobre au 31 décembre 1790. Pour les treize premiers mois de cette nouvelle période (9 oct. 1790-18 nov. 1791), les procès-verbaux originaux ont été détruits en 1871. Il a fallu suppléer à leur absence à l'aide de copies faites pour l'usage personnel de Bailly, et qui s'arrêtent précisément au moment de sa démission, c'est-à-dire à novembre 1791. Ces copies sont actuellement conservées, en sept registres, à la Bibliothèque Nationale. Incorrectes, mais authentiques, elles fournissent un texte suffisant des délibérations du Conseil général, du Corps municipal et du Bureau municipal. Selon le plan adopté dès l'origine, M. S. L. fait suivre le procès-verbal de chaque séance, d'éclaircissements destinés à le compléter et à en résoudre les difficultés.

— Nous croyons devoir signaler ici la mise en vente du tome XV de l'édition monumentale, si importante pour l'histoire du règne de Louis XIV, des *Mémoires de Saint-Simon*, faite par les soins de M. DE BOISLISLE, et en cours de publication depuis 1879 (in-8, IV-670 p. Paris, Hachette 1901). Ce volume concerne les années 1707 et 1708. Comme les précédents, il est muni d'une annotation extrêmement riche, d'appendices très étendus et de tables. M. de B. a tenu à faire figurer sur la couverture, à côté de son nom, celui de M. LÉON LECESTRE, son auxiliaire et son collaborateur déjà depuis dix-sept ans.

— Il n'y a rien à retenir pour l'histoire, de l'étude que M. JOHANET, bâtonnier de l'ordre des avocats, consacre au *Barreau d'Orléans au XIXe siècle* (*1800-1900*). Le barreau d'Orléans ne s'est distingué par la production d'aucun avocat d'élite, et il n'a été mêlé qu'à une affaire qui présente plus qu'un intérêt local : celle des Vendéens traduits en 1832 devant les assises du Loiret. Mais l'auteur ne nous apporte à ce propos aucun renseignement nouveau, ni même aucun détail digne d'être relevé. Son livre n'est qu'un recueil de souvenirs personnels, peut-être intéressants pour ceux qui ont connu les avocats dont il parle.

— Le régime domanial ayant subsisté en France jusqu'à la Révolution, nous ne pouvons pas ne pas signaler l'ouvrage si important et si neuf de M. HENRI SÉE sur les classes rurales au moyen âge (*Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge*, in-8, XXVII-638 p. Paris, Giard et Brière, 1901). C'était une tâche très difficile que celle que M. S. s'était proposée depuis longtemps déjà ; il l'a merveilleusement remplie. Nous ne pouvons ici — cet ouvrage ne se rattachant qu'indirectement à nos études — analyser d'une manière complète l'histoire des classes rurales depuis l'époque romaine jusqu'au XIVe siècle ; mais nous recommandons la lecture de ce livre à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des paysans et de la propriété foncière du XVIe siècle à nos jours. Nous suivons avec M. S. les diverses formes de propriété, les variations du concept de propriété, depuis la propriété pleine et libre (mode romain) jusqu'à la propriété incomplète, à l'usufruit héréditaire, et à toutes ces formes dérivées qui, par une très lente évolution, tendent à la propriété parfaite. Et, d'autre part, nous suivons l'influence qu'exercent sur les personnes toutes les transformations foncières, depuis l'esclavage romain, en passant par le servage, jusqu'au vilainage. Sol et personnes tendent à se libérer, à s'émanciper peu à peu, sous l'influence des besoins écono-

miques, d'abord, et, plus tard, des idées et des besoins politiques. Tels sont les phénomènes capitaux que retrace avec une clarté lumineuse le très bel ouvrage de M. S., laissant pressentir ainsi la révolution foncière des temps modernes. — P. S.

— Le gros volume, très nourri, de Mme Mélanie Lipinska, docteur en médecine, sur l'*Histoire des femmes médecins depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (in-8, 586 p. Paris, Jacques, 1900), n'appartient au cadre de cette Revue que par la dernière partie, celle où l'auteur expose, dans le monde moderne et contemporain, les progrès et les régressions du droit des femmes à l'exercice de la médecine. Cette partie, comme les autres, présente un triple intérêt : elle condense une série de monographie sur l'histoire des théories et des pratiques médicales (cf. notamment le chapitre sur Louise Bourgeois); il résume, à propos de la médecine, l'histoire du féminisme dans le monde; enfin il contribue à l'histoire générale par certains chapitres qui sont de véritables petits romans d'aventures. A ce triple point de vue, le livre de Mme L. est précieux pour l'histoire des mœurs. — Il y aurait à relever quelques erreurs de détail. Indiquons les suivantes : p. 275, Thomas *Taine*, pour Thomas *Paine*, ailleurs orthographié Th. *Payne* (p. 290) ; p. 308, n. 1, Camille *Lée* pour Camille *Sée*. D'autre part, peut-on dire (p. 146) que l'Italie a marché jusqu'au XIXe siècle à la tête de la civilisation ? L'action exercée par la Révolution française sur le développement des droits de la femme est mal caractérisée par la citation faite, prétentieuse, incorrecte, vague (p. 272). L'histoire des héroïnes révolutionnaires (p. 275-284), très intéressante en soi, n'est-elle pas un hors-d'œuvre ? On ne peut dire de Mme Tallien (p. 285) qu'elle « s'était tournée vers le peuple », et qu'elle était « loin de partager, comme sa mère, les idées de l'aristocratie », uniquement en raison de sa proposition à la Convention, sacrifice à la sensibilité de l'époque et à la mode. Le titre du chapitre XVIII (1815-1848, Commencements du féminisme) doit être modifié, puisqu'on y traite du féminisme pendant la Révolution et sous l'Empire. L'histoire du féminisme au XVIIe siècle (p. 301-304) pourrait être avantageusement placée dans la quatrième partie, où sont étudiées les femmes médecins de ce temps. De même (p. 306) pour la Révolution et l'éducation des filles. — E. K.

— Il vient de paraître, chez A. Colin, un *Cours d'histoire à l'usage des Écoles Normales primaires d'instituteurs et d'institutrices, et des Candidats au brevet supérieur*. L'auteur en est M. Normand, professeur au lycée Condorcet. L'ouvrage forme 3 vol. in 18 jésus, ornés de gravures et de cartes. Le premier volume comprend un aperçu d'histoire ancienne, Orient, Grèce et Rome, l'histoire du moyen âge jusqu'à la guerre de Cent ans; le deuxième se termine à la Révolution française ; le troisième va de 1789 à nos jours. Chaque chapitre comprend un développement, un résumé, des éclaircissements et notes, et enfin un choix de lectures. On voit par là même l'attrait de ce cours. Simple et clair, il sera accueilli avec faveur par le public auquel il est destiné, et même les professeurs de l'enseignement secondaire ne dédaigneront pas parfois de s'en servir.

— Le petit livre que M. Houtin consacre à *Dom Couturier, abbé de Solesmes* (in-12, 381 p. Angers, 1899) est moins une étude historique qu'une esquisse

anecdotique et psychologique, et cette forme plus simple convient mieux à une personnalité contemporaine qui, volontairement, ne s'est guère mise en relief. Dom Couturier (1817-1890) recueillit à Solesmes en 1875 l'héritage de Dom Guéranger, s'inspira de ses traditions, et avec moins d'éclat, mais autant de persévérance, continua son œuvre : restauration de la vie bénédictine et de la liturgie romaine, lutte contre les champions attardés du catholicisme libéral. — A. C.

— A l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Lyon, le 16 octobre 1900, M. A. Carrier, substitut du procureur général, a pris pour texte de son discours l'*exécution par les officiers lyonnais des arrêts du Parlement contre le cardinal de Bouillon* (in-8°, 24 p. Lyon, Rey, 1900). Il s'agit des arrêts de mai et août 1710 et janvier 1711 enjoignant la destruction des emblèmes et la radiation des titres séditieux qui se trouvaient à l'abbaye de Cluny. M. C. a utilisé pour son travail quelques documents contenus en original ou en copie aux archives du Rhône. Mais il ne nous apprend rien de nouveau. De plus, il est fâcheux qu'il ignore totalement le livre, pourtant récent, de M. Reyssié sur le cardinal de Bouillon. Il y aurait trouvé certainement des renseignements fort utiles et l'orthographe exacte du nom du cardinal Cibo, qu'il s'obstine à écrire *Cibot*. — V.-L. B.

— Nous avons reçu de M. l'Abbé F. Uzureau les tirages à part de trois articles publiés les deux premiers dans la revue *l'Anjou historique*, et le troisième dans la *Revue historique et archéologique du Maine*. Le premier (in-8, 42 p. Angers, 1901) est consacré aux *Anciens collèges de la province d'Anjou* ; l'auteur y reproduit les renseignements donnés sur les exercices publics et les distributions de prix par une feuille angevine, les *Affiches d'Angers*, de 1773 à la Révolution. Le second est intitulé : *Mémoire d'un maire d'Angers : François Grandet, conseiller au présidial* (in-8, 50 p. Angers, 1901); il intéresse l'histoire d'Angers à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Le troisième (in-8, 9 p. Mamers, 1900) traite d'*Une Question de préséance entre les évêques du Mans et d'Angers* (*1699*).

— M. J. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, a trouvé dans son dépôt une *Correspondance du prince de Bergues, colonel du régiment de Berry-Infanterie* (*1782-1785*), qu'il vient de publier (in-8, 74 p. Extr. des *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1900). Elle se compose de 45 lettres relatives à l'administration du régiment pendant cette période, et adressées à divers officiers ou sous-officiers, aux inspecteurs d'armée, les comtes d'Esterhazy et d'Haussonville, et au Ministre de la Guerre. Dans une lettre-préface, l'éditeur donne des renseignements sur la carrière du prince de Bergues, et fait ressortir l'intérêt très réel de ses lettres pour l'histoire des institutions militaires, à la fin de l'Ancien régime.

— Le succès obtenu, l'année dernière, par les *Champs de bataille de France* de M. Charles Malo a déterminé la maison Hachette à confier à l'auteur une tâche identique pour les *Champs de bataille de l'Armée française à l'Étranger*. On connaît le plan précédemment suivi : après une description *de visu* du champ de bataille lui-même, vient une relation choisie de la bataille dont il a été le théâtre ; le tout est

accompagné de plans et d'illustrations. Ce plan n'a pas changé. Les pays étrangers explorés par M. Malo sont la Belgique, l'Allemagne, l'Italie ; les batailles racontées sont au nombre de vingt-sept, toutes prises dans la période de notre histoire militaire qui s'étend du XVIIe siècle au Second Empire. L'ouvrage forme un très beau volume de 406 pages, d'impression soignée, avec certaines dispositions typographiques très heureuses. Il est orné, outre les plans, de nombreux portraits d'après des documents authentiques et de douze aquarelles hors texte de M. Alfred Paris.

— Le Cte CHARLES DE VALICOURT, consul de France à Valence, ayant pris connaissance d'un récit, écrit par le colonel espagnol Javier de Salas, du siège de Tarragone en 1811 et des effroyables scènes de carnage et de pillage qui le terminèrent, a eu l'idée de le comparer aux relations françaises du même événement. (*Le siège de Tarragone en 1811 d'après la dernière version espagnole comparée avec les textes français*. in-8, 49 p. Paris, Chapelot, 1900). L'intérêt principal de la brochure est de nous offrir un résumé commode de l'exposé du colonel de Salas ; les textes français qui ont servi à M. de V. de point de comparaison sont les ouvrages de Suchet, de Belmas et de Thiers, ce qui ne suffit pas : il aurait fallu recourir aux documents officiels originaux. De plus il y aurait des réserves à faire sur le procédé qui consiste à fondre l'une dans l'autre deux versions historiques des mêmes faits, en mettant en relief leurs divergences, de manière à obtenir une « moyenne voisine de la réalité ».

— Sous le titre de : *Autour de la bataille de Montmirail* (in-8, 57 p. Châlons-sur-Marne, Publicat. de la *Soc. d'agr., sciences et arts du dépt de la Marne*, 1900), M. EDGAR GROSJEAN, membre de plusieurs sociétés savantes champenoises, a voulu non pas faire à nouveau le récit de l'action du 11 février 1814, mais simplement constituer un « recueil de matériaux divers de source, qui doivent servir à une main plus habile pour la confection d'une monographie complète et détaillée de la bataille de Montmirail ». Et effectivement, des recherches bien conduites, à Montmirail et dans les communes des environs, lui ont livré, sur les passages successifs des armées françaises et étrangères dans le pays et sur la bataille elle-même, un certain nombre de renseignements intéressants, tirés de manuscrits inédits, de journaux, de mémoires, des registres de l'état civil et de ceux des hôpitaux.

— M. AMÉDÉE LE FAURE était rédacteur au journal « La France », lorsque la guerre de 1870-71 éclata. Il fit comme « reporter » une partie de la campagne. Après la paix de Francfort, il entreprit d'écrire l'histoire de la guerre, passa plusieurs années à recueillir des matériaux, les mit en œuvre et publia, en 1878, en 4 volumes in-4, ornés de portraits et de cartes, le résultat de son travail. C'est cet ouvrage que la librairie Garnier entreprend de rééditer en 4 volumes in-12. Le premier a paru (*Histoire de la guerre franco-allemande de 1870-1871*. T. I, in-12, VII-488 p. Paris, Garnier frères, 1901). M. Désiré Lacroix a revu la copie avant l'impression et y a joint des notes, surtout biographiques, assez nombreuses. Bien qu'incomplet sur certains points, en raison de la date de son apparition, l'ouvrage de A. Le Faure est d'une lecture intéressante ; l'exposé est sobre, impartial, et appuyé sur des documents de valeur, dont un certain nombre sont reproduits in extenso.

— Si l'on veut connaître quels sont les divers musées de l'Allemagne, quels sont les catalogues publiés, si l'on veut savoir le nom d'un conservateur de collection ou d'un professeur d'histoire de l'art d'Université, le titre d'une Société archéologique, il suffit d'ouvrir le beau volume publié à Berlin chez W. Spemann (in-8 de 676 p.), sous ce titre : *Kunsthandbuch für Deutschland, Verzeichnis der Behörden, Sammlungen, Lehranstalten und Vereine für Kunst, Kunstgewerbe und Altertumskunde*. En France, nous ne possédons rien d'analogue, et, pour obtenir ces divers renseigements, il faut recourir, soit à l'*Annuaire de l'Instruction publique*, soit à la table des sociétés archéologiques insérée à la fin des *Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements*. Mais on n'avait point de liste des conservateurs de Musées de province : c'est sans doute pour combler cette lacune qu'a été imprimé, pour la première fois en 1896, l'*Annuaire des Musées scientifiques et archéologiques des départements*, dont une deuxième édition, considérablement augmentée, vient de paraître (in-12 de 436 p. Paris, Leroux, 1900), sous les auspices d'une commission ministérielle, bien entendu. Quelle est l'utilité de ce gros volume ? Par ordre alphabétique des noms de villes, nous trouvons de courtes notices sur les diverses collections de la cité, la date de fondation du musée, l'emplacement, l'indication des principales curiosités qui y sont conservées, les jours d'ouverture, le nom du conservateur, le titre du catalogue publié — s'il y en a. Le moindre petit musée cantonal qui possède des fossiles, un herbier et des silex taillés a l'honneur d'une notice ; il y aurait ainsi, tant en France qu'en Algérie, 447 musées ; c'est beaucoup. Mais pourquoi avoir associé en ce volumé les collections scientifiques, c'est-à-dire d'histoire naturelle, aux collections archéologiques ? Probablement, parce que — trop souvent — les oiseaux empaillés, les papillons épinglés et les grenouilles dans des bocaux s'étalent à côté des tableaux, des débris de sculptures, des pierres gallo-romaines. Pourquoi avoir laissé à l'écart les musées de peinture et de sculpture ? Quelle est la distinction établie entre le musée archéologique et le musée artistique ? Ce qui est utile à connaître, ce sont plutôt les richesses artistiques que les richesses minérales ou botaniques. D'ailleurs, les notices insérées sont tellement sèches et médiocres qu'il n'y a rien à y apprendre. Elles sont toujours inférieures, pour les musées importants, à celles des *Joanne*. De plus, la correction typographique de ce volume a été faite bien légèrement, car des noms connus sont défigurés de façon bizarre : p. 46, M. *Labande*, conservateur du Musée Calvet, devient M. *Labaude* ; p. 203, M. *Louvrier de Lajolais* devient M. Louvrier de *Brasolais* ; qu'est-ce que le moulage du « prêtre Saint Georges du Donatello » à Montpellier (p. 249) ? — p. 141, moulages du *Panthéon* pour *Parthénon*, sans doute, etc. On peut ainsi juger de la valeur du volume. Sa seule utilité est de donner les noms des conservateurs et la liste des catalogues parus, mais, sur ce dernier point, il eût été préférable de réimprimer, sous un format commode, l'excellente bibliographie publiée par les soins de M. de Lasteyrie en tête de l'*Album des Musées de province*, publication aujourd'hui abandonnée et dont 3 livraisons seules ont paru, de 1889 à 1892.

— M. Félix Herbet, bien connu par les excellents catalogues qu'il a publiés des graveurs de l'École de Fontainebleau (Catalogues de l'œuvre de L. D., — de Fantuzi, — de Dominique Florentin et des burinistes), vient de réunir sous ce

titre : *Extraits d'actes et notes concernant des artistes de Fontainebleau* (in-8 de 164 p. Fontainebleau, Imp. Maurice Bourges, 1901), les documents qu'il a recueillis en explorant les archives notariales de la ville. Il a voulu ainsi mettre à la disposition des travailleurs d'utiles renseignements inédits. Son ouvrage complète et rectifie les deux volumes analogues publiés par M. Th. Lhuillier : *Noms d'artistes des derniers siècles relevés sur des documents inédits*, et par M. Eug. Thoison : *Notes et documents sur quelques artistes se rattachant au Gâtinais*. Les documents découverts par M. F. H. nous font connaître différents noms d'artistes du XVIIe siècle, principalement de la première moitié. Il semble que les descendants des peintres appelés pour la décoration du château se fixèrent à Fontainebleau ; mais quels étaient ces artistes, quelle pouvait être leur valeur ? nous l'ignorons. Il y a dans ce travail consciencieux divers petits problèmes biographiques clairement élucidés, comme dans la notice sur Jean de Hoey (Leyde, 1540-1615) et sa famille, et une attribution nouvelle fort intéressante : l'escalier en fer à cheval de la Cour du Cheval Blanc, dont on faisait honneur à Jacques Lemercier, est certainement l'œuvre de Jean Androuet Du Cerceau (1632).

— On pouvait croire que le système déplorable suivi par les Sociétés de province, qui impriment pêle-mêle, dans leurs publications, vers et prose, études historiques, archéologiques, catalogues de champignons et de muscinés, était définitivement jugé et condamné. Il n'en est rien. Par les soins de l'*Association amicale des anciens élèves de la Faculté des Lettres de Paris* vient de paraître sous ce titre bizarre : *Entre camarades* (in-8 de III-467 p. Paris, Alcan, 1901), un recueil de mélanges qui rappelle quelque peu les volumes publiés jadis par le comité de la Société des gens de Lettres. On trouve dans ce volume des travaux d'histoire ancienne et moderne, des études de philologie, des nouvelles, des articles de journaux, des vers, « Miche », conte de M. A. Chenevière, « La pièce en cinq actes », poésie de M. E. Trolliet, et jusqu'à une conférence inédite de M. Eug. Lintilhac sur le Cid. Nous n'avons à signaler ici que trois articles se rapportant à l'histoire moderne et contemporaine :

1° *Pierre Leroux* par P. Félix Thomas (p. 257-268) ; c'est une esquisse de la doctrine et du caractère moral du célèbre philosophe, esquisse d'ailleurs assez insignifiante. — 2° *Un transport de prisonniers français en Angleterre* (1804) par G. Pariset (p. 33-44). M. G. P. prépare une histoire complète des prisonniers français internés en Angleterre pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, qui ne peut manquer d'être fort intéressante. Il publie, dans cet article, un des documents qu'il a trouvés dans les archives anglaises : c'est le rapport d'un chirurgien chargé d'examiner l'équipage du vaisseau *la Sirène* arrivant de la Jamaïque. Sur 302 prisonniers embarqués, il en était mort, en trois mois, 112 ; ce rapport du médecin anglais donne des détails navrants sur l'état de ces malheureux. — 3° *Le mausolée du maréchal de Saxe par J.-B. Pigalle*, par S. Rocheblave (p. 87-126). C'est de beaucoup la plus importante de toutes les études insérées dans ce volume, et il est regrettable qu'elle y soit égarée et qu'elle risque d'y être oubliée. M. R. a définitivement raconté, avec une documentation complète, l'histoire du célèbre tombeau, œuvre principale, sinon chef-d'œuvre, de l'illustre sculpteur et

l'a très finement analysé, avec un jugement très pénétrant et très sûr. L'on sent, à lire ces pages, que l'auteur connaît bien l'œuvre entière de l'artiste ; c'est un excellent chapitre détaché d'un livre qui, nous l'espérons, ne tardera pas trop à paraître. Une bonne monographie de Pigalle nous manque, le volume de Tarbé est vieilli, d'une documentation insuffisante et trop médiocre dans les appréciations.

LIVRES NOUVEAUX

DOCUMENTS. — Souvenirs du *baron de Barante* (1782-1866). T. VIII et dernier, in-8. Paris, C. Lévy. — *A. Bazin*. Correspondance d'un Compiègnois, soldat à la Grande Armée du Rhin. in-16 de 125 p. Compiègne, Imp. Mennecier. — Campagnes et garnisons. Souvenirs anecdotiques et militaires du *Colonel Biot*, aide de camp du général Pajol, publiés par le comte Fleury. in-8 de XII-557 p. Paris, Vivien. — *Hippolyte d'Espinchal*. Souvenirs militaires (1792-1814), publiés par F. Masson et F. Boyer. 2 vol. in-8. Paris, Ollendorff. — *Paul Frémeaux*. Napoléon prisonnier. Mémoires d'un médecin de l'Empereur à Sainte-Hélène. Paris, Flammarion. — *E. Geoffroy Saint-Hilaire*. Lettres écrites d'Égypte aux professeurs du Museum et à sa famille, publiées par le Dr E. T. Hamy. in-16 de XXVIII-288 p. Paris, Hachette. — Mémoires de *Charles Gouyon, baron de La Moussaye* (1553-1587), publiés par J. Vallée et P. Parfouru. in-8. Paris, Perrin. — Correspondance intime du *Général Jean Hardÿ*, de 1797 à 1802, recueillie par son petit-fils, le Général Jean Hardÿ de Périni. in-16 de XV-311 p. Paris, Plon. — Correspondance de *Théodore Jouffroy*, publiée par Adolphe Lair. in-16 de 430 p. Paris, Perrin. — *Marquis de La Frézelière*. Relation de la bataille de Malplaquet. in-8 de 22 p. (plan). Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — Mémoires de *Jacques Pape de Saint-Auban* (1563-1587), publiés par Ed. Maignen. in-8 de IV-76 p. Grenoble, Falque et Perrin. — *F. Piton*. Siège de Strasbourg. Journal d'un assiégé. in-8 de VII-273 p. Paris, Schlœber. — *Mme Rheinhard*. Lettres à sa mère (1798-1815), traduites et publiées par la baronne de Wimpffen. in-8 de XXVIII-430 p. Paris, Picard. — *Colonel de Sückow*. D'Iéna à Moscou. Fragments de ma vie. Traduction par le commandant Véling. in-8. Paris, Plon. — Recueil des instructions données aux ambassadeurs depuis les traités de Westphalie. Prusse, par *A. Waddington*. gr. in-8. Paris, Alcan. [Publ. du Ministère des Affaires étrangères.]

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Maurice Anglade*. De la sécularisation des biens du clergé sous la Révolution. in-8 de XI-291 p. Paris, Chevalier-Marescq. — *Paul Ardascheff*. L'administration provinciale en France pendant les dernières années de l'ancien régime (1774-1789). Les intendants des provinces. T. Ier. in-8. Saint-Pétersbourg. — *A. Aulard*. Histoire politique de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la République (1789-1804). in-8 de 816 p. Paris, Colin. — *Vte G. d'Avenel*. La noblesse française sous Richelieu. in-18 de 360 p.

Paris, Colin. — *Alfred Baudrillart*. Philippe V et la cour de France. Tome IV (1729-1740) et Tome V (1740-1746). La Paix d'Aix-la-Chapelle (1748). 2 vol. in-8. Paris, Didot. — *Louis Bréhier*. L'Égypte de 1798 à 1900. in-8. Paris, Combet. — *Camille Cabrol*. Essai sur l'histoire de la Réforme à Clairac, des origines à l'édit de tolérance (1530-1787). in-8 de 184 p. Cahors, Imp. Coueslant. — *E. Cresson*. Cent jours du siège à la préfecture de police (2 novembre 1870-11 février 1871). in-8 de x-389. Paris, Plon. — *Édouard Gachot*. Histoire militaire de Masséna. La première campagne d'Italie (1795-1798). in-8 de xx-407 p. (gr.) Paris, Perrin.— *Cte d'Haussonville*. La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV. T. II. Les années heureuses et la rupture de l'alliance. in-8 de 480 p. Paris, C. Lévy. — *F. Hœnig*. 24 heures de stratégie de De Moltke, développée et détaillée d'après les batailles de Gravelotte et Saint-Privat, le 18 août 1870. in-8. Paris, Chapelot. — *K. Kautsky*. La lutte des classes en France en 1789. in-18 de 131 p. Paris, Jacques. — *André Lebon*. La politique de la France en Afrique de 1896 à 1898. in-8. Paris, Plon. — *Henry Lehr*. Les protestants d'autrefois. Vie et institutions militaires. in-12 de viii-322 p. Paris, Fischbacher. — *Dr Léon-Mac-Auliffe*. La Révolution et les hôpitaux (1789-1791). in-8 de 242 p. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition. — *Karl Marx*. La Commune de Paris. Traduit par Ch. Longuet. in-18. Paris, Jacques. — *Henri Prentout*. L'Ile de France sous Decaen (1803-1810). Essai sur la politique coloniale du premier Empire et la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les Indes orientales. in-8. Paris, Hachette. — *J. Tchernoff*. Le parti républicain sous la monarchie de Juillet. Formation et évolution de la doctrine républicaine. in-8 de xxiv-496 p. Paris, Pedone. — *J. Viénot*. Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard depuis les origines jusqu'à la mort de P. Toussain (1524-1573). T. Ier. in-8 de xx-365 p. Montbéliard, Paris, Fischbacher. — Les missions catholiques françaises au xixe siècle. T. Ier. Missions d'Orient. in-8 de xcvi-455 p. Paris, Colin. — Les Introducteurs des ambassadeurs (1585-1900). in-4 de 84 p. et 18 pl. Paris, Alcan. — Guerre de 1870-1871. La sortie de la Marne (30 novembre 1870). in-12. Paris, Chapelot.

Biographies. — *Hubert Bourgin*. Proudhon. in-16 de 100 p. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition. — *H. Buffenoir*. La comtesse d'Houdetot. in-8 de vii-171 p. (gr.) Paris, Revue de la France moderne. — *Duc de Caraman*. La famille de la marquise de Pompadour. in-4. Paris, Leclerc. — *Ferdinand Castets*. Bourdaloue. La vie et la prédication d'un religieux au xviie siècle. T. Ier. in-8. Paris, Delagrave. — *H. Chérot*. Autour de Bossuet. Le quiétisme en Bourgogne et à Paris en 1698. in-8 de 115 p. Paris, Retaux. — *Prosper Cultru*. Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce. in-8 de xvi-376 p. Paris, Hachette. — *Paul Dessaix*. Montchrétien et l'économie politique nationale. in-8 de 128 p. Paris, Pedone. — *Maurice Deubel*. Guillaume Poyet, avocat et chancelier (1473-1548). in-8 de 148 p. Nancy, Berger-Levrault. — *Cte Fleury*. Un grand terroriste. Carrier à Nantes (1793-1794). 2e édition, in-16. Paris, Plon. — *Abbé A.-E. Genty*. Le vice-amiral comte Jacob (1768-1854). in-8. Paris, Chapelot. — *Lieutenant Lottin*. Un chef d'état-major sous la Révolution. Le général de Billy d'après sa correspondance et ses papiers. in-8 de 222 p. Paris, Berger-Levrault. — *Louis Madelin*. Fouché (1759-1820). 2 vol. in-8 de xxxiv-536 p. et 572 p. Paris, Plon. — *Paul Mautouchet*. Le conventionnel Philippeaux. in-8 de xlii-408 p. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition. — *M.-R. Monlaur*. Angélique Arnauld. in-8. Paris, Plon. — *Arthur Pougin*. Jean-Jacques Rousseau musicien. in-8 de 143 p. (gr.) Paris,

Fischbacher. — *Lieutenant Maurice Sautai*. Les Frézeau de la Frézelière, lieutenants-généraux de l'artillerie de France aux XVIIe et XVIIIe siècles. gr. in-8 de XII-288 p. Lille, Quarré. — *Henri Spriel*. Dupont-White. Étude sur les origines du socialisme d'état en France. in-8 de IX-202 p. Paris, Giard et Brière.

HISTOIRE DE L'ART. — *Fernand Engerand*. Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des bâtiments du Roi (1709-1792). in-8. Paris, Leroux. — *Gustave Geoffroy*. La vie artistique, 5e série. (L'art à l'Exposition). in-16. Paris, Floury. — *Graesse-Jaennicke*. Guide de l'amateur de porcelaines et de faïences. Collection complète des marques connues. 9e édition refondue. in-8. Paris, Haar et Steinert. — *Henry Lapauze*. Les dessins de J.-A.-D. Ingres au Musée de Montauban. 1 vol. in-fol. de texte. Albums de 600 photographies. Paris, Buloz. — *Olivier Merson*. La peinture française aux XVIIe et XVIIIe siècles. in-8 (gr.) Paris, May. — *G. Migeon*. L'exposition rétrospective de l'art français en 1900. in-4 de 84 p. (gr.) Paris, Welter. — L'art à l'Exposition universelle de 1900. Texte sous la direction de Jules Comte. in-4 de 520 p. (gr. et pl.) Paris, Librairie de l'art ancien et moderne.

HISTOIRE LOCALE. — *Jules Artières*. Récits, documents et études sur l'histoire de la ville du Millau et de sa contrée. gr. in-8 de XXIII-395 p. (gr.) Millau, Imp. Artières. — *E.-L. Borrel*. Histoire de la Révolution en Tarentaise et de la réunion de la Savoie à la France, en 1792. in-16 de XI-483 p. Moûtiers, Imp. Ducloz. — Archives historiques du Maine. Capitulaire de l'évêché du Mans (936-1790), publié par le comte Bertrand de Broussillon. in-8 de XV-360 p. Mamers, Imp. Fleury et Dangin. — *Abbé R. Corraze*. Monographie de la commanderie de Caignac, in-8 de 192 p. Toulouse, Privat. — *Cousin-Henrat*. Étude historique sur Warmeriville et ses dépendances. in-8 de 392 p. (gr.) Reims, Imp. Monce. — *Dervillé*. Pages d'histoire locale. Ephémérides compiégnoises contemporaines. in-16 de 397 p. Compiègne, Imp. du Progrès de l'Oise. — *Henry Faure*. Histoire de Moulins (Xe siècle-1830). 2 vol. in-8 (gr.) de VIII-647 p. et 784 p. Moulins, Crépin-Leblond. — *Abbé Foissey*. Histoire de Soyers. in-8 de XII-300 p. (gr.) Chaumont, Imp. Andriot-Moissonnier. — *Alfred Franklin*. La vie privée d'autrefois. Variétés parisiennes. in-18 de XIV-351 p. Paris, Plon. — *L.-A. Gatin*. Essai historique. Vétheuil (Seine-et-Oise). in-8 de 60 p. (gr.) Paris, Picard. — *Dr C. Gigon*. Les victimes de la Terreur du département de la Charente (2e série). in-8 de 584 p. Limoges et Paris, Ch.-Lavauzelle. — *Louis Jarry*. Histoire de Cléry et de l'église collégiale et chapelle royale de Notre-Dame de Cléry. in-8 de XXXIII-430 p. Orléans, Herluison. — *Abbé Laurens*. Bellocq (notice historique et religieuse). in-8 de 136 p. Pau, Imp. Maurin. — *A. Manigand*. Souvenir des familles et histoire de Vonnas (1re partie). in-8 de 350 p. Belley, Imp. Chaduc. — *A. Mazon*. Notre vieux Largentière. II, du XIIIe siècle aux guerres de religion. in-8. Privas, Imp. Galland. — *Ernest Martin*. Histoire de la ville de Lodève depuis ses origines jusqu'à la Révolution. 2 vol. in-8 de X-393 p. et 503 p. Montpellier, Imp. Serre. — *Abbé Paul Muguet*. Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution. Tome III. L'arrondissement de Charolles. in-8 de XXV-714 p. Châlon-sur-Saône, Bertrand. — *Abbé Paul Muguet, Abbé H. Mouterde et Jean Virey*. Dun autrefois, aujourd'hui. in-8 de XLIV-122 p. (pl.) Mâcon, Imp. Protat. — *François Rouvière*. L'exploitation des mines nationales du Gard (1792-1810). in-16 de X-346 p. Nîmes, Lavagne-Peyrot.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES BULLETINS, LES COMPTES RENDUS ET LA CHRONIQUE

Alengry (*Fr.*), La sociologie chez Auguste Comte (Hubert Bourgin), 87.

Albertin (*A.*) *et Albertin fils*, Histoire contemporaine de Grenoble et de la région Dauphinoise, 117.

Actes consulaires et assemblées des notables [de Lyon], 1787-1790 (S. Charléty), 108.

Annuaire des Musées, 674.

Ballet (*Dr G.*), Swendenborg (P. Alphandéry), 89.

Barante (*Bon de*), Souvenirs, 1841-1851. (B. de Lacombe), 83.

Barron (*L.*), Paris pittoresque, 1800-1900, 226.

Beaulaincourt-Marles (*Mme de*), Boniface-Louis-André de Castellane, 1758-1837 (P. Caron), 541.

Beauregard (*Costa de*), Souvenirs tirés des papiers du comte A. de la Ferronnays (P. Caron), 403.

Belleval (*Mis de*), Souvenirs contemporains, 85.

Benoit (*A.*), Rapport au préfet sur les Archives du Calvados (Ch. Schmidt), 453.

Benet (*Ch.*), Le Prince de Bismarck (V.-L. Bourrilly), 550.

Bernus (*A.*), Théodore de Bèze à Lausanne (Ch. Schmidt), 293.

Bertin (*G.*), Campagne de 1812, — de 1813, — de 1814 (P. Caron), 636.

Berton (*H.*), L'évolution constitutionnelle du Second Empire (S. Charléty), 90.

Biré (*Ed.*), Mémoires du général d'Andigné (P. Caron), 70.

Bittard des Portes (*R.*), Les campagnes de la Restauration (N. T.), 201.

Bled (*V. du*), La Société française du XVIe au XXe siècle (XVIe et XVIIe) (V.-L. Bourrilly), 64.

Bloch (*C.*), Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé le département du Loiret, 1789 (Ph. Sagnac), 395.

Bloch (*C.*), Le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre (Ph. Sagnac), 424.

Bloch (*C.*), Rapport sur les Archives du Loiret, 452.

Boissonnade (*P.*), L'organisation du travail en Poitou depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution (Ph. Sagnac), 414.

Bonet-Maury (*G.*), Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'édit de Nantes jusqu'en juillet 1870 (V.-L. Bourrilly), 646.

Bonneval (*Gal Mis de*), Mémoires anecdotiques, 1785-1873 (P. Caron), 545.

Boppe (*Ct P.*), La Croatie militaire, 1809-1813 (P. Caron), 409.

Bourdeau (*Col*), Le Grand Frédéric, 115.

Bréard (*Ch.*), Vieilles rues et vieilles maisons de Honfleur du XVe siècle à nos jours, 226.

Brice. Voir *Lanoë*.

Campana (*J.*), Marengo (N. T.), 73.

Caron (*E.*), A travers les minutes des notaires parisiens, 1559-1577, 568.

Carrier (*A.*), Exécution des arrêts contre le Cardinal de Bouillon, 672.

Castanier (*Pr.*), Les derniers ligueurs, 340.

Chavanon (*J.*), Correspondance du Prince de Bergues, 672.

Chevalier (*E.*), Histoire de la marine française de 1815 à 1870, 567.

Chroniques (Deux) de Rouen, publiées par A. Héron (P. Caron), 394.

Chuquet (*A.*), L'Alsace en 1814 (P. Caron), 301.

Colin (*Capne J.*), L'éducation militaire de Napoléon (P. Caron), 543.

Collinet (*P.*), L'ancienne faculté de Droit de Douai, 1562-1793, 569.
Comeau (*Bon de*), Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire (P. Caron), 199.
Conway (*M. D.*), Thomas Paine, 1737-1809 (Ph. Sagnac), 429.
Cordier (*R.*), Francastel et ses environs à travers les siècles, 227.
Corlay (*Capne de*), Le général Bourbaki, 567.
Corréard (*F.*), La France sous le Consulat (Ph. Sagnac), 197.
Creissel (*E.*), Pierre, David et Jean Serres, galériens protestants, 1685-1714 (Ch. Schmidt), 628.
Criste (*Capne O.*), Rastatt. L'assassinat des Ministres français (Ch. Schmidt), 305.
Cugnac (*Capne de*), La campagne de l'armée de réserve en 1800 (P. Caron), 405.
Cuvillier-Fleury, Journal intime. La famille d'Orléans au Palais-Royal, 1828-1831 (P. Caron), 81.
Dauthuile (*L.*), L'école primaire dans les Basses-Alpes depuis la Révolution jusqu'à nos jours (Ph. Sagnac), 333.
Dedem de Gelder (*Gal Bon de*), Un général Hollandais sous le premier Empire, 1774-1825 (P. Caron), 78.
Delafosse (*J.*), Figures contemporaines (C. S.), 86.
Delagrange (*R.*), Le premier comité de constitution de la Constituante, 1789 (Ph. Sagnac), 190.
Delessart (*E.*), L'Ecole centrale aux Ateliers Nationaux (Hubert Bourgin), 83.
Desbrière (*Capne*), Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques, 1793-1805 (P. Caron), 403.
Dijon (*Dom H.*), Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion et la ligue, 1562-1597 (V.-L. Bourrilly), 395.
Dilke (*Lady*), French painters of the XVIIIth Century (G. Brière), 203.
Dimier (*L.*), Le Primatice (G. Brière), 309.
Dionne (*de*). Voir *Saige*.
Drot (*E.*), Marchés de travaux de constructions, 1491-1692 (Ch. Schmidt), 426.
Druon, Bossuet à Meaux (V.-L. Bourrilly), 189.
Ducos (*Cte*), La mère du duc d'Enghien, 1750-1822 (P. Caron), 69.
Dufourcq (*A.*), Le régime Jacobin en Italie. La République romaine, 1798-1800 (Ph. Sagnac), 192.
Dulon (*J.*), Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.), Capitaines et gouverneurs 227.
Dumoulin (*J.*). Vie et œuvres de Fédéric Morel, 1523-1583 (P. Caron), 651.
Dunant (*E.*), La réunion des Grisons à la Suisse, 1798-1799 (P. Caron), 195.
Entre camarades, 675.
Esnault et Denis (*Abbés*), Dictionnaire des artistes et artisans Manceaux, 228.
Féret (*Abbé P.*), La Faculté de théologie de Paris. Epoque moderne, t. I (P. Caron), 318, t. II (P. Caron), 551.
Ferstel (*L.*), La responsabilité criminelle des ministres en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours (Edgar Allix), 553.
Fleury (*Cte*), Les grandes dames pendant la Révolution et sous l'Empire (Ch. Schmidt), 541.
Fontenay (*Bon de*), Souvenirs d'un volontaire de Cathelineau, 1870-1871, 227.
Fournier (*A.*), Der Congress von Châtillon (J.-E. Driault), 200.
Franklin (*A.*), La vie à Paris sous Louis XV devant les tribunaux (P. C.), 65.
Friedrichs (*O.*), La question Louis XVII (X.), 69.
Gabillard (*P.*), La musique en France au XIXe siècle (Hubert Bourgin), 437.
Gaillard (*J.*), Les derniers temps de la Ligue à Beauvais, 226.
Galabert (*F.*), Les Assemblées de protestants dans le Montalbanais, 1744-1745, 339.
Gautier, *Poète et Prinet*, L'Université de Besancon, 452.
Girod de l'Ain (*M.*), La vie mililitaire du général Foy (P. Caron), 299.
Grasset (*Lt de vaisseau A.*), La défense des côtes (Georges Toudouze), 92.
Grosjean (*E.*), Autour de la bataille de Montmirail, 673.
Guillemaut (*L.*), Histoire de la Révolu-

tion dans le Louhannais, 1789-21 septembre 1790 (P. Sagnac), 67.
Guéry (*Abbé C.*), Michel Odieuvre, peintre et marchand d'estampes, 227.
Hauviller (*E.*), Frankreich und Elsass im 17. und 18. Jahrhundert (P.), 652.
Heigel (*K. Th.*), Von Tode Friederichs d. Grossen bis zum Feldzug in der Champagne, 1786-1792 (E. Stengel), 74.
Herbet (*F.*), Actes et notes concernant des artistes de Fontainebleau, 674.
Houtin, Dom Couturier (1817-1890), 671.
Huc (*A.*), La loi Falloux (Hubert Bourgin), 438.
Huisman, Étude sur le règne du prince-évêque de Liège Maximilien-Henry de Bavière (V.-L. Bourrilly), 94.
Johanet, Le barreau d'Orléans au XVIIIe siècle, 670.
Jonquière (*Capne de La*), L'expédition d'Egypte, 1798-1801 (P. Caron), 403.
Jordell (*D.*), Répertoire bibliographique des principales revues françaises (année 1898), 112.
Julien. Voir *Suérus*.
Jovy (*E.*), François et Jérôme Aléandre (V.-L. Bourrilly), 533.
Jullien, Tableaux résumés d'histoire moderne, 569.
Keller (*A.*), La fin du gallicanisme et Mgr Moret (G. Gazier), 568.
Kuscinski, Les députés à l'Assemblée législative de 1791 (P. Mautouchet), 539.
Lacour (*L.*), Trois femmes de la Révolution (Ch. Schmidt), 296.
Lacroix (*D.*), Mémoires de M. de Bourienne (ministre d'Etat) (P. Caron), 76.
Lacroix (*S.*), Actes de la Commune de Paris (II, 1), 669.
Lafond (*P.*), Garat, 1762-1823 (J.E.), 539.
Lannes. Voir *Montebello*.
Lanoë (*G.*) *et T. Brice*, Histoire de l'École française de paysage (G. Brière), 641.
Lasteyrie (*R. de*), Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, 2e livraison du tome III, 112; 3e livraison du tome III, 568.
Le Coz, Correspondance, publiée par le P. Roussel (Ch. Schmidt), 442.
Le Faure (*A.*), Histoire de la Guerre de 1870-71 (I), 673.
Lettow-Vorbeck (*de*), Der Krieg von 1806-1807 (E. Stengel), 78.
Le Verdier (*P.*), Correspondance de Miromesnil (P. Caron), 629.
Lex (*L.*), Souvenirs du général Thiard (P. Caron), 197.
Lipinska (*Mlle*), Histoire des femmes médecins, 671.
Lucas (*H.*), Correspondance pendant le Siège et la Commune, 227.
Marchand (*J.*), L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles (V.-L. Bourrilly), 554.
Mahan (*A.-T.*), Influence de la puissance maritime dans l'histoire, 1660-1783 (Georges Toudouze), 93.
Malo (*Ch.*), Champ de bataille de l'armée française à l'étranger, 672.
Marcère (*de*), Le Seize Mai et la fin du Septennat (S. Charléty), 637.
Marmottan (*P.*), Le Maréchal et la Maréchale Brune (P. Caron), 77.
Martin (*G.*), La grande industrie en France sous le règne de Louis XV (Ph. Sagnac), 419.
Martin (*H.*), Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal (Ch. Schmidt), 324.
Marx (*K.*), La lutte des classes en France 1848-1850, (Hubert Bourgin), 86.
Masson (*F.*), Joséphine répudiée (P. Caron), 635.
Masson (*F.*), Napoléon et sa famille, tomes III et IV (P. Caron), 407.
Mater (*D.*), Les billets de confiance dans le département du Cher, 1791-1792 (Ph. Sagnac), 191.
Meyer (*W.*), Die zweite Schlacht bei Zürich (N. T.), 72.
Monicault (*G. de*), La question d'Orient. Le traité de Paris et ses suites, 1856-1871 (J. E. Driault), 302.
Montaudon (Gal), Souvenirs militaires, t. II (P. Caron), 548.
Montebello (*Ch. Lannes de*), Le Maréchal Lannes, 566.
Montier (*A.*), Robert Lindet (Ph. Sagnac), 65.
Munier-Jolain, La plaidoirie dans la langue française (Edgard Allix), 95.

Neton (*A.*), Sieyès, 1748-1836 (Ph. Sagnac), 297.
Nicolas (*J. F.*), Journal de ce qui s'est passé à Nancy, publié par Ch. Pfister 451.
Normand (*Ch.*), Cours d'histoire, 671.
Office du travail Les associations professionnelles ouvrières (Hubert Bourgin), 427.
Ollivier (*E.*), L'Empire libéral (Ch. Schmidt), 549.
Omont (*H.*), Catalogue des nouvelles acquisitions françaises, t. III, 566.
Paquier (*Abbé J.*), Jérôme Aléandre (V.-L. Bourrilly), 209.
Pélicier (*P.*), Cahiers des doléances des communes du bailliage d'Epernay en 1789 (Ph. Sagnac), 536.
Pérey (*L.*), Figures du temps passé (L.-C.), 630.
Perrin, Histoire de Savoie, des origines à 1860 (V.-L. B.), 567.
Perroud (*Claude*), Lettres de Mme Roland (Ph. Sagnac), 633.
Philouze (*P.*), Leperdit, ancien maire de Rennes en 1794 et 1795, 225.
Pierquin (*L.*), Mémoires sur Pache (Ph. Sagnac), 632.
Pinvert (*L.*), Lazare de Baïf, 1496-1547 (V.-L. Bourrilly), 96.
Pocquet (*B.*), Le duc d'Aiguillon et La Chalotais (G. G.), 535.
Poète. Voir *Gautier*.
Prinet. Voir *Gautier*.
Procès-verbaux des séances de la Commission populaire et de Salut public du Rhône et Loire, 30 juin-8 octobre 1783, publiés par George Guigue (S. Charléty), 557.
Proudhon (*P.-J.*), Commentaires sur les mémoires de Fouché, suivis du parallèle entre Napoléon et Wellington. (Hubert Bourgin), 77.
Portal (*F.*), Le Bataillon marseillais du 21 janvier, septembre 1792-mars 1793 (L. Cahen), 397.
Quesnel (*Pasquier*), Correspondance, publiée par Mme A. Le Roy (P. Alphandéry), 295.
Rais (*J.*), La représentation des Aristocraties dans les Chambres hautes en France, 1719-1815 (L. Cahen), 558.
Rameau (*Mgr B.*), La Révolution dans l'ancien diocèse de Mâcon (Ph. Sagnac), 68.
Riat (*G.*), Les Villes d'Art. Paris (G. Brière), 643.
Rodocanachi (*E.*), Elisa Napoléon Bacciochi en Italie, 1805-1834 (P. Caron), 76.
Rosenthal (*L.*), La peinture romantique (J.-J. M. de Vasselot), 639.
Rossi, Les Corses d'après l'histoire, la légende et la poésie, 454.
Rott (*Edouard*), La représentation diplomatique de la France auprès des cantons Suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, 1430-1559 (V.-L. Bourrilly), 328.
Saige. (*G.*) *et le Cte de Dionne*, Documents historiques relatifs à la Vicomté de Carlat, 454.
Saint-Léger (*A. de*), La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française, 1659-1789 (Ph. Sagnac), 212.
Salaberry (*Cte de*), Souvenirs politiques, 1821-1830 (Ch. Schmidt), 412.
Sambuc, Le Socialisme de Fourier (Hubert Bourgin), 99.
Say (*L.*), Les finances de la France sous la troisième République (G. B.), 638.
Sayous (*E.*), Histoire générale des Hongrois, 113.
Schmuckel (*Lt*), La guerre dans la vallée d'Aspe et la bataille de Lescun (P. Caron), 194.
Ségur (*P. de*), La jeunesse du Maréchal de Luxembourg, 1628-1668 (V.-L. Bourrilly), 185.
Seidel (*P.*), Französische Kunstwerke des XVIIIm Ihdts (G. Brière), 204.
Siècle (Un), Mouvement du Monde de 1800 à 1900, 569.
Söderhjelm (*Mlle Anna*), Le régime de la presse pendant la Révolution (Ph. Sagnac), 634.
Spielmann (*M. H.*), The Wallace collection (J. M. V), 644.
Suérus et Julien, Science et Patrie, 114.
Swarte (*V. de*), Un intendant au XVIIIe siècle. Claude Le Blanc (Ph. Sagnac), 627.
Syveton (*G.*), Louis XIV et Charles XII (V.-L. Bourrilly), 189.
Szymanowski (*Gal*), Mémoires, 1806-1814 (P. Caron), 410.
Thirion (*P.*), Histoire contemporaine, 1789-1900 (L. Cahen), 444.

Thirria (*H.*), La Duchesse de Berry, 1798-1870 (Ch. Schmidt), 325.
Thomas (*Col*), La Guerre d'Orient (P. Caron), 637.
Toudouze (*G.*), La défense des côtes au XVIIe siècle (P. Alphandéry), 654.
Tournier (*A.*), Vadier, 1736-1828 (P. Mautouchet), 660.
Touzery (*Chanoine*), Vie de la Mère Marie du Bon Pasteur (A. C.), 452.
Tuetey (*A.*), Répertoire de l'histoire de Paris pendant la Révolution française (Ph. Sagnac), 398.
Turquan (*J.*), La baronne de Krüdener, 1756-1824 (Ch. Schmidt), 101.
Turquan (*J.*), Stéphanie de Beauharnais, Grande Duchesse de Bade, 1789-1860 (Ch. Schmidt), 547.
Urbain (*Abbé Ch.*), Bibliographie critique de Bossuet, 113.
Uzureau (*Abbé*), État du département de Maine-et-Loire, 1800 (Ph. Sagnac), 196.
Uzureau (*Abbé*), Un collège de province au XVIIIe siècle (Beaupréau), 455.
Valicourt (*Cte Ch. de*), Le siège de Tarragone en 1811, 673.
Valran, Assistance et éducation en Provence aux XVIIIe et XIXe siècles (L. Cahen), 559.
Vandal (*A.*), Voyages du marquis de Nointel, 1671-1680 (V.-L. Bourrilly), 187.
Varaville (*J. de*), Histoire du Château de Vincennes, 455.
Vaxelaire (*J.-C.*), Mémoires d'un vétéran de l'ancienne armée, 1791-1800 (P. Caron), 71.
Véling (*Capne*), Souvenirs inédits sur Napoléon, d'après le journal du sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig, 1807-1815 (P. Caron), 79.
Villeurs (*J. des*), Mémoires de Gaspard, comte de Chavagnac, 1638-1695 (V.-L. Bourrilly), 186.
Volcy-Boze, Les deux dernières journées de l'Empire à la préfecture du Nord, 1870 (Ch. Schmidt), 411.
Wallon (*H.*), Les phares de la côte maritime de Normandie, 229.
Weill (*G.*), Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870 (S. Charléty), 80.
Welschinger (*H.*), Bismarck (P.), 664.
Wiesener (*L.*), Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais (Léon Cahen), 103.
Windenberger (*J.-L.*), Le système de politique étrangère de J.-J. Rousseau (Henri Sée), 215.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

F. Benoit, Le conflit des styles dans la cathédrale de Chartres au xviiie siècle (avec 2 similigrav.) 45
C. Bloch, La répartition de la propriété foncière à la veille de la Révolution dans quelques paroisses de la généralité d'Orléans.. 246
V.-L. Bourrilly, La première ambassade d'Antonio Rincon en Orient 23
L. Cahen, Les idées charitables à Paris au xviie et au xviiie siècles d'après les réglements des compagnies paroissiales 5
L. Cahen, Le Chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois dans la première moitié du xviiie siècle et son union au chapitre de Notre-Dame 268
A. Cans, Les idées de Talleyrand sur la politique coloniale de la France au lendemain de la Révolution 58
P. Caron, L'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire. (État des travaux et questions à traiter) 519
S. Charléty, Le voyage de Louis XIII à Lyon en 1622 ..... 343, 485
J.-E. Driault, La mission Gardane en Perse (1807-1809), d'après les Archives nationales et les Archives du ministère des affaires étrangères 121
R. Guyot, La dernière négociation de Talleyrand. L'Indépendance de la Belgique. (A suivre) 573
J.-J. Marquet de Vasselot, La Galère Réale et le Vieil Arsenal de Marseille vers 1675-1676 (avec simili-grav.) 176
P. Mautouchet, L'esprit public dans le département de la Sarthe à la fin de l'Assemblée législative (août-septembre 1792).. 368, 502
Léon-G. Pélissier, Le retour de Charles VIII à Rome 586
Ph. Sagnac, Un document sur la Grand'Peur 285
Ph. Sagnac, Les Juifs et Napoléon (1806-1808). (A suivre).. 461, 595
A. de Saint-Léger, L'acquisition de Dunkerque et de Mardyck par Louis XIV (1662) 223
Ch. Schmidt, Le rôle et les attributions d'un « Intendant des finances aux armées ». Sublet de Noyers de 1632 à 1636 151
Bulletin historique 64, 185, 293, 394, 533, 596
Comptes rendus critiques 89, 209, 305, 429, 551, 646
Chronique 111, 218, 336, 447, 562, 666
Livres nouveaux 118, 230, 341, 459, 570, 676
Index alphabétique des ouvrages analysés 679

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Félix Malterre.

D
1
R27
t.2

Revue d'histoire moderne et contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY